U d'/of OTTAWA
39003002904745

Universitas
BIBLIOTHECA
Cracoviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/dictionnairetop02pesc

DICTIONNAIRE

STATISTIQUE

DE LA SARTHE,

CHE.—LUD.

Pouvin fonc.

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE,

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DE LA SARTHE,

SUIVI

D'UNE BIOGRAPHIE ET D'UNE BIBLIOGRAPHIE;

PAR J. R. PESCHE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS DU MANS; CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE; DES SOCIÉTÉS LINNÉENNES DE PARIS ET DE NORMANDIE, DE MÉDECINE DE LA SARTHE, ET DE PHARMACIE DE PARIS.

Nosce patriam, posteà viator eris. CICER.

TOME SECOND.

LE MANS,
MONNOYER, IMPRIMEUR DU ROI.

PARIS,
BACHELIER, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

M. DCCC. XXIX.

GROSSE-DUPERON
MAYENNE

Universitas
BIBLIOTHECA
Oxon

DC
611
S 351 P4
1829
V. 2

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

C

CHEMASSON, colline et forêt ; voyez CHAMASSON.

CHEMIRÉ-EN-CHARNIE et **ÉTIVAL-EN-CHARNIE** ; commune considérée comme le chef-lieu de la PETITE-CHARNIE, formée de celles de Chemiré-en-Charnie, *Chemireium in Carnetâ*, dont l'étymologie du nom nous est inconnue ; et d'Etival-en-Charnie, *Æstivallum seu Estivallum in Carnetâ*, (voir son article particulier), dont la réunion a été prescrite par décret du 4 décembre 1809 ; du canton et à 6 kilomètres 8 hectom. N. N. O. de Loué ; de l'arrondissement et à 30 kil. O. N. O. du Mans, distances prises du bourg de Chemiré. Jadis du doyenné de Brûlon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 9 et 36 kilomètres.

DESCRIPTION. Bornée au N., par les forêts de la Charnie et par Neuvillette ; à l'E., par Epineu-le-Chevreuil ; au S., par Joué-en-Charnie ; au S. O. et à l'O., par S.-Denis-d'Orques et le département de la Mayenne ; cette commune a à-peu-près la forme d'un triangle, d'environ 4 kilomètres de côtés, dont la base est au N., et le sommet au S. Le bourg de Chemiré, dans une belle situation, au tiers N. du diamètre vertical de la commune, se compose de deux rangs de maisons, se réunissant en équerre, et assez distantes, au S. et à l'E., de l'église et du cimetière, pour former une espèce de place. Ancienne et petite église, simplement décorée, dont une chapelle, construite depuis peu, forme, avec la sacristie, les deux bras d'une croix ; clocher en flèche. Cimetière entourant l'église, clos de murs mal entretenus. L'ancien

bourg d'Étival, qui ne peut plus être considéré que comme un hameau, est situé à 17 hectom. O. N. O. de celui de Chemiré. V. l'article ÉTIVAL-EN-CHARNIE.

POPULATION. De 107 feux anciennement ; aujourd'hui de 255, comprenant 431 individus mâles, 450 femelles, total, 881 ; dont 230 dans le bourg ; une cinquantaine dans l'ancien bourg d'Étival ; et à-peu-près autant à la Forge, où se trouve une espèce de hameau. — La population de Chemiré, augmentée de 200 individus, depuis 1804, a un peu diminué depuis 1820, contrairement à toutes les autres communes du canton.

Mouvement décennal. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 65 ; naissances, 270 ; décès, 247. — De 1813 à 1822 : mar., 68 ; naiss., 281 ; déc., 217.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. Église dédiée à S. Gilles ; assemblée le 1.er septembre, jour de la fête de ce saint, en vénération ici comme à Champaissant (v. cet article), et pour les mêmes motifs. La cure de Chemiré était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. La chapelle de Mont-Louvre, qui était située à 12 hectom. au N. du bourg, n'existe plus.

Tout ce qui concerne en particulier l'historique et l'état ancien d'Étival-en-Charnie et de son abbaye, avant la réunion de cette commune à celle de Chemiré, doit être cherché à son article particulier et à celui de son abbaye, qui y fait suite.

HISTOIRE FÉODALE. La seigneurie de paroisse était, depuis la fin du 16.e siècle ou le commencement du 17.e, un membre de marquisat de Sourches, et appartenait à la famille de ce nom, par l'acquisition qu'en fit la marquise de Tourzel-Sourches, dame de la Rocque-Chauvin-Viessois en Normandie.

Adrien du Parc, neveu de Gui I.er du Parc, abbé de Beaulieu-lès-le-Mans, en 1411, et frère de Gui II du Parc, dernier abbé régulier de la même abbaye, en 1541, et de François du Parc, chevalier, qui mourut en odeur de sainteté, en 1526, était seigneur de Chemiré-en-Charnie. Jacqueline du Parc lui succéda, et fut dame de Chemiré : ce fut son fils qui vendit cette seigneurie à Madame de Tourzel.

On peut croire qu'il y eut, plus anciennement, une famille de seigneurs qui, comme c'était l'usage alors, portèrent le nom de cette paroisse, puisque la huitième abbesse d'Etival, de 1302 à 1323, s'appelait Héloïse de Chemiré. Ménage nomme parmi les seigneurs Manceaux qui se croisèrent à Mayenne, en 1158, un *Gaufridus de Chemireo*, et son éditeur ajoute en marge, que c'est de Chemiré-le-Gaudin, dont il s'agit. Il est plus probable, à moins de preuve contraire, et

cette annotation n'est rien moins qu'une preuve, que ce Gaufridus était de Chemiré-en-Charnie : il serait facile de le démontrer ; mais cela exigerait une dissertation.

HISTOIRE CIVILE. Il existe à Chemiré un établissement de charité, de fondation récente, dirigé par deux sœurs d'Evron qui y font les petites écoles et donnent des soins aux malades à domicile. Madame la duchesse de Tourzel, les demoiselles de Lamarre, originaires de la commune, et plusieurs autres habitans, ont fait les fonds de cet établissement, dont la maison a été donnée par M. Bourdon-Durocher, maître de forges.

Chemiré est la patrie des quatre frères Bourdon-Durocher, dont trois ont été militaires. L'aîné, colonel de cavalerie, mort à la suite d'une blessure reçue près de Brünn en Moravie, dans la campagne de 1805, a donné son nom, d'après un décret impérial, au boulevard qui joint la place de la Bastille au quai Morland, à Paris ; un autre, actuellement maître de forges, a été nommé membre de la chambre des députés, par le collége électoral de la Flèche, en novembre 1827. Voir la BIOGRAPHIE.

HYDROGRAPHIE. Les ruisseaux de la Forge et de l'Abbaye d'Étival, qui prennent leur source dans l'étang de Chemiré et dans celui de l'Abbaye, arrosent la commune du N. et du N. O. au S., où ils se réunissent et prennent alors le nom de Palais (v. ce nom). — Etangs de Chemiré ou de la Forge, d'environ 10 hectares ; de l'Abbaye d'Étival, d'à-peu-près 7 hect. — Moulins de la Forge, plusieurs roues, sur le ruisseau du même nom ; du Rocheray ou du Rocher, à blé, sur le même ruisseau ; de l'Abbaye et de Lessivet, sur le ruisseau de l'Abbaye.

GÉOLOGIE. Sol inégal, coupé par les deux ruisseaux ci-dessus décrits, qui se réunissent dans un vallon profond, s'étendant du S. au centre de la commune, où se bifurquent ces deux ruisseaux. Côteaux élevés, nus et agrestes, excepté au N., où ils sont recouverts par le bois de Chemiré. Le vallon de la Forge, étroit et profond, offre un aspect sauvage, mais extrêmement pittoresque et romantique, qui a fait donner aux habitans l'épithète de SAUVAGES DE CHEMIRÉ.

Minéralogie. Terrain de transition, offrant des roches d'un grès blanc, rougeâtre et comme ferrugineux à sa surface, formant le noyau des côteaux ci-dessus, et dont des blocs nombreux surmontent la surface du sol ; un marbre gris susceptible de prendre un beau poli, exploité pour la marbrerie de Loué ; et du minerai de fer oxidé.

Coquille terrestre. Helix lapicida, LIN. ; près la maison de la Forge.

Plantes rares. Elatine hexandra, DEC.; Polygonum minus, WILLD.; Rumex maritimus, LIN.; Limosella aquatica, LIN.; Littorella lacustris, LIN.; Trapa natans, LIN.; Lichen pustulatus, LIN.; Hypericum linearifolium, VAHL.

DIVISION DES TERRES. En labour, 260 hectares; jardins, 4; landes, 40; prairies, 97; bois taillis, dont un bouquet principal appelé bois de Chemiré, 39; étangs, 17; superficie des bâtimens, cours, etc., 24; eaux courant., 8 ares; routes et chemins, 1 hect. 2 ar. Total, 483 hectares.

CONTRIBUTIONS. Foncier, 3,213 f.; personn. et mobil., 465 f.; port. et fen., 175 f.; 20 patentés : dr. fixe, 308 f. 50 c.; dr. prop., 339 f. Total, 4,500 f. 50 c. — Chef-lieu de perception.

CULTURE. Sol peu fertile, cultivé en seigle et avoine pour les 3/4 des ensemencés; produits insuffisans pour la consommation des habitans; peu de trèfle; chanvre, bois, arbres à cidre; quelques élèves de poulains, peu de bêtes à cornes et de porcs, un plus grand nombre de moutons; volailles; cidre, fil. — Assolement triennal; 5 fermes principales, 50 environ plus petites et bordages; 35 charrues. = Fréquentation des marchés de Loué et S.te-Suzanne (Mayenne).

INDUSTRIE. Forge de Chemiré (voir le second article ci-après). Extraction du minerai de fer; du grès, qui s'emploie sur la route départementale n.° 5, d'Angers à Alençon, par Sablé, Brûlon et Sillé. Exploitation des bois de Chemiré et des forêts de la Charnie, cuisson des charbons, etc.

ROUTES ET CHEMINS. La route départementale n.° 5, dont on vient de parler, est la seule qui passe sur le territoire de cette commune, en traversant le bourg : on s'occupe de la terminer. On aurait pu trouver à la forge de Chemiré un amas assez considérable de scories ou mâchefer, pour son encaissement, pendant plus d'une lieue. Les chemins vicinaux, généralement étroits et couverts, sont défoncés, boueux et de très-difficile exploitation.

HABITATIONS ET LIEUX REMARQUABLES. La maison de la Forge, habitée par le fermier de cette usine, est la seule qu'on puisse citer. Nous ignorons la signification des noms de Paris, Calais, la Davière, les deux derniers assez communs dans le département, que portent de petits hameaux. Une ferme appelée la Verrerie, peu loin, au N. du bourg, est indiquée sur la carte de Jaillot, comme étant, en effet, une manufacture de verre, qui n'existe plus.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS. Mairie, succursale, maison de charité tenue par deux sœurs; résidence d'un percepteur; débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Sillé-le-Guillaume.

ÉTABLISSEMENS PARTICULIERS. Un instituteur primaire, sans rétribution communale.

CHEMIRÉ-EN-CHARNIE ET **ÉTIVAL**, (ÉTANGS DE) situés dans la partie N. de la commune de ce nom, tout près de l'un et de l'autre des deux bourgs, ou chef-lieux, au centre S. des lisières des forêts de la Charnie, contenant ensemble 17 hectares. Le premier de ces étangs, celui de Chemiré, de 10 hectares, dépendance de la forêt de la petite Charnie et de la forge de Chemiré, appartient, comme elles, à Madame de Tourzel; ceux d'Étival, de 7 hectares, étaient une dépendance de l'ancienne abbaye d'Étival, ainsi que le moulin qui y touche, et sont aujourd'hui la propriété de M. Alexandre Bourdon-Durocher. Ces étangs sont empoissonnés de carpes, brochets, etc. Voir l'art. GASSEAU, étang.

CHEMIRÉ (FORGE DE), située dans la commune de Chemiré-en-Charnie et au-dessous de l'étang du même nom, sur le ruisseau dit de la Forge, ou mieux, de Palais; elle appartient à M.me la duchesse de Tourzel, propriétaire de la forêt de la petite Charnie: M. Bourdon-Durocher, membre de la chambre des députés, la fait valoir. Cette forge se compose d'un haut fourneau, alimenté par le charbon de bois, de deux affineries, une chaufferie, une fenderie simple, un marteau, un bocard à crasses, et un lavoir à bras. Le minerai de fer oxidé terreux qu'elle emploie, fourni par les communes de Vallon, S.-Pierre-des-Bois, Brûlon et Chemiré, rend environ 33 pour 0/0 d'une fonte grise de bonne qualité, produisant un fer très-doux et nerveux, que l'on y convertit en barres, fer de fenderie, essieux, bandes de roues, etc., et qui est très-propre à la fabrication des clous. La quantité de fonte produite annuellement par cette usine, est d'environ 250,000 kilogrammes; et celle du fer, de 166,000 kilogr., qui se vend 60 à 62 francs les 100 kilogr. (30 à 31 fr. les 100 liv.): le prix de la fonte est à-peu-près du tiers de celui du fer. Assez bien située, près des forêts de la Charnie, qui lui fournissent ses charbons; des routes du Mans à Laval et d'Angers à Alençon, par Sablé et Brûlon; elle écoule ses produits dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire. La forge de Chemiré, qui occupe environ 25 ouvriers, dans l'usine même, manque souvent d'eau tout l'été.

CHEMIRÉ-LE-GAUDIN, dont le surnom vient de GAUDINE, forêt, bois; ATHENAY et SAINT-BENOIT; *Chemireius de Gaudinis, Athenaïus et Sanctus Benedictus suprà Sartham*; commune CADASTRÉE, formée de la réunion des deux dernières à la première, par décret du 14 décembre 1809;

du canton et à 5 kilom. 1/2 N. O. de la Suze, dont elle est séparée, en majeure partie, par la rivière de Sarthe; de l'arrondissement et à 8 kil. 1/2 O. S. O. du Mans : distances prises du bourg de Chemiré. Ces trois paroisses étaient anciennement du doyenné de Vallon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 6 et 21 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Vallon; au N. E. et à l'E., par Souligné-sous-Vallon, Flacé, Louplande et Roëzé; au S., par la rivière de Sarthe et la Suze; au S. O. et à l'O., par Fercé et Maigné; cette commune forme une espèce d'héxagone, à côtés inégaux, qui s'allonge du N. au S. S. E., ayant un diamètre de 8 kilom., dans ce sens; tandis que de l'E. à l'O., il varie de 1 à près de 5 kil. Sa partie la plus étroite est au N., l'ancien territoire d'Athenay. Le bourg de Chemiré, assez considérable, dont ceux d'Athenay et de Saint-Benoît (voir ces articles, pour leur description), sont distans de 2 kilomètres 1/2, le premier au N., le second au S. S. E., est situé dans un fond, sur la rive droite du Renom, qu'on y passe sur un pont en pierre, fort ancien. Entouré de toutes parts par des côteaux assez élevés, il se compose de plusieurs petites rues qui viennent aboutir à l'église, du N., de l'O. et du S. Eglise ancienne, à croisées et porte occidentale à colonnes du genre roman; à arcades intérieures semi-ogives; chœur bien orné, dans lequel on remarque l'autel en marbre, la boiserie qui le décore, et quelques statues de saints d'un assez bon style; un bas-relief au fond de l'autel, en plâtre, représentant Jésus au jardin des Olives, acceptant le calice d'amertume, péche un peu par la perspective. Clocher en pyramide écrasée, sur une grosse tour carrée. Cimetière hors le bourg, au S. E., à mi-côte, entouré d'une double haie de buis, formant une allée circulaire autour de l'enceinte consacrée aux inhumations : on y remarque plusieurs tombes en marbre, dont une érigée à la mémoire du sieur Jacques-Nicolas Nepveu de Bellefille, officier de marine, décédé en 1805; une modeste croix funéraire en pierre, actuellement brisée, qui consacrait le souvenir des époux Peschard, bienfaiteurs de la paroisse (voir plus bas, HISTOIRE CIVILE), et qu'on doit désirer voir reparer et entretenir. Une maison contiguë au pont, avec sa tourelle féodale, dans les murs de laquelle on remarque encore des meurtrières, parait avoir été un petit fort destiné à défendre le passage du pont: peut-être tenait-il à une ancienne enceinte de murs, que le titre de VILLE que portait Chemiré, peut faire supposer. Une autre maison, située plus bas, séparée de celle-ci par

un chemin, avait des ouvertures carrées, à croix en pierre, qui ont été détruites depuis peu : on voyait à la corniche de sa porte d'entrée, deux figures en regard, sculptées sur la pierre, qui ont également disparu.

POPULAT. De 264 feux, anciennement, dont 60 à Athenay et 42 à S.-Benoît, cette commune en contient actuellement 457, qui se composent de 846 individus mâles, 831 femelles, total, 1,677 ; savoir : 1,139 sur l'ancien Chemiré, dont 365 dans son bourg ; 324 sur Atheuay, dont 123 dans le bourg ; et 239 sur S.-Benoît, dont 195 aussi dans le bourg. Sept hameaux, parmi lesquels 4 de 10 à 11 maisons, contiennent chacun de 40 à 50 individus.

Mouv. décenn., pour les trois anciennes communes réunies : de 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 108 ; naissances, 407 ; décès, 389. — De 1813 à 1822 : mar., 127 ; naiss., 481 ; décès, 401.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S.-Martin de Tours. Deux assemblées à Chemiré, l'une le dimanche de la Fête-Dieu, l'autre le dimanche le plus prochain du 11 novembre, fête de S.-Martin ; deux à Athenay, la première le lundi de Pasques, l'autre le dimanche le plus prochain du 27 juillet, fête de la Visitation ; enfin, deux à S.-Benoît, les dimanches les plus voisins du 2 février, fête de la Purification ou *Chandeleur*, et du 21 mars, fête de S.-Benoît. — La cure de Chemiré était à la présentation de l'évêque diocésain. (Voir pour le surplus des renseignemens ecclésiastiques et autres, particuliers aux deux communes réunies à celle de Chemiré, les articles ATHENAY et S.-BENOIT). — Il y avait autrefois trois chapelles dans l'église de Chemiré, celles de S.-Michel, à la présentation de l'archidiacre de Sablé ; de S.-Michel du Tronchai, à la présentation du seigneur de la Sauvagère ; de N.-D. de Chauvigné, que le même seigneur présentait au plus proche parent du fondateur. Il existait aussi dans cette église, une confrérie du S.-Sacrement, établie par bulle du Pape et autorisée par les évêques du Mans : elle est tombée en désuétude. Une chapelle, fondée dans le château de Vilaine ou Vilenne, dont nous parlons plus bas, était à la présentation du propriétaire de ce château.

Le célèbre cardinal de la Forêt, né à la Suze, qui devint chancelier de France, avait été curé de Chemiré-le-Gaudin.

HIST. FÉOD. La seigneurie de la paroisse de Chemiré, faisait anciennement partie de celle de Pilmi, qu'on écrit actuellement Pirmil (voir cet article). Le baron de Pirmil ayant vendu à Madame de Lignerolle, veuve le Vayer, dame de la terre de Bellefille en Athenay, la douzième partie de sa

baronnie, consistant en la seigneurie de l'église et de la paroisse de Chemiré, avec quelques fonds de terre pour servir de glèbe, la seigneurie de Chemiré se trouva annexée à ladite terre de Bellefille, jusqu'à ce qu'ayant été vendue de nouveau, elle fut réunie à celle de Vilaine, située autrefois en Chemiré. Lors de son érection en comté, cette dernière fut transférée pour le spirituel, par l'évêque du Mans M. de Tressan, dans la paroisse de Louplande, à la réquisition de Jacques de Gaignon, marquis de Vilaine, baron de Louplande. Aujourd'hui, la terre de Vilaine se trouvant réunie à Louplande, pour le civil comme pour le spirituel, c'est à l'article de cette commune que nous renvoyons l'historique qui la concerne.

Outre le fief seigneurial de la paroisse, il y avait encore sur le territoire actuel de Chemiré, ceux de Bellefille, d'Athenay, de la Sauvagère, de Champfleury, du Mée, du Chesnay, ce dernier appartenant au chapitre d'Angers; de la Chapelle-du-Tronchai, de Meniau, de la Pinetière, et de Vilclair.

Nous avons traité de ce qui concerne Bellefille à l'article Athenay; la Sauvagère, terre bien bâtie, sur une éminence à l'E. du bourg, au-delà du Renom, ayant un beau bassin d'eau vive dans l'avant-cour, a appartenu successivement aux familles le Vayer, de Séguin, de Miaulais, de Jupilles, de Monceaux et Rivault : elle est aujourd'hui la propriété de M. le comte Stanislas-Xavier-Elisabeth-Marie de Tilly, qui tient ses prénoms des illustres personnages qui le nommèrent, MONSIEUR, depuis Louis XVIII, et sa sœur, Madame Elisabeth. Les seigneurs de la Sauvagère avaient le privilège d'être recommandés nominativement au prône paroissial; ceux de Bellefille avaient une chapelle de leur nom, dans l'église de Chemiré. Les fiefs de Champfleuri et du Mée ont appartenu à la famille Rivault déjà citée.

A l'article Chemiré-en-Charnie, qui précède, nous avons dit qu'un *Gaufridus de Chemireo* qui se croisa à Mayenne, en 1158, et qu'on croit être de Chemiré-le-Gaudin, paraissait plutôt appartenir à cet autre Chemiré.

HIST. CIV. Il existait dans cette commnne un usage fort singulier, déjà signalé dans plusieurs autres articles : c'est celui des *tournes*, dont un hameau de Chemiré a retenu le nom. Le moulin de Théval, par exemple, construit sur la Sarthe, était deux années de suite, tant pour le spirituel que pour le temporel, de la paroisse de Chemiré, et la troisième année de celle de S.-Benoît. Chemiré était tout entouré de ces *tournes*, qu'on appelait aussi *communautés*.

« Au commencement du 18.e siècle, dit Lepaige, Jean Barrier, prêtre, René Peschard et Géneviève Vologé, sa femme, léguèrent des fonds pour les pauvres de la paroisse. Ces fonds produisant environ 120 liv. par an, étaient administrés par un procureur nommé par le curé et les habitans; le temps de son administration n'était point fixé. Le même René Peschard et sa femme fondèrent deux colléges dans la paroisse, (et un dans celle de Maigné), l'un pour l'instruction des garçons, et l'autre pour celle des filles; le premier estimé 150 livres de revenu et le second 50 liv. Le curé et les procureurs syndic et fabricier, nommaient à ces deux colléges. » Ces dotations, dont il ne reste plus rien, consistaient en maison, jardin, et 150 liv. de revenu. (M. DE BELLEFILLE, maire, de qui nous avons reçu d'excellens renseignemens).

Pierre de Courthardi, premier président au parlement de Paris, dont une rue du Mans porte le nom, était né au château de Bellefille, dont il fut seigneur. On voyait autrefois sa tombe dans la chapelle de l'église de Chemiré, dite des seigneurs, sur laquelle on lisait cette inscription : « Cy-gît » noble et sage homme, M.e Pierre de Courthardi, seigneur » dudit lieu (en Rouessé-Vassé), de Viré, de Brullon et » de Bellefille, premier président du Parlement de France, » lequel décéda à Paris, le 25 octobre, l'an 1505. » A côté, sur le mur, était incrustée une table de marbre noir, sur laquelle on avait gravé une épitaphe en vers latins, que nous donnons à l'article que nous lui consacrons dans la Biographie. Il y a lieu de croire que Guillaume, son frère, Jacques, et un autre Pierre de Courthardi, qui assista à l'examen de la Coutume du Maine, étaient également originaires de Chemiré-le-Gaudin. Voir ces articles à la BIOGRAPHIE.

ANTIQUITÉS. Sur un plateau élevé, dominant le cours de la Sarthe et le bourg de S.-Benoît, dont il est voisin au S. E, près de la ferme de l'Archer, dans un ancien carrefour où était placé jadis le poteau seigneurial du marquisat de Vilaine, on a trouvé il y a environ un an, en béchant, un tombeau en calcaire tendre, arenacé et micacé, jaunâtre, rempli de pointes d'Oursins : il était brisé et ne contenait que des os. Ce calcaire coquillier paraît analogue à celui de tombeaux semblables qui se trouvent en grand nombre à Luché, commune distante de 24 kilom. de celle-ci; il est tout différent, au contraire, de celui des tombeaux qu'on voit dans les landes de Pontvallain, et plus encore du calcaire coquillier des tombeaux de Cré. Ce tombeau dans lequel on a trouvé des ossemens, était dépourvu de couvercle : ceux de Cré et de Luché en sont revêtus. Le terrain dans lequel il était

enfoui et où on l'a découvert, en piochant pour extraire de la pierre, dans une largeur d'environ 1/2 hectare, est connu dans le pays sous le nom de CIMETIÈRE DES PAYENS, parce que dans des fouilles précédentes, ayant le même objet, on y trouva également des squelettes sur lesquels étaient placées, à l'endroit de la poitrine, de petites urnes en terre brute, avec un bord brun au collet, qui contenaient de la cendre et des charbons. Malheureusement aucun de ces petits vases n'a été conservé, et le sol a été tellement remué en tout sens, qu'on ne peut plus espérer d'y en rencontrer. Cette découverte coïncide avec celle des tombeaux décrits par Lepaige, que nous avons copié à l'article Athenay ; avec ce que nous avons dit à l'article Alonnes et dans plusieurs autres endroits, sur l'occupation de toute cette contrée par les Romains ; et avec le nom de ROME que porte encore une ferme située tout près et au N. du bourg de Roëzé, à 4 kilom. 1/2 (1 lieue), à l'est de ce lieu-ci.

HYDROGR. La rivière de Sarthe limite la commune au S., à l'exception d'une très-petite portion qui s'étend au-delà ; le ruisseau le Renom la traverse du N. au S., par son centre, excepté pour l'ancien territoire d'Athenay, au côté E. duquel il passe ; la petite rivière de Gée, la limite au S. O., et le ruisseau de la Haie, au S. E., chacun sur un très-court espace seulement. Ces trois cours d'eau vont se jeter dans la Sarthe, au S. — Moulins de Théval, sur la Sarthe ; de Ringeard et de Béchereau, sur le Renom ; de Ray, sur la Gée ; tous à blé. Celui de la Haie et l'étang du même nom n'existent plus.

On trouve près du château de Bellefille, dans un pré nommé les *Salines*, et sur la droite du chemin de Chemiré à la Suze, au tertre de l'Archer, des sources d'eaux salines, ayant entr'elles la plus parfaite analogie, ainsi qu'avec celles d'une autre source voisine, située dans le territoire de la Suze. Analysées par MM. Marigné et Legallois, pharmaciens au Mans, elles ont donné, par livre, au moyen de l'évaporation, 72 gr. d'un résidu offrant les substances suivantes : muriate de soude, 34 gr. ; muriate de chaux, 22 gr. ; muriate de magnésie, 6 gr. ; sulfate de chaux, 2 gr. ; carbonate de chaux, 3 gr. ; alumine, 2 gr. ; perte, 3 à 4 grains. On les estime atténuantes, purgatives, et comme telles, pouvoir remplacer des eaux minérales fort accréditées. (LE BRUN, *Topogr. médic.*, p. 22).

GÉOLOG. *Minéral.* Surface généralement montueuse, formant plusieurs côteaux le long du cours des rivière et ruisseau de Gée et de Renom, qui, du N. au S., vont se ramifier

avec celui qui borde la Sarthe sur sa rive droite. Du N. au centre de la commune, le terrain forme un plateau élevé entre les deux cours de la Gée et du Renom. Terrain secondaire, formant l'extrémité S. E. de la Champagne du Maine, offrant sur toute sa surface, le calcaire jurassique oolithique, exploité pour pierres de taille à la carrière de la Vallée, pour les chemins, et pour convertir en chaux : la roche calcaire de la Vallée, suivant l'observation de M. Nepveu de Bellefille, offre quatre lits successifs séparés par des bancs d'argile, et repose sur une marne argileuse gris-bleuâtre. Un autre banc d'oolithe, plus tendre, s'exploite près du presbytère. On trouve dans la marne argileuse de la carrière de la Vallée, des fossiles des genres Ammonite, Pholadomye, Lime ; la Térébratule ponctuée ; etc. Dans un banc de calcaire bleuâtre, découvert à 10 mètres de profondeur, en creusant un puits au château de Bellefille (territoire d'Athenay), on a observé la Bélemnite bicanaliculée, avec des fragmens de Lignite. Sur le territoire de S.-Benoît, on rencontre également une marne argileuse bleuâtre, contenant des Ammonites passées à l'état pyriteux, la Bélemnite hastée, etc. : cette marne forme sur le bord de la Sarthe un banc de 5 mètres à 5 mètr. 1/3 d'épaisseur.

CADASTR. La superficie totale de la commune, de 2,264 hectares, 23 ares, 30 centiares, se divise de cette manière : — Terres labourables, 1,530 hectar. 38 ar. 10 centiar. ; en 5 class, estimées à 9, 19, 27, 40 et 52 f. — Jardins, 55-48-50 ; 2 cl. : 52, 72 f. — Vignes, 247-47-0 ; 4 cl. : 33, 65 f. 50 c., 79, 98 f. — Prés, 236-88-70 ; 4 cl. : 18, 44, 82, 97 f. — Pâtures, 14-27-80; 2 cl. : 8 f. 20 c., 16 f. 60 c. — Bois futaies, 1-88-0 ; 3 cl. : 8, 16, 21 f. — Taillis, 61-29-20 ; 3 cl. : 8, 16, 21 f. — Landes, 8-61-50 ; à 2 f. — Courtils, 4-01-50 ; 2 cl. : 40, 52 f. — Pièces d'eau, 0-20-50 ; à 52 f. — Ancien cimetière, 0-01-30 ; à 16 f. — Superficie des bâtimens, 18-87-0. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt., etc., 1-16-20. — Chem. et plac. publ., 68-46-53. — Riv. et ruiss., 15-21-47. = 381 maisons, en 10 class., de 9 à 150 f. — 4 moulins, en 3 class., de 80, 150 et 300 f. — 1 fourneau à chaux, à 68 f.

CONTRIB. Foncier, 9,803 f. ; personn. et mobil., 1,075 f. ; port. et fen., 337 f. ; 42 patentés : dr. fixe, 234 f. 50 c. ; dr. proport., 91 f. Total, 11,540 f. 50 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol fertile, argilo-calcaire, pierreux, dit de grouas, particulièrement propre à la culture des céréales, en froment et orge pour les 2/3 des ensemencés ; un peu de sarrazin ;

chanvre, un peu de lin ; trèfle, luzerne, vesceron ; foins ; vignes, produisant en majeure partie des vins blancs assez estimés ; arbres à fruits et cidre ; fil. Elèves de chevaux de trait et de selle ; de jeunes bestiaux dits *taurailles* ; beaucoup de porcs ; moutons, chèvres, volailles ; quelques ruches ; laine, miel et cire, etc. — Assolement quadriennal ; 24 fermes principales ; un grand nombre de plus petites et de bordages ; 55 charrues. L'emploi de la marne de S. Benoît, procure à M. Legay, cultivateur intelligent de cette commune, qui en met par hectare, 38 tombereaux (à 6 bœufs et 1 cheval), avec un tiers de fumier, d'abondantes récoltes en froment, orge et trèfle, dans un sol maigre et stérile autrefois. = Fréquentation des marchés de la Suze et Vallon ; des foires de Loué et du Mans.

COMM. INDUSTR. Un four à chaux et une tuilerie, dont les produits s'exportent jusqu'au Mans. Carrières de pierre à bâtir et à chaux ; extraction de la marne.

ROUT. ET CHEM. Aucuns grands chemins ni routes sur ce territoire. Les chemins vicinaux passablement bons sur le roc calcaire ; fort mauvais dans la partie nord, sur l'ancien territoire d'Athenay.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Châteaux de Bellefille et de la Sauvagère, déjà cités ; maison bourgeoise de la Papinière, dans une position gracieuse, dominant la Sarthe, appartenant à notre poète, M. d'Oigny. Les Tournes, hameau, dont on a expliqué plus haut la signification ; la Cour, la Ville, le Fort, noms qui annoncent l'ancien état féodal et fortifié de la commune : le premier appartient à Athenay. La Verrerie, sur la rive gauche de la Sarthe, dans un terrain sablonneux, a pu être, en effet, une manufacture de verres autrefois.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; résidence d'un notaire, d'un percepteur ; bureau de déclaration des boissons ; débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Fonlletourte.

CHENAY, CHENAI, CHESNAY ; *Chegneius*, *Chegneium*, *Quercetum* ; commune dont le nom vient de *Quercus*, chêne ; soit d'un arbre de cette espèce révéré dans le lieu, soit que son sol en fut abondamment planté ; du canton et à 5 kilom. 7 hectom. O. de la Fresnaye ; de l'arrondissement et à 19 kilom. N. O. de Mamers ; à 50 kil. N. du Mans. Autrefois du doyenné de Lignière, de l'archidiaconé de Saosnois ou Grand-Archidiaconé ; du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 8,22 et 59 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée à l'O. et au N., par la rivière de Sarthe

qui la sépare du département de l'Orne ; à l'E. et au S. E., par Montigny ; au S., par Lignière ; au S. O., par le Chevain ; la forme de cette commune presqu'indéterminable, se rapproche de celle d'un triangle, dont la pointe N. O. est arrondie et celles N. E. et S. O. coupées carrément, ayant de 2 1/2 à 3 kil. de côtés. — Le bourg, situé sur une hauteur qui domine le cours de la Sarthe, se trouve placé à la presqu'extrémité N. de la commune et ne consiste que dans six maisons qui longent l'église, au N. Eglise fort simple, n'ayant rien de remarquable ; clocher en flèche ; cimetière l'entourant, clos de haies vives et de murs. Le château, peu éloigné du bourg, au N., est une maison bourgeoise de construction ordinaire, mais dans une position charmante, d'où on apperçoit les nombreuses sinuosités que décrit la rivière.

POPULAT. De 52 feux autrefois, on en compte 37 seulement aujourd'hui, comprenant 75 individus mâles, 89 femelles, total, 164 ; dont 27 dans le bourg. Le surplus des habitations est aggloméré, en majeure partie, par petits hameaux de 3 à 7 maisons.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 10 ; naissances, 41 ; décès, 33. — De 1813 à 1822 : mar., 11 ; naiss., 60 ; déc., 23.

HIST. ECCLES. Eglise dédiée à S. André ; point d'assemblée. Autrefois la cure était à la présentation du seigneur temporel. Actuellement la commune est administrée spirituellement par le desservant de celle de Lignière-la-Carelle.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée au château, fut possédée pendant tout le 16.e siècle par la famille de Caradeux ou Caradeuc ; elle le fut depuis 1600, par celle de Hardas, jusqu'en 1697, que Pierre Paillard de Beauséjour, trésorier de France à Alençon, l'acheta de Léonor du Hardas, et ajouta le nom de Chenay au sien. La maison moderne, citée plus haut, qu'on appelle toujours le château de Chenay, appartient encore à la famille du même nom. — En 1668 et 1680, René de Hardas, chevalier, seigneur de Courtilloles, rend aveu par son procureur, pour les fiefs d'Ancinnes, Chenay et la Chevallerie, dans le Saosnois. Tiennent de lui : Alexandre d'Aché (château au-delà de la Sarthe, au N. O. de Chenay) ; et Callais (*sic*) de Vansay, seigneur de Brestel, chevaliers; Abraham Semalé et Jacques Vaseuf, écuyers.

HYDROGR. La Sarthe entoure la commune du N. E. au S. S. O., en décrivant une demi-ellipse, autour de deux des côtés du triangle que décrit la commune, de manière à en former une presqu'île ; les ruisseaux de Sarthon et de la Besnière, la bornent à l'E. et au S. E.

GÉOLOG. *Minéral.* Sol montueux, formant un plateau élevé qui vient se terminer au bord de la Sarthe et la dominer à pic. Terrain secondaire offrant le calcaire jurassique, dans lequel on a observé les fossiles suivans : Nautile, 1 espèce ; Peigne discordant, Plicatule radiole, Huître oblique, Avicule, 1 esp. ; Plagiostome, 1 esp. ; Modiole cordiforme, var. ; Trigonie à côtes, Serpule quadrangulaire, etc.

DIVIS. DES TERR. En labour, 94 hectares ; jardins, 2 1/2 ; prairies, 31 ; superficie des batimens, cours, etc., 4 1/2 ; eaux courantes, etc., 5. Total, 137 hectares.

CONTRIB. Foncier, 877 f. ; personn. et mobil., 82 f. ; port. et fen., 44 f. ; 4 patentés : dr. fixe, 39 f. ; dr. proport., 42 f. Total, 1,084 f. — Perception de S.-Patern.

CULTUR. Terrain médiocrement fertile, qu'on ensemence principalement en menus grains et avoine ; exportation du 5.e au 6.e des produits ; chanvre et fil ; prairies sujettes aux inondations ; arbres à fruits et cidre ; élèves de poulains, bêtes à cornes, porcs, etc. — Assolement triennal ; 4 fermes principales; 5 charrues. = Marché fréquenté : Alençon.

COMM. INDUSTR. Absolument nul.

ROUT. ET CHEM. Un chemin d'Alençon à Saint-Paul-le-Vicomte, traverse la commune du S. S. O. au N. E.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château, déjà cité. Le Parc-Galais, les Portes-Rouges, le Plessis, noms de fermes qui indiquent des lieux remarquables autrefois.

ÉTABL. PUBL. Mairie. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

CHENU, CHENUS, SAINT-MARTIN-DE-CHENU ; *Quercinus, S.tus-Martinus de Querceto vel Chegneio* ; commune CADASTRÉE dont l'étymologie du nom est la même que celle de l'article précédent ; du canton et à 14 kilom. E. S. E. du Lude ; de l'arrondissement et à 18 kilom. 1/2 E. S. E. de la Flèche ; à 45 kil. S. S. E. du Mans. Anciennement de l'archiprêtré du Lude, dans le diocèse d'Angers ; de l'élection de Baugé et de la province d'Anjou. — Distances légales, 16, 28 et 54 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par la Bruère et Nogent-sur-Loir ; à l'E., par S.-Aubin-le-Dépeint et S.-Patern (Indre-et-Loire) ; au S. E., au S. et au S. O., par Brèche, Couesme et Villiers (Indre-et-Loire) ; à l'O., par S.-Germain-d'Arcé ; cette commune forme une ellipse du N. O. au S. E., rendue irrégulière par un allongement ou appendice, assez étroit, qui s'étend au N. E. Son plus grand diamètre, du N. N. O. au S. E., est de 8 kilom. ; celui de l'E. à l'O., à son extrémité N., est de 6 kil. 1/2 ; les autres varient de 2 kil. 1/2 à 4 kil. 1/2, de l'E. à l'O., dans le surplus de la commune.

— Le bourg, situé dans un vallon, à 1 kil. et 2 kil. 1/2 des extrémités N. O. et N. de la commune, et à 4 et 6 kil. de celles N. E. et S. S. E., forme une rue principale qui s'étend du N. au S., en passant à l'O. de l'église. Celle-ci, à côté de laquelle sont le presbytère et la maison de charité, bien décorée, de belle et ancienne construction, du genre roman, se compose, outre le chœur, d'une nef et de deux bas côtés, dont les arcades sont en plein-cintre, la nef et le chœur voutés en pierre ; clocher en flèche. Au fond du tabernacle se trouve un beau tableau, qu'on croit être de Mignard, représentant l'adoration des Mages. On y remarque, derrière les personnages historiques, les portraits en pied des donateurs, mari et femme, de la maison de Bourdeille, seigneurs des Pâtis, en costume du temps, celui du règne de Louis XIV. Cimetière attenant à l'église, au N., clos de haies vives.

POPULAT. Chenu qui comptait pour 217 feux autrefois, en contient 263 actuellement, qui se composent de 585 individus mâles, 610 femelles, total, 1,195 ; dont 221 dans le bourg. Il paraît y avoir diminution d'une cinquantaine d'individus, depuis 1804. On y trouve trois hameaux principaux : de la Vallée de la Rivière, ou des Sauvages, suivant Cassini ; de la Vallée des Pots ; et de la Coulée des Guigners.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 108 ; naissances, 443 ; décès, 303. — De 1803 à 1812 : mar., 82 ; naiss., 340 ; déc., 324. — De 1813 à 1822 : mar., 80 ; naiss., 312 ; déc., 208.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S.-Martin de Tours, auquel on associe S.-Louis. Assemblées les dimanches les plus rapprochés des 11 novembre et 25 août. Cure autrefois à la présentation du prévôt d'Anjou. (V. l'alinéa HIST. FÉOD. de l'article la BRUÈRE). Il existait cinq chapelles dans cette église, dont une dédiée à S.-Louis. Les quatre autres a la présentation de quatre seigneurs de fiefs de la paroisse, ceux des Pâtis, de Méré, de Cherigny et de Chetigné. Une chapelle au château des Forgeais et une autre à celui de la Borderie, étaient présentées par les propriétaires de ces terres.

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse était anciennement annexée à la terre des Pâtis, ou du Pâty, située près du bourg, laquelle se compose d'un petit château en forme d'équerre, flanqué de trois tours aux trois angles, entouré de larges fossés remplis d'eau vive sur l'un desquels se trouvait un pont-levis, alimentés par un faible ruisseau qui circule autour d'un joli jardin planté à l'anglaise ; des prés, des bois, un moulin, la cascade que forme le ruisseau, sont des accessoires agréables, qui donnent un aspect pittoresque à ce

manoir, propriété de Madame Hubert, fille de M. Houdouin, ancien avocat au Châtelet de Paris ; et qui fut autrefois dans la famille de Bourdeilles de Brantôme. Ce célèbre historien en avait été lui-même possesseur, ainsi qu'on le voit dans la généalogie annexée à l'un de ses ouvrages, où il prend entr'autres titres, celui de seigneur du Pâty. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, deux frères de cette famille, protestans, étaient possesseurs de cette terre qui leur fut conservée par l'abjuration de l'un d'entr'eux. Celui-ci étant devenu chanoine de l'église de S.-Martin de Tours, fit don à cette collégiale de sa portion de ce domaine qui fut attachée à la prévôté d'Anjou (voir l'article la BRUÈRE), laquelle se trouva posséder la seigneurie paroissiale de Chenu : le surplus composa le domaine seigneurial des Pâtis. Le fief de la Maison-Rouge de la Bruère était vassal de celui des Pâtis, puisqu'un procès fut intenté par les seigneurs de celui-ci à ceux de la Maison-Rouge, pour les contraindre à venir moudre à leur moulin, ce à quoi ils furent condamnés par arrêt du Parlement. Un projet qu'avait eu M. Houdouin et que se propose d'exécuter Madame sa fille, offrirait un grand embellissement au bourg, d'où l'on verrait la maison et les bosquets des Pâtis.

Les autres fiefs et manoirs seigneuriaux étaient : Cherigny, qui appartint long-temps à la famille de la Moinerie, qui y établit une verrerie détruite aujourd'hui : son château, ancien, composé de trois pavillons, ayant un pont-levis et des avenues, est d'un bon effet. Les Forgeais, appartenant depuis fort long-temps à l'ancienne maison de Juglart, d'où était sorti un commandeur de l'ordre de Malte, ce château fortifié autrefois, d'une construction hardie, s'étant écroulé de vétusté il y a quelques années, a été remplacé par une maison d'un genre moderne : elle est sur le bord du ruisseau de l'Ardillère ; un moulin en dépend. La Borderie, château à la maison Ruzé-d'Effiat, a été vendu pendant la révolution, et ses vastes bâtimens détruits. La Brosse, autre château situé sur une élévation, à 1 kil. 1/2 à l'E. du bourg, n'a rien de remarquable qu'une avenue qui se termine à la limite du département de ce côté : il appartient à Madame Dupont de Vaugirard. Enfin, Meré, la Chouannière et Chetigné, étaient encore des fiefs situés en Chenu.

HIST. CIV. On paraît croire dans le pays que la population de Chenu, fut plus considérable autrefois qu'elle ne l'est actuellement, et on attribue la cause de son affaiblissement à la révocation de l'édit de Nantes, qui chassa une partie de ses habitans. Nous avons vu que les seigneurs des Pâtis profes-

saient la religion reformée. Une grande maison située près du bourg, appelée la Merrerie, était, assure-t-on, l'ancien temple ou *prêche* des protestans : elle appartenait probablement à ces seigneurs, puisqu'elle devint, sans doute d'après la donation que nous avons citée, la propriété des chanoines de S.-Martin de Tours. On remarque encore la charpente de cette maison, en ogive, forme que l'on retrouve dans une autre maison de Dissé-sous-le-Lude, qu'on croit avoir eu la même destination.

Un dicton local qualifie du titre ironique de SORCIERS les habitans de Chenu. La tradition veut que cette épithète leur soit venue de ce qu'ayant voulu ériger une croix dans un certain lieu de la paroisse, ils la portèrent horizontalement, et se trouvèrent engagés dans un chemin fort étroit, dont ils ne purent se tirer, gênés qu'ils étaient par les haies ; qu'ils n'eurent pas l'idée de la retourner de manière à en placer les bras verticalement, et n'avisèrent d'autre expédient que de la planter là où ils furent arrêtés par cette difficulté.

Une maison de charité, fondée par un sieur Coicault, et tenue par deux sœurs libres, jouissait, en 1789, de 400 liv. de revenu qu'elle a conservés : deux sœurs d'Evron y font l'école aux jeunes filles et donnent des soins aux malades. Un instituteur primaire, logé par la commune et ayant une rétribution sur le budget communal, instruit les jeunes garçons d'après une méthode analogue à celle de l'enseignement mutuel.

Cette commune qui, dans les derniers temps de la guerre civile des Chouans, a été occupée et traversée par les différens partis armés, n'a pourtant été le théâtre d'aucun événement important.

Elle a donné naissance à Urbain Plancher, savant bénédictin. Voir la BIOGRAPHIE.

ANTIQ. On trouve à 3 kil. S. S. O. du bourg, non loin du ruisseau de l'Ardillère, un *dolmen* connu sous le nom de Haute-Pierre dans le pays ; il est indiqué sur la carte de Cassini, entre les deux fermes de Haute-Pierre et de Pierre-Levée. De 4 à 4 mètres et demi de long, de l'E. à l'O., sur 3 mètres dans sa plus grande largeur, son épaisseur varie de 45 à 70 centimètres. Supportée par quatre pierres placées de champ, deux de chaque côté, dont une est défaillante, la table est élevée d'un mètre au-dessus du sol, à l'extérieur; de 1 mètre et demi en dedans, où le terrain a été baissé, peut-être pour servir d'abri aux enfans qui gardent les bestiaux dans les champs. Une des pierres de support, qui forme le côté S., paraît avoir été taillée sur la face interne. Les pierres

de ce dolmen sont d'un grès poreux à sa surface, très-commun sur le côteau de Haute-Roche qui domine la rivière de Fare, à l'O. Placé au milieu d'un assez vaste plateau déboisé, dont le terrain pouvait être une grande lande autrefois, le culte druidique auquel ce monument était destiné, a pu faire donner à ce lieu le nom de Chenu, soit du chêne en vénération chez les Gaulois, soit de cette espèce de bois qui peut-être y était abondante, ce qui n'est plus actuellement.

On remarque encore, sur les hauteurs des Vieilles-Vignes, à 1 kil. 1/2 au S. E. du bourg, les traces d'un ancien camp qu'on croit être un ouvrage des Romains. Sa forme est celle d'un carré long, d'environ 260 mètres de largeur, sur une longueur à-peu-près double, qui s'arrondit un peu sur le penchant S. E. du côteau où il va se perdre dans un bois. Il se compose de trois rangs de parapets bien distincts, formés de grosses pierres et de terre, séparés d'environ 60 mètres les uns des autres. Flanqué à l'O. par la petite rivière de Fare, sa position élevée lui donnait l'avantage de dominer une assez vaste plaine, formant le territoire des communes de Chenu, de S.-Germain-d'Arcé, dont on attribue le surnom à une inversion du nom de CÉSAR ; de Villiers et de Couesme, ayant Château-la-Vallière à son extrémité sud. Deux chemins y conduisaient, à droite et à gauche, et une ancienne voie, appelée encore *Chemin des Romains*, le longeait au nord. Cette voie, qui traverse la commune dans toute sa longueur, ou du N. N. O. au S. S. E., semble venir du Mans ou plutôt d'Alonnes, et se diriger sur Tours, c'est-à-dire qu'elle se ramifiait avec celle que nous avons déjà plusieurs fois indiquée, qui est la route actuelle du Mans ou mieux d'Arnage au Lude. Cette voie, construite avec soin, offre encore des encaissemens en cailloux d'un mètre et plus de profondeur sur une assez bonne largeur.

On verra plus loin, aux LIEUX REMARQUABLES, un certain nombre de noms qui semblent indiquer que Chenu a dû conserver assez long-temps une importance dont il ne reste plus que ces seuls monumens.

HYDROGR. La rivière de Fare, borne la commune à l'O., sur une longueur de 3 kil. 1/2 ; le ruisseau des Pâtis y prend sa source à 1 kil. 1/2 au N. E., passe dans le bourg et au château de son nom, et va se jeter dans la Fare à l'O., ainsi que les deux suivans, après un cours de 4 kilom. ; celui du Grand-Sars, qui vient de trois étangs de la commune, la traverse de l'E. à l'O., sur une longueur de 4 kil. ; et celui de l'Ardillère, venant du département d'Indre, coule aussi de l'E. à l'O., et la limite au S., sur une longueur de 5

kil. 172. — Étangs des Tuileries, de la Houlaye et du Grand-Sars, empoissonnés en carpes et brochets. — Moulins des Pâtis, sur le ruisseau de ce nom ; de la Rivière ; de Coulongé, une roue seulement ; et aussi une roue de la forge de Haute-Roche, dont le surplus dépend de Villiers (Indre-et-Loire), sur la Fare ; des Forgeais, sur l'Ardillère ; tous à blé, excepté celui de Haute-Roche.

GÉOLOG. *Minéral.* Sol généralement montueux et coupé, dont les hauteurs forment plusieurs plateaux au centre, au S. E. et au S. O. de la commune. Terrain secondaire, depuis la hauteur qui domine le bourg, au nord, jusqu'à l'extrémité de la commune de ce côté ; tertiaire pour le surplus. On trouve dans la première partie de ce territoire le calcaire tufeau en beaux blocs propre à la bâtisse, et pour la chaux ; de la marne blanche offrant des débris de fossiles d'espèces variées ; sur le second terrain, un grès blanc d'un grain très-fin et très-dur ; du minerai de fer, de plusieurs espèces, et de bonne qualité. L'argile à brique se rencontre sur plusieurs points.

Plant. rar. Centaurea lanata, DEC.

CADASTR. Surface totale de 3,046 hectares 64 ares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 1,580 hectares 95 ares 29 centiares, en 5 class. ; de 5 f. 40 c, 11 f., 17-80, 32-10, 41 f. 40 c. — Jardins, 53-92-86 ; 3 cl. : 41-40, 51-80, 62 f. 10 c. — Vignes, 63-05-67 ; 3 cl. : 18-20, 36-40, 48 f. 40 c. — Prés, 141-99-0 ; 4 cl. : 15 f., 30, 52-50, 82 f. 20 c. — Pâtures, 200-27-43 ; 3 cl. : 4-50, 12-10, 24 f. 30 c. — Bois de futaies, 8-72-20 ; 3 cl. : 6-30, 15-50, 20 f. — Bois taillis, 317-88-44 ; 4 cl. : 6-30, 15-50, 20 f., 23 f. 40 c. — Landes, 571-16-30 ; 2 cl. : 3 f., 4 f. 50 c. — Douves, mares, viviers, 1-46-11 ; à 41 f. 50 c. — Etangs, 3-23-30 ; à 4 f. 50 c. — Bosquets, allées et aires, caves, fourneaux, 2-00-08 ; à 41 f. 40 c. — Superficie des bâtim. et cours, 15-94-05 ; à 41 f. 40 c. *Objets non imposables* : Egl., hosp., cimet., presb., et dépendances, 0-74-04. — Rout. et chem., 80-46-23. — Riv. et ruiss., 3-90-50. = 317 maisons, en 10 class., de 3 à 120 f. — 3 moulins, en 2 class., 1 de 100 et 2 de 200 f. — 4 fourn. à chaux, 2 de 40 f. chacun et 2 de 48 f.

Le TOTAL du Revenu imposable, est de 53,706 f. 31 c.

CONTRIB. Foncier, 6,085 f. ; personn. et mobil., 670 f. ; port. et fen., 259 f. ; 24 patentés : dr. fixe, 144 f. 50 c. ; dr. proport., 26 f. Total, 7,184 f. 50 c. — Perception de Vaas.

CULTUR. Terrain passablement productif, cultivé en majeure partie en froment et orge ; exportation d'une portion

des céréales produites ; trèfle et sa graine ; chanvre et fil ; pommes de terre ; vignes donnant d'assez bon vin ; arbres à fruits et cidre. Les fruits à couteau se portent au marché de Tours. Noyers, bois. Elèves de veaux et génisses ; jeunes porcs, peu de moutons ; volailles, menues denrées. — Assolement triennal, dans lequel on fait usage de la marne ; 71 fermes à charrues, 86 closeries et petits domaines cultivés à bras. — Les landes, plus considérables autrefois, disparaîtront pour faire place à des plantations de pins = Fréquentation des marchés du Lude, Château-du-Loir et Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

COMM. INDUSTR. Fabrication d'environ 100 pièces de toiles, par 14 métiers, façon Château-du-Loir, pour la halle de cette ville et pour particuliers ; extraction du tufeau, du grès, de la marne et du minerai de fer, qui commence à être peu abondant, et qui sert à alimenter la forge de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire). Quatre fours à chaux et à tuiles et briques.

ROUT. ET CHEM. Un bon nombre de chemins vicinaux, dont le principal, de Château-du-Loir à Château-la-Vallière, servant à l'exploitation de la commune, sont plus ou moins en bon état de reparations.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. A ceux déjà cités, nous ajouterons, comme indication de l'ancienne importance du lieu, de ses établissemens, etc. : Chef-de-Ville, Villeronde, la Porte, la Portière ; la Vallée-des-Pots ; la Poterie, la Verrerie, les Forgeais ; les Tuileries, dont le nombre est diminué ; la Trape, tous noms de fermes et hameaux ; Chêne-Sou, autre nom de ferme que nous tâcherons d'expliquer ailleurs.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, établissement de charité ; écoles primaires pour les deux sexes. Bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Château-du-Loir.

CHÉRANCÉ, CHERANCÉ, CHERANCÉ-LE-SÉRILLAC ; *Cheranceius* ; peut-être du grec *Cherros*, et du latin *Asso* ; terrain aride et brûlant. Commune du canton et à 7 kilom. 1/2 N. E. de Beaumont-sur-Sarthe ; de l'arrondissement et à 15 kil. 1/2 O. S. O. de Mamers ; à 31 kil. 1/2 N. du Mans. Autrefois du doyenné de Beaumont, de l'archidiaconé de Saosnois ou Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 9, 19 et 37 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Grandchamp ; à l'E., par René ; au S., par Doucelles et Vivoin ; à l'O., par Saint-

Germain-de-la-Coudre et Coulombiers ; cette commune présente à-peu-près un carré de 3 kil. de diamètres environ. Le bourg, situé vers l'extrémité N. de la commune, forme avec le cimetière et l'église, comme deux rues, qui longent l'un et l'autre, à l'O. et au S. Belle église, à croisées du genre gothique flamboyant. On y remarque un autel à la romaine, surmonté d'un dôme que supportent quatre colonnes en marbre ; le chœur est clos par une balustrade en fer. Une statue, engagée dans la muraille et cachée par une boiserie, représente à genoux un seigneur de Coulouenné, de la maison de Vassé : ce seigneur avait été inhumé dans le sanctuaire. Clocher en bâtière ; cimetière entourant l'église, clos de murs.

POPULAT. De 140 feux autrefois ; aujourd'hui de 234, lesquels se composent de 481 individus mâles, 560 femelles, total, 1,041 ; dont 167 dans le bourg. Un assez grand nombre de hameaux, dont ceux de Lépinay, des Tartifumes et de la Croix, de 60, 75 et 80 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 64 ; naissances, 281 ; décès, 286. — De 1813 à 1822 : mar., 71 ; naiss., 316 ; décès, 283.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S. Maurille ; assemblée le dimanche le plus prochain du 13 septembre. Une autre assemblée, à la chapelle de S.-Gilles, située à 1/2 kil. S. E. du bourg, le premier dimanche du même mois. Les motifs de vénération qui attirent les fidèles à cette chapelle, sont les mêmes que ceux indiqués à l'article Champaissant. — La cure était autrefois à la présentation de l'évêque diocésain.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, ayant le titre de châtellenie, était annexée au château de Livet, vieux bâtiment presqu'en ruines, très-peu remarquable, situé près du bourg, et appartenant à M. de Faudoas. En 1613, Gilles de Maridort, seigneur de Bourg-le-Roi, était châtelain de Lucé-sous-Ballon, Doucelles, Chérancé, etc. Ces deux dernières terres firent partie du comté de Sérillac, dont Chérancé prit le surnom et devint comme le chef-lieu, quoique le château de Sérillac n'y fut pas situé : ce comté fut érigé en faveur de Jean III de Faudoas, par lettres-patentes du mois de juin 1653. (Voir l'article SÉRILLAC). La terre de Livet ressortissait de la seigneurie de Ballon, tandis que plusieurs autres fiefs de la paroisse dépendaient du comté de Beaumont-le-Vicomte. L'un de ces fiefs, Coulouenné, dont le château est tombé en ruines, et où se trouvait une chapelle dédiée à S. Jean, était en 1538 et 1539, au sieur Jean-

Baptiste de Vassé, qui en était seigneur. Lépinay ou Lespinay, autre fief, appartenait en 1131, à Catherine de Langlée, veuve de M.e Jacquet Gaster : ce fief, et celui de la Morellerie, que possédait à la même époque Raoul Pitard, relevaient de la seigneurie de Grandchamp.

Le 15 juillet 1533, la dame Marguerite de Saint-Amadour est condamnée aux assises de Beaumont, à payer 10 *salus d'or* « pour abonnement de rachat et de la prise par défaut » d'homme, des terres de Doucelles, Coulombiers, Fro- » mentages de Chérancé et Chollet » ; et le 13 avril 1535, Hercule de Maridort, mari de Guillelmine de Maulny, rend foi et hommage aux mêmes assises, pour lesdits fiefs. En 1655, Henri-François, marquis de Vassé, chevalier, lieutenant-général des armées, et René de Moullinet, sieur des Fourmentières, sont établis dans un aveu, comme vassaux de Jean de Faudoas, seigneur de Chérancé, etc. De 1662 à 1670, Louis d'Escorbout, seigneur du fief du Coudray, en Chérancé, relève d'Henri-François de Vassé, seigneur de Beaumont-le-Vicomte.

HIST. CIV. Le nom de Maladrerie que porte un champ dont une partie appartenait à la cure, fait penser qu'il a dû y avoir anciennnement dans cet endroit, un des nombreux hôpitaux destinés aux lépreux. Celui de Bicètre, que conserve une maison bourgeoise, y annonce l'ancienne existence d'un lieu de détention, soit pour les mendians, les insensés ou les malfaiteurs ; du moins l'identité de ce nom avec ceux de plusieurs maisons ayant cette destination, à Paris, à Alençon, etc., justifie cette présomption.

ANTIQUIT. On croit dans le pays que le presbytère, situé sur une élévation près de la chapelle S. Gilles, a dû être fortifié à l'époque des guerres des comtes Normands. On tire cette induction de l'existence d'un souterrain qui conduisait de ce presbytère à l'église, en passant sous la petite rivière de Bienne, et dont on remarque encore les deux issues. Il ne reste plus rien, qui indique que cette maison ait été fortifiée; et l'on sait qu'un grand nombre de prieurés et autres maisons curiales, avaient de semblables souterrains ayant la même destination, celle d'éviter, peut-être, aux ecclésiastiques, les insultes de la soldatesque, lorsqu'ils allaient célébrer l'office divin.

HYDROGR. La Bienne traverse la commune du N. E. à l'O., en passant près et à l'E. du bourg. — Moulins du Monceau, du Château, de Hazard, de Coulouenné, de Préboin ou de Guitter ; tous à blé, sur la Bienne, dans un espace de 1 kilomètre 1/2.

GÉOLOG. Sol légèrement montueux, du N. à l'O., en suivant le cours de la Bienne ; terrain secondaire offrant le calcaire oolithique à la surface du sol, et l'argile figuline sur plusieurs points.

DIVIS. DES TERR. En labour, 355 hectares, jardins, 2 ; prés, 55 ; bois taillis, 20 ; superficie des bâtimens, 25 ; chemins, 10 ; eaux courantes, 2. Total, 469 hectares.

CONTRIB. Foncier, 6,906 f. ; personn. et mobil., 613 f. ; port. et fen., 143 f. ; 39 patentés : dr. fixe, 199 f. ; dr. proport., 77 f. Total, 7,938 f — Perception de René.

CULTUR. Sol passablement fertile, ensemencé en froment et seigle, pour la majeure partie ; produits des céréales, du quart au tiers au-delà des besoins de la commune ; trèfle et graine ; chanvre et fil ; pommes de terre ; arbres à fruits et cidre. Quelques élèves de poulains ; peu de bêtes à cornes par défaut de nourris ; beaucoup de porcs, chèvres, presque pas de moutons. Assolement triennal en majeure partie ; 6 fermes principales ; un grand nombre de bordages dont les habitations sont agglomérées par hameaux, pour la plupart ; 45 charrues. = Fréquentation des marchés de Beaumont, Fresnay, peu Ballon ; des foires de Mamers et d'Alençon.

INDUSTR. Deux tuileries avec chacune un four à chaux. Le calcaire de Chérancé donnant une chaux maigre, on emploie de préférence le calcaire de Grandchamp qui fournit une chaux brune, estimée particulièrement pour les constructions hydrauliques. Une trentaine de métiers sont en activité pour la fabrication des toiles façon d'Alençon, qui se vendent à la halle de cette ville.

ROUT. ET CHEM. Le calcaire, presqu'à affleurement du sol, offre des chemins passablement exploitables dans les temps secs. L'ancien grand chemin de Ballon à Bourg-le-Roi, traverse la commune du S. à l'O.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre les lieux déjà cités, le Coudray, Bicètre et Saint-Gilles, maisons bourgeoises.

ÉTABL. PARTIC. Mairie, succursale ; résidence d'un notaire ; débit de poudre de chasse et débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Beaumont-sur-Sarthe.

ÉTABL. PARTICUL. Un instituteur primaire, sans rétribution communale.

CHERBON, CHARBON, nom d'un ancien château, d'où vient celui de Charbonnais (voir ce mot), donné à la petite contrée qui l'entoure, ainsi que nous l'avons dit à la page 328. En 1658, René le Bigot, écuyer, sieur de Cherbon, relevait de Philippe de la Martelière, conseiller au parlement de Paris, seigneur de la châtellenie de Fay (à

Mansigné) ; et en 1668 et 1670, de Gédéon l'Enfant, seigneur de Bazouges. C'est au propriétaire actuel de la terre de Cherbon, M. Dubignon, d'Angers, que l'on doit l'érection du nouveau monument national qui, sous le nom de CROIX BRETTE (voir cet article), consacre l'immortelle victoire de Bertrand Duguesclin, dans le voisinage de Pontvallain.

CHERÉ, voyez CHERRÉ.

CHEREAU, voir CHERREAU.

CHERISAY, CHERISAI, CHERIZAY ; *Cherisaio.* (Voir pour l'étymologie HIST. CIV.) Commune CADASTRÉE du canton et à 6 kilom. 1/2 S. de Saint-Patern ; de l'arrondissement et à 20 kil. O. de Mamers ; à 40 kil. N. du Mans. Jadis du doyenné de Fresnay, du Grand-Archidiaconé dit de Saosnois, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 8, 23 et 47 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par Béton et Champfleur ; à l'E., par Ancinnes et Bourg-le-Roi ; au S. E. et au S., par Rouessé-Fontaine et Fyé ; à l'O., par Oisseau-le-Petit ; la forme de cette commune est celle d'un pentamètre irrégulier, dont le plus grand côté, à l'E., est de 4 kil., tandis que les quatre autres n'en ont que deux au plus. Diamètres centraux : du N. au S., 4 kil. 1/2 ; de l'E. à l'O., 2 kil. 1/2. Le bourg, situé à mi-côte, vers le centre de la commune, en tirant un peu au N. O., se compose d'un petit nombre de maisons entourant l'église, excepté à l'E. Celle-ci, construite sur le sommet du côteau, assez jolie à l'intérieur, n'a rien de remarquable dans sa construction que son extrême simplicité. Clocher en bâtière. Cimetière attenant à l'église, à l'O. et au S., clos de murs.

POPULAT. Portée à 46 feux autrefois, elle est de 123 actuellement, comprenant 297 individus mâles, 312 femelles, total, 609 ; dont 75 environ dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 29 ; naissances, 83 ; décès, 97. — De 1813 à 1822 : mar., 20 ; naiss., 87 ; déc., 54.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S. Denis ; point d'assemblée. La cure, et un prieuré qui existait autrefois dans la paroisse, étaient à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers. La commune est réunie actuellement, pour le spirituel, à celle de Bourg-le-Roi.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée au château de la Ragotière, appartenait à la famille Paulmier du Bouillon (voir l'article ARÇONNAY). Une ferme appelée la Cour de Gesnes en était ou une dépendance ou formait un fief parti-

culier. En 1487, René de Surgières, chevalier, châtelain de Ballon, était seigneur de la Flocelière ou Flotelière et de Cerisay ; et nous avons des raisons de croire qu'il s'agit, sous ce dernier nom, de Cherisay (v. l'alinéa suivant). Cherisay, dans ce cas, relevait de la vicomté de Beaumont, suivant un registre de la tenue des assises de cette vicomté, en 1539.

HIST. CIV. Il paraît certain que le nom de Cherisay s'écrivait autrefois Cerisay, ainsi que s'écrit celui d'une autre commune peu éloignée, située au-delà de la Sarthe, tout proche de la ville d'Alençon. Ce nom lui venait probablement de *Cerisaye*, lieu planté en cerisiers ; ce qui est d'autant plus probable que cette commune-ci touche à celle d'Ancinnes, tellement renommée pour ce genre de production, que ses cerises sont connues sous ce dernier nom au marché d'Alençon.

HYDROGR. Plusieurs ruisseaux, dont le principal appelé Fontaine de Cherisay, ont leurs sources dans la commune, à l'O. et au S. O. du bourg, coulent au S., où, réunis, ils se jettent dans celui de Rosai-Nord, à l'extrémité de la commune. Le ruisseau de Groustel, qui la traverse du N. à l'E., s'y réunit également à celui de Rosai, lequel la limite, à-peu-près, depuis cette jonction jusqu'à son extrémité S. — Moulins de Quincampoix et Petit, sur le Groustel ; de Rabourg, sur le ruisseau Fontaine de Cherisay ; tous trois à blé.

GÉOLOG. Sol légèrement onduleux, principalement de l'E. au S. O., appartenant à la plaine du Saosnois. Terrain secondaire semblable à celui de Champfleur.

Plant. rar. Voir l'article Champfleur, et la note placée au bas de la page 289 du 1.er volume.

CADASTR. Surface totale de 798 hectares 99 ares, se divisant ainsi qu'il suit : — Terres labourables, 521 hectares 86 ares 86 centiares ; divisées en 5 classes, de 6, 12, 18, 27 et 32 f. — Jardins, 6-33-94 ; 3 class. : 32, 40, 64 f. — Prés, 96-45-80 ; 3 cl. : 32, 40, 80 f. — Pâtures, 29-01-10 ; 3 cl. : 20, 40, 64 f. — Pâtis, 5-76-14 ; à 6 f. — Avenues, 0-61-20 ; à 32 f. — Bois taillis, 112-06-50 ; 4 cl. : 9, 15, 21, 27 f. — Etangs, 0-33-60 ; à 64 f. — Mares, 0-17-50 ; à 2 f. — Sol des propr. bâties, 3-77-87 ; à 32 f. *Objets non imposables* : Egl., cimet., 0-07-40. — Chemins et plac. publ., 20-33-23. — Riv. et ruiss., 2-17-86. = 79 maisons, en 6 class., de 2 à 24 f. — 3 moulins, dont 2 à 130 f. chacun et 1 à 200 f.

Le TOTAL du Revenu imposable de la commune est de 18,674 f. 67 c.

CONTRIB. Foncier, 3,113 f. ; personn. et mobil., 239 f. ; port. et fen., 83 f. ; 11 patentés : dr. fixe, 44 f. ; dr. pro-

port., 59 f. 66 c. Total, 3,538 f. 66 c. — Perception de Bourg-le-Roi.

CULTUR. Sol argilo-calcaire, fertile, principalement en céréales ; ensemencé en gros et menus grains par moitié de chaque sorte, dont il s'exporte du tiers à la moitié ; beaucoup de trèfle et sa graine ; chanvre et fil ; pommes de terre ; bois; arbres à fruits et cidre. Elèves de poulains, peu de bêtes à cornes ; porcs ; peu de moutons ; volailles ; menues denrées, etc. — Assolement triennal ; 5 fermes principales, le reste en moyennes et bordages ; 35 charrues. = Fréquentation des marchés de Fresnay et d'Alençon.

COMM. INDUSTR. Plusieurs métiers à toiles, façon d'Alençon, qui se vendent à la halle de cette ville.

ROUT. ET CHEM. La grande route du Mans à Alençon, passe tout près à l'O. du territoire de Cherisay, que traverse de l'E. au N. le grand chemin de Bourg-le-Roi à Alençon, le même dont nous avons décrit la difficile exploitation à l'article Champfleur.

HABIT. ET NOMS REMARQ. Voir pour l'étymologie du nom de Quincampoix, que porte un moulin, l'article de l'ancienne commune du même nom.

ÉTABL. PUBL. Mairie, seulement. Bureau de poste aux lettres à Alençon.

CHÉRON (SAINT-), voyez SAINT-CHÉRON.

CHÉRONNE (ARCHE DE), une arche de ce nom, située sur les ruisseaux réunis de Dehaut et de Rosai-Est, peu loin de leur confluent dans la rivière d'Huisne, sur la commune de S.-Antoine-de-Rochefort, à 2 kilom. 1/2 au S. S. O. de la ville de la Ferté-Bernard, était accompagnée de deux forts qui défendaient les approches de cette ville du côté de l'ouest : il en sera reparlé à l'article Ferté-Bernard. Voir cet article, celui FERTOIS et la carte qui y sera jointe, et celui SAINT-ANTOINE-DE-ROCHEFORT.

CHÉRONNE, château situé dans la commune de Tuffé, et que nous indiquons ici, seulement à cause de sa similitude de nom avec les forts de l'arche de Chéronne V. l'art. TUFFÉ.

CHÉRONNE, du grec *Cherros* et du celtique *Aun*, cours d'eau sur un terrain aride (?) ; petite rivière que Cassini a improprement nommée Caronnet. Elle prend sa source près le bourg de Prévelles, dans le canton de Tuffé, se dirige au S. S. E., passe au bout de l'avenue du château de Chéronne, qui lui a donné son nom ou qui l'a reçu de lui ; reçoit entre ce château et le bourg de Tuffé, le ruisseau de Vimet ; passe auprès du bourg de S.-Hilaire-le-Lierru, et va se jeter dans

la rivière d'Huisne, en face du bourg de Vouvray. Pendant un cours de 82 hectom., cette rivière arrose les trois communes citées, et fait mouvoir trois moulins.

CHERRÉ, CHERÉ ; *Cherreium*, *Kairacus* ; évidemment du grec *Cherros*, terrain aride, d'autant mieux que les lieux assez nombreux qui portent ce nom sont élevés. Commune CADASTRÉE, de l'ancien Fertois, du canton de la Ferté-Bernard, de l'arrondissement et à 29 kilomètres S. E. de Mamers ; à 35 kil. N. E. du Mans. Autrefois du doyenné de la Ferté-Bernard, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 1, 34 et 46 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par la Ferté-Bernard et Cherreau ; à l'E., par Cormes ; au S., par Sceaux ; à l'O., par Vilaine-la-Gonais et la rivière d'Huisne, qui la sépare de Saint-Martin-des-Monts et de S.-Antoine ; cette commune forme un pentamètre irrégulier de 5 kilom. de côté à l'E., sur 2 kil. 1/2 à 3 kil. Diamètres centraux : du N. au S., 5 kil. 1/2 ; de l'E. à l'O., 4 kil. Cette commune, située sur la rive gauche de l'Huisne, comprend deux parties agglomérées principales. Le bourg, formant une espèce de place triangulaire, au milieu se trouvait l'ancienne église, du genre gothique primitif, autant qu'on en peut juger, qui fut vendue et détruite pendant la révolution : il n'en reste plus qu'une grosse tour carrée sur laquelle repose le clocher, en forme de coupole, surmontée d'une lanterne, et dans lequel on a conservé une cloche et l'horloge : on remarque dans ce bourg, l'ancien prieuré, maison rurale aujourd'hui ; quelques anciennes maisons à fenêtres en croix ou avec des traverses en pierre à moulures ; et une jolie maison bourgeoise appartenant à M. Beauvais - Herpin. L'ancien cimetière clos de murs, joint la tour de l'église, au N. L'autre partie agglomérée, composant le faubourg de la Guillotière, à l'extrémité sud de la ville de la Ferté-Bernard, y est attenante d'un côté par la maison des gendarmes, de l'autre par une maison particulière : elle se compose d'une petite place triangulaire, de la rue du Mans, longeant la grande route qui conduit à cette ville, et d'un autre bout de rue qui se dirige vers les routes de Vibraye et de Montmirail. On remarque dans cette partie, qui contient à-peu-près la moitié de la population communale, plusieurs belles maisons bourgeoises, dont la principale est l'ancien couvent des religieuses, vendu pendant la révolution. Une partie réservée de cette vaste maison, a été convertie en caserne de gendarmerie, en salle de mairie, et en un presbytère pour le desservant. La chapelle du même monastère sert à la

célébration du service divin, en attendant la construction projetée d'une nouvelle église dans le bourg.

POPULAT. De 210 feux anciennement, elle en compte 478, qui se composent de 697 individus mâles, 692 femelles, total, 1,389; dont 180 dans le bourg, et 680 dans le faubourg des Guillotières.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 116; naissances, 350; décès, 315. — De 1813 à 1822 : mar., 136; naiss., 337; déc., 267.

HIST. ECCLÉS. L'ancienne église était dédiée à S. Pierre, patron de la paroisse. L'assemblée, qui tient maintenant au faubourg des Guillotières, a lieu le dimanche le plus prochain du 29 juin. La cure de Cherré était dans l'origne un prieuré régulier de l'abbaye de la Couture du Mans, fondé par les seigneurs de la Ferté-Bernard, à qui ceux de Mondragon disputèrent à tort cette fondation. Lorsque, pour se conformer aux canons du concile de Latran, de 1215, les moines de ce prieuré se retirèrent dans leur abbaye, cette cure fut confiée à un prêtre séculier, sous le titre de vicariat perpétuel; le prieur fut obligé de lui accorder une portion de sa dîme sous le nom de *gros*, lequel fut fixé à 120 boisseaux de froment, mesure de la Ferté; 120 boisseaux de meteil et autant d'orge; 124 d'avoine, 3 de pois, autant de fèves, 300 gerbes de paille et 260 liv en argent; au moyen de quoi le vicaire perpétuel ne pouvait prétendre aucunes *novales* du passé ni de l'avenir. Le prieuré et la cure de Cherré étaient à la présentation de l'abbé de la Couture : on les estimait valoir, le premier, 1,000 liv. environ, de revenu; le second, 1,100 liv. Le prieur-curé de Cherré était curé primitif de la Ferté-Bernard : cette ville ne posséda longtemps que des chapelles, dont la principale, celle de N.-D. des Marais fut érigée en église curiale en 1367. Le bourg de Rochefort, autre faubourg de la Ferté, situé au-delà des deux rivières d'Huisne et de Même, faisait également partie de la paroisse de Cherré : la difficulté des communications et même leur impossibilité presqu'absolue en hiver, firent ériger en succursale, dans l'année 1525, la chapelle dédiée à S.-Antoine, qu'on croit avoir été construite en 1375, d'où cette paroisse prit le nom de S.-Antoine-de-Rochefort. Des réglemens postérieurs fixèrent les droits de la cure de Cherré sur ces deux anciennes églises et paroisses de sa dépendance; le dernier de ces réglemens, en ce qui concerne la Ferté, est un arrêt du Parlement du 18 mars 1675. Actuellement le desservant de la commune de Cherré, est considéré comme l'un des vicaires du curé cantonnal de la Ferté, et doit, comme tel, se rendre à la grande messe et aux vêpres paroissiaux.

De 1142 à 1146, l'évêque Guillaume de Passavent retire des mains de Geoffroi Wlborde, à la prière de l'abbé de la Couture, la dixme de Cherré et 2 sous pour la part à laquelle il a droit dans les offrandes de l'église, et en fait remise à l'abbaye. De 1186 à 1204, un accord a lieu entre Robert, abbé de la Couture, et Sequart de Mondragon, relativement au moulin de Cherré : les témoins furent Robert de Cherré et Guillaume de Cormes, d'une part ; de l'autre, les religieux du Prieuré. En 1211, Sequart de Mondragon fait don à la même abbaye, de la sixième partie des grosses dîmes qu'il avait achetées de Gauthier de S.-Aubin. Ce don est fait du consentement de Geoffroi de Villerai, seigneur de fief, et confirmé par Bernard de la Ferté. En 1233, le mercredi d'après l'octave de S. Pierre et de S. Paul, une transaction a lieu entre Hugues, seigneur de la Ferté, et le prieur, par laquelle Hugues amortit la maison et l'enclos du prieuré, renonce à tous droits de prééminence et lucratifs, sous la réserve de ses autres droits sur le surplus des biens de ce prieuré. En 1258, une autre transaction a lieu entre Bernard, le plus jeune, seigneur de la Ferté, et l'abbaye de la Couture, relativement aux juridiction, libertés et franchises du prieuré de Cherré, lesquelles consistaient, suivant d'anciens aveux, à partager avec les seigneurs le produit des droits qui se percevaient à la foire de S. Barthelemy de la ville de la Ferté ; à faire faire le procès aux criminels pris dans l'étendue de sa justice, et à les renvoyer au seigneur pour les faire punir, après qu'ils avaient été condamnés par ses officiers, etc.

Le 4 octobre 1534, Claude de Lorraine, seigneur de la Ferté, confirme un don, qui paraît être du 19 août 1512, fait aux *manans* et habitans de la ville et à l'église de la Ferté, d'environ un arpent, d'une grande pièce de terre appelée le champ de la Coyère (que d'autres titres nomment Congère), à la charge d'y faire *bénitre* un cimetière. Ce cimetière fut pris au haut de la portion de terre donnée, et le surplus, divisé en six *loties*, fut adjugé à différens particuliers, à rentes perpétuelles au profit de l'église de la Ferté, à la charge d'y bâtir et construire maisons. D'autres portions du même champ, ayant été adjugées postérieurement, avec la même clause d'y bâtir des maisons, ce sont ces constructions qui ont en partie formé le faubourg des Guillotières, dont le nom vient d'une autre portion de terre, aliénée pour le même usage, appelée le champ Guillot. Le curé de Cherré ayant revendiqué ses droits curiaux, relativement aux sépultures des habitans de la ville dans ce cimetière, situé sur son

territoire, l'usage s'établit que ce curé y ferait l'inhumation de ceux des habitans de la Ferté qui auraient demandés à y être enterrés, après que le curé de la ville y aurait conduit leurs corps. Actuellement, les habitans de Cherré les plus voisins de ce cimetière, y sont inhumés, ainsi que ceux de la Ferté; et ceux plus rapprochés du bourg, sont portés dans l'ancien cimetière, situé au milieu de ce bourg, et qui devrait être supprimé depuis long-temps.

En 1608, Charles de Lorraine, seigneur de la Ferté, fonde un monastère de Recollets sur le sommet du côteau qui domine la ville au sud. La maison de ces religieux fut bâtie en 1610, ainsi que l'indiquait l'inscription suivante, placée au-dessus du portail de leur église, composée par un sieur Rouillet de Beauchamp, bailli de la Ferté :

« Carolus antiquo veniens ex sanguine Regum,
Dux bello insigni, nulli pietate secundus,
Hic collectorum Francisci ex ordine, sacrum
Cœnobium, proprio tibi, christe, dicavit in agro.
Posuit Reginaldus Rouillet
Apud Fertenos juridicus. 1610. »

Supprimée en 1791, il ne reste presque plus que les murs d'enceinte de cette maison. On remarquait dans l'église une boiserie de fond d'autel, ouvrage d'un des religieux, dont les sculptures représentant des ceps de vigne entrelacés de branches de roses, étaient d'une délicatesse admirable.

Une dame Hullin ou Heullin, veuve Bois-Richard, fonda à la Ferté une maison religieuse des filles de N.-D. de la Visitation, de la maison professe de la Flèche. Ces dames firent édifier, en 1636, la magnifique maison dont il a été parlé plus haut, que construisit un de mes ayeux, en 1636, sur l'emplacement de plusieurs loties du champ Guillot, qu'elles avaient acheté : ruînées en partie par la banque de Law, elles ne purent terminer entièrement cet édifice.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était depuis fort long-temps un membre de la baronnie-pairie de la Ferté-Bernard : elle appartenait à la famille de Richelieu, qui possède encore la plupart des biens qui en dépendaient.

On voit par un des actes rapportés plus haut, qu'il existait au 12.e siècle une famille seigneuriale du nom de Cherré; mais l'on peut conjecturer qu'elle n'y possédait pas le principal fief, puisque le moulin, qui aurait dû en faire partie, ne lui appartenait pas. La terre de la Fontaine, dont les bâtimens paraissent anciens, et qui était le chef-lieu de la seigneurie de Cherré, à l'époque de la révolution; l'étang de Biou (v. cet article), qui contenait 155 hectares, desséché

dès avant 1766; faisaient partie de ce fief, comme on le verra plus bas. Outre ce prieuré, il paraît que Haute-Folie, Riche-Fuye, la Rivière, étaient également d'autres petits fiefs. Avant l'édit de Roussillon de 1573, Cherré était le chef-lieu d'un bailliage de la juridiction de la Plesse, en Cherreau.

ANTIQ. Nous parlerons à l'article Ferté-Bernard, des retranchemens qui existaient sur le champ des Récollets, et des squelettes trouvés en 1817, près de Haute-Folie, en élargissant le chemin qui, de la grande route, conduit au bourg.

HIST. CIV. Un legs testamentaire, fait par Marie-Nicole Bouvet, le 17 mars 1727, à l'Hôtel-Dieu de la Ferté, à l'effet d'y fonder deux lits, comprend les pauvres malades de Cherré à la participation de ce bienfait.

On possède des observations médicales sur une affection épidémique du printemps de 1789, laquelle enleva la moitié des malades de la paroisse de Cherré, qui en furent affectés.

Le combat qui eut lieu entre les Chouans et les Républicains, le 9 avril 1795, sur le territoire de Cherré, appartient à l'historique de l'article FERTÉ-BERNARD, où nous le renvoyons.

HYDROGR. Outre la rivière d'Huisne, qui la limite à l'O., cette commune est arrosée par les ruisseaux de Valmer, de Gradon, de Biou et de Barbe-d'Orge : ce dernier la borne au midi. Ces quatre ruisseaux coulent du levant au couchant, et se jettent dans l'Huisne. — Moulins de Valmer et de Cherré, sur le ruisseau de Valmer; de Quincampoix, sur l'Huisne; tous à blé : il paraît qu'anciennement ce dernier moulin était à foulon. Une source située près le champ de la Congère, fournit d'eau la fontaine de la Ferté.

GÉOLOG. *Minéral.* Sol montueux, s'élevant en amphitéâtre sur la rive gauche de l'Huisne, où il forme ensuite un plateau. Terrain secondaire offrant plusieurs formations : 1.° l'Oolithe de Mortagne ou de Lisieux (J. Desnoyers, *Annal. des Scienc. Natur.*, tom. 4, pag. 369), qui, se prolongeant depuis les départemens du Calvados et de l'Orne jusqu'au-delà de la Ferté-Bernard, présente, à la butte de Haute-Folie, des fossiles du genre Nériné, une espèce de Dicérate, figurée par le savant anglais, M. Bowdich (*Elem. of conch.*, part. 2.e fig. 50); des débris de Polypiers, etc.; 2.° la Marne argileuse d'Honfleur ou de Bélesme (J. Desnoyers, *loc. cit.*, p. 367), renfermant des lits de calcaire d'une texture compacte, qu'on emploie à faire de la chaux, et des brèches souvent bleuâtres, qui s'exploitent pour pierres d'appareil, dans lesquelles on remarque des vestiges d'une petite coquille bivalve

striée, d'Huîtres, etc.; 3.° la Glauconie crayeuse, à la butte du Buron, riche en fossiles des espèces Huître, Trigonie, etc., le Peigne rude, le P. à côtes inégales, etc.: on extrait aussi au Buron une marne grise de bon amendement. Sable blanc, très-fin, au lieu de la Voie; bancs de cailloux roulés, argile, etc.

Plant. rar. Blitum capitatum, LIN.; Kœleria cristata, PERS.; Nepeta cataria, LIN.; Typha latifolia, LIN.; Xanthium strumarium, LIN. Des haies considérables de Laurier, *Laurus nobilis*, LIN., qui existaient il y a quarante ans, ont disparu.

CADASTR. La superficie de la commune, de 1,954 hectares 47 ares 47 centiares, se divise de cette sorte par natures de terrains: — Terres labourables, 1,141 hectar. 52 ar. 80 centiar.; en 5 classes, évaluées à 4 f. 50 c., 13-50, 27, 41, et 50 f. — Jardins potagers, 22-99-26; 4 class.: 50, 68, 81 et 102 f. — Bosquets, pépinières, 1-36-90; à 50 f. — Vergers, 8-67-60; 3 cl.: 36, 50, 68 f. — Prés, 509-77-30; 5 cl.: 15, 30, 69, 102, 132 f. — Pâtures, 11-69-70; à 15 f. — Pâtis, 5-73-0; à 2 f. — Bois taillis, 198-09-60; 3 cl.: 4 f. 50 c., 9-60, 13 f. 50 c. — Pinières, 1-62-50; à 9 f. — Landes, 1-70-40; à 4 f. 50 c. — Terres vaines et vagues, mares, 1-27-60; à 1 f. — Douves, 0-19-20; à 50 f. — Superficie des bâtimens, 17-55-01; en masse, 877 f. 51 c. *Objets non imposables*: Routes et chemins, 28-58-20. — Rivières et ruisseaux, 3-68-40. = 173 maisons, en 8 cl., de 3 à 60 f.; 147 autres, en masse, 5,673 f. — 3 moulins, en masse, 280 f. — 1 tuilerie à 150 f.

Le TOTAL du Revenu imposable de la commune, est de 69,007 f. 90 c.

CONTRIB. Foncier, 10,050 f.; personn. et mobil., 1,102 f.; port. et fen., 406 f.; 47 patentés: dr. fixe, 417 f.; dr. proport., 340 f. 73 c. Total, 12,315 f. 73 c. — Perception de la Ferté-Bernard.

CULTUR. Sol argilo-calcaire, généralement fertile, ensemencé en gros et menus grains: beaucoup de trèfle; sainfoin, chanvre; les prés de la rive de l'Huisne, de qualité supérieure; bois, arbres à fruits. Elèves de poulains, de bêtes à cornes, porcs, chèvres, peu de moutons; engrais des bœufs pour Paris; fromages, dont une espèce, dite à la crême, jouit avec raison d'une renommée provinciale, sous le nom de fromages de la FERTÉ. Beurre, lait et légumes pour l'approvisionnement de la Ferté. — Assolement quadriennal en majeure partie. Trois fermes principales; un bien plus grand nombre de moyennes et de bordages; 60 charrues. = Fréquentation des marchés de la Ferté-Bernard et de Vibraye.

INDUSTR. De 40 à 50 métiers en activité, pour la fabrication des toiles, dites de la *Ferté*, qui se vendent à la halle de cette ville. Extraction de la marne, du sable, pour bâtir ; des trois espèces de calcaire indiquées. Une tuilerie avec un fourneau à chaux et trois autres fourneaux à chaux. On casse la pierre en petits morceaux pour la calciner.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 23, de Paris à Nantes ; celle départementale, n.° 6, de la Ferté à Tours par Vibraye, qui n'est point terminée jusqu'à cette dernière ville ; et le grand chemin de Montmirail ; traversent la commune, en s'embranchant au faubourg des Guillotières.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Aux maisons remarquables déjà citées, nous ajouterons Riche-Fuye, à M. Delelée-Desimiane ; Brisson, à M. Deloste ; et le Buron, la plus belle de toutes, à M. Prudhomme, maire : ces deux dernières dans de belles situations sur le vallon de l'Huisne. Une maison nommée le Port, prend ce nom de ce qu'on passe la rivière d'Huisne dans un bateau fixé, à cet effet, tout près de ce lieu. Les noms de Buron, de Châtelier, de Haute-Folie, ont été expliqués ailleurs ; celui de Cohue, que porte une ferme, connu dès le 14.e siècle, paraît être l'ancien nom de la halle seigneuriale du lieu.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale vicariale ; résidence d'un notaire. Bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard. — Plusieurs établissemens publics de cette dernière ville, se trouvent situés dans le faubourg des Guillotières, sur le territoire de Cherré.

ÉTABL. PARTIC. Un vétérinaire bréveté.

CHERRÉ, CHERÉ, nom d'une butte ou colline de la commune d'Aubigné, du canton du Lude, dominant le cours du Loir sur sa rive droite, ayant environ 130 mètres d'élévation au-dessus du niveau de ses eaux.

Ce fut au moulin de Cherré, situé au pied de ce côteau, que fut déployé l'étendard de la révolte, après la seconde restauration, par une demi-douzaine d'insurgés connus sous le nom de *Vautours* de Bonaparte. Nous retracerons cet événement au Précis Historique, d'après des renseignemens certains.

CHERREAU, CHEREAU ; *Cherrheium*, *Cherehaium* ; même étymologie que pour Cherré, *Cherros*, au datif, faisant *Cherrô*. Commune CADASTRÉE du Fertois, du canton et à 2 kilom. 3 hectom. E. N. E. de la Ferté-Bernard, distance prise de clocher à clocher ; de l'arrondissement et à 29 kil. S. E. de Mamers ; à 39 kil. E. N. E. du Mans. Anciennement du

doyenné de la Ferté, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 3, 34 et 49 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Avézé ; au N. E., par Ceton (Orne) ; à l'E., par Cormes ; au S., par Cherré et la Ferté ; à l'O., par cette dernière et la rivière d'Huisne, qui la sépare d'avec Souvigné ; cette commune a la forme d'un carré irrégulier, dont les angles se trouvent aux points cardinaux ; et les diamètres centraux, pris du milieu de chaque côté, d'environ 3 kilom. Le bourg, situé à-peu-près au centre, se compose d'un petit nombre de maisons entourant l'église à l'O. et au S., dont la plus marquante est le presbytère. Jolie église, du style gothique primordial, dont la porte occidentale est ornée de moulures anguleuses et de sculptures à feuillages et ceps de vigne ; l'intérieur ayant deux bas côtés ; celui de gauche est séparé de la nef par deux arcades, sans piliers entr'elles, seulement un pendentif en cul-de-lampe, orné de sculptures. Autel en marbre à la romaine ; boiserie du chœur assez remarquable, indiquée par Lepaige : beaucoup de vitraux coloriés ont été conservés. Clocher en flèche. Cimetière attenant à l'église, clos de murs. Une partie du faubourg de la Ferté, appelé Gué-Faux, à l'extrémité de la rue de Paris, appartient à Cherreau.

POPULAT. De 107 feux autrefois, on en compte 180 actuellement, se composant de 420 individus mâles, 565 femelles, total, 984 ; dont 136 dans le bourg, et 190, environ, dans le faubourg du Gué-Faux.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 51 ; naissances, 224 ; décès, 196. — De 1813 à 1822 : mar., 56 ; naiss., 253 ; déc., 227.

HIST. ECCLES. Eglise dédiée à S. Symphorien ; assemblée le dimanche le plus près du 22 août.

Vers la fin du 12.e siècle, les seigneurs de la Ferté fondèrent, dans cette paroisse, l'abbaye de la Pelice (voir cet article), de l'ordre de S. Benoît. Lorsqu'en 1731, la mense claustrale de cette abbaye fut supprimée, l'abbé fut chargé de fournir un vicaire à l'église de Cherreau, dont il était curé : de-là son droit de présentation à cette desserte, considérée actuellement comme succursale-vicariale de la Ferté.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, membre de la baronnie-pairie de la Ferté-Bernard, était attachée à la châtellenie de la Plesse qui, avant l'ordonnance de Roussillon de 1573, se composait de deux bailliages, celui de Cherré composé de 6 paroisses, et celui d'Avézé, qui en comprenait 31, au nombre desquelles était Cherreau.

« En 1310, au mois de septembre, Amauri III de Craon, » seigneur de Sablé, acheta de Pierre Goujul, doyen de » l'église du Mans, 62 liv. de rente sur les biens de Robert » Cherreau, seigneur de la Place (*sic*), séneschal de la » Ferté. » *Trésor des Chartes.* Ce document curieux, est le seul qui nous offre un seigneur de cette paroisse, qui en ait porté le nom.—La châtellenie de la Plesse était un ancien fort, situé sur un côteau boisé, à 3 kilom. au N. E. de la Ferté, destiné à défendre de ce côté les approches de cette ville, fort importante autrefois. On ne trouve plus sur l'emplacement, peu étendu, où ce fort était situé, que l'apparence des fossés qui l'entouraient, et celle d'un puits comblé, placé dans son enceinte. On appelle encore *coupe du vieux château*, la partie du bois où il était construit. Au pied de ce côteau, où se trouve la ferme du même nom, on a découvert assez récemment, en creusant, des fondations de murailles et une portion de pavage en bon état ; et au bas des prés voisins, qui étaient jadis en étang, une portion de maçonnerie indiquant la position de la bonde.

Les autres fiefs de la paroisse étaient celui de Glaye, joli château réuni à Ceton, depuis vingt ans, et dont était seigneur, en 1476, Richard de Vaulx, écuyer ; la Pelice ; et quelques mouvances de Pannet, terre située à Cormes.

HIST. CIV. En 1722, Marie Nicole Bouvet fait un legs pour la fondation de deux lits dans l'Hôtel-Dieu de la Ferté, et y fait participer les malades pauvres de Cherreau. Au printemps de 1789, une épidémie enlève les 479.es des malades qui en sont atteints.

J. Verdier, médecin, prétend (*Calendr. des amat. de la Vie*, p. 125), qu'un curé de cette paroisse, peu avant la révolution, y fut enterré seulement asphyxié. Il en donne ponr preuve qu'ayant été rasé, après qu'on le crut mort, pour être enterré à visage découvert, selon l'usage suivi pour les ecclésiastiques, le sang ne cessa pas de couler de plusieurs coupures que lui fit le barbier. Nous offrirons à l'article Précigné, un autre exemple affreux, du danger des inhumations trop précipitées.

HYDROGR. La rivière d'Huisne, limite la commune à l'O., et le ruisseau de Chantenai ou du Bignon, au N. Celui de S. Symphorien, qui prend sa source tout près et au N. N. E. du bourg, va se jeter dans l'Huisne, à l'O. S. O., après un cours de 3 kilom. Point de moulins.

GÉOLOG. *Minéral.* Terrain montueux au N., et à l'extrémité N. E., d'alluvion dans ces parties ; plat et secondaire pour le surplus, où il offre le calcaire jurassique, avec quelques

fossiles, notamment une espèce du genre Ammonite On trouve dans le terrain d'alluvion, le grès ferrifère, le quartz carrié ou *pierre meulière*, la *pierre cosse*, etc. On rencontre en outre, sur Cherreau, des bancs de silex roulés, au-dessous d'une couche de sable quartzeux ; la marne grise, l'argile à brique, celle à foulon, etc.

Plant. rar. Anthyllis vulneraria, LIN. ; Ceterach officinarium, DEC. ; Draba muralis, LIN. ; Lactuca perennis, LIN. ; Myosurus minimus, LIN. ; Rosa gallica, LIN., var. à fl. panachées, naturalisée dans quelques haies ; Teucrium botrys, LIN.

CADASTR. Superficie de 1,192 hectares, 36 ares, 71 centiares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 900 hectar. 85 ar. 20 cent. ; en 5 classes, évaluées à 7, 16, 22 f. 50 c., 34 et 41 f. — Pièces d'eau, allées, pépinières, 0-79-83 ; à 41 f. — Jardins, 18-60-90 ; 4 cl. : 41, 50, 61, 81 f. — Vergers, 5-56-80 ; 2 cl. : 34, 41 f. — Prés, 102-64-10 ; 4 cl. : 24, 48, 72, 90 f. — Pâtures, 03-12-60 ; 2 cl. : 12, 24 f. — Pâtis, 0-21-90 ; à 2 f. — Bois taillis et aulnaies, 118-36-10 ; 3 cl. : 6, 9, 15 f. — Mares, 0-19-20 ; à 1 f. — Superficie des bâtimens, 11-60-40 ; en masse, 475 f. 75 c. *Objets non imposables* : Routes et chemins, 23-55-70. — Rivières et ruisseaux, 4-83-90. = 140 maisons, en 6 class., de 4 à 45 f. — 37 autres, en masse, 1,569 f.

TOTAL du Revenu imposable : 41,553 f. 90 c.

CONTRIB. Foncier, 5,345 f. ; personn. et mobil., 438 f. ; port. et fen., 157 f. ; 29 patentés : dr. fixe, 166 f. ; dr. proport., 101 f. Total, 6,207 f. — Perception de la Ferté-Bernard.

CULTUR. Sol sablonneux et caillouteux, assez peu fertile, dans la partie S. O. ; boisé au N. ; argilo-calcaire, découvert et productif, dans le surplus. Culture des céréales, en proportion égale de chaque espèce, dont il y a exportation réelle ; beaucoup de trèfle, un peu de sainfoin ; chanvre, etc. Plantation des arbres à fruits négligée autrefois, si ce n'est au N. et dans des vergers près de la ville ; peu de cidre encore. Foins de bonne qualité, sur le bord de l'Huisne ; bois de chauffage. Elèves de quelques chevaux ; peu de bêtes à cornes et de moutons ; passablement de porcs et de chèvres ; volailles. Beurre, excellens fromages à la crème, dits de la Ferté ; lait et légumes portés dans cette ville. — Assolement quadriennal ; 4 fermes principales, 18 moyennes, 25 petites ou bordages ; 40 charrues. = Fréquentation des marchés de la Ferté ; des foires de Vibraye.

INDUSTR. Extraction du calcaire moëllon, pour bâtir et

pour les chemins ; des cailloux roulés, pour la route royale ; de la marne, des argiles à brique et à foulon. De 20 à 30 métiers à toiles, en activité, pour la fabrique de la Ferté, où elles se vendent.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 23, de Paris à Nantes, traverse l'O. de la commune ; chemins vicinaux bien reparés, sur les bords desquels plus de 300 peupliers ont été plantés par les soins du maire actuel, M. Richard fils, qui en abandonne le produit, pour servir à l'entretien de ces chemins. Il serait à désirer que cette plantation s'étendît sans discontinuation, depuis le bourg jusqu'à la Ferté.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. L'ancienne abbaye de la Pelice, jolie construction à la moderne, bien située sur l'Huisne, qui baigne ses dehors. Le Biot, à 1 kilom. 1/2 de la Ferté, sur le côté droit de la route de Paris, propriété de M. Chancerel-Jodon, remarquable par la distribution la mieux entendue, dans un genre français et anglais tout à la fois, qu'il soit possible d'exécuter sur un espace aussi circonscrit. La Bastille, la Maisonneuve, fermes avec jardins bourgeois, analogues aux anciennes *Courtilles* ; la première a dû être un des forts qui défendaient les approches de la Ferté, en dehors de ses murs.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale-vicariale. Bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard.

CHESNAY, voir CHENAY.

CHEVAIGNÉ, CHEVAIGNÉ-EN-BEAUMONT, CHEVIGNÉ, CHAVAIGNÉ ; *Chavigneus*, *Campus-vineus*, champ de la vigne. Ancienne paroisse du doyenné de Beaumont, de l'archidiaconé de Saosnois ou Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans ; formant une commune séparée, du canton de la Bazoge, avant l'organisation de l'an X, époque de sa réunion à la commune de S.-Jean-d'Assé, actuellement du canton de Ballon. — Distances légales : de Ballon, 6 kilom. ; du Mans, 23 kilomètres.

DESCRIPT. Située dans une presqu'île formée par la rivière de Sarthe, qui l'entoure du N. O. au S., par E., le territoire de Chevaigné, formant une espèce d'ovale qui s'allonge de l'E. à l'O., est d'environ 4 kilom. dans ce sens, sur 2 kilom. du N. au S. Le bourg, à-peu-près au milieu de ces diamètres, se compose de l'église, ayant son clocher en flèche, et d'une dixaine de maisons seulement, du nombre desquelles sont l'ancien presbytère et le château. Il est éloigné de celui de S.-Jean-d'Assé, chef-lieu actuel de la commune, de 3 kil. 7 hectomètres. Le cimetière, entourant l'église et clos de murs, sert toujours aux inhumations.

POPULAT. On comptait 24 feux anciennement dans la paroisse et 29 à l'époque de sa réunion, comprenant 185 individus, dont 8 feux et 50 individus dans le bourg.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S. Fiacre ; assemblée le dimanche le plus prochain du 30 août. La cure de Chevaigné était à la présentation de l'abbé de S.-Vincent du Mans ; la réunion avec S.-Jean-d'Assé a lieu au spirituel comme au temporel.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait à la famille le Riche, lors de la révolution : elle était attachée au château de Chevaigné, situé à l'E. de l'église. Il y avait en outre sur son territoire, le fief de la Goutte, au S. du bourg. En 1606, François de Champlais, écuyer, seigneur de Masserie, fils de feu Pierre de Champlays, écuyer, rend aveu pour les terres seigneuriales du Porteau, *alias* Portal et de la Goutte ; et François de Champlays, écuyer, fils du précédent, rend semblable aveu en 1665.

HYDROGR. La rivière de Sarthe arrose seule le territoire de Chevaigné en le circonscrivant au nord, à l'est et au sud.

GÉOLOG. Sol plat, excepté dans la partie N. O. et O. ; terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique.

CULTUR. Surface argilo-calcaire, propre à la culture des céréales, dont il y a exportation. Prés de bonne qualité, sur les bord de la Sarthe, occupant 1/4 environ de la superficie de Chevaigné, sur laquelle on comptait 13 charrues.

Voir, pour le surplus des renseignemens qu'on pourrait désirer sur cette ancienne commune, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Chevaigné, également du diocèse du Mans, dans le Passais et le doyenné de Javron, l'article SAINT-JEAN-D'ASSÉ.

CHEVAIN (LE) ou CHEVIN, SAINT-DENIS-DU ou DE-CHEVAIN ; *Chevigneius*, *S.tus-Dionysius de Chevigneio* ; même étymologie que pour Chevaigné, à moins qu'on ne préfère celle de *campus vanus*, terrain inculte ; la culture de la vigne ne remontant point si loin au nord. Commune CADASTRÉE, du canton et à deux kilomètres 1/2 N. N. E. de Saint-Patern ; de l'arrondissement et à 10 kil. 1/2 N. O. du Mans ; à 48 kilom. N. de la même ville. Le Chevain n'est séparé que d'un kilom., la Sarthe entre eux deux, du joli bourg de Courteille (Orne), qui est, pour ainsi dire, un faubourg d'Alençon. Anciennement du doyenné de Lignière, de l'archidiaconé de Saosnois ou Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 3, 24 et 57 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par la rivière de

Sarthe, qui la sépare dn département de l'Orne ; à l'E., par Lignière-la-Carelle ; au S. E. et au S., par S.-Rigomer et Champfleur ; à l'O., par S.-Patern ; cette commune d'une forme irrégulière qui empêche de la décrire, s'étend du N. au S., sur une longueur de 3 kil. 1/2, tandis que sa largeur varie de 1 kilom., au sud, jusqu'à 3 kil., à son extrémité N. Le bourg, situé sur la rive gauche de la Sarthe, à l'extrémité N. O. de la commune, se compose d'une rue qui s'étend de l'E. à l'O., en passant au S. de l'église, puis se contourne au S. Eglise assez jolie dans son intérieur, sans avoir rien de remarquable dans sa construction ; clocher en flèche ; cimetière entourant l'église, clos de murs. On remarque, dans le bourg, le château de Chevain, belle maison moderne, précédée d'un joli parterre : un petit étang y est contigu et en dépend.

POPULAT. De 49 feux jadis, actuellement de 109, comprenant 154 individus mâles, 174 femelles, total, 328 ; dont 200 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 26 ; naissances, 72 ; décès, 69. — De 1813 à 1822 : mar., 30 ; naiss., 89 ; déc., 63.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S.-Denis ; point d'assemblée. Une chapelle de cette église est consacrée à la Vierge, en grande vénération dans le canton, sous le nom de N.-D. DE LA QUINTE. Le mot *Quinte*, qui signifie banlieue, doit se rapporter ici à la banlieue d'Alençon ; à moins que cette vierge ne fut la protectrice des joueurs ou tireurs de *Quintaine*, exercice de la lance, qui avait quelquefois lieu dans des bateaux. La cure était à la présentation de l'évêque diocésain.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait à la famille du Plessis, lors de la révolution : Madame du Hameau, issue de cette famille, possède actuellement le château dont il est parlé plus haut. En 1658 et 1666, Christophe de Vallée, chevalier, seigneur de Fyé, vicomte de Champfleur, etc., et Renée de Pilloys, son épouse, rendent aveu pour la terre seigneuriale de Chevain et du Petit-Bois, dans le Saosnois. De 1690 à 1697, Jacob de Vallée, éuyer, relève de la terre et seigneurie de la Tournerie, paroisse de Louze. La famille de Vallée possédait cette terre plus d'un siècle avant ces époques, puisque un René de Vallée, seigneur de Chevain, épousa une fille de Jacques II du Bois, sieur de Macquillé, marié en 1552.

HYDROGR. La rivière de Sarthe arrose et limite la commune au N. ; le ruisseau de Sorre au S. ; celui de Chaudon, venant du midi, allant se perdre dans la Sarthe, à 1 kil. à l'O. du

bourg, la sépare de S. Patern au couchant. Moulins à blé de Montaudin et du Bourg, sur la Sarthe.

GÉOLOG. Surface plate ; terrain secondaire, offrant la glauconie sableuse, formée de nombreux fossiles des genres Peigne, Gryphée, Bucarde ?, etc., etc.

Plant. rar. Alisma plantago, LIN. var. C. ; Poa aquatica, LIN.

CADASTR. Superficie totale, de 570 hectares, 17 ares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 205 hectares 99 ares 50 centiares ; en 5 classes, évaluées à 4, 10, 27, 40 et 51 f. — Jardins, 5-61-93 ; 3 cl. : 51, 68, 85 f. — Avenues, douves et étangs, 1-08-20 ; à 51 f. — Prés, 104-84-90 ; 5 cl. : 12, 24, 48, 96, 120 f. — Parcs, herbages, 209-20-09 ; 5 cl. : 7, 18, 35, 50, 100 f. — Landes, pâtis et pâtures séch., 9-07-10 ; à 4 f. — Mares, 0-27-90 ; à 4 f. — Bois taillis et futaies, 11-71-0 ; 2 cl. : 27, 30 f. — Carrières, 0-25-30 ; à 15 f. — Superficie des bâtimens, 4-08-76 ; à 51 f. *Objets non imposables* : Egl., cimet., chem., plac. publ., 12-44-67. — Rivières et ruisseaux, 5-57-65. = 50 maisons, en 6 classes, de 6 à 120 f.

TOTAL du Revenu imposable, 20,111 f. 52 c.

CONTRIB. Foncier, 2,878 f. ; personn. et mobil., 192 f. ; port. et fen., 131 f. ; 27 patentés : dr. fixe, 152 f. ; dr. proport., 111 f. Total, 3,464 f. — Perception de S.-Patern.

CULTUR. Sol argileux, cultivé principalement en céréales, en proportions égales entre les gros et les menus grains, dont un quart environ sont exportés réellement ; prairies et herbages, occupant près de la moitié de la superficie de la commune ; jardins cultivés en légumes, pour l'approvisionnement d'Alençon ; bois à brûler ; arbres à fruits et cidre ; chanvre et fil ; trèfle et sa graine. Elèves de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs, peu de moutons ; volailles, lait et beurre vendus à Alençon. — Assolement triennal ; 4 fermes principales, une 20.ne de petites et bordages ; 15 charrues. = Fréquentation des marchés d'Alençon ; des foires du Mêle et d'Essay (Orne), de Fresnay.

INDUSTR. Extraction du calcaire pour bâtir. Quelques métiers à toiles, fabrique d'Alençon.

ROUT. ET CHEM. L'ancien chemin d'Alençon à S.-Paul-sur-Sarthe passe dans le bourg, ainsi qu'un autre, d'Alençon à la forêt de Perseigne, qui traverse la commune du N. au S., et s'embranche avec la route départementale n.° 155, d'Alençon à Mamers.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le Château, déjà cité.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Alençon.

CHEVALERIE (LA), château détruit, qui était situé à l'extrémité est de la commune d'Ancinnes, dont il n'est fait mention ici que parce qu'il fournit l'occasion de compléter les renseignemens sur cette commune. En 1668 et 1680, René du Hardas, chevalier, seigneur de Courtilloles, rend aveu pour les fiefs seigneuriaux d'Ancinnes, Chenay et la Chevalerie. Au surplus, il existe dans le département un grand nombre d'anciens fiefs de ce nom, soit particuliers, soit dépendants de l'ordre de S. Jean-de-Jérusalem, etc.

CHEVIGNÉ; voyez CHEVAIGNÉ.

CHEVILLÉ, CHEVILLÉ-EN-CHAMPAGNE; *Chevilleus in Campaniâ.* Etymologie bien incertaine : peut-être de *Campus* ou de *Villa*, maison dans les champs ; ou de l'oiseau de bois *chevillé*, appelé PAPEGAI, que les seigneurs faisaient tirer à leurs serfs et vassaux, pour les exercer à l'arc, à l'arbalête, etc. Commune CADASTREE, du canton et à 2 kil. 4 hectom. S. S. E. de Brûlon ; de l'arrondissement et à 31 kilom. N. N. O. de la Flèche ; à 32 kil. O. S. O. du Mans. Jadis du doyenné de Brûlon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 2, 36 et 38 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Brûlon ; à l'E., par S.-Ouen et Chantenay ; au S., par Fontenay ; à l'O., par Poillé et Avessé ; la forme de cette commune est à-peu-près celle d'un triangle, dont le côté à l'O. a 5 kilom., et ceux au N. O. et au S. O. 4 kilom., ce qui donne également 4 kilom. aux deux diamètres centraux. Le bourg, situé au tiers N. O. du diamètre de la commune, sur un plateau élevé, forme une assez jolie place, bornée à l'E. par une rue qui s'étend du N. au S. On y remarque une ancienne maison en fenêtres à croix de pierre, et la maison de charité construite depuis douze ans environ. L'église qui se trouve au milieu de cette place, est grande, assez belle, du genre roman, à l'intérieur comme à l'extérieur, avec un clocher en flèche ; le cimetière qui l'entoure est clos de murs en majeure partie. Il existe, dans le bas du bourg, une grande et vieille maison appelée l'Hôpital, dont la forme et l'importance paraissent justifier la destination qu'indique ce nom.

POPULAT. De 148 feux autrefois, actuellement de 216, se composant de 463 individus mâles, 473 femelles : total, 936, dont 250 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages,

64 ; naissances, 238 ; décès, 230. — De 1803 à 1812 : mar., 66 ; naiss., 236 ; déc., 155. — De 1813 à 1822 : mar., 69 ; naiss., 300 ; déc., 187.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à la Vierge ; assemblée le 8 septembre, fête de la Nativité, appelée l'*Angevine* dans notre département. La cure était à la présentation de l'évêque diocésain.

HIST. FÉOD. Vers le milieu du 10.e siècle, un Foulques de Chevillé fut présent lorsque les enfans de Gui d'Avoise ratifièrent la donation faite par leur père, à l'abbaye de la Couture du Mans, du prieuré d'Auvers-le-Hamon. V. cet article.

En 1590, Robert Vachereau, chevalier de l'ordre du Roi, etc., était seigneur de Chevillé, et des Chesnayes paroisse de Boessai (Mayenne). Nous consacrons un article dans la Biographie, à ce personnage remarquable.

La seigneurie de Chevillé fut long-temps la propriété de la famille de Longueil, originaire de Normandie, dont une branche établie dans le Maine eut en même temps la terre des Chenets ou mieux des Chesnayes citée plus haut, et celle du Rancher paroisse de Theloché. Pierre de Longueil, 52.e évêque du Mans, de 1309 à 1326, suivant notre chronologie placée en tête de la Biographie, était de cette famille. Lorsque Lepaige écrivait (1777), la seigneurie de paroisse était possédée par Madame Testard américaine. Cette seigneurie était attachée à la terre de la Roche, dont le château actuel, de construction moderne, n'offrant rien de remarquable, est la propriété de M. de Bouffré qui le tient de son épouse, dans la famille de laquelle elle était avant la révolution. La Barre, autre fief : sa situation agréable sur le côteau N. O. qui domine le cours de la Vègre, annonce bien sa destination, celle de percevoir le droits de douane seigneuriaux, au passage de cette rivière, où se trouve un pont ; elle appartient aujourd'hui à M. Ducouteau, par son épouse née Lefebvre-Labarre. L'Ardenge, Biard, Chauvigné, l'Oiselerie, le Veau, sont autant d'anciens fiefs situés en Chevillé ; l'avant-dernier était évidemment une dépendance du château. Biard, le plus remarquable d'entr'eux, aujourd'hui entre les mains de M. Gauvin du Rancher, du Mans, lui est venu de ses père et mère descendans de Louis Mareau, marchand, sieur du Ronceray, demeurant au bourg de Brûlon. Par acte du 10 août 1715, ledit Louis Mareau achète des enfans Letonnelier de Biard, héritiers de la dame Letessier leur mère, les terre, fief et seigneurie de Biard. Il existe une offre de paiement des lots et ventes, du 15 septembre 1717, par ledit Louis Mareau à Messire Charles-Hyacinthe de Longueil, chevalier,

seigneur des Chenets, Chevillé et autres lieux, trouvé à son château des Chenets, paroisse de Boissay; et des aveux de foi et hommage des 11 octobre 1715 et 10 septembre 1723, par le même, pour ladite terre de Biard, à Messire René de Guillot, chevalier, seigneur de la Bardouillère, la Gittonnière, la Graffinière, S.-Aubin, l'Hommois, la Godardière, la Rouillière et aux lieux.

En 1229, Sibille d'Harville, du consentement de Maurice 42.e évêque du Mans, fait don, à l'abbaye du Pré, de la dîme de la paroisse de Chevillé. On ne dit point par quel fief, Sibille était en possession de cette dîme.

HIST. CIV. M. Chenon du Boullay, ancien seigneur d'Avessé, Brûlon, Viré, etc., possesseur de plusieurs domaines en Chevillé, fit participer cette paroisse à la donation qu'il fit par son testament du 20 septembre 1788, pour la fondation de plusieurs établissemens de charité (voir l'article BRULON. C'est en majeure partie de ses bienfaits qu'ont été dotés le bureau et la maison de charité de Chevillé, qui jouissent de 1,210 francs de rentes sur l'état; et qu'a été bâtie la maison de ce dernier établissement, desservi par deux sœurs d'Evron, chargées de l'instruction des jeunes filles et de soigner à domicile les malades indigens. L'inscription que nous avons copiée à l'article Brûlon, relative à Charles Picard de l'Isle, fait connaître que cet homme vénérable fut aussi un des bienfaiteurs de Chevillé.

Il existe, dans deux carrefours de cette paroisse situés près des fermes de la Coudre et de la Girardière, des sépultures dont on ne connaît point l'origine : des croix y sont plantées; celle du dernier de ces carrefours s'appelle la *Croix-des-Cinq-Fosses*; on en compte huit à dix à l'autre carrefour. Ces sépultures sont-elles dues à l'ancien usage des inhumations dans ces sortes de lieux; aux guerres civiles, dont les victimes étaient enterrées là où elles avaient succombé; à ces fréquentes et meurtrières contagions du moyen âge, qui nécessitaient d'éloigner les cadavres le plus possible des habitations? c'est ce qu'il est impossible de décider. Quoiqu'il en soit, il est d'usage à Chevillé et dans les communes environnantes, le jour de la fête des Morts, d'aller bêcher les fosses des cimetières, ce qu'on appelle *rafraîchir les fosses*. Les gens aisés confient ce soin aux sacristains, moyennant rétribution; les pauvres remplissent eux-mêmes ce devoir de famille; et les fermiers des fermes voisines des deux carrefours dont nous avons parlé, considèrent comme une charge de leur bail ce devoir dont ils s'acquittent de temps immémorial, pour les sépultures de ces carrefours.

Ce que nous avons dit au dernier alinéa de l'article du canton de Brûlon, page 241 du tome 1.er, s'applique entièrement à la commune de Chevillé.

HYDROGR. La rivière de Vègre, que l'on passe sur un pont en pierre, ayant cinq arches, pour communiquer avec Brûlon et la rive droite de cette rivière, limite la commune du N. E. à l'O. et au S. O. Le petit ruisseau de Duissé, prenant sa source à 12 hectom. au S. du bourg, coule au S., puis à l'O., où il se jette dans la Vègre, après 3 kilom. de cours : il est appelé *Ruisseau de Malheur,* par Jaillot, sans doute par suite d'un événement dont il ne reste plus de souvenir. — Moulins du Pont et de Pivot, à blé, sur la Vègre.

GÉOLOG. *Minéral.* Sol montueux, formant un côteau élevé sur la rive gauche de la Vègre, coupé au centre de la commune par le vallon du ruisseau de Duissé. Passage des terrains de transition de la Charnie, aux terrains secondaires de la Champagne du Maine, dont cette commune fait partie, offrant des roches d'un marbre gris veiné de blanc, alternant avec des roches d'un grès se divisant en fragmens rhomboïdaux. On y trouve aussi le grès ferrifère ou *roussard*, employé comme pierre de taille, quoique un peu tendre ; et le calcaire horizontal, à mesure qu'on s'avance à l'est.

Coquilles fluviatiles. Cyclostoma viride, DRAP. ; Planorbis imbricatus, MULL. ; Planorbis hispidus, DRAP.

Plant. rar. Callitriche pedunculata, DEC. ; Myosurus minimus, LIN.

CADASTR. Superficie totale, de 1,422 hectares, 93 ares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 1,062 hect. 47 ar. 80 centiar. ; en 5 class. évaluées à 5, 10, 15, 20 et 25 f. — Jardins potagers, allées, vergers, 32-94-10 ; à 25 f. — Mares, 0-04-20 ; à 1 f. — Prés, 200-89-20 ; 5 cl. : 12, 22, 33, 44, 55 f. — Pâtures et pâtis, 7-68-80 ; 2 cl. : 5, 10 f. — Bois taillis, 62-62-00 ; 3 cl. : 3, 6, 12 f. — Superficie des bâtimens, 10-81-10 ; à 25 f. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt., 1-56-10. — Chemins, 36-19-80. — Rivières et ruisseaux, 7-69-90. = 211 maisons, en 8 class., de 5 à 60 f. — 2 moulins, à 120 et à 150 f.

TOTAL du Revenu imposable, 26,744 f. 13 c.

CONTRIB. Foncier, 5,273 f. ; personn. et mobil., 447 f. ; port. et fen., 149 f. ; 15 patentés : dr. fixe, 64 f. ; dr. proport., 30 f. 50 c. Total, 5,963 f. 50 c. — Perception de Brûlon.

CULTUR. Sol sablonneux et siliceux dans plusieurs parties ; argilo-calcaire et argilo sablonneux dans d'autres ; médiocrement fertile ; cultivé par moitié, à-peu-près, en gros blés,

et moitié en seigle et menus ; peu d'avoine ; exportation de la moitié environ des grains récoltés ; beaucoup de prés de bonne qualité sur la Vègre ; trèfle et sa graine ; chanvre et fil ; arbres à cidre, en moyenne quantité ; noyers, légumes. Elèves de quelques chevaux, de beaucoup de bœufs et de vaches ; porcs gras ; peu de moutons ; beaucoup d'oies, et leur plume ; volailles, beurre, menues denrées. — Assolement quadriennal pour les deux tiers, triennal pour le reste. 20 fermes principales ; 25 closeries ou bordages, dont plusieurs agglomérées par petits hameaux ; 45 charrues. = Fréquentation des marchés de Brûlon, Loué et Sablé.

INDUSTR. Extraction du grès roussard pour bâtir, du calcaire pour être converti en chaux au fourneau de la Chênardière. Quelques tisserands font de la toile commune pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. Le chemin de Sablé à Loué, par Asnières, qui passe à l'extrémité E. de la commune, très-fréquenté lors des foires de Sablé, quoique en aussi mauvais état que tous ceux du canton.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. A ceux dejà cités dans cet article, nous ajouterons les noms de fermes suivans : la Volerie, la Cohue, Bellébat, noms féodaux, dont la signification a été indiquée dans des articles précédens ; les Ervalles (peut-être Evales, eau) ; le Rouleau (Roule-Eau) ; le Cloux (Clos) : les gens de campagne prononcent de la première manière ; l'Habit (l'Habitation ?) ; la Celle (*Cella*, maison) ; Duisse (de *huis*, trou, ouverture ?) ; etc., etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau et maison de charité ; résidence d'un notaire. Bureau de poste aux lettres à Sablé.

CHEVILLÉ, dit **SAINT-PÈRE** ; voir SAINT-PIERRE-DE-CHEVILLE.

CHEVIN (LE), voyez CHEVAIN (LE).

CHRISTOPHE (SAINT), voir SAINT-CHRISTOPHE, plusieurs articles.

CLAIREFONTAINE, CLAIRFONTAINE, *Clarus fons*; étang de 18 hectares 172 environ, situé dans la commune de S.-Ouen-en-Belin, du canton d'Ecommoy, au pied de la butte et de l'ancien hermitage de S. Thibaut : il doit son nom à la limpidité de ses eaux. Cet étang, peuplé de carpes principalement, donne naissance au ruisseau de Cormeu.

CLAIREFONTAINE, ruisseau qui prend sa source sur la commune de Contilly, du canton de Mamers, coule au N. E., puis au N., sépare le département de la Sarthe de

celui de l'Orne, et se réunit à Blèves, au ruisseau le Rouperoux, pour former la petite rivière d'Autrèche (voir ce mot). Pendant un cours de 5 à 6 kilom., le ruisseau de Clairefontaine en reçoit plusieurs autres venant de l'O. et de l'E., et fait mouvoir le moulin de Cotinel, dont on lui donne aussi le nom.

CLAIRMONT, voyez CLERMONT.

CLAIRON, *Clarus*; ruisseau qui prend sa source à l'E. du bourg de S.-Ouen-en-Champagne, passe à l'O. de ceux de Villedieu et de Chantenay, et se jette dans la petite rivière de Deux-Fonts, à 3 hectom. au S. de ce dernier bourg. Pendant un cours d'environ 5 kilom., le Clairon ne fait tourner qu'une seule roue de moulin.

CLÉOPHAS, **CLÉOFAS**, ancien nom de la forêt de Bersay (voir ce mot, tome 1, page 157), ou d'une partie de cette forêt, car Jaillot a écrit sur la carte : FOREST DE BERSAY *al.* BURSAY et DE CLÉOFAS : il lui donne 8,309 arpens, qui, en mesure d'ordonnance ou des eaux et forêts, font 4,241 hectares : elle n'a pas diminué d'étendue depuis 1706, puisqu'elle contient encore près de 5,000 hectares. Nous ne savons à quoi cette forêt doit le nom de BOIS-CORBON, qu'elle porte aussi en tout ou en partie. Quant à celui de BERSAY, dont l'ortographe a tant varié, ainsi qu'on le voit à l'article sous ce titre, il paraît qu'il est une corruption bien étrange de Boessay, *boisé*, ainsi qu'on le voit par quelques anciens aveux que nous allons citer, pour compléter les renseignemens sur cet objet. En 1371 et 1393, Jean de Crenon, chevalier, rend aveu pour la terre seigneuriale de Boessay, et droit de chasse en la forêt du même nom, dans le ressort de Château-du-Loir. Aux fiefs seigneuriaux et aux individus cités à l'article Bersay, qui avaient des droits dans cette forêt, on peut ajouter encore : en 1342, un Guérin de But-la-Prière, y ayant droit d'usage ; en 1402, Jean Rouillart, droit de pacage, pour l'hébergement de la Turcaudière. Un aveu de 1667, par Jacques Morin, écuyer, conseiller au Parlement de Paris, et Suzanne Morin, constate un droit d'usage, annexé aux terres seigneuriales de la Garenne et de Jupilles, dans les forêts de Berçay et de Cléophas, ce qui indique que ce massif de bois était considéré comme formant deux forêts autrefois, sans compter le *Bois-Corbon* On trouvera ce qui concerne les fief et hébergement de Bersay, à l'article Marigné, commune dans laquelle ils sont compris.

CLERMONT, **CLERMONT-GALLERANDE**, **CLAIRMONT**, *Clarus Mons*, *Claromontium*; commune

CADASTRÉE, dont le nom est justifié par sa belle situation ; du canton, de l'arrondissement et à 5 kilom. N. E. de la Flèche ; à 36 kilom. S. S. O. du Mans. Anciennement chef-lieu du doyenné de son nom, dans l'archidiaconé de Sablé, du diocèse du Mans, de l'élection de la Flèche, appelé aussi autrefois CLERMONT-D'ANJOU, parce qu'il était sur les confins de cette province. — Distances légales : 5 et 42 kilométres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Ligron ; au N. E. et à l'E., par S.-Jean-de-la-Motte et Mareil-sur-Loir ; au S., encore par Mareil et par Cerans ; à l'O., par S.-Germain-du-Val et Bousse ; cette commune forme une espèce d'ovoïde dont la pointe se contourne vers le N. E. Ses diamètres centraux sont de 3 kilom. 7 hectom., du N. au S. ; de 3 kil., de l'E. à l'O. ; son plus grand diamètre, du N. E. au S. O. est de 5 kilom. Le bourg, assez agréable, situé à la presqu'extrémité S. E. de la commune, sur un côteau élevé d'où l'on découvre tout le joli vallon du Loir, et la ville de la Flèche placée au milieu, forme une rue que longe la route royale de Paris à Nantes, en passant au S. de l'église. Celle-ci, du genre roman, est remarquable par les modillons de sa corniche, et ses autres ornemens dans ce genre de coustruction. Clocher en flèche. Cimetière bien placé, à mi-côte, au N. N. O. du bourg, clos de haies seulement. Deux maisons, dont l'une plus belle en apparence qu'en réalité, et l'autre à l'ancien notaire, M. Toutain, se font remarquer à l'entrée N. E. du bourg.

POPULAT. De 290 feux, suivant les anciens états de l'élection ; de 325 actuellement ; elle comprend 500 individus mâles, et 756 femelles, total, 1,456 ; dont 295 dans le bourg. Le hameau de Château-Sénéchal (voir ce mot), peut avoir 60 individus.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 94 ; naissances, 410 ; décès, 270. — De 1803 à 1812 : mar., 107 ; naiss., 381 ; déc., 330. — De 1813 à 1822 : mar., 130; naiss., 414 ; déc., 253.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de Saint Lambert ; assemblée le dimanche le plus prochain du 17 septembre, fête de ce saint. La cure était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. Voir l'article CHATEAU-SENECHAL, pour le prieuré de ce nom et celui BOUSSE, *Hist. Ecclés.* Le fief d'Oyré, possédait une chapelle encore subsistante, dédiée à S.te-Barbe.

HIST. FÉOD. La seigneurie de cette paroisse fut érigée en marquisat, par lettres-patentes de 1576, en faveur de Georges I.er, seigneur de Clermont dans le Maine (dit en Anjou) et de Gallerande. Elle se composait des seigneuries

de Clermont, Marnis (peut-être ce nom est-il mal écrit par Expilly, que nous copions), Pringé, Luché, Mareil, le Plessis-Alloin et le Plessis-Marchais : plus tard, les seigneuries de Mansigné et de S.-Jean-de-la-Motte, y furent réunies par acquêts. Celles de Clermont et de Mareil dépendaient, suivant un aveu de 1414, de la baronnie de la Flèche. Le château de Gallerande ou Garlande, qui donne son surnom à Clermont, étant actuellement situé sur le territoire de Luché, et n'appartenant point à l'histoire de cette dernière commune, nous en faisons un article particulier. On fait commencer communément la maison de Clermont, dite d'Anjou, à Louis, chambellan de René de Sicile, duc d'Anjou, qui le créa chevalier de l'ordre du Croissant, lorsqu'il institua cet ordre en 1448. On peut croire que Louis eut un frère nommé Jacques, lequel assista au tonrnoi et joûtes annoncés en 1446, sous le « titre d'EMPRINZE DE LA GUEULE DU DRAGON, OU LE PAS DE » JOUTE, MAINTENUE PAR LE ROI RENÉ DE SICILE, EN FAVEUR » DES DAMES. Les joûtes eurent lieu dans une plaine près de » Saumur, dit M. Bodin, où René fit construire un château » en bois, qu'il nomma le *Château de Joyeuse-Garde*. Le duc » de Bourbon, Potron de Saintrailles, le brave Dunois, » Jacques de Clermont et plusieurs autres, y rompirent des » lances en faveur des dames. » La maison de Clermont se subdivisa en plusieurs branches, dont celle de Loudon et de Gallerande ; celle d'Amboise, barons de Bussi, qu'on appelle Bussi-d'Amboise ; celles de Saint-Georges et de Renel. Loudon était une seigneurie de la paroisse de Parigné-l'Evêque, qui, comme Saint-Aignan, est de notre département. Voir les articles de ces communes.

Parmi les hommes les plus remarquables de ces familles, qui appartiennent à notre histoire, nous citerons René, le premier à qui l'on donne le titre de seigneur de Clermont et de Gallerande : il fut vice-amiral de France, gouverneur de Honfleur, et la tige des branches de Saint-Georges et de Renel ; il mourut en 1523. Louis II de Clermont, fils aîné de René, Maître-d'Hôtel du roi François I.er, épousa Renée d'Amboise, sœur de Georges d'Amboise, dit le *jeune*, archevêque de Rouen. Ce fut son petit-fils Louis, seigneur de Bussi, gouverneur d'Anjou, abbé de Bourgueil, surnommé le *brave* Bussi, homme peu recommandable malgré ce titre glorieux, qui fut massacré en 1579, à l'âge de 30 ans, par le comte de Montsoreau dont il avait séduit la femme. On peut voir le récit intéressant de cet événement, qui ne peut être placé ici, dans les *Rech. histor. sur Saumur*, par M. J. F. Bodin, tom. II, pag. 92. Georges III de Clermont, second fils de

Henri I de Clermont, est le premier qui porte le titre de comte de Saint-Aignan au Maine : il naquit en 1622. Son fils, Georges-Henri de Clermont, appelé le comte de Clermont, maréchal des camps et armées du roi, mourut d'une blessure reçue lors du siège de Mantoue, en 1702. Le troisième fils du même Henri I de Clermont, né aussi en 1622, épousa l'héritière de la maison de Loudon, et commença la branche de Loudon et Gallerande : un de ses fils fut tué à la bataille de Nervinde, en 1693.

Des deux mariages de Louise-Diane-Françoise de Clermont-Gallerande avec Georges-Jacques de Clermont-Saint-Aignan, en 1728, et avec Louis, duc de Brancas, en 1738, n'y ayant point eu d'enfans, le marquisat de Clermont fut vendu par cette dame au comte de Clermont son cousin. Aucun ancien manoir de cette famille n'existe à Clermont : le château de Gallerande, qui en tenait lieu, ne lui appartient plus également. Notre compatriote, M. le chevalier de Clermont, ancien colonel de la garde nationale de la ville du Mans, où il était parvenu à réunir une belle collection de médailles, appartient à cette maison.

Outre les fiefs indiqués plus haut, composant le marquisat de Clermont-Gallerande, il existait dans cette paroisse ceux de la Roche-Rouelle et d'Oyré. Ce dernier, propriété de M. Chaubry, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, est devenu un séjour enchanteur par les jolis bosquets, boulingrins, jardins français et anglais, les massifs et les allées d'arbres verts, du plus bel effet, dont il l'a orné. Voir à la Biographie, les articles CLERMONT et CHAUBRY.

ANTIQ. En voulant creuser un puits, il y a près de quatre ans, au lieu de la Loyère, à 1 kil. 1/2 du bourg, on découvrit dans un champ voisin de la cour de cette ferme, une espèce de caveau souterrain, de 3 à 4 mètres de long, de 1 mètre 1/2 de largeur, dont les murs avaient 5 mètres de hauteur et dans lequel on remarquait des espèces d'arcades à la moitié de sa profondeur, qui paraissaient être des restes de la voûte. La seule particularité intéressante de ce souterrain, c'est que les murs étaient enduits de couleurs grossières, en forme de lignes ou de bandes, de largeur variée, analogues à celles de nos papiers de tenture. Il est difficile de se faire une juste idée de la destination d'un souterrain ayant aussi peu d'étendue. Il serait possible, cependant, que cette position élevée fut celle de la Roche-Rouelle, ancien château détruit, indiqué par Jaillot, et que ce souterrain eût correspondu avec un autre château, qu'on dit s'être appelé Wetsminston, dont on voit encore les ruines au bas du même côteau, vis-

à-vis le moulin de Nicou ; conjectures que nous ne répétons que d'après les gens du pays, l'examen de ce souterrain ne nous ayant rien appris sur sa destination.

HSIT. CIV. L'ancien Pouillé manceau indique, à Clermont, l'existence d'un petit collége qui était un bénéfice vicarial. Il existe actuellement une maison de charité, desservie par trois sœurs d'Evron, chargées des soins à donner aux malades et de faire l'école aux petites filles.

En 1771, une femme de Clermont accoucha d'un enfant mâle, privé de crâne et de cerveau : il était à terme et ne vécut que quelques heures seulement.

Le 10 décembre 1793, l'armée vendéenne se dirigeant de la Flèche sur le Mans, mit en déroute un poste de 15 à 16 cents républicains placés en observation dans ce lieu, avec une batterie de canons, par le représentant Garnier de Saintes et le général Chabot.

Le 2 septembre 1799, un parti de 5 à 6 cents chouans, établi à Clermont, y fut attaqué par un détachement de cent républicains, composé de la colonne mobile de la Flèche, d'une demi-compagnie de la 28.e demi-brigade légère, et de la gendarmerie ; ce détachement, repoussé d'abord, ayant été soutenu par la garde nationale de la Flèche, un nouveau combat s'engagea, à la suite duquel les royalistes furent forcés de se disperser.

HYDROGR. Le ruisseau de la Gopiraie traverse la commune du N. au S. E., en passant dans le bourg ; celui de la fontaine Brehart, venant de l'O., va se jeter dans le précédent au S. E., à 6 hectom. au-dessus du bourg, après un cours de 2 kilom. — Moulins du Boulay, de Nicou et du Bourg, tous trois à blé, sur le premier de ces cours d'eau. Les retenues de ces moulins, forment autant de petits étangs, assez ordinairement empoissonnés en carpes et tanches. — Puits d'eau minérale, au hameau de Château-Sénéchal. V. cet article.

GÉOLOG. Superficie traversée par un côteau se dirigeant du N. au S., ayant de 60 à 100 mètres d'élévation au-dessus des eaux du Loir qui coulent dans le vallon : les versans de ce côteau sont du S. E. au S. et au S. O. Terrain secondaire, offrant le calcaire crayeux au N. de la commune ; une roche de glauconie sableuse, du centre au S. O. et au S. E., dans laquelle on a observé, à la butte dite de Clermont, les espèces suivantes de fossiles : Modiole striée, Peigne néithée, Gryphée colombe, etc. ; d'autres des genres Echinites, Nautiles, etc.

CADASTR. Superficie totale de 1,524 hectares, 43 ares, 11

centiares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 889 hect. 86 ares 14 cent. ; en 5 class, évaluées à 9, 14, 18, 30, 36 f. — Allées, aires, douves, canaux d'irrigat., 1-05-52 ; à 36 f. — Jardins, 47-80-97 ; 4 cl. : 36, 40, 54, 63 f. — Vignes, 175-30-17 ; 5 cl. : 12, 18, 24, 30, 39 f. — Prés, 58-71-04 ; 5 cl. : 12, 18, 30, 48, 60 f. — Pâtures, 15-39-08 ; à 12 f. — Pâtis, 1-45-74 ; à 6 f. — Bois futaies et aulnaies, 0-85-90 ; à 20 f. — Bois taillis, 224-61-83 ; 4 cl. : 8, 12, 20, 24 f. — Pinières, 7-63-90 ; 2 cl. : 10 et 20 f. — Landes, 29-99-93 ; 2 cl. : 7, 14 f. — Mares, 0-50-50 ; à 1 f. — Sol des propriétés bâties, 12-73-09 ; en masse, 458 f. 34 c. *Objets non imposables* : Grandes routes, 58-33-10. — Ruisseaux, 0-16-20. = 397 maisons, en 8 class., de 9 à 120 f. — Une autre, à 150 f. — Château d'Oyré, 180 f. — 9 loges à bœufs, 2 class., à 5 et 10 f. — 6 caves, à 2 f. — 3 moulins, à 50, 80 et 100 f.

Total du Revenu imposable, 40,792 f. 28 c.

CONTRIB. Foncier, 5,983 f. ; personn. et mobil., 903 f. ; port. et fen., 272 f. ; 39 patentés : dr. fixe, 221 f. ; dr. proport., 90 f. Total, 7,469 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Terrain argilo-calcaire, généralement fertile, cultivé en céréales pour les 3/5.es de la superficie, en vignes pour près d'1/8.e Seigle et froment, la majeure partie des ensemencés ; orge et avoine, deux tiers moins : consommation totale des grains. Trèfle et graine, peu ; chanvre et fil ; vignes, produisant un vin blanc léger et agréable, qui est estimé. M. Vaysse de Villiers (Itinéraire descriptif, *Région de l'Ouest*, p. 107), fait la remarque que c'est ici qu'on entre véritablement dans les contrées méridionales, dont la première zône est caractérisée par la culture de la vigne ; et qu'on ne peut considérer comme pays de vignobles, ceux où le raisin, comme au Mans, n'obtient habituellement qu'une maturité imparfaite. Arbres à fruits, noyers, bois à brûler. Elèves de bestiaux, porcs, peu de moutons ; volailles, dont un certain nombre de poulardes. Cidre, fruits, légumes, lait et beurre, pour l'approvisionnement de la ville de la Flèche. — Assolement quadriennal, dans lequel on commence à employer le détritus de la glauconie et du tufau, en place de marne. 10 fermes principales, peu considérables ; 80 petites et closeries. 3 charrues seulement, la culture se faisant généralement à bras. = Fréquentation des marchés de la Flèche, tous les jours pour les menues denrées.

INDUSTR. Quelques métiers à toile, pour particuliers.

ROUT. ET CHEM. La route royale de Paris à Nantes, par le Mans, traverse l'E. de la commune ; un fort beau chemin

conduisant de cette route à Oyré et lieux environnans, a été construit par M. Chaubry et à ses frais.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. Outre Oyré, une dixaine de petites maisons bourgeoises disséminées dans la campagne, au nombre desquelles on remarque celle de M. de Vauguyon, nommée les Délices, près et au S. du bourg, avec de jolis dehors; le Plessis, à M. Rottier, capitaine en retraite, qui l'habite; Nicou, la Baudrière, les Pins, qu'habitent M. Beille, ancien aumônier de l'ordre de Malthe; M.lle Malmouche, M.me Godequin; le Pressoir, propriété de M. Estourneau, ancien juge; etc., etc. Parmi les noms remarquables: le Plessis, Malabry, Rochefort, les Rues, etc.; la Poterie, ancienne usine probablement, qui n'existe plus.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau et maison de charité; résidence d'un notaire, d'une brigade de gendarmerie à pied, au hameau de Château-Sénéchal; d'un percepteur; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à la Flèche.

CLERMONT, monticule d'environ 200 mètres d'élévation, situé au N. du bourg de Ségrie, dans le canton de Beaumont, au pied duquel est un ancien fief du même nom.

Un autre monticule, nommé aussi Clermont, au N. et au N. O. des bourgs de S. Rémi et de Pezé-le-Robert, du canton de Sillé-le-Guillaume, sur la lisière S. E. de la forêt de Sillé, appartient à une chaîne de collines dont la hauteur est estimée varier de 200 à 240 mètres environ.

COËFFORT, COMFORT, CONFORT, ancien hôpital ou Hôtel-Dieu, fondé vers 1180, par Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou et du Maine, à 1 kil. 172 au S. de la ville du Mans, sur le lieu même où, dit la tradition, l'arrière-garde de son armée remporta une grande victoire, d'où le nom de Coëffort, QUEUE-FORTE, *canda fortis*. Cette tradition, qu'aucun document historique n'appuie, paraît d'autant plus douteuse, que le nom de Confort se retrouve dans une rue de la ville de Lyon, et qu'il est bien plus simple, lorsqu'il s'agit d'un tel genre d'établissement, de le faire venir sans effort du vieux mot français CONFORT, qui signifie secours, consolation. Nous ne pouvons tracer qu'un historique fort rapide de cet établissement, connu actuellement sous le nom de MISSION, situé dans le quartier de la rue Basse de la ville du Mans. Ceux qui désireraient des détails plus amples à ce sujet, les trouveront dans la NOTICE *sur les Établiss. de Charité du diocèse du Mans*, par M. Th. Cauvin; Annuaire de la Sarthe pour 1826.

« Une vaste salle bâtie, dit-on, par Henri II, composée de trois nefs, séparées par deux rangs de colonnes légères soutenant une voûte élégante, fut destinée à recevoir les pauvres. » Ce prince dota l'établissement, tant par le don de différens biens et rentes, que par l'union de plusieurs anciens établissemens du même genre, dans lesquels l'hospitalité ne s'exerçait plus. Ces dons furent augmentés de celui fait par le comte Arthur de Bretagne, de la forêt de l'Épau, que retira la reine Bérengère, moyennant une indemnité, lorsqu'elle voulut y fonder l'abbaye du même nom. Henri confia l'administration et le soin des malades de l'hôpital de Coëffort à des gardiens des deux sexes, qui furent appelés Frères et Sœurs de N.-D. de Coëffort : leur chef eut le titre de maître, *magister, præceptor*; une des femmes eut celui de maîtresse.

Un réglement de Geoffroi de Loudun, 44.e évêque du Mans, de 1239, confirmé par l'un de ses successeurs, en 1259, dispose avec détail de la discipline des frères et des sœurs et de l'administration de la maison. Par la suite, les frères qui étaient laïcs se firent prêtres, afin de pouvoir, sans recourir à des étrangers, administrer aux malades les secours spirituels en même temps que les temporels, et acquitter les fondations pieuses attachées à l'établissement. Des lettres-patentes de Philippe-de-Valois, de 1329, les autorise à élire le maître entr'eux, en se réservant de le confirmer ; celui-ci a le droit de correction sur les frères et sur les sœurs : le nombre de ces dernières est fixé à six. Peu à peu les biens de cet hôpital ayant beaucoup augmenté, et la réputation administrative des frères s'étant répandue, on les appela à la direction des Hôtel-Dieu et aumôneries de la Ferté-Bernard, la Roche-Mabille, Savigné-l'Evêque et Pontvallain, dans chacun desquels ils envoyèrent un frère pour le gouverner.

Jean Walin ou Vualin, chanoine régulier de S.-Augustin, du diocèse d'Angers, abandonna son ordre, et se retira à Coëffort où il acquit une réputation de mérite qui le fit choisir pour maître. Ayant voulu introduire parmi les frères la règle de S.-Augustin ou celle de S.-Benoît, ceux-ci s'y opposèrent de tous leurs efforts : mais après de grandes et longues contestations ils y furent contraints par la décision de Gilles, évêque d'Avignon, que les papes Clément VII et Benoît XIII, avaient chargé de terminer ce différent. Le 13 juillet 1397, ce prélat confirma la sentence de l'officialité du Mans, qui déclarait que les frères et sœurs de Coëffort étaient religieux, qu'ils suivraient la règle de S.-Augustin, ainsi que l'observait l'abbaye de Beaulieu du Mans ; que sur les quatorze frères, douze seraient prêtres et les autres laïcs ; et qu'on ne recevrait

pas de sœurs âgées de moins de quarante ans. La décision de l'évêque Gilles, règle ensuite les détails d'administration de ce collége, ainsi que l'appelaient les frères, dont ils faisaient remonter la fondation à l'époque de Henri II.

Un édit du roi François I.er, du 15 janvier 1545, conforme aux décisions du concile de Vienne, lequel avait pour but d'arrêter les empiètemens des administrateurs des hôpitaux qui, les considérant comme des bénéfices, s'en appliquaient les revenus, ayant ordonné qu'un traitement proportionné aux charges à remplir serait accordé aux titulaires, lorsqu'il y aurait titre suffisant, et que dans le cas contraire l'hôpital serait régi comme simple administration; le procureur du Roi du Mans, pressé par les habitans qui se plaignaient des abus nombreux existant dans la manutention de l'Hôtel-Dieu de Coëffort, en fit saisir les revenus en 1549. Sur l'opposition des frères, et après bien des contestations, l'administration des biens de cette maison leur fut rendue; mais un édit du Sénéchal du Maine, du 10 septembre 1552, régla cette administration A la suite d'une nouvelle instance, du genre de la première, dirigée contre les frères, vers 1571, de la part des habitans du Mans, ceux-ci furent appelés, par un arrêt du conseil du 9 août 1585, à participer à l'administration de Coëffort et autorisés à nommer quatre d'entr'eux pour cet effet. Ces différens ne se terminèrent néanmoins que par un concordat du 26 février 1645, par lequel les frères de Coëffort se démirent de la maîtrise, des bénéfices et des biens de cette communauté, en faveur des frères Lazaristes de la Mission: ce concordat, conclu par S. Vincent de Paule, général des lazaristes, et Martin Lucas, dernier maître de Coëffort, fut confirmé par lettres-patentes d'août 1446.

Un mémoire publié postérieurement, par les administrateurs de l'hôpital-général du Mans, lors de la demande par eux formée en reddition de compte, contre les prêtres de la Mission, porte à plus de 20,000 liv. le revenu de la Maison-Dieu de Coëffort, dont les frères s'étaient attribué environ 16,000 livres.

L'abbaye de S.-Calais possédait un bénéfice à Coëffort, dont on trouve la mention dans le censif de cette abbaye, rédigé en 1391. « Item, le Maître de la Maison-Dieu de » Confort, fait 20 sols pour un pré que ledit abbé (de Saint-» Calais) a derrière Pont-Lève sur Huigne et les devoirs aux » seigneurs, et les soulait tenir feu monsieur Jean d'Outre-» Lève, frère de ladite maison, à certains temps. »

En 1769, l'Hôtel-Dieu de Coëffort fut réuni à l'hôpital-général du Mans, érigé par lettres-patentes du 12 octobre

1657, et les malades y furent transférés le 17 juillet de la dite année 1769. L'évêque de Tressan, 1671-1712, dans les premières années de son épiscopat, plaça à Coëffort le séminaire diocésain, dont il confia la direction aux frères lazaristes. C'est sous cet épiscopat et par ses soins, que fut bâtie la maison actuelle, appelée toujours la *Mission*. En 1793, cette maison servit de prison de dépôt aux ecclésiastiques destinés à la déportation, pour avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé. Depuis un certain nombre d'années, elle sert de caserne au régiment de cavalerie tenant habituellement garnison au Mans.

Lors de l'établissement des lazaristes à Coëffort, ces religieux-prêtres furent chargés de desservir une portion du territoire environnant leur maison, qui fut, à cet effet, érigée en paroisse de la QUINTE ou banlieue du Mans : on comptait, dans cette église, six chapelles dont les fondations s'élevaient à 1,540 liv. de revenu, toutes à la présentation des religieux : lorsque les malades de cet Hôtel-Dieu furent transférés à l'hôpital-général, les frères furent déchargés à leur égard des soins spirituels en même temps que des temporels.

On croit que ce fut lors du réglement de 1397, que les frères de Coëffort changèrent en église le bâtiment que Henri II avait fait construire pour servir d'hôpital; et, suivant les prêtres de la Mission, cette église aurait été consacrée par l'évêque Maurice, c'est-à-dire de 1216 à 1231. Ce qui paraît probable, d'après le style ou plutôt les différens styles d'architecture de cet édifice, c'est que son beau portail occidental, roman, appartenant plus au genre *saxon*, qu'au genre *normand*, semble bien être du 12.e siècle, époque assignée à la fondation de l'établissement; tandis que l'élégance de l'architecture intérieure de cette église, ses légères colonnes, ses arcs en ogives, paraissent être d'une époque plus reculée, qui semble attester une reconstruction.

COËMON, COËMONT (Bullet. des Lois, n.° 470); COHEMON, *Jaillot*; COUÈMONT, COUR-AIMON, COUR D'HAMON; COURTAMON, *Cassini*; hameau dont le véritable nom est COUR-AIMON ou COUR-D'AIMON ou D'HAMON, *Curia Aimonis*, du nom d'un seigneur de ce lieu et de Château-du-Loir, qui vivait à la fin du 10.e siècle et qui fut père de Gervais, 31.e évêque du Mans. Situé sur le penchant d'un côteau qui domine le cours du Loir au N., à 1 kilom. 1/2 S. E. de la ville de Château-du-Loir, dont il est considéré comme un faubourg, le territoire de Coëmont appartient néanmoins à la commune de Vouvray-sur-Loir, du bourg de laquelle il est éloigné de 2 kilom. au S. O.

Le château de la Cour-Aimon, construit dans le moyen âge, dut précéder le fort appelé CHATEAU-DU-LOIR (voir cet article); il dut servir d'habitation à ses seigneurs, et, comme nous l'avons dit à cet article, se trouver compris dans un système de défense qui les protégeât tous les deux.

« Vers 1040, Eremburge, dit-on, fonda un prieuré à la Cour-Aimon, qu'elle donna ensuite à l'abbaye des dames de N.-D. de la Charité, *alias* du Ronceray d'Angers, où elle se retira avec ses deux filles. » Les annalistes ne nous disent pas quelle fut Eremburge, fondatrice de ce prieuré. Ne serait-ce point plutôt Ildeburge, maîtresse ou femme de l'évêque Sigefroy, dont il s'agirait, et qui se serait retirée au Ronceray avec les deux filles qu'elle eut de cet évêque, pour y expier ses fautes et faire expier à ses filles les torts et la honte de leur naissance? Cela serait d'autant plus vraisemblable, qu'après la mort de Sigefroy, elle aurait pu être recueillie à la Cour-Aimon par la pieuse charité de son petit-neveu l'évêque Gervais, et qu'il ne peut s'agir ici d'Eremburge, fille d'Hélie de la Flèche, descendante des seigneurs de la Cour-Aimon, puisque cette princesse, épouse de Foulques V, comte d'Anjou, mourut avant ce prince qui, par un second mariage, devint roi de Jérusalem.

Traversé par la route de Tours à Caen par le Mans, le hameau de Coëmon contient environ 350 individus, des auberges, des cafés, et une filature de coton appartenant à M. Chesneau-Coulonge, de Bessé. Cette usine dont le mécanisme établi dans un bâtiment à trois étages, de 37 mètres de longueur, est mue par la roue d'un ancien moulin à foulon établie sur la rive droite du Loir. Quatre-vingts ouvriers de tout âge y filent par jour 300 livres de coton, qu'on blanchit à cette manufacture, où l'on prépare aussi des ouates de différentes qualités; la mécanique à pelotonner est placée dans la ville de Château-du-Loir.

Nous avons parlé, à l'article de cette ville, du beau pont de Coëmon construit sur le Loir, en pierres des carrières de la Vacherie près Ecommoy, sur les dessins de M. Daudin, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées: ses arches à plein-cintre, au nombre de cinq, ont 10 mètres d'ouverture. Les travaux adjugés en 1810, terminés en 1825, ont donné lieu à une dépense totale de 350 à 360 mille francs.

Le côteau sur lequel est situé Coëmon, est formé d'une roche de calcaire crayeux grossier, appelé tuf, dans laquelle ont été creusées, à mi-côte, une double ligne de grottes servant d'habitations à un grand nombre d'habitans de ce hameau, ou de petites maisons de plaisance, dans les vignes, qu'on appelle

caves dans tout le pays, qui appartiennent la plupart à des habitans de Château-du-Loir. Celles des premiers, de formes carrées, contiennent une cheminée placée à droite, ordinairement, et un enfoncement en forme d'alcôve, destiné à recevoir le lit : une petite fenêtre, placée près de la porte, éclaire cet appartement, dans une belle exposition au midi et où l'humidité ne pénètre point. Les *caves* ou maisons de plaisance, se composent d'une chambre à manger, peinte en paysage, formant le vestibule d'une galerie servant de cave, qui s'enfonce dans le roc : plusieurs de ces jolies maisonnettes se font remarquer par des embellissemens extérieurs. L'une des plus remarquables de ces propriétés, qui appartient à M. Leroy-Busson, de Château-du-Loir, se compose de plusieurs grottes élégamment décorées, auxquelles il a donné les noms de Bagatelle, Frascati, Trianon, Chantilly et Bellevue. Ce dernier nom est particulièrement justifié par le point de vue enchanteur que présente, de cet endroit, le cours du Loir, au milieu d'un large, fertile et riche vallon, bordé de non moins fertiles et riches côteaux. Les grottes, comme le hameau de Coëmon, appartiennent à la commune de Vouvray-sur-Loir. Voir cet article.

COËSLON, COUESLON, COULON ; ruisseau qui prend sa source au sud du château de la Davière, sur la commune de Courcemont ; passe près et à l'E. de ce bourg en se dirigeant au S. O. ; sépare les communes de Beaufay et de Courcebœufs, se contourne en demi-cercle pour venir traverser la route départementale n.° 1, du Mans à Mortagne, par Bonnétable, sous un pont en pierre, au bourg de Savigné-l'Evêque, et va se jeter à 1 kilom. au S. E. de ce bourg, dans la petite rivière de Vive-Parance, qui prend alors le nom de Morte-à-Parance, jusqu'à son confluent dans l'Huisne, entre Champagné et Yvré-l'Evêque. Pendant un cours de 21 kilom., le Coëslon reçoit plusieurs petits ruisseaux et fait tourner deux moulins.

COËSMES, voir COUESMES.

COËTRON, petite rivière ; voir COITRON.

COËVRONS, montagnes ; voyez COUËVRONS.

COGNERS, COGNÉE, COIGNÉE et COIGNIERS, CONGNÉE et CONGNERS ; *Corrognis*, *Cognoreis*, *Villa Codogneriis* ; voir pour l'étymologie HIST. CIV. Commune du canton, de l'arrondissement et à 8 kilom. 172 S. O. de Saint-Calais ; à 38 kil. E. S. E. du Mans. Autrefois du doyenné de S.-Calais, de l'archidiaconé de Montfort-le-

Rotrou, du diocèse du Mans et de l'élection de Château-du-Loir. — Distances légales : 10 et 45 kilomètres.

DESCRIPT. Borné au N., par Evaillé et S.te-Cérotte ; à l'E., par S.-Gervais-de-Vic et la Chapelle-Huon ; au S., encore par cette dernière et par Vancé ; à l'O., par S.te-Osmane ; la forme de cette commune est un polygone fort irrégulier, s'allongeant du S. O. au N. E. Ses diamètres centraux sont de 3 kilom. environ, du N. au S., de 7 kil. 172 de l'O. au N. E. Le bourg situé à la presqu'extrémité N. de la commune, se compose d'un petit nombre de maisons entourant l'église, à l'O. et au S. principalement. Eglise peu remarquable, ayant son clocher en flèche Cimetière hors et au S. E du bourg, dans un terrain concedé depuis peu de temps par M. de Musset. Le château, tout près au N. N. E. du bourg, dont il est parlé dans des titres de 1226, fut rebâti dans le 16.e siècle par Joachim Levasseur. Accompagné d'un jardin et d'un joli bois en futaie, il se compose d'un corps de bâtiment assez considérable, faisant face à l'ouest, en partie construit en briques, flanqué d'une grosse tour ronde au nord, dont les briques sont disposées en lozanges, et, au milieu, d'une autre tour octogone, dans laquelle se trouve un bel escalier tournant sur un pivot formé par les marches en pierre de rairie. La partie N., qui forme retour à l'E., de construction plus ancienne, est terminée par une tour ronde en pierres ; une autre partie au S., parallèle à cette dernière, bâtie vers 1636, était terminée par un pavillon servant d'oratoire aux protestans. Il ne reste plus de ce pavillon que le caveau, dans lequel plusieurs d'entr'eux furent inhumés.

POPULAT De 119 feux jadis, on en compte 160 actuellement, comprenant 637 individus de chaque sexe, total, 1,274 ; dont 122 dans le bourg. On compte 24 hameaux dans cette commune, qui ne sont que des agglomérations de 2, 3 et 4 bordages chacun.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 42 ; naissances, 146 ; décès, 149. — De 1813 à 1822 : mar., 40 ; naiss., 151 ; déc., 114.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S. Pierre et à S. Paul. Assemblée le lundi de la Pentecôte.

Herbert Eveille-Chien, comte du Maine, voulant remercier Dieu d'une victoire obtenue à Pontlevoi, le 6 juillet 1016, par lui et par Foulques Nerra comte d'Angers, sur Odon, comte de Blois, fait la donation suivante : « Moi Herbert, » surnommé Eveille-Chien, ayant vaincu sur ses terres le » comte Odon, j'ai donné à ma chapelle S. Pierre-de-la-

» Cour, certaine terre nommée Corognis (Coigners), avec » l'église, le four, des prés, etc. » C'est par suite de cette donation que la cure était à la présentation du chapitre de S. Pierre-de-la-Cour, du Mans, après l'échange que les chanoines firent du fief, qui relevait nuement du comté du Maine.

Un bénéfice de l'ordre de S.-Jean-de-Jérusalem, portant le nom de commanderie et d'hôpital de S. Jean-de-Cogners, relevait de la châtellenie de S. Calais. Situé à 7 hectom. S. S. E. du bourg, il y existait une foire ou espèce d'assemblée dont l'emplacement est indiqué par des vestiges de fossés. Il est question de cette foire dans le censif de l'abbaye de Saint-Calais, de 1391, en ces termes : « *Item* nous avons la moitié » des coustumes de la foire de Coigners, qui est le jour de la » décolation de S. Jean, et y devons bailler les mureaux, et » ne prennons rien au dedans des fousses (fossés) de l'Hô- » pital. » Il existait une chapelle annexée à cette commanderie, détruite ainsi que les bâtimens : depuis bientôt un siècle, la foire n'y a plus lieu. Les biens de ce bénéfice furent réunis à la commanderie d'Artins (Loir-et-Cher).

Dans l'aveu rendu au comte de Vendôme, en 1465, pour la châtellenie de S.-Calais, on trouve : « Le curé de Congnées » tient de moi en garde et au divin service, le presbitaire de » la dite cure, ainsi qu'il se poursuit avec ses appartenances. » « Le commandeur de Congnées tient de moi en garde, etc., » le temporel de la commanderie de Congnées, ainsi qu'il » se poursuit, tant en fié, justice, qu'en doumaine. » Les prétentions du seigneur de S. Calais, sur le temporel de la cure, ne furent néanmoins jamais reconnues par le chapitre de S. Pierre. En 1789, le curé de Cogners et le seigneur du fief furent appelés l'un et l'autre devant le sénéchal de Saint-Calais, pour le même sujet, mais sans que ni l'un ni l'autre reconnut la dite suzeraineté.

Une ferme appelée Bonrefuit, servait anciennement, dit-on, de refuge aux pélerins et aux indigens. Nous en avons indiqué un semblable à l'article Chassillé.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse annexée au château appelé la Cour de Coigners, appartenait à M. le marquis de Musset qui en hérita de ses père et mère en 1774, et qui habite le château. Le fief de la commanderie s'étendait dans la paroisse d'Evaillé.

Dans le 13.e siècle, la Cour de Coigners appartenait à une famille du nom de Coigners : elle était dans celle des Levasseur en 1643, époque à laquelle le chapitre du Mans lui céda par échange ce qu'il y possédait de biens et droits seigneuriaux, en se réservant la présentation à la cure. Les seigneuries et

terres de Coigners, S.te-Osmane et l'Espechau furent érigées en marquisat, par lettres-patentes de 1651, en faveur d'un membre de la famille le Vasseur.

En 1226, un différent s'étant élevé entre les chanoines de S. Pierre-de-la-Cour et Gervais de Coigners, *Gervasius de Coogneris*, *miles*, la bonne reine Bérengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, comtesse usufruitière du Maine, voulut bien être arbitre de ce différent : elle rendit une sentence fort curieuse, par laquelle Gervais est tenu et ses héritiers, de payer 60 livres tournois audit chapitre, non pour le présent et tant qu'ils vivront en bonne intelligence, mais dans le cas seulement où il arriverait qu'ils se missent de quelque manière que ce fut, en état d'hostilité contre ledit chapitre, ses vassaux et leurs propriétés.

Le 8 octobre 1508, Jehannot le Vasseur, écuyer, seigneur de Congnées, * premier veneur du Roi, assista à la révision de la coutume du Maine.

En 1562, Joachim le Vasseur, seigneur de Congnées, l'un des hommes d'armes les plus renommés de la province, qui venait de battre et de dissiper une compagnie de ligueurs de la contrée, à la tête de laquelle était le curé d'Evaillé, frère du poète Ronsard, ayant donné, à leur prière, une sauve-garde de soldats calvinistes aux religieux de l'abbaye de S. Calais, pour les mettre à l'abri des troubles et des massacres qui avaient lieu entre les deux partis ; ces moines, profitant de ce qu'il était allé au Mans, se réunir avec sa troupe à celle des religionnaires qui occupait cette ville, introduisirent dans le couvent un parti de catholiques qui égorgèrent les protestans. Le seigneur de Cogners, indigné de cette perfidie, revint sur ses pas et fit pendre aux cloches de l'église ceux des moines ou de leurs serviteurs qui avaient pris part à cette trahison. Le même Joachim le Vasseur fut pourvu en 1564, de la garde du château de Vendôme et du gouvernement du Vendômois.

Nous avons dit à l'article la Chartre, que lors des troubles de la Fronde, le marquis de Cogners s'empara du donjon de cette ville pour assurer le passage de l'armée des princes qui se rendait en Beauce en venant de l'Anjou. Le marquis de Coigners fut aide-de-camp de Louis XIV.

HIST. CIV. Le nom de Cogners, qui s'écrit constamment

* Nous devons faire remarquer, non-seulement à l'occasion de cet article, mais pour tous les autres, que lorsque nous varions la manière d'écrire les noms propres, c'est pour faire connaître les variétés de leur orthographe et l'époque de ces variations, d'après les documens que nous consultons.

ainsi depuis un siècle et demi, a beaucoup varié d'ortographe, comme on l'a vu. On lit *Parochia de Coigneris*, dans une transaction de l'an 1588 ; et *Parochia de Congnees*, dans un acte latin de 1493 : on écrivait Congners, dans presque tous les titres français des 14.e et 15.e siècles. Ce nom paraît venir de CONNIÈRES, CONNIEUX, mots qui indiquent des amas d'eaux stagnantes qui pouvaient en effet exister dans le principal vallon de cette commune, avant que les défrichemens de bois et les soins donnés à l'agriculture, eussent facilité l'écoulement des eaux.

Dès le mois de novembre 1811, M. de Musset de Cogners ancien membre du corps législatif et du conseil-général du département, voyant les indigens se livrer à la mendicité dans les campagnes, d'une manière allarmante, provoqua l'établissement d'ateliers de charité sur le chemin de S.-Calais à Château-du-Loir, par S.te-Cérotte, Cogners, etc. La moitié de ce chemin fut ouverte et redressée, des encaissemens en pierre, des déblais et des remblais furent exécutés avec le plus grand soin et sa largeur portée à 6 mètres dans toute sa longueur. Obligé d'acheter quelquefois la possibilité d'être utile, pour donner à ce chemin une meilleure direction, M. de Musset a trouvé la récompense de ses efforts dans la satisfaction intérieure du bien qu'il a fait ; dans les remercimens qui lui ont été votés par délibération du conseil d'arrondissement de S.-Calais, session de 1817 ; dans une médaille en or que lui décerna la société centrale d'agriculture de la Seine, dans sa séance publique du 25 avril 1813 ; et enfin, dans une lettre que lui adressa Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, M. Laisné, le 5 décembre 1816, dans laquelle il lui dit avoir pris connaissance d'un rapport duquel il résulte que 9,300 mètres de chemins vicinaux qui étaient impraticables ou très-difficiles, ont été reparés, élargis ou refaits à neuf, tant par ses soins que par suite de l'impulsion qu'il a donnée, sur les communes de S.-Calais, S.te-Cérotte, Cogners, S.te-Osmane et S.-Georges, et que 22,000 francs ont été dépensés par lui à cet effet : « le Roi, ajoute S. Exc., est satisfait de votre conduite. » M. de Musset, aussi recommandable par son savoir que par ses qualités sociales, est membre de plusieurs sociétés savantes et auteur de plusieurs ouvrages. Voir la BIOGRAPHIE.

L'abbé Le Breton, né au manoir seigneurial de la Loutière, commune de Cogners, est auteur de différens morceaux de poésie. Voir aussi à la Biographie.

ANTIQ. Il a été trouvé dans un ravin, sur le territoire de Cogners, par M. de Musset, un de ces instrumens tranchans

en pierre, appelés *Céraunites*, qu'on croit avoir servi aux sacrifices humains chez les Gaulois ; une petite enclume en fer ; des morceaux de larges briques romaines à rebords ; des scories de fer qu'on croit provenir des forges à bras des romains.

On montre aussi un pré, près du château, où les jeunes mariés étaient obligés, le jour de Pasques, de sauter le ruisseau de Tusson : c'était un droit féodal dont nous parlons ailleurs.

HYDROGR. Le ruisseau le Tusson traverse la commune du N. au S., en passant près et à l'O. du bourg ; celui de Charmenson, du N. O. au S., par O. ; celui des Chatières, qui prend sa source au N. O. de la commune, se jette dans le Tusson, près du bourg : son cours est de 1 kil. 1/2 seulement. —Le cours des eaux de la fontaine de la Bodensière, située dans la vallée du Tusson, paraît avoir été interrompu par les terres que les orages y ont amené : c'est dans ce ravin qu'ont été trouvés les objets d'antiquités indiqués plus haut. — Etang de la Tuilerie, de 1/2 hect., peuplé de carpes : ceux de la Loutière desséchées depuis plus de 100 ans. — Moulins Neuf et de Bellequeue, à blé, sur le Tusson.

GÉOLOG. Sol montueux et coupé de vallons ; un bois de 400 arpens, qu'on appelait la *Forêt*, y fut défriché vers 1636. Terrain secondaire et tertiaire dans lequel on trouve la glauconie sableuse offrant la Gryphée colombe, les Peignes en pointe et Néithée, la Térébratule comprimée et la Nucléolite colombaire ; les marnes blanche et jaunâtre, et des couches de tourbe d'un demi-mètre d'épaisseur ; des silex avec empreintes de coquilles bivalves.

DIVIS. DES TERR. Le cadastrement du canton de S.-Calais s'effectuant actuellement, nous en donnerons le résultat au supplément : la superficie, d'après lui, est de 1,500 hectares.

CONTRIB. Foncier, 3,075 f ; personn. et mobil., 356 ; port. et fen., 131 f. ; 19 patentés : dr. fixe, 84 f. ; dr. proport., 35 f. Total, 3,681 f. — Perception d'Evaillé.

CULTUR. Sol argileux et argilo-sablonneux, médiocrement fertile, cultivé en froment, avoine, mêlarde, pour la majeure partie ; beaucoup moins de seigle et d'orge ; exportation réelle du cinquième environ des grains produits. Chanvre et fil, trèfle et sa graine, etc. Elèves de quelques poulains, de bêtes à cornes, peu de porcs, un plus grand nombre de moutons et de chèvres ; laine, menues denrées. — Assolement quadriennal, dans lequel on fait emploi de la marne. 14 fermes principales, environ 70 bordages, la plupart agglomérés en petits hameaux. 40 charrues, se subdivisant, pour la plupart, par 1/2, 1/3 et 1/4 de charrues. = Fréquentation des mar-

chés de Saint-Calais, Bessé, la Chartre et le Grand-Lucé.

INDUSTR. Quelques ouvriers cardent des laines qu'ils vendent à S.-Calais. — Plusieurs métiers sont employés l'hiver à la fabrication des toiles et des cotonnades qui se vendent à S.-Calais, à Bessé et à Montoire (Loir-et-Cher); extraction de la marne, etc.

ROUT. ET CHEM. Voir à l'alinéa HIST. CIV., ce qui concerne le chemin de S. Calais à Château-du-Loir par Cogners. Ceux de Montoire au Mans, de Bessé à Bouloire, et plusieurs autres, traversent le territoire et le bourg de Cogners qui, avant l'établissement des grandes routes, était un passage très-fréquenté.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château, déjà cité; la maison bourgeoise de la Loutière, ancien fief. Comme noms remarquables: la Blutterie, l'Oiselerie, la Barre, la Guerrerie, noms féodaux et historiques; la Forge, la Forêt, qui indiquent un ancien état de choses disparu.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à S.-Calais.

ETABL. PARTIC. Une sage femme.

COHÉMON, voyez COËMON.

COIGNÉE, COIGNIERS, différentes manières dont s'écrivait autrefois le nom de Cogners. Voir cet article.

COITRON, *Jaillot*; COËTRON, COUÉTERON, *Cassini*; COUHÉTERON, ruisseau ou petite rivière qui prend sa source commune du Gault (Eure-et-Loir), se dirige de l'E. à l'O., et vient se jeter dans la Braye, sur la commune de Vibraye. Le cours de ce ruisseau, de 17 kilomètres environ, dont 5 au plus sur notre département, était important il y a quelques années, lorsqu'il servait au flottage des bois de la forêt de Montmirail. Nous avons donné des détails à ce sujet, à l'article BRAYE, pag. 218 du 1.er vol., qu'il serait superflu de répéter ici.

COLOMBE (SAINTE), voyez SAINTE-COLOMBE.

COLOMBIERS, voir COULOMBIERS.

COME (SAINT), voir SAINT-CÔME-DE-VAIR.

COMMERVEIL, COUR-MERVEIL, COUR-MERVILLE, *Expilly*; *Curia Mirabilis*. Voir pour l'étymologie HIST. FÉOD. Commune du canton, de l'arrondissement et à 3 kilom. 7 hectom. S. de Mamers; à 37 kil. N. N. E. du Mans. Autrefois du doyenné et de l'archidiaconé de Saosnois; du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales: 4, 43 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et à l'E., par S.-Remy-des-Monts ; au S., par S.-Vincent-des-Prés ; à l'O., par Pizieux ; la forme de cette commune est celle d'un cône renversé, ayant sa base au N. et formant une extension au N. E. Diamètres centraux : du N. au S., 3 kil. ; de l'E. à l'O., 2 kil. 172. Le bourg, situé au tiers nord du premier de ces diamètres, se compose de l'église, du presbytère et d'une autre maison qui y touche, avec plusieurs bordages réunis en hameaux, qui en sont voisins. Petite église, proprement tenue, à ouvertures semi-ogives ; clocher en flèche peu élevée ; cimetière entourant l'église à l'O. et au N., clos de murs et de haies.

POPULAT. De 48 feux jadis ; aujourd'hui de 85, comprenant 188 individus mâles, 246 femelles, total, 434 ; dont un très-petit nombre dans le bourg proprement dit. L'exécution d'un projet de réunion à cette commune d'une partie du territoire de celle de Courgains, qui la touche au S. E., augmenterait sa population d'une centaine d'individus.

Mouv décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 35 ; naissances, 110 ; décès, 103. — De 1813 à 1822 : mar., 37 ; naiss., 126 ; décès, 79.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à la Vierge ; assemblée le dimanche qui suit le 15 août, fête de l'Assomption. La cure était à la présentation de l'évêque du Mans.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait à la famille de Louvigny : elle était annexée au château de Biards, situé à 13 hectom. S. S. O. du clocher, sur la commune de Courgains, appartenant à Madame Dupuy, née de Louvigny, qui possède également les propriétés dépendantes de la seigneurie de Commerveil. On voit peu loin du bourg, une très-belle tombelle ou motte, ancien *merck* féodal de cette seigneurie, sur laquelle était autrefois un fort qui a été détruit. Elle forme un cône assez aigu, de 25 mètres d'élévation, entouré jadis de fossés et aujourd'hui d'un double rang de peupliers. La paroisse de Commerveil était du ressort du bailliage de Saosnois, dont le siège était à Mamers. On pourrait tirer l'étymologie du nom de Commerveil de Cour-Merville, si le nom donné par Expilly était exact ; mais il est plus probable que le véritable est COUR-MERVEIL, *Curia Mirabilis*, ainsi qu'il est écrit dans des titres anciens.

HYDROGR. La commune est arrosée au N. E. par le ruisseau le Rutin ; à l'O., par celui de la Goubillonnière ; et au N. O., par celui de la Mulonnerie, qui se jette dans le précédent, au-dessus du moulin du Petit-Moire, après un cours de moins de 2 kilomètres. Point de moulin sur la commune.

GÉOLOG. Superficie montueuse, coupée, très-couverte.

surtout du N. au S. par E. Terrain secondaire, appartenant au Saosnois, offrant une glauconie sablonneuse formée de coquilles des genres Cardites, Encrines, Nautiles, etc.

DIVIS. DES TERR. La superficie de cette commune était évaluée à 250 hectares. Nous la donnerons, avec ses détails, d'une manière exacte à l'art. du canton de Mamers, d'après le levé cadastral qui vient d'être effectué.

CONTRIB. Foncier, 1,664 f.; personn. et mobil., 176 f.; port. et fen., 57 f.; 2 patentés : dr. fixe, 8 f.; dr. proport., 0 f. Total, 1095 f. — Perception de Mamers.

CULTUR. Sol argileux peu profond et peu productif, pierreux et mouillant, qu'on ensemence en froment, seigle, méteil, beauconp d'orge et presque pas d'avoine; beaucoup de trèfle; très-peu de chanvre qui y pousse mal. Bois, dont deux bouquets de 15 hectares, en taillis, ont conservé le nom de forêt; beaucoup d'arbres à cidre. Elèves de quelques poulains, de jeunes bestiaux, de porcs; peu de moutons, quelques chèvres. Exportation réelle d'une portion des grains récoltés; graine de trèfle, peu de fil; bois à brûler, cidre et fruits, etc. — Assolement triennal; 3 fermes principales; 32 bordages, la plupart réunis par hameaux; 12 charrues. = Fréquentation des marchés de Mamers.

INDUSTR. Deux ou trois métiers en activité, pour toiles, façon de Mamers, qui se vendent à la halle de cette ville.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 7, de la Ferté-Bernard à Mamers, passe à peu de distance à l'E. du territoire de Commerveil. Un chemin vicinal y conduit, un autre directement à Mamers, etc. etc.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Turpinière, maison bourgeoise. La Motte, les Cohues, le Parc, les Aitres-Cerises, la Forêt, Verbois, etc., sont des noms de fermes qu'il suffit d'indiquer pour faire connaître l'ancien état des lieux.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

ÉTABL. PARTICUL. Un instituteur et une institutrice primaires, sans rétribution communale.

CONDÉ, ancien nom du village de Malicorne, dont le château portait alors celui de Malicornant. Voir l'article MALICORNE.

CONFLANS; COUFLANS autrefois, et encore vulgairement; *Conflans*, *Confluens*; commune qui tire son nom de la situation de son bourg, au confluent de deux cours d'eau (voir plus bas DESCRIPT.); du canton, de l'arrondissement et à 3 kilom. N. de Saint-Calais; à 42 kilom. E. du Mans. Autrefois du doyenné de Saint-Calais, de l'archidia-

coné de Montfort-le-Rotrou, du diocèse du Mans et de l'élection de Château-du-Loir. — Distances légales : 4 et 49 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par Semur et Berfay ; à l'E., par Rahay et S.-Calais ; au S., encore par S.-Calais ; à l'O., par Montaillé ; cette commune décrit une ellipse irrégulière du N. O. au S., de 10 kilom. d'étendue dans ce sens. Ses diamètres d'E. à O. varient de 1 kil. 174 vers l'extrémité N., à 5 kil. au centre, et à 2 kil. à l'extrémité S. Le bourg à 1 kil. et à 1 kil. 172 des extrémités S. S. O. et S., au confluent de l'Anille et du Roule-Crotte, se compose d'une rue assez longue qui s'étend du N. au S. et passe à l'O. de l'église : une petite place au S. de cette église est formée sur l'emplacement de l'ancien cimetière. Eglise assez jolie, mais fort simplement décorée, à ouvertures cintrées ; clocher en flèche ; cimetière près et au N. O. du bourg, clos de haies et de murs.

POPULAT. De 218 feux autrefois, on n'en compte que le même nombre actuellement, comprenant 570 individus mâles, 630 femelles, total, 1,200 ; dont 450 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 103 ; naiss., 337 ; déc., 382 — De 1813 à 1822 : mar., 98 ; naiss., 351 ; déc., 232.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S. Maurice et de S.te Marie-Magdeleine : incendiée en 1719, elle fut commencée à rebâtir vers 1778 et rendue à l'exercice du culte en 1781. Assemblées paroissiales les dimanches les plus prochains des 22 juillet et 22 septembre, fêtes des deux patrons. La cure, qui paraît avoir été anciennement un bénéfice de l'abbaye de l'Epau, était à la présentation de l'évêque diocésain.

Il existait autrefois une chapelle de S.te-Magdeleine, que Jaillot place au N. O. du bourg ; une autre, près le château de la Barre, était dédiée à S. Martin, honoré dans la paroisse comme son troisième patron.

On lit dans le censif de l'abbaye de S. Calais, de 1391 : « Jean Rousson, 3 s. de rente et 2 poules, à la Toussaint, » pour une vigne, de quoi le châtelain de la Magdeleine fait » 6 deniers de cens pour sa moitié, et y demande le couvent, » rente, etc. »

Dans l'aveu de la châtellenie de S.-Calais, de 1465, déjà cité ailleurs, on trouve : « le curé de Conflans tient de moi » (Jean de Bueil, alors seigneur de cette châtellenie) en » garde et au divin service, le presbytère et appartenances » de Conflans. »

Les abbés de S.-Calais et de l'Epau près le Mans, possédaient des dîmes, fiefs, cens, rentes, etc. dans la paroisse de Conflans, ainsi qu'il résulte du censif de l'abbaye de Saint-Calais, cité plus haut, dont nous n'indiquons que les plus remarquables : « Ledit abbé (de S.-Calais) a en la paroisse de » Conflans sur l'abbé de l'Epau, eu la grange dismeresse, » pour certaines portions de dismes de blé, 6 sextiers de » seigle et 6 sextiers d'avoine à la mesure de S. Karlès, et » un muit de vin à ladite mesure, pour certaines portions » de dismes de vin venus querir en temps de moisson à l'hostel » dudit abbé de l'Epau à Conflans, et doit faire à savoir ledit » abbé ou ses aloes (alloués, ouvriers, domestiques) au- » dit abbé de S. Karlès ou à ses gens, quand le blé est battu » et prest à mesurer et aussi du vin avant qu'il soit trait de » cuve. — Ledit abbé prend en ladite paroisse les deux parts » de toutes prémices, c'est à savoir de laines, aigneaux, » veaux, pourceaux, lins, chenevières, potages et toutes » autres prémices quiconques, et les doivent cueillir et de- » partir ensemble les alloes dudit abbé et le curé et ses al- » loes. — *Item*, ledit abbé prend en l'église de Conflans les » deux parts de toutes oblations aux fêtes annuelles. »

HIST. FEOD. Suivant Lepaige, la seigneurie de paroisse appartenait au roi. Il existait en Conflans deux terres seigneuriales, la Cour-du-Bois et la Barre. En 1402, Meri de Vanczay, sur lequel le comte de Vendôme avait saisi féodalement la châtellenie de Vanczay, prit à rente un terrain situé près le château de S. Calais et s'y établit. Son fils épousa l'héritière de Guillaume Bellanger, seigneur de la Barre et de la Seillerie, en Conflans, fiefs relevant de la châtellenie de Saint-Calais. Le château de la Barre qui fut fortifié du temps de la Ligue, par la permission qu'en donna le duc de Mayenne, dont ses seigneurs tenaient le parti, est toujours resté à la famille de Vanssay et appartient aujourd'hui à M. le baron de Vanssay, prèfet de la Loire-Inférieure.

On trouve dans l'aveu de la châtellenie de S. Calais déjà cité : « Jehan de Vanssay, escuyer, me doit foy et hom- » mage simple et quinze jours de garde en mon dit chastel » (de S. Calais), o semonce avenant, et loyaux aides et » tailles quant elles adviennent être levées par la coustume » du pays, par raison de sa terre et appartenances de la Barre » qui fut à Guillaume Bellanger, ainsi qu'elle se poursuit en » fié, justice et domaine. — Ledit Vanssay, foi et hommage » simple et 2 jours de service chacun an, au jour de S. Remi, » et loyaux aides de....., pour raison de son fié et apparte- » nances des Seilleries. »

« *Item*, Louis Bienlevault, à cause de Béatrix sa femme, » fille de feu Pierre Gallon, foi et hommage simple et demi- » cheval de service et loyaux aides..... pour raison de son fié » et appartenances de Berfonds, sis ès paroisses de Conflans » et de Berfai. »

ANTIQ. Il a été découvert tout récemment dans un champ du bordage de Piégu, à 2 kil. 1/2 au N. du bourg, les ossemens de huit cadavres, placés sur une même ligne, à un mètre de distance les uns des autres : on avait trouvé précédemment de semblables squelettes, dans une grange peu éloignée du bourg. On ignore, pour les uns comme pour les autres, les époques et les circonstances de ces inhumations. — Il y a trois ans, on trouva aussi dans un champ appartenant à M. de Vanssay, dans un pot enterré au pied d'un arbre, 400 pièces de monnaie en argent, ayant la forme de nos larges sous-marqués : elles étaient des règnes de Charles IX, Henri III, Charles X (cardinal de Bourbon), du pape Clément VIII, et, le plus grand nombre, de Henri IV.

HYDROGR. Conflans est arrosé et en partie limité à l'O., par la rivière d'Anille, qui passe auprès du bourg ; par le ruisseau de Roulecrote qui, venant du N., passe entre le château de la Barre et le bourg et se jette dans l'Anille à 6 hect. au S. de ce dernier ; enfin, par le ruisseau le Pirot qui le sépare de S. Calais au S. O. — Etangs de Riverelle, de la Panne, de la Fouchère, ensemble de 67 hectares, desséchés presque totalement. — Moulins d'Aubert ou Petit-Moulin, de Persac ou Grand-Moulin, à blé ; de Roger, de Foubret, à foulon ; tous sur l'Anille.

GÉOLOG. *Minéral.* Sol montueux, coupé de vallons étroits le long des cours d'eau, plus uni au N. O. de la commune. On remarque au tiers du cours de l'Anille à Conflans, sur la rive gauche, une butte fort élevée appelée de l'Heridière, au sommet de laquelle se trouvent des sources très abondantes et à une très-petite profondeur. Terrain secondaire et tertiaire, offrant au lieu de la Perrerie, une roche de grès quartzeux jaunâtre, contenant des débris de fossiles de différens genres, employé depuis peu pour le pavage ; glauconie crayeuse ; marnes blanche et jaunâtre ; minerai de fer, etc.

Plant. rar. Isnardia palustris, LIN. ; Potamogeton graminéum, LIN. ; Verbascum lychnitis, *var.* flore albo, LIN. ; Veronica triphyllos, LIN.

DIVIS. DES TERR. Le levé cadastral s'opérant actuellement, nous en pourrons donner le résultat au SUPPLÉMENT. La superficie de cette commune était évaluée à 3,104 hectares, dont 50 en prés et 508 en bois : ceux de Marché-Vert sont les principaux. Elle est d'après le cadastre de 3,100 hectares.

CONTRIB. Foncier, 6,530 f.; personn. et mobil., 541 f.; port. et fen., 202 f.; 32 patentés : dr. fixe, 167 f. 50 c.; dr. proport., 56 f. 98 c. Total, 7,497 f. 48 c. — Perception de S.-Calais.

CULTUR. Sol sablonneux et argilo-sablonneux, peu fertile, en partie couvert de bois. Culture du froment, du méteil, de l'avoine, de la mêlarde, en majeure partie; peu de seigle et d'orge; prés de peu de qualité; chanvre et fil, trèfle et sa graine; arbres à fruits, fruits et cidre. Elèves de quelques poulains, de bêtes à cornes, peu de porcs, passablement de moutons, quelques chèvres. Bois à brûler et charbon; laine, volailles, menues denrées. — Assolement quadriennal; 35 fermes, 51 bordages; 50 charrues, dont 36 entières, le reste se subdivisant par 172, 173 et 174 de charrues, entre les petits cultivateurs. = Fréquentation des marchés de Saint-Calais et de Vibraye.

INDUSTR. Six métiers employés à la confection des toiles communes et canevas; 15 métiers à celle des étoffes de laine, serges blanches et de couleur, qui se vendent à S. Calais. Exploitation des bois et cuisson des charbons; extraction de la marne, du grès et du moëllon pour pavage et pour bâtir; celle du minerai de fer a cessé. Fourneau à tuile et à chaux.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 6, de la Ferté-Bernard à Saint-Calais, traverse la partie E. de la commune, du N. au S.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Barre (v. son article, t. 1, p. 105); la Cour-du-Bois, ferme actuellement; la Cour-Sublot, ferme également, qui a du être un ancien fief. Les noms des fermes de la Forterie, de la Bataillère annoncent que ce lieu a été fortifié autrefois et le théâtre d'anciens combats; la Pitié-Dieu, tout près du bourg, un établissement de charité dont il n'existe plus d'autres traces. Monceaux, Montroland, la Rochère, la Roche-Neuve, la nature élevee du sol; le nom de la Verrière, les débris de verre et les vestiges de fourneau qu'on rencontre près de Marché-Vert, annoncent l'existence d'une ancienne verrerie : le nom de Marché-Vert signifie *marais boisé*.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale; débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Saint-Calais.

CONFORT, voyez COEFFORT.

CONGÉ-DES-GUÉRETS, ancien bourg avec une chapelle ou église qui était une succursale de la paroisse de Vivoin, faisant actuellement partie de la même commune, du canton de Beaumont-sur-Sarthe, de l'arrondissement de Mamers. L'église dédiée à S.-Jacques, ayant un clocher en

flèche, n'a rien de remarquable : elle est entourée d'un petit cimetière clos de murs. Le seigneur du lieu présentait à cette succursale, dont le desservant, suivant un accord de 1223, était logé par le prieur de Vivoin et rétribué par le curé.

Actuellement hameau de la commune de Vivoin, le bourg de Congé-des-Guérets, traversé par le chemin de Beaumont à Cherancé, se compose d'un petit nombre de maisons situées à l'O. de l'église : sa population est d'environ 75 individus. Ce bourg est distant de 2 kilom. 8 hectom. au N. de Vivoin, de 4 kil. 1/2 N. N. E. de Beaumont, et de 1 kil. seulement à l'O. N. O. de Doucelles ; voir l'article VIVOIN.

CONGÉ-SUR-ORNE, CONGÉ, Lepaige ; *Congeium super Ornam* ; de *Congestio* ou *Congestus*, amas, assemblage, soit des terres ou vases charriées par les eaux dans le lit de la petite rivière d'Orne, qui y occasiennent de fréquens débordemens ; soit des eaux debordées elles-mêmes qui, sur un terrain argileux, croupissent à la surface du sol. Commune du canton et à 7 kil. 2 hect. S. S. O. de Marolles-les-Braults ; de l'arrondissement et à 19 kil. S. S. O. de Mamers ; à 22 kil. N. du Mans. Autrefois du doyenné de Beaumont, de l'archidiaconé de Saosnois ou Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 8, 22 et 26 kil.

DESCRIPT. Bornée au N., par Nouans et par Dangeul ; à l'E., par Dissé-sous-Ballon et Ponthouin ; au S. E., au S. et au S. O., par Mézières, Ballon et Lucé ; cette commune forme une espèce de triangle, d'environ 3 kilom. de côtés, l'un desquels s'appuie à la rivière d'Orne-N.-E. Le bourg, peu important, situé à l'extrémité S. de la commune, forme une petite place au milieu de laquelle se trouve l'église. Celle-ci, peu remarquable, à ouvertures semi-ogives ; clocher en flèche très-élevée sur une tour ronde, fort menue, très-élevée elle-même. — Cimetière entourant l'église à l'O. et au S., clos de murs. Le presbytère est la plus belle maison du bourg.

POPULAT. De 129 feux jadis, on en compte actuellement 260, comprenant 473 individus mâles, 451 femelles, total, 924 ; dont 100 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812 inclusivement : mariages, 65 ; naissances, 287 ; décès, 281. — De 1813 à 1822 : mar., 65 ; naiss., 250 ; déc., 180.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S.te-Marie-Magdeleine ; assemblée le dimanche le plus prochain du 22 juillet. — La cure était à la présentation de l'évêque diocésain. La chapelle de la Magdeleine, qui valait 250 liv. de revenu, était présentée par l'aumônier de l'évêque et par le curé de Congé.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée au manoir

de Villiers, appartenait à la maison le Vayer de la Davière, comme dépendance du marquisat de Ballon. Marc Hervé, sieur de Carrouge, possédait ce fief en 1534.

HYDROGR. La petite rivière d'Orne-N.-E. limite, à-peu-près, la commune de l'E. au S. O., elle forme au S. une île de plus de 2 kilom. de long, qui n'appartient point à la commune: nous avons parlé plus haut de ses fréquens débordemens occasionnés par les amas de vase qui interrompent son cours; le ruisseau de Bécon l'arrose du N. E. au S. O. et sépare la commune de celle de S.-Ouen. — Moulins à blé de Congé et de Villiers, ce dernier en partie seulement, sur l'Orne.

GÉOLOG. Sol bas et plat; terrain secondaire offrant la glauconie sableuse en extraction, pour bâtir.

DIVIS. DES TERR. En labour, 442 hectares; jardins, 20; prés, 125; pâtures, 20; bois taillis, 40; superficie des bâtimens, chemins, eaux courantes, 276; total, 923. Quoique le dernier article puisse paraître considérable, il n'est pourtant pas exagéré, le terrein bas et humide de cette commune ayant nécessité d'y multiplier les moyens d'exploitation et d'égout pour les eaux.

CONTRIB. Foncier, 6,387 f.; personn. et mobil., 438 f; port. et fen., 138 f.; 15 patentés: dr. fixe, 63 f.; dr. proport., 55 f. 33 c. Total, 7,081 f. 33 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol argileux, très-productif, particulièrement en céréales, dont il y a exportation; ensemencé en froment par moitié, en orge et avoine pour l'autre moitié; seigle, seulement pour avoir de la paille à liens. Trèfle et graine, luzerne chanvre et fil, un peu de pommes de terre; prés, d'assez bonne qualité, mais insuffisans; beaucoup de fermes en possédant sur les communes de Ponthouin, Mézières et Ballon ou y suppléant par le trèfle; arbres à fruits et cidre. Quelques élèves de chevaux, élèves et engrais de bœufs et vaches; moutons, porcs, volailles, menues denrées. — Assolement triennal. 13 fermes principales, beaucoup de petites et bordages; 40 charrues. = Fréquentation des marchés de Ballon, de Beaumont-sur-Sarthe; des foires de Bonnétable et de Mamers.

INDUSTR. Un seul tisserand.

ROUT. ET CHEM. Chemins vicinaux généralement humides, surtout celui de Ballon, de difficile exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Villiers, ancien fief, ferme actuellement; Maumusson, autre fief, ayant encore une fuie, et des apparences de pièces d'eau; la Cénerie, lieu où les protestans avaient un prêche? le Chapitre, l'Infirmerie, fer-

mes, anciens bénéfices ecclésiastiques, sécularisés depuis longtemps.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; résidence d'un notaire, d'un percepteur. Bureau de poste aux lettres à Beaumont-sur-Sarthe.

CONGNÉE, CONGNERS, différentes manières d'écrire autrefois le nom de Cogners (voir cet article).

CONILIE, ancien nom de Conlie, dont les articles suivent.

CONLIE (Canton de), de l'arrondissement du Mans, compris entre le 2.e degré 12 minutes et le 2.e degré 30 min. de longitude occidentale, et entre le 48.e degré 2 minutes et le 48.e degré 10 minutes de latitude septentrionale ; se compose de quinze communes ou de dix-neuf anciennes paroisses, qui sont :

Bernay,
* Chapelle-S.-Fray (La),
Conlie et Verniette, *chef-lieu* ;
* Cures,
* Degré,
* Domfront-en-Champagne,
* Lavardin, *alias* Tucé ;
Mézières et S.-Chéron ;
Neuvy-en-Champagne et
* S.-Julien-en-Champagne ;
Neuville-Lalais,
* Quinte (La),
* Ruillé-en-Champagne,
* S.te-Sabine et Poché.
* S.-Symphorien,
* Tennie.

Ce canton qui, d'après l'organisation de 1790, faisait partie du district de Sillé-le-Guillaume, ne se composait avant l'arrêté du 13 brumaire an X, que de six communes, dont Crissé, actuellement du canton de Sillé : les communes dont les noms sont précédés d'un astérisque *, faisaient partie du canton de Lavardin, en majeure partie, de ceux de la Bazoge, Epineu-le-Chevreuil et Rouez, tous supprimés. Son territoire, à l'exception de la Chapelle, Mézières et son annexe, Sainte-Sabine et son annexe, appartient à la Champagne du Maine (voir l'art. CHAMPAGNE, t. 1.er, p. 268, 269), dont plusieurs de ses communes prennent le surnom.

L'extrémité S. S. E. du canton de Conlie, la plus rapprochée du Mans, chef-lieu d'arrondissement et de département, n'en est distante que de 8 kilomètres ; et les plus éloignées au N. et à l'O., le sont de 25 et de 27 kil. Ses limites au N. O. et au N., sont les cantons de Sillé et de Beaumont-sur-Sarthe ; ceux de Ballon, au N. E. ; du Mans, à l'E. et au S., et à l'O., celui de Loué. Sa forme est celle d'un heptagone qui s'allonge de l'O. S. O. au N. N. E., ayant un angle rentrant au N. O. Le

chef-lieu se trouve placé à 2 kil. seulement de son extrémité O. N. O., vis-à-vis la pointe de cet angle rentrant. Son plus grand diamètre vertical, du N. au S. S. E., est de 16 kil.; horizontal, ou d'E. à O., de 22 kil. Superficie 225 kilomètres carrés environ.

POPULAT. De 14,689 individus, repartis en 2,950 feux, comprenant 6,995 mâles et 7,694 femelles. Augmentation de population depuis 1804, 724 individus, ou un peu plus d'1/20.e; depuis 1820, 635 ou un peu plus d'1/23.e. — La superficie du canton étant de 225 kilomètres carrés, c'est par chaque kilomètre, 65 1/2 habitans.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement: mariages, 1,044; naissances, 3,742; décès, 3,255. — Produit de chaque mariage, 3 6/10.es Excédant des naissances sur les décès, 487 ou 1/8.e environ. = De 1813 à 1822: mariages, 1,060; naissances, 4,121; décès, 3,037. — Produit de chaque mariage, 3 9/10.es Excédant des naissances sur les décès, 1,084 ou un peu moins de 1/4.

CONTRIB. Foncier, 82,531 f.; personn. et mobil., 8,029 f.; port. et fen., 2,400 f.; 316 patentés: droit fixe, 1,800 f. 50 c.; droit proportionnel, 698 f. 50 c. Total, 95,459 f.; ce qui fait par individu 6 f. 50 c.; ajouter 3 f. 94 c. additionnels, fait 10 f. 44 c. de contributions directes, payées par chaque individu. Six percepteurs sont chargés du recouvrement de ces contributions, dont deux seulement ont leur résidence dans le canton.

De l'arrondissement électoral du Mans, le canton de Conlie a fourni aux élections de ce collége, en décembre 1827, 16 électeurs, et un seul au collége de département. Pour 1829, la liste générale des jurés en comprend 16 pour ce canton, dont 13 électeurs du collége d'arrondissement et un de celui de département.

GÉOLOG. HYDROGR. Terrain généralement plat et découvert du centre au nord du canton; plus ondulé dans les parties qui en forment la ceinture, surtout à l'E., au S. E. et à l'O., où il est couvert et boisé, et sillonné de collines de 40 à 75 mètres d'élévation, formant un plateau qui s'incline à l'E., au S. et à l'O. Nous avons parlé d'un de ses monticules les plus remarquables, le tertre des Bourleries (v. ce mot), situé au S. O., dominant toute la plaine de la Champagne et embrassant un horizon qui s'étend à 40 et 50 kil., jusqu'aux montagnes ou buttes de Chaumont (Orne), de S. Léonard, de S.te-Suzanne et d'Evron (les Couévrons), dans la Mayenne, au N. et à l'O.; aux collines qui entourent la ville du Mans, à l'E.; et aux côteaux du Loir, au S. E. La butte de la Jau-

nelière, au N. du bourg de Conlie, sans être très-élevée, domine et laisse découvrir un aussi bel horizon. — Les principaux cours d'eau qui arrosent le canton, sont : la petite rivière de Vègre, à l'O., le plus important d'entr'eux, dont les eaux sont grossies par les ruisseaux de Berdin et de Gironde, qui coulent du N. et du N. E. à l'O. ; le Gé et la Gée qui, comme la Vègre, ont leur direction au S. ; les ruisseaux de Berdin, de l'Autonnière et de Longuève, qui se dirigeant de l'O. et du S. O. au N. et au N. E., vont se jeter dans la Sarthe. Quelques étangs, en petit nombre et peu importans. — 26 moulins à blé et 1 à foulon, sont placés sur les différens cours d'eau de ce canton. = Trois formations principales caractérisent son sol : à l'O., le terrain de transition ; au centre, du N au S., dans une largeur égale à-peu-près aux deux tiers du diamètre horizontal, le terrain secondaire, offrant en majeure partie le calcaire jurassique de la Champagne du Maine ; à l'E. et au S. E., le passage aux terrains d'alluvion. Le premier de ces terrains présente des grès blancs très-durs, par blocs plus ou moins gros, et à l'extrémité O., de l'argile plastique propre à la poterie ; vers le S., un marbre peu susceptible d'un beau poli. Dans la partie E., caractérisée par une surface plus ou moins sablonneuse, on rencontre des oxides de fer, des grès ferrugineux, des marnes blanche et grise, argileuses et ochreuses, et encore de l'argile à potier. Enfin, la partie centrale offre le beau calcaire oolithe de S.-Symphorien et de Bernay (v. ces articles et celui CHAMPAGNE), le calcaire à chaux et le tufau.

CULTURE. Sol argilo-calcaire, pour les deux tiers ; argilo-sablonneux et de sable presque pur, pour le surplus ; très-fertile, cultivé en céréales pour la majeure partie. Les diverses cultures sont dans ce canton à-peu-près dans ces proportions : en céréales et accessoires, 28 ; prés et pâtures, 8 ; bois, 5 ; vignes, 4. La première de ces cultures donne les produits en céréales dans cette proportion : orge, 520 ; froment de bonne qualité, 420 ; avoine, 30 ; méteil, 14 ; seigle, 7 ; sarrasin, 1. Le froment et l'orge ainsi que l'avoine, sont cultivés plus abondamment sur le terrain argilo-calcaire de la Champagne ; le seigle et le méteil ainsi que le sarrasin, dans les parties plus sablonneuses et couvertes de l'E. et de l'O. Le trèfle est cultivé abondamment dans les ensemencés en orge, et supplée, comme pâture, à l'insuffisance des prairies naturelles, en disproportion avec les besoins : on ne le laisse mûrir pour graine, que quand la saison paraît devoir favoriser cette maturité. On sème peu de luzerne et de sainfoin, négligence impardonnable pour ce dernier, dans un sol si favorable à sa

production. Beaucoup de pommes de terre et de chanvre : les parties N. et N. E. donnent ce dernier produit de très-bonne qualité ; on cultive aussi un peu de lin au N. E. Les prés, dont le sol est marécageux et froid dans les bas, et stériles dans les parties élevées, sont généralement négligés, quoique susceptibles d'une grande amélioration au moyen de larges fossés qui en tireraient les eaux, et de compôts faits avec les terres de ces fossés et les boues produites par le curage si nécessaire des ruisseaux, auxquelles on ajouterait des charrées, des cendres, de la chaux, du plâtre, qui réchaufferaient le sol devenu moins humide, par ce moyen, tandis que les parties élevées pourraient être cultivées en prairies artificielles : en général, l'usage des engrais est encore fort imparfait dans ce canton, où on laisse les fumiers naturels trop long-temps en tas et perdre ainsi tous leurs principes utiles, soit par la vaporisation, soit par l'écoulement de leurs sucs. La vigne, dont les plantations ne se rencontrent que du centre au N. et au N. E., est de peu d'importance sous le rapport de la qualité des vins qu'elle donne et qui se consomment sur les lieux. Les espèces de cépage, où le blanc domine, sont le *Pineau* et le *Gouas*, dans l'une et l'autre couleur. Ce canton et celui de Beaumont-sur-Sarthe, qui lui est limitrophe au N. E., offre la limite de cette culture au N. du département, sur la rive gauche de la Vègre ; elle s'étend d'environ un tiers de degré de moins au N., sur la rive droite de la même rivière (voir la carte de la CHARNIE, tome 1.er, page 329). La partie centrale du canton, dite de Champagne, est peu plantée en arbres fruitiers : la nature du sol, qui ne laisse pousser que difficilement de chétives haies d'épines (*Prunus spinosa*, LIN.), ne permet pas cette culture, qui n'a lieu que dans la ceinture qui s'étend du N. E. au N. O. par le S. ; les cidres y sont peu estimés, si ce n'est ceux de la partie sablonneuse : insuffisans pour la consommation du canton, les vins y suppléent en partie ; il s'en exporte néanmoins au Mans, de la commune de Lavardin. Les espèces de pommes à cidre qu'on y cultive sont : différentes variétés du *Fréquin*, le *Jaune*, le *Long-Bois* ; en poiriers, un grand nombre d'espèces, de mauvais choix. Les principaux massifs de bois complantés sur ce territoire sont, à l'E., la forêt de Mézières ou du Vieux-Lavardin, de 550 hectares ; les bois d'Iles, de la Chapelle, et la forêt de Lavardin, de 300 hectares ; à l'O., partie de la forêt de la petite Charnie, et les beaux bois de Sourches. Le chêne est l'essence dominante de ces bois, qui contiennent aussi du hêtre et du bouleau. Quelques plantations de pin maritime ont en partie utilisé les landes de ce

canton, presque entièrement disparues. Les haies qui closent les propriétés offrent beaucoup de pieds d'ormeau et quelques frênes. — On élève une grande quantité de poulains, qui se vendent vers l'âge de dix mois à la foire de Conlie, dite de la S.-Martin. Quelques uns de ces élèves sont payés jusqu'à 500 fr., par les marchands de la Picardie qui viennent les acheter : ce genre de produits serait susceptible d'une grande extension si les cultivateurs apportaient plus de soin dans le choix des étalons. Elèves de taureaux et de génisses pour les besoins du pays seulement ; bœufs et vaches maigres qui se vendent à Sillé et au Mans ; beaucoup de veaux de lait ; engrais de porcs estimés, en abondance ; beaucoup de moutons et de laine livrée dans le pays, à des marchands qui la revendent au Mans et ailleurs ; peu de ruches. Beaucoup de beurre, de volailles, d'oies grasses, d'œufs, etc. portés aux marchés du chef-lieu et autres environnans, pour la consommation du Mans, de Paris, etc. — Propriétés rurales très-divisées, principalement au centre, du N. et du N. E. au S. On trouve quelques fermages de 1,500 à 2,000 f. dans la partie O. ; un plus grand nombre de 1,000 à 1,500 f. dans cette même partie et dans celle à l'E. ; le reste, en majorité, est divisé par petits bordages de 100 à 600 f. Baux à prix d'argent, de 6 à 9 ans. Assolement quadriennal, si ce n'est dans la partie E., où il est triennal dans quelques fermes. Le premier consiste à ensemencer chaque année un quart en froment, méteil et seigle, un autre en orge et avoine, le troisième en jachères, et le dernier en guérets. Les engrais employés sont les fumiers naturels, la marne, la chaux et la charrée ; l'usage du plâtre est peu répandu. Chaque cultivateur possède une charrue, quelques uns 2 et jusqu'à 3. Les petits bordagers n'en ont quelquefois qu'une entre plusieurs. La charrue est attelée, suivant les moyens du cultivateur, de 4 bœufs avec 2 à 4 chevaux, de 2 bœufs et 2 chevaux, ou seulement de 2 à 3 chevaux. Dans les communes de Cures et de Neuvy, on y attèle des vaches seulement. La vigne, comme partout dans le département, se cultive avec un croc, dont les dents sont plus longues que celui employé à la culture des céréales, là où elle se fait à bras.

INDUSTR. Le principal commerce de ce canton, essentiellement agricole, consiste dans ses grains dont il exporte les 3/4 du froment récolté, le 1/4 de l'orge et 1/2 de l'avoine ; les bestiaux, le chanvre et le fil, la graine de trèfle, le cidre, les fruits à couteau, les noix ; une assez grande quantité de paille qui se vend au Mans ; le beurre, la laine, la volaille, la plume, et autres menues denrées ; et dans une quantité

considérable de bois et de charbon. Les autres produits industriels sont le blanchiment du fil et la fabrication de toiles communes, dites de ménage, pour l'usage du pays ; et de canevas qui se vendent à la halle du Mans. Quelques métiers sont employés à la fabrication de serges qui se consomment dans le canton. Nous avons indiqué plus haut l'existence d'un moulin à foulon. Extraction de la pierre calcaire à bâtir et pour convertir en chaux. Celle de Bernay et de S.-Symphorien, de première qualité, s'exporte dans tous les environs et surtout au Mans, ainsi que le grès ferrifère employé aussi comme pierre d'appareil ; du minerai de fer qui alimente la forge d'Antoigné ; de la marne, de l'argile à briques et à poteries. Dix fourneaux à chaux, dont plusieurs à tuiles, pavés et briques, facilitent l'emploi de la première, comme engrais, pour l'amendement des terres. Une fabrique de poterie, pour grosse vaisselle, vient de s'établir dans la commune de Domfront. Le chef-lieu possède une tannerie, dont les produits estimés s'écoulent dans les environs. Conlie seul a des marchés et des foires, dont une seule, celle de la S. Martin, mérite d'être citée (v. l'article suivant), pour le commerce assez considérable qui s'y fait. Les habitans de ce canton fréquentent et approvisionnent les foires et marchés de Loué, de Sillé, de Fresnay, de Beaumont, du Mans, et les foires de Vallon.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 2, du Mans à Mayenne, traverse le canton du S. E. au N. O., sur une longueur de 10 à 11 kilomètres : elle est belle et bien entretenue. Le chemin de Fresnay à Sablé, passant dans la partie O., sur une longueur de 14 kilomètres, très-fréquentée par les marchands de bestiaux de la Normandie, allant en Anjou et aux foires de Sablé, ou en revenant, perdra de son importance par la confection de la route de Sablé à Fresnay par Sillé. Un autre chemin, du Mans à S.te-Suzanne et à Evron (Mayenne), traversant la partie S., n'est praticable, comme le précédent, que dans le centre du canton, sur le tuf et sur le sable.

ANTIQ. MONUM. Ce canton n'offre aucun monument celtique connu, si ce ne sont quelques tombelles, dont l'origine est douteuse. L'ancienne voie romaine de *Subdunum* (le Mans), à *Neodunum* (Jublains), traverse, du N. au S., l'extrémité E. du canton, où quelques unes de ses traces se sont fait remarquer dans la forêt de Lavardin. Sur le sommet d'un monticule appelé butte du château ou de Gaigné, près le bourg de Domfront (1), on remarque des travaux de terras-

(1) Les lecteurs étrangers au département ne doivent pas confondre cette

serie que la tradition indique comme étant l'enceinte d'un camp romain, question qui sera discutée à l'art. DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE. Les bois qui couvrent le sol à l'E., contiennent un grand nombre de petits monticules formés par des scories de forges à bras. Plusieurs églises et quelques châteaux et forteresses du moyen âge, la plupart de ces châteaux actuellement en ruines, se rencontrent à Lavardin, à Mézières, à Neuvy, à Tennie, etc. Enfin, parmi les habitations modernes qui ont remplacé les vieilles forteresses, on remarque surtout le magnifique château de Sourches, le plus beau du département, avec celui du Lude, qui lui est bien antérieur. Tous ces monumens seront décrits aux articles particuliers des communes dans lesquels ils se trouvent situés.

Nous ne pouvons terminer cet article sans remercier M. Dugué, notaire à Conlie, de nous en avoir fourni presque tous les élémens, avec une extrême bienveillance, et de nous avoir mis à même, ainsi que MM. Rivault père et fils que nous remercions également, d'en étudier avec fruit et d'en décrire exactement toutes les localités.

CONLIE et **VERNIETTE** réunis. CONLIE, CONILIE; *Conlia*, *Conilia*; gros bourg, que quelques auteurs qualifient du titre de ville, et commune chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 21 kilomètres N. O. du Mans; autrefois du doyenné de Sillé-le-Guillaume, de l'archidiaconé de Passais, du diocèse et de l'élection du Mans. (Voir plus bas HIST. CIV. pour l'étymologie du nom). Verniette, qui formait une paroisse distincte, fut réunie à Conlie lors de l'organisation de 1790. — Distances légales, 25 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par Neuville-Lalais et S.-Chéron; à l'E., par Domfront-en-Champagne; au S., par Cures et Neuvy; à l'O., par Tennie; la forme de cette commune est un ovale qui s'allonge un peu du S. O. au N. N. E., ayant un appendice qui se prolonge d'environ 2 kil. 1/2 au N. E. Son diamètre central, du N. au S., est de 4 kil. 1/2; de 5 kil. 1/2 de l'O. à sa plus grande extrémité N. E. — Le bourg, situé presqu'au centre de la commune, se compose d'une grande et belle place, entourée d'assez jolies maisons, vers le milieu de laquelle est construite la halle. Deux rues passablement longues, se dirigeant au N. O., conduisent, l'une à la route de Mayenne, l'autre à l'église, éloignée de près d'un demi-kilomètre de la place. L'église,

commune rurale avec la ville de Domfront, du ci-devant Passais manceau, actuellement du département de l'Orne, qui en est éloignée de 15 lieues (75 kilomètres), au N. O.

en forme de croix, n'a rien de remarquable : son clocher est une flèche arrondie, peu élevée, dont la base est octogone. Cimetière établi depuis peu d'années, non loin et au N. de l'église, clos de murs. Ce bourg renferme une prison solidement bâtie, ayant une cour fermée de murs épais et très-élevés — Le bourg de Verniette (voir cet article pour tout ce qui concerne l'état ancien de cette paroisse), situé à 18 hectomètres au S. O. de celui de Conlie, se compose de l'église et d'un très-petit nombre de maisons.

POPULAT. De 200 feux jadis, on en compte actuellement 275, qui comprennent 758 individus mâles, 877 femelles, total, 1,735 ; dont 1,400 dans le bourg, 50 à 60 dans celui de Verniette, 35 et 25 dans les deux hameaux de Crannes et de Vinay.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 104 ; naissances, 473 ; décès, 367. — De 1813 à 1822 : mariages, 92 ; naissances, 468 ; décès, 348.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S. Vigor, évêque de Bayeux ; assemblée le second dimanche de juillet. Des deux assemblées qui existaient à Verniette, à la S.-Hilaire et à la S.-Eutrope, patrons de la paroisse, il ne reste que celle de la S.-Eutrope, le dimanche qui suit le 30 avril. La cure de Conlie était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. Il y avait dans cette paroisse les chapelles de S. René de la Touche et de S. Michel, cette dernière à la présentation des Ursulines du Mans ; la prestimonie Noël Menon, au château, présentée par le procureur de fabrique, à un parent du fondateur.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse faisait partie du marquisat de Lavardin, appartenant à la maison de Froulai de Tessé. La juridiction de ce marquisat (v. l'article LAVARDIN), avait lieu dans le bourg de Conlie. Le lieutenant de cette juridiction exerçait en chef celle du fief de Mortier situé paroisse de la Bazoge, dont les appellations allaient à Beaumont-le-Vicomte. La ferme du Petit-Souvré, à l'E. de l'église, dont les murs épais annoncent un ancien manoir féodal, dépendait du Grand-Souvré, château situé dans la commune de Neuvy, qui était dans la famille le Tellier de Louvois en 1700. Le Petit-Souvré fut distrait du Grand vers 1480. En 1585, Jeanne de Souvré, veuve d'Adam des Ecotais, en fit l'acquisition du sieur René de Beauregard et de demoiselle Courtinier son épouse. Ce qu'on appelle aujourd'hui la maison de Souvré, à l'O. de l'église, n'était jadis qu'une simple maison bourgeoise nommée la Maison-Neuve.

HIST. CIV. Quelques personnes croient que le nom de Conlie pourrait venir de Cour-Hélie, d'un seigneur de ce dernier

nom ; d'autres de *lie*, *liesse*, et de *cum*, avec, parce que sa plaine fertile pouvait inspirer la joie ; nous pensons qu'il peut signifier LIÉ, AVEC, parce que l'église, séparée du point central d'agglomération ou de l'ancien château, y était liée cependant par une suite de murs d'enclos et de maisons ?

Vers l'an 1432, Louis III d'Anjou, comte du Maine, Jean II, comte d'Alençon, le connétable de Richemont, André de Laval de Lohéac, les seigneurs de Coëtivi, de Graville, de Bueil, etc. se portent au secours de la garnison de Sillé-le-Guillaume, assiégée par les Anglais que commandait le comte d'Arondel, se logent avec leur armée à Conlie et à la ville Lalais. Voir l'article SILLÉ-LE-GUILLAUME, où se trouve la relation du rendez-vous convenu entre les deux armées à l'*Ormeau de* l'*Ecament*.

Le 29 juillet 1801, une grêle de forme polygone, à angles aigus, et de la grosseur d'un œuf de poule, ravagea, pendant une heure de temps, toutes les espèces de récoltes de cette commune et d'un grand nombre de celles environnantes, cassa les arbres et brisa même les toits de beaucoup de maisons. — Lors de la guerre des Chouans, le bourg de Conlie fut envahi par un de leurs détachemens d'environ 900 hommes, lequel, après avoir enlevé plusieurs armes de la maison commune y mit le feu qui la consuma. Deux officiers municipaux qui se refusèrent à cier *Vive le roi !* furent fusillés. Lors des cent-jours de 1815, un détachement de royalistes traversant le bourg, fit arborer le drapeau blanc sur le clocher. — Un arrêté du gouvernement du 17 novembre 1803, autorise l'acceptation par la commune de Conlie de l'abandon qui lui est fait des halles et dépendances de ce bourg, par M. René-Mans Froullai de Tessé, propriétaire. — Le 24 janvier 1682, François Maussard, prêtre habitué de cette paroisse, y fonde un collége, dont la dotation est successivement augmentée par la demoiselle Marie Georget, le 27 septembre 1691, et par la dame Marie Chesnai, veuve Leballeur, le 3 juillet 1693. Le revenu de ce collége estimé à 240 livres, consistait dans une maison, jardin, terres et une rente de 59 liv. : l'évêque diocésain y présentait. Une école pour les filles fut également fondée par la dame Leballeur : elle possédait une maison, deux jardins, une métairie et un bordage. Il ne reste plus rien de ces fondations. — Conlie est la patrie du célèbre jésuite missionnaire Joachim Bouvet. (Voir la Biographie).

HYDROGR. Le ruisseau de Gironde, formé de deux sources qui prennent naissance, l'une au centre du bourg à l'endroit appelé Gauché, l'autre dans la rue de l'église, coule au S. O. et va se jeter dans la Vègre au-dessous du bourg de Tennie.

— Moulins à blé de Ribaron et de Verniette, sur ce ruisseau.

GÉOLOG. Sol généralement plat, sur lequel on rencontre néanmoins deux buttes appelées tertre de Vinay, de 60 mètres d'élévation, et tertre de la Jaunelière, de 75 mètres. Terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique presqu'à affleurement du sol ; le calcaire crayeux en tirant vers le S. O. : le schiste argileux se rencontre aussi sur quelques points. La butte de la Jaunelière, à 15 hectomètres au N. O. du bourg, est remarquable parce que, sans être très-élevée, elle domine toute la plaine de Champagne et offre un horison fort étendu ; et aussi par sa composition qui présente du sable, des blocs de grès ferrifère, du minerai de fer et de l'argile blanche, ces deux derniers disséminés comme par nids. On trouve près d'elle une petite fontaine qui ne tarit presque jamais, et à son sommet, le Papillon Machaon ou grand Porte-Queue du fenouil, qui l'habite en grande quantité.

DIVIS. DES TERR. Surface d'environ 2,300 hectares, divisée par natures de cultures à-peu-près dans cette proportion : en labour, 1,200 hectares ; prés, 200 ; bois, 40 ; jardins, 20 ; vignes, 30 ; routes, chemins, eaux, superficie des bâtimens, 110 ; total, 1,560 hectares.

CONTRIB. Foncier, 7,808 f. ; personn. et mobil., 1,247 ; port. et fen., 433 f. ; 128 patentés : dr. fixe, 818 f. 50 c. ; dr. proport., 279 f. Total, 10,585 f. 50 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol découvert, argilo-calcaire, ensemencé en froment et orge en abondance, dont il y a exportation, surtout du premier ; peu de méteil, de seigle et d'avoine ; beaucoup de trèfle, qu'on ne laisse mûrir qu'en partie ; prés d'assez bonne qualité, dont l'insuffisance est suppléée par le trèfle ; peu de vin, consommé dans le pays ; peu d'arbres à fruits, de cidre et de fruits ; quelques noyers. Chanvre et fil, pommes de terre, etc. ; bois, seulement dans la partie de la forêt du vieux Lavardin, à l'extrémité N. E. de la commune. Elèves de poulains, de jeunes bestiaux, moutons, engrais des porcs ; beurre, laine, volailles, menues denrées. — Assolement quadriennal ; 10 fermes principales, un plus grand nombre de moyennes et de bordages ; 60 charrues.

INDUSTR. Blanchiment et commerce du fil ; fabrication, par 60 métiers, de toiles dites de ménage et de canevas, trois quarts des derniers et un quart des autres qui se consomment dans le pays : les canevas se vendent au Mans, une petite quantité à Sillé. Un seul ouvrier fabrique des serges, de commande seulement. Une tannerie, dont les produits s'écoulent sur le lieu.

FOIR. ET MARCH. Marché le jeudi, l'un des plus forts du département en froment. Cinq foires d'un jour, fixées aux jeudis, 2.e de février, 3.e d'avril, de juin et d'octobre, 2.e de novembre, cette dernière, la plus considérable, où il se fait un grand commerce de poulains, de bestiaux et de porcs gras, dont la vente a lieu la veille. (*Décret et ordonn. des* 6 *septembre* 1802 *et* 27 *avril* 1825). Le commerce y consiste, outre celui déjà indiqué, en graine de trèfle, chanvre, fil, toiles, oies grasses et autres volailles, gibier, fruits et autres denrées du sol. = L'ancien boisseau de Conlie équivalait, comble, à 48 litres 36 centilitres ; ras, à 42 litres 93 centilitres. La pinte, à 1 litre 52 centilitres.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 2, du Mans à Mayenne, et le grand chemin de Sablé à Beaumont-sur-Sarthe, traversent la commune, la première du S. E. au N. N. O. ; le second du S. O. au N. ; en passant tous deux dans le bourg. Ces routes et les chemins vicinaux sont extrémement importans pour le commerce de Conlie. La route très-belle et bonne, les chemins passablement bons sur cette commune.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre les lieux déjà indiqués, on trouve ceux de la Touche, ancien château, ferme actuellement ; la Montguerre, autre ferme, nom significatif ; Crannes, nom qui paraît venir de *crau*, et signifier un lieu pierreux et élevé ; les Mortraits, mort triste, *mors tristis* : près d'une ferme du même nom, dans la commune de Chauffour, est un bordage appelé de l'Homme-mort.

ÉTABL. PUBL. Justice de paix, mairie, cure cantonnale ; bureau de charité ; instituteur et institutrice primaires, avec rétribution communale ; résidence d'un notaire-certificateur, d'un huissier, d'un expert-arpenteur ; bureau d'enregistrement. Résidence d'un percepteur ; recette à cheval des impositions indirectes, bureau de déclaration des boissons, un débit de poudre de chasse, deux débits de tabac. Bureau de distribution des lettres, relevant du bureau de poste du Mans.

ÉTABL. PARTIC. Deux officiers de santé, une sage-femme. Deux messagers faisant le service des transports au Mans et retour, deux fois par semaine.

Nous devons à M. Paulouin, greffier de paix, et à M. Dugué, notaire, les notices sur lesquelles cet article est rédigé.

CONNERRÉ, CONNERRAY, *Conereïum*, *Connerreïum*, *Conderatium* ; commune et gros bourg, ayant autrefois le titre de VILLE qu'il devait à son enceinte murée, du canton et 6 kilomètres 7 hectomètres E. de Montfort-le-Rotrou ; de l'arrondissement et à 32 kil. E. N. E. du Mans ;

jadis du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 8 et 27 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. O., au N. et au N. E., par la rivière d'Huisne, qui la sépare de Pont-de-Gesnes, Lombron et Beillé ; à l'E., par Duneau ; au S., par Thorigné ; à l'O., encore par Pont-de-Gesnes, en deçà l'Huisne ; sa forme est celle d'une ellipse s'étendant du S. O. au N. E., de 5 kilom. dans ce sens, sur 3 kilom. 1/2 du N. au S. — Le bourg, assez considérable, situé à son extrémité E., se compose de deux rues principales à-peu-près parallèles, se réunissant à angle aigu au N. ; d'une petite rue qui est sa partie la plus ancienne, à en juger par les divisions de ses ouvertures en croix ou à montans en pierre à moulures : cette rue conduit à un pont en bois sur l'Huisne ; enfin, d'une autre rue qui part de l'O., traverse la seconde rue parallèle, et aboutit au vieux pont situé sur la rivière de Dué, au-delà duquel est une espèce de faubourg. L'église, au milieu de la grande-rue, du genre gothique primitif, belle et bien décorée ; a son clocher en pyramide quadrangulaire, flanqué d'un pignon en pointe allongée, sur chacune de ses faces. Le cimetière, qui y est attenant à l'O. et au N., est clos de murs et d'une grille en fer. Ce bourg contient une petite halle située dans la même rue que l'église, et une maison de détention pour le passage des prisonniers. La route de Paris à Nantes le traverse, en passant sur un joli pont construit à l'entrée du bourg, sur la rivière de Dué.

POPULAT. De 254 feux autrefois, aujourd'hui de 278 : on y compte 756 individus mâles, 744 femelles, total, 1,500 ; dont moitié dans le bourg. Trois ou quatre hameaux, dont un appelé les Croix, contiennent chacun de 20 à 40 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 102 ; naissances, 427 ; décès, 317. — De 1813 à 1822 : mar., 110 ; naiss., 312 ; déc., 433.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S.-Jacques, à S.-Symphorien et à la Vierge. Assemblées les dimanches les plus rapprochés du 27 juillet et du 22 août, fêtes des deux saints qu'on vient de nommer. La chapelle Sainte-Anne, détruite par un incendie, il y a environ deux siècles, était en vénération dans le pays. Le jour de la fête de cette sainte, les prêtres des paroisses voisines y venaient dire de nombreux évangiles aux habitans qui y ont une grande dévotion : cet usage se continue actuellement dans l'église paroissiale. La cure, ancien prieuré de l'abbaye de S. Vincent du Mans, était présentée par son abbé. Une chapelle dédiée à Sainte-Marguerite, l'était par l'héritier du fondateur.

En 1097, Avesgaud, fils de Foulques, seigneur de Connerré, donne aux moines de S.-Vincent, tout ce qu'il possède dans l'église de S.-Symphorien et de N.-D. de *Connedario* (Connerré). Trois barons d'Avesgaud sont présens à cette donation, savoir : Drogon, fils de Niard, Gouffroi de Lisle, et Gautier Turion. — « L'évêque Hugues de Saint-Calais, qui siégea au Mans de 1136 à 1142, fait une fondation dans l'abbaye de S.-Vincent, où plus tard il fut inhumé, pour l'entretien d'une lampe destinée à éclairer continuellement le sépulcre de ceux de ses prédécesseurs qui y étaient enterrés, et, pour cela, il se démet en faveur de cette abbaye des droits qu'il avait dans la paroisse de Connerré. Geoffroi Freslon, son huitième successeur, 1261 — 1274, affecte au revenu de l'évêché, les cens qu'il avait droit de percevoir dans la même paroisse. »

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait au chapitre du Mans, par le don que lui en fit le roi Charles VI. Avant l'époque de cette donation, nous voyons, en 1097, Avesgaud fils de Foulques dont il vient d'être parlé, seigneur de Connerré. Vers 1100, Garnier de Connerré marie sa fille Félicie à Robert Giroie, seigneur de S.-Cénéric. Ce fait que rapporte Orderic Vital, ne s'accorde guère avec le précédent, à moins que Garnier ne fut fils et successeur d'Avesgaud. En 1205, Rotrou de Montfort, par mécontentement des moines de Tuffé (voir cet article), défend aux habitans de Connerré dont il est seigneur, de payer les coutumes pour les objets qu'ils conduisent ou achètent aux marchés de Tuffé. Enfin, Charles VI, qui avait acquis la terre de Connerré de Bouchard de Courtremblai, en fait don, ainsi que de plusieurs autres biens, au chapitre de S.-Julien du Mans, en avril 1407, en reconnaissance de quoi le chapitre célébra tous les ans, pendant la vie du roi, une messe du S.-Esprit, pour attirer la bénédiction céleste sur lui et sur sa maison ; ce qui fut converti, après sa mort, en un service anniversaire pour le repos de son âme.

HIST. GÉNÉR. et HIST. CIV. S. Innocent, huitième évêque du Mans, 513 — 559, faisait quelquefois sa résidence dans une maison qu'il avait à Connerré. Cette maison était-elle le manoir seigneurial ou un fief inférieur, situé dans cette paroisse? c'est ce qu'il n'est pas possible de décider. Quoiqu'il en soit, l'évêque instruit qu'un grand nombre de solitaires venant de l'Auvergne, lesquels fuyaient le carnage occasionné par les guerres entre les enfans de Clovis, après s'être arrêtés d'abord dans l'Orléanais, pénétraient jusque dans le Maine, sous la conduite des Carilef, des Bomer, etc. et s'étaient avancés jusqu'au gué de Braye, *vadum Brigiæ*, où ils paraissaient

vouloir s'établir, envoya auprès de ces étrangers un de ses prêtres nommé Benoist, pour s'enquérir de leurs vies et mœurs et de leurs intentions, car les erreurs des Ariens et des Pélagiens se répandant alors dans les Gaules, et les Manceaux étant encore peu avancés dans la connaissance du christianisme, Innocent craignait pour eux le contact de gens qui auraient pu égarer leur foi. Benoist invita ces solitaires à venir trouver l'évêque à Connerré, *Conderatio vico Cenomanico* ; ils hésitèrent un instant, se retirèrent même pour choisir un autre emplacement où fonder leurs oratoires ; mais ensuite Karilef ou Carilef, appelé depuis S.-Calais, ayant choisi les bords de l'Anille pour se fixer, vint trouver l'évêque à Connerré et se soumit, avec son monastère, à sa juridiction épiscopale — Lorsque, sous le pontificat de S. Aldric, les restes de S. Liboire furent transportés à Paderborn, à la prière du chapitre de cette ville, ces reliques arrivées à Connerré y opérèrent, dit-on, des miracles. « Plusieurs personnes furent guéries de leurs infirmités, entr'autres une dame de condition qui était possédée du démon, un paralytique et un homme si contrefait qu'on le regardait comme un monstre. »

« En 1364 environ, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, fut envoyé contre les compagnies (v. le PRÉCIS, p. CX) et mit le siège devant Connerré qu'il prit. » — « La nuit du 1.er au 2 décembre 1589, le duc de Brissac qui était dans le parti de la Ligue, partit de la Ferté-Bernard pour venir à Connerré où les restes de l'armée du roi s'étaient retirés. Y étant arrivé sur le soir, il y entra par une petite porte, point ou mal gardée, surprit les Reistres qui étaient à table ou au lit, pilla leurs charriots, emmena 80 chevaux, prit trois drapeaux et leur cornette, et conduisit le tout à la Ferté. » — « Vers 1608, une bande d'aventuriers qui prenaient le titre de Bohémiens se répandirent dans le Maine où ils portèrent la terreur et la désolation. Le seigneur de Lavardin, lieutenant du roi dans la province, leva contre eux une petite armée, les atteignit entre Connerré et la Ferté, extermina une grande partie de ces misérables qui se défendirent courageusement, et fit pendre à des arbres tous ceux qui furent faits prisonniers « sans distinction de sexe ni d'âge ; afin, dit » l'historien, que cet affreux spectacle, exposé long-temps » aux yeux des passans, pût ôter à ceux qui avaient échappé » l'envie de revenir. »

Il existait au S. O. du bourg, une léproserie dont l'époque de suppression est inconnue. — Une maison de charité, administrée par deux sœurs de S.-Lazare, pourrait bien avoir été substituée à cette léproserie. Dépouillée de ses revenus

pendant la révolution, lesquels étaient de 200 fr. en 1789, de nouveaux dons ont permis d'en rétablir une autre, tenue par deux sœurs d'Evron, qui y font l'école aux jeunes filles et donnent à domicile des soins aux malades. Ces nouvelles donations consistent en deux bordages situés commune de Parigné-l'Evêque, affermés six cents et quelques francs, dont la moitié est affectée à la maison de charité, le surplus à la disposition du bureau de charité. — Un instituteur primaire pour les garçons, reçoit une légère rétribution annuelle, votée par le conseil municipal.

Connerré dépendait en partie de la baronnie de la Ferté, du bailliage de la Bosse, et possédait un grenier à sel qui y fut établi lors du démembrement de celui de la Ferté-Bernard, en 1694. C'est la patrie de dom Julien Garnier, bénédictin de Saint-Maur, historien. Ménage prétend que le savant François Grudé avait pris le surnom de la Croix-du-Maine, d'un bien qu'il possédait à Connerré, où l'on trouve en effet le moulin de la Croix et le hameau des Croix. Voir la BIOGRAPHIE, pour ces deux personnages.

ANTIQ. On remarque encore, derrière l'église de Connerré, à l'O., un reste des murs d'enceinte de cette ville close, flanqués de quatre à cinq tourelles peu élevées et distantes les unes des autres de quelques mètres seulement ; il ne reste plus aucuns vestiges de portes. — Deux monumens druidiques, *dolmen* ou pierre couverte, *peulven* ou pierre-fiche, les plus beaux du département, situés à 18 et 22 hectom. à l'E. S. E. et à l'E. de Connerré, appartiennent à la commune de Duneau : c'est à cet article qu'ils seront décrits. Mais nous devons dire ici que c'est à la fermeté de M. Lecoq, maire de Connerré en 1822, qu'est due la conservation du plus important des deux, que voulait détruire le propriétaire du terrain sur lequel il se trouve situé. Les voyageurs curieux, qui passent à Connerré, s'empressent d'aller visiter ces monumens. — On découvrit en 1803, dans l'emplacement d'une ancienne chapelle dite de S.te-Anne, à 6 pieds de profondeur en terre, environ 40 tombeaux formés chacun d'une seule pierre, fermés hermétiquement d'un couvercle à bordure, le tout en calcaire coquiller. Trois de ces tombeaux furent extraits ; l'un d'eux avait des rainures dans son intérieur ; des moulures formaient, sur le couvercle, des chevrons rentrant les uns dans les autres, en forme d'ornement ; on y voyait aussi deux carrés en haut et en bas d'inégale grandeur ; l'autre cercueil avait les deux carrés sans les chevrons. Du reste, ni monogramme du Christ, ni *ascia*, ni inscriptions, qui manquent également à tous ceux de ce genre qui se ren-

contrent en grand nombre dans le département, principalement dans la partie sud. On trouva dans ceux de Connerré des ossemens et des poteries d'une terre fine et légère, présentant la forme d'un vase assez ouvert, orné de deux anses, d'une amphore probablement : ces vases contenaient du charbon. Une petite médaille, sans intérêt, fut trouvée dans la terre qui couvrait ces tombeaux. L'Annuaire de la Sarthe, pour l'an XI, contient l'extrait du procès-verbal de cette découverte, qui fut dressé par M. P. Renouard, alors conservateur de la bibliothèque de la Sarthe, que M. Auvray préfet, envoya sur les lieux. Des ouvriers découvrirent aussi, il y a environ huit ans, une boîte en bois, de quatre pieds de long, engagée dans l'un des murs qu'ils étaient chargés de démolir. Au lieu d'un trésor qu'ils y soupçonnaient, ils ne trouvèrent que des papiers qu'ils livrèrent aux flammes, en secret : on ignore ce qu'ils contenaient. — Le même P. Renouard indique des traces d'une voie romaine qui conduisait, dit-il, de *Suindinum* (le Mans), à *Genabum* (Orléans), en passant par Connerré qui était, ajoute-t-il, une station pour les troupes romaines, comme il l'est encore pour les troupes françaises. Cette voie est bien celle dont nous avons parlé à l'article Bouer; mais nous devons faire observer que, suivant une carte gauloise de d'Anville que nous avons sous les yeux, une voie romaine qui conduisait du Mans à Chartres, suivait la rive droite de l'Huisne et passait à la Ferté, où est marqué un *finis* ; qu'entre le Mans et ce point, le repos ou station devait naturellement se trouver de Montfort à Tuffé ; que si, ce qui est probable, la voie dont il s'agit, partant de ce point et y faisant embranchement pour aller à Orléans, traversait l'Huisne à Connerré, où était peut-être un *castellum* formant tête de pont, ce lieu, trop rapproché du premier, ne devait point être celui d'une station, qui ne devait se rencontrer que vers Vibraye. Cette observation est appuyée encore sur cette circonstance, qu'avant l'ouverture des grandes routes actuelles par Connerré, et par Bonnétable, c'était par Montfort et Tuffé qu'était la route toujours suivie pour aller à la Ferté, et de là à Paris, route qu'on appelle encore l'ancien chemin.

HYDROGR. La commune est circonscrite du N. O. au N. E., par E., par la rivière d'Huisne ; à l'E., par celle de Dué, formée de la réunion des ruisseaux et petite rivière de Tortue, de Nogue et de Longuève ; au S., par le ruisseau du Gué-aux-Ancs. — Moulins de la Croix et du Chaillouer, sur l'Huisne ; Haut, Bas ou du Bourg, sur le Dué ; tous à blé. Le nouveau pont, sur le Dué, de trois arches, construit à quelques mètres au-dessous de l'ancien, et bien mieux

dans la direction de la route, fut construit il y quelques années par M. Daudin, alors ingénieur en chef du département, qui employa comme chappe de ciment sur l'extrados de ce pont, une substance ferrugineuse indigène au département, ayant toutes les propriétés de la pouzzolane d'Italie, sans en avoir les défauts à l'air libre.

GÉOLOG. Sol montueux, du N. E. au S. O., formant une suite de côteaux qui longent la rive gauche de l'Huisne et se terminent au S. O. à la butte des Trois-Feuilles, de 60 mètres environ de hauteur. Le bourg se trouve dans le vallon, au confluent de l'Huisne et du Dué. Terrain d'alluvion, offrant des sables et des grès quartzeux.

Plant. rar. Artemisia sylvestris, LIN.; Sisymbrium sophia, LIN.

DIVIS. DES TERR. La superficie totale de la commune, qui peut être d'environ 1,300 hectares, se divise par natures de cultures dans cette proportion : terres en labour et jardins, 1,800 parties; en prés, 386; bois taillis, 172; pinières, 54; vignes, 3.

CONTRIB. Foncier, 8,015 f.; personn. et mobil., 1,027 f.; port. et fen., 376 f.; 62 patentés : dr. fixe, 483 f.; dr. proport., 276 f. Total, 1,017 f. — Perception du Breil.

CULTUR. Sol sablonneux et argilo-sablonneux, passablement fertile, dans lequel on cultive froment, orge, seigle et avoine, à-peu-près en égale quantité; maïs et sarrasin; haricots; trèfle et graine; chanvre, un peu de lin; beaucoup de pommes de terre estimées; citrouilles; prés de bonne qualité, sur l'Huisne; un peu de bois, arbres à cidre, cidre et fruits. Quelques élèves de chevaux, bêtes à cornes, beaucoup de porcs, dont partie pour engraisser; peu de moutons, mais estimés : les voyageurs et conducteurs de diligences en emportent fréquemment à Paris, de la boucherie de Connerré; chèvres; quelques ruches. Insuffisance de grains pour la consommation. — Assolement triennal; 12 fermes, 40 bordages; 50 charrues.

INDUSTR. Fabrication de toiles, employant environ 30 métiers, pour canevas 3/4 et 7/8.es, qui se vendent sur les lieux ou au marché de la Ferté-Bernard; quelques toiles communes pour les particuliers. Trois tanneries. Connerré deviendrait un entrepôt assez important de denrées du pays, comme bois, charbons, briqueteries, cidres, verreries, etc., si la navigation projetée de l'Huisne était exécutée.

FOIR. ET MARCH. Marché le mercredi. Trois foires d'un jour fixées au mercredi qui suit le 20 janvier, 6.e après Pasques, et d'avant la Toussaint, pour toutes sortes de bestiaux,

merceries et denrées du pays. (*Décret du* 20 *décembre* 1805).

ROUT. ET CHEM. La commune est traversée de l'E. à l'O., du N. à l'E. et au N. E., par la route royale n.° 23 ; du N. à l'E. et au N. E., par les chemins qui conduisent à Vibraye et à Montmirail, ce dernier ancienne route de Paris ; au N., par un chemin conduisant à Bonnétable.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. La Raimbaudière et la Jatterie, la première ancien château, maisons bourgeoises aujourd'hui ; la Vieille-Cour, ferme ; la Gruellerie, probablement la maison du Gruyer, officier chargé de la conservation des bois et forêts ; la Folie, les Echauguettes, le Grand-Ménil ; tous noms féodaux déjà expliqués. Celui de Chaillouer, que porte un moulin, doit signifier *cailloux*, que le peuple prononce chailloux.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison et bureau de charité. Résidence d'un notaire, d'une brigade de gendarmerie à cheval ; lieu d'étape pour les troupes. Bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse et débit de tabac. Relais de poste aux chevaux, bureau de poste aux lettres.

ETABL. PARTIC. L'entrepreneur du service des dépêches de Connerré à S.-Calais y conduit une voiture publique, lorsqu'il a des voyageurs, en passant par Coudrecieux.

CONSERSI, COURSEVI de Cassini ; étang situé dans la partie S. de la commune de Parennes, canton de Sillé-le-Guillaume, de 35 hectares environ ; empoissonné en carpes et brochets. Son premier nom paraît indiquer sa destination.

CONTENSOR, nom d'un hameau de la commune de Thoiré, du canton de S.-Patern, dont cette commune reçoit son surnom. Il est situé à 13 hectomètres au S. du bourg.

CONTILLY, CONTILLI, CONTILLÉ ; *Contilleium*; commune du canton, de l'arrondissement et à 5 kilom. 7 hect. N. de Mamers ; à 45 kil. N. 174 N. O. du Mans, était jadis du doyenné et de l'archidiaconé de Saosnois ou Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 6 et 54 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par Louzes et les Aulneaux ; à l'E., par le département de l'Orne ; au S., par S.-Aubin-des-Grois ; au S. O. et à l'O., par Aillères et Beauvoir ; cette commune de forme octogone, s'étend du N. au S., en formant un angle rentrant à l'E. et un angle sortant parallèle à l'O. Son diamètre central, du N. au S., est de 6 kil. ; central également, de l'E. à l'O., 3 kilom. 172. Au tiers de l'extrémité S., sa largeur est moindre d'un tiers qu'à la même distance de l'extrémité N. — Le bourg, situé

à 1 kil. 1/2 de la limite S. et à 1/2 kilom. seulement du département de l'Orne à l'E., forme trois rangs de maisons entourant l'église à l'O., au N. et à l'E. L'église, fort simple, a ses ouvertures cintrées en partie et partie en lancettes obtuses. Clocher en flèche peu élevée. Cimetière entourant l'église, clos de murs.

POPULAT. De 105 feux autrefois, actuellement de 159, qui comprennent 317 individus mâles, 337 femelles, total, 654; dont 50 feux et 200 individus, à-peu-près, dans le bourg. Une douzaine de hameaux sont formés de la réunion de petits bordages : deux maisons de celui de Creuset sont de la commune de Beauvoir.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 36; naissances, 158; décès, 162. — De 1813 à 1822 : mar., 58; naiss., 192; déc., 112.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de la Vierge; assemblée assez suivie, fixée au dimanche le plus prochain du 10 août, quoique la fête patronale soit celle de la Nativité de la Vierge. — La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Vincent du Mans, par le don qu'en fit à cette abbaye l'évêque Hildebert, qui siégea au Mans de 1097 à 1125. Gautier de Clinchamp (commune voisine dans l'Orne), qui avait des droits sur cette église, intente un procès aux moines; un accord a lieu entr'eux « le jour de la translation de S.-Dom-» nole, dans l'année où Lomgobardus remit le comté du » Maine à Hélie et se retira, *eo anno quo Lomgobardus Ceno-» mani cum commitatum Elio eo muniti vindiit et recessit*; » en présence de l'évêque Hildebert et de Foulques le jeune comte d'Anjou : les moines donnent 100 sous mansais à Gautier et lui promettent leurs prières. Gautier, pour garantir les moines du ressentiment du seigneur de Vendôme, dans un fief duquel l'église se trouve située, s'oblige et donne caution (pleiges) de concilier leur différent s'il en survient, et fait consentir ses enfans à les défendre après sa mort. Henri Clerc, seigneur de Contilly et Hervé de S.-Longis sont témoins de cet accord, consigné au cartulaire de S.-Vincent. — Une confrérie de charité, fondée dans cette église dans des temps d'épidémies, possédait quelques revenus autrefois : les confrères appelés *Charitons* ensevelissent et enterrent les morts. On conservait jadis dans une chapelle qui existait dans une tour abattue de l'ancien château de Frébourg (voir plus bas), la *clef de S.-Hubert*, patron de cette chapelle : cette clef passait pour préserver de la rage les personnes sur lesquelles on l'appliquait.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée à la

châtellenie de Pescoux, dont le manoir, simple bordage aujourd'hui, était dans la paroisse de Louzes. Elle appartenait en 1535, à Christophe Pérot, sénéchal du Maine et, lors de la révolution, à M. de S.-Simon de Courtomer (voir l'art. AULNEAUX). Le siege de la juridiction de Pescoux était dans le bourg de Contilly; elle se composait d'un bailly, un procureur fiscal, un greffier, un sergent et quatre avocats; ses audiences avaient lieu le premier mercredi de chaque mois; les appels se portaient à la barre du duché-pairie de Mayenne. M. le comte de Courtomer institua un notaire près de cette juridiction, quoiqu'il y eut déjà à Contilly un notaire royal, cette paroisse relevant pour le surplus de la baronnie de Saosnois et du bailliage de Mamers. Contilly possédait en outre, trois autres fiefs et peut-être quatre, ceux de la Jonchère, des Noirais, de Frébourg et de Cotinel. La carte de Jaillot indique comme châteaux les deux premiers; il ne reste plus du dernier que le moulin. Un Odon de Cotinel était seigneur du Val en 1208 Quant à Frébourg, la tradition rapporte que lors de l'établissement dans la contrée de la peuplade saxonne qui lui a donné le nom de Saosnois (voir cet article), un chef de cette nation bâtit une forteresse dans ce lieu, à laquelle il donna le nom de *Frey-Bourg*, château libre. Sur les ruines de cette première construction fut édifié un autre château en 1312, dont faisaient parties deux tours rondes qui se trouvent, l'une au milieu de la façade de la cour, et l'autre à l'aile gauche du château actuel. Clos de murs et accompagné de jolis jardins offrant un aspect romantique sur la forêt de Perseigne, ce château appartient à M. de Frébourg maire de Contilly, à qui nous devons la plupart des matériaux de cet article, et chez lequel nous avons rencontré autant de lumières que d'urbanité. Suivant un aveu de 1666, Jean Faguet, écuyer, était seigneur de Jonchères; Jean Frébourg, écuyer, en relevait. D'après d'autres aveux de 1690 et 1697, Jacques de Frébourg, sieur de Chauvigny, écuyer, relevait de J.-B. Jariel, à cause de la terre de la Tournerie ou de quelqu'autre fief du Saosnois. D'un autre côté, une partie de la paroisse de Contilly et même de celles circonvoisines, relevaient de Frébourg.

ANTIQ. Outre les châteaux de la Jonchère, à peu de distance au N. du bourg; de Noirais, plus rapproché encore, au S. O.; et de Frébourg à l'extrémité O. de la commune; on trouve, entre ce dernier et le bourg, un ancien camp appelé *Château* ou *Mont-de-la-Nue*, dont l'histoire attribue la construction à Robert Talvas II, comte de Bélesme et baron du Saosnois. Ce camp retranché, dans une excellente position,

pourrait bien avoir une origine plus ancienne, et n'avoir été que restauré par Talvas, car, au moyen âge, c'était avec des murailles qu'on se fortifiait : cependant, celui qui fit établir les célèbres retranchemens qui portent son nom, a bien pu faire creuser aussi ceux de ce camp. (Voir les articles MONT-DE-LA-NUE et SAOSNOIS). — Jaillot indique le lieu d'un combat entre le bourg et le château de la Jonchère.

HYDROGR. Le ruisseau de Clairefontaine, qu'on nomme aussi Cotinel, coule du N. O. au N. N. E. de la commune et y fait mouvoir deux moulins à blé, portant aussi le nom de Cotinel.

GÉOLOG. Sol élevé, découvert, formant une grande plaine nue, qui s'affaisse au N. et à l'E. ; terrain secondaire offrant le calcaire oolithe de Mamers.

DIVIS. DES TERR. Superficie d'environ 1,650 hectares, qui se divise par natures de culture, à-peu-près dans cette proportion : terres en labour, 140 parties ; prés et pâtures, 75 ; landes, 8 ; bois taillis, 3 ; jardins, 1 ; superficie des bâtimens, cours d'eau, chemins, 25. Les résultats cadastraux, qui seront donnés à l'article du canton de Mamers, offriront plus de certitude à cet égard.

CONTRIB. Foncier, 3,794 f. ; personn. et mobil., 356 f. ; port. et fen., 108 f. ; 11 patentés : dr. fixe, 44 f. ; dr. proport., 20 f. Total, 4,320 f. — Perception de Mamers.

CULTUR. Sol argilo-calcaire au N. et au N. O., argilo-siliceux pour le surplus ; cultivé en froment et orge pour la majeure partie ; deux tiers moins de seigle et d'avoine ; exportation d'une petite partie du froment et des deux tiers de l'avoine récoltée. Il produit en outre : trèfle, pommes de terre, depuis assez peu de temps ; arbres à fruits et cidre. Bestiaux, maigres et gras, dont il est vendu 120 à 140 vaches grasses par an ; moutons, peu de porcs, quelques poulains, chevreaux, volailles, etc. — Assolement triennal, en majeure partie ; 13 fermes, dont celle de Clairefontaine, de plus de 400 arpens autrefois, appartenait à l'abbaye de Perseigne ; 40 bordages ; 50 charrues. = Fréquentation des marchés de Mamers ; des foires du Mêle, de Mortagne et d'Alençon (Orne).

INDUSTR. Fabrication de 110 à 120 pièces de toiles de brin, de 100 aunes de long, en 3/4 et 7/8.e, façon Mamers et qui se vendent à la halle de cette ville.

ROUT. ET CHEM. Un nouveau grand chemin, de Mamers au Mêle, passe sur la lisière O. de la commune ; l'ancien chemin, au contraire, la longe à l'E.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. Frébourg, comme habitation.

Une maison dans le bourg, ayant nom la *Rue du Clos* ; les Jonchères, les Noirais, le Pôteau, les Loges, où se trouvent plusieurs bâtimens en ruines ; la Barre, le Pont-Billet (où se payait la *billette*, droit de douane seigneurial), sont des noms féodaux ; Loup-Pendu, offre un nouvel exemple de condamnation judiciaire d'animaux.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

CONTRES, CONTRES-EN-VAIRAIS ; *Contraria*, *Contrariorum* ; étymologie inconnue. Commune dépendante d'une petite contrée appelée VAIRAIS (voir ce mot), et qui en prend le surnom ; du canton, de l'arrondissement et à 11 kilom. 1/2 S. E. de Mamers ; à 38 kilom. N. N. E. du Mans. Elle était anciennement du doyenné de Bonnétable, dans l'archidiaconé de Montfort ; du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 14 et 44 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par S.-Pierre-des-Ormes et le département de l'Orne, qui la limite aussi à l'E. ; par Saint-Côme-de-Vair, au S. et au S. O. ; par Champaissant à l'O. A-peu-près de forme ovoïde, s'étendant du N. O. au S. E., son diamètre dans ce sens est de 3 kil. au plus, sur 1 kil. 1/2 à 2 kil. de l'E. à l'O. La commune de S.-Côme s'avance jusque dans le bourg, situé à l'extrémité S., lequel se compose d'une rue principale, qui s'étend de l'E. à l'O., en passant au N. de l'église, et d'une seconde partant de celle-ci et se dirigeant au S. O. Eglise à ouvertures ogives, avec un bas-côté à droite, séparé de la nef par des arcades semi-ogives et des colonnes rondes du genre roman. Clocher en flèche. Cimetière attenant à l'E. de l'église, trop petit, malgré le peu de population de la commune.

POPULAT. Jadis de 81 feux, actuellement de 153, qui se composent de 252 individus mâles, 273 femelles, total, 525 ; dont 275 dans le bourg. Une dixaine de hameaux, dont ceux des Bouleries et des Montagnes, les plus importans, contiennent 40 et 75 individus. L'opération cadastrale doit opérer une réunion de territoire qui donnera une augmentation de population de 75 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 28 ; naissances, 151 ; décès, 135. — De 1813 à 1822 : mar., 24 ; naiss., 188 ; déc., 117.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S.-Augustin. Assemblée le jour de la fête de S.-Jean-Baptiste, où se louent les domestiques de campagne — La cure était à la présentation de l'évêque du Mans. Il existait jadis un prieuré dé-

pendant de l'abbaye de la Pelice. Voir plus bas, pour la prestimonie du collége, l'alinéa HIST. CIV.

HIST. FÉOD. Le fief seigneurial de Contres appartenait dans les 16.e et 17.e siècles, à la famille des le Vasseur, seigneurs de Cogners et s'étendait dans la paroisse de Mamers et dans celle de S.-Rémy-des-Monts, où existe un moulin portant le nom de ce fief. En dernier lieu, il était dans les mains de M. Tascher de Pouvray, qui l'avait acheté de M.me de Sérigny, dont la paroisse de ce nom est située aux portes de Bélesme. Le fief des Croisettes dont le manoir est à l'entrée S. du bourg, appartenait à M. Boullemer d'Alençon : il est actuellement à M. Martenai de Saint-Patern, par son mariage avec M.lle Boullemer. Outre la tourelle féodale, on remarque au-dessus de la porte d'entrée, un écusson formé de six coquilles disposées en demi-cercle, surmontées d'un lion dont la patte gauche de devant pose sur la première de ces coquilles. Cette espèce de blason semble indiquer que le nom de ce fief lui a été donné par un croisé.

ANTIQ. En 1778, le meunier de Contres brisa, en labourant, un vase en terre contenant environ 200 médailles en or, dont la plus rare était de Marc-Antoine ; d'autres d'Auguste, de Caligula ; l'une avait au revers l'inscription : *ob cives servatos* ; d'autres de Tibère, de Claude, avec le titre de préteur, et d'Antonia. Ce meunier en plaça plusieurs comme pièces de cuivre ; mais le savant Véron de Forbonnais, instruit de son erreur, les lui fit vendre avantageusement à Paris : depuis, le même individu en trouva encore un certain nombre dans ses champs, avec quelques autres objets d'antiquité.

HIST. CIV. Fondation d'une prestimonie collégiale, le 21 mai 1710, par René Denisot prêtre, qui y affecte une maison avec jardin, et un bordage affermé 200 livres. Le curé et le procureur de fabrique y nommaient ; l'évêque, en cas de contestation : il était interdit au titulaire d'enseigner le latin. Cette fondation a disparu entièrement.

HYDROGR. Le ruisseau de Pouvray limite la commune au S. Moulin à blé de Contres ou du Bourg, sur ce ruisseau.

GÉOLOG. Sol découvert, formant un plateau qui va en s'élevant au N. O., et s'affaisse au S. Terrain secondaire, offrant partout le calcaire jurassique oolithique.

DIVIS. DES TERR. Superficie d'environ 230 hectares, toute en terres labourables, à l'exception des chemins et eaux courantes. Les résultats cadastraux seront donnés à l'article du canton de Mamers.

CONTRIB. Foncier, 1,802 f. ; personn. et mobil., 233 f. ;

port. et fen., 68 f.; 6 patentés : dr. fixe, 28 f. 50 c.; dr. proport., 19 f. 33 c. Total, 2,150 f. 83 c. — Perception de Saint-Côme.

CULTUR. Sol argilo-calcaire et argilo-sablonneux; ensemencé en froment et seigle pour moitié, orge et avoine pour l'autre moitié; beaucoup de trèfle, pour subvenir au manque de prés naturels; un peu de sainfoin et de luzerne; beaucoup de chanvre et de fil; pommes de terre; peu d'arbres à fruits. Quelques élèves de chevaux, un plus grand nombre de veaux et génisses; moutons, chèvres et chevreaux; engrais des porcs. — Assolement triennal dominant; 6 fermes, 25 bordages, beaucoup de très-petites tenues, réunies par hameaux. 20 charrues. = Fréquentation des marchés de Mamers, de Bélesme (Orne); plus rarement celui de Bonnétable.

INDUSTR. Fourneau à chaux et à tuile, fabrique peu; extraction du calcaire en moëllons, pour bâtir et pour la chaux. — Environ 30 métiers à toiles, façon de Mamers où elles se vendent. Blanchiment du fil.

ROUT. ET CHEM. Les routes départementales n.os 1 et 7, du Mans à Bélesme, et de la Ferté-Bernard à Mamers, passent aux extrémités O. et S. de la commune. Un chemin conduisant à Bélesme traverse le bourg.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Les Croisettes, citées plus haut, simple ferme actuellement; la Grande-Maison, ferme, devait être le manoir seigneurial de paroisse, ce qu'on appelle ailleurs la Cour. Villeneuve, de *villa* et de *nova*, nouvelle, ferme ou métairie; les Montagnes, sur un lieu élevé; Loup-Pendu, nouvel exemple de procès faits à des animaux; etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Bonnétable.

CORCELLES, variante du nom de COURCELLES. Voir ce dernier mot.

CORTGAHEM, un des noms donnés à GOURGAINS. Voir celui-ci.

CORMES, *Cormes*, *Monasterium ad Condita Corminse*; voir l'étymologie à l'alinéa HIST. CIV. Commune CADASTRÉE du *Fertois*, du canton et à 4 kilom. E. S. E. de la Ferté-Bernard; de l'arrondissement et à 32 kilom. S. E. de Mamers; à 42 kil. N. E. du Mans. Jadis du doyenné de la Ferté, archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, diocèse et élection du Mans. — Distances légales : 5, 37 et 49 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Cherreau et Ceton (Orne); au N. E., par Théligny; à l'E., par Courgenard et Saint-Jean-des-Echelles; au S., par Lamnay; à l'O., par Cherré;

au N. O., par Cherreau ; cette commune a la forme d'un triangle très-allongé, dont la base est au N. N. O., et le sommet au S. S. E., de 8 kilom. de longueur, sur 3 dans sa plus grande largeur. Le bourg, presqu'au centre de la commune, forme une place au N. de l'église, de laquelle partent trois petites rues qui se dirigent au N. O., à l'E. et à l'E. S. E. — Eglise à ouvertures ogives du style gothique flamboyant, à porte occidentale cintrée avec moulures et ornemens en feuillages. La boiserie du chœur de cette église, qui a dû être celle d'un ancien prieuré conventuel, offre plusieurs figures de moines de ce monastère, dont une ancienne maison dans le bourg paraît avoir été l'habitation. Clocher en flèche, placée sur une tour carrée. Cimetière entourant l'église, clos de murs et de haies.

POPULAT. Portée pour 117 feux autrefois, elle en contient actuellement 194, qui se composent de 455 individus mâles, 479 femelles, total, 934 ; dont 80 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 61 ; naissances, 211 ; décès, 196. — De 1813 à 1822 : mar., 81 ; naiss., 224 ; déc., 149.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S.-Denis. Assemblée le dimanche le plus prochain du 9 octobre, fête de ce saint : c'est la dernière du Fertois. Cure autrefois à la présentation du chapitre de S.-Pierre-de-la-Cour du Mans.

L'auteur du *Cenomania* attribue à l'évêque S. Aldric, 832-856, l'établissement d'un monastère à Cormes, *Monasterium ad condita Corminse, fortè Cormes.* C'est à-peu-près tout ce que nous savons sur ce monastère, qui devait pourtant exister encore lors de la reconstruction ou de la restauration de l'église, dans le 15.e ou le 16.e siècle, d'après ce que nous avons dit des figures de moines sculptées sur la boiserie du chœur.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au fief de Pannet, maison de construction moderne, avec enclos, située à 4 hectom. N. O. du bourg. Cette propriété, que nous avons vue entre les mains de M. Blanc-Prunier de Simiane, ensuite dans celles de M. de Champflé, vient d'être acquise par M. Charlerie, maire de Durtal. Le fief de Pannet s'étendait sur la paroisse de Cherreau et dépendait anciennement du bailliage de Cherré, de la baronnie de la Ferté-Bernard.

En 1070, un combat singulier ayant eu lieu entre Guillaume de Cormes et Berthelot Coriel, dans le bourg de Courgenard, c'est à cet article que nous en renvoyons les détails. — Sous le pontificat de Guillaume de Passavent, 1142 — 1186, Guillaume de Cormes et sa femme, donnent à cet évê-

que les droits de dîmes et de prémices qu'ils avaient dans la paroisse d'Avesne. (Voir cet article). — De 1186 à 1204, Guillaume de Cormes est témoin dans l'accord fait entre l'abbé de la Couture du Mans et Sequart de Mondragon, relativement au moulin de Cherré. — En 1236, un seigneur de Ceton, appelé Guillaume, vend ses droits dans les seigneuries de Cormes et de Courgenard au chapitre cathédral du Mans. — De 1270 à 1274, sous le pontificat de Geoffroi Freslon, Pierre, comte d'Alençon, fait don à l'église du Mans de tous les droits seigneuriaux qu'il possède dans les paroisses de Cormes et de Courgenard, pour la fondation dans cette église d'un anniversaire pour le repos de l'âme du roi Louis IX son père. Après la canonisation de ce roi, ce service fut changé en une fête solennelle en l'honneur de S. Louis, fixée au 25 août. — En 1279, Richard de Cormes prend part à la querelle qui a lieu et à la petite guerre qui s'en suit, entre un grand nombre de seigneurs du Maine, et l'évêque Jean de Tanlai, événement rapporté à l'article Arçonnay.

HIST. CIV. Quelques personnes font dériver le nom de Cormes, du fruit connu sous ce même nom. Cette étymologie nous paraît suspecte, car si beaucoup de lieux portent, dans notre pays, des noms d'arbres (et nous avons plusieurs fermes appelées le Cormier) nous n'en connaissons point qui aient des noms de fruits. Ce nom nous paraîtrait plutôt venir du grec *Kormòs*, qui signifie le tronc d'un arbre ; arbre qui a pu être vénéré dans ce lieu ; par exemple, près de la source peu éloignée du ruisseau qui passe dans le bourg : cela serait d'autant plus probable, qu'à 4 kilom. de ce bourg on trouve un hameau qui s'appelle le *Tronc*.

L'histoire pathologique d'une épidémie catharrale observée dans le Fertois, au printemps de 1789, présente pour Cormes une mortalité des 475.es des malades qui en furent affectés.

HYDROGR. Le ruisseau de Gradon traverse la commune de l'E. à l'O., vers son milieu ; celui de Valmer prend sa source au champ Hénin, près et au N. du bourg, dans lequel il passe, en se dirigeant à l'O. ; celui de la Bouillaudière ayant sa source à l'E., coule au S. O. et se perd en terre à l'endroit appelé le Gouffre, après 3 kilom. de cours ; celui de Planchette limite la commune au S. — Moulins de Pannet et de la Groye, sur le Valmer ; de Planchette, sur le ruisseau de ce nom, tous trois à blé.

GÉOLOG. Sol élevé, découvert, coupé par les vallons des cours d'eau décrits. Terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique ; la marne grise, à l'E. de la commune.

Plant. rar. Lactuca perennis, LIN. ; Stachys germanica, LIN. ; Teucrium chamædrys, LIN.

CADASTR. Superficie totale de 1,899 hectares 87 ares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 1,379 hect. 01 ar. 79 cent. ; en 5 classes, évaluées à 45, 36, 27, 18 et 9 f. — Allées et chemins d'exploitation, 1-01-47 ; à 45 f. — Pièces d'eau, 0-43-37 ; à 45 f. — Jardins, 17-22-51 ; 4 cl. : 68, 60, 54, 45 f. — Pépinières, 0-58-40 ; à 45 f. — Vergers, 2-03-10, à 36 f. — Prés, 123-40-50 ; 4 cl. : 84, 66, 45, 27 f. — Pâtures, 21-27-10 ; 3 cl. : 27, 15, 9 f. — Bois de futaies, 1-51-00 ; à 15 f. — Bois taillis, 297-79-40 ; 4 cl. : 15, 12, 9 f., 4 f. 50 c. — Pinières, 1-88-50 ; à 12 f. — Bruyères, 2-42-50 ; à 4 f. 50 c. — Superficie des propriétés bâties, 14-21-72 ; en masse, 639 f. 75 c. *Objets non imposables :* Egl., cimet., routes, chemins, etc. 35-56-30. — Rivières et ruisseaux, 1-49-40. = 166 maisons, en 8 classes, de 4 à 60 f. — 5 maisons hors classes, 395 f. — 3 moulins, en masse, 320 f.

TOTAL du Revenu imposable, 57,784 f. 72 c.

CONTRIB. Foncier, 6,199 f. ; personn. et mobil., 402 f. ; port. et fen., 143 f. ; 33 patentés : dr. fixe, 145 f. ; dr. proport., 83 f. 66 c. Total, 6,972 f. 66 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol argilo-calcaire en majeure partie, argilo-sablonneux pour le surplus, cultivé en céréales, dont il y a exportation ; froment et orge en grande quantité, moins d'avoine et de seigle ; beaucoup de trèfle, dont partie pour graine; un peu de sainfoin ; pommes de terre, chanvre et fil ; bois, peu d'arbres à fruits, si ce n'est au S. E. Elèves de quelques chevaux, de bêtes à cornes, moutons, porcs jeunes et porcs gras. — Assolement quadriennal en majeure partie ; 10 fermes principales, 20 à 25 moyennes, un plus grand nombre de bordages ; 80 charrues. = Fréquentation des marchés de la Ferté-Bernard et de Vibraye.

INDUSTR. Fabrique de toiles rayées et à carreaux, dites de la Ferté, qui se vendent à la halle de cette ville.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 6, de la Ferté à Saint-Calais, traverse la partie S. de la commune. Un chemin de la Ferté à Authon (Eure-et-Loir), et de la Ferté à Montmirail, passent dans le bourg. Le dernier de ces chemins, mis à l'état de grande route avant la révolution, par les soins du marquis de Montbrun qui habitait Courgenard, est devenu impraticable, par défaut d'entretien, surtout de Cormes à Courgenard, à un point qu'il serait impossible d'exprimer.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre l'ancien château de Pannet, deux maisons bourgeoises avec fermes, l'une appelée

la Champagne, nom qui exprime encore ici la nature du sol calcaire et nu, tel que celui décrit tome 1.er, page 271; l'autre, la Brusonnière, maison construite par M. Bruson l'aîné, de la Ferté, qui y a introduit une culture d'asperges en grand; Planchette, ancien château; Beauvoir, Belleville, la Garenne; Courguillon, dont le nom doit être celui d'un ancien fief; le nom des Petites-Vignes, ferme, annonce une culture qui n'existe plus dans la commune.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, instituteur primaire. Bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard.

CORMEU, ruisseau qui, sortant de l'étang de Clairefontaine, situé commune de S.-Ouen-en-Belin, dans le canton d'Ecommoy, se dirige au N. O., puis directement à l'O. et va se jeter dans celui de Rhône, au moulin des Isles en Fillé. Aucun moulin sur son cours, qui est de 7 kilom. 172.

CORMORIN, CORMARIN, ancien fief autrefois, appelé probablement COUR-MARIN. Forge située dans la commune de Champrond, du canton de Montmirail, sur un petit étang ou canal formé par la Braye, autrefois de la terre seigneuriale de Vibraye, appartenant aujourd'hui à M. le marquis de Vibraye, pair de France, et que fait valoir M. Goussault. Elle se compose d'un haut-fourneau, de deux affineries, d'une chaufferie, un bocard à crasses, un lavoir à bras. Sa fenderie se trouve placée sur le ruisseau le Fresnay, dans la forêt de Vibraye et sur le territoire de la commune de ce nom, à 5 kilom. 4 hectom. au S. de l'usine principale. M. Goussault a introduit dans cette usine, pour les affineries seulement, l'usage des caisses ou soufflets à pistons, que la roue hydraulique fait mouvoir. On y fabrique annuellement environ 2,040 quintaux métriques de fonte en gueuses et 1,370 quint. métr. de fer, en barres, essieux, bandes de roues, fer de fenderie, etc., nerveux, mais difficile à employer pour les outils et instrumens aratoires. Ce fer se vend dans le département de la Sarthe et dans ceux d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Les communes de Champrond, Coudrecieux, Semur, Valennes, et celle de Gréez autrefois, dans la Sarthe; d'Arville, la Chapelle-Guillaume et Choue, dans ceux de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, fournissent le minerai, qui est un oxide argileux; Lamnay, la castine; la forêt de Vibraye, les charbons que consomme cette forge, qui occupe 25 ouvriers, aux usines seulement.

M. N.-H.-F. Desportes, naturaliste distingué, notre obligeant collaborateur pour la partie de l'histoire naturelle et pour la bibliographie du Dictionnaire Biographique, est né à

la forge de Cormorin, que son père faisait valoir. Voir son article à la Biographie.

CORNEILLE (Saint-), voyez SAINT-CORNEILLE.

CORNILLON, nom d'une maison située à 1 kilom. N. E. du bourg d'Amné (voir cet article), à 7 hectom. N. O. du château de Milon, dans le canton de Loué, qui paraît avoir été ou un fief ou un établissement pieux. On y remarque encore une petite chapelle dédiée à Saint Aventin et deux parcs, clos de murs. On lit au-dessus de la porte d'entrée, cette inscription, au milieu de laquelle est une espèce d'écusson orné de deux branches de feuillages : PAX HUIC DOMNI ET OMNIBUS HABITANTIBUS IN EA 1540. Au manteau de la cheminée, on retrouve la même date 1540, au milieu d'un encadrement sculpté sur la pierre, placé entre les quatre vers suivans et au-dessous duquel sont sculptés également une tête de mort et des os en croix de chaque côté :

CELUI QUI VEULT PECHÉ FVIR,
SOVVENT IL DOIBT PENSER MOURIR.
ET QVELQVE FOYZ AVOYR REMORT :
POYMENT PO.R PECHÉ, C'EST LA MORT.

Peut-être cette maison, à côté de laquelle sont des vignes, était-elle une *Courtille* dépendante du château de Milon, si elle n'avait pas l'une des destinations indiquées plus haut.

CORSAIRE, voir COURCELLES.

COTINEL, ruisseau ; le même que le Clairefontaine, décrit page 45 de ce volume. C'est aussi le nom d'un ancien fief. Voir l'article Contilly.

COUCEBOEUFS, COUCHEBOEUFS, v. COURCEBŒUFS.

COUDRAI, hameau de la commune d'Arçonnay, du canton de Saint-Patern, situé sur la route royale n.° 138, du Mans à Alençon, à 2 kilom. 1/2 de cette dernière ville : on y compte une trentaine d'individus et une auberge.

COUDRAIS et **COUDRE** ; voir SAINT-AUBIN-DES-COUDRAIS, SAINT-DENIS-DES-COUDRAIS et SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE.

COUDREAU (Le), ou COULDREAU, ancienne terre seigneuriale, située commune de Brette, dans le canton d'Ecommoy. Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit sur cet ancien fief à l'article BRETTE, auquel nous renvoyons (v. tom. 1.er, pag. 225), qu'il résulte d'aveux dont la mention a été omise audit article, qu'en 1620 et 1623, elle apparte-

nait à Georges Couldreau, *alias* Coulleard, sieur de la Lande, maître des eaux et forêts dans le Maine.

Jaillot indique, sur sa carte, le lieu d'un combat entre le Coudreau et le bourg de Brette : c'est sans doute celui où Trouillard dit que fut tué Robert-le-Fort, événement placé à Brissarthe en Anjou, par les historiens modernes. Il serait pourtant possible qu'un corps de Bretons eût pénétré jusqu'en cet endroit et y eût soutenu un combat, car les étymologistes s'accordent à vouloir que le nom de Brette vienne de cette nation.

COUDRECIEUX et les **LOGES**, COULDRECIEUX, COUDRECIEU, COUDRETE ; *Coldriciocus*, *Coudrexellum*. Le nom de Coudrecieux doit venir de ses bois situés sur une élévation et qui contenaient sans doute beaucoup de coudriers ; quant à celui des Loges, voir l'art. particulier de cette ancienne commune, qui fut réunie à la première par décret du 11 janvier 1808. Commune du canton et à 6 kilomètres N. E. de Bouloire ; de l'arrondissement et à 11 kilom. 1/2 N. O. de Saint-Calais ; à 32 kil. E. du Mans. Autrefois du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse du Mans, de l'élection de Château-du-Loir. — Distances légales : 7, 14 et 38 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par S.-Michel-de-Chavaigne et par Semur ; à l'E., au S. E. et au S., par Montaillé et Ecorpain ; au S. O. et à l'O., par Maisoncelles et Bouloire ; cette commune d'une forme assez arrondie, varie de 4 à 5 kilom. de diamètres du N. au S., et de l'E. à l'O. Le bourg, situé au tiers N. E. de la commune, se compose d'une place qui entoure l'église et d'une rue qui se dirige au N. O. L'église, sur une légère éminence, à ouvertures cintrées et à ogives primitives, n'a rien de remarquable que quelques colonnes rondes dans l'intérieur, du genre roman. Clocher en minaret, ou double lanterne à six pans. Cimetière hors et au S. S. E. du bourg, clos de murs. On remarque près de celui-ci l'ancienne maison féodale appelée la Cour, à ouvertures en croix et à montans droits, en pierre. Le bourg des Loges (voir cet article, tant pour le bourg que pour le château du même nom), est éloigné de 2 kilom. à l'O. S. O. de celui de Coudrecieux. Voir aussi l'article la PIERRE, pour le château et pour la verrerie de ce nom.

POPULAT. De 159 feux autrefois, actuellement de 315, comprenant 664 individus mâles, 683 femelles, total, 1,347 ; sur lesquels environ 900 pour l'ancien territoire de Coudrecieux, dont 424 dans le bourg, et 75 dans celui des Loges. Le

hameau des Ricosseries, qui avoisine la verrerie de la Pierre, peut contenir de 125 à 150 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 141 ; naissances, 384 ; décès, 364. — De 1813 à 1822 : mariag., 128 ; naiss., 482 ; déc., 316.

HIST. ECCLÉS. S. Sigismond patron ; forte assemblée le dimanche qui suit celui de la Quasimodo. La cure de Coudrecieux était à la présentation de l'évêque du Mans. On lit dans l'aveu fait par Jean de Bueil, en 1465, pour la châtellenie de Saint-Calais : « Le curé de Couldrecieux tient de moi en » garde et au divin service, le presbitaire et appartenances » de Couldrecieux. » — L'abbé de S.-Calais avait plusieurs cens et rentes dans cette paroisse.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée à la terre de la Pierre, où se trouve le château de ce nom, faisait partie du marquisat du Luard ; la Cour, près le bourg, était le lieu de justice de cette seigneurie. Le château de la Pierre, où fut établie la verrerie de ce nom en 1723, situé sur un côteau élevé, à 17 hectomètres E. N. E. du bourg, est entièrement construit en briques, fabriquées probablement à une briqueterie qui existait dans le voisinage, où est une ferme qui en a retenu le nom de Tuilerie.

HYDROGR. La commune est arrosée au N. O., par le ruisseau de Nogue : celui des Luards va s'y jeter, après 8 hect. de cours ; par le ruisseau de la Pierre au N. E. ; par celui des Loges, au S. E., dans lequel se rend celui de la Bayère, après 9 hect. de cours. — Moulins de la Rabaudière, sur le ruisseau de Nogue ; de Champchevrier et de la Guérinière, sur celui des Loges, tous à blé.

GÉOLOG. *Minéral.* Sol coupé, montueux, principalement du S. au N. E., où il est couvert de bois. Passage des terrains secondaires à ceux d'alluvion, offrant de la marne grise, de la glauconie crayeuse dans laquelle on remarque des fossiles des genres Gryphée, un polypier, peut-être du genre Millépore, etc., recouvrant une glauconie sableuse ; du minerai de fer argileux, peu abondant ; des argiles à tuile, etc. La glauconie crayeuse est employée à faire de la chaux.

DIVIS. DES TERR. En labour, 520 hectares ; landes, la plupart plantées en pins, 95 ; jardins, 13 ; vignes, 3 ; prés, de médiocre qualité, 54 ; bois-taillis, essence de chêne, en majeure partie, dont ceux de la Pierre et ceux des Loges, 600 ; superficie des bâtimens, cours, eaux, chemins, 65 ; total, 1,350 hectares environ.

CONTRIB. Foncier, 4,229 f. ; personn. et mobil., 590 f. ; port. et fen., 270 ; 36 patentés : dr. fixe, 324 f. 50 c. ; dr.

proport., 36 f. 25 c. Total, 5,449 f. 75 c. — Perception de Bouloire.

CULTUR. Superficie argilo-siliceuse, dans la partie E. et S.; sablonneuse, pour le surplus; médiocrement fertile. Les ensemencés en céréales, le sont en proportion décroissante, en avoine, seigle, méteil, mêlarde, froment, orge, dont les produits sont insuffisans pour la consommation des habitans; trèfle et chanvre, en petite quantité; arbres à fruits et cidre; peu de vin; bois et charbon. Elèves d'un petit nombre de poulains, de peu de qualité.; de jeunes bestiaux; moutons; engrais de porcs; ruches et commerce de miel et cire, beaucoup diminué depuis quelques années. — Assolement quadriennal; 35 fermes, 18 bordages et beaucoup de maisonniers, parmi les employés de la verrerie, ayant la plupart un morceau de terre attaché à leur maison; 45 charrues, dont un certain nombre se subdivisent entre plusieurs cultivateurs. = Fréquentation des marchés de Bouloire, Dollon, S.-Calais et Vibraye.

INDUSTR. La verrerie de la Pierre (voir son article), fait la principale ressource industrielle de la commune, tant par ses travaux propres, que par ceux accessoires, comme exploitation des bois, cuisson des charbons, charrois, etc. Une tuilerie, un fourneau à chaux; extraction de la pierre à chaux, de la terre à brique, et du minerai de fer, qui sert à alimenter en partie la forge de Cormorin (voir cet article). — Quelques tisserands, en petit nombre, font des toiles communes pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. Un chemin de Connerré à Saint-Calais passe dans le bourg. Chemins vicinaux assez praticables, en raison de la nature sablonneuse du sol.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Château de la Pierre, dont le nom paraît venir d'une pierre druidique qui aura été brisée; château des Loges (voir cet article); maison de la Cour, déjà citée; les Cocus, hameau, nom qui vient peut-être de l'oiseau appelé Coucou; la Tuilerie, ferme dont nous avons parlé; les Luards (v. la commune de ce nom); le Domaine, les Vassoreries, les Burons, noms féodaux.

ÉTABL PUBL. Mairie, succursale, instituteur primaire avec rétribution communale. Bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Connerré.

COUDRÈTE, ancien nom de Coudrecieux. Voir l'article précédent.

COUÉ, **COUÉE**, surnoms que porte la commune de

Saint-Georges, située dans le canton de Lucé. Voir SAINT-GEORGES-DE-LA-COUÉ.

COUÈMONT, voyez COËMON.

COUESLON, voir COËSLON.

COUESMES, COESMES, COYSMES, ancienne terre seigneuriale dans la commune d'Ancinnes, dont le château, qui avait une chapelle, n'est plus qu'une ferme aujourd'hui, située à 2 kilom. au S. O. du bourg : la seigneurie de la paroisse d'Ancinnes, qui avait le titre de châtellenie, était annexée à cette terre, qui possédait une juridiction.

En 1158, le 8 des calendes de juin, Guillaume de Couesmes, Foulques, Mathieu, Gervais, Amaury, Barthélemi et Drogon, ses frères, font don de la cure d'Ancinnes au chapitre de S.-Julien du Mans. — En 1234, Mathieu de Couesmes, chevalier très-renommé du Perche, était sénéchal du duc de Bretagne et bailly de Bélesme. — En 1395, un repit d'aveu est fait par le sire de Coaymes ; autre aveu, en 1445, par François, sire de Coesmes, fils de Charles de Couesmes ; autre, en 1484, par François Couesmes, seigneur de Coesmes ; en 1484, 1489 et 1508, autres aveux par François, âgé de 60 ans, Nicolas et Charles de Couesmes, seigneurs dudit lieu. Cette famille dont le nom s'écrivait, comme on le voit, de bien des manières, posséda un grand nombre de seigneuries dans le Perche, le Maine et l'Anjou, notamment celles de Lucé-le-Grand, Bonnétable, etc. Un Lyon de Coysmes était chambellan du Roi de Sicile, duc d'Anjou, en 1392 ; un autre était capitaine de la ville d'Angers, en 1399. — En 1690 et 1692, Louis de Villevault, conseiller au parlement de Metz, fils d'Antoine-Louis de Villevault, conseiller au parlement de Paris, possédait la terre de Couesmes qui, en 1789, appartenait à la maison de Louvigny.

COUËTRON, voyez COITRON.

COUËVRONS, COUÉVRONS ; COËVRONS ; chaîne de collines ou de petites montagnes qui, commençant à l'O. N. O. du département de la Sarthe, dans la commune de Rouessé-Vassé, où elles se ramifient avec celles de Sillé-le-Guillaume, Mont-Saint-Jean et Saint-Léonard-des-Bois au N., se prolongent à l'O. sur la commune de Parennes, et entrent ensuite dans le département de la Mayenne où elles se lient avec celles de Rochard, de Montaigu, etc. Ainsi que nous l'avons déjà dit (article CHARNIE du 1.er volume), ce chaînon de montagnes, de 25 à 30 kilom. d'étendue, ayant dans quelques parties jusqu'à 4 ou 5 cents mètres d'élévation,

appartient aux terrains primitifs granitoïdes. Peu exploré sur le département de la Mayenne, on y a observé, sur celui de la Sarthe, des roches d'un granite à gros cristaux de Feld-Spath rouge, ressemblant au granite oriental; des Pétrosilex jaspoïde, rubané de vert et de violet; P. compacte verdâtre, vert pointillé de noir, blanc, grisâtre, jaunâtre, etc.; P. argileux, gris, verdâtre; des Schistes argileux, etc. Les Couëvrons sont encore renommés par l'excellence de leur gibier, de la perdrix surtout. C'est sur un de leurs monticules qu'est située la petite ville de Sainte-Suzanne (Mayenne), connue par l'invincible résistance qu'elle opposa, dans le 11.e siècle, aux forces de celui qui, dans une bataille, fit la conquête d'un empire, de Guillaume-le-Bâtard.

COUFLANS, voyez CONFLANS.

COUHÉTERON, voir COITRON.

COULAINES, *Colonia villa*; **COULONCHES**, *colonchium*, suivant Trouillard; commune CADASTRÉE, prenant son nom du vallon, *coulée*, dans lequel elle se trouve située; du premier canton et de l'arrondissement du Mans, attenante au N. de cette ville; jadis des quintes, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distance légale, 2 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée de l'O. au N., par S.-Pavace; au N. E., par une enclave de la commune du Mans; à l'E., par Sargé; du S. E. au S. O., par le Mans; la forme de cette commune est celle d'un enneagone irrégulier, dont la majeure partie se rapproche d'un grand carré ayant un appendice parallélogramme à l'E. Ses diamètres centraux sont: du N. au S., de 11 hectomètres; de l'E. à l'O., de 9 hectomètres. Plus grands diamètres, du N. E. au S. S. O. et de l'E. au S. O., 17 hectomètres. — Le bourg, qui commence à l'extrémité sud des murs de l'ancien enclos de S. Vincent, se prolonge du S. au N. jusqu'à près de la moitié du diamètre de la commune, à la bifurcation du chemin de S.-Pavace et de la route de Ballon, même un peu au-delà sur celle-ci. L'église, située vers le milieu du bourg, petite et fort simple, a sa porte occidentale cintrée, entourée de deux rangs de denticules, arrondies au rang supérieur, en pointe à l'inférieur; le chœur seul voûté en pierre, à arceaux supportés par des colonnes engagées, le tout du genre roman. Deux chapelles sont à la gauche de la nef, dont une contient plusieurs pierres sépulcrales de personnages peu marquans. On lit sur la voûte de la nef, en bois et peinte, que M.e Nicolas Dutertre, curé, la fit lambrisser en 1619. Clocher en bois, en pyramide quadrangulaire, peu élevée, dont la

base est plus large que la tour sur laquelle il est établi. Cimetière attenant à l'église au N., clos de murs sur la rue seulement, de haies pour le surplus. On remarque dans le bourg, deux maisons, l'une appelée *Candi*, l'autre l'*Arche*, dont nous parlerons avec détail aux alinéas HIST. FÉOD et HIST. CIV.

POPULAT. De 44 feux jadis, actuellement de 59, comprenant 143 individus mâles, 181 femelles, total, 324; dont les 475.es dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 22; naissances, 62; décès, 79. — De 1813 à 1822 : mar., 25; naiss., 83; déc., 59.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S. Nicolas; assemblée le lundi de Pasques. Une longue inscription gravée sur une table de marbre incrustée dans le mur gauche de la nef de l'église, fait connaître qu'à une époque qui n'est point indiquée, M.e Geoffroi Bellangier, curé de Coulaines, fit plusieurs dons tant aux chapelains, clercs et confrérie de l'église du Mans, qu'à la fabrique de Coulaines, aux curés ses successeurs, etc. Il en fit un entr'autres aux chapelains et clercs du chapitre de S.-Pierre du Mans, à la charge par eux de venir processionnellement à l'église de Coulaines, le lendemain de Pasques, « dire certain service divin et *sub venite*, etc. » Cette procession donna lieu à un concours de fidèles qui fut l'origine de l'assemblée qui tient toujours dans ce bourg, quoique la procession n'ait plus lieu. — S. Pavace, 3.e évêque du Mans, consacra l'église de Coulaines, l'une des plus anciennes du diocèse par conséquent. La cure était à la présentation de l'évêque diocésain Le chapitre de S. Julien possédait le pré de la Psalette, ou de Bossé, et plusieurs autres biens dans la paroisse.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait aux évêques du Mans, qui possédèrent pendant long-temps une habitation dans le bourg, laquelle se retrouve de nos jours dans une maison fort simple appelée Candi, située entre l'église et le point où le ruisseau de Gironde traverse le bourg. Cette maison épiscopale, disent nos anciens historiens qui la qualifient quelquefois du titre de *palais*, était sur le ruisseau de Gironde, touchant une grande prairie, bornée par la rivière de Sarthe, accompagnée de jardins, parterres, vergers et fontaines. L'état actuel de Candi répond encore, mais en petit, à cette description. La porte d'entrée de la maison, du côté de la cour, fermée par une porte cochère, a conservé quelques-unes de ces sculptures fort simples à moulures et filets, que nous avons rappelées déjà plusieurs fois; celle

d'entrée de la cuisine, du côté du corridor, est surmontée d'un fronton aigu, du genre gothique ; au-dessous est un écusson saillant, sur lequel étaient peintes ou gravées les armoiries de l'évêque. Le jardin, au bout de la cour, est comme celle-ci, enclos de murs ; au-delà, un pré séparé du jardin par le ruisseau des Fontenelles ou de Gironde : ce pré était sans doute un riche verger autrefois. Tout cela est fort simple, et ne répond guère aux palais épiscopaux qui existaient il y a 40 ans. — En 1089, Hugues III comte du Maine, en reparation des torts qu'il avait faits à l'évêque Hoël, décharge le bourg et le château de Coulaines de tous devoirs, coutumes et exactions, tels qu'il avait droit d'en lever ailleurs.

HISTOR. En 843, Charles-le-Chauve étant au Mans, réunit les évêques et les grands de son parti et tient un concile à Coulaines, dans la maison où l'évêque S. Aldric faisait sa demeure ordinaire, depuis qu'il avait cédé son palais épiscopal du Mans à ses chanoines, pour le convertir en cloître. On y prêta serment de fidélité au roi Charles, et l'on y décréta un capitulaire en six articles ou canons, qui furent rappelés au concile de Meaux de l'an 845 : le texte en est imprimé au 23.e vol. des conciles de l'imprimerie royale. Nous ne répeterons pas ici ce que nous avons déjà dit au précis historique, page LXX, et dans la chronologie des évêques, à l'article de S. Aldric, page XXII. — De 1066 à 1081, l'évêque Arnaud, créature de Guillaume-le-Bâtard, qui l'avait pourvu de l'évêché du Mans, passa en Angleterre pour prévenir le roi de la révolte des Manceaux ; ceux-ci pour s'en venger pillèrent ses maisons de Coulaines, d'Yvré, de Touvoye, etc. — Vers 1099, Guillaume-le-Roux s'étant avancé dans le Maine, pour reprendre le Mans, dont Hélie de la Flèche s'était rendu maître, vint camper dans les prairies de Coulaines et sur les côteaux de Banjan qui les dominent, d'où il se porta à l'attaque de la ville. Plus tard, Guillaume-le-Roux ayant inutilement engagé l'évêque Hildebert à consentir à ce que la grosse tour de l'église de S. Julien fut démolie, le roi, pour punir l'évêque de son refus, ravagea ses terres et saccagea le bourg de Coulaines.

HIST. CIV. Avesgaud, 30.e évêque du Mans, de 994 à 1035, donne à l'abbaye de S. Vincent une terre nommée le Breuil, et un bois qui en dépendait, dans la paroisse de Coulaines. — L'évêque Hoël, dont il est question plus haut, qui avait été en butte à l'inimitié du comte Hugues III et de sa famille, s'étant réconcilié avec le premier, augmenta le bourg de Coulaines de plusieurs maisons qu'il fit construire,

rebâtit l'église en 1085 et la dédia à S. Nicolas ; fit reparer la maison de campagne, *villa*, que les évêques y possédaient, et construire deux moulins sur la Sarthe, qui furent appelés les *Moulins à l'Évêque*. — En 1300, l'église et le bourg furent réduits en cendres et le feu se communiqua jusqu'au haut du tertre de S. Laurent, près de l'abbaye de S. Vincent. Les murs de l'église qui paraissent encore calcinés en plusieurs endroits, des charpentes réduites en charbons, d'autres matériaux brûlés et du blé même grillé, trouvés en creusant à peu de distance, témoignent de cet incendie. — A une époque inconnue, fixée, par le docteur Lebrun dans sa topographie médicale, au neuvième siècle, un hospice fut fondé dans le bourg de Coulaines, sur le bord du ruisseau de Gironde, pour les malades de la paroisse seulement, dit ce médecin ; à l'usage des nombreux pélerins qui allaient en dévotion à l'église cathédrale de S.-Julien, disent d'autres auteurs. Le curé et les habitans nommaient le chapelain, pour lequel fut réservée une rente de 150 livres, lors de la réunion de cette aumônerie à l'hôpital du Mans, en 1638. La maison située à la gauche du bourg, près le ruisseau qui le traverse, et que l'on appelle l'Arche, était celle de cet ancien hospice : on y voit encore sa petite chapelle à ouvertures étroites et cintrées, surmontée d'un petit clocher : elle appartient toujours à l'hôpital du Mans.

ANTIQ. Il a été trouvé sur le territoire de Coulaines, des médailles romaines de C. Cæsar. Aug. Germanicus, et de H. Gratianus Aug.

HYDROGR. La commune est arrosée par la rivière de Sarthe au S. O., sur un assez petit espace, et par le ruisseau des Fontenelles ou de Gironde, qui prend sa source dans celle de Sargé, traverse la commune et le bourg, de l'E. à l'O., longe ce dernier quelques instans, puis va se jeter dans la Sarthe.

GÉOLOG. Située en majeure partie dans la vallée de Banjan, le côteau de ce nom, de 150 à 160 mètres d'élévation, dont une petite partie seulement appartient à la commune, la domine à l'E. ; et celui de S. Vincent sur lequel est assis le faubourg de ce nom, au sud. — Terrain secondaire offrant, sur presque tous les points, la formation du calcaire arénacé à grains verts, désignée par M. Brongniart, sous le nom de *glauconie sableuse*, très-riche en fossiles marins, savoir : *Mollusques* : Pétoncle subconcentrique ; Trigonie crénelée, T. dédale, T. sillonnaire ; Modiole, espèce indéterminée ; Moule scapulaire ; Plagiostomes, espèces indéterminées ; Peigne orbiculaire, P. en pointe, P. allongé, P. côtes-

égales, P. côtes-inégales, P. phaséole ; Gryphée colombe, G. plissée ; Huitre biauriculée, H. lingulaire, H. carinée, etc. ; Térébratule de Menard, T. comprimée, T. peigne ; Strombe, esp. indéterminée ; Ammonite, espèce indéterminée ; Turilite costulée ; etc. *Annelides* : Serpules, espèces indéterminées. *Echinides* : Clypéastre oviforme ; Ananchite carinée ; Nucléolite colombaire ; etc. *Polypiers* : Turbinolie patellée.

CADASTR. La superficie totale, de 131 hectares, 73 ares 40 centiares, se divise par natures de terrain, ainsi qu'il suit : — Terres labourables, 79 hectares 24 ares 30 centiares ; divisés en 3 classes, évaluées à 36, 72, 114 f. 50 c. — Vignes, 3-32-10 ; 3 cl. : 25, 45, 72 f. — Jardins, 7-40-18 ; 3 cl. : 114 f. 50 c., 143 f., 171 f. — Prés, 33-75-97 ; 3 cl. : 48 f., 124 f. 60 c., 162 f. — Pâtures, 0-10-22 ; à 4 f. 50 c. — Bois taillis, 0-08-27 ; à 27 f. — Douves, 0-14-20 ; à 114 f. 50 c. — Superficie des propriétés bâties, 1-33-48. *Objets non imposables* : Eglise et cimetière, 0-23-19. — Chemins et plac. publ., 4-86-77. — Riv. et ruiss., 1-24-72. = 76 maisons, en 10 classes, de 10 à 68 f.

TOTAL du Revenu imposable, 12,349 f. 52 c.

CONTRIB. Foncier, 1,677 f. ; personn. et mobil., 218 f. ; port. et fen., 86 f. ; 31 patentés : droit fixe, 140 f. 50 c. ; droit proportionnel, 25 f. 50 c. Total, 2,147 f. 31 c. — Perception de Pontlieue.

CULTUR. Terrain généralement fertile, ensemencé à-peu-près par égale proportion en froment, seigle et orge ; un peu moins d'avoine ; trèfle et sa graine ; chanvre et fil ; arbres à cidre, cidre et fruits, vin. Un petit nombre d'élèves de bêtes aumailles ; très-peu de porcs ; moutons et chèvres. — Assolement triennal ; 10 fermes, tant grandes que petites, non compris les faisants-valoir dans le bourg ; 4 charrues. = Fréquentation des marchés du Mans

INDUSTR. Plusieurs tisserands, dans le bourg, confectionnent des toiles de brin, de cinquante aunes de long, qui se vendent au Mans.

ROUT. ET CHEM. Le bourg est traversé dans sa longueur, par un ancien chemin qui conduit à Ballon ; son pavage se prolonge jusqu'à près de quatre kilomètres au-delà de la ville du Mans : c'est actuellement la route départementale n.° 11, qu'on s'occupe à terminer. Deux chemins qui se bifurquent avec cette route, l'un à l'extrémité du bourg, l'autre un peu au-delà, conduisent à S. Pavace et à la Guierche.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Candi, les Arches, maisons

déjà citées ; les Ponceaux, maison bourgeoise et hameau ; plusieurs autres maisons bourgeoises le long du bourg, depuis le tertre de S. Laurent jusqu'à l'église.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau de charité ; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans.

COULAINES, château situé dans la commune de Loué ; qu'on ne cite ici qu'à cause de la similitude des noms. Voir l'article LOUÉ.

COULANS, COLENZ ; *Colonis* ; même étymologie que celle de l'article précédent. Commune du canton et à 12 kilomètres E. N. E. de Loué, de l'arrondissement et à 14 kil. O. du Mans ; autrefois des Quintes, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 14 et 17 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Neuvy et la Quinte ; à l'E., par Chauffour ; au S., par Souligné et Crannes ; à l'O., par Brains et Amné ; la forme de cette commune est un ovoïde allongé, ayant sa pointe au N. Diamètres : du N. au S., 12 kilomètres ; de l'E. à l'O., de 4 à 5 kilom. — Le bourg, situé à mi-côte, sur la route du Mans à Laval, se compose de deux rangs de maisons le long de cette route et d'une autre petite rue qui monte au N. O., en passant à l'O. de l'église. On remarque dans ce bourg plusieurs habitations nouvellement construites, dont les plus importantes sont celles de M.me de Montville et de M. Pétrop, notaire. Eglise passablement grande, à porte occidentale du genre roman. Ses autres ouvertures appartiennent à différentes époques du genre gothique. On voit à la porte sud, actuellement murée, à la naissance du cintre en ogive, une traverse en pierre sur laquelle sont posées les statues, aussi en pierre, de S. René et de S. Martin. Clocher pyramidal, sur une tour reconstruite en 1591. Cimetière hors et à peu de distance du bourg, au N. O., clos de murs pour les deux tiers, de haies pour le surplus. L'ancien cimetière, attenant à l'église, n'a pas servi aux inhumations depuis 1763. Le presbytère est un ancien bâtiment, à ouvertures ornées de moulures et de filets, lequel appartient à la commune.

POPULAT. Comptée pour 258 feux sur les états de l'élection, elle est actuellement de 470, qui comprennent 930 individus mâles, 970 femelles, total, 1,900 ; dont 425, ou 105 feux, dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 129 ; naissances, 442 ; décès, 368. — De 1813 à 1822 : mariag., 136 ; naiss., 464 ; déc., 338.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S. Martin et de

S. René ; assemblées les dimanches les plus voisins du 11 novembre fête de S. Martin, et du 4 juillet, fête de la translation des reliques de ce saint. Cure anciennement à la présentation du chapitre de S. Julien du Mans. Les bénéfices de la paroisse étaient la chapelle du Châtelier, celles de la Faverie, de la Fermerie, de la Peignerie, de Rouperoux, Testarde du Rosay. Un prêtre attaché à l'église paroissiale allait faire le catéchisme dans cette dernière, détruite actuellement.

L'église de Coulans fut consacrée dans le quatrième siècle, par S. Liboire, 4.e évêque du Mans. Hildebert, 25.e évêque, retira des mains des laïques et fit restituer à son église, la moitié de la cure de Coulans ; et Guillaume de Passavent, son troisième successeur, donna à son chapitre le droit de présentation à cette cure. — On remarque dans la sacristie deux pierres incrustées dans le mur de séparation d'avec le chœur, et dans l'église elle-même une troisième, également incrustée dans une autre muraille, sur lesquelles sont gravées plusieurs inscriptions : l'une fait mention d'une donation faite, à charge de prières, par M.e Nicolle Drouet, prêtre-curé de cette paroisse, décédé en 1487 ; la seconde, par René Leroy, curé, tant pour lui que pour son oncle René Leroy, aussi curé et scholastique du Mans, le premier décédé en 1645. L'inscription dans l'église est ainsi conçue : « Cy-devant gist M.e Jehan Droet, prestre, seigneur de » Charrières (ferme où se trouve encore une fuye), lequel » a lessé au curé de céans, XXX s. de rente pour son anni- » versaire être célebré chacun an le 26.e jour de septembre, » et ung luminaire par chacun dimanche. *Item* V s. de rente » audit curé et à la fabrice, par moeitié, pour sa sépulture, » tombe et épitafe. *Item*, au secrétain (sacristain) V s. » VI den. de rente pour parer et soner au jour de son anni- » versaire ; XXV s. VI den. de rente pour le curé, assise sur » le pré du Parc, contenant trois hommées et demie ; V s. » à la fabrice et au secrétain sur le pré Vanoyse, contenant » une hommée, qui est à Thommée la Roche. L'an mil » IIII cent L huict. Dieu li p.dot (li pardoint, lui par- » donne).» — Une autre plaque en marbre noir, placée dans le mur à la gauche de l'autel de la Vierge, porte une inscription à la mémoire du jeune Etienne-Jules Pasquier, fils de M. Jules Pasquier, né à Paris le 22 février 1818, décédé le 19 juillet 1825. Ce jeune homme a été inhumé au calvaire du Mont-Valérien près Paris.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château de Coulans, situé à 13 hectom. S. E. du bourg. Ce château était anciennement le chef-lieu d'une baronnie, por-

tant ce titre dès le 13.e siècle, dépendante du comté de la Suze, dont elle fut séparée par Gaspard de Champagne, comte de la Suze, qui la vendit à Paul Gautier. Elle passa dans la famille de M. Etienne Pasquier, conseiller au parlement de Paris, à qui elle est toujours restée depuis, par le mariage d'un membre de cette famille avec une nièce ou peut-être une des deux filles de Paul Gautier. On voit dans l'ouvrage intitulé *Noms féodaux*, qu'en 1691, Magdeleine Treffort, veuve de Paul Gautier, secrétaire du prince de Condé, rend aveu, au nom et comme tutrice de ses enfans, des terres seigneuriales de Coulans et de Loupelande. La juridiction de la baronnie de Coulans était exercée par un bailli, un procureur-fiscal et un greffier. Une ordonnance royale ayant érigé la terre de Coulans en majorat-pairie, avec titre de baronnie, en faveur de M. Etienne Pasquier, pair de France, ancien ministre des affaires étrangères, transmissible à la famille de M. Jules Pasquier son frère; l'enregistrement de cette ordonnance a eu lieu en audience solennelle de la cour royale d'Angers, le 3 décembre 1828. — Il ne reste presque plus rien de l'ancien château de Coulans, dont la motte féodale a disparu : le château actuel, de construction moderne, avec une chapelle richement décorée, est agréablement situé et accompagné de beaux jardins, d'un bois appelé anciennement *forêt de Coulans*, percé de longues avenues, qui y viennent aboutir de la grande route du Mans à Laval; le tout entretenu avec beaucoup de soin. Ce château est la résidence ordinaire, en province, de la famille de M. Jules Pasquier, ancien préfet de la Sarthe, et présente un séjour d'autant plus agréable, qu'on y a réuni une bibliothèque remarquable par le nombre des volumes et des manuscrits, la rareté des ouvrages anciens, le choix des éditions et la beauté des reliures : on y remarque un exemplaire grand format de la *Description de l'Égypte*, publiée aux frais du gouvernement.

Les autres fiefs de Coulans, dont plusieurs avaient été réunis à la terre de ce nom, étaient Courteille, maison située à mi-côte, à 2 kilomètres N. N. O. du bourg, de construction moderne, appartenant à M. Liberge, médecin au Mans; le Châtelier, maison bourgeoise, actuellement à Madame Langotière, aussi du Mans; Brainquai, Boëre, la Cave, où se trouvent encore des mottes féodales; Roupéroux, la Faverie, la Paignerie, les Charrières, la Drourie, la Guittonnière, etc.

HIST. CIV. Des lettres-patentes d'août 1722, enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 14 mars 1740, éta-

blissaient deux foires annuelles à Coulans, le 4 juillet et le lendemain des fêtes de Noël, avec un marché le mardi de chaque semaine : les ressources de la commune n'ayant point permis l'érection des halles, ces foires et marchés n'ont point eu lieu. — En 1776, la chapelle de S. Denis du château de Coulans fut erigée, et les bénéfices de celles de Rouperoux, la Faverie, la Paignerie et le collége y furent réunis, à la charge par le titulaire de faire les petites écoles. Le collége auquel le seigneur présentait, paraît avoir été fondé, vers 1549, par Jean Broulier, chanoine du Mans, archidiacre du Passais : la dotation consistait en plusieurs petites fermes ou bordages, de plus de 900 livres de revenu, avec une maison et un jardin. — Un bordage nommé la Maladrerie, où il reste encore d'anciennes constructions, situé à 3 kilomètres au sud du bourg, atteste l'ancienne existence d'un établissement sanitaire en ce lieu : ses revenus furent abandonnés à la fabrique de la paroisse, dès le commencement du 17.e siècle. — Il existe actuellement à Coulans une maison de charité desservie par trois sœurs d'Évron, logées, meublées et dotées par MM. Pasquier, qui y furent installées le 15 juillet 1824, fête de S. Henri.

Le premier septembre 1795, une colonne répnblicaine de 300 hommes, allant du Mans à Chassillé, dirigée par l'ex-curé constitutionnel de Coulans nommé Monrocq, alors commissaire du Directoire-Exécutif, ayant appris sur la route qu'un corps de chouans d'environ 180 à 200 hommes, dont 80 seulement armés, commandés par un nommé S.-Paul qui s'occupait de son organisation, s'était établi la veille au soir au château de Coulans, fut l'attaquer sur les neuf heures du matin. Après une demi-heure de combat, les chouans se retirèrent ; il n'y eut qu'un blessé de chaque côté. Le château souffrit un peu du pillage ; les deux fermes y attenant en furent préservées, par la fermeté du commissaire Monrocq. Voir à la Biographie l'article MONROCQ. — Pendant les cent-jours de 1815, le château de Coulans, où se retira M. le Préfet J. Pasquier, après avoir donné sa démission, devint le centre d'opération de l'opposition royaliste dans le département.

ANTIQ. On a trouvé, dans le jardin de la maison de la Croix, à deux pieds de profondeur du sol, une pierre arrondie, d'environ 2 mètres de diamètre, sur 66 centimètres d'épaisseur (2 pieds), assujettie sur une maçonnerie paraissant être de construction romaine ; la surface en était unie, et les concavités remplies d'un ciment extrémement dur. Plusieurs pierres semblables, aux dimensions près, d'une

espèce de calcaire, dont on ne trouve pas d'analogue dans les roches des environs, ont été découvertes sur ce territoire : sous l'une d'elles, on a trouvé des défenses de sanglier, du charbon et de la grave qui paraît avoir été prise dans la rivière de Sarthe. Dans les champs environnans, MM. Tendron chirurgien et Pétrop notaire, ont rencontré des restes de murs qui leur ont semblé offrir la solidité de ceux des Romains ; des fragmens de marbres antiques, fûts de colonnes, chapiteaux, etc. ; des morceaux de briques, de poteries et quelques médailles romaines et gauloises ; enfin, dans le bourg, en creusant un puits, on a trouvé deux morceaux de pierre arrondis, s'ajustant l'un sur l'autre, l'un en grès et l'autre d'une espèce de calcaire compacte ressemblant un peu à la pierre lithographique, qu'on croit être une meule à bras des romains : on a rencontré aussi dans ce puits des fragmens de briques et de belles poteries couleur cire à cacheter, le tout recouvert de 7 à 8 pieds de terre. Il existe dans quelques parties des bois de Coulans, des amas de scories, provenant d'anciennes forges à bras.

HYDROGR. La petite rivière de Gée arrose la commune dans sa partie ouest principalement, en coulant du N. au S. O. Le ruisseau des Gauteleries y prend sa source au S., et va se jeter dans la Gée, en remontant au N. O., après un cours de 2 kilom. ; plusieurs autres petits cours d'eau, à l'E. et au S. E., se dirigent à l'E., où ils vont se rendre dans l'Orne-Nord. — Moulins à blé de Volai, Rosay, Doucelle, Halfray et Gaultier, sur la Gée. — Il y avait autrefois beaucoup d'étangs, qui tous ont été desséchés.

GEOLOG. Sol onduleux, coupé, couvert, formant plusieurs vallées, dont la principale est celle de la Gée. Terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique, recouvert d'une couche argileuse plus ou moins épaisse : on rencontre dans ce calcaire un grand nombre de fossiles, appartenant aux espèces indiqués à l'article Chauffour ; quelques pétrifications de crustacés et des morceaux de bois pétrifiés, offrant une tige formée de rayons longitudinaux, se réunissant à un centre commun.

Plant. rar. Agaricus muscarius, LIN ; *Fausse-Oronge*, poison violent, déjà signalé à cause du danger de le confondre avec le champignon comestible : il se rencontre abondamment dans les bois du château.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,815 hectares ; landes, 90 ; prés et prairies, 300 ; vignes, 50 ; bois taillis, 300 ; pinières, 45 ; total, 2,600 hectares, divisés entre 553 propriétaires, au lieu de 338 seulement en 1792.

CONTRIB. Foncier, 8,680 f. ; personn. et mobil., 1,049 f. ; port. et fen., 286 f. ; 44 patentés : dr. fixe, 224 f. 50 c. ; dr. proport., 59 f. Total, 10,298 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. En céréales, dans la proportion de 1 partie en avoine, 4 en méteil, 5 en seigle et 8 en froment ; beaucoup de trèfle et sa graine ; beaucoup de chanvre ; pommes de terre, citrouilles, sarrasin, pois, millet et navets. Bois ; beaucoup d'arbres à fruits et cidre, qui se conserve mal après un an ; vin de petite qualité : la culture de la vigne était la principale autrefois. Elèves de chevaux, la plupart vendus comme poulains, pour la production desquels les meuniers ont d'assez beaux étalons et tous les fermiers des jumens passables. Elèves de taureaux et génisses, peu de moutons, beaucoup de porcs, dont bon nombre sont engraissés ; beaucoup de ruches, placées dans les closeries par un marchand qui en fait un commerce assez considérable. Commerce de laine, volaille, gibier, cire, miel, fil, menues denrées. — Assolement quadriennal dans lequel, outre les fumiers naturels, on emploie beaucoup de charrées. — 130 charrues ; 34 fermes ou métairies, 40 grands bordages, 100 petits ou closeries. = Fréquentation des marchés du Mans, de Loué, Coulie et Vallon.

INDUSTR. Point d'autre industrie qu'une douzaine de métiers, occupés à fabriquer des toiles de ménage, pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. Route royale n.° 157 : la partie du Mans à Laval, en bon état d'entretien. De 85 chemins reconnus sur cette commune, 11 sont très-importans, et tous ont besoin d'être découverts, élargis et reparés : opération assez difficile, la pierre manquant presque généralement.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. A ceux déjà désignés, ajouter Vallière, jolie habitation, près la grande route, appartenant à M.me Olivier, du Mans : la Bellangerie, maison nouvellement bâtie, à M. Chéhère, curé à Laval. Comme noms remarquables : la Ménagerie, belle ferme construite sur l'emplacement d'une ancienne maison de maître ; les Rues, les Barres, la Cour-du-Bois, Bordesoulle ; la Billette, métairie dans le jardin de laquelle on trouve une pierre plate en roussard, d'un mètre carré de largeur, et de deux tiers de mètre d'épaisseur, fixée dans le sol : elle forme la séparation des deux communes de la Quinte et de Coulans, et c'était-là, probablement, que se payait le droit de passe, dont cette métairie a conservé le nom.

Nous devons dire ici que c'est au zèle obligeant de MM.

Pétrop, notaire et maire, et Tendron, chirurgien, que nous devons les matériaux de cet article, dont nous avons vérifié l'exactitude sur les lieux.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison de charité; résidence d'un notaire, d'un percepteur; débit de tabac; relais de poste aux chevaux, établi en 1824; bureau de distribution des lettres, dépendant de celui du Mans, établi le 1.er janvier 1822.

ÉTABL. PARTIC. Un chirurgien, deux messagers, allant trois fois par semaine au Mans, les mardis à Loué, les samedis à Brûlon. Une voiture publique du Mans à Laval, chargée du transport des dépêches, passe tous les jours à Coulans, en allant et en revenant.

COULLONGÉ, voyez COULONGÉ.

COULOMBIERS, COLOMBIERS, *Colombarium*; noms qui viennent probablement du bâtiment annexé à tous les anciens fiefs, où s'élevaient les pigeons. Commune du canton et à 8 kilom. N. de Beaumont-sur-Sarthe; de l'arrondissement et à 19 kilomètres O. S. O. de Mamers; à 34 kil. N. du Mans. Anciennement du doyenné de Beaumont, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales: 10, 22 et 38 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Fyé et Rouessé-Fontaine; à l'E., par ce dernier et Cherancé; au S., encore par Cherancé et S.-Germain-de-la-Coudre. Diamètres: du N. au S., 6 kilomètres; de l'E. à l'O., 4 kilom. Le bourg se compose de deux rangs de maisons situées à l'O. et au S. de l'église. Celle-ci, assez belle, construite à différentes époques et appartenant aux deux genres roman et gothique. Clocher en bâtière, sur une tour carrée percée d'une ouverture allongée, sur chaque face. Cimetière hors et à l'O. du bourg; celui qui entourait l'église est supprimé.

POPULAT. Jadis de 117 feux, actuellement de 189, comprenant 450 individus mâles, 528 femelles, total, 978; dont 300 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812 inclusivement: mariages, 75; naissances, 283; décès, 249. — De 1803 à 1812: mar., 76; naiss., 282; déc., 256.

HIST. ECCLÉS. Église sous l'invocation de la Vierge; assemblée le dimanche le plus rapproché du 26 juillet, fête de S.te-Anne. La cure était présentée par l'évêque du Mans. Il y avait dans cette paroisse la chapelle de Bois-Cornu, de 300 livres de revenu, et celle de la Petite-Englechère, qui valait 50 livres.

En 1303, Robert de Clinchamps, 51.e évêque du Mans, racheta de Guérin Harent, la dîme que celui-ci possédait dans la paroisse de Coulombiers, pour 120 livres tournois.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait, en 1789, à M. Perrochel de Grandchamp, et relevait du duché de Beaumont-le-Vicomte. — En 1668, René de Cordouan, chevalier, marquis de Langey, colonel de cavalerie, rend aveu audit duché de Beaumont, pour la terre seigneuriale de Maimbré (voir l'article S.-Ouen de Maimbré), Cheheré et Coulombiers. La même année, Jean-Jacques de Vieu-Maisons, chevalier, fils d'Anne le Clerc, rend aveu pour la terre seigneuriale de Courtaille (*sic*), paroisse de Coulombiers. — Le château de Moiré ou de Moiré-la-Gaillarde, à 1 kilom. 1/2 N. N. O. du bourg, appartenait en 1663, à Marie Durat, veuve de Louis de Cordouan, seigneur dudit lieu de Moiré : M.lles de Trajen, filles du marquis de ce nom, le possèdent actuellement. Le fief de Cheheré est à 1 kilom. S. O. du bourg. — La seigneurie de Coulombiers paraît avoir été anciennement dans la maison du Bois des Bordeaux, et dans celle de Briqueville.

HYDROGR. Les petites rivières de Bienne et de Semelle et le ruisseau de Rosay, appelé aussi ruisseau de Moire, arrosent la commune, la première au S., la seconde du N. au S., en passant près et à l'E. du bourg ; et le ruisseau, du N. à l'O. — Moulins de Coulombiers, sur la Semelle ; de Cruché, sur la Bienne ; de Moire, sur le Rosay ; tous à blé.

GÉOLOG. Sol assez plat, si ce n'est à l'E., le long du cours de la Semelle, appartenant à la plaine du Saosnois. Terrain secondaire, offrant le calcaire oolithique, et la marne blanche sur quelques points.

DIVIS. DES TERR. En labour, 923 hectares ; jardins potagers, 20 ; jardins d'agrément, 2 1/2 ; prés et prairies, 207 ; bois, 140 ; étangs, 1 1/2 ; superficie des bâtimens, 23 ; eaux courantes, 4 ; chemins, 8. Total, 1,329 hect.

CONTRIB. Foncier, 5,752 f. ; personn. et mobil., 509 f. ; port. et fen., 123 f. ; 27 patentés : dr. fixe, 129 f. ; droit proport., 56 f. Total, 6,569 f. — Perception de Piacé.

CULTUR. En céréales, froment et orge principalement, peu d'avoine, seigle pour avoir des liens ; beaucoup de trèfle, chanvre, sainfoin, jarosses, etc. ; arbres à fruits en moyenne quantité. Elèves de chevaux, de bêtes à cornes, moutons et porcs. Commerce de grains, de chanvre et fil, graine de trèfle ; poulains, jeunes bestiaux, moutons, porcs, laine ; peu de cidre. — Assolement triennal, en majeure partie. 10 métairies, 30 fermes moyennes, un plus grand

nombre de bordages. 95 charrues. = Fréquentation des marchés de Beaumont et de Fresnay ; des foires de Mamers et d'Alençon.

INDUSTR. Fabrication de toiles, dites d'Alençon, qui emploie une vingtaine de métiers.

ROUT. ET CHEM. La grande route du Mans à Alençon et le chemin de Ballon dans la même ville, par Bourg-le-Roi, passent à peu de distance du bourg, la première à l'ouest, le second à l'est.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Sous ce dernier rapport seulement, Courvarin, hameau, qui a dû être un fief ou un lieu de justice seignenriale autrefois.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Beaumont-sur-Sarthe.

COULON, ruisseau, voir COESLON.

COULONGÉ, COULLONGÉ ; *Colongeium*, *Colongiacum* ; de *koulos*, tortu, courbé, et de *gé*, terre ; étymologie qui nous a été proposée et dont nous ne pouvons ni contester l'exactitude, ni bien saisir l'application aux localités. Commune CADASTRÉE, du canton et à 9 kilomètres 1/2 S. O. de Mayet ; de l'arrondissement et à 21 kil. E. de la Flèche ; à 38 kilom. S. du Mans. Jadis du doyenné d'Oizé, de l'archidiaconé de Château-du-Loir, du diocèse du Mans et de l'élection de la Flèche. — Distances légales : 11, 25 et 42 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Pontvallain ; au N. E., par Sarcé ; à l'E. et au S. E., par Aubigné ; au S. et à l'O., par le Lude et Luché ; au N. O., par Mansigné. Sa forme est celle d'un pentamètre irrégulier, de 4 kil. 1/2 de diamètre du N. au S., sur 3 kilom. 7 hectom. de l'E. à l'O. Le bourg, situé vers la partie centrale, tirant un peu à l'E., se compose d'un petit nombre de maisons formant une rue au N. O. de l'église. Celle-ci, construite en pierres de taille, est l'une des plus intéressantes du pays, par les sculptures de sa porte occidentale romane, et par les modillons formant frise tout autour de cette église, mais isolés et comme placés au bout de solives qui traverseraient les murs, l'un des caractères les plus certains du style roman secondaire du 11.e siècle. Clocher en flèche. Cimetière entourant l'église, clos de murs. Le presbytère, qui appartient à la commune, est entouré d'eau et la plus belle maison du bourg.

POPULAT. De 147 feux, d'après les anciens états de l'élection, on n'en compte que 136 actuellement, comprenant 423 individus mâles, 494 femelles, total, 917 ; dont 73 dans

le bourg — Quatre hameaux contiennent chacun de 30 à 35 individus, dont celui des Maisons-Rouges, sur le grand chemin du Mans au Lude.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 60 ; naissances, 274 ; décès, 158. — De 1803 à 1812 : mar., 66 ; naiss., 262 ; déc., 167. — De 1813 à 1822 : mar., 66 ; naiss., 232 ; déc., 144.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S. Lubin ; forte assemblée le dimanche qui suit la foire du Raillon, qui tient au Lude le 8 septembre. Cure autrefois à la présentation des religieux de S.-Vincent du Mans. Les autres bénéfices ecclésiastiques de cette paroisse étaient la chapelle S.te-Barbe, au château des Aiguebelles, à la présentation du seigneur ; celle de S.-Hubert, à 4 kil. O. du bourg, servant encore au culte : sous cette chapelle se trouve une fontaine dont les eaux alimentent les douves du presbytère et celle des Aiguebelles ; la prestimonie de la Piquerie et celle de Raimbault, que présentaient les religieux de S.-Vincent ; enfin celle des Rivières.

Robert, 24.e évêque du Mans, de 857 à 883, retira des mains des laïques, par la protection de l'empereur Charles-le-Chauve, les églises de Sarcé et de Coulongé et les fit restituer à l'abbaye de Saint-Vincent ; mais l'indigne évêque Sigefroi, son 5.e successeur, s'en empara, sous prétexte d'un contrat de vendition faite moyennant la somme de 18 livres de deniers, et les donna à Albéric son bâtard. Enfin, Gervais de Château-du-Loir, petit-neveu et second successeur de Sigefroi, leur fit de nouveau restituer ces églises, qu'on dit avoir été un don de S. Domnole, 8.e successeur de S. Julien, dans la seconde moitié du 6.e siècle.

Gervais Alton, doyen d'Oizé et curé de Coulongé, auteur d'un ouvrage d'église, imprimé en 1454 (voir la BIOGRAPHIE), fit peindre sur le panneau de la porte de la sacristie à la droite du chœur de l'église de Coulongé, un tableau de l'Ascension du Sauveur, dont la figure du christ était le portrait de lui Alton ; et, par une espèce de jeu de mots, y fit ajouter cette inscription, tirée de l'office de cette fête : *Ascendens Christus in* ALTUM : cette peinture est peu visible actuellement.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée au château des Aiguebelles, appartenait à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, à qui l'évêque S. Domnole, fondateur de cette abbaye, en avait fait don. Le château des Aiguebelles, à 7 hect. S. 174 E. du bourg, est une ancienne construction à tourelles, avec des douves remplies de belles eaux qui lui donnent leur nom, et une avenue qui conduit au bourg. M. Lherbette

du Lude a vendu tout récemment cette propriété à M. de Batine. Les autres fiefs de Coulongé sont le Pavillon, dépendance des Aiguebelles ; la Genevraye, d'où la famille Monden, d'Angers, prend son surnom ; le château de Charbon ou Cherbon, qui donne son nom à un petit territoire appelé Cherbonnais : cette maison, qui n'a rien de remarquable, appartient à M. Dubignon d'Angers. Suivant un aveu de 1679, Pierre Valois et demoiselle de Cherbon, son épouse probablement, doivent au seigneur châtelain de la Faigne en Pontvallain, la foi et l'hommage et 3 deniers de service, comme droit de rachat ; et sont tenus l'acquitter de 15 s. qu'il leur doit comme maîtres des Guebelles (Aiguebelles), pour son droit sur la moitié des dixmes de Coulongé qu'il tient d'eux.

HYDROGR. Coulongé à peu de distance du Loir, sur sa rive droite, n'est arrosé que par les ruisseaux de S.-Hubert et de la Fontaine, qui se réunissent au S. du bourg, et vont se jeter à l'O. dans celui du Ponceau, après un cours de 4 kilom., pour le premier, et de 2 kil. 3 hect. pour le second. — Moulin à blé de Chenon, sur le second de ces cours d'eau.

GÉOLOG. Sol montueux, sur toute la circonférence de la commune, dont la partie centrale forme un plateau. Terrain secondaire, offrant des grès blancs et du tufau.

Plant. rar. Myagrum perfoliatum, LIN., aux Maisons-Rouges.

CADASTR. Superficie totale de 1,504 hectares 67 ares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 890 hect. 98 ares 03 centiares ; en 5 classes, évaluées à 2, 8, 18, 27 et 40 f. — Jardins, 33-37-35 ; 3 cl. : 12, 30, 48 f. — Douves, 1-24-90 ; à 40 f. — Vignes, 81-28-05 ; 3 cl. : 40, 43, 48 f. — Prés, 55-43-40 ; 3 cl. : 20, 40, 60 f. — Pâtures, 27-08-80 ; 3 cl. : 4, 8, 18 f. — Bois futaies et taillis, 62-63-90 ; 3 cl. : 5, 12, 18 f. — Pinières, 149-82-50 ; 3 cl. : 4, 8, 11 f. — Landes, 154-22-66 ; 2 cl. : 1, 4 f. — Mares, 0-05-90 ; à 8 f. — Superficie des maisons, 6-91-81 ; à 40 f. — *Objets non imposables* : Église, cimetière, etc., 0-82-45. — Chem. et plac. publ., 39-31-85. — Ruisseaux, 0-45-40. = 222 maisons, en 7 class., de 6 à 90 f. — 1 moulin à 120 f.

Total du REVENU imposable, 24,899 f. 84 c.

CONTRIB. Foncier, 3,893 f. ; personn. et mobil., 507 f. ; port. et fen., 156 f. ; 19 patentés : dr. fixe, 90 f. 50 c. ; dr. proport., 17 f. 66 c. Total, 4,664 f. 16 c. — Perception d'Aubigné.

CULTUR. Terres argilo-calcaires et argilo-sablonneuses ; cultivées en céréales, dans les proportions de 4 parties seigle, 2 parties froment et autant d'orge ; 1 partie avoine et une de menus grains. Trèfle, chanvre, pommes de terre, etc. ; vignes, produisant un vin assez passable ; arbres à fruits, etc. Point ou peu d'exportation de grains ; commerce de chanvre et fil, graine de trèfle, vin, cidre, etc. Peu d'élèves de chevaux, un plus grand nombre de bêtes à cornes, peu de moutons ; engrais des porcs. — Assolement triennal. Environ 25 fermes ; beaucoup de petites closeries, cultivées à bras ; 22 charrues. — Fréquentation des marchés du Lude, de Mayet, de Pontvallain, de Mansigné.

INDUSTR. Extraction du grès, pour le pavage des routes ; du calcaire tufau, pour convertir en chaux et pour bâtir. Un fourneau à chaux et à tuile, dont les matériaux se prennent sur la commune. Un ou deux métiers à toile, pour particuliers.

ROUT. ET CHEM. La grande route du Lude à Château-du-Loir, passe peu loin au sud du territoire de la commune ; et le grand chemin du Mans au Lude, par Pontvallain, le traverse à l'O. et sert à son exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre ceux déjà indiqués, la Picoutrie, maison bourgeoise, à M. Gouvenault médecin au Lude.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Lude.

COULTURE (LA), voyez COUTURE (LA).

COUR-AIMON, voir COËMON.

COURBE (LA), ruisseau qui prend sa source dans la commune de Domfront-en-Champagne, coule au S. E., en se grossissant d'un grand nombre d'autres cours d'eau ; arrose les communes de la Chapelle-S.-Fray, la Bazoge, Milesse, S.-Saturnin ; et va se jeter dans la Sarthe, au-dessus du bourg de S.-Pavace, à 5 kilom. au-dessus du Mans, après un cours d'environ 14 kilomètres, pendant lequel il fait tourner une dizaine de moulins.

COURCEBOEUFS, COURCEBEUFS, COUCHE-BŒUFS, COUCEBEUFS ; *Curtis bovis* ; de *cors-boum*, couchée pour les bœufs. Commune du canton et à 5 kilom. 7 hectom. S. E. de Ballon ; de l'arrondissement et à 17 kilom. N. 174 E. du Mans. Autrefois du doyenné de Ballon, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. —Distances légales : 6 et 19 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par S.-Mars de Ballon et Courcemont ; à l'E., par Beaufay ; au S. E., par Sillé-le-Philippe ; au S., par Savigné-l'Evêque ; à l'O., par S.-Rémi-des-Bois et Souligné-sous-Ballon ; sa forme est celle d'une ellipse, s'allongeant du N. au S., sur un diamètre de 6 à 7 kilom. ; de 2 à 4 kil. de l'E à l'O. — Le bourg, situé au tiers N. du premier de ces diamètres, d'un aspect assez agréable, se compose d'un petit nombre de maisons éparses, en quelque sorte, autour de l'église : le presbytère est la seule maison remarquable de ce bourg. Église à ouvertures cintrées et semi-ogives, passablement tenue ; clocher en flèche ; cimetière entourant l'église, excepté à l'E., clos de murs, sur l'un desquels est sculpté un petit tabernacle gothique qui représente S.te-Anne instruisant la Vierge.

POPULAT. De 107 feux jadis, on en compte aujourd'hui 247, qui se composent de 617 individus mâles, 592 femelles, total, 1,209 ; dont 125 dans le bourg. — Quatre hameaux contiennent de 20 à 50 individus chacun.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 99 ; naissances, 270 ; décès, 304. — De 1813 à 1822 : mar., 100 ; naiss., 428 ; déc., 254.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de la S.te-Vierge. Deux assemblées : la plus considérable à la S.-Jean-Baptiste ; l'autre à l'Assomption. — La cure de Courcebœufs était à la présentation de l'abbesse de S.-Julien du Pré, du Mans. Le prieuré de femmes de Belle-Saule, qui valait 150 liv. de revenu, était présenté par l'abbesse de S.-Sulpice de Reims : la chapelle de l'Hermitage, détruite actuellement, dépendait de ce prieuré.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée, depuis long-temps, à la terre de la Freslonnière, située dans la paroisse de Souligné-sous-Ballon, appartenant à la maison de Briqueville, à une époque assez rapprochée ; plus tard à la famille Hardouin de la Girouardière, qui en est encore en possession. — Il est probable que cette seigneurie était attachée au fief de Belle-Saule, situé dans la paroisse de Courcebœufs, lequel fut uni à la Freslonnière, ainsi qu'on le voit dans plusieurs aveux, savoir : en 1407, Hervé de Maulny, chevalier, sire de Thorigny et de S.-Aignan, rend aveu pour la terre seigneuriale de Belle-Saule ; et en 1457, Guillaume de Maulny, seigneur de S.-Aignan, rend semblable aveu, pour la même terre, ensemble les bois de Brullon, de la Ferrière, etc. — En 1604, autre aveu de Charles de Chambez, comte de Montsoreau, capitaine de 50 hommes d'armes, pour la châtellenie de Vaucreux et le fief de Belle-Saule

— En 1724, autre aveu par Benjamin Guyhon, sieur de Montlevaux, trésorier de France, héritier de Marie-Suzanne Guyhon, veuve de Paul Poisson, écuyer, sieur de Bourvallais, secrétaire du roi; pour les mêmes objets. — Enfin, en 1738, autre aveu par Michel Coupard de la Blotterie, secrétaire du roi, seigneur de la Freslonnière, pour les terres seigneuriales de Belle-Saule et du Creux, acquises des héritiers de Marie-Suzanne Guyhon, veuve de Paul Poisson de Bourvallais, le 19 avril 1735. Le Creux et Belle-Saule, qui se touchent, sont situés à 33 hectom. S. S. O. du bourg. Les autres fiefs de la paroisse, étaient Montargis, Baigneux, le Buisson : le Buisson et Montargis ne sont plus que des fermes, dont la dernière conserve encore une fuie ; le château de Baigneux, à M. de Courcival, est en ruines.

HYDROGR. La commune est bornée à l'E., par la petite rivière de Coëslon, qui coule du N. E. au S. O. Le ruisseau de Pont-au-Telier, à la source duquel était un étang, qui a été desséché, n'a qu'un cours d'un kilomètre, jusqu'à son confluent dans le Coëslon.

GÉOLOG. Sol plat, si ce n'est au N. et au N. O., où il est légèrement montueux; très-boisé. Terrain secondaire, attenant à celui d'alluvion au N. E. On trouve de la marne grise de peu de qualité, sous la couche d'argile très-épaisse qui forme le sol de la commune : son épaisseur diminue néanmoins au S. O., où elle laisse le calcaire à découvert.

DIVIS. DES TERR. En labour, 870 hectares; jardins, 26 1/2; landes, 37; prés naturels, 152; bois taillis, 357; superficie des bâtimens, 40; chemins, 20; eaux courantes, 1 1/2. Total, 1,504 hectares.

CONTRIB. Foncier, 5,230 f.; personn. et mobil., 470 f.; port. et fen., 155 f.; 8 patentés : dr. fixe, 75 f.; dr. proport., 6 f. — Perception de Beaufay.

CULTUR. Terres argileuses, et argilo-sablonneuses vers le N.; culture des céréales, en froment et orge, pour la majeure partie; moitié moins de seigle et d'avoine; beaucoup de trèfle, de chanvre, de pommes de terre; peu d'arbres à fruits. Point ou presque point d'exportation de grains; graine de trèfle, fil et chanvre; peu de cidre, beaucoup de bois à brûler. Elèves de quelques poulains, de jeunes bestiaux, chèvres, peu de moutons, engrais des porcs, etc. — Assolement quadriennal, dans lequel on employe beaucoup de marne blanche, prise sur les communes de Mézières et de Sargé : la chaux, qui se fabrique en abondance dans la commune, y serait d'un emploi infiniment avantageux pour l'agriculture. — Neuf grandes fermes, un plus grand nombre de moyennes

et de bordages ; 50 charrues. = Marchés fréquentés : Ballon et Bonnétable.

INDUSTR. Trois tisserands font des toiles pour particuliers. La principale industrie consiste dans quatre fourneaux à chaux et à tuile et quatre autres à chaux seulement : la pierre calcaire se tire de S.-Mars de Ballon et de Souligné ; la terre à brique est prise sur la commune, dont la chaux est moins estimée que celle de la Vecquerie, en S.-Jean-d'Assé, tandis que sa briqueterie, au contraire, est en réputation depuis fort long-temps.

ROUT. ET CHEM. Le chemin de Savigné à Ballon est le principal de la commune, où tous sont fort mauvais dans les temps humides.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Hamonnerie, maison bourgeoise, de construction fort simple, peu éloignée au S. S. O. du bourg.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; un débit de tabac ; bureau de poste aux lettres au Mans, de distribution à Savigné-l'Evêque.

ÉTABL. PARTICUL. Un instituteur primaire, non rétribué par la commune.

COURCELLES, CORCELLES, CORSAIRE ; CORE, CORURE, COUR-RARE, suivant quelques traditions ; *Corcellæ*, *Corcellum* ; de *curia* cour et *cella* maison ; maison de la cour, de la justice seigneuriale ; ou de *cors*, *cortis*, *curtis* et *celsa*, château élevé ; enfin, suivant le dictionnaire de Lacombe, COURCELLE veut dire *petite-cour*. Commune CADASTRÉE, du canton et à 6 kilomètres 1/2 S. E. de Malicorne ; de l'arrondissement et à 10 kilom. 1/2 N. N. E. de la Flèche ; à 30 kil. S. S. O. du Mans. Anciennement du doyenné de Clermont, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse du Mans et de l'élection de la Flèche. — Distances légales : 7, 16 et 34 kilomèt.

DESCRIPT. Bornée au N., par Mézeray ; à l'E., par la Fontaine-S.-Martin ; au S., par Ligron et Bousse ; à l'O., par Malicorne ; la forme de cette commune est un polygone irrégulier, s'allongeant de l'E. à l'O., dont le diamètre dans ce sens est de 7 à 8 kilom., sur 3 1/2 à 4 kilom. du N. au S. Le bourg, fort joli, situé près de la forêt de Vadré, sur une éminence d'où la vue s'étend, dit-on, jusqu'au Mans, se trouve presqu'au centre du premier de ces diamètres et à la presqu'extrémité S. du second. Il se compose d'une rue qui s'étend du N. au S. et vient aboutir à l'ouest de l'église, devant laquelle il forme une petite place nouvellement plantée de deux rangées de tilleuls : le presbytère, assez vaste, et la maison de charité, sont les principales maisons du bourg. — Église

fort simple, avec deux chapelles attenantes au chœur, dont celle dite des seigneurs, n'a rien de remarquable que son autel à la romaine : la moitié de cette église, ainsi que la tour, furent reconstruites en 1790. Clocher en pyramide peu élevée ; cimetière touchant l'église au S., récemment clos de murs : on y remarque deux mausolées en marbre. Le premier, en forme d'obélisque renversé, recouvre la sépulture du sieur J.-B. Pillon de Saint-Chéreau, propriétaire, décédé le 6 décembre 1824, âgé de 63 ans ; on y lit ces vers :

De toutes les vertus son cœur fut le modèle.
Bon fils, excellent père, époux tendre et fidèle,
Aimé, pleuré de tous, il emporte au cercueil
Les regrets éternels de sa famille en deuil.

L'autre monument, de forme à-peu-près semblable, porte le nom de Perrine Hervé, femme Grassin, décédée le 28 juin 1828, âgée de 28 ans. Nous parlons plus bas du château de Courcelles, situé hors du bourg.

POPULAT. De 155 feux autrefois, on en compte 238 actuellement, qui comprennent 419 individus mâles, 434 femelles, total, 853 ; dont 216 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 76 ; naissances, 248 ; décès, 179. — De 1803 à 1812 : mar., 62 ; naiss., 221 ; déc., 195. — De 1813 à 1822 : mar., 60; naiss., 209 ; déc., 149.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S. Jean-l'Évangéliste ; assemblée le dimanche le plus prochain du 6 mai. Suivant un manuscrit de la vie de S. Démétrius, écrit par Clodomir roi d'Orléans, en l'an 457, manuscrit que le Corvaisier, historien des évêques du Mans, qui le rapporte, considère comme apocryphe, Démétrius, ancien compagnon d'armes et ami de S.-Martin, archevêque de Tours, aurait eu une entrevue avec celui-ci, aux forges de la forêt de Vadré, ou forêt de Courcelles. Saint Martin y opéra plusieurs miracles, notamment celui qui donna naissance à la fontaine qui porte son nom (v. l'article FONTAINE-SAINT-MARTIN), et ordonna à Démétrius de se fixer dans cette forêt et d'y prêcher la parole divine aux peuples qui habitaient la contrée. Démétrius, à son tour, fit un grand nombre de miracles pendant son séjour dans ce pays, dont le principal fut de disperser une légion de diables qui occupaient la forêt : leur ayant commandé de s'enfuir, ils se précipitèrent dans un vivier qui se trouvait alors au milieu, et ne reparurent plus. Mais, quelques temps après, des *corsaires* qui pénétrèrent jusques dans ces lieux et s'y établirent,

firent éprouver mille persécutions et un véritable martyre au bienheureux Démétrius. Ce saint ne put y résister que par la protection du ciel qui foudroya les corsaires avec le château qu'ils avaient construit sur le monticule où est actuellement le presbytère, et qui s'appelait la *Tour*. C'est en mémoire des cruautés exercées sur Démétrius, semblables à celles du martyre que souffrit S. Jean-l'Evangéliste devant la porte latine à Rome, que ce bienheureux érigea une chapelle sous l'invocation de Saint-Jean, laquelle devint ensuite l'église paroissiale du lieu. La même tradition veut que ce soit de ces *corsaires* que Courcelles ait pris son nom qui, auparavant était *corre*, *corure* ou *cour-rare*. Malgré tout le fabuleux de ces récits, et l'inexactitude des dates qui y sont rapportées, on peut conjecturer que les normands ou les saxons, dans leurs différentes incursions dans le Maine, soit seuls, soit alliés aux Bretons, comme lors de leurs tentatives sur le Mans, dans le 9.e siècle, ont occupé le territoire de la forêt de Vadré, où ils avaient peut-être construit un fort.

La cure de Courcelles était à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers. Le prieuré, qui fut annexé à celui de Malicorne, à une époque que nous ne connaissons pas, devait à l'église de Courcelles une livre de chandelles pour la messe de minuit. — En 1444, vénérable homme Etienne Leplat, curé, ayant demandé à être dispensé de remplir par lui-même les fonctions curiales, d'administrer les sacremens et de frayer aux dépenses du culte ; sa demande fut déclarée inadmissible, sur la déclaration faite par le procureur de fabrique, que les habitans étaient tenus à toutes ces dépenses, même de fournir un sacristain *clerc et lettré*, pour aider le curé dans ses fonctions ; l'église étant dotée d'une sacristie et de biens donnés pour cet effet, à foi et hommage, par les seigneurs. Le sacristain nommé Villote ayant été appelé, interrogé et reconnu incapable de remplir les fonctions dont il s'agit, fut révoqué. Les biens de cette dotation, relevant des fiefs de Courcelles, n'ayant pas été aliénés dans le cours de la révolution, ont été rendus à la fabrique, par décision du conseil de préfecture, du 28 juillet 1808.

HIST. FÉOD. Suivant Expilly, la terre et seigneurie de Courcelles est une ancienne baronnie que Jeanne de Poillé porta en mariage, en 1480, à Etienne de Champlais, deuxième fils de Pierre, écuyer, seigneur de la Masserie. François de Champlais, leur fils, seigneur de Courcelles et de Vandœuvre, terre qui comme celle de la Masserie, dépend de la commune de Fay (voir ce mot), épouse, en 1503, Hélène de Puy-Jourdain. Leur petit-fils direct, Louis de Champlais,

obtint l'érection de cette baronnie en marquisat, par lettres-patentes de mai 1667, enregistrées le 31 août 1668 : Camille de Champlais, commandeur de Piéton, fait lieutenant-général en 1706, hérita de Courcelles par la mort de son frère aîné Charles. Suivant d'autres renseignemens, puisés au chartrier du château de Courcelles, Jean de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, vendit cette terre, ainsi que celles de Noyen et de Pirmil, le 3 novembre 1379, à Jean Dufou, dont la famille en a joui pendant un siècle environ. Celle de Champlais lui succéda jusqu'en 1695 que les créanciers de Louis de Champlais vendirent Courcelles à M. le Haguais, marquis de Montgivraut, dont les héritiers l'aliénèrent en 1709, avec la baronnie de Longaunai (voir cet article et celui Mézerai), au sieur Michel de Chamillard, ministre-d'état qui, en 1711, acquit de M. de Montboissier de Canillac, la châtellenie de Château-Sénéchal, avec les terres de S.-Germain-du-Val et de Verron ; puis en 1718, la terre de la Suze, en ce qu'il en restait du comté de ce nom, érigé par Charles IX en faveur de Nicolas de Champagne, au mois de février 1566. Ce comté, dans son état ancien, se composait des baronnies et châtellenies de la Suze, Loupelande, Coulans et Brouassin. M. de Chamillart fit encore plusieurs autres réunions, notamment de la terre de Pirmil, et obtint une nouvelle érection sous le titre de *Comté de la Suze*, par lettres-patentes du mois de mai de l'an 1720, par lesquelles il fut dit et octroyé qu'en raison du peu d'importance et de la vétusté de l'ancien château de la ville de la Suze, celui des Vieilles-Courcelles s'appelerait à l'avenir château de la Suze, et serait considéré comme le chef-lieu du comté de ce nom, pour relever directement du roi par son comté du Maine. A partir de cette érection, jusqu'à la suppression de la féodalité, tous les justiciables de ce comté dépendaient de la justice de la Suze et ressortissaient en appel au siège royal de la sénéchaussée du Mans. Originairement, la seigneurie de Courcelles était partagée en deux châtellenies, celle de *Courcelles-la-Tour* et celle des *Vieilles-Courcelles*, dont le manoir était à peu de distance du château actuel : ces deux châtellenies furent réunies par la famille de Champlais, dans le 15.e siècle. Le château actuel, attenant pour ainsi dire à la forêt des *Deffais de Vadré*, appelée aussi forêt de Courcelles, est remarquable par l'étendue de ses bâtimens, les sculptures du dôme de l'escalier et du fronton du côté des jardins ; par ses belles douves, ses jardins, son parc, distribué à l'anglaise, dans lequel on trouve plusieurs fabriques, notamment deux ruches vitrées en forme de chau-

mières ou de pavillons ; enfin par ses belles plantations en avenues et les allées percées dans la forêt, dont l'une conduit jusqu'au bourg. La construction de ce château, commencée en 1640, ne fut terminée qu'en 1660, et ruina M. Louis de Champlais qui l'entreprit, au point que sa veuve, M.me Marie de Neufville, connue sous le nom de M.me de Courcelles, ainsi que ses enfans, renoncèrent à sa succession et abandonnèrent ses biens à ses créanciers. La famille de Chamillard, originaire de Normandie, ne commença à être connue dans le Maine que vers 1709. M. de Chamillard, marquis de la Suze, pair de France, grand-maréchal des logis du roi et M. le comte de la Suze son fils, maire de Courcelles, héritier des titres et de la pairie de M. son père, font leur demeure habituelle en province, dans le château de Courcelles, que Duchastelet-Desboys, de la Flèche, dans son *Odyssée* imprimée en 1665, a décrit ainsi : « L'un des » plus beaux et plus somptueux palais champêtres de la gé- » néralité, est le château de Courcelles. Le défunt seigneur » portait le nom de Champloys, ancienne noblesse et maison » apparentée de MM. les maréchaux de la Meilleraye et Vil- » leroy. Il n'a rien épargné, tant qu'il a vécu, ni pour son » augmentation, ni pour son embellissement, bien que les » gouttes lui dérobassent, la plus grande partie de l'année, » le plaisir de la possession de si charmans délices, tels que » sont les avenues, jardins et promenades d'une si superbe » maison, laquelle il ne prétendait presque plus lui appar- » tenir, tant il l'avait rendue publique et accessible à toutes » sortes de personnes, mais surtout aux honnêtes gens du » voisinage. » La forêt de Vadré, de 827 arpens (545 hectares) suivant Jaillot, faisait autrefois partie de celle de Longaunay, dont le centre se trouvait dans la commune de Mézeray. Le point de jonction des différentes allées de la forêt, qu'on appelle *butte de l'Etoile*, est un des monticules les plus élevés du pays.

En 1508, le 8 octobre, Louis de Labregement, baron de Pirmil, seigneur châtelain de Noyen et de Courcelles, assiste, avec l'ordre de la noblesse, à l'examen de la Coutume du Maine. — Un sieur de Courcelles est cité par les historiens de la prise du Mans par les calvinistes, en 1562, comme l'un des plus passionnés de ce parti. On ne sait pas au juste si c'est du seigneur de Courcelles d'alors, dont il s'agit ; mais cela est probable, puisque les seigneurs de Champagne, de Noyen, et beaucoup d'autres du voisinage de Courcelles, prirent part à cette expédition.

La Grande-Chevalerie, belle maison à 2 kilom. 1/2 au N.

O. du bourg ; Bodour, tout près au S. du bourg, et Giraudeau, plus au S. E., sur le chemin de Ligron, devaient être d'anciens fiefs. On remarque encore une tourelle hexagone à Bodour ; et Giraudeau, dont tous les bâtimens sont délabrés, a sa cour close de murs et fermée par deux pavillons carrés avec meurtrières. Chenault, ferme au N. du bourg, était un fief appartenant en 1550, à Jean de Launay ; les Pierres en étaient un autre, dont était seigneur, à la même époque, Aucerne Boucheron.

HIST. CIV. Des édits et déclarations du roi, de 1624 et 1626, obligeaient le prieur de Courcelles, qui partageait la dîme de la paroisse avec le curé, de fournir le quart du produit de son prieuré aux pauvres de la paroisse : les droits des pauvres ont été perdus par l'aliénation de ce prieuré, sans réserves, pendant la révolution. — En 1785, Julien Perret maréchal et Anne Leteissier sa femme, consentent un nouveau titre, devant Ory, notaire à Courcelles, d'une rente foncière de 5 liv., due à l'église de cette paroisse, pour être payée à un prêtre chargé de faire l'école : cet acte est énonciatif d'un précédent, portant la date du 23 novembre 1755. — En 1821, M. le marquis de la Suze établit à Courcelles une maison de charité, desservie par deux sœurs d'Evron, chargées de faire les écoles aux jeunes filles et de donner des soins aux malades indigens, et la dota d'une maison avec jardin, et d'une rente de 300 fr. sur l'état. La commune accorde une rétribution annuelle à un instituteur primaire, qui, depuis long-temps, se livre à l'instruction des enfans. Cet instituteur est un de ceux qui, dans les communes rurales du département, est le plus en état de bien s'acquitter de ces honorables fonctions.

L'esprit public des Courcellais s'est toujours montré fortement attaché à la famille des Bourbons. En 1804, deux membres du conseil de la commune refusèrent le serment de fidélité à l'Empereur, prescrit par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII ; et en 1815, une partie de la population prit part à l'insurrection royaliste qui s'organisa dans le département : plusieurs rencontres eurent lieu sur le territoire de la commune, notamment une le 20 mai, où trois gendarmes furent tués près le château.

ANTIQ. On remarque dans la forêt, des amas de scories de forges à bras. Vers le milieu du dernier siècle, lorsque M. le comte de la Suze fit planter la grande avenue qui conduit de la forêt au bourg, les ouvriers découvrirent plusieurs vases enfouis en terre, contenant des médailles romaines en cuivre : on ignore quelles effigies elles portaient.

HYDROGR. Le ruisseau appelé le Loyer, par Cassini; le Ribou, dans le pays et par Jaillot ; prenant sa source aux fontaines de Bellouse en Ligron, arrose la commune au sud ; un autre, venant des fontaines des Pimentières, dont il tire son nom, près le chêne de N.-D., traverse le milieu de la forêt et va se jeter dans la Vezanne, en arrosant le nord de la commune. — Moulin à blé de Servet, sur le Ribou.

GÉOLOG. Sol montueux et élevé, principalement à l'est de la commune ; terrain en partie secondaire et en partie d'alluvion, offrant du calcaire coquillier à l'état de glauconie, du grès et du sable blanc ; un peu de minerai de fer argileux. La géographie physique de l'*Encyclopédie méthodique* prétend que le territoire de Courcelles renferme des filons de mines où se trouve de l'argent, du plomb, du cuivre, etc. C'est une erreur accréditée, peut-être, par des personnes qui, sans connaissances suffisantes en minéralogie, ont attribué à la présence de ces métaux les reflets cuivreux, etc., qu'affectent quelques portions de scories des forges à bras dont nous avons parlé.

Plant. rar. Salvia pratensis, LIN.

CADASTR. Superficie totale de 1,959 hectares, 50 ares, 60 centiares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 1,052 hect. 00 ar. 20 cent., en 5 classes, évaluées à 4, 7, 12, 18 et 24 f. — Terrain d'agrément, pièces d'eau, 10-59-90 ; à 24 f. — Etangs et mares, 5-34-60 ; à 7 f. — Jardins, 31-07-26 ; 3 cl. : 24, 35, 48 f. — Pâtures, 81-89-90 ; 3 cl. : 3, 5, 8 f. — Prés, 216-69-60 ; 5 cl. : 8, 14, 25, 38, 50 f. — Vignes, 35-02-35 ; 3 cl. : 7, 10, 15 f. — Futaies et taillis, 448-67-70 ; 4 cl. : 4, 7, 11, 15 f. — Pinières, 7-43-30 ; à 7 f. — Landes, 4-68-00 ; 3 cl. : 3, 5, 8 f. — Superficie des bâtimens, 11-38-79 ; à 24 f. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt., 0-96-10. — Rout. et chem., 52-17-20. — Ruiss., 1-55-70. = 216 maisons, en 10 class., de 4 à 50 f. — 2 maisons hors classes, une au bourg, à 120 f., le château, à 350 f. — 1 moulin à eau, à 35 f. ; 1 moulin à huile, à 10 f. — 1 tuilerie à 40 f.

TOTAL du Revenu imposable, 27,670 f. 33 c.

CONTRIB. Foncier, 4,831 f. ; personn. et mobil., 512 f. ; port. et fen., 196 f. ; 27 patentés : dr. fixe, 219 f. 50 c. ; dr. proport., 52 f. Total, 5,810 f. 50 c. — Perception de Malicorne.

CULTUR. Surface argilo-calcaire et argilo-sablonneuse ; culture des céréales en froment et orge, la majeure partie ; moins de méteil, d'avoine et de seigle ; chanvre, trèfle, etc. ; arbres à fruits en assez grande quantité. Elèves de chevaux,

de bestiaux, porcs, moutons, chèvres, etc. Exportation de grains, graine de trèfle, fil et chanvre, cidre et fruits; commerce de bois; poulains, jeunes bestiaux, porcs de lait et porcs gras; agneaux, laine, etc. Poulardes, comme à Mézeray. — Assolement triennal. 18 à 20 fermes principales, 12 grands bordages, un plus grand nombre de petites closeries. 40 charrues. = Fréquentation des marchés de la Flèche, Malicorne, Noyen et Foulletourte.

INDUSTR. Deux fourneaux à chaux et à briques; exploitation du bois. Commerce de détail assez actif dans le bourg, malgré son peu d'importance.

ROUT. ET CHEM. Les routes départementales n.° 8, de la Fontaine-S.-Martin à Sablé; et n.° 10, de la Flèche à Malicorne, traversent la commune, la première du N. E. au S., puis à l'O.; la seconde vers l'extrémité S. O. seulement. Un grand chemin part de la route royale n.° 23, passe à Ligron et dans le bourg de Courcelles et s'embranche avec la première de ces routes, au bas de ce dernier bourg.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre les habitations déjà indiquées, la Butte, maison de maître avec ferme, construite sur le point le plus élevé de la commune. Le Sablonay, les Grèez, la Grande-Roche, etc., noms de fermes, indicatifs de la nature du sol.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison de charité, instituteur primaire; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Foulletourte.

COURCEMONT; *Curia in monte*, *Curtis montibus*; château élevé. Commune du canton et à 8 kil. 1/2 E. de Ballon; de l'arrondissement et à 22 kilom. 1/2 N. N. E. du Mans. Autrefois du doyenné de Ballon, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales: 10 et 26 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par S.-Aignan et Sables; à l'E., par Briosne; au S., par Beaufay et Courcebœufs; à l'O., par Ballon; au N. O., par Mézières-sous-Ballon; sa forme est un ovale qui s'étend du N. N. E. au S. S. O. Ses diamètres sont, du N. au S., de 4 à 5 kilom.; de l'E. à l'O. 3 kil. Le bourg, à-peu-près au milieu du premier de ces diamètres et à l'extrémité E. du second, forme une petite place au S. et à l'O. de l'église, et une rue principale qui se prolonge à l'E. Église passablement grande, à ouvertures de différens styles, dont le plus moderne est le gothique flamboyant. Clocher en flèche. Cimetière à l'O. S. O. du bourg, clos de haies. On enterre encore les enfans dans l'ancien cimetière, attenant à

l'église, dans lequel sont deux tombes en marbre, l'une portant le nom de madame Louise-Françoise Levayer, veuve du sieur Louis-Hilaire de Bouchet, comte de Sourches, décédée à la Davière (dont elle était propriétaire), le 25 avril 1809; sur l'autre est cette inscription : « Cy-gist Stanislas » Marie de la Vergne de Tressan, fille de Michelle-Char- » lotte de Russel et de Louis-Elisabeth de la Vergne, comte » de Tressan, veuve de René-Théophile marquis de Mau- » peou, née le 16 décembre 1753, décédée le 7 septembre » 1827. Elle rendait heureux tout ce qui dépendait d'elle. »

POPULAT. Affouagée autrefois avec Sables et portées toutes deux pour 306 feux, dans les états de l'élection; la population actuelle de cette commune est de 398 feux, qui comprennent 948 individus mâles, 1,020 femelles, total, 1,968; dont 250 dans le bourg. Quatre hameaux contiennent chacun 35, 45, 55 et 70 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 119; naissances, 547; décès, 518. — De 1813 à 1822 : mar., 147; naiss., 538; déc., 436.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S.-Barthélemy; assemblée le dimanche le plus prochain du 24 août fête de ce saint. Cure autrefois à la présentation des religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. L'église de Courcemont, qui avait été donnée à cette abbaye par des laïques, est l'une de celles dont l'évêque Hildebert lui confirma la possesion, en 1106.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse etait annexée au château de la Davière, maison rebâtie à la moderne depuis assez peu de temps. Ce château est situé à 1, 7 hectomètres au N. N. O. du bourg, dans une situation élevée par rapport au vallon de l'Orne-N.-E., qu'il domine au S. La construction de ce grand bâtiment n'a rien de remarquable, mais ses accessoires tels que jardins, avenues, bois, etc. en sont agréables. L'avenue du côté du S., est plantée d'une belle allée de peupliers et d'épicéas, au nombre de 120 pieds de ces derniers. La Davière avait aussi la seigneurie de Sables (v. cet article), paroisse à laquelle était réunie celle de Courcemont. En 1404, la terre et châtellenie de Saint-Denis de Sables, appartenait à Jean Espervier; et en 1535 et 1537, à Jean Goueurot *aliàs* Goeurot, ayant l'office de vicomte du Perche, et médecin du roi François I.er Courcemont avait-il un autre nom alors, ou est-ce une erreur de copiste que le titre donné à J. Goueurot, dans le document que nous transcrivons, de seigneur de S.-Denis de Sables et de *Courboullain*? De 1602 à 1683, on voit, par une suite d'aveux, cette seigneurie appartenir à la maison Le Vayer,

qui avait pris le surnom de la Davière. Elle passa ensuite, par alliances dans celle de Sourches, et est rentrée dans la première, par le don qu'en a fait à son cousin M.me de Sourches, dont nous avons rapporté l'épitaphe plus haut. M.me Le Vayer, épouse du propriétaire actuel, est la fille de M.me de Maupeou, dont il est également parlé plus haut, femme extrêmement intéressante par son mérite et ses vertus, dont les journaux de toutes les opinions se sont plu à faire l'éloge lors de son décès, et qui était issue de la famille de Tressan, naturalisée dans le Maine depuis fort long-temps.

Courcemont relevait en partie, par le bailliage de la Bosse, de la baronnie de la Ferté-Bernard. Lorsque le châtelain de S.-Aignan, paroisse limitrophe, prenait le plaisir de la chasse, il avait le droit de traverser la maison seigneuriale de la Davière, avec tout son équipage, ses chevaux, ses chiens, etc. — Il y avait encore dans cette paroisse le fief de Chenay, celui de la Sénerie et celui de Vissay : ce dernier appartenait au chapitre de la cathédrale du Mans ; le Chenay, à la famille Tahureau, de qui l'a acheté M. Besnard du Mans, propriétaire actuel. Quelques personnes pensent que le nom de la Senerie lui a été donné parceque, lors de la révocation de l'édit de Nantes, le temple protestant qui existait à Saint-Aignan ayant été fermé, les religionnaires se réunirent secrètement dans ce lieu, pour s'y livrer aux exercices de leur culte. Mais il est plus probable que ce nom vient de *sen*, saxons, d'autant mieux que ce territoire touche au Saosnois (voir ce mot), petite contrée où un établissement de ces peuples ne peut guère être révoqué en doute, ce qui semble encore confirmé par le nom de *Sosnerie* ou *Saosnerie*, que porte une ferme voisine de la Davière. On remarque à la Senerie, qui, d'après la première de ces opinions devrait s'écrire *Cènerie*, sa tourelle hexagone et un étang empoissonné : ce fief appartenait autrefois aux religieuses ursulines du Mans. — Il est probable que c'est de Réveillon, dans cette paroisse, dont il s'agit dans un aveu de l'évêque du Mans Pierre de Savoisy, daté du 23 janvier 1394, d'après lequel cette métairie lui devait « un demy-cheval de service » aborné (abonné) à 25 sous, quand il y échet par droit et » par coustume du pays. »

HIST. CIV. Le 17 août 1602, le chapitre du Mans accorde une indemnité pour un objet cédé à la paroisse afin d'y établir une école, dont le maître était tenu à venir faire sa profession de foi et ses preuves de capacité. Dans le cas où l'école ne serait pas tenue, le chapitre se reservait le droit de fief. — Un instituteur et une institutrice sont logés par la com-

mune et chargés d'instruire gratuitement un certain nombre d'enfans indigens.

HYDROGR. Le Coëslon, qui prend sa source au N. N. E. du bourg, sépare la commune de celle de Sables à l'est ; le ruisseau de Chenay, qui vient des environs de cette maison, se jette dans le précédent au S. E., après un cours de 3 kil. au plus. Ceux de la Pierre, de Bas-Ferrières, de la Rencenaudière, de la Senerie, coulent au S. et au S. E., et vont également se rendre dans le Coëslon, après un cours fort borné. — Moulins : Garnier, sur le Coëslon ; Mariette, sur le ruisseau de la Senerie ; tous deux à blé.

GÉOLOG. Surface assez généralement plate, si ce n'est au S., où elle est montueuse : le sol s'affaisse au N., pour former la vallée de l'Orne-S.-E. Passage des terrains secondaires à ceux d'alluvion, offrant la glauconie sableuse, des grès ferrugineux et des sables assez profonds, dans toute la moitié N. de la commune, et surtout au N. O. Les fossiles observés dans la glauconie sont les mêmes espèces que celles qui seront indiquées à l'article Saint-Aignan.

Plant. rar. Tussilago petasites, LIN.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,157 hectares ; jardins, 41 ; vignes, 28 ; prés naturels, 271 ; bois taillis, 84 ; total, 1,581 hectares, non compris les chemins et cours d'eau. Une grande partie des terres dites en labour, qui étaient improductives, ont été semées en pins maritimes.

CONTRIB. Foncier, 8,553 f. ; personn. et mobil., 895 f. ; port. et fen., 346 f. ; 14 patentés : dr. fixe, 69 f. ; dr. proport., 25 f. 66 c. Total, 9,888 f. 66 c. — Perception de Beaufay.

CULTUR. Terrain médiocrement fertile, cultivé en seigle, méteil, menus et maïs, pour la majeure partie ; orge et avoine, un tiers moins ; froment, la moitié de ces derniers ; chanvre, trèfle, pommes de terre, haricots, citrouilles, etc. Point d'exportation réelle de grains ; exportation de haricots, chanvre et fil, peu de graine de trèfle ; bois de chêne et de pin ; cidre, vin de peu de qualité. Peu d'élèves de chevaux et de bêtes à cornes ; une moyenne quantité de moutons et de porcs, et engrais de ces derniers ; beaucoup de chèvres. — Assolement triennal ; six fermes principales, beaucoup plus de moyennes et de bordages ; 32 charrues. = Fréquentation des marchés de Bonnétable et de Ballon. Trois marchés pour les porcs gras, ont lieu le samedi, de 15 en 15 jours, à partir de celui qui précède la foire de Bonnétable, du mois de septembre, dite de la S.-Michel. Les porcs non vendus à ce marché, sont conduits à celui qui tient le lendemain à Bonné-

table ; ce dernier se renouvelle également de 15 en 15 jours pendant trois dimanches.

INDUSTR. Quatre tisserands, pour toiles de commande seulement.

ROUT. ET CHEM. Chemins vicinaux d'assez facile exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. A ceux déjà cités, ajouter : la Boulaye, maison bourgeoise, appartenant à M. Yvon, chirurgien ; la Ménagerie, nom d'une ferme.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, instituteur et institutrice primaires ; un bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Bonnétable.

ÉTABL. PARTIC. Un officier de santé.

COURSEVI, étang ; voyez CONSERVI.

COURCILLON, château situé dans la commune de Dissay-sous-Courcillon, du canton de Château-du-Loir, sur la rive gauche du Loir, dans une position élevée, dominant le cours de la petite rivière de Long, peu loin au-dessus de son confluent avec le Gravot ; à 1, 3 hectom. à l'E. du bourg actuel de Dissay (voir cet article). Ce château, considérable et bien fortifié autrefois, conserve encore les quatre grosses tours rondes et élevées dont il était flanqué, dont deux construites en pierres de taille ; ses murs d'enceinte, l'apparence de ses fossés et de son pont-levis, etc. Son principal corps de bâtiment est à ouvertures carrées, encadrées de sculptures à moulures et filets, traversées par des croix en pierre également sculptées. Une aile à l'ouest, à ouvertures cintrées, paraît de construction plus moderne. On découvrit, il y a quelque temps, la porte d'entrée d'une chapelle qui fut longtemps masquée ; elle servit peut-être au culte réformé dans ce canton, après la révocation de l'édit de Nantes. Le château de Courcillon est un de ceux du pays qui aurait le plus de droits, par son importance et par sa forme, à faire partie d'une collection de dessins des monumens de la Sarthe. Un tableau en bois, placé au-dessus d'une porte intérieure de ce château, le représente tel qu'il existait autrefois. Parmi les possesseurs connus de Courcillon, seigneurs de Dissay, on trouve : en 1392, Jeanne de Jannay, dame de Château-Firmont et de Courcillon ; de 1395 à 1407, Jean de ou du Bueil, seigneur de Bueil (paroisse limitrophe de Dissay) et de Courcillon *aliàs* Courceillon : c'est de lui que cette terre passa, dit-on, à une branche cadette de cette maison ; en 1698, Dreux-Louis du Gué, seigneur de Bagnoles, conseiller-d'état ; en 1701, Pierre de Perrier, marquis de Cre-

non. On cite encore, parmi les possesseurs de ces terres, un M. de Vanssay, M. de Renouard et M. de la Porte. Il ne paraît pas qu'elle ait appartenu à la famille des Courcillon, marquis de Dangeau, dont était membre le marquis de Dangeau, auteur célèbre de mémoires sur le règne et la cour de Louis XIV. Une tradition locale veut que le roi Louis XI ait visité et même habité quelque temps le château de Courcillon, ce qui n'aurait rien de surprenant. On raconte aussi que pendant son séjour au Plessis-lès-Tours, il manda au seigneur de Courcillon de venir lui rendre hommage, et que celui-ci ayant réuni à cet effet tous ses vassaux de Courcillon et de Château-Lavallière, leur grand nombre inquiéta le défiant monarque qui envoya dire à son vassal, déjà en marche, qu'il était satisfait de son empressement et qu'il le dispensait de pousser plus loin.

COURCIVAL, COURCIVART, *Curia in Valle*, *Curia Civardi*? Commune du canton et à 6 kilom. N. N. O. de Bonnétable; de l'arrondissement et à 14 kilom. S. de Mamers; à 28 kil. N. N. E. du Mans. Anciennement du doyenné de Bonnétable, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 4, 17, 33 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Peray et Nauvay; à l'E., par Saint-Côme et Rouperroux; au S., par Terrehaut et Jauzé; à l'O., par Saint-Aignan; sa forme est celle d'un triangle ayant sa base au N. O. le long de la rivière d'Orne-N.-E., d'environ 5 kilom. 1/2 de côté, sur 3 kilom. 1/2 à 4 kilom. au S. O. et au S. E. Le bourg, situé à peu de distance de l'extrémité S. de la commune, sur une élévation qui domine le vallon de l'Orne, ne se compose que de l'église, de deux ou trois chétives maisons, et du château qui y est attenant par ses jardins. Eglise, de différentes époques du genre gothique, dont la porte occidentale est ornée de colonnes, moulures et chapiteaux de ce style; clocher en pyramide; cimetière entourant l'église, clos de murs. On y remarque une tombe en marbre, recouvrant la sépulture de « M. Michel-François Baigneux de Courcival, officier au régiment d'Orléans cavalerie, chevalier de S.-Louis, seigneur de cette paroisse, décédé le 22 octobre 1811, âgé de 71 ans. »

POPULAT. De 53 feux autrefois, actuellement de 101, qui comprennent 259 individus mâles, 270 femelles, total, 529; dont 15 dans le bourg. Le hameau de Touillé peu contenir 35 individus; les autres sont moins importans.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 48; naissances, 145; décès, 167. — De 1813 à 1822 :

mariag., 48 ; naiss., 207 ; déc., 137. On a remarqué jusqu'à deux individus à la fois, âgés de 90 à 100 ans, sur cette faible population.

HIST. ECCLÉS. Église sous l'invocation de S. Brice ; assemblée le dimanche le plus rapproché du 10 août. Cure autrefois à la présentation de l'évêque diocésain.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château portant le nom de la commune. Ce manoir était, dès le 16.e siècle, dans la famille Baigneux de Courcival qui en est encore en possession. En 1668, Antoine de Baigneux, chevalier, seigneur de Courcival en Sonnois, pays du Maine, était chambellan du duc d'Orléans. Le château, entouré de larges fossés, qu'alimentent les eaux des ruisseaux de Tripoulain et de Guerpeigné réunis, paraît être une construction du 16.e ou du 17.e siècle : il se compose d'un bâtiment ayant deux pavillons carrés, avec deux grosses tours rondes du côté du N. ; d'une première cour, dans laquelle sont les communs, défendue autrefois par un pont-levis ; et d'une seconde cour, séparée de la première par une balustrade en pierre. Il est accompagné de beaux jardins, de plantations d'agrément et d'avenues dans toutes les directions.

HIST. CIV. Une maladrerie, située à 2 kilom. 172 N. O. du bourg, fut réunie, par arrêt du conseil, du 19 juin 1699, à l'hôpital général du Mans : elle appartenait précédemment à la commanderie de N.-D. du Mont-Carmel et de S.-Lazare de la même ville.

HYDROGR. La petite rivière d'Orne-N.-E. limite la commune du N. E. au N. O., et la sépare de celles de Peray, Nauvay et du Saosnois proprement dit ; celle de Tripoulain, venant de Bonnétable et se dirigeant au N., jusqu'à l'Orne, traverse le territoire à-peu-près par son centre, en passant près et à l'O. du bourg ; le ruisseau de Guerpeigné, qui vient de Nogent-le-Bernard, se jette dans le Tripoulain au S. du bourg ; enfin, celui de Guémançais, venant aussi de Nogent, borne Courcival au N. E. — Moulins à blé : du Vesny, sur l'Orne ; Petit-Moulin, sur le Tripoulain.

GÉOLOG. Surface élevée au S., s'affaissant au N., pour former la vallée de l'Orne. Un monticule arrondi, qui se fait remarquer dans cette vallée à 1, 8 hectom. N. E. du bourg, appelé butte de Chaumont, quoique enclavé à-peu-près dans le territoire de la commune, appartient à celle de Saint-Côme. Terrain secondaire, offrant de la marne grise et l'espèce de glauconie sableuse qui sera décrite à l'article Saint-Aignan.

DIVIS. DES TERR. En labour, 373 hectares ; jardins d'agré-

ment et potagers, 17; prés et pâtures, 168; bois, dont ceux de Tironneau pour moitié, 40; superficie des bâtimens, 4; chemins, 7; eaux courantes, 5. Total, 614 hectares.

CONTRIB. Foncier, 4,499 f; personn. et mobil., 261 f.; port. et fen., 112 f.; 4 patentés : dr. fixe, 18 f.; dr. proport., 18 f. 46 c. Total, 4,908 f. 46 c. — Perception de Bonnétable.

CULTUR. Sol argileux et argilo-sablonneux, passablement fertile. Ensemencé en céréales, dans la proportion de 4 parties en froment, 3 en orge, 2 en avoine et 1 en seigle. Chanvre, beaucoup de trèfle, pois, pommes de terre, etc.; arbres à fruits. Elèves de chevaux, de bêtes à cornes, moutons, peu de porcs, beaucoup de chèvres; un certain nombre de ruches. Peu d'exportation de grains; chanvre et fil, graine de trèfle, cidre. Poulains, taureaux et génisses, moutons et agneaux, chevreaux, laine, cire, miel, etc. — Assolement triennal; 15 fermes, une trentaine de bordages; 25 charrues. = Fréquentation des marchés de Bonnétable, Ballon et Mamers.

INDUSTR. Quatre tisserands font des toiles de commande pour les habitans.

ROUT. ET CHEM. Des chemins vicinaux seulement, qui ne sont pas les plus défectueux de la contrée, quoique mauvais.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château seulement, sous le premier rapport. La Rue-Dorée, hameau, à 1 kil au N. du bourg, semble annoncer une population plus considérable autrefois. La Basse-Cour, le Domaine, l'Oiselerie, le Petit-Parc, la Baronnerie et la Maladerie, noms de fermes, ainsi que la Tuilerie, qui annonce l'existence d'une usine dont il ne reste que ce souvenir.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Bonnétable.

COUR-D'ASSÉ (LA), *Curia Asseio*; ancienne maison de la ville du Mans, située entre la Grande-Rue et celle de Saint-Pavin de la Cité; elle sert de passage de l'une à l'autre, ainsi que l'indique l'inscription placée à chacune de ses entrées. C'était autrefois, dit-on, la demeure des seigneurs d'Assé appelés Riboul ou Riboulé, desquels la commune d'Assé-le-Riboul (voir cet article), avait pris son surnom. On croit aussi que l'église de S.-Pavin de la Cité fut originairement la chapelle de cette maison seigneuriale, où tenait sans doute la juridiction de ces seigneurs. On voit par différens titres et déclarations, que plusieurs maisons situées dans le voisinage de la Cour-d'Assé, relèvent en effet de la châtellenie d'Assé et du marquisat de Lavardin, auquel cette

châtellenie fut réunie en 1561, en faveur de Jean de Beaumanoir, maréchal de France, qui la tenait de Béatrix Riboule, sa quatrième aïeule paternelle, fille de Foulques de Riboule, seigneur d'Assé et de Lavardin : ce dernier faisait son séjour dans la Cour-d'Assé au Mans. Il est à présumer que cette maison a été rebâtie depuis moins de deux siècles, car elle n'a dans sa construction aucune apparence de l'ancienneté qui se fait remarquer dans la plupart des autres maisons du même quartier.

COURDEMANCHE, *Curia Domini*, *Turris Dominica*; commune du canton et à 10 kilom. S. E. de Lucé-le-Grand; de l'arrondissement et à 18 kilom. S. S. O. de Saint-Calais; à 36 kilom. S. E. du Mans. Autrefois du doyenné de la Chartre, de l'archidiaconé et de l'élection de Château-du-Loir, du diocèse du Mans. — Distances légales : 10, 21, 41 kil.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par Montreuil-le-Henri; à l'E., par S.-Georges-de-la-Coué; au S. E., par Ruillé; au S., par l'Homme; au S. O., par S.-Pierre-du-Lorouer; à l'O., par S.-Vincent-du-Lorouer; sa forme est un ennéagone allongé du S. au N., où il se termine en pointe; ayant 8 kilom. 1/2 de longueur, sur une largeur variable de 2 à 3 kilom. 1/2 de l'E. à l'O. Le bourg, situé au milieu du premier de ces diamètres et à l'extrémité E. du second, s'étend, du N. O. au S. E., sur le penchant d'un côteau où il forme une rue très-montueuse au S. de l'église : on y remarque plusieurs jolies maisons, dont la principale est celle du collége, situé au bas du bourg. Eglise bien décorée, à ouvertures cintrées, ayant un bas-côté séparé de la nef par des arcades également cintrées, supportées par des piliers ronds. Clocher en flèche pyramidale, à 4 pans. Cimetière entourant l'église au N. et à l'O., trop petit, et qu'on s'occupe de remplacer par un autre situé hors et au sud du bourg, dans un terrain donné par M. de la Martellière, maire. De très-beaux vitraux coloriés représentant la passion de Jésus-Christ, qui avaient été transportés du collége dans l'église paroissiale, viennent d'être rendus à leur ancienne destination.

POPULAT. De 270 feux jadis, on en compte 354 actuellement, qui se composent de 768 individus mâles, 909 femelles, total, 1,677; dont 270 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 91; naissances, 354; décès, 333. — De 1813 à 1822 : mar., 98; naiss., 398; déc., 272.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à la Vierge; assemblée le 15 août, fête de l'Assomption. La cure était à la présentation de l'abbé de S. Vincent du Mans. Outre plusieurs chapelles

fondées dans l'église paroissiale, celle du collége valait 500 livres de revenu. Voir HIST. CIV.

S. Rimé ou Rimer, *Richmirus*, moine de Touraine, qui a donné son nom à une paroisse des bords du Loir, peu éloignée de Lavardin, fonda un monastère dans un lieu appelé *Turris Dominica*, que quelques auteurs croient être Courdemanche. Mais on observe, avec raison peut-être, que la tour de Lavardin, poste important dans le 7.e siècle, pouvait s'appeler alors *turris dominica*, et l'existence du monastère dont il est question paraît beaucoup plus probable dans la paroisse de S. Rimé, qu'à Courdemanche où il ne reste rien qui semble l'indiquer, à moins que le nom d'une ferme appelée les Turets ne rappelât le *turris* dont il s'agit ?

Vers 1217, un prêtre appelé Guillaume Ratoire, fit don à l'abbaye de S. Vincent de trois septiers de blé et de la dîme de Courdemanche, dont il était possesseur par hérédité. Cette dîme était-elle féodale ou ecclésiastique? C'est ce que nous ignorons.

HIST. FÉOD. En 1777, la seigneurie de paroisse appartenait, sous le titre de co-seigneurie, à MM. de Lucé et de Grandville. La maison de Murat, de Montfort, avait le droit de retrait et d'hommages, à cause de la terre de Brives. L'abbé de Saint-Calais avait aussi « certain cens, au jour de « la S. Jean-Baptiste, dans la paroisse de Courdemanche, et « justice de simple *vairie*, au regard de la chastellenie de « Lucé. » Il y avait dans cette paroisse le fief de Vaux ou Vaulx, surnommé le Vicomte, dont une maison de ce nom, et une autre appelée la *Cour de Vaulx* ; celui de la Roussardière, avec château ; et celui de la Bardouillerie. Suivant différens aveux, on trouve, en 1405, un Jean de Grazay, écuyer, fils de feu Guillaume, écuyer, et sa mère Guillemette d'Arqueue, lesquels tiennent l'hébergement de Vaulx et relèvent de Brisegault de Coaymes (Couesmes), à cause de la châtellenie de Lucé ; en 1489, un Jean de Chissé, écuyer, seigneur de Vaulx-le-Vicomte, à cause de Marie Freimère, son épouse, ayant un droit d'usage dans la forêt de Berczay (Bersay) ; et de 1603 à 1610, un François de Pequineau, écuyer, sieur de la Mothe, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, faisant aveu pour son épouse Marie d'Argouges, à cause de la terre seigneuriale de Vaulx. Nous ne sommes pas certain, quant à ce dernier, qu'il s'agisse bien de ce Vaux ci, mais nous avons quelque raison de le croire, fondé sur ce que l'abbé de Saint-Prix, dont nous allons bientôt parler, qui était né à Courdemanche, portait le nom de la Mothe. — Suivant un autre aveu de 1689, Jacques de

Petit-Jean, sieur de la Roussardière, veuf de Renée de Salmon, relevait de la baronnie de la Chastre *alias* la Chartre sur le Loir. Il existe à la Cour-de-Vaulx, près du bois de Vaulx, une motte féodale sur laquelle était autrefois un fort, à ce qu'on croit : on trouve encore en ce lieu les souterrains, escaliers et puits de cette forteresse. Vaulx appartient à M. le vicomte de la Martellière, maire. La Roussardière appartenait lors de la révolution à M. de Courtamblé, d'Epuisay (Loir-et-Cher). Cette maison, entourée de douves presqu'à sec actuellement, est la propriété de M.e V.e Romangé, anciennement fermière. La Bardouillère, maison passablement entretenue, appartient toujours à une héritière de la famille Duvaloutin, M.me Corvasier de Boisguinant. Un autre fief, la Riboullière, propriété de M. Busson, possédait un colombier. Il existait dans la cour de ce lieu une pierre de 12 mètres de long sur 10 de large et 5 d'épaisseur, d'une espèce de poudingue siliceux appelé *perron* dans le pays, sur laquelle avait été construite une écurie à 6 chevaux. M. Busson ayant fait miner cette pierre, a trouvé dessous le cadavre d'un homme qui avait été probablement écrasé par elle dans un éboulement : il devait être assis alors, ayant une marmite entre les jambes, et près de lui un plat de terre et une cuiller. On a découvert ensuite un passage dans les terres d'éboulement, dont on n'avait aucune connaissance, avec un escalier conduisant à une maison dont on a retrouvé les fondations ; non loin de là un puits encombré de terres, dans lesquelles étaient des coupes en verre. La tradition locale veut que la Riboullière ait été habitée par de faux monnoyeurs.

Vers 735 ou 741, un homme puissant appelé Roger, s'empara du pouvoir dans le Maine (voir la chronologie de la BIOGRAPHIE, p. LXXXIV), et plaça sur le siége épiscopal son indigne frère Gauziolène : il avait un frère ou un fils nommé Kariveus, Hariveus ou Hervé, qui possédait, à ce qu'on prétend, un château appelé *Curia Domini*, d'où l'on a fait le nom de Courdemanche. Cet homme fougueux et emporté, devenu l'effoi du pays, avait déjà fait périr plusieurs seigneurs de la contrée, lorsque les enfans de ceux-ci le surprirent un soir qu'il revenait de la chasse, et le tuèrent au lieu même où le père de l'un d'eux avait été massacré par lui. Cet événement se passa au confluent de l'Etangsort et de la Veuve, dans un endroit appelé le *champ de Delfe*, auprès de Brives.

HIST. CIV. En 1593, Jacques de la Mothe, abbé de Saint-Prix, chanoine de l'église de Paris, né à Courdemanche, fonda dans cette paroisse un collége dont le principal devait

être présenté par le doyen de la faculté de Paris et le principal du collége du Mans ; à leur défaut, par les officiers du siége royal de Château-du-Loir, et nommé par le seigneur de Loudon, dans la paroisse de Parigné-l'Evêque. Il ordonna que celui dont on ferait choix serait sans reproche touchant sa foi et ses mœurs, et ne pourrait être jésuite. Il dota quatre bourses dans ce collége, dont l'une était destinée au dernier enfant sorti de la psalette du Mans, afin qu'il pût y terminer ses études. Ce collége, avec chapelle dont le clocher est en flèche, ayant trois croisées, à l'une desquelles sont placés les beaux vitraux dont il est parlé plus haut, les deux autres également ornées de verres coloriés, représentant des écussons armoiriés, jouissait de 1,900 livres de revenu en fonds de terre et d'une maison avec jardin : il avait déjà beaucoup souffert par le système de Law, lorsque la révolution lui fit perdre le reste de ses biens, si ce n'est la maison et le jardin, qui ont été rendus à la commune pour y établir une école primaire avec pensionnat. Une ordonnance du roi du 15 avril 1829, insérée au bulletin des lois, sous le n.° 11,052 porte 1.°, que le pensionnat actuellement établi à Courdemanche, est érigé en collége communal ; 2.°, que l'université est autorisée à accepter, au nom dudit collége, la donation faite au profit de cet établissement, par M. de la Martellière, suivant un acte public du 13 mai 1828 : ce don consiste en 800 fr. de rente à perpétuité, dont 400 fr. seulement pendant la vie du donateur. — L'abbé de Saint-Prix avait aussi légué des fonds pour être distribués à perpétuité à 30 pauvres de la paroisse, à la charge d'assister aux prières qui se feraient pour lui et ses parens. Cet homme bienfaisant, fondateur des colléges de Château-du-Loir et de Parigné-l'Evêque, mourut vers l'an 1600, à Courdemanche, où l'on montre encore la maison qu'il occupait : son épitaphe se trouvait dans l'église paroissiale où elle fut brisée pendant la révolution. En donnant à l'abbé de Saint-Prix, comme le font plusieurs écrivains, les titres de seigneur de Beauregard, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, premier valet de chambre des rois François I.er, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, il est probable qu'on fait confusion, avec son frère, ainsi qu'on peut en juger par une épitaphe gravée sur une plaque de marbre incrustée dans un des murs de l'église de Courdemanche. En supposant que l'abbé de Saint-Prix ait été premier valet de chambre du roi, ce n'a pu être qu'en survivance de son frère, et, dans ce cas, il ne l'aurait été que de Henri III, ou, tout au plus, de Charles IX. Il est in-

concevable qu'une telle erreur se soit perpétuée jusqu'ici, malgré l'existence de l'inscription dont nous parlons, qui ne peut être rapportée à cet abbé, puisque les prénoms ne sont point les mêmes, pas plus que le lieu du décès, et que son frère mourut en 1579, tandis que la fondation du collége de Courdemanche, par l'abbé de Saint-Prix, ne date que de 1593. Il est difficile d'expliquer pourquoi Jean de la Mothe avait son épitaphe dans l'église de Courdemanche.

ÉPITHAPHE DE IAN DE LA MOTHE, VALLET DE CHAMBRE ORDINAIRE DV ROI.

« Avoir. congnev les mevrs des peuples estrangers,
Echappé svr la mer mille et mille dangers,
Endossé la cvirasse et piqve de Bellonne,
Fait emmy les combats essay de ma personne,
Pris change de fortvne et qvittant le harnois
M'estre fait domestiqve en la maison des rois,
Ore archer de la garde en ma forte jevnesse,
Ore vallet de chambre aprochant la vieillesse,
Sont les faitz de ma vie ov rien ne me plaist tant
Qve mon âge escovllé sans reproche et sans blames,
Et sans avcvn remors qvi me travaille l'ames.
Sovvenir agreable et qvi maintenant fait
Qv'à cinqvante-cinq ans ie mevrs sans nvl regret.
Tovtefois prie à Diev qve pardon il me fasse,
Passant, car nvl ne vit entier devant sa fasce. »

« Il décéda à Dissay (sous Courcillon), le mercredi 25 febvrier 1579. »

Il est à remarquer que le fief de Beauregard, dont était seigneur Jean de la Mothe, est situé en Dissay, et qu'il existait encore, il y a 20 à 30 ans, un sieur Jean Lamothe qui habitait ce même lieu de Beauregard.

HYDROGR. La commune est limitée au S. O. par la petite rivière de Veuve; à l'E., en partie, et traversée ensuite de l'E. à l'O., par celle d'Étangsort, appelée aussi Tresson; le ruisseau de Vaux, venant du N., la traverse à son centre, du N. au S. O., se perd à l'endroit connu sous le nom d'Entonnoir et reparaît, après un cours souterrain d'un kilomètre, au lieu nommé le Gouffre, puis se jette dans la Veuve au S. S. O.; celui de Gaberonne vient se jeter dans l'Étangsort, au S. du bourg, et ne coule que sur une très-petite portion du territoire de la commune. — Moulins : de la Roussardière, de la Bardouillère, du Bourg, de Crohalin et de Brives, sur l'Étangsort; de Vaulx, sur le ruisseau du même nom; tous à blé. Un ancien moulin à papier, qui existait entre ceux du Bourg et de Crohalin, a été détruit.

GÉOLOG. Terrain généralement montueux et couvert; de

formation secondaire, offrant le calcaire tufau en extraction, et des marnes de couleurs blanche, grise et jaunâtre.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,375 hectares; jardins, 21; vignes, 18; landes, 45; bois de futaie, 5; bois taillis, en 24 bouquets, dont les principaux sont ceux de la Boutinière, de la Bouraiserie, de Chantemêle et de la Bardoulière, 142; prairies de médiocre qualité, 129. Total, 1,741 hectares.

CONTRIB. Foncier, 8,179 f.; personn. et mobil., 987 f.; port. et fen., 328 f.; 48 patentés : dr. fixe, 233 f. 50 c.; dr. proport., 116 f. Total, 9,843 f. 50 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol passablement fertile, caillouteux et argilo-calcaire, cultivé en froment un quart, méteil trois quarts; orge et avoine, en proportion; peu de chanvre; trèfle, moins qu'autrefois; sainfoin, qui réussit très-bien, mais trop peu cultivé dans le pays; pommes de terre; arbres à fruits et vigne. Exportation assez considérable de grains; chanvre et fil, graine de trèfle, vin, cidre, fruits, bois. Elèves de chevaux et de bêtes à cornes; peu de porcs, un plus grand nombre de moutons, chèvres, ruches, etc.; laine, miel et cire. — Assolement quadriennal; 18 fermes principales, plus de 110 bordages; 75 charrues. = Fréquentation des marchés de Lucé, de la Chartre, de Château-du-Loir; des foires de Saint-Calais.

INDUSTR. Extraction du tufau pour bâtir, des marnes; exploitation du bois. Fabrication considérable de toiles de chanvre, au nombre de 1,200 pièces, plus ou moins, suivant le degré d'activité de ce commerce, façon de Château-du-Loir et qui se vendent à ce marché ou à celui de Montoire (Loir-et-Cher).

ROUT. ET CHEM. Le chemin du Mans à la Chartre et du Mans à Vendôme, par le Pont-de-Braye, longe la commune à l'O.; un autre, de S.-Calais à Château-du-Loir, dû au zèle de M. de Musset de Cogners, passe dans le bourg; les chemins vicinaux sont généralement mauvais sur cette commune, par défaut d'entretien, quoique la pierre n'y manque pas.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. Comme habitations : ajouter à celles déjà désignées, la Plonnière, jolie propriété, à M. Belle; Beauregard, à M. Legeay; sous le rapport des noms : la Fosse-Foulon, le Mortier, la Roche, Richelieu, Rougemont, les Petites-Fontaines, les Marnières, la Fosse, le Gué, sont des noms de fermes ou de hameaux, indicatifs de l'état des lieux; celui de la Tuilerie, d'une usine qui n'existe plus; celui des Ruaults, de *Ru*, probablement, vieux mot qui signifie ruisseau; les Turets, indiquent-ils un che-

min montagneux, ou bien ce nom vient-il de *Turris*, une tour ? alors il justifierait l'étymologie *Turris Dominica*. Brives, qui est près d'un cours d'eau, vient d'un mot gaulois qui signifie un pont ; enfin, Déjeune-Matin, semble annoncer un ancien but de promenade où se rendaient, peut-être, les seigneurs du lieu, pour le déjeuner, dans la belle saison.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, collége communal, maison de charité ; résidence d'un notaire, d'un percepteur ; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans.

ÉTABL. PARTIC. Un officier de santé, une sage-femme.

COURDEMANCHE, château situé dans la commune de Parennes, du canton de Sillé-le-Guillaume. Nous le citons ici, seulement à cause de la ressemblance des noms et de la confusion qu'ils pourraient faire, la famille du nom de Courdemanche, dans le Maine, tenant le sien de cette terre seigneuriale, et non de la commune décrite ci-dessus. Voir, pour ce château, l'article PARENNES.

COUR-DES-DEFFAIS (LA). Outre le château de ce nom, situé dans la commune de Berfay (voir cet article au tome 1.er), on trouve sur le territoire dn département plusieurs autres lieux portant un nom semblable. Voir, sur leur signification, l'article DEFFAIS.

COUR-DES-PINS (LA), maison et ancien fief de la commune de la Flèche, où il reste encore un moulin, sur le bord du Loir. Ce lieu a conservé une certaine célébrité locale, comme paraissant être celui où naquit, vers la fin du 16.e siècle, le littérateur et diplomate Lazare Baïf. Voir son article à la BIOGRAPHIE.

COUR-D'HAMON (LA), voyez COEMON.

COUR-DU-RANCHER (LA), ancienne maison de la ville du Mans, qu'on croit avoir été une templerie, ou maison de l'ordre des templiers, fondé l'an 1118 et détruit en 1311. Cette destination est justifiée, jusqu'à un certain point, par les apparences d'ouvertures, de forme ogive obtuse ou primitive, qui se remarquent aux parties de murs qui restent encore de cet ancien édifice, construits grossièrement, en pierre de grès. Plus tard, cette maison devint, sans doute par acquisition, le lieu de juridiction de la terre seigneuriale du Rancher, située paroisse de Teloché, dans le canton d'Ecommoy ; et peut-être l'habitation des seigneurs de cette terre, lorsqu'ils résidaient au Mans. (Voir l'article TELOCHÉ.) Il ne reste de la Cour-du-

Rancher, située dans la rue Saint-Dominique, que le mur à droite en entrant, dans la cour de la maison de M. Goupil, receveur-général, et le bâtiment attenant à ce mur et faisant face à la grille d'entrée de cette cour, dont les murs seuls sont d'ancienne construction.

COURGAINS, CORTGAHEM; *Curia laboris*, *Curtum lucrum*, *Curs Gaheni*; commune faisant partie de la petite contrée appelée SAOSNOIS, du canton et à 5 kilom. N. N. O. de Marolles-les-Braults; de l'arrondissement et à 9 kilom. 6 hectom. S. O. de Mamers; à 34 kilom. N. du Mans. Jadis du doyenné de Saosnois, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales: 5, 11 et 38 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par S.-Calez-en-Saosnois; au N. O., par Commerveil; à l'E., par S.-Vincent-des-Prés et Monthoudou; au S., par Marolles et Dangeul; à l'O., par Toigné. Forme irrégulière, s'étendant en croissant, du S. au N. E., sur un diamètre de 6 à 7 kilom. Diamètres centraux: du N. au S., 5 kil.; de l'E. à l'O., 4 kil. Le bourg, situé à la presqu'extrémité O. de la commune, dans sa partie la plus convexe, forme une assez longue rue qui s'étend de l'E. à l'O. en se bifurquant en deux autres petites rues à son extrémité: on y remarque plusieurs maisons assez jolies, de nouvelle construction. Église située au centre du bourg, n'ayant rien de remarquable, à ouvertures semi-ogives et cintrées: ces dernières paraissent moins anciennes que les autres. On voit à l'intérieur, de deux en deux mètres de distance, l'écusson des anciens seigneurs, peint sur les murs: il a pour armes, un coq sur un champ de gueules; et pour supports, deux sauvages armés de massues. Clocher en pyramide quadrangulaire. L'ancien cimetière, attenant à l'église, a été supprimé et remplacé par un nouveau situé hors du bourg.

POPULAT. De 144 feux autrefois; elle est actuellement de 270 qui se composent de 675 individus mâles, 649 femelles, total, 1,324; dont 350 dans le bourg. On remarque une légère diminution de population depuis 1820. — De 12 hameaux que l'on compte dans la commune, les plus importans sont ceux de Biards, de Brée, des Haies, du Tertre et de la Touche, qui renferment, les deux premiers, chacun 50, les autres 60, 75 et 130 individus environ. Le hameau de Biards et un petit territoire y annexé doivent être réunis à Commerveil (voir cet article) avec une population d'environ 100 individus, qu'il faudra alors distraire de celle ci-dessus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement: mariages,

99 ; naissances, 384 ; décès, 360. — De 1813 à 1822 : mar., 112 ; naiss., 484 ; déc., 270.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S. Pierre ; assemblée le dimanche le plus rapproché du 29 juin. La cure était jadis à la présentation des religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

Avesgaut, abbé de S.-Vincent, achète vers 1050, de Guillaume Viguier, *Viarius*, fils de Berard de Bélesme, l'église et la terre de Courgains, moyennant six livres d'écus. Hoella ou Havila, épouse de Guillaume, qui avait eu cette église en dot, reçoit en échange celle de la chapelle *in Scalum*. Cette vendition est faite avec l'agrément de Geoffroi comte d'Angers, et de Geoffroi vicomte du Mans, et ratifiée par Yves évêque de Séez, comme seigneur du Saosnois, du consentement de son frère Guillaume Talvas et de ses neveux Olivier, Warin et Raoul. Telle est, dit-on, l'origine de la fondation du prieuré de Courgains, qui valait 654 livres de revenu, et qui était à la présentation de l'abbé de S. Vincent. — En 1076, « sous le règne de Philippe roi de France et « sous le gouvernement de Robert, fils de Guillaume, roi « d'Angleterre. » Roger de Montgommery, Mabile sa femme et Robert leur fils, confirment à l'abbaye de S.-Vincent le don des églises de Saosne et de Courgains, avec les terres qui en dépendent. — En 1129, une action est intentée à cette abbaye, par l'abbé et les moines de celle de Jumiège en Normandie, qui revendiquent ces églises, comme en ayant été chassés par ceux de S.-Vincent, mais ne comparaissent point au jour assigné. L'affaire est portée à Reims, lors du concile tenu dans cette ville, devant deux cardinaux chargés par le pape de régler cette discussion. Les parties entendues et les moines de Jumiège ne produisant à l'appui de leur réclamation qu'un prétendu diplôme sans signature, auquel l'abbé de S.-Vincent oppose un acte de l'évêque Hildebert, de 1106, confirmatif des donations précédentes, les délégués du pape, par décision du mois d'avril 1148, maintiennent l'abbaye de S.-Vincent dans la possession desdites églises.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, relevant de la baronnie du Saosnois et du bailliage de Mamers, était annexée au château du Plessis, qui était un membre de la châtellenie de S.-Aignan, situé près le bourg. En 1669, Jacques Odet, écuyer, seigneur de Fontenay-du-Plessis, rend aveu pour le fief de Courgains. En 1698, Marguerite Cadier, veuve de Hugues Asselin, auditeur en la chambre des comptes de Paris, rend également aveu pour le même fief. Cette seigneurie fut acquise, dans la seconde moitié du 18.e siècle, par la

famille Pinceloup de la Moustière. Les autres fiefs de la paroisse étaient celui du Prieuré, appartenant à l'abbaye de S.-Vincent ; celui de Biards, à la famille de Louvigny, possédé encore par M.me de Vauvineux née de Louvigny ; et Concé, ayant colombier et moulin, dont les droits seigneuriaux produisaient année commune 850 liv. de revenu. Le Plessis, maison de construction moderne, est la propriété de M.me de Neveu, née Rottier de la Borde ; Concé n'est plus qu'une ferme aujourd'hui.

En 1191, Robert III duc d'Alençon et baron du Saosnois, fait don à l'abbaye de S.-Vincent, comme libéralité à l'occasion de la mort de son frère Jean II, du droit de moutonnage qu'il levait sur ses sujets du Saosnois, lorsqu'ils vendaient ou achetaient des bestiaux : ce droit fut restreint, par l'acte de confirmation de ce don, à la paroisse de Courgains seulement ; il avait cessé d'être levé, long-temps avant la révolution.

HIST. CIV. Un instituteur et une institutrice primaires reçoivent une rétribution sur le budget communal. — Courgains était la résidence d'un notaire en 1789.

HYDROGR. Le ruisseau de Malherbe et celui de Gravay, qui prennent naissance au N. de la commune, coulent à-peu-près parallèlement, le premier à l'O., en passant dans le bourg ; le second vers le centre ; et se dirigent au S. et au S. E. — Moulins à blé du Plessis, sur le Malherbe ; de la Guette, sur le Gravay.

GÉOLOG. Sol découvert, appartenant à la plaine du Saosnois; assez plat, si ce n'est du centre au S., où se trouve une colline appelée le Teil, d'environ 100 mètres d'élévation. Une butte qui en fait partie, appelée Mont-de-la-Garde, sur laquelle est planté un seul arbre, est connue aussi sous celui de Gibet à la Truie, qui rappelle le souvenir d'une exécution judiciaire, exercée autrefois sur un animal de cette espèce. Terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique propre à la chaux, et l'argile figuline, tous deux en exploitation.

DIVIS. DES TERR. En labour, 593 hectares ; jardins potagers et d'agrément, 28 ; prés, de bonne qualité, 66 ; marais, appelé du Breil, 20 ; bois, 7 ; superficie des bâtimens, 10 ; chemins, 26 ; eaux courantes, 6. Total, 834 hectares.

CONTRIB. Foncier, 6,930 f. ; personn. et mobil., 636 f. ; port. et fen., 201 f. ; 23 patentés : dr. fixe, 148 f. ; dr. proport., 49 f. 66 c. Total, 7,958 f. 66 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, fertile, cultivée presqu'exclusivement en céréales, dont il y a abondante exporta-

tion ; froment et orge principalement, presque point de seigle et d'avoine ; beaucoup de trèfle ; chanvre ; peu d'arbres à fruits. Peu d'élèves de chevaux ; beaucoup d'élèves de bêtes à cornes ; peu de porcs ; un plus grand nombre de moutons et de chèvres. — Assolement triennal ; 9 grandes fermes, autant de moyennes, 70 gros et petits bordages, la plupart réunis par hameaux ; 60 charrues. = Fréquentation des marchés de Mamers et de Bonnétable.

Courgains avait plusieurs mesures qui lui étaient particulières. Le boisseau contenait : comble, 53 litres 12 centilitr. ; ras, 48 litr. 02 centil. — La pinte, 1 litr. 35 centil.

INDUSTR. Extraction du calcaire pour la chaux ; de l'argile pour la brique, cuits l'un et l'autre dans un seul fourneau. Quelques métiers à toiles, fabrique de Mamers, ou de commande pour particuliers.

ROUT. ET CHEM. Le chemin de Ballon à Mamers passe dans le bourg. Tous les chemins vicinaux sont de très-difficile exploitation.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. Le château du Plessis et une maison bourgeoise au hameau de la Touche, sont les seules habitations remarquables. Le nom de la Guette, que porte un moulin, semblerait y indiquer l'existence d'un ancien fort d'observation.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; instituteur et institutrice primaires ; résidence d'un percepteur ; débit de poudre de chasse et débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

COURGENARD, COURGENART ; *Curia seu Curti Gerardi*, *vel Geraudi* ; d'un seigneur appelé Gérard ou Géraud. Commune du canton et à 6 kilom. 1/2 S. E. de Montmirail ; de l'arrondissement et à 35 kilom. S. E. de Mamers ; à 44 kilom. E. N. E. du Mans. Anciennement du doyenné de la Ferté-Bernard, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 7, 41, 51 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée à l'O., au N. O. et au N. en partie, par Cormes ; encore au N., au N. E. et à l'E., par Théligny ; au S. E., par Gréez ; au S. et au S. O., par S.-Jean-des-Échelles ; sa forme est celle d'un polygone qu'on peut réduire en quelque sorte à un triangle de 6 kilom. de côté à la base ou au S., sur 5 kilom. au N. O. et au N. E. Le bourg, situé à 1 kilom. 1/2 seulement de l'extrémité centrale sud, se compose d'une rue, venant du N. O. aboutir à l'O. de l'église, où elle forme une petite place. Église n'ayant rien de remarquable que sa porte occidentale romane, à denticules, avec une colonne de chaque côté, dont les chapiteaux représentent

des palmes et des figures de monstres. Clocher en flèche, sur une tour carrée ; cimetière entourant l'église au N. et à l'E., clos de murs à hauteur d'appui. On remarque en face de l'église à l'ouest, une vieille maison à perron, à ouvertures ornées de moulures et filets, où tenait jadis la justice seigneuriale de la baronnie de Courgenard.

POPULAT. De 93 feux autrefois, on en compte 180 actuellement, comprenant 345 individus mâles, 450 femelles, total, 795 ; dont 193 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 76 ; naissances, 197 ; décès, 228. — De 1813 à 1822 : mar., 72 ; naiss., 275 ; déc., 181.

HIST. ECCLÉS. Église sous l'invocation de S.-Martin de Tours. Assemblée le dimanche le plus prochain du 30 août, fête de S.-Fiacre. Cette assemblée tenait jadis à 1, 7 hectom. du bourg, sur la butte du Mont-Chauvet, où existait une chapelle dédiée à ce saint, d'où cette butte avait pris le nom de *Bruyère S.-Fiacre* : cette chapelle ayant été détruite, le saint fut transporté dans l'église paroissiale. Une autre chapelle, sous le patronage de S. Jean-Baptiste, fut fondée au manoir de la Merrerie, par un sieur Guillemin : elle était à la présentation des descendans du fondateur. Le chapitre de Saint-Julien du Mans présentait à la cure. L'abbé de Saint Calais avait une prébende dans l'église de Courgenard, égale à celle de chacun des chanoines de S.-Julien, à qui appartenait cette église, « tant en blé, arenaiges, chapons ; en étangs, « moulins, amendes, rentes, deniers, garennes et autres « choses quiconques, comme un des autres, et au manoir « aussi prendre houstice (justice) et mansion, toutes fois « qu'il lui plaira et est à coutume à bailler environ XXV liv. « chaque an ladite prébende. *Item* ledit abbé doit à chaque « cenne, pour le service de ladite église, c'est à savoir au « boursier (du chapitre) XXX sols mançais, et à l'argentier « LXX sols mançais, somme tournois par an, sauf que l'ar- « gentier d'escompte XII sols pour la part de la disme de Thé- « ligné. » Le même abbé avait également différens droits sur un grand nombre de propriétés particulières dans cette paroisse. (*Censif de l'Abbaye de S.-Calais*, de 1391).

HIST. FÉCD. La seigneurie de paroisse, ayant titre de baronnie, appartenait, de même que l'église paroissiale, au chapitre de l'église du Mans, par le legs que lui en fit en mourant, Maynard, 28.e évêque, de 940 à 960, à qui elles appartenaient comme propriété de famille. La paroisse de Saint-Jean-des-Échelles et la terre de Courtangis, qui y est située, firent aussi partie de ce don : il est probable que le chapitre

aliéna ces deux objets, qui ne lui appartenaient plus depuis long-temps. — On trouve, en 1070, un Wautier de Courgenard, cité comme témoin dans l'acte de fondation du prieuré de Soudai, en faveur de l'abbaye de S.-Vincent.

Vers la fin du 12.e siècle, à l'époque la plus calamiteuse des guerres des princes anglais entre eux et avec Philippe-Auguste, le chapitre du Mans mit la terre de Courgenard sous la protection d'Hervé III, seigneur de Donzy et de Gien, gendre de Guillaume Gouet IV, qui s'était mis en possession de la seigneurie de Montmirail. Mais Nicolas de la Bruyère, sénéchal d'Hervé, fut le premier à dépouiller la terre de Courgenard et à s'approprier de ce qui n'était qu'à sa garde. Les chanoines eurent recours alors au pape, contre cette usurpation, et en obtinrent une bulle par laquelle sa sainteté commit l'abbé de S.te-Geneviève, Louis et Bernard chanoines de Paris, pour informer des faits, et, sur leur rapport, prononça une sentence d'excommunication contre l'usurpateur qui n'en tint compte. Le chapitre s'adressa alors à Geoffroi III comte du Perche, qui les prit sous sa protection et qui, étant venu au Mans avec Mathilde son épouse, Etienne son frère, et plusieurs seigneurs ses vassaux, s'y engagea par serment solennel, sur l'autel de S.-Julien, de défendre l'église du Mans avec le même zèle et la même fidélité qu'il aurait pour celle de Nogent. Nicolas de la Bruyère fut contraint de se retirer et de restituer au chapitre ce dont il l'avait dépouillé. — En 1202, Hervé IV comte de Nevers, seigneur du Perche-Gouet, assure aux habitans de Courgenard, vassaux du chapitre, un libre asile dans ses domaines. — En 1217, Hugues de Coloncé, *Colonceïo*, qui avait prétendu que la prévôté et la prébende de Courgenard lui appartenaient, se désiste de cette prétention sur l'autel de S. Julien de la cathédrale du Mans. — En 1236, Guillaume sieur de Ceton, vend au chapitre tous les droits qu'il a dans Courgenard, Cormes et la Cordelière. — L'an 1209, le seigneur de Montmirail abandonne au même chapitre la part de ses droits sur le moulin de Courgenard; et de 1270 à 1274, Pierre, comte d'Alençon, lui abandonne également tous ses droits seigneuriaux sur ladite paroisse et celle de Cormes, pour les motifs indiqués à ce dernier article (v. p. 97). — Enfin, en 1595, le chapitre concède 60 arpens de landes en Courgenard, à rente annuelle et perpétuelle, à Jean Robillard et à Pierre Binet; sans qu'eux et leurs héritiers puissent en faire exponse, pour 20 sols tournois de rente et moyennant rachat d'un écu sol, le tout à la charge de foi et hommage à la seigneurie dudit Courgenard.

Il y avait un autre fief appelé la Merrerie ou Mairerie, dont le manoir, situé à 4 hectom. au S. E. du bourg, s'y trouvait comme lié au moyen d'un petit bois servant de chemin et de promenade de l'un à l'autre. Nous avons vu plus haut un seigneur de ce fief, du nom de Guillaume ; on trouve en 1279, un Pierre *maïeur* (*major*) de Courgenard, lequel vend au chapitre la métairie de Chêne-Linard, située dans cette paroisse, pour 45 liv. tournois. Le titre de *maïeur*, maire, était donné à des espèces d'intendans ou administrateurs des seigneurs, des villes, etc. A l'époque de la révolution, la terre de la Merrerie, dont la maison n'avait rien de remarquable, appartenait à M. François Paris, marquis de Montbrun, qui l'habitait avec son épouse.

HIST. CIV. « L'an 1070, le samedi d'après le dimanche qu'on chante dans l'église *Invocavit*, Guillaume de Cormes fait appeler en duel Berthelot Coriel, devant la cour du chapitre du Mans : les historiens ne disent pas le sujet de la discussion. Le combat a lieu à Courgenard, en présence des principaux officiers du chapitre. Après s'être escrimés quelque temps sans résultat, on commande aux champions de jeter leurs armes, de soumettre leur différent à un jugement arbitral et de déposer des gages au profit de celui qui serait reconnu avoir droit. Etaient présens : Guillaume Roil, doyen du chapitre ; Hamelin, chantre ; Emery, archidiacre de Montfort ; Jean de Cormes et son frère, écuyers ; Guillaume de Bouair, Gervais de Cherreau, Richard de Bray, et autres hommes et sujets du chapitre.

M. Paris de Montbrun, devenu propriétaire de la Merrerie, fit construire sur le côté droit du chemin qui conduit du bourg à cette terre, une douzaine de maisonnettes ayant chacune un petit jardin, dans lesquelles il logea gratuitement autant de familles indigentes ; ce hameau ne s'est point augmenté : les maisons en ont été vendues depuis la révolution. Le marquis de Montbrun donna aussi à la paroisse une rente de 815 liv. sur l'état, pour le soulagement des indigens et y attira un chirurgien qu'il payait et logeait, et qui était chargé de leur donner des soins.

Un instituteur et une institutrice primaires reçoivent une légère rétribution communale. Courgenard était la résidence d'un notaire avant la révolution.

HYDROGR. Le ruisseau de Gradon traverse la partie O. de la commune, du S. S. O. au N. O. ; celui de la Fontaine de Rosaye et de la Baudière prennent leur source à-peu-près au centre, coulent de l'E. à l'O., passent réunis dans le bourg, et vont se jeter dans le précédent après un cours de

1 kil. 1/2 à 2 kil. — Le Petit-Moulin, à blé, sur le Gradon, manque d'eau un tiers de l'année au moins.

GÉOLOG. Surface géneralement inégale ; on y remarque particulièrement la butte du Mont-Chauvet ou de la Bruyère Saint-Fiacre, espèce de cône tronqué situé à l'E., d'où l'on a un horizon magnifique ; et celle de Bel-Air, plus au N. Terrain secondaire, appartenant à la même formation de calcaire jurassique que celle de Cherré, de Cherreau et de Cormes dont il est une prolongation. On y trouve de la marne grise et du grès roussard, en tirant à l'E., où se présente le terrain d'alluvion.

DIVIS. DES TERR. En labour, 832 hectares ; jardins, 13 ; landes, la plupart plantées en pins maritimes, 87 ; prairies, 107 ; bois futaies et taillis, 71 ; superficie des bâtimens, 9 ; chemins, 30 ; eaux courantes, 2. Total, 1,151 hectares.

CONTRIB. Foncier, 3,590 f. ; personn. et mobil., 339 f. ; port. et fen., 120 f. ; 14 patentés : dr. fixe, 59 f. ; dr. proport., 30 f. 50 c. Total, 4,138 f. 50 c. — Perception de Cormes.

CULTUR. Sol argilo-calcaire, sablonneux et caillouteux, à l'E. particulièrement ; médiocrement fertile, ensemencé à-peu-près par égales portions en gros et menus grains, dont il y a peu d'exportation ; en chanvre, trèfle, pommes de terre, etc. ; bois de chêne et de pin ; arbres à cidre ; graine de trèfle, chanvre et fil ; cidre, etc. Peu d'élèves de chevaux ; un plus grand nombre de bêtes à cornes ; peu de porcs, beaucoup de moutons, chèvres ; quelques ruches ; laine, cire, miel. — Assolement triennal et quadriennal ; 8 fermes principales, une vingtaine de moyennes, 40 bordages ; 45 charrues. = Fréquentation des marchés de la Ferté-Bernard et de Vibraye.

INDUSTR. La fabrication des toiles dites de la Ferté, assez active il y a dix ans, y est presque nulle aujourd'hui.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin de la Ferté à Courgenard et de-là à Montmirail, mis à l'état de grande route par le marquis de Montbrun, et devenu totalement impraticable, comme nous l'avons dit à l'article Cormes, est actuellement en reparation. Les chemins vicinaux généralement mauvais.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Mairerie, et une maison dans le bourg, sont les seules habitations un peu remarquables. On peut croire que, comme dans beaucoup d'autres lieux du département, le nom de MONT-CHAUVET imposé à la butte dont il a été déjà question, vient de *Mons Jovis*, et que la chapelle qui y existait sous le patronage de S.-Fiacre, succéda à un temple de Jupiter, à l'époque où le christianisme fut sub-

stitué au culte payen. Cela est d'autant plus probable, ainsi que nous le dirons à l'article LAMNAY, qu'un campement romain a dû exister à 6 kilom. seulement du Mont-Chauvet.

ÉTABL PUBL. Mairie, succursale ; instituteur et institutrice primaires ; bureau de déclaration des boissons, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard.

COURGEONIAC, *Courgeonesis*, ruisseau ; le même que le TORTAIGNE. Voir ce mot.

COURJARTIÈRE, ruisseau ; le même que celui de GOPIRAIE. Voir ce mot.

COMMERVILLE, voyez COMMERVEIL.

COURTAMON, voir COËMON.

COURTANVAUX, voir COURTENVAUX.

COURTARVEL, *Curia Ruelli*, ancienne seigneurie avec château, située dans la commune de Mont-Saint-Jean. La tradition fait remonter l'origne de cette seigneurie à un patrice du nom de Rouel, qui commandait dans le pays pour les Romains. Le plus ancien seigneur du nom de Courtarvel, qui soit connu par titres authentiques, est Geoffroi I.er qui, en 1253, fit don aux moines de l'abbaye de Champagne (v. cet article), de deux sols de rente sur le moulin de Cohardi, de la paroisse de Rouez. La seigneurie de Courtarvel fut bientôt après réunie à celle de la Lucazière, qui lui était attenante, dans la même paroisse de Mont-Saint-Jean, par le mariage qui eut lieu en 1377, entre Foulques I.er de Courtarvel et Jeanne de la Lucazière. La maison de Courtarvel s'étant alliée en 1480, à celle de Pezé (v. l'article PEZÉ-LE-ROBERT), par le mariage d'Ambroise I.er avec Anne de Pezé, cette maison prit le nom de Courtarvel de Pezé. Marie de Pezé épousa Jean de Brécé, comme on écrivait alors le nom de Brézé, et hérita, à ce qu'il paraît, des terres de la Lucazière et de Courtarvel, qui sont toujours restées depuis dans la famille de Brézé. Par la mort de M. Henri Evrard de Dreux, marquis de Brézé, pair et grand-maître des cérémonies de France, décédé le 27 janvier 1829, la terre de la Lucazière et Courtarvel, paraissent devoir passer à l'un de ses deux fils puînés, MM. le vicomte de Brézé et Pierre de Brézé; leur aîné devant avoir la terre de Brézé. Il n'existe plus du château de Courtarvel, construit sur un côteau qui longe la rive droite de la petite rivière d'Orthe, à 2 kilom. O. S. O. du bourg de Mont-Saint-Jean, que quelques pans de murs et de bastions, cachés au milieu d'un bois : ces restes ne suffisent pas pour donner une idée de cette construction du moyen

âge, qui paraît n'avoir eu rien de bien recommandable, si ce n'est sa position élevée, dans un pays agreste, près de la forêt de Sillé et en face d'un énorme rocher de marbre, de forme pyramidale, appelé rocher de la Haute-Chalouzière, situé sur la rive opposée de l'Orthe, dans le département de la Mayenne. — La famille de Courtarvel, outre sa branche principale, dont l'histoire appartient à l'article Pezé, où d'ailleurs elle n'existe plus, s'est subdivisée en plusieurs autres, dont un seul rejeton a son domicile dans la Sarthe. (Voir l'article VALENNES.) Les autres membres de cette famille, dont deux sont honorés de la pairie, habitent les départemens d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. — Les armes de la maison de Courtarvel étaient : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 16 lozanges de même, 3 et 1.

COURTENVAUX, COURTANVAUX, *Curia in Valle*; château situé à 1 kilom. 1/2 N. O. du bourg de Bessé, dans la commune et dans l'ancienne paroisse de ce nom, dont il avait la seigneurie, et qui avait pris de lui le surnom de Courtenvaux. Ce château et la terre seigneuriale qui en dépendait étaient, en 1510, la propriété de Jacques de Berzau, Berziau, ou Bergiau, seigneur de Courtenvaux et de la Salle, secrétaire des finances et contrôleur-général des guerres. On voyait autrefois dans l'église de Bessé plusieurs statues de MM. de Berziau, sur leurs mausolées : l'un d'eux était secrétaire des commandemens de Henri IV. Françoise de Berziau ayant épousé, à l'époque ci-dessus indiquée, Antoine de Souvré, seigneur de Gevraise et de Souvré, qui servit en Italie sous Louis XII et sous François I.er, porta Courtenvaux dans cette maison. En 1609, Courtenvaux fut érigé en marquisat en faveur de Gilles de Souvré, petit-fils d'Antoine, qui eut le gouvernement de la Touraine sous Henri III et sous Henri IV, et que ce dernier prince choisit pour gouverneur de son fils Louis XIII, et fit maréchal de France. Les châtellenies de Vancé et de Bonnevaux, paroisses limitrophes de Bessé, que Gilles de Souvré avait acquises d'un des descendans non-légitimés de la maison de Bourbon-Vendôme, faisaient partie de ce marquisat. En 1662, Anne de Souvré, fille unique et posthume de Charles de Souvré, petit-fils de Gilles, épousa François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire-d'état sous Louis XIV et connu sous le nom du Grand-Louvois. Leur fils aîné, Michel-François, marquis de Courtenvaux, capitaine des cent-suisses, épousa Catherine, fille du maréchal d'Estrées, de qui il eut François-Macé le Tellier, marquis de Louvois, dont François-César le Tellier, marquis de Courtenvaux, père de

Charles-François le Tellier, appelé le marquis de Montmirel ou Montmirail (en Brie), mort en 1781. Les deux filles de celui-ci épousèrent, l'une M. de la Rochefoucault, duc de Doudeauville, actuellement vivant; l'autre M. le baron et depuis comte de Montesquiou-Fézenzac, ancien sénateur, actuellement pair de France. Le mérite et les vertus de Madame la comtesse de Montesquiou, dont le père et l'aïeul, tous deux fort savans, furent de l'Académie des Sciences, la firent choisir pour gouvernante du fils de Napoléon. Le château de Courtenvaux, situé dans un fond, comme l'indique son nom, adossé à un côteau boisé qui le domine au N. E., offre une masse de bâtimens où l'on trouve réunies des constructions de différens siècles, depuis Louis XII; l'intérieur en est décoré avec goût. On voit dans le salon de réception une suite de portraits des plus célèbres personnages des deux familles de Souvré et de Louvois, notamment celui du maréchal Gilles de Souvré. Dans la chambre qu'occupe M. le comte Anatole de Montesquiou, lorsqu'il réside à Courtenvaux, on a conservé deux siéges en pierre, placés des deux côtés de l'embrasure d'une croisée donnant sur la cour, sur lesquels s'asseyait Henri IV, qui habitait cette chambre quand il venait à Courtenvaux, à l'époque où il soumit le Vendômois et la ville du Mans. Il existe une chapelle bien décorée, qui était à la présentation des fondateurs, les seigneurs du lieu. Outre des caves creusées dans le roc, on remarque deux rangs de voûtes formant le premier étage du principal corps de logis, lesquelles étaient destinées à servir de magasins à blé : on voit dans les greniers les trappes, et à chaque étage au-dessous, les conduits par lesquels les grains descendaient dans ces magasins. Ce château est accompagné de beaux jardins, bois et avenues, avec des pièces d'eau bien entretenues, alimentées par une source dont un bélier hydraulique élève les eaux à près de 27 mètres (80 pieds) de hauteur. Un vieux manoir appelé la *Cour de Bessé*, qui se trouve entre le bourg de ce nom et Courtenvaux, fait partie de cette terre. M. le comte de Montesquiou, ayant son domicile politique à Bessé, la terre de Courtenvaux, qu'il habite fréquemment, peut être considérée comme le chef-lieu de la pairie dont il est titulaire. Voir à la Biographie, les articles MONTESQUIOU-FÉZENZAC.

COURTILLERS; COURTILLIERS, Cassini; *Curtilliacum*; de COURTIL, pièce de terre close, ou de *Courtille*, jardin enclos ou vigne close, avec maisonnette? commune du canton et à 5 kil. S. de Sablé; de l'arrondissement et à 21 kilom. N. O. de la Flèche; à 45 kilom. O. S. O. du Mans.

Autrefois de l'archiprêtré et de l'élection de la Flèche, du diocèse d'Angers et de la province d'Anjou. — Distances légales : 6, 25, 52 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée à l'O. et au N., par Sablé ; à l'E., par Vion ; au S., par Précigné ; la forme de cette très-petite commune est une espèce de triangle de 2 à 3 kilomètres de côtés. Le bourg, à la presqu'extrémité S. E. de la commune, très-laid et paraissant très-ancien, forme une espèce de petite place au milieu de laquelle est l'église. Celle-ci, du style roman, n'a rien de remarquable ; tour très-massive également romane ; clocher en pyramide très-raccourcie ; cimetière hors et à l'O. du bourg, clos de haies.

POPULAT. Jadis de 38 feux, actuellement de 116, comprenant 229 individus mâles, 288 femelles, total, 521 ; dont 225 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 9 ; naissances, 56 ; décès, 57. — De 1803 à 1812 : mariag., 9 ; naiss., 39 ; déc., 51. — De 1813 à 1822 : mar., 13 ; naiss., 61 ; déc., 49.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S. Jean-Baptiste ; point d'assemblée. La cure était jadis à la présentation du chanoine en semaine de l'église d'Angers.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait à l'abbaye de Perray-Neuf, dans la paroisse de Précigné.

HYDROGR. Deux petits cours d'eau arrosent cette commune ; l'un venant de la ferme de Prémont sur son territoire, l'autre de Solesme : ces ruisseaux se réunissent près le bourg.

GÉOLOG. Sol plat ; terrain de transport offrant des amas considérables de silex pyromaque blond, de poudingue ferrugineux ; quelques bancs de grès, de sables quartzeux recouvrant des couches d'argile très-compacte. La couche végétale ne dépasse pas 17 centim. (6 pouces) d'épaisseur.

DIVIS. DES TERR. Les résultats de l'opération cadastrale faite sur cette commune ne pouvant être mis à notre disposition que dans quelques mois, nous les indiquerons à l'article SABLÉ (Canton de). Sa superficie était estimé être de 560 hectares environ.

CONTRIB. Foncier, 1,311 f. ; personn. et mobil., 91 f. ; port. et fen., 30 f. ; 1 patenté : dr. fixe, 4 f. Total, 1,436 f. — Perception de Précigné.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire et sablonneuse, peu fertile, pour la majeure partie. Ensemencés en seigle et avoine, dont il y a exportation ; point ou très-peu de froment et d'orge. Vignes, bois, foins ; peu de chanvre, de trèfle, de sainfoin ; quelques arbres à cidre ; vin de qualité supérieure

à celui de Précigné. Elèves d'un petit nombre de poulains, de jeunes bestiaux, moutons, porcs. — Assolement triennal; 7 fermes à charrues, une dixaine de petites fermes et de closeries cultivées à bras. Il reste encore des portions de landes à défricher. = Fréquentation des marchés de Sablé.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route royale n.° 159, de la Flèche à Sablé, limite en quelque sorte Courtillers à l'E.; chemins vicinaux passablement en état.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Chevalerie, hameau, où exista sans doute un établissement d'un ordre militaire religieux.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Sablé.

COURTILLOLES, château situé dans la commune de SAINT-RIGOMER-DES-BOIS, où nous renvoyons pour ce qui le concerne.

COUTURE, COULTURE (LA), *Monasterium sanctorum Petri et Pauli apud Cenomanos*; *Monasterium seu Abbatia de Culturâ Dei.* Abbaye de bénédictins, fondée l'an 595, par S. Bertrand, 11.e évêque du Mans, dans un des faubourgs de cette ville. Ce saint évêque dota cet établissement d'une partie des biens considérables que possédait son évêché; il fut enterré dans la crypte ou église souterraine de ce couvent, lors de sa mort, en 624. Plus tard, en 994, l'évêque Sigefroy, son 18.e successeur, vint mourir dans ce monastère, sur la cendre et dans le froc de S. Benoît, en expiation de ses déréglemens. Le monastère de la Couture, appelé, dans l'origine, basilique de S. Pierre et de S. Paul, ayant été ruiné par les normands dans le 9.e siècle, et le terrain qu'il occupait mis en culture, Hugues I.er comte du Maine, le fit rétablir vers la fin du 10.e siècle, et ce fut alors qu'il prit le nom de CULTURE, puis COULTURE et enfin COUTURE ainsi qu'on prononce aujourd'hui. Gauzbert abbé de Bourgueil et de Maillezais en Anjou, fut chargé par le comte Hugues de repeupler et de diriger cet établissement qui fut successivement enrichi des dons de ce comte, de ceux de l'évêque Avesgaud et d'une foule de seigneurs de la province, qui le dotèrent à plaisir, au point que ce monastère possédait environ 80 cures dans le diocèse, dont près de la moitié étaient d'anciens prieurés de ce couvent; d'un grand nombre de chapelles, dîmes et droits seigneuriaux dans différentes autres paroisses, fruit de dons, concessions, libéralités de tous genres de ces anciens seigneurs. Au commencement de l'an 800, Charlemagne passant au Mans, à son retour de Rouen pour se rendre à Tours, prescrit à l'abbé de la Couture et à plusieurs autres, de s'acquitter envers l'évêque Françon I.er, dit *le Vieil*, des cens, redevances et autres

droits qu'ils avaient accoutumé de payer à ses prédécesseurs. Le premier abbé régulier de la Couture qui soit connu, fut Gausbert, cité plus haut, mort en 1007 Sous son successeur Ingelbaud, l'évêque Avesgaud fait des dons à cette abbaye, à la condition que les religieux iraient tous les ans le jour de la fête de S. Julien, chanter les matines dans l'église cathédrale et assisteraient à la grand'messe ; et qu'une partie d'entr'eux entendrait, dans la même église, la messe solennelle, le jour de la fête des SS. Martyrs Gervais et Protais, anciens patrons de la cathédrale. Sous Robert, 15.e abbé, en 1184, Geoffroi Mauchien sénéchal du Maine, et sa femme, donnèrent tous leurs héritages à cette communauté ; et, en 1206, Geoffroi Belvant, 16.e abbé, ayant été tué par Hamelin de la Faigne, ce seigneur, en reparation de ce crime, donna à l'abbaye un droit de chauffage, *calfagium*, dans la forêt de son nom. Sous le gouvernement de Guavin, 17.e abbé, le désordre s'étant introduit dans le monastère, on le réforma en 1213. En 1217, le pape Honoré III lui accorde qu'en cas d'interdit mis sur la ville du Mans, les religieux qui viendraient à mourir seraient inhumés dans l'abbaye, les portes fermées, et sans le son des cloches. Le même pape lui confirme, en 1226, toutes les donations qui lui ont été faites, et la prend sous sa protection ; Grégoire X lui reconnaît les mêmes privilèges en 1233. Hamelin, 20.e abbé, ayant conçu le dessein de réédifier l'église du monastère, Juhel, archevêque de Tours, et son successeur Geoffroi, exhortent les fidèles, en 1242 et 1248, à contribuer par leurs aumônes à cette construction. Une assemblée de plusieurs abbés a lieu au monastère de la Couture en 1324 : on y lit une bulle de Benoît XII sur les moines noirs, de *Monachis nigris*. Pascal Huguenot, 28.e abbé, obtint le privilège de porter les ornemens épiscopaux et de donner l'absolution ; il mourut en 1399 et fut inhumé au milieu du chœur de l'église abbatiale, où une épitaphe fut placée sur le tombeau qu'on lui érigea. Le droit de mitre fut confirmé à Guillaume Patri, 29.e abbé, par le pape Alexandre V. Sous le gouvernement d'Alain Decani, élu en 1432, le monastère est incendié par les Anglais. En 1465, Jean de Tucé, 35.e abbé, est élu par le monastère, tandisque l'abbaye est donnée en commande à Guillaume Malestroit, évêque de Thessalonique ; celui-ci la cède à Jean de Tucé, moyennant une pension. La peste faisant de grands ravages au Mans, en 1484, les religieux se retirent à leur prieuré de Pezé, près Sillé-le-Guillaume. En 1496, Michel Bureau est élu abbé par la communauté, tandisque le pape Alexandre VI confère cette dignité au cardinal Jean, abbé

de S.-Denis et évêque de Lombez : mais l'élection de Michel Bureau prévalut. Ce fut le dernier abbé régulier ; il introduisit la réforme dans son monastère, fut fait évêque d'Hiéropolis, mourut en 1518, et fut inhumé dans l'église de la Couture où l'on voyait jadis son mausolée. On compte après lui 19 abbés commendataires, presque tous évêques, archevêques, ou pourvus d'autres grandes dignités ecclésiastiques. Le 3.e d'entr'eux, Adam Fumez, évêque, se fit protestant et se démit de son abbaye en faveur de Nicolas Fumez son neveu, en 1546. Le cardinal de Bourbon fut le 5.e ; le 13.e, fut Eugène Maurice de Savoye, père du célèbre prince Eugène, Sous le gouvernement de Maurice de Savoye, le roi envoya de Verdun des bénédictins de la réforme de Saint-Maur prendre possession de la Couture. Les anciens religieux s'étant opposés à leur introduction et les habitans ayant pris parti contre les nouveaux venus, soutenus par les autorités militaires, un combat s'engagea dans lequel un bourgeois appelé Olivier fut tué et plusieurs autres blessés ; mais les arrivans ayant escaladé les murs d'enclos du côté du Grand-Cimetière, se rendirent maîtres de la place. Ce fait est rapporté différemment par l'historien Morand : suivant lui, les nouveaux venus se seraient emparés du couvent par surprise, en auraient été chassés de force par les anciens moines, aidés des bourgeois de la ville ; enfin, un arrêt aurait forcé ces derniers à céder, moyennant une portion congrue que les nouveaux venus auraient été tenus de leur payer. Par transaction du 16 janvier 1669, entre Louis-Henri de Bourbon-Soissons, 14.e abbé commendataire, et les administrateurs de l'hôpital-général du Mans, l'abbaye s'oblige, sous l'hypothèque de ses biens, à fournir chaque année, à perpétuité, audit hôpital, pour la nourriture et l'entretien des enfans-trouvés « exposés dans les « lieux qui dépendent de la haute justice de ladite abbaye, et « encore pour l'aumône du jeudi-saint, vingt charges de seigle « mesure du Mans » (de 12 boisseaux, égalant chacun un double décalitre) sec et net, loyal et marchand ; et par arrêt du conseil d'état, du 14 janvier 1678, lesdits religieux sont obligés de fournir par moitié avec ceux de l'abbaye de S. Vincent, audit hôpital-général, pour tenir lieu des aumônes que faisaient de temps immémorial lesdites abbayes, 350 charges, mesure du Mans, de blé-seigle, sec et net, de leur cru ou dîmes, de l'année courante ou de la précédente ; pourquoi était accordé auxdites deux abbayes le droit de nommer un des administrateurs dudit hopital-général qu'elles choisissaient chaque année, chacune à son tour. L'abbaye de la Couture faisait annuellement 68 aumônes générales, de

8 liv. de pain pour chaque pauvre, les lundis et jeudis depuis la Toussaint jusqu'à la S. Jean-Baptiste, et 2 livres à chaque pauvre à celle du Jeudi-Saint. L'aumônier devait, en outre, assister toute l'année les passans et distribuer des secours aux pauvres honteux. Morand dit que ces aumônes avaient été prescrites à cette abbaye par S. Bertrand son fondateur et bienfaiteur. Le nombre des pauvres qui se trouvaient à ces aumônes se montait quelquefois à 4 et 5 mille. En 1766, M. de Froulai évêque du Mans, abbé de la Couture, cède à l'hôpital-général une somme de 45,863 liv., sur le produit de la vente des bois de réserve de cette maison conventuelle.

L'abbaye de la Couture avait droit de haute, moyenne et basse justice. Sa juridiction, composée d'un bailli, un procureur-fiscal, un greffier et quatre huissiers, tenait ses audiences dans la rue S.-Julien-le-Pauvre qui en était tout près.

En 1508, les 8 et 15 octobre, frère Michel Bureau, docteur en théologie, abbé de la Couture du Mans, comme membre de l'ordre du clergé, assiste aux conférences et signe aux procès-verbaux de discussion et de publication de la Coutume du Maine.

Lorsque Henri IV vint, en 1589, pour soumettre la ville du Mans, qui tenait pour la Ligue, il arriva d'Yvré le 28 novembre et se logea dans l'abbaye de la Couture.

En 1760, les religieux firent commencer la reconstruction de leur maison, dont les travaux furent suspendus en 1775. Ce bâtiment qui n'a point été achevé, construit dans le goût moderne, devait, d'après le plan adopté, avoir 21 croisées de face à chaque étage, dont 16 seulement ont été exécutées. On y remarque un bel escalier en pierre, éclairé de haut en bas par une seule croisée. Ce vaste local qui sert aujourd'hui d'*Hôtel de Préfecture*, peut aussi être considéré comme le Palais des Sciences du département, puisqu'il renferme une riche bibliothèque publique, un musée de tableaux, un musée d'antiquités, un cabinet de minéralogie générale et de minéralogie départementale, une école de dessin, etc. C'est à l'article MANS que nous décrirons la forme de l'église abbatiale et paroissiale de la Couture.

COUTURE (LA), paroisse; voir l'article MANS.

CRANNE, CRANNES-EN-CHAMPAGNE, CRANNES-EN-VALLON; *Crannis in Campania*, *Crannis in Valleium*; commune dont le nom paraît venir de *Kranaos*, *Cranos*, lieu stérile, escarpé; ou du mot celtique *crau*, qui exprime un terrain de gravier, de cailloux roulés, ce qui ne conviendrait guère ici. Le premier de ces surnoms vient de sa

situation dans la Champagne du Maine (voir cet article) et de la nature de son terrain ; le second de sa proximité du bourg de Vallon. Du canton et à 7 kilomètres E. 1/4 S. E. de Loué ; de l'arrondissement et à 19 kilom. O. du Mans ; était autrefois du doyenné de Vallon, du diocèse et de l'élection du Mans. Distances légales : 9 et 22 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Auvers-sous-Montfaucon et Brains ; à l'E., par Souligné-sous-Vallon ; au S. et au S. O., par Vallon ; à l'O., par Tassillé ; cette commune forme un triangle allongé, dont le sommet est au N. E., ayant près de 6 kilom. de côté au N., 5 kilom. au S., et 2 kilom. 1/2 seulement à sa base, au S. O. Le bourg, à la presqu'extrémité S. O. de la commune, se divise en deux parties, dont l'une entoure l'église, en formant une place d'où partent plusieurs petites rues : c'est le bourg proprement dit. L'autre partie, séparée de la première par la petite rivière de Gée, que l'on traverse sur un pont en pierre, s'appelle le faubourg de la Chapelle, à cause d'une chapelle construite dans le grand-cimetière, clos de murs et de haies, situé à l'extrémité et à la sommité du côteau sur le penchant duquel est construit ce faubourg. Jolie petite église du genre gothique primitif, bien décorée, dont le clocher est en flèche. On remarque, dans ce bourg d'un aspect fort agréable, une ferme à grandes portes cintrées appelée la Grande-Maison, nom équivalant, comme nous l'avons déjà dit, à celui de *Cour* ; et la Crénairie, dont la construction annonce également un ancien fief.

POPULAT. De 124 feux autrefois, actuellement de 173, qui se composent de 365 individus mâles, 400 femelles, total, 765 ; dont 500 dans le bourg, y compris le faubourg de la Chapelle, qui en fait à-peu-près le quart. Le hameau de Grimault, à la presque extrémité N. E. de la commune, contient environ 120 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 68 ; naissances, 204 ; décès, 162. — De 1813 à 1822 : mar., 45 ; naiss., 183 ; déc., 125.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S. Cyr, ainsi que la chapelle du cimetière ; deux assemblées, le mardi de Pasques et le dimanche le plus prochain du 10 juin, fête du patron. Cure autrefois à la présentation de l'abbesse de S.-Julien du Pré du Mans. Il y avait une chapelle au château du Mirail.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château du Mirail, situé à 1,1 hectom. N. N. E. du bourg. Ce château, qui n'a rien de remarquable que ses tourelles et l'agréable situation à mi-côte qui lui a valu son nom, *Mirabilis*, était à ce qu'il paraît un prieuré de l'abbaye du Pré. Cathe-

rine de Couesme, 29.e abbesse de cette abbaye, élue en 1515, le fit reconstruire dans sa forme actuelle. Vendu pendant la révolution, il appartient actuellement à M. Gadois, pharmacien au Mans.

HIST. CIV. En 1696, un curé de Douillet appelé Drouet, fonda un collége à Crannes : il ne reste rien de cet établissement. — Le célèbre naturaliste Dalibard, le premier qui, en France, adopta le langage scientifique de Linné, et répéta les expériences de Francklin sur l'électricité, qui étaient nouvelles alors, naquit dans cette paroisse, au milieu du 18.e siècle. Voir la BIOGRAPHIE.

HYDROGR. La Gée, qui coule du N. au S., traverse la commune à-peu-près par son centre, en séparant le bourg en deux parties, comme on l'a déjà dit. — Moulins à blé : Neuf, du Bourg, Coché, sur la Gée. Un moulin à vent.

GEOLOGIE. Terrain inégal, découvert, appartenant à la Champagne du Maine (voir cet article), présentant deux collines le long du cours de la Gée, dont celle sur la rive gauche assez élevée, offrant l'une et l'autre la formation jurassique et le calcaire compacte commun qui renferme beaucoup de débris organiques. Ce calcaire y est en extraction, dans plusieurs carrières, comme pierre de moëllon pour bâtir, et pouvant aussi être converti en chaux, dont il est étonnant de ne point trouver de fourneaux sur cette commune.

DIVIS. DES TERR. En labour, 660 hectares ; jardins, 13 ; vignes, 52 ; prairies, 164 ; bois taillis, 8. Total, 887 hectares, non compris la superficie des bâtimens, celle des routes et chemins et des eaux.

CONTRIB. Foncier, 4,470 f. ; personn. et mobil., 386 f. ; port. et fen., 136 f., 15 patentés : dr. fixe, 103 f. 50 c. ; dr. proport., 42 f. Total, 5,137 f. 50 c. — Perception de Vallon.

CULTUR. Sol argilo-calcaire, très-productif, ensemencé en froment et orge, presque exclusivement, et dont il y a exportation réelle ; très-peu de chanvre ; beaucoup de trèfle pour pâture, très-peu laissé pour graine ; beaucoup de sainfoin ; vignes, sur le côteau N. E. ; noyers, peu d'arbres à cidre ; vin de médiocre qualité. Elèves d'un petit nombre de chevaux ; beaucoup de bêtes à cornes, de porcs, pour engraisser ; peu de moutons et de chèvres ; oies, en grand nombre. — Assolement quadriennal ; 3 fermes au-dessus de 26 hectares chacune (60 journaux), autant de 13 à 26 hect., une quinzaine moins fortes, le reste en petites closeries ; 22 charrues. = Fréquentation des marchés de Vallon et de Loué.

INDUSTR. Extraction du calcaire ; deux tisserands seulement pour toiles de commande. La tannerie du bourg n'existe plus.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin du Mans à Loué et à Mareil-en-Champagne, traverse la commune dans sa plus grande longueur, de l'E. à l'O., et passe dans le bourg; un autre conduit à Vallon ; chemins vicinaux passablement bons.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre le Mirail et les deux fiefs du bourg, désignés plus haut, le Châtelier, ancien château, ferme aujourd'hui, appartenant à M. de Lorière de la Roche-Talbot ; la Croix, maison bourgeoise, à M. Plessis de Bonnétable ; Bellébat, autre maison bourgeoise, nom dont nous avons déjà donné la signification ; l'Épau, ferme, de même ; Vaunoise, nom qui se reproduit souvent dans le pays et qui pourrait venir de *vau*, vallon, et de *noise*, querelle, discussion ? Tournesac, maison près d'un moulin, lieu où l'on vidait le grain ou la farine qu'on faisait ou qu'on avait fait moudre ?

ETABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres au Mans, de distribution à Coulans.

CRÉ, CRÉE ; *Crovium*, *Creium* ; nom qui paraît venir de *crément*, terrain d'alluvion ou d'atterrissement formé par le débordement des rivières qui y laissent leur limon ; étymologie qui convient parfaitement à ce lieu, comme on le verra plus bas. Commune CADASTRÉE, du canton, de l'arrondissement et à 6 kilom. 1/2 O. S. O. de la Flèche ; à 46 kil. S. O. du Mans. Autrefois de l'archiprêtré du Lude, du diocèse d'Angers, de l'élection de Baugé et de la province d'Anjou. — Distances légales : 7 et 53 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par le Loir, Bazouges et la Flèche ; à l'E., par S.te-Colombe ; au S., par Fougeré (Maine-et-Loire) ; à l'O., encore par Bazouges et par Saint-Léonard (Maine-et-Loire) ; sa forme est celle d'un pentamètre irrégulier, de 5 kilom. 1/2 de diamètre du N. au S., autant de l'E. à l'O., et de 6 kilom. 1/2 du N. N. E. au S. S. O. Le bourg, à l'extrémité N. N. O. de la commune, sur la rive gauche du Loir, forme lui-même un triangle autour de l'église, dont chaque côté est une rue. Eglise du genre gothique, construite, à ce qu'on croit, du 10 au 11.e siècle (voir HIST. ECCLÉS.). Clocher en bâtière ; cimetière attenant à l'O. et au S. de l'église, clos de murs. On y remarque, près de la croix, une tombe en pierre, à l'un des bouts de laquelle on lit cette inscription : « Cy-gist honorable personne M.e René « le Royer, sieur de Boistaillé, qui décéda le 29 novembre « 1689, âgé de 133 ans. *Requiescat in pace.* » La tradition veut que l'*honorable personne* que recouvrait cette tombe ait subi la peine de cent ans de galères, pour faux commis dans l'exercice de sa charge de tabellion, que revenue à Cré,

elle fut obligée de plaider contre ses héritiers, pour rentrer dans la possession de ses biens, et qu'elle soit morte trois ans après son retour : on montre encore près du cimetière la maison de cet ancien tabellion. Le presbytère, l'un des plus beaux autrefois et des plus agréables du diocèse d'Angers, à cause de sa position sur le bord du Loir, qui coule au bas du jardin, fut rebâti de 1693 à 1735, par un curé du nom de Fournier : vendu pendant la révolution, il a été racheté en partie par la commune. On remarque dans le bourg une grande maison, à ouvertures en croix de pierre, appelée la *Cour de Cré*. Voir HIST. FÉOD.

POPULAT. De 142 feux jadis, actuellement de 245, qui se composent de 499 individus mâles, 530 femelles, total, 1,029 ; dont 323 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 78 ; naissances, 263 ; décès, 172. — De 1803 à 1812 : mariages, 82 ; naissances, 275 ; décès, 195. — De 1813 à 1822 : mariag., 79 ; naiss., 273 ; déc., 173.

HIST. ECCLES. Église sous l'invocation de S.-Martin, abbé de Vertou (voir l'article AUBIGNÉ) ; point d'assemblée. On voit dans l'église de Cré un tableau de fond d'autel, d'un peintre de Paris encore vivant, représentant le souper de J.-C. à Emmaüs : l'un des disciples effrayés a renversé un plat qui contenait des oignons, allégorie qui a rapport à la principale production du sol, comme on le verra plus loin. On remarque la chaire à prêcher, en bois de chêne, faite en 1700, par Legeay, sculpteur à la Flèche : elle est ornée de guirlandes de fruits et de fleurs, et surtout d'oignons. Cet artiste fit, l'année suivante, les autels de N.-D. et de S.-Jean de la même église. L'abbé de S.-Serge d'Angers présentait à la cure. Le prieuré de N.-D. des Champs, situé à l'E. N. E. du bourg, sur la rive opposée du Loir, était à la même présentation. Il résulte d'une notice sur l'église de Cré, *Notitia de Altare Creïo*, écrite en latin et portant la date de 1047, que Girbaud prêtre, fils de Briolon, qu'on peut croire seigneur d'un fief de Cré, avait érigé l'église actuelle qu'il céda aux moines du prieuré des Champs, dont l'église servait de cure primitive ; et ce du consentement de Guillaume seigneur de la Garde-Chamaillard, qui était à ce qu'il paraît le fief suzerain de Cré.

On possède des comptes de la fabrique de Cré, depuis 1437; la plupart des documens suivans en sont extraits : — Un acte de 1354 porte une augmentation de dons pour la chapelle des Pins, fondée par Jean des Pins, seigneur dudit lieu, faite par Huet des Pins, son frère, laquelle chapelle doit être desservie dans l'église du prieuré de S.-Jacques de la Mala-

drerie de la Flèche, à la présentation du prieur claustral. Depuis la suppression du prieuré de S.-Jacques, ce bénéfice, chargé de deux messes par semaine et valant 150 liv., était présenté par le seigneur des Pins. Une chapelle de S.-Germain, chargée d'une messe par semaine, se desservait au château de la Blottière. — Tous les dimanches, au retour de la procession, le curé de Cré devait un *libera* pour les seigneurs de la Tranchandière. — Il se faisait tous les ans, dans la paroisse, une quête de chanvre appelée l'*A-gui-l'an-neuf*, pour l'entretien des cordes du clocher. — M.e Jacques Bidault, curé de Cré, légua sa bibliothèque à ses successeurs : on a de cette bibliothèque, dont il reste encore une partie, un inventaire daté de 1690.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était une châtellenie qui fut pendant long-temps unie à la baronnie de Fougeré : elle en fut séparée par transaction du 24 mai 1670, entre René Fouqué marquis de la Varenne, et Philippe de la Vairie baron de Fougeré, confirmée par lettres-patentes enregistrées au Parlement de Paris, le 20 février 1673. D'après cet acte, la châtellenie de Cré se trouvait être composée du fief de la Tranchandière, de la mouvance de la Garde-Chamaillard, la Roche, la Hardière, la Guittonnière et la terre de la Blottière : tous ces fiefs étaient situés dans la paroisse de Cré. On voit dans un aveu de 1414, par le duc d'Alençon, comme baron de la Flèche, au duc d'Anjou, que les Pins, Cré, Fougeré et la Tranchandière étaient compris dans cet aveu. On montre encore dans le bourg, peu loin de l'église et du Loir, l'emplacement d'un château qu'on dit être celui de la Tranchandière, entouré de fossés, à côté duquel était une motte féodale encore subsistante : nous croyons que c'est au contraire la place qu'occupait le château de la Roche ; et que celui de la Tranchandière ou des Tranchandières devait être situé où est le hameau de ce dernier nom, à 6 kilom. au S. E. du bourg de Cré. La Blottière est actuellement une ferme, à 2 kilomètres 1/2 S. E., sur un côteau élevé qui domine le cours du Loir (voir plus bas ANTIQ.). La Cour de Cré, située dans le bourg, portant aussi le nom de fief des Pins, dont dépendait la maison, domaine, étang et moulin des Pins, situés de l'autre côté du Loir, sur sa rive droite, fait partie du territoire de la Flèche. — Le 21 juillet 1571, Jeanne, reine de Navarre, duchesse de Vendômois et de Beaumont, mère de Henri IV, vend lesdits lieux des Pins, avec le moulin de l'Arche qui y touche, pour 34,636 liv., à la charge de relever le tout du fief des Pins et sous le devoir de 15 s. de cens redevables à la seigneurie de la Flèche, aux

frères Pierre et Jean Jouye et à Jean Davoust, leur beau-frère. On peut croire que ces terres furent rachetées par les marquis de la Varenne, puisque le 7 juin 1670, Louis XIII accorde des lettres d'union des fiefs de la Garde-Chamaillard, les Pins, etc., qui composaient la terre de la Varenne, et érige cette terre en marquisat, relevant du duché de Beaumont. Dans des aveux de 1436 et de 1452, on trouve un Gui de Crez et un François Davost, écuyer, seigneur de Cré et de la Bruère. — Les cartulaires de la fabrique et de la cure de Cré font connaître, en 1441, une Mathurine Tranchant, épouse d'Étienne du Plessis dit Courcol, dame de la Tranchandière; et, en 1479, un Etienne Tranchant, seigneur du même lieu. Il est probable que cet Étienne Tranchant est le même qu'Etienne du Plessis, qui prend le nom du fief qu'il tient de son épouse. On trouve en 1536, une transaction sur procès pendant aux plaids de la Tranchandière, entre Jean du Plessis, seigneur de la Tranchandière et le curé de Cré. — En 1466, 1478 et 1483, une indication du fief de la Cour de Cré, *aliàs* les Pins, située, comme on le dit plus haut, de l'autre côté du Loir; plus loin, on trouve aussi René le Beif, seigneur de la Cour de Cré, par conséquent des Pins : ce René le Beif est-il un ancêtre de Lazare Baïf, qu'on dit être né à la Cour des Pins ? c'est une question que nous examinerons à son article dans la BIOGRAPHIE. — En 1623, le fief de la Tranchandière, le plus considérable de ceux de Cré, est réuni à celui de la Cour de Cré. — En 1646, Jean de la Vayrie était baron de Fougeré, Cré, etc.; et en 1694, un Gui de la Piltière est seigneur du fief de Cré · la Piltière est le nom actuel d'une ferme du bourg, qui fait encore partie de l'ancienne terre seigneuriale de la Flèche. — Lorsque la seigneurie de Cré était unie à celle de Fougeré, la justice de cette baronnie était exercée dans une maison du bourg de Cré, attenante à la cure, ce qui a cessé depuis la désunion des deux terres en 1673.

HISTORIQ. « S. Romain, prêtre du diocèse du Mans et collaborateur de S.-Julien dans son apostolat, passant par Cré, vers le commencement du 4.e siècle, chassa une multitude de démons du corps d'une jeune fille qui en était possédée. » *Asseline.*

L'église de Cré a été plusieurs fois pillée et ravagée par les gens de guerre. Aux 13.e et 14.e siècles, par les Anglais; puis par les religionnaires, les ligueurs, etc. Des mémoires de 1569 disent que les troupes de Dandelot et de l'amiral de Coligny « firent de grands ravages en ce pays d'Anjou et « même en l'église de Cré, emportèrent les ornemens, li-

« vres, papiers, titres, etc. Depuis ces temps de troubles, « les hommes de guerre ont fait leur logement en ladite pa- « roisse et leurs corps de garde dans l'église, qui fut toute « livrée au pillage. » — En 1581, 1585 et 1592, une somme de 12 sols est allouée, chaque fois, à ceux qui ont caché dans la rivière l'échelle du clocher, afin d'empêcher les *adversaires* de l'église (les Huguenots) de monter audit clocher. — 1599. Mémoire de dépenses payées pour aller à Baugé porter les doléances et prendre conseil sur les commissions données aux paroissiens de la part de la Ligue. — En 1623, le curé Odiau se donne les plus grands soins pour éloigner de la paroisse les troupes des différens partis, et prévenir le pillage lorsqu'elles y passaient. On possède un mémoire de frais pour présens, subsistances, etc., à cet effet. — Enfin, en 1662, lors du siège d'Angers par le maréchal d'Hocquincourt, pendant la guerre de la Fronde, le régiment de Roque-Épine vient à Cré et au château de la Blottière, où s'étaient retirés les habitans avec tous leurs effets, les titres de la fabrique, etc. : tout fut mis au pillage ; beaucoup de titres furent perdus. Philippe de la Vayrie fit constater le dommage : le mémoire où cet événement est consigné est de 1690.

HIST. CIV. Un arrêt du Parlement, de 1565, condamne les habitans de Cré, pour droit de passage au bac de Bazouges, à payer à cette paroisse une redevance annuelle d'un boisseau de seigle ou de 3 s. 6 d. par ménage. — Une école tenue quelque temps par un frère de la congrégation de Ruillé, établie par les soins de M. Desplantes, curé de Cré, dont les vertus pastorales ont si bien su gagner la confiance et l'affection de ses paroissiens, paraît avoir cessé d'exister.

ANTIQ. Il existait sur le territoire de Cré un large fossé dont les traces encore remarquables ont plus de 3 kilom. de longueur : les gens du pays l'appellent la *Rivière du Diable*. Une vieille tradition, qu'il ne nous est pas possible d'expliquer ici, rendait compte du motif qui avait donné lieu à la construction surnaturelle de ce fossé. Cette tradition était commune à plusieurs autres constructions, celles du pont de S.-Cloud, du pont de Bonnecomble près Rhodès, etc.

Un savant dont nous avons déploré la perte récente avec tout le pays, M. Deslandes de Bazouges, avait recherché avec soin quelles pouvaient être l'origine et l'utilité de ce vaste fossé. Il crut découvrir, et il développa cette idée dans un mémoire étendu et riche de détails intéressans, adressé à la Société des Arts du Mans, que la position de Cré pouvait avoir donné lieu à l'établissement, sur ce territoire, de l'un de ces nombreux campemens des Romains que M. Bodin, dans

ses *Recherches sur l'Anjou*, a fait remarquer et bien indiqués tout le long de la Loire ; et que nous croyons avoir existé également, à 2 ou 3 kilom. de distance les uns des autres, tout le long du Loir. Ce campement, suivant lui, n'eût point été momentané, mais permanent : en effet, la situation paraît infiniment convenable et analogue à celle que choisissaient les armées de cette nation. Le Loir et le ruisseau ou petite rivière de Verdun auraient été les deux côtés d'un triangle de 4 à 5 kilom. chacun ; le troisième côté aurait été formé par un double fossé défendu par un double rang de parapets, encore très-apparents dans une assez longue étendue de terrain, mais que la culture fait disparaître tous les jours. Telle serait l'origine du *Fossé* ou *Rivière du Diable*, qui, prenant naissance au S. d'un monticule assez élevé, aurait été lié au Loir par les forts ou châteaux de la Roche et de la Belotière, construits au sommet et à la base N. de ce monticule, et se serait terminé au ruisseau le Verdun, ayant son confluent dans le Loir, au S. O. Une ancienne forteresse appelée le Châtelier, sur le bord du Loir ; une autre dans une île de cette rivière, appelée île de la Barbée ; d'autres travaux qu'on ne peut qu'indiquer ici, semblent démontrer que la conjecture de M. Deslandes a tous les caractères d'une démonstration, pour nous surtout qui avons eu l'avantage d'explorer les lieux avec ce savant estimable, qui nous honora jusqu'à ses derniers instans du titre d'ami, qui nous communiqua, à mesure qu'il y travaillait, son mémoire sur ce sujet, dans lequel il tint compte de plusieurs de nos observations. Une autre remarque importante de M. Deslandes, est celle qui est relative aux mœurs particulières et au physique des habitans de Cré. D'une taille élevée, maigres, ayant le visage allongé, le nez aquilin et long ; laborieux, adonnés particulièrement à la culture maraîchère qui convient essentiellement, il est vrai, à la nature de leur sol ; ils sont silencieux et peu curieux, timides, même un peu sauvages ; ne s'allient qu'entre eux ; sont égoïstes, quant à leurs intérêts particuliers ; libéraux pour ceux de la communauté ; ont un dialecte étranger à celui de leurs voisins, qu'ils articulent avec un accent guttural tout particulier. Au surplus, tous ces caractères distinctifs qui les font désigner par leurs voisins sous le titre de *Créaciers*, se sont beaucoup attenués depuis la révolution, pendant laquelle la douceur de leurs mœurs dispensa de tout envoi de troupes dans cette commune. M. Deslandes concluait de tout ce qui précède, que cette population pouvait provenir ou des restes d'une garnison romaine établie en ce lieu et qui s'y seraient fixés (voir le PRÉCIS HISTORIQUE, page

XXXVI) ; ou d'une peuplade de ces Visigoths, de ces Alains, qui se cantonnèrent le long de la Loire, lors de la chute de l'empire romain dans les Gaules ; ou de quelque bande de Saxons, de Normands qui, remontant la Loire sur leurs bateaux, inondèrent et saccagèrent l'Anjou, le Maine et la Touraine, du 5.e au 10.e siècle ; toutes conjectures raisonnables, mais sur l'une desquelles en particulier il est difficile de s'arrêter. Quoiqu'il en soit, lorsque l'ignorance et la superstition du moyen âge eurent fait oublier la tradition des grands événemens de l'occupation romaine dans les Gaules, il est concevable que des ouvrages gigantesques, comme celui dont il est question, aient paru extraordinaires à un peuple qui, ne sachant plus rien entreprendre de grand, les aura crus l'effet d'un pouvoir surnaturel, l'ouvrage du *Diable* par conséquent.

On a trouvé à Cré quelques médailles romaines, quelques fers de lances, mais en trop petite quantité pour offrir rien de satisfaisant, relativement à ce dont nous venons de parler. Il reste encore à faire remarquer qu'une voie dont on rencontre de légères traces, passe sur cette commune et semble appartenir à l'une de celles qui servaient de communication entre l'Anjou et le Maine, par Marcé, Cré, Luché ou le Lude ; plutôt par Luché, où nous croyons avoir apperçu, le premier, des vestiges d'un autre campement romain (v. l'art. LUCHÉ). Nous renvoyons à l'alinéa ANTIQ. de l'article Bazouges, relativement à l'unité d'établissement qui devait exister entre ces deux lieux, si, comme tout semble le prouver, ils ont été autrefois un campement, une station des Romains. On trouve aussi dans le bourg de Cré, une assez grande quantité de tombeaux en calcaire coquillier, quelques uns en ardoise, dans lesquels sont encore des ossemens, mais rien autre chose qui puisse faire connaître l'époque précise de ces inhumations. Il est remarquable que les coquilles du calcaire de Cré sont de très-grande dimension, comparativement à celles qu'on trouve dans les calcaires des autres tombeaux analogues, disséminés sur tant de lieux du territoire de la Sarthe.

HYDROGR. Le Loir baigne la commune du N. E. à l'O. ; le Chaloux, à l'E. ; et le Verdun, du S. au S. O. ; sur une longueur de 2 k. 172. Point de moulins sur la commune. Un bac fixé près du bourg, sert au passage du Loir, vis-à-vis la ferme des Champs, où on croit qu'il a existé autrefois un pont.

GÉOLOG. Sol bas, dont le terrain n'est formé que d'un dépôt limoneux ayant recouvert le territoire de cette commune, qui n'était qu'une espèce de lac autrefois, à l'exception d'un monticule au N., de 4 kilom. de diamètre de l'E. à l'O.,

sur 12 à 18 hect. du N. au S., présentant la forme d'un croissant, concave vers le nord. Passage des terrains calcaires à ceux d'alluvion, offrant des grès ferrifères et des sables, des argiles à briques, etc.

CADASTR. Superficie totale de 1,718 hectares 91 ares 79 centiares, se divisant ainsi : — Terres labourables ordinaires, 1,082 hectares 32 ares 24 centiares, en 5 classes ; évaluées à 4, 8, 10, 16 et 24 f. — Terres des Courtils, 57-72-26 ; 3 class., 24, 30 et 36 f. — Viviers, 0-19-40 ; à 24 f. — Jardins, 32-53-26 ; à 30 f. — Vignes, 7-26-50 ; 2 cl. : 12 et 16 f. — Pâtures, 71-69-90 ; 3 cl. : 10, 20, 28 f. — Prés, 108-88-08 ; 5 cl. : 5, 20, 30, 36, 45 f. — Futaies, 4-62-20 ; 2 cl. : 12 et 14 f. — Taillis, 241-41-82 ; 5 cl. : 6, 8, 10, 12, 14 f. — Pinières, 4-28-90 ; à 3 f. — Broussils, 3-41-96 ; à 1 f. — Landes, 39-36-10 ; 3 cl. : 4, 6 et 8 f. — Mares, 0-53-80 ; à 1 f. — Aires, 0-14-25 ; à 24 f. — Superficie des bâtimens, 9-90-42 ; en masse, 237 f. 64 c. *Objets non imposables* : Chemins, 47-08-20. — Rivières et ruisseaux, 7-52-50. = 296 maisons en 7 classes, de 3 à 36 f. — 3 tuileries, à 8 f.

TOTAL du Revenu imposable, 23,684 f. 12 c.

CONTRIB. Foncier, 3,592 f. ; personn. et mobil., 515 f. ; port. et fen., 114 f. ; 19 patentés : dr. fixe, 125 f. ; dr. proport., 17 f. Total, 4,363 f. — Perception de Bazouges.

CULTUR. Superficie des terrains bas, formée de dépôts vaseux, produits par les inondations, extrêmement fertile et formant, outre les prés et pâtures, ce qu'on appelle les *Courtils*, portion de terre occupée par la culture maraîchère des oignons, échalottes, aulx, etc., dont il est fait un commerce considérable, que les habitans conduisaient autrefois à somme de cheval, par caravanes toujours silencieuses, à Laval et ailleurs. Aujourd'hui ce sont de petites charrettes qui leur servent à transporter ces denrées dans la même ville, au Mans, à Angers, etc. Ce sol est on ne peut plus favorable aussi à la production du chanvre, dont il est récolté une très-grande quantité. Autres ensemencés : principalement en seigle et menus, très-peu de froment et d'orge ; point d'exportation de grains ; bois, vin, noyers, marronniers ; peu d'arbres à cidre. Elèves de quelques poulains, beaucoup de bêtes à cornes, de porcs qu'on engraisse ; peu de moutons. — Assolement triennal et quadriennal. Domaines à charrues, 15 ; à bras, 80. = Fréquentation des marchés de la Flèche, de Durtal et de Baugé (Maine-et-Loire).

INDUSTR. Un contrat d'acquêt de 1589, constate qu'il y avait alors une tannerie dans le bourg. Trois fours à tuiles et

à chaux. Quelques tisserands, pour toiles de commande.

ROUT. ET CHEM. Chemins vicinaux conduisant à Fougeré et au hameau de la Rairie (territoire de Maine-et-Loire), où s'exploitent des carrières renommées d'un calcaire compacte et fort dur.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château de la Belotière, simple ferme aujourd'hui, conserve encore quelques traces de son ancienne destination.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à la Flèche.

CRÉ (SAINT-MARS DE), voyez SAINT-MARS-DE-CRÉ.

CRÉANS, CRÉANT, CRÉANCE; *Creancium*. Même étymologie probablement que pour Cré, la situation topographique étant la même, sur le bord du Loir. Commune CADASTRÉE, du canton, de l'arrondissement et à 4 kilom. 172 E. de la Flèche; à 35 kilom. S. S. O. du Mans. Jadis de l'archiprêtré et de l'élection de la Flèche; du diocèse d'Angers et de la province d'Anjou. — Distances légales : 5 et 44 kil.

DESCRIPT. Bornée au N., par Clermont; à l'E., par Mareil-sur-Loir; au S., par le Loir, qui la sépare de Sainte-Colombe; à l'O., par la Flèche et S.-Germain-du-Val; sa forme est un carré régulier, auquel s'adapte un appendice triangulaire au N. N. O., ce qui en fait un pentamètre. Diamètres du N. au S. et de l'E. à l'O., 1,7 hectom.; plus grand diamètre, du N. O. au S. E., 2,8 hectomètres. Le bourg, à l'extrémité S. S. E. du territoire, se compose de l'église, du presbytère, du château et d'une ferme seulement. Très-petite église à clocher en flèche, n'ayant rien de remarquable; cimetière y attenant au S., clos de murs.

POPULAT. Jadis de 48 feux, aujourd'hui de 63, qui comprennent 128 individus mâles, 138 femelles, total, 266; dont 15 au plus dans le bourg Le hameau du Doussay, sur la grande route de Paris à Nantes, et celui de la Monnerie, contiennent 36 à 40 individus.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 17; naissances, 73; décès, 52. — De 1803 à 1812 : mar., 23; naiss., 64; déc., 47. — De 1813 à 1822 : mar., 19; naiss., 65; déc., 57.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S. Symphorien, que les gens du peuple viennent encore y implorer contre le carreau, maladie des enfans qu'ils appellent *mal de l'an*. Point d'assemblée. Cette paroisse était autrefois un prieuré simple et régulier de l'abbaye du Mont-S.-Michel. L'abbé et les religieux de cette abbaye présentaient à la cure. — La commune est réunie,

pour le spirituel, à celle de Clermont : la même réunion est projetée pour le temporel et serait sans inconvénient.

HIST. FÉOD. La seigneurie de Créans est qualifiée de sergenterie, dans un aveu de 1414 : elle faisait partie alors de la châtellenie de la Flèche. Il paraît qu'à la mort de Françoise d'Alençon, mère d'Antoine de Bourbon, la seigneurie de la Flèche, chef-lieu du duché de Beaumont, érigé en faveur de cette princesse, fut divisée entre ses enfans, et qu'il fut formé d'une portion des terres de cet héritage un comté de Créans, composé de la seigneurie dudit lieu, de celles de Clermont-Gallerande, Mareil, la baronnie des Sars, etc. Ce comté fut donné en partage à Louis de Bourbon, prince de Condé, premier du nom, quatrième fils de Françoise d'Alençon, dont la postérité ne consiste plus que dans S. A R. le duc de Bourbon, prince de Condé, actuellement vivant. — On voit, par une suite d'aveux, que cette terre appartenait, en 1597, à Jacqueline de Thévalle, fille de Jean III, seigneur de Bouillé, comte de Créans, chevalier des ordres du Roi, et de Radegonde Fresneau ; en 1607 et 1621, à René et à Urbain de Bouillé. On trouve, en 1664, un acte d'homologation, sous la date du 16 octobre, entre messire de la Varenne, marquis dudit lieu, et Louis II de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Créans, par lequel l'Arthusière est réunie à la baronnie de Créans ; et, suivant un aveu du 9 juillet 1787, faisant mention de l'acte précédent, ladite baronnie de Créans (nous ne savons pourquoi qualifiée de ce titre alors, au lieu de celui de comté), s'étendait tant sur ladite paroisse, que sur celles de Mareil, Pringé, Clermont, S.-Germain-du-Val, S.-Thomas de la Flèche et autres circonvoisines, dépendantes du collége royal de la Flèche, et tenant au château de Créans, dite paroisse de Créans. En 1671, Philippe de Bouillé, comte de Créance, était seigneur d'Arquenay. — En 1681, Messire Dreux Fresneau, chevalier, seigneur de Créans, relevant de la Flèche, fonde trois messes pour le repos de son âme. Nous n'essaierons pas de concilier les apparences de contradictions que présente cette série incomplète des seigneurs de Créans : il suffit que nous l'offrions au lecteur, d'après des documens authentiques. Le château de Créans, du style de la renaissance, à croisées ayant des moulures en écusson, à lucarnes allongées, flanqué d'une tourelle ronde au nord, est entouré de larges fossés remplis d'eaux vives, sur lesquels est un pont en pierre qui a dû remplacer un pont-levis ; on y voit encore une fuie. Un bâtiment neuf, à gauche en entrant dans la cour, fut construit par les jésuites du collége de la Flèche, qui achetèrent ce château

vers 1740, et le destinèrent à leur servir de maison de plaisance et de lieu de convalescence, pour les malades de leur collége. Vendu pendant la révolution, M. des Pilletières, propriétaire actuel, n'a conservé qu'une partie du bâtiment neuf.

HISTOR. Un seigneur du nom de Créance, probablement un descendant des seigneurs originaires de ce lieu, était au nombre de ceux qui, en 1426, enlevèrent la ville du Mans aux Anglais par surprise. (Voir PRÉCIS HISTORIQUE, page CXXXVIII.) — Bourdigné nous apprend que Guérin de Fontaines, gentilhomme Angevin, qui gagna la bataille du Vieux-Baugé sur le duc de Clarence qui y perdit la vie, en 1422 ou 1423, battit de nouveau les Anglais à Fresnay, à Neuvillalais, et fut tué, peu après, à la bataille de Créans. — Le 30 novembre 1793, l'armée vendéenne se portant de Baugé sur la Flèche, pressée sur ses derrières par l'armée républicaine commandée par Westermann, et trouvant le passage du Loir intercepté à la Flèche, où les ponts avaient été coupés, allait peut-être éprouver en ce lieu la catastrophe qui l'attendait quelques jours après au Mans, lorsque Henri de Larochejaquelin, son général, prend 300 hommes de cavalerie, fait monter en croupe derrière eux 300 fantassins, ordonne de tenir ferme en avant et en arrière et de maintenir le feu, remonte secrètement le cours de la rivière, qu'il passe sur la chaussée du moulin de Créans, couverte d'eau et fort dangereuse, se porte sur la Flèche où il surprend les républicains, qui jusques-là avaient tenu vaillamment, fait rétablir le pont et sauve son armée par cet acte d'intrépidité.

HYDROGR. Le Loir baigne et limite la commune au sud; le ruisseau de la Gopiraie ou de Courjartière, à l'est; celui de Monnais ou de Monnet, du nord à l'ouest, sur un espace de 2 kilomètres. — Moulins des Belles-Ouvrières, à blé, sur le Loir.

GÉOLOG. Sol entièrement plat, si ce n'est au N. O. où il s'exhausse un peu; terrain sablonneux, graveleux, vaseux et tourbeux.

Plant. rar. Drosera rotundifolia, LIN; dans les prés du Doussay.

CADASTR. Superficie totale de 245 hectares, 50 ares, 50 centiares, se divisant ainsi qu'il suit: — Terres en labour, 159 hect. 69 ares 18 centiares; en 4 classes; évaluées à 9, 15, 23 et 27 f. — Douves et viviers, 0-24-10; à 27 f. — Jardins, 7-93-53; 3 class.: 27, 32, 36 f. — Vignes, 11-99-80; 3 cl.: 12, 18, 24 f. — Prés, 57-27-90; 5 cl.: 18, 27, 36, 42, 48 f. — Pâtures, 4-41-45; 2 cl.: 12 et

18 f. — Bois taillis, 1-48-20; à 18 f. — Mares, 0-03-20; à 2 f — Superficie des bâtimens, 2-43-14; en masse, à 65 f. 65 c. *Objets non imposables* : Rout et chem., 8-62-50. — Riv. et ruiss., 3-89-90. = 79 maisons, en 5 cl., de 4 à 25 f. — 2 moulins, à 80 et 150 f.

TOTAL du Revenu imposable, 7,232 f. 30 c.

CONTRIB. Foncier, 1,422 f.; personn. et mobil., 144 f.; port. et fen., 60 f.; 3 patentés : dr. fixe, 14 f.; dr. proport., 34 f. Total, 1,674 f. — Perception de Clermont.

CULTUR. Terrain sablonneux, ensemencé en seigle pour la majeure partie; prés graveleux ou tourbeux. Commune de trop peu d'importance pour entrer dans de plus grands détails, sa culture étant la même que celle des communes qui l'entourent; 4 fermes à charrues, 24 closeries cultivées à bras. = Fréquentation des marchés de la Flèche.

INDUSTR. Nulle.

ROUT. ET CHEM. Un chemin bas, partant de la grande route de Paris à Nantes, au-dessous du bourg de Clermont, allant à Mareil, est continuellement rendu humide par le ruisseau de la Gopiraie qui le traverse. Une bonne et jolie chaussée conduit de ce chemin au bourg.

ÉTABL. PUBL. Mairie, seulement. Bureau de poste aux lettres à la Flèche.

CRÉNON, ancienne châtellenie, située dans la paroisse de Vallon, dont le fief relevait de la seigneurie de Pirmil, et s'étendait sur les paroisses de Fercé et de Maigné. Crénon donna son nom à une famille éteinte depuis long-temps; il fut réuni aux seigneuries de Vallon et de Maigné et devint, comme elles, à la fin du 15.e siècle, la propriété du président Guillard, passa ensuite à la maison de Champagne-la-Suze, à celle de Laval-Montmorency, etc. : ce n'est plus qu'une ferme aujourd'hui. Voir les articles BROUASSIN, CHAMPAGNE, MANSIGNÉ, la SUZE, et surtout l'article VALLON.

CREUX (LE), LA CHAPELLE-DU-CREUX, ancienne annexe ou succursale de la paroisse de Brûlon, réunie actuellement à la commune de Saint-Denis-d'Orques, du canton de Loué. La situation sur une éminence, de la partie agglomérée et de l'église, actuellement détruite, ne paraît point justifier le nom de Creux, qui n'a pu lui être donné qu'à cause des vallons qui l'entourent ou de plusieurs excavations qu'on remarque peu loin du bourg.

La distance de l'ancien bourg du Creux, qui ne doit plus être considéré que comme un hameau, depuis que son église n'existe plus, est de 6 kilom. N. N. O. de celui de Brûlon,

et de 1 kilom. S. S. E. seulement, de S.-Denis-d'Orques. Détaché de la paroisse de Brûlon, lors de l'organisation de 1790, et érigé en commune séparée, du canton de Loué et du district de Sillé-le-Guillaume, le territoire propre du Creux est un carré d'environ 5 kilom. de diamètres, qui a été réuni à celui de S.-Denis, lors de la mise en activité de la constitution de l'an III. Le hameau ou ancien bourg, situé à l'extrémité N. de ce territoire, forme un double rang de maisons au nombre de 17, renfermant de 55 à 60 individus. Les hameaux des Alleux, Montours et les Loges, en contiennent 30, 25 et 18, environ.

HIST. ECCLÉS. La succursale du Creux, était, comme la cure paroissiale, à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans, ou, comme le disent des renseignemens particuliers, à celle des religieux de S.-Magloire de Paris, ce qui nous paraît douteux.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée anciennement au manoir et fief de la Cour, l'avait été plus tard au château de Viré. Mais, suivant une tradition locale, un jour que le seigneur de ce lieu devait venir entendre la messe à la chapelle du Creux, et qu'après l'avoir attendu long-temps et avoir fini son office, le religieux qui desservait cette chapelle s'en retournait au prieuré de Brûlon, le seigneur de Viré, qui le rencontra à moitié chemin, fut tellement transporté de colère de ce qu'il avait osé dire sa messe sans l'attendre, qu'il le tua sur la place : la pièce de terre où cet assassinat eut lieu et où fut plantée une croix qu'on y entretient encore, en a conservé le nom de *Tue-Moine*. C'est, dit-on, en expiation de ce crime, que la seigneurie du Creux fut donnée à l'abbaye de la Couture, dont les religieux la placèrent sous la protection directe du seigneur de Sablé, suzerain de celui de Viré. Le manoir et le fief de la Cour, appartenaient autrefois aux comtes de la Champagne-Hommet (voir cet article). A la fin du 16.e siècle, on transforma ce manoir en verrerie, dans laquelle on employait comme matière première, la cendre de fougère, plante très-abondante dans le pays. Tombée en ruines, la Cour a été vendue par les héritiers des anciens propriétaires à M. Hamon, ancien administrateur et magistrat qui, en reparant les vieux bâtimens, en a fait une des plus belles habitations rurales du pays.

La terre fieffée de la Fontenelle, dont est également propriétaire M. Hamon, située sur un monticule presque arrondi, dont la vue s'étend sur un magnifique horizon embrassant toute la Charnie, tire son nom de petites fontaines qui sourdent tout autour de ce monticule : l'une de ces fontaines est

alimentée par une source d'eaux ferrugineuses, jouissant d'une assez grande réputation médicale pour qu'on vint y puiser de 5 à 6 lieues à la ronde. L'usage des eaux minérales factices a fait négliger celles-ci, depuis quelques années. De 1669 à 1681, on trouve un sieur Charles de Ver, seigneur de la Fontenelle. Nous ne sommes pas certain que ce soit de cette terre-ci dont il est question. L'ancienne maison de ce fief, de construction fort simple, n'a de remarquable que sa belle situation : le propriétaire a le projet de la faire reconstruire. Voir pour le surplus de ce qui concerne le Creux, l'article SAINT-DENIS-D'ORQUES.

CREUX (BOIS DU), bouquet de taillis, principalement en essence de chêne, occupant la surface d'un monticule à l'E. du bourg ou hameau du Creux, comprenant de 550 à 600 hectares. Ce bois est traversé du S. E. à l'O., par la route royale n.° 157, du Mans à Laval, par Saint-Denis-d'Orques.

CRISSÉ, *Crisseium* ; étymologie inconnue, à moins que ce nom ne vienne du grec *Krisis*, jugement, condamnation ? Commune du canton et à 5 kil. 1/2 E. S. E. de Sillé-le-Guillaume ; de l'arrondissement et à 27 kilom. N. O. du Mans. Autrefois du doyenné de Sillé, de l'archidiaconé de Passais, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 6 et 31 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Pezé-le-Robert ; à l'E., par Vernie et Neuvillalais ; au S., par cette dernière et Rouez ; à l'O., par S.-Rémy-de-Sillé ; sa forme serait celle d'un carré presque parfait, dont les angles sont aux quatre points cardinaux, si des appendices irréguliers à l'O. S. O., au N. E., et un beaucoup plus considérable au N. O., n'en formaient un polygone très-irrégulier, dont les diamètres varient de 4 kilom., du S. O. à l'E. N. E., à 7 kilom. du S. E. au N. O. Le bourg, sur une élévation, presque au centre du principal carré, se compose d'un certain nombre de maisons groupées du S. au N. O. de l'église, où elles forment une espèce de place d'où divergent plusieurs petites rues. Église à ouvertures semi-ogives, à quatre feuilles, et autres dessins assez élégans. La porte occidentale, semi-ogive, est surmontée d'un joli pinacle gothique, dans la niche duquel est placée une statue de la Vierge. Quelques parties du chœur, notamment une colonne, sont du genre roman. On remarque dans le bourg le presbytère, ancien prieuré, avec sa tourelle ronde au sud et son pavillon carré ; et une autre maison ayant aussi une tourelle. La chapelle S.-Jacques, construite à 1/2 kilom. à l'O. du bourg, n'existe plus.

POPULAT. Anciennement de 143 feux, aujourd'hui de 292, qui se composent de 538 individus mâles, 632 femelles, total, 1170; dont 316 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 75; naissances, 311; décès, 256. — De 1813 à 1822 : mariag., 94; naiss., 318; déc., 195.

HIST. ECCLES. Église dédiée à S. Pierre, dont la fête, avec assemblée, a lieu le dimanche le plus prochain du 29 juin. La cure était à la présentation du chapitre collégial de Sillé.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était un membre de la baronnie de Sillé-le-Guillaume. Les différentes terres nobles de cette paroisse étaient Chauffour (qu'il ne faut pas confondre avec la commune de ce nom), Salaines, et Grillemont. Plusieurs petits fiefs de la paroisse de Mont-S.-Jean, devaient l'hommage à celui de Chauffour, dont le château, à 2 kilom. 1/2 N. N. O. du bourg de Crissé, est de construction moderne, situé dans un fond, avec un enclos en vieux murs, une fuie, des avenues, une belle pièce d'eau appelée étang, etc. C'est la propriété de M. Chevallier qui l'occupe. Sallaines, un peu plus rapproché du bourg, dans la même direction que Chauffour, est une petite maison avec tourelle féodale, qui a donné son nom à une famille noble dont il reste encore un descendant au Mans, le vénérable centenaire M. de Sallaines. Cette terre appartient aujourd'hui à M. de la Roche-Lambert. Grillemont n'est plus qu'une ferme aujourd'hui. L'Hôpitau, maison construite à la moderne, à l'extrémité N. N. O. de la commune, paraît avoir été un établissement de l'ordre des Templiers : ce bénéfice aurait été réuni à la commanderie de Guéliant, située en Moitron, de l'ordre de S.-Jean-de-Jérusalem : l'Hôpitau appartient à M. Laurent de Mézières. La Mazure et Touchegane, simples fermes, étaient deux autres fiefs. En 1393, Jean de Boisgencé et Isabelle sa femme, en mariant leur fille Marie de Boisgencé au seigneur de Pezé, lui donnent en dot une rente de 25 liv. sur le domaine de la Mazure.

HIST. CIV. Crissé était la résidence d'un notaire avant la révolution. Le 29 juillet 1801, cette commune est entièrement dévastée par la grêle. Voir p. 80 de ce volume. — Un instituteur primaire est logé par la commune.

HYDROGR. Le ruisseau le Berdin sert de limite au sud; ceux de Chauffour et de la Mazure, qui coulent à-peu-près parallèlement, du N. au S. E., se réunissent au moulin de Vaux, le premier en passant tout près au N. E. du bourg. — Moulins de Basse-Vigne et de Pontors, sur le Chauffour; Neuf, sur le Berdin; tous trois à blé.

GÉOLOG. Sol généralement plat et découvert, appartenant au terrain secondaire de la Champagne du Maine : il offre le calcaire jurassique dans la majeure partie de sa surface, et s'élève au N. O., en approchant de la forêt de Sillé, où il passe aux terrains de transition. Au moulin de Bas-Vigne, à 2 kilom. 1/2 au N. O. du bourg, le calcaire jurassique fait place à un banc de schiste argileux qui s'étend au S. O. jusqu'à Parennes. On a observé au S. O. du bourg, en creusant une marnière sur le lieu de Buisson-Rond, au-dessous de la terre végétale, un banc de 75 centim. d'épaisseur de grès gris coloré par du fer ; du minerai de fer d'alluvion, à l'état de protoxide de fer argileux, dont la couleur varie du jaune-pâle au rouge-brun, mêlé d'oxide de fer cristallisé ; ensuite un autre banc de 30 centimètres de bois charbonné (lignite), après lequel vient la marne, dont on n'a pas pénétré toute l'épaisseur. On trouve dans cette marne un filon de sulfure de fer (pyrites martiales), qui s'étend du N. au S. On rencontre aussi des quartz roulés dans ce terrain qui, tout-à-fait au N. O., offre des marbres rouges-veinés.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,058 hectares ; jardins, 5 ; prairies, de médiocre qualité, 96 ; bois taillis, 277 ; marais et étang, 9 ; bâtim. et cours, 13 ; chemins, 5. Total, 1,463.

CONTRIB. Foncier, 8,154 f. ; personn. et mobil., 539 f. ; port. et fen., 152 f. ; 13 patentés : dr. fixe, 60 f. ; dr. proport., 30 f. Total, 8,935 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol argilo-calcaire, fertile, surtout en céréales ; ensemencé en froment et en orge principalement ; moitié moins d'avoine, de seigle et autres menus ; beaucoup de trèfle, de chanvre, de pommes de terre ; une très-petite quantité de lin ; bois ; peu d'arbres à fruits. Commerce de grains, de chanvre et de fil, de graine de trèfle. Elèves de poulains, de veaux et génisses, porcs et moutons. — Assolement quadriennal ; 5 à 6 fermes principales, un bien plus grand nombre de moyennes et de bordages ; 25 charrues. = Fréquentation des marchés de Sillé ; très-peu ceux de Conlie.

INDUSTR. Un fourneau à chaux, dans lequel on calcine le marbre, au château de Chauffour, qui en a reçu son nom. Quatre tisserands font des toiles communes pour la consommation des habitans, ou des canevas qui se vendent à Sillé. Extraction du calcaire, de la marne, etc.

ROUT. ET CHEM. L'ancien chemin et la route départementale n.° 2, du Mans à Mayenne par Sillé, passent à peu de distance du bourg au S. O. ; un autre chemin, de Beaumont-sur-Sarthe à Sillé, traverse le nord de la commune ; tous sont passablement praticables.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit dans cet article, sous le premier rapport ; ni rien de bien intéressant sous le second.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, instituteur primaire, résidence de percepteur ; débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Sillé-le-Guillaume.

CROCIEUX, ruisseau qui, prenant sa source près la ferme de la Lande, dans la commune de Lombron, du canton de Montfort-le-Rotrou, coule du N. E. au S. O., sur la commune de Saussay, et se jette dans l'Ortier, sur le territoire de S.-Mars-la-Bruyère, près la ferme des Ponts. Cours 6 kil. 172, pendant lequel il reçoit le Merdereau et plusieurs autres petits ruisseaux, et ne fait mouvoir qu'un seul moulin.

CROISETTES (LES), ou CROIZETTES ; ancien fief de la paroisse de Coulaines, près le Mans, lequel ainsi que celui de Monnet, de la même paroisse, avait une juridiction qui s'exerçait dans le bourg, près du ruisseau appelé dans les anciens titres *Fleuve de Gironde*. Plusieurs maisons de la ville du Mans et de ses environs, relevaient de l'une ou de l'autre de ces petites juridictions. M. le marquis de Lavardin-Tucé, en ayant fait l'acquisition, les réunit à son marquisat de Lavardin, dont la juridiction était établie dans le bourg de Conlie ; mais fixa au Mans celles des Croisettes et de Monnet. La première s'exerçait au palais du Mans, par le syndic des avocats, et ressortait au présidial de la même ville, comme celle du marquisat de Lavardin. Voir, pour l'autre, l'article MONNET.

Nous avons indiqué un autre fief appelé les Croizettes dont le manoir était situé dans le bourg de Contres, du canton de Mamers.

CROIX - BRETE ou BRETONNE, improprement CROIX-BRETTE et par les gens du pays CROIX-BERTE. Après la bataille de Pontvallain, où le connétable de France Bertrand Duguesclin, Olivier sire de Clisson, son compatriote et son ami, et plusieurs autres capitaines et chevaliers Bretons, Manceaux, etc., défirent les Anglais commandés par Robert Canolle, Alain de Bouqueselle, Thomas de Grantson, qui fut fait prisonnier, et un grand nombre d'autres; le connétable fit enterrer ses morts dans un lieu situé actuellement sur la route de Pontvallain au Lude, à 16 hectomètres à l'O. du bourg de Coulongé et à 6 kilom. (1 lieue 174) au S. S. O. de la plaine de Gandelin, où s'était terminée la bataille commencée à Pontvallain. Une modeste croix en bois, placée sur la tombe des braves, entretenue long-temps par la piété et

le patriotisme, était tombée de vétusté, lorsque le propriétaire du château de Cherbon, M. Dubignon d'Angers, sur les terres duquel elle se trouvait située, la remplaça en 1828 par un obélisque en pierre. On lit sur la base l'inscription suivante :

ICI,
APRÈS LE COMBAT DE PONT-VALAIN,
EN NOVEMBRE 1370,
BERTRAND DUGUESCLIN
DE
GLORIEUSE MÉMOIRE,
FIT REPOSER
SES FIDÈLES BRETONS.
UN ORMEAU VOISIN,
SOUS LEQUEL ON ÉLEVA UNE CABANE
POUR LES BLESSÉS;
UNE CROIX
PLANTÉE SUR LES MORTS;
ONT DONNÉ
A CE LIEU
LE NOM
D'ORMEAU
ET DE CROIX-BRETTE.

FRANÇAIS!
QUE LES DISSENTIONS INTESTINES,
QUE LES INVASIONS ÉTRANGÈRES
NE SOUILLENT PLUS DÉSORMAIS
LE SOL
DE NOTRE BELLE FRANCE!

Ah! quel cœur véritablement français pourra lire cette inscription sans être ému et sans s'écrier avec nous : *honneur au citoyen généreux, a qui est dû ce patriotique monument*!

CROIX-DOUCE (LA), hameau situé sur la route royale n.° 23, de Paris à Nantes, entre Connerré et S.-Mars-de-la-Bruyère, vis-à-vis le bourg de Pont-de-Gennes. Ce hameau, divisé en deux parties par un chemin transversal, de Soulitré à Pont-de-Gennes, dépend de deux communes : la partie où se trouve une auberge, appartient à Soulitré; celle où existe une boutique de maréchal, est sur le territoire de Connerré.

CROIX-DE-FER (LA), autre hameau situé sur la même route que le précédent, entre la Ferté-Bernard et Connerré, sur le territoire et vis-à-vis le bourg de Vouvray-sur-Huisne : il ne se compose guère que de deux auberges. Les curieux n'ont que quelques pas à faire, en prenant à droite, pour

rencontrer un assez beau *dolmen*, placé tout près des carrières et de la tuilerie des Roches. Ce monument sera décrit à l'article VOUVRAY-SUR-HUISNE.

CROIX (SAINTE), voyez SAINTE-CROIX.

CROIX-SUR-SARTHE, ancien nom de la commune de Dureil. Voir cet article.

CROIX-VERTE (LA), nom d'un faubourg de la ville de Beaumont-sur-Sarthe, dont nous avons déjà parlé à cet article, et dont il sera encore question à celui de Maresché, commune à laquelle il appartient.

CROIZETTES, voyez CROISETTES.

CROMIÈRES, CROSMIÈRES; étymologie inconnue. Commune CADASTRÉE, du canton, de l'arrondissement et à 8 kilomètres 1/2 N. N. O. de la Flèche; à 39 kilom. S. O. du Mans. Jadis de l'archiprêtré et de l'élection de la Flèche; du diocèse d'Angers, et de la province d'Anjou. — Distances légales : 9 et 46 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par le Bailleul; à l'E., par Vilaine-sous-Malicorne; au S. E., par Verron; au S., par Bazouges; au S. O., par Durtal; sa forme est celle d'un triangle irrégulier, à angles arrondis, ayant sa base au S., et son sommet au N. N. E. : ses côtés sont de 5 kil. 1/2 à la base, autant à l'E., sur 6 kilom. 7 hectom. au N. O. Joli bourg, sur une élévation, à 1 kilom. 1/2 de l'extrémité N. O. de la commune, traversé, du S. E. au N. O., par la grande route de la Flèche à Sablé : il se compose d'une rue formée de maisons construites des deux côtés de cette route, et d'une autre rue aboutissant au côté S. de l'église. Celle-ci, à ouvertures ogives, excepté sa porte occidentale qui est cintrée; croisées à double et triple lancettes, à quatre feuilles au S., du genre flamboyant au N.; le chœur seul voûté en pierre, à sommet un peu aigu, à arceaux croisés. Clocher en flèche très-allongée. Cimetière un peu séparé du bourg à l'E., spacieux, mal clos de haies, qu'il serait utile de planter d'arbres et de haies vives.

POPULAT. De 203 feux, suivant les états de l'élection; elle est de 245 actuellement, qui se composent de 596 individus mâles, 622 femelles, total, 1,218; dont 334 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 96; naissances, 336; décés, 267. — De 1803 à 1812 : mariag., 103; naiss., 263; déc., 235. — De 1813 à 1822 : mariag., 89; naiss., 307; déc., 180.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S.-Hyppolyte et à la Vierge,

sous le titre de N.-D. de Cromières ; belle et forte assemblée le dimanche le plus prochain du 13 août, fête de S.-Hyppolyte. Cure autrefois à la présentation de l'évêque diocésain. La chapelle dite de N.-D. de Malicorne, *alias* la Frétayère, était aussi à la présentation de l'évêque d'Angers ; celle de l'Aumônerie, ou de la Bodinière, à la présentation de la famille de ce dernier nom ; et celle de S.-Blaise de la Primaudière, à celle des seigneurs de la Bouillerie.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait à la maison de la Châtre, de Malicorne, à qui celle de la Potardière la disputa en vain ; elle dépendait de la baronnie et de la sénéchaussée royale de la Flèche.

Les différentes terres fieffées de cette paroisse étaient la Bouillerie, avec château de construction moderne, situé à 2 kilom. 172 au S. S. O. du bourg, ayant des fiefs assez étendus, propriété de M. Roulet de la Bouillerie, sous-préfet de la Flèche, acquise par son aïeul il y a plus d'un siècle. M. de la Bouillerie y a fait des plantations et des distributions de terrain qui en rendent le séjour fort agréable. La Potardière, autre château, plus éloigné du bourg d'un kilomètre que le précédent, dans la même direction, appartient à M. Lebret, maire ; c'est une maison construite aussi à la moderne, avec chapelle, n'ayant rien de bien remarquable qu'un joli bois bien percé et de belles avenues. La Motte-Lubin, à 2 kilom. 172 S. S. E., tire son nom d'une butte ou *merc* féodal qui y existait : c'est une ancienne maison avec des eaux, des bois et une belle avenue conduisant sur la grande route, que vient d'y faire planter M. Leroyer-de-la-Motte, son propriétaire. Enfin, les Mocoreaux, à 1,3 hectom. au N. E., maison d'ancienne construction, avec un étang : M. Meslin de la Flèche, à qui elle appartient, y a rencontré à plusieurs reprises des fragmens de briques romaines, en faisant creuser pour des plantations d'arbres. Il y avait en outre à Cromières le fief de la Chevalerie, maison bourgeoise aujourd'hui, à 1 kilom. à l'O. du bourg.

HIST. CIV. Le territoire de Cromières, souvent traversé par les troupes des partis royaliste et républicain, pendant la guerre civile de la révolution, a été le théâtre d'un de ces événemens honorables pour l'humanité, qui viennent trop rarement consoler des horreurs dont l'exaltation politique la force si souvent à gémir. Bureau, chef de chouans, étant à fouiller dans les environs du bourg de Cromières, quitte son détachement, entre dans une ferme, y surprend un *bleu* (un soldat républicain), le couche en joue ; celui-ci se prépare à la mort..... Mais un sentiment d'humanité pénètre

comme une étincelle dans le cœur de Bureau et suspend le coup fatal : « Non, dit-il, je ne puis me résoudre à tuer un enne-
« mi sans défense ; prends le chemin de traverse, aucun des
« miens ne se trouve de ce côté ;..... point de remercimens,
« le temps presse ; adieu ! » Ce n'était que le premier acte du drame ; voici le second : Quelque temps après, dans une rencontre entre les deux partis, Bureau tombe au pouvoir des républicains. Condamné à mort et arrivé au lieu de l'exécution, un des soldats commandés pour le fusiller l'envisage, le reconnaît, court à lui, le presse dans ses bras : « Non, dit-
« il à son tour à ses camarades, non cet homme ne mourra
« point, cela est impossible, vous ne le voudrez pas, mes
« amis. Je tombai entre ses mains il y a trois mois, il m'a
« sauvé de la fureur des siens, de sa propre fureur ; la re-
« connaissance me fait un devoir de lui rendre le même ser-
« vice, vous ne me forcerez pas à manquer à un devoir sacré.
« — Qu'il soit libre, s'écrient les autres soldats, un tel
« bienfait ne peut être payé que par un bienfait semblable ! »
Alors chacun s'empresse à détacher les liens de Bureau, à lui rendre la liberté dont il n'use qu'après avoir pressé ses libérateurs sur son sein. On est malheureux, au récit d'une semblable action, de ne pas connaître le nom du soldat républicain, comme on sait celui de son généreux ennemi.

Jacques Aubery, lieutenant-civil de Paris, ambassadeur en Angleterre, que son plaidoyer pour les malheureux habitans de Mérindol et de Cabrières, contre le cruel baron d'Oppède, rendit particulièrement célèbre, naquit à Cromières, au commencement du 16.e siècle. Voir la BIOGRAPHIE.

HYDROGR. La petite rivière d'Argance (voir ce mot), arrose et limite la commune, du N. N. E. au S. O. ; le ruisseau qui prend sa source dans l'étang situé près du château de la Motte, dont on lui donne le nom, coule au S. E. et va se jeter dans le Verron, après 2 kilom. de cours ; celui des Renardières, ayant sa source près du lieu de ce nom, se dirige au N. O. jusqu'à la hauteur du bourg, près duquel est, sur sa rive, un lavoir public ; il coule ensuite à l'O. où il va se jeter dans l'Argance, après 3 kilom. 172 de cours.

GÉOLOG. Sol montueux, faisant partie de la chaîne de collines qui domine à droite le beau vallon du Loir. Terrain secondaire, offrant un calcaire coquiller, où se rencontrent les mêmes espèces de fossiles que celles indiquées aux articles Bazouges, Bailleul et Verron. M. Ch. Drouet y a trouvé des échantillons de la coquille du genre Peigne côtes-inégales, dont il a fait une espèce de son genre Néithée. On rencontre aussi dans ce terrain de nombreux échantillons de bois pétrifiés, comme ceux indiqués à l'article Bazouges.

Plant. rar. Trapa natans, LIN., dans l'étang des Mocoreaux.

CADASTR. Superficie totale de 2,045 hectares, 06 ares, 59 centiares, divisés, par nature de culture, ainsi qu'il suit : — Terres labourables, 1,338 hectares 73 ares 69 centiares, en 5 classes ; évaluées à 6, 12, 20, 27 et 33 f. — Avenues, aires, douves, pièces d'eau, 8-79-85 ; à 33 f. — Étangs, 2-22-20 ; à 9 f. — Jardins potagers, 52-80-11 ; en 3 cl. : 33, 40, 48 f. — Pépinières, 0-63-20 ; à 27 f. — Vergers, 1-75-70 ; à 20 f. — Vignes, 94-39-40 ; 4 cl. : 6, 18, 30 et 36 f. — Prés, 214-42-97 ; 5 cl. : 9, 24, 36, 45 et 54 f. — Pâtures, pâtis secs, 54-20-23 ; 3 cl. : 2, 4, 9 f — Bois futaies, 1-12-10 ; à 15 f. — B. taillis, 168-46-45 ; 4 clas. : 6, 12, 15, 18 f. — Broussils, 7-19-95 ; à 2 f. — Pinières, 0-47-80 ; à 6 f. — Landes, 17-33-10 ; à 3 f. — Mares, 0-28-90 ; à 2 f. — Superficie des bâtimens, 15-85-72 ; en masse, à 523 f. 28 c. — *Objets non imposables* : Rout et chem., 64-70-12. — Riv. et ruiss., 1-65-10. = 279 maisons, en 10 cl., de 4 à 45 f. — 5 autres maisons, à 50, 60, 110, 120 et 130 francs.

TOTAL du Revenu imposable, 45,111 f. 39 c.

CONTRIB. Foncier, 6,809 f. ; personn. et mobil., 667 f. ; port. et fen., 245 f. ; 31 patentés : dr. fixe, 213 f. ; dr. proport., 74 f. Total, 8,008 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol argilo-calcaire et argilo-sablonneux, passablement fertile ; ensemencés en seigle pour la majeure partie ; moitié moins de froment ; moins encore d'orge, d'avoine et autres menus. Trèfle, chanvre, vigne, noyers, peu d'arbres à cidre. Très-peu d'élèves de chevaux, un plus grand nombre de veaux et de génisses; engrais de porcs ; quelques poulardes. — Assolement quadriennal ; 28 à 30 fermes à charrues ; un plus grand nombre de closeries. = Fréquentation des marchés de la Flèche.

INDUSTR. Extraction du calcaire pour recharger la route. Quelques tisserands font des toiles de commande pour les habitans.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route royale n.° 159, de la Flèche à Sablé, traverse la commune de l'E. au N. O., en passant dans le bourg : cette route est bien entretenue. Un chemin, partant du bourg pour aller à Parcé, par le Bailleul, n'est passablement bon que sur Cromières, pendant moins de 2 kilomètres.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. A ce qui précède, ajouter, sous le premier rapport, un certain nombre de petites maisons bourgeoises appartenant à plusieurs habitans de la Flèche, qui y ont des vignobles. Sous le rapport des noms : le Gué,

ancien château qui n'est plus qu'une ferme ; la Guerrière, la Garenne, cette dernière située près de la Mothe; les Asneries; la Poterie, la Verrière, la Bouteillerie.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; résidence de percepteur, bureau de déclaration des boissons, un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à la Flèche.

ÉTABL. PARTIC. Un officier de santé.

CROSÉ, Jaillot ; TORTAIGNE, Cassini ; vulgairement TORTAIS, TORTILLÉ ; ruisseau qui prend sa source dans la commune de Lavaré, du canton de Vibraye, sur les confins N. O. de la forêt de ce dernier nom. Le Crosé coule à l'O., passe près du bourg de Lavaré, se jette dans la Longuève, au-dessus du hameau des Luards, en entrant sur le territoire de Dollon. Cours de 5 kilom., pendant lequel il fait tourner trois moulins.

CROSMIÈRES, voyez CROMIÈRES.

CRUCIFIX (LE), ancienne paroisse de la ville du Mans. Voir cet article.

CURES, *Curia* ; prononciation populaire, CŒURES ; même étymologie que *Cour* ; palais, lieu de justice. Commune du canton et à 2 kilomètres 1/2 S. de Conlie; de l'arrondissement et à 18 kilom. N. O. du Mans. Anciennement du doyenné de Sillé-le-Guillaume, de l'archidiaconé de Passais, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 2, 22 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par Conlie ; au N. E., à l'E. et au S. E., par Domfront et Lavardin ; au S., par la Quinte ; au S. O., par Coulaines ; à l'O., par Neuvy et S.-Julien réunis ; sa forme est celle d'un parallélogramme un peu arqué ou en croissant, dont la partie concave est à l'E. N. E., la partie convexe à l'O. S. O. ; ayant 6 kilom. de diamètre du N. N. O. au S. E., et 2 kilom. de l'E. à l'O. Le bourg, situé à la presqu'extrémité N. O. de la commune, se compose d'un petit nombre de maisons entourant l'église au S. et à l'O. Église à ouvertures étroites et cintrées, n'ayant rien de remarquable du reste ; clocher en campanille, garni de deux cloches ; cimetière attenant à l'église, clos de murs, pour partie, et pour le reste, de pierres fichées debout.

POPULAT De 110 feux jadis, on en compte 196 actuellement, comprenant 350 individus mâles, 327 femelles, total, 677; dont 165 dans le bourg. Les hameaux des Chaussins, des Rues et des Chevaleries, contiennent 100, 80 et 45 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 49 ; naissances 180 ; décès, 142. — De 1813 à 1822 : mar., 46 ; naiss., 162 ; déc., 150.

HIST. ECCLÉS. Saint Martin patron ; très-petite assemblée le dimanche le plus prochain du 11 novembre. La cure était autrefois à la présentation de l'abbé d'Évron (Mayenne). Geoffroi Freslon, 46.e évêque du Mans, 1261 — 1286, donna au chapitre de sa cathédrale les dîmes qu'il avait acquises dans la paroisse de Cures.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était un membre du marquisat de Lavardin-Tucé, appartenant à la maison de Tessé. Dans le commencement du 13.e siècle, les seigneurs de la Ferrière, paroisse du Passais normand et de l'ancien diocèse du Mans, deviennent seigneurs de Cures par le mariage de Jean II de la Ferrière avec Mathilde, fille de Robert de Harcourt, seigneur de Conches, Cures, Beaulandais, etc. Il est probable que la baronnie de Vernie faisait partie de la dot de Mathilde, puisqu'on voit Jean de la Ferrière, commandant du château de Domfront pour la Ligue, porter le titre de baron de Vernie. Il paraît que le mariage de Gabriel, seigneur de la Ferrière, avec Françoise, fille de René II de Froulai, comte de Tessé, baron d'Ambrières et de Vernie, fit passer ces terres par héritage dans la famille de Tessé.

HYDROGR. La petite rivière de Gée prend naissance au S. O. de la commune, près la ferme de Vaurouin, nom qu'on dit signifier en vieux langage, *mauvais vallon*. Le ruisseau de la Joutière et celui de Montmourault, ayant également leurs sources sur ce territoire, coulent au S. E. et se réunissent sur celui de la Quinte. Point de moulins sur Cures.

GÉOLOG. Sol plat, découvert, dans les deux tiers de la superficie de la commune, du centre au N. O., n'ayant de bois que quelques haies d'épines peu fournies ; terrain secondaire, appartenant au calcaire jurassique, riche en Ammonites, Orbulites, Nautiles, etc. ; la partie S. E. plus montueuse, plus boisée ; le calcaire s'y enfonce sous des couches d'alluvion, offrant du minerai de fer et des grès ferrugineux.

Plant. rar. Tussilago petasites, LIN.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,082 hectares ; jardins, 25 ; bois, 2 ; pinières, 5 ; prés, 56 ; superficie des bâtimens, 3 ; chemins, 29 ; eaux, 2. Total, 1,204 hectares.

CONTRIB. Foncier, 3,220 f. ; personn. et mobil., 359 f. ; port. et fen., 78 f. ; 14 patentés : dr. fixe, 56 f. ; dr. proport., 18 f. Total, 3,731 f. — Perception de Conlie.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire et argilo-sablonneuse, cette dernière en moindre proportion ; généralement fertile ; cultivée en égale quantité en gros et menus grains, dont il y a exportation ; peu de trèfle, de chanvre ; pommes de terre ; arbres à fruits à cidre, dans la partie S. E. seulement. Élèves

d'une petite quantité de poulains, d'un assez bon nombre de veaux et de génisses, porcs et moutons. — Assolement quadriennal; 10 fermes principales, un grand nombre de bordages et de closeries, celles-ci réunies dans le bourg et dans les trois hameaux indiqués plus haut; 40 charrues. — Fréquentation des marchés de Conlie.

INDUSTR. Un fourneau à chaux et à tuile; extraction du calcaire et de l'argile qui y sont employés. Extraction du grès ferrifère ou *roussard*, pour pierre d'appareil, que l'on taille près de la carrière.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin, de Bernay à la Quinte, traverse l'extrémité S. de la commune; celui de Conlie à Loué par Bernay, et la route du Mans à Mayenne, passent à sa proximité, à l'O. et au N. E., et servent à son exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Une maison de maître à la Boussardière. Parmi les noms remarquables : les Chevaleries, hameau, ancien bénéfice militaire probablement; la Grande-Maison, l'ancien manoir seigneurial; la Motte; la Grande-Place et les Rues, deux noms qui semblent indiquer un lieu plus important autrefois.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres au Mans, de distribution à Coulans.

D

DANGEUL, DANGEUIL, *Dangeolium*; S.-GEORGES ET S.-MARTIN DE DANGEUL réunis, *S.tus Georgius et S.tus Martinus*; étymologie inconnue. Peut-être ce nom exprime-t-il un lieu dangereux, un danger qui y aurait été couru autrefois? Commune faisant partie du Saosnois; du canton et à 4 kilomètres O. de Marolles-les-Braults; de l'arrondissement et à 14 kilom. S. O. de Mamers; à 28 kilom. N. N. E. du Mans. Jadis du doyenné de Beaumont, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 5, 16, 33 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Toigné et Courgains; à l'E., par Marolles et Dissé-sous-Ballon; au S., par Congé-sur-Orne; à l'O., par Nouans; au N. O., par René; la forme de cette commune est un ovale de 5 kilom. environ de diamètre, du N. au S., sur 4 kilom. de l'E. à l'O.. Le bourg, sur

une élévation, à-peu-près au centre du territoire, forme une longue et assez jolie rue qui s'étend du S. au N., où elle vient aboutir à peu de distance à l'E. de l'église de S.-Georges. Outre cette rue, quelques maisons sont groupées autour de cette église et de l'emplacement de celle de S.-Martin, totalement démolie en ce moment. L'église de S.-Georges n'a rien de remarquable que son apparence d'ancienneté ; clocher en bâtière ; cimetière clos de murs, attenant à cette église, principalement au sud. L'ancienne forteresse ou château, au S. de l'église de S.-Martin, dont un chemin seul la séparait, est entièrement détruite; on ne voit plus que des restes des fossés qui l'entouraient : ce qu'on appelle encore le Château n'est qu'une maison fort simple, les anciens communs de ce manoir.

POPULAT. Portée autrefois à 133 feux, pour les deux paroisses, elle est aujourd'hui de 250, qui comprennent 590 individus mâles, 524 femelles, total, 1,114, dont 292 dans le bourg. — Cinq hameanx contiennent chacun 25, 30, 34 et 38 individus ; celui de Chêne-Marais en contient de 80 à 90.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 118 ; naissances, 302 ; décès, 266. — De 1813 à 1822 : mariag., 111 ; naiss., 358 ; déc., 220.

HIST. ECCLÉS. Dangeul était divisé autrefois en deux paroisses, de S.-Georges et de S.-Martin, dont chacune avait son église et son curé : elles sont réunies en une seule succursale aujourd'hui. La dernière de ces deux paroisses comprenait les 3/5.es de la population. La cure de S.-Georges était à la présentation de l'évêque diocésain ; les religieux de l'abbaye de S.-Vincent du Mans présentaient à celle de S.-Martin. Une assemblée tient dans cette commune le dimanche qui suit le 23 avril, fête de S.-Georges ; elle est retardée de huit jours quand elle se trouve dans l'octave de Pâques. L'abbaye de S.-Vincent possédait les deux tiers des grosses dîmes de la paroisse de S.-Martin et la châtellenie de Magnane qui y était située. Il y avait une chapelle au château de Dangeul, sous l'invocation de S.-Nicolas, présentée par le seigneur ; une autre, dite de S.-Martin, au fief de Méfossé, présentée également par le seigneur de ce fief. Le bois des Oliviers, dans cette commune, appartenait au temporel de la chapelle de S.-Jean, fondée dans la cathédrale du Mans.

Les droits de l'abbaye de S.-Vincent, sur la paroisse de S.-Martin-de-Dangeul et ses dépendances, résultaient de la donation qui lui en fut faite, vers 1096, par Guillaume Braitel, fils du vicomte Geoffroy (inhumé dans cette église), en présence d'Hoël, 34.e évêque du Mans, du consentement

de Hugues et de Geoffroy, frères de Guillaume. Cette donation autorise les religieux de cette abbaye à recevoir tout ce que les tenanciers de ladite église donneront ou vendront à ladite abbaye, pourvu que le service de l'église n'en souffre point. Hugues, malgré son consentement, ayant contesté plus tard cette donation, et enlevé la dîme du vin, se désiste de son opposition après de longs débats. En conséquence de l'arrangement qui eut lieu à Ballon, dans la maison de Hugues, Béatrix sa femme reçoit de Ranulphe abbé, un lit et un beau cheval valant 10 livres, et chacun de leurs trois enfans quatre deniers.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était une châtellenie annexée au château dit de Dangeul. Un acte passé sous le pontificat de Geoffroi de Loudun, 44.e évêque du Mans, de 1234 à 1255, relatif à l'église de S.-Vincent-des-Prés (voir cet article), fait mention d'un seigneur appelé Robert de Dangeul. Cette seigneurie fut possédée dans le 17.e siècle par la famille d'Angennes de Rambouillet; elle passa ensuite dans celle de Vassé et fut vendue par un des marquis de ce nom à M. Plumard, secrétaire du Roi, qui prit le surnom de Dangeul. Elle fut acquise en 1777 par M. de Bizeul. De 1530 à 1539, il est accordé à plusieurs reprises, aux assises féodales de Beaumont, délai à Jacques d'Angennes, pour faire foi et hommage pour la terre de Dangeul; et en 1655, Angélique-Clarisse d'Angennes de Rambouillet et Julie sa sœur, femme de Charles de S.te-Maure, chevalier, seigneur de Montansier, filles de Claude d'Angennes, font aveu au duché de Beaumont pour la châtellenie et terre seigneuriale de Dangeul et la sergenterie fayée (fieffée) qui en dépend. Cette châtellenie, qui avait haute, moyenne et basse justice, ressortissait à la seigneurie de Beaumont et en appel au siége présidial de la Flèche. Elle dépendait aussi, pour partie, de la baronnie du Saosnois et, sous ce rapport, était du bailliage de Mamers. On voit par l'historique qui va suivre, que Dangeul, dans le 11.e siècle, ne dépendait point du Saosnois, mais bien du comté du Maine. En 1777, cette châtellenie avait la seigneurie des deux paroisses de Dangeul, la présentation à deux chapelles, elle s'étendait sur huit autres paroisses, et se composait de huit fermes produisant environ 13 mille livres de revenu. La terre de la Motte-Pézart était une de celles qui en dépendaient.

Outre la châtellenie de Magnane, dont il est parlé plus haut, il y avait encore à Dangeul les terres fieffées de Méfossé, de Coulée et de Mignerolle, la première entourée de douves. La terre de Cour-Mienne ou peut-être mieux *Cour-*

Moyenne, devait être anciennement le lieu de juridiction de l'un de ces fiefs.

HISTORIQ. Robert II de Bélesme, comte du Perche, fils de Roger de Montgommery et de Mabile de Bélesme, l'un des hommes les plus féroces de cette époque de férocité, exerçait, comme baron du Saosnois, mille vexations sur ses voisins les Manceaux, particulièrement contre les vassaux des abbayes de la Couture et de S.-Vincent, sur le territoire desquels il fit bâtir les forteresses de Saosne et de S.-Rémy-du-Plain. Les représentations du comte du Maine Hélie de la Flèche, à qui les abbés de ces abbayes en portèrent plainte, n'ayant été d'aucun poids, Hélie surprit Robert et, quoiqu'en force bien inférieure, le défit après un combat acharné, près du ruisseau de Riolt ou Riolet, dans un lieu qu'on croit être à 2 kilom. 172 au N. du bourg de Dangeul. Hélie fit ensuite bâtir le château de Dangeul, ou fortifier celui qui y existait, vers l'an 1090 ou 1092, afin de couvrir le Maine de ce côté, et y mit une forte garnison. Robert, désolé d'être tenu en bride par ce moyen, eut recours à Guillaume-le-Roux roi d'Angleterre, à qui son frère Robert avait cédé le duché de Normandie, et attira ce prince à la tête de son armée devant le château de Dangeul. « La garnison de cette place, « lui avait-il dit, pour le déterminer, engourdie par la sécurité, « est dispersée de tous côtés ; elle est rassurée par les pluies « et les tempêtes de l'hyver (c'était en février), et vous « croit occupé ailleurs. Si nous nous jetons tout-à-coup sur « elle, nous trouverons les soldats et les habitans au dé- « pourvu, et nous la prendrons facilement. » Il n'en fut pourtant pas ainsi : Hélie, informé des intrigues de Robert et de la venue de Guillaume, s'était mis en mesure, et les efforts de ses ennemis furent impuissans. C'est alors que le roi d'Angleterre, obligé de se retirer, donna de grandes sommes d'argent au comte du Perche, qui s'en servit pour faire élever neuf forteresses dans le Saosnois et les faire enceindre de cette longue ligne de circonvallation connue dans le pays sous le nom de *Fossés de Robert-le-Diable*, du nom qu'avait valu à Robert la terreur qu'il inspirait. C'est de cette espèce d'antre que, comme une bête féroce, il se jetait sur les terres du Maine, y commettait toutes sortes de pillages et de vexations et tenait le pays dans un état de guerre continuel. Hélie de la Flèche ayant voulu de nouveau mettre à la raison ce fâcheux voisin, s'établit avec ses troupes au château de Ballon, d'où ayant fait à son tour une excursion dans le Saosnois et rentrant, le 28 avril 1098, à la tête de ses soldats chargés de butin, il eut le malheur de s'en séparer, lui septième, dans

les environs de Dangeul, fut surpris par Robert qui s'y tenait en embuscade, fait prisonnier, avec Hervé de Montfort son gendre et presque tous ceux qui l'accompagnaient, et conduit à Guillaume-le-Roux qui l'envoya prisonnier dans le château de Rouen, comme nous l'avons dit page XCIV du Précis Historique, où il faut lire Robert au lieu de Guillaume Talvas.

En 1416, les Anglais ayant à leur tête Henri V leur roi, débarquent en Normandie, pénètrent dans le Perche et s'emparent d'un grand nombre de places dans le Saosnois, notamment de celle de Dangeul. — Au mois de décembre 1421, le comte d'Aumale, après avoir, aidé du duc d'Alençon Jean II, soumis le château de Ballon pour le régent (Charles VII), reprend sa route par Dangeul pour aller délivrer la Ferté-Fresnel, assiégée par les Anglais.

On compte, parmi les plus marquans des réformés qui s'emparèrent de l'autorité dans la ville du Mans, en 1562, un sieur la Fontaine, de Dangeul.

HIST. CIV. Un instituteur primaire est entretenu dans la commune, au moyen d'une indemnité votée par le corps municipal.

HYDROGR. La commune est presqu'entièrement privée de cours d'eau, le ruisseau de Micheron, qui y a sa source, coulant à peine pendant un hectomètre sur son territoire : celui de Malherbe en passe tout près, à l'ouest. — On indique l'existence d'une fontaine minérale sur cette commune. Nous doutons qu'elle soit ferrugineuse comme le dit Lepaige, le seul écrivain qui en parle ; et nous nous proposons de nous en assurer et d'en rendre compte à l'article MAROLLES (Canton de).

GÉOLOG. Sol élevé, dans la partie E., où il forme un plateau qu'occupait l'ancien territoire de la paroisse S.-Georges, dont fait partie le bourg ; s'affaissant à l'O. Terrain secondaire, semblable à celui décrit précédemment à l'article Courgains.

DIVIS. DES TERR. En labour, 857 hectares ; jardins, 33 ; prés, 12 ; bois de futaies, 3 ; bois taillis, 11 ; superficie des bâtimens, 2 1/2 ; chemins, 5 ; eaux, 1/2. Total, 924 hect.

CONTRIB. Foncier, 7,500 f. ; personn. et mobil., 561 f. ; port. et fen., 221 f. ; 9 patentés : dr. fixe, 49 f. ; dr. proport., 22 f. Total, 8,353 f. — Perception de Courgains.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, fertile ; ensemencée moitié en froment et moitié en orge et avoine, très-peu de seigle, pour avoir des liens seulement ; exportation des deux tiers des grains recueillis ; trèfle, pour pâture en majeure partie ; chanvre et fil, arbres à fruits et cidre. Elèves de che-

vaux, de bêtes à cornes et engrais de ceux-ci ; élèves et engrais de porcs ; moutons, etc. — Assolement triennal ; 12 fermes principales, un très-grand nombre de bordages, dont partie réunis par hameaux ; plus de 80 charrues. = Fréquentation des marchés de Beaumont-sur-Sarthe, de Ballon et de Mamers.

INDUSTR. Point d'autre que la culture des terres.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin du Mans à Mamers, par Ballon et Dangeul, va être mis en état de route départementale, sous le n.° 11 : les travaux en sont ouverts entre le Mans et Ballon. Chemins vicinaux d'assez difficile exploitation.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. La maison dite le Château, n'a rien d'intéressant. Ce qu'on peut apercevoir des vestiges de l'ancienne forteresse, qui ne consiste que dans quelques restes de fossés, ne donne aucune idée de l'importance dont elle paraît avoir été aux époques dont nous avons parlé. Les anciens fiefs de Coulée, de Méfossé, de Mignerolles, ne sont plus que des fermes, les deux premières avec chacune une maison de maître.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale; instituteur primaire; débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Beaumont-sur-Sarthe.

DAUBERT, château ; voyez DOBERT.

DAUVERS, ruisseau ; voir AUVERS.

DAVIÈRE, château situé dans la commune de Courcemont (voir cet article). Le nom de *Davière*, fort commun dans le pays, signifie la demeure, la propriété de David ; nom que portait sans doute le premier propriétaire du château dont nous parlons, dans lequel était une chapelle fondée, de 20 livres de revenu.

Nous n'avons fait qu'indiquer à l'article Courcemont le château du Chenay, situé à 8 hectomètres N. O. de ce bourg, et à 1 kilom. 1/2 S. O. du château de la Davière. Nous devons ajouter ici, que cet ancien manoir offre de l'intérêt par sa constructiou antique. Bâti suivant le système de fortification de l'époque, la maison, flanquée de deux pavillons, était entourée de fossés et d'un pont-levis qu'on y remarque encore, ainsi qu'une tour qui servait de chapelle dans les derniers temps.

DÈCHE, ruisseau qui prend sa source dans l'étang de Porché, à l'O. N. O. du bourg de S.-Symphorien, du canton de Conlie ; coule au N. E., traverse l'étang de Bray, se contourne pour se diriger au S. E., et se rend dans la rivière de Vègre, au-dessous du moulin de Jumeau. Pendant son cours d'environ 7 kilom., ce ruisseau arrose les communes de

S.-Symphorien, Tennie et Bernay, et reçoit plusieurs autres petits ruisseaux. Point de moulins sur son cours.

DEFAIS, DEFAIX, DEFFAIS. On appelait de ces noms les pêcheries particulières, les lieux réservés pour la pêche et pour la chasse, comme les garennes et étangs des seigneurs. Ces garennes ou *défais*, lieux défendus, s'établissaient également sur les rivières et autres cours d'eau, ainsi qu'on le voit dans plusieurs articles des coutumes du Maine, d'Anjou et autres provinces, et par cet article de l'ouvrage intitulé *Noms féodaux* : « Nommé par le roi Louis XI, grand-« maître des eaux et forêts d'Anjou, Mathurin de Montalays, « chevalier, obtient de ce prince les deffais et garennes d'eau, « des deux côtés de la rivière de Mayenne. » De-là le grand nombre de lieux portant encore dans le Maine le nom de Defais, parmi lesquels nous citerons la COUR-DES-DEFAIS, ancien château situé en Berfay (voir cet article), dans le canton de Vibraye, qui était le lieu de juridiction seigneuriale, en matière de pêche et de chasse ; la FORÊT DES DEFAIS DE VADRÉ, ou forêt de Courcelles, dont nons avons parlé aussi à l'article de cette commune, pages 127 et 128 de ce volume ; enfin, la LANDE DES DEFAIS DE BRUON, que nous avons décrite sous ce dernier nom.

DEGRÉ, *Degreium* ; étymologie inconnue. Commune du canton et à 10 kilomètres 1/2 S. S. E. de Conlie ; de l'arrondissement et à 11 kilom. O. N. O. du Mans. — Distances légales : 12 et 13 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Lavardin ; au N. E. et à l'E., par Aigné ; du S. E. au S. O., par Chaufour ; à l'O., par la Quinte ; et au N. O., par Cures ; la forme de cette commune est un polygone irrégulier, se réduisant à l'apparence d'un cœur, dont la pointe ou sommet est au sud. Son diamètre central, du N. au S., est de 5 kilomètres 1/2 ; de l'E. à l'O., il est de 3 kilom. 1/2, dans sa plus grande dimension. Le bourg, au centre du premier de ces diamètres et au tiers O. du second, se compose d'un petit nombre de maisons, situées au N. et à l'O. de l'église. Celle-ci n'a rien de remarquable, qu'un bas relief au-dessus de la porte occidentale, représentant S.-Martin à cheval, partageant son manteau avec un pauvre. Clocher en pyramide quadrangulaire, peu élevée. Cimetière entourant l'église, clos de haies et de murs.

POPULAT. De 79 feux avant la révolution, on en compte 116 actuellement, comprenant 295 individus mâles, 301 femelles, total, 596 ; dont 140 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages,

57 ; naissances, 116 ; décès, 87. — De 1813 à 1822 : mariag., 58 ; naiss., 150 ; déc., 74.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S.-Martin de Tours ; assemblée le dimanche le plus rapproché du 11 novembre. La cure, ancien prieuré conventuel des chanoines de Saint Augustin, était à la présentation de l'abbé de Beaulieu du Mans. Il y avait une chapelle dite de N.-D de Degré, qui valait 30 livres de revenu.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était un membre du marquisat de Lavardin : elle était annexée au château du Bignon, situé à 2 kilom. 1/2 au N. du bourg, simple ferme aujourd'hui, appartenant à M. Auguste Anfray du Mans. On y remarque encore quelques restes de tourelles et un vieux corps de bâtiment, faisant partie de l'ancien château, assez remarquable par son genre particulier de construction. Les autres fiefs de la paroisse étaient la Vagotière, où se trouve une jolie maison moderne, accompagnée d'un bois bien percé, propriété de Madame Négrier du Mans ; les Brosses et les Hayes, qui ne sont plus que des fermes actuellement.

HIST. CIV. Degré était la résidence d'un notaire, avant la révolution.

HYDROGR. Le ruisseau de l'Autonnière (voir ce mot), traverse la commune du N. O. à l'E. N. E. ; ceux des Clerets et de Teillet, venant de la Quinte, comme le précédent, vont se réunir à lui, au N. E. du bourg, après un cours de 4 kilom. 1/2 et de 5 kil. ; celui de Boisoran, qui prend sa source au S. de la commune, remonte au N., et se jette dans les deux derniers, après 1 kilom. 1/2 de cours. — Moulins à blé de l'Aunay et de l'Autonnière, sur le ruisseau de ce nom. L'étang de Boisoran, cité par Lepaige, est en pâture depuis long-temps.

GÉOLOG. Sol inégal, coupé et boisé ; passage des terrains secondaires à ceux d'alluvion, offrant la glauconie sableuse dans la plus grande partie du sol ; le grès ferrifère dans la partie nord-est.

Plant. rar. Malva moschata, LIN.

DIVIS. DES TERR. En labour, 770 hectares ; jardins, 12 1/2 ; prés, 35 ; bois taillis, dont celui de Martigné, cité par Lepaige, (celui du Boulay arraché), 8 1/2 ; superficie des bâtimens, 2 ; chemins, 9 ; eaux courantes, 1. Total, 838 hectares.

CONTRIB. Foncier, 4,460 f. ; personn. et mobil., 266 f. ; port. et fen., 83 f. ; 4 patentés : dr. fixe, 19 f. ; dr. proport., 19 f. Total, 4,847 f. — Perception de Milesse.

CULTUR. Surface argilo-calcaire ; argilo-sablonneuse, dans

la partie N. E. ; généralement fertile, ensemencée, à-peu-près par égales portions, en froment, seigle, orge et avoine, dont il y a exportation ; un peu de sarrazin ; beaucoup de chanvre et de fil ; trèfle, pour pâture, destinée à remplacer les prés naturels qui sont insuffisans; pommes de terre, pois, etc.; arbres à fruits et cidre. Quelques poulains ; un petit nombre d'élèves de toute espèce de bestiaux. — Assolement triennal ; 10 fermes principales, beaucoup de bordages, dont une grande partie réunie par petits hameaux ; 37 charrues. = Fréquentation des marchés de Conlie et du Mans.

INDUSTR. Nulle.

ROUT. ET CHEM. Des chemins vicinaux seulement, de difficile exploitation, excepté dans la partie un peu sablonneuse, au nord-est.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Vagotière, seulement, sous le premier rapport ; sous le second, la Chevalerie, ancien bénéfice militaire ; la Gourdaine, la Groirie, la Motte, près la Vagotière et qui en dépendait peut-être ; noms dont la signification a été donnée plusieurs fois.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres au Mans, de distribution à Coulans.

DEHAUT, DEHAULT, DEHAUX ; *Dehalta* ; LA CHAPELLE DE DEHAUT, *Capella de Haltis* ; commune CADASTRÉE, de l'ancien Fertois, prenant son nom de sa situation élevée ; du canton et à 6 kilomètres 1/2 O. N. O. de la Ferté-Bernard ; de l'arrondissement et à 22 kilom. S. E. de Mamers ; à 36 kilom. N. E. du Mans. Jadis du doyenné de la Ferté-Bernard, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou ; du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 8, 25 et 42 kilomètres.

DESCRIP. Bornée au N. et au N. E., par la Chapelle-du-Bois ; à l'E. et au S. E., par St.-Antoine-de-Rochefort ; au S., par S.-Aubin-des-Coudrais, à l'O., par S.-Georges-du-Rosai ; au N. O., par Nogent-le-Bernard ; sa forme est un hexagone irrégulier, se réduisant à celle d'un triangle, qui se contourne de l'O. au S., où est son soumet, tandis que sa base est à l'O. N. O. Diamètres : dans sa plus grande longueur, ou de l'O. N. O. au S., 6 kil. 1/2 ; sur une largeur qui varie de 3 hectom., à 3 kil. 8 hectom. Le bourg, situé en amphithéâtre, sur la pente E. d'un côteau, vers le tiers O. N. O du diamètre longitudinal de la commune, entoure l'église triangulairement, et forme une petite rue, au bas de laquelle coule le ruisseau qui porte également le nom de Dehaut. Église n'ayant rien de remarquable, du style gothique secondaire, avec des contreforts massifs et saillans ; clocher en flèche

élevée, sur une tour carrée ; cimetière entourant l'église, clos de murs en majeure partie.

POPULAT. Portée pour 84 feux sur les anciens états de l'élection, on en compte 163 actuellement, qui se composent de 437 individus mâles, 407 femelles, total 844, dont 190 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages 50 ; naiss. 202 ; décès, 183. — De 1813 à 1822 : mariag. 67; naiss. 262 ; décès, 159.

HIST. ECCLÉS Saint-Sulpice patron; assemblée le dimanche qui suit le 1.er septembre, fête de St.-Gilles, à moins que l'assemblée de Bellou-le-Trichard (Orne), ne se rencontre le même jour, ce qui fait avancer ou retarder de huit jours celle de Dehaut, suivant les convenances locales. La cure était autrefois à la présentation de l'évêque du Mans.

Guillaume de Passavent, 38.e évêque du diocèse, de 1142 a 1186, donna au prieuré de Saint-Martin du Mans, qu'il avait fondé, le patronage de l'église de Dehaut, qu'il avait retiré des mains des laïques, avec le domaine, le four et autres droits; mais son quatrième successeur, l'évêque Maurice, retint ce patronage et donna pour indemnité aux moines dudit prieuré, une rente de 30 septiers de blé et de 20 sous mançais, dus par la cure à l'évêché.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée au château, était un membre de la Baronnie-Pairie de la Ferté-Bernard et dépendait du bailliage des Chapelles, érigé en châtellerie, en 1679, sous le nom de Préval (V. cet article). Le château, de construction moderne, à 4 hectom. au S. du bourg, n'a de remarquable qu'un joli bouquet de futaie y attenant, bien percé et servant de promenade. Il appartient aux enfans Delonlay de Dehaut, du chef de feue M.e leur mère, née Guerrier.

On lit dans un aveu fait en 1394, par Pierre de Savoisy, 58.e évêque du Mans : « *Item*, les choses que tient de moy, à foi et hommage, le sire de Dehaut, dont il m'est tenu faire un cheval de service, quand il y échet par coutume du pays, lesquelles j'ay pris en ma main (saisi), pour défaut d'hommes. » C'est-à-dire à défaut par les héritiers d'avoir renouvellé l'hommage dû à chaque mutation de seigneur.

HIST. CIV. Dans une épidémie qui affligea le pays Fertois, au printemps de 1788, Dehaut, situé au N. O de cette contrée, fut, malgré sa situation élevée, une des paroisses où la mortalité fit le plus de ravages : il en fut de même lors de l'épidemie de l'année suivante, pendant laquelle tous les malades succombèrent, ce qui n'eût lieu que dans cette paroisse.

HYDROGR. Le ruisseau ou petite rivière de Dehaut, dont

l'article suit celui-ci, traverse la commune du N. O. au S. E., en passant au bas du bourg. — Moulins sur ce cours d'eau : de la Marche, du Bourg, de la Roberie, de la Ronce, de la Folletière, tous à blé ; Roux, à Foulon.

GÉOLOG. Sol élevé, couvert ou boisé, coupé par le vallon que forme le cours du ruisseau de Dehaut ; passage des terrains secondaires à ceux de transport, offrant des couches d'argiles mêlangées de cailloux roulés, recouvrant la marne blanche qui est en extraction près du bourg.

CADAST. La superficie totale, de 898 hectares 82 ares 32 centiares, se divise par nature de culture, ainsi qu'il suit : — Terres labourables, 732 hectares 18 ares 20 centiares ; divisés en 5 classes, évaluées à 7, 14, 18, 28 f. 80 c. et 36 f. — Pièces d'eau, 0-22-30 ; à 36 f. — Allées, Pépinières, 0-62-80 ; à 36 f. — Jardins, 13-06-83, 3 cl. : 36, 40, 48 f. — Prés, 72-53-20 ; 4 cl : 9, 24, 36, 45 f. — Pâtures, 10-46-40; 3 cl. : 4 f. 50 c., 9, 12 f. — Bois de futaies et taillis (dont le bouquet du château, et le taillis près le Colombier), 32-75-00 ; 3 cl. : 6, 12, 16 f. — Landes, 0-39-20 ; à 4 f 50 c. — Mares, 0-13-90 ; à 1 f. — Superficie des bâtimens, 9-02-37, évaluée en masse à 324 f. 82 c. *Objets non imposables* : Rout. et chem., 21-61-12. — Cours-d'eau, 2-81-00. = 151 maisons, en 6 class., de 4 à 36 f. — Le château, 90 f. — 6 moulins, en masse, 487 f. — 1 forge de maréchal, 12 f.

TOTAL du Revenu imposable de la commune, 23,454 f. 63 c.

CONTRIB. Foncier, 3,938 f. ; personn. et mobil., 351 f. ; port. et fen, 100 f. ; 18 patentés : dr. fixe, 90 f. ; dr. proport., 75 f. 66 c. Total ; 4554 f. 66 c. — Perception de Saint-Aubin-des-Coudrais.

CULTUR. Terres argileuses douces et fertiles, dans les deux tiers sud du territoire ; argilo-sablonneuses et moins productive, dans la partie nord ; ensemencées en froment et en orge, à peu-près en égale proportion ; moitié moins de seigle, très-peu d'avoine et autres menus ; chanvre et fil ; trèfle et graine; arbres à fruits et cidre. Peu d'élèves de chevaux ; une assez grande quantité de veaux et de génisses, porcs, moutons et chèvres. — Assolement quadriennal, dans lequel on fait usage de la marne ; 7 fermes principales, 40 bordages ; 45 charrues. = Fréquentation des marchés de la Ferté-Bernard, de Bonnétable ; des foires de Mamers

INDUSTR. L'agriculture seulement.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin en construction, désiré depuis longtemps, de Bonnétable à la Ferte-Bernard, par S.-Georges-du-Rosay et le bourg de Dehaut, viendra s'embrancher sur la Chapelle-du-Bois, à la route départementale n.° 7,

de la Ferté-Bernard à Mamers, ouverte depuis 40 ans et dont il serait bien désirable qu'on s'occupât. Les chemins vicinaux étroits et profonds sont presque impratiquables en hiver.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château, déjà cité. Comme noms remarquables, mais dont la signification n'a pas besoin d'être expliquée : ceux des fermes du Pin, Belorient, la Roche, le Colombier, les Regrets, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard.

DEHAUT, DEHAULT; ruisseau qu'on qualifie aussi du titre de rivière, prenant son nom du côteau élevé où il a sa source, dans un petit étang au S. E. de la commune de Nogent-le-Bernard; coule au S. E., traverse du N. O. au S. E., la commune du même nom de Dehaut; ensuite celles de S.-Aubin-des-Coudrais et de S.-Martin-des-Monts, du canton de la Ferté-Bernard; et, réuni au Rosai-Est, se jette dans la rivière d'Huisne, au-dessous du lieu des Ageux. Pendant un cours d'environ 12 kilom., le Dehaut fait mouvoir 6 moulins.

DÉLUGE (LE), nom d'une colline ou montagne de la commune de St.-Léonard-des-Bois, du canton de Fresnay, dont nous renvoyons la description à l'article de cette première commune, où s'en trouve un grand nombre d'autres, son sol étant le plus élevé et le plus pittoresque du département. Voyez SAINT-LEONARD-DES-BOIS.

DÈME, DEMÉE, DOMEE; de *demanare*, couler. Petite rivière appelée de ce premier nom, par Cassini; du second, vulgairement; et du dernier, par Jaillot : nous la portons sous le nom de Dème, pour nous rapprocher de l'usage. Prenant naissance dans le département d'Indre-et-Loire, sur la lisière N. E. de la forêt de Beaumont-la-Ronce, elle n'entre dans celui de la Sarthe, à Beaumont-la-Chartre, canton de la Chartre, qu'après un cours de 15 kilomètres; coule du S. E. au N. O., arrose les communes de Beaumont et de Marçon, en passant auprès de leurs bourgs, et se jette dans le Loir à la chapelle de St.-Lazare, à 4 hectares à l'O. du dernier de ces deux bourgs, après un cours total de 23 hilom. 1/2, pendant lequel elle fait mouvoir sept moulins sur le département.

DENIS (SAINT), voyez SAINT-DENIS, plusieurs articles.

DEUX-FONTS; petite rivière libéralement qualifiée de ce titre, et mal nommée DENFONT, par Jaillot. Elle prend son nom de ses deux sources ou fontaines situées dans la commune de Chantenay, du canton de Brûlon, coule d'abord au S. O.,

passe au bas du bourg de Chantenay, où elle reçoit le ruisseau de Clairon ; se dirige au Sud, puis de nouveau au S. O., ensuite directement à l'Est ; et, enfin, redescendant directement au Sud, va se jeter dans la Sarthe, peu loin au-dessous du bourg d'Avoise, après s'être encore grossie du ruisseau de Vaux. Pendant son cours, qui est de 10 kilom. 172 environ, la Deux-Fonts arrose les communes de Chantenay, Tassé, Asnières et Avoise, des cantons du Brûlon et de Sablé, et fait mouvoir 5 à 6 moulins.

DIABLINTES, *Diaulitæ*, *Diabolitæ*, *Diablintes* ; peuplade de la Gaule Armoricaine, de la province appelée par les Romains 3.e Lyonnaise, confédérée avec les Aulerces Cénomans et les Arviens. Le géographe Samson avait voulu trouver la cité des Diablintes dans le Perche, aux environs de Nogent-le-Rotrou ; mais les recherches de l'abbé Lebœuf, celles du savant Danville, les nombreuses antiquités trouvées à Jublains, gros bourg de l'arrondissement de Mayenne, dans le département du même nom, ne permettent guère de douter que ce lieu ait été l'ancienne cité des *Aulerci Diablintes*. Le nom de Jublains, que l'on trouve écrit *Jublent* dans des actes très-anciens, paraît être lui-même une corruption du mot *Diablint*, quoiqu'on le fasse venir aussi de *Julii Balnea*, bains de Jules César, opinion qui n'a pour elle qu'un petit nombre d'antiquaires. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit aux chapitres I et II du PRECIS HISTORIQUE sur ce sujet. Le territoire de cette ancienne peuplade Gauloise, n'appartenant point au département de la Sarthe, nous n'avons dû porter son nom ici que parce qu'étant de l'ancien Maine, on pourrait chercher à ce mot des détails qui ne peuvent entrer dans notre plan.

DINAN, ruisseau dont le nom paraît venir du grec *dini*, *dinen*, tournant d'eau, eaux agitées, impétueuses ? Il prend sa source au N. du hameau des Forges, au S. O. de la forêt de Bersay ; se dirige du N. O, à l'E, puis au S. E., après avoir traversé plusieurs étangs ; arrose les communes de Jupilles, de Thoiré et de Flée, du canton de Château-du-Loir, en passant à l'E. et près de ces deux derniers bourgs ; et va se jeter dans le Loir, à 172 kilom. au S. de celui de Ste.-Cécile. Son cours est de 12 kilom. 172, pendant lequel il reçoit plusieurs autres petits ruisseaux. On compte 11 moulins sur ce cours d'eau.

DISSAY-SOUS-BALLON ; voyez DISSÉ-SOUS-BALLON.

DISSAY-SOUS-COURCILLON et **BANNES**, DISSAI, DISSÉ ; *Disseium*, *Diceium* ; BANNE, BENNE, *Benna* ; voir pour

l'étymologie de Dissay, le paragraphe ANTIQUITÉS; celle de Bannes inconnue. Commune CADASTRÉE, du canton et à 6 kil. 2 hect. S. E., de Château-du-Loir, ville dont elle est séparée par la rivière du Loir; de l'arrondissement et à 36 kilom. S. O. de St.-Calais; à 43 kilom. S. S. E. du Mans. Autrefois du doyenné et de l'archidiaconé de Château-du-Loir, du diocèse du Mans, et de l'élection de la Flèche. — Distances légales : 6, 42 et 52 kilométres.

DESCRIP. Bornée au N., par le Loir, qui la sépare de Vouvray; à l'E., par Marçon et Beaumont-la-Chartre; au S., par le département d'Indre-et-Loire et Saint Pierre-de-Chevillé; à l'O., par Nogent-sur-Loir; au N. E., encore par le Loir et par Montabon; la forme de cette commune est un ovoïde qui s'étend du N. O. au S. E., où est sa pointe, ayant 10 kilom. 172 de longueur, sur 5 kilom. dans sa plus grande largeur. Le bourg est situé à-peu-près au centre du territoire, et divisé en deux parties par le ruisseau le Gravot qui le traverse. L'église, qu'entoure la partie du bourg située sur la rive gauche de ce cours d'eau, appartient au genre roman; sa porte occidentale est ornée de pilastres, à chapitaux à palmes et à figures d'animaux. Clocher en flèche. L'ancien cimetière, attenant à l'église, a été supprimé en 1811 et remplacé par un autre plus grand, établi sur une élévation au S. O. du bourg. Une espèce de hameau, à 1, 4 hectom. à l'E. du bourg actuel, que l'on appèle la Côtière, à cause de sa situation, était l'ancien bourg : il est situé sur le penchant d'un côteau qui règne le long de la rive droite de la petite rivière de Long, laquelle à son confluent avec le Gravot, tout près et au N. de ces deux lieux d'agglomération. On remarque à la Côtière, plusieurs fermes qui paraissent être d'anciennes maisons assez importantes, si l'on en juge, et par leurs grandes cours closes de murs et à larges portes cochères, et par la construction des bâtimens en pierres d'appareil à ouvertures en croix de pierre : quelques-uns de ces bâtimens, ornés d'écussons, semblent annoncer qu'ils étaient habités par des personnes de marque. Il se trouvait aussi, dans cette partie, une tannerie, et un moulin à tan à proximité. L'église curiale, qui existait sur ce point, fut détruite il y a plus d'un siècle. Il existe, dans cette espèce de hameau, trois maisons ou fermes portant les noms de Paradis, de Purgatoire et d'Enfer, ainsi que nous en avons déjà indiqué à Champagné et ailleurs. Nous ignorons quel événement a pu faire transporter les habitans, sur l'emplacement où est le nouveau bourg, où il n'y avait pas plus de cinq à six maisons autrefois : peut-être furent-ils obligés d'abandonner l'ancien, lors d'un siège qu'aurait soutenu le château de Courcillon, qui le

dominait ; ou, peut-être, la révocation de l'édit de Nantes chassa-t-elle les principaux habitans de ce lieu, dont font partie les hameaux de Villeneuve, des Rochettes et du Fief-Saulay.

Le bourg de Bannes, dont la commune a été réunie à celle de Dissay, par décret du 18 août 1807, est distant de celui-ci de 3 kilom. 6 hectom., et se trouve sur une dérivation du Loir: ce qui reste de l'abbaye de Bonlieu, détruite en grande partie vers la fin du dernier siècle, et le hameau du même nom, qui dépendaient de Bannes, sont à 2 kil. 1 hect au N. N. O. du bourg de Dissay. V. les articles BANNES et BONLIEU.

POPULAT. Suivant les anciens états de l'élection, Dissay était compté pour 212 feux, Bannes pour 84, total, 296 ; à l'époque de leur réunion, Dissay renfermait 1257 individus, Bannes 450 : actuellement, Dissay et Bannes réunis, contiennent 417 feux, qui se composent de 953 individus mâles, 983 femelles, total 1936 ; dont 360 dans le bourg, 330, environ, dans le hameau de Villeneuve ou de la Côtière, et 25 à 30 dans le bourg de Bannes.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariag., 108 ; naiss., 351 ; décès, 316. — De 1813 à 1822 : mariag., 138 ; naiss, 360 ; décès, 342.

HIST. ECCLÉS. L'ancienne église de Dissay, actuellement détruite, était sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste; celle actuelle ou de l'ancien prieuré, sous celui de Sainte-Genevieve. Assemblée, l'une des plus belles du canton, le premier dimanche de septembre. La cure était à la présentation de l'abbé de Beaulieu du Mans, qui y nommait ordinairement un de ses religieux depuis que cette abbaye avait cessé d'y avoir un prieure couventuel. — Chapelle St.-Roch, dans l'ancien cimetière, détruite ; celle de Sainte-Barbe, au château de Verneuil, était à la présentation des Seigneurs du lieu; la prestimonie ou chapelle de Sainte-Catherine, au hameau de la Côtière, également détruite.

L'église de Dissay fut l'une des soixante-quatre dont l'évêque du Mans Sigefroy, de 960 à 993, donna le temporel à Bouchard-le-Vieux, comte de Vendôme, pour en obtenir du secours contre Hugues comte du Maine, son seigneur. V. la Chronologie des Evêques, p. XXVIII de la BIOGRAPHIE.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château de Courcillon, bâti sur un côteau de la rive droite du Long, peu loin de son confluent avec le Gravot. Ce château, qui appartient actuellement à MM Marais négocians à Château-du-Loir, dominait l'ancien bourg de Dissay, d'où celui-ci avait pris le surnom de *Sous-Courcillon*. Nous avons consacré à ce château un article, à la p. 135 de ce volume.

Suivant d'anciens titres, un des vassaux de Courcillon était tenu, à certain jour de l'année, de présenter au seigneur de ce château un oiseau de l'espèce appelée Berichon ou Roitelet, dans une cage placée dans une charrette traînée par quatre bœufs, qu'on faisait entrer dans la cour du château. — Une charte d'Amauri III de Craon, du 19 avril 1317, fait mention du serment prêté entre ses mains, au roi Philippe V dit *le Long*, par Guillaume le Maire, 55.e évêque d'Angers, en présence de plusieurs seigneurs, dont Huet de Courcillon, varlet.

Un autre château, celui de Verneil, qu'on écrivait aussi Vernueil et Vernoil, est situé à 13 hect. S. du bourg, sur un côteau qui domine le Gravot. Flanqué de cinq tours de différentes formes, irrégulièrement placées, une partie de ce château paraît plus ancienne que l'autre, bâtie en effet quelques siècles après. Défendu par le Gravot, au-dessus duquel une galerie à arcades rondes qui le traversait était comme suspendue, et par une douve qui entourait les jardins et que l'on passait jadis sur un pont-levis, ce château, dont une partie fut démolie vers l'année 1804, devait être assez bien fortifié jadis. Il était accompagné d'une futaie qui a été abattue ; plusieurs avenues conduisaient aux trois grandes portes par où l'on y pénétrait. Nous trouvons, en 1256, un Geoffroi de Verneuil, seigneur de Bannes et de Montabon. (V l'art. BANNES.) On a des aveux de 1395 et 1409, par Jeanne de Vernueil, dame dudit lieu, « pour l'abergement de Vernueil et arrières-fiefs dans la paroisse de Dissay » ; d'autres de 1404 et 1409, par Ysabel de Vernueil et Jean de Vernueil écuyer, tous deux de la même famille, pour les habergemens de Champeaux, de la Thibergerie et de la Chevecière, vers la forêt de Berçay. En 1570, Antoine Rancher, seigneur de la Foucaudière, maître des requêtes ordinaires du duc d'Alençon ; de 1595 à 1607, Léonor Rancher, écuyer, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris ; et en 1669, Antoine de Rancher, écuyer, fils de René de Rancher, écuyer ; étaient seigneurs de Verneuil (*sic*) : cette terre est restée dans cette maison jusqu'à la révolution : le père du dernier propriétaire de ce nom avait le titre de baron (voir Nogent-sur-Loir). Verneuil est actuellement la propriété de M. Graslin, consul français à Saint-Ander, en Espagne. — Les seigneurs de Verneil avaient droit de faire sauter le Gravot à tous les hommes de la paroisse de Dissay mariés dans l'année : cette cérémonie avait lieu le lundi de la Pentecôte, près du bourg, dans un pré qui en a retenu le nom de *Pré-du-Saut*. Le meunier du moulin de Couard, était

tenu de fournir un bateau, qu'il gardait à proximité des sauteurs, afin de retirer de l'eau ceux qui, souvent en grand nombre, ne pouvaient franchir le ruisseau, passablement large en ce lieu : les jeunes épouses avaient soin de se munir de vêtemens de rechange, pour les maris à qui cet accident arrivait. Le seigneur de Verneil devait fournir un quart (une demi-busse) de vin pour régaler les sauteurs, et donner un berceau en jonc et 25 fagots, à ceux dont l'épouse accouchait dans l'année. — La seigneurie de la paroisse de Bannes était possédée par le chapitre de S.-Julien du Mans. (V. l'art. BANNES.)

Il existait encore sur ce territoire un fief appelé Beauregard, à 1 kilom. 172 au S. S. O. du bourg, propriété de la famille de la Mothe, dont nous avons parlé à l'article Courdemanche. Le fief et domaine des Planches de Cerisay, qu'on ne connaît plus que sous le dernier de ces noms, appartenait, suivant des aveux de 1489 et 1490, à Jean Boban, et à Macé de Couart, chacun pour partie.

HISTOR. Le 25 décembre 1589, Henri IV, venant de Tours, passe à Dissay pour se rendre au Mans.

HIST. CIV. Une aumônerie, située sur cette paroisse, fut réunie à l'hôpital de Château-du-Loir, par arrêt du conseil du Roi, de 1696. — Par son testament olographe du 21 février 1701, « haut et puissant seigneur messire Pierre de « Perrier, marquis de Crenon, seigneur de Courcillon, « lègue aux habitans de la paroisse de Dissay, la somme de « six mille livres, à la charge de nourrir, sa vie durant, le « nommé Viau dit Malcontent, son domestique, resté à « Paris. Aprés lui, le revenu de cette somme sera distribué « aux pauvres de la paroisse, par les marguillers, sur « laquelle distribution le prieur de la paroisse aura l'œil. »

ANTIQ. Il n'est guere possible de douter que le nom de Dissay ne soit dû à l'ancien culte druidique et ne vienne de *Dis*, la plus ancienne et la plus vénérée des divinités des Celtes, que ces peuples considéraient comme le père de la nuit ; et ce qui est bien propre à justifier cette étymologie, c'est que l'on trouve sur deux des trois communes qui, dans la Sarthe, portent le nom de Dissay ou Dissé (V. les deux articles suivans), et dans plusieurs autres de celles qui avoisinent Dissay-sous-Courcillon, des monumens druidiques nombreux et assez bien conservés. S'il ne s'en rencontre pas dans celle dont l'article suit immédiatement, on n'en doit tirer d'autre conséquence que celle de leur destruction, peut-être lors des guerres qui, pendant des siècles, firent ravager le Saosnois. Dans l'impossibilité où nous sommes de disserter ici sur ce sujet, passons à la description de ces monumens.

— Dans la lande des Moirons ou Morons, nom qui pourrait bien indiquer un lieu destiné au culte druidique, aux inhumations, s'il ne désigne pas un lieu pierreux, des rochers, (ce qui d'ailleurs ne serait pas contradictoire), on trouve, au hameau de Haute-Crane (Haute-Pierre), situé à 3 kil. 1/2 E. S. E. du bourg, un *peulven* ou pierre fichée en terre, de 2 mètres 27 centim. (7 pieds) de hauteur au-dessus du sol, de 1 m. 19 cent. (3 pieds 8 p.) de largeur, et de 22 centim. (8 pouces) d'épaisseur. Il existe, dans la même lande, deux *dolmens* qui, placés sur le territoire de Marçon, seront décrits à son article. « L'emplacement d'une antique forêt, dont il « reste encore quelques bouquets en taillis, dans la portion « de cette lande appelée les *Morons de Beaumont-la-Chartre*, « est encore le lieu terrible du pays : les chasseurs s'y per- « dent, les voyageurs y sont arrêtés, et, de nos jours même, « plusieurs crimes y ont été commis ; c'est un vrai labyrinthe « dans lequel on ne rencontre que de rares habitations. » (*Lettre d'un correspond.*). Au nord du bourg, sur le sommet inculte d'un côteau qui domine la vallée du Loir, et d'où on jouit de l'une des plus belles et des plus charmantes perspectives du département, un autre peulven donne à ce lieu le nom de *Pierre-Levée*: ses proportions sont de 2 m. 75 cent. de hauteur (8 pieds 1/2), 1 m. 43 cent. de largeur (4 pieds 4 pouces), et 28 cent. (10 pouces) d'épaisseur. Plus loin au N. E., dans le jardin de la ferme de Pierre-Evouse, *Petra evulsa*, une énorme pierre, de 4 m. 87 c. à 5 m. 20 c. (15 à 16 pieds) de long, variant de 1 m. 62 c. à 2 m. 27 c. (5 à 7 pieds) de largeur, paraît avoir glissé de la hauteur qui domine ce jardin, à une époque bien reculée sans doute, puisqu'un nom d'étymologie latine a été donné à ce lieu. Enfin, entre cette ferme et celle de Patisseau, une grosse pierre oblongue, de 5 à 7 pieds de diamètre, semble être encore un dolmen, dont les supports se sont affaisés. Toutes ces pierres, sont des roches de poudingue siliceux, qui appartiennent au sol. V. plus bas, alinéa GEOLOGIE.

HYDROGR. La rivière de Loir, borne la commune du N. N E. au N. N. O. ; celle de Long, qu'on prononce et écrit Lon dans le pays, la traverse du S. S. E. au N., où elle se jette dans le Loir au moulin de Longuève ; le ruisseau de Gravot, qui y entre au S., a son confluent dans le Long, près et au N. E. du bourg qu'il traverse. Ces deux derniers cours d'eau ont leurs sources dans le département d'Indre-et-Loire. — Moulins : de Verneil, du Prieuré, sur le Gravot ; de Courcillon, sur le Long ; de Couard, de Longuève, ce dernier à 2 roues, l'une à blé, l'autre à tan, sur le confluent

du Long et du Gravot ; de Coëmont, à 2 roues, de Bannes, à 2 roues, sur le Loir ; tous à blé, hors un.

GÉOLOG. Sol plat, dans la partie N. O., ancien territoire de Bannes ; onduleux, dans le surplus de la commune, au S. E. de laquelle se trouve la grande plaine des Moirons. Terrain de formation secondaire, offrant le calcaire crayeux appelé *tufau*, en extraction pour la chaux, surmonté par des blocs énormes et abondans de poudingue siliceux.

Fossiles : Catille de Cuvier, Peigne côtes-inégales, Podapside tronquée, Gryphée auriculaire, Huitre vésiculaire, Térébratule chauve-souris, etc. (MENARD-LAGROYE.)

CADASTR. Superficie totale de 3,491 hectares 98 ares, divisée par natures de culture, savoir : — Terres labour., 2,095 hect. 13 ar. 21 centiar. ; en 5 classes, évaluées à 4, 8, 16, 26 et 35 f. — Jard. potag., 32-83-44 ; 4 cl. : 26, 35, 40, 46 f. — Allées, etc. 0-24-0 ; à 35 f. — Etangs et douv., 1-82-80 ; à 35 f. — Vignes, 272-20-31 ; 5 cl. : 4, 8, 12, 25, 40 f. — Prés, 294-83-15 ; 4. cl. : 10, 30, 50, 65 f. — Parcs herbagés, 104-88-45 ; 4 cl. : 10, 20, 30, 50 f. — Pâtures, 106-13-18 ; 2 cl. : 5, 10 f. — Futaies et taillis, 324-59-07 ; 4 cl : 5, 12, 18, 24 f. — Châtaigner., Auln., Oser., 29-45-25 ; 2 cl. : 4, 10 f. — Landes, sablonnièr., 122-30-18 ; 2 cl. : 1, 4 f. — Mares, 0-09-0 ; à 10 f. — Superficie des bâtimens, 10-02-80 ; à 35 f. *Objets non imposables* : Cimet., presbyt., jard., 0-59-60. — Rout. et chem., 92-47-39. — Riv. et ruiss., 23-47-67. = 454 maisons, en 9 cl., de 2 à 60 f. — 8 moulins, 2 à 80 f., 4 à 100 f., 2 à 110 f. — 2 fournaux à chaux, à 30 f.

TOTAL du Revenu imposable, 70,024 f. 40 c.

CONTRIB. Foncier, 11,528 f. ; pers. et mobil., 1,202 f. ; port. et fen., 344 f. ; 44 patentés : dr. fixe, 252 f. 50 c. ; dr. proport., 60 f. 81 c. Total, 13,387 f. 31 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol argilo-calcaire ; argilo-sablonneux ; et de sable pur, au S. E. ; médiocrement fertile ; cultivé en céréales, dans ces proportions : orge, 4 parties ; seigle, 3 ; méteil, 2 ; avoine, 2 ; froment, trèfle, chanvre de bonne qualité ; vignes, noyers, châtaigners ; prés de qualité supérieure sur la rive du Loir ; chevaux de chétive espèce, quelques ânes, peu d'élèves de bêtes à cornes, un plus grand nombre de porcs et de moutons, chèvres ; un certain nombre de ruches. Commerce de grains, de chanvre et de fil ; graine de trèfle, en petite quantité ; vins rouges, améliorés depuis quelques années (voir l'article Canton de Château-du-Loir) ; vins blancs dont les crus de la Fuie de Courcillon, des Vallets et de Vau-

gour, sont considérés comme peu inférieurs à ceux du clos des Janières, le meilleur de la vallée du Loir : il s'en vend trois mille barriques, année commune ; fruits à couteau, noix, marrons, châtaignes ; bestiaux ; volailles ; cire et miel, ce dernier très-estimé ; etc. — Assolement triennal ; 10 fermes principales, 17 moyennes, un grand nombre de closeries, la plupart réunies dans une vingtaine de hameaux ; 36 charrues. = Un petit marché de menues denrées le dimanche matin, dans le bourg ; fréquentation de ceux de Château-du-Loir, la Chartre, S.-Christophe (Indre-et-Loire.)

INDUSTR. Fabrication annuelle d'environ 300 pièces de toiles de brin, de 50 aunes, façon de Château-du-Loir, qui se vendent à la halle de cette ville. Extraction du calcaire tufau, à la carrière de Piherry, qui donne la meilleure qualité de pierre, à celles de la Bertrorie, de Beauregard et de l'Auberdière, employé à bâtir, pour l'entretien des routes, et pour la chaux, qu'on y calcine dans deux fourneaux. La chaux de Dissay, est l'une des plus estimées du département, pour les travaux hydrauliques.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 158, de Tours à Caen par le Mans, traverse la commune du S. au N., en passant dans le bourg ; la route départementale n.° 4, de Château-du-Loir à Montoire (Loir-et-Cher), commence à la croix de Bonlieu où elle s'embranche à la précédente, et suit le cours du Loir de l'O. au N. E. Cinq chemins communaux servent de moyens de communication de Dissay à S.-Pierre-de-Chevillé, Nogent-sur-Loir, Marçon, S.-Christophe et Villebourg, ces deux derniers d'Indre-et-Loire.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre ceux déjà cités dans le cours de cet article, l'Essard et Bonlieu, maisons bourgeoises, la dernière desquelles a remplacé l'ancienne abbaye de ce nom. Comme noms indicatifs de l'état ancien ou actuel des lieux : la Chaponnière, la Borde, le Colombier, le Pavillon, la Grande-Cour, la Clergerie, les Fossés, la Brèche, Richebourg, Cerisay, Longève.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale, résidence d'un notaire, d'un expert-géomètre, d'un percepteur ; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Château-du-Loir.

ÉTABL. PARTIC. Un chirurgien, M. Rocher, l'un des hommes les plus recommandables de sa profession, par son savoir et son aménité, à qui nous renouvelons ici l'expression de notre reconnaissance, pour les nombreux et intéressans renseignemens qu'il nous a communiqués sur son canton. Une sage-femme légalement reçue.

DISSAY-SOUS-LE-LUDE ; voyez DISSÉ-SOUS-LE-LUDE.

DISSÉ - SOUS - BALLON, DISSAY ; *Disseium sub Balladone* ; commune du Saosnois, dont le nom a la même étymologie que celui de Dissay-sous-Courcillon (voir ci-dessus, page 204), quoique l'usage ait prévalu de l'orthographier différemment : son surnom lui vient de sa proximité du château et de la petite ville de Ballon, dont elle est éloignée de 8 kilomètres 1/2 au N. N. E. ; du canton et à 2 kilom. S. S. O. de Marolles-les-Braults ; de l'arrondissement et à 14 kilomètres S. S. O. de Mamers ; à 26 kilom. N. 1/4 N. E. du Mans. Autrefois du doyenné de Beaumont, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 2, 15, 32 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Dangeul et Marolles ; à l'E. et au S. E., par S.-Aignan ; au S., par Ponthouin ; à l'O., encore par Ponthouin et par Dangeul ; sa forme est celle d'un croissant irrégulier, dont la concavité est au S. O., s'allongeant du N. N. O. au S., où se trouve la partie la plus étroite. Diamètres, du N. au S., 3 kilom. ; de l'E. à l'O., de 5 hectom. à 2 kilom. Le bourg, assez agréable, situé au quart N. du premier de ces diamètres et au centre du dernier, se compose d'un petit nombre de maisons formant une sorte de place à l'O. de l'église. Celle-ci, jolie et bien décorée à l'intérieur, n'a rien de remarquable du reste ; clocher en bâtière ; cimetière attenant à l'O. de l'église, clos de murs.

POPULAT. De 54 feux jadis, actuellement de 66, comprenant 188 individus mâles, 206 femelles, total, 394 ; dont 112 dans le bourg. Trois ou quatre hameaux contiennent de 15 à 25 individus chacun.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 50 ; naissances, 202 ; décès, 182. — De 1813 à 1822 : mar., 40 ; naiss., 208 ; déc., 189.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de la Vierge ; assemblée le premier dimanche de mai. La cure était à la présentation des religieux de la Couture du Mans. Geoffroi de Panon (voir cet article), homme d'armes, vendit au chapitre de l'église du Mans, vers l'an 1281, une portion de la dîme de Dissé, ainsi que celle de vin qu'il avait droit de percevoir dans ladite paroisse. Le chapitre afferma la première pour 20 sous mançais.

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse était un membre de la châtellenie de S.-Aignan (voir cet article), et relevait du présidial du Mans. Les anciens fiefs et terres de la Cour de Dissé, de la Cour du Léard et du Grand-Léard, appartiennent à M. le chevalier de Sarcé et à M. de Follin de Sarcé, du Lude.

HYDROGR. Le ruisseau le Malherbe, traverse la commune du N. N. E. au S. S. O., en passant près et à l'E. du bourg ; celui de Becon, l'arrose à l'O.; la petite rivière d'Orne-N.-E., la limite au S. — Moulin du Vieux-Ponthouin, à blé, sur l'Orne.

GÉOLOG. Sol plat et découvert, si ce n'est au N. E., où il est légèrement montueux ; terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique.

DIVIS. DES TERR. En labour, 154 hectares ; jardins, 2 1/2 ; pâturages appelés *parcs* dans cette commune, 52 1/2 ; bois de futaies, 2 ; superficie des bâtimens, 1 1/2 ; chemins, 1 1/4 ; eaux courantes, 1 1/4. Total, 215 hectares.

CONTRIB. Foncier, 2,855 f. ; personn. et mobil., 187 f. ; port. et fen., 63 f. ; 4 patentés : dr. fixe, 14 f. Total, 3,119 f. — Perception de Marolles-les-Braults.

CULTUR. Surface argilo-calcaire, fertile, ensemencée principalement en froment et orge ; très-peu de seigle et d'avoine; trèfle, chanvre, etc. Elèves de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs ; un très-petit nombre de moutons. — Assolement triennal ; 5 fermes principales, 12 bordages ; 15 charrues. = Fréquentation des marchés de Ballon, Beaumont et Mamers.

INDUSTR. Nulle autre que la culture des terres.

ROUT. ET CHEM. Chemins argileux, presque impraticables en hiver.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Mauny, belle ferme avec une petite maison bourgeoise et un joli bois à côté, portant le même nom, appartenant à M. Chevallier, maire.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres au Mans.

DISSÉ-SOUS-COURCILLON, voyez DISSAY-SOUS-COURCILLON.

DISSÉ-SOUS-LE-LUDE ; DISSAY ; *Disseium sub Ludo* ; commune CADASTREE, ayant la même étymologie que la précédente, et devant son surnom à sa proximité du château et de la ville du Lude, son chef-lieu de canton, dont elle est distante de 4 kilomètres 2 hectomètres au S.; de l'arrondissement et à 10 kilom. S. E. de la Flèche ; à 45 kilom. S. du Mans. Elle était autrefois de l'archiprêtré du Lude et du diocèse d'Angers ; de l'élection de Baugé et de la province d'Anjou. — Distances légales : 5, 24, 53 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par le Lude ; de l'E. au S. O., par le département de Maine-et-Loire ; à l'O. et au N. O., par Savigné-sous-le-Lude ; sa forme se rappro-

cherait d'un carré régulier, sans une prolongation un peu triangulaire au S. Diamètres centraux : du N. au S., et de l'E. à l'O., 5 kilom. 1/2. Le bourg, situé presqu'au centre de la commune, dans un vallon, entoure l'église, au N. principalement. Eglise assez bien bâtie, en pierres de taille, se composant d'une nef et d'un bas-côté au N., tous deux voûtés en pierre. Clocher en flèche. Cimetière attenant au nord de l'église, entouré de murs.

POPULAT. De 158 feux autrefois ; on en compte actuellement 256, qui se composent de 455 individus mâles, 505 femelles, total, 960 ; dont 100 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 63 ; naissances, 277 ; décès, 189. — De 1803 à 1812 : mar., 61 ; naiss., 202 ; déc., 142. — De 1813 à 1822 : mar., 74 ; naiss., 233 ; déc., 155.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S.-Martin de Vertou (voir l'art. Aubigné) ; point d'assemblée. La cure était à la présentation du chanoine en semaine de la cathédrale d'Angers; la chapelle de N.-D. de Lorière, à celle des seigneurs de ce château ; celle de S.-Nicolas de Champy, était présentée par ceux de ce nom ; et celle des Rossettes, par les seigneurs du Lude. Le prieuré de N.-D. de Raillon, que présentait l'abbé de S.-Aubin d'Angers, se trouvait sur le territoire de Dissé.

« Sigefroy, évêque du Mans, de 960 à 993, donne à Geoffroy I.er dit Grise-Gonelle, comte d'Anjou, la maison épiscopale de Dissé-sous-le-Lude et celle de Quelaines près Laval, afin que ce comte lui fasse obtenir du roi l'évêché du Mans. » (*Lepaige*).

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait aux seigneurs du Lude. Le principal fief de Dissé, après celui de paroisse, était la seigneurie de Lorière, château situé à 2 kil. 1/2 au sud du bourg. Ce fief relevait de celui de la Cour du Bois, autre seigneurie située en Chigné, commune limitrophe. Lorière est un ancien manoir, clos de murs en mauvais état, dont la construction n'a rien de remarquable. On y voit une forte tour ronde, détachée de l'enclos au sud-est, dont l'extrémité supérieure se trouve dégradée soit par l'effet du temps, soit par celui de quelque siège, ce qui semble annoncer qu'il existait des fortifications à ce château, accompagné d'avenues, d'un bois, d'un étang, etc., qui est la propriété de M. Monden de Lorière, maire, qui l'habite. Les autres fiefs de cette paroisse étaient la Rochette, où se trouvait une chapelle, probablement celle portée plus haut sous le nom des Rosettes, d'après le Pouillé angevin ; Vaulendard, aussi avec chapelle ; la Galerne ; la Guittière ; les Mortiers, avec une

jolie maison, appartenant à M. Poilpré ; la Pichonnière ; le Verger ; la Cour de Broc, ancien château, construction à la moderne, avec deux pavillons carrés, situé près le bourg, sur la rive droite de la Marconne : c'était sans doute autrefois le lieu de juridiction de la paroisse de son nom, quoique situé sur Dissé : la commune de Broc est du département de Maine-et-Loire. En 1604, Mathurin de Broc était seigneur de ladite paroisse de Broc et de la terre de la Lizardière, dont le château se trouve sur le territoire de cette paroisse, limitrophe de Dissé. Vendu comme bien national pendant la révolution, la Cour-de-Broc, ancien patrimoine d'une des plus anciennes familles nobles du Maine et de l'Anjou, est actuellement la propriété de M. Boucheron, cultivateur.

ANTIQ. On rencontre dans le chemin du Lude à Noyant (Maine-et-Loire), près de l'avenue de Lorière, un *peulven* ou pierre-fiche, d'un mètre 172 environ de hauteur. Plus loin, dans un champ qui fait la limite sud de la commune et même du département, se trouve un *dolmen* ou pierre couverte, dont la table a 2 mètres 66 centimètres (8 pieds) de long, dans sa plus grande dimention, sur 1 mètre 83 centimètres (5 pieds 172) de largeur ; supportée par trois autres pierres placées triangulairement, la plus haute élevée de 1 mètre 27 centim. (3 pieds 10 pouces) au-dessus du sol, et la plus basse de 84 centim. (2 pieds 172) seulement. Une autre, placée debout à côté de ce dolmen, peut en être considérée comme la crédence : elle a 1 mètre 33 centimètres (4 pieds) d'élévation au-dessus du sol. La table de ce dolmen est percée à son centre d'un trou concave. Entre lui et le peulven dont nous avons parlé, on remarque, dans le fossé qui sépare le chemin du champ où est situé ce dolmen, une espèce d'excavation qu'on suppose, dans le pays, être un conduit souterrain qui communiquerait au-dessous de cette pierre couverte : peut-être n'est-ce qu'une sorte de fissure formée par les eaux, entre deux couches de la roche calcaire qui en constitue le sol ?

Au lieu de Monceaux ou Mousseaux, à 1, 8 hectomètres N. N. E. du bourg, sur la rive droite de la Marconne, un bâtiment de la ferme appelée la Grande-Maison, est remarquable par une petite porte extérieure surmontée d'un cordon en ogive, et surtout par la charpente de sa couverture, de forme légère, également ogive. On croit que ce bâtiment a servi de temple aux protestans de la contrée. On lit sur une pierre du mur extérieur : *Temple de Calvin*, 1611 ; mais cette inscription, mal gravée, paraît postérieure à l'année indiquée. A peu de distance de la Grande-Maison, dans un

champ et plus bas, dans un verger où se trouve un puits, on a rencontré, en béchant, des ossemens humains qui semblent indiquer que ce lieu a servi à des inhumations, probablement aussi de religionnaires. Tout près de cette ancienne maison, son propriétaire, M. Guyot-Duvigneul, en a fait construire une nouvelle, dont la situation, la belle avenue qui y conduit, le joli bois et les jardins qui l'accompagnent, en font une charmante habitation. A cent pas de là, au sud, on remarque une tour carrée, située sur le côteau qui domine le vallon de la Marconne : on prétend qu'elle était beaucoup plus élevée autrefois, mais qu'ayant été assiégée et prise par un seigneur d'Amenon, château de la paroisse de S.-Germain-d'Arcé, il en fit abattre la moitié. Des caves souterraines, creusées dans le tuf, partant de ce fort et se prolongeant assez loin dans le vallon, servaient, à ce qu'on croit, d'issues secrètes lorsqu'on y était assiégé. Cette tour, qui appartient à M. Verger, ancien notaire au Lude, sert actuellement de cellier à vin, ce qui lui a fait donner le nom de *Cave-Fort.*

En face de ce lieu, à 2 kilom. 2 hectom. à l'est, sur un côteau qui domine la petite rivière de Meaulne, mais sur le territoire de la Chapelle-aux-Choux (voir cet article), est une autre cave, à la ferme de Mont-Vaillant qui, suivant une tradition locale, servit de retraite au célèbre Jean de Daillon, comte du Lude, digne favori de Louis XI, tombé dans la disgrâce de ce prince. Nous ne connaissons rien dans l'histoire de la maison de Daillon, qui justifie cette tradition.

HYDROGR. La Marconne, petite rivière venant du département de Maine-et-Loire, traverse la commune du sud au nord-est ; le ruisseau de Launay-Lubin la borne à l'O., et s'avance jusqu'à 1 kilomètre 174 sur son territoire, pour en ressortir au N. O. — Étang de Lorière, près le château de ce nom. — Moulins : Pichon, de la Roche ou du Bourg, de Trousse-Loup et de Coupe-Sac, tous à blé, sur la Marconne.

GÉOLOG. Sol inégal, formant deux côteaux parallèles, s'étendant du N. au S., le long des deux cours d'eau, au milieu desquels se trouve un joli vallon qui semble isolé du reste du monde, étant en quelque sorte enclos par un autre côteau au nord, joignant les deux précédens. Terrain secondaire, offrant le calcaire crayeux grossier ou tufau, qui y est en extraction.

Plant. rar. Gentiana pneumonanthe, LIN. ; Parnassia palustris, LIN.

CADASTR. Superficie totale de 2,246 hectares 44 ares, se divisant par nature de cultures de cette manière : — Terres labourables, 1,411 hectares 57 ares 70 centiares ; en 5 class., évaluées à 5 f. 10 c., 10 f. 60 c., 18 f. 40 c., 30 f., 38 f.

90 c. — Jardins, 47-82-0 ; 3 cl. : 38 f. 90 c., 48 f. 60 c., 58 f. 40 c. — Douves, mares et viviers, 0-10-40 ; à 17 f. 30 c. — Étangs, 3-98-0 ; à 20 f. 50 c. — Vignes, 125-42-15 ; 3 cl. : 21 f. 40 c., 32 f. 10 c., 42 f. 90 c. — Prés, 125-05-0 ; 3 cl. : 22, 50 et 73 f — Pâtures, 74-70-30 ; 2 cl. : 9 f. 50 c., 18 f. 90 c. — Bois futaies, 12-12-30 ; 3 cl. : 8 f. 70 c., 13 et 19 f. — Bois taillis, 110-76-10 ; 3 cl. : 8 f. 70 c., 13 et 19 f. — Landes, 257-34-30 ; 2 cl. : 2 f. 80 c., 9 f. 50 c. — Superficie des bâtimens, 10-90-15 ; à 38 f. 90 c. *Objets non imposables* : Église, presbytère, cimetière, jardin, etc., 0-49-0. — Chemins, 58-56-10. — Riv. et ruiss., 7-60-50. = 170 maisons, en 8 class., de 9 à 67 f. — 4 moulins, à 108, 135, 210 et 240 f.

TOTAL du Revenu imposable, 40,122 f. 90 c.

CONTRIB. Foncier, 4,979 f. ; personn. et mobil., 475 f. ; port. et fen., 138 f. ; 5 patentés : dr. fixe, 28 f. ; dr. proport., 55 f. Total, 5,675 f. — Perception du Lude.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, sur les côteaux ; sablonneuse, sur le surplus du territoire. Ensemencés en seigle, pour la majeure partie ; froment et orge, à-peu-près en quantités égales ; très-peu d'avoine ; chanvre, trèfle, etc. ; arbres à fruits, vignes, dont le vin est estimé, la majeure partie en blanc ; noyers. Elèves de quelques poulains, veaux et génisses ; porcs, qu'on engraisse ; peu de moutons. Assolement triennal ; 10 fermes principales ; beaucoup de closeries et de maisons dans les vignes, qu'on appelle *caves* ; 30 charrues. = Fréquentation des marchés du Lude. La foire du Raillon, quoique ce hameau soit de Dissé, tient actuellement sur le territoire du Lude (voir cet article).

INDUSTR. Extraction du calcaire tufau, par chaque propriétaire, seulement pour ses besoins.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin du Lude à Noyant, traverse la commune du N. au S. Chemins vicinaux, d'assez difficile exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le nom de Lorière, Laurière, Aurière, paraît venir d'*aureria*, et signifier bord, côté, et par extension, frontière, limite. On appelle *aurières*, dans le Limousin, des monticules de forme allongée, peu élevés, qui ressemblent à des ouvrages de fortification passagère : un bourg de ce pays porte le nom de Laurière, nom qui se rencontre plusieurs fois dans la Sarthe. Ce qu'il y a de remarquable ici, c'est d'y trouver une ferme nommée Monceaux, *Monticelli*, mot qui signifie un monticule, et semble justifier l'étymologie du nom de Lorière.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; bureau de poste aux lettres au Lude.

DIVE, petite rivière qui tire probablement son nom de *Divona*, mot celtique qui signifie fontaine, d'où *divodurum*, eau de fontaine, dans la même langue. Elle prend sa source principale, au bas de la cour d'une ferme appelée *Haut-Dive*, dans la commune de Marolette, à 2 kilomètres 7 hectomètres N. de Mamers ; coule du N. au S., en traversant cette ville ; descend dans cette direction, jusqu'à la hauteur du bourg de S.-Rémy-des-Monts, auprès duquel elle se contourne vers le S. O., puis au S., passe près et à l'O. des bourgs de Saint-Vincent-des-Prés et de Moncé-en-Saosnois ; se contourne de nouveau au S. O., un peu au-dessous de ce dernier bourg, passe à l'E. de celui d'Avesne, et à l'O. de celui de Peray, et va se jeter dans la rivière d'Orne-N.-E., au-dessous de l'ancienne abbaye de Tironneau, sur le territoire de Saint-Aignan. Pendant un cours d'environ 19 kilom., la Dive reçoit un certain nombre de ruisseaux, notamment, entre Mamers et S.-Rémi-des-Monts, le Rutin ; plus bas, celui des Vallées, au S. O. de S.-Vincent-des-Prés ; celui de Gravé, entre les bourgs d'Avesne et de Peray. On compte environ 15 moulins établis sur cette rivière qui, suivant M. Auvray ancien préfet (*Statist. de la Sarthe*), pourrait servir de communication pour le commerce des deux points extrêmes du département, c'est-à-dire, au moyen de la navigation de la Sarthe, depuis Sablé jusqu'au Mans, puis de cette ville à Alençon, en rendant également navigable la petite rivière d'Orne-N.-E., qui s'y embranche au-dessous de Montbizot, (voir cet article). Ce louable apperçu n'aura jamais d'exécution, puisque la navigation de l'Huisne, bien plus importante et arrêtée en principe, paraît devoir toujours rester en projet.

Les eaux de la Dive ont été considérées jusqu'ici, dans le pays, comme étant de nature ferrugineuse et douées de quelques vertus médicinales, par conséquent. Mais, ces eaux découlant de nombreuses sources, dont nous avons indiqué la principale, à travers des roches de calcaire oolithique qui forment la colline dont Mamers est dominé au nord, loin d'être salutaires, sont probablement peu favorables à la santé, chargées de substances calcaires comme elles le sont, et comme doivent l'être toutes les eaux de source du territoire Mamertin. En effet, M. Catois, pharmacien et professeur de chimie à Mamers, ayant bien voulu, pour ajouter à l'intérêt de notre ouvrage, se livrer à l'analyse de l'eau de la Dive, afin de fixer l'opinion publique sur ses qualités, nous allons faire connaître les résultats de ce travail, important comme objet d'hygiène. M. Catois se propose d'a-

nalyser de même les eaux des autres sources de Mamers, employées aux usages domestiques, telles que celles de Poudreuse, de S.-Jean et de Rosette. Ce travail, qui nous semble devoir donner des résultats identiques, conduira probablement une administration municipale, aussi éclairée que l'est celle de cette ville, à y faire percer un puits artésien, qui lui rendrait un service essentiel. Nous donnerons les analyses dont nous parlons, à l'article MAMERS.

ANALYSE DE L'EAU DE LA DIVE,
prise à la source principale de Haut-Dive.

Température de la source, 11 degrés 5, au thermomètre centigrade; 9 d. 2, à celui de Réaumur.

Sur une partie d'eau :

Acide carbonique.	quantité indéterm.
Carbonate de chaux.	0, 00019990.
Hydrochlorate de chaux.	0, 00001834.
——— de soude.	0, 00001931.
Sulfate de chaux.	0, 00000193.
Silice.	0, 00000669.
Matière organique.	des traces.

Il a été impossible d'y découvrir en dissolution un seul atôme de fer, à l'état salin ou autrement; seulement quelques traces d'un limon ferrugineux, en suspension instantanée, entraîné dans le cours d'eau souterrain.

Les carrières du côteau de Dive fournissent un calcaire employé dans le pays pour les constructions, dont nous ne parlons ici que pour mémoire : nous en traiterons avec plus d'étendue et l'intérêt qu'il mérite sous ce rapport, aux articles MAMERS (canton de), et MAROLETTE.

DOBERT, DAUBERT, joli château, de construction moderne, situé dans une anse ou presqu'île formée par la rivière de Vègre (voir ce mot), à l'extrémité ouest de la commune d'Avoise, du canton de Sablé. La situation de Dobert, dans un vallon entouré de côteaux très-pittoresques, quoique peu élevés, offre l'aspect agréable d'une vallée suisse. On peut y admirer tout à la fois l'élégance des bâtimens, les jolis jardins en amphithéâtre, les eaux vives et limpides de la rivière tombant en cascade dans quelques endroits, et se distribuant dans des douves ou fossés revêtus en maçonnerie qui entourent les bâtimens; une ferme, remarquable surtout par la beauté des bestiaux qu'on y élève, un moulin à eau, des bois, de belles avenues, de magnifiques plantations d'arbres à fruits, complètent l'agrément de cette charmante ha-

bitation, que plus d'un prince allemand pourrait envier. Dobert appartient, depuis plus de quatre siècles, à la famille Bastard de Fontenay, anciens seigneurs de Fontenay, paroisse limitrophe. Le château actuel fut construit sur les ruines de l'ancien manoir gothique, il y a au moins quatre-vings ans, par M. le chevalier de Fontenay, capitaine de vaisseau, grand-oncle de M.me la marquise de Fontenay, propriétaire actuelle. Cette dame, qui en fait son habitation ordinaire, l'a considérablement embellie, et en a distribué et décoré l'intérieur avec un goût infini.

DOLLON, *Dolonium*, *Doliacum* ? suivant l'antiquaire M. Eloi Johanneau, *dol* est une racine celtique qui signifie TABLE, d'où table de pierre sacrée, autel druidique. La proximité où était Dollon de plusieurs monumens de ce genre, détruits ou encore existans, peut faire croire qu'il doit son nom à l'un d'eux, et que cette étymologie lui convient. Commune du canton et à 11 kilomètres O. de Vibraye ; de l'arrondissement et à 18 kilomètres N. O. de Saint-Calais ; à 30 kilom. O. du Mans. C'était jadis une paroisse du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse du Mans, de l'élection de Château-du-Loir. — Distances légales : 13, 21, 34 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par le Luard et Lavaré ; à l'E., par Semur ; au S., par Coudrecieux et S.-Michel-de-Chavaigne ; au S. O. et à l'O., par Thorigné ; au N. O., par Duneau ; sa forme est un carré long, un peu retréci au centre, qui s'étend du N. O. au S. E., dans une longueur de 8 kilomètres, sur 2 kilomètres 3/4 et 3 1/2 de largeur. Le bourg, à-peu-près au centre du territoire, se compose d'une rue passablement longue, se dirigeant de l'E. à l'O. et passant au N. de l'église ; d'une autre au sud, appelée rue Chauchard ; une petite place entr'elles deux, sur laquelle on remarque un puits public, une halle en bois, et un banc d'étalage pour des marchands. Église peu remarquable, à ouvertures cintrées, ne paraissant pas très-ancienne, qu'on croit n'avoir été, dans l'origine, qu'une chapelle construite, ainsi que le bourg actuel, à environ 1 kilomètre à l'O. S. O. de l'ancienne église et d'un autre bourg, connus alors sous le nom de SAINT-MARS-SOUS-DOLLON, dont il ne reste plus rien ; clocher en flèche ; cimetière hors le bourg, au S. E., clos de murs, près et en dehors desquels est construite une chapelle voutée, où a été inhumée l'épouse de M. de Dollon. Les principales maisons du bourg, sont celle que vient de faire construire M. Barré, ancien notaire, le presbytère, et une jolie maisonnette, édifiée sur un terrain détaché de ce

presbytère, laquelle se distingue par les terrasses de son jardin placées, sur un côteau, d'où la vue s'étend, à plusieurs myriamètres, sur le vallon de l'Huisne, du nord à l'ouest. Une vieille maison du bourg, avec l'apparence d'un ancien fief, est curieuse comme ayant appartenu, au dire des habitans de Dollon, à notre célèbre fabuliste Jean de la Fontaine qui, comme on sait, était né à Château-Thierry : on n'a pu nous communiquer aucun document écrit qui confirmât cette tradition.

POPULAT. Autrefois de 170 feux, actuellement de 231 qui se composent de 755 individus mâles, 725 femelles, total, 1,480 ; dont 412 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 99 ; naissances, 362 ; décès, 381. — De 1813 à 1822 : mariag., 118 ; naiss., 465 ; déc., 285.

HIST. ECCLES. Eglise dédiée à S. Médard ; assemblée le dimanche le plus prochain du 8 juin, fête de ce saint, laquelle dure deux jours. Le 11 mai, jour de S. Mamert, est fête de dévotion dans cette paroisse. La cure était à la présentation de l'évêque diocésain. — Sous le pontificat de S Hadouing, 12.e évêque du Mans, de 624 à 654, Alain de Dollon donne à l'église du Mans, la terre de Dollon qui lui appartenait. Les titres de cette donation écrite en latin portent le nom de *Doliacum* ; mais on ne sait pas au juste si ce nom s'applique à Dollon ou à Douillet. Geoffroi Freslon, 46.e évêque du même diocèse, de 1261 à 1274, donna, à la même église, les dîmes de Dollon dont il avait fait l'acquisition, et affecta au revenu de l'évêché plusieurs cens qu'il avait droit de prendre dans cette même paroisse.

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse, annexée au château de Dollon, appartenait à la famille de la Goupillère, qui tire son nom d'une terre située à S.-Hilaire-le-Lierru (voir cet article). En 1699, M. Pierre-Gaspard de la Goupillère ajouta à ce nom celui de Dollon, que ses successeurs ont toujours porté depuis. La terre de Dollon appartient aujourd'hui au dernier descendant de cette famille, M. le marquis de Dollon, membre de la chambre des députés. En 1669, un sieur Paul de l'Isle, chevalier, était seigneur de Dollon et de la Marsillerie : c'est tout ce qu'on connaît des possesseurs de cette terre avant la famille de la Goupillère. L'ancien château de Dollon fut détruit, il y a environ 25 ans, par le propriétaire actuel, qui se proposait d'en reconstruire un autre, dont il a en effet jeté les fondemens, et qui doit former un bâtiment carré, placé au milieu de quatre pavillons qui se font remarquer actuellement en dedans du parc. Cette construction et

celle de bâtimens accessoires, dont M. de Dollon fait son habitation actuelle, sont entourés de belles douves remplies d'eaux qui sourdent du sol.

On comptait, dans cette paroisse, plusieurs autres fiefs qui ne sont plus que de simples fermes aujourd'hui : c'étaient Viliers, divisé en deux fermes actuellement ; Loyau, les Pâtis, le Bordage et Grandchamp ; il ne reste plus de ce dernier que le champ qui, probablement, lui avait donné son nom.

HIST. CIV. La paroisse de Dollon dépendait en majeure partie de l'élection de Château-du-Loir ; une autre partie, se composant de l'église, de huit maisons du bourg, dont l'école de filles ci-dessous, six fermes, un bois, deux prés et un moulin, celui de Jouan, relevait de celle de Mortagne dans le Perche, qui lui fournissait tous les registres de l'état civil, ce qui n'a cessé qu'à la révolution. Les mêmes objets sont encore soumis à la coutume du Perche pour les usages coutumiers. — Une école de filles, ayant pour dotation une maison, un jardin et une planche de terre séparée, n'existe plus : les biens en ont été aliénés pendant la révolution. Un bureau de charité est doté d'un bordage, d'une maison et d'une rente constituée sur des particuliers, le tout valant environ 160 f. de revenu. — La commune entretient un instituteur primaire au moyen d'une légère allocation sur le budget communal.

HYDROGR. La rivière de Longuève limite la commune du S. E. au N. O., par E., à l'exception d'une petite portion triangulaire, qui s'étend sur sa rive droite, au nord ; celle de Nogue, au N. O. seulement, et à l'extrémité S. ; le ruisseau de Viliers et celui des Pâtis, prennent aussi naissance à l'extrémité S., coulent à l'O. et se réunissent pour aller se jeter dans la Nogue, au-dessous du Gué-de-l'Abbaye, à l'E. du bourg de S.-Michel-de-Chavaigne : leur cours n'est que de 2 kilomètres et 1 kilom. 172. — Moulins : Jouan, de Fossemoue, d'Orthon et de Quentin, sur la Longuève, le dernier à foulon ; de la Pierre et Travers, sur la Nogue, tous à blé, excepté le moulin Quentin.

GÉOLOG. Sol inégal, montueux, sur lequel on indique plusieurs buttes appelées Montloy ou Montloué, *Mons laudatus*, Monts-Oiseaux, le Tertre, les Pâtis, Bigot, le Boulay et Brifaumont : ces buttes ont de 35 à 43 mètres d'élévation. Passage des terrains secondaires à ceux d'alluvion, offrant des roches de glauconie sableuse en extraction, dans lesquelles on observe différentes espèces de coquilles, entr'autres le Peigne néithée, etc. Marne grise, aussi en extraction.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,422 hectares ; jardins, 31 ;

vignes, 2 1/3 ; prés, mauvais, 117 ; pâtures, très-mauvaises, 49 ; landes, plantées en grande partie en pins, 151 ; bois de futaies, 1 1/4 ; bois taillis, en plusieurs bouquets, 198 1/2 ; superficie des bâtimens, 17 1/2 ; chemins, 53 ; eaux courantes, 7. Total, 2,069 hectares.

CONTRIB. Foncier, 5,098 f. ; personn. et mobil., 707 f. ; port. et fen., 278 f. ; 64 patentés : dr. fixe, 306 f. ; dr. proport., 89 f. Total, 6,478 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argileuse, argilo-sablonneuse et de sable pur, passablement fertile, hors la partie sablonneuse ; ensemencés en seigle, méteil, orge, froment, en proportions décroissantes ; sarrasin, maïs, chanvre, trèfle, pommes de terre, citrouilles. Vin rouge, de médiocre qualité, quoique le clos de Broche-Gauche, le plus considérable de la commune, soit renommé dans le pays ; arbres à fruits à cidre ; châtaigners. Elèves d'un petit nombre de chevaux, de bœufs et de vaches, moutons, engrais des porcs ; laine ; le nombre des ruches, assez considérable il y a quelques années, a beaucoup diminué, ainsi que le commerce de leurs produits. Assolement quadriennal, dans les principales fermes; triennal plus généralement ; emploi de la marne. 25 fermes, 40 bordages, un grand nombre de petites closeries, réunies par hameaux au nombre de plus de 12 ; 50 charrues. = Un marché le mercredi, pour la toile et les menues denrées du sol. — Fréquentation de ceux de Vibraye, Bouloire, Montfort-le-Rotrou ; de la Ferté-Bernard, pour les toiles seulement.

INDUSTR. Extraction de la marne, de la glauconie employée comme moëllon, pour bâtir, dont on fait aussi des marches, des bornes, etc. De 80 à 100 métiers employés à la confection des toiles écrues, dites canevas ; toiles de brin, dites bâtards ; en 2/3 et 3/4, qui se vendent au marché du lieu, et à celui de la Ferté-Bernard.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin de Connerré à Vibraye, traverse le territoire au nord ; celui de Connerré à Semur passe dans le bourg. Ces chemins sont médiocrement en état; on les repare actuellement.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. Le château et les autres maisons indiquées, comme habitations. Sous le rapport des noms : le Minerai, Montigné, Monts-Oiseaux, Mont-Chauvet, nom dont l'étymologie a été donnée à l'article Courgenard ; la Chevalerie, noms qui indiquent d'anciens établissemens sur lesquels on ne sait rien de plus ; Cour-Moulinas, de même ; Salvert, *Aula viridis*, grand palais, nom équivalent à celui de Grande-Maison et de Cour, probablement ; le nom de Perche, que portait un bordage actuellement détruit, venait

de sa dépendance de cette province, dont il est question plus haut.

ÉTABL PUBL. Mairie, succursale ; résidence d'un instituteur primaire ; résidence d'un notaire, d'un percepteur ; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Connerré.

DOMÉE, rivière ; voyez DÈME.

DOMFRONT, DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE, DONFRONT ; *Domus Frontis.* Voir pour l'étymologie le paragraphe HIST. ECCLES. Commune du canton et à 4 kilom. S. E. de Conlie ; de l'arrondissement et à 9 kilom. 1/2 N. O. du Mans ; jadis du doyenné de Sillé-le-Guillaume, de l'archidiaconé de Passais, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 4 et 20 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par Conlie, Mézières et Sainte-Sabine ; à l'E., par la Chapelle-S.-Fray ; au S., par Milesse et par Aigné ; au S., par Lavardin et Cures ; à l'O. et au N. O., encore par Cures et par Conlie ; la forme de cette commune est un hexagone très-irrégulier, pouvant se résoudre en un ovoïde dont la pointe est au S. E., ayant 2 kil. 1/2 de diamètre du N. au S., et 4 kilom. 1/2 de l'E. à l'O., ou, dans ses plus grandes dimensions, 6 kilom. du N. O. au S. E., et 4 kilom. 1/4 du N. E. au S. O. Le bourg, à la presqu'extrémité O. N. O. de la commune, se compose de deux rangées de maisons formant les deux côtés d'un triangle, situés à l'O. et au S. de l'église et du cimetière, qui en sont assez écartés pour former une place passablement grande, traversée par la route du Mans à Mayenne. Eglise ayant la forme d'une croix, fort simple, dont le chœur est voûté en pierre, à ouvertures étroites et cintrées, à colonnes romanes supportant les arceaux de la voûte du chœur, lesquelles s'appuient sur un rang de pierres saillantes, taillées en denticules, à 2 mètres 1/2 du sol. Clocher en flèche à base octogone, qui s'appuye sur une grosse tour carrée, formant la rencontre de la nef et des bras ou bas-côtés de l'église. La boule qui termine la flèche du clocher et en supporte la croix, est élevée de 27 mètres au-dessus du pavé de l'église. Cimetière attenant à la partie N. de celle-ci, clos de murs. Le presbytère, la plus belle maison du bourg, situé au N. O. de l'église, fut construit par M. Lepeltier de Feumusson, curé de cette paroisse, vers 1788 ou 1789.

POPULAT. Autrefois de 173 feux, elle en contient actuellement 285, qui se composent de 709 individus mâles, 761 femelles, total, 1470 ; dont 200 environ dans le bourg. On

compte 7 hameaux dans la commune, dont ceux de la Rivière et de la Houssaye contiennent chacun 50 individus environ ; celui des Noyers, 60 ; le Luminier, 80 à 85 ; et l'Habit, 130 à-peu-près.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 104 ; naissances, 367 ; décès, 340. — De 1813 à 1822 : mariag., 98 ; naiss., 890 ; déc, 255.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S. Front ; assemblée le dimanche qui précède la fête de la Toussaint. — La cure, ancien prieuré conventuel des chanoines de S.-Augustin, était à la présentation de l'abbé de Beaulieu-lès-le-Mans. — La chapelle de l'Habit, bâtie à 1, 8 hectom. au N. O du bourg, était un bénéfice à la présentation de l'abbé de Saint-Jouin de Poitiers. Cette chapelle, dédiée à la Vierge, est encore un lieu de pélerinage très-fréquenté : une assemblée ou fête patronale y a lieu le lundi de Pasques, une autre le 15 août, fête de l'Assomption : les curés de Conlie et de Domfront y célèbrent l'office divin. — On voit encore, à la ferme de Valaubrun, les ruines de la chapelle qui y existait ; il y en avait une aussi à Vaulahard : ces deux fermes étaient des fiefs autrefois.

Sous l'épiscopat de S.-Innocent, qui fut évêque du Mans dans la première moitié du 6.e siècle, un grand nombre de pieux solitaires étant venus s'établir dans le Maine, plusieurs d'entre eux s'enfoncèrent dans les solitudes du Passais, petit pays situé à 11 ou 12 lieues à l'O. d'Alençon, à 15 ou 16 lieues au N. O. du Mans. Saint Front, l'un deux, fixa sa résidence sur le haut d'un rocher qui domine la petite rivière de Varenne, prêcha l'évangile dans la contrée, et attira près de lui les habitans qu'il convertit : telle est l'origine de la petite ville de DONFRONT ou DOMFRONT, la capitale du *Pisaye* ou *Passais*. Suivant cette pieuse tradition, le nom de Domfront viendrait de *Dam* ou *Dom*, *Damnus*, *Domnus*, maître, seigneur, qualification donnée alors aux prêtres et aux solitaires, comme aux personnages éminens, à cause de la vénération qu'on leur portait. Mais, en langue celtique, le mot Donfront vient de *Don*, rivière, et de *Front*, élévation, élévation au-dessus d'une rivière ; ou encore de *dom*, *domus*, maison, habitation, et de *front*, élévation. Il est donc raisonnable de croire, ce qui ne change rien d'ailleurs à la tradition, en ce qui concerne les travaux apostoliques de S. Front, que le lieu où se fixa ce solitaire portait le nom de Domfront, avant qu'il s'y établît, et que ce saint, dont le nom était peut-être ignoré des habitans, aura été appelé par eux *Dom Front*, le saint, le seigneur, l'homme par ex-

cellence, habitant un lieu élevé ; ou *Don Front*, l'habitant de la montagne sur l'eau ?

Quant à notre Domfront, ne connaissant rien dans la vie de S. Front, qui ait rapport à cette paroisse, il est probable que son nom avait l'une des étymologies celtiques que nous venons de donner, la butte de Gagné, où était jadis le château, se trouvant entre deux sources qui donnent naissance à deux cours d'eau ; et que la réputation de *dom* Front, saint Front, s'étant étendue dans le Maine, la conformité de nom aura fait prendre ce saint pour patron aux habitans, lorsqu'ils édifièrent leur église paroissiale.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était un membre du marquisat de Lavardin. On comptait un grand nombre de fiefs sur son territoire ; savoir : la Bretonnière, à 3 kilom. au N. E. du bourg, ancien château reconstruit à la moderne, dont le principal bâtiment est surmonté d'un petit clocheton : cette belle maison vient dêtre vendue par M. Jouye des Roches à M. Leuvin de Paris ; les Basses-Vallées, maison située dans un fond, à 2 kilom. au N. N. O. du bourg, n'ayant rien de remarquable dans sa construction, bien décorée à l'intérieur, accompagnée de jardins et de plantations : elle appartenait autrefois au marquis de Roquépine, actuellement à M. Maignée du Mans, ainsi que le Grand-Gagné, autre fief ou plutôt l'ancien château, qui donne son nom à la butte factice au pied de laquelle il est situé, dont nous allons parler plus bas ; Valaubrun, la Conseillerie ou le Grand-Cimetière, l'Habit, déjà nommé ; les Noyers, la Tuilerie, etc.

En 1314, Guillaume, baron de Sillé, marie sa fille Philippine à Jean de Vassé, dit Grognet, écuyer, et lui donne en mariage tout ce qu'il a acquis de Guillaume Cordet, en terres labourables et autres, dans la paroisse de Domfront-en-Champagne.

ANTIQ. On trouve sur la partie E. de la commune de Domfront, avoisinant la forêt de Lavardin, des monticules formés par des amas de scories de forges à bras : employées à recharger les routes voisines, elles disparaîtront incessamment. Dans le bourg et à la chapelle de l'Habit, on remarque des cercueils en grès roussard, trouvés sur les lieux, et dont les couvercles manquent.

A la ferme du Grand-Gagné, dont nous avons déjà parlé, située à 11 hectom. N. E. du bourg, il existait autrefois un château dont il ne reste plus rien. Cette ferme se trouve au pied d'un énorme monticule qui paraît avoir été construit de main d'homme, ayant 30 mètres d'élévation au-dessus de la

grande route, et 60 mètres au-dessus des eaux du ruisseau le Vray. On appelle ce monticule Grand-Gagné, comme la ferme, et aussi *Butte du Château*, et *Camp de César*. Cette butte, actuellement couverte par un bois taillis, a la forme d'un cône tronqué, un peu oblong ; elle occupe une superficie d'environ 2 hectares (3 arpens), y compris le large fossé qui l'entoure, dont les terres sont relevées intérieurement en forme de rempart, ayant encore 7 à 8 pieds de hauteur : on n'entre dans l'enceinte de cette espèce de camp, que par une seule ouverture : son plateau ou sommet peut avoir 66 ares (un arpent) de superficie. On remarque, sur ce sommet, deux petits tertres en terres rapportées, qui paraissent être deux redoutes, l'une au S. E., l'autre au N. O. : ils ont 8 à 10 mètres de longueur, sur 5 mètres de largeur, et 1 mètre de hauteur. Il est difficile de savoir si cette butte est un ouvrage du moyen âge, comme l'ont pensé quelques écrivains, ou s'il a une origine plus éloignée. P. Renouard dit qu'en arrachant quelques arbres de ce monticule, les ouvriers découvrirent une bague gravée en relief, avec le monogramme de J. C., et des monnaies dont l'espèce et l'âge n'ont point été déterminés. C'est une véritable perte pour l'histoire, puisqu'elles auraient pu fournir quelques lumières sur l'époque de sa construction, ou, au moins, sur les corps d'armées qui ont dû y stationner. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette butte est établie dans la plaine, à peu de distance des collines qui l'entourent du N. au S., par E. Peut-être était-ce afin de mieux découvrir certaines portions du pays, qu'il n'aurait été possible de le faire de ces collines mêmes ; mais, dans ce cas, elle eût été plus avantageusement placée aux lieux où sont situés les bourgs de Cures, de Conlie ou de Neuvillalais. Pour dire tout ce que nous pensons sur ce sujet, ce monticule nous semble trop considérable pour être un travail du moyen âge ; et le séjour des Romains dans la contrée nous paraissant bien établi par toutes les traces que nous en avons indiquées jusqu'ici, on peut l'attribuer avec raison à leurs armées, à qui rien ne coûtait en ce genre, pour s'établir et se fortifier convenablement ; et même, en admettant que des guerriers du moyen âge se fussent emparés de ces anciens travaux et se les fussent appropriés, dans l'intérêt de leur sûreté, il est bien extraordinaire qu'il ne reste dans le pays, ni dans l'histoire de cette époque, aucune tradition de faits d'armes qui auraient eu lieu, soit dans ce camp, soit dans ses environs : rien de ce qu'on sait des guerres du 12.e et du 15.e siècles ne peut se rapporter au territoire de Domfront.

Un lieu tel que la butte de Gagné ne peut pourtant rester sans traditions, au moins absurdes; aussi a-t-elle, comme le Mont-Jallu et tant d'autres, son trésor et ses revenans. La nuit de Noël, pendant la messe de minuit, et au moment de la consécration, le diable apparaît sur cette butte, et y compte de l'argent, probablement à ses dignes serviteurs et affidés: aussi, nuls autres que ceux qui se sont donnés à lui, corps et ame, oseraient-ils en approcher dans cet instant solennel.

HIST. CIV. Quiconque a lu le *Roman comique* de Scarron, doit se rappeler le curé de Domfront et l'aventure des brancards: toutes fictives que soient ces aventures, nous devons dire que c'est de notre Domfront dont il s'agit, et non de la ville du Passais qui porte le même nom.

Lors de la guerre des chouans, en 1795, les habitans de Domfront fortifièrent leur bourg, disposèrent leur clocher de manière à s'en faire au besoin un dernier retranchement, et se soumirent à un service militaire régulier, fait conjointement avec un faible détachement de troupes, qui y fut placé en cantonnement. Le 2 janvier 1796, un corps de 1,200 chouans étant venu les attaquer, ils opposèrent la plus vive résistance et forcèrent l'ennemi à la retraite, avec une perte de quatre hommes tués et de plusieurs blessés; trois habitans de Domfront furent également blessés. Au mois d'août 1798, les mêmes habitans firent partie de la colonne mobile de gardes nationales du canton de Sillé, qui eût deux rencontres et soutint deux combats dans la même journée contre les chouans, sur Tennie et sur Crissé. Nous rendrons compte de ces affaires à l'article TENNIE.

Domfront était une résidence de notaire avant la révolution. Cette commune fut horriblement grêlée le 29 juillet 1801, de même que celle de Conlie. Voir page 80 de ce volume.

HYDROGR. Le ruisseau le Vray, prend naissance à 1 kil. 1/2 au N. E. du bourg, près la ferme des Sources, se dirige au S. E., et traverse la partie N. E. du territoire, pendant 3 kilom. 1/2; celui de Vaulahard, qui va se réunir au précédent, a également sa source sur ce territoire, coule parallèlement au précédent, sur un espace de 3 kilom.; enfin, ceux des Aîtres et de la Boussardière prennent naissance aux extrémités S. et S. E. de la commune. — Moulins de Vray, de Bonneaux, de la Cocheterie, sur le Vray; tous à blé.

GEOLOG. Sol plat et découvert, dans toute la partie N. O.; ondulé et boisé pour le surplus. Terrain secondaire, offrant le calcaire crayeux et le calcaire jurassique avec Bélemnites, ce dernier quelquefois à affleurement du sol; passage aux

terrains d'alluvion dans la seconde, où l'on extrait le minerai de fer, pour la forge d'Antoigné. Le calcaire pour la chaux, et l'argile figuline pour poterie et pour briqueterie, sont en exploitation près et à l'E. du bourg.

DIVIS. DES TERR. En labour, 891 hectares; jardins, 20; vignes, 551; landes, 98; prés et pâtures, 132; bois, 22; superficie des bâtimens, 14; rout. et chem., 20; eaux courantes, 5; total, 1,753 hectares.

CONTRIB. Foncier, 7,454 f.; personn. et mobil., 873 f.; port. et fen., 265 f.; 28 patentés: dr. fixe, 180 f.; dr. proport., 67 f. 50 c. Total, 8,838 f. 50 c. — Perception de Conlie.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, pour partie, argilo-sablonneux pour le reste: une bande de sable pur s'étend dans la direction du N. au S. Sol généralement fertile, à l'exception de la partie sablonneuse. Ensemencés en froment et orge, dont il y a abondante exportation; seigle et avoine, en moindre quantité; beaucoup de trèfle; vin de médiocre qualité, consommé dans le pays; noyers; arbres à fruits, pommiers et poiriers, dont le cidre se consomme aussi sur le territoire. Elèves de poulains, de jeunes bestiaux, peu de porcs; une assez grande quantité de moutons et de chèvres. — Assolement quadriennal; 10 fermes principales, un plus grand nombre de moyennes et de bordages, ces derniers réunis, pour la plupart, par hameaux; 100 charrues. = Fréquentation des marchés de Conlie et de Sillé-le-Guillaume; des foires de Beaumont et de Loué.

INDUSTR. Extraction du calcaire, du grès roussard, du minerai de fer, de l'argile. Un fourneau à chaux et à briqueterie, cuisant 8 à 10 fournées par an, fournit des pavés, tuiles, briques, etc., employés dans le pays, ainsi que la chaux. Une nouvelle fabrique de grosse poterie s'y est établie depuis quelque temps. Quatre tisserands confectionnent des toiles de commande pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 2, du Mans à Mayenne (Mayenne), par Conlie et Sillé, traverse la commune du S. E. au N. O.; chemins vicinaux passablement praticables.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Aux noms déjà indiqués, ajouter ceux de la Grande-Maison, le Grand-Autel, Salvert, la Maîtrie, le Minerai, l'Hôtellerie, le Perrier, etc., qu'il serait superflu d'expliquer, leur signification étant ou évidente ou déjà indiquée précédemment.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans; de distribution à Conlie.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur et une institutrice primaires, sans rétribution communale ; une sage-femme. Les voitures publiques de Sillé-le-Guillaume et de Mayenne au Mans, et retour, passent par Domfront, les unes plusieurs fois par semaine, les autres tous les jours.

DONCELLES ; voyez DOUCELLES.

DORTRE, petite rivière ; la même que le MERDEREAU NORD-OUEST. Voir cet article.

DOUCE-AMIE, clos de vigne des environs de la ville du Mans, l'un de ceux qui produisent le vin le plus estimé de ce crû, à 3 kilomètres E. de cette ville, dans la commune de Sainte-Croix. Ce nom se rencontrant plusieurs fois dans les récits historiques de cet ouvrage, nous le portons à l'ordre alphabétique, afin d'en faire connaître la situation.

DOUCELLES, DOUCELLE, DONCELLES, *Doscella*, *Doucellum* ; commune dont le nom s'écrivait peut-être autrefois DOMCELLE, *domus cella*, maison du maître, du seigneur ? du canton et à 4 kilomètres 1/2 N. E. de Beaumont-sur-Sarthe ; de l'arrondissement et à 18 kilom. S. O. de Mamers ; à 28 kilom. N. du Mans. Autrefois du doyenné de Beaumont, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 5, 21, 33 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Cherancé ; à l'E., par René et Nouans ; au S., par Meurcé et Vivoin ; à l'O., encore par Vivoin et l'ancien territoire de Congé-des-Guérets. La forme de cette commune est un ovale qui s'étend du N. au S., sur environ 3 kilomètres 1/2 de diamètre, contre 2 kilom. de l'E. à l'O. Le bourg, au centre du premier de ces diamètres, et à la presqu'extrémité O. du second, ne se compose que de 7 à 8 maisons, dispersées à l'E. et à l'O. N. O. de l'église. Celle-ci, fort pauvrement tenue, à croisées du style gothique flamboyant, avec une porte latérale carrée, à moulures toutes simples ; clocher en flèche ; cimetière entourant l'église, clos de murs en majeure partie, dans lequel se trouve une tombe sur laquelle est une statue couchée, probablement d'un seigneur de la maison de Faudoas de Sérillac. Ce seigneur est représenté les mains jointes, le bouclier au bras gauche, les bras, les jambes et jusqu'au bout des pieds maillés ; les pieds garnis d'éperons, appuyés sur un lion couché. Le nez de cette statue est endommagé ; les cheveux sont coupés longs et en rond, comme les portent encore les paysans, et comme sont représentés quelques uns de nos rois, Saint Louis notamment. On remarque de plus, dans ce petit cimetière, une tombe en marbre, entourée de toutes parts

d'un grillage en clairevoie, formant le toît, d'un assez bon goût. On lit sur la table de ce mausolée : « Ci-gît messire « Marie-Louis-Charles-Antoine-René comte de Faudoas, « seigneur de Sérillac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de- « Jérusalem, décédé dans son château, commune de Dou- « celles, le 14 août 1827, à l'âge de 71 ans. *Transit benefa- « ciendo* ; priez Dieu pour le repos de son âme. » Au bas de cette inscription sont ses armes : de deux parties, à gauche d'une croix en or, à droite, 3 fleurs-de-lys, 2 et 1 ; deux étoiles sur le tout, sur champ d'azur ; deux anges pour supports.

POPULAT Comptée jadis pour 58 feux, elle est de 44 actuellement, qui comprennent 153 individus mâles, 196 femelles, total, 349 ; dont 45 environ dans le bourg. La population a diminué d'un peu plus du tiers dans cette commune, depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 25 ; naissances, 69 ; décès, 55. — De 1813 à 1822 : mariag., 21 ; naiss., 98 ; déc., 62.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S.-Martin ; assemblée le dimanche qui précède le 11 novembre, ou celui qui suit cette époque, s'il y a lieu à remise. La cure était à la présentation des religieux de l'abbaye de S.-Vincent du Mans, par le don que leur en fit Hervé de Doucelles, vers l'an 1050. — La chapelle d'Arquenai, à 2 kilomètres S. O. du bourg, où il existe une ferme de ce nom, était à la présentation des seigneurs de Courteille, et valait 300 liv. Celle de Mirebeau, d'un revenu de 230 liv., était présentée par les procureurs de la fabrique, qui prétendaient y avoir été autorisés par les seigneurs de Courteille et de Maule.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était possédée en commun par les seigneurs des terres de Courteille et de Maule, qui, de 1655 à 1681, furent réunies entre les mains de la famille de Faudoas.

Le nom de Doucelles paraît avoir été porté par les seigneurs de cette paroisse, du 11.e au 14.e siècle. Nous avons vu, au paragraphe précédent, un Hervé de Doucelles qui vivait en 1050 ; on trouve Guillaume de Doucelles en 1307, et en 1355 et 1362, deux Thiéphaine de Doucelles, peut-être la même mariée deux fois.

En 1533, Marguerite de S.-Amadour est taxée pour abonnement aux assises du bailliage de Beaumont, pour rachat de la prise (confiscation) pour défaut d'homme, des terres de Doucelles et Colombiers, fromentages de Chérancé et Chollet, à 10 salus d'or. Greffin Affagard, auteur d'un voyage à

Jérusalem, qui vivait à la même époque, était propriétaire alors de la terre de Courteille, dans cette paroisse. Voir à la BIOGRAPHIE l'article AFFAGARD. — En 1531, Jean de Brie est condamné aux assises de Beaumont à faire aveu pour la terre de Courteille ; et en 1539, il est accordé délai au même, pour rendre aveu des terres de Courteille et de Maule. — La seigneurie de Doucelles est possédée en 1572 par Jean II de Maridort, seigneur de S.-Ouen-en-Champagne, de Bourg-le-Roi, etc.; et successivement, par David son fils et Gilles fils de David : on ne sait pas si cette terre appartenait encore aux successeurs de ce dernier, marié en 1613. — Antoine Le Corvaisier, historien des évêques du Mans, qui vivait en 1648, était seigneur de Courteille, dont il prenait le surnom. — Vers 1755, Suzanne Aubert était dame de Courteille ; un de ses fils, mort lieutenant de carabiniers, avait le titre de seigneur de Doucelles.

Le château de Courteille étant devenu la résidence des comtes de Sérillac, quoique le chef-lieu de ce comté, érigé en 1653, en faveur de Jean III de Faudoas, fut Chérancé, ce château prit le nom de Sérillac, sous lequel il a toujours été connu depuis. Situé à 2, 3 hectomètres N. E. du bourg, Sérillac est une maison reconstruite à la moderne, accompagnée de douves, de jardins, avenues, etc.; il appartient encore à la famille de Faudoas, originaire de la Guyenne, dont une branche se fixa dans le Maine, en 1512. Voir les articles CHERANCÉ et SÉRILLAC. Avant la révolution, la terre de Maule appartenait à M.me de Touchèpres.

« La chronique d'Anjou rapporte, qu'après la bataille entre Arthus roi de la Grande-Bretagne et le géant Parados, Arthus fit chercher le corps des chevaliers qui avaient été tués, pour les faire transporter dans leur pays, et qu'il se trouva dans le nombre un seigneur de Doucelles. » *Lepaige.*

HYDROGR. La commune est arrosée à l'E., par l'Orthon, qui la sépare de René et de Nouans. Point de moulins sur son territoire.

GÉOLOG. Terrain secondaire, plat, un peu élevé, découvert, appartenant à la plaine du Saosnois, offrant le calcaire jurassique.

DIVIS. DES TERR. En labour, 461 hectares ; jardins, 20 ; prés et pâtures, 66 ; bois taillis, 5 ; superficie des bâtimens, 4 ; chemins, 6 1/2 ; eaux courantes, 3 1/2. Total, 566 hect.

CONTRIB. Foncier, 2,559 f. ; personn. et mobil., 187 f. ; port. et fen., 59 f. ; 6 patentés : dr. fixe, 33 f. ; dr. proport., 6 f. Total, 2,864 f. — Perception de Pincé.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, argilo-siliceuse, en

moindre partie ; passablement fertile ; ensemencée en froment et orge, principalement, dont il y a exportation ; peu de seigle et d'avoine ; trèfle, chanvre ; peu d'arbres à fruits. Elèves de quelques poulains, de veaux et de génisses, moutons, chèvres, très-peu de porcs. — Assolement triennal ; 5 à 6 fermes, 25 bordages ; 30 charrues. = Fréquentation des marchés de Beaumont.

INDUSTR. Absolument nulle.

ROUT. ET CHEM. Les chemins de Ballon et de Beaumont à Bourg-le-Roi et à Chérancé, traversent le territoire et passent près du bourg : ils sont de difficile exploitation en hiver.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château de Sérillac, seulement, comme habitation. Les Grandes-Maisons, le Grand et le Petit-Mesnil, la Courchalon, anciens noms seigneuriaux.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Beaumont.

DOUCELLES, petite rivière, la même que la GÉE. V. cet article.

DOUILLET, DOUILLET-LE-JOLI ; *Douilletum*, *Doliacum* ? nom dont l'étymologie nous est inconnue. Commune CADASTRÉE du canton et à 5 kilom. 3 hectom. O. de Fresnay ; de l'arrondissement et à 33 kilom. O. S. O. de Mamers ; à 35 kil. N. N. O. du Mans. Anciennement du doyenné de Fresnay, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 6, 37 et 41 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Sougé-le-Ganelon ; au N. E., à l'E. et au S. E., par Assé-le-Boisne et S.-Aubin-de-Locquenay ; au S., par Montreuil-le-Chétif et Mont-Saint-Jean ; à l'O., par ce dernier et S.-Georges-le-Gautier ; la forme de cette commune est un oblong échancré à l'O. N. O., qui s'allonge de 7 kilom. 1/2 du S. O. au N. E., sur 1, 6 hectom. à 4 kilom. 1/2 de largeur du N. au S. Le bourg, sur la pente E. d'un rocher schisteux, forme une assez longue rue, dans la direction de l'O. à l'E., en passant au N. de l'église et du château. Eglise fort simple, à ouvertures arrondies, ayant le ceintre de sa porte occidentale entourée d'un rang de denticules aigus. Clocher en campanille, dont on a recouvert avec une charpente les ouvertures où sont les cloches. Ancien cimetière attenant à l'O. et au N. de l'église, mal clos de murs. Un autre, hors et à l'O. du bourg, dont on ne se sert pas, à défaut d'être suffisamment enclos. Le château, attenant à l'église, n'est qu'une ancienne maison fort simple, accompagnée d'un parc entouré de murailles élevées, traversé par l'Orthe. On remarque dans ce bourg, qui est agréablement

situé, l'ancien presbytère, vieux et grand bâtiment ayant un pavillon carré à son milieu, et quelques maisons neuves assez jolies.

POPULAT. Jadis de 150 feux, on en compte 157 actuellement, qui se composent de 436 individus mâles, 398 femelles, total, 834; dont 200 environ dans le bourg. La population est diminuée d'à-peu-près un sixième depuis 1804. — On compte une dizaine de hameaux peu importans qui ne contiennent pas plus de 25 à 30 individus chacun.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 72; naissances, 264; décès, 266. — De 1813 à 1822 : mariag., 82; naiss., 331; déc., 215.

HIST. ECCLÉS. L'église a pour patron S.-Pierre; assemblée le dimanche le plus prochain du 29 juillet. — La cure était à la présentation de l'évêque du Mans. Il existe au hameau de la Petite-Courbe, à 3 kilom. N. E. du bourg, sur le bord de la Sarthe, une chapelle dédiée à S.-Michel, où se rendent en voyage de dévotion un grand nombre de personnes. Détruite en partie depuis la révolution, le propriétaire a permis aux fidèles de la réédifier. Il y avait en outre la chapelle de Douillet ou des seigneurs, attenante au chœur de l'église et dans laquelle on entre du château. — S. Thuribe, collaborateur de S. Julien, et son premier successeur sur le siége épiscopal du Mans, érigea l'église de Douillet et l'assujettit à payer tous les ans à sa cathédrale, trois livres de cire, quatre pintes d'huile et la quatrième partie des blés et des vins recueillis par elle, pour la nourriture des prêtres et des pauvres. — « En 1283, Guillaume Flacé, homme d'armes, *armiger*, vend au chapitre de S.-Julien du Mans, pour 120 liv. tournois, la dixme qu'il avait droit de percevoir dans la paroisse de Douillet. Le chapitre afferme cette dîme pour 12 liv. de rente annuelle. »

Nous avons parlé à l'article Dollon, du don fait par Alain de Dollon, à l'église du Mans, de la terre seigneuriale de cette paroisse. Nous devons dire ici qu'il y a quelque doute sur l'application de ce fait, le titre d'où il est tiré étant écrit en latin, on ne sait trop si *Doliacum* doit être traduit par Dollon ou par Douillet.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait depuis fort long-temps à la famille de Montesson. — En 1574, demoiselle Françoise de Montaison (*sic*), veuve d'Antoine Ferrequin, rend aveu au baron de Sillé-le-Guillaume, pour les terres seigneuriales de Douillet et de la Bermondière; et en 1580, même aveu est rendu, pour les mêmes terres, par Jacques de S.-Rémi, seigneur de Douillet, de S.-Aubin-

du-Désert. La terre et le château de Douillet appartiennent encore à un membre de cette première famille, M. Antoine-Louis-Hector de Montesson. — Les autres fiefs de la paroisse étaient la Bermondière, déjà citée; Corbon, Lorière, la Cour-Toussaint, Launay, Moré, la Droulinière. Excepté cette dernière, où existe une maison bourgeoise, tous ces fiefs ne sont plus que de simples fermes.

HIST. CIV. Un ancien curé de Douillet, dont le nom n'est pas connu, avait doté les pauvres de cette paroisse d'une rente de 150 livres, dont il reste encore une partie. — Une maison de charité, desservie par deux sœurs de la congrégation d'Evron, chargées du soin des malades indigens et de faire l'école aux jeunes filles pauvres, vient d'être fondée des dons de M. de Montesson, de M.me la princesse de Talmont (voir l'article GESNE-LE-GANDELIN), propriétaire dans la commune, et de ceux des habitans aisés.

HYDROGR. La rivière de Sarthe limite la commune au N. N. E. et à l'E.; celle d'Orthe, peu considérable, la borne au S. O. et la traverse ensuite du S. au N., presque par le milieu; le ruisseau de la Sauvagère, venant de S.-Georges-le-Gautier, y coule de l'O. à l'E., et passe au N. du bourg, où il se jette dans l'Orthe; enfin, celui du Jarrier coule du S. au N., et se réunit également à l'Orthe, à l'O. du bourg. — Etang de l'Aune. — Moulins à blé de Moré, de Douillet et de Bernay, sur l'Orthe. — Forge et fenderie de l'Aune, sur la même rivière. (Voir l'article AUNE, forge.)

GEOLOG. Sol montueux, coupé, présentant de nombreux rochers qui n'excèdent pas 50 à 60 mètres d'élévation. Terrains de transition et secondaire, offrant des roches de schiste, *argelètre*, employé à bâtir, dont une carrière en exploitation au bas du bourg; du calcaire ou marne blanche solide, qu'on extrait à la carrière des Marnières, et qui s'emploie à faire de la chaux et à amender les terres, et, comme fondant, sous le nom de *castine*, à la forge de la Gaudinière, (voir cet article); de la marne grise, grasse, convenant particulièrement à l'amendement des terres légères, comme la blanche aux terres argileuses.

Plant. rar. Umbilicus pendulinus, DECAND.

CADASTR. La superficie totale, d'après le cadastre, est de 1,887 hectares, 31 ares, divisés par nature de culture de cette manière: — Terres labourables, 1,370 hectares 09 ares 30 centiares; divisés en 5 classes; évaluées à 9 f., 18 f., 26 f., 38 f. 50 c., et 52 f. 30 c. — Jardins, 23-08-05; 3 cl.: 52 f. 30 c., 65 f., 70 f. — Avenues, douves, canaux, 1-31-40; à 52 f. 30 c — Prés, 222-74-60; 4 cl.: 17, 34, 70, 100 f.

— Pâtures, 17-11-75 ; 2 cl. : 8, 24 f. — Bois taillis, 165-95-70 ; 3 cl. : 13, 22, 32 f. — Landes, 11-03-10 ; à 1 f. 60 c. — Etangs et mares, 0-43-20 ; 2 cl. : 15, 18 f. — Superficie des bâtimens, 11-13-50 ; à 52 f. 30 c. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt., etc., 0-62-80. — Chemins, 43-39-0. — Riv. et ruiss., 20-38-60. = 197 maisons, en 8 class., de 7 à 60 f. — 3 moulins, à 200, 250 et 300 f. — 1 château, à 150 f. — 1 forge, à 1,200 f. ; la fenderie, à 1,200 francs.

TOTAL du Revenu imposable, 58,206 f. 23 c.

CONTRIB. Foncier, 6,578 f. ; personn. et mobil., 559 f. ; port. et fen., 174 f. ; 22 patentés : dr. fixe, 109 f. ; dr. proport., 60 f. Total, 7,480 f.

CULTUR. Terrain généralement argileux et fertile ; ensemencés principalement en froment, seigle et orge ; moitié moins d'avoine et de menus grains ; trèfle, chanvre, arbres à fruits à cidre, etc. Peu d'élèves de chevaux ; veaux et génisses en assez grand nombre, ainsi que des moutons et des chèvres ; peu de porcs. — Assolement quadriennal ; 10 fermes principales ; plus du double de bordages ; 30 charrues. = Fréquentation des marchés de Fresnay ; des foires de Sillé-le-Guillaume.

INDUSTR. La forge de l'Aune (voir AUNE, forge) ; cuisson de la chaux à cette forge ; extraction du schiste et du calcaire. Plusieurs tisserands fabriquent des toiles en chanvre et lin, dites de Fresnay, qui se vendent à la halle de cette ville.

ROUT. ET CHEM. Un grand et bon chemin, partant du bourg, va joindre la route de Fresnay à Sillé ; chemins vicinaux assez praticables.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le Château ; la Droulinière, appartenant à M. Daubigny ; la Courbe, le Plessis, comme habitations. La maison de maître de la forge de l'Aune, qui était un ancien fief, se trouve située sur le territoire de Montreuil-le-Chétif, tandis que les usines et bâtimens qui en dépendent sont sur Douillet.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison de charité ; résidence d'un percepteur. Bureau de poste aux lettres à Fresnay.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur primaire, sans rétribution communale.

DOUVRES, nom d'une ancienne forêt de la plaine du Belinois, où elle occupait la majeure partie du territoire des communes de Requeil, Château-l'Hermitage, S.-Bié et Saint-Ouen-en-Belin ; se joignait au N. E., à une autre forêt dont l'emplacement est connu actuellement sous le nom de lande

du Bourray, remontait au nord, presque jusqu'aux portes du Mans, et se liait à la forêt de Bersay, au S. S. E., par celle de la Faigne : on peut conjecturer même que ces dernières n'en faisaient qu'une seule avec elle anciennement. Les bois des Guilardières et de Chardonneux sont encore des restes de la forêt de Douvres qui, donnée à cens et à rentes par la famille de Mailly-d'Haucourt, dont elle était une propriété, est devenue en grande partie le patrimoine de beaucoup de petits propriétaires, qui l'ont détruite, et la replantent aujourd'hui en semis de pins maritimes. Le maréchal de Mailly, père de M. le comte de Mailly, actuellement vivant, comprenait au nombre de ses titres de seigneur d'Haucourt, Saint-Léger, la Faigne, etc., celui de seigneur de la Forêt-de-Douvres (voir l'article REQUEIL.) La châtellenie de la Faigne avait un droit d'usage et de pâturage dans cette forêt, au milieu de laquelle se trouvait le bel étang de Clairefontaine et l'hermitage de S.-Thibaut. (Voir ces articles.)

Au mois de mai 1753, une bête féroce, un loup-cervier peut-être, parcourut le territoire de la forêt de Douvres et jeta la terreur dans le pays. Suivant la tradition, beaucoup d'enfans furent dévorés, l'effroi fut général, tout le monde prit les armes : « le marquis de Mailly, père du maré-« chal, quoique fort âgé alors, *monté sur sa mule blanche* « fut à la rencontre de cet animal, qui se changeait en femme « ou en bête à volonté, et ne put le rencontrer ; mais un « garde du prieuré de Château-l'Hermitage (voir cet article), « à qui le prieur avait remis des balles bénites, le surprit sur « la butte de Montagenet, le tua, mais fut tellement effrayé « des cris qu'il jeta, lorsqu'il se sentit blessé, qu'il en « mourut de frayeur. » — Le nom de Douvres paraît être le même que Louvres, *Lupara*, et signifier un palais, un beau château : ces deux noms sont également communs dans le département.

DOUVRES, ruisseau qui prend sa source près de la ferme du même nom, au sud des bois de Chenehuère, dans la commune de Ruillé, du canton de la Chartre ; coule à l'O. S. O., et donne naissance à plusieurs étangs ; remonte au N. N. O. et va se jeter dans le ruisseau de Gaberonne, en face de l'ancienne chapelle de S.-Frimbault, sur le territoire de S.-Georges-de-la-Coué, après un cours de 4 kilom. 8 hectom. Point de moulins sur son cours.

DUÉ (LE), rivière formée de la réunion des ruisseaux ou petites rivières de Nogue et de Tortue, qui ont leur confluent

au moulin d'Orthon, sur le territoire de Dollon. Le Dué coule au N. E., arrose Thorigné, reçoit la Longuève-Est, passe à Connerré qu'il sépare en deux parties et où la route royale de Paris à Nantes le traverse sur un joli pont construit il y a environ vingt ans, va se jeter dans l'Huisne, au nord de Connerré, après un cours de 5 kilom. 1/2 seulement, sous ce nom, pendant lequel il fait mouvoir cinq à six moulins.

DUNEAU, DUVELY (Gilles Bry), *Dunellus*; du celtique *tun*, en construction *dun*, colline; étymologie convenable à la situation élevée de cette commune, du canton et à 5 kilomètres S. de Tuffé; de l'arrondissement et à 33 kilom. S. S. E. de Mamers; à 25 kilom. E. N. E. du Mans. Elle était anciennement du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 6, 39, 29 kilomètres

DESCRIPT. Bornée au N. O., par la rivière d'Huisne, sur la rive gauche de laquelle s'élève en amphythéatre une colline qui lui donne son nom, et par Beillé et Vouvray; à l'E., par le Luard; au S. E., par Dollon; au S. et au S. O., encore par Dollon et par Thorigné; à l'O., par Connerré; cette commune forme un ovoïde irrégulier, qui s'étend de l'O. à l'E., dans un diamètre de 5 kilom., sur 3 kilom. 1/2 du N. au S. Le bourg, situé vers l'extrémité N. O. du territoire, tout près de la grande route de Paris à Nantes, se compose d'un très-petit nombre de maisons formant une rue à l'O. de l'église, laquelle domine le vallon de l'Huisne au S. E. Très-jolie église, du style roman, dont quelques parties plus modernes; clocher en flèche peu élevée; cimetière entourant l'église, clos de murs.

POPULAT. De 86 feux jadis; on en compte présentement 120, comprenant 328 individus mâles, 425 femelles, total, 753; dont 55 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 46; naissances, 153; décès, 125. — De 1813 à 1822 : mariag., 55; naiss., 170; déc., 118.

HIST. ECCLÉS. S.-Cyr et S.te-Julite patrons de l'église; assemblée le dimanche le plus prochain du 16 juin. Cure autrefois à la présentation de l'évêque diocésain. Cette cure fut unie, en 1610, à l'archidiaconé de Laval et une vicairerie perpétuelle y fut établie par l'évêque du Mans; mais cette union ayant cessé en 1615, elle rentra dans l'archidiaconé de Montfort, et les choses furent rétablies dans leur état primitif. En 1262, une contestation s'étant élevée entre le chapitre de la cathédrale et le curé de Duneau, pour la dîme de la paroisse, que ce dernier prétendait lui appartenir

de droit commun, l'évêque Geoffroi Freslon attribua la dîme au curé, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois, qu'il fut chargé de faire au chapitre. En 1611, François Grassin, curé de Duneau, fonda la chapelle de S.-Julien, la dota d'une maison avec jardin, d'une somme de 1,400 l. en argent, et chargea le titulaire de faire les petites écoles. Il ne reste plus rien de ce bénéfice, que les parens du fondateur présentaient au plus proche d'entr'eux.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée à la terre de Fontenaille, dont le château n'était point situé dans la paroisse, comme le dit Lepaige, mais bien dans celle de Vouvray qui en est limitrophe. Claude des Hayes, dame de Fontenaille, ayant épousé René de Montecler, Magdeleine leur fille porta cette seigneurie en dot à Urbain I.er de Laval de Bois-Dauphin. Fontenaille fut acquis ensuite par la famille des Mazis de Roche, de M. Parquet, qui en avait hérité, comme neveu du comte de Sorel, officier d'armée, lequel était, dit-on, de la famille d'Agnès Sorel; enfin, M. le Gras du Luard acheta cette propriété, dans laquelle mourut son frère le chevalier le Gras, il y a peu d'années : ce château a été détruit depuis. La terre de Fontenaille relevait du marquisat de Montfort-le-Rotrou; la paroisse de Duneau, pour partie, du bailliage de Cherré, de la baronnie de la Ferté-Bernard. — Il existait deux autres fiefs à Duneau, celui des Neux, qui dépendait de la cure; et celui des Arrys ou Aries, au marquis du Luard.

Avesgaud, 30.e évêque du Mans, 994 — 1035, de la famille des comtes de Bélesme, étant en différent avec Herbert *Éveille-Chien*, comte du Maine, fait fortifier le château de *Duvely* ou *Dunelly* qui lui appartenait, afin de s'y mettre en sûreté au besoin. Herbert, en étant informé, part le soir du Mans, se rend maître de cette forteresse et la fait démolir dans la nuit. Avesgaud se retire alors chez son frère le comte de Bélesme, Guillaume I.er dit Talvas, d'où il lance l'excommunication sur le comte du Maine et met le diocèse en interdit.

ANTIQ. On trouve, sur le territoire de Duneau, les deux plus beaux monumens druidiques que possède le département de la Sarthe : le premier, situé à 1, 7 hectom. S. du bourg, et à 1, 8 hectom. S. E. de celui de Connerré, à la droite et sur le bord du chemin qui conduit de ce dernier à Vibraye, est un *dolmen* ou pierre-couverte, parfaitement conservé, qui consiste dans cinq dalles en grès, placées de champ, deux de chaque côté et la cinquième à l'un des bouts, lesquelles servent de support à une sixième qui en forme la table ou le toît.

Celle-ci, ayant la forme d'un parallélogramme peu régulier, a 6 mètres 1/2 (20 pieds) de longueur, sur 2 mètres 1/2 à 3 m. 1/3 (8 à 10 pieds) de largeur. Cette espèce de cabane, dont la hauteur intérieure est de 2 mètres 1/2 (7 pieds), et où l'on a vu des malheureux établir leur domicile, a son ouverture du côté du chemin. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion de la destination de ces sortes de monumens, que les uns considèrent comme des autels où les Druides sacrifiaient des victimes humaines à leurs dieux, que d'autres veulent n'être que des tombeaux de chefs Gaulois ; nous en parlerons ailleurs. — A 7 hectom. au N. de ce dolmen, tout près d'un autre chemin qui conduit au bourg du Luard, on rencontre, dans une haie assez garnie pour qu'on ne l'apperçoive que lorsqu'on en est proche, un superbe *peulven* ou pierre debout, pierre *fichée*, qui a donné à la ferme voisine le nom de *Pierre-Fiche* : cette pierre qui, au premier aspect, a l'air d'être une portion d'un vieux pan de mur, a près de 5 mètres de hauteur (15 pieds), hors de terre, sur 2 mètres 2/3 (8 pieds) de largeur, et 2/3 de mètre (2 pieds) d'épaisseur. P. Renouard, (*Essais historiques sur le Maine*, t. 1, p. 10.) ayant observé que cette pierre est percée d'un trou en forme de meurtrière, d'environ 32 centimètres (1 pied) de longueur sur 8 centimètres (4 pouces) de largeur, avait conjecturé que ce pouvait être un gnomon, dont les Druides se servaient pour mesurer, vers les solstices surtout, la hauteur du soleil ; et un savant saxon, le colonel Myrtil, qu'il avait conduit sur les lieux, avait également jugé qu'en effet ce devait être un méridien, dont il chercha même à mesurer la déclinaison. Mais ces conjectures nous ont paru, après un examen attentif de ce peulven, devoir disparaître devant ces observations de M. Vaysse de Viliers (*Itinér. descript. de la France*, etc. Région de l'Ouest), que le prétendu trou *gnomonique* dont il s'agit, n'est point placé dans une direction qui lui permette de produire l'effet supposé ; qu'il n'est point l'ouvrage de l'art, comme l'avait cru P. Renouard, mais bien celui de la nature comme plusieurs autres concavités semblables qui s'y rencontrent et qui ne traversent même pas le bloc dont il s'agit.

HYDROGR. La rivière d'Huisne borne la commune de Duneau, qu'elle sépare de celle de Beillé, du N. N. E. à l'O. et forme une île au N. N. O. du bourg, laquelle île fait partie de Duneau ; la rivière de Dué, la limite, en partie, au S. O. ; et celle de Longuève, aussi en partie, au S. Le ruisseau de la Quellerie, venant du Luard, passe à l'extrémité E. du territoire. — Deux moulins à blé, dits de Duneau, sur les deux bras que forme l'Huisne.

GÉOLOG. Sol élevé, formant plusieurs côteaux qui dominent les trois principaux cours d'eau décrits. Passage des terrains secondaires à ceux d'alluvion, offrant au N. E. la continuation du calcaire de Vouvray-sur-Huisne (voir cet article), des roches d'un grès blanc à grains fins, d'une excellente qualité pour le pavage : c'est de-là qu'ont été pris les blocs qui ont servi à élever les monumens celtiques décrits plus haut ; un sable blanc et fin, employé aux verreries ; de la marne blanche, abondante, qui se rencontre en couches inférieures aux roches de calcaire et de grès ; on observe plusieurs espèces de coquilles fossiles sur les parties élevées de ce sol.

Plant. rar. Artemisia campestris, LIN. ; Nepeta cataria, LIN. ; Plantago arenaria, WALDST ; Saponaria officinalis, LIN. ; Thymus acynos, LIN.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,281 hectares ; jardins et clos, 40 ; prairies, la plupart d'excellente qualité, 232 ; bois, 82 ; landes, presque toutes plantées en pins, et pacages, 132 ; superficie des bâtimens, 33 ; rout. et chem., 46 ; eaux et fossés, 132. Total, 1,978 hectares.

CONTRIB. Foncier, 5,454 f. ; personn. et mobil., 313 f. ; port. et fen., 120 f. ; 11 patentés : dr. fixe, 57 f. ; dr. proport., 35 f. 66 c. Total, 5,979 f. 66 c. — Perception de Sceaux.

CULTUR. Superficie se divisant par tiers en terres argileuses, argilo-caillouteuses et sablonneuses, généralement fertile ; culture très-variée, dans les bons fonds, en gros blés dont il y a exportation ; seigle, sarrazin, maïs, citrouilles, pommes de terre, dans les parties sablonneuses ; beaucoup de chanvre ; trèfle, arbres à fruits ; chanvre et fil, graine de trèfle, fruits et cidre, bois, foins ; élèves de poulains, de veaux et de génisses, de porcs, de beaucoup de moutons, de chèvres ; engrais des bœufs et des porcs ; laine, beurre, fromage ; etc. — Assolement triennal, dans lequel on fait emploi de la marne ; 15 fermes principales, 20 bordages, 35 charrues. = Fréquentation des marchés de Dollon, Connerré, Montfort-le-Rotrou, la Ferté-Bernard.

INDUSTR. On extrait et on taille le grès, pour le pavage des routes, villes et bourgs circonvoisins : il se transporte jusqu'à Nogent-le-Rotrou ; le sable fin et blanc dont on a parlé, est employé aux verreries de la Pierre (v. cet art.) et du Plessis-Dorin (Loir-et-Cher), dite de Montmirail ; extraction de la marne. Cinq à six métiers sont employés à confectionner des toiles pour particuliers.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 23, de Paris à Nantes,

traverse le N. O. de la commune ; les chemins de Connerré à Vibraye, et de Connerré dans le Dunois, anciens chemins d'Orléans et de Paris, s'embranchent à la route royale, à Connerré, et se dirigent, la première au sud-est, la seconde à l'est.

HABITAT. ET LIEUX REMARQ. Sous ce dernier rapport seulement : Vouvreau, petit Vouvray, sans doute, par opposition au bourg de ce nom ; Mont-Ferré, ferme dont Trouillard, (voir son article à la Biographie), auteur de l'histoire des comtes du Maine, prenait son surnom ; Montreuil, *Monasteriolum*, petit monastère, les Pierres, Pierre-Fiche, fermes voisines des deux monumens décrits plus haut ; les Aryes ou plutôt Haries, prononciation locale du mot *Haies*.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Connerré.

DUREIL, *aliàs* CROIX-SUR-SARTHE ; *Durolium* ; commune CADASTRÉE, du canton et à 5 k. 172 N. O. de Malicorne ; de l'arrondissement et à 17 kilom. N. N. O. de la Flèche ; à 33 kilom. S. O. du Mans. Autrefois de l'archiprêtré et de l'élection de la Flèche, du diocèse d'Angers, et de la province d'Anjou. — Distances légales : 6, 20 et 37 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N. O., au N. et à l'E., par la Sarthe, qui la sépare d'Avoise et de Noyen ; au S. E., au S. et à l'O., par Parcé ; sa forme est oblongue ; sa plus grande longueur, du N. O. au S. E., est de 4 kilom. 8 hectom., sur 1, 2 hectomètres à 2, 5 hectom. de largeur. Le bourg, à l'extrémité N. N. O. du territoire, sur la rive droite de la Sarthe, est à-peu-près nul ; l'ancienne église ayant été détruite pendant la révolution, une nouvelle vient d'être construite tout récemment.

POPULAT. De 25 feux jadis, elle n'en compte pas au delà de ce nombre aujourd'hui, qui se composent de 76 individus mâles, 60 femelles, total, 133 ; dont 10 au plus dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 14 ; naissances, 44 ; décès, 26. — De 1803 à 1812 : mar., 10; naiss., 35 ; déc., 28. — De 1813 à 1822 : mar., 17 ; naiss., 23 ; dec., 16.

HIST. ECCLÉS. L'ancienne église était sous le patronage de S.-Aubin ; la nouvelle doit être dédiée à S. Jean-Baptiste. La cure était un prieuré à la présentation de l'évêque d'Angers. —Actuellement, la commune est réunie à celle de Malicorne, pour le spirituel, ordre de choses qui changera sans doute, lorsque la nouvelle église sera terminée.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, réunie par alliance, pendant quelque temps, à celle de Malicorne, était annexée

à la terre du Petit-Bois, dont le château, reconstruit depuis vingt-cinq ans, par le propriétaire actuel, M. Rouillon-Frin, est situé à 4 hectom. au plus à l'O. du bourg. On remarque à la Perrière, ancien fief et ferme actuellement, située à 3 kil. S. E. du bourg, peu loin de celui de Malicorne, des vestiges d'un antique manoir, consistant en un vieux portail et deux tourelles ; on y a découvert aussi, en faisant des fouilles, d'anciens pavages d'appartemens, des escaliers, etc. Une avenue d'arbres, conduisant de la grande route dans la cour, est précédée d'une espèce de porte de ville, de forme semi-ogive, flanquée de deux tours rondes, crénelées jadis. On trouve également des traces d'anciennes constructions du même genre, à la ferme du Bas-Tertre, située à-peu-près à moitié de la distance entre la Ferrière et le bourg. Suivant la tradition locale, ces trois fiefs auraient été habités, dans le 12.e ou le 13.e siècle, par trois frères, dont l'aîné avait le titre de baron de Dureil, et le dernier serait mort à l'une des croisades de cette époque.

En 1441, Louis de Dureil fit partie des gentilshommes Angevins et Manceaux qui allèrent délivrer les habitans de Saint-Denis-d'Anjou, assiégés dans leur église par une troupe de 500 anglais de la garnison du Mans, qui avaient fait une excursion jusqu'en ce lieu. Plus de deux cents de ces anglais furent tués par ces gentilshommes, au nombre de 60 lances seulement et de quelques hommes de pied ; le reste, mis en déroute, fut assommé par les paysans, dans les vignes et dans les champs. — De 1453 à 1475, Guillaume de Dureil est compris dans des aveux faits pour les baronnies de Matefêlon et de Durtal, au nombre des vassaux de cette baronnie. — En 1504, Magdeleine de Dureil fut élue abbesse de Bonlieu (v. cet article) : elle mourut le 30 janvier 1518. — En 1671, Jacques de Vaux était seigneur de Dureil, peut-être par alliance, car, à cette époque, les seigneurs du nom de Dureil étaient propriétaires du château de la Barbée (v. ce mot), qu'ils habitaient.

HYDROGR. La Sarthe, comme on l'a dit plus haut, arrose et limite la commune, du N. O. au S. O., par le N. et l'E. Un petit ruisseau, venant de l'étang de la Davière, coule à l'extrémité S. E. du territoire et, se dirigeant au N., va se jeter dans la Sarthe, après un kilomètre de cours. — Un moulin existant autrefois sur la commune, a été détruit ainsi que sa chaussée.

GÉOLOG. Sol généralement plat ; terrain secondaire, recouvert par des couches de sable d'alluvion, au-dessous desquelles se rencontre le calcaire jurassique et, sur quelques

points, de la marne blanche, à peu de profondeur. Le premier s'extrayait jadis à la carrière des Frezières, où existait un four à chaux qui est détruit ; on trouve sur ce terrain, beaucoup d'excavations remplies d'eau, qu'on appelle *Mortiers*, et qui paraissent être d'anciens trous de marnières.

CADASTR. Superficie totale, de 796 hectares, 19 ares, 90 centiares, se divisant ainsi qu'il suit : — Terres labourables, 519 hectares 19 ares 00 centiares ; en 4 class., évaluées à 5, 9, 18, 27 f. — Jardins et pépinières, 8-30-50 ; à 27 f. — Vergers, 7-41-10, à 18 f. — Étangs, 1-53-40 ; à 9 f. — Vignes, 2-12-10 ; à 9 f. — Prairies, 88-26-30 ; en 3 cl. : 18, 36, 48 f. — Pâtures, 24-68-10 ; 2 cl. : 9, 15 f. — Landes, 53-57-70 ; 2 cl. : 4, 6 f. — Bois futaies et taillis, 49-86-00 ; 2 cl. : 7, 9 f. — Pinières, 6-24-00 ; 2 cl. : 4, 7 f. — Broussils, 0-41-70 ; à 4 f. — Superficie des bâtimens, 2-87-30 ; à 27 f. *Objets non imposables* : 13-86-10. — Riv. et ruiss., 17-86-60. = 20 maisons, en 3 classes, à 10, 20 et 30 f. — 2 autres hors classes, ensemble, 150 f.

TOTAL du Revenu imposable, 10,945 f. 93 c.

CONTRIB. Foncier, 1,538 f. ; personn. et mobil., 59 f. ; port. et fen., 21 f. ; point de patentés. Total, 1610 francs. — Perception de Malicorne.

CULTUR. Superficie généralement sablonneuse, brûlante et peu productive, dans laquelle on cultive très-peu de froment, un peu plus d'orge et d'avoine ; beaucoup de seigle, sarrasin de Russie, citrouilles, pommes de terre ; marronniers, peu d'arbres à cidre. Quelques élèves de chevaux et de bestiaux ; des porcs principalement, dont on engraisse un assez grand nombre. — Assolement triennal ; introduction depuis quelques années des assolemens sans jachères, par 174 et 175.e ; 15 fermes, 5 bordages ou closeries ; 15 charrues. = Fréquentation des marchés de Malicorne, Noyen, Sablé.

INDUSTR. Absolument nulle ; jadis un fourneau à chaux.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route départementale, n.° 8, de Malicorne à Sablé, sert à l'exploitation de Dureil.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien à ajouter à ceux dénommés dans le cours de cet article.

ÉTABL. PUBL. Mairie, seulement. Bureau de poste aux lettres à Sablé.

DUVELY, nom donné par Gilles Bry et Odolant Desnos, historiens du Perche et d'Alençon, au château de Duneau. (V. plus haut ce dernier article.)

E

ÉCHANCEAUX, ruisseau qui prend sa source au Vieil-Étang, dans les bois de Chemasson, commune de Saint-Léonard-des-Bois, du canton de Fresnay, se dirige à l'est pour aller se jeter dans la Sarthe, au lieu des Echanceaux, à 7 hectomètres au sud du bourg de S.-Léonard, après un cours de 5 kilomètres : aucuns moulins sur ce ruisseau.

ÉCHELLES, ESCHELLES, *Scalæ* ; nom d'une ferme et d'un ruisseau de la commune de Saint-Jean, du canton de Montmirail, laquelle commune paraît leur devoir son surnom *des Échelles*. D'où leur vient à eux-mêmes ce nom? c'est ce que nous ne pouvons décider : mais nous sommes disposés à croire que ce peut être de ce que le supplice de l'*échelle* dont nous avons parlé ailleurs (PRECIS, p. CXLIX, BIOGRAPHIE, p. LV) y était infligé, pour la seigneurie du même nom, qui n'était probablement que l'ancien lieu de juridiction de celle de Courtangis. Voir l'article SAINT-JEAN-DES-ÉCHELLES. — Le ruisseau des Échelles prend sa source près la ferme de ce nom, coule au N., où il reçoit celui de Courtangis, avec lequel il se dirige ensuite à l'O., pour se jeter dans l'étang qui donne naissance au ruisseau de Gradon. Son cours n'étant que d'un kilomètre et demi, ce ruisseau n'aurait pas d'article particulier, sans la nécessité de porter ici son nom.

ÉCOMMOY (Canton d'), de l'arrondissement du Mans, compris entre le 1.er degré 38 minutes et le 2.e degré 8 min. de longitude occidentale, et entre le 47.e degré 48 minutes et le 47.e degré 56 min. de latitude septentrionale ; il se compose de onze communes ou anciennes paroisses, dont sept constituent la petite contrée connue sous le nom de BELINOIS (voir cet article.) Ces communes sont :

* Brette,
Ecommoy, *Chef-lieu* ;
Laigné-en-Belin,
S.-Bié-en-Belin,
S.-Gervais-en-Belin,
* S.-Mars-d'Outillé,
* Marigné,
Moncé-en-Belin,
Mulsanne,
S.-Ouen-en-Belin,
Teloché.

Ce canton qui, d'après l'organisation de 1790, faisait partie du district du Mans, ne se composait, avant l'arrêté du 13 brumaire an X, que de huit communes, toutes comprises dans le canton actuel : celles dont les noms sont précédés d'une astérisque, faisaient partie de ceux de Parigné-l'Evêque et de Lucé, le premier desquels est supprimé.

L'extrémité N. du canton d'Ecommoy, la plus rapprochée du Mans, chef-lieu d'arrondissement et de département, n'en est distante que de 8 kilomètres au plus ; la plus éloignée, au S. S. E., l'est de 28 kilom. Ses limites sont : au N. et au N. E., le canton du Mans ; à l'E., celui de Lucé ; au S., ceux de Château-du-Loir, de Mayet et de Pont-Vallain ; à l'O., celui de la Suze. Sa forme est un heptagone irrégulier, pouvant se réduire à un carré plus irrégulier encore, ayant 17 kilomètres de côtés, à l'E. et à l'O, sur 14 kilom., au S., et 10 kilom. 1/2, au nord ; le chef-lieu se trouve vers le centre du diamètre d'est à ouest du territoire, au quart sud de celui du nord au midi. Superficie, 222 kilomètres carrés environ.

POPULAT. De 15,075 individus, repartis en 3,317 feux, comprenant 7,347 individus mâles, 7,728 femelles. Augmentation de population, depuis 1804, 894 individus, ou près d'1/17.e ; depuis 1820, 894 ou à-peu-près 3/53.es — La superficie de ce canton étant de 222 kilomètres carrés environ, c'est 67 10/11.es individus, par kilomètre carré.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 1,075 ; naissances, 3,740 ; décès, 3,314. — Produit de chaque mariage, 3 1/2, très-peu moins. Excédant des naissances sur les décès, 426 ou 1/9.e — De 1813 à 1822 : mariages, 1,264 ; naissances, 4,229 ; décès, 2,967. — Produit de chaque mariage, 3 1/3 à-peu-près. Excédant des naissances sur les décès, 1,262 ou 2/7.es environ.

Ce canton contient 22,187 hectares, 60 ares, 83 centiares, qui se divisent par nature de terrain, ainsi qu'il suit :

	hectar.	ares	cent.
Terres labourables.	11,283	04	52
Jardins, vergers, avenues, pépinières. .	330	16	04
Vignes.	72	83	88
Prés et pâtures.	2,794	57	23
Bois futaies, taillis, châtaigner., oser. .	1,002	07	93
Partie de la forêt royale de Bersay. . . .	1,105	91	80
Pinières.	2,658	83	34
Landes, terres vagues et vaines, carrières à pierres, sablonnières.	2,019	61	85
Douves, étangs, mares, marais.	101	51	93
Superficie des bâtimens, cours, etc. . .	128	23	82
Eglises, presbyt., cimet., propr. commun.	41	77	39

	hect.	ares	cent.
Routes, chemins, places, rues.	627	26	69
Rivières et ruisseaux.	21	74	41

— 3,364 maisons, 37 moulins à eau, dont plusieurs à deux roues, et dont un à foulon ; un moulin à vent ; 10 fourneaux à chaux dont 9 avec tuileries ; 2 poteries ou faïenceries.

Le Montant du Revenu imposable du canton, est de 487,374 f. 06 c.

CONTRIB. Foncier, 50,544 f. ; personn. et mobil., 8,734 f. ; port. et fen., 2,760 f. ; 455 patentés : droit fixe, 2,943 f. ; droit proportionnel, 928 f. 49 c. Total, 65,909 f. 49 c. ; ce qui fait par individu 4 f. 37 c. 175.e environ ; ajouter 2 f. 38 c. 375.es additionnels, fait un total de 6 f. 75 c. 475.es de contributions directes, payées par chaque individu. Trois percepteurs, ayant leur résidence dans le canton, sont chargés du recouvrement de ces contributions.

De l'arrondissement électoral du Mans, le canton d'Écommoy a fourni aux élections de ce collége, en novembre 1827, 22 électeurs, et 7 à celui de département. Le nombre des jurés de ce canton, pour 1829, est de 28, dont 25 électeurs du collége d'arrondissement et 6 de celui de département ; pour 1830, ce nombre est resté le même, tant en électeurs qu'en jurés.

GÉOLOG. HYDROGR. Sol généralement plat et peu couvert, si ce n'est dans la partie S. E., où il est montueux, coupé et boisé, surtout sur le territoire de Marigné, qui se rapproche de la forêt de Bersay, dont il contient une portion. Les principaux cours d'eau qui s'y trouvent, sont l'Aune ou Lone, petite rivière qui le limite à-peu-près au S. E. ; celle de Narais, au N. E. ; le Rhône et le ruisseau d'Erip, qui le traversent, le premier, de l'E. au N., et ensuite au N. O. ; le second, du centre à l'O. ; les ruisseaux de Cormeu et du Pin, qui tous deux ont très-peu de cours sur le canton. 37 moulins sont établis sur les différens cours d'eau de ce territoire, sur lequel il existe aussi un moulin à vent, et plusieurs étangs, dont le principal est celui de Clairefontaine (voir cet article), situé à son extrémité S. O. — Terrain secondaire, recouvert de couches d'alluvion sur la plus grande partie du canton, offrant le calcaire horizontal à grains plus ou moins fins et serrés, en extraction, du centre à l'extrémité S. E. ; le calcaire crayeux grossier ou *tufau*, à cette extrémité ; l'un et l'autre employés pour bâtir et pour la chaux, et contenant une grande quantité de coquilles fossiles ; le terrain de transport offre des sables quartzeux, des grès ferrifères, souvent

tubulés ; des poudingues ferrugineux ; des ludus quartzeux ; des argiles propres à la poterie et la briqueterie, etc.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, en moindre partie ; argilo-sablonneuse et de sable pur, pour les deux tiers ; généralement peu fertile ; la partie sablonneuse, propre seulement aux plantations de pin maritime, que l'on rencontre sur toutes les communes de ce canton. Les ensemencés en céréales le sont dans cette proportion : seigle, 65 parties ; avoine, 15 ; froment, 10 ; orge, 9 ; menus, 5. La culture du maïs, assez abondante jusqu'ici, sur ce territoire, commence à y être abandonnée. On croit pouvoir attribuer au mêlange de ce grain avec le seigle, pour la confection du pain, les hydropisies auxquelles les habitans sont sujets, et qui les enlève de bonne heure. En effet, il paraît que la farine de maïs est d'une difficile digestion, qu'elle aurait besoin de subir une torréfaction préalable, pour en faire une sorte de *polenta* : c'était l'avis du célèbre agronome François de Neufchâteau. M. l'abbé Rottier de Moncé, l'un de nos souscripteurs, à qui nous devons d'abondans et précieux renseignemens sur ce canton, et que nous prions d'en recevoir ici l'expression de notre gratitude, nous a fait part d'une observation que nous croyons trop utile pour négliger de la consigner dans cet article. Attribuant à la mauvaise qualité du pain dont se nourrissent les cultivateurs et les gens du peuple, la maladie dont nous avons parlé, pain fait généralement de seigle pur ou de seigle et de maïs, peu économique, puisque le premier de ces grains se tient constamment à un prix élevé ; il fait remarquer qu'une mouture faite de parties égales de froment, d'orge et de seigle, ne reviendrait qu'à un seizième en sus, différence de prix compensée par un plus grand poids d'un pain beaucoup plus sain. Si la culture du maïs diminue dans le canton, en revanche, celle des pommes de terre, du trèfle et du chanvre, s'y est beaucoup multipliée. Les engrais y étant peu abondans, presque toutes les pauvres familles ramassent soigneusement les fumiers sur les routes et les chemins, en font des tas qu'ils livrent aux cultivateurs qui, en revanche, leur cèdent une portion de leur terrain tout préparé, pour l'ensemencer en chanvre : autrefois le fermier prélevait un 20.e sur la récolte faite sur ce terrain ; il s'est désisté de ce prélèvement. Le même usage a lieu pour les pommes de terre, avec cette différence, que la semence est fournie par celui à qui le terrain est cédé, et que la récolte se partage par moitié. — Les prés de ce canton sont généralement de médiocre qualité et exigent beaucoup d'engrais ; le trèfle est le seul genre de prairie artificielle dont on y fasse usage, à l'exception de

quelques planches de luzerne, dans chaque ferme. Les engrais sont les fumiers naturels, peu abondans, comme nous l'avons dit ; la paille y étant rare aussi ; les charrées, la bruyère et la *sapinette* ou les feuilles tombées des pins, que les pauvres ramassent pour se chauffer, ou qu'ils font consommer pour fumiers, s'emploient au même usage, ainsi que la poussière de chaux, qui ne convient pas généralement sur ce sol, et la marne, qu'on y extrait difficilement, l'eau qui se rencontre partout à peu de profondeur, en gênant l'extraction. Outre la vigne de pied, dont les cépages sont le *Pineau* et le *Gouas*, en rouge et en blanc, on en cultive une bien plus grande quantité en *voliers*, espèces de treilles disposées en lignes, et sur lesquelles les ceps forment plusieurs rangées sur la hauteur. Le vin produit par ces voliers, rouge généralement, est léger, peu foncé en couleur, et de médiocre qualité ; il s'en exporte beaucoup au Mans. On y cultive également une assez grande quantité d'arbres à fruits, dont le cidre est léger, d'une douceur agréable, qui mousse facilement en bouteille, mais qui se conserve peu au-delà d'une année dans les tonneaux. Les espèces de pommes cultivées pour cet usage sont le *Fréquin*, plusieurs variétés ; le *Nicolaï*, *Normandie*, *Longue-Branche*, *Rouge-Verte*, *Roquet*, *Jaune*, *Groseille* ; en poiriers, l'*Ardoise*, le *Tison*, *Gros-Vert*, *Rouget*, etc. Les principaux massifs de bois qui se trouvent sur ce territoire, sont, au S. E. : la partie de la forêt de Bersay, indiquée plus haut au cadastrement ; les bois de Mulsanne, de Vaugontier, de Marigné, et quelques autres bouquets de bois épars dans les communes de Moncé, Saint-Gervais, Teloché, Saint-Mars, etc., etc. ; tous d'essence de chêne et de charme ; le pin maritime, semé abondamment dans des landes autrefois incultes, est d'une grande ressource dans ce canton, pour suppléer au bois de charpente, pour l'affouage des usines, et pour le chauffage des indigens. Les pieds de chêne et autres arbres épars dans les haies qui closent les propriétés, ont sensiblement diminué en nombre depuis trente ans et auront bientôt disparu. — On élève dans ce canton un petit nombre de poulains, de médiocre espèce ; un assez grand nombre de taureaux et de génisses, de qualité moyenne ; peu de moutons et de chèvres ; beaucoup de porcs et de volailles. Le commerce agricole qui s'y fait, consiste en grains, dont il n'y a pas exportation réelle, le canton ne pouvant nourrir ses habitans ; en chanvre et fil, graine de trèfle, fruits à cidre, vin dit de *voliers*, noix, marrons des trois espèces connues sous les noms de châtaignes, marrons et ouzillards : ces derniers, à peau plus fine, dont la pellicule ne pénètre pas le fruit, sont d'un goût plus savou-

reux que les espèces précédentes, sont cultivés aussi dans le Limousin et ailleurs. Ce commerce consiste encore en bois de charpente et bois à brûler ; en poulains, jeunes bestiaux, porcs gras, volailles, beurre, œufs, etc. ; et dans les produits des abeilles, cire et miel, dont la quantité diminue depuis quelques années, comme dans plusieurs autres cantons. — Propriétés rurales très-divisées ; peu de fermes un peu considérables, si ce n'est dans la partie S. E., attenante au canton de Mayet ; beaucoup de bordages et de petites tenues que j'ai appelé ailleurs *maisonnies*, qui ne se composent pas de plus d'un hectare de terre (2 journaux). — Environ 300 charrues, possédées chacune par un et souvent plusieurs cultivateurs, dont un tiers sont traînées par des chevaux seuls ; les autres par des bœufs et des chevaux : une grande partie de la culture se fait à bras, à l'aide du croc à deux dents.

INDUSTR. Elle consiste dans l'extraction du calcaire des carrières de la Vacherie, de Bezonnais, dont nous avons déjà parlé, ainsi que d'une autre, ouverte sur le territoire de Saint-Ouen, près de la route du Mans à Ecommoy, dont la pierre est d'une qualité supérieure, se rapprochant du marbre, mais dont le roc étant à 20 pieds de profondeur, occasionne beaucoup de dépenses, à cause des eaux qui y abondent ; dans l'extraction du tufau, à Marigné, etc. ; du grès ferrifère, dans plusieurs lieux ; des argiles, etc. ; dans la confection des poteries et faïences à Ecommoy ; de la briqueterie, dont les tuiles et les briques sont estimées, mais dont le carreau ou pavé est inférieur à celui de Courcebœufs, supérieur à celui d'Etival (voir ces articles) ; dans la cuisson de la chaux, qui se fabrique en grande quantité, tant au chef-lieu qu'à Saint-Mars-d'Outillé et à Teloché : la première, qui absorbe peu d'eau et se durcit promptement, est estimée dans les travaux hydrauliques ; les autres, qui en absorbent davantage, sont plus économiques et se vendent un quart en sus du prix de la première. Blanchiment du fil, et commerce de charrée pour engrais ; fabrication des toiles, dites *communs* et *bâtards*, pour laquelle il existe plusieurs métiers battans dans chaque commune : ces toiles se vendent à Château-du-Loir et au Mans. — Les habitans de ce canton fréquentent les marchés d'Ecommoy, de Mayet, de Château-du-Loir et du Mans.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 58, de Tours à Caen par le Mans, traverse le territoire du N. au S. à-peu-près, par son centre ; un grand chemin, partant d'Ecommoy, se dirigeant au S. O., aboutit à Pontvallain ; un autre grand chemin, venant d'Arnage, où il se bifurque avec la route royale n.° 23, de Paris à Nantes, pour se rendre également

à Pontvallain et delà au Lude, limite en quelque sorte le canton, à l'ouest: nous en avons déjà parlé plusieurs fois, comme d'une ancienne voie romaine qui, d'Alonnes et de *Subdunum*, le Mans, conduisait à Angers. Nous avons dit aussi combien il serait désirable que ce chemin fut mis à l'état d'entretien nécessaire pour établir les communications qui manquent entre le Lude et le Mans, et qui forcent les habitans de la première de ces villes à faire un grand détour pour se rendre au chef-lieu de département.

ANTIQ. MONUM. Nous ne connaissons sur ce canton aucun monument celtique ou présumé tel. Parmi ceux du moyen âge, les plus renommés étaient les châteaux de Vaux et d'Oustillé, dont il a été parlé au Précis Historique, page XCV et à l'article Belin, tome 1.er, page 146, où nous avons cité aussi le château de Belin, l'un des plus anciens de la province, dont on a fait remonter l'origine jusqu'au temps de la domination des Romains dans le pays, mais dont rien de ce qui en existe aujourd'hui ne justifie cette tradition, que le nom de Moncé *Mons Cesaris*, que porte une commune du canton, semble d'ailleurs autoriser. Le canton d'Écommoy, quoiqu'il n'offre qu'un sol généralement peu fertile, n'en contient pas moins une vingtaine de châteaux, de belles et agréables habitations de campagne, qui seront décrits aux articles des communes sur lesquelles ils sont situés, dont plusieurs mêmes ont des articles particuliers, tels que Belin, le Coudreau, Fontenaille, le Plessis, etc.

ÉCOMMOY, ÉCOMOI, ESCOMMOY, *Esquemonium, Escommodium in pago Belino*; lieu, situation commode, pour s'y établir. Gros bourg et commune CADASTRÉE, faisant partie du BELINOIS (voir l'article BELIN); chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 21 kilomètres S. du Mans; jadis du doyenné d'Oizé, de l'archidiaconé et de l'élection de Château-du-Loir, du diocèse du Mans. — Distances légales, 24 kilomètres.

DESCRIPT. Cette commune est bornée au N., par Teloché; au N. E., par S.-Mars-d'Outillé; à l'E., par Marigné; au S., par Mayet; au S. O., par Pontvallain; à l'O., par S.-Bié et S.-Ouen; au N. O., par Laigné; sa forme est une espèce d'arc ou de demi-cercle, dont la corde ou section est à l'O. Son plus grand diamètre, du N. au S., est de 7 k.; son diamètre central, de l'E. à l'O., de 5 kilom. 172. Le bourg, situé au centre du premier de ces diamètres, et au tiers O. du second, est l'un des mieux bâtis, des plus agréables et des plus importans du département, quoique situé au milieu d'un sol aride, par le mouvement manufacturiel et commercial qui y a lieu, et mériterait mieux, sous ces différens rap-

ports, le titre de VILLE que beaucoup d'autres lieux du département qui en sont décorés. Traversé par la grande route de Tours au Mans, il consiste dans une assez grande place, et dans quelques rues qui y aboutissent. On remarque sur cette place, une halle de 22 mètres de long, servant à la vente des grains et denrées et à l'étalage des marchands forains et des bouchers ; une grande et belle église, du style gothique primitif, dans laquelle se trouve, au-dessus du maître autel, une statue équestre, en plâtre, représentant S. Martin, à qui un pauvre demande l'aumône : ce groupe, dont les connaisseurs estiment particulièrement la figure du pauvre, et le cheval parfaitement modelé, est l'ouvrage de Mongendre, sculpteur habile né au Mans. Clocher en flèche très-allongée, sur une grosse tour carrée, ayant ensemble 41 mètres d'élévation ; cimetière hors et au N. O. du bourg, clos de murs, au milieu duquel existait autrefois une chapelle dédiée à Sainte-Anne.

POPULAT. De 439 feux autrefois, on en compte actuellement 743 qui comprennent 1,500 individus mâles, 1,557 femelles, total, 1,057 ; dont 950 dans le bourg. Quatre hameaux nommés le Pisseau, la Boulaye, les Truberdières et la Fosse, contiennent chacun 25, 30, 35 et 50 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 206 ; naissances, 797 ; décès, 664. — De 1813 à 1822 : mariag., 248 ; naiss., 836 ; déc., 589.

HIST. ECCLÉS. Église ayant pour patron S. Martin de Tours; assemblée peu considérable, qui tenait autrefois le jour de cette fête, actuellement le 26 décembre, fête de S.-Etienne. La cure était jadis à la présentation de l'abbesse de Saint-Julien du Pré, du Mans. Il existait dans cette paroisse, outre la chapelle de S.te-Anne, dont il est parlé plus haut, celle de Montvigne, à 2 kil. 4 hect. à l'E. : c'était un prieuré valant 120 liv., que présentait le prieur de Château-l'Hermitage : cette chapelle n'existe plus ; enfin, celle de la Conception, au château de Fontenailles, était à la présentation du seigneur.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée à la terre de Fontenailles, dont le château est situé à 48 hectomètres au S. S. E. du bourg, appartenait à la maison d'Effiat : cette terre fut érigée en marquisat vers le milieu du 18.e siècle, et soustraite alors, avec une partie de la paroisse d'Écommoy, de la mouvance directe du comté de Belin (voir cet article), dans laquelle resta le surplus de la paroisse, pour être portée en directe au roi, par la baronnie de Château-du-Loir. (Voir l'article FONTENAILLES.) Suivant des titres que nous avons cités à l'article Belin, le sire du château de ce nom avait droit

d'appeler les habitans d'Écommoy à la garde de cette forteresse, et pour la reparer et fortifier ainsi que ses douves ; et pouvait les y contraindre par prise de corps et de biens.

Les autres fiefs de la paroisse étaient la Grande-Maison, située dans le bourg, d'ancienne construction, ayant une tourelle hexagone et un colombier qui y est contigu ; quelques ornemens en sculpture, qui décoraient les frontons, ont été détruits. La Boissière, autre maison du bourg, reconstruite à la moderne, ayant aussi un colombier, un enclos, une avenue, appartient à M. Busson, qui l'habite ; Bezonnais, ancien château, à 1 k. O. S. O. du bourg, dans un fond ; de construction irrégulière, flanqué de deux tours rondes, entouré de larges fossés, accompagné de plusieurs belles pièces d'eau, ayant jadis un pont-levis : ce manoir paraît avoir été fortifié autrefois. M. Goupil, ancien receveur-général du département, dont la veuve l'occupe, l'avait acquis d'une demoiselle Ruaudin, sa parente, qui en avait hérité de son frère ; celui-ci l'avait acheté lui-même d'un M. de Montrobin, ancien négociant à Angers. Les fief et métairies de la Grande et Petite-Lente, *aliàs* Rente, appelés mal à propos Ante, par Cassini, appartenaient, de 1342 à 1402, à une famille du nom de Segraye (voir l'art. SAINT-MARS-D'OUTILLE) ; à celles de la Haye, en 1489 ; de Beauville, en 1606 ; et se trouvaient réunis à la terre de Fontenailles en 1663. Il y avait en outre le fief de Rougemont, actuellement hameau, situé au milieu d'un bois, à 3 kilom. 172 du bourg ; celui de la Roche-Maupetit, à la même distance S. S. E. : ce dernier appartenait, en 1342, à Huet Quarreau ou Quarrel, ainsi que l'habergement de la Quarrelière ; et en 1394, à Pierre Quarreau, écuyer : en 1496, c'était la propriété de Thibaud Mongez, médecin ; et en 1606, Urbaine de Laire veuve de Jean de la Massure, avocat au présidial du Mans, rend aveu pour ledit fief, au nom de sa mère Jacquine Maugran.

HIST. CIV. Il a été établi à Ecommoy, il y a environ cinq ans, par M. le comte d'Effiat, une école chrétienne pour les garçons, tenue par un frère de l'institut de Saint-Joseph de Ruillé-sur-Loir : ce frère est rétribué de 400 fr. par an, mais volontairement et sans fondation par acte. Le même comte d'Effiat vient aussi de fonder dans ce bourg une maison de charité, desservie par trois sœurs d'Évron, chargées de l'instruction des jeunes filles et des soins à donner aux indigens : elle est établie dans la Grande-Maison, acquise à cet effet par le fondateur il y a environ quatre ans. Outre la maison, l'établissement est doté de 450 fr. de revenus en rentes. Un instituteur primaire reçoit une indemnité de 120 fr., et deux

institutrices, chacune une légère rétribution sur le budget communal.

HYDROGR. La petite rivière de l'Aune ou de Lone, limite la commune au S., et la sépare de celle de Mayet; le ruisseau du Pin prend naissance à-peu-près à son centre et sort de son territoire, après 1, 8 hectom. de cours à l'O.; celui d'Érip a sa source dans un étang situé à 2, 3 hectomètres au S. E. du bourg, coule au N., se perd en terre près le hameau de la Boyère, reparaît à 1 kilom. 1/2 plus au N. O.; son cours sur la commune, est de 4 kilom. 1/2. — Moulins de Libaubière, Rochereau, Morancé, l'Étang, Fouillay, Bois-Rond, sur l'Aune; de Rapillard, la Butterie, de Bray, sur l'Érip; tous à blé, excepté celui de Bois-Rond, qui est à foulon. — Étang de la Gâchetière, et un autre appelé l'Étang, peuplés de carpes, de tanches et de gardons.

GÉOLOG. Sol ondulé, principalement au N. E. et au S. E., où il est tout-à-fait montueux; terrain secondaire, recouvert de sables d'alluvion, dans une grande partie du territoire, offrant le calcaire jurassique et la craie grossière ou tufau. Le terrain jurassique y présente deux formations : la première appartient au calcaire compacte commun, passant quelquefois à l'oolithe, riche en débris organiques; parmi les *Mollusques*, on distingue des espèces des genres Bélemnite, Bucarde, Isocarde, Pholadomie, Trigonie, Pinnigène, Huitre, Térébratule, etc.; parmi les *Polypiers*, des Astrées, des Monticulaires, des Encrines, un Aipocrinite, etc.; on y voit encore de grosses pointes d'Echinites. La deuxième formation offre, à la Vacherie, un calcaire argileux, compacte et bleuâtre, pauvre en fossiles, dans lequel on remarque une variété de Térébratule spathique, etc. Le calcaire de Bezonnais est en extraction pour la chaux, celui de la Vacherie, pour pierre d'appareil : ce dernier a été employé à la construction des ponts de Coëmont à Château-du-Loir, de Pont-lieue et du Pont-Royal au Mans, et de la nouvelle halle de cette ville. On exploite la craie-tufau aux carrières de la Fosse (chemin de Marigné), à 20 mètres de profondeur; et du Tertre (chemin de Saint-Mars-d'Outillé) : le tufau du Tertre renferme du Silex corné et des moules d'une coquille bivalve, le Catille mytiloïde. Des argiles banches, grises et jaunâtres sont extraites aux lieux de Chaufour et du Génetay, pour les briqueteries, poteries et faïenceries.

Plant. rar. Carex tomentosa, LIN.; Genista sagittalis, LIN.; Helianthemum vulgare, DESF.; Inula salicina, LIN.; Lithospermum officinale, LIN.; Lotus siliquosus, LIN.; Nepeta cataria, LIN.; Nigella arvensis, LIN.; Plantago arenaria,

WALDST ; Poa megastachya, KŒL ; Sanguisorba officinalis, LIN. ; Saponaria vaccaria, LIN. ; Selinum carvifolia, LIN. ; Trifolium strictum, LIN. ; Triglochin palustre, LIN.

CADASTR. Superficie totale de 2,854 hectares, 16 ares, se divisant par nature de terrain, ainsi qu'il suit : — Terres labour., 1,661 hect. 90 ar. 78 cent. ; en 5 classes, évaluées à 5 f., 14 f. 20 c., 23 f., 37 f. et 47 f. — Jardins, 26-03-94 ; en 3 cl. : à 47, 59, 63 f. — Douves, 1-00-70 ; à 30 f. — Ecluses, 0-03-60 ; à 47 f. — Prés, 231-64-25 ; 4 cl. : 20, 28, 50, 78 f. — Pâtures, 89-64-20 ; 2 cl. : 8, 14 f. — Bois de futaies et taillis, 124-45-60 ; 4 cl. : 6, 10, 18, 25 f — Pinières, 491-88-70 ; 3 cl. : 7, 11, 15 f. — Landes, 63-36-00 ; à 3 f. — Étangs et mares, 4-24-50 ; 2 cl. : 8, 9 f. — Carrières, 1-33-50 ; à 23 f — Superf. des bâtim., 25-19-49 ; à 47 f. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt. et dépend., 0-39-70. — Rout. et chem., 87-25-77. — Riv. et ruiss., 1-59-17. = 761 maisons, en 8 classes, de 9 à 50 f. — 2 châteaux, à 150 et 225 f. — 9 moulins, 6 classes, à 120, 140, 150, 170 et 330 f. — 2 poteries, à 100 f. — 8 tuileries, en masse, à 890 f. — 3 halles, à 40 f.

TOTAL du Revenu imposable, 84,888 f. 06 c.

CONTRIB. Foncier, 11,932 f. ; personn. et mobil., 2,319 f. ; port. et fen., 810 f. ; 146 patentés : dr. fixe, 1,069 f. ; dr. proport., 421 f. 81 c. Total, 16,558 f. 81 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, argilo-sablonneuse et de sable pur en grande partie ; médiocrement fertile ; sur laquelle se rencontre néanmoins quelques portions de qualité supérieure, entr'autres le clos Renaud, estimé le meilleur terrain du canton. Ensemencés en seigle, pour la majeure partie; trois quarts moins en avoine, très-peu en froment et orge ; maïs, pommes de terre, citrouilles, trèfle, chanvre, vignes, la majeure partie en treilles appelés *voliers ;* arbres à fruits et cidre ; noyers beaucoup de marroniers, produisant les trois variétés de fruits, châtaignes, marrons et ousillards. Peu d'élèves de chevaux ; un assez grand nombre de veaux et génisses, moutons, beaucoup de porcs, qu'on engraisse ; menues denrées ; beurre très-estimé. — Assolement triennal ; 13 fermes principales, un plus grand nombre de moyennes, beaucoup de très-petites ou closeries, réunies par petits hameaux au nombre de 35 à 40 ; 30 charrues.

FOIR. ET MARCH. Un marché assez fort, le mardi, pour grains, bestiaux, denrées du sol.—4 foires d'un jour chacune, fixées aux mardis 3.e de Carême, 3.e de juin, 1.er d'octobre et dernier de novembre. (*Decr. des* 6 *sept.* 1802 et 1.er *avril* 1808.)

INDUSTR. Extraction du calcaire à bâtir et pour la chaux, des argiles à poteries et à briqueteries ; deux poteries et faïenceries dans le bourg ; huit fourneaux à briques et à chaux, employant 2,500 charretées de terre, du poids de 1,000 kilogr. chaque et produisant 1800 milliers de tuiles, briques et pavés; et 250 toises cubes de pierre, donnant 5 mille busses de chaux, particulièrement estimée pour les travaux hydrauliques et pour la confection des savons. Blanchiment du fil et fabrication des toiles de brin, de 60 aunes de long sur une de large, qui se vendent à Château-du-Loir et au Mans.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 158, de Tours à Caen, par le Mans, traverse la commune du S. S. E. au N. N. O., en passant dans le bourg, d'où part aussi un grand chemin qui conduit à Pontvallain.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Fontenailles, Besonnais, la Boissière, comme habitations et plusieurs autres maisons bourgeoises peu remarquables ; le Bray, ferme, nom qui indique un terrain boueux ; le Tertre, la Roche, Beauregard, un terrain élevé ; les Jeuneries, un sol maigre ; Fougeroles, l'Aubepin, le Génetay, et plusieurs autres, la nature des plantes qui y croissaient ; la Gâtine, un bois ou une vigne dévastés ; la Tombelle, un ancien monument disparu ; Mont-Vaillant, quelque fait d'arme, un lieu fortifié ?

ÉTABL. PUBL. Mairie, justice de paix, cure cantonnale ; maison de charité, fondée; école chrétienne ; résidence d'un notaire, d'un huissier ; bureau d'enregistrement ; résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval, lieu d'étape militaire ; chef-lieu de perception ; recette à cheval des contributions indirectes, recette buraliste pour les boissons ; deux débits de tabac, un débit de poudre de chasse. — Bureau de poste aux lettres ; relais de poste aux chevaux.

ÉTABL. PARTIC. Un docteur en médecine, deux officiers de santé, une sage-femme. Une pension et école de jeunes filles. Deux messagers faisant le voyage du Mans et retour, une et deux fois par semaine ; voitures publiques du Mans à Château-du-Loir, chargées du service des dépêches, passant chaque jour à Écommoy d'aller et de venir.

ÉCORPAIN, ESCORPAIN, ESCORPINQ ; *Escorpaius.* Commune du canton, de l'arrondissement et à 6 kilomètres O. N. O. de S.-Calais ; à 18 kil. 3 hect. E. S. E. du Mans ; autrefois du doyenné de Saint-Calais, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou ; du diocèse du Mans ; de l'élection de Château-du-Loir. — Distances légales : 7 et 42 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Coudrecieux ; au N. E. et à l'E., par Montaillé ; au S. et au S. O., par S.te-Cérotte et

Évaillé ; à l'O., par Maisoncelles ; au N. O., par Bouloire ; la forme de cette commune est un carré long irrégulier, s'étendant du S. S. E. au N. N. O., en se retrécissant un peu. Son diamètre dans ce sens, varie de 7 kilom. 172 à 6 kilom., sur 4 kilom. 172 à 3 kilom., de l'E. à l'O. Le bourg, situé entre l'ancienne et la nouvelle route du Mans à Saint-Calais, au centre de la limite E. de la commune, entoure l'église et le cimetière au N. et à l'O. Église à ouvertures semi-ogives, n'ayant rien de remarquable du reste ; clocher en flèche ; cimetière les entourant de toutes parts, clos de murs d'appui.

POPULAT. De 84 feux autrefois ; de 155 aujourd'hui, comprenant 345 individus mâles, 365 femelles, total 700 ; dont 118 dans le bourg. Des 7 hameaux de cette commune, celui des Loges se compose d'un assez grand nombre de cabanes construites dans la lande du Buisson, par des malheureux qui ont acquis des portions de cette lande et les font valoir.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mar., 46 ; naiss., 206 ; déc., 229. — De 1813 à 1822 : mar., 59 ; naiss., 117 ; déc., 146.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S. Pierre ; assemblée le dimanche le plus prochain du 29 juin. La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Calais, qui prenait le titre de patron de cette église. Cet abbé prétendait les deux parts de toutes les prémices et oblations faites à l'église, aux fêtes de Noël, de Pâques, de S. Pierre et de Toussaint, en outre 30 septiers de seigle et d'avoine sur celles du reste de l'année. Le chambrier de l'abbaye, avait droit à la moitié de la dîme des agneaux, l'abbé au 6.e, le curé à un tiers. Enfin, il était dû aux pauvres de la paroisse 12 septiers de seigle sur le produit de cette dîme. Par un accord fait antérieurement à 1391, entre l'abbé et un curé nommé Richard Torel, l'abbé lui accordait les 2/3 des grosses dîmes et la moitié des pailles, mais, « pour augmenter au curé son vivre, » il lui abandonna l'autre tiers, plus, sa vie durant, sa part dans la dîme des laines, etc., afin que ledit curé priât Dieu pour lui et ses prédécesseurs.

Les châtelains de Saint-Calais prétendaient au titre de fondateurs de la cure d'Ecorpain, et possédaient un grand nombre de cens dans cette VILLE, ainsi qu'ils qualifiaient cette paroisse, dans un aveu rendu pour cette châtellenie en 1465, où on lit : « le curé d'Écorpaing, tient de moi en garde et au « divin service, le presbitaire de la dite cure, ainsi qu'il « se poursuit et comporte, avec ses appartenances. »

Saint Thuribe, successeur de S. Julien à l'épiscopat du Mans, étant venu prêcher l'évangile à S.-Calais, dans le 3.e siècle, bâtit aux environs de ce lieu, avec le secours

de Gajan et de Sabine ou Savine, son épouse (voir l'article SAINT-CALAIS), plusieurs oratoires tels que Berfay, Écorpain, Savigny-sur-Braye, tous sous l'invocation de Saint-Pierre. (M. JAVARY-DUGUESSEAU, *Histoire manuscrite de Saint-Calais.*) Vendue pendant la révolution, l'église d'Écorpain fut cédée gratuitement à la commune par son propriétaire, M Lhermite : un décret du 9 nivose an XIII, en autorise l'acceptation.

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse était une châtellenie, membre de la baronnie de Bouloire ; elle était annexée jadis à la terre du Buisson, maison bourgeoise et ferme aujourd'hui. L'abbé de S.-Calais y possédait plusieurs fiefs et cens, notamment les fermes de la Noubetière, le Bouchet, etc.

HYDROGR. La commune est arrosée à l'O., par le ruisseau le Tusson ; au S., par celui de Pouance : tous deux coulent du N. au S. — Un grand étang, appelé du Bouquet, et plusieurs autres ont été desséchés ; il en reste encore quelques-uns, peuplés de carpes, brochets, tanches, gardons, anguilles et perches. — Point de moulins.

GÉOLOG. Sol inégal, coupé, du centre au sud et à l'ouest ; terrain secondaire, offrant la marne blanche en extraction, recouverte de couches argileuses profondes.

DIVIS. DES TERR. Suivant le travail de triangulation qui vient d'être fait de cette commune, pour opérer son cadastrement parcellaire, la superficie approximative est de 2,100 hectares. Nous donnerons les détails de cette opération à l'article SAINT-CALAIS (Canton de).

CONTRIB. Foncier, 3,507 f. ; personn. et mobil., 289 f. ; port. et fen., 94 f. ; 18 patentés : dr. fixe, 131 f. ; dr. proport., 27 f. Total, 4,048 f. — Perception d'Evaillé.

CULTUR. Sol argileux, froid et aride, peu fertile, à tel point que, vers la fin du dernier siècle, les fermiers ne pouvant payer l'impôt, s'éloignèrent de la paroisse, et que l'on fut obligé d'alléger les charges pour les y rappeler : un seul habitant y était propriétaire en 1790. Cependant l'usage de la marne, l'introduction du trèfle, les plantations d'arbres à fruits, et un travail opiniâtre, dont quelques propriétaires donnèrent l'exemple, améliorèrent la culture et ses produits, à tel point qu'en 1804, le revenu était supérieur à la valeur du capital en 1789. On y ensemence les terres dans cette proportion : froment, 37 ; avoine, 19 ; orge, 10 ; seigle, 2 ; mêlarde, méteil, etc. ; trèfle, chanvre, arbres à fruits, bois, prés de médiocre qualité ; quelques portions de landes restent encore à défricher ; vente de grains, graine de trèfle, chanvre et fil, cidre et fruits, bois à brûler, etc. Quelques

poulains, élèves de veaux et de génisses, porcs, beaucoup de moutons, chèvres, abeilles; commerce de laine, cire et miel, etc. — Assolement quadriennal; 21 fermes, 30 bordages et beaucoup de maisons avec un morceau de terre seulement. 37 charrues, la plupart se subdivisant entre plusieurs cultivateurs. = Fréq. des marchés de S.-Calais et de Bouloire.

INDUSTR. Fabrication de quelques pièces de toiles de brin, et en fil et coton.

ROUT. ET CHEM. L'ancien chemin du Mans à Saint-Calais passait près du bourg; la route royale n.° 157, de Blois à Laval, par Saint-Calais et le Mans, est à 8 hectom. au N.: toutes deux traversent la commune, du N. O. et de l'O. à l'E.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le Bois et la Roulonnière, maisons bourgeoises; la première à M. Préjent-Bourgoin, l'autre à M.me Lucas-Levillain, de S.-Calais. Sous le dernier rapport, Quiberon, nom devenu tristement célèbre ailleurs, dont nous ignorons la signification; la Chevalerie, Ville-Foulon, la Poterie, les Mesnils, Beaulieu, la Coulée, la Vallée, les Ferrières; Estivau, la même chose qu'Etival, (voir ce mot à l'ordre alphabétique); Cutibal, Cutesson, significations inconnues.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Saint-Calais.

ÉPAU (L'), L'ESPAU; *Spallum*, *Abbatia de Spallo*, *seu de Pietate Dei*. Abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1229 par la reine Berengère de Navarre, veuve de Richard I.er roi d'Angleterre, sur la rive gauche de l'Huisne, à 4 kilomètres E. S. E. de la ville du Mans, dans la paroisse d'Yvré-l'Evêque. Arthus de Bretagne, un instant en possession du comté du Maine, ayant fait don de la forêt de l'Epau aux frères de la maison hospitalière de Coëffort (voir cet article), Berengère, qui habitait le Mans et y jouissait des droits de comtesse usufruitière (voir son article à la BIOGRAPHIE), retira cette forêt des mains de ces religieux, au moyen d'une indemnité, et fit construire le monastère qui fut appelé de *Pietate Dei*, de l'intention pieuse qui la lui faisait édifier: ce dernier nom n'a jamais pu signifier l'Épau, mais bien celui, assez commun dans le pays, de la PITIÉ-DIEU. Cette fondation fut confirmée par le roi Saint-Louis qui, non-seulement l'exempta de toutes charges publiques et lui accorda le droit de chauffage dans la forêt de Longaunay; mais encore, par un privilège singulier, déchargea de tous subsides, tel citoyen du Mans que choisirait l'abbé pour prendre soin des affaires du monastère. Plusieurs seigneurs et autres habitans de la province, contribuèrent non-seulement à édifier

cette abbaye, mais la dotèrent de manière à en augmenter les revenus. Bérengère, décédée peu de temps après avoir fondé l'Epau, fut inhumée dans l'église, d'où son tombeau en pierre a été transféré dans la cathédrale du Mans, en 1821. On lisait une inscription placée à côté du grand autel de l'église de l'Epau, indiquant l'inhumation de cette princesse dans ce lieu, qu'il nous semble tout-à-fait inutile de rappeler ici.

Vers 1356 ou 1357 (1), après la défaite du roi Jean à Poitiers, les Manceaux, craignant que les Anglais qui commençaient à pénétrer dans le Maine ne s'emparassent de l'abbaye de l'Épau et ne s'y fortifiassent, la détruisirent : elle fut reconstruite en 1400, au moyen d'une taille à laquelle furent taxés les habitans du Mans, par le roi Charles VI.

Ce monastère comptait 21 abbés réguliers et 31 commendataires. Le premier des réguliers se nommait Jean ; le 5.e fut Guillaume de Beaumont, mort en 1336 ; c'est sous le 15.e, Guillaume de Bonneville, que fut rebâtie l'église, dont le style gothique secondaire, répond bien au genre de construction de cette époque. Le 17.e, Jean Tafforeau, portait dans ses armes : écartelé d'azur, à une fleur-de-lys d'or et d'argent, à un lion de sable ; armes que le monastère adopta après lui. Enfin, le 21.e ou dernier s'appelait François Menaut : sous lui, ou sous Pierre le Caneux, le premier des commendataires, un des religieux, du nom de Fréart, abandonna son couvent et prit parti parmi les calvinistes qui s'emparèrent du Mans, au mois d'avril 1562. Le cardinal Pierre de Gondi, évêque de Paris, et Jean-François de Gondi qui, le premier, eut le titre d'archevêque de la capitale, succédèrent, l'un après l'autre, à Pierre le Caneux ; ensuite, Léonor d'Étampes de Valençay, archevêque de Rheims ; Nicolas et Léonor Brûlart de Sillery, Louis de la Vergne de Tressan, archevêque de Rouen ; du Hardas d'Hauteville, en 1733. L'abbé l'Angon de Boisfévrier en était abbé en 1789. — Cette abbaye, qui valait quatre mille livres de revenu pour l'abbé, et six mille pour le couvent, ne payait de taxe en cour de Rome que 100 florins : on n'y comptait plus que six religieux en 1700. Les paroisses de Gourdaine, de S.-Nicolas, de S.-Pierre-le-Réitéré, de la ville du Mans, relevaient chacune en partie de l'abbaye de l'Épau. — Des lettres-patentes

(1) Nos historiens donnent à cet événement la date de 1363 : c'est évidemment une erreur, si la cause qu'on lui assigne est exacte, puisque la bataille de Poitiers eut lieu en 1356, et que la paix de Brétigny, qui mit fin à cette guerre, fut conclue en 1360.

du roi Jean, données au Temple, près Paris, en février 1354, portent que les causes de l'abbaye de la *Piété* ou de l'Épau ne pourront être jugées que le 8.e jour des assises de la sénéchaussée du Maine. — L'abbé de l'Épau, frère Jean Aubinière, assiste en personne à l'examen de la Coutume du Maine, et signe au procès-verbal de sa publication, les 8 et 15 octobre 1508. — Vendu pendant la révolution, l'Épau, dont il reste encore l'église et une portion des bâtimens, appartient à la veuve et aux enfans de M. Thoré-Cohendet, négociant du Mans, qui y est décédé en juin 1829. Une blanchisserie de toiles a été établie par lui dans les belles prairies des bords de l'Huisne, qui dépendent de cette propriété.

Le nom de l'Epau, *Spallum*, paraît venir de *palus*, épieu, pieu, poteau, mot qui lui-même vient du celtique *pal*, de ce qu'on entourait de pieux les terrains sur le bord de l'eau ; peut-être de *sparus*, qui signifie aussi un pieu, une perche de bois ; ou, enfin, de *palus*, *paludis*, marais, marécage. Le terrain où fut construite cette abbaye, qui consistait en 46 acres de bois, 7 acres de pré et 2 acres de jardin, portait le nom de l'*Espau*, comme on l'écrivait alors, dès avant cet établissement.

ÉPIÈRES, ruisseau qui prend sa source près la ferme de ce nom, dans la commune de Sainte-Sabine et Poché, du canton de Conlie, coule au N. E., passe au S. du bourg de S.-Jean-d'Assé, où il traverse un étang, et se jette dans la Sarthe, un peu au-dessus de la forge et du château d'Antoigné. Pendant un cours de 8 kilomètres, ce ruisseau en reçoit huit à dix autres, et fait tourner deux moulins.

Outre la ferme d'EPIÈRES, qui donne son nom au ruisseau ci-dessus, il existe plusieurs autres lieux ainsi nommés, dont les plus marquans sont un hameau et un ancien fief de la commune de René. Voir ce dernier article.

ÉPINEU-LE-CHEVREUIL, ESPINEU ; *Spinetum ad Capreolos*, *Espinetum Caprioli* ; lieu boisé, épineux, peuplé de chevreuils. Commune du canton et à 5 kilom. 1/2 N. N. E. de Loué ; de l'arrondissement et à 24 kilom. O. du Mans ; chef-lieu de canton avant l'organisation de l'an X. Anciennement du doyenné de Vallon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distanc. légal. : 6 et 27 kil.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par Ruillé-en-Champagne ; à l'E., par Amné ; au S. E., par Longne ; au S., par Chassillé, Joué et Montreuil réunis ; à l'O., par Chemiré-en-Charnie ; sa forme offre un parallélogramme irrégulier, qui s'étend de l'E. au N. O., sur 8 kilom. 1/2 en longueur, contre une largeur qui varie de 1 kilom. 1/2 à 2,8 hect. du

N. au S. Le bourg, peu considérable, situé au confluent de la Vègre et du ruisseau de l'Essort, entoure l'église à l'E. et au S. Eglise du genre gothique primitif, dont le chœur et les bras de la croix sont voûtés en pierre, le premier à arceaux multipliés; clocher en bâtière ; cimetière hors du bourg, au sud-est, clos de haies seulement. On remarque dans le bourg une ancienne maison à croisées en croix, avec un perron, qu'on appelle le Grand-Logis, et qui a dû être un ancien fief.

POPULAT. De 175 feux jadis ; actuellement de 283, qui se composent de 513 individus mâles, 547 femelles, total, 1062; dont 240 dans le bourg

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 64 : naissances, 302 ; décès, 207.—De 1813 à 1822 : mar., 60 ; naiss., 312, déc., 226.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S.-Fraimbault et à S.-Antoine ; assemblée le 15 août. La cure était à la présentation du chapitre de S.-Julien du Mans, en conséquence du don que lui avait fait de l'église de cette paroisse l'évêque Hoël, qui siéga au Mans de 1081 à 1097. « En 1218, un nommé de Pallu abandonna au chapitre du Mans la dîme qu'il avait droit de prendre dans la paroisse d'Epineu. » — Lepaige indique dans cette paroisse une chapelle de Saint-Louis, qui n'est point ou n'est plus connue à Épineu. Celle de Notre-Dame, dont il reste encore les murs et quelques statues de saints mutilées, à l'ancien château de la Cour, fut fondée par messire de Baïf, seigneur dudit lieu, qui la dota d'une closerie d'environ 300 liv. de rente et de 43 boisseaux de blé mesure de Sablé, à la charge par le titulaire d'y célébrer une messe le vendredi de chaque semaine, et la messe matutinale du dimanche dans l'église paroissiale, avec recommandation de la mémoire du fondateur. Cette chapelle, à la demande du marquis de Sourches, seigneur d'Épineu, fut réunie en 1750, avec ses revenus, à celle de S.-Nicolas du château de Sourches (v. l'alinéa suivant), à l'exception d'une rente de 100 livres, laissée à l'église d'Épineu, pour y faire acquitter les messes ci-dessus. Il y avait aussi dans le cimetière une chapelle dédiée à S.-Jacques, dont il ne reste que le souvenir.

HIST. FÉOD. La seigneurie d'Épineu, annexée au château de la Cour, situé tout près et au nord-ouest du bourg, fut réunie, vers le 17.e siècle, au marquisat de Sourches. Les seuls seigneurs connus avant cette réunion sont ceux du nom de Baïf. On voit sur une plaque en cuivre bronzé, placée sur le mur à l'entrée du sanctuaire de l'église d'Épineu, un cœur gravé, et au-dessous, en lettres gothiques, l'inscription suivante : « Ci-gît le cœur de vénérable et discret messire

» Julien de Baïf, protonotaire du saint-siége apostolique et » chanoine du Mans, etc. » Le surplus est illisible. Un contrat d'une rente de 20 sous légué à la fabrique de la paroisse par ce seigneur, fait connaître qu'il vivait en 1519.

On remarque aux murs des pignons de l'ancien château de la Cour, plusieurs croix en pierre de taille disposées comme en amphithéâtre; proche de cette maison, de très-belles caves voûtées, sur lesquelles régnaient d'autres corps de bâtiment détruits. Un autre manoir, à 3 kilom. 172 à l'O. du bourg, doit avoir été un ancien fief, ainsi que la ferme appelée le Carrefour, dont les portes et fenêtres sont ornées de moulures à filets, au-dessus desquelles sont des arabesques d'un bon goût, sculptées sur la pierre. On croit que la Rigaudière ou les Trois-Pignons, située à 8 hect. S. S. O. du bourg, sur un ruisseau et près d'un étang, a dû être un autre fief ou une dépendance de la seigneurie. Tout annonce l'existence d'une forge dans ce lieu où se trouvent beaucoup de bâtimens, la plupart en ruines, dont un paraît avoir été une chapelle. On voit encore plusieurs fermes de construction ancienne et remarquable, considérées la plupart comme d'anciens fiefs qui sont : les Gestières, la Cruchetière, le Chesne, la Grande-Gasnerie, les Grandes-Groies, la Croix-Blanche, la Noë-Ronde, la Rue-Mahot, Vauhuon, la Buchaille.

HIST. CIV. On donne l'épithète de *boitiers* aux habitans de la partie boisée d'Épineu, et celle de *champagners* à ceux de la partie plate et découverte.

Cette commune fut un des principaux théâtres de la première guerre des Chouans. (Voir l'alinéa HIST. CIV. de l'art. Chassillé). Courtillier dit Saint-Paul, chef de royalistes, fameux dans le pays à cette époque, y est né. Voir son article à la Biographie, ainsi que ceux Baïf, et celui de Cosset (Jean), écrivain du 16e. siècle, qui y naquit également.

HYDROGR. Épineu est arrosé par la Vègre qui le traverse du N. N. E. au S.; par le ruisseau l'Essort, du N. à l'E.; et par plusieurs de ses affluens; par celui de la Rigaudière de l'O. à l'E. S. E.; et par le Vaumartin au N. du bourg. Source minérale, peut-être hydro-sulfureuse, de la *Fontaine-Blanche*, à l'extrémité O. S. O. de la commune. — Moulins : Vauhuon ou Vauguyon, Buchaille à 2 roues, sur la Vègre; Pihu ou du Bourg, sur l'Essort à 2 roues, tous à blé; plus un moulin à tan. La plupart des étangs ont été desséchés.

GÉOLOG. Sol très-inégal, coupé, pierreux, en partie couvert de haies et de bois; terrain secondaire offrant le calcaire jurassique et des silex ou cailloux roulés.

DIVIS. DES. TERR. En labour, 1,136 hectares; jardins, 27;

landes, 33; prairies naturelles, 117 1/4; bois taillis, 65; superfic. des bâtim., 5 1/4; chemins, 112 1/2; eaux courantes 5. Total, 1500 hectares.

CONTRIB. Foncier, 5,888 f.; personn. et mobil., 532 f.; port. et fen., 179 f.; 13 patentés: dr. fixe, 78 f.; dr. proport., 40. Total. 6,717 f. — Perception de Chassillé.

CULTUR. Superficie de nature variée, rendue très-fertile par l'emploi de la chaux qui réchauffe et divise les terres compactes et froides de cette commune, l'une de celles du canton où l'agriculture a fait le plus de progrès depuis quelques années. Ensemencés en céréales, dans ces proportions: froment, 33 parties; seigle, 20; orge, 20; avoine, 6 1/2; sarrasin, 6 1/2; menus, 3. Beaucoup de trèfle, pour pâture et pour graine; chanvre, pommes de terre, etc.; arbres à fruits et cidre; noyers; bois à brûler. Élèves de quelques poulains, de veaux et de génisses; moutons, porcs, engrais de ces derniers; volailles. — Assolement triennal et quadriennal; 15 fermes principales; un grand nombre de moyennes et de bordages: ceux-ci réunis la plupart par petits hameaux; 60 charrues. = Fréquentation des marchés de Loué et de Conlie.

INDUSTR. Six tisserands font des toiles pour particuliers; une tannerie et corroirie.

ROUT. ET CHEM. Le grand chemin de Loué à Conlie traverse l'extrémité E. de la commune; chemins vicinaux étroits, pierreux, faciles à reparer.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Bois-Simon, maison bourgeoise à M. Berard jeune, manufacturier à Louviers. Outre ceux déjà désignés, comme noms remarquables: la Chancelerie, le Plessis, Haut-Éclair; la Mônerie, corruption de l'Aumônerie.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans; de distribution à Coulans.

ÉTABL. PARTIC. Un très-bon instituteur primaire, non rétribué par la commune.

ÉRIP, de *Riparia*, rivière, en latin du moyen âge; ou d'*Eripere*, entraîner? ruisseau qui prend sa source dans le Belinois, sur la commune d'Écommoy, à 2 kilom. N. E. de ce bourg, remonte au N. O., puis se dirige à l'O; arrose les communes de S.-Mars-d'Outillé, Laigné et S.-Gervais-en-Belin, ensuite celle de Fillé-Guécélard. Elle se réunit au Rhône, près le confluent de celui-ci avec l'Huisne, proche le hameau de Guécélard. Pendant un cours de 15 kilom. environ, l'Érip reçoit le ruisseau de Cormeu, venant de l'étang de Clairefontaine, et fait mouvoir 8 moulins.

ÉRIVAL; voyez ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS.

ERVE, ARVE, *Arva* ; (voir l'étymologie de ce nom à l'article ARVIENS), rivière qui prend sa source sur la commune de Vimarcé, dans le département de la Mayenne, près la limite ouest de celui de la Sarthe, coule du N. au S., passe au pied du monticule sur lequel est bâtie la petite ville de Sainte-Suzanne, n'entre dans le département de la Sarthe que sur le territoire d'Auvers-le-Hamon, où elle reçoit le ruisseau ou petite rivière de Treulon, arrose Gastines et passe sous les petits ponts de la ville de Sablé, pour se jeter dans la Sarthe, après un cours de 55 kilomètres, dont 7 seulement sur notre département. L'Erve fait mouvoir un grand nombre d'usines, notamment les moulins à papier de Sainte-Suzanne, les forges de Moncors, et beaucoup de moulins à blé, à tan et à foulon, dont 4 à 5 sur notre département. Sur plusieurs points, elle roule ses eaux encaissées au milieu d'une double chaîne de rochers de marbre, qui la dominent à pic, souvent, à plus de 20 mètres de hauteur. Elle nourrit d'excellent poisson en brochet, perche, carpe, tanche, gardon, chevesne, etc., et beaucoup d'écrevisses.

C'est aux bords de l'Erve que dom Denis Briant, l'auteur du *Cenomania*, observa le premier des ruines antiques, dans un emplacement appelé la CITÉ, dans le pays, et où, depuis, le célèbre géographe d'Anville reconnut l'existence de la capitale des Arviens, *Arvii* ou *Aruvii*, dont parle Ptolémée, qui place cette peuplade dans la seconde Lyonnaise. La *Cité* des Arviens, appelée *Vagoritum*, se trouve située sur un plateau escarpé de la rive gauche de l'Erve, dans la commune de Thorigné, du département de la Mayenne. C'est aussi sur les deux rives de l'Erve, un peu au-dessous de la cité, que se trouvent les *Grottes de Sauge* ou *Caves à Margot*, si fameuses dans la contrée par les contes superstitieux auxquelles elles donnent encore lieu, et curieuses à visiter, à cause des belles stalactites dont leurs voûtes sont tapissées. Voir, sur ces deux objets, les articles ARVIENS et CHARNIE, tome 1.er, page 32, 329 et 332.

ESCHELLES, ruisseau ; voyez ÉCHELLES.

ESCHELLES, surnom de l'une des communes du nom de Saint-Jean ; voir SAINT-JEAN-DES-ÉCHELLES.

ESCORPAIN, ESCORPAINQ ; voir ÉCORPAIN.

ESPAU (L') ; voir ÉPAU (L').

ESPINEU ; voir EPINEU.

ESSORT (L'), ruisseau qui prend sa source à l'extrémité ouest de la commune d'Épineu-le-Chevreuil, dans le

canton de Loué, se dirige à l'est, jusqu'au dessus du moulin de Cruchet en Ruillé, puis au sud, et va se jeter dans la Vègre, tout près et à l'est du bourg d'Épineu. Cours, 7 kil., pendant lequel il reçoit plusieurs autres ruisseaux et fait tourner trois moulins.

ESTIVAL; voyez ÉTIVAL, plusieurs articles.

ESVAILLÉ; voir ÉVAILLÉ.

ÉTANGSORT, *aliàs* TRESSON, *Tritio*; petite rivière ayant sa source dans un étang, ainsi que son nom l'indique, à 1 kilomètre au N. E. du bourg de Maisoncelles, dans le canton de Bouloire; coule d'abord au S. O., puis au S.; arrose Tresson, en passant près de ce bourg, à l'E.; Sainte-Osmane, Montreuil-le-Henri, Saint-Georges-de-la-Couée, en côtoyant ce dernier bourg, à l'O; Courdemanche, dont le bourg la domine aussi à l'O.: elle a son confluent dans la rivière de Veuve, au-dessous du moulin de Brives. Cours, 20 kilom.; fait tourner 14 moulins, et reçoit un certain nombre de ruisseaux peu importans.

ÉTIENNE (SAINT-); voyez SAINT-ÉTIENNE, deux articles.

ÉTIVAL (ABBAYE D'); *Estivallense monasterium*, *Monasterium Estivalle*; monastère de filles, de l'ordre de Saint-Benoît. Vers 1109, Raoul II de Beaumont, vicomte du Mans, baron de Sainte-Suzanne, etc., à la sollicitation d'Alleaume, prêtre et solitaire (voir son article à la Biographie), fonda cette abbaye dans la partie E. S. E de la forêt de Charnie, *Carniense nemus*, sur un côteau élevé où existait dès lors le bourg d'Étival, qui fait le sujet de l'article suivant. Godehilde, sœur de Raoul, fut appelée d'un autre monastère où elle était religieuse, pour être mise à la tête de celui-ci, dans l'église duquel Alleaume fut inhumé lors de sa mort, arrivée le 27 avril de la même année 1109. Hildebert, 35e. évêque du Mans, approuva cette fondation, que Raoul III de Beaumont et Marquerite comtesse de Fif, sa nièce, fondateurs de la Chartreuse-du-Parc (v. cet article.), enrichirent de leurs dons. Raoul II de Beaumont, son petit-fils Raoul III, deux fils de ce dernier, nommés Richard et Guillaume, morts sans enfans, et la comtesse de Fif, eurent leur sépulture dans une chapelle de l'abbaye d'Etival. — En 1218, Thibaut II, comte de Blois et de Chartres, qui mourut la même année, fonda près de Château-Renaud en Touraine, le prieuré du Boulai, qu'il plaça sous l'obéissance et à la nomination de l'abbesse d'Étival. Cette abbaye était au nombre des décimateurs de la paroisse de Thorigné-en-Charnie, et l'évêque Guillaume

Roland, 1255-1261, lui fit accorder quatre livres mançais de rente sur les revenus de l'église de Sargé près le Mans. L'abbesse avait la présentation à la cure paroissale d'Étival, et à celle de Livet, du doyenné d'Évron, par le don qu'avait fait de cette dernière paroisse à son abbaye, Richard second fils de Raoul III de Beaumont

La plupart des abbesses d'Étival appartinrent aux premières familles nobles de la province du Maine. A la sœur du vicomte du Mans succédèrent Heremburge, de la maison de Neuvilette, paroisse voisine; Catherine de Laval, sœur de l'évêque du Mans, Gui de Laval, après la mort de laquelle il y eut une vacance. La 10e. fut Marie de Beaumont, abbesse en 1340; la 13e. Béatrix, fille d'un seigneur de Brouassin, dans la paroisse de Fay; ensuite Béatrix de Sillé et Catherine du même nom, auxquelles succéda Jeanne de la Motte, fille du seigneur de Vallon, morte en 1461. Marguerite, fille de Foulques de Bouillé, dont la seigneurie se trouvait au Nord de la forêt de Charnie, était abbesse en 1477: elle fut remplacée successivement par Jeanne de Laval, Antoinette de Souvré, Anne de Bellai, et Renée Daunay, celles-ci sœur et nièce du cardinal de Bellay: cette dernière fut nommée par le Roi, ce qui continua d'avoir lieu par la suite. Angelique de Cossé, fille naturelle du maréchal de Brissac, fut la 3.e nommée ainsi: elle mourut en 1623; une dame de Pezé de Courtalvel fut abbesse de 1714 à 1726. La 30e. et dernière, et la dixième nommée par le Roi, était madame de Bernart de Courmesnil: elle gouverna l'abbaye depuis 1773 jusqu'à la révolution. Le nombre des religieuses était de huit en 1700; l'abbaye jouissait d'environ 8 mille livres de revenu. — Les 8 et 15 octobre 1508, Jeanne de Laval, abbesse d'Étival-en-Charnie, comparaît par messire Gaultrée, son procureur, au procès-verbal d'examen et à celui de publication de la coutume du pays et comté du Maine.

P. Renouard, (*Ess. histor. sur le Maine*, t. 2, p. 332), rapporte longuement l'histoire d'une religieuse de l'abbaye d'Étival qui, ayant enfreint le vœu de chasteté et se trouvant enceinte, fut sauvée de la honte et peut-être d'un châtiment sévère, par la tolérance évangélique de M. de Froulai, évêque du Mans, de 1723 à 1767, (v. l'article de ce prélat, p. XXX de la Chronologie des Evêques.) — C'est l'abbesse de cette abbaye, que met fictivement en jeu Scarron, dans le chapître XXXIX du *Roman Comique*, lorsqu'il raconte son embarras et celui de ses religieuses à la rencontre de Ragotin, dans un chemin rempli d'eau où leur carosse était embourbé. Ce roman, connu de tout le monde, contenant une espèce

d'itinéraire d'une partie de la province, nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer les lieux qui s'y trouvent nommés.

La démolition de l'abbaye d'Étival, vendue depuis la révolution, a fait rencontrer récemment, dans un caveau dont l'existence n'était pas soupçonnée et qui se trouvait sous la sacristie de l'église, sept tombeaux en pierre sur lesquels étaient sculptées les statues en pied des personnages dont ils renfermaient les corps. Il ne reste plus que deux de ces statues, dont l'une représente une femme en habit de religieuse, l'autre un guerrier vêtu de sa cotte de maille et d'un manteau, ayant au bras gauche son écu, de forme triangulaire, sur lequel est un lion entouré de fleur de lys ; et son coutelas, pendu du même côté par un baudrier : un lion est couché à ses pieds. Ces statues qui nous semblent être celles de Raoul II ou de Raoul III de Beaumont, et de Godehilde, première abbesse, ou de Marguerite comtesse de Fif, qui aurait pris l'habit de religieuse au lit de mort, comme il était d'usage alors, mériteraient d'être sauvées de la destruction qui les attend, et d'être placées dans l'église, ou dans l'hôtel de ville de Beaumont-le-Vicomte, comme offrant l'image de plusieurs de ses premiers seigneurs, dont les noms sont historiques.

ÉTIVAL-EN-CHARNIE, ESTIVAL ; *Stivale, Estivale seu Æstivale, Estivallum in Charniâ* ; lieu frais, agréable, où l'on passe l'été.—Ancienne paroisse du doyenné de Brûlon, de l'archidiaconé de Sablé, et commune du canton de Loué, réunie à celle de CHEMIRÉ-EN-CHARNIE, par décret du 4 décembre 1809. — Distances légales : au chef-lieu de canton, 10 kilom. ; à celui d'arrondissement et de département, 38.

DESCRIPT. La commune d'Étival, extrêmement circonscrite, était bornée au N., par celle de Neuvilette ; à l'E., par Chemiré-en-Charnie ; au S., par Saint-Denis-d'Orques ; à l'O., par la forêt de la Grande-Charnie, et le département de la Mayenne.

Le bourg, situé sur un côteau, à 1, 8 hectom. O. N. O. de celui de Chemiré, ne consiste que dans une petite rue fort sale et mal bâtie, qui s'étend du N. au S. Petite église, à l'extrémité Sud de cette rue, qui n'a l'apparence que d'une chapelle, paraissant fort ancienne, surmontée d'une espèce de clocheton en forme de lanterne. L'abbaye de filles de l'ordre de S.-Benoît, qui y fut fondée au commencement du 12e. siècle par les seigneurs de Beaumont-le-Vicomte, (voir l'article précédent), était attenante à ce bourg : il n'en reste plus que des ruines. La population d'Étival, de 34 feux anciennement, se composait de 146 individus à l'époque de sa réunion avec Chemiré.

HIST. ECCLÉS. Église paroissiale dédiée à S.-Fiacre ; plus d'assemblée. La cure était à la présentation de l'abbesse d'Étival, ainsi que les chapelles de Saint-Louis et de Saint-Nicolas du Parc. Cette dernière tenait probablement son surnom de ce qu'elle avait été fondée par la famille des du Parc, seigneurs de Chemiré, dans les 15e. et 16.e siècles.

HIST. FÉOD. La seigneurie d'Étival appartenait, dans l'origine, aux seigneurs de Beaumont-le-Vicomte, de la première maison de ce nom ; (actuellement BEAUMONT-SUR-SARTHE. V. cet article). Il paraît qu'en fondant une abbaye à Étival, ainsi que nous l'avons dit dans l'article qui précède, ils lui cédèrent leurs droits seigneuriaux sur cette paroisse, droits que l'abbesse exerçait.

A 1 kilomètre 1/2 O. N. O. du bourg d'Étival, dans la forêt de la Grande-Charnie, on remarque les ruines d'un vieux château appelé la *Meute*, ancien rendez-vous de chasse des seigneurs de la maison de Bouillé, dont le manoir, également ruiné, était situé à 5 kilom. au N. de cette forêt. On raconte dans le pays, que Renée-Eléonore de Bouillé, qui épousa Henri de Daillon duc du Lude, grand-maître de l'artillerie de France sous Louis XIV, femme impérieuse et cruelle, aimant éperduement la chasse et s'y livrant avec ardeur, fréquentait souvent le château de la Meute. Elle entra un jour, dit-on, à cheval dans l'église du couvent d'Étival ; une autre fois, dans un accès de colère, elle envoya ses gens couper l'arbre du gros marteau de la forge de Moncors, à Chames-en-Charnie (Mayenne) ; enfin, on dit aussi qu'elle faisait pendre aux arbres, sans aucune forme de procès, les malheureux qui lui déplaisaient. On rapporte d'autres traits de cette duchesse qui, n'appartenant point à l'histoire de la localité, seront rapportés ailleurs. (Voir les art. LUDE, dans ce volume et à la Biographie.)

Le sol d'Étival qui, lorsque le Paige écrivait, ne produisait que du seigle, de l'avoine et du sarrasin, a été amelioré par la culture, de telle sorte qu'il est fertile aujourd'hui en froment et en orge. Il s'y trouve un étang qui appartenait autrefois à l'abbaye. (Voir pour tout le surplus, de ce qui concerne Étival, l'article précédent, relatif à son ancienne Abbaye, et ceux Chemiré-en-Charnie, commune et étangs, p. 1 et 5 de ce volume.)

ÉTIVAL (ÉTANG D') ; voyez CHEMIRÉ - EN - CHARNIE et ÉTIVAL (ÉTANGS DE).

ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS, ESTIVAL, ÉRIVAL (suiv. Expilly), NOTRE-DAME-D'ÉTIVAL ; *Stivale*, *Estivale*,

Æstivale. (Voir l'étymologie de ce nom, à l'article Étival-en-Charnie, page 264 de ce vol.) Commune CADASTRÉE du canton et à 8 kilom. 8 hectom. N. N. E. de la Suze; de l'arrondissement et à 10 kilomètres O. S. O. du Mans; jadis dans les Quintes, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 10 et 12 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Fay et Pruillé-le-Chétif; au N. E. et à l'E., par Saint-Georges-du-Bois et Alonnes; au S. E., par Alonnes et par Voivres; au S., par Loupelande; à l'O., par Souligné-sous-Vallon. Cette commune, de forme très-irrégulière, ne peut se comparer qu'à deux ovoïdes joints ensemble, dont l'un, un peu plus allongé, s'étend du S. E. au N. O.; l'autre, du N. E. au S. O. Son plus grand diamètre, du N. O. au S. E., est de 5 kilomètres; elle varie en largeur de 1 kilom., dans sa partie centrale, qui forme une sorte d'étranglement, à 1 kilom. 7 hectom. vers le S. E., et à 3 kilom. 1/2 au N. O. Le bourg, assez joli, situé vers l'extrémité S. S. E. de la commune, forme une place à l'E. et au S. de l'église et du cimetière, d'où une petite rue fort boueuse se dirige au N. Eglise romane, ayant deux bas-côtés, séparés de la nef par des arcades cintrées, grossièrement construites, et de forts piliers carrés; porte latérale sud, dont l'archivolte extérieure est ornée d'un cordon de denticules aigus; clocher en bâtière; cimetière au milieu du bourg, attenant à l'est de l'église, clos de murs d'appui.

POPULAT. Portée à 111 feux anciennement, elle est aujourd'hui de 163, qui se composent de 356 individus mâles, 383 femelles, total, 739; dont 160 dans le bourg. Cinq hameaux : les plus importans sont ceux des Aulnais et de la Ferrière (voir ce dernier mot), qui comprennent 45 et 65 individus chacun.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 41; naissances, 196; décès, 229. — De 1813 à 1822 : mar., 51; naiss, 193; déc., 169.

HIST. ECCLÉS. Église sous l'invocation de la Vierge, ainsi que l'indique son nom de *Notre-Dame-d'Étival.* Assemblées le lundi de Pâques; le 15 août, fête de l'Assomption; et le dimanche le plus rapproché du 20 janvier, fête de S.-Sébastien. — La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Michel-du-Mont.

L'attachement de S. Bertrand, 11.e évêque du Mans, de 587 à 624, pour le roi Clotaire, dans le royaume duquel le Maine se trouvait, l'ayant fait persécuter, lors de l'invasion de cette province par Théodoric roi d'Austrasie, et remplacer sur le trône épiscopal par Badégésile, créature de l'usurpa-

teur ; ce saint évêque, dans sa disgrâce, se retira sur le territoire d'Étival, où il avait fait bâtir une chapelle, et où, sans doute, lui ou l'église du Mans possédaient quelques biens et une maison. Rentré en possession de son siége, après la mort de Théodoric arrivée en 613, S. Bertrand fit restituer par Magnatrude, femme de l'intrus Badégésile, les biens que possédait l'église du Mans dans la paroisse d'Étival, dont elle s'était mise en possession, et y fonda un monastère de filles, qui fut détruit par les guerres des siècles suivans

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse était un membre du comté de Vilenne, auquel elle fut unie lors des lettres d'érection de cette terre en comté, en 1767. Un titre de 1150 fait mention d'un seigneur de cette paroisse appelé Herbert d'Étival. La Rivière, jolie terre voisine du bourg, était l'ancien fief seigneurial de cette paroisse : elle appartient à M. André Thoré, négociant au Mans. En 1634, François de Couterne, seigneur d'Étival et du bois de Maquillé, épouse dans la chapelle de la Sauvagère, paroisse de Chemiré-le-Gaudin, Élisabeth de la Rivière, qui décéda en 1695 et fut inhumée dans l'église de Flacé. (Voir cet article.) Il y avait aussi au hameau de la Ferrière (voyez ce mot), un château dont il ne reste rien. Au lieu de la Cornuère, situé à 17 hectom. N. N. O. du bourg, on remarque encore quelques parties des fondations et quelques pans de muraille d'un ancien château, entouré de douves, dont il reste quelques portions en eau, et des avenues. La terre de la Cornuère fut vendue le 12 avril avant Pâques 1404, par Thomase veuve de Geoffroy Guillot, à Jean Delaunay l'aîné, et Denise sa femme. Elle consistait en hébergement (maison), domaines, bois, haies, buissons, garennes, fois-hommages, services, cens, deniers, rentes, *poulailles*, avenages, etc., le tout vendu pour 400 écus d'or, de valeur chacun de 22 sols 6 deniers, payés comptant. Le 6 février 1578, cette terre était la propriété de Pierre de Querlavaine ; et en 1529, le 15 juin, Michelle le Fournier, veuve de Raoul de Querlavaine, rend aveu à la seigneurie de Broussin (voir l'article FAY), pour ladite Cornuère, déclarant avoir droit de parnage et usage pour les pourceaux dudit domaine, quand il y a *posson* et *glan*, dans tous les bois des Fouillets, la Baumerie et Cherelles, dépendant dudit Broussin. Un aveu de 1602, fait connaître que cette terre relevait en partie de la seigneurie de Loupelande, et à Sourches, pour les fiefs de Nérie et de la Freslonnière, y réunis. En 1640, les héritiers collatéraux de Philippe de Querlavaine vendent à Jacques de Gennes la terre, fief, seigneurie et dépendances de la Cornuère, consistant en château, chapelle, fuie, do-

maines, moulins à vent et à eau, cens, rentes, devoirs, etc.; ledit acquéreur en rend aveu au roi, à défaut de connaître ses suzerains directs, désignés plus haut. Enfin, le 24 mars 1714, Marguerite de Cordouan, veuve de Pierre de Gennes, seigneur de Saint-Pater, et Jacques Pineau de Viennay, mari de Marguerite de Gennes, héritière de Marguerite de Gennes épouse de Charles de Liscoet, sénéchal du Maine, vendent la terre de la Cornuère, avec ses dépendances, dont les métairies et bordages de la Pessonnière, l'Epinay, Launay, la Courbe, le Coudray, la Saullerie, la Baumerie, le Grenouillet, le moulin de la Brière, le moulin à vent, et une maison près la pierre de Tucé, au Mans, pour 32,000 livres, dont 20,047 liv. 10 s. furent remis et quittancés en faveur des pauvres dudit hôpital, par M. de Viennay, l'un des vendeurs. La dame Brulart de Tressan, propriétaire de Broussin, fit remise de partie de ses droits de lots et ventes, en faveur des pauvres, comme suzeraine; et l'intendant de Tours déchargea l'hôpital des droits de dixième, également en faveur des pauvres. Le 17 juillet 1714, l'hôtel de ville du Mans consent à la cession du fief de la Cornuère, au marquisat de Villaine en Loupelande; et une délibération du même Hôtel-de-Ville, du 3 avril 1715, ordonne la démolition de la maison seigneuriale ou château de la Cornuère, pour les matériaux être employés « à bâtir l'auberge du Croissant, place des Halles, au lieu et place de deux petites auberges qui furent brûlées, le 21 mars 1714 »: c'est la maison occupée aujourd'hui par MM. Ducré, et qu'on appela depuis le *bureau des Carosses*.

HYDROGR. La petite rivière d'Orne-Nord traverse la commune du N. au S. S. E.; le ruisseau de Pont-Chabot, venant de Loupelande, se jette dans cette rivière, à 4 hectom. au S. S. E. du bourg. — Point de moulins à eau; celui à vent qui existait sur la butte de la Grève, a été détruit.

GÉOLOG. Sol inégal, coupé: la butte de la Grève, au nord de la commune, a environ 40 mètres d'élévation. Terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique en extraction, pour bâtir et pour la chaux; le grès ferrifère sur quelques points; et l'argile figuline.

Plant. rar. Leersia oryzoïdes, WILLD.; Polygonum lapathifolium, LIN.

CADASTR. Superficie totale de 1,036 hectares, 26 ares 85 centiares, se divisant ainsi: — Terres labour., 723 hectares, 06 ares, 80 centiar.; en 5 classes, évaluées à 7 f. 20 c., 17 f. 20 c., 21 f., 35 f. et 51 f. 30 c. — Jardins, 25-52-20; 2 class.: 51 f. 30 c., 68f. 40 c. — Vignes, 6-21-10; 2 cl.:

22 f. 50 c., 45 f. — Prés, 122-48-20; 4 cl. : 15 f. 60 c., 37-60, 77-20, 105 f. 30 c. — Pâtures, 16-37-60; 2 cl. : 9 f. 10 c., 15 f. 20 c. — Bois futaies, 1-11-50 : à 4 f. 20 c. — Bois-taillis, 97-30-00; 4 cl. : 4 f. 20 c.; 12-50, 18-40, 25 f. — Étangs, 0-60-00; à 15 f. 20 c. — Superfic. des bâtim., 7-80-90; à..... *Objets non imposables* : Egl., cimet., jardins, 0-76-50. — Chem. et plac. publ., 35-02-05. = 146 maisons, en 8 class., de 9 à 70 f. — 1 moulin à vent (détruit depuis le cadastrem.) 100 f. — 1 fourneau à chaux, 30 f.

TOTAL du Revenu imposable, 29,527 f. 84 c.

CONTRIB. Foncier, 3,438 f.; personn. et mobil., 385 f.; port. et fen., 107 f.; 20 patentés : dr. fixe, 108 f.; dr. proport., 22 f. — Perception de Pruillé-le-Chétif.

CULTUR. Superficie argileuse et argilo-sablonneuse, généralement fertile; produisant froment et orge, en majeure partie; moitié moins d'avoine et de menus; légumes; trèfle et sa graine; pommes de terre, etc.; vignes, noyers, arbres à cidre, châtaigners; pâturages abondans. Quelques élèves de chevaux, en petit nombre; élèves et engrais de bestiaux et de porcs; moutons, chèvres, etc. — Assolements variés, dans lesquels on fait usage de la chaux; une dizaine de fermes principales, un grand nombre de petites et de bordages; 34 charrues. = Fréquentation des marchés du Mans.

INDUSTR. Un fourneau à chaux, à la Grève, dans lequel on emploie l'anthracite pour sa cuisson; et un fourneau à briques. La pierre et la terre employées, se tirent à proximité, sur la commune et sur celle de Fay.

ROUT. ET CHEM. Les chemins du Mans à Vallon et à Chemiré-le-Gaudin, traversent la commune, et sont, ainsi que les chemins vicinaux, assez mauvais sur plusieurs points.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Rivière, déjà nommée, jolie maison de maître avec des avenues; la Brosse, ancienne maison bourgeoise, dont les bâtimens servent de grange, etc. Comme noms remarquables : la Forêt, qui tire son nom des bois qu'on appelait la *Forêt du Mans*, où Charles VI perdit la raison (V. le Précis histor., p. CXXXIV); la Ferrière, probablement du grès ferrugineux, ou des scories qui se trouvent dans les environs; la Fontaine, la Grève, les Aunays, etc., noms indicatifs de la nature et des productions du sol.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans.

ÉTRICHÉS (LES), ancien domaine et hameau de la commune de Saint-Saturnin, dépendant autrefois de la paroisse Saint-Jean-de-la-Chévrerie de la ville du Mans, situés à 6 kilom. au N. de cette ville, entre la rivière de Sarthe et

la route d'Alençon. Des habitans voisins du domaine des Étrichés, s'étant jetés dans un bateau, un dimanche, pour traverser la Sarthe, afin d'aller entendre la messe à l'église de Neuville, paroisse bien plus rapprochée d'eux que celle dont ils dépendaient, le bateau surchargé de monde coula à fond, et ceux qui le remplissaient furent noyés. Le curé de Saint-Jean, nommé Gaceau, touché de ce funeste accident, légua une somme pour rétribuer un prêtre chargé de faire le service divin aux Étrichés, où les titulaires de la chapelle de ce nom, fondée à l'autel Saint-Pierre, dans la cathédrale de S.-Julien, firent bâtir une chapelle, près ledit domaine des Étrichés. L'évêque du Mans approuva cette fondation, et autorisa le desservant à faire le prône et le cathéchisme dans cette chapelle, dont les habitans voisins aidaient à rétribuer le chapelain. On lisait autrefois, dans son intérieur, l'inscription suivante, gravée sur une table de marbre noir, et qui constate en partie cet établissement :

« En mars mil six cent vingt-sept,
Michel Vasse, sage et discret,
Prêtre, à Saint-Julien chanoine,
Conseiller-cler et juge idoine,
Dans le présidial Manceau ;
Digne curé du Grand-Oisseau,
Seigneur de Courteuvre au Bas-Maine,
Natif dans le bourg de Vilaine (la Juhuée),
Dévot chapelain de ce lieu,
Fit parfaire, en l honneur de Dieu,
Cet édifice périssable,
Pour en gagner un perdurable. »

La chapelle des Étrichés existe encore, ainsi que la maison de maître du même nom, mais ne sert plus au culte.

Le nom des *Étrichés* est donné à plusieurs autres lieux du département.

ÉVAILLÉ, ESVAILLÉ, AVAILLÉ ; *Evallium ; d'évannare*, vanner, lieu destiné au vannage des grains ; ou *d'évalere*, pouvoir, ce qui aurait donné lieu au titre de baronnie que portait la seigneurie d'Évaillé, (v. plus bas, HIST. FÉOD.). Commune du canton, de l'arrondissement, et à 8 kilom. 172 O. 174 S. O. de Saint-Calais ; à 35 kil. E. S. E. du Mans. Autrefois du doyenné de Saint-Calais, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse du Mans, et de l'élection de Château-du-Loir. — Distances légales : 10 et 41 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E, par Maisoncelles et Écorpain ; à l'E., par Sainte-Cérotte ; au S. E. et au S., par Cogners ; au S. O. et à l'O., par Sainte-Osmane et Tresson ; sa forme approche d'un carré long, un peu étranglé au centre,

s'étendant du N. N. O. au S. E., ayant un appendice irrégulier, peu considérable, à l'E. N. E. Son diamètre, du N. N. O. au S. E., est de 7 kil. 172; il varie de 1, 7 hectom. à 3, 7 hect. du N. E. au S. O. Le bourg, situé à peu-près au centre de la commune, se compose d'une rue principale, qui s'étend de l'E. à l'O., en passant au N. de l'église, et de quelques maisons à l'O. S. O. de celle-ci. Cette église du style roman, est caractérisée par ses grosses colonnes rondes, à chapiteaux à palmes et à feuillages variés, supportant des arcades en plein-ceintre. Ses ouvertures sont, les unes à plein-ceintre, les autres semi-ogives, quelques unes avec des quatre-feuilles, d'autres dont la colonne ou le montant servant de division, se bifurque à sa partie supérieure, pour se contourner en crosse ou en demi-volutes, genre d'ornement fréquemment employé dans les fenêtres des églises du département; clocher en flèche, très-peu élevé; cimetière hors et au sud du bourg, clos de haies vives et de fossés.

POPULAT. De 130 feux anciennement; on en compte actuellement 189, qui se composent de 456 individus mâles, 487 femelles, total, 943; dont 110 dans le bourg. On y compte beaucoup de petits hameaux, formés par la réunion de petites closeries ou *maisonnies*

MOUV. DÉCENN. De 1803 à 1812, inclusivement: mariag., 66; naiss., 243; décès, 183. — 1813 à 1822: mariag., 60; naiss., 268; decès, 141.

HIST. ECCLES. Église sous le patronage de Saint-Martin de Tours; assemblée le dimanche le plus rapproché du 4 juillet, fête de la S.-Martin *d'été*. La cure, à la présentation de l'évêque diocésain, avait le titre de baronnie. (V. l'alinéa suivant.) L'abbé du monastère de Saint-Calais avait droit aux deux tiers de la grande dîme de blé et à la moitié du tiers des autres dîmes, dans cette paroisse, ce qui, par convention expresse, avait été réglé à 7 sextiers de seigle et autant d'avoine.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée à la cure et relevait de la baronnie de Touvoye, du domaine temporel des évêques du Mans. Ce fief, le principal de la paroisse, mais assez peu considérable cependant, n'avait que basse justice, ce qui était loin de justifier le titre pompeux de baronnie, que l'usage lui avait fait attribuer. Le curé-baron d'Evaillé était tenu à assister l'évêque du Mans, en qualité de vassal, dans la cérémonie de son intronisation. Les autres fiefs de la paroisse étaient, 1°. celui de la Cour d'Évaillé, appartenant en 1780 à M. Massue, lieutenant général de la Senéchaussée de Château-du Loir; et, en 1790, à la fille de ce magistrat, madame de Mainville; 2.° celui de Pray ou

Peray, que possédait la famille de Musset : ce fief, réuni à celui des Fougerais, relevait de Riverelles, etc. Ceux de la Bournaye, en Maisoncelles ; de la Commanderie de Cogners, et plusieurs autres, s'étendaient dans ladite paroisse d'Evaillé. En 1556, Joachim Levasseur, chevalier, seigneur de Cogners, rend aveu à Paul Chabot, chevalier, seigneur de Maisoncelles et de Bouloire, pour le fief de Pontilleux, relevant dudit Maisoncelles. Depuis cet aveu, les principaux domaines du fief de Pontilleux furent aliénés, notamment la maison, *aîtrise* et *tousche* ancienne dudit lieu, *clos à grands fossés*, et joignant à la *Cour*, *plesses* et domaines de la Chevalerie ; et étaient tenus à la foi et hommage du fief de Pontilleux. (M. de Musset de Cogners.) La cour d'Evaillé n'est plus qu'une ferme actuellement, comme les autres fiefs désignés dans cet article ; la Chevalerie dépend de la commune de Sainte-Cérotte.

HIST. CIV. Nous avons parlé au Précis historique, p. CLXXVIII, d'un curé d'Évaillé du nom de Ronsard, lequel prit une part active aux guerres de religion qui précédèrent la ligue dans notre pays. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un ouvrage publié depuis deux ans : « Théodore de Bèze, de Thou, de Sponde, Varillas et plusieurs autres historiens, prétendent que le fameux poète Ronsard a été curé d'Évaillé. « Ronsard, » dit un de ces écrivains, dégoûté de la cour, entra dans les » ordres et accepta la cure d'Évaillé, dans le Vendômois ; » il prit les armes contre les huguenots. Il s'en excusa ensuite, » en disant que n'ayant pu défendre ses paroissiens avec la » clef de S. Pierre, que les Calvinistes ne respectaient ni ne » craignaient, il avait pris l'épée de S. Paul. » Il paraît que toute jolie que soit l'anecdote, elle n'en est pas plus vraie ; que Ronsard ne fut jamais prêtre, qu'il n'a jamais étudié pour cela, et que lui-même s'en défend, suivant Bayle ; que peut-être il avait été tonsuré, afin de pouvoir posséder les bénéfices dont il fut pourvu ; qu'enfin il serait possible que ce fût son frère Louis, qui fut abbé de Beaulieu (1) et de Tyron, qui aurait possédé cette cure, ce qui d'ailleurs n'est rien moins que certain. » (*Vendôme et le Vendômois*, par M. Ph. de Passac, p. 246.) — La paroisse d'Évaillé était une résidence de notaire, avant la révolution.

HYDROGR. Le ruisseau ou petite rivière de Tusson arrose la commune du N. à l'E. et la limite au N. E., et à l'E., après

(1) Nous l'avons appelé du prénom de Charles, d'après le catalogue donné par Lepaige, des abbés commendataires de Beaulieu. (Voir cet article, au tome I.er, p. 119.)

avoir passé tout près et au N. du bourg ; celui de la Cave, prend sa source au S. E. du territoire, et va se jeter dans le Tusson, sur Cogners, après un cours de 1 kil. 172 ; enfin, celui de Pouance, venant d'Ecorpain, entre à peine sur le territoire d'Évaillé, pour se réunir également au Tusson, au moulin de Chaluau. — Moulins à blé de Chaluau, de Pontilleux et du Logis, sur le Tusson.

GÉOLOG. Sol passablement uni, si ce n'est le long des cours d'eau ; terrain secondaire, offrant de la marne grise solide, en extraction, recouverte par une couche épaisse d'argile.

DIVIS. DES TERR. Superficie totale d'environ 2,000 hectares. Le cadastrement s'en faisant en ce moment, nous en donnerons les résultats à l'article SAINT-CALAIS (Canton de).

CONTRIB. Foncier, 4,740 f. ; personn. et mobil., 469 f. ; pert. et fen., 128 f. ; 28 patentés : dr. fixe, 164 f. 50 c. ; dr. proport., 66 f. 15 c. Total, 5,567 f. 65 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argileuse, passablement productive, cultivée en céréales dans cette proportion : froment, 30 parties ; avoine, 25 ; orge et mêlarde, 15 ; seigle et métail, 10 : on exporte du tiers à la moitié de leurs produits. Prés de peu de qualité ; beaucoup de chanvre et fil ; trèfle et sa graine ; arbres à fruits et cidre ; etc. Peu d'élèves de chevaux ; une assez grande quantité de veaux et génisses ; porcs, moutons et chèvres. — Assolement triennal, dans lequel on fait emploi de la marne. 16 fermes principales, 50 bordages, un grand nombre de petites fermes, *maisonnies*, réunies par hameaux ; 40 charrues, dont moitié divisées entre plusieurs cultivateurs. = Fréquentation des marchés de Saint-Calais et de Bouloire.

INDUSTR. Un petit nombre de tisserands, fabriquent des toiles de chanvre, dites *communs*, qui se vendent aux marchés de Saint-Calais et de Montoire (Loir-et-Cher). On fabriquait aussi, il y a peu d'années, des cotonnades, dites fabrique de Bessé.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin de la petite ville de Lucé à Saint-Calais, traverse la commune de l'O. à l'E.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Sous le second rapport seulement, outre ceux déjà nommés, le Logis, mot qui signifie une habitation seigneuriale, celle du fief de Pontilleux, probablement ; la Roche, les Caves, le Gué, le Marçais, etc., noms exprimant des circonstances de terrain, etc., etc.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale ; résidence de percepteur ; un instituteur primaire ; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Saint-Calais.

F

FAI, commune. Voyez FAY.

FAIGNE, FEIGNE, ancienne forêt, qui a du tirer son nom du celtique FAGU-GUER, en latin *Feuguarii*; de *fagus*, hêtre, bois de hêtres. Cette forêt, dont la plus grande partie est connue aujourd'hui sous le nom de LANDE DES FERRIÈRES, à cause des nombreux amas de scories antiques, de sable ferrugineux, donnant lieu à la formation du grès *roussard*, et même de minerai de fer hydroxidé noir, qui s'y rencontrent (V. l'art. CHATEAU-L'HERMITAGE), s'etendait depuis Pontvallain jusques vers Mayet et Marigné, à l'E. et au N. E., où elle avait le ruisseau le Bruant et la petite rivière d'Aune pour limites, et se joignait à-peu-près à la forêt de Bersay; et sur Requeil, Château-l'Hermitage et S.-Bié-en-Belin, où elle se rattachait, au N. et au N. O., à celle de Douvres (V. les articles BERSAY et DOUVRES). Le sol de cette ancienne forêt, de la partie de la lande des Ferrières particulièrement, est généralement sablonneux et humide, quelquefois tourbeux, argileux dans quelques portions. On trouve dans les parties tourbeuses des arbres enfouis, légèrement carbonisés à leur surface. Des quatre étangs qu'elle contenait, deux ont été mis en herbe, les deux autres rétablis en eau, par M. le comte de Mailly, qui a replanté une grande partie de cette lande en bouleaux, peu de chênes, quelques aunes, mais surtout en arbres résineux tels que pins maritimes, d'Ecosse, laricio et à pignons, qui y réussissent assez bien; tandis que les hêtres, qui en formaient l'assolement naturel autrefois, mais avaient presquentièrement deserté ce sol et ses environs, ne peuvent s'y élever au-dessus de la bruyère, actuellement; singularité assez généralement remarquée d'ailleurs par les forestiers. La forêt de Faigne avait donné son nom à une ancienne châtellenie dont nous allons parler avec quelques détails, parce qu'elle fut importante autrefois, qu'elle appartint à l'une des familles les plus considérables de la province, et qu'elle offre des renseignemens intéressans sur l'ancienne féodalité. On appelle encore *Faignes* dans le pays, les habitations qui recouvraient le territoire de la forêt de ce nom, quoique chacunes d'elles ait le sien particulier.

FAIGNE, FEIGNE, ancienne châtellenie, située sur le territoire de la forêt du même nom, paroisse et à 2 kil. 1/2. N. N. O. du bourg de Pontvallain, sur la rive gauche de la petite rivière d'Aune, peu au-dessus de son confluent avec le ruisseau le Bruant. Cette châtellenie consistait dans un château fortifié autrefois, dont il ne reste plus qu'une partie convertie en grange, les vastes communs, qui servent de ferme, la maison d'un garde et la chapelle. Au sud-est de ces bâtimens, on remarque, au milieu d'une plantation de futaie, l'emplacement d'un vieux fort, entouré autrefois de trois rangs de douves, les levées desquelles sont actuellement plantées en bois et arbrisseaux.

Il ne reste plus rien de remarquable à ce château, que sa chapelle, dédiée à la Sainte-Vierge, sous le nom de *N.-D.-de-la-Faigne*. Cet oratoire est encore actuellement en grande vénération, et le but de nombreux pélérinages des habitans du pays, et de ceux de ce qu'on appelle les *terres fortes* de l'Anjou, dans l'arrondissement de Baugé : on y dit des messes presque tous les jours ; mais dans l'Avent et le Carême, elle attire une affluence considérable le samedi. Le lundi de la Pentecôte, est particulièrement son jour de splendeur et de triomphe : les pélerins y abondent toute la nuit et tout le jour, y entendent des messes, s'y font dire des évangiles ; le soir la jeunesse du pays leur succède ; on danse sur la place environnante, on y fait bombance pendant plusieurs jours : c'est une véritable et nombreuse assemblée ou fête de village, où se trouvent beaucoup de petits marchands, et où l'on compte jusqu'à 3,000 personnes à la fois. La reconstruction ou restauration de cette chapelle a eu lieu il y a quatre ans, par le propriétaire, M. le comte de Mailly : elle est un peu dans le style de la renaissance ; les ouvertures de la porte et des croisées sont cintrées ; un frontispice, supporté par des pilastres d'ordre toscan, décore la porte ; au sommet est une statue fort ancienne : le clocher a la forme d'une campanille italienne du moyen âge. Dans l'intérieur et en face de l'entrée, est une autre petite et ancienne chapelle dédiée à S.-Augustin, dont la porte est décorée de deux colonnes engagées. Au centre de celle de la Faigne, dont M. de Mailly a fait une espèce de musée, en y réunissant d'anciens tableaux, de vieilles armures et différens autres objets militaires, existe une épaisse table de marbre noir, supportée par quatre piliers en balustrade, sur laquelle sont gravées des armoiries et une inscription à la mémoire de Louise Meusnier, fille d'un président à mortier au parlement de Metz, épouse de Charles de Laval, marquis de la Faigne, lequel lui survécut.

Le château de la Faigne paraît avoir été une habitation soignée, à en juger par les fossés profonds qui entouraient l'espace considérable qu'il occupait, les restes de réservoirs et de viviers, ayant leurs murs en pierre de taille ; et l'écluse d'un moulin, actuellement appelée le canal. La situation en est charmante, surtout en été : plusieurs ruisseaux s'y réunissent et enceignent le terrain qu'il occupait et où l'on n'arrive que par deux ponts en pierre, autrefois défendus par des tourelles. La nature a repris son empire au milieu de ces débris où croissent de toutes parts de beaux chênes, de vigoureux ormeaux, et de nombreuses plantations de peupliers, faites par le propriétaire, ce qui de loin, présente un massif dont l'ensemble offre un paysage très-pittoresque (1). La chapelle de la Faigne doit son origine, suivant la tradition du pays, à un évènement semblable à celui qui donna lieu à la fondation de l'église de Cerans. (V. cet article.) Un seigneur payen, ayant trouvé une statue de la Vierge dans un arbre, où l'avait placée la piété des nouveaux chrétiens, l'en fit disparaître à plusieurs reprises, et la sequestra même sous les verroux, dans son château : elle revint toujours à sa première place, ce qui frappa enfin l'esprit de ce seigneur, le convertit à la foi, et l'engagea à faire bâtir la chapelle où il la fit placer, et qu'il lui dédia.

La terre seigneuriale de la Faigne ne fut érigée en châtellenie qu'en 1452. Elle s'étendait non-seulement sur la paroisse de Pontvallain, mais encore, soit en domaines, soit en mouvance, sur celles d'Oizé, de Foulletourte, Mansigné, Mayet, Marigné, Ecommoy, Coulongé, à cause de la seigneurie des Aiguebelles; Sarcé, Requeil, pour la Roche de Vaux; Château-l'Hermitage, Parigné-l'Evêque, et surtout dans le bourg de Verneil-le-Chétif. Elle avait haute, moyenne et basse justice, sur tous ses vassaux, arrières-vassaux et sujets ; et pour l'administration d'icelle, un bailly, avec son lieutenant, procureur-fiscal, greffier, avocats plaidans, procureurs, sceaux, notaires et tabellions, huissiers audienciers, sergens, geoliers, prisons, ceps (instrument pour tenir à la gêne), carcans, droit de fourches patibulaires à trois piliers, halles avec prétoire (à Pontvallain), marché, droit de four à ban, de garde, sur la rivière d'Aune ; droit de prévôté sur Pontvallain et Oizé, Foulletourte, Mansigné, etc. ; 4 foires avec halles, sur la pelouse de la Faigne, les jours de Sainte-Croix,

(1) Voir la belle lithographie, qu'en a fait dessiner M. de Mailly, par un artiste de Paris, et qui se vend au profit des pauvres, chez Belon, libraire au Mans, feuille entière, grand-raisin.

de Saint-Pierre, de Saint-Mathieu et de Sainte-Catherine ; droits de garennes à *connils* (lapins) défensables ; de tendre et chasser, à toutes bêtes rouges, rousses et noires, tant sur ladite châtellenie, que sur les bois et buissons des Guillardières et de Grosbois (biens ecclésiastiques) ; droit d'usage, chasse, prendre bois sec et mort, dans les forêts de Douvres et de Bersay, pour son chastel, choses qui en dépendent, et son four à ban de Pontvallain ; quatre chapelles, tant celle de la Faigne, que dans l'église de Pontvallain ; droits de courtage, levage, dîme, etc., en différens lieux ; droit de foire au bourg de Vernoil ou Verneil (du canton de Mayet), le jour de Saint-Denis, d'y mettre mesure pour la vente du vin en détail ledit jour, laquelle doit être taillée sur celle de la baronnie de Château-du-Loir ; d'y prendre 18 deniers, et son sergent 6 deniers, sur tous hôtes, avec le profit des forfaitures (délits) qui y adviendront ledit jour ; droit de péage sur le pont de Pontvallain, sur l'Aune, et sur la route du Mans au Lude ; etc. etc. « Advoue de plus, le chastelain, avoir droit de *listre* avec armes, dedans et dehors de l'église de Saint-Pierre de Pontvallain, et de pouvoir faire afficher lesdites armes et écussons, tant à la voûte et lambris de ladite église, que partout autres lieux d'icelle, ou bon lui semblera ; comme pareillement droit de banc, siège et oratoire dans icelle, droit de sépulture, de faire ériger tombes, aux lieux les plus éminens du chœur et chanceau, et tous autres droits honorifiques, comme à seigneur fondateur chastelain appartiennent, par la coutume du pays. » Dans l'aveu fait au Roi, dont relevait cette châtellenie, à foi et hommage lige, par la baronnie de Château-du-Loir, en 1679, on trouve au nombre des principaux vassaux de la Faigne, Jacques-Honoré Barentin, président au grand-conseil, pour sa terre et seigneurie de Cranes et Verneil ; Gaspard de Champagne, comte de la Suze, pour un fief appelé l'Hommeau ; la veuve de René de Froullé, comte de Tessé, pour un fief en Verneil ; Charles de Sarrazin, sieur de Vezins en Mayet, pour sa métairie du Gué de l'Aune ; Antoine de Giroye, pour la Roche de Mayet ; le seigneur de de la Roche de Vaux, en Requeil ; les curés de Verneil, Mayet, Pontvallain ; le maître de la Maison-Dieu et le prieur dudit Pontvallain ; l'abbé de l'Épau, le prieur de Château-l'Hermitage, etc. Parmi les différentes choses dues audit châtelain, à titre de cens, soit par ses sujets ou vassaux, outre des sommes d'argent, des grains, marrons, œufs, poules, chapons et corvées, on remarque : un chapeau de roses, par celui qui tient les prisons et geole ; par d'autres,

un bouquet de violettes, deux rameaux de laurier, des gaules de chasse, un moineau réquérable, une douzaine de *pinprenneaux* et un sac de mousse, une paire d'éperons dorés, deux rames de papier fin, pesant 9 livres; l'entretien d'une fontaine, par plusieurs censiers; l'obligation, par le curé de Pontvallain, pour le don d'une métairie fait à la cure, de dire une messe tous les mercredis à la chapelle de la Faigne, de faire prière pour le seigneur donateur et ses prédécesseurs au *lavabo*, d'entretenir ladite chapelle de réparations, d'y dire ténèbre les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte et d'y faire 4 processions l'année : le curé de Marigné était tenu de la fournir de luminaire pour y dire les ténèbres.

Les plus anciens seigneurs de la Faigne, dont il soit resté mémoire, sont Ragnaud de Faigne et Aliénor son épouse, héritièrs de feu Hamelain de Faigne, lesquels, en 1255, vendirent les deux tiers de la métairie de la Jacquère, en Pontvallain, au prieur et couvent de Sainte-Marie de Château-l'Hermitage, pour 18 livres mançais. Hamelin de Faigne ayant assassiné, en 1206, Geoffroi de Belvant, 16.e abbé de la Couture, avec lequel il était en contestation pour le fief de Semur, donna, pour réparation de ce crime, aux religieux dudit monastère, le chauffage (*calfagium*) de son four de Pontvallain, sur ses sujets de la Faigne, et tout l'hommage. En 1290 et 1295, Richard de Loudun, chevalier, obtient du comte de Dreux, la haute, moyenne et basse justice de la Faigne, ensemble le bois des Minerais, en la paroisse de Parigny (Parigné-l'Evêque). On a des aveux de 1393 et 1407, par Jean des Roches, chevalier, pour le château-fort et domaine de la Faigne. De 1403 à 1666, cette terre fut dans la famille des Morin, seigneurs de Loudun, dans la paroisse de Parigné-l'Evêque. Suzanne Morin de Loudun, qui la possédait à la dernière de ces époques, était alors veuve de Louis de Clermont, chevalier, baron de Clermont-Gallerande. Gui II de Laval-Montmorency, seigneur de Loué, Benais, etc., chambellan du roi Charles VII, épousa Catherine de Sainte-Maure, dame de la Faigne, ce qui fit passer cette terre dans la maison de Laval, et donna lieu à la branche de Laval-la-Faigne : ce fut lui qui obtiut son érection en châtellenie, de la mouvance de Château-du-Loir; et, en 1467, sa réunion en un seul hommage, avec le quart de la prévôté d'Oizé. Nous voyons cette terre rester dans cette maison jusqu'en 1704, époque où Claude-Charles de Laval en rend aveu, par reprises, aux droits de feue Louise Lemeusnier sa mère. En 1585, elle était entre les mains de Pierre de Montmorency, sieur de Loresse (V. l'art. LOMBRON), par

son mariage avec Louise de Laval, dame de la Faigne. La branche Laval-la-Faigne, se subdivisa elle-même, en celles de Tartigny et d'Auvilliers. En 1721, Jacques Molin, secrétaire du Roi, rendait aveu pour la châtellenie de la Faigne, nouvellement acquise ; elle le fut depuis, dans la première moitié du siècle dernier, par le marquis de Mailly-d'Haucourt, aïeul du comte et pair de France actuel, qui la réunit à sa terre de la Roche-de-Vaux, située en Requeil. (Voir ces deux articles, et celui Pontvallain.)

FARE, petite rivière dont le nom pourrait venir de *fario*, truite, ou de *fari*, parler, murmurer. Elle prend sa source dans la Touraine, sur la commune de Sonzay (Indre-et-Loire), coule d'abord à l'O., traverse les étangs et la forêt de Château-Lavallière ; se dirige ensuite au Nord ; entre dans le département de la Sarthe, sur le territoire de Chenu, qu'elle sépare bientôt de celui de S.-Germain-d'Arcé ; puis, prenant sa direction au N. O., au-dessus de ce dernier bourg, va se jeter dans le Loir, à 1,3 hectom. de celui de la Chapelle-aux-Choux, après un cours d'environ 30 kilom., dont 10 à-peu-près dans le département de la Sarthe, sur le territoire du quel elle fait tourner 8 moulins et reçoit 7 à 8 petits ruisseaux.

FATINES, FASTINES ; *Fatium*, de *fatum*, oracle, destin? Commune du canton et à 4 kilom. 172 O. de Montfort-le-Rotrou ; de l'arrondissement et à 12 kil. 172 E. N. E. du Mans. Jadis du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 5 et 14 kilomètres.

DESCRISP. Bornée au N., par le ruisseau de Merdereau, qui la sépare de Sainte-Corneille ; à l'E., par S.-Mars-la-Bruyère ; au S. et au S. O., par la rivière d'Huisne et Champagné ; a l'O., par Savigné-l'Evêque ; cette commune forme un ovale irrégulier, ayant environ 4 kilom. de diamètre de l'E. à l'O., sur 3 kil. au plus du N. au S. Le bourg, à la presque extrémité E. du territoire, ne consiste que dans une dizaine de maisons, rangées sur une ligne, au N. de l'église et du cimetière. Petite église, qui paraît dater du 11e. ou du commencement du 12e. siècle, dont le portail occidental, de forme semi-ogive, est accompagné de deux colonnes rondes, à chapiteaux à palmes, supportant un cordon saillant à denticules. On lit sur une table d'ardoise, incrustée dans un pilier à la gauche de cette porte, une épitaphe à la mémoire de Pierre-Bertin curé, « décédé en odeur de piété, le 23 juin 1730. » Clocher en flèche ; cimetière entourant l'église, principalement à l'O., clos de murs d'appui et de haies.

POPULAT. De 68 feux jadis, actuellement de 81, elle comprend 193 individus mâles, 200 femelles, total, 393; dont 40 au plus dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariag., 31; naiss., 118.; décès, 119. — De 1813 à 1822 : mariag., 27; naiss., 131; décès, 74.

HIST. ECCLÉS. Saint Jacques, patron; assemblée le dimanche le plus prochain du 27 juillet. Cette commune est réunie pour le spirituel, à celle de Saint-Corneille; mais son église est érigée en chapelle vicariale de ladite paroisse.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse qui, en 1777, appartenait à M. Amellon, était un membre du marquisat de Montfort-le-Rotrou. Elle était attachée au fief de la Bécane, dont le nom signifie un petit fort.

La Beuvetière, à 1 kil. 1/2 au S. du bourg, était un fief de cette paroisse.

HYDROGR. La rivière d'Huisne, arrose la commune au S.; le ruisseau le Merdereau, au N. Point de moulins. Quelques parties d'étangs, encore en eau, sont empoissonnées en tanches et carpes.

GÉOLOG. Terrain uni, sablonneux ou d'alluvion, à la superficie, qui recouvre une roche de glauconie, comme celle indiquée à l'article Champagné.

DIVIS. DES TERR. En labour, 174 hectares; jardins, 34 1/2; vignes, 9; prés, de bonne qualité, 26; bois-taillis, 5; pinières, 27; étangs et marais, dit *des Communes*, 1 3/4; superfi. des bâtim., 1 3/4; chemins, 1 3/4; eaux courantes, 1/4. Total, 280 hectares.

CONTRIB. Foncier, 1,394 f.; personn. et mobil., 176 f.; port. et fen., 73 f.; 1 patenté : dr. fixe, 4 f. Total, 1,647 f. — Perception de Monfort.

CULTUR. Superficie argilo-sablonneuse et de sable pur, médiocrement fertile, ensemencée en froment, seigle et orge, à-peu-près en égale proportion; un tiers moins d'avoine et menus; chanvre, pommes de terre, maïs, citrouilles, etc.; vignes, dont le vin est blanc et passablement bon; arbres à cidre. Peu d'élèves de chevaux, un assez bon nombre de veaux et génisses, beaucoup de porcs, peu de moutons. — Assolement triennal; six fermes principales, le reste en bordages et closeries; 20 charrues. = Fréquentation des marchés de Montfort, Connerré et le Mans, et des foires du Pont-de-Gennes.

INDUSTRIE. Point d'autre que la culture.

ROUT. ET CHEM. L'ancien chemin du Mans à Montfort, traverse la commune de l'Ouest à l'Est., en passant au Sud du

bourg ; celui de Savigné-l'Évêque à la même ville, passe à son extrémité nord-est.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Les Communes, nom d'un hameau établi sur un terrain alors sans doute indivis.

ÉTABL. PARTIC. Mairie, desserte vicariale. Bureau de poste aux lettres à Connerré.

FAUCONNIÈRES, nom donné mal-à-propros par Lepaige, dans son article Jean-de-la-Motte (Saint), à la lande des Soucis (V. ce mot). La lande appelée des Fauconnières, occupait un espace situé entre la petite ville de la Suze, et les bourgs de Mézeray, la Fontaine-S.-Martin et Cerans : elle contenait 1050 arpens de 25 perches (692 hectares), suivant l'expertise qui en fut faite par ordre du Roi, en 1550, comme étant du domaine de son comté du Maine, et une dépendance de la baronnie de Longaunay. Elle fut aliénée, la même année, par enchères et par portions, au nombre de vingt, à raison de douze deniers tournois de cens annuel l'arpent, et de sommes à payer une seule fois, dont le taux varia depuis 56 sous jusqu'à 14 livres tournois, l'arpent, également. Ce terrain, presqu'entièrement stérile alors, a été livré à la culture en grande partie ; et les portions les plus maigres plantées en pins maritimes, surtout depuis 50 ans.

FAY, FAI, *Faium*; même étymologie qu'à l'article FAIGNE, porté plus haut, page 274. Commune CADASTRÉE, du troisième canton, de l'arrondissement, et à 9 kilom. O. du Mans ; autrefois des Quintes, ou banlieue, du diocèse et de l'élection de la même ville. — Distances légales : 11 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Chaufour ; au N. E., par Trangé ; à l'E., par Rouillon et Pruillé-le-Chétif ; au S., par Etival-lès-le-Mans ; au S. O. par Souligné-sous-Vallon ; à l'O., encore par Chaufour ; sa forme est un carré long, extrêmement irrégulier, qui s'étend du N. E. au S. O., sur un diamètre de 5 kilom., contre 2 kil. 172 au plus en largeur. Le bourg, à la presqu'extrémité O. N. O. de la commune, se compose de plusieurs petites rues qui viennent aboutir à l'E. à l'O. et au S. de l'église, où elles forment une sorte de place, depuis la suppression du cimetière qui entourait cette église. Celle-ci, à ouvertures étroites et semi-ogives, dont le chœur seul est voûté en pierre ; à porte occidentale également semi-ogive, accompagnée de deux colonnes déliées, de chaque côté ; à chapiteaux ornés de feuillages ; surmontée d'un cordon ou archivolte ayant pour ornement des rosaces. Clocher en campanille ; l'ancien cimetière détruit : le nouveau, au N. E. du bourg, entouré de murs.

POPULAT. Comptée pour 120 feux autrefois, elle en contient 107 actuellement, qui se composent de 519 individus, en nombre à-peu-près égal de chaque sexe, dont 190 dans le bourg. Cette population paraît être diminuée de 3/13es depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariag., 61 ; naissanc., 181 ; décès, 160. — De 1813 à 1822 : mar., 58; naiss., 141 ; déc., 157.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de Saint Pierre ; assemblée le dimanche le plus prochain du 29 juin ; une autre le lendemain de Noël, fête de Saint-Etienne. La cure était à la présentation du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, du Mans, à qui Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, la fit restituer en 1155 : on ne dit pas qui l'avait usurpée. Outre les chapelles annexées aux châteaux et fiefs de Broussin, de Vandœuvre, de la Masserie et de la Rouvillière, il y avait celles de Thébert, située à 1,8 hectom. au S. du bourg, peu loin du château de Broussin, actuellement détruite ; du Coudrai et de la Gasselinière. Lors de la démolition de celle de la Rouvillière, la statue de Sainte Barbe, qui y était en vénération, fut transportée dans un vieux chêne voisin, du bois de Vandœuvre, au pied duquel on a construit une cabane en bois, dans laquelle est placée cette statue, qui continue d'obtenir de nombreux *ex-voto* des pieux habitans du pays. Sur une table, fixée à côté, on vend en plain air des raffraîchissemens aux personnes que la dévotion y réunit, jusqu'à 300 à la fois, à certains jours.

Près du bourg est un hameau d'une dizaine de maisons, appelé l'Aumônerie, et par corruption les Monneries, où existait anciennement un établissement pieux, destiné à offrir l'hospitalité aux voyageurs.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée à la terre de Broussin, ayant le titre de châtellenie, dont le manoir est situé à 1, 4 hect. au S. dn bourg. « Broussin, dit Lepaige, est un ancien château, accompagné de tours et tourelles, d'où part un souterrain qui se rend dans une pièce de terre dépendante de la métairie du Grand-Bauvais, à plus d'un quart de lieue de distance du château. » Une partie des bâtimens, des tours et des murs d'enceinte est détruite ; le reste sert de maison de ferme. Sa construction est à ouvertures carrées, divisées par des croix en pierre à filets; des sculptures en rameaux de feuillages, ornent le haut de la principale porte d'entrée, placée à côté d'une tourelle hexagone servant de cage d'escalier. Une petite tour ronde, des restes d'escaliers, des murs d'enceinte peu épais, et la chapelle, de style gothique, subsistent encore. On pénètre par

une cave à l'entrée du souterrain voûté, indiqué par Lepaige: le conduit en a été intercepté par un mur. La plupart des fossés qui entouraient et défendaient mal ce château, dominé par un côteau au nord, sont privés d'eau. Le fief de Broussin, qui s'étendait sur plusieurs terres environnantes, notamment sur le fief de la Cornuère, en Étival-lès-le-Mans, appartint, jusqu'en 1403, à une famille de son nom. Béatrix de Broussin 13.e abbesse d'Étival-en-Charnie, était fille de Guillanme de Broussin, chevalier, seigneur de cette terre et de celle de Marcé. Broussin relevait alors de la terre de Rouillon. (V. cet article.) En 1445, et 1453, il était à Simon Aimé, chevalier; et, en 1542, Pierre Auvé, seigneur de Broussin, rend aveu à Loupelande, à cause de ce fief et de celui de Cherelle, pour lequel il reporte en arrière-fief. La terre de Broussin passa ensuite dans la maison de Champlais, puis dans celle de Brulart. En 1605, Pierre Brulard, *aliàs* Brulart, Bruslart, chevalier, conseiller d'état, la possédait: son fils et son petit fils en rendent aveu après lui, ainsi que des fiefs de Rousset et de Marçay; et en 1639, cet aveu est rendu par Magdeleine Colbert, veuve de Louis Brulart. Enfin, le mariage de Louise Magdeleine, fille et unique héritière de Pierre Brulard, avec François III de la Vergne de Tressan, fit passer cette terre dans cette maison, originaire du Languedoc, à qui l'épiscopat de l'évêque du Mans de ce nom (V. la Biographie), donna l'occasion de s'établir dans la province. Broussin a appartenu au célèbre comte de Tressan (V. le même ouvr.), fils de François III, ci-dessus: il est passé par alliance dans la maison le Vayer de la Davière, dont il sera question ci-après. Les paroisses de Gourdaine et de S.-Hilaire de la ville du Mans, relevaient, pour partie seulement, du fief de Broussin.

Il y avait en outre, dans la paroisse de Fay, deux autres terres fieffées: la Masserie, dont le château, situé sur une éminence, à 8 hect. au N. E du bourg, paraît être des premiers temps de la renaissance, ainsi que l'indiquent ses croisées de l'étage supérieur, allongées en pointe; celles de l'étage inférieur, partagées par des croix, ou seulement par des traverses horisontales en pierre; il est flanqué au N. de deux tourelles hexagonales, l'une desquelles a une de ses ouvertures armée de grilles. La cour qu'entourent des fossés, actuellement à sec, est défendue par quatre tours rondes à ses angles, et autrefois par un pont-levis, auquel on a succédé un fixe. La cour de laferme, appelée le Portail, contigue à celle du château, était close par une grande arcade semi-ogive, ressemblant à une porte de ville ou de château fort, accom-

pagnée d'une petite à côté. La Masserie appartenait, en 1480, à Pierre de Champlais écuyer; plus récemment, à M. Blondeau des Ardillers; et enfin, à sa fille, madame veuve Henri Daniel Nepveu, morte depuis peu, à l'âge de 89 ans. La Masserie possédait trois fiefs, dont un reportait au Roi, par le comté du Maine, et les autres à la baronnie de Coulans. On voyait à l'un des vitraux de sa chapelle, qui existe encore, la figure d'un ancien seigneur de Champlais, lequel fit le voyage de la Terre-Sainte.

Vandœuvre, *Vandopera*; autre terre fieffée, à 2 kil. 7 h. S. O. du bourg, relevant de la baronnie de Pirmil, appartint, comme la précédente, à la famille de Champlais. En 1775, cette terre était la propriété de M. Louis Caïetan le Vayer, écuyer, à cause de la dame Larsonneau de la Jalaise son épouse. Le 27 juin 1780, messire Jean-Michel-Christophe le Vayer de Vandœuvre, chevalier, marquis de Faverolles, prête serment de fidélité à la grande-chambre du Parlement, pour l'état et office de Grand-Sénéchal du Maine. Cette terre est toujours réstée depuis dans cette famille, et appartient actuellement à M. le Vayer de la Davière, dont il est parlé à l'article Courcemont. L'alliance de cette maison avec celle de Tressan, a remis entre ses mains cette propriété, avec celle de Broussin. Le château de Vandœuvre, construit sur un plateau élévé, ayant une chapelle, est une maison moderne peu considérable, qui réunit à une fort belle vue au S. E., des parterres, potagers, vergers, et de très-belles promenades dans un bois bien percé, dont il ne reste plus que les vastes allées en haute-futaie. A l'extrémité sud de ce bois, est une ferme appelée la Rouvillière, ancien fief, qui relevait de la baronnie de Coulans. Un combat ayant eu lieu à Vandœuvre entre les républicains et les chouans, quatre de ces derniers qui y furent tués ont été enterrés dans le bois à côté, où a été élevé un mausolée en gazon, entourré de pins, sur le lieu de leur sépulture. (Voir plus bas, pour le nom de Vandœuvre, le paragraphe ANTIQUITÉS.) La commanderie de Guéliand. (V. ce mot), possédait une portion de fief dans le bourg de Fay, aussi bien que le chapitre de S.-Pierre-de-la-Cour, qui prétendait que la seigneurie de paroisse lui avait appartenu. Le curé de la paroisse avait droit, au dire de Lepaige, d'avoir une fuie *à pied et à boulin*, droit inhérant au fief du chapitre de la Cour, et non l'effet de la concession dont parle Lepaige, qui ne nous paraît être qu'une tradition sans fondement.

ANTIQ. Dans un champ attenant à la cour de la ferme de Vandœuvre, on a trouvé, en creusant un fossé, à droite en entrant de cette cour dans le champ, une portion de mur,

qu'on a coupé en partie, et dans lequel on a découvert des fragmens de poterie romaine, couleur cire à cacheter; de grandes briques à rebords, et des morceaux de ciment, paraissant avoir été employés à la confection de ce mur, qui, par lui-même, ne paraît point être de construction romaine. A-t-il existé en ce lieu une ferme, *villa*, ou quelque autre établissement dû aux Romains? Cela paraît probable; et ce qui pourrait indiquer sa nature, c'est que, suivant les antiquaires, la terminaison ŒUVRE, ou EUVRE, *opera*, d'où dérive le nom de Vandœuvre, signifie une fabrique.

HIST. CIV. La commune possède un bureau de charité, doté d'une rente de 121 fr. 89 c., que M. Chenon de Beaumont, député de la Sarthe à l'assemblée Constituante, propriétaire à Joué-en-Charnie, a léguée aux pauvres de Fay, par son testament fait en 1821. — Un instituteur primaire reçoit une rétribution de 30 fr. sur le budjet communal. — Fay était une résidence de notaire avant la révolution.

HYDROGR. Le ruisseau d'Orne-Nord, traverse la commune dans sa largeur, du N. O. à l'E., en passant près et au S. O. du bourg; celui de Vandœuvre, la limite en partie à l'O.; et celui de Bois-l'Abbé la traverse, aussi en partie, de l'E. au S. O., et vient se jeter dans celui d'Orne, à peu de distance au S. du bourg, après un cours de 2 kil. 172. — Quelques portions d'étangs, encore en eau; une fontaine minérale ferrugineuse, près le lieu de Louvrinière, à 2, 4 hect. S. E du bourg.

GÉOLOG. Sol inégal, ondulé, coupé, boisé à l'E. et au N. E. Terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique, recouvert de couches de sable et de grès ferrugineux d'alluvion, dans la partie N. E. et E., principalement.

Plant. rar. Malva moschata, LIN.; Thymus acynos, LIN.

CADASTR. Superficie totale, de 936 hectares, 64 ares, 23 centiares, se divisant ainsi: — Terres labour., 633 hect. 74 ar. 70 centiar.; en 4 cl.: évaluées à 6 fr. 80 c., 19 fr. 30, 33 f. 80, et 52 f. 30 c. — Jardins, 24-82-30; 2 cl.: 52 f. 30 c., 74 f. 10 c. — Vignes, 21-20-60; 3 cl.: 22 f. 20 c., 32 f. 30, 44 f. 10 c. — Prés, 102-15-30; 4 cl.: 16 f. 80 c., 39 f. 20 c, 70 f. 97 c. — Pâtures, 20-68-0; 2 cl.: 7 f. 70 c., 16 f. 40 c. — Bois de futaies, 0-14-0; à 24 f. 30 c. — Bois taillis, 95-05-90; 3 cl.: 11 f. 20 c., 16 f. 40, 24 f. 30 c. — Étangs, 0-90-0; à 26 f. 10 c. — Superf. des bâtim., 9-54-0; à 52 f. 30 c. *Objets non imposables*: Egl., cimet., presbyt. et jardin, 0-98-0. — Riv., ruiss. et chem., 27-41-43. = 142 maisons, en 10 cl., de 8 à 155 f. — 1 moul. à vent, à 28 f. — 1 fourn. à chaux, à 30 f.

TOTAL du Revenu imposable: 31,477 f.

CONTRIB. Foncier, 3,834 f.; personn. et mobil., 359 f.; port. et fen., 128 f.; 6 patentés : dr. fixe, 81 f.; dr. proport., 34 f. Total, 4,436 f. — Le chef lieu de perception, qui était à Fay, est fixé à Coulans depuis un an.

CULTUR. Superficie assez généralement argileuse et fertile, sablonneuse sur une partie seulement, indiquée plus haut. Ensemencés, à peu près en égale quantité, en froment, seigle, orge, avoine, menus, dont il y a exportatiou; trèfle et sa graine; chanvre et fil; citrouilles, haricots, etc.; arbres à fruits et cidre, en abondance, excepté dans la partie sablonneuse ou des maronniers les remplacent; vigne donnant un vin médiocre. Elèves de poulains, de jeunes bestiaux, beaucoup de porcs, qu'on y engraisse; peu de moutons et de chèvres. — Assolement quadriennal; une dizaine de métairies au-dessus de 20 hectares, 70 moyennes fermes et bordages; occupant 80 charrues. — Fréquentation des marchés du Mans et de Vallon.

INDUSTR. Un fourneau à chaux; extraction du calcaire; un huilier fabrique des huiles de chénevis, principalement; 9 ou 10 tisserands travaillent pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin du Mans à Brûlon, en assez bon état, traverse la commune de l'est à l'ouest, et passe dans le bourg; les chemins vicinaux, mauvais sur beaucoup de points.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre les anciens châteaux et fiefs cités précédemment, cette commune possède plusieurs habitations bourgeoises fort agréables. La plus importante est la Livaudière, bien bâtie à la moderne, ayant un pavillon carré formant avant corps au centre, surmonté d'un fronton. Située sur un côteau, accompagnée de bois bien percés, d'étangs, prés, etc., cette terre, appartenait jadis à M. Champion de la Livaudière, gentilhomme servant chez la reine; actuellement à Madame veuve Crépon-Latour. Tout à côté est Thébert, jolie mais très-petite maison, construite à la place de la chapelle du même nom, propriété de M. Rondeau-Martinière, procureur du Roi au Mans. Le Mortier, autre maison bourgeoise, attenante au bourg, avec enclos, plantations en allées, etc., à M. Drouard, du Mans. Le Grand-Gau, que posséda un sieur Ronsard, de la famille du poëte Vendômois, est une autre maison de maître, avec jardins, belle pièce d'eau, etc., à Madame Raison, du Mans. Louvrinière où se trouve la source ferrugineuse, était autrefois, à M. Leroy de Louvrinière, avocat au présidial du Mans; enfin, Lauberdière, petite et jolie maison, à M. Desgraviers, ancien marchand au Mans. Une maison appelée les Fontaines,

près et à l'E. de Vandœuvre, est remarquable par ses ouvertures de fenêtre en écusson, à filets, etc. Comme noms remarquables : Bois-l'Abbé, la Charterie, le Parc, Aigreville, Olivet, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; bureau de charité ; instituteur primaire ; bureau de déclaration des boissons, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans.

ETABL. PARTIC. Une institutrice, sans rétribution communale ; une sage-femme.

FAY, château de construction fort remarquable, situé dans la commune de Mansigné, et dont nous parlerons avec détail à cet article. Il est facile de concevoir, d'après l'étymologie du nom de Fay, qu'il est beaucoup d'autres lieux, fermes ou maisons, qui portent ce nom dans le département.

FAZONE, ruisseau ayant sa source sur la commune du Breil, du canton de Montfort-le-Rotrou, près le château de Pescheray ; se dirige de l'est à l'ouest, et traverse plusieurs étangs ; arrose Ardenay, où il reçoit le Landon ou Merise, avant de passer sous une arche en pierre au bas de ce bourg ; se contourne ensuite, pour se diriger au S., pendant environ 1 kilom., et se jette dans le Sourice, près de la ferme de Chantoiseau, après un cours de 8 kilom., pendant lequel il ne fait tourner aucun moulin.

FEIGNE ; voyez FAIGNE.

FERCÉ, *Ferceium* ; étymologie inconnue. Commune CADASTRÉE, du canton et à 17 kilom. S. E. de Brûlon ; de l'arrondissement et à 22 kil. N. 1/4 N. E. de la Flèche ; à 21 kil. O. S. O. du Mans. Jadis du doyenné de Brûlon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse du Mans et de l'élection de la Flèche. — Distances légales : 20, 27 et 24 kil.

DESCRIPT. Bornée au N., par Maigné et Chemiré-le-Gaudin ; au N. E. et à l'E., par ce dernier, ancien territoire de Saint-Benoît, et par la Suze ; au S., par Saint-Jean-du-Bois ; au S. O., par Noyen ; à l'O. et au N. O. par Pirmil ; sa forme irrégulière se rapproche de celle d'un triangle, à côtés inégaux, dont le sommet un peu arrondi est à l'E., ayant 5 et 5 kil. 1/2 de côtés, sur 3 kil. 1/2 de base, celle-ci à l'O. Le bourg, à la presqu'extrémité N. E. du territoire, placé sur un côteau, entre les deux rivières de Gée et de Sarthe, d'où le bassin de cette dernière présente un aspect enchanteur, se compose de plusieurs petites rues qui viennent du S. O., de l'O. et du N. O. aboutir à l'église, au S. O. de laquelle le terrain de l'ancien cimetière forme une sorte de petite place. Église bien tenue, du genre gothique primitif, n'ayant de

remarquable que sa chaire à prêcher, ornée de nombreuses sculptures. Clocher en pyramide quadrangulaire, terminant une tour carrée fort élevée. Cimetière hors du bourg au N. O., dans lequel on remarque un monument élevé à la mémoire de M. Menard-de-la-Groye, dont il est parlé plus bas.

POPULAT. Portée pour 106 feux, sur les états de l'élection de la Flèche, on en compte actuellement 128, qui comprennent 626 individus, en nombre à-peu-près égal de chaque sexe, dont 262 dans le bourg. Population restée stationnaire depuis 25 ans.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusiv. : mariag., 45; naiss., 170; décès, 101. — De 1801 à 1812 : mar., 52; naiss., 155; déc., 128. — De 1813 à 1822 : mar., 42; naiss., 133; déc., 97.

HIST. ECCLÉS. Église sous l'invocation de Sainte Anne; assemblée le dimanche le plus prochain du 22 juillet, fête de cette sainte; une autre le dimanche de la Quasimodo. La chapelle dite de Saint-Samson, à l'extrémité S. S. O. de la paroisse, n'existe plus; celle de Saint-Roch, sur la route qui conduit à Noyen, à l'entrée de l'avenue de Vaulogé, quoique menaçant ruine, est encore une *bonne place*, où vont en *voyage* les gens pieux des environs. Une inscription placée au-dessus de l'autel, porte que René Deshayes fit refaire cette chapelle en 1691. On lit sur les parois intérieurs des murs, une quantité innombrables de noms des personnes qui l'ont visitée. Outre la cure, qui était à la présentation de l'évêque du Mans, à cause de l'abbaye de Saint-Laumer, réunie à son évêché, il y avait un prieuré, attenant à l'église, et qui paraît avoir été fortifié autrefois : il était à la même présentation que la cure, et devait aux pauvres de la paroisse 18 boisseaux de mouture.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée pendant long-temps à la terre de Vaulogé, fut revendiquée, vers 1772, par le comte de la Suze, à qui elle fut adjugée par arrêt du parlement. Vers 1050, Robert de Fercé assiste comme témoin à l'acceptation par Asselin, abbé de la Couture, et à la ratification par les fils de Gui d'Avoise, du don fait par ce dernier à ladite abbaye, du prieuré d'Auvers-le-Hamon. (V. cet article.)

Le principal fief de Fercé était Vaulogé, dont le nom indique la situation dans un vallon. Bâti au pied d'une colline, sur la rive droite de la Gée, le château de Vaulogé, peu considérable, de construction irrégulière, paraît être de deux époques : une tour ronde au N. O., une tourelle adossée à un pavillon carré, terminé en pyramide allongée et comme

en gaîne, des croisées de mansarde étroites et pointues, au-dessous desquelles sont sculptés des ornemens, semblent appartenir à l'époque de la renaissance ; tandis que le corps de bâtiment ayant sa façade à l'E., paraît avoir été construit ou restauré depuis. La cour, dans laquelle est une chapelle domestique, est fermée par une grille en fer et précédée d'une belle pièce d'eau, sur laquelle un pont en pierre a probablement remplacé un pont-levis : la chute d'eau de cette douve, fait mouvoir un moulin attenant au château. Des fossés et des murs entourent la cour de derrière et les bâtimens. De jolis jardins, des avenues en bois forestiers, de nombreuses plantations de peupliers le long de la Gée, qui arrose et fertilise les prairies de ce vallon et passe devant le château, où elle forme comme une seconde pièce d'eau qui alimente la première, donnent un aspect très-pittoresque à cette habitation. On trouve dans l'histoire du duché d'Alençon la mention d'un Jean de Vaulogé, chevalier, vivant en 1383 : nous ne pouvons dire si c'est de cette terre qu'il tirait son nom. Vaulogé appartenait à une famille du nom de Vahais, qui possédait aussi le fief de Vilclair : M. Picot, de Laval, propriétaire actuel, en a hérité comme membre de cette famille. — Le fief de Vilclair, passa, par alliance, de la famille de Vahais, dans celle de Sallaine, et ensuite à M. Courte, avocat à Laval. Cette maison peu remarquable, située aussi dans le vallon de la Gée, un peu au-dessus de Vaulogé, vient d'être vendue à plusieurs propriétaires cultivateurs qui l'habitent. — La terre de Medmanche, venue dans la famille Jannart, par une dame Lerouge, issue de l'ancienne maison le Vayer de Medmanche, appartient à M. Jannart, naguère adjoint municipal de la ville du Mans. Située sur le côteau qui domine la Gée à l'O., cette maison, servant d'habitation au fermier qui en fait valoir le domaine, n'a de remarquable que sa belle situation. Un sieur le Vayer de Medmanche, est porté au nombre des calvinistes qui s'emparèrent de l'autorité dans la ville du Mans, le 1.er avril 1562. — Une terre nommée Breslay, sur la rive gauche de la Sarthe, était un autre fief qui, en 1606, que possédait Suzanne de Launay, *demoiselle*, femme de Claude Hugues, écuyer, sieur des Sablons. Il y avait encore, sur cette paroisse, les fiefs de la Grande-Bussonnière, aussi sur la rive gauche de la Sarthe, propriété, en 1775, de Madame Chaplain, veuve du sieur Leboindre, conseiller au présidial du Mans : actuellement maison bourgeoise, à M. Maupetit, de Laval ; la Pepinière, autre maison bourgeoise, dans un vallon de la rive droite de la même rivière, à M. d'Oigni du Mans ; Meniau, sur la route de

Chemiré-le-Gaudin ; et, enfin, le fief ecclésiastique de Saint-Samson, acquis par la famille Menard-de-la-Groye, du Mans.

HIST. CIV. Fercé possédait autrefois un collége, doté en rentes, qui n'existe plus ; en outre, la dotation en faveur des pauvres, dont il a été question plus haut. — M. Menard de la Groie, naturaliste distingué, est décédé à sa maison de S.-Samson, en 1827. (V. la Biographie.)

HYDROGR. La rivière de Sarthe divise la commune en deux parties inégales, en la traversant du N. E. au S. O., et la limitant dans cette dernière partie ; la Gée, beaucoup moins considérable, y coule du N. au S. O. ; et le ruisseau le Renom, sur une petite partie de son territoire, du N. au S. Ces deux derniers cours d'eau ont l'un et l'autre leur confluent dans la Sarthe, sur Fercé. — Moulins à blé de Planche-Augis, de Medmanche et de Vaulogé, tous trois sur la Gée.

GEOLOG. Sol élevé, coupé, découvert, sur la rive droite de la Sarthe, où il offre le plus agréable aspect ; terrain secondaire, présentant le calcaire jurassique, analogue à celui de Noyen (V. cet article.), presque à la surface du sol ; le minéral appelé Pinite, s'y rencontre aussi dans des morceaux roulés d'une roche granitoïde ; sol bas et plat, sur la rive gauche, recouvert de sable d'alluvion.

CADASTR. Superficie de 1,210 hectares, 75 ares, 90 centiares, qui se divise ainsi : — Terres labour., 732 hect. 57 ar. 25 centiares ; divisés en 5 class., évaluées à 5, 9, 13, 24 et 33 f. — Jardins, 23-02-57 ; 2 cl : 33, 40 f. — Vergers, 2-07-90 ; à 33 f. — Douves, 0-22-54 ; à 33 f. — Vignes, 90-71 37 ; 4 cl. : 12, 25, 33, 41 f. — Prés, 135-76--29 ; 4 cl : 16, 32, 48, 60 f. — Pâtures, pâtis, marais, 16-88-96 ; 4 cl. : 5, 9, 18, 30 f. — Bois-futaies et taillis, 21-70-90 ; 2 cl : 8, 16 f. — Saussaies, broussailles, friches, 1-69-29 ; 2 cl. : 5, 9 f. — Pinières, 95-15-50 ; 3 cl. 6, 12, 15 f. — Landes, 26-78-30 ; 2 cl. : 3, 8 f. — Superfic. des bâtim., 8-09-38 ; à 33 f. *Objets non imposables :* Egl., cimet., presbyt, 1-00-75. — Chemins, 25-21-30. — Riv. et ruiss., 29-83-60. = 134 maisons, en 8 class., de 15 à 60 f. — 1 château, Vaulogé, à 80 f. — 3 moulins, à 90, 130 et 150 f.

TOTAL du Revenu imposable : 27,363 f. 62 c.

CONTRIB. Foncier, 4,051 f. — personn. et mobil., 336 f. — port. et fen., 171 f. ; 14 patentés : dr. fixe, 82 f. dr. proport. 25 f. Total, 4,665 f. — Perception de Noyen.

CULTUR. Superficie argileuse, fertile, propre à la culture des céréales et de la vigne, sur la rive droite de la Sarthe ; sablonneuse, entièrement en landes autrefois, presque toute

plantée en pins maritimes actuellement, sur la rive gauche. Culture des céréales, dans cette proportion : froment, 9 parties; seigle, 7 ; orge, 5 ; avoine, menus, maïs, de chaque 1 part. ; beaucoup de trèfle, pommes de terre, chanvre et fil ; vigne, produisant un vin blanc de petite qualité, consommé sur les lieux ; peu d'arbres à fruits, sur les deux tiers du territoire. Un petit nombre d'élèves de poulains, de bêtes à cornes, porcs, moutons ; très-peu de chèvres. — Assolement triennal ; une dizaine de fermes principales, le double de bordages, le reste en closeries et cultures à bras ; 25 charrues. = Fréquentation des marchés de la Suze et de Noyen, des foires de Vallon.

INDUSTR. Six tisserands font des toiles de brin, en 273, avec des fils qu'ils blanchissent, pour la halle du Mans.

ROUT. ET CHEM. L'ancien grand chemin du Mans à Sablé, par Noyen, traverse le territoire et le bourg de Fercé, à-peu-près en ligne parallèle avec le cours de la Gée : le passage de cette petite rivière, qu'on traverse au-delà de Fercé, peu praticable il y a quelque temps, va devenir facile au moyen d'une arche en construction.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien autres que ceux indiqués précédemment.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Sablé.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur et une institutrice primaires, sans retribution communale.

FERRIÈRE (LA). La présence du minerai et de scories de fer, des sables et des grès ferrugineux, qui, pour le vulgaire, ont souvent l'apparence de ce métal, ont fait donner le nom de *Ferrière*, à un grand nombre de lieux où se rencontrent ces minéraux, dans notre pays. Une paroisse de l'ancien Bas-Maine, faisant actuellement partie du département de la Mayenne, portait ce nom, et l'avait donné à la famille de ses seigneurs, dont plusieurs membres ont acquis une certaine illustration dont l'histoire de la province (V. ce mot à la BIOGRAPHIE). Une branche de cette maison devint la souche des barons de Vernie, commune de notre département. (V. les articles VERNIE et CURES.) La commune de Brettes possède un ancien fief portant ce nom, dont il a été parlé à son article ; près du bourg d'Étival-lès-le-Mans, sur le chemin de cette ville à Vallon, est un hameau appelé également la Ferrière, dépendant dudit Étival ; ce hameau se compose d'environ dix maisons, dont plusieurs auberges : il y existait autrefois un château, sur l'historique duquel nous n'avons pu nous

procurer aucuns renseignemens. Enfin, nous avons parlé à l'article FAIGNE, forêt, de la lande de la Ferrière : il ne nous reste rien à ajouter ici à son sujet.

FERTÉ-BERNARD (Canton de LA), de l'arrondissement de Mamers, compris entre le 1.er degré 29 minutes et le 1.er degré 46 min. de longitude occidentale ; entre le 48.e degré 7 min. et le 48.e degré 16 min. de latitude septentrionale ; se compose de 14 communes ou anciennes paroisses, qui sont :

Avézé,
* Chapelle-du-Bois (la),
Cherré,
Cherreau,
Cormes,
* Dehaut,
Ferté-Bernard (la), *Chef-lieu* ;
Préval, anciennement Gâtineau ;
S.-Antoine-de-Rochefort,
S.-Aubin-des-Coudrais,
* S.-Martin-des-Monts,
Souvigné-sur-Même.
* Théligny,
* Villaine-la-Gonais.

Ce canton qui, d'après l'organisation de 1790, faisait partie du district dont la Ferté-Bernard était le chef-lieu, ne se composait, avant l'arrêté du 13 frimaire an X, que de 9 communes. Les deux premières et la dernière de celles ci-dessus, dont les noms sont précédés d'un astérisque, faisaient partie des cantons de Nogent-le-Bernard et de Saint-Maixent, supprimés ; les deux autres, de ceux de Montmirail et de Tuffé, dont elles ont été distraites : tout ce canton appartient au territoire appelé anciennement le FERTOIS (V. cet article.)

L'extrémité N. O. du canton de la Ferté-Bernard, la plus rapprochée du chef-lieu d'arrondissement, en est distante de 17 kil. ; et celle E., qui en est la plus éloignée, de 38 kilom. ; celle S. O., la plus voisine du chef-lieu du département, en est à la distance de 33 kilom., et la plus éloignée, à l'E. N. E., à 48 kilomètres. Il est limité au N. et au N. E. par le département de l'Orne ; à l'E. et au S. E., par le canton de Montmirail ; au S. et au S. O., par celui de Tuffé ; et au N. O., par celui de Bonnétable. Sa forme se rapproche de celle d'un triangle irrégulier, ayant sa base à l'O. et son sommet à l'E., dans lequel le chef-lieu se trouve placé presque au centre, un peu plus rapproché de la limite ouest ; dont les côtés sont de 16 kilom. à la base, 19 kil. au S. S. E., et 21 kil. au N. N. E. — De 172 1/4 kilom. carrés, environ, de superficie ; ce canton contient, d'après les évaluations cadastrales, 17,256 hectares, 46 ares, 78 centiares, qui se divisent par nature de culture, ainsi qu'il suit :

	hectar.	ares	cent.
Terres labourables.	11,782	68	89
Jardins, vergers, pépinières, avenues, bosquets.	262	28	73
Vignes.	5	10	30
Prés, herbages, prairies, pâtures, pâtis. .	3,021	57	23
Bois futaies, taillis, brouss., aulnaies. .	1,525	54	55
Pinières.	16	52	75
Landes, bruyères, terres vagues et vaines.	51	68	70
Douves, viviers, étangs, mares. . . .	5	85	57
Superficie des bâtimens, cours, etc. . .	173	44	80
Rout., chemins, propr. communal. . .	342	10	85
Rivières et ruisseaux.	69	94	10

2,910 maisons, dont 4 qualifiées châteaux ; 29 moulins à blé, plusieurs sont à deux roues ; 1 à tan, (1 moulin à vent, non porté) ; 3 tuileries ; (plusieurs fourneaux à chaux, omis) ; 1 cave, 2 forges de maréchal.

Le Montant du Revenu imposable du canton, est de 557,435 f. 21 c.

POPULAT. De 15,890 individus, repartis en 3,530 feux, comprenant 7,690 individus mâles et 8,200 femelles. — Augmentation de population depuis 1804, 3,390 individus, ou 5/24.es — La superficie du canton étant de 172 1/4 kilomètres carrés, et la population de 15,890 individus, c'est 92 1/18e individus, par kilomètres carrés.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 995 ; naissances, 3,620 ; décès, 3,483. — Produit de chaque mariage, 3 15/22.es Excédant des naissances sur les décès, 137, ou un peu plus de 1/26.e = De 1813 à 1822 : mariag., 1,115 ; naiss. ; 3,876, déc., 2,894. — Produit de chaque mariage, 3 1/2, très-peu moins. Excédant des naissances sur les décès, 982, ou de 1/4.

CONTRIB. Foncier, 86,398 f. ; personn. et mobil., 8,873 f ; port. et fen., 3,192 f. ; 540 patentés : droit fixe, 4,268 f. 50 c. ; droit proportionnel, 2,865 f. 48 c. Total, 105,595 f. 98 c. ; ce qui fait par individu 6 f. 64 c. 6/11.es ; ajouter 3 f. 60 c 5/11.es additionnels, fait 10 f 25 c. de contributions directes, payées par chaque individu. Cinq percepteurs sont chargés du recouvrement de ces contributions, dont un à sa résidence dans le canton de Tuffé.

De l'arrondissement électoral de Mamers, le canton de la Ferté a fourni aux élections du collége d'arrondissement, en novembre 1827, 47 électeurs ; à celles d'avril 1828, 47 ; et au grand collège, en novembre 1827, 6. Le nombre des jurés de ce canton, pour 1829, était de 51, dont 48 électeurs du collège d'arrondissement, et 5 de celui de département ;

pour 1830, il est de 58 jurés, dont 53 électeurs pour le premier de ces collèges, et 6 pour le second.

GÉOLOG. HYDROGR. Un large vallon, formé par le cours de l'Huisne, s'étend du N. N. E. au S. O. de ce canton, qu'il partage en deux parties, lesquelles forment deux plateaux peu élevés, dont celui de la rive droite a peu d'étendue à l'O. N. O. La vallée de l'Huisne, couverte de riches prairies dans toute son étendue, qui est de 17 kilom. sur le canton, au milieu de laquelle se trouve bâtie la petite ville de la Ferté, est dominée par des côteaux couverts de bois ou d'une culture variée, qui offre le plus agréable aspect, et ne le cède sous ce rapport, qu'à la partie de la vallée du Loir, plus particulièrement connue sous le nom de *Vau-du-Loir*. Outre la rivière d'Huisne qui fertilise la majeure partie de ce canton, et celle de Même qui vient s'y réunir peu au-dessous de la ville de la Ferté, ses principaux cours d'eau, qui tous affluent dans l'Huisne, sont, sur la rive droite, les petites rivières de Dehaut et de Rosay; sur la gauche, celles de Gradon et de Barbe-d'Orge. Les moulins indiqués plus haut, au cadastrement, sont mus par ces différents cours d'eau. Un moulin à vent est établi sur le territoire de Cherré, à la butte du Buron. — Terrain secondaire, dans toute l'étendue du canton, offrant plusieurs formations: 1.° l'Oolithe de Mortagne ou de Lisieux (V. l'art. CHERRÉ, p. 31 de ce vol.), qui s'étend dans la partie N. E.; 2.° la marne argileuse d'Houfleur ou de Bélesme, renfermant un calcaire bleuâtre, exploité pour pierres d'appareil, dans la partie S. S. E. (V. même page); 3.° la glauconie crayeuse, dans la partie S.; 4.° la glauconie sableuse, *pierre de sable*, formée par l'agglomération d'un amas de coquilles fossiles des genres Gryphées, Trigonies, Térebratules, Huîtres, etc., qui constitue la charpente d'un côteau, lequel s'élevant en croupe à 3. kil. 172 au N. de la Ferté, sépare les vallées de l'Huisne et de la Même. Ces différentes roches présentent, un assez grand nombre d'espèces de coquilles fossiles, indiquées aux articles des communes où se trouvent leurs gisemens, et dont la plus curieuse est la Dicérate de Haute-Folie, mentionnée à l'article Cherré, qui semble être disparue de ce lieu. Le plateau de la rive gauche de l'Huisne offre encore des marnes grises, des argiles à brique et à foulon, des bancs de silex roulés, au-dessous de la terre végétale, des sables quartzeux très-fins et très-blancs, et, enfin, des sables d'alluvion et des grèz ferrugineux, à l'extrémité N. E. Sur la rive droite, au contraire, la marne blanche est recouverte par un banc considérable d'argile, dans lequel sont empâtés de nombreux silex roulés: cette argile est propre à la briqueterie

sur quelques points. Des sables jaunes et rougeâtres se rencontrent aussi dans différens endroits.

CULTUR. Sol argileux et argilo-calcaire, pour la plus grande partie ; argilo sablonneux, en très-petite proportion ; fertile à tel point que ce territoire est considéré, avec raison, comme l'un des plus riches du département, et que, au vin près, qui ne s'y trouve qu'en petite quantité, mais y est remplacé par une grande abondance de cidre, ce canton, séparé du reste de la terre, pourrait en quelque sorte suffire seul aux besoins de ses habitans, surtout, si le cultivateur laborieux, mais abandonné à la routine, y mettait en pratique celles des nouvelles méthodes agricoles qui peuvent convenir à ce sol, contre lesquelles des essais, mal entendus probablement, puisque les résultats en ont été peu avantageux, l'ont prémuni à tel point, que des succès constans et prolongés pourraient seuls vaincre ses préventions. On cultive abondamment sur ce territoire, des céréales de toute espèce, excepté le maïs et le sarrasin : elles y rendent de 8 à 10 pour 1 ; le trèfle, en abondance : c'est par ce canton que, de la Beauce, il a pénétré dans le département ; un peu de sainfoin ; quelques planches de luzerne, dans chaque ferme ; beaucoup de pommes de terre ; citrouilles, navets, choux verts, pour les bestiaux ; beaucoup de chanvre ; une immense quantité d'arbres à cidre, dont les espèces de qualités inférieures ont été remplacées par les plus estimées. Les espèces préférées sont, en pommiers : *Fréquin roux* et *Long-Bois*, qui mêlés font un cidre parfait ; *Fréquins piqué*, *barré*, etc. ; *Améré-roux*, *Muscadé*, *Doux-veau* (ces deux noms sont peut-être donnés au même fruit) ; *Marion-froid*, *Calotte*, etc. ; en poiriers, cultivés en beaucoup moindre quantité : *Carisis*, *Saugé*, *Vinard*, *Oignonnet*, *etc.*, *etc.* On cultive aussi beaucoup de fruits à couteau ou de table, dont il s'expédie une grande quantité pour Paris ; des fruits à noyau, et, sur chaque métairie, quelques pieds de coignassiers, sorbiers, nêfliers, noyers et châtaigniers. Les communes de Saint-Antoine, Souvigné et Villaine ont seules quelques clos plantés en vigne, dont le vin est de médiocre qualité. — L'art des engrais est peu perfectionné dans ce canton : on y a essayé, sinon sans succès, du moins sans persévérance, l'emploi du plâtre, qui y eut été utile ; celui de la chaux, si convenable pour diviser et échauffer les terrains argileux et compactes de la rive droite de l'Huisne, y est inconnu ; on emploie les charrées, dans les prés particulièrement. Les fumiers naturels y sont abondans, mais on les laisse beaucoup trop se consommer, de sorte qu'ils ont perdu tous leurs principes

volatils et une partie de leurs sucs, quand on les porte dans les champs. On connaît peu l'art si utile des compôts, dont les élémens se rencontreraient dans les pelures des *éjets* ou bordures des champs, les curures des fossés, les boues des chemins, la chaux, etc. : ils aideraient à économiser la marne, dont l'extraction est fort couteuse sur quelques points. Les boues des rues sont utilisées avec soin, et la ville chef-lieu de canton, qui payait anciennement pour s'en débarasser, y trouve aujourd'hui l'un de ses principaux revenus communaux. Les haies, les fossés, qui entourent chaque pièce de terre, sont utiles, comme les cailloux eux-mêmes répandus dans les champs, pour arrêter les terres sans cesse entraînées par les eaux, sur ce sol ondulé ; mais les premières pourraient être un peu dégarnies, surtout du côté des chemins, qui sont étroits, trop peu aérés et presque généralement mauvais. De fertiles prairies, qui occupent à-peu-près la 5.e partie du sol cultivé, procurent à ce canton des fourrages abondans, tant comme pâturages que pour la coupe. La plupart de celles de ces prairies, qui forment la vallée de l'Huisne, ne sont divisées que par des bornes, et, encore, beaucoup de portions sont-elles possédées en commun par des propriétaires, qui en divisent le foin, au moment de la récolte, *à la fourche et au rateau* : elles étaient autrefois livrées à la vaine pâture, aussitôt après la coupe de la première herbe. Cet abus ne fut réformé que vers la fin du siècle dernier, époque où un réglement ne permit qu'aux propriétaires du fonds, l'introduction des bestiaux dans les prairies, chacun en proportion de l'étendue de sa propriété, en fixa l'époque aux premiers jours de septembre : les bestiaux admis sont marqués d'un fer chaud, au moment de leur introduction, afin d'éviter les contraventions. C'était et c'est encore, mais moins qu'autrefois, une occasion de plaisir pour les jeunes gens de la campagne, qui se réunissent dans les prairies pour y danser, ce qui a lieu tous les dimanches, jusqu'à ce que les bestiaux en soient retirés. Tous les jours, matin et soir, les filles de fermes y viennent traire leurs vaches, leur seau ou *seilleau* passé au bras gauche, et un bâton à leur main droite. Elles remportent ce seau plein de lait sur leur tête, où il est posé sur un bourrelet, ou *cerceau*, sans l'y tenir avec les mains, et sans en repandre, qu'accidentellement, et cela pendant un espace d'une et de deux lieues quelquefois.

L'éducation des chevaux, à laquelle ce canton est essentiellement propre, y est encore trop négligée en général. La plupart des élèves sont vendus comme poulins, de l'âge de 6 mois à un an, à la foire de la S.-André, à Mortagne (Orne),

où les élèves de choix se vendent de 300 à 450 et 500 fr. Ceux qu'on nourrit jusqu'à un âge plus avancé, sont destinés à l'usage du cultivateur, ou pour celui des postes, diligences, etc. L'espèce des chevaux de ce canton a un caractère particulier, qui tient de celle appelée chevaux cornus. Les jumens ont d'assez beaux membres, le pied un peu plat, la tête grosse et chargée de ganache, la croupe large et quelques-unes avec des hanches saillantes. L'emploi des chevaux du haras royal du Pin, plus généralement adopté pour la monte, produirait une grande amélioration dans les produits : elle aurait lieu si l'administration proscrivait les étalons particuliers, défectueux et tarés, et si la monte des jumens propres à produire de belles espèces, était accordée gratuitement : on obtiendrait, par ce moyen, de bons chevaux d'escadron. On fait aussi beaucoup d'élèves de bêtes aumailles, pour l'obtention desquels le cultivateur choisit des taureaux de belles qualité. Les génisses se vendent pour le Dunois, l'Orléanais, etc. ; les jeunes mâles, qui ne sont pas destinés à la reproduction, sont engraissés dans le Perche, pour être conduits aux marchés de Brou, d'où ils sont expédiés pour la consommation de Paris. Beaucoup de bœufs amenés maigres aussi du Poitou ou des environs de Sablé, sont engraissés dans les herbages, et conduits aux marchés de Poissy et de Sceaux, près Paris, pour la consommation de la capitale. Les porcs dont ce canton produit un grand nombre, se vendent comme cochons de lait, pour la Beauce et le Perche, où ils sont élevés. Chaque cultivateur en élève aussi plusieurs, soit pour la reproduction, soit pour engraisser et mettre dans le saloir; cette viande étant à-peu-près la seule dont il fasse habituellement consommation. Les moutons et les chèvres y sont en petit nombre, et la laine que donnent les premiers, de médiocre qualité ; beaucoup d'oies, de volailles, une petite quantité de ruches, etc. — Le marché du chef-lieu, ceux des villes de Bonnétable et de Vibraye, qui avoisinent ce canton, servent à l'écoulement de ses denrées, qui s'y portent en quantité. Les cultivateurs y vendent des bestiaux de toute espèce, des grains, du chanvre, du fil, de la graine de trèfle, des fruits, légumes secs, etc. D'énormes charrettes chargées de beurre, d'œufs, de volaille, de gibier, etc., en partent chaque semaine pour l'approvisonnement du Perche, de la Beauce, et surtout pour Paris. Depuis quinze à vingt ans, il sort aussi beaucoup de cidre de ce canton pour la Beauce, ce qui a procuré l'amélioration du sort des moissonneurs qui, dans ces vastes plaines, n'avaient pour boisson qu'une eau malsaine, qui leur manquait quelquefois. Le beurre, dont il

s'exporte aussi beaucoup, ne tient qu'un rang fort secondaire, en qualité, sur le *carreau* de Paris; mais une production particulière au canton de la Ferté, ce sont les fromages. Ceux dits à la crême, parce qu'en effet ils sont fabriqués avec la partie la plus crémeuse du lait, sont renommés dans le pays : il s'en fait de nombreux envois à Paris; et leur réputation s'y étendrait davantage, si la fabrication, concentrée à-peu-près dans la ville, ou chef-lieu, recevait plus d'extension et qu'ils devinssent tout-à-fait *marchands* dans la capitale : ils ne le sont devenus au chef-lieu de département, que depuis une vingtaine d'années. Une autre espèce, faite avec le lait écrêmé, mais pour la fabrication de laquelle il faut un talent particulier, est appelée *fromage à fondre*, parce qu'en effet ils fondent facilement quand ils sont de bonne qualité et qu'on en obtient une sorte de crême ou bouillie dont les habitans sont très-friands, mets qui ne se retrouve guère que dans la Franche-Comté, le Piémont et pays circonvoisins. Enfin, on fait encore des fromages maigres, avec le lait privé de sa crême, seulement. Tous ces fromages se vendent passés; on en débite de non passés, ou fromages blancs, qui se consomment sur les lieux. — Quoique ce canton ne possède aucun massif de bois important, et qu'une très-petite quantité de plantations de pins, le bois y est abondant, non-seulement à cause de sa proximité de plusieurs forêts, mais encore à cause de ses taillis qui occupent environ un 10.e de sa superficie, de ses nombreuses haies, et des *éjets* qui les accompagnent, garnis de bois de manière à ce que cette production y occupe environ un 8.e du sol : le chêne est l'essence principale de ces plantations. — Propriétés rurales très-divisées, moins cependant que dans plusieurs autres cantons. On y trouve encore un certain nombre de métairies de 30 à 40 hectares; les plus nombreuses sont de 5 à 25; il y a une foule de petits aîtrages ou *maisonnies* au-dessous de 5 hectares. Très-peu se cultivent entièrement à bras, presque tous les labours se font à la charrue, traînée par chevaux seuls, ou par bœufs et chevaux; les bœufs sont peu employés aux autres charrois. Baux a pris d'argent, avec addition de quelques subsides ou *faisances*, qui consistent en produits du sol; de 6 à 9 ans, trop courts et mal combinés avec l'assolement, qui est généralement quadriennal et défectueux, particulièrement en ce qu'il admet ou plutôt *prescrit* la jachère, et qu'on y connaît peu l'assolement en légumes pivotants, qui reposent et fertilisent le sol en l'utilisant.

INDUSTR. Il existe à la Ferté et dans plusieurs des communes limitrophes, une fabrique de toiles, semblable à celle de la Ferté-Macé, en Normandie, d'où elle a été importée : elle

emploie un grand nombre de métiers, dont chaque maître ouvrier occupe un ou plusieurs à son domicile. On y confectionne des toiles dites barrées, ou *quarts de laine*, quoique cette substance n'y soit point employée; des petits carreaux et de plus grands, dits toiles à matelas : ces toiles s'exportent dans l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Gâtinois, à Paris, et à Bordeaux pour l'Amérique. Depuis peu d'années le coton est admis à former la chaîne de ces toiles; on confectionne même des Guingamps et autres tissus analogues. Une fabrique de calicots, établie il y a dix ans, ne s'est point soutenue, mais paraît devoir s'y rétablir; celle des mouchoirs, façon Chollet, que les Vendéens réfugiés y avaient introduite en 1794, est à-peu-près nulle aujourd'hui. Il existe en outre une blanchisserie de toiles, dans laquelle on n'ose introduire les procédés nouveaux, dans la crainte de heurter les préjugés populaires et de la discréditer; une blanchisserie de cire; quatre tanneries; plusieurs chaussumeries, dans lesquelles on a l'habitude de casser la pierre en petits morceaux; plusieurs tuileries, dont les produits sont estimés. = Outre les foires et marchés indiqués plus haut, les habitans de l'extrémité N. et N. E du canton, fréquentent aussi les foires de Mamers et de Nogent-le-Rotrou.

ROUT. ET CHEM. La route royale n° 23, de Paris à Nantes, entre dans le département et traverse ce canton dans la même direction que la rivière d'Huisne, dont elle suit le cours à peu de distance, sur sa rive gauche; les routes départementales n.° 6 et 7, de la Ferté à Tours par S.-Calais et la Chartre, et de la Ferté à Mamers, se réunissent à la Ferté ou elles se croisent avec les précédentes. Les travaux de la première commencent à s'avancer et doivent bientôt la rendre entièrement praticable; la seconde, ouverte depuis 40 ans bientôt, est entièrement à faire depuis S.-Côme : elle est vivement désirée pour assurer les communications des administrés, des justiciables, et des électeurs, avec le chef-lieu d'arrondissement; elle faciliterait aussi celles avec Bélesme et Mortagne. Les deux villes de la Ferté et de Bonnétable, et dont les habitans ont entr'eux de fréquens rapports, vont enfin jouir d'un chemin de communication, nécessaire et ardemment désiré par elles, lequel s'embranchera avec la route n.° 7, à une lieue de la Ferté. Les grands chemins de la Ferté à Montmirail et à Authon, et de là dans le Dunois et l'Orléanais, auraient également besoin de reparations qui en assurassent la facile exploitation.

ANTIQ., MONUM. Le monument le plus remarquable des temps modernes, qui existe dans le canton, est la jolie église

gothique de la Ferté ; son ancienne forteresse offre encore quelques traces très-apparentes de ce qu'elle fut autrefois : c'est à l'article suivant qu'il en sera traité spécialement. L'ancienne abbaye de la Pelice, n'est plus qu'une maison bourgeoise moderne : cette abbaye a son article particulier. Les châteaux qui existent dans le canton sont indiqués aux articles des communes sur lesquels ils sont situés. Nous parlerons de ses antiquités, dont il ne reste que de bien faibles traces, à l'article FERTOIS.

FERTÉ-BERNARD (LA), *Firmitas, seu Feritas Bernardi*; de FERTÉ, *firmitas*, qui dans la basse latinité signifie un petit fort ; et de l'un de ses premiers seigneurs nommé Bernard. (V. une plus ample explication de cette étymologie, au paragraphe HIST. CIV.) Ville et commune CADASTRÉE, chef-lieu de canton et ancien chef-lieu de district, située sur l'Huisne et la Même, à 28 kilom. 1/2 S. E. de Mamers ; à 38 kil. E. N. E. du Mans. Autrefois chef-lieu du doyenné de son nom, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. Cette ville donna anciennement son nom à la petite contrée environnante, appelée FERTOIS. — Distance légale : 33 et 46 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par S.-Antoine-de-Rochefort et Cherreau ; à l'E. et au S., par Cherré ; à l'O., encore par Saint-Antoine ; le territoire de la commune s'étend un peu dans la campagne, au N. de la ville. La plus ancienne partie de cette petite cité, autrefois l'une des mieux fortifiée de la province, est le faubourg Saint-Barthélemy, bâti sur le côteau qui domine la rivière d'Huisne à l'E., et que traverse la route royale de Paris à Nantes. La partie S. de ce faubourg, qui en comprend près de la moitié, dépend du territoire de Cherré : on l'appelle faubourg des Guillotières. Une autre portion, assez minime, au N. E., nommée le Gué-Faux, appartient à Cherreau. Les trois issues de cette ancienne ville, étaient closes autrefois par des portes de ville, dont la dernière subsistante, qui ouvrait sur le chemin d'Orléans, a été détruite en 1823. On y remarquait un boulet en bois, incrusté dans la partie extérieure du mur, et l'inscription : ARRÊTEZ ADVERSAIRES ! tracée sur une croix en relief, sculptée sur une pierre, qui étaient destinés à perpétuer la tradition d'un siège fait par les Anglais qui, près de s'emparer de cette porte, furent arrêtés et dispersés par les paroles que cette inscription a conservées, et prononcées par la Sainte-Vierge, dont une statue était placée à côté, et se trouve encore en ce lieu. La procession qui se fait tous les ans, le dernier dimanche d'octobre, a également cette commémoration pour objet. Une rue tortueuse, par

laquelle on descend dans la ville, était un ancien boulevard, dont elle porte le nom : deux cavaliers, dans le dernier desquels, démoli il y a 15 ans, on a trouvé un boulet de 36 l., défendaient le passage d'une dérivation de la rivière d'Huisne, sur laquelle est un pont en pierre, à la place du pont-levis d'autrefois. On entre dans la ville proprement dite, par une porte à arcade cintrée, formant pavillon carré, et où se trouve une petite bibliothèque publique. Une rue, qui s'étend de cette porte à l'occident, reçut le nom de Bourg-Neuf, parce que ce ne fut qu'à la fin du 12.e siècle, après la paix conclue entre Philippe-Augnste et Richard-Cœur-de-Lion, que les seigneurs de la Ferté permirent de bâtir dans l'enceinte de cette forteresse, sur le terrain qu'occupe cette rue, à proximité du château. A son extrémité est une place appelée la Lice, parce qu'elle servait aux exercices militaires : elle s'étendait à l'O. N. O., dans un assez grand espace, sur lequel furent construites les halles, surmontées d'un prétoire, en 1486 ; et un certain nombre de maisons, dont une est encore décorée de grandes figures en bois, sculptées sur les pôteaux ou montans, et dont il existait un assez grand nombre autrefois dans ce quartier : ces figures, les plus remarquables que nous connaissions dans le département, représentant des syrènes, des grotesques, des saints, auront bientôt disparu en totalité. Sur la partie occidentale de cette ancienne place, existe une petite fontaine en pierre d'Hertré, ou granit d'Alençon, en forme d'obélisque, entourée d'un bassin octogone, dont l'eau, jetée par quatre mascarons, est fournie par la source de la Congère, située au haut du faubourg Saint-Barthélemy, au moyen d'un aqueduc qui passe par dessous le lit de la dérivation de l'Huisne dont il a été parlé.

La jolie église gothique qui décore cette place, d'une architecture élégante, fut construite au milieu du 16.e siècle : les dates 1553, 55, 57, 71 et 76, qui se lisent sur ses murs et ses piliers, indiquent l'époque précise de cette construction. Cette église a la forme d'une cathédrale, très-régulièrement bâtie : « il y en a dans le royaume, dit Expilly, plus de 60 ayant ce titre, qui ne sont pas aussi belles. » La voûte du chœur a 25 mètres 1/3 (76 pieds) d'élévation ; celle de la nef, 16 m. 2/3 environ ; et celles des bas-côtés et des chapelles, à-peu-près 8 m. 1/3. Sa longueur, depuis le fond de la chapelle du Rosaire, jusqu'à la grande porte, est de 58 m. 2/3 (176 pieds) ; sa largeur, dans les croisées, de 22 m. 1/3. Le coq, élevé à 50 mètres au-dessus du pavé, l'était davantage avant 1746, époque à laquelle la flèche du clocher, couverte en plomb et construite sur une belle tour carrée à quatre pignons,

fut remplacée par le clocher pyramidal actuel. Les chapelles du Rosaire, de St.-Jean et de la Vierge, qu'on voit derrière le chœur, se font admirer des connaisseurs par les hardis et élégans culs-de-lampe des voûtes et par leurs sculptures. On remarque encore, dans son intérieur, le buffet d'orgue, en ménuiserie, aussi en forme de cul-de-lampe, appliqué aux arcades qui séparent la nef de l'un des bas-côtés ; et quelques beaux vitraux coloriés, faible portion de ceux qui existaient autrefois.

Une fort belle grille, fermant le chœur du côté de la nef, fut enlevée et vendue pendant la révolution : elle a été remplacée, depuis peu, par une autre, à lances dorées, qui l'entoure en entier. Les arcades de ce chœur sont au nombre de neuf, surmontées d'autant de croisées, dont elles sont séparées par une galerie construite dans l'épaisseur des murs, ornée de 45 colonnes. En dehors, on remarque la sacristie, en forme de rotonde, bâtie plus récemment que l'église, à côté de la porte latérale qui ouvre sur la place ; les galeries qui entourent le chœur, à balustrades en pierres taillées en filigrane ou à jour, formant les lettres des antiennes à la Vierge, SALVE REGINA, REGINA CŒLI, etc. ; ses nombreux arcs-boutans qui le soutiennent, et les piliers auxquels ils s'appuient, le tout orné de pinacles et de figures, du style gothique de l'époque.

De l'église, une rue conduit à la porte occidentale au-dessus de laquelle est l'Hôtel-de-Ville et où tenait anciennement la juridiction : ce bâtiment, formant un pavillon carré, est flanqué de deux tours rondes qui servent de prisons : on y voit encore les meurtrières, la coulisse de la herse, les chaînes qui servaient à lever le pont-levis, remplacé par un pont fixe en bois, sur une seconde dérivation de la rivière, qui enceignait la ville et le château de ce côté. Le faubourg Saint-Julien qui succéde, s'étend jusqu'à l'Hôpital, maison fort simple, au-delà de laquelle est le lit naturel de l'Huisne, qu'on y passe sur un autre pont en bois qui conduit, en suivant une rue, dont une partie est en forme de quai, appelée les Arches, jusqu'à la petite rivière de Même, sur laquelle est un troisième pont en bois. Au-delà se trouve le bourg de Saint-Antoine-de-Rochefort : il était jadis une simple annexe, ou hameau de la paroisse de Cherré. La ville de la Ferté, en joignant ce bourg, occupe toute la largeur de la vallée de l'Huisne, sur un espace de 13 hect. : cet annexe la prolonge jusqu'au pied du côteau qui limite le vallon à l'O. Elle a la forme d'un *tau* ou croix grecque, dont le faubourg S.-Barthélemy forme les bras ou est le sommet. Le château est situé à l'angle S. O. de la place de la Lice, dans

une île formée par le bras de rivière de l'hôtel-de-ville, et par une saignée de ce bras, qui le sépare de la Lice; une arche en pierre y conduit de ce côté, où il était défendu par une porte formant pavillon, accompagnée de tours, et qui servait de prison seigneuriale : ce donjon a été abattu depuis peu de temps. Il reste encore dans cette enceinte une petite tourelle où étaient des cachots, un colombier, la chapelle, et au fond de la cour, les anciens communs, seulement, du manoir féodal. Une double enceinte de murs défendait ce château, près duquel se trouvait un moulin à foulon : un vaste bâtiment construit il y a quelques années dans le lieu même où était ce moulin, et destiné à une fabrique de tissus en coton, n'est point encore utilisé.

A l'extrémité N. de l'enceinte du château, et dans la même île, est un ancien quartier nommé le Pavillon, où logeaient les commensaux du seigneur. En 1424, Louis d'Avaugour, alors gouverneur de cette place, y fit construire un moulin, afin de s'assurer des moyens de subsistance en cas de siège. Une promenade appelée le Mail, longe toute la ville de l'une à l'autre dérivation de l'Huisne et la sépare des prairies; les ormeaux dont elle fut plantée en 1771, ont été abattus et remplacés depuis deux ans. Cette promenade, malheureusement exposée au vent du nord, ayant vue sur un paysage charmant, aurait besoin, pour devenir un lieu de réunion agréable, d'être débarassée des ordures qui l'obstruent le plus souvent, d'être sablée, regarnie de bancs, ornée d'une plantation en charmille, de deux mètres d'élévation au moins, du côté de la ville, pour masquer la vue des maisons qui n'offrent qu'un coup-d'œil désagréable, pour la plupart; et d'une seconde plantation en charmille ou en aubépine, le long du grand fossé qui la sépare des prés, à hauteur d'appui seulement. Différents titres font connaître qu'en 1263, la ville n'était enceinte que de fossés et de remparts en terre; et qu'à la fin du même siècle, elle l'était de murailles, tours et bastions, d'après un systême dont on peut encore prendre une légère idée par ses portes, et ce qui reste encore de ces travaux, sur un assez long espace du côté sud. Ce systême de fortification, et les nombreux canaux qui entouraient et traversaient la ville, en avaient fait l'une des plus fortes places du pays, et celle contre laquelle le canon produisit le moins de terreur, dans sa nouveauté.

POPULAT. Portée à 329 feux sur les états de l'ancienne élection, on en compte actuellement 750, qui comprennent 1,513 individus mâles, 1,682 femelles, total 3,195; dont 50 au plus repartis sur la partie rurale du territoire. En faisant distrac-

tion de ce dernier nombre, et ajoutant pour la partie du faubourg S.-Barthélemy, dépendant de Cherré, 680 individus; et pour celle qui appartient à Cherreau, 190; on a un total de 4015; plus, dans le bourg de Saint-Antoine; 475; agglomération réelle et totale de cette ville, 4,490 individus.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariag., 181; naissanc., 673; décès, 669. — De 1813 à 1822 : mar., 224; naiss., 706; déc., 627.

HIST. ECCLÉS. Église paroissiale sous l'invocation de la Vierge et de Saint Sébastien. La fête de Saint Gilles, que les gens du peuple viennent invoquer, en faisant dire des évangiles en son honneur, pour préserver leurs enfans de la peur et du mal caduc, donne lieu à une petite assemblée, qui tenait autrefois vis-à-vis de la chapelle St.-Barthélemy, dans laquelle se trouvait alors la statue de ce premier saint. La cure était jadis à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'ancienne ville ne consistait que dans le faubourg St.-Barthélemy, où se trouvait une chapelle à son usage particulier, sous l'invocation de ce saint : elle dépendait de la paroisse de Cherré, dont la cure était alors un prieuré conventuel de l'abbaye de la Couture du Mans, supprimé et remplacé par un curé séculier, sous le titre de vicaire perpétuel. Derrière la chapelle existait un presbytere avec jardin, situés dans un terrain appelé Champ-Quélin, du nom d'une famille de magistrats au parlement de Paris, qui, probablement, en avaient doté le desservant, auquel un titre de 1281, donne la qualité de *Rector Feritatis Bernardi.* Dans l'emplacement de l'église paroissiale, existait de temps immémorial une chapelle appelée *Notre-Dame-des-Marais* : elle fut détruite lorsqu'on commença à bâtir le Bourg-Neuf, et remplacée par une église, succursale de Cherré, laquelle, devenue trop petite elle-même, fit place à celle que nous voyons actuellement. Cette première église fut érigée en paroisse le 8 avril 1367, sous la réserve des droits de la cure de Cherré : les habitans de la ville consentirent à leur nouveau pasteur une redevance annuelle de sept deniers par feu, payables sous le nom de *droiture*, au jour de Pâques; les seigneurs ajoutèrent à cette donation les deniers provenant des sermens judiciaires, qui se payaient à leur juridiction; et, plus tard, le don d'une métairie appelée Rochon, sise à Boissé-le-Sec, : les revenus de cette cure s'augmentèrent considérablement depuis.

De fréquentes contestations s'étant élevées entre le curé de Cherré et le nouveau curé succursaliste de la Ferté, relativement aux droits honorifiques et utiles, conservés par le

premier sur l'église de la Ferté, un arrêt du parlement de Paris, du 18 mars 1675, interprétatif de plusieurs autres antérieurs, ordonne que les oblations et le casuel de cette église appartiendront à l'avenir et pour toujours au nouveau curé, avec cette clause, de payer au curé ou vicaire perpétuel de Cherré 25 livres de France, de plus, « adjuge à ce dernier le terrain donné par Claude de Lorraine, en 1534, aux *manans* et habitans de la ville et à l'église de la Ferté, dans une pièce de terre appelée le champ de la Coyère ou Conjère, à la charge d'y faire *bénitrer* un cimetière, d'autant que celui qui est derrière leur église est trop petit et peu commode. » De nouvelles discussions survinrent ultérieurement entre les deux curés, à cause de ce nouveau cimetière, sur lequel, malgré l'arrêt précité, les habitans de la Ferté n'abandonnèrent point leurs droits : ce jugement devant d'autant moins les prescrire, qu'ils n'avaient point été partie au procès. L'usage s'établit « que le curé de Cherré y faisait la sépulture de ceux des habitans de cette ville qui demandaient à y être enterrés, après que leur curé avait accompagné le corps jusqu'à l'entrée dudit cimetière. » Ce terrain, clos de murs, situé à l'extrémité sud de la ville, sur le penchant de la colline dite des Récollets, est actuellement le seul lieu d'inhumation des habitans de la Ferté, celui qui était attenant à leur église, ayant été supprimé pendant la révolution. Le terrain du Champ-Quélin, formant la dotation de la chapelle Saint-Barthélemy, en fut retiré pour être affecté à la nouvelle cure et vendu à titre de constitution de rentes, par portions appelés *loties* de la cure, à la réserve d'une partie conservée pour servir de jardin au presbytère : ces rentes furent affectées à ladite cure, et les habitans du faubourg Saint-Barthélemy furent obligés, pour conserver un prêtre à cette chapelle, où ils établirent une confrérie, de l'entretenir à leurs frais; une messe y fut fondée pour être dite tous les jours. Cette chapelle, et le jardin presbytéral, ont été vendus pendant la révolution. Le presbytère, situé rue Ste.-Barbe, derrière la halle, a été conservé : cette maison n'offre rien qui puisse la faire remarquer.

Lorsque la nouvelle église paroissiale fut terminée, on établit, dans les bas-côtés et à quelques-uns des piliers, les chapelles dont les fondations existaient antérieurement ; savoir: 1.° Celle de Saint-Gatien, fondée le 2 octobre 1375, par Jean Croupet, écuyer, et son épouse, à la présentation de l'abbé de la Pelice, en faveur d'un religieux profès, prêtre. On voyait l'effigie du fondateur, avec ses armoiries, au bas-relief de cet autel. (Voir aussi l'article SAINT-ANTOINE-DE-ROCHEFORT.) Cette chapelle fut réunie à l'hospice ecclésias-

tique, appelé séminaire Saint-Charles du Mans, lors de l'établissement de cette maison, en 1731; 2.° de St.-Nicolas-des-Brières, fondée par Jean Véron et sa femme, à la présentation du curé de Chassillé, en remplacement de la chapelle qui existait antérieurement, sur le chemin de la Ferté à la Chapelle-du-Bois; 3.° de Saint-Hiérosme, dite des Hullans, ou de la Galaisière, fondée en 1549, par Denis Hullant conseiller au présidial, augmentée, en 1559, par Th. Hullant, baillif de la Ferté, à la présentation de la famille, originaire de cette ville, de laquelle le dernier descendant, dont le nom s'écrit actuellement Heullant, vient de mourir; 4.° de St.-Nicolas de Rambouillet, fondée par Claude d'Augennes de Rambouillet, 69.e év. du Mans, à la présentation de l'évêque diocésain. On croit que Claude d'Augennes fut porté à cette fondation parce que, ayant tenu pour le parti des Guises, seigneurs de la Ferté, morts tragiquement par l'ordre de Henri III, il avait voulu faire prier dans cette église pour le repos de leur âme, ce dont il se cachait, ce parti ayant succombé sous celui du Roi; 5.° La chapelle appelée stipendie de Sainte-Catherine ou de N.-D. de Pitié, de fondation commune, à la présentation des habitans: les revenus du collége de la ville, supprimé vers la fin du 17e siècle, furent réunis à cette chapelle; 6.° enfin, celle appelée prestimonie du Crucifix, ayant également plusieurs fondateurs, à la même présentation. — Un prêtre était chargé, sous le nom de sacristain, de la garde du mobilier, fort riche autrefois en argenterie, dont une partie fut volée peu avant la révolution; du linge et des ornemens. Il y avait aussi une confrairie célèbre du Saint-Sacrement, dite des *Prêtres*, approuvée par les papes: elle avait beaucoup de fondations à acquitter. D'autres revenus étaient attachés à cette église, pour les honoraires des prédicateurs de l'avent et du carême etc. — Quant à la chapelle bâtie dans la cour du château, on en attribue la construction et la fondation à Louis de France, duc d'Orléans, assassiné à Paris en 1407, par ordre du duc de Bourgogne. Ce prince, à qui le roi Charles VI son frère donna la terre de la Ferté, confisquée sur Pierre de Craon, l'érigea en 1424, sous l'invocation de Saint-Liphar, révéré à Orléans où il était né. Détruite lors d'un siège de la Ferté, elle fut rétablie par un des seigneurs de la maison de Lorraine, possesseur du château.

Monastères. *Couvent des Récollets.* Charles de Lorraine fonda un monastère de cet ordre, le 2 juin 1608, sur un terrain de deux arpens donné par lui, situé sur le territoire de la paroisse de Cherré: (V. cet article, p. 30 de ce volume.) cet établissement n'eut lieu que du consentement des habitans.

— *Couvent des Religieuses.* Le 6 juin 1631, la dame Marie Heullin, veuve Boisrichard, obtient du duc de Villars, alors seigneur de la Ferté, la permission d'établir un monastère de religieuses de la Visitation, qu'elle appelle à cet effet de la maison professe de la Flèche. La communauté des habitans, dans l'intérêt de l'instruction des enfans de la ville, demanda que les religieuses Ursulines fussent préférées : cet obstacle fut levé en 1633, par la promesse que firent les Visitandines de se livrer à l'éducation des jeunes filles. Etablies d'abord dans une maison da la rue du Bourgneuf, qui, bientôt, leur parut trop petite, ces religieuses en achetèrent une autre connue actuellement sous le nom d'*Hôtel du Chapeau-Rouge*, au faubourg St.-Barthélemy, qu'elles trouvèrent trop humide, ce qui les engagea à en faire construire une magnifique, au faubourg des Guillotières, sur un terrain dont ce faubourg a reçu son nom (voyez égalem. l'art. CHERRÉ) : la ruine que leur causa le système de Law, les empêcha de terminer cette maison, qu'elles occupaient à l'époque de la révolution.

ÉTABLISS. RELIG. DE CHARITÉ. La plupart des établissemens de charité du moyen âge, étant en même temps religieux, nous plaçons ici ceux de ce genre qui existaient à la Ferté. — *Hôtel-Dieu.* On ignore l'origine et l'époque de cet établissement, dans lequel était fondée une prestimonie, à la présentation des habitans, dans une chapelle placée, comme l'hôpital, sous le patronage de St.-Julien. On croit pouvoir en attribuer la fondation aux seigneurs de la Ferté, avec d'autant plus de raison que le moulin à tan qui y touche, et qui lui appartenait, était un droit annexé aux anciens fiefs. Peut-être l'hôtel-dieu existait-il déjà lorsque Louis VIII, dans son testament, fait en 1226, lègua cent livres de compte (1800 fr. de nos jours), à deux cents hôtels-dieu : celui-ci participa sans doute à cette libéralité. Sa fondation fut accrue des dons successifs d'un grand nombre de gens charitables et pieux. La réputation que s'acquirent les frères de l'hôpital de Coëffort du Mans, dans le gouvernement des malades, les fit appeler à diriger celui-ci, jusqu'à ce que l'édit de 1561, sur la réforme des hôpitaux, en ayant confié l'administration aux habitans, ceux de la Ferté obtinrent des frères de Coëffort qu'ils abandonnassent la direction du leur, moyennant une rente annuelle de 160 livres, qui leur fut payée, et continuée à leurs successeurs, les prêtres de la Mission du Mans. Un appointement du 17 juillet 1520, ordonne que les enfans-trouvés seront nourris au profit de l'hôtel-dieu. Cet établissement et la léproserie de St.-Laurent, qui y fut annexée, furent régis depuis cette époque, par des

administrateurs choisis par les seigneurs de la Ferté, à titre de fondateurs, et par la communauté des habitans : les comptes de cette administration étaient rendus devant les officiers de la juridiction seigneuriale et ceux de cette communauté. Le 18 juillet 1687, ces derniers, du consentement du seigneur, traitent avec les dames hospitalières de Notre-Dame, qu'ils chargent du gouvernement des malades. Chassées de cette maison pendant la révolution, et remplacées par une économe séculière, elles reprennent la direction de l'hôpital sous le consulat, sont reconnues et autorisées plus tard comme institut particulier. S'étant refusées, en 1828, à se conformer aux ordres de la commission administrative de cinq membres, qui dirige cette maison, elles ont été remplacées par 5 sœurs de la congrégation d'Evron. Cet hospice entretient 26 lits, en deux salles, dont 12 dans celle des hommes, et 14 dans la salle des femmes : des vieillards pauvres y trouvent un soulagement à leur indigence, lorsque les maladies aiguës ne forcent pas de les en faire sortir. Ses revenus qui, en 1589, étaient de 10,240 livres, se trouvèrent réduits en 1805, à 9,385 francs ; savoir : 25 articles en fonds de terre, maisons, etc., produisant plus de 7,000 fr. de revenu, non-compris une certaine quantité de subsides, en denrées du sol ; et 50 articles de rentes constituées, tant sur particuliers que sur l'état. En ce, sont compris, les biens et revenus de la léproserie de Saint-Laurent, le don que fait, par son testament de 1522, Marie-Nicole Bouvet, de la métairie de la Chevalerie, située paroisse de Saint-Martin-des-Monts, à la charge de recevoir dans ledit hôpital les malades de Cherré, Cherreau et Saint-Martin (voyez ces articles) : un réglement du 17 mars 1727, fixe le nombre de ces malades à deux, l'un étranger et l'autre des paroisses ci-dessus. Un arrêt du parlement, du 1.er septembre 1734, porte réglement pour l'administration de cet hôtel-dieu, dans lequel les sœurs font les écoles aux jeunes filles pauvres de la ville. Par acte de janvier 1826, le sieur René Heuland, le dernier de cette famille, légua à l'hôpital le bordage de la Pelotière, en Saint-Antoine-de-Rochefort, estimé à-peu-près 8,000 fr., à la charge de donner l'instruction primaire, gratuitement, à un certain nombre d'enfans des communes de la Ferté et de Saint-Antoine. — *Maladrerie de Saint-Laurent.* Fondation inconnue, comme celle de l'hôtel-dieu, et attribuée également aux premiers seigneurs de la Ferté. Louis VIII fait, par son testament, un legs de 100 sous (84 f.) à chacune des 2,000 *ladreries* du royaume, qui existaient de son temps. On voit, par ce nombre, l'affreux progrès de la maladie qui faisait donner à ces établissemens le nom de

léproseries ; triste conquête que rapporte de la *Terre-Sainte* le zèle religieux des Croisés. Etablie à l'O. S. O. de la ville, près le bourg de Saint-Antoine et sur le territoire de cette paroisse, cette maladrerie avait un titre de bénéfice pour un chapelain, que la communauté des habitans de la Ferté présentait à l'évêque du Mans, en conséquence d'un arrêt du conseil, de 1612. La chapellenie de Saint-Laurent, dont le bâtiment sert de grange à la ferme de ce dernier nom, était éloignée de quelques pas au S. S. O. de la léproserie. Réunie, par édit de 1672, à la commanderie de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, de Nogent-le-Rotrou, ses biens et revenus le furent depuis à l'hospice de la Ferté, par un arrêt du conseil, du 19 juin 1699.

BUREAUX DE CHARITÉ. Pour ne point diviser ce qui concerne les établissemens de bienfaisance, nous plaçons ici ce qui est relatif aux bureaux de charité. Au mois de septembre 1787, la misère des temps donne lieu à en établir un dans la ville de la Ferté. Le père du dernier duc de Richelieu, alors seigneur, met à la disposition de cet établissement une des salles du château, afin d'y occuper au travail de jeunes filles pauvres, et souscrit en même temps pour une somme annuelle de 300 fr. M. Le Franc des Fontaines, abbé commendataire de la Pelice, s'oblige aussi à fournir des fonds à ce bureau : lors de la disette de 1789, il lui donne sa dîme de Cherreau et fait venir du riz pour être distribué aux indigens. Ne pouvant plus fournir de secours de ses deniers, il abandonne une créance de 6 milles liv., dont il reste encore le revenu de la moitié. En 1788, ce bureau fournit aux besoins de 700 individus. Lors de la pénurie de 1812, le comité cantonnal de bienfaisance, créé par le gouvernement, sous la présidence du juge de paix de la Ferté, arrêta la mendicité avec les plus faibles moyens. Dans un espace de 103 jours, du 5 mai au 15 août, 43,000 rations de soupes économiques furent distribuées, chacune du poids d'une livre et demie, revenant à 8 c.es 1/2 la ration. En 1817, une disette plus alarmante encore se fait sentir, et nuls moyens ne sont organisés pour en alléger le fléau ; les campagnes sont bientôt inondées, non-seulement par les pauvres de la ville, mais encore par ceux des cantons et départemens voisins. L'autorité locale s'occupe de remédier à cet embarras ; un bureau de bienfaisance extraordinaire est formé : les communes rurales du canton fournissent des grains, les habitans de la ville fout des dons en argent ; des distributions de pain ont lieu, des travaux sont ouverts pour les deux sexes ; environ 12 mille fr. sont employés à secourir plus de 700 individus ; de sorte que les mendians étrangers au

canton en sont éloignés, et la tranquillité assurée au cultivateur. Un compte rendu de cette opération ayant été imprimé et adressé au dernier duc de Richelieu, alors ministre, celui-ci, se ressouvenant de l'accueil flatteur qu'il avait reçu dans cette ville, en la visitant dans sa jeunesse, lorsqu'il en était seigneur, envoya 300 fr. pour le bureau de charité ordinaire, que les derniers besoins venaient d'épuiser. Cette année encore (1829), la ville de la Ferté a été la première à prendre, d'accord avec les communes rurales du canton, les moyens de venir au secours des malheureux, et a mérité d'être citée aux autres communes du département, comme modèle à suivre, pour arriver au même but.

COLLÉGE. Un collége, composé d'un principal et de deux régens, résultat probablement d'une fondation pieuse, fut supprimé vers la fin du 17.e siècle, à cause de l'insuffisance de sa dotation, et ses revenus, comme on l'a dit plus haut, réunis à la stipendie de Sainte-Catherine.

Le 8 octobre 1508, M.e Pierre Courtin comparaît au procès-verbal d'examen de la coutume du Maine, comme procureur des gens d'église de la Ferté-Bernard.

HIST. FÉOD. La terre de la Ferté n'eut dans l'origine que le simple titre de seigneurie. Elle fut vendue vers la fin du 13.e siècle, sous celui de châtellenie; puis érigée en baronnie en 1411. Claude de Lorraine la réunit, en 1540, à celles de Sablé et de Mayenne, sous le titre de marquisat de ce dernier nom, et obtient les privilèges de la pairie pour la baronnie de la Ferté, afin que les appels de cette juridiction pussent être portés directement au parlement de Paris. Charles de Lorraine ayant fait ériger, en 1573, le marquisat de Mayenne en duché-pairie, les lettres patentes de cette érection portent la clause expresse que la terre de la Ferté pourra être séparée dudit marquisat, sous le titre de baronnie-pairie, ce qui eut lieu lorsque ce seigneur maria sa fille avec le duc de Nevers, le 23 septembre 1599. Cette dernière disposition fut confirmée par lettres-patentes du 13 janvier 1642, et continua d'être exécutée jusqu'à l'époque de la révolution.

La châtellenie de la Ferté ne paraît point avoir une origine semblable à celle de la plupart des fiefs ordinaires. Il est impossible, en considérant le vaste espace que renfermait son enceinte fortifiée, restée vide si longtemps, c'est-à-dire sans qu'on permît d'y construire des habitations, et dont le principal fort ou citadelle n'occupe qu'un très-petit point à l'une de ses extrémités, de ne pas appercevoir là un poste purement militaire, ensuite un grand fief, établis pour la défense et la sûreté de l'une des provinces aux limites de laquelle ils se

trouvent, et dont dépendent, comme postes avancés, plusieurs autres forts ou châteaux, devenus par la suite de petits fiefs inférieurs, tels que ceux de Bonnétable, de la Bosse, des arches de Chéronne, de la Pelice, etc.; qui tous, dans les moyen âge, appartenaient au châtelain de la Ferté. Nous développerons ce systême dans notre article FERTOIS, où nous donnerons également la composition féodale de la terre seigneuriale de la Ferté. En attendant, nous allons chercher à présenter ici une nomenclature, la moins fautive possible, des seigneurs de la Ferté, et des principaux faits historiques qu'il a été possible de recueillir sur chacun d'eux. — « La seigneurie de la Ferté, disent nos anciens annalistes, faisait partie du comté du Maine: Charles le Chauve l'unit à celui du Perche, en 844. » Quoiqu'il en soit de cette assertion, il est certain qu'elle appartint à la maison de Bélesme, et qu'elle y fut l'apanage de branches cadettes, pendant quatre siècles et demi.

I. MAISON DU PERCHE OU DE BÉLESME. = 1.° AVESGAUD, qui fut le 30.e évêque du Mans, de 994 à 1035, est le premier personnage indiqué nominativement comme seigneur de la Ferté, quoiqu'il ne soit pas bien certain qu'il possédât ce titre en réalité. Il était fils puîné d'Yves de Creil, comte d'Alençon et du Perche, et neveu de l'évêque Sigefroy, son prédécesseur. Ses différens avec Herbert dit *Éveille-Chien*, comte du Maine, le forcèrent à se retirer deux fois dans le château de la Ferté-Bernard, dont il avait fait réparer et augmenter les fortifications. Il y résida, et y remplit la seconde fois, les fonctions de l'épiscopat, pendant long-temps et n'en sortit plus que pour entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, au retour duquel il mourut. Quelques historiens prétendent qu'il ne se retira à la Ferté que sous la protection de son frère aîné Guillaume I.er, surnommé *Talvas*, et non comme étant de son chef propriétaire de ce château. = 2.° BERNARD I.er L'auteur du roman de Rou, dans l'énumération qu'il fait des guerriers normands qui combattirent avec Guillaume-le-Conquérant à la bataille d'Hastings, donnée le 14 octobre 1066, nomme *li sire de la Ferté*, avec plusieurs autres qui *maint Englaiz unt acraventé* (assommé). Le savant annotateur de cette chronique pense qu'il s'agit d'un Guillaume de la Ferté-Macé, sans avoir d'autre indication de ce Guillaume, que l'impossibilité qu'il trouve à ce que ce soit un seigneur de la Ferté-en-Bray ou de la Ferté-Fresnel, qui n'existait pas alors. Mais il n'a point songé à notre Ferté; que cette terre était à cette époque dans la maison des comtes du Perche, grands vassaux des ducs de Normandie: et, en effet, Bernard de la Ferté est présent et signe, vers l'année 1060, l'acte de fondation

du prieuré de Ceton (Orne), dans le Fertois, avec Roger de Montgommery et ses fils, et Roger, oncle ou cousin de Bernard, était, à la conquête, l'un des principaux capitaines de Guillaume-le-Batard. — En 1067, lorsque les Manceaux, s'étant révoltés contre ce prince, rappelèrent Azon de Ligurie, gendre de leur ancien comte Hugues II, afin de se remettre sous la souveraineté de cette famille, un Guillaume de la Ferté est au nombre des officiers du duc de Normandie qui furent assassinés dans cette révolte : ce Guillaume était-il de la Ferté-Bernard? Est-ce le Guillaume de la Ferté-Macé, dont il est parlé plus haut? C'est ce qu'il nous est impossible de décider. — On ne sait pas plus ce qu'est Hubert de la Ferté, qui, en 1050, assiste comme témoin, avec plusieurs autres seigneurs, à la restitution faite du comté de Vendôme par Geoffroy-Martel comte d'Anjou, à Foulques-l'Oison son neveu, sur qui il s'en était emparé en 1028. Cet Hubert pouvait être un frère puîné de Bernard? = 3.° HUGUES, 4.° BERNARD II, dit *l'Ancien*, son frère: Hugues et Bernard vivent à la même époque; tous deux ajoutent à leur nom celui de la Ferté; tous deux agissent comme en étant seigneurs, et en prennent la qualité : ont-ils joui conjointement de cette terre, et lequel a succédé à l'autre? Il paraîtrait que, pour ce dernier cas, ce serait Bernard. On veut que ce soit celui-ci de qui la Ferté a pris son surnom : il est évident qu'elle a dû le recevoir du plus ancien de ceux de ses seigneurs qui l'ont porté, si elle ne le doit à une autre cause que nous indiquons au paragraphe HIST. CIV. « — En 1076, les fils de Goslen Noëman, Hugues et Bernard de la Ferté, confirment à l'abbaye de Saint-Vincent le don qui lui avait été fait du monastère de Tuffé, et s'engagent à défendre les moines contre tous ceux qui voudraient les inquiéter. » De notre côté, nous trouvons que, vers 1076, Hugues de la Ferté confirme les dons faits à l'église de Tuffé. Il reconnaît que par une convention expresse, faite entre lui et Hamelin de Langey, si la guerre s'élève entre lui et ledit de Langey, il ne prendra rien dans le lieu de Tuffé : il promet sa protection au monastère de Saint-Vincent; pourquoi l'abbé lui donne 30 sous *de deniers* et un palefroi. Cet acte paraît être différent du précédent. — Robert II de Bélesme, fléau de tout ce qui l'entourait, surnommé *le Diable*, à cause de son humeur turbulente et de son caractère atroce, tourmenta Bernard comme tous ses voisins (1) : celui-ci et plusieurs autres seigneurs de la contrée aidèrent Geoffroi, fils de

(1) Dans une annotation de la traduction d'Orderic Vital, par M. Guizot, à l'occasion d'une expédition faite par un Guillaume de la

Rotrou comte de Mortagne, à le tenir en échec; mais Bernard ne tarda pas à en être puni par Robert, qui dévasta son pays. Le même Bernard fonde, vers 1136, le monastère de Halais, dans la forêt de ce nom (voir ces articles), et prend dans l'acte de cette fondation le titre de seigneur de la Ferté et de Malestable. = 5.° BERNARD III. Morand appelle celui-ci le 4.e du nom : si cette qualification est fondée, il en est un qui nous est totalement inconnu, ou bien il y a confusion entre deux individus, ou entre deux époques, que nous avons cru ne se rapporter qu'à un seul d'entre eux. En 1188, le 28 novembre, Bernard signe, comme témoin, l'acte de la fondation de l'abbaye de Champagne (voir cet article), par les seigneurs d'Assé-le-Riboul. Lui-même achève la fondation de celle de la Pelice, commencée dès 1189. Ayant emprunté à Tours une somme de 10 liv., sous la caution de l'abbaye de la Couture, il charge sa femme, Bernard son fils, et Hugues son frère, d'acquitter pour lui ladite somme, et meurt en 1190. Hugues fut nommé doyen du chapitre du Mans, sous l'épiscopat de l'évêque Nicolas, de 1214 à 1216 : peut-être est-ce le même qui est qualifié du titre de trésorier de celui d'Angers, en 1205. — C'est du temps de ce Bernard, qu'eurent lieu à la Ferté, l'entrevue de Louis VII et d'Henri II roi d'Angleterre, en 1168; les conférences de ce dernier avec Philippe-Auguste; et la prise de la Ferté en 1189. = 6.° BERNARD IV, dit *le Jeune*. Bernard le jeune, sa mère et son oncle, s'empressent de se rendre, après la mort de Bernard III, au monastère de la Couture, et là, devant le chapitre, en présence de Geoffroi Mauchien, sénéchal du Maine, Bernard s'oblige à solder la dette de son père, qui se monte à 21 livres mansais, à la Toussaint; ou de rester en ôtage jusqu'à parfait paiement : plusieurs de ses vassaux garantissent sur l'évangile l'engagement de leur seigneur. En 1205, Bernard confirme au Mans, en présence de Hugues de la Ferté son oncle, l'acte de fondation de l'abbaye de la Pelice; signe, comme témoin, une charte également confirmative des privilèges de l'abbaye de Tyron, accordée par Geoffroi III comte du Perche; fait un grand nombre de dons en biens, dîmes, exemptions, franchises, etc., soit seul, soit conjointement avec Isabelle sa femme, ou du consentement de celle-ci et de leur fils aîné Hugues, tant à l'évêque du Mans, pour la terre qu'il possédait

Ferté au Perche, avec plusieurs autres seigneurs, en 1119, contre des terres des moines de Saint Evroul, situées dans les environs de Bernai en Normandie, on traduit la Ferté au Perche par la Ferté-Bernard : c'est probablement une erreur.

à Connerré, qu'au prieuré de Cherré, en 1211, 1233 et 1258; à l'église du Mans, sur les dîmes de Bouair, Saint-Georges-du-Rosay et Champaissant, en 1220, 1234 et 1250; et à l'abbaye de l'Epau, en 1231, 1269 et 1280. Il cède, en 1263, aux moines de l'abbaye de la Pelice, la maison appelée de Mauconseil, sur l'emplacement de laquelle a été construite la chapelle du Rosaire de l'église actuelle de la Ferté; leur accorde la permission de passer, pour l'habiter, par dessus les fossés de la ville, sans qu'ils puissent s'opposer toutefois à ce que celle-ci soit close de murs; disposition qui fait connaître qu'elle ne l'était à cette époque que de remparts et de fossés. En 1250, Isabelle de Craon, sénéchale d'Anjou, de Touraine et du Maine, titre qu'elle prend, on ne sait pourquoi, de celui de son mari Maurice V de Craon, reconnaît qu'à sa prière la reine Blanche a « baillé en garde à Bernard, seigneur de la Ferté, et à Hamelin d'Antenaise chevalier, les châteaux de Sablé, Diexaide, la Roche-au-Maine et Chantocé. Elle promet qu'ils mettront en la main du roi, ou de Charles comte d'Anjou, ou autre pour lui, lesdits châteaux, quand il lui plaira; et pour pleige (gage), elle donne Jacques de Château-Gontier jusqu'à (la concurrence de) 1,000 liv., Girard de Sacy et Aimeri de Chevrière, chevaliers. » = 7.° HUGUES. En 1222, ce seigneur assiste à la sépulture de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Maine et Touraine, dans l'abbaye de Bonlieu (voyez cet article), et fait don à ce monastère, suivant l'usage, d'une rente perpétuelle de 20 s. tournois. On ne conçoit pas comment, dans le procès-verbal de cette inhumation, on peut donner à Hugues le titre de « Noble homme, Hugues, seigneur de la Ferté-Bernard », puisque Bernard son père était vivant alors. En 1233, il transige avec le prieur de Cherré, relativement à ses droits seigneuriaux, sur la maison et l'enclos du prieuré dudit Cherré. En 1280, Hugues se désiste de ses prétentions sur les dîmes de Champaissant, Villaine et Hellou; il confirme la donation faite par ses prédécesseurs, à la chapelle Saint-Barthélemy, de la dîme du mouturage fait au moulin du Bouchet. Hugues n'ayant point laissé d'enfans lors de sa mort, arrivée vers 1283 ou 1284, « la terre de la Ferté-Bernard retourne à la couronne à défaut *d'hoirs*, sous le règne de Philippe-le-Hardi. » Cette réversion à la couronne serait bien remarquable si elle était vraie : ce serait l'exécution rigoureuse, pour les collatéraux de Hugues, d'une législation toute nouvelle, résultant d'un arrêt rendu par le parlement de Paris, au sujet du comté de Poitiers, adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou son oncle, qui excluait de la succession aux

apanages tous les collatéraux, même les frères ; loi restée jusqu'alors incertaine et sans exécution.

Lepaige, qui nous fait connaître cette réversion, prétend qu'après la mort de Hugues, la terre de la Ferté, échue, comme il le dit, à la couronne, fut érigée en châtellenie par le roi Philippe III, dit le Hardi, et vendue comme telle par ce prince à Guillaume de Craon, premier du nom; que le petit fils de ce dernier la revendit, vers l'an 1318, à Philippe de Valois, que nous portons dans notre introduction à la Biographie, comme 29.e comte du Maine. Nous ne trouvons ni dans Ménage, ni ailleurs, de Guillaume de Craon, que le vicomte de Châteaudun, porté plus bas comme quatorzième seigneur de la Ferté. Il est pourtant vrai qu'une Ade ou Adette, dame de Brain et de Fougères, qui nous paraît être de la famille de Guillaume des Roches, prend la qualité de veuve de Guillaume de la Ferté, dans un acte du 4 du mois de février 1220, époque antérieure de 60 ans à la mort de Hugues, dont ce Guillaume pourrait avoir été un oncle, un cousin ou un frère cadet. — Dans un autre acte de 1362, Thiéphaine de Doucelles, dame de Ferrière et de Resné, se dit veuve d'un Bernard de la Ferté. Enfin, Lepaige donne le titre de seigneurs de la Ferté-Bernard, à Hugues et à Jean de Champagne, aïeul et père de Brandelis Ier. de Champagne, baron de la Suze : nous ne trouvons point non-plus ces noms parmi ceux des seigneurs de la Ferté, à cette époque. On voit que, comme toutes celles du moyen âge, l'histoire des seigneurs de cette ville est entourée d'une grande obscurité : voyons s'il nous sera possible de la débrouiller.

= 8.o BERNARD V, *le plus Jeune.* Il est évident, d'après des pièces authentiques déposées au trésor des chartes et rapportées par Ménage, que dans l'année 1317, *Bernard de la Ferté, escuier, seigneur de la Ferté-Bernard* (ce sont les termes d'un acte passé au Mans), vend à Amauri de Craon, troisième du nom, 600 liv. de rentes, desquelles 300 écus sont assignés sur l'étang de Biou et l'hébergement de Cohénau (en Cherré). Voilà donc un 5.e Bernard de la Ferté bien constaté. N'est-ce point celui dont la dame de Doucelles se dit veuve en 1362 ? Cependant on en peut douter, car on trouve au même trésor des chartes, une assignation de la châtellenie de Loupelande, pour les terres de la Ferté-Bernard et de la Boce, à *Bernard de la Ferté*, le plus jeune, et à *Jeanne* sa femme, par Philippe, fils aîné du dit Charles de Valois, comte du Maine. Quoiqu'il en soit, Hugues est décédé en 1283 ou 1284 ; les actes qui concernent Bernard sont postérieurs de 26 et 30 ans ; il est donc naturel de croire, que ce Hugues laissa un fils ou un

neveu nommé Bernard, et que tout l'échafaudage de réversion à la couronne est détruit.

II. I.re MAISON DE CRAON. = 9.o AMAURI III. Serait-ce après la mort de ce dernier Bernard, que la terre de la Ferté serait retournée à la couronne? Cela se pourrait, à la rigueur; mais il est plus probable qu'elle fut acquise ou de Bernard lui-même, ou de ses héritiers, par Amaury de Craon, et revendue à Philippe de Valois, comte du Maine: car, d'une part, on voit Amauri acquérir les terres de la Bosse, de Guillaume des Usaiges, en 1317, et différens biens et rentes à Cherreau, à Cherré et ailleurs; et ce qui est bien plus évident, c'est un accord de l'an 1318, signé au château du Gué-de-Mauny, par lequel Amaury consent à ce que Philippe, fils aîné du comte de Valois (Charles), ait, par raison de retrait, plusieurs rentes en la terre de la Ferté-Bernard et l'étang de Biou, etc. Certainement ce doit être un propriétaire, celui qui *permet*, lorsque d'ailleurs c'est à son suzerain qu'il accorde cette permission.

III. MAISON DE VALOIS. = 10.o PHILIPPE DE VALOIS. Nous n'entreprendrons pas une plus ample explication sur ce point d'histoire, qui ne nous offre rien de certain, ni rien d'impossible non plus, sur la possession de la terre de la Ferté, par Philippe de Valois. — 11.o JEAN DE VALOIS son fils la vendit, disent les historiens qui avancent ce fait, à Georges d'Amboise, dont le nom est encore une erreur de leur part, peu de temps après qu'il en fut devenu possesseur, en 1336 environ.

IV. MAISON D'AMBOISE. = 12.o INGELGER D'AMBOISE, I.er du nom, surnommé *le Grand*, et Marie de Flandre son épouse, héritière de la vicomté de Châteaudun, possédèrent certainement la Ferté. Nous avons vu que Marie dota la nouvelle cure de cette ville, en 1367. = 13.o MARGUERITE DE FLANDRE. C'est une erreur de dire que cette princesse hérita de la terre de la Ferté de Marie de Flandre, sa sœur, morte sans enfans, puisque celle-ci laissa trois filles, mariées lors de son décès, et qu'Ingelger lui-même prit une autre alliance, dont il eut plusieurs enfans. Il faut donc croire qu'une des filles d'Ingelger et de Marie, avait été dotée de ce bien, qu'elle laissa à sa tante à sa mort, et supposer aussi que les deux autres filles de Marie moururent sans postérité.

V. II.e MAISON DE CRAON. = 14.o GUILLAUME I.er DE CRAON, surnommé le *Grand*, fils d'Amauri III, devint seigneur de la Ferté et vicomte de Châteaudun, par son mariage avec Marguerite de Flandre: on a des titres de lui, comme seigneur de la Ferté, de 1373 à 1380. Chambellan de Philippe de Valois et du roi Jean, pour lequel il fut en ôtage en Angleterre, et favori de Louis I.er duc d'Anjou, il est connu pour la lâ-

cheté avec laquelle lui et ses soldats abandonnèrent Bertrand-Duguesclin, qu'il avait appelé pour combattre avec lui dans le Bas-Anjou, et le laissèrent prendre prisonnier. Guillaume hérita de son père, Amauri III, de la châtellenie de Loupelande. = 15.° PIERRE DE CRAON, second fils de Guillaume, héritier par son père de la terre de la Ferté, et par Amauri III son aïeul, de celle de Sablé. Ayant assassiné à Paris le connétable de Clisson, en 1391 ou 1392, il se sauva auprès du duc de Bretagne, à qui il vendit ses biens, dont Charles VI prononça la confiscation. « L'amiral fut chargé d'aller prendre pos-» session du *beau* château de la Ferté-Bernard (1), où l'on » croyait que le sire de Craon pouvait être caché : il n'y » trouva que sa femme, Jeanne de Châtillon, et sa fille (Marie, » l'une des belles personnes du temps) ; il les chassa demi-» nues, sans leur laisser un asile. Il y avait pour plus de » quarante mille écus de meubles en ce château. » Pierre laissa un fils, appelé Antoine, qui fut grand panetier de France, et célèbre comme guerrier : il en est parlé à l'article SAINT-RÉMI-DU-PLAIN.

VI. MAISON D'ORLÉANS. = 16.° LOUIS D'ORLÉANS. Charles VII donna la Ferté au duc d'Orléans son frère, qui en jouit jusque vers la fin de 1407, époque où il fut assassiné à Paris, par ordre du duc de Bourgogne. C'est lui qui fonda la chapelle du château.

VII. MAISON D'ANJOU. = 17.° MARIE DE BLOIS, veuve de Louis I.er d'Anjou, comte du Maine et roi de Naples, créancière de Pierre de Craon, pour les sommes qu'elle l'avait chargé de porter à son mari en Italie et qu'il avait dissipées, se fait adjuger la terre de la Ferté, confisquée sur lui, après la mort du duc d'Orléans. = 18.° LOUIS II D'ANJOU, son fils, lui succède et fait ériger cette terre en baronnie, comme il a été dit plus haut, « étant alors composée de toutes les parties » que la coutume du Maine déclare nécessaires pour obtenir » ce titre, savoir : trois châtellenies, sujetes du corps de ba-» ronnie ; ville close ; abbaye, telle qu'était celle de N.-D. » de la Pelice ; prieuré conventuel, ainsi qu'était celui de » S.-Pierre-de-Cherré; avec forêt, celle de Hallais. » = 19.°, 20.°, 21.° LOUIS III, RENÉ, et CHARLES IV D'ANJOU héritèrent successivement de la terre de la Ferté, après la mort de Louis II leur père, décédé en 1417. René, surnommé le *Bon*, en fit cession à son frère Charles, lorsqu'il en eut hérité de

(1) Je souligne le mot *beau*, pour faire remarqner combien ce qui reste aujonrd'hui de ce château, est peu propre à donner une idée de ce qu'était le bâtiment principal, qui n'existe plus.

Louis III leur aîné. Ce fut sous le premier d'entre eux que les Anglais firent le siège de la Ferté, dont il est parlé plus loin. = 22.° LOUIS ou JEAN, bâtard D'ANJOU. Charles IV laissa un fils et une fille légitimes et trois enfans naturels, à l'un desquels nommé Louis, ou Maurice, par quelques historiens, on ne sait sur quoi fondés, tige des marquis de Mézières ; ou plutôt à un puiné qui fut nommé Jean, mort sans postérité; il donna la terre de la Ferté, soit en propriété, soit seulement en usufruit. = 23.° CHARLES V D'ANJOU, après la mort de son père, ou après celle de ce dernier frère, ce qui paraît plus certain, rentra en possession de ce domaine. Il avait épousé Jeanne de Lorraine, fille aînée du comte de Vaudemont, ce qu'il faut remarquer; et mourut sans enfans, en 1481, après avoir institué Louis XI, son cousin, pour son héritier universel. = 24°, 25.° LOUIS XI jouit de la terre de la Ferté, jusqu'à sa mort, arrivée en 1482, et Charles VIII son fils, jusque vers 1484.

VIII. MAISON D'ARMAGNAC. = 26.° Charles VIII, ayant rappelé près de lui Jean et Louis d'Armagnac, fils de Jacques d'Armagnac de Nemours, à qui Louis XI avait fait trancher la tête, leur rendit toute la succession de Charles IV d'Anjou, leur aïeul, comme ses héritiers, par Louise-Marie d'Anjou, du Maine, leur mère : ils en jouirent en commun, avec leurs sœurs, pendant quelques temps.

IX. MAISON DE LORRAINE. = 27.° RENÉ II DE LORRAINE. D'un autre côté, René II de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, revendique cette succession, comme petit-fils par sa mère, de René d'Anjou, aîné de Charles IV : le parlement de Paris la lui adjuge, et par là annule les donations faites par René, par Charles V, et postérieurement. Il transigea, dit-on, avec les héritiers d'Armagnac, sur leurs prétentions, et acheta d'eux la portion à laquelle il leur reconnut des droits. = 28.° ANTOINE duc de Lorraine, fils aîné de René II, donna les baronnies de Mayenne, de Sablé et de la Ferté-Bernard à Claude son frère, le premier prince étranger qui ait été fait duc en France. = 29.° CLAUDE DE LORRAINE, premier duc de Guise, mari d'Antoinette de Bourbon, obtint de François I.er l'érection de ces trois baronnies en marquisat, sous le titre de Mayenne. = 30.°, 31.° FRANÇOIS de Lorraine, duc de Guise, tué par Poltrot à Orléans, en 1563, et HENRI duc de Guise, dit le *Balafré*, assassiné dans le château de Blois, par ordre d'Henri III, en 1588, succédèrent à Claude : Henri donna le marquisat de Mayenne à son frère Charles de Lorraine, en 1573. = 32.° CHARLES de Lorraine, duc de Mayenne, si connu comme chef de la Ligue, sous ce dernier nom, fait ériger la baronnie de la Ferté en pairie, et la donne en dot à sa fille

Catherine, en la mariant à Charles de Gonzague-Clèves, I.er du nom, duc de Nevers, le 23 septembre 1599. = 33.° CHARLES DE GONZAGUE, DE CLÈVES II, fils du précédent, et RENÉE DE LORRAINE, duchesse de Gand, sa tante, la vendirent au duc de Villars, en 1628. — On conçoit que, sous la domination de la maison de Lorraine, le calvinisme dût faire peu de progrès à la Ferté, et ses partisans être punis et expulsés avec soin. Henri IV, fait faire le siége de cette ville qui, par la même raison, avait dû tenir constamment pour la Ligue, en 1590.

X. MAISON DE VILLARS. = 34.° En 1627, Georges de Brancas, marquis de Villars, lieutenant-général au duché de Normandie, rend aveu pour la baronnie de la Ferté-Bernard. On conserve à l'hôtel-de-ville de la Ferté, un portrait équestre de la duchesse de Villars, née d'Estrées, qui aimait, dit-on, à faire à cheval le tour de la ville sur ses murs d'enceinte. La tradition veut aussi que cette dame eût un caractère cruel et fit jeter sans pitié, dans les *oubliettes* du château, ceux qui avaient le malheur de l'irriter. De telles voies de fait, n'étaient plus guère dans les mœurs de ce temps.

XI. MAISON DE RICHELIEU. = 35.° ARMAND-JEAN DUPLESSIS, cardinal de Richelieu, principal ministre sous Louis XIII, achète par décret sur le duc de Villars, la terre de la Ferté, en 1641, et obtient des lettres patentes du 13 janvier 1642, confirmatives de son érection en pairie. = 36.°, 37.°, 38.°, 39.° La Ferté passa successivement aux neveux et petits neveux du Cardinal, issus de sa sœur la duchesse d'Aiguillon, qui épousa René de Vignerot: elle fut possédée par Armand-Jean du Plessis de Vignerot, duc de Richelieu, qui en rend aveu en 1663; par le célèbre maréchal de Richelieu, fils du précédent; par Louis-Antoine Sophie, duc de Fronsac, fils du maréchal; et, enfin, par le duc de Richelieu qui, de nos jours, fut président du conseil des ministres sous Louis XVIII. Le château et les autres biens qui restent de cette baronnie, sont actuellement la propriété de la veuve du duc de Richelieu, née de Rochechouart, pour la part de celui-ci, et de Mesdames de Jumilhac et de Montcalm, ses sœurs.

Comparaissent aux procès-verbaux d'examen et de publication de la coutume du Maine, au nom et comme procureurs du duc de Lorraine, baron de Sablé et de la Ferté, les 8 et 15 octobre 1508, M.e Jean Bougler et Estienne Peschard ses procureurs; et M.e Guy de Beaugé, lieutenant du bailli de la Ferté. Lesdits procureurs font des observations sur la rédaction de l'art. 76, relatif à l'ordre de juridiction, d'après lequel les sujets desdits baillages étaient ajournés à celle du roi, comme

comte du Maine, pour des sommes de 20, 30, 40 sous et au-dessous.

Plusieurs dispositions de cette coutume contiennent des exceptions particulières à la Ferté ; savoir : à l'art. 97, sur le rachat dû au seigneur féodal, qui porte que *l'héritage n'est pas venu sans moyen, du père aux enfans*; il est ajouté « excepté « à la Ferté-Bernard, où il y a tant de morts, tant de rachats;» à l'art. 118, dont le titre porte : *le Bail, tuteurs ou curateurs des mineurs doivent servir le fief*, coutume locale de la Ferté-Bernard ; et à l'art. 282, *sur la foi et hommage dû par chacun, en partage égal de la chose hommagée*, où il est dit : « et sera » gardée la coutume locale de la baronnie de la Ferté, touchant » le fief bursal » toutes dispositions issues des coutumes de Chartres, du Grand-Perche, du Perche-Gouet, etc. etc.

HISTORIQUE. — 1015 à 1036. On ne connaît aucun évènement historique relatif à la Ferté-Bernard, avant le siége qu'en vint faire le comte du Maine Herbert I.er, aidé des troupes du duc de Bretagne, lorsque l'évêque Avesgaud, s'y réfugia, et rendit ensuite la place par composition. (voir le PRÉCIS HISTOR. p. LXXXIV). Les liens de vassalité que nous avons dit plus haut avoir existé, entre les comtes du Perche et les ducs de Normandie, doivent faire présumer que, pendant la période de cinquante ans, pendant laquelle le comté du Maine fut disputé par Guillaume-le-Bâtard et ses successeurs, contre les légitimes héritiers de Herbert II, les seigneurs de la Ferté conservèrent cette ville dans le parti, et combattirent eux-mêmes pour les intérêts des premiers. Un Guillaume de la Ferté, dont nous avons parlé à l'HIST. FÉOD., sans pouvoir décider s'il était de la Ferté-Bernard, accompagna Philippe-Auguste aux siéges de Loches et de Chinon, et dans ses autres expéditions, jusqu'en 1190, que se termina la guerre contre le roi d'Angleterre Henri II. — 1068. Une entrevue a lieu à la Ferté, entre Louis VII roi de France et Henri II roi d'Angleterre, à l'effet d'arriver aux moyens de mettre fin à leurs différens : elle est suivie peu de temps après de la paix conclue à Montmirail. (V. cet article.)—1189. Les discussions entre le même Henri II et Richard-Cœur-de-Lion son fils, pour lequel Philippe-Auguste prend parti, empêchant l'exécution de la croisade à laquelle ces princes et la plupart des seigneurs des deux royaumes s'étaient engagés, le pape Clément III intervient pour le rétablissement de la paix. Le cardinal d'Agnani, son légat en France, fait convenir les deux rois d'une conférence, qui eut lieu dans l'octave de la Pentecôte, à la Ferté, et de s'en rapporter à l'arbitrage des archevêques de Reims et de Bourges, pour le roi de France;

de Rouen et de Cantorbery, pour celui d'Angleterre. Le légat, gagné par Henri II, s'étant emporté dans la discussion, jusqu'à menacer de mettre la France en interdit ; « on voit bien que » vous avez pris goût aux *sterlings* anglais, lui dit Philippe ; » au reste, je ne crains point une censure aussi injuste, que » celle dont on ose me menacer. Rome n'a aucun droit d'agir » par sentence contre un souverain, encore moins contre un » roi de France, lorsqu'il juge à propos de prendre les armes » pour punir des vassaux rébelles. Je ne tiens ma couronne » que de Dieu ; je saurai en maintenir l'indépendance, venger » mes injures, et châtier les insolens.» Les conférences furent rompues. Philippe-Auguste, suivi du duc de Guyenne, Richard-Cœur-de-Lion, étant allé rejoindre ses troupes restées Nogent-le-Rotrou ; s'empara de la Ferté-Bernard, et des places voisines, Montfort, Malestable (Bonnétable), Beaumont et le Mans. La prise de la Ferté et des forts qui l'environnent (v. plus loin art. FERTOIS), fut mise au rang des plus belles actions de Philippe-Auguste, cette place ayant toujours porté jusqu'alors le titre glorieux de pucelle, *nunquàm polluta* (1). Il fallait que la Ferté eût alors une certaine importance, d'abord comme place forte, suffisante pour la sureté des deux rois ; ensuite, assez étendue pour y loger avec le légat et les prélats-commissaires, tous les comtes et barons de la suite des deux rois. — 1424. L'anarchie causée par la démence de Charles VI et par l'infâme conduite d'Isabeau de Bavière, amène la guerre, qu'on peut appeler à juste titre de la succession, pendant laquelle Charles VII est obligé de disputer et de reconquérir le royaume pied à pied, contre Henri V son beau-frère, et contre Henri VI son neveu. Les Anglais pénètrent dans le Maine en 1417, sous la conduite du duc de Bethfort, oncle et tuteur du jeune roi, et deviennent maîtres d'un grand nombre de ses places fortes, dès 1418. Le comte de Salisbury, chargé de faire le siège du Mans, y jette l'effroi, à l'aide du canon dont il se sert, et en obtient la prompte soumission, ainsi que des places de Mayenne et de Sainte-Suzanne ; mais il réussit moins promptement devant la Ferté, en 1424. Le brave gouverneur Louis d'Avaugour défend la place pendant quatre mois et ne la rend, par composition, que lorsqu'il a perdu tout espoir d'être secouru. Salisbury, contre le texte de la capitulation, retient d'Avaugour prisonnier dans le château : celui-ci saute, du donjon où il était enfermé, dans la

(1) L'évêque Avesgaud l'avait rendue au comte Herbert I.er, mais elle n'avait pas été prise de vive force, et ce n'est qu'ainsi que le titre de pucelle pouvait lui convenir.

rivière, et se rend à Sablé, qui n'était point encore entre les mains des anglais. On ne sait pas si c'est du souvenir de ce siége, et du nom du duc de Bethfort, qu'est restée la tradition de celui de *Beauforts*, dont parlent les Fertois, dans le récit des anciens siéges de leur ville : peut-être s'agit-il plutôt d'une tentative faite contre cette ville lors de la *Fronde*, par les troupes du parti des princes, commandées par le duc de Beaufort : les excès de tout genre commis par ces troupes, à une époque bien plus rapprochée d'ailleurs, celle de 1652, ayant pu laisser une vive impression de terreur dans l'esprit des habitans. On prétend aussi que plusieurs boulets d'un fort calibre, tant en pierre qu'en fonte, dont l'un du poids de 36 liv., trouvés dans un des cavaliers qui défendaient la ville et dans la butte des Récollets, où existent encore des apparences de retranchemens, provenaient de l'artillerie employée lors de ce siège par les anglais : il serait possible, et même beaucoup plus probable, qu'ils fussent de l'époque du siége fait plus tard par le prince de Conti. Enfin, l'on veut encore que quelques squelettes humains, placés dans différentes positions, qui furent mis à découvert en 1817, lorsqu'on élargit le chemin de Haute-Folie à Cherré, soient également les restes de cadavres anglais, entassés dans des fosses pratiquées à la suite de ce même siège : c'est une opinion que nous n'osons ni contredire ni confirmer. — En 1425, Ambroise de Loré, le plus grand capitaine qu'ait fourni notre province, dans ce siècle fertile en grands capitaines, reprend la place de la Ferté sur les Anglais, dès le premier assaut. — 1432. De fréquens défis de bravoure ont lieu, à cette époque, entre les guerriers des deux partis : la Ferté est le théâtre de l'un des combats de ce genre, dans lequel un français, né dans le Maine, peut-être un habitant de cette ville, terrassa un anglais nommé Lepeintre. Guillaume de Vignoles, frère d'Etienne, si célèbre sous le nom de la Hire, fut l'un des juges de ce combat. — 1444 à 1449. A la suite de la paix conclue en 1444, les anglais, au mépris du traité, retiennent plusieurs places fortes, notamment celle de Fresnay, dont il fallut faire le siège, en 1449, pour la leur arracher; ils firent encore, depuis, quelques tentatives pour s'emparer de Château-Gontier et de la Ferté-Bernard. — 1461. Louis XI, Charles VIII son fils, et plusieurs de leurs successeurs, témoignent à la province toute leur gratitude pour la fidélité de ses habitans à leur couronne. La Ferté n'est point oubliée dans ces actes de rénumération. Louis XI, dans ses lettres-patentes données à Tours le 19 décembre 1461, confirmatives des privilèges accordés à cette ville, par les rois ses prédécesseurs, déclare que « la ville de

» la Ferté-Bernard étant une des clefs du pays du Maine et des » *Marches* (frontières) de Normandie, d'une grande résis- » tance aux anglais, c'est pour en réparer les fossés, mu- » railles, boulevards *et autres emparemens*, qu'il lui confirme » ses privilèges, droits, exemptions, etc. » (V. plus bas HIST. CIV.) — 1475. Par un acte de ladite année, Charles d'Anjou, V.e du nom, comte du Maine, promet au roi Louis XI de mettre entre les mains de Louis, bâtard de son père Charles IV d'Anjou, chargé de les garder pour le Roi, les villes et châteaux du Mans, de Sablé, de Mayenne-la-Juhée, la Ferté-Bernard et autres. — 1562. Les mémoires des premiers temps du calvinisme, écrits par ceux de cette religion, reprochent au duc de Guise, François de Lorraine, ou à Henri son frère, dit *le Balafré*, d'avoir ordonné aux gouverneurs des villes de leurs domaines, dont était la Ferté, d'y exterminer tous ceux qui y faisaient profession de *la Religion*. Les calvinistes qui s'étaient emparés de l'autorité dans la ville du Mans, l'ayant évacuée le 11 juillet 1562, pour se retirer en Normandie, les massacres réactionnaires commencèrent dans la province, contre ceux de leur secte. « Ainsi périrent un » grand nombre de religionnaires au Mans, et dans les villes » de la Ferté-Bernard, etc., *en non moindre quantité qu'ès en-* » *virons du Mans.* » — 1589. Henri IV, alors en Touraine, envoie, vers la fin de novembre, le maréchal de Biron investir le Mans : le duc de Brissac part de la Ferté, dans la nuit du 1.er au 2 décembre, et va surprendre un détachement de Reistres, qui s'étaient logés à Connerré (voir cet article), mais n'ose s'avancer pour dégager le Mans, où arrive Henri IV, quelques jours après. Le roi soumet cette ville et la plupart des autres places de la province, mais laisse en arrière celle de la Ferté, qui paraît devoir offrir plus de résistance, afin de ne pas différer de porter ses armes en Normandie. — 1589 — 1590. Le bailli de la Ferté, nommé Gaudin, s'étant rendu suspect aux habitans, vers la fin de l'année 1589, ceux-ci engagent le gouverneur, nommé Dragues de Comnène, à l'éloigner, avec toute sa famille et ses amis : le Gouverneur s'y refuse et se contente de prendre toutes les mesures qu'il croit nécessaires pour défendre la place et la conserver au duc de Mayenne, quoiqu'il n'eût qu'un petit nombre de soldats, mais comptant avec raison sur le courage des habitans. Le 18 avril 1590, le prince de Conti, commandant de l'armée du roi, fait entourer la ville par ses troupes, s'empare par surprise, le 30 du même mois, du faubourg S.-Barthélemy, et se loge de sa personne, dans celui de S.-Antoine-de-Rochefort.

Comnène ordonne au capitaine de Mézières (1), de faire ses efforts pour repousser l'ennemi du faubourg S.-Barthélemy, ce qui ne peut s'exécuter; alors il le fait incendier, ainsi que celui de S.-Julien, qui fut occupé dès le lendemain par les troupes royales. Beaucoup de femmes de la campagne environnante s'étaient réfugiées dans la ville à l'approche de l'ennemi: mais ne trouvant plus à s'y loger depuis ces incendies, et les vivres menaçant de manquer, le gouverneur, sur leur demande, leur permet de se retirer chez elles. Elles s'acheminent par le pré du château, où quelques soldats de l'armée royale qui y était campée, s'avancèrent au-devant d'elles pour les cajoler, ce qui fut remarqué des assiégés, et engagea de Comnène à faire déguiser plusieurs des siens en femmes, avec des armes cachées sous leur vêtement, et, à l'aide de ce stratagème, à tâcher de surprendre l'ennemi. Étant sortis de la place le lendemain, ils se dirigèrent du même côté, où ils eurent en effet la même rencontre : une escarmouche eut lieu, dans laquelle furent tués plusieurs des assiègeans ; mais la vigilance de René de Bouillé, appartenant à l'une des principales familles de la province, capitaine de 100 hommes d'armes et chargé du siége du château, empêcha toute surprise et força les assiégés à rentrer avec perte dans la place. Henri IV, satisfait de la conduite de Bouillé, dit, en apprenant cette nouvelle : « le Manceau a donc été plus fin que le » Grec (2); je l'ai toujours connu pour aussi avisé que valeu- » reux. » Cette aventure donna beaucoup à rire à ceux des assiégés et des assiégeans qui n'y prirent point une part funeste ; et c'est à elle que la tradition attribue l'épithète proverbiale *d'Agnelles de la Ferté*, *dont il ne faut que deux pour étrangler un loup*, donnée aux dames de ce pays : il faut convenir, cependant, qu'elle ne paraît guère en rapport avec cet événement. Le 6 mai, le prince de Conti fait sommer le gouverneur, avec menaces, d'accepter les conditions favorables qu'il lui propose ; et, sur son refus, fait canonner la porte orientale, du côté du faubourg S.-Barthélemy, et tenter un assaut à la brèche qui y fut faite : il est obligé de cesser son feu, par la vigoureuse défense des assiégés, pendant laquelle on remarqua le courage d'un jeune homme de 16 à 17 ans, qui ne cessa, tant que dura l'assaut, de jeter du haut de la brèche d'énormes pierres sur les assaillans, jusqu'à ce qu'une

(1) Probablement un descendant de Louis, bâtard d'Anjou, qui fut, comme on l'a dit, la tige des marquis de Mézières.

(2) De Comnène était de la famille des empereurs d'Orient, de son nom.

blessure à la joue l'eût contraint à se retirer. Le prince de Conti tenta de détourner le cours des deux bras de la rivière d'Huisne, qui passent à l'hôtel-de-ville et au moulin à tan, et de le conduire dans le lit de la Même, qui sépare le quartier des Arches du faubourg de S.-Antoine ; mais, à la suite d'une tentative inutile, ce projet fut abandonné. Enfin, après avoir essuyé un nouvel assaut, donné le 14, et après les fatigues d'un siége opiniâtre, les pourparlers qui eurent lieu entre plusieurs des principaux habitans et les parens qu'ils avaient dans l'armée du roi ; et surtout les intrigues du bailli Gaudin, qui ne tarda pas à justifier les doutes qu'on avait eus de sa fidélité, en cherchant à faire soulever les citoyens contre la garnison ; une capitulation honorable fut signée, et le prince de Conti entra dans la place, un mois environ après son investissement. De Comnène ayant été à Paris, rendre compte de sa conduite aux chefs de la Ligue, revint ensuite dans la province, chargé de différentes missions, et n'y apprit pas sans dépit, qu'un sieur Labarre-Ménardière, dans lequel il avait mis toute sa confiance pendant le siége, avait promis au prince de Conti de lui faciliter l'entrée de la ville, moyennant une somme de mille écus. — 1610. Henri IV, assassiné par Ravaillac, le 14 mai 1610, avait voulu, en fondant le collége des jésuites de la Flèche, que son cœur fût, à sa mort, apporté dans cette maison. Le convoi, conduit par le père Cotton, confesseur du roi, arriva à la Ferté, le 1.er juin ; on déposa le cœur du monarque dans l'église paroissiale, où fut célébré un service solennel le lendemain. Le curé Séverin Bertrand prononça l'oraison funèbre du prince, dans ce style déclamatoire qui caractérise les écrivains d'alors. — 1617. Pendant les troubles du commencement du règne de Louis XIII, des mouvemens ayant eu lieu de la part des mécontens, à la tête desquels était le prince de Condé, Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, est pourvu du commandement de l'armée chargée d'agir pour le roi, dans le Perche et les environs : il s'empare de plusieurs places, notamment de la Ferté-Bernard, vers le commencement de février. — 1652. Il est impossible de douter que ce ne soit des troubles du temps de la Fronde, dont les habitans de la Ferté ont gardé la mémoire, et non des Anglais, lorsqu'ils parlent des *Beauforts*, puisque des lettres particulières, écrites à cette époque, disent positivement que le duc de Beaufort commandait l'armée des princes qui traversa le pays, et qu'on y lit cette phrase spécialement applicable au Fertois : « Masle, » le Theil (dans le Perche, à deux lieues de la Ferté), et les » autres paroisses voisines, sont toutes pillées et ruinées. »

La révolution offre peu d'événemens particuliers à la Ferté : mais ce que cette ville présente de caractéristique, sous ce rapport, c'est la persévérance d'opinion de ses habitans. — En 1793, lors des premiers troubles de la Vendée, cette ville fournit successivement deux détachemens de gardes nationaux, habillés, armés et équipés, pour aller réprimer l'insurrection : un des habitans de la ville y fut tué. — 1795. Le 13 avril, le représentant Dubois-Dubais écrivait au comité de Salut-Public : « La Ferté-Bernard a été attaquée, il y a » quatre jours, par 800 chouans qui, heureusement, ont été » repoussés par 25 soldats que je venais d'y faire passer, et » auxquels les habitans se sont réunis : 12 chouans ont été » tués et 37 pris. » En effet, l'insurrection royaliste, connue sous le nom de chouannerie, s'était manifestée dans la contrée, dès le commencement du mois d'octobre précédent : les *patriotes* et les acquéreurs de biens nationaux, habitant la campagne, furent obligés de se retirer dans la ville, mise à l'abri d'un coup de main, au moyen de portes et de retranchemens, établis aux issues du faubourg S.-Julien, et dans l'emplacement des anciennes portes de Paris, du Mans et d'Orléans, au faubourg S.-Barthélemy. La terreur était générale, au point que les cultivateurs n'osaient donner aucun indice sur la marche et le séjour des insurgés, et que ce ne fut que par hasard qu'on apprit, le 9 avril au matin, qu'un rassemblement considérable se formait à Sceaux, à deux lieues de la Ferté, sur la route du Mans, pour venir attaquer la première de ces villes. Aussitôt tout est en armes : la brigade de gendarmerie de la résidence, à laquelle se joignent deux gendarmes de Seine-et-Oise, arrêtés à leur passage pour renforcer cette brigade, douze chasseurs à cheval, commandés par un officier, et une demi-douzaine de gardes nationaux, montent à cheval, vont attaquer l'ennemi au lieu même du rassemblement, et lui font quelques prisonniers ; douze soldats d'un régiment d'infanterie, faisant le surplus des 25 hommes dont parle Dubois-Dubais, servent de tête de colonne à quatre-vingt ou cent gardes nationaux, qui se portent à la rencontre des chouans. Trois ou quatre couleuvrines, dont plusieurs servies par des jeunes gens de quatorze à quinze ans, incorporés depuis peu dans la compagnie d'artillerie de la garde nationale, sont placées aux principales issues de la ville, dont le pont de S.-Julien avait été coupé. On escarmouche une grande partie de la journée, et l'ennemi, arrivé à la hauteur de Cherré, prend à droite, entre dans ce bourg, et se faisant des rétranchemens des murs et des haies de clôture des cours et jardins, continue une fusillade qui coûte la vie à un père de famille de la Ferté,

Charles-Louis Bonenfant. Enfin, une des couleuvrines est amenée par les jeunes canonniers dont j'ai parlé, dans le chemin de Haute-Folie au bourg de Cherré; les hommes faits se chargent de son service, et aux premières décharges de balles qu'elle lance sur les insurgés, ceux-ci, effrayés, battent en retraite sur le champ. Une autre colonne, à peu près d'égale force, qui avait cru le rendez-vous fixé à six heures du soir, tandis que la première avait entendu six heures du matin, rencontrée par les fuyards, ne crut pas devoir pousser plus avant. Cette circonstance sauva probablement la ville du pillage, que se proposaient les assaillans, tous gens de la campagne, et qui, assure-t-on, avaient introduit dans la ville, les jours précédens, un assez grand nombre de voitures destinées à transporter ce qu'ils espéraient recueillir de cette dévastation, principal but de leur expédition.

HIST. CIV. Nous avons indiqué, au commencement de cet article, celles des étymologies du nom de la Ferté-Bernard qui nous paraît la plus naturelle. Les anciens annalistes ont beaucoup varié d'opinion sur cette étymologie, comme on le verra par une épigramme latine, rapportée par Lepaige, d'après Dorvilliers, archiviste de la baronnie de la Ferté, à qui l'on doit une histoire restée manuscrite, du pays Fertois.

« Lis magna orta fuit, FERTE vox unde veniret :
Hi quòd firma sit arx nomen habere putant;
Illi propter plebis bilem animosque feroces;
Sunt quia luxuriat fertilitate solum;
Pluribus hinc placuit quòd ferrea viscera claudat,
Ast alii quoniam rura referta feris.
Terra ferax, urbs firma, feræ, ferraria, vulgus
Corde fero, coeunt omnia; quid statuis (1)? »

Ces vers ont été rendus en d'autres vers français assez faibles, auxquels nous préférons la traduction en prose que voici: « Un » grand débat s'est élevé sur l'origine du nom de la FERTÉ. Les » uns pensent que cette ville le reçut de sa forteresse; les autres, » du naturel hardi et de la fierté de ses habitans. Ceux-ci, le » dérivent de l'extrême fertilité de son sol; ceux-là, du fer » qu'elle récèle en son sein (2); quelques-uns, enfin, de l'a-

(1) La rue d'Enfer, à Paris, tire son nom de PORTE DE FERT, *ostium ferti*. Porte d'Enfer, anciennement nommée de FERTE; *porta inferni, quæ antiquitus solebat, nominari de Ferta*. Cette étymologie peut bien être ajoutée à celles qui précèdent.

(2) Voir plus loin GÉOLOGIE, quant au fer qu'on prétend qu'elle récelait en son sein. *Ferrea viscera* peut se rendre aussi, par *porte*, par *mine*, ou par *côte*, et peut exprimer seulement un lieu très-fort.

» bondance des bêtes féroces qui habitaient ses campagnes. » Forteresse, fierté (1), fertilité, fer et férocité, ont bien des » rapports ensemble : laquelle de ces étymologies faut-il adop- » ter? » Quant au surnom de Bernard, il serait bien moderne, s'il n'était dû qu'au premier de ses seigneurs, de la maison de Bélesme, que nous avons pu établir. Y en aurait-il donc eu un plus ancien? Car, dès le 11.e siècle le nom de FERTÉ était commun, et la multiplicité des lieux qui le portaient nécessitait, pour chacun d'eux, un surnom distinctif? Ou faut-il admettre la tradition, un peu fabuleuse, de l'existence d'un gouverneur du Mans pour les Romains, nommé Défensor (nom que nous avons dit ailleurs être la qualification d'une fonction), lequel aurait eu quatre fils, dont l'aîné nommé Bernard, aurait eu en partage la Ferté, et lui aurait donné son nom ; les autres, appelés Guillaume, Gui ou Guion et Juhel ou Judicaël, auraient donné le leur à Sillé, à Laval et à Mayenne? C'est une opinion à laquelle il est inutile de s'arrêter. Quoiqu'il en soit, on a beaucoup varié dans l'orthographe latine du mot Ferté, qu'on a écrit *Firmitas*, *Feritas*, *Fertitas*, *Urbs fertilitas*, et à laquelle on a donné aussi les épithètes de *fertine*, *fertenses*, etc. — Il fut question, pendant la révolution, de changer le surnom de Bernard, et d'y substituer celui de *Prairial*, à cause des prairies au milieu desquelles est située cette ville. Nous ne pensons pas que rien ait été *officiellement* décidé, et qu'elle ait porté légalement le nom de la FERTÉ-SUR-HUISNE, comme on l'a écrit récemment.

L'une des étymologies du nom de la Ferté, indiquée plus haut, fournit une occasion naturelle de parler du caractère et des mœurs de ses habitans. Tous les anciens géographes et historiens ont accordé de l'esprit aux Fertois, un grand amour de l'indépendance, qui tiendrait encore de cette fierté dont parle l'épigramme latine. Suivant Expilly, « les Fertois sont » peu laborieux ; d'ailleurs très-polis et plein d'honneur ; » on leur reproche seulement d'outrer en quelque façon la » parcimonie. » S'ils avaient ce dernier défaut, cela tiendrait à ce que, naturellement peu portés à l'industrie spéculative, les fortunes y sont généralement modiques, et qu'on y vit de peu : ce reproche ne s'accorde guère, d'ailleurs, avec la juste réputation qu'avait la Ferté, avant la restauration, d'être la ville la plus agréable, celle qui offrait la société la plus unie, et le plus de récréations et de plaisirs, de toutes celles des environs : du reste, s'il est juste d'accorder à nos concitoyens l'esprit et l'amabilité, il faut pourtant convenir que cet esprit est un tant

(1) *Vulgus corde fero;* peuple de mœurs fières, sauvages, intraitables.

soit peu malin et frondeur. Quant aux femmes, il n'y a qu'une voix sur leur compte. Sans offrir, en général, des beautés du premier ordre, qui s'y rencontrent pourtant assez souvent, elles possèdent ce je ne sais quoi, qui, dans tous les temps, les a fait adorer ;

Cette grâce plus belle encor que la beauté,

qu'ont chantés plusieurs modernes troubadours. M. Blanchard de la Musse, dans une épitre à M. Vaysse de Villiers (1), a dit d'elles :

« J'arrive à la FERTÉ-BERNARD.
Qu'elles me plaisent tes *Agnèles* (2),
Qui, sans les ressources de l'art,
S'avisent pourtant d'être belles.
Mais, je sens qu'il faut les quitter :
On craint, en s'arrêtant près d'elles,
D'avoir trop à les regretter. »

Nous-même, dans des couplets que nous publierons ailleurs, avons fait allusion à cette histoire des *Agnèles*, d'origine si suspecte ; mais M. Emmanuel Destouches, de Montdoubleau, est celui qui les a le plus galamment chantées, dans une romance dont nous regrettons de ne pouvoir citer que ce couplet :

« Jeune étranger, si tu reposes,
Dans cet asile plein d'attraits,
Où l'Amour cache sous les roses,
Les plus dangereux de ses traits ;
Ton cœur est blessé pour la vie :
Comment te résoudre à partir ?
Il faut oublier ta patrie,
Aux lieux où tu voudrais mourir. »

Nous n'avons aucuns renseignemens sur l'histoire civile de la Ferté, avant l'époque du 10.e siècle ; mais seulement des conjectures que nous discutons plus loin, à l'article FERTOIS : nous allons énumérer les faits postérieurs à cette époque.

(1) M. Vaysse de Villiers, dans son *Itinéraire descriptif de la France*, Région de l'Ouest, a donné sur la Ferté-Bernard un article extrêmement agréable. Si M. Vaysse de Villiers n'eût point voulu enchérir sur les notes que nous lui avions fournies, son article serait exact aujourd'hui, comme il y a quinze ans ; tandis qu'il ne l'est plus entièrement.

(2) Voir plus haut, page 324.

1199. — Après la paix de Gisors entre Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, on commença à bâtir le Bourg-Neuf, à l'extrémité orientale de l'île qu'occupe, entre les différens bras de la rivière d'Huisne, la nouvelle ville de la Ferté-Bernard. *L'Ancienne Ville*, ainsi nommée dans un aveu de 1472, se composait, comme il a été dit plus haut, du faubourg St.-Barthélemy. Cette ancienne cité était close par trois portes, savoir : celle de Paris, placée au coin d'une fort grande maison appelée l'*Écu*, dont on ne connaît point l'ancienne destination ; la porte Gaudard, ou d'Orléans, au haut de la rue Mautrot ; et la porte du Mans, qui la séparait du faubourg des Guillotières. L'emplacement de son marché était où se trouve la rue de Paris, nommée dans les anciens titres le *Vieux-Marché*. Jusqu'à la révolution, les exécutions criminelles se firent dans ce faubourg, où se tenaient les foires, et où était placé le pilori. La partie droite de sa place, s'appelait le Placite, *Placitum*, lieu de réunion des citoyens, soit pour recevoir les ordres du seigneur, former *l'host* (contingent), passer la *montre* (revue), soit pour s'occuper des intérêts de la cité. — 1259. La guerre ayant interrompu la continuation des constructions dans l'île ou ville basse, elles sont reprises après la paix conclue à cette époque entre Louis IX et Henri III. La ville est enceinte de murs peu de tems après. — 1422. Construction d'un moulin dans le Pavillon, le plus ancien quartier de la nouvelle ville, renfermé dans l'île du château, et où logeaient les commensaux du châtelain. — 1477. Le 13 avril, les habitans traitent avec Jean Chopart, lequel s'engage à conduire l'eau de la fontaine de la Congère, située au faubourg des Guillotières, jusqu'à la place de Notre-Dame ou de l'Église, en la faisant passer par-dessous ledit quartier des Guillotières, le pré Belard, le bras de la rivière d'Huisne qui bat les murs d'enceinte de la ville de ce côté, la rue du Bourgneuf, la place de la Lice et la rue de Ste.-Barbe, autrefois Tripet, à cause des boucheries qui s'y trouvaient : la ville lui paie 60 liv. et lui fournit les matériaux. En 1651, les conduits d'eau et le bassin étant ruinés, Robert Houeau (1) sieur de la Rézandière, les fait rétablir à ses frais et ériger la fontaine dans la forme où elle se trouve actuellement : la dépense excède 500 liv. — 1486. Le 21 juin, René de Lorraine, seigneur de la Ferté, fait commencer l'érection des premières halles ; il fait paver les rues, excepté sous les Porches, espèces de halles non-closes, érigées précédemment, du côté opposé

(1) Famille établie actuellement à Château-du-Loir. (Voir l'art. HOUEAU à la Biographie.)

aux halles actuelles, le long de la rue Notre-Dame. Ces porches ont été détruits depuis quelques années seulement. — 1535. Le 12 février, Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, fait édifier de nouvelles halles, à la place des anciennes, avec un auditoire ou salle d'audience, au-dessus. La charpente de ce vaste bâtiment est remarquable, surtout les 14 piliers en bois qui la supportent, d'une grosseur égale, de 1 m. 89 cent. (5 pieds 8 pouc.) de circonférence, dans toute la hauteur, qui est de 12 mètres (36 pieds). Les armoiries de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon se voyaient aux deux angles extérieurs de l'extrémité sud de ce bâtiment. Avant sa construction, l'auditoire de la justice seigneuriale tenait dans une salle située au-dessus des porches; ensuite dans la grande salle du pavillon de la porte St-Julien, servant actuellement d'Hôtel-de-Ville. — 1624. Le 6 septembre, le feu prend dans la rue du Bourgneuf et la consume en entier : elle porte vulgairement le nom de rue *Brûlée* depuis cet événement. L'inscription suivante, gravée en caractères dorés sur une plaque de marbre, fixée autrefois au-dessus de la porte de ville qui se trouve à l'extrémité orientale de cette rue, était destinée à en perpétuer le souvenir.

« Auspice Ludovice, tuis hæc tecta resurgunt,
Bombardo tonitru et flammis aversa deorsum :
Hæc restaurasti ; Deus hæc custodiat, et te
Protegat, et pulchrâ faciat te prole parentem ;
Protegat hæc eadem validis Villareus armis,
Hæc ità, dante Deo, nulla his nocitura nocebunt.

Prætore urbis magistro Reginaldo Rouillet, actore
Publico magistro Christophoro Rigault ;
Ædilibus magistris Carolo Boudet, Dionisio Courtin,
Thomâ Caronnet et Antonio Cordier.
Hæc absumpto flammis decimo sexto septembris 1624,
Restaurata sunt 1626, beneficio regis.

— 1817. En curant le bras de rivière qui sépare le château de la place de la Lice, pour recharger celle ci de gravier, on trouva un certain nombre de pièces de cuivre avec des fleurs-de-lis sans nombre, antérieures par conséquent à 1380; et des deniers frappés au coin du duc de Nemours, qui fut seigneur de la Ferté. — On trouve aussi sur le censif de l'abbaye de Saint-Calais, dressé en 1391, un Rébulet de la Ferté, lequel doit à l'abbé le 15.e de la dîme, sur son héritage, et 2 livres de rente.

ÉTABL. PUBL. ANC. *Juridict. Seigneur.* En 1540, Claude de

Lorraine fait ériger en marquisat pairie de Mayenne, les trois baronnies de Mayenne, Sablé et la Ferté ; il fait stipuler que les appels judiciaires de ces marquisats seront portés directement au parlement de Paris ; mais le présidial du Mans obtient bientôt un arrêt qui lui restitue les appellations du bailliage de la Ferté. — 1573. L'ordonnance de Roussillon, dont l'art. 24 porte que les seigneurs, chacun dans leurs terres, n'auront plus qu'un seul degré de juridiction, occasionne la réunion des deux bailliages de la châtellenie de la Ferté, de ceux de la châtellenie de la Plesce, et de ceux de la châtellenie de la Bosse, aussi au nombre de deux. Le baillage des chapelles fut distrait en partie de cette réunion, par l'érection de la terre de la Chapelle Gâtinelle, en châtellenie particulière, sous le nom de Préval, en 1679. (V. cet article.) = *Election.* En 1589, Henri III, crée une élection particulière à la Ferté ; le corps de l'Hôtel-de-ville du Mans essaie de s'y opposer mais sans succès : elle est supprimée au mois de mars 1654, et réunie à celle du Mans. Le siége de cette juridiction tenait dans l'auditoire placé au-dessus des halles : ses officiers consistaient dans le bailli, son lieutenant, et un procureur-fiscal : elle relevait nuement au parlement de Paris. = *Grenier à Sel.* 1541. Un édit du 1.er juin ayant confié au roi le privilège de la vente du sel, le grenier établi à la Ferté fut l'un des plus considérables du royaume, quoique ne comprenant que 40 paroisses dans son arrondissement. Cinq autres greniers ou magasins, établis à Bonnétable, à Connerré et à Bouloire, dans le Maine ; à Montmirail, dans le Perche-Gouet ; et à Nogent-le-Rotrou, dans le Grand-Perche, dépendaient de sa juridiction. Les habitans de la Ferté, riches à cette époque, se firent pourvoir à prix d'argent des nombreux offices attachés à cet établissement. Un second édit, d'octobre 1694, distrait de ce grenier les cinq magasins des environs, et crée des officiers particuliers pour chacun d'eux. Avant le premier de ces édits, la vente du sel étant libre, chacun des débitans de cette denrée était tenu au don d'un quart de sel, par chacun an, au seigneur : cette mesure était appelée *petit minot.* La juridiction du grenier à sel de la Ferté, se composait d'un président, un grénetier, un procureur du roi, et un greffier. Il s'y consommait en 1700, 18 muids (25,200 kil.) de sel par an, dont le prix fut fixé, en 1792, à 7 liv. 15 sous le quintal. = *Eaux et forêts.* La maîtrise des eaux et forêts était accordée au Seigneur, qui la faisait exercer par son bailli. = *Maréchaussée.* Autrefois, la maréchaussée de cette ville se composait d'un lieutenant du prévôt du Mans, d'un assesseur, d'un procureur du roi, d'un greffier et de 4 archers : elle était réduite, à l'époque de la révolution, à un exempt

et 4 cavaliers.=*Hôtel-de-Ville.* Dès le commencement de l'établissement de la nouvelle ville, à la fin du 12.e siècle, les habitans obtinrent l'autorisation de se former en communauté et d'élire leurs officiers, qui consistaient dans un capitaine, tenant la place de gouverneur, quatre échevins, un syndic, un greffier, deux gardes et un tambour. Ils étaient chargés, non-seulement de l'administration de la communauté, mais encore de l'augmentation, réparation et entretien des fortifications et ouvrages publics; pourquoi la faculté de lever des droits d'octroi leur fut accordée. Louis XI, en confirmant comme nous l'avons vu, les anciens priviléges de la ville, réduisit le nombre des échevins à deux, et s'attribua la première moitié des octrois, ce qui diminua les revenus de la ville et occasionna le dépérissement des ouvrages publics. Suivant Expilly, il y aurait eu autrefois deux maires de ville, *l'ancien* et *l'alternatif*; deux échevins, et des receveurs en titre des deniers de la maison de ville: ces charges ayant été supprimées, puis rétablies pendant la vacance, les affaires furent régies par un syndic des échevins, que les habitans nommaient tous les deux ans. La charge de gouverneur de la ville fut rétablie aussi, sur la fin du 18.e siècle, et achetée par le bailli, qui l'annexa à son office.

Marin Juglet, procureur de la communauté des *subjects* de la Ferté-Bernard, comparaît en leur nom, au procès-verbal d'examen de la coutume du Maine, le 8 octobre 1508.

DISTRICT. En 1790, la Ferté devient le chef-lieu d'un district composé de 6 cantons: Bonnétable, 6 communes; la Ferté 9; Montmirail, 7; Nogent-le-Bernard, 6; S.-Maixent, 10, Tuffé, 9. Total 47; donnant ensemble une population de 37,203 habitans. Un tribunal civil était attaché à ce district.

ÉDUCAT. L'ancien collége, dont il a été parlé plus haut, était établi dans le quartier du Pavillon, et se composait de trois classes: on a vu que sa dotation, trop peu considérable, n'avait pu le soutenir. — Depuis la révolution, plusieurs pensionnats et une école d'enseignement mutuel n'ont eu qu'une existance éphémère, quoique prospère pendant quelque temps: il manque aussi un pensionnat pour les jeunes personnes. Il est inconcevable que la Ferté, ville assez importante, ne puisse faire autant que certains bourgs du département, sous le rapport de l'éducation.

NOSOLOGIE. La basse ville, ou la ville proprement dite, est située dans le fond d'un bassin, très-humide nécessairement, à cause des nombreux canaux qui l'entourent, la traversent, et l'inondent quelquefois, et parce qu'elle reçoit tout le courant d'air qui longe la vallée de l'Huisne, entre les deux

côteaux prolongés, qui dominent l'est et l'ouest de ce vallon. Les épidémies y étaient fréquentes autrefois, et celles des années 1773, 79, 81, 86, 88, 89 et 1796, sur lesquelles on a des observations, furent passablement meurtrières. Depuis long-temps, on n'y remarque plus autant de maladies, qu'on puisse appeler véritablement épidémiques, si ce n'est celles auxquelles les enfans sont particulièrement sujets.

BIOG. La Ferté est la patrie de Jean Glapion, archevêque de Tolède; de Robert Garnier, poète tragique; de Mathurin Rocher; de Barthélemy Poullard; des Quélain, membres du parlement de Paris; de René le Roi; de Jean Verdier, médecin. On doit encore porter à cet article le curé Bertrand Séverin, dont le lieu de naissance est inconnu. (Voir tous ces noms au DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE.)

HYDROGR. La rivière d'Huisne entoure et traverse la ville en tout sens : elle renferme, dans une île, le territoire communal. Celle de Même la limite à l'O., en la séparant de S.-Antoine-de-Rochefort. — Moulins : Grands-Moulins, 2 roues; des Câlots, du Bouchet, à blé; de l'Hôpital, à tan et à trèfle; du Foulon, détruit. Tous ces moulins, placés sur l'Huisne, étaient féodaux et appartenaient aux seigneurs; celui à tan avait été donné par eux à l'hôpital. On parle de rétablir le moulin à foulon : celui du Bouchet, sur la Même, était aussi au seigneur.

GÉOLOG. L'ancienne ville, ou faubourg S.-Barthélemy, est située sur un côteau de nature calcaire; la ville proprement dite, est dans un terrain vaseux et d'alluvion.

CADASTR. Superficie de 105 hectares, 32 ares, 13 centiares, se divisant en : Jardins, 7 hect. 67 ar. 81 cent. évalués à 225 f. l'hectare. — Prés, 77-95-15; en 3 class. : à 72, 90, 120 f. — Superfic. des propriét. bât., 9 98--11; en masse, 499 f. 05 c. *Objets non imposables*: Routes, chem., rues, places, promen., égl., cimet., presbyt., et autres bâtim. d'utilité publique, 3-95-26. — Riv. et ruiss., 5-75-80. = 516 maisons, évaluées en masse à 29,562 f. — 5 moulins à blé, en masse, 1330 f. — 1 moulin à tan, 200 f. — 1 cave, 13 f.

Revenu imposable : propriét. bâties, 31,105 f., propr. non bâties, 9,954 f. 35 c. Total, 41,059 f. 35 c.

CONTRIB. Foncier, 7,839 f.; personn. et mobil, 2,760 f.; port. et fen., 1202 f.; 255 patentés : droit fixe, 2,446 f. 50 c.; dr. proport., 1,811 f. 63 c. Total, 1,6059 f. 13 c. — Chef-lieu de perception. La Ferté payait 4,855 livres de tailles, en 1700.

CULTUR. La partie rurale est nulle, si ce n'est en prés, qui produisent des foins de bonne qualité, ou d'excellens pâturages; le surplus consiste en jardins potagers, dans la ville.

INDUSTR. La principale industrie de la Ferté consistait autrefois dans les étamines, dites fabrique du Mans, dont il y avait 34 métiers battans, vers 1785. Elle est remplacée par une fabrique de toiles et de tissus en coton ou fil et coton, dont il a été parlé plus haut, page 299. Les fabricans blanchissent sur les prés de cette ville et mettent en teinture, les fils qu'ils emploient : quelques-uns, même les cotons ; il existe trois calendres, dont deux seulement en activité. Blanchisserie de cire, trois tanneries et corroiries, 1 hongroirie et chamoiserie, 1 moulin à tan et à trèfle.

COMMERCE. Il consiste dans une grande abondance de denrées du sol, en poulains, bestiaux de toutes sortes, bœufs gras ; grains ; graine de trèfle, chénevis, chanvre et fil ; cidre, fruits, bois, gibier, volailles, beurre, fromages et œufs ; qui s'exportent pour l'approvisionnement du Perche, de la Beauce et de Paris. Beaucoup de toiles, non-seulement de la fabrique de la Ferté, mais encore de celles de Saint-Côme, et des cantons de Vibraye et de Bouloire, qui consistent en canevas, bâtards et communs, sont amenées à la halle de cette ville, où existe un bureau d'aunage, et sont expédiées par des négocians-commissionnaires de la ville.

FOIR. ET MARCH. Fort marché le lundi. — Sept foires d'un jour, fixées aux lundis deuxièmes de février, de mars, de mai et de juin ; troisièmes d'août et de septembre ; et deuxième de décembre. (*Décret du* 6 *septembre* 1802).

L'ancien boisseau, dit *du château* ou de la baronnie, contenait 40 liv. de bon froment sec et net : par la réunion des différens bailliages de cette baronnie, en un seul, prescrite par l'ordonnance de Roussillon, il devint obligatoire pour tout le bailliage avec cette stipulation : « sauf la réserve des » rentes dues par les vassaux à leurs seigneurs, qui conti- » nueront à être payées suivant les mesures des diverses » châtellenies, dont ils rélèvent originairement. » En 1655, le bailli Hupri augmenta ce boisseau d'un quart en sus, ce qui le porta à 50 liv., égal à celui de la Bosse. Sa comparaison en nouvelles mesures est ras, de 35 litr. 92 centil. ; comble, de 41 litr., 44 centil. — La pinte de la Ferté équivalait à 0 l. 95 centilitres.

ROUT. ET CHEM. Nous avons dit plus haut, page 299, que les routes royale n.° 33, et départementales n.os 6 et 7, se croisaient à la Ferté : la première traverse le faubourg Saint-Barthélemy seulement, de sorte que les voyageurs en voitures publiques, n'en connaissent que cette partie.

HABIT. REMARQ. L'ancien couvent des religieuses, sur le territoire de Cherré, vendu et converti en plusieurs belles

maisons bourgeoises ; la maison de l'Écu, dont nous avons dit ne pas connaître l'ancienne destination, où se trouvent une tuilerie et une calendre, en non activité ; le beau bâtiment construit pour une manufacture, à côté de l'ancien moulin à foulon ; les deux portes de ville, l'une à l'orient, où se trouve une petite bibliothèque publique ; l'autre à l'occident, servant de Mairie et de prison de dépôt.

ETABL. PUBL. Mairie, justice de paix, cure cantonnale ; hôpital, hospice et commission administrative ; bureau de charité ; résidence de trois notaires, de trois huissiers ; bureau d'enregistrement. Résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval, dont la caserne se trouve sur le territoire de Cherré ; prison de dépôt, pour la police correctionnelle, et de passage ; lieu d'étape militaire ; chef-lieu de perception, résidence d'un contrôleur des contributions directes ; recette à cheval des contributions indirectes, recette-buraliste pour les boissons, un débit de poudre de chasse, cinq débits de tabac. Ecole primaire pour les garçons ; école primaire pour les filles, tenue par les sœurs de l'hospice. Bibliothèque publique, formée des débris de celles des monastères et de plusieurs bibliothèques d'émigrés, du territoire de l'ancien district. Bureau de posteaux lettres, relais de poste aux chevaux.

ÉTABL. PARTIC. Une institutrice, avec pensionnat ; un expert-arpenteur ; trois docteurs en médecine, deux pharmaciens ; un vétérinaire, dans le faubourg dépendant de Cherré. Plusieurs voitures publiques et messagers, allant régulièrement au Mans, à Nogent-le-Rotrou et à Mamers, plusieurs fois par semaine.

NOTA. Des renseignemens reçus depuis l'impression des pages 303 et 304, me font connaître qu'il faut porter seulement à 600 le nombre des feux de la commune de la Ferté, et la population à 1,200 individus mâles, et 1,300 femelles, total, 2,500 ; dont 150 sur la partie rurale du territoire. En faisant distraction de ce dernier nombre, et ajoutant au surplus la population des communes de Cherré et de Cherreau, qui est agglomérée à la ville, on aura 3,220 ; ajoutant encore celle du bourg de Saint-Antoine-de-Rochefort, la population agglomérée sera en total de 3,700 individus.

FERTOIS (LE), ou PAYS-FERTOIS ; *pagus Fertensis* ; petite contrée de l'ancienne province du Maine, tirant son nom de la ville de la Ferté-Bernard, située entre le 1.er degré 39 m. et le 1.er degré 54 de longitude ; le 47.e degré 59 m. et le 48.e degré 16 m. de latit. ; ce qui lui donne 7717.es de plus, en étendue, qu'au canton de la Ferté, décrit précédemment, page 292.

Avant de passer à l'historique du pays Fertois, il nous semble nécessaire de chercher à bien établir sa circonscription.

Rien d'absolu n'existe à cet égard. La baronnie de la Ferté, dont les diverses châtellenies entraient dans sa composition, même celle de Bonnétable, qu'on n'y comprend pas en entier aujourd'hui, depuis que, en ayant été séparée, elle s'est accrue par de nouvelles acquisitions, forme la base ou le noyau du Fertois. On y fait concourir aussi la composition du doyenné de la Ferté, et quelques autres paroisses, que des considérations particulières, qui résultent d'une longue étude des localités, ne permettent pas d'en séparer Ce doyenné dépendait de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou : il se composait de 28 paroisses, que nous indiquerons en plaçant une astérisque au-devant de leur nom.

Avant l'ordonnance de 1573, qui, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, ordonnait la réunion en une seule juridiction de tous les bailliages dépendant d'une même terre seigneuriale, ceux de la baronnie de la Ferté se divisaient ainsi qu'il suit : — I.° *Châtellenie de la Ferté*, deux baillages : 1.° celui dit de la bourgeoisie, qui comprenait la ville et ses faubourgs, et se composait par conséquent de la * Ferté-Bernard et de * Saint-Antoine-de-Rochefort; 2.° celui des Chapelles, comprenant la * Chapelle-du-Bois, la Chapelle-de-Dehaut, et la Chapelle-Gâtinelle. La première a conservé seule le nom de la Chapelle, la seconde s'appelle simplement * Dehaut, la troisième * Gâtineau ou Préval : celle-ci, ainsi que nous l'avons rapporté, fut érigée en châtellenie particulière, sous le dernier de ces noms.— II.e *Châtellenie de la Plesse*, 2 baillages : 3.° celui de * Cherré, comprenant la paroisse de ce nom, celles de * Cormes, * Villaines-la-Gonais et Vouvray-sur-Huisne, en entier; de Duneau, le Luard, anciennement *le Pin*, chacune en partie seulement; 4.° celui dit d' * Avézé, qui se composait aussi de la paroisse de ce nom, moins une petite partie appellée *Ressort de Ravine*, qui était du Perche; de celles de * Cherreau, où se trouvait le château de la Plesse, et de * Souvigné. — III. *Châtellenie de la Bosse*, 2 baillages également : 5.° celui de la * Bosse, composé de cette paroisse, de * Boissé-le-Sec, la Chapelle-St.-Rémi, * Saint-Martin-des-Monts, en entier; Aulaines, Beillé, Bonnétable, Connerré, * St.-Aubin-des-Coudrais, * Saint-Hilaire-le-Lierru, Tuffé, Courcemont, chacun en partie; et Saint-Georges-du-Rosay, la partie située du côté de la Bosse, seulement; 6.° enfin, le baillage de Nogent-le-Bernard, composé de la *ville* et paroisse de ce nom, excepté ce qui était du Saosnois (voir cet article), et dépendait du siége de Mamers, et excepté encore ce qui était du ressort des Logeries, du siége de Bélesme, par le fief de Préaux, dans le

Perche ; la paroisse de Beslou-le-Trichard, dans le Vérais (voir aussi cet article), excepté ce qui était du Perche ; et la portion de Saint-Georges-du-Rosay, qui se trouve du côté de Nogent-le-Bernard. Le surplus du doyenné de la Ferte consistait dans les paroisses de Bouair, Ceton, Courgenard, Grèez, Lamnay, Lavarré, Saint-Bomer, Saint Jean-des-Echelles, Saint-Maixent, Saint-Quentin, Saint-Ulphace et Théligny. Lepaige comprend Berfay dans le baillage de Cherré ; nous ne l'y trouvons point, dans les mémoires que nous avons sous les yeux. Nous pensons que les paroisses de Sceaux et de Prévelles, enclavées dans les précédentes, peuvent être considérées comme faisant partie du Fertois, dont nous mettons une carte, dressée d'après cet article, sous les yeux du lecteur. Tout ce territoire fait partie du département de la Sarthe, à l'exception des anciennes paroisses de Ceton et de Beslou-le-Trichard, comprises dans celui de l'Orne.

Le Fertois confinait au N., et au N. E., en partie, au Grand-Perche ; à l'E., au Perche-Gouet, dont nous indiquons la circonscription sur notre carte, pour l'intelligence de l'article abrégé que nous en donnerons, à l'occasion des communes de Montmirail, Melleray et Champrond, qui en faisaient partie autrefois ; au N. O., un très-petit territoire appelé le Vairais, également indiqué sur la carte, y était attenant. Suivant Odolant Desnos, auteur de l'histoire d'Alençon, le Fertois aurait été compris, avant 853, dans la composition du comté du Corbonnais, dans le Perche.

La forêt de Hallais, faisant partie du corps de la baronnie de la Ferté, et celle de Bonnétable, qui en dépendait autrefois, n'ont dû former, très-anciennement, qu'un seul massif de bois, avec celles de Perseigne et de Bélesme, au N. et au N. O. Elles joignaient au N. E., à l'E. et au S., les bois de la Chienne et d'Avézé, et les forêts de Montmirail, de Vibraye et peut-être de Bersay. Ce qui tend à démontrer l'existence d'une aussi vaste étendue de bois, c'est qu'on sait que la forêt de Hallais, si peu considérable aujourd'hui, et distante actuellement de plus d'un myriamètre (2 lieues 172) de la Ferté, s'étendait, dans le moyen âge, jusqu'au côteau de Montguéri, qui domine le faubourg de Saint-Antoine-de-Rochefort ; et que les trois chapelles du Bois, de Dehaut et Gâtinelle, se trouvaient alors au milieu de cette forêt. Ainsi, cette grande lisière de bois, qui occupait en outre presque tout le territoire des deux Perches, séparait anciennement les *Aulerci Cenomani* (le Maine), des *Carnutes* (le pays Chartrain), et des *Aureliani* (l'Orléanais). Les abbayes de la

Pelice, de Perseigne (voir la carte du Saosnois), et de Tyron, dans le Perche, et le prieuré de Hallais, furent construits, dans le moyen âge, à la place d'anciens hermitages; et celle du Gué-de-l'Aune, qui touche au Fertois, fut transportée d'un lieu appelé le Gué-de-l'Aune, située sur la petite rivière de ce dernier nom, sur le bord de la Braye, dans un endroit qui peut encore être considéré comme une dépendance du Fertois : tous ces établissemens religieux se trouvaient alors au milieu des bois.

Cette grande lisière de terrain, presque totalement boisée, devait être alors une espèce de *Marche* ou frontière qui, suivant l'opinion de quelques historiens, n'appartenait à aucune des provinces dont elle formait la séparation. Ce ne fut que dans les 4.e et 5.e siècles, que les évêques voisins en réunirent les diverses portions à leurs évêchés, à mesure qu'ils parvinrent à y faire germer les semences du christianisme, et, en les civilisant, à en faire augmenter la population.

Ce que l'on sait d'un peu positif sur l'histoire de la Ferté, ne remonte pas, comme on le voit dans l'article précédent, au-delà de la fin du 10.e siècle. Mais le géographe Danville a ouvert un vaste champ aux conjectures, en plaçant, sur une de ses cartes de la Gaule, un *Fines* au lieu même où est située la Ferté-Bernard, et en y faisant passer la voie romaine qui, suivant lui, se rendait de *Subdunum* (le Mans), à *Autricum* (Chartres). Cette indication paraît d'autant moins fautive, qu'il fait suivre à cette voie une ligne à-peu-près semblable à celle de l'ancien chemin du Mans à la Ferté, par Montfort et Tuffé, sur la droite de la rivière d'Huisne : or, on sait, et nous l'avons dit ailleurs, que la plupart de ce qu'on appelle les anciens chemins, comme les chefs-lieux des anciennes divisions religieuses, rappellent et les voies romaines et les anciennes cités des romains. N'oublions pas d'ailleurs cette autre remarque de Danville, que c'était toujours sur les voies servant à la communication des villes, que se trouvaient les *fines* mentionnés dans les itinéraires. Ajoutons encore, qu'outre cette voie principale, indiquée sur notre carte, nous en ajoutons une autre qu'on a cru reconnaître dans le pays, laquelle s'embranchait avec la précédente, et, passant à Connerré, sur le territoire de Bouer, se dirigeait vers le point où se trouve Vibraye, pour conduire probablement à *Genabum* (Orléans).

Si nous sommes forcés de convenir, qu'aucunes découvertes d'antiquités romaines n'ont confirmé, jusqu'ici, l'existence d'un établissement de cette nation à la Ferté, il faut pourtant avouer aussi, que rien ne ressemble mieux à un campement

romain, même à un *oppidum* gaulois, que l'emplacement occupé par cette cité. Sont-ce des guerriers du moyen âge qui ont creusé le bassin de dérivation de l'Huisne, qui vient baigner et défendre la partie orientale de ses fortifications? Sont-ce eux, surtout, qui, lorsque le lit naturel de cette rivière ne passe qu'à quelques toises de sa porte occidentale, creusèrent un nouveau bassin et le recourbèrent en branche de syphon, pour venir baigner cette autre porte, qu'ils auraient pu placer un peu plus loin? S'ils étaient les auteurs de ce beau travail, pourquoi n'en resterait-il aucune tradition dans le pays, comme il y reste celle de la construction des *fossés de Robert-le-Diable*, dans le Saosnois? Seraient-ce donc les gaulois qui l'auraient entrepris et se seraient donnés tant de peine pour renfermer leur *oppidum*? Il aurait fallu une circonstance bien importante, dont il resterait également un souvenir historique, pour qu'ils se fussent autant écarté de leurs habitudes; tandis que pour les romains, ce travail n'était en quelque sorte qu'un jeu. Voilà leur *castrum*, placé au confluent des différens bras naturels et artificiels de la rivière; voilà leur troisième ligne triangulaire, formée par le grand fossé du *Mail*; voilà deux sorties du camp, par les deux portes à l'E. et à l'O. Il est difficile, sinon impossible, de douter qu'un tel ouvrage ne soit conforme à tout ce que l'on connaît du génie de ce peuple, dans l'art d'établir ses stations et de s'y fortifier.

Nous terminerons l'exposé de nos conjectures, qui seront peut-être justifiées un jour, par quelqu'importante découverte d'antiquités sur ce point par une dernière observation. C'est qu'il est remarquable que ce n'est pas comme point de défense du territoire Cénoman ou du Maine, qu'est bâtie la forteresse (le château) de la Ferté: dans ce cas, elle eût dû être construite où se trouve le moulin appelé des Câlots. Au contraire, c'est pour la défense ou des peuples du Perche, ou de ceux du pays Chartrain, qu'elle a été construite. Dira-t-on qu'elle le fut par les seigneurs du Perche, de la maison d'Alençon ou de celle de Bélesme, comme avant-poste de ce dernier comté, en face de celui du Maine? Nous répondrions que c'est là aussi que Danville place son *fines*, et que, bien certainement, il existait une place forte en ce lieu, antérieurement à 844, époque où l'on veut que Charles-le-Chauve ait détaché ce fief du comté du Maine, pour le donner à la maison de Bélesme. Pour mon compte, je le répète comme je le crois, que la Ferté a toujours été un fort emplacement militaire, donné comme tel et en *franc-aleu*, dans le moyen âge, aux seigneurs chargés de sa défense; et la preuve en est, ce me semble, en ce qu'elle ne ressortissait que du comté du Maine

qui, dans l'origine, était un gouvernement militaire supérieur. Le lieu du Châtelier (*castellum*, petit château) en Cherré, dont nous indiquons l'emplacement sur notre carte, était un poste avancé, situé sur le côteau oriental qui domine la ville et le vallon de l'Huisne, à l'est; comme il en existait probablement un autre sur le sommet du côteau occidental, appelé *Montguéri*, qui dominait le faubourg de *Rochefort* : ces points de défense furent multipliés, soit dès le temps des romains, soit postérieurement. Telle fut sans doute l'origine des forts et châtellenies de la Plesse, Plesce ou *Place*, ainsi qu'on l'écrivait anciennement, située au N. E.; de ceux des *Arches de Chéronne*, au S.; et de la Bosse, à l'O. Il existait encore tout près de la ville, à l'est, une *bastille* ou fort, destinée probablement à lier la porte des Guéfaux avec le château de la Plesse, au moyen de la maison de l'*Écu*, qui n'était peut-être que l'habitation du gardien ou gouverneur de la haute ville, et dont les murs se prolongeant dans cette direction, pouvaient servir de chemin couvert, de cette *bastille* à la ville. Qui sait si la belle *motte* ou tombelle du Theil ne liait point aussi la tour du Sablon, peu éloignée de ce dernier bourg, qu'on croit avoir été bâtie par les romains, avec la station, le *fines* de la Ferté? A moins que cette tombelle du Theil ne fût gauloise ou féodale, ce qu'il aurait fallu examiner lors qu'on l'a détruite. Du reste, les *dolmens* et *peulvens* de Torcé, de Vouvray et de Duneau, ne permettent pas de douter qu'une peuplade gauloise ait occupé le territoire du Fertois.

L'étymologie du nom de la Ferté, donnée dans l'article précédent, fait connaître que ce nom peut venir ou de la fertilité du sol, ou de sa forteresse, très-remarquable en effet, ou des animaux féroces, fort nombreux sans doute à cette époque, dans un pays tout couvert de bois; mais encore (d'après quelques traducteurs du *ferreu viscera* de l'épigramme latine, sur l'étymologie de ce nom) ou du fer que son territoire recelait. En effet, suivant Dorvilliers, auteur d'une histoire manuscrite de la Ferté, le minerai de fer était abondant autrefois, depuis le tertre de *Montguéri*, au-dessus de Saint-Antoine-de-Rochefort, jusqu'à Nogent-le-Bernard, et on venait l'y chercher pour alimenter les forges environnantes, notamment celle du Theil, remplacée par un moulin à papier, mais dans l'emplacement de laquelle on trouve encore, il est vrai, de nombreux fragmens de scories. L'épuisement du minerai aura probablement fait changer la destinatiou de cette usine.

GÉOLOG. Le territoire du Fertois appartient en général aux terrains secondaires qui y présentent plusieurs forma-

tions. Aux articles des fossiles qui s'y rencontrent, indiqués à l'article du canton de la Ferté et aux différens articles des communes de sa composition, il faut ajouter plusieurs espèces que nous avons omises, des genres Nerinée, Turrilite, et Huître, qui se rencontrent communément sur le grand chemin de la Ferté à Cormes, soit sur cette dernière commune, soit sur celle de Cherré. On trouve aussi dans le Fertois un gisement de calcaire lacustre, sur le territoire de Boissé-le-Sec, dans le canton de Tuffé; et quelques superficies d'alluvion, à ses extrémités N. E. et S. S. E.

Le sol du Fertois, ainsi que son industrie agricole et manufacturielle, sont décrits aux articles de canton de la Ferté, Montmirail, Vibraye, Montfort, Bonnétable et Tuffé, sur lesquels il s'étend : il s'y trouve une forge à Champrond, sur le canton de Montmirail. Le projet de navigation de la rivière d'Huisne, qui traverse son territoire du N. au S. S. O., et le divise en deux plateaux, partagés par une large bande de prairies verdoyantes, établirait, s'il était exécuté, des communications faciles avec la Normandie et Paris, par l'Eure; avec le Bas-Maine, l'Anjou, Nantes et la mer, par la Sarthe; ce qui, par les débouchés offerts pour l'écoulement des denrées du sol, procurerait à ce pays une grande source de prospérité.

L'aspect de ce territoire couvert, boisé, généralement coupé de haies vives, qui divisent les propriétés en une infinité de portions peu considérables, se rapproche beaucoup de l'idée qu'on doit se faire de son ancien état, du temps des Gaulois : le cultivateur y est encore, comme alors, particulièrement adonné à l'éducation des bestiaux.

Nous avons vu que le pays Fertois, placé entre le Maine et la Beauce, entre la Normandie et le Vendômois, fut souvent ravagé par les guerres civiles, si fréquentes avant que la France ne se trouvât soumise toute entière sous un même gouvernement : on peut voir, à l'article Connerré, ce qui concerne les deux époques de 1364 et 1608, où les *Grandes-Compagnies*, et des bandes de prétendus *Bohêmiens*, ravagèrent ce pays.

FESSARD (LE), ruisseau qui prend sa source près de la ferme de la Gravelle, sur la commune d'Yvré-le-Pôlin, dirige son cours circulairement, en descendant au S. O., puis remonte par l'O., jusqu'au N. O., et arrose les communes d'Oizé, de Cerans et de Roizé, sur le territoire de laquelle il se jette dans la Sarthe, près de l'ancienne chapelle de Saint-Martin, après avoir décrit un demi-cercle et reçu le ruisseau

de la Poterie, qui vient de Cerans. Pendant un cours de 15 k. environ, le Fessard fait tourner une dizaine de moulins.

Le prieuré de S.te-Anne-Fessard, situé peu au-dessous du ruisseau de ce dernier nom, sur le territoire d'Yvré-le-Pôlin, dépendait de celui de Château-l'Hermitage : un fief y était annexé.

FICHEPALIÈRE, ruisseau de la commune de Sainte-Colombe, du canton de la Flèche, qui prend sa source aux étangs de Mélinais, coule au N., passe près de la ferme qui qui donne son nom, et va se perdre dans le Loir, presqu'en face du bourg de Cérans, après un cours de 6 kilom. environ. Quelques plantes assez rares, qui se rencontrent le long de ce ruisseau, seront dénommées à l'article SAINTE-COLOMBE.

FIÉ, **FIEZ**; voyez FYÉ.

FILLÉ ET **GUÉCÉLARD**, FILLETTE (Expilly); *Filleium et Vadus Celardi, vel Cæsaris*; étymologie inconnue pour Fillé, à moins qu'on ne fasse venir ce nom de *Filictum*, lieu où il croît de la fougère; pour Guécélard, voir cet article. Commune CADASTRÉE, formée de deux anciennes paroisses et communes, réunies lors de la mise en activité de la constitution de l'an III, vers le 1.er novembre 1795; du canton et à 7 kilom. 1/2 E. de la Suze; de l'arrondissement et à 13 kilom. S. S. O. du Mans. La paroisse de Fillé était autrefois des Quintes du Mans; celle de Guécélard, du doyenné d'Oizé, de l'archidiaconé de Château-du-Loir; toutes deux du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : Fillé, 7 et 15 kilom.; Guécélard, 9 et 18 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Voivres et Spay; au N. E. et à l'E., par Spay et par Moncé-en-Belin; au S., par Yvré-le-Pôlin et Parigné-le-Pôlin; à l'O., par Roizé; sa forme est à-peu-près celle de deux carrés inégaux, dont le plus petit est attenant à la partie N. O. du plus grand. Son diamètre, de 5 kilomètres 3/4, du N. au S., varie de l'E. à l'O., de 5 kilomètres, dans sa partie la plus large, à 2 kilomètres 1/2 dans le plus petit carré. Le bourg, assez joli, construit sur la rive droite de la Sarthe, à 1 kilomètre seulement de l'extrémité E. la plus rapprochée, et au centre, à-peu-près, du diamètre longitudinal, ou du N. au S., forme une petite rue qui s'étend du S. O. au N. E., en passant à l'O. de l'église. Celle-ci, assez jolie et bien décorée dans son intérieur, n'a rien de remarquable dans sa construction; elle a été reparée et en quelque sorte reconstruite, en 1771 : son clocher est en flèche. Cimetière hors et au N. du bourg, clos de haies vives et de fossés. Le presbytère est remarquable, par un joli jardin planté d'allées d'arbres sur le bord de la rivière.

Le bourg de Guécélard se divise en deux parties, qu'on appelle l'*ancien* et le *nouveau* Guécélard; le dernier, sur la grande route du Mans à la Flèche, le second, un peu à la droite de cette route. (Voir GUECÉLARD.)

POPULAT. De 151 feux jadis, pour Fillé et Guécélard qui ne formaient qu'un seul affouage, sur les états de l'election; elle est actuellement de 241, qui contiennent 480 individus mâles, 508 femelles, total, 988; dont 140 dans le bourg de Fillé, 80 au vieux Guécélard et 100 au nouveau; 75 au hameau des Géleries; et 60 à celui des Oliveries. La population augmentée de 100 individus, de 1804 à 1820; a diminué de 20, depuis cette dernière époque.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement: mariages, 72; naissances, 305; décès, 321. — De 1813 à 1822: mar., 85; naiss., 350; décès, 311.

HIST. ECCLÉS. L'église de Fillé est sous le patronage de Saint-Martin, abbé de Vertou, dont nous avons donné l'histoire à l'article Aubigné. Assemblée le dimanche le plus prochain du 24 octobre. La cure était présentée par l'abbé de la Couture du Mans. Il y avait plusieurs chapelles fondées, celles de Champmortier, de S.-Jean-Baptiste, et la prestimonie de Gaupuceau. Une pierre tumulaire, placée dans l'église, illisible en ce moment, fait mention d'une donation faite à l'église par un des anciens seigneurs du nom de Le Boindre, dont il va être parlé. (Voir à l'article GUÉCELARD, l'histoire ecclésiastique de cette paroisse).

HIST. FÉOD. La seigneurie de la paroisse était annexée, dans l'origine, au château de Buffe, situé de l'autre côté de la rivière de Sarthe, un peu au-dessous du bourg. La tradition veut que ce manoir, sur lequel on n'a aucuns renseignemens précis, ait été bâti par les Anglais. Remarquable seulement par ses grandes croisées carrées, divisées par des croix en pierre, ce château paraît avoir été reconstruit ou restauré depuis assez peu de temps. Défendu au nord par la Sarthe, qui en baigne les murailles, sa cour était close de murs, ayant une belle porte d'entrée au sud et une avenue en face; l'un des deux pavillons construits près de cette porte, servait de chapelle domestique; le tout était entouré de douves, actuellement comblées: il n'y reste plus rien aujourd'hui, qui annonce qu'il ait été fortifié. En face et au nord de Buffe, de l'autre côté de la rivière, est le château du Gros-Chenay, construit près du fief des Richardières, et qui est devenu le chef-lieu de la seigneurie, lorsque les propriétaires de Buffe ont abandonné cette habitation. Des acquisitions successives, annexèrent à cette terre la seigneurie de Spay, paroisse voisine,

qui était attachée au fief de Cré, dans cette paroisse ; et celle de Roizé, autre commune limitrophe, partagée avec les seigneurs de la Suze, par la réunion au Gros-Chenay, des fiefs de Vauguyon et de la Beunèche, dont le premier en est distrait actuellement. Les terres de Buffe et du Gros-Chenay furent possédées anciennement par une famille de magistrature, originaire du Mans, du nom de Leboindre. En 1666, Jean Leboindre, conseiller au parlement de Paris, seigneur du Gros-Chenay, rend aveu pour la terre de la Beunèche, qu'il avait acquise. Un de ses descendans, conseiller à la grande chambre, fils et petit-fils de doyens au même parlement, étant mort en 1757, sans laisser d'enfans, ses héritiers vendirent la terre du Gros-Chenay et ses dépendances à M. Daniel de Beauvais, du Mans. Madame la baronne de Saint-Victor, de la même ville, en a hérité de son oncle M. Daniel de Beauvais, décédé vers 1806. Construit, il y a moins de deux siècles, le château du Gros-Chenay se compose d'un bâtiment régulier, flanqué de quatre tourelles rondes à ses quatre angles, et d'une grande galerie en retour, partant de la tourelle nord-est et s'allongeant au nord ; d'un autre bâtiment percé de quatre croisées, attenant à l'est du précédent ; de communs, d'une fuie et d'une ferme à côté. Au-devant de la façade nord, un jardin planté à l'anglaise, des terrasses, des bosquets et un bois bien percé, s'étendant au nord-est, partie en futaie et partie en taillis ; vis-à-vis la façade sud, une première cour gazonnée, close de murs et de grilles à hauteur d'appui, avec deux pavillons carrés aux deux angles opposés au château, dont l'un servant de chapelle ; une belle avenue qui s'étend jusqu'à la rivière, et au-delà jusqu'à la grande route, sur une longueur de 3 kilomètres 172, à partir du château ; à côté à gauche de cette avenue, de nombreux canaux remplis d'eaux limpides, se croisent et divisent une jolie prairie en plusieurs carrés, entourés de plantations d'arbres, ce qui en forme autant d'îles de verdure, du plus agréable aspect. Le fief du comté de Belin (voir cet article), s'étendait aussi sur Fillé. Voir aussi à l'article Guécélard, ce qui concerne la féodalité particulière de cette portion de la commune.

HIST. CIV. M. Daniel de Beauvais, avant-dernier propriétaire du Gros-Chenay, membre de la société des Arts du Mans, rédigea en 1805, un tableau statistique de la commune de Fillé, déposé aux archives de cette société.

HYDROGR. La rivière de Sarthe qui baigne le bourg de Fillé et le château de Buffe, coupe la commune en deux parties presque égales, de l'E. N. E. à l'O. S. O. ; le ruisseau de

Rhône la traverse de l'E. à l'O. ; et celui de Cormeu, du S. à l'O. S. O. : ces deux ruisseaux réunis se jettent dans la Sarthe, du côté droit de son cours, à peu de distance au N. O. de Guécélard. — Moulin du Bourg, à blé, à deux roues. — Le bac, placé en face du bourg de Fillé, facilite la communication entre les deux rives de la Sarthe, et les deux portions de la commune. Une porte marinière est établie un peu au-dessous, pour la navigation de cette rivière : cette écluse existait plus bas, vis-à-vis de l'endroit appelé les Petites-Isles, avant que cette navigation ne fut abandonnée, vers 1500. Le moulin et le bac étaient féodaux et appartenaient aux seigneurs du Gros-Chenay.

GÉOLOG. Sol bas, plat, à l'exception d'un monticule oblong, à 1 kilomètre à l'E. du bourg. Terrains secondaire et d'alluvion, offrant la glauconie sableuse et le grès ferrugineux, en extraction pour bâtir ; des argiles à poteries sur quelques points.

Plant. rar. Carex biligularis, DEC.

CADASTR. Superficie totale de 2,229 hectares 35 ares ; se divisant ainsi : — Terres labourables, 1,099 hectares 85 ares 50 centiares, en 5 classes ; évaluées à 4 f., 9 f. 80 c., 16 f. 30 c., 23 f., 33 f. — Pièces d'eau, 3-36-40 ; à 33 f. — Jardins, 29-48-90 ; 2 cl. : 33 f., 44 f. — Vignes, 38-04-20 ; 3 cl. : 14, 36, 46 f. — Prés, 241-29-80 ; 4 cl. : 13 f., 34 f. 20 c., 71 f., 96 f. — Pâtures, 167-58-10 ; 3 cl. : 2 f. 40 c., 7, 13 f. — Bois futaies, 9-63-30 ; 3 cl. : 9 f. 40 c., 17 f. 50 c., 24 f. — Bois taillis, aulnaies, 75-49-80 ; 3 cl. : 9 f. 40 c., 17 f. 50 c., 24 f. — Pinières, 320-34-40 ; 4 cl. : 2-60 c., 4 f. 30 c., 6 f. 50 c., 8 f. 90 c. — Landes, 141-70-20; cl. : 50 c. et 1 f. 20 c. — Superf. des bâtim., 9-51-10 ; à ..... *Objets non imposables :* Egl., cimet., presbyt. et jard., 0-74-10. — Rout. et chem., 61-89-80. — Riv. et ruiss., 29-39-40. = 228 maisons, en 9 classes, de 9 à 190 f. — 1 moulin, à 281 f. 40 c.

TOTAL du Revenu imposable, 39,388 f. 28 c.

CONTRIB. Foncier, 4,956 f. ; personn. et mobil., 656 f. ; port. et fen., 204 f. ; 41 patentés : dr. fixe, 245 f. ; droit proport., 88 f. Total, 6,149 f. — Perception de la Suze.

CULTUR. Terrain sablonneux et brûlant, peu fertile sur la rive gauche de la Sarthe, dont le territoire se compose d'une partie de la lande du Bourray ; plus productif sur la rive droite ; une partie des prairies de médiocre qualité. Culture des céréales dans la proportion de 11 parties en seigle, 9 en avoine, 2 en orge et 1 en froment ; maïs et sarrasin ; pommes de terre, citrouilles ; chanvre et trèfle, en moyenne quantité ; peu d'arbres à fruits sur la rive gauche, bien plus sur la droite ;

vignes donnant un vin de petite qualité ; bois à brûler et à carreau, en pin surtout. Peu d'élèves de chevaux et de bestiaux ; engrais des porcs, plus particulièrement ; 28 fermes, un certain nombre de très-petites tenues ou closeries ; 30 charrues. = Fréquentation des marchés de la Suze, Foulletourte et le Mans.

INDUSTRIE. Une poterie et faïencerie, au nouveau Guécélard ; exploitation des bois ; extraction de la pierre de *roussard*, pour bâtir : quelques tisserands font des toiles pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 23, de Paris à Nantes, traverse la partie sud et le nouveau Guécélard, du nord-est au sud-ouest.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre le Gros-Chenay, plusieurs maisons bourgeoises, plus ou moins accompagnées de jolis dehors, telles que Château-Gaillard, dont le nom a été expliqué dans les articles précédens ; les Bigottières, les Richardières, la Belle-Coulée et les Hautes-Géleries, à différens propriétaires de la ville du Mans. Comme noms remarquables : Grandmont, les Oliveries, nom souvent répété dans le département, ce qui paraît extraordinaire dans un pays dont la température est loin de convenir à la culture de l'olivier.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; un débit de tabac. Résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval. Relais de poste aux chevaux ; bureau de poste aux lettres à Foulletourte.

FINES, FINS, FAINS, FOINS ; on appelait chez les Romains du premier de ces noms, qui s'est corrompu dans les suivans, les bornes indicatives des limites des différentes provinces, peuplades, cités, etc. Nous avons fait connaître au PRÉCIS HISTORIQUE, page XLI, plusieurs lieux de la province du Maine, qui nous paraissent tirer l'étymologie de leur nom actuel, de cette circonstance. Il serait superflu de s'étendre davantage sur ce sujet.

FLACÉ, *Flacum* ; probablement de *Flaco*, amas ou flaque d'eau ; bourbier ? Ancienne paroisse et commune, réunie à celle de SOULIGNÉ-SOUS-VALLON, par décret du 8 novembre 1810 ; du canton de la Suze, de l'arrondissement du Mans ; autrefois du doyenné de Vallon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 6 et 18 kilomètres.

DESCRIPT. Le territoire de Flacé formait un triangle irrégulier, ayant 2 kilom. 5 hectom. de côté à la base, qui se trouve au N. E., sur 3 kilom. 3 hectom. pour les deux autres

côtés. Il était borné du N. O. à l'E. S. E., par Soulignésous-Vallon ; au S. E. et partie au S., par S. Léonard de Loupelande ; encore au S. et au S. S. O., par Chemiré-le-Gaudin ; et à l'O., par Athenay, actuellement réuni à Chemiré. — Le bourg consiste dans une dizaine de maisons au plus, éparses autour de l'église, dont plusieurs à croisées en croix de pierre, à filets. Église ancienne, à ouvertures cintrées, excepté la porte occidentale qui est carrée et ornée de doubles filets à intervales ou gorges profondément creusées. Il existait des armoiries des anciens seigneurs, gravées des deux côtés de la partie supérieure de cette porte, surmontée d'une niche dans laquelle se trouve une statue en pierre de S. Jean-Baptiste. Clocher en campanille. — L'église de Flacé, vendue pendant la révolution, appartient au propriétaire du château du Bois, dont il est parlé ci-après. Le cimetière entourant l'église, principalement à l'E., clos de haies et de murs d'appui, ne sert plus aux inhumations, de même que l'église ne sert plus pour le culte.

POPULAT. On y comptait anciennement 49 feux, plus récemment 54, comprenant 260 individus, dont moitié à peu près dans le bourg.

HIST. ECCLÉS. L'église était sous le patronage de S. Jean-Baptiste. L'assemblée, qui tient encore le 24 juin, est peu suivie actuellement. La cure était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. Il y avait autrefois deux chapelles fondées dans la paroisse, celle de S. Jean de la Richardière, et celle de la Picoulière, au château du Bois de Macquillé, sous l'invocation de S.te Anne. Cette dernière fut fondée en 1476, par dame Perrine de Champagne, veuve de Jean du Bois, et par son fils Thibaut du Bois.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée à la châtellenie de Maupertuis, terre située à 1, 2 hectom. S. O. du bourg, qui appartenait à M. Amiot de Viviers, lors de la révolution. Les seigneurs faisaient leur résidence au château du Bois de Macquillé, situé à 14 hectom. S. du bourg. Ce château, dont la construction ne paraît pas être antérieure au siècle de Louis XIV, est flanqué d'un double pavillon carré au nord, et d'un autre également carré à l'ouest. On y remarque une chapelle, et des douves qui l'entourent, sur lesquelles a du exister autrefois un pont-levis. Il est accompagné d'un bois percé de belles avenues, qui forment une espèce de demi-lune au S. S. E., et aboutissent au chemin du Mans à Chemiré-le-Gaudin.

La terre du Bois de Macquillé ou Macquilly, était composée de plusieurs fiefs, dont les uns, notamment la châtel-

lenie de Maupertuis, relevaient de la baronnie de Pirmil, les autres des marquisats de Sourches, de Lavardin; des terres du Gros-Chesnay en Fillé, de la Verrerie en Loupelande, et des Epichelières en Souligné-sous-Vallon. Les autres fiefs, composant cette terre, situés dans la paroisse, étaient ceux des Richardières, relevant de Sourches; de Bonveu, relevant des Épichelières; d'Auvers et du Bois, qui relevaient de Loupelande. Cette terre du Bois fut possédée anciennement par la famille du même nom, originaire de la province, qui y ajouta celui de Macquillé, à cause de l'alliance d'un seigneur du Bois, avec une dame de Macquillé en Anjou. Il ne subsistait plus en 1780, que deux branches de la famille du Bois, celle de Courceriers, paroisse du Maine, actuellement du département de la Mayenne; et celle de Macquillé de Vaujours, établie en Anjou. La branche de cette famille qui possédait le Bois, fondit par alliance en celle de Couterne, qui la conserva jusqu'à ce que Élisabeth de la Rivière, veuve de François de Couterne (voir l'art. ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS), se la fit adjuger pour ses reprises, et la laissa à sa famille, d'où elle passa dans celle de Mailly d'Aucourt (voir l'article REQUEIL), en 1704, par le mariage de Louise-Madeleine-Josephe-Marie de la Rivière, dame de Macquillé, Flacé, la Roche de Vaux, Requeil, etc., avec Joseph marquis de Mailly et de S.-Léger. Le comte de Mailly leur fils, l'échangea contre une terre située en Picardie, avec une dame de Baillou, épouse de M. Amiot d'Inville, après le décès duquel, sans enfans, elle vint à M. Amiot de Viviers son frère, par licitation avec sa sœur.

Guillaume I.er du Bois, était seigneur de la terre de ce nom, dès 1250. Il épousa Tiphaine dont il eut Guillaume II, Macé et trois autres enfans. Macé fait partage, en 1290, de plusieurs héritages et d'une rente de cinq sous que les seigneurs de Souligné devaient lui payer, à cause d'une acquisition qu'ils avaient faite dans le fief de Guillaume du Bois. Guillaume III, seigneur du Bois et de Maupertuis, petit-fils ou arrière petit-fils de Guillaume II, épousa Anne du Bouchet, en 1400, et fut inhumé dans l'église de Flacé. Jeanne leur fille, mariée à Jean de Grandmoulin, eut la châtellenie de Maupertuis pour sa dot. Jean du Bois, fils aussi de Guillaume III, épousa vers 1430, Perrine de Champagne, issue de Louis de Brienne, vicomte de Beaumont, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et de Bérengère de Castille, sœur de la reine Blanche, mère de S. Louis. Thibaut, l'un de leurs fils, ordonna par son testament que son corps fût inhumé dans l'église de Flacé, auprès de ceux de

son père et de sa mère, de son aïeul, et de Perrine de la Hune sa première femme, qu'il avait épousée en 1455. Jacques II, arrière petit-fils de Thibaut, né en 1512, fut seigneur du Bois, d'Étival-lès-le-Mans, de la Ferrière en Étival (voir l'article FERRIÈRE), et de Macquillé. Il eut de Perrine de Champlais, François II, seigneur du Bois, etc., le seul des députés du Maine, aux états tenus à Blois en 1588, dont le nom soit resté. La famille du Bois portait pour armes : emmenché d'argent et de sable, du chef à la pointe ; et les Macquillé : de gueules à un pairlé renversé d'argent, senestré de cinq besans de même, passés en croix. On voit encore dans l'église de Flacé, dans le mur à gauche du chœur, une plaque en marbre sur laquelle est gravée une inscription à la mémoire de dame Élisabeth de la Rivière, dont il a été parlé plus haut, épouse de Messire Anne-François de Couterne, chevalier, seigneur du Bois de Macquillé, comte d'Étival, décédée le 22 septembre 1695, inhumée dans cette église.

Une famille du nom de Monceaux possédait aussi à Flacé, de temps immémorial, le fief et domaine de ce nom qui y est situé. La maison de ce lieu, simple ferme aujourd'hui, construite sur une éminence, à la presque extrémité S. O. de la paroisse, est encore remarquable par l'épaisseur de ses murs, l'importance de ses bâtimens, sa fuie, et les amas de pierres provenant d'anciennes constructions détruites. On rapporte qu'un fermier de ce lieu heurta en labourant avec son fils, il y a environ trois quarts de siècle, un vase de terre rempli d'une grande quantité de pièces de monnaie ou de médailles, qu'il fut changer à Nantes, ce qui lui procura une aisance dont M. de Monceaux son propriétaire fut surpris, et qui le força à lui en avouer l'origine. — On trouve dans l'histoire de la famille du Bois, qu'un Guyon de Monceaux et un Huet d'Auvers-sous-Montfaucon, réglèrent, en 1290, par une sentence arbitrale, les différens survenus entre les frères du Bois, pour le partage des biens de leur père et de leur mère. Avant et jusque vers le treizième siècle, on trouve des seigneurs de Flacé portant le nom de cette paroisse ; et nous citons à l'article DOUILLET, la vente faite de la dîme perçue dans cette paroisse par Guillaume Flacé, *armiger*, homme d'armes.

HYDROGR. Le territoire de Flacé, se trouve divisé en deux parties, du N. N. E. au S. S. O. par la petite rivière de Renom. Le ruisseau de la Groye, venant de Souligné, se jette dans le Renom, à peu de distance au S. du bourg.

GÉOLOG. Sol montueux, le long du cours du Renom, et au

S. O. du bourg ; terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique. (Voir l'article SOULIGNÉ-SOUS-VALLON.)

CULTUR. En froment et en orge pour les deux tiers ; seigle, avoine, menus, sarrasin, lin, chanvre, citrouilles, pois, fèves, pommes de terre, etc., pour le surplus. Il y a environ 17 charrues sur ce territoire : trois fermes en ont chacune deux.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château du Bois, appartenant à M. Dubois (François), propriétaire au Mans ; la Groye, jolie maison de campagne, à madame veuve Jadin, du Mans.

FLÈCHE (ARRONDISSEMEFT DE LA), compris entre le 1.er degré 57 minutes et le 2.e degré 42 min. 1/2 de longitude occidentale du méridien de Paris ; et entre le 47.e degré 36 min. et le 48.e degré 0 min. de latitude septentrionale, cet arrondissement, le troisième du département de la Sarthe (1), se compose de sept cantons et de 78 communes. Ces cantons sont :

1.er BRULON.	16 communes.	78 communes.
2.e FLÈCHE (La). . . .	11	
3.e LUDE (Le). . . .	9	
4.e MALICORNE.	11	
5.e MAYET.	7	
6.e PONTVALLAIN. . . .	9	
7.e SABLÉ.	15	

(Voir chacun des articles de ces cantons, pour connaître les communes dont ils se composent, ou le tableau du tome 1er, p. CCCCLX à CCCCLXIV.)

Comme arrondissement électoral, il est augmenté des cantons de

8.e LOUÉ, de l'arrondiss. du Mans. . . .	14	24
9.e SUZE (La), *idem*. .	10	

Total pour l'arrondissement électoral. . 102 communes.

(1) L'arrondissement de la Flèche avait toujours été placé le second dans l'ordre numérique : ce n'est que dans l'*Annuaire de la Sarthe*, pour 1830, qu'il a été mis le 3.e, après ceux du Mans et de Mamers, ordre qui, eu égard à l'étendue du territoire et à la population de cet arrondissement, nous paraît devoir être préféré.

L'arrondissement communal de la Flèche se compose des anciens districts de la Flèche et de Sablé, des cantons de Mayet et Vaas, et d'une commune de celui de Château-du-Loir, ces trois derniers cantons du district de Château-du-Loir ; le tout d'après l'organisation de 1790. Des 78 communes qui le composent, 62 étaient de l'élection de la Flèche, 8 de celle de Baugé, 5 de celle du Mans, et 3 de celle de Château-du-Loir ; 50 étaient du diocèse du Mans et du Maine ; 28 du diocèse d'Angers et de la province d'Anjou. Sa forme est une ellipse qui s'allonge du S. O. au S. du département, sur une longueur de 6 myriam. 2 kilom., de Viré à Chenu ; sur une largeur de 3 kilom. au plus, de S.-Christophe-en-Champagne à N.-D. du Pé ; et de Parigné-le-Pôlin à Cré. Borné au N. et au N. N. O., par l'arrondissement du Mans ; à l'E., par le canton de Château-du-Loir, de l'arrondissement de Saint-Calais ; à l'E. S. E., par le département d'Indre-et-Loire ; au S. et au S. O. et partie à l'O., par celui de Maine-et-Loire ; à l'O. encore, en partie, et au N. O., par celui de la Mayenne ; son territoire se compose, dans la partie sud, d'une portion de l'ancienne province d'Anjou et du diocèse d'Angers ; dans la partie nord, de communes de l'ancien Maine ; et dans la partie nord-ouest, d'une portion de ce qu'on appelait le Bas-Maine, attenante à la Charnie (voir cet article). Ses limites N. les plus rapprochées du Mans, chef-lieu du département, en sont distantes d'un kilomètre 172 ; et les plus éloignées, au N. E., de 2 myriamètres 4 kil. ; et au N. O., de 3 myriam. 6 kilomètres.

Son territoire se divise en deux bassins principaux, celui de la Sarthe, qui traverse l'arrondissement du N. au S. S. O. ; et celui du Loir, qui le longe de l'E. au S. S. O. (Voir plus bas HYDROGRAPHIE.) Le chef-lieu de l'arrondissement se trouve placé à peu près au centre de ce second bassin, à l'extrémité S. du territoire, vers le milieu de son diamètre longitudinal, qui s'étend de l'E. S. E. an N. O. La superficie totale de cet arrondissement, entièrement CADASTRÉ, est d'environ 1,602 kilomètres carrés ; sa contenance exacte, d'après les mesures cadastrales, étant de 160,200 hectares 48 ares 66 centiares, qui se divisent par natures de terrain et de cultures, ainsi qu'il suit :

Terrain imposable.

	hectares.	ares.	cent.
Terres labourables, dont une portion plantée en châtaigniers.	94051	28	50
Jardins, avenues, bosquets, pépinières, vergers.	3058	28	51

Terrain imposable (suite).

	hectares.	ares.	cent.
Vignes.	4411	88	65
Prés, prairies, herbages, pâtis, pacages. . . .	19927	39	05
Bois futaies, taillis, aulnaies, châtaigneraies, broussils.	15054	05	78
Pinières.	5120	03	12
Landes, bruyères, terr. vain. et vag., friches, etc.	9920	01	40
Carrières, mines, sablonnières, etc.	12	34	45
Douves, viviers, étangs, mares, marais. . . .	258	97	26
Superficie des bâtimens, cours, aires, etc. . .	1147	12	26
	152961	38	99

Terrain non imposable.

Forêt de Mélinais, en Ste-Colombe.	592	45	40
Partie de la forêt de Bersay.	813	22	02
Routes, chemins, places, rues, propriétés communales.	4861	04	41
Rivières et ruisseaux.	972	37	84
	160200	48	66

On y compte : Maisons ordinaires. 22286
Châteaux et principales mais. bourgeoises. 57
Moulins à eau. . . . . 213 dont 190 servent au mouturage des grains. .
Moulins à tan. . . . . 9 dont 2 servent aussi au pilage du trèfle.
Moulins à tan et à foulon. 1
——————— à foulon seul. 5
——————— à papier. 3
——————— à tan et à filature. . . 1
——————— à broyer les couleurs. . 1
——————— à scier le marbre. . . . 1
Moulins à vent. 3

Le cadastre mentionne en outre :
Fourneaux à chaux. 35
——————— à tuile. 31
Faïanceries. 2
Poteries. 11
Tanneries. 19
Huileries. 4
Loges à bœufs. 14
Caves ou grottes dans les rochers. . . . 51
Granges. 12
Ecuries. 42
Bûchers, magasins, boutiques, halles à tuiles et pour marchands. 23

Le terrain imposable, de 152,961 hectares 38 ares 99 centiares, est estimé, savoir :

Propriétés non bâties.	2,625,789 f. 18 c.	Total, 3,152,168 f. 58 c.
——————— bâties.	526,379 40	

Le terrain formant les propriétés non imposables, se compose en outre des rivières et ruisseaux, routes, chemins, places publiques et voies, de plusieurs portions de forêts nationales, et des établissemens publics de toute nature, tels qu'églises, cimetières, presbytères, hospices, établissemens et fondations de charité et d'instruction publique, et des terrains ruraux qui en dépendent.

POPULAT. De 92,840 individus, repartis en 20,425 feux, lesquels comprennent 44,815 mâles et 48,025 femelles. — Augmentation de population depuis 1804, 5,000 individus, ou les 3/37.es environ.

La superficie de l'arrondissement étant de 1,602 kilomètres carrés, chacun d'eux se trouve peuplé de 58 individus, très-peu moins. En divisant son territoire également entre tous ces individus, chacun d'eux se trouverait loti de 1 hectare 72 ares 56 centiares 1/5.e

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 7,048 ; naissances, 26,280 ; décès, 17,042. — Produit de chaque mariage, 3 3/4 environ. Excédant des naissances sur les décès, 9,238 individus, ou un peu moins du tiers. = De 1803 à 1812 : mar., 6,666 ; naiss., 23,454 ; déc., 21,270. — Produit de chaque mariage, 3 1/2, un peu moins. Excédant des naissances sur les décès, 2,184 individus ou 1/7.e à peu près. = De 1813 à 1822 : mar., 7,284 ; naiss., 25,040 ; déc., 18,744. — Produit de chaque mariage, 3 1/8.e environ. Excédant des naissances sur les décès, 6,296 ou près de 1/4.

		Principal. f.	Principal. c.	Centimes addition. f	Centimes addition. c.
CONTRIB.	Foncier.	460,779	»	269,843	70
	Personnel et mobilier. . . .	63,700	»	35,312	81
	Portes et fenêtres.	23,112	»	5,734	66
Par 3,253 patentés	Droit fixe. . . .	25,188	»	5,088	63
	— proportionnel.	11,513	57		
	TOTAUX.	584,292	57	315,979	80

Ce qui fait à peu près 6 fr. 29 c. 1/3 de droit fixe, et 3 fr. 40 c. 1/3 d'accessoires, ou centimes additionnels ; en total, 9 f. 69 c. 2/3 de contributions directes, à payer par chaque individu. C'est aussi à peu près 5 f. 17 c. 3/4 d'impôt foncier, en principal et accessoires, par hectare de terre, ou 5 f. 35 c. 2/3, l'impôt des portes et fenêtres compris. — Vingt-quatre percepteurs, ayant leur résidence dans l'arrondis-

sement, sont chargés du recouvrement de ces contributions.

Pendant dix années, de 1819 à 1828 inclus, cet arrondissement a concouru au recrutement de l'armée dans les proportions ci-après :

	Appelés à concourir.	Réformés pour défaut de taille.	Contingent ayant été fourni.
Cantons de Brûlon.	1,076	107	197
La Flèche.	1,590	197	273
Le Lude.	1,053	130	185
Malicorne.	945	136	177
Mayet.	994	125	172
Pontvallain.	1,171	179	205
Sablé.	1,456	118	256
	8,285	992	1465

Comme arrondissement électoral, celui de la Flèche, qui se trouve être le troisième du département, se compose des sept cantons formant l'arrondissement communal, et de ceux de Loué et de la Suze, de l'arrondissement communal du Mans. Ces neuf cantons, comprenant 102 communes, réunissant une population de 118,383 individus, ont donné le nombre d'électeurs et de jurés ci-après, aux diverses époques indiquées.

3.e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

	Pour l'arrondissement électoral en entier.				Pour l'arrondissement communal seulement.			
	1828	1829	1830	1831	1828	1829	1830	1831
Électeurs résidans	234	247	288	308	216	186	215	272
Jurés ayant le cens électoral, mais ayant leur domicile politique dans un autre département.	»	1	»	2	»	1	»	2
Fonctionnaires nommés par le roi à des fonctions gratuites.	6	8	7	3	6	8	7	3
Officiers en retraite, ayant au moins 1,200 f. de pension.	15	15	16	14	13	14	15	13
Docteurs en médecine, docteurs et licenciés en droit, ès-sciences et ès-lettres, membres de l'Institut et de sociétés savantes. . . .	10	9	9	10	9	8	8	9
Notaires.	14	12	18	13	6	4	14	11
	279	292	338	351	250	221	259	310

Électeurs du Grand-Collége, et minimum de la cote contributive qui leur y donnait entrée.

	Arrondissement électoral entier.	Arrondissement communal seulement.	Minimum du cens. f. c.
Pour 1828.	60	49	1,064 32
1829.	65	55	1,074 69
1830.	80	57	1,039 04

NOTA 1.° Le nombre des électeurs pour 1828, est le même qui a formé les colléges d'arrondissement et de département, lors des élections de novembre 1827.

2.° Celui pour 1830, est le même qui a concouru aux élections de juillet de ladite année.

3.° Pour 1831, il n'y a plus de Grand-Collége, et les listes sont dressées en conséquence de la Charte révisée, et des nouvelles lois électorales qui en dérivent.

GÉOLOG. HYDROGR. Ainsi qu'il a été dit plus haut, le territoire de cet arrondissement forme deux bassins au milieu desquels coulent les deux principales rivières du département, la Sarthe et le Loir, lesquelles se réunissent sur le territoire de celui de Maine-et-Loire. Ces bassins ou vallées sont séparés par un plateau assez élevé, s'allongeant, de l'E. à l'O., l'espace de 33 kilomètres au plus, sur une largeur qui varie de 13 à 34 kilomètres. Les principaux cours d'eau qui affluent à ces deux rivières, sur l'arrondissement, sont la Fare, la Meaulne, la Marconne, les Cartes, le Chaloux et le Verdun, qui se jettent dans le Loir par sa rive gauche ; le Ponceau, la Gravelle, l'Aune, le Verron et l'Argance, par la rive droite ; la Sarthe ne reçoit, pour ainsi dire, aucun cours d'eau remarquable, par sa droite ; tandis que du côté opposé, elle est alimentée par la Deux-Fonts, la Vègre, l'Erve, et la Vaige. Le Loir, quoique bien encaissé et assez profond, est cependant sujet à de fréquens débordemens : il est navigable pendant les deux tiers de son cours seulement, d'à-bas en à-mont, sur l'arrondissement ; la Sarthe l'y est, au contraire, en entier.

Sous le rapport géologique, cet arrondissement présente plusieurs formations qui se subdivisent ainsi : 1.° le terrain de la rive gauche du Loir se compose, tant dans le vallon que dans les côteaux qui le bordent, d'un sable quartzeux à la superficie, recouvert, dans les parties basses, de terre végétale plus ou moins profonde et souvent tourbeuse : ses roches sont le calcaire crayeux grossier, ou tufau ; la pierre meulière et le grès. On y rencontre des silex pyromaques au milieu desquels on trouve des alcyons fossiles ; du fer oxidé lamelliforme, dans des couches de sable rouge du milieu desquelles s'échappent des eaux martiales : le fer nous a paru être à l'état de sulfate dans ces eaux. 2.° Le terrain de la rive droite diffère peu dans le vallon, de celui de la rive gauche. Les côteaux qui longent le cours de la rivière, sont formés de roches de tufau, mêlé de rognons siliceux ; de glauconie crayeuse et sableuse ; par des amas considérables de débris organiques, sans cohésion entre eux. On trouve fré-

quemment dans ces côteaux, des morceaux plus ou moins gros de bois pétrifiés, appartenant à la division des dicotylédonés 3.° Le plateau qui s'étend du côteau de la rive droite du Loir à la rive gauche de la Sarthe où il va s'abaissant, dans la partie N. surtout, presque jusqu'au niveau de la rivière, forme une grande plaine, peu coupée, si ce n'est vers le S. O. de l'arrondissement. La majeure partie de cette plaine, traversée vers son milieu, du N. N. E. au S. S. O., par la route de Paris à Nantes, est recouverte en grande partie de couches, quelques fois assez épaisses, de sables quartzeux, souvent noirâtres et presque infertiles. Les roches qui se remarquent dans ce vaste espace de terrain, sont le calcaire crayeux grossier ou tufau, le calcaire jurassique, et une formation de calcaire lacustre, qui se rencontrent à l'extrémité centrale nord de l'arrondissement, sur le canton de Pontvallain; le premier encore, et plus abondamment, sur la rive droite de la Sarthe, dans les cantons de Sablé, de Brûlon, et de Malicorne. Ces trois sortes de calcaire offrent, dans ces diverses localités, de nombreuses espèces et d'abondans échantillons de corps organiques pétrifiés. Le macigno crayeux est indiqué par M. Brongniart, à Bonne-Fontaine, commune de Villaines. Le grès blanc, propre au pavage, est exploité dans les cantons du Lude, de Mayet, de Pontvallain et de Malicorne; le grès ferrifère ou *roussard*, se rencontre aussi sur beaucoup de points: on y trouve de nombreuses couches d'argiles, de différente nature, employées à la fabrication de la briqueterie, de la poterie, de la faïencerie, et au dégraissage des étoffes. 4.° Le côteau de la rive gauche de la Sarthe, offre des roches de marbre de différentes couleurs, qui traversent cette rivière et s'étendent au-delà, tout le long du cours de la Vègre, sur la rive droite, tandis que le grès forme le noyau des collines de la rive gauche de cette petite rivière. On trouve dans le plus abondant de ces marbres, une espèce de fossile de la classe des zoophytes, dont il sera parlé à l'article Sablé. Une couche puissante de roche auphibolique, en masses épaisses et en boules, ainsi que des veines d'amphibolite fibreux, se font remarquer dans un des faubourgs de Sablé, et, traversant la Sarthe, s'observent également à Souvigné. 5.° Dans l'angle formé par le cours des rivières de la Sarthe et de la Vègre, et qui forme l'extrémité N. O. de l'arrondissement, on passe des terrains d'alluvion et secondaire, à celui de transition, dans lequel on rencontre le grès ancien à grains fins, souvent imprégné de matières charbonneuses; des quartz gras roulés; des schistes argileux; et, comme couches subordonnées, des calcaires fétides noi-

râtres, et des veines plus ou moins puissantes d'anthracite en pleine exploitation. Cette formation est souvent recouverte de couches d'argile et de minerai de fer oxidé, mêlé d'oxide de manganèse. Dans la plupart des produits de la rive droite de la Sarthe, se remarquent, comme dans ceux de la rive gauche, de nombreux fossiles, d'espèces également variées; des argiles, en couches plus ou moins nombreuses et plus ou moins épaisses; des marnes, etc. Le minerai de fer se rencontre sur plusieurs points opposés, où il est en exploitation. On trouve le schiste graphique ou *pierre noire* des charpentiers, sur Souvigné, à l'extrémité O. de l'arrondissement; et aussi, ça et là, dans le bassin de la Sarthe particulièrement, des blocs de quartz blanc; sur le plateau qui sépare ce bassin de celui du Loir, des amas considérables de silex pyromaque et de poudingue ferrugineux.

Cet arrondissement est le plus riche de ceux du département en plantes rares, et, les cantons du Lude et de la Flèche, les plus méridionaux, ceux qui semblent participer le plus à la richesse de la flore de l'Anjou, ci-devant province à laquelle le premier appartenait autrefois en entier, le second en majeure partie.

Tous ces produits et quelques uns de ceux du règne animal sont indiqués en détail aux articles des localités où se trouvent leurs gisements.

CULTURE. La nature du sol cultivé de cet arrondissement, ne peut être considérée comme territoire fertile en général. Les terres arables s'y divisent : 1.° en sable pur; 2.° sable et argile; 3.° sable et calcaire. Dans la première de ces trois classes, se rangent 12 communes des cantons de Pontvallain et du Lude, une seule de celui de la Flèche; dans le deuxième, on comprend 2 communes du canton de Brûlon, 3 de celui du Lude, 5 de Pontvallain, 6 de Mayet, 8 de Sablé, 9 de la Flèche et 10 de celui de Malicorne, en tout 43 communes; enfin, dans la troisième classe, 1 commune du canton de Malicorne, 7 de celui de Sablé, et 14 ou la presque totalité de celui de Brûlon, total, 22. Ainsi chacune de ces sortes de terrain se trouve dans la proportion de 1/7.e pour la première classe, 4/7.es de la seconde, et 2/7es de la troisième. Les gros blés sont cultivés le plus abondamment dans les terres de la troisième classe, par conséquent dans les cantons de Brûlon et de Sablé.

Comme on le voit au tableau cadastral des terrains, pages 352 et 353, la culture est, dans cet arrondissement, dans la proportion de 94 parties en terres labourables, 20 en prés et pâtures, 16 en bois, 5 en plantations de pins, 4 en vignes,

et 3 en jardins. Il y reste encore près de 10 parties de sa superficie, ou une quantité égale au 14.e de celle cultivée, en landes et bruyères, c'est à dire ne produisant rien ou presque rien. Ses principaux massifs de bois sont une portion de la forêt royale de Bersay, la forêt de Mélinais, également royale, celles particulières de Souvigné-sur-Sarthe, Malpaire et Vadré, toutes actuellement en taillis et en pins, à très-peu de chose près. Les terres labourables cultivées, soit à la charrue, soit à la bèche ou au croc, le sont en blé ou céréales de toute espèce, sarrasin, maïs et millet compris; en lin, dans les cantons de Sablé et de Brûlon, seulement; chanvre, en très-grande quantité; pommes de terre, haricots, jarosses, pois, citrouilles, navets, raves, choux, trèfle, vesce, sainfoin, etc.; en colza et pavot blanc, en petite quantité, pour en obtenir de l'huile. Une commune du canton de la Flèche, celle de Cré, se livre particulièrement à la culture de l'oignon, des échalottes et de l'ail, dont l'exportation s'étend dans les grandes villes environnantes.

Les pâturages y étant nombreux, au moins le long des principaux cours d'eau, les prairies artificielles y sont peu répandues, à l'exclusion du trèfle qui y est abondant, quoiqu'elles pussent y être utiles et d'un grand secours dans certaines parties assez stériles et que les terrains calcaires qui s'y rencontrent, convinssent à ce genre de culture. Celle du tabac, si elle devenait libre, serait une autre source de richesse pour quelques localités où le sol et le climat y seraient parfaitement appropriés. De nombreux semis de pins maritimes, faits depuis 40 à 50 ans, ont utilisé des landes infertiles ou du moins improductives auparavant. Les préjugés qui existent encore en faveur de la vaine pâture et de la conservation des *communaux*, empêchent de cultiver de même le reste de ces landes qui sont de peu d'utilité et d'un mince produit.

On compte dans l'arrondissement environ 2,770 charrues qui peuvent faire supposer à peu près autant de domaines cultivés à l'aide de cet instrument, car si quelques fermes des cantons de Brûlon, de Sablé et de Mayet en emploient deux chacune, un plus grand nombre de petits cultivateurs n'en possèdent qu'une entre plusieurs. On peut estimer à 4,500 le nombre des petits domaines de 5 hectares et au-dessous, cultivés à bras, en tout ou en partie. Partout on emploie les chevaux associés aux bœufs, et quelquefois aux vaches, pour traîner la charrue. Les cantons de Sablé, de la Flèche, de Malicorne et de Pontvallain, sont ceux où les chevaux sont le moins employés seuls aux labours; le canton de Brûlon, au

contraire, est celui où leur emploi seul balance à peu près leur association avec les bœufs. Dans les communes qui dépendaient anciennement de l'Anjou, on emploie jusqu'à 6 et 8 bœufs, quelquefois avec 1 ou 2 chevaux, dans les attelages, soit pour labours, soit pour charrois.

Le nombre d'hectares de terrain en labour, non compris celui en jardins et en vignes, est, par charrue, dans cette proportion : canton de Brûlon, 27 hectares par charrue ; de Sablé, 32 1/2 ; du Lude, 33 1/2 ; de Malicorne et de Mayet, 34 ; de Pontvallain, 51 1/2 ; de la Flèche, 78. Ainsi, c'est dans celui de Brûlon où il y a le plus de terre cultivée à la charrue ; dans ceux de Pontvallain et de la Flèche, où la culture à bras est le plus usitée, où les propriétés sont le plus divisées par conséquent.

La population de l'arrondissement étant de 92,840 individus, il faut, à 2 hectolitres 1/2 par chacun, 232, 100 hectolitres de grains pour leur nourriture. La récolte présumée étant de 325,603 hectolitres, sur lesquels il faut déduire un cinquième pour semence, reste 260,483 hectol. ; ce qui offre un excédant de produit sur la consommation de 28,382 hect. Mais comme dans la quantité des grains récoltés, les avoines et beaucoup de menus servent à la nourriture des chevaux, à l'engrais des bestiaux et des volailles, il y a en réalité insuffisance pour les besoins de l'homme. Pour y subvenir, on importe des grains des départemens voisins, d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, même du Poitou, et d'autres départemens plus éloignés.

Les vignes de cet arrondissement, en quantité assez considérable, donnent un vin blanc léger et agréable, sur tous les côteaux qui longent le Loir. En vin rouge, le cru de Bazouges, à l'extrémité S. S. O. de l'arrondissement, est le seul qui ait quelque réputation hors de la localité, et qui s'exporte dans les départemens voisins. A mesure qu'on tire à l'O. du côté de Sablé, où la Sarthe circonscrit en quelque sorte cette production du côté de la Bretagne, le vin est de plus en plus médiocre. Dans les cantons de Mayet et de Pontvallain, la vigne cultivée en *voliers* ou en treilles, donne un vin de très-petite qualité, qui se consomme sur les lieux ou s'exporte au Mans seulement. Le produit des vins dans l'arrondissement, calculé années communes passablement productives, est de 99,250 hectolitres, ce qui donne près de 3 hectolitres par hectare, ou 15 hectolitres 14 litres (6 barriques 1/2 du pays, de 233 litres chaque), par arpent, ce qui fait 1 barrique 145 litres par quartier de vigne.

Les arbres ou fruits à cidre, pommiers et poiriers, sont

moins nombreux dans cet arrondissement, où l'on fait peu de pépinières, que dans les trois autres, et y sont cultivés avec moins de soin, quant au choix des espèces. On y voit le noyer assez abondamment, dans les parties vignobles, ainsi qu'il est d'usage; le châtaignier, qui y donne les trois variétés de fruits connues sous les noms de châtaignes, marrons, et nouzillards : cet arbre se trouve particulièrement dans les terrains sablonneux, à l'extrémité N. N. E. de l'arrondissement. On cultive en outre, le cormier, le néflier, les cerisiers et guigniers, qui réussissent mal dans la partie la plus à l'O. de la rive droite de la Sarthe. Dans celle du bassin du Loir qui environne la ville de la Flèche, toutes les habitations rurales ont autour d'elles quelques pieds de figuier à fruit blanc, qui y mûrissent bien, sans que leur culture exige les soins qu'on y apporte aux environs de Paris. Les cultivateurs de la partie O. et S. de l'arrondissement, font dessécher beaucoup de pommes qui, sous le nom de fruits cuits, s'exportent à Paris, Rouen, et autres grandes villes. On y fabrique aussi une assez grande quantité d'huiles de noix.

L'éducation des bêtes à cornes, occupe particulièrement les cultivateurs des cantons de Sablé et de Brûlon, où la culture est le plus riche, grâce à l'exploitation de l'anthracite qui s'y rencontre et y a donné lieu à la multiplication des fourneaux à chaux, qui s'emploie généralement comme engrais. Ces cantons et celui de Mayet, produisent les plus beaux élèves, notamment les deux premiers, qui fournissent une grande quantité de jeunes bœufs et de vaches, dont l'espèce est connue et recherchée aux foires de Sablé et autres des environs, sous le nom de *bœufs manceaux*. Les poulains sont aussi un objet de spéculation dans ces trois cantons, tandis que dans les autres, la race des chevaux y est de la plus chétive espèce. On élève et on engraisse une quantité considérable de porcs dans tous les cantons de l'arrondissement, surtout dans les moins fertiles, ceux de la Flèche, Malicorne, et le Lude, où leur vente sert en grande partie au cultivateur pour le paiement de ses fermages. Les moutons, de l'espèce commune, et réunis en troupeaux peu considérables, sont d'une moyenne ressource. On y rencontre peu de chèvres, des oies en assez grand nombre sur quelques points, et, dans les cantons de la Flèche et de Malicorne, particulièrement dans la commune de Mézeray, on engraisse ces belles et délicieuses volailles si estimées et si recherchées, sous le titre de *poulardes du Mans*, quoique ce soit sur le marché de la Flèche qu'elles soient vendues

par les engraisseurs. Chaque cultivateur entretient plusieurs ruches dont les produits s'écoulent dans le pays.

Les fermes de cet arrondissement, d'une étendue fort bornée, appartiennent à la moyenne et à la petite culture. Excepté les cantons de Mayet, de Sablé et de Brûlon, où existent les plus importantes, la plupart des autres ne sont que ce qu'on appelle des bordages dans le reste du département, des *closeries* dans cette contrée. Beaucoup de ces fermes n'ont point de granges pour serrer leurs grains en paille, ce qui les oblige de les battre au-dehors, aussitôt après la récolte, usage extrémement fâcheux puisqu'il occupe le cultivateur dans un moment où il est accablé de travaux, tandis que là où il y a des granges, on fait à son aise les batteries en hiver. La culture a lieu, comme il a été dit, avec la charrue, attelée de bœufs et de chevaux, quelquefois de chevaux seuls. Dans les closeries, le cultivateur fait ses labours à bras, à l'aide du croc à deux dents : la terre est supérieurement façonnée autour de la ville de la Flèche avec cet instrument. Les cantons de Brûlon et de Sablé, sont ceux où les nouveaux procédés agricoles, surtout les vrais principes d'assolement, ont fait le plus de progrès, grâce au bon exemple donné par quelques propriétaires, qui s'y occupent eux-mêmes de la culture de leurs terres, et dont les succès ont produit des imitateurs. L'assolement triennal, quelquefois modifié, est le plus généralement suivi dans l'arrondissement, où le quadriennal a été adopté par quelques cultivateurs : très-peu ont supprimé tout à fait les jachères jusqu'à ce moment Les engrais consistent dans les fumiers animaux, les compôts de chaux, d'herbes, de terres et gazons des *chaintres*, les curures de fossés, etc. ; d'autres compôts faits avec les genêts et bruyères des landes et des pinières, qu'on étend dans les cours et dans les chemins, et qu'on laisse piler, rompre et consommer par les chevaux et les voitures dans les boues ; enfin, on emploie les cendres et charrées, pour les prés particulièrement. L'usage du plâtre cuit y est à peine connu.

INDUSTRIE. Après l'agriculture, qui constitue la principale industrie des habitans, et dans laquelle il faut aussi comprendre l'exploitation des bois, vient la fabrication des toiles, généralement répandue dans toutes les communes, plus importante cependant, dans les cantons de Mayet, Pontvallain et Brûlon, mais beaucoup moins toutefois, que dans les trois autres arrondissemens ; ensuite la tannerie, dont les ateliers sont moins nombreux qu'avant la révolution, et dont les produits se consomment dans le pays, se vendent à la foire du Raillon, au Lude, particulièrement suivie pour ce genre de commerce, ou s'exportent à Tours et ailleurs.

Des fourneaux à chaux et des tuileries et briqueteries, existent dans un grand nombre de communes, comme on l'a vu ; des faïenceries à Malicorne ; des poteries, dans plusieurs lieux de ce canton et de celui de Pontvallain. L'exploitation du marbre, de l'anthracite, des pierres à bâtir et à paver, de la marne, des argiles, du minerai de fer, etc. ; des moulins à blé, à tan, à trèfle, à fouler, à scier le marbre, etc. ; forment le complément des ressources industrielles de l'arrondissement, dans lesquelles il faut encore comprendre la fabrique de gants de Sablé, répandue à la Flèche depuis quelques années ; et des voiles de religieuses qui se confectionnent dans cette dernière ville. Il y a aussi plusieurs papéteries dans le canton de Sablé, et une petite fabrique d'étoffes de laine dans celui de Mayet.

COMMERCE. Il consiste dans les productions du sol en grains, vins, cidres, marrons, noix, fruits crus et cuits, chanvre, lin, graine de lin, chénevis, graine de trèfle, bois à brûler et à bâtir ; en bestiaux de toute espèce, maigres et gras, chevaux, volailles, gibier, laine, plumes, peaux, cuirs ; miel, cire, beurre, œufs ; fils et toiles ; anthracite, marbre, chaux, tuiles et briques, faïences, poteries ; papiers, étoffes de laine, etc.

FOIR. ET MARCH. Outre les sept chefs-lieux de canton qui, ainsi que les communes de Cerans et Foulletourte, la Fontaine-S.-Martin, Luché, Noyen, Précigné, Vaas et Verneil, possèdent des foires, au nombre de 59 pour l'arrondissement ; les mêmes chefs-lieux et les communes de Cerans-Foulletourte, Mansigné, Noyen, ont aussi un marché dans le cours de chaque semaine ; dans 6 autres, Auvers-le-Hamon, Chantenay, Luché, Parcé, Précigné et Vaas, il en tient un le matin des dimanches et fêtes conservées, avant la messe.

ROUT. ET CHEM. Quatre routes royales et quatre départementales passent sur cet arrondissement, savoir : *Rout. royal.* 1.° Route n.° 23, de 2.e classe, de Paris à Nantes, entre dans l'arrondissement un peu avant Foulletourte, le traverse aux deux cinquièmes de sa largeur, pendant un cours de 28 kilom. seulement : elle passe, en quittant l'arrondissement du Mans, à Foulletourte, la Fontaine-S.-Martin, Château-Sénéchal, hameau ; la Flèche et Bazouges. Elle est entretenue en cailloux siliceux qui se rencontrent amoncelés par couches dans les champs qui la bordent. — 2.° Route n.° 138, de 3.e classe, de Bordeaux à Rouen. Elle entre dans le département, venant de Baugé, un peu en deça de Clefs (Maine-et-Loire), passe dans un faubourg de la Flèche dépendant de la commune de Sainte-Colombe, traverse le Loir sur un pont en pierre

et s'embranche à la Flèche, avec la précédente, après avoir parcouru 12 kilomètres 1/2 de terrain seulement. Elle est entretenue en grès roussard, de la carrière de Thorée. — 3.° Route n.° 159, de 3.e classe, de Tours à Rennes, entre dans l'arrondissement à 10 kilomètres au S. E. du Lude, suit le cours du Loir, à partir de cette ville, passe à Thorée, ensuite près le bourg de Sainte-Colombe, et s'embranche avec la précédente à l'entrée du faubourg de la Flèche qui dépend de Sainte-Colombe, traverse celle n.° 23 à la Flèche, se dirige à l'O., traverse Verron, Cromières et Louaille pour se rendre à Sablé, ville au-delà de laquelle elle quitte l'arrondissement au Pont-Guéret, d'où elle se rend à Laval : cours sur l'arrondissement, 60 kilomètres. Etablie sur un sol sablonneux, elle est entretenue par des grès blancs de la carrière d'Aubigné ; du roussard et des grès blancs de Thorée ; par des cailloux et des scories de forges antiques, des landes de Cromières et du Bailleul ; par des pierres de grès et par du marbre, des environs de Sablé. *Rout. département.* 1.° Route n.° 5, d'Angers à Alençon, entre dans l'arrondissement et le département à Souvigné-sur-Sarthe, passe à Sablé, à Poillé, Avessé et Brûlon, un peu au-delà duquel elle quitte l'arrondissement pour se rendre à Sillé. Cours total sur l'arrondissement 25 kilomètres. Cette route, non terminée encore aux approches de Poillé, et dont la partie entre Sablé et la limite du département, au-delà de Souvigné, était impraticable, vient d'être classée en état de reconstruction, et entretenue en majeure partie, en pierres de marbre des environs. — 2.° Route n.° 8, de Sablé à la Fontaine-S.-Martin, passe à Parcé, Malicorne et Courcelles, et vient s'embrancher à la Fontaine-S.-Martin, à la route royale n.° 8. Longueur 32 mètres. Entretenue en pierres de taille et grès des carrières de Pescheseul, de Courcelles et de Mézeray, et par des amas de scories antiques des environs. — 3.° Route n.° 9, de Château-du-Loir au Lude, entre dans l'arrondissement un peu avant Vaas, suit le cours du Loir qu'elle passe sur un pont en bois construit depuis peu d'années, pour entrer au Lude, où elle s'embranche avec la route n.° 159. Longueur sur l'arrondissement 13 kilom. au plus. Entretenue par le grès des carrières d'Aubigné et de Coulongé. — 4.° Route n.° 10, de la Flèche à Malicorne, à peine terminée. Passe à S.-Germain-du-Val, et s'embranche avec la route n.° 8, un peu au-delà du pont construit sur le Loyer. Longueur 11 kilomètres. Entretenue par les carrières de grès de Bousse, et les dépôts énormes de scories antiques qui se trouvent sur Mézeray et Ligron. Cette route établit une communication directe par

terre entre le Loir et la Sarthe, sur les deux points les plus rapprochés du département, à 13 kilom. de distance. *Chem. commun.* reconnus par le conseil général du département, dans sa séance du 12 septembre 1828. 1.° Du Mans à la route n.° 159, de Tours à Rennes, par S.-Georges-du-Plain, Chemiré-le-Gaudin, Noyen, le bac de Pescheseul et Parcé. Longueur dans l'arrondissement, 9 kilom. 5. — 2.° Du Mans au Lude, en suivant la route n.° 23 jusqu'à Arnage, ensuite par le hameau de Ponthibaud, et Pontvallain. Longueur dans l'arrondissement, 20 kilom. Quelques portions encaissées de ce chemin, dont la mise en entretien de route départementale serait si utile, le font considérer comme une ancienne voie romaine qui faisait communiquer le Mans ou Alonnes avec l'Anjou. — 3.° Chemin de la Flèche à Pontvallain, quitte la route n.° 23 à peu de distance de Clermont, passe à Marcil et à Mansigné. Longueur dans l'arrondissement, 21 kilomètres. — 4.° Chemin de Sablé à Durtal, passant par Précigné. Longueur dans l'arrondissement, 15 kilom. — 5.° Chemin de la Suze à l'embranchement des routes départementales n.os 8 et 10, ci-dessus portées ; passant par Mézeray. Longueur dans l'arrondissement, 10 kilom. Ce chemin est la prolongation de celui du Mans à Sablé, et l'Anjou ; et du Mans en Anjou par Malicorne, et le Bailleul. — 6.° Chemin dit *des Romains*, servant de communication entre les routes royales n.os 158 et 159, de Tours à Caen, et de Tours à Rennes. Ce chemin, considéré comme une ancienne voie romaine, part d'Écommoy, passe à Mayet, Verneil et Vaas, où il traverse le Loir sur un pont en bois et des arches en pierre, dont la construction ne semble point romaine, mais bien du moyen âge ; passe à Chenu et s'avance dans le département d'Indre-et-Loire par Brèche, etc. Longueur dans l'arrondissement, 21 kilomètres : ce chemin fait presque la limite E. de l'arrondissement.

NAVIGAT. Les deux rivières de la Sarthe et du Loir, sont toutes deux navigables, la première sur la totalité de l'arrondissement, pendant un cours de 56 kilomètres, sinuosités comprises, ou de 29 seulement en ligne droite ; la seconde, pendant 57 kilomètres 1/2, sinuosités comprises, ou 39 seulement en ligne droite. On compte sur le cours de la Sarthe, dans l'arrondissement, 14 deversoirs ou écluses, et autant de biefs ; et sur celui du Loir 21. (Voir les articles LOIR et SARTHE, riv.).

ÉTABLISSEMENS PUBLICS.

Civils.

1 Sous-préfecture.

78 Mairies.

1 Collége électoral d'arrondiss

ÉTABLISSEMENS PUBLICS (*suite*).

1 Commissariat de police.

1 Recette particulière des contributions directes.
2 Contrôles.
24 Perceptions.
1 Vérification des poids et mesures.

1 Direction particulière des contributions indirectes.
1 Recette principale.
4 Recettes à cheval.
3 ——— à pied.
27 ——— Buralistes.
37 Débits de poudre de chasse.
61 ——— tabac.
1 Bureau de navigation sur la Sarthe.
1 ——————— sur le Loir.

1 Résidence d'ingén.r des ponts-et-chaussées.
2 ——— de commiss. voyers.

1 Résidence de garde à cheval forestier.

1 Inspection de l'enregistrement et des domaines.
1 Conservation des hypothèq.
5 Bureaux d'enregistrement.

4 Bureaux de poste aux lettres.
2 Relais de poste aux chevaux.

1 Bureau de loterie.

1 École militaire préparatoire.
1 Lieutenance de gendarmerie.
4 Brigades à cheval de gendarm.
6 Brigades à pied, *id.*

1 Tribunal de première instanc.
7 Tribunaux ou justices de paix.
30 Protocoles de notaires, en 25 résidences.
1 Résidence de commissaire-priseur.
16 Cabinets d'huissiers, en 9 résidences.
13 ——— d'experts, en 11 résidences.

4 Hôpitaux et hospices.
18 Maisons de charité, pour secours à domicile.
31 Bureaux de charité.

7 Cures cantonnales.
67 Succursales.
1 Chapelle vicariale.
1 Aumônerie avec aumônier et 2 chapelains, à l'école militaire préparatoire.
1 École ecclésiastique ou petit séminaire.
2 Écoles de frères laïcs des Écoles chrétiennes. D'autres de la congrégation de Ruillé.
4 Congrégations ou membres de congrégations religieuses de femmes, à la Flèche et à Sablé.
18 Écoles de charité, tenues par des sœurs d'Évron. Outre les soins qu'elles donnent aux malades, ainsi qu'il est dit plus haut, elles font les écoles aux jeunes filles pauvres. A Sablé, ce sont des sœurs de S.-Vincent-de-Paule, qui remplissent le même objet, ainsi que celles de N.-D. à la Flèche.

1 Collége communal, à Sablé.
1 École gratuite de mathémath. et de dessin linéaire.

ÉTABLISSEMENS PARTICULIERS.

16 docteurs en médecine.
6 ——— en chirurgie.
17 Officiers de santé.
22 Sages-femmes.
1 Médecin vétérinaire.
9 Pharmaciens.
3 Maisons de bains publics.

2 Maisons d'éducation pour les jeunes gens.

ÉTABLISSEMENS PARTICULIERS (*suite*).

4 Maisons d'éducation pour les jeunes personnes.
Plusieurs professeurs particuliers d'écriture, de dessin, de musique, de danse, etc.

Un grand nombre de voitures publiques allant du chef-lieu aux villes ci-après :

Au Mans, au Lude, à Saumur, à Angers, à Sablé.
De Sablé au Mans, à Laval, à la Flèche.
Du Lude à Château-du-Loir et à Vendôme.

ANTIQ. MONUM. Cet arrondissement est celui sur lequel il existe le plus grand nombre de monumens druidiques : on en remarque dans les communes de Dissé-sous-le-Lude, de S.-Germain-d'Arcé, de Chenu, d'Aubigné, de Sarcé, de la Fontaine-S.-Martin, etc. On trouve aussi, sur différens points, outre plusieurs traces de voies romaines, dont il est parlé plus haut (voir ROUT. ET CHEM.), des amas considérables de scories antiques, provenant des forges à bras des Romains ; et aussi quelques traces de camps romains, sur Cré, Vion, Gastines, Luché ; des tombeaux antiques, qui ne sont peut-être que du moyen âge, etc. Entre les monumens remarquables du même âge, nous signalerons le château de l'Isle, en ruines, aux environs de Brûlon ; et celui de la Flèche, près les ponts. Les châteaux du Lude, de Viré, de Bazouges et plusieurs autres, sont fort remarquables aussi, de même qu'un grand nombre d'églises du genre roman, telles que celles du Bailleul, de Bazouges, de Coulongé, de Sarcé, etc. etc. En monumens modernes, le château de Sablé, ceux de Malicorne, de Dobert, à Avoise ; les restes de celui de Pescheseul, etc., etc. L'école militaire ou l'ancienne maison des jésuites de la Flèche, le prieuré de Château-l'Hermitage, celui de Solême, dans l'église duquel se trouvent les chefs-d'œuvre de Germain Pilon et d'artistes italiens, connus sous le nom de *Saints de Solême*, etc., etc.

L'arrondissement de la Flèche, qui renferme l'ancien district de ce nom, celui de Sablé et partie de celui de Château-du-Loir, comprend plusieurs contrées ou parties de contrées connues avant la révolution et encore actuellement, sous les noms de BELINOIS, CHAMPAGNE, CHARBONNAIS et CHARNIE. (Voir ces mots.)

FLÈCHE (CANTON DE LA), CADASTRÉ, de l'arrondissement du même nom, compris entre le 2.e degré 17 minutes et le 2.e degré 38 minutes de longitude, et entre le 47.e degré 37 minutes et le 47.e degré 52 minutes de latitude, se compose de 11 communes ou anciennes paroisses, qui sont :

Bazouges,
* Chapelle-d'Aligné (la),
Clermont-Gallerande,
Cré,
Créans,
Cromières,
Flèche (la), *chef-lieu*;
* Mareil-sur-Loir,
S.-Germain-du-Val,
S.te-Colombe,
Verron.

Ce canton qui, d'après l'organisation de 1790, faisait partie du district du même nom, à l'exception de la Chapelle-d'Aligné, qui était de celui de Sablé, ne se composait que de dix communes alors, dont une sous le nom de Mélinais, qui a été réunie à celle de Ste-Colombe. Celles dont les noms sont précédés d'un astérisque, faisaient partie des cantons de Précigné et de S.-Jean-de-la-Motte, qui ont été supprimés. Neuf des onze communes du canton actuel, étaient autrefois de la province d'Anjou et du diocèse d'Angers; Clermont et Mareil étaient seuls du Maine et du diocèse du Mans. — Ce canton, dont l'extrémité N. la plus rapprochée du chef-lieu de département, en est distante de 32 kilomètres 1/2, et la limite la plus éloignée, au S., au S. O. et à l'O., en est à 52 kilom. 1/2, est borné au N., par celui de Malicorne; au N. E., par celui de Pontvallain; à l'E. et au S. E., par celui du Lude; au S. et au S. O., par le département de Maine-et-Loire; à l'O., enfin, par le canton de Sablé. Sa forme est celle d'un carré long, irrégulier à l'extrémité N. E. où il prend une extension triangulaire; s'étendant de l'E. S. E. au N. O., sur un diamètre de 20 à 21 kilom. dans ce sens, contre 9 kilom. 1/2 de largeur, du N. N. O au S. S. E., dans la partie O., et de 14 kilom. à l'extrémité E. Le chef-lieu se trouve situé au centre du diamètre vertical ou du N. au S., et au tiers E. du diamètre horisontal, ou de l'E. à l'O. — De 209 kilomètres carrés environ de superficie, le canton de la Flèche contient, d'après l'arpentage cadastral, 20,918 hectares, 40 ares, 04 centiares, qui se divisent, par nature de terrain et de culture, ainsi qu'il suit:

	Hectar.	Ares.	Cent.
Terres labourables.	11,595	87	80
Jardins, vergers, pépinières, avenues, bosquets.	589	89	67
Vignes.	1,238	08	68
Prés, herbages, prairies, pâtures, pâtis. . . .	2,755	67	22
Bois futaies, taillis, broussils, aulnaies, etc. .	2,190	82	25
Pinières.	233	75	15
Landes, bruyères, terres vag. et vaines, friches.	571	04	15
Carrières, sablonnières, mines.	3	06	70
Douves, viviers, étangs, mares, marais. . . .	59	62	00
Superficie des bâtimens, cours, aires.	311	84	46
Routes, chemins, propriétés communales. . . .	574	47	34

	Hectar.	ares	cent.
Forêt royale de Mélinais.	592	45	40
Rivières et ruisseaux.	201	79	22

4,459 maisons, dont 9 qualifiées châteaux; 22 moulins à blé, dont plusieurs sont à deux roues; 2 à tan, 1 moulin à vent, 13 fourneaux à tuile et briqueterie, 3 à chaux, 4 tanneries.

Le montant du Revenu imposable du canton, est de 475,591 fr. 58 c.

POPULAT. De 17,269 individus, répartis en 3,345 feux, comprenant 8,550 individus mâles et 8,719 femelles. — Augmentation de population depuis 1804, 129 seulement, ou 1/139.e environ. — La superficie du canton étant de 209 kilomètres, et la population de 17,269 individus, c'est 82 individus 13/20.es par kilomètre carré.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 1,215; naissances, 4,753; décès, 2,488. — Produit de chaque mariage, 3 11/12.es. Excédant des naissances sur les décès, 2,265, ou presque le double. = De 1803 à 1812 : mariages, 1,232; naissances, 4,356; décès, 4,021. — Produit de chaque mariage, 3 22/41.es — Excédant des naissances sur les décès, 335, ou 1/13.e = De 1813 à 1822 : mariages, 1,460; naissances, 4,825; décès, 3,654. — Produit de chaque mariage, 3 1/3 à très peu-près. — Excédant des naissances sur les décès, 1,171 ou près de 1/4.

CONTRIB. Foncier, 80,015 fr.; personn. et mobil., 16,004 f.; portes et fenêtres, 6,238 f.; 792 patentés : droit fixe, 7,790 f. 50 c., droit proportionnel, 4,809 f. 50 c. Total, 114,857 f. » c.; ce qui fait par individu, 6 f. 65 c. 3/18.es; ajouter 3 f. 41 c. 1/18.e additionnels, fait 10 f. 06 c. 4/18.es de contributions directes, payées par chaque individu. Quatre percepteurs, résidans tous dans le canton, sont chargés du recouvrement de ces contributions.

De l'arrondissement électoral de son nom, le canton de la Flèche a fourni aux élections du collége d'arrondissement, en novembre 1827, 71 électeurs; au collége départemental 17, dont le minimum du cens d'admission était de 1,064 f. 32 c.; nombre total des jurés 93. Le nombre des jurés pour 1829, était de 96, savoir : 72 électeurs d'arrondissement, et 17 de département, dont le minimum du cens était de 1,074 f. 69 c. Pour 1830, et d'après les listes qui ont servi aux élections de juillet, de ladite année, le nombre total des jurés était de 110, dont 87 électeurs d'arrondissement, et 26 de département : le cens des moins imposés de ce dernier collége était de 1,039 f. 04 c. Enfin, les nouvelles listes électorales et

du jury, pour 1831, dressées d'après la charte de 1830, et conformément à la loi du 12 septembre 1830, qui fixe à 25 ans l'âge requis pour être électeur, et à 30 ans celui nécessaire pour être juré, et suppriment le double vote, comprennent 91 électeurs, dont 88 jurés, plus 18 jurés non-électeurs, total, 106 jurés.

GÉOLOG. HYDROGR. Un assez large vallon, au centre duquel coule le Loir, traverse le canton du N. E. au S. S. O., au milieu d'un terrain d'alluvion et de gravier, recouvert d'une couche végétale tourbeuse dans les prairies basses, et argileuse dans les autres. Le sol de la rive gauche du Loir, qui s'élève en amphithéâtre à mesure qu'il s'éloigne de la rivière, sablonneux et caillouteux à la surface, a pour roches des grès blancs et ferrifères, des silex molaires ou *pierre meulière*, des silex pyromaques blonds et noirs-grisâtres, parmi lesquels on rencontre fréquemment des alcyons; des amas de sable rouge, dans lequel paraît se former le fer oxidé lamelleux, qu'on y rencontre en plaques de une à deux lignes d'épaisseur, enfin, des eaux minérales qui sourdent du côteau qui longe le Loir sur cette rive, dans lequel le fer nous a paru à l'état de sulfate. Sur la rive droite, le terrain bas occupé par les prairies est, comme celui opposé, tourbeux, argileux et graveleux; s'élève également en amphithéâtre en formant un côteau parallèle au premier, mais plus bref, c'est à dire s'élevant plus à pic. Ce côteau offre le calcaire crayeux grossier ou *tufau*, en exploitation à Mareil; la glauconie sableuse à Clermont, dans laquelle se rencontrent quelques espèces remarquables de fossiles; des sables crayeux, des argiles, dans lesquelles sont empâtés des silex; des amas considérables de fossiles, principalement la Gryphée colombe et l'Huitre orbiculaire, encore non adhérentes entre elles; enfin, des roches de grès; et, dans la partie N. O., des sables et graviers, par couches assez profondes; des argiles en lits plus profonds encore, dans la partie S. O.: l'argile se rencontre sur plusieurs autres points où sont établis des fourneaux à briques; la marne manque absolument. — Ce canton, qui commence à participer de la fertilité botanique de l'Anjou, dont il faisait partie presque entièrement, offre une assez grande variété de plantes intéressantes. (Voir les articles des communes, tant pour les *plantes rares* que pour la GÉOLOGIE.) — Outre la rivière du Loir qui fertilise et embellit ce vallon enchanteur, dont les côteaux sont peu boisés, ses principaux cours d'eau, qui tous se rendent dans le Loir, sont, sur la rive gauche, les ruisseaux ou petites rivières des Cartes, de Chaloux et de Verdun; sur la gauche, le Verron et l'Argance, et quelques

autres moins importans. — On trouve 22 moulins à eau, dont 2 à tan et à trèfle, sur ces cours d'eau, et 1 moulin à vent sur ce canton.

CULTUR. Sol sablonneux, caillouteux et peu fertile sur la rive gauche du Loir, à quelques exceptions près ; tourbeux dans les parties basses ; argileux, et argilo-calcaire ; sablonneux et caillouteux dans quelques parties de la rive droite ; médiocrement fertile, excepté dans quelques parties des diverses communes de ce côté. Ce canton est de tous ceux du département, celui où les terres cultivées sont le plus divisées et où la culture à bras, à l'aide du croc, est le plus généralement usitée ; de sorte que c'est, ainsi qu'on le voit dans l'article précédent, celui où le nombre des charrues est le moins considérable, n'y en ayant qu'une par 130 hectares de terrain ; mais c'est aussi celui où la culture y est le plus soignée, quant à l'ameublissement des terres, et le mieux perfectionnée. Les labours à la charrue s'y font avec des chevaux seuls, ou, ce qui est le plus général, avec bœufs et chevaux : le nombre des charrues y est de 162, dont 22 seulement traînées par des chevaux seuls. Les grains qu'on y cultive sont le froment, l'orge, le seigle, l'avoine et le sarrasin. En outre, beaucoup de chanvre, très-peu de lin, une grande quantité de pommes de terre ; des navets, choux, citrouilles, pois, haricots, jarosses, vesces, etc. La vigne occupe une grande partie des côteaux de la rive droite, et la moitié seulement de ceux de la rive gauche. Les ceps les plus répandus sont, en rouge : le *Pineau* de Bourgogne et une petite quantité d'*Aunis*, qui n'est guère bon qu'à détruire ; en blanc : le *Morillon* principalement, ou plutôt le *Sauvignon* de Chaptal, ou peut-être le *Feuille-Ronde* du même ou *Pineau* blanc ; un peu de *Gouais*. L'échalas n'est point usité dans ce canton, ce qui paraît occasionner le goût de terroir qu'on reproche aux vins rouges particulièrement. Le vin rouge du cru de Bazouges, à l'extrémité S. O. du canton, est le plus estimé, tandis qu'en blanc la qualité devient meilleure à mesure qu'on remonte à son extrémité N. E. Les vins de Bazouges, surtout, s'exportent dans le surplus du département et dans celui de la Mayenne. Les prés naturels, de qualité moyenne, sont insuffisans pour les besoins de l'agriculture ; on n'y cultive d'autres prairies artificielles que le trèfle, et quelques planches de luzerne ; le sainfoin, si convenable dans les nombreux terrains argilo-calcaires de ce canton, y est à peine connu. Les arbres à cidre y sont peu nombreux, proportionnellement au reste du département, et le choix des espèces peu soigné. En pommiers : le *Nicolaïé* ; en poiriers, le *Tison* sont

les principales espèces qu'on y cultive pour cidre. La commune de S.-Germain-du-Val, offre sur son côteau un véritable verger de fruits à couteau, servant à l'approvisionnement de la ville de la Flèche, et dont il se fait même des envois à Paris. Cette commune et celles de Clermont et de Mareil, sont à peu près les seules qui fournissent des cidres. Les pépinières sont peu en usage dans le canton. On cultive le noyer généralement, dans les parties vignobles, et même partout où se trouve le calcaire ; quelque peu de châtaignier dans les terrains sablonneux et de gravier ; des cormiers, néfliers, etc. ; des pieds de figuier se trouvent à l'entour de toutes les habitations rurales de la rive droite, surtout dans le vallon du Loir, et y produisent bien. On cultive aussi un grand nombre d'arbres à fruits à noyau, autour de la ville particulièrement. Les principaux massifs de bois sont la forêt de Mélinais, sur la rive droite ; partie de celle de Malpaire, et les bois particuliers adjacens, sur la Chapelle-d'Aligné. Le chêne ordinaire et le chêne *tauzin* ou *brosse*, espèce particulière à l'ancien Anjou, sont les essences les plus répandues : le dernier y est très abondant. Outre les arbres ordinaires qui se rencontrent partout dans les haies, on y plante beaucoup de peupliers, ainsi que dans tous les terrains bas. Les landes, fort considérables autrefois, sont livrées de plus en plus à la culture, soit en céréales, soit en semis de pins maritimes. Assolement triennal avec jachères, le plus généralement suivi ; le quadriennal se propage dans les terres cultivées à bras. Les plus grandes fermes ou métairies, de 35 à 40 hectares, sont peu nombreuses ; il y en a davantage de 25 à 30 ; et un nombre considérable de petites, appelées closeries de 10 et au-dessous. Les fermages des premières et des secondes, varient de 800 à 1,500 francs. On trouve dans les communes qui avoisinent la Flèche, un nombre considérable des secondes et des dernières, où les habitans de cette ville ont de petites maisons bourgeoises avec jardins, qu'ils habitent eux-mêmes comme pied-à-terre d'agrément. — Les engrais, peu abondans en général, consistent dans les fumiers animaux ; compôts de chaux, boues des rues, produit des latrines, etc. L'agriculture sait en tirer un très-bon parti en y ajoutant les curures des fossés, des cours, les gazons des champs et des haies, etc., etc. — Le jardinage offre à l'agriculture des communes qui environnent la ville de la Flèche, un de ses principaux produits. — L'éducation des chevaux est extrêmement négligée dans ce canton, où ils sont de la plus chétive espèce, et où l'on élève peu de poulains. L'élève des veaux et jeunes bœufs, occupe davantage le cul-

tivateur et lui offre une de ses principales ressources ; les porcs, surtout, y sont nourris abondamment, pour être vendus jeunes ou gras : cet article fait seul l'objet d'un commerce considérable, la veille au soir du marché du chef-lieu. On ne trouve pas de troupeaux de moutons de plus de trente têtes, dans les fermes de ce canton, et qu'un très-petit nombre de chèvres, ainsi que de ruches. — Les volailles y sont nourries abondamment, et dans presque toutes les communes on engraisse des *poulardes* à l'instar de celles de Mézerai. Le commerce s'en fait pour l'exportation et la consommation du pays, au marché du mercredi à la Flèche. — Le commerce agricole de ce canton consiste en vins, graine de trèfle, bois, noix, beaucoup de fruits cuits, bestiaux, porcs, volailles, chanvre et fil, légumes, menues denrées.

INDUSTR. Il n'existe aucune branche d'industrie considérable dans ce canton, dont le chef-lieu est si merveilleusement placé, sur une rivière navigable, à proximité d'une seconde, et au centre de nombreux embranchemens de routes, pour un commerce immense. On trouve un certain nombre de métiers à toile de commande pour particuliers, très-peu pour le commerce, dans toutes les communes du canton ; cinq ou six tanneries, dont une à Bazouges, les autres au chef-lieu ; un ou deux métiers à voiles de religieuses, à la Flèche également. On y compte aussi 13 tuileries et 3 fourneaux à chaux : la pierre qui s'y cuit est prise hors du canton, sur celui de Durtal (Maine-et-Loire). — Le chef-lieu seul a un marché principal chaque semaine, assez important, surtout pour les volailles, noix, fruits cuits et chanvre ; celui des porcs, où il s'en vend pour des sommes considérables, a lieu la veille au soir ; il y en a un chaque matin des autres jours pour fruits, légumes et menues denrées. Les douze foires de la même ville ne sont autre chose que de forts marchés.

ROUT. ET CHEM. Ce canton est traversé du N. N. E. au S. O., par la route royale n.° 23, de Paris à Nantes ; du S. E. au N. N. O., et de l'E. au N. N. O., par celles n.os 138 et 159, de Bordeaux à Rouen et de Tours à Rennes ; enfin de la partie centrale à l'extrémité N., par la nouvelle route départementale n.° 10, de la Flèche à Malicorne. Ses principaux chemins communaux, reconnus par le conseil-général du département, sont ceux indiqués n.os 1 et 3 de l'article précédent (voir page 365), qui passent, le premier à l'extrémité O. du canton, sur un très-petit espace ; l'autre, du chef-lieu à l'extrémité N. E. Il y existe en outre un certain nombre de chemins vicinaux, qu'il serait superflu d'indiquer ici.

ANTIQ. MONUM. On ne connaît guère de monumens antiques dans ce canton, qui remontent audelà des Romains : ils consistent en amas de scories de forges à bras, sur la commune de la Chapelle-d'Aligné ; dans le camp observé à Cré ; et en médailles trouvées à la Flèche et aux environs (voir les différens articles de ce canton). En antiquités du moyen âge, on peut indiquer les églises de S.-Thomas de la Flèche, de Bazouges, de Clermont, et de Ste-Colombe, du genre roman ; l'ancien château fort des seigneurs de la Flèche, placé près des ponts sur le Loir, et dont il reste peu de chose ; celui de Bazouges sur le Loir également, l'un des mieux conservés du pays, et le fief de l'Arthuisière, en S.-Germain-du-Val. En monumens modernes, le magnifique bâtiment de l'école royale militaire préparatoire, fruit de la libéralité de Henri IV envers les Jésuites ; la maison du Doussay, dont la situation pittoresque et les étangs situés sur le haut d'un côteau élevé, sont principalement remarquables ; ce qui reste de l'ancienne abbaye de Mélinais, aussi en Ste-Colombe ; Oyré, en Clermont ; le château de Créans ; et une foule de jolies maisons de campagne modernes, indiquées aux articles des communes de ce canton.

FLÈCHE (LA), *Flexia*, *Fissa*, *Fisca*, *Fixa Andegavorum* ; dont le nom vient de la forme de cette ville, selon quelques auteurs ; d'une flèche très-élevée qui se trouvait sur sa principale église, selon quelques autres ; ou de son château appelé *Fissa*, *Flissia*, *Castrum fissæ*, et *Flechiæ castrum*, dans Orderic Vital et les anciennes chartes et chroniques : cette ville est appelée FICHES par Ménage. Ville et commune CADASTRÉE, chef-lieu de canton et d'arrondissement, ancien chef-lieu de district et plus anciennement d'élection ; situé sur la rive droite du Loir, dans un large, agréable et fertile vallon, à 39 kilomètres S. S. O. du Mans, chef-lieu du département ; à 68 kilom. S. E. de Laval, chef-lieu de celui de la Mayenne ; à 48 kilom. N. E. d'Angers (Maine-et-Loire); à 69 kilom. O. N. O. de Tours (Indre-et-Loire) ; à 246 kil. S. O. de Paris ; et, enfin, à 8 kilom. 1/2 de la limite S. O. du département. — Distance légale du Mans, 47 kilomètres. Cette ville, ancien chef-lieu de l'archiprêtré de son nom, du diocèse d'Angers, et de la province d'Anjou, n'a été réunie au Maine et au diocèse du Mans, que lors de la formation du département de la Sarthe, dans lequel il s'est trouvé compris en 1790.

DESCRIPT. Bornée à l'O. et au N. O., par Verron ; au N., par Villaines-sous-Malicorne et S.-Germain-du-Val ; au N. E. et à l'E., par ce dernier ; au S. S. O., par Créans ; au

S., par le Loir, qui la sépare de Ste-Colombe ; au S. O., par Bazouges ; cette commune affecte à-peu-près la forme d'une feuille de trèfle, dont les trois lobes auraient leur extrémité à l'O., au N., et à l'E., et dont le premier serait plus large que les deux autres. Son plus grand diamètre, qui est de l'E. à l'O., est de 7 kilom. 8 hectom. ; son diamètre central, du N. au S., est de 4 kilom. 172. La ville ou chef-lieu de la commune, se trouve, comme tout son territoire, longer le bord droit de la rivière du Loir, dont un bras la sépare d'une île où se trouve un de ses faubourgs, tandis que le principal bras la sépare d'un second faubourg, qui dépend de la commune de Ste-Colombe. Elle se compose d'une rue principale, qui la traverse de l'E. à l'O., et dont la chaussée appartient à la route royale de Paris à Nantes ; d'une seconde rue parallèle à la précédente, ayant un tiers de moins en longueur, d'une troisième, transversale, croisant les précédentes du N. au S., où elle traverse le Loir, au-delà duquel s'embranchent avec elle les routes de Saumur et du Lude (voir plus loin ROUT. ET CHEM.). Les deux premières de ces trois rues, sont larges, bien pavées, bien bâties, assez bien alignées : la première, qui traverse la ville dans sa plus grande longueur, l'espace d'un hectomètre, offrirait un des plus beaux aspects possibles, si elle ne formait une ligne courbe. Les autres rues de la Flèche, au nombre de dix environ (non compris les faubourgs dont il va être parlé), servent de communication entre les trois rues principales, les places, etc. Ces places sont au nombre de quatre, savoir : celle du *Marché-aux-Bestiaux* ou Champ-de-Foire, formant un vaste parallélogramme, qui serait susceptible d'être embelli, comme la place Neuve ci-après, par des plantations d'arbres, à la manière des *Squares* anglais ; celle de l'Hôtel-de-Ville ou du *Marché-au-Blé*, qu'on s'occupe d'agrandir et qui sera toujours trop petite, pour sa destination, ainsi que celle du *Pilori*, dont on devrait bien changer l'ignoble nom, sur laquelle tient journellement un marché aux légumes, fruits et autres menues denrées, et où se trouve l'église paroissiale de S.-Thomas. A cette église est adossée une fontaine, où l'on vient puiser de l'eau de toutes les parties de la ville (voir plus loin HYDROGR.) ; enfin, la *Place-Neuve* ; de construction moderne, comme la première, formant un carré parfait. A l'extrémité N. O. de la ville, se trouve un assemblage de plusieurs petites rues, attenantes à la place du Marché-aux-Bestiaux, appelé faubourg S.-Germain, du village de ce nom. A l'extrémité opposée, au N. O., existe un autre faubourg, nommé de la Magdeleine ; et à celle E., les fau-

bourgs de la Boirie et de la Beuferie, le premier situé dans une île du Loir et dépendant du territoire de la Flèche, le second sur la rive gauche de cette rivière, faisant partie de la commune de Ste-Colombe, ainsi qu'il a été dit. Le surplus du territoire communal de la Flèche, s'étend en dehors de la ville, à 4 kilom. 8 hectom. à l'O., 4 kilom. au N., et 3 kil. 172 à l'E.

MONUMENS. *Vieux-Château.* Le plus ancien édifice de la Flèche, paraît être le château de ses premiers seigneurs, dont on fait remonter la construction au 10.e siècle, ou au commencement du 11.e. Ce château ou ancienne forteresse, s'élevait au milieu de la rivière du Loir et venait se rattacher à la rive droite de cette rivière. On n'en voit plus qu'une faible partie, dont le genre de construction semble appartenir, en effet, à celui de cette époque, c'est à dire au style de transition, ou passage du roman au gothique. Louis XIII le donna en 1620, aux Carmes de la Flèche qui, pour en faire leur habitation, en reparèrent une portion, formant un corps de logis de douze mètres de longueur sur neuf de largeur, accompagné de vastes jardins, au milieu desquels est une belle pièce d'eau. C'est aujourd'hui la propriété de MM. Bertron négociants. On y remarquait autrefois, outre son assiette très-forte au milieu de la rivière, ses nombreuses arches construites sur pilotis et liées entre elles de manière à avoir pu construire dessus un édifice tel que ce château, à plusieurs étages, et d'une grande étendue. La construction de ces arches était de beaucoup antérieure à celle du pont actuel dit des Carmes, et à quelques pieds plus en amont de la rivière. Deux îles situées à côté du château, l'une baignée, d'un côté, par les eaux du Loir, et de l'autre, défendue par des canaux larges et profonds, remplis des eaux de la même rivière, formait un avant-poste presque impossible à forcer; la seconde, également entourée par les eaux du Loir, communiquait au château par un pont-levis et renfermait une portion de la rue Basse. Ce château, considéré autrefois comme l'une des plus formidables forteresses de l'Anjou, du côté du Maine, et qui soutint plusieurs siéges sans avoir été réduit, était défendu presque de toutes parts par la rivière, où aucun bateau ne pouvait passer sans la permission du seigneur, qui y percevait un droit de péage. Le don qu'en fit Louis XIII aux Carmes, le fut à la condition non-seulement qu'ils vivraient sans mendier, mais encore qu'ils décombreraient la rivière des ruines qui depuis longtemps obstruaient le cours des eaux. On remarque encore dans la rivière quelques parties des anciennes arches sur lesquelles était assis le château, et à l'une desquelles se voyait

une issue appelée le *Trou-l'Évêque*, parce qu'il avait servi à l'évasion de l'évêque du Mans Hoël, que le comte Hélie retenait prisonnier dans cette forteresse. Nous avons dit dans la notice sur cet évêque, page XXXIII de l'INTRODUCTION A LA BIOGRAPHIE, combien cette tradition paraissait fabuleuse, quant à son évasion.

Château-Neuf. Il existait, sous ce nom, un autre château accompagné d'un parc, appartenant aux seigneurs de la Flèche, situé à l'extrémité nord de l'ancienne ville, bâti en 1540, par Françoise d'Alençon, aïeule de Henri IV. En 1603, ce prince en fit don avec ses dépendances aux Jésuites, afin qu'ils pussent y établir un collége. C'est actuellement l'*École royale militaire préparatoire.*

Château de la Varenne. Guillaume Fouquet, favori de Henri IV, reçut de ce prince différens dons, entre autres un terrain assez vaste, dépendant de celui du Vieux Château, sur lequel il fit bâtir une magnifique maison qui portait le nom de château de la Varenne, du marquisat érigé en sa faveur par le roi. Ce superbe château, accompagné d'un ancien mail planté le long des canaux dont il est parlé plus haut, de beaux jardins, de prairies, etc., est encore indiqué par les *faiseurs* de géographies et d'itinéraires, comme l'une des curiosités de la Flèche. Cependant il a été abattu depuis quinze à vingt ans, par le comte de Choiseul-Praslin, son dernier propriétaire, qui en a aliéné tout le terrain attenant à la ville, sur lequel a été construit presque toute la ligne de maisons qui forme le côté gauche du faubourg des Bancs et de la partie de la Grande-Rue dite du Château.

Église S.-Thomas. De trois paroisses que possédait jadis la Flèche, il ne reste plus que celle de S.-Thomas, ancien prieuré, dont l'église, de construction romane très-massive, n'a de remarquable qu'à l'extérieur sa corniche seulement, ses contreforts, et la base du clocher. Son ancienne flèche, de 26 mètres 2/3 (80 pieds) de hauteur, dorée en partie et soutenue par un groupe de chérubins laquelle, dit-on, quoique cela soit peu probable, avait donné son nom à la ville, fut abattue par un ouragan terrible le 18 décembre 1725. Cet ouragan l'ayant enlevée dans son entier, la transporta à plus de quarante mètres de distance et la laissa tomber ensuite sur la maison d'un sieur Louis de Vives, capitaine d'artillerie, descendant d'une des maisons de Guise, lequel fut tué dans son lit par la chute de cette masse énorme. Saint-Thomas a éprouvé des augmentations et des restaurations à différentes époques. La nef, qui se trouve du côté de la place du Pilori, paraît en être la partie la plus moderne. La

chapelle de Ste-Anne, bâtie pour son accroissement, fut fondée par un sieur Guillaume, huissier à l'élection, du consentement des maire et échevins. Le marquis de la Varenne, René Fouquet, en posa la première pierre, le 23 avril 1626.

Église de N.-D. du Chef du Pont ou des *Carmes*. Jadis l'une des trois paroisses de la Flèche et probablement la plus ancienne, elle devint l'église des Carmes, après que ces religieux y furent établis. Cet édifice attenant au vieux château et construit sur l'une des anciennes arches des vieux ponts, comme lui, n'a rien de digne de remarque dans sa construction et ne sert plus au culte. Sa porte d'entrée se trouve de beaucoup au-dessous du niveau de la chaussée, qui conduit de la rue Basse au pont actuel, dit des Carmes.

Église de N.-D. des Vertus. A l'extrémité O. N. O. de la ville, et un peu au-delà du cimetière, existe sous ce nom une petite église, en forme de chapelle, qui, autrefois celle de la paroisse S Barthélemy, sert aujourd'hui de chapelle de dévotion et de station pour les processions. Elle est précédée, à l'O.*, d'un petit cimetière dans lequel se trouve une tombe en marbre. On remarque au mur extérieur du pignon occidental, à droite de la porte d'entrée de cette église, deux plaques en marbre, sur lesquelles sont gravées des inscriptions funéraires.

Maison de l'Ave-Maria. Dans la rue du faubourg de la Magdeleine, qui conduit au chemin de Verron, existe un édifice occupé présentement par les sœurs de la congrégation de *N.-D. de l'Ave-Maria*, dont l'ancienne maison, actuellement détruite, était située dans la rue qui conduit du Marché au Blé à celui aux Bestiaux, laquelle a conservé le nom de *rue de l'Ave*. La maison actuelle de cette congrégation en était autrefois une de réclusion pour cause de mauvaise vie ou d'aliénation mentale (voir plus bas): elle n'a rien de remarquable, non plus que son église. On y voyait autrefois un tableau estimé, représentant la marquise de Montespan, en Madeleine pénitente, lequel a disparu pendant la révolution.

Hôpital. A l'extrémité du faubourg S.-Germain, au N. O. de la ville, une grande maison avec jardin enclos de murs, servant autrefois de communauté aux dames de la Visitation, est aujourd'hui l'hospice de la ville. Cette maison contient deux salles pour les malades, avec une chapelle construite en 1650 : un cimetière se trouve dans son enclos. On y conserve un bâton, qu'on dit être celui de S. François de Sales, fondateur de l'ordre de la Visitation.

Maison de la Providence. Dans le faubourg de la Boirie, existe une maison de malades incurables et de vieillards, éta-

blie depuis la révolution. Cette maison, ayant aussi une chapelle, n'a rien de remarquable que sa situation dans une île du Loir, comme le faubourg où elle est située.

Tous les autres édifices religieux qui existaient à la Flèche, avant la révolution, ont été aliénés pendant son cours. (Voir plus bas HIST. ECCLÉS.)

Cimetière. A l'extrémité O. de la ville, dans un angle obtus formé par les routes de Nantes et de Laval, existe un vaste cimetière, clos de murs du côté de la première de ces routes seulement, orné de belles plantations d'arbres, et entretenu avec beaucoup de soin; il s'y trouve une quantité considérable de monumens et de petits parterres funéraires, les premiers presque tous en marbre, plus ou moins somptueux, de bon goût pour la plupart, et chargés d'inscriptions en prose et en vers. Cet élysée est sans contredit l'un des plus beaux et des plus intéressans des départemens de l'Ouest.

Hôtel-de-Ville. Sur la place du Marché-au-Blé, au centre de la ville, on voyait jadis des halles en bois, à côté desquelles étaient les boucheries, qui longeaient la rue du Mouton. En 1737, la comtesse de la Luzerne, marquise de la Varenne, voulant remplir les intentions de feu son mari, seigneur de la Flèche, proposa à la mairie de contribuer à la construction de nouvelles halles et d'un hôtel de ville en pierre: cette proposition ayant été agréée avec reconnaissance, l'entreprise fut adjugée à René Lespine entrepreneur, et la première pierre de l'édifice fut posée le 29 juin 1737, par madame de la Luzerne et le corps municipal. Ce bâtiment, construit avec peu de goût, et changé plus tard en salle de spectacle, a été démoli en 1829. En arrachant ses fondations, on a retrouvé les premières pierres posées, sur lesquelles on lit les inscriptions suivantes que M. Estourneau, de la Flèche, a bien voulu copier et nous transmettre: elles sont conformes à celles qui se trouvent consignées dans différens documens, que nous avait également communiqués cet ancien magistrat, qui en a recueilli un grand nombre sur l'histoire de son pays. Sur une première pierre, de quatre pieds sur deux et demi de dimension, on lit:

« Regnante Ludovico XV;
Urbis præfecto
Viro illustri Joanne Francisco de Briqueville, equiti, comiti
de la Luzerne, urbis prætore;
Viro nobili Francisco Michaeli de la Rue, in curiâ Regiâ
senatore et missi dominici vicario;
Ædilibus duumviris, viris nobilibus Guillelmo Richer

Duport, in curiâ regia senatore, primo duumviro;
Jacobo Mousseron de Brossay, curiæ salis vectigalis inspectore, secundo duumviro; regis in curiâ civium procuratore Francisco Saullai regio tabulario;
Hujus Basilicæ,
Ad civium commodum et urbis decorem ædificatæ, primum lapidem posuit
Maria-Francisca-Philiberta de Froullay de Tessé, vidua viri clarissimi Claudii II Fouquet, marchionis de la Varenne, nunc comitis de la Luzerne,
Urbis præfecti conjux;
Anno domini M. DCC. XXXVII, die julii XXIX. »

On lit sur une autre pierre :

« 1737
René Lespine fils de René Lespine, maître couvreur et entrepreneur de l'Hôtel-de-Ville. »

Cependant, soit que ces nouvelles halles fussent devenues insuffisantes, ou qu'on ne fut pas satisfait de leur mode de construction, un arrêt du conseil du 5 mai 1772, rendu sur la demande du corps municipal, autorisa l'édification d'un autre bâtiment ayant la même destination, dont les travaux furent adjugés le 5 août suivant; et au mois de décembre de la même année, requête fut présentée à l'effet de pouvoir ajouter un étage à ce bâtiment, destiné à servir d'hôtel-de-ville, lequel serait composé d'une grande salle d'assemblée, d'une chambre du conseil, d'un dépôt pour les archives, et d'une chambre pour les gardes. Cette dernière construction fut faite à la demande de MM. Delarue, maire; Couaillier, Davy et Micault, échevins : c'est l'hôtel de ville actuel, bâtiment d'un assez bon goût, sur le fronton duquel est sculpté un trophée d'armes. Il se composait d'un avant-corps et d'un pavillon à droite, sur la rue de Notre-Dame, et n'était point terminé; l'emplacement du pavillon de gauche, sur la rue du Mouton, étant occupé par l'ancienne halle, convertie en salle de spectacle qui tombait en ruine, et qu'il a fallu abattre l'an dernier, va faire place au second pavillon que l'on bâtit actuellement et dans lequel sera placée une jolie salle de spectacle, d'après les dessins de M. Larue, architecte du département. L'Hôtel-de-Ville, ainsi terminé, autour duquel on a ménagé des moyens de circulation, en achetant plusieurs maisons adjacentes, et dont le rez-de-chaussée formera une halle sous laquelle les grains pourront

être vendus à couvert, sera l'un des beaux monumens de la Flèche.

Port. Dans la partie sud de la ville, se trouve un quai destiné à servir de port, pour l'amarement et le déchargement des bateaux qui naviguent sur le Loir, appelé port Luneau. Une première pierre de la reconstruction de ce port, posée à l'angle d'une arche établie pour l'écoulement des eaux qui, venant des douves de l'ancien château de la Varenne, passaient dans le jardin du couvent de Fontevrault, indique l'époque de cette fondation. Elle portait : « Cette pierre a été posée le 23 août 1747, par Messieurs les officiers de l'Hôtel de Ville : M. Poulain de Parnay, maire ; MM. Lemercier, élu ; Richer Despins, avocat ; Lenoir de Montabon, bourgeois ; et Tostée, orfèvre, échevins ; Lespine, notaire, procureur ; et Lemonnier, notaire, secrétaire. » Un obélisque élevé sur ce port, consacrait également cette reconstruction : les inscriptions gravées sur des plaques de marbre, en furent enlevées en 1793, à cause des armoiries qui s'y trouvaient. On travaille depuis deux ans à l'élargissement de ce quai, qui en s'avançant davantage dans la rivière, conduira par une chaussée à l'entrée du pont des Carmes, de manière à éviter aux voitures le trajet de la rue Basse, trop étroite et sinueuse au débouché de ce pont.

Tribunal. Un vaste bâtiment servant anciennement d'hospice et attenant pour ainsi dire à l'église de S.-Thomas, du côté du sud, a été disposé pour y établir le tribunal civil et celui de la justice de paix, qui n'en occupent qu'une partie. Le surplus paraît destiné à servir quelque jour de caserne de gendarmerie, en place de celle actuelle située rue de l'*Ave*, près le Marché-aux-Bestiaux.

Prisons. La prison est attenante à ce local et y communique : elle le sépare de l'église S.-Thomas à laquelle elle touche d'un côté.

Promenades. A l'extrémité occidentale du port, une jolie promenade appelée le *Mail*, forme un parallélogramme, s'étendant le long du cours du Loir. Planté de plusieurs rangées d'ormeaux, un mur d'appui en soutient les terres au bord de l'eau, d'où la vue s'étend sur de belles prairies, et sur la jolie maison de Doussay, construite au sommet de la chaîne de collines qui domine le vallon du Loir, de ce côté, parallèlement à celle qui le limite également au nord. Cette promenade, qui communique par une issue à la place Neuve, est négligée par les habitans qui lui préfèrent la poussière ou la boue des grandes routes, et qui se plaindraient avec raison de son absence, si elle leur manquait.

École royale militaire. Le collége des jésuites, construit sur l'emplacement du Château-Neuf, qu'Henri IV donna à cette congrégation, consiste en un vaste bâtiment qui s'étend de l'E. à l'O., sur une longueur de 300 mètres et une largeur ou profondeur de 90 ; longe au midi la rue à laquelle il donne son nom, et, au nord, sur un parc magnifique entouré de murs élevés. Quatre corps de bâtimens en coupent perpendiculairement la longueur totale, et contiennent cinq grandes cours ayant toutes une destination particulière. La première, vers l'ouest, sert de basse-cour et de décharge pour les cuisines. On y trouve de vastes bûchers, des remises, un manège, un moulin à blé, un cours d'eau pour le mettre en mouvement, des boulangeries, etc. C'est en quelque sorte la ferme à côté du domaine. Vient ensuite la cour du pensionnat, laquelle présente un beau parallélogramme de cinquante-un mètres de longueur, sur quarante-six de largeur. Les bâtimens qui l'entourent comprennent, au rez-de-chaussée, les salles d'étude, les cuisines, les réfectoires. Quatre escaliers placés aux quatre angles, communiquent à de vastes dortoirs qui règnent au premier comme au second étage. Le logement du directeur s'y trouve aussi, avec des appartemens au bout de chaque dortoir, pour les maîtres qui en ont la surveillance. Suit la cour des classes, dont la forme et l'étendue sont les mêmes que celle de la précédente. On y compte sept classes, depuis la 6.e jusques et y compris la physique. Toutes ces classes sont voûtées, ce qui leur imprime un caractère sévère. Vient ensuite la quatrième cour, dite Royale, aussi grande et aussi vaste que celle dont nous venons de parler. De magnifiques bâtimens entourent cette cour : c'était le logement des religieux des différens ordres, qui se succédèrent au collége. Beau pérystile, grands escaliers, vastes salons bien décorés, jolis appartemens, rien n'y manque. L'ouverture de cette cour, appelée porte royale, est décorée d'une belle architecture, au milieu de laquelle est placé, dans un enfoncement, le buste de Henri IV, avec une inscription en lettres dorées. Enfin, une grande basse-cour entourée de remises, d'écuries, de magasins pour les fourrages, etc., termine à l'est cet immense bâtiment, susceptible de recevoir de mille à douze cents élèves, et de loger commodément tous les chefs de l'établissement.

L'église attenante à la troisième cour, et régnant sur la rue du Collége où elle a une porte d'entrée, est un des plus jolis édifices de son genre : elle est accompagnée de tribunes avec balustrades dans la longueur de la nef et autour du sanctuaire, et d'un buffet d'orgues qui fut augmenté par le célèbre

facteur Danville. On peut la comparer à la chapelle de Versailles et mieux encore, mais en petit, à celle du noviciat des jésuites à Paris. Sa chaire à prêcher est un ouvrage de menuiserie assez remarquable, du à un menuisier de la Flèche, nommé Legeay, qui exécuta aussi celle de Cré, à laquelle il ajouta une couronne de plus qu'à celle-ci, afin de la rendre supérieure, et par ce moyen de se venger des jésuites, dont il était mécontent à l'occasion du paiement de cet ouvrage. On conservait dans cette église le cœur de Henri IV et celui de son épouse, la reine Marie de Médicis; on y a déposé également l'épée et le cordon de l'avant-dernier prince de Condé, celui qui donna son nom au corps d'émigrés qui combattit contre la France pendant les premières guerres de la révolution, et l'épée du duc de Berry, assassiné en 1819.

La bibliothèque et la salle des actes se trouvent aussi dans la troisième cour. De vastes buanderies, des séchoirs, situés au bout du parc; une infirmerie, placée dans un bâtiment séparé, de l'autre côté de la rue du Collége, forment le complément de cette maison, alimentée d'eau abondamment par des sources et des canaux décrits plus bas, alinéa HYDROGR. L'ensemble de cette construction, qu'entreprirent les jésuites au commencement de l'année 1606, et qui ne se termina qu'en 1651, coûta plus de 300,000 francs, sans compter ce qu'on y a dépensé depuis, et ce qu'on y dépense encore chaque année, sous l'administration actuelle.

La première pierre de son église, qui a éprouvé depuis quelques années de nombreuses restaurations, fut posée par le maréchal de Lavardin le 8 juin 1607, sous un pilier destiné à soutenir la voûte du caveau sépulcral. Sous cette pierre fut déposée une lame d'or portant, d'un côté, l'effigie de Henri IV et celle de Marie de Médicis; de l'autre, les armes de France et de Navarre. Cette église fut consacrée le 2 septembre 1627 sous l'invocation de S. Louis, par Claude de Bueil, évêque d'Angers. Elle était ornée avant la révolution de 1789, des statues des quatre patriarches et de celles des quatre évangélistes, par les frères Saint-Vincent, célèbres sculpteurs d'Angers; de celles de quatre vertus, par Sarrasin; savoir: la Force et la Justice, la Prudence et la Tempérance, qui gardaient le cœur de Henri; d'un buste de Guillaume Fouquet de la Varenne, avec cette épigraphe: « Ci-gît haut et puissant « seigneur, messire Guillaume Fouquet de la Varenne, sei- « gneur, marquis de ce lieu, gouverneur des villes et châteaux « d'Angers et de la Flèche, lieutenant-général pour le roi « en Anjou, qui, ayant été chéri de son roi, Henri-le- « Grand, lui fit aimer aussi la compagnie de Jésus et, par

« son crédit, lui procura pour collége cette maison royale. « En naissant, il trouva la Flèche peu de chose, et, en « mourant, il laissa cette ville en réputation. » Au dessous de cette épitaphe on lisait : « Messire René Fouquet de la « Varenne, son fils, seigneur et marquis dudit lieu, gou- « verneur des villes et châteaux d'Angers et de la Flèche, lui « a fait dresser ce monument. Priez Dieu pour le repos de « son âme. » A la droite du même autel, ouvrage estimé, de Pierre Corbulon architecte de Laval, était un autre monument funéraire, avec une épitaphe indiquant qu'il avait été érigé à la mémoire de Catherine Fouquet de la Varenne, fille de Guillaume, épouse de Claude de Bretagne, comte de Vertus, laquelle fut mère de Marie de Bretagne, duchesse de Montbason, tant célébrée par les poètes et regardée comme la plus belle femme de la cour de Louis XIV. Cette inscription a été rétablie. Enfin, un caveau sépulcral, placé sous le sanctuaire de cette église, renfermait les tombeaux en plomb du marquis de la Varenne, de sa femme, de l'un de ses enfans, et ceux de la plupart des hommes remarquables dans les sciences et dans les lettres, dont l'éducation avait été faite par les jésuites de la Flèche. Tous ces tombeaux furent dispersés pendant la révolution, ainsi que le cœur de Henri IV et celui de Marie de Médicis qui furent enlevés de l'église et livrés aux flammes d'un bûcher. Les cendres du premier cependant ont été substituées à sa place, par le zèle d'un ancien chirurgien du collége de la Flèche, M. Boucher, qui prétendit les avoir recueillies en grande partie lors de cet événement.

La chapelle appelée Oratoire, est adossée à l'église et y communique par une des tribunes. Sa longueur est de 61 mètres sur 8 de largeur. Son autel, sculpté en bois, sur le modèle du maître-autel de l'église, était réputé un chef-d'œuvre. Quoique plus orné que son modèle, il paraissait néanmoins plus simple ; toutes les parties en sont d'un fini précieux : c'était l'ouvrage d'un menuisier de la Flèche, nommé Tessé.

La bibliothèque, ayant 21 mètres de longueur sur 12 de largeur, contient trente armoires et contient environ 20 mille volumes, au nombre desquels sont les meilleurs ouvrages des auteurs du siècle de Louis XIV et la plupart, des savantes productions des auteurs hébreux, grecs et latins ; une collection choisie des Pères de l'église, beaucoup de livres de droit, quelques ouvrages modernes, etc. On y observe en outre plusieurs tableaux estimés, qui sont une descente de croix de Lépicier, copiée sur celle de Lebrun ; une présentation de Jésus au temple, par Guéral : le massacre des Machabées,

ouvrage que les jésuites firent venir de Rome, placé autrefois dans ce local, a été transporté dans la chapelle.

Il existait aussi dans cette maison une galerie de tableaux qui ont disparu, dans laquelle on avait retracé une suite de scènes représentant les actions héroïques d'Henri IV, entre autres la bataille de Fontaine-Française, où l'on voyait Fouquet de la Varenne, armé de pied en cap, frappant un espagnol qui dirigeait un coup mortel vers la poitrine du roi. Dans un autre, était représenté le père Coton, aux genoux du monarque, recevant les clefs du Château-Neuf, que le roi venait de donner à son ordre. Dans le fond de ce tableau, paraissait la ville de la Flèche, avec son clocher et sa fameuse flèche dorée, soutenue par un groupe de chérubins qui semblaient vouloir l'enlever jusqu'aux cieux. On remarquait aussi dans cette galerie, une collection de portraits des ancêtres de Henri IV, depuis S. Louis, chef de la maison de Bourbon.

Enfin, dans la salle dite des *actes*, servant encore à la distribution des prix, se trouvent deux beaux tableaux exécutés depuis peu d'années par les professeurs actuels de l'école MM. Mars, Gaston, Deutsch et Mercier. Ils représentent l'un, le buste de Henri IV, soutenu par la Force et la Justice et couronné par la Victoire; l'autre un arc de triomphe allégorique. Le plafond est tout entier chargé d'ornemens. Cette belle maison est accompagnée d'un grand parc percé d'allées multipliées et croisées en tout sens, avec bosquets, tapis de verdure, etc. Ouvert autrefois aux habitans, qui en faisaient un agréable rendez-vous de promenade, on les en a privés sous l'administration du général Danlion, de même que de la fréquentation de la bibliothèque, fondée pour leur usage, par Henri IV. Des jardins vastes et bien cultivés, annexés à ce parc, ont été enrichis de la belle orangerie du château de la Varenne, qu'on a achetée pour leur ornement. On voit dans ce jardin une espèce de tombelle, appelée *Fort-Henri*, élevée dans l'emplacement où se trouvait la partie du Château-Neuf, où l'on croit qu'Henri IV fut conçu.

On remarque à la Flèche, qui conserve moins que beaucoup d'autres villes des traces d'ancienneté, quelques maisons autrefois fieffées, dont les formes annoncent une antiquité de plusieurs siècles, et qu'il serait trop long de décrire ici. Au faubourg des Bancs, par exemple, à l'extrémité Est de la ville, existait un fief de ce nom, et un ancien bénéfice de l'ordre des Templiers, appelé *Templerie*, et qui est une ferme, comme l'étaient en général ces bénéfices. En dehors de l'enceinte de la ville, à l'extrémité O. du territoire

communal, se trouve la maison bourgeoise de Biré, appartenante à M. Lefebvre-Dubreuil, laquelle ne paraît pas avoir été un fief anciennement; plus près de la ville, sur le bord du Loir, les Pins ancien fief avec un moulin et une chapelle autrefois; au N. O., à côté de la chapelle de N.-D.-des-Vertus, existait celle de S.-André, où est une ferme aujourd'hui; plus au N., les fiefs de Bourg ou Bouge-Chevereau, où se trouve actuellement la belle maison à M. de Tessecourt; enfin, à l'E., le fief de Poulliers, ferme actuellement, où se trouvait jadis une chapelle et dont les bâtimens annoncent encore son importance ancienne. (Voir plus bas HIST. FEOD.).

Ce qui manque à cette ville, outre une plus belle direction à sa principale rue, c'est l'exécution d'un plan d'après lequel une partie des maisons de la place du Pilori et de la rue Neuve, qui masquent l'école royale, auraient été abattues, ce qui aurait rendu ce bel édifice visible pour les voyageurs en voiture, qui peuvent à peine l'apercevoir. Le duc de Choiseul avait conçu, pendant son ministère, le sage projet de faire placer une grille de fer au bout du parc, de pratiquer un chemin de cette grille jusqu'au sommet du Mont-à-Foin, de l'orner de plusieurs allées d'arbres, et de bâtir sur le côteau ainsi nommé, une maison de campagne où les élèves se seraient rendus les jours de recréation, afin de pouvoir s'y livrer aux exercices de la gymnastique, en respirant un excellent air.

POPULAT. Portée à 843 feux sur les anciens états de l'élection, on en compte actuellement 850, qui comprennent 2,742 individus mâles, 2,670 femelles, total, 5,412; dont 5,092 agglomérés et 320 épars dans la partie rurale du territoire. Si on ajoute à la portion agglomérée, le faubourg de la Beuferie, dépendant de Ste-Colombe et séparé de celui de la Boirie, qui est de la ville, par le principal bras du Loir seulement, on a une population agglomérée, égale à-peu-près à la population communale entière.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement: mariages, 387; naissances, 1,372; décès, 1,545. — De 1803 à 1812: mar., 249; naiss., 1,222; décès, 1,491. — De 1813 à 1822: mar., 521; naiss., 1,574; déc., 1,496.

HIST. ECCLÉS. L'église curiale de la Flèche était placée sous l'invocation de S. Thomas: la cure était présentée à la collation de l'évêque d'Angers, par l'abbé de S.-Aubin de la même ville. On comptait dans cette paroisse treize chapelles fondées, desservies pour la plupart dans son intérieur, dont les plus remarquables étaient celles de N.-D.-de-Pitié, de Ste-Anne, de S.-Antoine, de S.-Jean-Baptiste, de S.-Claude,

de ou du Chêne, de S.-Nicolas, de S.-Jean-l'Évangéliste, dite le Vicomte ; la chapelle régulière des Pins, celle des seigneurs de Poulliers, audit lieu ; celles de S.-Jean et de S.-Jacques-de-l'Arthuisière (voir cet article), et celle des Lépreux, ou de Vice-Follet. La première de ces chapelles et celle de S.-Claude avaient été fondées par une famille du nom de Leroyer ; la dernière des deux était présentée par le seigneur de la terre du Grand-Perray ; celle des Pins, et celle de Poulliers l'étaient par les seigneurs de ces deux fiefs ; celles de l'Arthuisière étaient à la présentation des seigneurs dudit lieu et de Créans : les seigneurs de la Baluère, présentaient à celle de S. Nicolas. La chapelle de Poulliers fut fondée en 1550, par François Levayer, seigneur dudit lieu, moyennant 100 francs de revenu pour deux messes par semaine ; celle des Pins fut fondée dans le 14.e siècle, pour être desservie dans l'église du prieuré conventuel de S.-Jacques de la Maladrerie. Le prieur claustral était collateur. Depuis la suppression des religieux et l'union de ce prieuré au collége royal, les seigneurs des Pins présentaient cette chapelle au diocésain, et la desserte avait lieu à l'église de S.-Thomas : ce bénéfice était de 250 f. de revenu, pour deux messes par semaine.

La cure de S.-Thomas de la Flèche, était le chef-lieu d'un archiprêtré du diocèse d'Angers, d'où dépendaient 49 cures, dont 7 prieurés, 1 succursale, 19 prieurés dont 3 réguliers, et 170 chapellenies et prestimonies. Deux abbayes se trouvaient dans sa circonscription, celle de Mélinais, à Ste-Colombe, et celle du Perray-Neuf, à Précigné. (Voir ces articles.) On ne sait rien sur l'église de N.-D.-des-Vertus, qui n'était peut-être qu'une succursale, quoiqu'on lui donne le titre d'ancienne cure.

Prieuré de S.-Thomas. On fait remonter son antiquité au-delà du 10.e siècle : cependant, le plus ancien titre qu'on en ait, est un titre latin du 12 novembre 1110, par lequel Hélie, seigneur de la Flèche, donne à Dieu et aux moines de S.-Aubin, pour le repos de son âme, la bannière de S. Thomas, auquel il venait d'élever une nouvelle église. Suivant aussi la donation d'une chapelle, faite par l'abbé et les moines de S.-Aubin d'Angers, au prieuré de S.-Jacques de la Flèche, le prieur de S.-Thomas exerçait en même temps les fonctions de curé, et ce prieuré était desservi par des moines de S.-Aubin ; mais on ignore en quelle année ces moines se sont établis à la Flèche, et l'époque à laquelle ils ont commencé à y vivre en communauté. En 1617, le prieuré de S.-Thomas fut échangé par les moines de S.-Aubin d'Angers, contre une métairie appelée la Chévrière.

Prieuré de S.-Jacques. Ce bénéfice, qui fut d'abord une maladrerie, avait été fondé par Geoffroi Plantagenet, comte du Maine et seigneur de la Flèche. Destinée au soulagement des lépreux, cette maison fut d'abord desservie par deux prêtres séculiers, qui en étaient en même temps les chapelains et les administrateurs. A ces prêtres succédèrent les chanoines réguliers de S.-Augustin, et c'est alors que cette maladrerie prit le titre de prieuré de S.-Jacques. Une fondation de la fin du 12.e siècle, fait connaître que la chapelle de cet hospice fut cédée par l'abbé et les moines de S.-Aubin d'Angers, en échange d'un pré, donné par les héritiers des fondateurs, et qui fut appelé le *Pré-des-Moines.* Le curé de S.-Thomas reçut aussi des dédommagemens pour quelques oblations que cette chapelle lui payait. Les biens de ce prieuré s'augmentèrent bientôt par de nombreuses donations et fondations, notamment des chapellenies de Bouju, des Pins et des Aunais qui y furent desservies. Le prieuré était composé de cinq moines et un prieur, non compris les desservans de ces chapelles. Cette maison était indépendante de toute autre, ne rendait compte à personne de sa gestion, pouvait disposer de ses fonds et de ceux du chapitre, avec le seul consentement de l'évêque d'Angers. Henri IV donna ce prieuré aux jésuites le 15 juillet 1604, pour y bâtir un collége, ce que l'exiguité du terrain ne permit pas : il resta néanmoins annexé à ce collége, et le pape Clément VIII confirma la donation. Son emplacement était situé dans le faubourg de son nom, où il occupait la maison servant aujourd'hui de pensionnat, à M. Bohineux, et s'étendait sur une partie de la place Neuve actuelle.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES. *Carmes.* Cette communauté, dont on fait remonter l'établissement à la première moitié du 13.e siècle, occupa d'abord une maison au fond de la rue du Rempart, qui en a retenu le nom de *Vieux-Carmes.* En 1620, Louis XIII leur concéda l'ancien château seigneurial bâti sur le Loir, ainsi et aux conditions qu'il a été dit plus haut. Cette maison avait à peine 2,000 liv. de revenu, et contenait quelquefois jusqu'à quinze individus, au moyen du noviciat qu'on y avait établi. Plusieurs de ses religieux se sont distingués par leur mérite, notamment les pères Dubois, Clarurdin, Bourgineau et Caillet. (Voir leurs articles à la BIOGRAPHIE.)

Cordeliers. Marguerite de Lorraine, épouse de René, duc d'Alençon et seigneur de la Flèche, fit bâtir une maison qu'elle destina aux religieux de S. François, qui s'y établirent en 1498. Ils en furent chassés en 1604, à cause de l'irrégularité de leur vie, ou, suivant une autre version, parce que s'étant brouillés avec la marquise de la Varenne, épouse de Guil-

laume Fouquet, pour une puérile querelle de vanité de la part de la marquise, celle-ci profita de l'absence de ces pères de leur maison, pendant une procession de la Fête-Dieu, pour leur en faire fermer les portes et les expulser par la violence, à l'aide de ses valets, et pour les faire remplacer par les Récollets de Précigné, dont les pauvres Cordeliers furent obligés d'aller occuper les cellules.

Récollets. Ces religieux, d'abord établis à Précigné, vinrent occuper la maison des Cordeliers de la Flèche, en 1604, et y établirent un noviciat. Ce monastère, détruit pendant la révolution, occupait une grande partie de la place Neuve, du Mail et du Port-Luneau. La nef de l'église des Récollets, grande et vaste, était surmontée d'une flèche remarquable par sa hauteur, sa beauté, et l'élégance de sa forme. En démolissant cette église, on trouva dans un caveau sépulcral, plusieurs tombeaux en pierre, contenant des ossemens humains, et de petites urnes en terre cuite, remplies de charbon, découverte qui avait eu lieu également lors de la démolition de l'église du prieuré de S.-Jacques.

Capucins. La première pierre de ce couvent, que plusieurs capucins, appartenant à de riches familles, ont embelli de décorations de goût et d'agrément, fut posée le 22 août 1636. Le père Péchard, évêque *in partibus*, orna le chœur de l'église de statues élégantes et de magnifiques tableaux ; le père Laville de Gouriacy avait fait placer dans le réfectoire un tableau de la nativité de J.-C., et un autre de sa résurrection, qui étaient estimés : il s'y trouvait aussi quelques portraits des principaux personnages de l'ordre, notamment du frère Ange, immortalisé par ce vers,

Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire ;

et du petit père André, célèbre au 17.e siècle, par l'originalité de ses sermons et que protégea le cardinal de Richelieu. Parmi les Fléchois qui ont illustré cette maison, on cite les pères Péchard, Gallois et les frères Jouie.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES. *N.-D. de l'Ave-Maria.* Les religieuses de cette congrégation furent envoyées à la Flèche, en 1622, par l'évêque d'Angers Ch. Miron, qui les tira de Poitiers et fixa leur nombre à quatre. Leur objet était l'éducation des jeunes personnes. Quoique appelées par le maire et les échevins de la ville, elles ne reçurent aucune dotation et parvinrent néanmoins à procurer à ce couvent un revenu de cinq à six mille livres, par l'accumulation de la dot des personnes qui y prirent le voile, dont le nombre fut si considérable qu'au moment de leur suppression on y comptait 30 religieuses. Nous

avons dit, plus haut, que ce couvent, situé dans la rue qui en a retenu le nom de l'*Ave*, ayant été aliéné pendant la révolution, avait été rétabli dans le faubourg de la Madeleine. Ce ne fut que 33 ans après son établissement à la Flèche, que cette communauté put faire construire son église : la première pierre en fut posée en 1655 par l'évêque Arnaud. En 1628, l'évêque de Séez autorisa la fondation à Alençon d'un couvent de cet ordre, pour le commencement duquel quatre religieuses de celui de la Flèche y furent envoyées. Il ne faut pas confondre cet établissement avec celui qui, dans cette dernière ville, portait le nom de l'*Ave*, de l'ordre de S. François, de la réforme de S.te - Colette ; tandis que celui-ci est de l'ordre de S. Benoît.

Visitation. En 1632, le marquis du Puy-du-Fou, seigneur de Pescheseul, à la sollicitation de l'une de ses filles, établit à la Flèche une maison de l'ordre de la Visitation, fondé par S. François de Sales. Cet établissement lui coûta des sommes si considérables, dit de Burbure, qu'il lui fut impossible de doter cette maison, et que les sœurs qui l'occupèrent furent obligées de vivre du travail de leurs mains, et de quelques dons d'une dame de la Jaille, leur bienfaitrice : aussi ne commencèrent-elles à bâtir leur église qu'en 1650, que le marquis de la Varenne en posa la première pierre. Par un contrat de 1649, ce dernier cède à ces religieuses un emplacement nommé la *Fosse-aux-Chevaux*, qui était ci-devant occupé par l'exécuteur des hautes-œuvres. Cette communauté, où l'on s'occupait de l'éducation des jeunes personnes, et d'où fut tirée celle de la Ferté-Bernard, en 1633, se composait de trente-six religieuses à l'époque de la révolution. En 1793, une boîte de plomb conservée dans l'église de la Visitation, laquelle contenait le cœur du marquis du Puy-du-Fou, en fut enlevée, et le cœur réduit en cendre bleuâtre, jeté dans la rivière du Loir.

Fontevrault. Une fille naturelle de Henri IV, appelée Jeanne, devenue abbesse de l'abbaye de Fontevrault, désirant que les novices mâles de cet ordre fussent instruits par les jésuites de la Flèche, fit bâtir une maison dans cette ville pour y établir ce noviciat. Lorsque ces religieux furent instruits et en nombre suffisant pour être répandus dans les différentes maisons de leur ordre, on les remplaça dans celle-ci par des religieuses de la maison-mère du même ordre, en petit nombre d'abord, mais dont le nombre s'augmenta de sorte à nécessiter l'agrandissement de la maison. Les dames de Fontevrault s'adonnèrent particulièrement à l'éducation des jeunes personnes de la noblesse. Située dans la rue qui porte encore son

nom, cette maison a été vendue dans le cours de la révolution.

Hospitalières. Un habitant de la Flèche, Jérôme le Royer, que ses sentimens d'humanité portèrent à fonder des hospices dans plusieurs villes (voir son article à la BIOGRAPHIE), institua à la Flèche, vers l'an 1640, une congrégation de sœurs hospitalières, sous l'invocation de S. Joseph. A peine établies, leur nombre s'accrut si promptement qu'on comptait, peu d'années après, 54 religieuses dans cette maison. Dans l'origine, les dames de cet institut n'étaient attachées à la vie religieuse par aucun vœu; leur amour de la charité était le seul lien qui les y retenait : ce fut une nièce des Guillerois, seigneurs de Ruigné en Ste-Colombe, nommée Marie de la Fère, qui les détermina à s'engager par des vœux simples d'abord, puis, en 1682, par des vœux perpétuels. Anne de Melun, seconde fille de Guillaume de Melun, prince d'Epinay, connétable héréditaire de Flandre, etc., renonça au monde à la suite d'un accident qui l'avait défigurée et se retira au couvent de la Visitation de Saumur, où ayant été reconnue, elle se fit conduire à l'hôpital de S.-Joseph de la Flèche, qu'elle dota et qu'elle quitta pour aller habiter successivement ceux qu'elle fonda à Beaufort et à Baugé : elle mourut dans ce dernier. Cette congrégation est encore la même qui dessert l'hospice de la Flèche actuellement. Voir plus bas, HIST. CIV.

Augustines. Une maison administrée par des religieux de l'ordre de S. Augustin, était destinée à renfermer les personnes du sexe dont la réclusion était sollicitée et ordonnée, pour cause de mauvaise vie, de folie, et souvent par abus de pouvoir. Située dans le faubourg de la Madeleine, c'est celle qu'occupent actuellement les dames de l'*Ave-Maria.* Non-seulement ces religieuses eurent toujours beaucoup d'égards et d'humanité envers leurs prisonnières, mais l'une des supérieures se refusa même à exécuter des ordres ministériels, qui lui prescrivaient des mesures humiliantes envers elles, telles que de leur couper les cheveux, de les vêtir de bure, etc. — De 1726 à 1743, sous le ministère du cardinal de Fleury, on renferma, dans cette maison, la demoiselle de la Croix, maîtresse d'Honoré de Beauvilliers, évêque de Beauvais, dont la conduite avec cette fille scandalisait toute la ville où était son siége. Forcé de donner sa démission, la conduite de ce prélat devint de plus en plus scandaleuse, de sorte qu'on le confina lui-même à Cîteaux. On avait fait renfermer à la Salpêtrière, puis aux Filles-Anglaises, une femme Martineau, de laquelle il s'était épris; et comme on sut qu'il voulait l'enlever aussi, on la mit à la Flèche avec la demoiselle de la Croix.

Templerie. Il ne reste absolument aucun document particulier, sur l'ancien bénéfice que possédèrent à la Flèche les chevaliers du Temple, qui était et est demeuré une ferme, comme nous l'avons dit, et faisait partie, soit de la terre de la Varenne, soit de la partie de la seigneurie de la Flèche, tombée par engagement aux descendans de Fouquet de la Varenne, ainsi que nous le verrons plus loin.

(Voir plus bas, alinéa HIST. CIV., ce qui concerne les établissemens de charité et d'instruction.)

HIST. FÉOD. Dans la nomenclature que nous allons donner des seigneurs de la Flèche, nous éviterons, autant qu'il nous sera possible, de repéter ce que nous avons déjà dit de plusieurs d'entre eux, dans la *Chronologie des Comtes du Maine*, INTRODUCTION A LA BIOGRAPHIE.

La connaissance qu'on a de l'origine des seigneurs de la Flèche, d'une maison devenue si illustre par la suite, ne remonte pas au-delà du 11.e siècle. Simple châtellenie d'abord, cette terre acquit le titre de baronnie vers le 14.e ou au commencement du 15.e siècle ; elle le possédait en 1414, et devint ensuite le chef-lieu du duché-pairie de Beaumont, érigé par François I.er, en 1543, en faveur de Françoise d'Alençon. Dix familles différentes ont possédé la terre seigneuriale de la Flèche, depuis le 11.e siècle ; les deux dernières par engagement seulement.

I. MAISON DE BAUGENCI. = 1.° LANCELIN, LANCELOT OU HAMELIN DE BAUGENCI, que plusieurs historiens ont mal à propos appelé Lancelin de Baugé, est le premier seigneur de la Flèche, dont parle l'histoire de cette ville. Ce Lancelin ayant vaincu en guerre Guillaume de Preuilly, comte de Vendôme, exigea de lui, comme l'une des conditions de la paix, que les procès un peu importans du Vendômois, fussent portés en appel à Baugé, ville voisine de la Flèche et comme elle de l'Anjou, qui lui appartenait également. Lancelin épousa Paule, 2.e fille d'Herbert I, dit Éveille-Chien, 9.e comte du Maine(1).= 2.° JEAN. Du mariage de Lancelin, sortirent deux fils, l'un appelé aussi Lancelin, qui conserva le nom de Baugenci, l'autre Jean, surnommé *de la Flèche*, lequel épousa Paule ou Pauline, sa cousine germaine et 2.e fille aussi de Hugues II, 10.e comte du Maine. C'est ce Jean de la Flèche, dont nous avons parlé au PRÉC. HISTOR., p. XCI et XCII, ainsi que de ses différens avec Foulques-Réchin, comte d'Anjou, qui vint pour l'assiéger dans son château de la Flèche. Ce prince fut

(1) Voir, pour cet article et les suivans, la Chronologie des Comtes du Maine, INTRODUCTION A LA BIOGRAPHIE, p. XC à CIV.

délivré de son ennemi, d'abord par le secours des troupes que lui envoya Guillaume-le-Conquérant, son allié ; ensuite, par l'accord qui fut rétabli entre les deux contendans, à la médiation d'un cardinal et de plusieurs hommes d'église, disent certains chroniqueurs ; par celle de Mongommery et du comte d'Evreux, selon d'autres. Jean, homme brave, mais superstitieux, qui avait une grande confiance dans les moines, concède à ceux de l'abbaye de S.-Aubin d'Angers, afin d'obtenir leurs prières pour la rémission de ses péchés, des terres, fiefs et droits seigneuriaux considérables, sur ses biens de la Flèche, notamment au-delà de la rivière de Loir, sur sa rive gauche, où se trouve la paroisse de Ste-Colombe (voir cet article), appelée alors S.-Odon. L'acte de cette donation, que confirmèrent ses enfans, est de l'an 1087. Étant tombé malade à Château-Gontier, Jean légua aux mêmes moines, le droit de péage établi sur la rivière de Loir, en face de son château, et la dîme du droit de pacage : il obtint en revanche la faveur de pouvoir mourir dans le froc de ces religieux, de recevoir leur bénédiction, et le *bénéfice* du lieu, c'est à dire, de pouvoir être inhumé à côté d'eux dans leur église, ce qui eut effectivement lieu, lors de sa mort arrivée à Château-Gontier en 1088. Hélie, fils de Jean, présent à la cérémonie de l'inhumation, mit entre les mains de l'abbé une baguette d'argent, afin de l'investir dans la forme alors en usage, des dons faits par son père. Gausbert, autre fils de Jean de la Flèche, voulut en vain disputer ces dons, il finit par renoncer à son opposition, moyennant une somme de dix livres deux deniers, que les moines lui donnèrent pour obtenir sa confirmation, laquelle ils payèrent en outre en l'*affiliant* à leur abbaye et lui accordant, comme à son père, le bénéfice du lieu. Gausbert, à son tour, reconnut cette faveur par le don d'une ferme ; et, par assaut de générosité, les religieux offrirent à Archambault, son fondé de pouvoirs, une mesure d'avoine et une oie. De son côté, Hélie ajouta aux donations de son père, celle du terrain qui s'étend depuis la terre des moines (Ste-Colombe), jusqu'au prieuré de Saint-Thomas. Plus tard, le 12 novembre 1110, il fit don d'une bannière représentant ce saint, pour l'église du prieuré de son nom, qu'il venait de faire reconstruire, et il ordonna qu'on en célébrerait la fête tous les ans. Viard, troisième fils de Jean, accorda aussi à ces moines, la dîme des quatre moulins de la Flèche, qui faisaient partie, à ce qu'il paraît, de sa part dans la succession paternelle, plus le dixième (ou la dîme plutôt) d'un bordage, avec un arpent de vigne. Lui et Gausbert son frère, se rendirent à Angers, et

s'étant présentés au chapitre de S.-Aubin le jour de la fête de la Nativité, ils touchèrent d'une baguette le don qu'ils venaient de faire et la placèrent sur l'autel de S.-Aubin, comme un témoignage de l'engagement qu'ils venaient de contracter. Ils reçurent aussi, en reconnaissance de leur offrande, le bénéfice du lieu. = 3.° HÉLIE, qu'on surnomme toujours *de la Flèche*, pour le distinguer des autres princes de son nom, succéda à son père dans cette seigneurie. Ce fut, comme nous l'avons dit à sa notice (INTROD. A LA BIOGR., p. XCIV, et au PRÉCIS HISTOR., p. XCII et suiv.), l'un des hommes les plus valeureux et les plus renommés des 11.e et 12.e siècles. Hélie, que nous avons placé le 13.e des comtes du Maine, acquit ce fief, que lui disputèrent à outrance Guillaume-le-Conquérant et Guillaume-le-Roux son fils, de Hugues III son cousin, moyennant une somme de dix mille livres de sous mançais, et bien plus encore par son courage et l'estime qu'il inspira aux manceaux. Le comté du Maine entra par cet événement dans la maison de la Flèche, et n'en sortit qu'à la mort de Richard-Cœur-de-Lion, où plutôt après la confiscation des biens de cette maison sur Jean sans-Terre.

II. MAISON D'ANJOU. = 4.° FOULQUES V, comte d'Anjou, par son mariage avec Eremburge, fille d'Hélie de la Flèche, en même temps qu'il devint le 16.e comte du Maine, fit entrer aussi dans ses domaines la terre de la Flèche. Valeureux, mais inconstant, Foulques fut, successivement et à plusieurs reprises, l'ennemi et l'allié des rois Anglo-Normands, puis passa dans la terre-sainte et devint roi de Jérusalem. L'ambition de régner, comme le dit avec raison l'un de ses biographes, fut de toutes ses passions celle que ce prince aima le plus à satisfaire : il lui sacrifia son repos et quelquefois sa gloire; fit tout pour elle et peu pour son bonheur. Ayant marié son fils Geoffroi à Mathilde, veuve de l'empereur Henri V et fille du roi d'Angleterre Henri I.er, il laissa à ce fils ses possessions en France, pour aller à Jérusalem, où il épousa Mélissende fille de Beaudouin II, et où il mourut en 1142. Il avait fondé, conjointement avec Éremburge sa première femme, le prieuré de la Fontaine-S.-Martin (voir cet article). = 5.° GEOFFROI-LE-BEL, fils de Foulques et d'Eremburge, réunit, comme son père, le comté du Maine à ceux d'Anjou et de Touraine, et à son domaine de la Flèche. Par son mariage avec Mathilde, il assura le trône d'Angleterre à son fils, qui fut Henri II d'Angleterre, que Henri I.er, père de Mathilde, désigna pour son successeur. Outre les longues guerres que soutint Geoffroi, pour conserver le trône à son fils contre ses compétiteurs, ce prince fut encore obligé de

combattre ses vassaux d'Anjou et du Maine, Lisiard de Sablé, et Robert II son fils, seigneur de la Suze et de Briolé, qui prirent les armes contre lui à plusieurs reprises, et qu'il ne parvint à soumettre qu'avec de grandes difficultés. Geoffroi, qui ne régna point sur l'Angleterre, fut néanmoins la tige des rois de ce pays connus sous son nom de Plantagenet : il mourut en 1151. = 6.° GEOFFROI PLANTAGENET II, fut de droit seigneur de la Flèche, comte du Maine, d'Anjou et de Touraine, d'après les dispositions de son père (dont il a été parlé à l'INTROD. A LA BIOGR., p. C), mais ne le fut point de fait. Cependant, d'après le système d'hérédité de l'époque, il doit tenir rang parmi les seigneurs de cette terre, de même que nous le lui avons fait prendre parmi les comtes du Maine. = 7.° HENRI, à la mort de Geoffroi, son frère aîné, qui devint roi d'Angleterre sous le titre de Henri II, et succéda à son aïeul, jouit sans obstacle de la possession de la seigneurie de la Flèche, que Geoffroi lui avait disputée de son vivant. Son mariage avec Léonore ou Eléonore d'Aquitaine, répudiée si impolitiquement et si malheureusement pour la France, par Louis-le-Jeune, ajouta à ses riches possessions, celle de la Guienne et du Poitou, dont cette princesse était héritière. Henri, le plus puissant et le plus infortuné prince de son temps, mourut en 1189. Il augmenta les revenus du prieuré de la Flèche, fonda celui de S.-André aux portes de cette ville, ainsi que l'abbaye de Mélinais qui en était voisine (voir ce mot et celui SAINTE-COLOMBE). = 8.° RICHARD CŒUR-DE-LION. C'est à ce fils, aîné de Henri II, que finit, disent les historiens de la ville de la Flèche, la seconde maison de ce nom ; et l'on ne sait comment, de celle-ci, elle passa dans celle de Beaumont qui va suivre. « Plusieurs auteurs, dit de Burbure, ont écrit que « la seigneurie de la Flèche était sortie de la maison d'Anjou « et entrée dans celle de Beaumont-le-Vicomte, par le ma- « riage d'une fille naturelle de Henri I.er roi d'Angleterre, « avec Raoul II, vicomte de Beaumont, aïeul de Raoul III, « qui fut le premier seigneur de la Flèche de cette maison. « Ce qui détruit cette opinion, c'est que dans ce temps là « la Flèche appartenait au comte d'Anjou et non à Henri I.er » = 9.° ARTHUR DE BRETAGNE, comme fils de ce malheureux Geoffroi-Plantagenet III, dépouillé par Henri II son frère, avait le même droit de révendication que son père, sur la terre de la Flèche, du vivant comme après la mort de son grand-oncle Henri et de son oncle Richard : il doit donc prendre rang, ce nous semble, parmi les propriétaires de ce domaine. = 10.° JEAN-SANS-TERRE. La mort, ou plutôt l'as-

sassinat par Jean-sans-Terre, de son neveu Arthur de Bretagne, dut donner ce prince dénaturé pour seigneur à la Flèche, après le décès de Richard Cœur-de-Lion, comme elle le donna pour comte aux provinces du Maine, d'Anjou, etc., etc., jusqu'à ce que le droit du plus fort, dont fit usage envers lui le roi de France Philippe-Auguste, l'eût dépouillé de ces héritages, en 1202.

III. Maison de Beaumont. = 10.° raoul iii. L'objection de Burbure, rapportée plus haut, contre la possibilité qu'une fille naturelle de Henri I.er d'Angleterre, eût, par son alliance avec un seigneur de Beaumont, fait passer la terre de la Flèche dans cette maison, ne nous paraît nullement péremptoire. Le fait est qu'on ignore quelle fut l'épouse de Raoul II de Beaumont, aïeul de Raoul III; et que si, en effet, une fille naturelle de Henri I.er, qui aurait pu épouser Raoul II, n'a pu posséder la terre de la Flèche par héritage direct de son père, et l'apporter, par conséquent, dans la maison de Beaumont, en y entrant par mariage, il ne serait pourtant point impossible que cette terre eût pu échoir à ses enfans ou petits enfans, du don de ses frères consanguins ni de leurs descendans. Mais, à défaut de documens à cet égard, il nous paraît peu naturel de croire que cette terre soit passée dans la maison de Beaumont par achat, comme l'insinuent quelques écrivains; il nous paraît plus rationel de croire, qu'ainsi qu'il était d'usage à ces époques de féodalité, cette terre fut donnée par Philippe-Auguste, après qu'il l'eût confisquée sur Jean-sans-Terre, à Raoul III de Beaumont, qui pouvait et devait commander dans la province, en sa qualité de vicomte ou lieutenant des comtes du Maine, qui avait pu rendre déjà des services au roi de France, qu'il était nécessaire de mettre ou de maintenir dans les intérêts de la couronne de France, et qui déjà possédait des terres voisines, celles du Lude, de Ste-Suzanne, de Montreveau, etc.: cette opinion est encore confirmée par ce que dit M. Bodin (*Recherches historiques sur Angers*, etc.), que Jean-sans-Terre donna la terre de la Flèche en douaire à Isabeau d'Angoulême sa femme. Par ce changement de famille, la terre de la Flèche cessa de se trouver jointe au comté du Maine, quoiqu'elle restât unie à de vastes domaines de cette province, appartenant à la maison de Beaumont. = 12.° richard iii, fils de Raoul, étant mort sans enfans de Mathilde de Blois, fille du comte de Chartres, la terre de la Flèche et ses autres biens passèrent à sa sœur Agnès.

IV. Maison de Beaumont-Brienne. = 13.° louis de brienne, troisième fils de Jean roi de Jérusalem, empereur

de Constantinople et de Bérengère de Castille, étant devenu l'époux d'Agnès de Beaumont, la terre de la Flèche passa dans cette branche de la maison de Brienne, qui ajouta à son nom celui de Beaumont, et prit les armes de cette maison. Louis, vers l'an 1263, augmenta la fondation de la Chartreuse du Parc (voir cet article), faite par Raoul III père de sa femme, de cent livres de rente à prendre sur les baronnies de la Flèche, Fresnay, Ste-Suzanne et Château-Gontier. = 14.° JEAN I.er de Beaumont, épousa Jeanne, dame de la Guerche (en Bretagne), de Pouancé et de Château-Gontier, fille de Geoffroi de la Guerche et d'Anne de Château-Gontier: de plusieurs enfans qu'ils eurent, l'aîné hérita de la Flèche. = 15.° ROBERT, vicomte de Beaumont, baron de la Flèche, de Ste-Suzanne, etc., succéda à son père dans la possession de la Flèche; il se maria, par contrat de l'an 1303, à Marie de Craon, et mourut en 1312, le 28 septembre. = 16.° JEAN II, fils du précédent, ne laissa qu'une fille de son premier mariage avec Isabeau d'Harcourt, un fils nommé Louis, qu'il eût de Marguerite de Poitiers, ayant été tué à la bataille de Cocherel en Bretagne, sans laisser d'enfans.

V. MAISON DE CHAMAILLARD. = 17.° GUILLAUME CHAMAILLARD. Marie de Beaumont ayant épousé Guillaume Chamaillard, seigneur d'Antenaise, grand-sénéchal du Maine, d'une des plus anciennes familles de la province, dont la descendance y fut alliée aux plus célèbres maisons, ne laissa qu'une fille de son mariage, laquelle fit encore changer de ligne la terre de la Flèche. Guillaume Chamaillard mourut vers 1391.

VI. MAISON D'ALENÇON. = 18.° Marie Chamaillard, après la mort de Louis son oncle, fut mariée le 20 octobre 1371, à Pierre II, comte d'Alençon, du Perche et de Porhoet. Par ce mariage, la vicomté de Beaumont et la terre de la Flèche passèrent dans la maison d'Alençon. = 19.° JEAN I.er comte d'Alençon, vicomte de Beaumont, succéda à ses père et mère dans la seigneurie de la Flèche. Il épousa Marie, fille aînée de Jean V duc de Bretagne et de Jeanne de Navarre, et en eût plusieurs enfans. Ce fut en sa faveur que le roi Charles VI érigea le comté d'Alençon en duché-pairie, par lettres du 1.er janvier 1414. Ce prince fut tué l'année suivante à la bataille d'Azincourt. Le 29 mai 1405, Pierre, quoique mineur, est admis par lettres spéciales du roi, à faire foi et hommage à Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et comte du Maine (voir L'INTROD. A LA BIOGR., p. CXIV), de la vicomté de Beaumont, tenue en fief, porte l'acte, du duché d'Anjou; des baronnies et châtellenies de Château-Gontier, Pouancé, Segré, la Flèche, le Lude, tenues

en fief également du même duché ; des vicomtés de Fresnay et de Ste-Suzanne ; des baronnies et châtellenies de S-Rémi-du-Plain et de Peray, tenues du comté du Maine ; des fiefs et terres appelés la Briçonnière, tenues de Château-du-Loir, et de la terre d'Averton, tenue en fief de la baronnie de Mayenne la Juhée. Cette cérémonie se fit à Angers, en présence des sires de Laval, de Montejean, de la Haie, de Gui de Laval, de Jean de Tucé, de Guillaume des Roches, du sieur de la Ferté, de messire Jean d'Aché, dit *le Galois* ; de Jean Martel, de Jean de Bures, de Jean du Puy, trésorier général, et de Robert le Maçon. L'année suivante, le comte d'Alençon fut taxé, à raison de ces terres, à 4,300 livres d'aide au roi de Sicile, qui devaient être levés sur ses vassaux, pour la conquête des royaumes de Naples et de Sicile. En 1414, le duc d'Alençon fait un nouvel aveu au même, pour sa baronnie de la Flèche, qui se trouve, d'après l'acte de cet aveu, avoir pour dépendances Bonne-Fontaine, Poulliers, les Pins, les Sars, la châtellenie du Lude, Clefs, le fief de la Quintaine, le Plessis au Manceau, Cré et Fougeré, le fief d'Assé-le-Riboul et la baronnie des Sars ; le fief des Bancs ; la seigneurie de la Barbée et Bazouges ; S.-Germain-du-Val, Sarceré, la seigneurie de Créans, la seigneurie de Venevelles, Verron, Barville, Marcé, Avrillé, la Roche-Simon, Clermont et Mareil, Brochechard et Ambillon, Maigné, ..., Ampignelle, la Gaulleraye, Chalonne, la Buignonnière, les Chalouères de Mozay, Villiers, la Tranchandière, etc., etc. = 20.° JEAN II, surnommé *le Beau*, succéda à son père au duché d'Alençon, ainsi qu'au comté du Perche, à la vicomté de Beaumont, et dans la propriété de la terre de la Flèche. Il épousa Jeanne d'Orléans dont il n'eut point d'enfans, ensuite Marie fille de Jean IV d'Armagnac et d'Isabelle de Navarre. Fait prisonnier à la bataille de Verneuil, pour payer sa rançon fixée à trente mille écus d'or, sa femme vendit aux religieux de Bellebranche, le fief et l'étang de la Motte-Alain, avec d'autres biens situés à Bazouges près Laval, pour 350 écus. Jean qui était né en 1409, mourut en 1476, après de longues et cruelles persécutions de la part des rois Charles VII et Louis XI son fils. = 21.° RENE fils aîné de Jean II et de sa seconde femme, naquit en 1440. Il succéda à tous les biens de son père : il épousa Marguerite de Lorraine, et mourut en 1492. C'est lui qui fit bâtir le couvent des Cordeliers de la Flèche, devenu ensuite celui des Récollets. René, qui avait été pourvu de la vicomté de Beaumont, en 1411, du vivant de son père, en fit hommage à René duc d'Anjou et comte du Maine, tant pour la Flèche que pour les

autres dépendances de cette vicomté. Une discussion s'étant élevée au sujet de la mouvance de ce fief, quelques-unes de ses dépendances relevant du duché d'Anjou, telle que la Flèche, et le plus grand nombre du comté du Maine ; la difficulté se leva par la réception de l'hommage, *sauf le droit des parties*, ce qui était tout simple, puisque le duché d'Anjou et le comté du Maine, se trouvaient avoir le même possesseur. = 22.° CHARLES fils de René, duc d'Alençon, comte du Perche, seigneur de la Flèche, épousa Marguerite d'Orléans, sœur du roi François I.er, princesse célébrée par tous les poètes de son temps, mourut à Lyon, le 5 avril 1524, sans enfans, et laissa ses biens à Françoise sa sœur. = 23.° FRANÇOISE D'ALENÇON. En épousant, en secondes noces, le 18 mai 1513, Charles de Bourbon, comte, puis duc de Vendôme, Françoise fit passer tous les biens de la maison d'Alençon dans celle de Bourbon-Vendôme. Cette princesse devenue veuve pour la seconde fois, en 1536, obtint du roi François I.er l'érection de la vicomté de Beaumont, des terres, baronnies et seigneuries de Ste-Suzanne, Fresnay, la Flèche, et Château-Gontier en duché-pairie, sous le nom de Beaumont ; pour elle et ses successeurs mâles et femelles, à la charge de le tenir à une seule foi et hommage de la couronne, que les appellations ressortiraient au parlement de Paris, avec attribution de tout pouvoir et juridiction aux officiers de ce duché, excepté les cas royaux. Les lettres-patentes de cette érection furent donnés à Sainte-Menehould, au mois de septembre 1543, enregistrées au parlement le 16 et à la chambre des comptes le 20 octobre suivant. En 1545 (comme il a été dit à l'article Beaumont-sur-Sarthe, tom. 1.er, p. 132, où nous renvoyons), Château-Gontier fut distrait du ressort de la Flèche, et il y fut établi un siége de sénéchaussée dudit duché de Beaumont. (Voir ci-après, ÉTABL. PUBL. *anciens*.) Nous avons dit plus haut que ce fut cette princesse qui fit bâtir le Château-Neuf, que Henri IV donna aux jésuites, pour y établir un collége : elle y vint demeurer en 1537, après la mort de Charles de Bourbon son mari, et y mourut le 24 septembre 1550. On voyait sur les vitraux du bas-étage de ce bâtiment, ses armes, celles du duc de Bourbon son mari, celles de François de Bourbon comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg, père et mère de ce dernier ; celles de René duc d'Alençon et de Marguerite de Lorraine, de Jean II d'Alençon et de Marie d'Armagnac, père et mère, aïeul et aïeule de Françoise. Cette princesse eut de son second mariage avec le duc de Vendôme, treize enfans, dont sept princes et six princesses. (Voir son article à la BIOGRAPHIE.)

VII. Maison de Bourbon. = 24.° Charles de Bourbon. Par son alliance avec Françoise d'Alençon, Charles de Bourbon, duc de Vendôme, laissa à sa postérité la terre de la Flèche. = 25.° Antoine de Bourbon, second fils de Charles et de Françoise, succède par la mort de Louis son aîné, décédé dès 1516, à la seigneurie de la Flèche. Nous avons lieu de croire que cette seigneurie se trouva divisée entre plusieurs de leurs enfans, puisque nous voyons, comme nous l'avons dit à l'article Créans (voir t. 2, p. 173), un comté de ce nom appartenir à Louis de Bourbon, prince de Condé, premier du nom, leur septième fils. = 26.° Henri de Bourbon. De son mariage avec Jeanne d'Albret, héritière du trône de Navarre, naquit Henri IV qui réunit en sa personne les trônes de France et de Navarre en 1589, après l'assassinat d'Henri III son cousin et son beau-frère. Par l'avénement de ce prince au trône de France, la terre de la Flèche et tout le comté de Beaumont, entrèrent dans le domaine de la couronne, ainsi que nous l'avons dit à l'article Beaumont, cité plus haut.

VIII. Maison de la Varenne. = 27.° Guillaume Fouquet, né à la Flèche, que quelques historiens ont représenté comme un simple valet, et le ministre des plaisirs de Henri IV, parvenu du rang de cuisinier de la princesse sœur du roi, à celui de marquis, de conseiller d'état, de contrôleur-général des postes, d'ambassadeur, etc., est vanté par d'autres comme véritablement méritant et ayant rendu d'autres services que ceux d'avoir été l'agent trop ostensible des amours de ce prince. Ce qui paraît certain c'est que, le 30 janvier 1600, le parlement de Paris, à qui furent présentées ses lettres d'annoblissement pour y être enregistrées, envoya une députation au roi pour lui remontrer les fâcheux résultats d'un tel annoblissement, et le prier de n'en plus accorder de pareils; et que le roi repondit que chacun savait que Lavarenne *était toujours à ses pieds*, *que cela ne pouvait tirer à conséquence*. Le parlement enregistra donc les lettres, en ajoutant ces mots : « sans tirer à conséquence. » Le roi lui donna pour armoiries un chien, avec un collier semé de fleurs de lis. Cet annoblissement, dit M. Dulaure, malgré la restriction du parlement, a eu pourtant des conséquences : Fouquet devint *marquis de la Varenne*, et sa postérité, qui s'allia aux meilleures maisons de France, fut investie de toutes les illustrations de la noblesse. Le 7 juin 1616, Louis XIII unit les fiefs de la Garde-Chamaillard et Bois de Vaux, Bois-Lanfray, les Pins, les Sars, Luché, Poulliers, Sarcené et S.-Thomas de la Flèche, qui composaient la terre de la Va-

renne, et érigea cette même terre en marquisat, avec droit de basse, moyenne et haute justice, annexée au château de la Varenne, le tout relevant du duché de la Flèche et de Beaumont. La plupart de ces fiefs provenaient des dons de Henri IV à Guillaume Fouquet, son favori, à qui, comme nous l'avons dit, il avait fait don d'une grande partie des dépendances du Vieux-Château : le surplus lui appartenait par acquisition (voir l'article CRÉ). Quelques-uns de ces biens pouvaient provenir aussi de son épouse Catherine Foussard, de la Foussardière, terre noble en Ste-Colombe. Il paraît que ce fut à Guillaume lui-même, que les terres de l'ancienne seigneurie de la Flèche furent cédées par engagement, car on ne trouve pas la date de cette cession, que les annalistes disent lui avoir été faite par le roi. = 28.° RENÉ FOUQUET, succéda à son père dans la possession de la terre et marquisat de la Varenne, et par conséquent dans celle de la seigneurie de la Flèche : il avait hérité de la baronnie de Ste-Suzanne, et ne posséda le marquisat de la Varenne, que par le don que lui en fit son frère aîné Guillaume Fouquet, qui, ayant pris l'état ecclésiastique, devint évêque d'Angers. = 29.° CLAUDE I FOUQUET, succéda à son père René Fouquet. Il laissa deux enfans de son mariage, Claude II qui suit, et Catherine-Françoise Fouquet, qui, en 1644, épousa Hubert de Champagne, marquis de Champagne-Villaine. = 30.° CLAUDE II FOUQUET, marquis de la Varenne, comte de la Luzerne, épousa en mai 1697, Marie-Françoise Philibert de Froullay-Tessé, celle que nous avons vu avoir posé, en 1737, la première pierre de l'ancienne halle. N'y ayant eu de ce mariage qu'un fils unique qui mourut sans avoir été marié, la seigneurie de la Flèche et le marquisat de la Varenne passèrent de droit à sa tante la comtesse de Champagne, dénommée plus haut, et par conséquent à la maison de ce dernier nom.

IX. MAISON DE CHAMPAGNE. = 31.° HUBERT DE CHAMPAGNE eut plusieurs enfans de son mariage avec la demoiselle Fouquet sa seconde femme, dont l'aîné qui suit. = 32.° BRANDELIS-RENÉ de Champagne épousa Catherine Leroyer, dont deux filles, la première desquelles fit passer ces terres dans la famille de Choiseul-Praslin.

X. MAISON DE CHOISEUL-PRASLIN. = 33.° CÉSAR-GABRIEL DE CHOISEUL-PRASLIN, duc de Praslin, ayant épousé en 1732, Anne-Marie, l'aînée des filles de Brandelis de Champagne, devint marquis de la Varenne par cette alliance, et seigneur de la Flèche à titre d'engagement. Il eut pour successeurs : = 34.° ARNAULT-CÉSAR-LOUIS, son fils, qui épousa, en 1754, Philippine de Durfort comtesse de Lorges. = 35.° CÉSAR-HIPPO-

LITE de Choiseul, fils de ceux-ci, leur succèda. = 36.° CÉSAR-RENÉ, comte de Choiseul-Praslin, fils du précédent, et propriétaire actuel des biens de cette famille, est le dernier marquis de la Varenne et le dernier seigneur de la Flèche également, à titre d'engagiste. La réunion par engagement de la terre de la Flèche à ce marquisat, avait lieu sous la condition que les aveux et autres droits féodaux se rendraient au roi.

Des autres fiefs qui se trouvaient sur le territoire communal de la Flèche, nous n'avons rien pu recueillir en ce qui concerne celui des Bancs et celui de la Templerie, si ce n'est la mention du premier, dans l'aveu fait par le duc d'Alençon au comte du Maine et d'Anjou, pour la baronnie de la Flèche, en 1414. La Templerie fut réunie à la seigneurie de la Flèche ou au marquisat de la Varenne, par confiscation ou par acquisition. Nous trouvons un aveu rendu en 1667, par Gabriel Charnières, écuyer, donataire de Pierre Riverain, lieutenant au siége royal de Beaufort, mari de Jacquine de Charnières, tante de l'avouant, pour les terres seigneuriales de Bourg-Chevereau et autres, dont nons ne connaissons pas la position. Une partie de cette terre, celle qui appartient à M. de Tessecourt, est de la Flèche, les autres maisons, formant une sorte de hameau dans ce lieu, sont de Verron : un chemin les sépare de la maison de M. de Tessecourt. La Lizardière, terre voisine des Pins, se trouve accolée à ce fief, dans un aveu de 1669. On trouve le fief des Pins, compris aussi dans l'aveu de la terre de la Flèche, cité plus haut : ce n'était alors qu'à titre de suzeraineté ; ensuite comme propriété, faisant partie du marquisat de la Varenne. Le fief de Poulliers appartenait en 1550 à François le Vayer, qui en était seigneur, et y fonda la chapelle qui y existait. Par contrat du 27 août 1611, Jean le Vayer écuyer, sieur de Poulliers, Pouiller ou Pouilliez (on trouve ce nom écrit de ces trois manières dans les titres), vend lesdits fief, terre et seigneurie, au marquis de la Varenne.

Il existait à la Flèche un usage féodal dont nous aurons occasion de parler ailleurs avec détail, celui de la *Quintaine*, que le seigneur y faisait tirer tous les sept ans, le jour de la Trinité, par les bouchers, meûniers et pêcheurs établis sur son fief. Le seigneur de Clefs, son vassal, était obligé de fournir le pieu qu'on plantait au milieu du Loir, et contre lequel il fallait que chaque combattant vint en bateau frapper avec la pointe de sa lance. Un accident étant arrivé en 1787, à un meûnier qui tomba dans la rivière, la ville demanda au duc de Praslin l'abolition de cet usage, ce qu'il accorda. Cet

exercice est le même que celui de la lance qui se tire au Mans et à Champagné, le dimanche des Rameaux, avec cette différence qu'à la Flèche il avait lieu sur l'eau. — Les armes des premiers seigneurs de la Flèche étaient de gueule, à deux tours d'argent, et une flèche de même au milieu de ces tours, à la bande d'azur, parsemée de fleurs de lis d'or.

HISTORIQUE. La Flèche commence, dès le 10.e siècle, à jouir d'une sorte de splendeur et à être placée au rang des principales villes de l'Anjou ; elle tomba ensuite dans une extrême décadence, dans le 14.e siècle, et ne se releva que sur la fin du 16.e, par les soins de Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, qui obtint de la munificence d'Henri IV, des dons considérables en faveur de l'établissement d'un collége de jésuites dans cette ville. — 1078. Guerre entre Jean de la Flèche et Foulques-le-Réchin comte d'Anjou, aidé de Hoël comte de Bretagne, qui viennent mettre le siège devant le château de la Flèche. Guillaume-le-Conquérant ayant envoyé des secours à Hélie, fils de Jean, son allié, les assiégeans sont obligés de se retirer. La paix est faite avant qu'on en vienne aux mains. — 1088. Hoël évêque du Mans, qui tenait pour les princes normands, alors en guerre avec Hélie qui leur disputait le comté du Maine, est arrêté visitant son diocèse, par ordre d'Hélie, et renfermé dans le château de la Flèche : il s'en évade, suivant une tradition fabuleuse, par une issue pratiquée dans les arches du pont sur lequel était construit le château, issue appelée depuis lors, *trou à l'Evêque*. — 1090 environ. Foulques-le-Réchin voulant se venger contre Hélie, du secours donné par celui-ci à Geoffroi son frère, qu'il avait voulu dépouiller de sa portion de l'héritage de leur oncle Foulques-Nera, « assemble ses gens d'armes, et vient assiéger la ville de la Flèche, laquelle il prit d'assaut et pilla, puis à Angers retourna. » — 1230. Louis IX, roi de France, encore tout jeune, allant faire la guerre à Pierre de Blois dit Mauclerc, comte de Bretagne, se rend à la Flèche, à la tête d'une brillante armée, et y est rejoint par Jean de Brienne, dépouillé du trône de Jérusalem, et par Hugues de la Marche, ses alliés. — 1323 et 1355, « Foulques de Matefélon, évêque d'Angers, de la famille des Matefélon de Durtal, envoya, un certain jour, citer le vicomte de Beaumont, à Jean II, seigneur de la Flèche (on ne dit pas le motif de cette citation). » Jean chassait lorsque le *citeur* vint à lui ; il le fit lier sur les cornes d'un cerf qu'il venait de prendre, et après le laissa aller et les chiens après. L'évesque, pour ce, excommunia le vicomte qui pour lors n'en fist estat. Peu après, persuadé par ses amis, vint trouver l'évesque

pour lui demander absolution, ce que l'évesque fist, et après fist apporter un pain blanc et l'excommunia qui devint à l'instant noir, et après le bénit, et à l'instant aussi retourna en son premier estat. » *J. Hiret.* — 1406. Jean I.er, comte d'Alençon et châtelain de la Flèche, est taxé à raison de ses terres, à payer 4,300 livres au duc d'Anjou son suzerain, laquelle somme il leva sur ses vassaux, afin d'aider le duc d'Anjou à faire la conquête des royaumes de Naples et de Sicile. — 1420. Après la bataille de Baugé, où un seigneur Angevin nommé Guérin de Fontaines, cause la défaite des anglais, et terrasse le duc de Clarence leur chef :

« Le combat de Baugé, le trépas de Clarence,
« A tous les cœurs français ont rendu l'espérance. »

Les Anglais s'enfuyant de l'Anjou passèrent le Loir près de la Flèche, sur un pont de bateaux, prirent ensuite des croix blanches sur leurs casaques, feignant ainsi d'être français, traversèrent la Sarthe à Bouche-l'Huisne, et parvinrent non sans peine à se retirer en Normandie. — 1426. Tandis que Charles VII oubliait dans les bras de la volupté les instans qu'il aurait du employer à recouvrer son royaume, le connétable comte de Richemont, à la faveur de son crédit et secondé par Jean V, duc de Bretagne son frère, avait fait dans cette province des recrues considérables. Avec une armée de vingt mille hommes, il marcha sur Saint-Jean de Beuvron, que les anglais avaient fortifié, pour couvrir de ce côté les frontières de la Basse-Normandie. A la suite d'un assaut qu'il livra sans succès à cette place, les assiégés profitant d'une terreur panique répandue dans ses troupes, firent une sortie, et les taillèrent en pièces ; lui - même renversé de cheval et foulé aux pieds, fut obligé de fuir vers les frontières d'Anjou et de laisser devant la place assiégée son artillerie et son bagage. Ayant rassemblé les débris de son armée, il s'empara de Gallerande et de la Flèche, d'où il alla rejoindre le roi et sa cour à Chinon. — Lobineau rapporte cette action d'une autre manière et à la date de 1427 ; « Le connétable, dit-il, n'ayant pu secourir Pontorson, chercha à se dédommager de cette perte, par la prise de quelques autres places. Il assiégea le château de Garlande, près la Flèche, et le prit par composition. » — 1427. Le duc d'Orléans ayant été fait prisonnier par les anglais et sa rançon fixée à la somme de plus de trois cents mille écus d'or, le comte d'Alençon fit contribuer ses vassaux et les possesseurs de fiefs à la Flèche, taxés suivant la valeur des fiefs qu'ils tenaient. — 1431. Le duc d'Alençon Jean II, seigneur de la

Flèche, étant venu en Bretagne dans l'espoir de toucher une somme de trente mille livres, qui étaient redues sur la dot de sa mère, par Jean duc de Bretagne son oncle, et n'ayant reçu qu'une partie de cette somme, y retourna au mois de décembre dans l'espoir d'obtenir le reste. Peu satisfait de ses démarches, il se retira fort mécontent, et, afin d'obliger le duc à le payer entièrement, il arrêta le chancelier Malestroit, qui avait été chargé de le reconduire jusqu'à la frontière, et l'envoya prisonnier à la Flèche. Une guerre désastreuse entre l'oncle et le neveu, fut la suite de cette violence. — 1452. Jean II, d'un caractère violent et léger, après avoir été accusé d'être l'auteur de la mésintelligence survenue entre le dauphin fils de Charles VII, et son père, fut ensuite accusé de trahisons envers ce prince, qu'il avait servi avec un grand courage dans les premières années de sa carrière. En effet, un émissaire anglais vint le trouver à la Flèche, lequel il chargea de recommander au duc d'Yorck de mettre fin aux dissensions qui régnaient en Angleterre, afin d'opérer sans délai un débarquement en Bretagne. Trahi par ses propres agens, le duc d'Alençon fut arrêté, condamné à mort en 1453, et ses biens confisqués au profit de ses enfans et réservés entre les mains du roi jusqu'à leur majorité; l'exécution ayant été suspendue, il fut transféré au château de Loches, d'où Louis XI le fit mettre en liberté, avec annulation du jugement, après la mort de Charles VII son père, en 1461. — 1480. — 1481. Le duc René, fils de Jean II, qui lorsque son père prit parti avec les princes dans la ligue dite du *bien public*, contre Louis XI, et pendant tous les malheurs de sa seconde condamnation et de sa dernière détention, était resté dans la fidélité et au service du roi, sous le nom de comte du Perche, fut moins heureux après la mort de son père. Ayant éprouvé des injustices du roi qui, après la mort de Jean II, se réserva la vicomté de Beaumont (la Flèche comprise par conséquent), que le comte prétendait lui avoir été abandonnée par avancement de succession, et les autres terres du duc d'Alençon, pour demeurer dans sa main jusqu'à son bon plaisir, et cela malgré les lettres qu'il lui avait accordées en 1467, et qui le devaient mettre à l'abri de toute confiscation; René ne put cacher son mécontentement, et excité par la perfidie de Jean de Daillon, vicomte du Lude, toujours prêt à lui tendre des pièges comme il l'avait fait à son père, et par sa sœur naturelle Jeanne, épouse de Gui de Maumont, seigneur de Saint-Quentin, qui jouait près de lui le rôle d'espion du roi; blessé surtout de ce que le roi, non-seulement refusait d'exécuter envers lui les promesses qu'il lui

avait faites relativement à ses biens, mais venait encore de le priver de toutes ses pensions, ne put en cacher son ressentiment, et surtout ses espérances, lorsque Louis XI fut frappé d'apoplexie le 20 janvier 1480. A cette époque, Simon de l'Espine, hôte à la Flèche, l'avertit que le vicomte du Lude tramait quelque complot contre lui. Quelque temps après, se trouvant près d'un moulin aux environs de la Flèche, on lui remit des lettres dans lesquelles on lui donnait avis que le roi était fort courroucé contre lui, et que du Lude avait ordre de l'arrêter. Un nommé Jean de Chantelou vint l'avertir, que du Lude avait persuadé au roi qu'il avait fait passer de l'argent en Bourgogne, par Louis Michiau, et en Bretagne par Péan Gaudin, dans l'intention de s'y retirer et que ce seigneur avait juré sa perte. Alors la peur s'empara du comte : il prit la résolution de se retirer en Bretagne, et, après en avoir reçu l'agrément du duc, qui venait de se brouiller avec le roi, il feignit une partie de chasse dans la forêt de Charnie, où il avait déjà envoyé ses chiens, et d'où il se serait enfui. Mais Jean de Daillon, qui ne le perdait pas de vue, l'arrêta le 10 juillet 1481 au château de la Roche-Talbot près Sablé, où il avait fait halte pour coucher, et l'amena prisonnier à la Flèche, puis à Chinon, où il fut détenu dans une cage de fer *d'un pas et demi* de long, dans laquelle on lui donnait à manger avec une fourche. Condamné à demander pardon et *merci* au roi, il ne sortit de prison qu'après la mort de Louis XI, en septembre 1481. Devenu possesseur de la vicomté de Beaumont, René partagea sa demeure entre Mortagne, chef-lieu de son comté du Perche, et la Flèche, et les habitait tour-à-tour, lorsqu'il pouvait se dispenser d'être auprès de la personne du roi. — 1548. Françoise d'Alençon, fille de René, veuve de Charles de Bourbon, meurt à la Flèche le 14 septembre, après y avoir passé une grande partie de ses dernières années et y avoir fait rebâtir le château du Parc, appelé le Château-Neuf. — 1488. Le roi Charles VIII étant à la Flèche, au mois de septembre, donne des lettres de confirmation des privilèges accordés par ses prédécesseurs à la ville du Mans. — 1508. le 6 octobre, M.e Jean Cohin, procureur de Charles, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, seigneur de la Flèche, de Château-Gontier, Pouancé, etc., en Anjou, signe au procès-verbal de publication de la coutume de cette province. — 1552. Henri IV est conçu à la Flèche, les premiers jours de mars, pendant un séjour qu'y firent Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret ses père et mère, qui y restèrent depuis la fin de février 1552, jusqu'au 15 mai de l'année suivante. — 1564.

— 1565. Le prince de Condé, septième fils de Françoise d'Alençon et tige de la maison de Bourbon-Condé, épousa en secondes noces Françoise d'Orléans-Longueville, le 30 octobre 1564, suivant de Burbure, le 8 novembre 1565, d'après Moréri. C'est à la Flèche qu'eut lieu ce mariage, auquel assistèrent le cardinal de Châtillon, le baron des Adrets, Jacqueline de Rothelin, mère de mademoiselle de Longueville, etc., tous personnages célèbres de cette époque. — 1585. Plusieurs habitans de la Flèche sont accusés d'avoir des relations avec le diable, et soumis à l'épreuve de l'eau, pour s'assurer s'ils sont sorciers. Cette épreuve consistait à les jeter dans la rivière : ceux qui ne savaient pas plonger et n'allaient pas au fond par conséquent, ou se noyaient, étaient déclarés sorciers. — 1598. Henri IV, après avoir rendu l'édit de Nantes, passa à la Flèche revenant de Rennes et retournant à Paris. « Sa Majesté, dit Sully, se rendit à Tours par la « Flèche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, *comme l'endroit « où elle avait passé une partie de sa jeunesse.* » Ce texte répond positivement à ceux qui prétendent qu'on ne possède aucun document sur le séjour de Henri IV à la Flèche. Sully accompagnait le roi en Bretagne, et c'est de sa bouche qu'il tenait la particularité que nous soulignons. — 1609. On trouve encore dans les *Mémoires* de Sully, un fait sur la Flèche, qui ne se rencontre que là. Nous copions le texte afin de n'affaiblir en rien le puissant intérêt qu'offre cette anecdote. On remarquera sans doute que c'est après les bienfaits du roi aux jésuites, qu'on conspirait contre sa vie, dans la maison même qu'ils tenaient de sa libéralité. « L'avis suivant, qui me fut donné, dit Sully, par un gentilhomme d'honneur, paraît bien circonstancié et bien digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Flèche, nommée des *Quatre-Vents*, et proche l'hôtellerie où pend une enseigne du même nom (la rue et l'hôtellerie subsistent toujours sous le même nom), demeurait depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez une veuve appelée Jeanne Huberson, qui logeait des écoliers de bonne maison, dont ce Médor avait la conduite. Une nièce de cette veuve, âgée de 26 ans, nommée Rachel Renaud, qui demeurait avec sa tante et un cousin aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira sa curiosité : il était doré partout, relié très-proprement avec des rubans bleu et incarnat, et épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'était moitié encre, moitié sang, et qu'il était plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'em-

pêcha pas de distinguer et de reconnaître celles de Médor, d'un nommé du Noyer d'un village aux environs de Paris, près de Villeroi, et d'un nommé du Cros, d'auprès de Billom en Auvergne, qui avait jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connaissait ces deux hommes, parce qu'ils venaient souvent voir son hôte. En sortant du cabinet pour porter ce livre à sa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colère ce qu'elle en voulait faire : à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avait trouvé si joli qu'elle avait voulu le faire voir à sa tante. Elle lui demanda ce que signifiaient ces signatures de sang qu'elle y avait vues : Médor craignît qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'écrit à la suite duquel étaient toutes ces souscriptions, qui renfermait une association des conjurés contre la personne du roi, et il lui dit que c'était un serment que l'intérêt de la religion faisait faire à quantité de zélés catholiques, de demeurer fidèlement attachés au pape ; ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa tante et à son cousin, le seul de toute cette maison qui fût de la religion réformée, et qui trouva cette découverte si grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avait vu, il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissemens nécessaires. Le livre avait été incontinent enlevé de la chambre de Médor, et porté, comme le croyaient Huberson et sa fille, chez du Cros, dont ils donnaient l'adresse, chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors de l'enceinte de la ville, attenant la porte Saint-Germain, du côté droit, afin qu'on pût l'y aller chercher, si l'on trouvait que cela fut nécessaire. Ce Dreuillet avait aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, surtout de la province de Bretagne, parce qu'il avait pareillement été au service du duc de Mercœur. Du Cros était l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans laquelle il tenait une des principales places, et où il était chargé de faire des discours publics, lui donnait toutes les commodités possibles pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor et du Noyer l'avaient connu. A ces lumières se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même, ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est à dire le 19 octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrît rien qui ne le confirmât et que la fille offrit de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudrait, et en présence de sa majesté elle-même, le crédit et l'adresse de ceux que cette accusation intéressait,

furent assez forts pour livrer au silence une affaire qui assurément devait être poursuivie. » On sait que Henri IV fut assassiné le 14 mai suivant. — 1510. Le lendemain de la mort du roi, le marquis de la Varenne, gouverneur de la Flèche, fit souvenir la reine sa veuve, que l'intention du défunt avait toujours été que son cœur fût déposé dans l'église du collége de la Flèche, au lieu de l'église de Notre-Dame de Paris où l'on avait coutume de déposer celui des rois. C'est à l'occasion de cette promesse qu'un chanoine de N.-D. rencontrant en ce temps là un jésuite, lui demanda « lequel ils aimaient le mieux de mettre le cœur du roi dans la Flèche, ou de mettre la flèche dans le cœur du roi. » La reine ayant accédé à ce vœu, le marquis en donna avis au P. Coton, confesseur du défunt, et aux jésuites de la maison professe de Saint-Louis, qui se transportèrent au Louvre, d'où le père Jacquinot, supérieur de cette maison, avec quatre autres jésuites, accompagnés de deux gentilshommes, escortés par des gardes du corps, le transportèrent dans le carrosse où le roi avait été tué, à ladite maison de Saint-Louis, le 15 mai au soir : il y fut gardé pendant trois jours dans la chapelle intérieure du couvent ; le quatrième jour on l'exposa à la vue du peuple, et le cinquième, on le tira de cette église, pour l'apporter à la Flèche. Le père Armand provincial, chargé de porter ce cœur à la Flèche, partit accompagné de vingt autres religieux de son ordre dont était le P. Coton : le duc de Montbazon et le marquis de la Varenne les accompagnèrent à cheval. Beaucoup d'autres seigneurs, notamment le comte de Soissons, le duc d'Épernon et le grand-écuyer Bellegarde, avec cinq à six cents autres personnes, se trouvèrent tous à cheval, au départ ; et le cortége se trouva grossi sur la route, au nombre de mille à douze cents cavaliers, qui le conduisirent jusqu'à Bourg-la-Reine, où cette cavalcade s'arrêta. Partout, sur la route que suivit ce cortége, et dans les environs, les prêtres et le peuple, ayant la croix à leur tête, se portaient au-devant et le reconduisaient jusqu'à ce qu'ils fussent relevés par d'autres ; le cœur était déposé le soir dans l'église de chaque lieu pour y passer la nuit, et l'on n'en repartait le lendemain qu'après que le clergé avait fait des prières et souvent un service solennel funéraire en son honneur. A Chartres, le sieur de la Fréte gouverneur, le clergé, et les corps de ville le reçurent hors les portes et le conduisirent à la cathédrale, où le cœur fut veillé par le doyen et les chanoines. Nous avons vu, à l'article de la Ferté-Bernard, qu'un service y fut célébré et une oraison funèbre prononcée à cette occasion. Au Mans, le comte de Négrepelice gouverneur, le lieutenant-

général, les officiers de justice, suivis d'une multitude de peuple, se portèrent au devant sur la route à plus d'une lieue; enfin, arrivé à la Flèche, le prévôt et ses archers, avec 1,200 cavaliers de la bourgeoisie, allèrent à sa rencontre, ainsi que les ordres religieux, le clergé de la ville et celui de dix-neuf paroisses environnantes; les jésuites en surplis, ayant chacun un cierge à la main; puis le marquis de la Varenne, qui avait pris le devant dès Chartres, pour faire faire les dispositions convenables, fut aussi à la rencontre avec son fils le baron de Ste-Suzanne, vingt-quatre seigneurs écoliers, les officiers de justice et les bourgeois, ayant tous à la main des torches allumées. Toute cette procession s'arrêta dans un grand pré hors la ville, et, fléchissant le genou en terre, passa devant une table converte de noir où le P. Armand avait posé le cœur du roi, proche de laquelle étaient le duc de Montbazon et les autres personnes qui l'avaient escorté. En entrant dans la ville, les jésuites de Paris se joignirent à ceux de la Flèche, le P. Armand reprit le cœur et le porta, précédé par deux exempts et par douze archers des gardes, le pistolet au poing, tandis que deux autres lui soutenaient les bras. Le duc de Montbazon, le marquis de la Varenne et tous les séculiers suivaient après. Cette arrivée du cœur du roi à la Flèche, donna lieu à une altercation assez vive entre les jésuites du collége et le curé de l'église paroissiale de S.-Thomas. Ces pères prétendaient porter le cœur directement à leur église; le curé et les habitans désiraient qu'il fût présenté d'abord à l'église paroissiale, ce à quoi voulut s'opposer le recteur du collége: mais le marquis de la Varenne, malgré sa partialité en faveur de ces pères, ne put refuser de se ranger du côté du clergé et des habitans, et la présentation à l'église fut décidée. Il fut réglé que le clergé de la ville marcherait en ligne d'un côté, les jésuites de l'autre, et que le curé et le recteur fermeraient la marche, ce qui fut exécuté; mais le recteur, furieux d'avoir eu le dessous, ne put s'empêcher en marchant à côté du curé, de l'apostropher par ces paroles: « *Bos non arat cum asino*, un bœuf ne laboure point avec un âne »; à quoi le curé répartit: « Je pourrais vous répondre en latin, mais je veux que tout le monde sache *qu'un âne comme moi, vaut mieux qu'un bœuf écorné comme vous* »; faisant allusion à ce que, après l'assassinat du roi par Jean Châtel, le bonnet des jésuites, qui était à quatre cornes, avait été réduit à trois, ce qui donnait lieu à les appeler *patres tricorni*. Le P. Coton fit l'oraison funèbre, dans laquelle il n'oublia point les obligations particulières que les jésuites avaient à la mémoire du roi, pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus; et

lorsqu'on repartit de l'église de S.-Thomas, qui, comme la porte de ville par laquelle on était entré, était tendue en noir et ornée d'emblêmes mortuaires, de larmes, d'écussons, etc., ce fut le duc de Montbazon qui prit le cœur des mains du P. Armand, et le porta jusqu'au collége des jésuites, lequel était aussi tendu de noir. Au milieu de la grande cour avait été dressé un arc de triomphe, par dessous lequel on passa pour aller dans la grande salle, qui depuis est devenue la chapelle. Un hérault, étant monté sur un échafaud dressé pour pouvoir poser le cœur dans la niche préparée à cet effet, à côté de l'autel, le reçut des mains du duc de Montbazon et le plaça en criant à haute voix : *Icy gist le cœur de Henri IIII, très-haut, très-puissant et très-chrétien roi de France et de Navarre* ; et, par trois fois : *Le Roy est mort, priez pour son âme* ; il le plaça ensuite dans le lieu de son repos. « Et pour mémoire per-« pétuelle de ce, il fut aussi arresté en la maison de ville de la « Flèche, qu'à l'avenir, le 4.e de juin, il se ferait une pro-« cession solennelle depuis l'église Saint-Thomas, jusques « aux Jésuites, en laquelle assisteraient tous les ecclésias-« tiques et habitans, et, au retour, se ferait un service solennel « pour l'âme dudit feu Roy, en laquelle journée toute juri-« diction et œuvre mécanique cesseraient la matinée. » — 1614. Les trois ordres de la sénéchaussée de la Flèche sont réunis dans cette ville, pour députer directement aux états-généraux convoqués à Sens, au 10 septembre de la même année. — 1620. Marie de Médicis, mère de Louis XIII, ayant pris les armes contre son fils, part d'Angers avec huit mille hommes de pied, douze cents chevaux et six pièces de canon, pour s'emparer du Mans. Elle entre à la Flèche dont elle occupe le château ; mais René de la Varenne, gouverneur de la province d'Anjou pour le roi, la force de reprendre le chemin d'Angers. La même année, Louis XIII se rend à la Flèche où il reçoit des envoyés de la reine, avec lesquels il traite de la paix. Cependant, le duc de Bellegarde ayant différé de porter au roi la ratification de Marie de Médicis à ce traité, Louis XIII part de la Flèche avec ses troupes pour aller se rendre maître des Ponts-de-Cé. — 1630. Les jésuites oubliant les obligations qu'ils avaient à Guillaume Fouquet, de leur établissement à la Flèche, disputent à son fils René, son successeur au marquisat de la Varenne et au gouvernement de la ville de la Flèche et de la province d'Anjou, le droit de pêche qu'il prétendait avoir dans les fossés qui enceignent la ville et notamment dans la partie qui traverse le parc du collége. Le gouverneur, pour user de ce droit, ayant fait pêcher dans cette partie desdits fossés, les jésuites, non contents de vociférer contre

lui, sonnèrent le tocsin, ameutèrent le peuple, fermèrent le collége et cessèrent la célébration de l'office divin. Enfin, on courut aux armes, et le marquis vint, le 9 avril, accompagné de 150 hommes de la garnison, faire pêcher dans le parc, en présence de quatre mille personnes attirées sur les lieux par ce débat. Alors les jésuites attaquèrent le marquis judiciairement et portèrent même leurs plaintes au roi, qui envoya à la Flèche un maître des requêtes pour informer. En vain le duc de Montbazon et le prince de Condé, s'entremirent-ils dans ce différent pour l'appaiser, ce ne fut qu'en 1634 que, par une transaction avec le marquis, les jésuites s'obligèrent à lui payer une somme de mille écus, au moyen de laquelle il s'engagea à leur abandonner son droit de pêche, sur la partie des fossés passant dans leur enclos. Les droits du marquis de la Varenne étaient certains; nous avons vu la patente sur parchemin, signée de la main d'Henri IV, qui les lui conférait; elle est ainsi conçue : « Aujourd'huy dernier janvier l'an « XVI C quatre, le Roy estant à Paris, désirant gratifier et « favorablement traiter le sieur de la Varenne, conseiller, « etc., en considération de..... et mesme de ce qu'il a fait « faire et aprofondir les fossez de la ville de la Flesche, en « l'état qu'ils sont à présent, et que la pluspart desdits fossez « sont faits dans ses terres; Sa Majesté lui a libéralement « accordé et fait don du droit de pesche ès-dits fossez, à quel- « que prix qu'il puisse monter et revenir, etc. » — 1643. La reine Marie de Médicis ayant disposé peu avant sa mort, que son cœur serait déposé avec celui du roi son époux, dans l'église du collége de la Flèche, la scène qu'avait occasionné le recteur des jésuites, à l'arrivée du cœur de Henri IV, se renouvela à l'arrivée de celui de la reine, d'une manière bien plus scandaleuse encore, ainsi que le constate le procès-verbal qui en fut dressé par les autorités civiles et judiciaires de la Flèche, le 13 avril de l'année 1643. Le père Mairat et autres jésuites de la maison professe de Paris, avaient été chargés d'apporter le cœur de la reine, comme on l'avait fait pour celui du roi. Tous les ordres, corps et communautés de la ville et vingt-six curés des paroisses environnantes, avec leurs prêtres et chapelains, vinrent assister au convoi, ainsi que l'abbé de Foix et du Loroux, à qui le curé de la paroisse de Saint-Thomas avait déféré l'étole. Les jésuites de la maison de la Flèche avaient été appelés à délibérer avec les autorités publiques, réunies à l'hôtel de ville, sur le cérémonial à suivre, et avaient participé à la délibération; le choix leur avait été laissé de tenir la droite ou la gauche du cortége religieux, ce dont ils ne furent point

satisfaits, prétendant marcher en corps immédiatement après le cœur, au préjudice du clergé. En conséquence, et afin de rompre les dispositions prises pour la cérémonie, ils envoyèrent des émissaires au-devant du carrosse dans lequel était amené le cœur, et essayèrent de le faire arriver à leur collége par un chemin détourné, ce à quoi s'opposa une cavalcade de jeunes gens de la Flèche, des meilleures familles, qui étaient allés jusqu'à trois lieues au-devant. Arrivés aux portes de la ville, au lieu où étaient réunies toutes les autorités, corps et communautés, les jésuites de Paris, chargés du cœur, voulurent passer outre, et firent refus de mettre pied à terre, sous prétexte qu'ils avaient ordre de conduire leur dépôt directement au collége, et sur ce qu'ils ne voyaient point leurs confrères dudit collége présens à la cérémonie; mais les autorités s'étant opposées à ce dessein, le père Mairat descendit de voiture avec les autres, se revêtit d'une étole et prit le cœur couvert d'un crêpe entre ses mains, lequel fut recouvert d'un riche poële dont les coins étaient tenus par les maire et échevins de la ville. Le cortége s'achemina dans l'ordre qui avait été déterminé, et avec le cérémonial convenu, vers l'église paroissiale, d'où il se dirigea vers l'église du collége qui se trouva être fermée. « L'on y frappe en vain à plusieurs fois, dit le procès-verbal, ensemble aux autres portes du collége et personne n'y vient. Les pères qui accompagnaient le convoi quittent leur rang et y vont eux-mêmes et n'en reçoivent plus de satisfaction. Enfin, après avoir tenu en cet état toute la procession pendant plus d'une heure, lesdits jésuites ouvrent la porte et lorsque les ecclésiastiques du cortége furent introduits, et le cœur avec le poële étant sur les marches de l'entrée, le père Celot recteur, voulut prendre le cœur des mains du père Mairat, lequel lui en fit refus; alors les pères Chevallier et Drienne avec un frère lai, se jettent au poële et le déchirent. Et d'autant que quelques ecclésiastiques voulurent s'opposer à cette violence, survinrent plusieurs autres jésuites, avec un grand nombre de serviteurs domestiques, tant du collége que du pensionnat, *ayant des bâtons à la main*, et sans exception de qui que ce soit, frappèrent et excédèrent les premiers qui se rencontrèrent, ecclésiastiques et autres, entre lesquels il y en eut de blessés, au grand scandale de tout le peuple. » Ce procès-verbal bien en forme, est duement attesté, en minute, par le notaire F. Lemercier, et en expédition, par le notaire Delafousse. — 1789. Les trois ordres de la sénéchaussée de la Flèche sont convoqués dans cette ville, pour nommer des députés aux états-généraux, mais comme sénéchaussée in-

férieure. Le duc de Praslin réclama contre ce mode de convocation, dans la séance du 28 mars, de l'assemblée de la noblesse à Angers. L'assemblée arrêta sur cette réclamation, « qu'il serait ajouté aux cahiers de la noblesse, un article particulier, contenant la demande d'une nouvelle circonscription de la province d'Anjou, et de la réunion des sénéchaussées de la Flèche et de Saumur, et autres de la province, à la sénéchaussée d'Angers. » — 1793. Le 1.er décembre, l'armée vendéenne, revenant de mettre le siége devant Grandville où elle avait échoué, arrive à la Flèche, où elle séjourne, et se porte ensuite sur Angers. Ayant tenté sans succès d'entrer dans cette ville, l'armée royaliste se retire par la route de Baugé, s'en empare et se dirige de nouveau sur la Flèche, où elle entre une seconde fois le 7 décembre, à la suite d'un combat assez vif, dont nous avons parlé au tome 1.er, page CCCXVI. Le 10 au matin, la garde nationale de la Flèche et la troupe de ligne, qui s'étaient retirées à Foulletourte la sous-veille au soir, reviennent attaquer les vendéens, mais ils sont repoussés par toute l'armée qui marche sur le Mans. L'épidémie dissentérique qui décimait l'armée vendéenne, se propagea parmi les habitans et y fit quelques victimes. Plusieurs Fléchois, pris les armes à la main, furent fusillés par les royalistes, d'autres venaient encore d'être condamnés et allaient subir le même sort lorsque M. de Biré, ancien major au régiment de Bretagne, alors retenu au lit pour cause d'infirmités, se lève, va auprès des généraux vendéens, plaider la cause de ces malheureux, et, après une altercation assez vive avec le prince de Talmont, commandant la cavalerie, dans laquelle il fait preuve d'une noble énergie, obtient non sans peine l'objet de ses sollicitations. D'un autre côté, l'humanité des Fléchois leur fait recueillir et donner des soins paternels, à plusieurs enfans vendéens, que ceux-ci avaient abandonné dans la ville en se dirigeant sur le Mans. — 1794, 1799. Pendant tout le cours de la guerre civile des chouans, la garde nationale de la Flèche, ne cessa de donner des marques réitérées de patriotisme et de courage, de même que, dès le début de l'insurrection vendéenne, elle avait fourni des bataillons entiers pour la combattre ; elle se porta, chaque fois quelle en fut requise, partout où elle put atteindre ces derniers insurgés. Nous avons cité, entr'autres faits, (page CCCXCII du t. 1.er), le combat de Clermont, où elle fit preuve de la plus grande valeur. — 1814. Dans les premiers mois de 1814, alors que les revers de nos armées au nord, permirent aux partisans des Bourbons d'espérer le rétablissement de cette dynastie, un commencement d'insurrection

ayant éclaté dans le canton de la Flèche, la garde nationale de cette ville, ayant à sa tête son sous-préfet M. Jules Pasquier, marcha contre ces nouveaux insurgés, qui ne reparurent plus que dans les cent-jours de l'année suivante.

HIST. CIV. Il y a peu de chose à ajouter ici à ce que nous avons rapporté sur l'étymologie du nom de la Flèche, au commencement de cet article, si ce n'est que, comme il a été dit ailleurs, il pourrait avoir été corrompu du mot *fines*, ce lieu étant un point frontière, entre les deux provinces du Maine et d'Anjou, ou des Cénomans et des Andegaves anciens. Ajoutons encore que dans des titres du moyen âge, on trouve cette ville désignée ainsi : *La Flèche-lès-Bazouges*. Ce dernier lieu aurait-il donc été plus important que le premier ? Cela pourrait bien avoir été du temps des Romains, ainsi qu'on en peut juger en lisant nos articles BAZOUGES et CRÉ. Suivant l'historien de la Flèche, Lemarchand de Burbure, dont l'ouvrage, quoique utile, fourmille d'erreurs, cette ville aurait tenu un rang remarquable parmi celles des provinces du Maine et d'Anjou, dans les siècles antérieurs au 14.e, époque où elle était à peine comptée dans la géographie de la France. Elle ne commença à prendre la splendeur dont elle a joui depuis, que lorsque, sous Françoise d'Alençon, elle fut devenue, en 1543, le chef-lieu du duché de Beaumont, et après l'établissement du collége. — 1665. Inondation de la rivière du Loir, la plus considérable qui eut encore été observée. L'eau s'éleva à plus de quatre mètres au-dessus des rives. Une inscription latine, gravée au haut de la porte du petit Saint-François, porte qui n'existe plus, attestait cet événement. Due à la rupture de la chaussée du moulin de la Bruyère, cette inondation surpassa celles des années 1586 et 1599. — 1690. Organisation d'une milice bourgeoise à la Flèche (voir plus bas ÉTABL. ANC.). — 1699. Un certain nombre de marchands de la ville, s'érigent en corps de communauté et obtiennent, en 1700, des lettres-patentes confirmatives de leur réglement, auxquelles font opposition le corps de l'hôtel-de-ville et l'assemblée des habitans, fondés sur des lettres-patentes données par Henri IV à Limoges, l'an 1605, par lesquelles il est expressément défendu d'ériger dans ladite ville, aucune maîtrise dans les métiers et arts mécaniques. — 1737. Démolition des anciennes halles et boucheries en bois, et pose de la première pierre des nouvelles, sur lesquelles fut construit un hôtel-de-ville, sous la mairie du sieur de Larue père. — 1747. Construction d'un quai sur la rive droite du Loir, au lieu appelé Port-Luneau, lequel est élargi et prolongé jusqu'aux ponts, dans les années 1828 à

1830. — 1775. Sous la mairie du sieur de Larue fils, on commence la construction d'un nouvel hôtel-de-ville, avec halles dessous, qui est celui actuel, édifié à côté du précédent, dont le dernier vestige, qui servait de salle de spectacle, a été détruit en 1829. — 1725. Un ouragan furieux enlève la fameuse flèche du clocher de l'église paroissiale de S.-Thomas, clocher dont la construction était attribuée au comte Hélie, surnommé de la Flèche, culbute la grange du collége, tue et blesse plusieurs personnes, fait des dégats considérables au bâtiment des Carmes, au château de la Varenne, et, enfin, renverse la porte de ville qui se trouvait à l'entrée du faubourg de la Boirie. — 1740. Inondation dans l'hiver de cette année, laquelle couvre les deux faubourgs de la Beuferie et de la Boirie, ainsi qu'une partie de la ville, de telle sorte que toute communication devient impossible autrement qu'en bateau. Les efforts que font les maire et échevins, souvent au péril de leur vie, pour procurer des vivres aux malheureux habitans de la ville et de la campagne, placés au milieu de l'inondation, donnent lieu au roi Louis XV d'accorder, à titre de récompense, des lettres de noblesse au sieur Michel de Larue, alors maire. — 1790, 1800. Autres inondations, les 14 juillet et 13 mai de ces deux années, également citées comme ayant couvert la ville à une hauteur presque égale à celle de 1665. — Les dates nous manquent pour le récit de deux événemens tragiques arrivés dans la communauté des religieuses de S.-François, fondée en 1414 et détruite en 1788: nous les rapportons ici, d'après de Burbure. Une jeune personne avait été placée dans cette maison par son tuteur, qui voulait la soustraire aux recherches d'un jeune homme qu'elle aimait. Celui-ci ayant découvert sa retraite, parvient à concerter avec elle un projet d'évasion. La jeune personne se rend, pour l'effectuer, au bout du jardin où se trouvait un fossé, sur lequel une planche fragile est posée par son amant; la planche varie, la jeune fille chancelle, tombe et se noie dans le funeste fossé. — Une autre, qu'un père avare et dur, pour avantager sa fille aînée, force à contracter des vœux dans cette maison, malgré une répugnance invincible, est visitée au parloir du couvent, par ce père cruel, quelque temps après le sacrifice consommé. Sa fille l'accable de reproches, pour l'avoir forcée à une profession qu'elle a en horreur: « Vous seul avez causé tous mes maux, lui dit-elle, « ils sont affreux, je ne veux plus les supporter. Voyez ce « crampon, il est là pour aider mon dessein; voyez ce mou- « choir noué autour de mon cou, il va terminer ma mal- « heureuse existence. Vous avez cru triompher, père barbare;

« la vue de ma mort va commencer vos tourmens, et punir « votre cœur dénaturé. » A ces mots, l'infortunée éperdue, hors d'elle-même, court à la porte intérieure du parloir, la ferme au verrou, monte sur un banc, attache au crampon l'extrémité du mouchoir noué autour de son cou, et, faisant un saut en avant, se lance dans l'éternité !

Les mœurs fléchoises se ressentent beaucoup plus de celles de l'Anjou, dont cette ville faisait partie avant la révolution de 1789, que de celles des habitans du Maine, malgré quarante années de réunion à ceux-ci, depuis la formation du département de la Sarthe, et les rapports forcés qu'elle a établis entre eux, le penchant naturel des Fléchois, les portant plus volontiers à entretenir des relations avec Angers qu'avec le Mans. Les Fléchois, d'après les anciens écrivains, sont spirituels et de bonne société ; mais un peu fiers et dédaigneux. Ils aiment la littérature ; s'adonnent peu aux sciences exactes, à l'industrie et aux arts. Un vieux dicton les qualifie du titre de *barons*, titre consacré même par une ancienne comédie, que ceux d'entre eux qui la possèdent, se gardent bien de communiquer. Voici, d'après un ancien manuscrit, l'origine de cette qualification. Deux poètes existaient à la Flèche, du vivant du marquis de la Varenne, c'est-à-dire vers le milieu du 17.e siècle ; l'un, appelé Foussard, était parent du marquis, l'autre était précepteur. Ces deux poètes se déchiraient l'un et l'autre, ainsi qu'il était assez d'usage autrefois. Le premier, qui ne chantait que le roi et les personnages de sa race, fréquentait son parent Lavarenne *et les autres petits-maîtres de la ville*, qui tenaient à mépris la bourgeoisie et les autres habitans, d'où les titres d'*assemblées des Barons*, puis de *barons de la Flèche*, qui furent donnés ironiquement, d'abord à cette société, puis aux habitans en général. C'est à cette occasion que le poète plébéien, qui n'était pas fléchois, fit, pour se venger de quelques satires décochées contre lui par le poète gentilhomme, son rival, la comédie des *Barons de la Flèche*, dans laquelle ce dernier jouait le rôle principal : elle fut, dit-on, jouée à la cour, et amusa beaucoup le roi. Quant au titre de *copieux*, qu'on donnait aussi aux habitans de cette ville, mais qui est oublié, il venait de ce que les divers établissemens judiciaires faits à la Flèche par Henri IV, en 1595 et années suivantes, y ayant attiré beaucoup d'étrangers de différentes provinces, il s'y forma plusieurs sociétés de ces étrangers, suivant les sympathies ou antipathies qui se déclarèrent entre eux et avec les bourgeois, lesquelles se critiquaient sur le langage, les manières, la façon de vivre, et se *copiaient*, par ironie, les unes les autres, pour se donner des

ridicules ; d'où est venu ce nom de *copieux* ou *copieurs*. « La taille des hommes, à la Flèche, dit Lemarchand de Burbure, est médiocre, mais bien proportionnée : ils ont le teint brun, le son de la voix doux, un peu traînant, le cœur bon, le jugement droit, l'imagination pénétrante, la répartie vive et même un peu caustique. » Six années de séjour dans cette ville, nous ont mis à même de rectifier quelques parties de ce jugement. Nous avons trouvé, au contraire, qu'il y a peu de lieux, dans la contrée, dans le département de la Sarthe surtout, où il y ait autant d'hommes de belle taille et de ce beau sang qui caractérise le tempérament sanguin ; l'accent traînant y est commun aux deux sexes, et même très-prononcé dans les classes inférieures : on y entend fréquemment des mots, des locutions particulières, que nous indiquerons dans notre vocabulaire sarthois. « Quant aux Fléchoises, ajoute de Burbure, elles sont en général bien tournées, d'une figure agréable ; elles vivent ici plus longtemps que les hommes, etc. » En effet, en ce qui concerne le physique, on ne peut mieux caractériser les femmes de la Flèche, qu'en disant qu'elles ont la tournure et toutes les grâces des Parisiennes. Un type particulier de leur physionomie, est celui que Bussi-Rabutin donne à M.lle de Lavalière, dans le premier couplet de ce cantique si connu : « Que Déodatus est heureux, etc. » D'assez belle taille en général, élancées, bien faites, on devine à leurs formes sveltes, qu'elles doivent appartenir à la division Gallo-Belge, plutôt que Celtique, suivant l'observation de Grosley.

La Flèche est une ville assez agréable, quand on est parvenu à s'y faire un certain nombre de connaissances ; quand on y est admis dans les sociétés, qui s'y classent par rangs de notabilités, presque comme l'ordre féodal. « On s'y réunit, dit M. Vaysse de Villiers (1), on y danse, on y joue (nous ajouterons : on y fait de la musique, on y joue la comédie de société), autant et peut-être même plus qu'ailleurs. » Gresset enseigna les humanités au collége de la Flèche, et ce fut, pendant ce temps, qu'il composa une grande partie de son poème de *Vert-Vert*. L'impression qu'il y éprouva à son arrivée, ne fut pas favorable à cette ville, si on en juge par la description qu'il en fait, dans une lettre qu'il écrivait à quelqu'un de ses amis. « Enfin, dit-il, d'horreurs en horreurs, « nous arrivâmes et fîmes notre entrée dans la ville, bourg et « village de la Flèche.

(1) *Itinér. descript.* Région du Sud-Ouest, etc.

« La Flèche pourrait être aimable,
« S'il était de belles prisons.
« Un climat assez agréable,
« De petits bois assez mignons ;
« Un petit vin assez potable,
« De petits concerts assez bons,
« Un petit monde assez passable ;
« La Flèche pourrait être aimable,
« S'il était de belles prisons. »

Malherbe, dans une lettre à Racan, du 4 novembre 1623, parle d'une histoire scandaleuse arrivée à la Flèche, et que celui-ci lui avait marquée. Il s'agissait, à ce qu'on peut conjecturer d'après cette lettre, d'un certain esprit ou revenant, qui aurait fortement compromis le repos d'un mari, en s'attaquant à sa jeune épouse, dame de qualité (demoiselle) du pays. « Vous m'avez fait un plaisir extrême, écrit Malherbe, « de me mander la nouvelle de cet accident notable advenu à « la Flèche : il y a là de quoy entretenir la Reine ; mais, « s'il vous plaît, vous m'en manderez plus de particularités, « etc. » On ne trouve ces particularités, ni dans la suite de la correspondance de Malherbe, ni dans celle de Racan.

ANTIQ. Outre les tombeaux, renfermant de petites urnes en terre cuite remplies de charbons, placées à côté des squelettes trouvés, tant dans le prieuré de Saint-Jacques, que dans l'ancien couvent des Récollets ; on a encore découvert à la Flèche, à plusieurs reprises, un certain nombre de médailles romaines, dont voici l'énumération : nous indiquons le métal lorsqu'il nous est connu. Germanicus, César, gr. bronze ; Vespasien, *id.* ; Antonin, petit bronze ; Marc-Aurèle, *id.* ; Commode ; Maximien, gr. et pet. bronze ; Gordien, petit bronze ; Valérien, *id.* ; Gallien, *id.* ; Claude II, *id.* ; Posthume, *id.* ; Victorin, *id.* ; Constantin, *id.* ; C. Aug. Népos ; Faustine, on n'a pas désigné laquelle ; Crispine, femme de Commode ; Antonia Augusta.

ÉTABL. PUBL. ANC. *Juridictions* : *Présidial et Sénéchaussée.* Lors de l'érection du duché de Beaumont, en 1543, deux juridictions furent établies pour ce duché, à la Flèche et à Château-Gontier. Plus tard, au mois de septembre 1595, par lettres-patentes données à Lyon, Henri IV, « voulant « décorer de titres et qualités d'honneur notre ville de la « Flèche, sise en pays fertile, accompagnée de grandes fa- « cilités, et sur un grand et fertile passage de nos provinces « de Bretagne, Touraine, Anjou, Maine, et notre bonne « ville de Paris ; joint que ladite ville et son château, sont de

« présent bien fortifiés pour la sûreté de nos dits sujets ; « — Reconnaissant davantage que par la singularité du lieu « et commode assiette d'icelui, nos très-honorés pères, roi « et reine de Navarre, duc de Vendôme, et nous après eux, « aurions voulu honorer ledit lieu de notre demeure, n'ayant « aucun lieu en notre dit duché de Beaumont, qui soit bâti « et accompagné de telles commodités ; — Pour ces causes, « nous établissons en ladite ville de la Flèche, un siége « prévôtal, sous le titre et qualité de Sénéchal de la Flèche, « etc. ; et voulons qu'à icelui ressortissent, outre les siéges « anciens et ordinaires, directe et sans moyen, toutes et « chacune des appellations des siéges de Beaumont, Fresnay, « les bailliages et seigneuries de Saosnois, Mamers, Château-« Gontier et Château-Sénéchal ; les habitans et sujets des-« quels seront tenus subir juridiction et relever leur appella-« tion dudit siége présidial, etc. » Par l'avénement de Henri IV à la couronne, le duché-pairie de Beaumont étant devenu domaine royal, la justice y fut exercée au nom du roi, et les appellations portées au parlement de Paris. Par lettres-patentes de juillet 1639, un siége présidial est établi à Château-Gontier, dont la ville relevait de plusieurs juridictions : ce siége fut formé de parties des sénéchaussées d'Angers, du Mans, de la Flèche et du comté de Laval.

La baronnie et sénéchaussée royale de la Flèche était d'ancienneté composée de 32 paroisses, savoir : 27 en Anjou (1) : * la Flèche, * S.-Germain-du-Val, * Ste-Colombe, * Verron, * Cromières, * Villaines-sous-Malicorne, Clefs, Aurillé, Chalonne, Vaulaudry, * Bousse, * Cré, * Créans, Fougeré, S.-Quentin, Chigné, Maigné-le-Vicomte, * Arthezé, * Savigné-sous-le-Lude, * S.-Vincent-du-Lude, Broc, Cheviré-le-Rouge, Joué, * Thorée, * Aubigné, l'Homme, ces douze dernières pour partie seulement ; 4 au Maine : * Mareil, * Clermont-Gallerande, * Luché, * Pringé ; ces deux dernières, seulement pour partie ; et 1 en Touraine : Ambillou. — Le premier sénéchal de la Flèche fut Pierre de Rohan, prince de Guémenée. Les officiers au présidial consistaient dans 2 présidens, 1 lieutenant-général, 1 lieutenant-criminel et 1 lieutenant-particulier, 1 assesseur, 1 chevalier d'honneur, 2 conseillers d'honneur, 14 conseillers ordinaires, 2 avocats, 1 procureur du roi et 1 greffier. — *Prévôté d'Anjou.* Par lettres-patentes, enregistrées le

(1) Les noms précédés d'une astérisque, sont ceux de paroisses entrées dans la composition du département de la Sarthe, lesquelles sont de l'arrondissement de la Flèche.

4 mars 1599, Henri IV attribue à la sénéchaussée et siége présidial de la Flèche, la justice temporelle de la prévôté d'Anjou, dont le siége était établi dans l'église de Saint-Martin de Tours, laquelle était composée de 7 châtellenies, composant les paroisses de * Chenu, * la Bruère, Noyant, Méon, * Savigné, Geneteil, * Précigné, ces trois dernières en partie seulement. Les officiers du siége présidial de Baugé prétendant que cette prévôté était de leur territoire, s'opposèrent à l'enregistrement de ces lettres-patentes ; mais, par l'arrêt d'enregistrement, ils furent déboutés de leur opposition. La prévôté d'Anjou avait pour officiers : un procureur-fiscal et un greffier ; elle tenait son audience dans la grande salle du palais à la Flèche. Un des chanoines de S.-Martin de Tours, qui avait le titre de Prévôt d'Anjou, nommait aux offices de cette juridiction. — *Prévôté de la Flèche.* Par l'édit de création du présidial de la Flèche, le roi « considérant le « long cours des troubles, et les maux qu'ils ont apportés, « lesquels ont atténué l'ordre de la justice, à l'occasion de « quoi chacun s'est licencié à mal faire, se trouve en toutes « les provinces nombre infini de voleurs, brigands et malfai- « teurs ; pourquoi établissons audit duché de Beaumont, un « grand-prévôt provincial des maréchaux de France, deux « lieutenans, un de robe courte et un autre de robe longue, « un procureur du roi, un exempt, un greffier et dix archers, « pour résider en ladite ville de la Flèche, et pour ce, avons « établi ledit siége de maréchaussée, comme dit est, que « nous avons créé et érigé en titre d'office. » Le titre d'archer fut supprimé, par l'ordonnance du 28 avril 1778, et remplacé par celui de cavalier de la maréchaussée, auquel a été substitué celui de gendarme. Cette juridiction connaissait de tous les cas appelés prévôtaux, c'est à dire du flagrant délit, de la clameur publique, de l'effraction extérieure, du vol dans les églises et sur les grands chemins, des gens sans aveu, mendians et vagabonds, et des délits commis par eux en parcourant les campagnes, etc. ; mais cette connaissance ne lui était attribuée qu'en dehors de la ville et faubourgs de sa résidence : les ecclésiastiques et les gentilshommes n'y étaient point soumis. — *Élection.* Le corps de judicature de l'élection, d'une très-haute antiquité, se composait à la Flèche, en 1790, d'un président, de deux élus, suivant de Burbure ; de cinq suivant les mémoires de l'intendance rédigés en 1697 ; d'un procureur du roi, d'un lieutenant-particulier et d'un greffier. Cent-deux paroisses en relevaient, dont 28 en Anjou, 69 dans le Maine et 5 en Touraine. Elle était divisée, pour la répartition de l'impôt, en 19,655 feux, contenant 100,000 in-

dividus, payant 88,703 liv. de taille. On comptait dans son étendue, 5 abbayes, 46 prieurés commendataires, ayant un revenu de 27,137 liv., et 107 cures évaluées à 64,851 livres. Dans l'origine, les officiers à l'élection étaient nommés par les habitans, pour faire la répartition de l'impôt, et pris parmi les nobles et ennoblis : ces places devinrent ensuite vénales, après leur érection en titres d'office. — *Gouvernement.* Ainsi qu'il a été dit plus haut, il y avait à la Flèche un gouverneur pour la ville et le château. — *Grenier à sel.* Établi comme tous les autres en 1541, il consommait 36 muids ou 691 milliers pesant de cette denrée. Deux autres petits greniers qui en dépendaient, en consommaient 12 muids. Ses officiers, qui formaient une juridiction chargée de juger les contraventions sur la matière, étaient un président, son lieutenant, un contrôleur, un procureur du roi, un greffier, un grénetier, des avocats, huissiers et sergens. — *Hôtel-de-Ville.* Créé en 1615, le corps municipal de la Flèche se composait alors d'un maire et de quatre échevins, à la nomination des habitans. Leurs fonctions duraient deux ans, après lesquels le maire pouvait être réélu pour deux autres années. Plus tard, ces fonctions furent érigées en titres d'office ; et, en 1690, on y ajouta un secrétaire-greffier. Par les édits d'août 1764 et mars 1765, l'élection populaire fut rétablie : les citoyens nommaient directement les 4 échevins, 6 conseillers et 15 notables qui y furent ajoutés, et présentaient au roi 3 candidats pour la place de maire. Un autre édit, de novembre 1771, réduisit de nouveau le corps municipal à un maire et quatre échevins, rétablis en titres d'office ; mais personne ne s'étant présenté pour acquérir ces places, l'élection populaire continua à avoir lieu. — *Milice bourgeoise.* En 1690, René Fouquet, fils du premier marquis de la Varenne, divisa les habitans de la ville et des faubourgs de la Flèche, en 4 compagnies de milice bourgeoise, chacune de cent hommes, non-compris les commandans, capitaines, lieutenans et enseignes de ces compagnies, auxquels on ajouta un major, un aide-major, qui recevaient l'ordre du gouverneur et en son absence du maire, ayant le titre de colonel. Les places d'officiers furent pendant longtemps à la nomination du roi, puis à celle du maire : elles conféraient différens privilèges, notamment l'exemption du logement des gens de guerre, de la corvée, etc. Les dimanches et fêtes, les compagnies, qui furent portées au nombre de 8, de 200 hommes chacune, formant deux bataillons, étaient exercées au maniement des armes. Chaque bataillon avait un drapeau ; l'uniforme était habit bleu de roi, paremens et collet rouges, veste écarlate

galonnée en or, culotte rouge, boutons sur-dorés, chapeau bordé en or. Outre le privilège accordé à ce corps, de fournir des gardes d'honneur aux grands personnages qui passaient à la Flèche, il assistait à toutes les fêtes publiques et notamment à celle fixée annuellement au 4 juin, en commémoration de l'arrivée du cœur de Henri IV.

La Flèche et son élection, dépendaient de la généralité de Tours, dont elle avait un bureau des *Aîdes*; elle ressortissait aussi du conseil supérieur de Blois, créé en 1770.

DISTRICT. En 1790, la Flèche et 27 autres communes de la province d'Anjou, ayant été réunies à la portion du Maine destinée à former le département de la Sarthe, cette ville devint le chef-lieu du dernier des neuf districts de ce département. Ce district était composé de 5 cantons : la Flèche, 10 communes; Malicorne, 7; S.-Jean-de-la-Motte, 7; Pontvallain, 5; le Lude, 5; total, 34, donnant ensemble une population d'environ 40,700 habitans. Par l'organisation de l'an VIII, la Flèche est devenue le chef-lieu d'un des quatre arrondissemens de la Sarthe, dans lequel sont comprises toutes les communes de son ci-devant district.

INSTRUCT. PUBLIQ. *Collége et École royale militaire.* En 1603, à la sollicitation de Guillaume Fouquet son favori, Henri IV ayant rappelé les jésuites en France, conçut le projet d'établir un collége à la Flèche et de leur en donner la direction. La maison du prieuré de Saint-Jacques, destinée d'abord à cet établissement, ayant été reconnue trop petite, le roi se détermina à leur donner, en place, le château neuf, avec son jardin et son parc, qui lui appartenaient en propre, ce qu'il fit par lettres-patentes du mois de septembre de ladite année. Mais pour construire les différens corps de logis projetés, il fallut acheter plus de trente maisons et jardins adjacens. C'était dans ce quartier que se tenait alors le présidial, et le bâtiment qu'il occupait, était ce qui forme aujourd'hui la façade de la cour royale : tout le reste a été construit et ajouté depuis. On peut croire pourtant, que l'église a été construite aussi, dans la portion de terrain occupée par ce château, comme le consacre l'inscription suivante :

« Fœdere felici, mutarunt numina sedes,
« Rex habitat cœlum, regia tecta Deus. »

« Par cette heureuse transformation, la divinité change d'azile : le roi s'est fixé dans les cieux, et Dieu dans l'édifice royal. »

Outre le château neuf, le roi donna d'abord, pour l'exécution de son dessein, une somme de cent mille écus, à

prendre sur ses épargnes ; il en détermina lui-même l'emploi ainsi : 160 mille livres, pour la construction des bâtimens ; 21 mille livres, pour paiement de terrains ; 75 mille livres, pour remboursement de bénéfices, pris à divers particuliers et dont il fut fait une fondation perpétuelle, qu'on attacha à l'église du collége ; 12 mille livres, pour l'achat de la maison qui avait servi à loger les jésuites à leur arrivée ; 3 mille liv., pour acquisition de livres; autant, pour les ornemens d'église ; 6 mille liv., pour la nourriture des pères, pendant la première année ; enfin, il rembourse 15 mille livres, que Fouquet de la Varenne avait prêté à ces religieux. Henri IV, pour assurer en même temps des revenus à l'établissement, lui donna ceux des abbayes de Mélinais et de Belle-Branche, la première située près de la ville (voir son article), la seconde dans la paroisse de Saint-Brice, près Sablé, en réservant seulement la mense conventuelle, pour l'usage des religieux de ces abbayes ; en outre, les prieurés de S.-Jacques de la Flèche, de Luché (voir cet article), de l'Echeneau et celui de la Jaillette, ces deux derniers dépendants de l'abbaye de Mélinais ; enfin, 7 mille livres à prendre, annuellement, sur le produit du droit de *Papegai*, sorte d'impôt particulier à la province de Bretagne. Par ces différens dons, le revenu du collége, estimé devoir s'élever à 20 mille livres, se trouve bientôt doublé sous l'administration des jésuites : il s'accrut à tel point, par la suite, qu'en 1762, il était de 120 mille livres, compris, il est vrai, le revenu de l'abbaye d'Asnières, et des terres de Bonne et de Craon, qui y furent réunies plus tard, et au moyen d'un don de 10 mille livres, que les jésuites se firent accorder de plus par le roi, en lui exposant que leurs revenus étaient au-dessous de leurs dépenses. (Voir sur le droit de *Papegai*, la partie de cet ouvrage intitulée MŒURS, USAGES, etc.) La donation du roi, sur le droit de Papegai de Bretagne, fut ratifiée par les états de cette province, et l'union des abbayes et prieurés, consentie par des bulles des papes Clément VIII et Paul V.

Depuis sa fondation, jusqu'en 1762, époque de la suppression des jésuites en France, le collége de la Flèche fut toujours fourni de très-bons régens, au nombre de 16, savoir : 4 de théologie, 3 de philosophie, l'un desquels enseignait aux élèves jésuites toute la philosophie en un an, 2 de mathématiques, 2 de rhétorique et 5 d'humanités ; aussi ce collége acquit-il une réputation si brillante qu'on y vit bientôt affluer les étrangers, Américains, Indiens, Tartares, Russes, et jusqu'à des Chinois ; et que, vers le milieu du 17.e siècle, il contenait, outre ceux-ci, plus de mille écoliers

français, et 120 jésuites. L'intention de Henri IV, avait été de faire de cet établissement une université. Ainsi, outre les professeurs jésuites, pour les sciences, que leur institut leur permettait d'enseigner, il projetait d'y établir huit professeurs royaux, savoir : 4 pour le droit et 4 pour la médecine ; et d'y admettre 124 enfans de gentilshommes ou d'officiers de sa maison, qui y auraient été entretenus gratuitement. On aurait doté aussi, chaque année, douze filles de familles peu fortunées, dont un tiers prises dans la ville, au choix du recteur, et les huit autres dans la campagne, désignées par la reine : la mort de ce prince, empêcha l'exécution de ce plan.

Par un arrêt du conseil, du 15 juin 1604, et sur la demande des habitans de la Flèche de participer aux frais d'établissement du collége, ils furent autorisés à lever une somme de 6 mille livres sur toute la population, compris même les exempts de la taille ordinaire. En 1607, l'abbaye d'Asnières et le revenu de la mense conventuelle de celle de Bellebranche, qui était restée à l'usage des moines, lors de l'union de cette abbaye au collége, y furent réunies également. En 1608, le roi accorda à ce même collége une somme de 30 mille liv. laissée en mourant par un sieur Douglas, ambassadeur du roi d'Écosse, pour y fonder un séminaire d'écossais, et ordonna que ce séminaire fût établi dans cette maison, ce qui ne fut point exécuté. Louis XIII, en 1619, fit un nouveau don de 12 mille livres aux jésuites de la Flèche, pour l'achèvement de leur maison, qui n'offrait encore alors qu'une partie des bâtimens dont elle devait se composer.

Les jésuites ayant été expulsés de France, en 1762, l'administration municipale de la Flèche, fut chargée de pourvoir le collége de professeurs, jusque vers la fin de l'année 1764. Ce fut alors que Louis XV ordonna, conformément au vœu exprimé par les officiers de la sénéchaussée, qu'un collége royal y fût maintenu, qu'un pensionnat serait établi dans cette maison, pour y servir de séminaire à l'école militaire de Paris, et que tous les externes sans distinction, qui voudraient profiter des leçons que l'on donnerait aux pensionnaires, y seraient admis gratuitement. Par l'article 2 des lettres-patentes y relatives, enregistrées au parlement le 11 avril 1764, deux cent cinquante fils de gentilshommes ou d'officiers blessés à la guerre ou décédés à la suite de leurs blessures, devaient être placés dans ce pensionnat. Dans la suite, on étendit cette faveur aux fils des chevaliers de Saint-Louis, quoique les pères ne fussent pas nés gentilshommes. Ils y étaient admis depuis 8 à 9 ans jusqu'à 10 et 11, les orphelins jusqu'à 13, et passaient de ce collége à l'école militaire de Paris, d'où ils

entraient au service en qualité de sous-lieutenants. C'est à peu près l'ordre de choses rétabli pour l'école militaire préparatoire qui vient de cesser de subsister. Ceux des élèves qui ne se destinaient pas aux armes, pouvaient y faire leur philosophie ou leur théologie, pour entrer dans la carrière de la magistrature ou dans les ordres. Les chefs de ce collége étaient 1 principal, 1 sous-principal, 3 professeurs de philosophie, 2 de rhétorique, 5 régens pour les classes inférieures, et des sous-maîtres. Le bureau d'administration était composé de l'évêque diocésain, président ; de 2 officiers du présidial, 2 notables choisis parmi d'anciens gentilshommes, du maire de la ville, du principal, et d'un inspecteur nommé par le roi. Ce bureau, chargé de l'administration des biens, etc., fut réduit, plus tard, à 3 membres, le maire, le subdélégué et l'inspecteur. La direction spirituelle des élèves était confiée à quatre chapelains. Cette école dura jusqu'en 1775, époque à laquelle le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, ayant bouleversé toute l'organisation militaire de la France, fit établir douze écoles militaires secondaires, dans le nombre desquelles resta comprise celle de la Flèche.

Enfin, par lettres-patentes du 20 mai 1776, le collége de la Flèche reprit sa précédente destination d'école militaire secondaire unique, et la direction en fut confiée à la congrégation de la doctrine chrétienne, qui s'obligea à y entretenir 1 principal, 1 préfet des études, des régens pour les classes secondaires, des professeurs de rhétorique, et des maîtres pour la conduite des pensionnaires ; à y avoir également des maîtres d'allemand, d'italien, d'anglais, ainsi que de mathématiques, de dessin, de danse et d'escrime ; à y faire faire des cours de physique expérimentale, de droit naturel et de droit public ; à enseigner gratuitement aux externes le français, le latin et le grec ; à y entretenir un pensionnat, non-seulement pour les élèves gentilshommes envoyés au compte du roi, mais aussi pour les enfans des autres citoyens qui y seraient reçus au prix de 700 livres de pension ; enfin, de desservir la chapelle de ce collége, et d'en acquitter les fondations ; de se charger de la régie et administration de la maison et des biens y annexés, etc. Par lettres-patentes du 20 mai 1776, stipulant cette nouvelle organisation, le collége de la Flèche, qui avait été affilié à l'université de Paris, par lettres-patentes de 1767, le fut à celle d'Angers, où les élèves qui avaient fini leurs cours de philosophie et de théologie, pouvaient aller prendre les degrés de maître ès-arts, de bachelier et de licencié en théologie, et étaient reçus dans un hôtel que le collége possédait dans cette ville pour cet

effet. Sous la direction des doctrinaires, le collége de la Flèche reprit un nouvel éclat, jusqu'en 1791, époque où il fut fermé et où commencèrent à être aliénés la plupart des biens qui en dépendaient. En 1797, après la tourmente révolutionnaire, deux anciens membres de cette congrégation élevèrent une maison d'éducation, avec pensionnat, dans le local de l'ancien collége, laquelle subsista, sous le titre d'école secondaire, jusqu'à ce que sous l'empire, en 1808, le gouvernement y plaçât le Prytanée militaire de Saint-Cyr, auquel fut annexé, en 1811, une école d'artillerie. C'est alors qu'afflaèrent dans cette école, outre les français, des suisses, des piémontais, des allemands, des italiens, des hollandais, illyriens, croates, etc. Enfin, après la restauration de 1814, cet établissement fut transformé en *École royale militaire préparatoire*, laquelle fournissait annuellement des élèves à celle de Saint-Cyr. C'est sous ce titre qu'elle a subsisté jusqu'à ce que l'ordonnance du 10 novembre 1830 en ait ordonné la suppression. Au moment où nous écrivons, la ville de la Flèche attend avec anxiété, mais non sans espoir pourtant, que le gouvernement utilise un local que sa vaste magnificence rend propre à tout, et qui ne peut rester abandonné sans un grand dommage pour cette ville intéressante et même pour l'état.

On compte un grand nombre de professeurs illustres, parmi les jésuites, qui ont enseigné à la Flèche, savoir : les PP. Brumoi, Porée, Ducerceau, Petou, Caussin, Bergot, Vavasseur, Laborde, l'abbé Desfontaines, Fréron, et Gresset. Plusieurs sont morts dans cette ville : les PP. Deschamps, Letellier, Fontenay, Billy, Benoît, de Ligny, Charlevoix. Sous le régime provisoire, de 1762 à 1764, on cite les professeurs Donjon, principal ; Jouassin, Dolbeau, Duvigneul, Riboulet et Boucher ; sous le régime suivant, Cosson, Massé, Jacquemart, Porion, Pechméja, Dumon ; enfin, parmi les doctrinaires, les PP. Corbin, Villars, devenu évêque constitutionnel de la Mayenne et membre de l'institut qu'il fut chargé d'organiser, Ferlus, Laban, Sequélas, et Lamésangère qui fonda et rédigea jusqu'à sa mort le journal des modes. Plusieurs de ces professeurs étaient des Fléchois ou des Manceaux ; leurs noms se trouveront à la BIOGRAPHIE. Au nombre des élèves de la Flèche devenus célèbres, on compte au premier rang René Descartes, le plus grand philosophe de son siècle, et le chancelier de France Voisin, le prince Eugène de Savoie, le maréchal de Guébriant, le comte de Rohan-Poldrec, élu grand-maître de l'ordre de Malte ; l'avocat-général Séguier, le conseiller Pasquier, père de

MM. Pasquier, actuellement vivans ; enfin, les deux frères Talleyrand de Périgord, l'un devenu archevêque de Bordeaux, l'autre, père de l'évêque d'Autun, devenu prince de Bénévent ; qui tous furent élèves des jésuites. Sont sortis de l'ancienne école militaire de la Flèche : Ridouet de Sarcé, émule de Vauban ; Riom de Montalembert, qui se fit remarquer dans la marine ; Aubert du Petit-Thouars, autre marin célèbre, au moins par sa mort héroïque à Aboukir ; Dupont d'Aubevoie, qui, dans la guerre d'Amérique, fut aide-de-camp du général Rochambeau ; l'abbé de Boisjelin, devenu archevêque de Tours sous le consulat ; le général Hédouville, le poète Héral ; enfin, sous les doctrinaires, les frères Chappe, qui firent à la Flèche les premiers essais du télégraphe, inventé par l'aîné d'entre eux, etc., etc.

Petite école de garçons. Le 18 septembre 1663, un prêtre habitué de l'église paroissiale de Saint-Thomas, appelé Gallard, légua à la fabrique de cette église, une rente de 265 liv., et la propriété d'une maison seigneuriale qui lui appartenait, à la condition par la fabrique d'abandonner cette maison pour le logement de plusieurs prêtres ou clercs qui y vivraient en commun et seraient chargés d'instruire gratuitement les enfans du premier âge, à l'instar de l'école paroissiale de S.-Nicolas de Paris, lesquels prêtres ou clercs paieraient à ladite fabrique 15 sous de rente de cette maison. Gallard fut le premier supérieur de cette école où l'instruction du latin était poussée de manière à ce que les enfans pussent entrer en sixième au collége. En 1688, il fut question de s'emparer de cet établissement, pour en faire un institut royal d'orphelines, ce qui n'eut pas lieu, à défaut d'avoir obtenu des lettres-patentes du roi.

Écoles de jeunes filles. Nous avons vu plus haut, à l'HIST. ECCLÉS., que les religieuses de N.-D. de l'Ave Maria et celles de la Visitation, se livraient à l'éducation des enfans du sexe féminin, ainsi que celles de Fontevrault, ces dernières pour la noblesse seulement.

ÉTABL. DE BIENFAISANCE. Déjà nous avons parlé, page 348, de l'ancien prieuré de S.-Jacques, où Geoffroi-le-Bel fonda un hospice vers l'an 1135. Après sa mort, les ecclésiastiques à qui il en avait donné l'administration furent remplacés par des chanoines de S. Augustin, et l'hospice devint un prieuré régulier de cet ordre, qui fut uni au collége de la Flèche en 1604. — Une autre maladrerie, de fondation royale, dont le revenu était d'environ 1,600 livres, paraît avoir été unie à l'Hôtel-Dieu dans le 17.e siècle. Elle était située où nous avons dit que l'était la chapelle de S. André.

Hôtel-Dieu. Desservi autrefois par les sœurs hospitalières de S.-Joseph, de l'ordre de S.-Augustin, cet hospice, établi jadis dans la maison appelée aujourd'hui l'ancien hôpital, dont une partie a servi à l'établissement des tribunaux civil et de paix et de la maison de détention, et l'autre est destinée à une caserne, pour la gendarmerie, a été transféré dans l'ancien local des sœurs de la Visitation, sous la direction des mêmes sœurs de Saint-Joseph, au nombre de 16. Ses revenus qui étaient de 15,437 francs, à l'époque de la révolution, se trouvèrent réduits en 1805, à 4,716 fr. seulement. Ils se sont augmentés depuis au moyen de différens legs, d'environ 3,500 francs de capital et 550 fr. de rente. Une partie du produit de l'octroi qui lui est affectée, porte son revenu total à 12,000 francs. En 1828, la demoiselle L.-M.-J. Aubert, légua à cet hospice, différens immeubles évalués à 18,000 fr. En 1830, sept des dames religieuses de cette maison firent don à la communauté de diverses créances et portions d'immeubles évaluées à 6,400 f. environ. Cet hospice contient deux salles, une pour chaque sexe; celle des hommes ayant 19 lits, dont 3 pour les militaires; celle des femmes 17. Une commission de cinq membres, assistée de dix conseillers, est chargée de l'administration de cette maison, à laquelle est attaché un aumônier. — Une loi du 24 pluviose an XII (14 février 1804), autorise la cession par la ville à la commission administrative de l'hospice, des bâtimens et enclos de l'ancien monastère de la Visitation, en échange de l'ancien Hôtel-Dieu et de ses dépendances. — En 1769, sur la demande des administrateurs de l'hôpital et Hôtel-Dieu du Mans, un arrêt du conseil, confirmé par des lettres-patentes du 8 août 1770, ordonne que, pour subvenir à la nourriture et à l'entretien des enfans-trouvés recueillis dans cet hôpital, une somme de 6 mille livres sera répartie sur les élections du Mans, de Château-du-Loir, la Flèche, Laval et Mayenne; que lorsque la dépense excédera 60,000 livres, à raison de 60 livres par an, par chaque enfant, l'excédant sera imposé à raison au marc la livre de la capitation sur tous les habitans de la province, dans la proportion de trois vingtièmes sur ceux de l'élection de la Flèche, et que, pour dédommager ledit hôpital des sacrifices qu'il a faits, une somme de 40,000 livres sera imposée en deux années à son profit sur les habitans de la province desdites élections, dans la proportion également de trois vingtièmes, pour ceux de l'élection de la Flèche.

METÉOROL. ET NOSOL. La température à la Flèche est et doit être généralement plus douce que dans le reste du département, à raison de sa situation topographique plus méri-

dionale, et à cause de la situation de cette ville dans un bassin, assez large il est vrai, mais passablement abrité au nord par les côteaux élevés de Clermont et de S.-Germain-du-Val. Il est certain que le figuier, comme nous l'avons dit ailleurs, y réussit; et que ses fruits, ainsi que ceux du grenadier et plusieurs autres des provinces méridionales, y mûrissent mieux que dans le reste du département; et que les vignes plantées au revers sud des côteaux de la rive droite du Loir y donnent également des vins supérieurs. Les vents dominans à la Flèche, sont ceux d'ouest, du nord, du nord-est et du sud-ouest. On prétend dans cette ville, que la butte de Saint-Lô, située à 1 myriamètre et 172 sud-ouest, attire puissamment les nuages orageux qui viennent de la même direction, et que les plus anciens habitans du canton de la Flèche, n'ont jamais vu la grêle ravager leurs champs. Malgré le respect que nous professons pour la mémoire de l'auteur de cette observation, nous avons peine à y ajouter foi. Suivant Lemarchand de Burbure, les femmes, ainsi que nous l'avons déjà dit, ont dans cette ville une existence plus prolongée que celle des hommes; et, au dire des habitans, le territoire de la Flèche passe pour être très-sain. Ces observations ne nous paraissent pas mieux fondées que la précédente. Beaucoup de femmes, au contraire, y sont victimes de bonne heure, du peu de soin qu'elles prennent de leur santé, et succombent en grand nombre à des catharres qui y sont fréquens et qu'elles y négligent généralement. Les maladies sont communes dans cette ville comme ailleurs, et, au contraire de ce qu'assure de Burbure, des épidémies fréquentes telles que des angines, gastrites, etc., y ont fait d'assez grands ravages, tant dans la ville qu'à l'école militaire préparatoire, depuis 1823, époque où nous avons pu commencer nos observations sur ce pays.

BIOGR. Le nombre des personnes célèbres qu'a produit la Flèche, semble justifier la réputation avantageuse dont jouissent les habitans sous le rapport de l'esprit. Outre plusieurs de ses anciens seigneurs, indiqués plus haut, elle a fourni aux sciences, aux arts et aux lettres, une foule d'hommes remarquables, qui auront tous leur article dans la Biographie, et parmi lesquels on distingue, Picard et Sauveur, mathématiciens; les deux Loyer, ingénieurs-géographes; Jousse, Vacher, Morabin, Perrotin, Farcy, les Jouie, Chaubry, Estourneau, etc.; Richard, député; etc.

HYDROGR. Outre la rivière de Loir, qui baigne et limite au sud tout le territoire communal de la Flèche, ce territoire est traversé du N. au S., par les ruisseaux de Monnoie et des

Sars et la petite rivière de Verron, qui tous trois se jettent dans le Loir. Les deux premiers prennent leur source dans les hauteurs qui dominent la Flèche au nord ; l'autre, plus au nord, sur le territoire de Bousse. C'est le ruisseau des Sars ou des Cerfs, venant du bois ou ancienne garenne du même nom, qui alimente d'eau potable la ville et l'école royale militaire de la Flèche. En 1770, les administrateurs de cette école firent établir à la source de ce ruisseau, un aqueduc en maçonnerie qui en conduit les eaux pendant un kilomètre, au bout duquel elles entrent dans des tuyaux en fer pour arriver dans un réservoir établi dans l'enceinte de la maison, lequel contient 37 mètres cubes d'eau. C'est de là qu'elle est distribuée dans toutes les parties des jardins et des appartemens où elle est nécessaire. D'autres tuyaux conduisent une partie de ces eaux à la fontaine publique de la ville, adossée à l'église de S.-Thomas, sur la place du Pilori. L'eau du ruisseau des Sars, comme toutes celles qui s'échappent en jets nombreux du côteau de S.-Germain-du-Val, contient une grande quantité de carbonate calcaire qui se dépose et forme de promptes incrustations sur les corps qu'on y met en contact ; elle est peu saine, par conséquent, et celle du Loir lui serait de beaucoup préférable pour boisson.

Des six moulins à blé qui se trouvent sur la commune, la moitié sont attenans à la ville, ainsi que le moulin à tan. Un titre de l'année 1426, relatif à quelques-uns de ces moulins est ainsi conçu : « Jean II duc d'Alençon, comte du Perche « et vicomte de Beaumont, à tous ceux qui ces présentes « verront, salut. Comme à l'occasion du siége qui fut mis « par les Anglais, anciens ennemis du royaume, en l'an « 1386, devant notre chastel et forteresse de la Flesche, nos « moulins à draps et à tan dudit lieu eussent été démolis et « abattus par gens à nous, parce que iceux moulins étaient « trop près d'icelle et lui pouvaient grandement être nuisibles, « et pour ce que lesdits moulins nous portent grand et évident « profit, ordonnons, de l'avis des gens de nostre conseil et « autres nos officiers audit lieu de la Flèche, que lesdits « moulins à draps et à tan, soient faits et réédifiés de nouvel « en une autre place près de notre dite forteresse et..... par « héritage en cas qu'il nous plaira, à Jean Viau et à Jean « l'Estang, paroissiens de S.-Thomas de la Flèche, qui les « ont pris et acceptés, pour eux et leurs hoirs, à la charge « par iceux, tant par eux que leurs dits hoirs, faire et ré- « édifier dedans six ans. »

GÉOLOG. Terrain d'alluvion, mêlé de lits de gravier ou de cailloux roulés ; calcaire dans les parties les plus élevées.

Plant. rar. Ceterach officinalis, DECAND.; Datura stramonium, LIN.; Delphinium consolida, LIN.; Linaria cymbalaria, DESF.; Nymphæa alba, LIN.: Ornithopus perpusillus, LIN.; Poa megastachya, KŒL.; Rubia tinctoria, LIN.; Sorbus domestica, *à l'état sauvage*, LIN.; Spiræa filipendula, LIN.; Statice plantaginea, ALL.; Umbilicus pendulinus, DECAND.

CADASTR. Superficie totale de 1,167 hectares 71 ares 2 centiares, se divisant ainsi: — Terres labourables, 529 hect. 90 ares 08 centiares, en 5 classes; évaluées à 5, 11, 17, 23 et 27 f. — Avenues, 0-73-30; à 17 f. — Jardins, 40-87-14; 4 class.: à 27, 51, 68, 90 f. — Pépinières, 0-83-30; à 27 f. — Vergers, 1-12-00; 2 cl.: 27, 51 f. — Vignes, 37-80-90; 4 cl.: 9, 18, 27, 36 f. — Prés, 237-26-10; 4 cl.: 15, 36, 54, 75 f. — Pâtis et pâtures, 31-46-20; 3 cl.: 5, 15, 30 f. — Bois de futaies, 0-53-50; à 68 f. — B. taillis, 10-44-90; 3 cl.: 4, 8, 12 f. — Landes et friches, 1-74-60; 2 cl.: 1 et 5 f. — Douves, 0-94-80; à 27 f. — Carrières, 0-58-70; à 11 f. — Cimetières imposables, 0-07-40; à 27 f. — Terrains propres à bâtir, 129-69-86; 4 cl.: 31, 40, 47, 56. — Superficie des propriétés bâties, en ville, 34-21-25; à 90 f.; en campagne, 7-33-16; à 27 f. *Objets non imposables*: Routes, chemins, places et édifices publics, 63-93-51. — Riv. et ruiss., 38-20-52. = 1,383 maisons, non classées, évaluées en masse à 83,107 f. — 6 moulins à blé, en masse 535 f. — 1 moulin à tan, 100 f. — 2 tanneries, 28 f.

REVENU imposable: propr. bât., 83,770 f.; propriétés non bâties, 34,603 f. 44 c. Total, 118,603 f. 44 c.

CONTRIB. Foncier, 21,897 f.; personn. et mobil., 8,779 f.; port. et fen., 3,835 f.; 482 patentés: dr. fixe, 5,784 f. 50 c.; dr. proport., 4,098 f. 50 c. Total, 44,404 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol plat, argilo-sablonneux, cultivé presque généralement à bras à l'aide du croc; la partie la plus élevée argilo-calcaire, plantée en vignes. La portion cultivée en céréales s'ensemence un tiers en froment, deux tiers en seigle, un peu d'orge, très-peu d'avoine, menus grains; beaucoup de légumes; chanvre, une grande quantité, à la culture duquel on donne un soin particulier; un peu de lin; pommes de terre, pois, haricots, citrouilles, navets, etc.; arbres à fruits, noyers, figuiers, etc. Elèves de jeunes bestiaux, de porcs, une partie vendue jeune, et une autre engraissée; peu d'élèves de chevaux et de moutons; quelques chèvres. Engrais des volailles, dites poulardes, etc., etc. Vin en assez grande quantité, un peu de cidre, chanvre, lin, fil; huiles de noix, de lin, de pepins de citrouilles, de semence de pavot blanc,

cultivé pour ce seul objet. — Assolement quadriennal ; 6 charrues seulement. — Lorsque Sully conseilla à Henri IV d'encourager en France les fabriques de soie, ce prince fit cultiver des mûriers dans ses jardins des Tuileries, de Vendôme et dans ceux de la Flèche, où l'on montre encore un myrthe planté de ses mains. Il existait autrefois un haras dans cette ville, au château de la Varenne.

INDUSTR. La manufacture d'étamine, propre à l'habillement des ecclésiastiques, qui existait autrefois, est totalement tombée ; celle des voiles de religieuses, dont il se fabriquait 500 pièces avant la révolution, lesquelles produisaient 43,000 l. de bénéfice, s'est rétablie, mais est peu importante ; celle des ceintures d'ecclésiastiques, qui donnait un produit de 2,000 écus pour la main-d'œuvre, n'existe plus. Les tanneries, très-nombreuses autrefois, sont de beaucoup réduites. Toute l'industrie manufacturielle consiste dans l'apprêt des chanvres, et dans la fabrication de quelques pièces de toiles, la plupart de commande pour les particuliers ; dans quelques métiers à bas ; une petite blanchisserie de cire et fabrique de bougies ; une ou deux maisons où l'on fabrique des gants, façon de Sablé ; fabrique de colle forte, quelques huileries, etc.

Nous avons dit ailleurs et c'est ici le lieu de le répéter, qu'il n'est aucune autre ville dans le département qui, par sa rivière navigable et ses routes nombreuses et dans toutes les directions, soit mieux placée pour le commerce ; et qu'il est inconcevable que cette source de prospérité y soit autant négligée. Les bateaux arrivant de la basse Loire, déchargent sur le port de cette ville, des vins et des eaux-de-vie venant de Bordeaux et de la Saintonge ; des tufaux, des tuiles et des briques, de la poterie, des bouteilles de verre, des sels, ardoises, résine, épiceries, etc., soit en entrepôt, soit pour le commerce de la ville. Si l'école militaire, qui faisait la principale ressource de cette ville, par la consommation des marchandises et des denrées du sol à laquelle elle donnait lieu, et qui vient d'être supprimée, n'est pas remplacée par un établissement équivalent, il serait instant que, par voie d'association, ou autrement, on parvint à établir des manufactures dans le local de cette école, soit de toilerie, soit de draperie. M. le maire actuel, qui a administré une ville grande et commerciale, doit sentir l'importance de cette observation, avoir des idées saines à cet égard ; et il a assez de zèle pour tenter de les appliquer à cette intéressante petite ville. Il est à remarquer que l'imprimerie a été en usage à la Flèche, dès le 16.e siècle. En 1641, on y imprima une *Vie de Robert d'Arbrisselles*, par Baldric, évêque de Dôle, in-4.°

Avant l'établissement des brévets, on y comptait 3 ou 4 presses en activité, il n'y en a qu'une aujourd'hui, fort peu active. On peut juger par ce fait, combien le monopole est peu favorable à l'industrie.

FOIR. ET MARC. La Flèche possède un marché principal le mercredi de chaque semaine, dans lequel il se fait un commerce assez actif en bestiaux, denrées du sol, surtout en fruits crus et cuits, marrons, noix, chanvre, gibier, volaille, etc. On y apporte aussi des peaux de lièvres, lapins, renards, blaireaux, et même de martres, dont quelques-unes ne le cèdent point à celles de la Sibérie, à ce qu'assure de Burbure. La veille dans l'après-midi, a lieu un fort commerce de porcs. Un marché de menues denrées, bien approvisionné, a lieu tous les autres jours que le mercredi, au matin ; le vendredi on y trouve une assez grande quantité de poisson d'eau douce. — Par lettres-patentes du 26 octobre 1671, Henri IV établit quatre foires franches par an à la Flèche. Les époques auxquelles elles avaient été fixées d'abord, en furent changées comme incommodes, par arrêt du conseil du 10 novembre 1671, à la demande du maire Bertereau. Les foires actuelles, au nombre de douze, sont fixées aux mercredis premier et dernier de janvier, 3.e de février, 1.er et 4.e d'avril d'avant la Pentecôte, 1.er et dern.er de juillet, 4.e d'août, 4.e de septembre, dernier d'octobre et 2.e de décembre. Trop multipliées, elles ne sont guère autre chose que de forts marchés.

Poids et Mesures. L'arpent usité à la Flèche, était de 100 perches de 25 pieds chacune (voir le *Tableau comparatif* au tome 1.er, p. CCCCLXXI). La *boisselée*, mesure des terres arables, usitée dans le territoire, était de trois sortes, l'une du quart de journal, ou de 2/12.es de l'arpent ci-dessus ; la seconde, du 5.e de journal ; et la dernière du 6.e : celle-ci est le plus en usage. Pour les bois, l'arpent était de 100 perches, celles-ci de 20 pieds seulement. Le journal était, dans les terres maigres, de 80 perches de 25 pieds, divisé en 4 boisselées, ce qui donne la même proportion que celle de la 2.e espèce de boisselée indiquée ci-dessus, c'est-à-dire en arpens de 100 perches. — La busse ou barrique, contient 32 veltes ou 256 pintes anciennes, égal à 243 litres 1/2 ; le boisseau équivaut, *ras*, à 17 litres 78 centilitres, *comble*, à 20 litres 92 centilitres ; la pinte, à 1 litr. 03 centil.

ROUT. ET CHEM. Trois routes royales, celles n.o 23, de Paris à Nantes ; n.o 138, de Bordeaux à Rouen ; et n.o 159, de Tours à Rennes ; et une route départementale, celle n.o 10, de la Flèche à Malicorne ; s'embranchent toutes à la Flèche. Plusieurs grands chemins partent de cette même ville et con-

duisent l'un à Pontvallain, une autre à Cré, par la rive gauche du Loir, etc., etc.

HABIT. REMARQ. Outre celles déjà citées, et un bon nombre de belles maisons dans la ville, nous ajouterons les Plantes, jolie habitation à 1 kilomètre 1/2 N. de la ville ; le Maupas, à côté des Plantes, etc.

ÉTABL. PUBL. Sous-préfecture, collége électoral d'arrondissement, mairie, commissariat de police, tribunal civil de première instance, justice de paix. Six études d'avoués, plusieurs d'avocats, quatre de notaires, cinq d'huissiers, un office de commissaire-priseur ; trois cabinets d'experts. — Une recette particulière des contributions directes, résidence de deux contrôleurs des mêmes contributions, d'un percepteur, d'un vérificateur des poids et mesures. — Une direction particulière des contributions indirectes, une recette principale, une recette buraliste, une recette à cheval et une à pied des mêmes contributions, avec un octroi ; 6 débits de poudre de chasse, 7 de tabac, 1 bureau de navigation sur le Loir, 1 préposé à la garde de la rivière. — Une résidence d'ingénieur des ponts et chaussées, une de sous-ingénieur, une de commissaire-voyer de l'arrondissement, une de garde-forestier ; 1 bureau de loterie. — Résidence d'un inspecteur de l'enregistrement et des domaines, d'un conservateur des hypothèques, un bureau d'enregistrement. — Un lieutenant de gendarmerie, avec une brigade à cheval et une à pied, de cette arme. — Une cure cantonnale, plusieurs chapellenies ; un hospice avec commission administrative ; un bureau de bienfaisance. — Une école des frères de la doctrine chrétienne ; une école de géométrie et de dessin linéaire, instituée et soutenue par la ville ; une congrégation religieuse de femmes, dite de *N.-D. de l'Ave*, se chargeant de l'instruction des jeunes filles ; une autre, dite de S.-Joseph, établie à l'hospice, pour l'administration de cette maison, dépendante de celle de Baugé, autorisée par décret du 25 novembre 1810. Sept sœurs de S.-Vincent de Paule, desservent l'infirmerie de l'école militaire. — Bibliothèque et maison de l'ancien collége, ou école militaire. — Bureau de poste aux lettres, relais de poste aux chevaux.

ÉTABL. PART. L'hospice de la Providence, maison de santé et de refuge pour les vieillards, les orphelins, les incurables, établie par la demoiselle Jamain qui la dirige. Les dames de cette maison, qui vont en ville soigner les malades, etc., sont autorisées par ordonn. royale du 23 mars 1828, sous le titre de communauté des *Sœurs du Cœur de Marie*, dite de la Providence. — Un pensionnat de garçons ; trois pour les jeunes personnes.

Plusieurs maîtres et professeurs particuliers d'éducation, de beaux - arts, de danse, etc. — Six docteurs en médecine, en chirurgie, et officier de santé, plusieurs sages-femmes, un vétérinaire, quatre pharmaciens ; deux établissemens de bains. Plusieurs voitures publiques et messagers, allant à jours fixes au Mans, à Angers, à Sablé, à Laval et à Château-Gontier, à Baugé et à Saumur, au Lude, etc.

NOTA. Au moment où nous livrons cette feuille à l'impression, le sort de l'établissement qui fait la prospérité de la ville de la Flèche, vient d'être assuré. En faisant connaître des dispositions qui feront le complément de ce qui concerne cette école, nous n'en laisserons pas moins subsister les réflexions qui précèdent : elles peuvent avoir leur utilité plus tard.

Extrait du MONITEUR, *du* 26 *février* 1831. « Le Roi vient d'approuver, sur la proposition de M. le duc de Dalmatie, la formation d'un collége royal militaire, d'après les bases suivantes :

« Ce collége, placé sous la direction du ministre de la guerre, est destiné spécialement à l'éducation des fils de militaires sans fortune, et, par préférence, d'enfans orphelins.

« La direction donnée à l'instruction n'aura rien d'exclusif et devra être telle qu'elle puisse convenir aux diverses carrières sociales. On admettra du reste dans l'éducation physique, intellectuelle et morale, les divers perfectionnemens signalés par l'expérience.

« Le nombre d'élèves entretenus aux frais de l'état sera de 300 au moins. Le gouvernement se réserve d'augmenter ce nombre par la suite. Il pourra y être reçu des pensionnaires.

« Les jeunes gens élevés soit aux frais de l'état, soit à ceux des familles, n'acquerront, par leur admission dans ce collége, aucune prérogative quelconque et seront soumis pour leur entrée dans les écoles spéciales, à toutes les conditions imposées aux autres concurrens.

« Le collége royal militaire sera établi à la Flèche, dans le local de l'École préparatoire, supprimée par décision du 10 novembre 1830, et dont l'existence se trouvait incompatible avec les principes posés par cette décision sur l'organisation ultérieure des écoles militaires.

« Le Roi, en ordonnant ces nouvelles dispositions, a voulu que l'état pût continuer à acquitter par le bienfait d'une éducation gratuite, une partie de sa dette envers les familles des militaires qui l'ont bien servi, sans conférer ni donner à ces jeunes gens aucun privilège, ni une direction forcée vers la carrière militaire. Il a pensé que les familles de ces jeunes gens ayant déjà tant de relations établies avec le ministère de la guerre, il leur conviendrait encore que ces relations s'étendissent à ce qui touche à l'éducation de leurs enfans. S. M. a pris aussi en considération les droits et intérêts locaux attachés depuis long-temps à l'existence dans la ville de la Flèche, d'un grand établissement d'éducation, à la création duquel cette ville avait concouru dans le principe, et qui est, suivant ce qu'ont représenté MM. les députés de la Sarthe, le seul moyen d'instruction, la seule source de prospérité pour le pays. »

FLÉE ou **FLÉ, SAINTE-CÉCILE** et **QUINCAMPOIX**; *Flaïum*, *Sancta-Cecilia* et *Quincampora seu Quincampagus*; commune CADASTRÉE, formée de la réunion des deux dernières paroisses ou communes à la première, savoir : pour Sainte-Cécile, par décret du 16 mars 1807; pour Quincampoix, par décret du 1.er septembre même année; du canton et à 5 kilom. 1/2 N. N. E. de Château-du-Loir; de l'arrondissement et à 30 kilom. S. O. de Saint-Calais; à 36 k. S. S. E. du Mans; distances prises du premier de ces trois bourgs, duquel celui de Sainte-Cécile est distant de 3 kil. 1/2 à 1 1/4 k. E.; celui de Quincampoix, de 2 k. 3/4 au N. O. Ces trois paroisses autrefois du doyenné et de l'archidiaconé de Château-du-Loir et du diocèse du Mans; la première de l'élection de la Flèche, les deux autres de celle de Château-du-Loir. — Distances légales : pour Flée, 6, 36 et 42 k.; pour Ste-Cécile, 6, 36 et 46 k.; pour Quincampoix, 8, 36 et 39 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Thoiré-sur-Dinan; à l'E., par Chahaignes; au S. E., par Marçon; au S., par Vouvray et Château-du-Loir; au S. O., par Luceau; à l'O., par Beaumont-Pied-de-Bœuf; la forme de cette commune, presque indescriptible, est une espèce d'ovoïde, ayant sa partie la plus obtuse à l'E., auquel vient se joindre au N. O., une ellipse fort allongée, dont la partie obtuse est au S. et la pointe au N. N. O. Ses diamètres sont, de l'E. à l'O., 6 k. dans sa partie centrale; du N. au S., 3 k. au centre, 4 k. 1/2 au plus dans la partie E., et 4 k. dans la partie O. Son plus grand diamètre, du S. E. au N. O., est de 7 k. 1/2. Le bourg de Flée, placé presque au centre du territoire, consiste dans une rue en pente, et une avenue d'arbres, se dirigeant de l'E. à l'O., jusque auprès du cimetière et de l'église. Celle-ci, bâtie à mi-côte, à ouvertures ogives secondaires, de la fin du 13.e siècle; clocher en flèche; cimetière y attenant au S., clos de haies seulement, dans lequel est une tombe portant pour inscription le nom de « M. Lefessier de la Pommerie, chevalier de S.-Louis, lieutenant-colonel du génie, décédé le 17 novembre 1819. » à sa terre de la Viellère, sur la partie de la commune qui formait l'ancien territoire de Ste-Cécile. A l'extrémité E. du bourg, à l'entrée de l'avenue du château de la Mothe, existe une chapelle construite depuis peu d'années, dédiée à S. Louis. (Voir aux mots SAINTE-CECILE et QUINCAMPOIX, en quoi consistent ces anciens bourgs.)

POPULAT. De 261 feux autrefois, dont 93 à Flée, 123 à Ste-Cécile et 45 à Quincampoix, la commune contient aujourd'hui 263 feux qui se composent de 558 individus mâles, 565 femelles, total, 1,123; qui se répartissent savoir : 471

sur le territoire de Flée, dont 106 dans le bourg ; 471 sur celui de Ste-Cécile, et 184 sur le territoire de Quincampoix ; près de 200 au hameau de la Croix-Millet ; autant à peu près, à celui de la Marmouchère. Celui des Pilletières ne contient qu'une maison de Flée, les autres sont de Château-du-Loir.

Mouv. décenn. Pour tout l'ensemble de la commune : de 1803 à 1812 inclusivement : mariages, 86 ; naissances, 201 ; décès, 200. — De 1813 à 1822 : mar., 106 ; naiss., 255 ; déc., 214.

HIST. ECCLÉS. Église de Flée, dédiée à S. Pierre ; assemblée le dimanche le plus rapproché du 29 juin. Il n'y en a point à Ste-Cécile, ni à Quincampoix. (Voir à ces deux articles, leur HIST. ECCLÉS.)

La cure de Flée, qui valait environ 500 livres de revenu, était à la présentation de l'abbé de S.-Vincent du Mans. Il y avait dans cette église une chapelle fondée, dite de Boiscamus.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée à la terre de la Viellère, appartenait en 1780 à M. de Courceriers. C'est de cette famille que cette terre, où est une maison peu importante, a passé dans celle de la Pommerie qui la possède.

De 1339 à 1350, Geoffroi de la Chapelle, 54.e évêque du Mans, achète pour son église (sa mense épiscopale ou celle de son chapitre), un fief appelé Villette, sis dans la paroisse de Flée, avec sa justice et tous autres droits, appartenances et dépendances.

— 1655, 1670, aveu par Louis Thibergeau, chevalier, sieur de la Mothe, pour la terre seigneuriale du Pont de Flée, à present dit la Mothe-Thibergeau ; ensemble les seigneuries de la Testerie, etc.

Les autres fiefs de la paroisse étaient la Mothe-Thibergeau, château situé à 7 hectom. N. E. du bourg, formant un pavillon avec tourelle, entouré de jardins, bois et plantations diverses, dont une avenue conduisant au bourg ; qui paraît devoir son nom à sa situation, et dont le propriétaire actuel, M. de Fontenay, en a hérité de la maison de Courceriers.

Vaux, Vaulx, ou le Grand-Veau, sur un côteau qui domine à l'O. le chemin de Château-du-Loir par Ste-Cécile ; maison peu considérable, flanquée de deux pavillons carrés, avec tourelles, croisées en croix de pierre, à lucarnes à doubles croisées étroites et cintrées ; appartenait, en 1400, sous le titre d'hébergement, ainsi que celui de Malitourne, situé à 2 k. 172 à l'E. du bourg, à « Geuffroin le Vavasseur, serviteur de la duchesse d'Anjou » et à la dame Robine sa femme ; Vaulx était en 1406 à Jean de Grazay, écuyer, et à sa mère Guillemette Darquené qui relèvent pour ce fief, des châtellenies de Lucé et de Pruillé. En 1483 et 1496, Martin

d'Argouges, maire de Tours, et Claudine sa veuve, rendent aveu pour Vaulx, Malitourne et le fief de Quarelle, Quérelle ou Quérole, ce dernier, en 1393, appartenant à Jean Guillon; en 1657 et 1661, Charles Huet, écuyer, fils de Pierre Huet et de Françoise Pelisson, prévôt et lieutenant-criminel de robe courte, en la maréchaussée de Château-du-Loir, rend aveu pour la terre de Vaulx seulement. C'est actuellement la propriété de M. de la Boninière de Beaumont-la-Chartre. Malitourne appartient à M. Graslin, consul français à Alicante.

Le fief de la Chiffière appartenait, en 1489, à Alexandre Avril, écuyer. En 1342, 1394 et 1402, rendent aveu pour les bois de Flée, dits de la Jarryaie, Huet Soreau et Guillaume de Martre, ayant droit dans la forêt de Burczay (Bersay), pour l'habergement de Flée (sans doute la Viellère?), et Jean de Mellon ou Mollon, ayant même droit dans la forêt. (Voir les articles Quincampoix et Ste-Cécile, pour les fiefs qui en dépendaient.)

HIST. CIV. Le 8 octobre 1508, les paroissiens de Flée comparaissent par leur procureur Jean Baudri, à l'assemblée des trois ordres de la province du Maine, pour la révision de la Coutume.

HYDROGR. La rivière de Loir arrose et limite la commune au S. E, pendant environ 3 k. de cours; la petite rivière de Dinan la coupe, un peu à l'E. de son centre, du N. au N. E., pendant 4 k. 172; l'Ire en traverse la partie O., l'espace de 2 k. seulement. — Moulins: de la Motte, de Vaux, d'Ourne, Payé, sur le Dinan; de Courtiron, sur l'Ire; tous à blé.

GÉOLGG. Terrain secondaire, offrant le calcaire tufau, la marne solide, et des poudingues siliceux, appelés *perrons*.

CADASTR. Superficie totale de 1,754 hectares 21 ares 15 centiares, se divisant ainsi: — Terres labourables, 1,125 hectares, 38 ar. 02 cent.; en 5 classes, évaluées à 4, 9, 15, 29, 36 f. — Jardins, 32-03-31; 4 cl.: à 29, 36, 50, 65 f. — Vignes, 194-09-56; 4 cl.: 4, 17, 36, 48 f. — Prés, 158-98-36; 5 cl.: 10, 14, 28, 44, 66 f. — Pâtures, 42-72-43; 3 cl.: 5, 16, 32 f. — Bois taillis, 101-82-79; 4 cl.: 3, 7, 15, 20 f. — Bois futaies, 0-03-0; à 7 f. — Landes, terr. vain. et vag., 20-36-40; 2 cl.; 2, 4 f. — Douves et mares, 0-37-95; à 15 f. — Superficie des bâtimens, cours, 13-79-35; à 36 f. *Obj. non impos.*: Egl., cimet., presbyt., 1-36-30. — Chem., plac. publ., abordages à l'eau, 1-41-60. — Riv. et ruiss., 9-25-21 = 347 maisons en 8 class., savoir: 87 à 4 f., 172 à 6 f., 63 à 12 f., 10 à 20 f., 9 à 24 f.,

4 à 36 f., 1 à 70 f., 1 à 100 f. — 5 moulins, dont 1 à 80 f., et 4 à 100 f. chacun.

Total du Revenu imposable, 33,904 f. 88 c.

CONTRIB. Foncier, 6,386 f.; personn. et mobil., 732 f.; port. et fen., 249 f.; 33 patentés : dr. fixe, 163 f. 50 c.; dr. prop., 58 f. 66 c. Tot., 7,589 f. 16 c. — Percep. de Thoiré.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, médiocrement fertile, cultivée en céréales dans les proportions de 18 parties en froment, 12 en orge, 9 en avoine et 4 en seigle et méteil, dont il n'y a point d'exportation réelle; produit en outre chanvre et fil, trèfle et sa graine, arbres à fruits à cidre, noyers; vignes, donnant des vins blancs estimés, surtout ceux des clos de l'ancien territoire de Ste-Cécile, qui le sont à l'égal de celui des Janières; bois, prés de médiocre qualité, si ce n'est ceux situés le long du Loir. Presque pas d'élèves de chevaux; un bon nombre de veaux et génisses, de moutons, de chèvres, peu de porcs. — Assolement triennal et quadriennal; 15 fermes, dont 8 principales; une douzaine de bordages détachés, un bien plus grand nombre, 120 environ, bordages et closeries, réunies par hameaux, au nombre de 40, non compris les anciens bourgs; 55 charrues. = Fréquentation des marchés de Château-du-Loir, la Chartre et Mayet.

INDUSTR. Exploitation des bois dans la forêt de Bersay; quelques métiers à toile, fabrique de Château-du-Loir.

ROUT. ET CHEM. Le chemin de Lucé à Château-du-Loir, et un autre de cette ville à Chahaigne et à la Chartre, sont les principales voies de communication de la commune.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Aux anciens manoirs déjà cités, ajouter Ourne, vieux château, situé sur le territoire de Ste-Cécile, et sur le chemin de ce lieu à Château-du-Loir, qui paraît avoir été assez considérable autrefois, et dont il ne reste plus qu'une belle et haute tour ronde, percée de grandes fenêtres, en pierres de taille. Ce château paraît avoir été jadis enceint de fossés : autrefois à la maison de Trèves, et vendu pendant la révolution, le nouveau propriétaire y a fait construire une petite, mais jolie maison bourgeoise; il y a des jardins, un bois, des avenues en noyers et autres arbres : c'est actuellement la propriété de M. Edmond Voisin, maire de Flée; le Prieuré, maison bourgeoise, sur le territoire de Quincampoix, etc. Comme noms remarquables : la Croix-Millet, la Clergerie, la Fabrique, la Rue, les Forges, Maupertuis, la Grande-Maison, Luxembourg, la Chevalerie.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau de déclaration des boissons, débit de tabac, débit de poudre de chasse. Bureau de poste aux lettres à Château-du-Loir.

FLOTTE (LA), ancienne baronnie, dont le vieux manoir a été détruit, et est remplacé par une belle maison moderne, située sur le côteau de la rive droite du Loir, dans la commune de Lavenay, du canton de la Chartre et dans la contrée appelée Bas-Vendômois. Environnée de beaux massifs de bois, dominant le Pont-de-Braye, et le confluent de la rivière de Braye avec celle du Loir, presque en face du promontoire situé à ce confluent, où fut établi un camp romain, connu sous le nom de *Camp de César* d'Artins, sa situation est l'une des plus belles et des plus agréables de la vallée appelée *Vau-du-Loir*.

La seigneurie de paroisse de Lavenay était annexée au château de la Flotte, à cause du fief Mouton, situé dans cette paroisse, que vendit un sieur Descoutis à un du Bellay, propriétaire de cette seigneurie. Celle-ci passa de la maison du Bellay dans celle de Montignac d'Hautefort, et fut vendue par un des marquis de ce nom à M. Lecoigneux, duquel la fille unique épousa M. de la Roche-Boisseau ou Bousseau, dont le nom de famille est de Fesque. Le principal manoir de cette maison était la Roche-Turpin, château considérable, actuellement détruit, situé jadis presque en face de celui de la Flotte, sur la rive gauche du Loir, dans le département de Loir-et-Cher. Le dernier propriétaire de ces deux terres est mort, en 1823, à Toulouse, où il était colonel de gendarmerie : Madame de la Roche-Boisseau sa veuve, occupe aujourd'hui le château de la Flotte.

Les différens fiefs de cette baronnie, érigée sous Louis XIII, étaient le fief Mouton et celui de Bréhant, en Lavenay ; de Thuri, dans la commune de Poncé ; des Roches, en Sougé-sur-Braye ; et des Trois-Seigneurs, en la Chapelle-Gaugain. Plusieurs taillis en dépendaient, qui, plus considérables autrefois, portaient le nom de Forêt de la Flotte. De l'élection de Château-du-Loir, sa juridiction relevait de Vendôme : elle était exercée par un bailli, un procureur-fiscal et un greffier. La Flotte possède un moulin du même nom, sur un des bras de la Braye, qui se bifurque près de son confluent. Il y avait autrefois à ce château, une chapelle dédiée à S. Jean-Baptiste, fondée en 1492 par Jean du Bellay, chevalier, seigneur de la Flotte. Décrétée en 1493, par le chapitre cathédral du Mans, sa fondation fut augmentée en 1517 par Jacques Lejart, et, en 1547, par Jean Nevault, tous deux prêtres. Jacques du Bellay en la fondant, lui donna les dîmes inféodées auxquelles il avait droit dans la paroisse de Poncé, comme seigneur du fief de Thuri. Les curés de cette paroisse en étaient chapelains nés.

En 1648, Catherine Levayer, dame de la Flotte, établit près de son château, là où saint Richmir ou Rimay, qui vivait vers la fin du 7.e siècle, avait construit et habité un hermitage, un couvent de Camaldules, qui fut réuni par la suite à celui de Bessé (voir cet article). Les restes de ce couvent, servent actuellement à loger un vigneron, chargé de la culture des vignes du clos de la Flotte, dont le vin est estimé l'un des meilleurs du *Vau-du-Loir*.

Nous avons rapporté, page CLXXVI du PRÉCIS HISTORIQUE, la part que prit René du Bellay, seigneur de la Flotte, pendant les troubles religieux qui précédèrent la Saint-Barthélemy, au massacre du sieur de la Curée, lieutenant de roi dans le Bas-Vendômois, dont les assassins s'étaient réunis dans son château.

Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, jaloux de la faveur de Mademoiselle d'Hautefort, maîtresse de ce prince, la fit exiler à la Flotte, qui était alors sa propriété ou celle de sa famille.

En 1682, le 22 août, décéda dans ce château madame la comtesse de Bavière-Grosberg, mère de madame de la Roche-Boisseau : elle fut inhumée dans le cimetière de Lavenay où elle a un tombeau.

Un frère Denis de la Roche, hermite à la Flotte, est auteur d'un ouvrage ascétique. Voir son article à la Biographie. Voir aussi au même volume et au Précis Historique, un article Laroche-Boisseau.

FOLLETORTE ; voyez FOULLETOURTE.

FONTAINE, ancien fief situé dans la commune de Rouessé-Fontaine, du canton de Saint-Patern, lequel a donné son surnom à cette commune (voir son article). Le nom de ce fief, où est actuellement un hameau, s'écrit quelquefois *les Fontaines*, mais à tort. On ignore si c'est de ce fief que prenait son nom un seigneur qui accompagnait Ambroise de Loré, lorsque celui-ci surprit, près d'Arçonnay, un corps de six à sept mille anglais qui se rendait en Normandie, sous les ordres du comte de la Marche. Nous croyons que ce seigneur était angevin.

FONTAINE-DE-BOUÉ, lieu où la petite rivière de Tusson prend l'une de ses sources, à 5 kilomètres 1/2 au nord de la commune d'Évaillé, près de l'ancien chemin du Mans à Saint-Calais.

FONTAINE D'OUSTILLÉ (LA), ancien fief seigneurial de la dépendance d'une ancienne prétendue ville appelée Oustillé, faisant actuellement partie de la commune de Saint-

Mars-d'Oustillé, du canton d'Écommoy. Comme l'historique de ce fief ne peut être traité séparément de ceux de ces deux lieux, nous le renvoyons aux articles OUSTILLÉ et SAINT-MARS-D'OUSTILLÉ.

FONTAINE-SAINT-MARTIN (LA), *Fons Sancti-Martini*; commune CADASTRÉE, du canton et à 1 kilomètre 7 hectom. O. N. O. de Pontvallain; de l'arrondissement et à 15 kilom. S. S. O. de la Flèche; à 27 kilom. S. S. O. du Mans. Jadis du doyenné d'Oizé, de l'archidiaconé et de l'élection de Château-du-Loir, du diocèse du Mans. — Distances legales: 13, 16 et 31 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Mézeray et Cerans; au N. E., et à l'E., en partie, par Oizé; encore à l'E., au S. E. et au S., par S.-Jean-de-la-Motte; au S. O., par Ligron; à l'O. et au N. O., par Courcelles; encore au N. O., en partie par Mézeray; la forme de cette commune est un polygone irrégulier, se rapprochant de la forme du cercle, dont le plus petit diamètre est de 3 kilomètres 2 hectomètres, du N. au S.; et le plus grand, en différens sens, de près de 5 kilom. Le bourg, situé presque au centre de ce cercle, et à 172 kil. de la route royale de Paris à Nantes, se compose d'une soixantaine de maisons, formant une assez belle place et une rue principale se dirigeant du N. O. au S. Sur cette place existe une halle non close, construite par les prieures-abbesses du prieuré dont il va être parlé plus bas. L'église, qui n'était autrefois qu'une chapelle, à ouvertures du genre roman et de transition, n'a de remarquable qu'un autel à la romaine. Clocher en flèche; cimetière, attenant à la partie N. du bourg, clos de murs seulement. Près le mur et au-dessous du pignon du chœur de l'église se trouve, dans un pré, une fontaine vénérée, qui a donné son nom à cette commune. Elle est due à un miracle attribué à S.-Martin de Tours, rapporté dans une tradition locale et dans une vieille légende. Cette fontaine est décorée d'un petit portique de forme pyramidale, à colonnes en marbre, que les habitans ont fait construire il y a environ douze ans. A l'extrémité nord du bourg, sur un terrain élevé, se trouvait un ancien prieuré de femmes, dont l'église et une partie des bâtimens ont été abattus: il n'en reste plus que le corps de logis qu'occupait la prieure-abbesse, devenue maison particulière, et les murs de l'enclos qui s'étendent jusqu'au bord de la grande route. A une autre extrémité vers l'O., existe une ferme nommée la Segrairie, dans l'emplacement d'un ancien château du même nom, dont on reconnaît encore quelques restes des vieux murs.

POPULAT. De 95 feux autrefois, on en compte actuellement 229, qui comprennent 396 individus mâles, 474 femelles, total, 870; dont à peu près 200 dans le bourg. Augmentation de population d'un cinquième, depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 54; naissances, 230; décès, 201. — De 1803 à 1812 : mar., 48; naiss., 222; déc., 194. — De 1813 à 1822 : mar., 63; naiss., 274; déc., 252.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S.-Martin de Tours. Assemblée fixée au dimanche le plus prochain du 25 août, fête de S. Louis, à cause de l'abbesse qui fit construire les halles et qui avait le prénom de Louise.

Une légende ou *Histoire de S. Démétrius*, compagnon de S. Martin, écrite par Clodomir roi d'Orléans, dit la tradition, que Lecorvaisier a transcrite dans son histoire des évêques du Mans et qui se vend imprimée sur le lieu, rapporte que ces deux personnages passant dans cet endroit où étaient des forges, S. Martin voulant baptiser les peuples de cette contrée, encore idolâtres alors (voir l'article OIZÉ), et ne trouvant sous sa main qu'une eau bourbeuse et ferrugineuse, frappa un rocher de son bâton, comme autrefois Moïse, et qu'il en jaillit la fontaine qui porte son nom, et l'a donné à la paroisse. Cette pierre ou rocher de grès, que la limpidité de l'eau laisse facilement apercevoir, est creusée perpendiculairement en cône tronqué, dont l'extrémité inférieure, ou le fond, présente la forme d'un sabot de cheval. La légende rapporte encore, qu'un seigneur de la famille de Champagne (voir l'article CHAMPAGNE), nommé Bellery, ayant voulu par dérision faire boire son cheval dans cette fontaine, et l'animal ayant posé le pied sur la pierre, y enfonça jusqu'à la cuisse qu'il ne put retirer qu'après que son maître, converti par ce miracle, eût témoigné son repentir à S. Martin : c'est de là qu'est venue la forme cônique et l'empreinte du pied de ce cheval restées dans la pierre. La légende et la tradition veulent encore que le bienheureux Démétrius, ait été chargé par Saint Martin d'instruire au christianisme les habitans de ce lieu. En 1818, des ouvriers employés à creuser les fondations d'une chapelle ajoutée à l'église paroissiale pour l'accroître, retirèrent de la terre des ossemens que le desservant d'alors jugea, *selon toutes les apparences*, est-il dit dans son procès-verbal, être ceux de S. Démétrius, lesquels il fit déposer avec solennité dans une châsse, où ces reliques ont été depuis exposées à la vénération des fidèles. Le miracle opéré par S. Martin et qui a produit la fontaine de son nom, est rapporté au 9.e jour des calendes de juin, de l'année 442.

Sous le pontificat d'Hildebert, 35.e évêque du Mans, Hélie de la Flèche, comte du Maine, étant mort le 11 juillet 1110, Foulques V d'Anjou, son successeur, qui avait épousé sa fille Eremburge, fonda, à la sollicitation de cette pieuse princesse, pour le repos de l'ame de son beau-père, le prieuré de Saint-Martin, auprès de la fontaine de ce nom, et y plaça des religieuses de l'ordre de S. Benoît, qu'il fit venir de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. « Foulques et Eremburge dotèrent ce prieuré et lui donnèrent le droit de chauffage et de pernage, sans marque ni mesure, dans leur forêt de Longaunai, et lui octroyèrent plusieurs priviléges et immunités qui sont détaillées dans l'acte de fondation, donné au Mans, dans la salle de leur palais, le 11 novembre 1117. Cette donation fut ratifiée au château de la Flèche, par Geoffroi-le-Bel leur fils, qui investit les religieuses du prieuré, par l'entremise d'un moine nommé Raoul, auquel il donna son anneau, pour signe de la mise en possession. L'acte de cette fondation est rapporté dans le *Cenomania* de D. Denis Briant. Il se termine ainsi : *Hujus donationis testes sunt Fulconis Dapifer, Gaufridus filius Garneri, Hugo filius Beraldi, Gaufridus de Rameforti, Salomonis de Brione, Gaufridus Eleemosinarius, Rodolphus monachus, Gervasius de Trocu, Hugo de Cleers, Oddo de Villers, Rodolphus Torellus, Josselinus Summuris, Turronis de Rotundo Calducio.* † Sig., FULCONIS, Comitis ; † sig., GAUFRIDI, Comitis.

« Henri II roi d'Angleterre, comte d'Anjou et du Maine, confirma le don de 60 liv. fait à ce prieuré par Geoffroi son père, et lui assigna, en outre, 20 liv. de rente, à prendre sur son revenu d'Anjou, et pareille somme sur celui de Touraine, le tout payable au jour de S. Nicolas. L'acte de cette donation fut passé à Baugé, l'an 1151, en présence d'Angilbert, archevêque de Tours ; de Guillaume, évêque du Mans ; de Normand, évêque d'Angers ; de Geoffroi de Sablé et de Guillaume de Sablé, ses neveux ; de Thomas, son chapelain ; d'Héselin de Tours ; de Guillaume, fils d'Hamon ; de Geoffroi et d'Hugues de Cleers, de Pépin de Tours, de Simon du Château ; de Durand Burel et de Burhard de Marchenoir.

« En 1237, le roi Louis IX, alors comte du Maine, ratifie la donation faite la même année par Raoul de Beaumont, vicomte du Mans, aux cordeliers de cette dernière ville, d'une pièce de vigne, où fut construite une partie de leurs bâtimens, que les religieuses de la Fontaine Saint-Martin avaient échangée avec une vigne située près leur monastère, dépendante du chapitre collégial de S. Pierre, et faisant partie de la prébende du roi d'Angleterre, chanoine de droit de cette collégiale. Cette donation est confirmée, moyennant 50 sous de

rente annuelle, consentie par Raoul, au profit du chapitre qui l'a toujours perçue. »

Jean, frère du roi S. Louis, comte du Maine, de 1226 à 1234, avait fait don au prieuré de la Fontaine, d'une rente de 20 liv.; et Charles de Valois, qui fut aussi comte du Maine, le dota de pareille somme, en l'an 1300. Enfin, Philippe de Valois, qui leur succéda au même comté, donna à ce prieuré une rente de 20 septiers de blé, convertis depuis en la somme de 200 livres, également de rente annuelle.

Entre autres libéralités des comtes du Maine envers ce prieuré, ils lui attribuèrent le droit de prendre annuellement dans les forêts de Longaunai et des Défais de Vadré, qui leur appartenaient (voir ces articles), 1.° cent charretées de bois de chauffage; 2.° tout le bois propre à merrain et à bâtir, nécessaire pour ledit prieuré et les domaines en dépendant; 3.° celui de faire paître les bestiaux et de prendre des litières, ainsi que le droit de posonnage et de glandage pour les porcs. — Le prieuré de la Fontaine était l'un des sept décimateurs ecclésiastiques de la paroisse de Cerans. Ses revenus étaient estimés s'élever à 4,000 livres; il était à la présentation de l'abbesse de S.-Sulpice de Rennes. La cure de la Fontaine, qui valait environ 200 livres, était à la même présentation. La famille de Broc (voir l'article FOULLETOURTE), était en possession depuis long-temps, lors de la révolution, de donner des abbesses à ce prieuré.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était jadis annexée à la terre de la Ségrairie, ancien chef-lieu de la baronnie de Longaunai, dont le manoir, comme il a été dit, était attenant au bourg. Ce château appartenait aux comtes du Maine, probablement depuis Hélie de la Flèche, par conséquent aux châtelains de cette ville dans l'origine. Ces comtes dotèrent le prieuré d'une partie des biens de ce fief, et, de plus, du droit de seigneurie et de patronage dans la paroisse, où la prieure-abbesse avait droit de haute, moyenne et basse justice, relevant du comte du Maine. Le manoir de la Ségrairie et quelques droits féodaux qui y restèrent annexés, furent donnés par Charles IV d'Anjou, comte du Maine, à Jean de Cherbaye, son écuyer de cuisine, qui en rend aveu en 1471, ensemble des *maison et domaine* de la Fontaine Saint-Martin. La distinction faite de ces deux propriétés, laisse croire que la dernière est la même que celle actuelle du Maurier, dont le manoir a été reconstruit à la moderne, puisqu'on les voit constamment réunies entre les mains qui dès lors les ont possédées. (Voir l'article MAURIER).

HIST. CIV. Pendant les guerres civiles de la révolution, le

territoire de cette commune, souvent sillonné par des bandes d'insurgés, a été le théâtre de plusieurs faits d'armes remarquables. Le 7 juin 1815 au soir, les chouans tentèrent en vain d'enlever la malle-poste de Paris à Nantes, sur la grande route, en face le bourg et sur le territoire de la commune de la Fontaine, grâce à la courageuse défense de détachemens de gendarmerie et de la 1.re compagnie du 1.er bataillon des voltigeurs sédentaires de la Sarthe, commandé par le capitaine Hubert de Bonnétable, ex-capitaine au 10.e de ligne, qui fit preuve d'une rare intrépidité, dans un combat corps à corps avec le chef des chouans. Ceux-ci laissèrent huit des leurs sur la place.

Il y avait un notaire à la Fontaine Saint-Martin, avant la révolution.

Plusieurs membres de la famille Aubery, du Maurier, se sont rendus célèbres. (Voir leurs articles à la Biographie.)

HYDROGR. La commune est arrosée, du centre au nord, par la petite rivière de Vézanne, qui la limite sur ce dernier point et prend sa source dans les prés du Maurier. — Étangs de Cafernant et de la Vallée, empoissonnés en tanches et brochets. — Moulins à blé de la Rochelle, Tanfeu, Brademer et Gasseau; tous quatre sur la Vézanne.

GÉOLOG. Terrain assez uni, si ce n'est le long du cours de la Vézanne, où il s'élève jusqu'à 35 ou 40 mètres; de formation tertiaire, offrant le grès blanc à grain fin. Un banc de calcaire lacustre, indiqué à Cérans et à Oizé, s'étend sur le territoire de la Fontaine, jusqu'à 1 kilomètre au S. du bourg.

CADASTR. Superficie totale de 1,372 hectares, 93 ares, se divisant ainsi : — Terres labourables, 548 hect., 37 ares, 30 centiares; divisées en 5 classes, évaluées à 3, 8, 15, 30 et 36 fr. — Jardins, 6-57-90; 2 cl. : 36 et 60 fr. — Pépinières, 0-21-30; à 36 fr. — Douves, 0-35-70; à 36 fr. — Etangs, 2-03-0; 2 cl. : 6 et 12 fr. — Prés, 53-27-90; 4 cl. : 12, 25, 50, 60 fr. — Pâtures, 50-92-70; 3 cl. : 3, 8, 12 fr. — Bois taillis, 186-81-90; 4 cl. : 3, 6, 12, 18 fr. — Aulnaies, 1-36-80; à 12 fr. — Boulaies, 2-78-20; à 8 fr. — Pinières, 308-07-0; 3 cl. : 5, 15, 18 fr. — Landes, 159-13-20; 3 cl. : 2, 4, 12 fr. — Mares et lavoirs, 0-34-70; à 2 f. — Sol des propriétés bâties, 6-72-60; à 36 fr. *Objets non imposables :* Église et cimet., 0-26-90. — Chemins et places publiques, 44-73-60. — Riv. et ruiss., 0-92-30. = 1 maison qualifiée château, à 200 fr. — 2 autres maisons hors classes, à 110 fr. — 204 autres, en 6 classes, de 5 à 75 fr. — 4 moulins, en masse, 320 fr.

TOTAL du Revenu imposable, 24,367 fr. 75 c.

CONTRIB. Foncier, 1,956 f.; personn. et mobil., 462 f.; port. et fen., 138 f.; 34 patentés : dr. fixe, 205 f. 50 c. : dr. proport., 119 f. Total, 2,880 f. 50 c. — Perception de Saint-Jean-de-la-Motte.

CULT. Sol sablonneux, aride, peu fertile, ensemencé pour la majeure partie en seigle, le surplus en avoine, sarrazin, très-peu de froment, un peu de maïs ; chanvre, en petite quantité, citrouilles, trèfle, etc. Arbres à fruits à cidre, marronniers. Une grande partie des bois de cette commune, font partie de la forêt des Défais de Vadré (voir l'article COURCELLES). Peu d'élèves de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons ; engrais d'un bon nombre de porcs. — Assolement triennal ; 12 charrues, reparties en autant de fermes principales ; un plus grand nombre de bordages ou closeries. = Cette commune a deux foires par an, de chacune un jour, pour bestiaux et denrées, fixées aux derniers lundis de février et de novembre, par ordonnances des 14 janvier 1818 et 20 octobre 1819. Les habitans fréquentent les marchés de la Flèche, Foulletourte et Pontvallain.

INDUSTR. Exploitation du bois dans la forêt de Vadré et dans les pinières du pays, dont celles de la commune, occupent près du tiers de sa superficie agricole ; exploitation du grès, qui y est taillé et piqué pour le pavage des routes ; quatre métiers à toile pour particuliers.

ROUT. ET CHEM. La route royale, n.° 23, de Paris à Nantes, traverse la commune du N. 1/4 E. au S. 1/4 O. ; celle départementale n.° 8, s'embranche avec la précédente au centre du territoire, qu'elle traverse jusqu'à son extrémité O., pour se rendre à Malicorne et à Sablé.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le Maurier, déjà cité, vendu récemment à M. Lefebvre-Dezallay, du Mans ; l'ancienne maison abbatiale du prieuré, habitée par son propriétaire, M. Cintrat, à qui nous avons l'obligation d'excellens renseignemens sur cette commune et celles environnantes ; Beauregard, ancienne dépendance du prieuré.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau de bienfaisance, doté de 50 fr. en numéraire et de 32 boisseaux de blé. Instituteur primaire, recevant une indemnité sur le budget communal. Un débit de tabac et un de poudre de chasse. Bureau de poste aux lettres, à la Flèche.

Les lieux appelés FONTAINE, la FONTAINE, les FONTAINES, etc., sont très-multipliés dans le département : nous avons dû nous borner à la mention de ceux ci-dessus, les seuls importans.

FONTENAI ; voyez FONTENAY.

FONTENAILLES, ancienne terre seigneuriale, située dans la commune d'Écommoy, de l'arrondissement du Mans, à laquelle était annexée la seigneurie de cette paroisse. Cette terre fut érigée en marquisat, en faveur de M. Gouin de Chapiseau, chef de brigade des gardes du roi Louis XIV, lieutenant-général des armées, et gouverneur de Château-du-Loir. Son fils, ancien capitaine du régiment du roi, chevalier de Saint-Louis, qui lui succéda dans cette propriété, prit le nom de marquis de Fontenailles. Après avoir appartenu à la famille d'Averton (voir l'article BELIN), cette terre fut vendue par les héritiers du marquis de Fontenailles, à la famille Rusé d'Effiat, dont est le propriétaire actuel.

Le château de Fontenailles, à 48 hectomètres au S. S. E. du bourg, a la forme d'un carré long, composé de trois pavillons, précédé d'un parterre accompagné de bâtimens sur les côtés, terminés au N. E. par deux autres pavillons dont l'un est la chapelle, l'autre un logement de concierge, le tout entouré d'une douve qui clôt la cour, et sur laquelle était jadis un pont-levis, remplacé par un pont en pierre, servant d'entrée à ladite cour : un colombier, des jardins, des bois et des bosquets, deux avenues d'arbres, dont l'une conduit au bourg, l'autre sur la route du Mans à Château-du-Loir et à Tours, accompagnent ce château. (voir l'art. ÉCOMMOY).

Jacques Despeaux ou de Scepeaux, seigneur de Fontenailles et de l'Esperonnière, fut présent en personne au procès-verbal d'examen de la coutume du Maine, le 8 octobre 1508. Est-ce de cette terre ou de la suivante, dont la famille de Scepeaux était propriétaire alors ?

FONTENAILLES, autre terre seigneuriale, située à Vouvray-sur-Huisne, sur la rive gauche de la rivière de ce dernier nom, avait, comme la précédente, la seigneurie de la paroisse où elle était située, et relevait de la baronnie de la Ferté-Bernard. De la famille des Haies de Cry, cette terre passa dans celle de Monteclerc, ensuite dans celle de Laval-Boisdauphin, par le mariage de Madeleine de Monteclerc avec Urbain I.er de Laval-Boisdauphin, sur le fils desquels elle fut saisie par décret et adjugée à Louis d'Albret duc de Chevreuse ; le fils de ce dernier la vendit à Jean-Jacques Dyel, marquis du Parquet, son neveu. Celui-ci la revendit à Pierre Desmazis, sieur de la Varenne, ancien capitoul de Toulouse, des descendans duquel l'a acquise M. le Gras, marquis du Luart, qui a fait démolir le château. (Voir les art. DUNEAU et VOUVRAY-SUR-HUISNE.) Arnaud de Beauville, seigneur de l'Estelle, célèbre dans l'histoire du Maine et que nous avons cité plusieurs fois au Précis Historique, (voir aussi la BIO-

GRAPHIE), avait épousé Elisabeth de Chauvigné, dame de Fontenailles. Nous ignorons s'il s'agit de cette terre ou de la précédente, ou même de quelque autre, ce nom étant commun dans le Maine, la Normandie et toutes les provinces de l'Ouest.

FONTENAY, FONTENAI, *Fontenaïum*, *Fontanetum*; commune CADASTRÉE, du canton et à 7 kilomètres 1/2 S. de Brûlon; de l'arrondissement et à 25 kilom. N. N. O. de la Flèche; à 33 kilom. 1/2 O. S. O. du Mans. Anciennement du doyenné de Brûlon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse du Mans, et de l'élection de la Flèche. — Distances légales : 8, 30, 40 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Chevillé; au N. E., par Chantenay; à l'E., par une enclave d'Asnières; au S. E., par Chevillé et par Tassé; au S., par Avoise; au S. O., par Asnières; à l'O. et au N. O., par Poillé; sa forme, très-irrégulière, peut se réduire, bien imparfaitement, en deux parties attenantes l'une à l'autre, savoir : un triangle renversé, c'est-à-dire ayant sa base au N., et son sommet, tronqué, au S.; et une ellipse s'allongeant du N. O. à l'E. S. E., de manière que le territoire est retréci et forme un étranglement vers la moitié de sa longueur, c'est-à-dire au point de réunion de ces deux parties. Son plus grand diamètre, du N. N. O. au S. E., est de 5 kilomètres 3 hectom.; d'E. à O., à l'extrémité N. de la commune, de 5 kilom.; tandis qu'il n'est que de 7 à 8 hectom. à l'extrémité S. E., et à la partie centrale, où a lieu l'étranglement dont il vient d'être parlé.

Le bourg, situé à peu de distance au N. de cet étranglement, et vers le milieu du grand diamètre du N. O. au S. E., se compose d'une espèce de place qui entoure le cimetière, et de deux petites rues se dirigeant au S. E. et au S. Église fort simple, occupant la partie N. E de la place, dans laquelle on remarque un autel à la romaine en pierre, et un tableau de la Sainte-Famille, placé au sommet du chœur; clocher en bâtière; cimetière entourant l'église à l'O. et au S., clos de murs à hauteur d'appui, dans lequel sont deux tombes en marbre, dont l'une, ayant sa table ou couvercle brisé et effacé, est celui de feu M. Bastard de Fontenay, chevalier de Saint-Louis; l'autre, ayant conservé son inscription, celui de son épouse, née Barrin de la Galissonnière, décédée au château de Dobert (voir cet article) en 1784. Un autre cimetière, situé à cinq cents pas à l'E. du bourg, est clos de haies seulement. On remarque dans le bourg de Fontenay, l'ancien prieuré, qui n'est plus qu'une ferme; l'auberge du Lion-d'Or,

avec tourelle, annonçant un ancien fief, qui faisait peut-être partie de ce prieuré ; et plusieurs autres maisons paraissant assez anciennes. A une portée de fusil au S. O., est l'ancien château avec chapelle, à ouvertures en croix, avec tourelle hexagone, dont la porte d'entrée est ornée de sculptures en pierre à l'extérieur, du genre gothique flamboyant. Les cour et jardins sont enceints de murs, flanqués de petites tours ou bastions de distance en distance.

POPULAT. De 111 feux sur les états de l'ancienne élection, on en compte actuellement 169, se composant de 338 individus mâles, 354 femelles, total, 692 ; dont 245 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 47 ; naissances, 176 ; décès, 147. — De 1803 à 1812 : mar., 63 ; naiss., 193 ; déc., 41. — De 1813 à 1822 : mar., 50 ; naiss., 197 ; déc., 132.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S. Philbert, 1.er abbé de Jumièges ; assemblée le dimanche le plus prochain du 20 août, fête de ce saint. La cure, qui valait environ 400 liv., et le prieuré, estimé à 510 liv. de revenu, étaient à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. L'évêque Adam Châtelain, ayant infligé une correction au prieur de Fontenay, à celui de Vallon et à celui de Cossé-en-Champagne, pour conduite scandaleuse, l'abbé de la Couture, dont dépendaient ces prieurés, revendiqua le droit de discipline sur ces prieurs ; mais un arrêt du parlement, de 1409, confirma l'évêque dans ce droit, les délits reprochés ayant été commis hors du monastère et se trouvant par ce motif sous la juridiction épiscopale. Plusieurs chapelles dépendaient de cette paroisse : celle de la Fontaine-Bouet, et celle de S.-Yves, à la présentation des fondateurs ; celle de Tremblay et la prestimonie Rossignol, à la présentation du seigneur. Outre une chapelle au château de Fontenay, il y en avait aux manoirs de l'Onglée et du Grand-Villiers.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château de Fontenay, appartenant à la famille Bastard de Fontenay, dont est héritière madame la marquise de Fontenay, de Dobert. Dès 1068, on trouve dans le Maine un Orric Bastard, lequel signe l'acte par lequel Geoffroi de Brûlon confirme aux moines de la Couture, le don du prieuré de Fontenay. En 1076, Olivier Bastard est présent à celui par lequel Roger de Montgommery et Mabile de Bélesme sa femme, confirment la donation de plusieurs églises du Saosnois, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Eudes et Robert Bastard, assistent également à la confirmation faite

en présence du chapitre de la même abbaye, de l'église de Dangeul, par Guillaume de Brestel ou Braitel. D'un autre côté, on trouve un Jourdan de Fontenay (*Jordanus de Fonteneis*), au nombre des 108 gentilshommes manceaux et angevins, qui se croisèrent en 1158 et partirent pour la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne. — Dans des aveux rendus en 1711 et 1726, par J.-B. Colbert, marquis de Torcy, pour le marquisat - pairie de Sablé, on trouve au nombre des vassaux de ce marquisat, Urbain-Claude Bastard, chevalier, seigneur de Fontenay.

Il y avait de plus dans cette paroisse, le fief du Grand-Villiers, avec chapelle dédiée à S. Roch, où les personnes malades d'ulcères appelés furoncles, *berges* ou *berglès* dans le pays, vont prier le saint pour leur guérison, et où l'on va aussi, des paroisses voisines, en procession aux Rogations. Les seigneurs de ce manoir ayant embrassé la réforme dans le 16.e siècle, on appelle encore *Huguenotière*, une salle lambrissée où avaient lieu les exercices de la nouvelle religion. Ce fief, situé à 1 kilom. 9 hectom. au S. du bourg, se fait remarquer par des meurtrières qui se trouvent aux murs et par deux tourelles, l'une ronde, servant de cage d'escalier; l'autre carrée, où est un second escalier, montant au premier étage seulement. Autrefois à la famille Maréchal de Villiers, ce fief appartient actuellement à M. Gasselin, propriétaire à Chantenay. On y trouva, en 1818, sous le pavé d'une salle, quarante pièces en or, du poids de 10 francs chaque, environ, des règnes de Louis XI et de François I.er

Chénevières, à 2 kilom. N. N. E. du bourg; l'Onglée, à 11 hectom. à l'E.; le Tremblay, à 12 hectom. S. E.; étaient trois autres fiefs de la paroisse, les deux derniers avec chapelles: ce sont actuellement des hameaux.

HIST. CIV. Fontenay possédait, en 1789, un bureau et une maison de charité, cette dernière tenue par deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul, dotées en indivis, d'une ferme produisant 500 liv. de revenu, laquelle a été vendue comme bien national. En outre, le prieuré devait annuellement aux pauvres de la paroisse, une rente de 36 boisseaux de blé. De nouvelles libéralités ont permis d'y rétablir une maison de charité, tenue par deux sœurs du même ordre, actuellement établi à Évron, lesquelles, outre les secours qu'elles donnent aux malades, instruisent les jeunes filles pauvres.

HYDROGR. La petite rivière de Vègre, limite la commune à l'O., pendant un cours de 3 kilomètres au plus; un ruisseau qui prend naissance à la *Fontaine de S.-Philbert*, près le bourg, se jette dans la Vègre, à peu de distance de sa source. — Moulin à blé de Fontenay, sur la Vègre.

GÉOLOG. Sol assez généralement plat, si ce n'est à l'O., le long du cours de la Vègre ; terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique, dans lequel se trouvent différentes espèces de fossiles. Une sorte de craie friable y est exploitée dans plusieurs carrières, et employée à l'amendement des terres, en place de marne.

Plant. rar. Nepeta cataria, LIN. ; Solidago graveolens, LAMCK.

CADASTR. Superficie totale de 1,145 hectares, 75 ares, 88 centiares, se divisant par nature de terrain et de culture, savoir : Terres labourables, 979 hect. 50 ares 83 centiares ; en 5 cl., évaluées à 5, 10, 16, 22 et 30 f. — Jardins, 19-64-84 ; 3 cl. : 30, 34, 38 f. — Pépinières, 0-04-0 ; à 30 f. — Vignes, 17-29-49 ; 2 cl. : 7, 12 f. — Prés, 53-32-82 ; 4 cl. : 15, 24, 42, 57 f. — Pâtis et pâtures, 0-71-60 ; à 4 f. — Bois taillis, 37-04-90 ; 2 cl. : 7, 12 f. — Douves, 0-09-40 ; à 30 f. — Sol des propriétés bâties, 8-53-44 ; à 30 f. *Objets non imposabl.* : Egl., cimet., presbyt., 0-89-00. — Chemins, 25-27-40. — Riv. et ruiss., 3-38-20. = 170 maisons, en 7 class., de 5, 10, 15, 20, 32, 48 et 60 f. — 1 moulin, à 180 f.

Revenu imposable : propriétés bâties, 2,853 f. ; propriétés non bâties, 21,357 f. 53 c. ; total, 24,210 f. 53 c.

CONTRIB. Foncier, 4,061 f. ; pers. et mobil., 417 f. ; port. et fen., 143 f. ; 14 patentés : dr. fixe, 82 f. ; dr. proport., 25 f. Total, 4,728 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Terres argilo-calcaires et argilo-sablonneuses, généralement pierreuses ou de *grouas*, ensemencées dans la proportion de 25 parties en seigle, 15 en froment, 10 en orge, 6 en avoine et menus. Chanvre, trèfle et sainfoin ; un peu de vesce, de jarosses, pois, etc. Arbres à fruits à cidre, noyers, vigne. Vin, cidre, chanvre et fil ; grains, dont il s'exporte un quart en sus de la consommation. — Elèves de quelques poulains et de bestiaux de toute espèce. — Assolement quadriennal ; 40 charrues ; 30 cultures à bras. = Fréquentation des marchés de Sablé, Brûlon ; des foires de Loué.

INDUSTR. Une dixaine de tisserands font des toiles pour particuliers, deux seulemeut pour le commerce.

ROUT. ET CHEM. Le grand chemin de Loué à Sablé, traverse la commune du N. N. E. au S. O., en passant dans le bourg.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le Château, le Grand-Villiers, etc., déjà désignés ; la Vannerie, dans le bourg, ancienne maison de maître, bordage actuellement. Les noms de lieux

la Chénevière, la Tuffière, la Groye, le Tremblay, les Fromentages, etc., sont indicatifs de la nature du sol ou de ses productions.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau et maison de charité ; instituteur primaire, avec logement fourni par la commune ; résidence d'un percepteur, débit de tabac. — Bureau de poste aux lettres à Sablé.

FONTENELLES, ruisseau prenant sa source près d'un bordage du même nom, dans la commune de Sargé, à 23 hectom. N. N. E. de la ville du Mans. Il existe près de ce ruisseau un ancien aqueduc construit par les Romains, appelé le *Chemin des Fées* par les paysans, destiné à conduire ses eaux et celles du ruisseau de Monnet, qui s'y réunissaient par un second aqueduc, dans des bassins, dont on a reconnu des vestiges dans des caves du quartier de Gourdaine au Mans, à une époque où le cours de la Sarthe était moins rapproché des murs de cette ville. (Voir les articles MANS, SARGÉ, MONNET, etc.) Les eaux des Fontenelles, alimentent actuellement le ruisseau qui traverse le bourg de Coulaines (voir cet article), appelé *Fleuve de Gironde*, dans les anciens écrits sur le pays. Elles ont la propriété de couvrir d'une incrustation calcaire, les corps qui s'y trouvent plongés.

Le nom de FONTENELLES, qui indique plusieurs petites sources ou fontaines, voisines les unes des autres, a été donné à divers petits cours d'eau provenant de ces sortes de sources, à des pièces de terre où elles se trouvent situées, et à plusieurs habitations qui en sont voisines, notamment à une belle terre avec maison bourgeoise, de la commune de S.-Denis-d'Orques (voir l'article CREUX).

FORBONNAIS, ancien château situé dans la commune de Champaissant (voir cet article), célèbre dans l'histoire du département, parce que le savant économiste Véron de Forbonnais (voir son article à la BIOGRAPHIE), qui en était propriétaire, en avait pris son surnom et l'habita longtemps. Depuis la mort de sa veuve, à qui il l'avait légué et qui vient d'y décéder, il a été vendu à M. le baron de Reizet, ancien aide-de-camp du maréchal Ney.

FORÊT (LA), ancien manoir féodal, situé dans la commune d'Assé-le-Riboul, à 28 hectom. N. 174 N. O. du bourg, dont nous avons parlé à l'article de cette commune. On trouve un Adam de la Forêt, seigneur de fief, présent lorsque Geoffroi Mauchien, sénéchal du Maine, et Odia de Gauduchon sa femme, firent don de tous leurs héritages à l'abbaye de la Couture du Mans, du vivant de Robert, élu

15.e abbé régulier de cette abbaye, en 1154. Il est très-probable que cet Adam fut seigneur du fief dont il s'agit.

Au surplus, un grand nombre d'autres habitations, fermes et pièces de terre, portent dans le département de la Sarthe ce même nom de LA FORÊT, qu'ils tiennent de leur situation dans ou à la proximité de ces grands bois, dont tout le Maine était pour ainsi dire couvert anciennement.

FORÊT DU MANS. Nous avons rapporté à l'article Alonnes et dans le Précis Historique, p. CXXXIII, l'un des événemens les plus importans de l'histoire de France, la démence de Charles VI qui, en 1392, commença dans la *Forêt du Mans*. Nous avons dit qu'on ignorait généralement dans le pays où se trouvait cette forêt, dont il reste peu d'apparence et, surtout, qui n'est plus connue sous ce nom de nos jours. Il n'est pas possible de douter qu'elle ne se trouvât en dehors de la ville du Mans, dans la direction de l'O. S. O., sur la rive droite de la Sarthe.

En effet, Charles VI voulant contraindre le duc de Bretagne à lui livrer Pierre de Craon, assassin du connétable de Clisson, qui s'était réfugié près de lui, se rendit au Mans avec sa cour et son armée, pour porter la guerre dans cette province. Il dût s'acheminer par la route de la Suze et de Malicorne, la seule qui existât alors dans cette direction, et qui est encore le chemin direct qui mène à ces deux petites villes. Il partit donc par le faubourg de S.-Gilles, par Saint-Georges-du-Plain, la Croix-Georgette, etc.; il dût ensuite traverser le territoire d'Alonnes, comme nous l'avons dit à cet article, puis les bois de Teillais, ainsi que le rapportent les historiens modernes. Or, tout paraît indiquer que l'espace compris entre la ville du Mans, jusques au-delà de ces bois, était alors en effet couvert d'une futaie, qui s'étendait au nord jusqu'au chemin de Fay et plus loin même, puis qu'on trouve au bord de ce chemin, une habitation appelée la *Futaye*, et des deux côtés du chemin de la Suze, chemin encore pavé pendant un trajet assez long, la *Foresterie*, plusieurs habitations appelées *la Forêt*, etc.; que le nom de *Bougrie*, qui s'y trouve aussi, est corrompu de *Bigrerie*, qui était la demeure du forestier. Le nom de *Teillais*, donné à un bouquet de bois distant de 7 kilom. de la ville, se retrouve 13 kilom. plus loin, tout près le bourg de Vallon, ce qui indique que ces mêmes bois ont pu s'étendre jusque là, c'est-à-dire jusqu'à 20 kilom. ou 4 lieues anciennes du Mans; ou plutôt, la nature actuelle du sol, sur tout l'espace qui se trouve entre cette ville, la Sarthe, la petite rivière de Gée, le chemin de Fay, et même plus au nord, dans un triangle de

15 à 16 k. de côtés, indique évidemment que tout cet espace de terrain était alors couvert de bois, puisqu'il l'est encore presque au quart de sa superficie et sur tous les points ; et qu'il pouvait, par conséquent, former alors une assez vaste forêt. Et ce qui prouve de plus, que c'est dans cette direction que s'achemina Charles VI, c'est ce que dit positivement le Laboureur, l'un de ses historiens : « Il sortit lui-même « (Charles VI), armé de toutes pièces, de la ville du Mans, « à la tête des troupes, qu'il conduisit jusqu'à la maladrerie « voisine. » Or, cette maladrerie était située en dehors et à peu de distance à l'O. de la ville, à la gauche de la route dont il a été parlé, qui était l'ancienne voie romaine conduisant du Mans en Anjou. Cette maladrerie, qui fut réunie à l'hôpital-général du Mans, est portée sous le titre de *Chapelle de S.-Lazare*, sur les cartes de Jaillot et de Cassini. D'où il résulte que c'est bien dans la partie du territoire qui avoisine la ville du Mans, que nous avons indiquée, qu'était située la forêt de ce nom, où eut lieu la première scène de la funeste catastrophe qui causa la démence du roi Charles, c'est-à-dire l'apparition de l'*Homme noir* qui lui causa sa première frayeur ; et, ensuite, dans les landes au-delà, entre cette forêt et la Suze, qu'il éprouva la seconde et devint furieux, ce qui mit fin à l'entreprise contre le duc de Bretagne, et força à le ramener au Mans.

FORGES (LES), hameau avec auberge, de la commune de Lavardin, du canton de Conlie, situé sur la route départementale du Mans à Mayenne, par Conlie et Sillé-le-Guillaume, à 13 kilom. 1/2 N. N. O. de la première de ces villes, et à 19 kilom. S. E. de la dernière.

Un grand nombre de fermes et autres habitations, portent ce nom dans le pays, et le tirent des nombreuses forges à bras, que paraissent y avoir établis autrefois les Romains. On trouve à la proximité de presque tous ces lieux, de celui-ci en particulier, de nombreux amas de scories de fer, qui justifient cette conjecture.

Quant aux forges actuelles du département, voyez pour ces usines, les articles ANTOIGNÉ, AUNE (l'), CHEMIRÉ-EN-CHARNIE, CORMORIN, et GAUDINIÈRE (la).

FORT DES SALLES, ancienne forteresse ou château ; voyez SALLES (FORT DES).

FORT DES SALLES, ruisseau ; voir SALLES (ruisseau du FORT DES).

FOSSÉS ROBERT-LE-DIABLE, grande ligne de circonvallation, que fit creuser vers la fin du 11.e siècle,

Robert II de Bélesme, comte du Perche et baron du Saosnois, pour défendre ces deux contrées et même la Normandie, contre les entreprises d'Hélie de la Flèche, comte du Maine, de concert avec Guillaume-le-Roux, son allié, qui lui fournit les fonds nécessaires pour cette entreprise, et pour reparer une dizaine de forteresses renfermées dans cette circonvallation. (Voir l'article SAOSNOIS.) Les fossés ou retranchemens de Robert-le-Diable, qui ont pris ce titre des nom et surnom du guerrier féroce qui les fit creuser (voir son article à la BIOGRAPHIE), et s'étendaient depuis Peray jusqu'à S.-Rémy-du-Plain (voir ces articles), ont été tracés fort inexactement, ainsi que nous nous en sommes assurés par l'examen des lieux, sur la carte de Jaillot. On aura ce tracé d'une manière exacte, d'après le cadastre, tant sur la carte départementale, qui sera publiée après sa terminaison, que sur celle que nous donnerons avec notre article Saosnois.

FOULLETOURTE, FOLLETORTE, FOUILLETOURTE, joli hameau ou village, tirant son nom de la pierre qu'on y fouillait, appelée *tourte* dans le pays; de la commune de Cerans (v. cet article), situé à 1 kil. 6 hect. O. S. O. de ce bourg, entre le Mans et la Flèche, traversé par la route royale de Paris à Nantes. Foulletourte, chef-lieu d'une ancienne vicomté dont il va être parlé plus bas, ayant une population de 500 individus, repartis en 115 feux, se compose d'une double ligne de maisons, neuves pour la plupart, rangées sur les deux côtés de la route, dont plusieurs sont en pierres de taille et d'une construction élégante. A la presque extrémité S. O. du bourg, sur la droite de la route, se trouve une assez belle place triangulaire, de l'angle ouest de laquelle part une petite rue, se composant d'une trentaine de maisons mal construites, qu'on appelle le *Vieux Bourg* ou le *Vieux-Foulletourte*, lesquelles bordaient l'ancienne route de Nantes au Mans. Ce hameau, lieu d'étape pour la troupe, entre le Mans et la Flèche, qui possède un bureau de poste aux lettres, un relais de poste aux chevaux, une brigade de gendarmerie à cheval, une prison de dépôt pour le passage des prisonniers, un notaire et plusieurs autres établissemens publics, des marchés tous les mardis et quatre foires par an (voir l'article CERANS), mais où il manque une halle pour la vente des grains, contient aussi cinq à six bonnes auberges et plusieurs cafés, dont un surtout est monté sur un bon pied. » Si l'on éprouve la curiosité de remonter à la fondation de ce lieu, dit M. Vaysse de Villiers (*Itinér. descript. de la France*, Région du Sud-Ouest), on apprend qu'elle est toute récente, comme

le font soupçonner ses bâtisses nouvelles. Un nombre considérable de rouliers fréquentaient cette route pendant la dernière guerre, qui a fermé long-temps au commerce de Nantes le débouché des mers ; une de leurs haltes nécessaires était Foulletourte, où leur affluence devint telle qu'elle rendit bientôt insuffisante la seule auberge qu'il y eût alors. Il s'y en établit bientôt une seconde, puis une troisième, et enfin jusqu'à sept ou huit, dont plusieurs ont été rendues logeables pour les voyageurs. Telle est l'origine de ce hameau, qui ne tardera pas à prétendre au titre de bourg, et un peu plus tard à celui de ville, si sa progression croissante continue. » Nous croyons que M. Vaysse de Villiers, qui explique bien l'accroissenent récent de Foulletourte, présente sous un aspect trop moderne son *établissement*, plus ancien qu'il ne le croit, ainsi que l'atteste le *vieux bourg* dont nous avons parlé et qu'il n'aura point vu. Il est à regretter toutefois, que les autorités locales et peut-être l'ancien seigneur du lieu, n'aient pas prévu ce rapide accroissement, et cherché à donner une forme plus avantageuse à ce village, qui paraît devoir s'étendre à l'infini le long de la grande route, et n'y former qu'une longue rue, tandis qu'on eût pu donner de plus heureuses directions aux constructions nombreuses qui s'y font.

Nous avons parlé à l'article Cerans, de l'ancienne chapelle de Ste-Catherine qui existait à Foulletourte, indiqué l'époque des foires qui y sont établies, fait connaître ses poteries et autres établissemens industriels, les routes et chemins qui y aboutissent, etc. ; nous devons ajouter ici, pour l'instruction des amateurs d'antiquités qui y passeraient, qu'ils ont une ample moisson à recueillir dans ses environs. Avant d'y arriver, en venant du Mans, ils doivent aller visiter le dolmen appelé *pierre* ou *table* de Vignole, et le peulven qui en est tout près, que nous avons décrits à l'article Bruon, et qui se trouve sur la lisière nord d'une pinière, à 1 hectom. à droite de la route, presque en face la belle maison du Grand-Perray, bâtie sur le côteau opposé. Arrivés vis-à-vis la place de Foulletourte, ils trouveront à gauche de la route, une petite rue qui les conduira au hameau de la Soultière, éloigné de 12 hectom. seulement au sud-est, où naquirent deux hommes célèbres, le voyageur-naturaliste P. Belon, et le philosophe P. Mersenne, mathématicien. De là, ils pourront pousser jusqu'au bourg d'Oizé (voir cet article), et voir s'ils seront plus heureux que nous, à rencontrer les traces d'un temple d'Isis, dont on veut faire venir l'étymologie de ce lieu, que nous croyons trouver ailleurs. D'Oizé, ils pourront aller gagner les ruines du vieux château du Bouchet, et revenir par

la lande des Soucis, observer les nombreux peulvens qui s'y trouvent, dont les deux plus remarquables sont appelés Mère et Fille, ou *Meretfil* par corruption, ainsi qu'un troisième en grès mamelonné ; puis de là regagner, au bout de quelques kilomètres, le bourg de la Fontaine-Saint-Martin (V. cet article), où il ne faut pas oublier de voir la miraculeuse piscine, attenante à l'église. Après quoi, s'ils le veulent, ils peuvent prendre la route départementale qui s'embranche vis-à-vis ce bourg et conduit à Sablé, pour visiter le château de Courcelles-la-Suze, ceux de Malicorne, de Pescheseul, de Juigné ; les chefs-d'œuvre appelés *Saints de Solême*, au bourg de ce dernier nom ; les carrières et la scierie de marbre qui en sont voisines ; les puits d'extraction de l'anthracite, aux environs de Sablé ; d'où ils reviendront dans cette ville, dont la situation et le château ne sont pas sans intérêt. Peu de pays offrent, dans un aussi petit espace, autant de choses remarquables, et certes nous sommes loin d'avoir indiqué tout ce qui peut y offrir de l'intérêt. De Sablé on peut venir, par une autre grande route, reprendre celle de Paris à Nantes, à la Flèche, visiter l'ancien collége de cette ville, et de là se rendre au Lude, dont le château mérite aussi d'être vu, etc., etc.

HIST. FÉOD. La châtellenie de Foulletourte, à laquelle était annexée la seigneurie de paroisse de Cerans, avait son chef-lieu au manoir de la Cour, sis tout près le bourg au S. O., à la droite de la grande route. Ce château, qui est une ferme aujourd'hui, conserve encore sa tourelle hexagone, etc., et, suivant la tradition locale, fut bâti par les anglais, ce qui ne paraît nullement fondé. On y a découvert des casemates ou souterrains très-bien voûtés, en pierre de taille, ayant une issue dans le puits de cette maison. Ces souterrains se prolongent dans différentes directions, jusqu'à plus de 195 mètres sous le vieux bourg et les jardins environnans.

Les anciens seigneurs de cette châtellenie, qui fut érigée en vicomté par lettres-patentes de juillet 1635, enregistrées le 4 août 1636, en faveur de Sébastien de Broc, *de Broco*, seigneur des Perets (*sic*), terre située à peu de distance dans la commune de Parigné-le-Pôlin, avaient le titre de premiers chevaliers des comtes du Maine. Cette vicomté n'avait point de juridiction, et relevait pour le tout de la prévôté du Mans.

Sous le pontificat de Hoël, 34e évêque du Mans, de 1081 à 1097, Geoffroi de Brûlon fait don à l'abbaye de la Couture du Mans, de l'église, cimetière et dîmes de Bernai, que lui avait donné en dédommagement Patri de Chources, qui avait tué son fils. Robert de Folletorte (*sic*), est présent avec

plusieurs autres seigneurs du pays, au dépôt que fait Guillaume, sur le maître-autel de l'église de la Couture, de l'acte de cette donation, et de l'acceptation de Johel, abbé de ce monastère. — En 1402, Ysabelle *alias* Ysabeau de Germaincourt, veuve de Jean Pilemi (voir l'article LOUPELANDE), rend hommage au comte du Maine, des justice, devoirs et coutumes à Foulletourte, etc. — 1457, Jean de Bouillé, écuyer, et sa femme, fille et héritière de Jean de la Haye, seigneur de Vernie, rendent hommage pour les terres seigneuriales de Foulletourte et de Vernie, droit d'usage dans la forêt de Longaunay, ensemble le bois de Ronnes. — 1617, 1661, Sébastien de Broc, chevalier, fils de Mathurin de Broc, seigneur de Broc, rend aveu pour la châtellenie et terre seigneuriale de Foulletourte. Il paraît que Mathurin eut ce fief de l'un de ses parens, nommé aussi Sébastien de Broc, sieur de Peraix (*sic*), en faveur duquel il fut érigé de châtellenie en vicomté. Peut-être celui-ci était-il parrain de Sébastien, fils de Mathurin, qui rend aveu ici, et laissa-t-il ce fief à son filleul. — En 1682, Élisabeth Prudhomme, veuve de Michel Claude de Brocq (*sic*), rend aveu de la vicomté de Foulletourte et de la châtellenie de Brocq (*Broc*, paroisse de l'Anjou, actuellement de Maine-et-Loire, entre le Lude et Baugé), comme ayant la garde noble de Léonard de Brocq son fils, quant à la terre de Foulletourte, et celle de plusieurs de ses neveux et nièces, des noms de le Roy et de Brocq, quant à la terre de ce dernier nom. — On trouve encore un aveu, de 1741, rendu pour cette terre au nom de Michel-Armand de Broc, capitaine au régiment du roi infanterie; enfin, la *Cour de Foulletourte*, l'ancien manoir de cette seigneurie, comme il est porté plus haut, appartient aujourd'hui à M. le comte de Broc, propriétaire également de la terre et château du Grand-Perray, en Pârigné-le-Pôlin.

Il existait dans le Maine, une autre terre seigneuriale du nom de *Folletorte*, située dans la paroisse de Saint-Georges-sur-Erve ou de Folletorte, sur la lisière sud-ouest de la forêt de Sillé. Cette ancienne paroisse est actuellement du département de la Mayenne. Nous avons tâché de ne pas confondre ce qui concerne cette dernière terre de *Folletorte*, avec la vicomté de Foulletourte dont nous traitons.

HIST. CIV. Foulletourte a été, comme nous l'avons dit à l'article Cerans, le théâtre de plusieurs faits d'armes, pendant les guerres civiles de la révolution.

Lors de la marche de l'armée vendéenne, de la Flèche sur le Mans, le 9 décembre 1793, ce fut le lieu de passage des

troupes qui furent envoyées du Mans sur la Flèche, et ensuite de l'armée vendéenne : quelques escarmouches y eurent lieu, entre les grenadiers de cette armée, et les cavaliers de Westermann qui les poursuivaient.

Avant les premiers jours d'avril 1795, au mépris du traité de pacification de la Mabilais (voir le PRÉCIS, p. CCCLXV), deux chefs de chouans, Lhermite et Geslin, viennent s'établir à Foulletourte, et y prodiguent tous les moyens de séduction dont ils peuvent disposer, pour débaucher les troupes républicaines, stationnées sur la route du Mans à la Flèche, et dans les environs : vingt-cinq chasseurs à cheval, venant de la dernière de ces villes, sont forcément désarmés et démontés par eux. — Le 6 novembre de la même année, le général Dubois, commandant au Mans les troupes républicaines, tombe sur un rassemblement de chouans, entre Foulletourte et la Flèche, commandé par le comte de Rochecote, et le disperse, après qu'un assez grand nombre de royalistes est resté sur la place. Cherchant à déviner quel avait été le but de ce rassemblement, le général fait arrêter une voiture venant de Paris, dans laquelle étaient deux malles qu'il fait fouiller et qui se trouvent être remplies de poudre fine venant de Berne, adressée à un aubergiste d'un lieu voisin. D'autres voitures, également chargées de poudre, sont arrêtées à la même époque à Laval et à la Ferté-Bernard, destinées de même pour les insurgés. — Le 13 octobre 1799, un corps de 1,500 chouans, faisant partie de celui qui se propose de s'emparer et s'empare en effet de la ville du Mans, sous les ordres de Bourmont (voir PRÉCIS, p. CCCXCII), se présente à Foulletourte, en chasse un faible détachement de la 40.e demi-brigade, et se porte ensuite sur le Mans. — 24 janvier 1800, Chappedelaine, chef de chouans, à la tête de deux à trois mille des siens, attaque, proche le bourg de Foulletourte, 400 hommes de la 30.e demi-brigade, qui conduisaient à Angers les bagages et la caisse de ce corps. Retranchés derrière leurs charrettes, les républicains font une vive et longue résistance, mais sont forcés néanmoins d'abandonner leur convoi, en laissant soixante des leurs morts sur le champ de bataille. Cette affaire passa pour être la dernière de la guerre des chouans dans le département, sauf l'époque des cent-jours. — Le 11 janvier 1817, le courrier de la malle de Nantes à Paris est arrêté près Foulletourte, par des hommes armés qui s'emparent de 220 fr. Le chevalier de Sarcé, alors capitaine de louveterie dans le département, se trouvant à Foulletourte, monte à cheval pour aller avertir le sous-préfet et la gendarmerie de la Flèche, passe au milieu des voleurs,

qui tirent sur lui deux coups de fusil auxquels il riposte par un coup de pistolet. La gendarmerie et les gardes nationales du canton s'étant mis à leur poursuite, quatre sont arrêtés, chez l'un desquels on retrouve un sabre et une épée pris au prévôt de la Vendée, lors de l'arrestation de la malle, sur la même route, au mois d'avril précédent.

FOURGAS, nom d'un ruisseau qui prend sa source dans la commune de Brettes, à 1 kilom. à l'E. du bourg, se dirige au N., jusqu'à la hauteur de celui de Parigné-l'Evêque, à l'O. duquel il passe, à 1 kilom. 1/2 de distance; tourne ensuite à l'O. jusqu'au moulin de son nom, puis au N. O., pour aller se jeter dans celui de l'Arche-aux-Moines, à 1/2 k. au N. N. E., du bourg de Ruaudin, après un cours de 8 kil environ, pendant lequel il arrose chacune des trois communes citées, et fait mouvoir le seul moulin de Fourgas.

FRAY (SAINT-); voyez SAINT-FRAY.

FRESNAY, **FRESNÉ**, ruisseau qui prend sa source à l'étang de la Cour-du-Bois, dans la forêt de Vibraye, sur le territoire de la commune de Semur, coule au N. E., traverse ou plutôt donne lieu à celui de la fenderie de la forêt de Cormorin, dite de Vibraye, où il en reçoit un autre petit, venant du nord; se dirige à l'E. S. E., en reçoit un autre à Valennes, appelé Torrent de Boutry, et se jette dans la Braye, à 7 hectom. à l'E. N. E. du bourg de Valennes, après un cours de 11 kilom. 1/2, pendant lequel il arrose les communes de Vibraye et de Berfay, qu'il sépare, et celle de Valennes.

FRESNAY (CANTON DE), CADASTRÉ, de l'arrondissement de Mamers; compris entre le 2.e degré 13 minutes, et le 2.e degré 28 minutes de longitude; et entre le 48.e degré 12 min. et le 48.e degré 23 min. de latitude; se compose de 12 communes ou anciennes paroisses, qui sont:

* Assé-le-Boisne,
Douillet,
Fresnay, *chef-lieu;*
* Moitron,
Montreuil-le-Chétif,
S.-Aubin-de-Locquenay,
S.-Georges-le-Gautier,
* S.-Léonard-des-Bois,
S.-Ouen-de-Mimbré,
* S.-Paul-le-Gautier,
* S.-Victeur,
* Sougé-le-Ganelon.

Ce canton qui, d'après l'organisation de 1790, faisait partie du district du même nom, ne se composait alors et jusqu'à l'arrêté du 13 brumaire an X, que de 6 communes. Celles dont les noms sont précédés d'une astérisque, faisaient partie, savoir: Moitron, du canton de Beaumont-sur-

Sarthe ou le Vicomte, les cinq autres de celui d'Assé-le-Boisne, supprimé.

La limite de son territoire la plus rapprochée du chef-lieu d'arrondissement, laquelle est à l'E., en est distante de 23 k., et la plus éloignée, qui est à l'O., de 39 kilom.; la limite la plus voisine du chef lieu de département, qui est au S., en est distante de 37 kilom., et la plus éloignée, qui se trouve au N. N. O., de 45 kilom. Ce canton est limité au N., par la rivière de Sarthe, en partie, laquelle le sépare du département de la Mayenne, et par le canton de Saint-Patern; à l'E. et au S. E., par celui de Beaumont; au S., encore par ce dernier et par le canton de Sillé-le-Guillaume, qui le limite également au S. O; à l'O. et au N. O., encore par le département de la Mayenne. Sa forme est celle d'un oblong irrégulier, s'allongeant du N. O. au S. S. E., avec un appendice comme triangulaire, ayant son angle le plus aigu au S. E. Son plus grand diamètre, qui est du N. O. au S. E., est de 21 kilom., sur une largeur qui varie de 7 1/2 à 12 kilom. 1/2. Le chef-lieu s'y trouve placé à moins de 1 kilom. 1/2 de sa limite la plus rapprochée, qui est au S. E.; tandis qu'il est éloigné de 14 kilom. de celle N. O.

De 194 kilom. carrés environ de superficie, ce canton contient, d'après les évaluations cadastrales, 19,366 hectares 17 ares 78 centiares, divisés par nature de terrain et de culture, ainsi qu'il suit:

	Hectar.	Ares.	Cent.
Terres labourables.	13,717	26	49
Jardins, vergers, pépinières, avenues, bosquets.	274	27	62
Vignes.	19	11	86
Prés, prairies, herbages.	1,958	01	28
Pâtures, pâtis.	326	85	54
Bois futaies, taillis.	1,775	76	48
Landes, bruyères.	375	09	67
Terres incultes, rochers, carrières, minières, ardoisières.	29	26	83
Douves, viviers, étangs, mares.	32	60	80
Superf. des bâtimens, cours, aires.	120	06	60
Places, rues, égl., cimet., presbytères, et autres propriétés communales.	7	19	68
Routes et chemins.	574	97	55
Rivières et ruisseaux.	159	67	38

= 2,999 maisons, dont 5 qualifiées châteaux, plus celles de la ville de Fresnay, non indiquées au cadastre, et qui sont au nombre de près de 400; 23 moulins à blé, dont plusieurs à deux roues, 2 à foulon, 1 à foulon et à tan; 2 grandes forges et une fenderie; une autre servant à refondre la vieille fonte et à retravailler le vieux fer; une tuilerie.

Revenu impos.	Propriét. bâties, 118,760 f. 60 c. —— non bâties, 567,315 21	686,075 f. 81 c.

contrib. Foncier, 71,174 f.; personnel et mobilier, 10,401 f.; portes et fenêtres, 3,131 f.; 427 patentés : droit fixe, 2,949 f.; droit proportionnel, 2,743 f. 82 c. Total, 90,398 f. 82 c., ce qui fait par individu, 5 f. 53 c. 29/41.es; ajouter 3 f. 01 c. additionnels; fait 8 f. 54 c. de contributions directes, payées par chaque individu. Cinq percepteurs sont chargés du recouvrement de ces contributions, dont trois ont leur résidence dans le canton, et les deux autres, dans ceux de Beaumont et de Saint-Patern.

populat. De 15,947 individus, repartis en 3,577 feux, comprenant 7,964 mâles et 7,983 femelles (1). — Augmentation de population depuis 1804, environ 1,100, ou 3/44.es — La superficie du canton étant de 194 kilom. carrés, il s'y trouve 82 2/11.es individus, par kilomètre carré.

Nous devons faire remarquer ici, que dans la population de ce canton, le nombre des individus femelles excède de beaucoup moins celui des mâles, que dans les 11 cantons précédens.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 1,201; naissances, 4,223; décès, 4,109. — Produit de chaque mariage, 3 31/60.es Excédant des naissances sur les décès, 114 ou 1/37.e = De 1813 à 1822 : mariages, 1,273; naissances, 4,857; décès, 3,204. — Produit de chaque mariage, 3 13/16.es à très-peu près.

De l'arrondissement électoral de Mamers, le canton de Fresnay a fourni aux élections du collége d'arrondissement, en novembre 1827, 39 électeurs; au collége départemental, 7; nombre total des jurés, 42. Électeurs d'arrondissement, aux élections de 1828, 40. Le nombre total des jurés, pour 1829, était de 39, savoir : 36 électeurs d'arrondissement, et 6 de département. Pour 1830, et d'après les listes qui ont servi aux élections de juillet de ladite année, le nombre total des jurés était de 41, dont 37 électeurs d'arrondissement, et 6 de département. Enfin, les nouvelles listes électorales et du jury pour 1831, dressées d'après la loi du 12 septembre 1830, qui fixe à 25 ans l'âge réquis pour être électeur, et à 30 ans celui nécessaire pour être juré et suppriment le double vote,

(1) Ce total étant établi d'après le dernier récensement, il faut ajouter 332 individus à la population de l'article ASSÉ-LE-BOISNE, t. 1.er, p. 37, ce qui la portera à 1,817; et 185 à celle de DOUILLET, p. 230 de ce volume, laquelle sera alors de 1,019; les populations de ces communes ayant été indiquées d'après un récensement antérieur.

comprennent 40 électeurs, tous jurés, plus 3 jurés non-électeurs, total, 43 jurés.

HYDROGR. La rivière de Sarthe qui, comme on l'a déjà dit, limite le canton au N. O., le traverse de ce point à l'E., en le divisant en deux parties, et passant au chef-lieu. Les autres cours d'eau qui arrosent son territoire, et qui tous vont se jeter dans la Sarthe, sont, sur la rive gauche : les ruisseaux d'Échanceaux, de Rance, de Vauperou et la petite rivière de Rosay ; sur la droite, le Chemasson, le Merdereau ou Dortre, la Vaudelle, la petite rivière d'Orthe, le Cordé, le Toussant, etc. : il s'y trouve aussi un certain nombre d'étangs. 30 moulins sont établis sur ses cours d'eau, suivant le cadastre, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

GÉOLOG. Sol inégal, coupé par une vallée principale, que forme le cours de la Sarthe, et limitée, des deux côtés de ce cours, par une chaîne de côteaux et de monticules, qui s'élèvent jusqu'à 100 et 130 mètres, entre lesquels cette rivière est profondément et étroitement encaissée et resserrée sur quelques points ; les autres cours d'eau, l'Orthe surtout, forment également des vallées assez profondes, limitées par d'autres chaînes de monticules, qui s'embranchent avec ceux de la Sarthe ; ce qui donne à cette contrée un aspect très-pittoresque et assez sauvage généralement. — Passage des terrains de transition aux secondaires, offrant le calcaire compacte commun, propre à bâtir et à la chaux ; des marbres de différentes couleurs, en rochers énormes, qui s'exploitent également pour les deux mêmes destinations ; des marnes blanche et grise, utilisées pour l'amendement des terres et, la première, sous le nom de *castine*, comme fondant dans les forges ; le grès ancien, de différentes couleurs, notamment un grès rouge micacé à grain fin, formant le noyau d'une partie des côteaux qui bordent la rive gauche de la Sarthe, et le grès ferrifère sur plusieurs points ; le grès employé par les couteliers ; l'ampelite ou pierre noire des charpentiers ; l'argelêtre ou schiste rougeâtre, utilisé pour bâtir, et le schiste bleu ou ardoise ; le minerai de fer, qui se trouve abondamment dans ce canton, notamment à Assé-le-Boisne, et dans les Bercons, monticules isolés entre une chaîne circulaire de côteaux, sur le territoire de Montreuil-le-Chétif ; des quartz laiteux et autres, des poudingues de différentes sortes, de la chaux sulfatée, et des argiles propres à la fabrication des tuiles et pavés. Différens corps organiques fossiles se rencontrent dans ces formations ; plusieurs plantes rares seront indiquées, ainsi que les fossiles, aux articles communaux.

CULTUR. Sol géneralement coupé, montueux et pierreux ;

argilo-calcaire, argilo-sablonneux, ou plus particulièrement sablonneux ; de qualité variée, mais passablement productif, depuis surtout qu'on y fait usage de la marne et de la chaux. Culture variée en céréales, dans les proportions de 19 parties en seigle, 16 en froment, 16 en avoine, 15 en orge, 8 en sarrasin et 2 parties en menus. On cultive en outre, les pois, vesce, jarosses, etc. ; beaucoup de chanvre, un peu de lin, du trèfle en abondance, peu de sainfoin et de luzerne ; vigne, donnant un vin de médiocre qualité. Une grande quantité d'arbres à fruits, produisant la meilleure qualité de cidre du département. Les espèces et variétés de fruits cultivés pour le cidre, sont, en pommiers : *Ameret*, gros et petit ; *Barbari de Normandie*, *Bedaine*, *Doux-Hachet*, *Fenouillet*, *Fréquin*, peu ; *Jeannet*, *Marion-Froid*, *Melon*, *Rousse de Normandie*, *Taffu ;* en poiriers : *Boulai*, *Chien*, *Coigner*, *Fossé*, *Rouge-Vigné*. Les bois, qui sont dans la proportion du 10.e au 11.e de la superficie, servent à l'affouage des usines et pour le chauffage des particuliers. Prés et pâtures, dans la proportion du 8.e, de moyenne qualité, suppléés dans quelques communes qui en manquent, par les prairies artificielles, en trèfle principalement. — Assolement varié, du triennal au quinquennal, celui intermédiaire le plus usité ; labours faits par environ 500 charrues, traînées par bœufs et chevaux pour les 4/5.es ; par chevaux seuls, dans les petites tenues, pour le surplus. On est dans l'usage de *soater* dans ces dernières, c'est-à-dire d'avoir une seule charrue en commun, pour plusieurs petits cultivateurs. Engrais consistant en fumiers naturels, et dans l'emploi de la marne et de la chaux, avec les herbes, les curures de fossés, etc. Fermes n'excédant pas 35 à 40 hectares ; les plus communes de 20 à 25 ; un grand nombre de petites, dites *bordages*, n'excédant pas 5 hectares.

Élèves d'un assez bon nombre de poulains, la plupart pour chevaux de trait, pour la reproduction desquels, les cultivateurs apportent assez de soins, quoique ne se servant néanmoins que d'étalons du pays ; beaucoup d'élèves de veaux et de jeunes bœufs, d'espèce médiocre, ce qui paraît tenir au peu de qualité des pâturages. Dans une partie du canton, on entretient des troupeaux de brebis pour la production des agneaux ; dans les parties maigres, on se livre à l'engrais des moutons, qui y acquèrent un excellent goût. En général, les troupeaux n'excèdent pas 50 à 60 têtes, dont la laine se vend aux marchés du chef-lieu. Élèves et engrais de porcs en grand nombre, qui sont vendus à des marchands qui courent le pays ; peu de chèvres ; beaucoup de volailles, et

d'oies grasses surtout, qui se vendent pour Paris ; quelques ruches dans chaque ferme, en proportion décroissante avec ce qu'elle était autrefois, dont les produits se vendent également aux marchés des environs.

INDUSTR. Elle consiste principalement dans la fabrique des toiles dites de Fresnay, estimées les meilleures de France, qui se fabriquent au chef-lieu et dans plusieurs des communes du canton et autres environnantes, se vendent aux halles de cette ville et d'Alençon (voir l'article FRESNAY qui suit, où nous donnons de plus amples détails à ce sujet) ; dans la fabrication des fers, aux forges de l'Aune et de la Gaudinière (v. ces articles), lesquels s'exportent dans le département, ceux de l'Orne, de la Mayenne et du Calvados ; dans celles des clous, la cuisson de la vieille fonte et du vieux fer ; l'extraction du minerai de fer, de la castine, des marnes et des autres calcaires ; la fabrication de la chaux, des tuiles et briques ; l'extraction des schistes rouge et ardoise ; la fabrication des cuirs, dans les tanneries de Fresnay; le blanchiment des toiles, etc., etc. — Commerce des fers, des toiles, des cuirs, du chanvre, du lin et du fil ; des grains, dont le canton exporte du cinquième au quart de ses produits ; de la graine de trèfle, des bestiaux, laine, plumes, volailles, cidre, fruits, menues denrées, etc. ; des ardoises, chaux, tuile et brique, clous, etc. « En 1760, dit Lepaige, on venait encore de Paris, pêcher l'able dans la Sarthe à Fresnay, pour en employer l'écaille à la composition des fausses perles. »

FOIR. ET MARCH. Le chef-lieu est la seule commune du canton qui possède des foires et marchés. Ses habitans fréquentent, outre ceux-ci, ceux d'Alençon (Orne), de Beaumont-sur-Sarthe, de Sillé-le-Guillaume, de Villaine-la-Juhée et la Pooté, ces deux derniers de la Mayenne.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 5, de Mamers à Sablé, traverse le canton de l'E. au S. O. ; un chemin d'Alençon à Fresnay, par S.-Victeur et S.-Ouen-de-Mimbré ; un autre d'Alençon à Gesne-le Gandelin ; un troisième de Fresnay à Beaumont-sur-Sarthe ; et, enfin, celui qui, de la Pooté et de Gesvres (Mayenne), conduit à Sillé-le-Guillaume, en passant à S.-Paul le-Gautier et à S.-Georges-le-Gautier, sont les principaux moyens de communication du canton.

ANTIQ., MONUM. Quelques personnes prétendent que le chemin de Fresnay à Alençon, par Saint-Victeur, est une ancienne voie romaine, qui de l'Anjou conduisait à *Axiacum*, Essey. Peut-être serait-il facile de justifier cette assertion, s'il nous était possible de la soutenir ici

par une dissertation. On remarque au milieu du cours de la Sarthe, près le bourg de S.-Léonard, un dolmen qui porte le nom de lit ou tombeau de ce saint. Des amas de pierre qu'on rencontre sur la butte de Narbonne, qui domine le même bourg, passent pour être les ruines d'un ancien château, construit par les anglais dans ce lieu. La situation de celui de Fresnay, sur un rocher de marbre, qui domine à pic le cours de la Sarthe, est remarquable : il n'en reste plus que quelques murs de soutenement. L'église de la même ville, est un des beaux monumens gothiques du département, qu'aucun écrivain n'a signalé jusqu'ici. En constructions modernes, on remarque, sur le territoire du canton, les châteaux de S.-Victeur et de S.-Aubin-de-Locquenay. La commune de Montreuil-le-Chétif prétend posséder le portrait de la reine Berthe, bienfaitrice de la paroisse, dans la figure peinte au-dessus de la porte de la sacristie de son église (voir l'art. de cette commune); à Moitron existait l'ancienne commanderie de Guéliant, qui, après avoir appartenu à l'ordre du Temple, fut donnée à celui de Saint-Jean-de-Jérusalem.

FRESNAY ou FRESNAI-SUR-SARTHE, FRESNAI-LE-VICOMTE, N.-D. DE FRESNAY; FRESNE, dans un ouvrage imprimé en 1483; *Fresnaïum*, *Fresnayum vice-comitis vel ad Sartham ; Ferniacum* ; de l'arbre appelé Fresne, et de la terminaison *ai* qui signifie gué, ce qui voudrait dire gué près du Fresne, ou des Fresnes, dans ou auprès une fresnaye. Ville et commune CADASTRÉE, chef-lieu de canton et de district en 1790, de l'arrondissement et à 27 kilomètres O. S. O. de Mamers; à 34 kilom. N. N. O. du Mans. Autrefois chef-lieu du doyenné de son nom, du grand-archidiaconé, du diocèse, et de l'élection du Mans. — Distances légales : 32 et 39 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Assé-le-Boisne; à l'E., par S.-Ouen-de-Mimbré; au S., par S.-Aubin-de-Locquenay; à l'O., encore par Assé; une partie, sorte de faubourg de la ville, et toute la partie O. de la commune, se trouvent renfermées par le cours de la Sarthe, qui en forme une presqu'île, en les limitant au N. en partie et à l'O.; le surplus du territoire, qui en fait les deux tiers et contient la ville proprement dite, se trouve au-delà sur la rive gauche de cette rivière. La forme de la commune est celle d'un parallélogramme de 2 kilomètres de longueur, de l'E. à O., sur 11 hect. du N. au S.; auquel se trouve annexé deux triangles de chacun 6 à 7 hectom. de côtés, l'un ayant sa base adhérente à la partie N. E. de ce carré, et son sommet au N.; l'autre y attenant au S. E., et dont le sommet s'allonge dans cette direction. La ville, pro-

prement dite, bâtie sur la pente du côteau qui domine la Sarthe sur sa rive gauche en regardant l'ouest, communique par un pont à la partie ou espèce de faubourg qui se trouve au-delà, et forme une sorte de quai sur la rive droite de cette rivière : il est à regretter que cette partie, bâtie dans une situation extrémement agréable, ne se compose pas de constructions plus régulières et plus somptueuses, de sorte à en faire le beau quartier de la ville. L'autre partie, n'est formée que de rues étroites, quelques-unes tortueuses, et de places de médiocre grandeur, le tout assez mal bâti, à l'exception de quelques maisons plus récemment construites, situées vers l'extrémité est, dans le quartier avoisinant la route qui va joindre, à la Hutte, celle du Mans à Alençon. Du quai et du pont de six arches, en pierre, construit sur la Sarthe, une rue principale conduit au sommet du côteau dont il a été parlé ; plusieurs autres rues se ramifient à celle-ci et y aboutissent. Sans être belle, cette ville offre néanmoins de l'agrément par son site pittoresque, dominée qu'elle est au N. par des vignes, à l'E. et au S. par la maison de la Roche, les bois de S.-Aubin et de Guéliant ; à l'O. par le rocher appelé Rochâtre, sur la route de Sillé. Dans l'intérieur, on remarque l'emplacement de l'ancien château, sur la rive gauche de la Sarthe et la dominant à pic : il ne reste plus de cette forteresse que quelques pans de murs du côté de la rivière et un cavalier ; du côté de la place, la porte d'entrée, défendue par deux tours rondes, où se voit encore la coulisse de la herse. La place du marché, de moyenne grandeur, sur laquelle a été construit l'hôtel-de-ville, petit, mais de bon style ; une très-belle église paroissiale, à ouvertures, colonnes et chapiteaux extérieurs et intérieurs, du genre roman : aux quatre angles de la tour du clocher, qui est en flèche, sont quatre pinacles ornés de colonnes romanes également. Toutes les pierres d'appareil de cette église, trop peu remarquée, et l'une des plus belles du departement, sont en grès roussard. Deux anciennes maisons, appelées la Grande-Cour et le Lion-d'Or, du genre gothique, situées non loin de cet édifice, sont également remarquables. Cimetière clos de murs, peu loin au S. de l'église. Une halle aux toiles, nouvellement construite, ouverte en 1829. — A 2 kilom. 7 hectom. O. de la ville, à l'endroit appelé *Carrefour des 4 paroisses*, il y a jonction entre les communes de Fresnay, S.-Ouen-de-Mimbré, S.-Germain-de-la-Coudre et S.-Aubin-de-Locquenay.

POPULAT. De 244 feux sur les anciens états de l'élection, la commune en compte actuellement 562, qui se composent de 1,090 individus mâles, 1,182 femelles, total, 2,272 ; dont 10 feux et 40 individus environ hors la ville.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 180 ; naissances, 663 ; décès, 610. — De 1813 à 1822 : mar., 254 ; naiss., 826 ; déc., 555.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à la Vierge. La cure et le prieuré dit du Château, tous deux à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, valaient la première 500 livres, le second 400 liv. de revenu. Chapelles : de S.-Gilles, en l'église paroissiale, estimée 60 livres ; de S.-Jean, dans le faubourg de ce nom, 105 liv. ; toutes deux à la présentation de l'évêque diocésain ; de S. Ladre ou Lazare ; de S. Sauveur, qui paraît avoir été un ancien prieuré d'hommes ; de S. Joseph et des Veaux, toutes hors la ville, sur la rive gauche de la rivière ; de la Magdeleine sur la rive droite, cette dernière aussi à la présentation de l'abbé de S.-Aubin d'Angers. Le prieuré du château fut fondé par les anciens vicomtes du Maine, seigneurs de Beaumont, sous le patronage de S.-Léonard et de Notre-Dame : ce furent eux qui le donnèrent à l'abbaye de S.-Aubin. Celui de S.-Sauveur dépendait de l'office de pitancier de l'abbaye de la Couture du Mans, et fut réuni à la mense de cette abbaye, par décret du 5 juin 1611.

« En 1097, Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant, prince de Normandie et comte du Maine, donne et concède à perpétuité, au monastère de S.-Vincent du Mans, la dixième partie des redevances ou *sorties* accoutumées qui sont dues à son château de Fresnay, et ce de l'avis et par le conseil des seigneurs de sa cour, pour le salut de l'ame de son père Guillaume, roi d'Angleterre, comte de Normandie et du Maine. »

Fresnay était chef-lieu d'un doyenné de 18 paroisses, dont un prieuré conventuel, comprenant 7 prieurés et 36 chapelles.

HIST. FÉOD. La ville et terre seigneuriale de Fresnay, qualifiée d'abord du titre de châtellenie, puis de vicomté, enfin de baronnie, appartenait aux seigneurs de Beaumont, vicaires des comtes du Maine, lorsque Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, s'en empara à plusieurs reprises, alors que, vers les trois quarts du 11.e siècle, il éleva des prétentions sur le comté du Maine. C'est à ce titre et par suite du don que lui fit son père du comté du Maine, que Robert, fils de Guillaume, se qualifie propriétaire du château de Fresnay, dans l'acte cité plus haut. Rentrée plus tard dans la possession des seigneurs de Beaumont (voir l'article BEAUMONT-SUR-SARTHE), cette terre fut comprise dans la composition du duché de ce nom, dont il a été parlé à l'article de ce nom et à celui de la Flèche, et comme lui entra dans le domaine de la couronne, par l'avénement de Henri de Bourbon au trône de

France. En 1701, Louis XIV, son petit-fils, la céda avec d'autres biens à titre d'échange, au maréchal de Tessé, et érigea le tout en comté du nom de Froulai, ainsi qu'il a été dit page 133 du tome 1.er Ce qui restait du château et de cette seigneurie à l'époque de la révolution, appartenait aux héritiers de cette maison. — En 1510, le 10 octobre, Charles IV duc d'Alençon, fait foi et hommage au roi, de la terre de Fresnay, comme faisant partie de son comté. — En 1235, (nous avons dit ailleurs en 1263, nous ne savons laquelle de ces dates est certaine), Louis de Brienne, vicomte de Beaumont, augmente la dotation de la Chartreuse du Parc d'Orques (voir cet article), de 100 liv. de rente, à prendre sur ses terres de Fresnay, etc. — Le 10 octobre 1510, Charles IV duc d'Alençon, fait foi et hommage de la terre de Fresnay, comme partie de son duché de Beaumont, au comte du Maine. — En 1465, le 13 août, et le 10 octobre 1510, il est fait hommage aux comtes du Maine, au nom des ducs d'Alençon, de la terre et seigneurie de Fresnay, tenue en fief du comté du Maine.

Le 8 octobre 1508, comparaissent à l'examen et proclamation de la Coutume du Maine, dans l'ordre de la noblesse, madame Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, ayant le bail du duc son fils, pour la vicomté de Beaumont, en tant que touchent Beaumont, Fresnay et Ste-Suzanne, dépendants d'icelle vicomté; parmi les officiers du roi, praticiens et tiers-état, Robert Guillon, lieutenant du bailli de Fresnay. Voir plus bas, ÉTABL. PUBL. ANC.

HISTORIQUE. En 1073, Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, alors roi d'Angleterre et surnommé le Conquérant, voulant soumettre le comté du Maine qui s'était soustrait à son obéissance, vient mettre le siège devant Fresnay, dont il s'empare sur les vicomtes de Beaumont, pour la troisième fois. Robert II de Bélesme, qui l'accompagne dans cette expédition, est fait par lui chevalier, *Cingulum militiæ præcinxit.* En 1085, il s'en empare de nouveau, sur Hubert II de Beaumont, qui se retire à Sainte-Suzanne, d'où il résiste pendant trois ans aux forces du Conquérant, qui finit par traiter avec lui et lui rend Fresnay. — Vers 1098, Guillaume le Roux, fils et successeur du précédent, étant venu à son tour porter la guerre dans le Maine, son avant-garde a une vive escarmouche devant Fresnay avec un corps de cavalerie, sorti de la place. Raoul, vicomte du Lude, fils de Raoul I.er de Beaumont, qui tenait la place de Fresnay, se rendit au camp du roi, lui représenta qu'il ne pouvait se soumettre sans résistance à moins d'être accusé de lâcheté, et en obtint une

trève, à la condition d'obéir à ce qui serait réglé ultérieurement, lorsque Guillaume serait arrivé devant le Mans et aurait soumis ce chef-lieu de la province. Geoffroi de Mayenne, Rotrou de Montfort, et plusieurs autres seigneurs, traitèrent aux mêmes conditions. — Après la bataille de Poitiers, qui eut lieu en 1356, où le roi Jean fut défait, les anglais s'emparèrent d'une grande partie de la province du Maine et notamment de Fresnay. Ils rendent cette place et toutes celles environnantes par le traité de Bretigny, conclu en 1360. — 1417. Henri V roi d'Angleterre, descend en France avec une armée, traverse la Normandie, pénètre dans le Maine, prend Alençon, Fresnay, et la plupart des autres places environnantes, où ses troupes commettent toutes sortes d'excès. Le bâtard d'Alençon, oncle du duc, leur reprend Fresnay par surprise, en passant la Sarthe à la nage avec ses troupes, et y établit Ambroise de Loré pour gouverneur. Peu de temps après, celui-ci ayant attaqué les anglais près d'Arçonnay, leur tue trois cents hommes et amène un grand nombre de prisonniers à Fresnay. Fait ensuite prisonnier lui-même, il est forcé de leur rendre cette place pour obtenir sa liberté. — 1421. Simon Flette, reçoit assignation de la part des anglais, pour ravitailler le château de Fresnay et plusieurs autres forteresses de l'Alençonnais. — 1429. Le connétable de Richemont fait une tentative pour s'emparer de ce château, est repoussé et obligé de se retirer. — 1433. Le premier mai de cette année, cinq cents anglais de la garnison sortent de cette place la nuit et vont planter un mai en face et à la portée du canon de Saint-Cénery, forteresse située à 12 kilom. au N. 1/4 N. O. de Fresnay (voir l'article MOULINS-LE-CARBONNEL), pour braver la garnison française que commandait l'intrépide Ambroise de Loré. Celui-ci sort à la tête de ses gens, fait arracher l'arbre et l'envoie replanter par son avant-garde, aux portes de Fresnay. Le brave Hermange, son lieutenant, suit de près avec cent-cinquante hommes tenant tous des branches d'arbres à la main, et de Loré se place en embuscade derrière, avec le reste des siens. Les anglais sortent aussitôt du château pour charger les porteurs de verdure, qui se retirent en feignant de fuir jusqu'à l'endroit où de Loré se tient en embuscade ; alors celui-ci tombe sur les anglais et les enveloppe ; tous sont tués ou faits prisonniers. Peu de temps après, le comte d'Arondel s'étant emparé du château d'Orthe, sur les confins à l'ouest de la forêt de Sillé-le-Guillaume, s'avance vers Fresnay, passe la Sarthe au gué de Grateil et campe aux environs, avec l'intention de faire une tentative sur Saint-Cénéry, d'où

Ambroise de Loré et ses lieutenans inquiétaient continuellement les troupes anglaises dans leurs courses de la Normandie dans le Maine et l'Anjou et réciproquement. De Loré tombe sur lui la nuit au clair de lune, tue une centaine de ses hommes, se rend maître de son artillerie et de ses munitions. Cependant, les anglais revenus du premier moment de surprise, se rallient, chargent à leur tour les français, qui font leur retraite emmenant avec eux deux cents prisonniers et quatre-vingts chevaux. Armange, lieutenant de Loré, ayant fait vers le même temps une course jusqu'aux portes de Fresnay, la garnison en sort pour les repousser ; Armange fait mettre pied à terre à sa troupe et charge l'ennemi avec une telle vigueur qu'il lui tue cent-vingt hommes et lui fait un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouve Hardouin de Mont-Louis, maréchal de Fresnay.

Presque tous ces combats ont lieu sur le territoire d'Assé-le-Boisne. (V. cet article), où se trouvait alors un assez grand nombre de châteaux fortifiés, notamment celui d'Assé, le plus important, dans une situation élevée, entouré de larges fossés. Entre ce château et le bourg se rencontrent beaucoup d'ossemens humains ; et récemment on y a trouvé, près les uns des autres, ceux d'un cavalier et de son cheval, dont les fers étaient triangulaires, et, non loin de là, à 12 décimètres de profondeur, un four d'une grande dimension. Les autres châteaux étaient ceux du Moland, dont il ne reste plus que les douves ; de Cérisai, enceint d'un double fossé et flanqué de plusieurs tours ; de la Coursure, de la Courbe, de Grateil, etc. Dans le bois d'Assé, où de Loré surprit les Anglais, soit lors de la plantation du mai, soit lors du campement du comte d'Arondel, on indique encore le lieu sous le nom de *Cimetière des Anglais.*

1442. De Loré, fait capitaine de Sainte-Suzanne, après que Saint-Cénéry eut été soumis, comptant sur le secours de Jean du Bellay pour reprendre le château de Fresnay, dans lequel il s'était ménagé des intelligences, se présente devant la place, mais est forcé de se retirer, du Bellay n'ayant point paru pour le seconder. Une autre version dit que du Bellay se trouva au rendez-vous, mais que les hommes de la place qui avaient été gagnés, n'ayant point effectué leurs promesses, de Loré et lui furent obligés de se retirer et tournèrent leurs armes chacun d'autre côté. — 1443. La garnison anglaise étant sortie de cette place pour, avec celle du Mans, aller faire des courses en Anjou, est taillée en pièces par la noblesse de cette province et celle du Maine. — 1444. Au mépris de la trève signée le 20 mai de cette année, par

laquelle les anglais devaient remettre à René, comte du Maine et duc d'Anjou, toutes les places qu'ils tenaient dans le Maine ; cette remise n'a lieu que le 15 mai 1447, encore retiennent-ils Fresnay et ses dépendances dont jouissait, comme d'une sorte d'apanage, le capitaine Mathieu Got, appelé vulgairement *Matagot*. Jean II duc d'Alençon la leur enlève en 1448, mais ils parviennent à s'en emparer de nouveau. Enfin, en 1450, après la prise d'Honfleur, Charles VII étant venu à Alençon, envoie quelques seigneurs de son armée et ses francs archers assiéger Fresnay, où se trouvait une garnison composée de cinq cents anglais, français et normands, commandés par André Trolof et Pasquin Vasquier, qui furent obligés de capituler. On leur permit de sortir de la place avec armes et bagages, moyennant une rançon de dix mille *salus* : ils en partirent le 22 mars et se retirèrent à Caen. — 1478. Louis XI, après la seconde condamnation à mort de Jean II duc d'Alençon et le décès de ce malheureux prince, exige de René son fils, comte du Perche, pour le remettre en possession du duché d'Alençon, qu'il fasse démolir à ses frais les fortifications, et combler les fossés des places d'Alençon, Argentan, Fresnay, et un grand nombre d'autres qui en faisaient partie. René ayant objecté que sa fortune entière serait insuffisante pour les frais de cette opération, le roi consent à lui remettre la ville et château de Fresnay, et autres places, à la condition d'en ôter la *culasse*. « Il ne paraît pas, dit Odolant Desnos, qu'il ait été mis en possession des châteaux qu'on lui rendait, ni des autres places que lui avait promises le roi, en échange de celles qu'il avait voulu retenir. » — 1568. Les calvinistes de Normandie, sous les ordres de Montgommery, de Rabodanges et de Poly, prennent leur route par Fresnay, pour aller se joindre dans le Maine au marquis de Lavardin, et de là se rendre à l'armée des princes. — 1589. Après l'assassinat de Henri III, René de Saint-Denis de Hertré s'empare de Fresnay, par surprise, au mois d'octobre, et tient cette place dans l'obéissance du roi. Ce fut pour récompense des services qu'il ne cessa de rendre à Henri IV, que Hertré en reçut entr'autres faveurs, au mois de juillet 1592, le don de la baronnie de Fresnay. (Voir l'art. LOUZES, et dans la Biographie celui HERTRÉ.) Dans le cours de la révolution, et particulièrement au commencement de l'année 1795, le canton de Fresnay fut généralement livré aux horreurs de la guerre civile des chouans, contre l'invasion desquels cette ville sut constamment se préserver.

Il n'existe plus des anciennes fortifications de Fresnay, que ce que nous avons indiqué plus haut, en parlant du château :

les murailles d'enceinte de la ville disparaissent de jour en jour ; ses portes ont été détruites depuis long-temps ; les fossés sont convertis en jardins.

HIST. CIV. En 1700, la ville et paroisse payait 3,800 livres de taille. — Un arrêté des consuls du 15 vendémiaire an XI, autorise l'acceptation de la cession gratuite faite à la commune par M. René Mans Froullay de Tessé, dernier seigneur de Fresnay, de plusieurs corps de bâtimens et d'une cour servant autrefois de grenier à sel et de prison.

ETABL. PUBL. ANC. *Baillage royal.* La justice royale du baillage de Fresnay, érigé en 1595, était exercée par un bailli, son lieutenant, un procureur du roi et un greffier. Fresnay était du ressort du présidial du Mans, avant l'érection de celui de la Flèche, créé en 1591, et du parlement de Paris. Cette ville fut placée dans celui du conseil supérieur de Blois, lors de son établissement en 1771.

Grenier à Sel. De la dépendance de la direction des gabelles d'Alençon, il s'y consommait 20 muids (28,000 kilogr.) de sel par an, en 1700. La juridiction de ce grenier consistait dans un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi, et un greffier.

Hôtel-de-Ville. Expilly donne un Hôtel-de-Ville ou corps municipal a Fresnay : sa composition nous est inconnue.

Eaux-et-Forêts. Cette ville relevait de la maîtrise des eaux-et-forêts du Saosnois, fixée à Mamers en 1634.

ETABL. DE BIENFAIS. *Hospice.* Il contient dix lits et est desservi, comme avant la révolution, par trois sœurs d'Evron, alors de la Chapelle-au-Riboul. Il fut doté des biens de l'ancienne Maladrerie-Aumônerie, connue sous le nom de Chapelle de S.-Ladre ou S.-Lazare (V. plus haut, HIST. ECCLES.), qui y furent unis par arrêt du conseil et lettres-patentes des 30 juillet et 30 août 1696. Ses revenus qui étaient de 2,700 liv. en 1789, se trouvèrent réduits en 1805, à 2,517 f. Il s'est enrichi depuis du don d'une pièce de terre, fait en 1809, par le sieur Couppel des Ponceaux.

Bureau de Charité. Le prieuré de Fresnay, devait aux pauvres de la paroisse, une rente annuelle de 36 boisseaux de mouture. — Un décret du 28 juillet 1806 autorise l'acceptation du legs de 500 fr., fait par le sieur Lemarchand, aux pauvres de Fresnay. — Une ordonnance du 24 janvier 1827, autorise l'acceptation d'une autre legs, fait aux mêmes, par la dame veuve Herbin.

INSTR. PUBL. *Ecole-Collége.* Vers le commencement du 18.e siècle, un sieur Cabour fonde à Fresnay une école pour les garçons, et la dote de diverses rentes. — Le chapitre de Saint-

Pierre de la Cour-du-Mans, avait le droit de confirmation du régent du collége de Fresnay, que nommaient les habitans.

Ecole pour les filles. Les sœurs de l'hospice, tiennent une école gratuite pour les jeunes filles.

DISTRICT. Lors de l'organisation de 1790, Fresnay devint le chef lieu du sixième des neuf districts du département de la Sarthe, lequel se composait de 6 cantons, savoir : Fresnay, 6 communes ; Beaumont, 9 ; Vivoin, 8 ; Bourg-le-Roi, 11 ; Assé-le-Boisne, 6 ; Montsort, 12 ; total, 52 communes, ayant une population d'environ 43 mille habitans. Par l'organisation de l'an VIII, toutes ces communes ont été comprises dans l'arrondissement de Mamers, à l'exception de Montsort, faubourg d'Alençon, dont la portion agglomérée, qui n'est séparée de cette ville que par la rivière de Sarthe, et les communes de Saint-Cénéry, Saint-Germain de Corbie et Hellou, ont été distraits du département de la Sarthe, et réunis à celui de l'Orne.

HYDROGR. La rivière de Sarthe, entre dans la commune au N., et baigne les murs de la moitié de la ville, du N. à l'O., sur une étendue de 3 mille mètres ; le ruisseau de la Fontaine de Brée, venant d'Assé-le-Boisne, et celui de la Saussaye, venant de S.-Ouen de Mimbré, et limitant les deux communes, coulent du N. et du N. E. au S. O., pour aller se jeter dans la Sarthe. — Moulins à deux roues de Fresnay ou du Pont et Neuf ; de la Coursure, à une roue, tous trois à blé, et moulin à tan et à foulon ; tous sur la Sarthe.

GÉOLOG. Terrain de transition, montueux, le long et sur les deux rives de la Sarthe, formant des roches considérables de calcaire-marbre de deux couleurs, gris veiné de blanc et de rouge, mêlé de sable quartzeux, et rougeâtre, à-peu-près comme celui d'Assnières (v. cet article), ne s'employant qu'à la bâtisse et à faire de la chaux, quoique susceptible de poli ; marnes blanche et grise ; argile figuline.

Plant. rar Geranium lucidum, LIN. ; Melica ciliata, LIN.

CADASTR. Superficie totale de 208 hectares 75 ares, en nature de terrain comme il suit : — Terr. labour., 130 hect. 62 ar. 38 centiar. ; en 4 classes, évaluées à 22, 40, 50 et 68 fr. — Jard., 14-88-45 ; en 3 class. : à 68, 82, 91 fr. — Vignes, 1-99-10 ; à 40 fr. — Prés, 28-62-10 ; 3 cl. : 54, 86, 120 fr. — Pâtures, 1-45-0, à 27 f. — Bois taillis, 1-37-30 ; 2 cl. : 8, 16 fr. — Etangs, 0-33-70 ; à 17 fr. — Terr. vain. et vag. et rochers, 0-40-94 ; 3 cl. : 68, 82, 91 fr. — Superf. des bâtim., 6-95 24 ; à 68 fr. *Obj. non imposabl* : Egl., cimet., presbyt. et jard., 0-53-21. — Chem., rues et plac. publ., 9-27-81. — Riv. et ruiss., 9-73-80.

= .... Maisons, évaluées à 55,307 fr. 60 c. — 2 moul. à blé, à 600 et à 950 fr. — 1 moul. à tan et à foul., à 158 fr. (Il paraît que le Moulin-Neuf n'était pas construit, lors du cadastrement.)

Revenu imposable : Propriét. bâties, 57,015 fr. 60 c.; propr. non bâties, 11,293 fr. 67 c.; Total, 68,309 fr. 27 c.

CONTRIB. Foncier, 7,579 fr.; personn. et mobil., 2,913 f.; port. et fen., 1,156 fr.; 260 patentés : dr. fixe, 1,950 fr. 50; dr. proport., 1,922 fr. 32 c. Total, 15,520 fr. 82 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol argilo-calcaire, pierreux, dont la partie en labour produit froment, orge et avoine; peu de seigle; chanvre, lin; vignes dans plusieurs petits clos, produisant un vin de qualité médiocre, en rouge et en blanc, qui se consomme sur le lieu; prés d'excellente qualité. Elèves de chevaux, bœufs et moutons, qu'on emploie sur les terres et qu'on engraisse ensuite pour la boucherie; porcs, volailles, etc. — Assolement quadriennal, le plus général. — 7 charrues, reparties en 3 fermes et 4 bordages, dont la plupart des terres dépendent des communes voisines.

Nous ferons remarquer ici que Fresnay, offre l'extrême limite de la plantation de la vigne, dans la partie septentrionale des provinces occidentales de la France, et que, lorsque nous avons dit (V. la *Carte de la Charnie*, en regard de la p. 329 du tome I.er, et la note p. iij de l'*errata* du même vol.), que cette culture ne remontait, sur la rive gauche de la Vègre, que jusqu'à Beaumont-sur-Sarthe, nous avous voulu dire seulement qu'elle n'était commune et multipliée que jusques-là, le peu de terrain qu'elle occupe dans trois communes du canton de Fresnay, ne semblant y être qu'une exception.

INDUSTR. Deux tanneries, produisent des cuirs qui se consomment en majeure partie dans le pavs : on n'y fabrique point de cuirs forts. Une tuilerie et une chaussumerie, dont la chaux est estimée; extraction du marbre, pour bâtir et convertir en chaux; des marnes, de la terre à brique; un cirier travaille la cire du pays.

La fabrique de toile de Fresnay, injustement *dite d'Alençon*, non-seulement est l'industrie la plus importante de cette ville, mais ses produits sont reputés, avec raison, pour les meilleurs et les plus beaux de la France. Cette fabrique occupe environ 1200 ouvriers, dont un tiers dans la ville, le reste dans les communes environnantes, savoir : toutes celles du canton (V. p. 462), moins Saint-Léonard; celles de Bérus, Beton, Fyé, Gesne-le-Gandelin, Petit-Oisseau, et Moulins-le-

Carbonnet, de celui de Saint-Patern; de Coulombiers, Juillé, Piacé et Saint-Germain de la Coudre, du canton de Beaumont. La majeure partie des fils employés à cette fabrication, surtout en chanvre, s'achètent au marché de Fresnay, le surplus à ceux d'Evron, de Lassay, de Villaine-la-Juhée, dans la Mayenne. Ces toiles s'emploient pour draps, linge de table, chemises, et pour tous les usages domestiques. Une partie est vendue à la halle de cette ville, le reste conduit à celle d'Alençon. On estime la fabrication annuelle, à 6,000 pièces environ, des largeurs et qualités ci-après.

TOILES CONFECTIONNÉES CHEZ LES DIVERS FABRICANS.

Largeurs et prix de l'aune.

	En chanvre.				En lin.			
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
En 2/3 justes, écru, de.	1	50	à 4	»	de 1	80	à 6	»
id., en blanc.	1	80	4	50	2	»	7	»
3/4, écru.	2	»	4	25	2	25	8	»
4/4.	2	40	4	»	2	75	4	50
13/12.	3	»	5	»	3	50	7	»

TOILES CONFECTIONNÉES PAR LA MAISON BERGER DE LINTE,

Seule fabrique en ce genre.

Largeurs et prix de l'aune.

	En chanvre.				En lin.			
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
En 5/4, de.	4	»	à 5	»	de 4	25	à 7	»
4/3.	5	»	6	»	5	50	7	50
Aune 1/2 et demi-quart...	6	»	7	»	8	»	9	»
7/4.	7	»	9	»	10	»	12	»
7/4 et demi.	9	»	12	»	10	»	14	»
2 aunes.	10	»	14	»	14	»	16	»

Trois blanchisseries près la ville, sont destinées à donner le blanc aux toiles, dont une seulement sur le territoire communal, les deux autres sur Assé-le-Boisne et S.-Aubin de Locquenay.

Le commerce de vieux linge qui se fait à Fresnay, y donnait lieu, autrefois, à la fabrication du bougran.

Nous avons dit aussi à l'article de canton, qu'on y venait il y a 50 à 60 ans, pêcher l'able dans la Sarthe, pour la fabrication des fausses perles.

COMMERCE. Grains, chanvre, lin, fil, toiles, graine de trèfle; bestiaux, laine, cuirs; volailles, notamment des oies

grasses, dont il se fait des envois considérables à Paris ; plumes, fruits, menues denrées

FOIR. ET MARCHES. Le marché, fixé au samedi de chaque semaine, est l'un des plus forts en grains du département. — Six foires d'un jour, pour bestiaux, grains, toiles, etc. ; fixées aux samedis 4.e de février, 2.e avant Pâques, veille de la Pentecôte, 2.e de juillet, 4.e de septembre et 4.e de novembre. (*Décr. du* 6 *sept* 1802.) — Les fabricans et cultivateurs, fréquenteut en outre les foires et marchés d'Alençon (Orne.)

Comparaison des anciennes mesures aux nouvelles : le boisseau, ras, équivaut à 43 litres 94 centilitres ; comble, à 49 l. 87 centil. La pinte, à 1 l. 27 cent.

ROUT. ET CHEM La route départementale n.o 5, d'Angers à Alençon et à Mamers, par Sablé et Sillé, traverse le territoire et la ville de Fresnay, de l'O. à l'E., et se croise avec celle royale n° 138, du Mans à Alençon, au hameau de la Hutte, à 6 kilom. E. N E. de Fresnay.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien de remarquable sous l'un et l'autre rapport, si ce n'est quelques noms d'habitation, indicatifs de l'élévation du terrain et des rochers qui en forment le noyau.

ÉTABL. PUBL. Mairie, justice de paix, cure cantonnale, hospice avec commission administrative ; bureau de charité ; petite école gratuite pour les filles. Résidence de deux notaires, de deux huissiers, bureau d'enregistrement ; brigade de gendarmerie à pied, prison de dépôt. — Chef-lieu de perception ; recette à cheval des contributions indirectes, bureau de déclaration des boissons, quatre débits de tabac, un débit de poudre de chasse. Bureau de poste aux lettres.

ÉTABL. PARTIC. Un docteur en médecine, deux en chirurgie, deux officiers de santé, une sage-femme, trois pharmaciens. Un instituteur tenant pensionnat ; deux autres instituteurs et deux institutrices primaires. Deux messagers, pour le Mans et pour Alençon.

FRESNAYE (CANTON DE LA), de l'arrondissement de Mamers, compris entre le 1.er degré 58 minutes et le 2.e degré 12 min de longitude ; et le 48.e degré 22 min et le 48.e degré 29 min. de latitude ; se compose de 14 communes ou anciennes paroisses, qui sont :

Aillères,	Chassé,
Aulneaux (les),	Chenay,
Beauvoir,	Fresnaye (la), *chef-lieu* ;
Blèves,	Lignière-la-Carelle,

Louzes,	Roullée,
Montigny,	S.-Paul-sur-Sarthe,
Neufchâtel,	S.-Rigomer-des-Bois.

Ce canton qui, suivant l'organisation de 1790, faisait partie du district de Mamers, est le seul du département qui n'ait éprouvé aucun changement de circonscription par l'arrêté du 13 brumaire an X.

Sa limite S. la plus rapprochée du chef-lieu d'arrondissement, n'en est distante que de 6 kilomètres ; la plus éloignée, qui est au N. O., l'est de 20 kilomètres ; la limite la plus rapprochée du chef-lieu de département, qui est au S. S. O., l'est de 39 kilom., et la plus éloignée, qui est au N. E., en est distante de 54 kilom. Borné au N. par la rivière de Sarthe qui le sépare de l'ancienne Normandie, actuellement du département de l'Orne ; à l'E., encore par ce même département, et en majeure partie par la petite rivière d'Autrèche, qui l'en sépare ; au S., par le canton de Mamers ; à l'O., par celui de Saint-Patern ; la forme de ce canton est celle d'un hexamètre irrégulier, se réduisant à une espèce d'ellipse, s'allongeant de l'O. S. O. à l'E. N. E., dont la plus grande irrégularité consiste dans un angle rentrant à l'O. S. O., formé par une portion du territoire du canton de S.-Patern. Son diamètre d'E. à O., varie de 14 à 17 kilom. ; du N. au S., de 7 1/2 à 13 kilom. Le chef-lieu se trouve à peu près au centre du premier de ces diamètres ; au tiers vers N. du second. Superficie, 164 kilomètres carrés environ.

POPULAT. De 7,180 individus, suivant le dernier récensement arrêté par ordonnance royale du 15 mars 1827, repartis en 1,556 feux, dont 3,382 individus mâles et 3,798 femelles. Augmentation de population depuis 1804, 300 individus, ou à peu près 1/24.e — La superficie du canton étant de 164 kilomètres carrés, c'est 43 individus 3/4 environ par kilomètre carré ; sur quoi il faut remarquer qu'un tiers au moins de cette superficie étant occupé par la forêt de Perseigne, qui n'est point ou pour ainsi dire point peuplée, on peut porter à 60 individus à peu près, la population de chaque kil. carré habité. Suivant le tableau officiel de population dont il vient d'être parlé, celle des communes de ce canton dont les articles ont été rédigés avant sa publication, doit être rectifiée ainsi : Aillères, 321 ; Aulneaux (les), 522 ; Beauvoir, 331 ; Blèves, 239 ; Chassé, 282 ; Chenay, 163. (Voir tome I, p. 4, 56, 141, 169, 353 ; t. II, p. 13.)

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 550 ; naissances, 1,906 ; décès, 1792. — Produit de chaque

mariage, 3 1/2 environ. — Excédant des naissances sur les décès, 114, ou 1/19.e à très peu près. — De 1813 à 1822 : mar., 605 ; naiss., 2,011 ; déc., 1,292. — Produit de chaque mariage, 3 1/2. — Excédant des naissances sur les décès, 718, ou 4/11.es à peu près.

CONTRIB. Foncier, 44,447 f. ; personn. et mobil., 3,715 f. ; port. et fen., 1,291 f. ; 135 patentés : droit fixe, 880 f. ; dr. proport., 405 f. 50 c. Total, 50,738 f. 50 c. ; ce qui fait 7 f. 06 c. 2/3 environ par individu ; ajoutez 3 f. 99 c. 3/14.es additionnels ; fait 11 f. 05 c. 5/6.es de contributions directes payées par chaque individu de ce canton. — Quatre percepteurs sont chargés de cette perception, dont un seulement y a sa résidence.

De l'arrondissement électoral de Mamers, le canton de la Fresnaye a fourni aux élections du collége d'arrondissement, en novembre 1827, 7 électeurs ; au collége départemental, 3 ; nombre total des jurés, 10. Aux élections partielles de l'arrondissement, en avril 1828, 8 électeurs. Le nombre des jurés pour 1829, était de 10, savoir : 7 électeurs, dont 3 du haut-collége, et 3 non-electeurs. Pour 1830, et d'après les listes qui ont servi aux élections de juillet de ladite année, nombre de jurés : 11, savoir : 8 électeurs, dont 3 du collége départemental, et 3 non-électeurs. Enfin, les nouvelles listes électorales et du jury, pour 1831, dressées d'après la charte de 1830, et conformément à la loi du 12 septembre même année, qui fixe à 25 ans l'âge requis pour être électeur, et à 30 celui nécessaire pour être juré, et supprime le double vote ; listes d'après lesquelles ont été faites dans la Sarthe les élections partielles d'octobre 1830, comprennent 13 jurés dont 10 électeurs, tous âgés de 30 ans.

HYDROGR. La rivière de Sarthe, qui donne son nom au département, limite le canton au N., ainsi qu'il a été dit plus haut, pendant un cours de 11 kilom. d'E. à O. ; la petite rivière d'Autrèche, le borne à l'E. en grande partie ; toutes deux le séparent, ainsi que le département, de celui de l'Orne et des anciennes provinces de Normandie et du Perche, de la dernière desquelles ce canton était considéré comme faisant presque entièrement partie très-anciennement. Il est encore arrosé par un grand nombre d'autres cours d'eau, qui tous ont leur source dans la forêt de Perseigne, dont les uns, tels que ceux de Clairefontaine, de Rouperroux, de Chedouet, de Sarthon, coulent, ainsi que l'Autrèche, au N. E. et au N. et vont verser leurs eaux dans la Sarthe ; les autres, dont les principaux sont les petites rivières de Bienne et de Rosay-Nord, se dirigent au S. O. et au S., pour aller grossir la

Sarthe également, après que celle-ci a changé de direction et coule elle-même au S., peu après son passage à Alençon. Ce canton offre aussi plusieurs étangs, dont le plus considérable est celui de Chédouet; et une fontaine minérale sur le territoire de Roullée. — Neuf ou dix moulins à blé sur les différens cours d'eau, dont 1 à deux tournans, celui de Roullée, fort remarquable par sa belle construction; 1 moulin à foulon. — Un moulin à vent.

GEOLOG. Le plateau élevé, coupé de nombreuses vallées, sur lequel est plantée la forêt de Perseigne, offre son point culminant au lieu appelé des Quatre-Gardes, lequel a servi de sommet pour la triangulation de la carte de Cassini et de la nouvelle carte détaillée de la France, et en servira probablement aussi pour le cadastrement de ce canton. Cette partie principale du territoire, dont le plateau verse les eaux de ses nombreuses sources dans toutes les directions, présente le terrain de transition ancien, dans lequel se rencontrent le grès de couleur briquetée à sa surface; le schiste bleu ou ardoise, à feuillets généralement épais, exploité jusques vers le milieu du 17.e siècle, que les agens forestiers de la forêt de Perseigne firent interdire cette exploitation, comme nuisible à la vente du bardeau qu'elle produit; le schiste argileux rougeâtre, peu consistant; le quartz hyalin; l'euryte, ou pâte pétrosiliceuse du porphyre, que l'on observe à Neufchâtel, ou vers le centre de la lisière sud du canton. Ce terrain va se perdre à l'extrémité S. E. et S., où il est subordonné au calcaire jurassique, qui caractérise particulièrement la formation secondaire du canton de Mamers. Dans la partie N. et N. E., et l'espace situé entre la même forêt et la rivière de Sarthe, le terrain incliné offre un bassin d'alluvion rempli de cailloux, galets et blocs de grès roulés. On trouve la pierre calcaire propre à bâtir et à faire la chaux sur différens autres points; ainsi que la marne blanche, et des argiles de différentes couleurs, propres à la briqueterie, etc Quelques plantes rares qui se rencontrent sur ce canton, seront indiquées aux articles communaux.

CULTUR. La forêt de Perseigne, qui, comme il a été dit ci-dessus, occupe près du tiers de la superficie cantonnale, ou 10,412 arpens (5,317 hect. 62 ar.), suivant Jaillot, est divisée en 12 coupes ou triages, savoir: 4 en futaies et 8 en taillis, dont les essences principales sont le chêne et le hêtre, offre cette circonstance qu'après l'abattage de la futaye, celle-ci se trouve remplacée par le bouleau; et aussi que la superficie ayant peu de profondeur, les grands végétaux pivotans y croissent difficilement, de sorte que le chêne y prospère

moins bien que le hêtre. On y remarque aussi à l'état sauvage, comme dans plusieurs autres massifs de bois du département, le sorbier domestique, appelé *cochêne* dans le pays.

Le surplus du terrain en culture, offre un sol varié argileux compacte, argilo-calcaire, argilo-sablonneux, caillouteux et médiocrement fertile, dans lequel les céréales sont cultivées dans cette proportion : avoine, 11 parties ; froment, seigle et orge, de chaque 8 parties ; menus ou grains mêlés, 2 parties ; un peu de sarrasin ; chanvre, pommes de terre, trèfle, sainfoin ; prés abondans, la plupart de médiocre qualité, quelques-uns sujets aux inondations. Un certain nombre de landes existent encore dans ce canton. — Arbres à fruits à cidre, offrant les espèces et variétés suivantes : en pommiers, *Améré blanc* et *petit*, *Bédane*, *Barbari*, *Fréquin* de plusieurs sortes ; *Rousse*, *Taffu* ; en poiriers : *Blanc-Perrot*, *Carisis*, *Coignet*, *Hauterive*, *Longueraie*, *Oignonnet*. — Elèves de poulains et principalement de jeunes chevaux, dont ce canton produit les plus estimés et les meilleurs du département pour la selle. Elèves de veaux, de porcs, moutons, chèvres ; engrais de bœufs et de porcs. — Assolement triennal et quadriennal, le premier le plus général ; fermes de moyenne étendue pour la plupart ; quelques-unes néanmoins de 40 à 50 hectares ; moins de très-petites ou bordages et closeries, que dans les cantons dont une partie du territoire entoure les villes. On y compte environ 270 charrues, dont les trois-quarts sont traînées par bœufs et chevaux, le surplus par chevaux seuls. Engrais naturels presqu'exclusivement employés, la marne qui se rencontre dans plusieurs communes n'y étant pas généralement en extraction. — Le commerce agricole n'y consiste en grains que fictivement, le canton ne se nourrissant pas ou ne se nourrissant qu'à peine ; graine de trèfle, chanvre et fil, cidre, bois ; bestiaux de toutes sortes ; bœufs et porcs gras ; poulains et jeunes chevaux ; volailles, gibier, menues denrées. — La forêt produit des bois de charpente, de chauffage, des charbons ; le premier s'expédie à Alençon (Orne), et à Mamers ; les autres alimentent les forges et autres usines des environs.

INDUSTR. Exploitation des bois dans la forêt, où se fabriquent différens ouvrages grossiers en hêtre, tels que pelles et palis, voliers ou braies à chanvre, vases, cuillers, fourchettes, fuseaux, chantepleures, sabots, etc., pour une valeur de plus de 30,000 fr., non compris les sabots et autres ouvrages plus grossiers. — Extraction du calcaire pour bâtir et pour convertir en chaux, dans 3 fourneaux ; de la terre employée dans une tuilerie ; etc. Le nom de Verrerie que

porte une ferme située à une des extrémités sud de la forêt de Perseigne, semble indiquer qu'il a existé une usine de ce genre autrefois.

FOIR. ET MARCH. Ce canton n'a ni foires ni marchés. Les habitans fréquentent ceux de Mamers, du Mêle-sur-Sarthe (Orne), et d'Alençon.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route royale n° 155, de Mamers à Alençon, traverse le canton et la forêt de Perseigne, du S. au N. O. dans sa partie O.; un chemin de Mamers au Mêle, mis en état de route départementale jusqu'à Blèves seulement; un autre chemin, de Mamers à Alençon, par S.-Rigomer, et un vieux chemin d'Alençon à S.-Paul-sur-Sarthe, sont les principaux moyens de communication de ce canton; les nombreux cours d'eau et l'humidité qu'ils entretiennent, rendent les chemins vicinaux de difficile exploitation généralement

ANTIQ. MONUM. L'existence problématique d'une ancienne ville à S.-Paul-sur-Sarthe; la tradition plus certaine du séjour de Henri IV au château de la Tournerie, dans la commune de Louzes; quelques églises et quelques vieux manoirs féodaux dont l'architecture révèle leur ancienneté, sont les seules traces d'antiquités qui se remarquent dans ce canton, où il ne reste que peu de chose de l'abbaye de Perseigne (voir cet article), fondée dans le 12.e siècle, par les comtes du Perche, ni de l'hermitage de N.-D. des Châteliers et de celui de Louye.

ÉTABL. PUBL. Nous ferons observer que ce canton ne possède aucun bureau d'enregistrement. Une justice de paix, 14 mairies; 1 cure cantonnale, 8 succursales; résidence de 3 notaires, d'un huissier, ressortants du bureau d'enregistrement de Mamers, etc.

FRESNAYE (LA), LA FRESNAIE, et LA FRESNAIS; *Fresnaium*, *Fraxinetum*, improprement *Forniacum* par Expilly. Commune chef-lieu de canton, dont l'étymologie du nom est la même que celle de Fresnay; située sur la lisière nord de la forêt de Perseigne, dont elle contient une portion; de l'arrondissement et à 14 kilomètres N. O. de Mamers; à 49 kil. N. du Mans; jadis du doyenné de Lignères, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales: 16 et 59 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par S.-Paul-sur-Sarthe; à l'E., par Roullée et Louzes; au S., par la forêt de Perseigne et Neufchâtel; au S. O. et à l'O., par S.-Rigomer-des-Bois et Lignères-la-Carelle; au N. O., par Chassé; la forme de cette commune est un carré long irrégulier, s'étendant de l'O. S. O. au N. E. sur un diamètre de 5 kilom. 1/2 environ,

contre 2 à 3 kilom. de largeur, du N. O. au S. E. Le bourg, situé au quart E. du premier de ces diamètres et au centre du second, se compose de maisons de chétive apparence pour la plupart, formant une rue qui s'allonge du N. au S., en passant à l'E. de l'église. Celle-ci grande, paraissant fort ancienne, à très-petites ouvertures, du genre gothique primitif. Clocher en pyramide quadrangulaire ; cimetière entourant l'église au N. et à l'O., clos de murs d'appui. Le château de Chedouet, à 5 1/2 kilom. seulement au S. E. du bourg, pouvant être considéré comme y attenant, est une maison fort simple, avec un pavillon, autrefois entouré de fossés et défendu par un pont-levis.

POPUL. De 243 feux sur les anciens états de l'élection, on en compte 345, comprenant 697 individus mâles, 785 femelles, total, 1482, dont 290 dans le bourg, 225 environ au hameau appelé les Ventes du Four ; 80 à celui de la Bauge ; 65 au hameau du Goullet ; 50 à celui de la Vincendière ; qui sont les principaux de la commune : les autres, au nombre d'environ 25, ne se composant que de 12 à 35 individus. — Il est à remarquer que cette commune a diminué de population de 1/23.e environ depuis 1804, contrairement à la généralité des autres communes du département.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 109 ; naissances, 381 ; décès, 461. — De 1813 à 1822 : mar., 118 ; naiss., 376 ; déc., 301.

HIST. ECCLES. Eglise sous le patronage de S. Georges ; point d'assemblée ou fête communale. La cure, qui était à la présentation de l'évêque diocésain, était estimée valoir 900 liv. de revenu. Le prieuré de Louie ou Louye, situé à 13 hectom. S. S. E. du bourg, valait 300 liv. : il était présenté par l'abbé de Saint-Martin de Séez. — En 1629, le 27 mai, l'évêque Charles de Beaumanoir autorisa l'établissement dans cette paroisse, d'une confrérie, dont les membres, appelés *charitons*, ensevelissent les morts, les présentent à l'église et en font l'inhumation : cette confrérie subsiste encore actuellement.

Un décret du 18 janvier 1813, autorise l'acceptation au profit de la fabrique de l'église de la Fresnaye, d'une maison et dépendances, évaluée 800 fr. de capital, léguée par le sieur Lesimple.

Saint-Paul-sur-Sarthe, commune limitrophe, est réunie à celle de la Fresnaye pour le spirituel.

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse, qui était annexée au château de Chédouet, appartenait en 1777 à M. Duchesne, procureur du roi au bureau des finances d'Alençon. Ce château appartient encore à une dame de cette famille, appelée

madame de Chédouet, qui habite la même ville. La partie de cette seigneurie qui dépendait de la baronnie de Saosnois, du baillage de Mamers, s'étant trouvée réunie à la couronne, après l'avénement de Henri IV au trône, fut aliénée postérieurement, avec faculté perpétuelle de rachat, à M. Boulemer de Bresteau, seigneur de Montigny, président au présidial d'Alençon.

En 1666, Jean du Faguet, écuyer, seigneur de la Gastine, pour Hélène de Rossart sa mère, et la dite dame elle-même, font successivement aveu pour le fief de Louviers ou Louvières, dépendant de la baronnie du Saosnois. (Voir les articles BLÈVES et LOUZES.) — En 1707, René François de Maillé, marquis de Bénehart, fait aussi aveu pour les terres seigneuriales de Chanceaux, de Montecoublet et de la Fresnaye d'Irosaye, relevant de Bélesme et du Saosnois. — En 1738, autre aveu par Jean-François-Louis de Brunet, sieur du Mollan, pour la terre seigneuriale de Louvières, récemment acquise. Chanceaux est actuellement une ferme de la commune des Aulneaux; Montecoublet, ancien château, à 14 hect. O. N. O. du bourg de la Fresnaye; la Fresnaye d'Irosaye paraît être le hameau du premier de ces noms, situé à 5 kilom. E. du bourg du même nom, à 17 hectom. N. N. E. de celui de Louzes et à 7 hectom. O. N. O. de celui des Aulneaux; enfin, Louvières est actuellement une ferme à 18 hectom. S. du bourg, à l'entrée de la forêt de Perseigne.

Il y avait aussi dans cette paroisse le château des Essards, sur lequel nous ne savons rien, non plus que sur la Chevalerie, qui est actuellement un hameau.

HIST., ANECD. Entre 1592 et 1633, Odet de Saint-Denis, fils du célèbre baron de Hertré (voir ce nom à la Biographie), gouverneur de la ville et du château d'Alençon, après son père, fut assassiné dans le presbytère de la Fresnaye, à l'instigation d'un de ses parens, curé de Roullée, qui avait la même maîtresse que lui. (*Odol. Desn.*)

L'un des continuateurs du Roman Comique, d'Offray, qui était Alençonnais, après que Scarron eut abandonné ses héros, se plaît à prendre la ville qu'il habitait et ses environs, pour le théâtre de leurs exploits. « Ils furent interrompus, dit-il (chap. IX), par l'arrivée d'un carrosse rempli de noblesse campagnarde. C'était un gentilhomme qu'on appelait M. de la Fresnaye. Il mariait sa fille unique, et il venait prier les comédiens de représenter chez lui le jour de ses noces. » Et plus loin (chap. XII), il ajoute : « La veille de la noce, l'on envoya un carrosse et des chevaux de selle aux comédiens. Pour aller d'Alençon à la Fresnaye, il faut passer une partie

de la forêt de *Persaine* (ce qui par parenthèse n'est pas exact) ; la troupe arriva au château.... Le bal fut tenu le soir après souper, car l'on avait fait venir la grande bande des violons du Mans, celle d'Alençon étant à une autre noce à Argentan. L'on dansa à la mode du pays, et les comédiens dansèrent à la mode de la cour. »

HYDROGR. La commune est arrosée par le ruisseau de Chédouet, qui prend sa source dans la forêt, au triage de la Croix-Chéreau, coule au nord, passe près et à l'est du bourg, y forme l'étang du château, et va se jeter dans la Sarthe au-dessus de l'ancien prieuré de S. Paul ; par le Sarthon, qui prend également naissance dans la forêt, ainsi que deux autres ruisseaux qui s'y réunissent, dont l'un passe près le hameau de Proculé, l'autre près celui des Basses-Ventes ; tous trois coulent au N. O. et vont se jeter aussi dans la Sarthe, au-dessous du bourg de Montigny. Ces différens cours d'eau, sont sujets, lors des pluies, à se déborder et à inonder tout le terrain. — Etang de Chédouet, d'environ 8 hectares, empoissonné en carpes et tanches. Celui de Sarthon, desséché et en pâtures depuis long-temps. — Moulin de Chédouet, à blé, sur le ruisseau de ce nom.

GÉOLOG. Sol plat, si ce n'est le long des cours d'eau ; s'élevant à l'extrémité sud, où il gagne le plateau sur lequel se trouve plantée la forêt ; s'affaissant au nord, en formant un plan incliné, vers le cours de la Sarthe ; terrain d'alluvion dans lequel on rencontre la marne grise sur quelques points, à peu de profondeur ; et des bancs d'argile, qui retiennent les eaux au-dessous de la couche végétale.

DIVIS. DES TERR. Terres labourables, 440 hectares ; jardins, 6 ; prairies et pâtures, 871 ; bois taillis, 53 ; landes, dépendantes de la forêt de Perseigne, 150, (affermées par portions par le gouvernement, savoir : la lande de Montecoublet ou de la Bauge, de 70 hect. ; des Rocherets, 50 ; de la Frette, 13 ; de la Vincendière, 15 ; de la Basse-Vente, 7 ; des Ventes du Fonr, 5) ; étangs, 8 hect. ; superfic. des bâtim., 5 ; eaux courantes, chemins, édific. publ., etc., 37. Total, 1,580 hectares environ. Nous répétons qu'il ne faut prendre cette donnée que pour approximation, le cadastre seul pouvant offrir la contenance exactement.

CONTRIB. Foncier, 6,184 f. ; personn. et mobil., 814 f. ; port. et fen., 261 f. ; 35 patentes : droit fixe, 235 f. 50 c. ; droit proportionnel, 100 f. Total, 7,594 f. 50 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Sol froid, humide, argileux, sablonneux, généralement caillouteux, médiocrement productif ; cultivé dans

la proportion de 20 parties des terres labourables en froment, 11 en orge, autant en avoine, 1 en seigle ; le premier et le dernier ne rapportant que 3 et 4 pour un ; l'orge 4 à 5 ; l'avoine 5 et 6. Chanvre, trèfle, très-peu de pommes de terre. Arbres à fruits abondans, donnant un cidre de bonne qualité. Elèves de poulains et de chevaux, de bêtes aumailles, peu de porcs, davantage de moutons. — Assolement triennal ; 27 charrues ; 15 fermes principales, affermées de 500 à 900 f. ; un grand nombre de bordages, réunis pour la plupart par hameaux. — Commerce de grains, dont il n'y a pas exportation réelle, la commune ne se nourrissant pas ; chanvre et fil, cidre, chevaux et bestiaux, laine, menues denrées. — Ce chef-lieu de canton n'ayant point de marchés, les habitans fréquentent ceux d'Alençon et du Mêle-sur-Sarthe (Orne), et celui de Mamers.

INDUSTR. Exploitation des bois dans la forêt de Perseigne, tant en bûchage, bois de bâtisse et de fente, que pour la fabrication des sabots et des autres ouvrages dont il a été parlé plus haut, page 483, à l'article de canton. — Lepaige dit qu'autrefois ces derniers ouvrages se fabriquaient en buis : il est probable qu'il a été induit en erreur, et qu'on y employait seulement le hêtre comme aujourd'hui.

ROUT. ET CHEM. Des chemins vicinaux, difficiles à exploiter pour la plupart, servent seuls aux communications de cette commune.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Sous le premier rapport, Chédouet, les Essards, dont il a été parlé, la maison du notaire dans le bourg ; sous le second, outre les noms déjà cités, les Rocherets, Beaulieu, Bel-Air, les Bruyères, la Ménagerie, le Pain-Béni, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, justice de paix, cure cantonnale, bureau de charité ; résidence d'un notaire, d'un huissier, ressortant du bureau d'enregistrement de Mamers ; résidence d'un percepteur ; un bureau de déclaration des boissons, un débit de tabac, un débit de poudre de chasse. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

ÉTABL. PARTIC. Un docteur en médecine.

FRESNÉ ; voyez FRESNAY, ruisseau.

FRESNERIE, ancienne juridiction, dépendante d'une seigneurie du même nom, laquelle s'exerçait au Mans, dans la maison de la Fresnerie, située rue Saint-Dominique, et dont les officiers étaient un bailli, un procureur-fiscal, un greffier et des huissiers. Une partie de la paroisse S.-Nicolas de la ville du Mans, relevait de cette juridiction.

FREULON, nom vulgaire et corrompu du ruisseau le Treulon. Voir ce dernier mot.

FRILEUX, ruisseau ayant sa source au bois du même nom, dans la commune de Roullée, du canton de la Fresnaye, laquelle il traverse du S. au N. N. E., en passant à l'E. du bourg, pour aller se jeter dans la Sarthe, au N. du château de Garenne, après un cours de 4 kilomètres.

FRILOUZE, autre ruisseau, prenant naissance au château de la Davière, commune de Courcemont, près Bonnétable ; se dirigeant au N. O. jusque auprès du château de Saint-Aignan, où il reçoit celui de Blochemouche ; coule ensuite à l'O., reçoit le ruisseau de Roussigné, au N. E. du hameau de la Touche ; et va se jeter dans l'Orne N.-E., entre le bourg de Ponthouin et le hameau de la Sonnerie, après un cours de 6 kilom., pendant lequel il arrose les communes de Courcemont, Sables, S.-Aignan et Mézières-sous-Ballon. Point de moulins sur son cours.

FRU, FROU, assez vastes landes, situées à quelques lieues à l'E. de la ville du Mans, entièrement incultes autrefois, en partie cultivées ou plantées en bois actuellement. Ces landes, qui furent arpentées en 1550, comme toutes celles du Maine qui appartenaient à la couronne, se subdivisaient par portions qui prenaient le nom des diverses paroisses, en assez grand nombre, sur lesquelles elles s'étendaient, et furent immédiatement vendues par le gouvernement. On appelle plus particulièrement de ce nom actuellement, la portion de ces landes qui se trouve près et au sud du bourg de Coudrecieux, dans le canton de Bouloire.

FYÉ, FIÉ, FIEZ, *Fiacum* ; peut-être de *Fio*, *is*, être fait ; indication d'un établissement dans un lieu déterminé ? Commune CADASTRÉE, du canton et à 10 kilomètres 1/2 S. O. de Saint-Patern, dont elle est la plus importante par sa population et son industrie ; de l'arrondissement et à 22 kilom. O. de Mamers ; à 37 kilom. N. du Mans ; tout près à la gauche de la route du Mans à Alençon, à 11 kilom. 1/2 S. de cette ville, chef-lieu du département de l'Orne. Autrefois du doyenné de Fresnay, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 12, 25 et 43 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par Gesne-le-Gandelin, Petit-Oisseau et Cherisay ; à l'E., par Rouessé-Fontaine ; au S. E., par Coulombiers ; au S., par Saint-Germain-de-la-Coudre et S.-Ouen-de-Mimbré ; à l'O., par S.-Victeur ; la forme de cette commune est à peu près celle

d'un cœur, dont la pointe est au S. S. E., et le lobe gauche beaucoup plus élevé au N. O., que le droit ne l'est au N. E. Diamètres : du N. au S., variant de 2 à 3 kilom. 1/2 ; de l'E. à l'O., de 3 à 6 kilom. Le bourg, situé au tiers N. du premier de ces diamètres, et vers le milieu du second, à 1 kilom. seulement à la gauche de la route royale du Mans à Alençon, entoure l'église de toutes parts, et forme à l'entour, une sorte de rue circulaire, d'où partent plusieurs autres petites rues qui en divergent. Eglise ayant un bas-côté à gauche, séparé de la nef par des arcades et piliers romans, fort grossièrement construits ; à croisées du genre gothique, avec découpures en cœur, d'autres du genre flamboyant. On y remarque quelques vitraux coloriés avec des inscriptions gothiques dont on ne lit plus que les phrases et mots : *Assumpta est Mariæ. Angeliæ.... benedicti.* La petite porte S. de l'église, a son arcade surmontée d'un cordon cintré saillant, orné de sept têtes grotesques en modillons. Clocher en bâtière, supporté par une tour carrée percée de petites ouvertures romanes. Cimetière entourant l'église, au S. et à l'E. principalement, clos de murs d'appui. Le château, fini de construire en 1788, à peu de distance de l'ancien, détruit en 1780, n'a rien de remarquable : il n'est séparé de l'église que par la rue. Une maison dans le bourg, appelée Puy-Dodo ou le Pavillon, où se trouve une grosse tour du style de la renaissance, à angles coupés aux deux tiers de sa hauteur, paraît avoir été un ancien manoir féodal, peut-être une dépendance de l'ancien château, dont elle était peu éloignée. Enfin, la chapelle Sainte-Marguerite, à peu de distance du bourg, n'a absolument rien de remarquable dans sa construction, quoiqu'on en ait dit dans un ouvrage récent. (Voir plus bas ANTIQ.)

POPULAT. Comptée pour 193 feux avant la révolution, elle en contient 444, qui se composent, suivant le recensement fixé par l'ordonnance du 15 mars 1827, de 955 individus mâles, 933 femelles, fait 1888. Augmentation depuis cette époque, de 87 individus, total 1,075, repartis, savoir : dans le bourg, 76 feux comprenant près de 300 individus ; au hameau de Fyé ou des Hauts-Aries, sur la route, 12 feux et 50 individus ; à ceux du Boulay, 28 et 125 ; de Beaumanteaux, 19 et 107 ; de la Maladrerie, 15 et 65 ; des Grouas, 12 et 52 ; de Moulinneuf, 7 et 30 ; le surplus réparti en plusieurs autres hameaux moins importans, ou isolément sur la commune.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 134 ; naissances, 458 ; décès, 299. — De 1813 à 1822 : mar., 145 ; naiss., 537 ; déc., 366.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de l'apôtre S. Pierre

et de S. Etienne. L'assemblée patronale, qui tenait autrefois le jour de la fête de ce dernier saint, qu'on venait invoquer contre la peur, a cessé depuis 50 ans, à défaut de fréquentation. La cure, qui était à la présentation de l'évêque du Mans, était estimée valoir 1,200 liv. de revenu. Le prieuré de Bénédictins de S.-Jean de Cohardon, à 2 kilom. 8 hectom. E. N. E. du bourg, valait 200 liv. de revenu et était présenté par l'abbé de S.-Nicolas d'Angers. Une assemblée qui tenait autrefois à ce prieuré, a remplacé celle de S.-Etienne et tient dans le bourg, le dimanche le plus prochain du 24 juin. Guillaume de Champfleur fonda ce prieuré, de 1109 à 1115, en faveur de Bernard, premier abbé de Tyron et des religieux de cette abbaye. Il y avait en outre deux chapelles fondées dans l'église paroissiale, celle de S.-Jacques à laquelle les habitans présentaient; et celle de S.-Nicolas de Lamarre.

Une maladrerie paraît avoir existé dans un champ du même nom, appartenant à la fabrique de l'église, à qui les biens de cet hospice ont sans doute été réunis. Un hameau s'est formé dans ce lieu, depuis 25 ans.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, était annexée au château, qui appartenait à la famille des vidames de Vassé. Elle fut vendue, vers 1775, à M. de Quincé, qui fit abattre le vieux château en 1780, et reconstruisit celui actuel, terminé en 1788. Acquis ensuite par Madame d'Argouges, ce château fut vendu pendant la révolution à différens particuliers, qui ont fait bâtir des maisons dans les jardins.

Dans des aveux de 1658 et 1666, Christophe de Vallée, chevalier, prend le titre de seigneur de Fyé. (Voir les articles CHAMPFLEUR et CHEVAIN.)

Outre la terre seigneuriale de paroisse, il y avait en Fyé plusieurs autres fiefs, savoir : 1.° Cohardon, où avait été établi le prieuré, dont il est parlé plus haut, situé au milieu de bois du même nom, à 1 kilomètre 172 S. duquel existe une autre maison appelée Vieux-Cohardon et un hameau nommé les Cohardons. Ce fief avait justice baillagère. Dans un aveu de 1669, on trouve au nombre des vassaux du duché-pairie de Mayenne, Louis de Tragin, seigneur de Cohardon. Reste à savoir s'il s'agit de ce fief ci? 2.° Jupilles, dont le manoir actuel, d'une ancienne construction, situé à 2 k. N. N. O. du bourg, avait donné son nom à une famille qui le possède encore. (Voir cet article à la suite de celui de la forêt du même nom.) 3.° Meslay, château de construction moderne, à l'extrémité O. N. O. du territoire, autrefois à monsieur Prudhomme de Meslay, actuellement la propriété de M. Guyon-Fontaine, maire de Fyé. 4.° Cons, à l'O. S. O.;

ancien manoir entouré de douves, qui a passé de la famille de Bouillé dans celle de Fontaine de Saint-Victor, et n'est plus qu'une ferme aujourd'hui. 5.° Villette, à l'E. S. E., simple ferme également, appartenant à madame la princesse de Talmont. (Voir l'article GESNE-LE-GANDELIN.) 6.° Enfin, la Ragotière, où se trouve une maison de maître, et dont l'ancien étang est en culture, autrefois à la famille Dufriche, appartient actuellement à M. Fontaine, d'Alençon.

La paroisse de Fyé, résidence d'un notaire avant 1790, faisait partie de l'ancien Saosnois, du ressort du bailliage de cette baronnie, dont le siége était à Mamers.

ANTIQ. En creusant les fondations d'une maison dans le bourg, en 1822, on trouva plusieurs tombeaux en terre cuite, avec leurs couvercles, dans lesquels étaient des ossemens: ces tombeaux ont été brisés et dispersés. On trouva également, lors de la démolition de l'ancien château, différentes cavités dans les murs, qui paraissaient avoir servi de sépultures, et au fond desquelles on trouva des ossemens. Il existait un chemin souterrain, actuellement interdit, qui communiquait du prieuré à ce château, disposition qui se rencontre fréquemment dans tout le pays, et qui semble avoir eu pour but de permettre aux ecclésiastiques de se mettre sous la protection des seigneurs, et de se soustraire aux voies de fait des troupes, pendant les guerres du moyen âge, si fréquentes et si long-temps prolongées dans la province.

Dans le bourg et tout le terrain qui l'avoisine, on rencontre des débris de squelettes humains en grand nombre, qui paraissent attester les combats qui ont eu lieu sur ce territoire, lors des guerres dont il vient d'être parlé.

HYDROGR. La commune est arrosée par quatre cours d'eau principaux, qui sont celui de Rosay-Nord, qui la sépare à l'E., de celle de Roissé-Fontaine; le ruisseau de Randonnay, venant de la commune de Petit-Oisseau, lequel va se jeter dans le suivant, à 1 kil. S. du bourg; celui de Fyé venant de la fontaine de Libert, en Gesne-le-Gandelin, passe au château de Vaux, au moulin de Jupilles, coupe la commune en deux parties presque égales, et va se jeter dans le Rosay, près le bourg de S.-Germain; enfin, le ruisseau de Cons, ayant sa source près le château de Meslay, à 1 kilom. O. du bourg, lequel va se jeter dans le Fyé. — Moulins à blé de Rosay, sur la petite rivière ou ruisseau de ce nom; de Jupilles, de Fyé, et de Villette, sur le ruisseau de Fyé; de Cons, sur le ruisseau de ce nom.

GÉOLOG. Terrain coupé, du N. à l'E. et au S. E., passablement plat à l'O. et au S. O.; de seconde et de troisième for-

mation, offrant le calcaire horisontal coquiller, propre à être taillé, et qui donne une chaux dite grasse, très estimée (Voir l'article MARESCHÉ); une sorte de tufau sans consistance, employé comme marne, réputée la meilleure du canton, et qu'on transporte, pour l'amendement des terres, jusqu'à 2 et 3 lieues (10 à 15 kilom.); une marne grasse, de couleur grise, qui, ainsi qu'une espèce d'argile smectique, s'emploie, au contraire de l'autre marne, à engraisser les terres sablonneuses et trop légères. Cette dernière s'exporte dans les parties voisines des départemens de l'Orne et de la Mayenne : on y rencontre des cristaux de chaux sulfatée, très-volumineux. On exploite dans la partie N. E. de la commune, le grès blanc, employé au pavage des routes, et à celui de la ville d'Alençon : 50 à 70 ouvriers y sont presque continuellement occupés pour tailler ce grès, qui sert aussi à bâtir et s'exporte jusqu'à 8 et 10 lieues; dans la partie O., le minerai de fer est en extraction.

Plant. rar. Quelques-unes des plantes qui seront indiquées plus loin, aux articles Gesne-le-Gandelin et Oisseau (Petit-), se rencontrent également sur Fyé.

CADASTR. Terres labourables, 1,068 hectares 80 ares 50 centiares; en 5 classes, évaluées à 9, 18, 32, 46, 55 f. — Jardins, 31-73-0; en 3 cl. : à 55, 68, 92 f. — Prés, 152-96-80; 4 cl. : 18, 42, 61, 73 f. — Pâtures, parcs et pâtis, 65-70-30; 4 cl. : 4, 14, 28, 41 f. — Bois futaies et taillis, 242-26-30; 4 cl. : 6, 13, 23, 32 f. — Landes, 7-44-10; 2 cl. : 1, 2 f. — Etangs, 0-07-70; à 55 f. — Mares, 0-32-50; à 1 f. — Sol des propriétés bâties, 12-28-03; à 55 f. *Objets non imposabl.* : Egl., cimet., 0-58-0. — Routes, chem. et plac. publ., 45-66-76. — Riv. et ruiss., 3-58-01. Total de la superficie, 1,631 hect., 42 ares. = 385 maisons, en 7 classes, de 2 à 60 f. — 5 moulins, à 40, 80, 104, 112 et 155 f.

Revenu imposable : propriétés bâties, 2,040 f.; propriétés non bâties, 32,656 f. 81 c. Total, 34,696 f. 81 c.

CONTRIB. Foncier, 7,410 f.; personn. et mobil., 832 f.; port. et fen., 289 f.; 65 patentés : droit fixe, 284 f; droit proportionnel, 118 f. 66 c. Total, 8,933 f. 66 c. — Perception de Petit-Oisseau.

CULTUR. Sol très-varié, de l'argileux pur au sablonneux; culture considérablement améliorée depuis 40 ans, par la division des terres, qui a augmenté le nombre des propriétaires; par l'emploi de la marne, devenu général; et par la mise en culture des landes, dont il ne reste plus qu'une portion minime, comparée à ce qu'il en existait autrefois. Ensemencés en

céréales, par égale portion à peu près entre chaque espèce ; chanvre, trèfle, pommes de terre ; arbres à fruits, donnant d'excellent cidre ; bois, en grande quantité. Elèves de quelques poulains, de beaucoup de bêtes à cornes, de moutons, moins de porcs, quelques chèvres. — Assolement triennal et quadriennal ; 50 charrues, pour 14 métairies et 50 bordages environ, dont près de moitié faits valoir par leurs propriétaires.

Commerce fictif de grains, la commune se nourrissant à peine ; de bestiaux, de chanvre, de fil, la plus grande partie employé sur le lieu ; bois, cidre, graine de trèfle, menues denrées. — Fréquentation des marchés de Fresnay et d'Alençon et de Beaumont.

INDUSTR. Consiste principalement dans la fabrication des toiles, dites de Fresnay (voir cet article et celui de son canton) et d'Alençon, laquelle emploie, à Fyé, près de 230 métiers. Ces toiles se vendent aux halles des deux villes désignées, quelques-unes à celle du Mans. Extraction des substances minérales indiquées plus haut.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 138, du Mans à Alençon, traverse la commune du S. au N., dans sa partie Est ; celle départementale n.° 5, partie de Mamers à Fresnay, passe tout près de son extrémité Sud ; enfin, l'ancien chemin d'Alençon à Fresnay, et à Sillé, la traverse du N. au S. O., dans sa partie O., ce qui offre des communications rendues plus faciles encore pour les habitans et ceux de plusieurs communes environnantes, par un grand chemin bien encaissé, qu'avait fait construire M. de Quincé, lequel conduisait du bourg à la route d'Alençon, d'un côté ; et de l'autre, au chemin de Fresnay : ce chemin est actuellement en très-mauvais état et sollicite les plus urgentes reparations.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien de plus, sous le premier rapport, que ce qui a été indiqué dans le cours de cet article ; sous le rapport des noms : la Vieille-Cour, Hautéclair, Montguérin ; les Grouas, les Touches, les Boulaies, le Tremblay, et autres, indicatifs de la nature du terrain et de ses productions.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; deux instituteurs et une institutrice primaires, avec rétribution communale ; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Fresnay.

FYÉ, hameau dépendant de la commune dont l'article précède, consistant en une dizaine de maisons, distantes du bourg, de 1,1 hectom. à l'E., sur la grande route du Mans à Alençon, et dont nous ne faisons un article, que parce qu'il est indiqué dans l'Itinéraire descriptif de M. Vaysse de Villiers.

FYÉ, ancien fief relevant de la paroisse d'Assé-le-Riboul (voir cet article), et pour lequel Ambroise de Saint-Rémy est cité en désaveu, aux assises du bailliage de Beaumont-le-Vicomte (voir l'article BEAUMONT-SUR-SARTHE), le 11 janvier 1530, comme vassal. En 1590, Pierre de Saint-Rémy de Fyé, qui avait pris le nom de Cossé, à cause de son mariage avec Madeleine de la Motte-Fouqué, dame de Cossé, contribua avec Gilbert de Loré, et autres seigneurs Manceaux et Normands, à dégager le château de Mayenne, assiégé par les ligueurs, sous les ordres de Lansac, de du Bellay et autres.

G

GABERONNE, ruisseau ayant sa source à la fontaine de la Barberie, à 28 hectom. O. du bourg de Vancé; coule au S., en passant près et à l'O. du château de la Chenehuère, jusqu'à la maison de la Roche, où il se contourne à l'O.; reçoit un autre ruisseau venant des étangs de la Chenehuère, au S. de la chapelle S.-Fraimbault; et va se jeter dans la petite rivière d'Etangsort, près la ferme de la Pionnière. Pendant son cours, qui est de 4 kilom. 172, ce ruisseau arrose les communes de Vancé, S.-Georges-de-la-Couée et Courdemanche, et fait mouvoir un moulin

GALLERANDE, GARLANDE, *Castellum Wallerandi seu Gallerandi.* Terre et château situés dans la partie de la commune de Luché, du canton du Lude, dépendante de l'ancien territoire de Pringé, paroisse qui y a été réunie (v. ces deux noms), à 8 hectom. O. N. O. de ce dernier bourg, à 2 kilom. E. de celui de Mareil-sur-Loir, et à 4 kilom. E. de celui de Clermont-Gallerande, auquel cette terre a donné son surnom. Bâti par les anglais, disent les gens du pays, ce que rien n'indique d'une manière particulière, le château de Gallerande, de construction régulière, flanqué à ses quatre angles de quatre tours rondes, est entouré de murs de clôture et de larges fossés, alimentés par l'eau du ruisseau de Malvaut, lesquelles vont ensuite emplir une belle pièce d'eau qui se

trouve en face du château, au S. : il est de plus accompagnée de jardins et de belles avenues en tilleuls et peupliers.

Cette terre, qu'il est difficile de ne pas croire avoir reçu son nom de l'un des membres de la célèbre famille de Garlande, avait titre de châtellenie, ou d'hébergement seulement, dans l'origine. Elle fut érigée, avec la seigneurie de Clermont et plusieurs autres terres (voir p. 47 et 48 de ce volume), en marquisat-pairie, par lettres-patentes de 1576, en faveur de Georges I.er de Clermont, fils de Louis de Clermont, seigneur de Gallerande, et de Renée d'Amboise, et petit-fils de René de Clermont, vice-amiral de France, mort en 1523. Le marquisat de Gallerande relevait en partie de celui de Sablé, en partie aussi de la seigneurie de la Flèche, etc. ; et du présidial du Mans, pour les cas royaux. On voit, par un aveu de 1687, qu'à cette époque la terre seigneuriale de Gallerande fut saisie sur Henri II de Clermont et Renée de Mauve ou Monet, son épouse. Elle a appartenu jusqu'à nos jours à cette famille, dont le dernier possesseur a été M. le marquis de Clermont-Gallerande, lieutenant général et pair de France. Vendue par lui à M. Dufour, armateur à Nantes, c'est de celui-ci que l'a acquise M. le chevalier de Sarcé propriétaire actuel. Cette belle habitation, que l'on apperçoit de la ville de la Flèche, en est éloignée de 8 kilom. 1/2 à l'E. 1/4 N. E.

On trouve dans l'histoire de la province, un Gui de Gallerande, écuyer, dont nous avons parlé à l'article Beaufay (voir p. 117 du t. 1.er), lequel vivait en 1275. C'est le seul individu de ce nom, dont nous trouvions des traces dans le Maine. La famille Gallerande, originaire de la province de Brie, qui a joué un si grand rôle sous le règne de Louis-le-Gros, et à qui on attribue d'avoir suggéré à ce prince le bienfait du premier affranchissement des communes, ayant exercé pendant long-temps les fonctions de sénéchaux de France, dont la charge était héréditaire dans la maison des comtes d'Anjou, qui avaient négligé de la remplir. Foulques V, dit le Jeune, ayant revendiqué cet exercice, consentit néanmoins à ce que Guillaume Garlande en demeurât chargé, à la condition qu'il la tiendrait en fief de lui et qu'il lui en ferait hommage. Il ne serait donc pas étonnant que cette famille, d'après ces rapports avec les comtes d'Anjou, se fût trouvée posséder une seigneurie, et y eût fait construire un manoir, sur les confins de cette province. (V. le PREC. HIST., tom. 1, pag. CXX et CXXI).

1265. Par un acte daté du mercredi d'après la Toussaint de la dite année, Louis, fils de Jean, comte de Brienne, roi de Jérusalem et d'Acre, et Agnès, sa femme, vicomtesse

de Beaumont, dame de la Flèche, etc., donnent à Auberée de Louvray, cousine-germaine de la dite vicomtesse de Beaumont, en faveur de son mariage avec Hubert de Clermont, droits d'usage de toute nature dans la forêt de Mélinais (voir cet article), et toutes choses nécessaires, où quelles soient, dans leurs châtellenies du Lude et de la Flèche, pour l'hébergement de Gallerande, appartenant au dit Hubert de Clermont, à la charge, par ladite Auberée ou ses héritiers, de payer au jour de Pâques fleuries, chacun an, à ladite dame Agnès, une paire d'éperons dorés, etc. Cet acte fait remonter assez haut, comme on le voit, la possession de Gallerande par la famille de Clermont, dont une des principales branches en retint son surnom. Peut-être Hubert acquit-il cette propriété de Gui de Gallerande ou Garlande, nommé plus haut?

1421 — 1429. Après la bataille de Baugé, où les Anglais furent défaits, en 1421, par le maréchal de la Fayette, le seigneur de Clermont, s'étant retiré avec sa famille et les meilleurs de ses effets dans sa terre de Montrevault, près Angers, confia la garde de son château de Gallerande à Guillaume Grugelin, qui l'abandonna lâchement aux anglais, sans s'être défendu. Il est probable que ce fut sur ce point que les archers et gens de pied de l'armée du duc de Clarence, qui étaient demeurés à Beaufort, ainsi que le rapporte Bourdigné dans sa chronique d'Anjou, passèrent le Loir, pour se retirer à la hâte en Normandie, en traversant le Maine (voir PRÉC. HIST., p. CXXXVI et CXXXVII). Il n'est pas probable qu'ils aient songé alors à garder ce château, pressés comme ils l'étaient d'échapper à leurs vainqueurs. Cependant, un annaliste ajoute : « le château de Gallerande fut repris sur les anglais par les troupes du roi, qui y mirent le feu. » Toujours est-il que ces insulaires, qui prirent leur revanche sur les français dès l'année suivante, s'en emparèrent de nouveau peu après, puisque, en 1429, ou 1427 selon Lobineau, le connétable de Richemont s'avançant dans le Maine, leur reprit les châteaux de Gallerande, de Ramefort et de Malicorne, qui étaient voisins. (Voir ces deux derniers articles.) Le connétable leur enleva d'assaut la basse-cour et le donjon, les força à rendre le surplus par composition, et y laissa un commandant pour le roi.

Il existait à Gallerande, en 1789, un très-bel haras qui fournissait d'excellens chevaux. Son propriétaire, comme ceux des haras des châteaux de la Varenne, à la Flèche; de la Barbée, à Bazouges; et de Durtal, qui se trouvaient placés sur une ligne de cinq lieues, le long du cours du Loir, se

sont dégoûtés de soins dont ils cessèrent de retirer aucun profit, pendant le cours de la révolution.

GALLIER (MOLIÈRES DE OU DU), excavations situées dans la forêt de Longaunai, dont nous ne rapportons le nom ici, que parce qu'elles sont citées dans le manuscrit apocryphe attribué à Clodomir, sur l'histoire de S. Démétrie ou Démétrius, disciple de S. Martin de Tours, comme le lieu où se retira une grande troupe de démons qui, de là « tourmentaient « les passans et travaillaient sans cesse les habitans de Cour- « celles, de Mézeray et de Ligron (voir ces articles). Sitôt « que ces démons apperçurent S. Démétrie, venant à eux « avec l'Eucharistie, ils disparurent, et le pays en fut dé- « livré. »

GANDELIN, surnom de la commune de Gesne, dans ce département. Voir GESNE-LE-GANDELIN.

GANDELIN, plaine ou lande, nommée aussi Rigalet, prenant ces noms de deux fermes qui y sont situées, laquelle s'étend entre les bourgs de Pontvallain et de Mayet. Elle est célèbre dans le pays, pour avoir été le théâtre où les anglais furent défaits, en 1369, par le connétable Bertrand Duguesclin et le sire Olivier de Clisson. (Voir au PRÉC. HIST., p. CXXXI, et l'art. PONTVALLAIN.)

On trouve fréquemment dans cette lande, des tombeaux en pierre, d'une sorte de grès ou poudingue composé de coquilles fossiles, de sable quartzeux, etc.; dans lesquels tombeaux se rencontrent des ossemens humains, dont quelques personnes croient, mais à tort, pouvoir faire concorder l'origine avec celle de la défaite des anglais. Il n'est pas d'usage à la guerre, de prendre tant de précautions pour en ensevelir les victimes; et l'on peut voir à l'article Croix-Brette, de quelle manière on procéda dans cette occasion. Les tombeaux dont il s'agit ont, certainement, une antiquité postérieure, de dix siècles, peut-être, à celle de cet événement.

GANE (TOUR DE). On trouve dans un champ de la commune d'Aubigné, que longe à gauche la grande route de Château-du-Loir au Lude, sur le bord droit du ruisseau de Pont-de-Cœur, les ruines d'un ancien monument appelé *Château* ou *Tour de Gane*, lesquelles consistent seulement dans un mur à fleur de terre, de cent mètres de longueur sur soixante-dix centimètres d'épaisseur, des deux extrémités duquel s'en élève un second, cintré ou en arcade, d'une semi-circonférence de cent-cinquante mètres, dont la partie centrale s'élève à un mètre au-dessus du sol. A la forme régulière des pierres d'échantillon, en roussard, de 12 cent. (4 pouces) de diamètre,

à la dureté de son ciment, à la forme de sa construction, on peut considérer, comme un ouvrage des romains, cette construction, dans l'une des stations établies par eux le long du cours du Loir, ainsi que nous l'avons dit au Précis Historique, à l'article Cré et ailleurs ; ou plutôt, si nos conjectures sur l'existence d'un camp romain à Luché sont justes, la tour de Gane devait être un des *castellum* de ce camp, dont il défendait l'entrée, peut-être même le passage du Loir, au S. E. ; en même temps qu'il pouvait servir aux signaux et vigies qui se correspondaient le long de cette rivière, depuis la Flèche et plus bas, jusqu'à Vendôme et Fréteval. Jaillot indique plusieurs autres anciens châteaux du même nom, à Vaas et ailleurs, le long du cours du Loir, qui paraissent tenir leur nom d'un seigneur du pays appelé Gannes ou Gannelon. (V. la BIOGRAPHIE.)

GARDE (MONT DE LA), appelé aussi GIBET A LA TRUIE. Butte ou monticule situé dans la commune de Courgains, du canton de Marolles-les-Braults. Voir cet article.

GARENNE-BONNEBOS, château et terre seigneuriale de la commune de Roullée. Voir cet article.

GARENNE DES SARS, ou **DES CERFS**, bois situé sur le plateau qui domine au nord le bourg de Saint-Germain-du-Val et la partie du bassin du Loir, où se trouve bâtie la ville de la Flèche, dont ce bois est éloigné de 3 kilom. 172 au N. : il est traversé par la route qui conduit de cette ville à Malicorne. La Garenne des Cerfs, qui ne paraît devoir son nom de *Sars*, sous lequel on l'a désigné communément, qu'à l'ancienne prononciation du premier de ces noms, le tirait probablement de ce qu'elle était destinée à nourrir les animaux de cette espèce, pour procurer le plaisir de leur chasse à ses possesseurs. Percée de plusieurs lignes régulières, elle contient, suivant un aveu de l'année 1558, 290 arpens (148 hectares), dont 170 arpens faisant partie du territoire communal de S.-Germain-du-Val, et 120 de celui de Bousse. La ligne délimitative des deux territoires se trouve tracée par un ruisseau qui passe dans la portion appelée la Mourie. Dans un autre aveu, de 1414, par le duc d'Alençon au duc d'Anjou, pour la baronnie de la Flèche, la Garenne des Sars est comprise au nombre des fiefs dépendans de cette baronnie. On trouve ce même fief, sous le titre de baronnie des Sars, dans un aveu indicatif de la composition du comté de Créans, créé lors du partage des biens de Françoise d'Alençon, en faveur de Louis de Bourbon, prince de Condé, son 4.e fils. Quoiqu'on croie dans le pays, que la Garenne des Cerfs ait appar-

tenu à Françoise d'Alençon ou à ses descendans, de même que le château de l'Arthuisière (voir ce mot), qui en est voisin, et qui servait, dit-on, de rendez-vous de chasse, nous ne trouvons rien qui confirme cette opinion, puisque le 13 décembre 1558, Louis Maumechin, seigneur de la Piltière, terre située en Créans, en rend aveu à Antoine de Bourbon, seigneur de la Flèche, et que semblable aveu est rendu à Henri IV, au même titre, par Gédéon de Soucelles, le 6 février 1610. Ce n'est que plus tard, que ce fief fut acquis par Guillaume Fouquet, et uni à son marquisat de la Varenne, par lettres-patentes de Louis XIII, du 7 juin 1616.

GARLANDE, château ; voyez GALLERANDE.

GASSEAU, étang d'environ 30 hectares, situé dans la commune de Neuvilette, du canton de Sillé-le-Guillaume, entre les deux forêts de la Grande et de la Petite Charnie, lequel alimente d'eau, en partie, le ruisseau de Palais, qui fait mouvoir les tournans de la forge de Chemiré-en-Charnie.

GASTINE, GASTINES, *Gastina*, *Vastina* ; commune CADASTRÉE, dont nous expliquons l'étymologie du nom au paragraphe HIST. CIV., et qu'il ne faut pas confondre avec Saint-Denis-de-Gastines, autre paroisse du ci-devant Maine, actuellement du département de la Mayenne ; du canton et à 2 kilom. N. 1/4 N. O. de Sablé ; de l'arrondissement et à 28 kilom. N. N. O. de la Flèche ; à 44 kilom. O. S. O. du Mans. Jadis du doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, de l'archidiaconé du même nom, du diocèse du Mans et de l'élection de la Flèche. — Distances légales : 2, 32 et 52 kil.

DESCRIPT. Bornée à l'O., au N. O. et au N., par le département de la Mayenne ; au N. E. et à l'E., par Auvers-le-Hamon ; au S., par Solême et Sablé ; sa forme est un oblong, presque entièrement circonscrit par les deux petites rivières d'Erve et de Vaige, s'allongeant du N. N. O. au S. S. E., sur un diamètre de près de 4 kilom., sur 1 1/2 à 3 kilom. d'E. à O. Le bourg, situé vers l'extrémité S. E. du territoire, se compose d'une vingtaine de maisons formant une petite rue, dont un côté se prolonge plus que l'autre, à l'O. de l'église, et dont le presbytère seul est un peu remarquable. Eglise totalement insignifiante, ayant son clocher en flèche, entourée à l'O. et au S. par le cimetière, clos de murs d'appui.

POPULAT. Comptée pour 41 feux avant la révolution, elle en contient actuellement 55, qui comprennent 129 individus mâles, 133 femelles, total, 262 ; dont 75 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages »

19 ; naissances, 54 ; décès, 46. — De 1803 à 1812 : mar., 13 ; naiss., 62 ; déc., 37. — De 1813 à 1822 : mar., 18 ; naiss., 72 ; déc., 52.

HIST. ECCLÉS. Église dédiée à S. Martin ; point d'assemblée. Cure valant autrefois 300 liv. de revenu, à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. La chapelle de S.-Jean valait 30 liv. de revenu. — Actuellement la commune est réunie à celle de Sablé pour le spirituel.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, membre du marquisat de Sablé, était annexée au fief de Gautret, situé à 12 hectomètres N. du bourg. Il y avait en outre le fief du Grès, à peu près à la même distance S. du bourg.

Dans la liste des 108 gentilshommes qui se croisèrent pour la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne, en 1158, on lit le nom d'un seigneur appelé Gastines, *Gastinus*.

En 1189, Simon de Gautereie ou Gaultret, assiste à l'acte de fondation de l'abbaye de Bois-Renou, et plus tard, lui ou son fils, à une autre fondation relative à la même abbaye, appelée alors le Perrai-Neuf. (V. ces mots.)

Au nombre des nombreux vassaux qui, en 1570, font foi et hommage au duc de Mayenne, se trouve Louis de Froulai, pour la terre de Gastines et plusieurs autres.

De 1471 à 1502, différens aveux sont faits pour les terres seigneuriales de Gastines, Chemiré et Bois-Jousselin, relevant de Baugé, par Jean Clereau, écuyer ; et, en 1605, un autre aveu est rendu par Olivier Clereau, écuyer, seigneur de Gastines, etc., pour la même terre de Bois-Jousselin.

Enfin, Charles Hardouin de la Tour-Landry, marquis de Jalesme, né vers la fin du 17.e siècle, prenait le titre de baron de Gastines. Nous ignorons s'il le tenait de cette commune-ci.

HIST. CIV. Le nom de Gastines vient, suivant quelques auteurs, du celtique, et signifie gâté, mauvais, inculte ; d'autres le font dériver de la langue des germains, et introduire dans les gaules par les francs, qui le donnèrent partout aux pays solitaires, incultes ou stériles, couverts de rochers et de landes. Quelque soit son origine, le mot *gast* est le même que celui de *vast*, *vastus*, pris dans le sens de vide, désert, d'où l'on a fait *vastare*, dévaster.

HISTORIQUE. Lors de la première guerre des chouans, les républicains coupèrent le Pont-Guéret, qui traverse la Vaige, sur la route de Sablé à Laval, afin de rendre moins facile leur passage de l'une à l'autre rive et d'en délivrer le canton de Sablé.

ANTIQ. On trouve sur le territoire de Gastines, près le

moulin des Gréz, une tombelle d'une grande élévation, située sur le côteau qui domine à pic la rivière de Vaige, sur sa rive gauche.

HYDROGR. La commune est arrosée à l'E., par la rivière d'Erve, et au N. O., par celle de Vaige. — Moulin à blé de Gautret, sur l'Erve.

GÉOLOG. Le territoire de Gastines, forme un plateau assez uni, s'inclinant à l'E., au S. et à l'O., vers les bassins formés par le cours des rivières d'Erve, de Vaige et de Sarthe. Le côteau qui domine le premier de ces cours d'eau, au sommet duquel est construit le bourg, formé de roches de marbre noir veiné de blanc, dit *marbre de Sablé*, s'élève d'environ 45 mètres au-dessus du niveau de ses eaux. Terrain intermédiaire ou de transition, offrant une veine puissante d'anthracite, en extraction sur deux points, laquelle est accompagnée de roches de schiste bleu, fort dur, de marbre, de grès siliceux à grains fins, le dernier en formant le mur ou lit, tandis que le schiste et les couches d'argile, en forment le toît : celle-ci est accompagnée de minerai de fer, mêlé d'oxide de manganèse, qu'on rencontre, notamment, à la carrière de Pont-Guéret, et au lieu des Forges, sur la pente qui descend du bourg à la rivière d'Erve. Sur ce dernier point, ce minerai terreux et compact, affecte la forme de boules, ou plutôt de poteries, s'insérant les unes dans les autres, comme à Juillac en Limousin.

Plant. rar. Adoxa moschatellina, LIN. ; Aquilegia vulgaris, LIN. ; Corydalis tuberosa, DEC. ; Tilia microphylla, VENT.

CADASTR. Superficie totale de 673 hectares, 95 ares, 12 centiares, se divisant par nature de terrain, ainsi qu'il suit : — Terres labourables, 495 hect. 07 ares 60 cent. ; en 5 class., évaluées à 7, 11, 18, 27, 40 f. — Jardins, 7-58-65 ; en 2 class., à 40, 45 f. — Allées, pépinières, vergers, 6-65-70 ; 3 cl. : 18, 27, 40 f. — Vignes, 12-55-70 ; 3 cl. : 6, 12, 18 f. — Prés, 81-73-90 ; 4 cl. : 18, 36, 54, 72 f. — Pâtures, et pâtis, 12-79-60 ; 2 cl. : 5, 12 f. — Bois taillis, aulnaies, broussailles, 10-40 0 ; 3 cl. : 7, 9, 18 f. — Terres incultes, frich., 5-67-60 ; 2 cl. : 1, 2 f. — Mines à anthracite, roches et carrières, 6-51-35 ; à 5 f. — Réservoirs, 0-07-0 ; à 40 f. — Mares, 0-07-40 ; à 9 f. — Sol des propriétés bâties, air., 4-39-54 ; à 40 f. — *Objets non imposables* : Egl., presbyt., 0-46-08. — Rout. et chem., 21-36-70. — Riv. et ruiss., 7-58-30. = 54 maisons, en 5 class., à 8, 12, 18, 24 et 30 f. — 1 autre, dite le château de Gautret, à 60 f. — 1 boutique, à 18 f. — 1 fourneau à chaux, à 100 f. — 1 moulin à eau, de Gautret, à 100 f.

Revenu imposable : propriétés bâties, 1,358 f. ; non bâties, 13,624 f. 68 c. ; total, 14,982 f. 68 c.

CONTRIB. Foncier, 2,277 f. ; personn. et mobil., 115 f. ; port. et fen., 39 f. ; 5 patentés : droit fixe, 19 f. ; droit proportionnel, 10 f. Total, 1,460 f. — Perception de Juigné.

CULTUR. Superficie argileuse et argilo-sablonneuse, passablement fertile, cultivée, en céréales, dans la proportion de 5 parties en froment, 4 en seigle, 9 en orge, avoine, grains mêlés, en égale proportion ; trèfle, chanvre, lin, pommes de terre, etc. ; vignes, bois, arbres à cidre, noyers. Elèves de quelques poulains, de bêtes à cornes, porcs, moutons, quelques chèvres. — Assolement quadriennal ; 19 charrues, pour autant de fermes ; le double, de bordages et closeries. = Commerce de grains, dont il y a exportation réelle du quart au tiers des produits ; graine de trèfle, filasse et fil, vin, cidre, noix et fruits ; bestiaux, porcs gras, laine, volailles, menues denrées. — Les habitans fréquentent les marchés de Sablé, de Ballée, de Bouère et de Grèz-en-Bouère, ces trois derniers dans la Mayenne ; les foires d'Auvers-le-Hamon.

INDUSTR. Extraction de l'anthracite, sur deux points différens, l'un à 1/2 kilom. au N. O. du bourg ; l'autre au lieu de Fercé, à 1 kilom. 1/2 à l'O. même ; dont les puits atteignent jusqu'à 80 à 100 mètres de profondeur ; du marbre, du grès, employés, le premier pour la chaux ; le second, pour perrer la route et pour bâtir, à l'Eguillonnière, à Pont-Guéret, etc. ; cuisson de la chaux. Fabrication des toiles, pour lesquelles il y a 4 à 5 métiers en activité.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route royale n.° 59, de Sablé à Laval, traverse la commune du sud au nord-est ; de cette route, un chemin pavé qui conduit au château de Gautret, facilite l'exploitation de l'anthracite, du premier des puits indiqués ci-dessus ; un autre chemin s'y embranche, qui conduit au bourg.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Outre le Gautret, la maison bourgeoise de Bellevue, appartenant à M. Bry. Le nom des Grèz et celui des Forges, que portent deux fermes, indiquent la nature des productions minérales : le dernier ne permet pas de douter que le minerai de fer, qu'on rencontre encore sur ce territoire, n'y ait été abondant autrefois et l'objet d'une exploitation.

ÉTABL. PUBL. Mairie ; bureau de poste aux lettres à Sablé.

GASTINE (LA), ancienne terre seigneuriale et château, situés dans la commune de Louzes. Voir cet article.

Un grand nombre de fermes et autres lieux d'habitation por-

tent, dans le département et dans tout l'ouest de la France, le nom de *Gastine*, et le tirent de l'étymologie qui en est donnée dans l'article de lacommune de ce nom qui précède. Voir plus haut page 501.

GASTINEAU, CHAPELLE-GASTINELLE ; anciens noms de la commune de Préval. Voyez ce mot.

GAUDIN, l'un des surnoms de la commune de Pruillé-le-Chétif, du canton du Mans. Voir PRUILLE-LE-CHETIF.

GAUDINIÈRE, forge située dans la commune de Sougé-le-Ganelon, sur la rive gauche de la Sarthe, dans le canton et à 7 kilom. N. O. de Fresnay, à 17 kilom. S. O. d'Alençon, appartenant à M. Buon jeune, du Mans, qui l'a fait valoir. Elle se compose d'un haut-fourneau à charbon de bois, de deux affineries, une chaufferie, une fenderie simple, un marteau, un bocard à crasses, et un lavoir à bras : un petit four à chaux double, est adapté au gueulard du haut-fourneau. On y fabrique environ 250,000 kilogr. de fonte blanche, donnant des deux tiers aux trois quarts d'un fer doux et nerveux, estimé pour les embats, la clouterie et la taillanderie, lequel se vend dans les départemens de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne et du Calvados, exportation facilitée par la proximité des grandes routes du Mans à Alençon, de celle-ci à Fresnay et à Sillé. Bien située, à la portée des riches extractions de minerai du département, de celles surtout du canton de Fresnay, elle trouve la castine à Douillet, sur ce même canton, et tire le combustible, dont elle a besoin, des forêts de Sillé, de la Charnie, de Perseigne et de Pail, qui l'entourent, cette dernière dans la Mayenne.

GAUT (Abbaye du) ; voir PERRAY-NEUF.

GAUTIER (MOTTE-) ; voyez MOTTE-GAUTIER.

GAZONFIÈRE, butte ou monticule de la commune de Sainte-Croix, à 17 hect. E. de l'enceinte de la ville du Mans, au bas duquel passe la route royale de Paris, et qui appartient à la chaîne de collines qui domine le cours de l'Huisne, sur sa rive droite. La vigne du clos de Gazonfière donne un vin blanc qui, avec celui des clos de Douce-Amie et de Rocsant, est le plus estimé du cru du Mans. La maison d'habitation qui y existe, était un ancien fief. Deux peupliers qui se voyaient, il y a vingt ans, au sommet de ce monticule, le faisaient apercevoir de très-loin et servaient à indiquer la position du Mans, de certains points où l'on ne découvre pas l'église S.-Julien. Il est à regretter qu'ils aient été abattus.

GÉ ou **GÉAX**, ruisseau ayant une double source, près le hameau de la Croix, et près à l'O. de la ferme de Graveline, au S. S. O. du bourg de S.-Julien-en-Champagne, du canton de Conlie; coule au S. S. O., sépare Amné de Brains, passe au S. E. du château des Bordeaux, dont il alimente les fossés; se dirige plus au sud, en passant presque à égale distance des bourgs de Brains et de Logne, puis à l'E. de celui d'Auvers-sous-Montfaucon et du château de ce dernier nom, entre lequel et le bourg de Crannes, il se jette dans la Gée, dont l'article suit, au-dessous du moulin de l'Étang. Dans son cours d'environ 7 kilom, le Gé arrose les communes de Neuvy et S.-Julien, d'Amné, de Brains, d'Auvers-sous-Montfaucon, et fait mouvoir le seul moulin de l'Étang.

GÉE ou **DOUCELLE**, petite rivière prenant sa source à la ferme de Vaurouin, sur la commune de Cures, dans le canton de Conlie, se dirige au sud, passe près et à l'E. du bourg de S. Julien-en-Champagne, reçoit au moulin de Doucelle, qui lui donne son second nom, un petit ruisseau venant de la Louvardière; passe ensuite près et à l'O. du bourg de Coulans, au-dessous duquel il reçoit un autre ruisseau qui y remonte du S. S. E.; se contourne au N. O., puis reprend sa direction au S.; passe successivement au bourg de Crannes, au-dessus duquel elle se marie avec le ruisseau de Gé, décrit plus haut; ensuite à Vallon, à l'E. du bourg de Maigné; et, enfin, va se jeter dans la Sarthe, à peu-près à égale distance entre les bourgs de Fercé et de Noyen, après un cours de 25 kilomètres, pendant lequel elle fertilise les communes désignées, celles de Brains et de Chemiré-le-Gaudin, et fait mouvoir 24 à 25 moulins. Cette rivière est empoissonnée particulièrement en brochet et perche, de bonne qualité.

GÉMASSE, ancien fief situé dans la commune de Gréez, avec une chapelle qu'on croit avoir été la première église paroissiale de cette commune. Voir l'article GREEZ.

GÊNES-LE-GANDELIN; voyez GESNE-LE-GANDELIN.

GEORGES (SAINT-); voir SAINT-GEORGES, plusieurs articles.

GERMAIN (SAINT-); voir SAINT-GERMAIN, plusieurs articles.

GERVAIS (SAINT-); voir SAINT-GERVAIS, trois articles.

GESNE-LE-GANDELIN, **GÊNES** ou **GESNES-LE-GANDELAIN**, *Gesnæ*, *Januum*; de *Geniatus*, agréable;

ou peut-être plutôt de *Genuinus*, naturel, c'est-à-dire inculte ? Quant au surnom de Gandelin, nous ne pouvons rien en dire, si ce n'est qu'une autre commune du Maine, actuellement dans la Mayenne, située à 16 kilom. au N. 1/4 O. de celle-ci, porte ce nom. Commune CADASTRÉE, du canton et à 9 kilom. 7 hectom. S. O. de Saint-Patern ; de l'arrondissement et à 13 kilom. 1/2 O. de Mamers ; à 42 kilom. N. N. O. du Mans. Jadis du doyenné de Fresnay, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 11, 31 et 48 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Hellou (Orne) ; au N. E., par Berus ; à l'E., par Oisseau (Petit-) ; au S. O., par Fyé ; au S., par S.-Victeur et Assé-le-Boisne ; à l'O., par Saint-Léonard-des-Bois et Moulins-le-Carbonnet ; la forme de cette commune est un quadrilatère très irrégulier, dont le côté N. n'a que 1, 4 hectom., tandis que les autres varient de 4 kilom. à l'O. et autant au S., à 5 kilom. à l'E. Le bourg, situé à 1 kilom. environ de l'extrémité S. O. du territoire, forme une rue qui s'étend au N. et à l'E. de l'église principalement, et l'entoure à l'E. et au S. Assez jolie église du genre gothique primitif, à croisées présentant les unes des ornemens quadriflés, les autres du genre flamboyant. Clocher en bâtière, sur une tour carrée percée d'ouvertures romanes. Cimetière entourant l'église, si ce n'est au sud, dont une portion séparée par la rue du bourg.

POPULAT. De 117 feux autrefois, elle en contient actuellement 320, se composant de 563 individus mâles, 626 femelles, total, 1189 ; dont environ 450 dans le bourg, 50 au hameau de Vallas, 45 à celui de la Rouabière, 35 à celui de Grandchamp, autant à celui de la Planche ; 25 à chacun de ceux de la Roche et de la Rabonnière ; 15 à 20 à chacun de ceux de la Bouffière, de la Huttière, de la Tahérie, de Champ de la Louve, et de la Gadellière.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 81 ; naissances, 294 ; décès, 261. — De 1813 à 1822 : mariages, 84 ; naiss., 293 ; dec., 190.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S.-Pierre, qui paraîtrait, d'après l'ancien Pouiller, l'avoir été autrefois sous celui de S. Georges. Assemblée le dimanche le plus prochain du 29 juin. La cure, qui était à la présentation de l'évêque diocésain, valait environ 900 livres de revenu. Les principales chapelles fondées dans la paroisse, étaient celle des Vallées et celle du château de Vaux.

HIST. FEOD. Lepaige dit que la seigneurie de paroisse appartenait à la famille de Montesson : c'est une erreur. Elle était

annexée aux terre et château de Vaux, qui avaient aussi celle de la paroisse de Berus, lesquelles appartenaient à la famille d'Argouges, et sont actuellement la propriété de madame la princesse de Talmont, née d'Argouges, veuve du prince de Talmont qui commandait la cavalerie vendéenne au Mans, et fut pris, condamné à mort et exécuté après la défaite de cette armée, laquelle vient de mourir (mai 1831), dans un âge avancé. Le château de Vaux, situé sur une éminence, à 2 kilom. S. E. du bourg, qui, en 1610, appartenait à L. de Cheurue, sieur de Vaux, est un bel édifice de construction moderne, à deux étages et mansardes, avec chapelle, une enceinte de murs, cour fermée d'une grille en fer au nord, avec des dehors bien plantés.

HIST. CIV. Un décret impérial du 22 février 1812, autorise l'acceptation du legs fait à la commune, par les sieurs Cloputre, Guyon-Fontaine et Menou, de l'ancien presbytère acquis par eux, pour servir de logement au desservant.

HYDROGR. La commune est arrosée par le ruisseau ou petite rivière de Fyé, qui y prend sa source à la fontaine du Libert, peu loin au S du bourg, se dirige au S. E. et passe au château de Vaux; et par ceux de la Rabonnière et des Planches, qui coulent au S. et se jettent dans le précédent, après un cours de 15 et de 10 hectom. Deux étangs, des Rablais et du Mortier, le premier assez considérable. — Moulins de Vaux, Grand et Petit, sur le ruisseau de Fyé.

GÉOLOG. Sol coupé du N. au S. par E.; plus uni vers l'O., où il va s'affaissant vers le cours de la Sarthe. Terrain de seconde et de troisième formation, offrant le calcaire jurassique, déjà décrit à l'article Fyé; la marne blanche, le grès roussard, et du minerai de fer, en extraction, pour la forge de la Gaudinière.

Plant. rar. L'étang des Rablais (à 1 kilom. 172 N. E. du bourg) et ses environs, est fertile en plantes intéressantes que nous indiquons ici sans prétendre en restreindre l'habitation à la seule commune de Gesne; celles circonvoisines de Berus, de Oisseau (Petit-), de Fyé, de Moulins-le-Carbonnet, etc.; pouvant en revendiquer un certain nombre. Celles qui suivent y ont été observées par M. Desnos, pharmacien à Alençon, et naturaliste éclairé. — Alisma natans, LIN.; Corrigiola littoralis, LIN.; Exacum Candollii, BAST.; Gentiana pneumonanthe, LIN.; Gypsophilla muralis, LIN.; Limosella aquatica, LIN.; Lythrum hyssopifolia, LIN.; Scirpus fluitans, LIN.; Veronica scutellata, LIN., *var.* flore albo; *Sur les hauteurs des bois environnant l'étang*: Asclepias vincetoxicum, LIN.; Phyteuma spicata, LIN. *Sur les pelouses sèches*:

Sagina erecta, LIN.; Scleranthus perennis, LIN. *Pelouses humides* : Montia fontana, LIN.

La *Flore de l'Orne*, publiée en 1804, indique encore les plantes suivantes, à l'étang des Rablais, ou dans ses environs : Alisma ranunculoïdes, LIN.; Bulliarda valentii, DEC.; Carex pseudo-cyperus, LIN.; Comarum palustre, LIN.; Bartsia viscosa, LIN.; Gentiana filiformis, LIN.; Gnaphalium luteo-album, LIN.; Hypericum tomentosum, LIN.; Joncus *squarrosus*, LIN.; Linum tenuifolium, LIN.; Littorella lacustris, LIN.; Lycopodium *inundatum*, LIN.; Osmunda regalis, LIN.; Vaccinium oxycoccos, LIN.; Pilularia globulifera, LIN.; Rumex palustris, SMITH; Schœnus fuscus, LIN.; Smyrnium olusatrum, LIN.; Spergula nodosa, LIN.; Stachys recta, LIN.

CADASTR. Superficie de 1,287 hectares 78 ares, se divisant par nature de culture, de la manière suivante : — Terres labourables, 772 hect. 54 ar. 25 centiar.; en 5 classes, évaluées à 4, 9, 14, 23, 28 fr. — Jardins, 14-11-51; 3 classes : 28, 42, 56 f. — Prés, 76-43-40; 4 cl. : 12, 24, 36, 48 f. — Pâtures, 27-25-20; 3 cl. : 4, 8, 14 f. — Bois taillis et futaies, 310-88-15; 5 cl. : 2, 5, 10, 16, 24 f. — Landes, 7-14-60; 2 cl. : 2, 4 f. — Etangs, 34-66-80; 2 cl. : 14, 24 f. — Mares, 0-12-80; à 2 f. — Sol des bâtimens, cours, 7-10-66; à 28 f. *Objets non imposables* : Egl. et cimet., 0-28-0. — Chem. et plac. publ., 36-56-68. — Riv. et ruiss., 0-65-85. = 299 maisons, en 6 class., de 3 à 150 f. — 2 moulins, à 150 et 300 f.

REVENU imposable : propriétés bâties, 3,322 f.; propriétés non bâties, 17,264 f. Total, 20,586 f. 73 c.

CONTRIB. Foncier, 3,076 f.; personn. et mobil., 677 f.; port. et fen., 194 f.; 35 patentés : dr. fixe, 151 f.; dr. proport., 69 f. Total, 4,167 f. — Perception de Oisseau (Petit).

CULTUR. Terres argilo-calcaires, passablement fertiles, cultivées en proportion égales en froment, seigle, orge et avoine; quelques menus et sarrasin; peu d'exportation réelle de grains, les produits excédant de peu les besoins de la consommation; chanvre et fil; trèfle et sa graine; bois taillis, réunis en bouquets, dont les principaux sont ceux de Vaux et une petite partie de ceux de Hellou; au milieu d'eux est l'étang des Rablais et à leur lisière ouest celui du Mortier; arbres à fruits donnant un cidre d'excellente qualité. Elèves de chevaux, de bêtes à cornes, porcs et moutons, en moyenne quantité. — Assolement triennal; 7 fermes principales, un assez grand nombre de bordages, réunis la plupart en hameaux indiqués plus haut; 18 charrues. — Fréquentation des marchés de Fresnay, d'Alençon (Orne), de la Pooté (Mayenne).

INDUSTR. Extraction du calcaire, de la marne, du grès roussard, du minerai de fer, ce dernier sur la terre de Vaux particulièrement, pour lequel un certain nombre d'ouvriers sont employés. Confection des toiles, fabrique de Fresnay, qui se vendent dans cette ville ou à Alençon, pour lesquelles il y a de 150 à 200 métiers battans.

ROUT. ET CHEM. La grande route du Mans à Alençon, qui passe à 5 kilom. 1/2 à l'E. du bourg; un ancien chemin qui y conduit d'Alençon; celui du Mans à Fresnay; sont les principaux moyens de communication de cette commune.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château de Vaux, décrit plus haut, sous le premier rapport; rien de particulier sous le second.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, résidence d'un percepteur; un debit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Alençon.

GESVRES, ruisseau; voyez ORNETTE.

GIBET A LA TRUIE, monticule de la commune de Courgains, dont nous avons parlé à cet article, connu aussi sous le nom de *Mont de la Garde*. Nous avons dit quelle était l'origine présumée de ce nom.

On appelle aussi GIBET A LA TRUIE, un monticule situé sur le bord de la Sarthe, dans la commune de Souvigné, sur lequel étaient placées les fourches patibulaires de la seigneurie de la Roche-Talbot.

GILLES (SAINT-); voyez SAINT-GILLES, plusieurs articles.

GIRONDE, ruisseau mal à propos écrit *Gironole* sur la carte de Cassini, ayant une double source près, au S. et à l'O., de l'église de Conlie, lequel coule au S. O., passe au N. de l'ancien bourg de Verniette, et va se jeter dans la Vègre, à 1 kilom. au S. de celui de Tennie, après un cours de près de 5 kilom., pendant lequel il fait tourner les moulins à blé de Ribaron et de la Roche.

On appelle aussi FLEUVE DE GIRONDE dans nos anciens historiens, le ruisseau des Fontenelles, de la commune de Coulaines, dont nous avons parlé à cet article et sous le second de ces noms, p. 108 et 454 de ce volume.

Le nom de *Gironde*, que porte aussi un grand fleuve de la Gascogne, n'exprimerait-il point la circonstance d'une double source, qui se rencontre dans les deux cours d'eau qui le portent dans notre département?

GLATIGNY, moulin à papier. Voir S.-RÉMY-DU-PLAIN.

GOMER, ancien fief du Saosnois. Voir LOUZES.

GOMMER, ruisseau qui prend naissance à un kilomètre

à l'ouest du bourg de S.-Christophe-du-Jambet, dans le canton de Beaumont, se dirige d'abord au sud-est, se contourne ensuite vers l'est-nord-est, après avoir reçu un autre ruisseau prenant sa source à un kilomètre à l'est du même bourg de S.-Christophe, puis va se jeter dans la Sarthe au-dessous du pont de Juillé, à 6 hectom. au sud de ce bourg. Pendant un cours de 8 kilom. 172, le Gommer arrose les communes de S.-Christophe, Beaumont et Juillé, et fait mouvoir trois moulins.

GONAIS, fief de la commune de Villaine, du canton de la Ferté-Bernard, d'où elle a pris son surnom de VILLAINE-LA-GONAIS.

GOPIRAIE, ruisseau appelé aussi COURJARTIÈRE, du lieu près duquel il prend sa source, coule au sud, traverse la grande route de Paris à Nantes, au bourg de Clermont, et va se jeter dans le Loir, à 172 kilom. au-dessus de celui de Créans. Cours 6 kilomètres, pendant lequel il arrose les deux communes citées, reçoit deux autres ruisseaux, et fait mouvoir quatre moulins.

GOUFFRE DE PERRUCHE, excavation souterraine située dans la commune de Ségrie, de laquelle se précipite avec force le ruisseau de Toussant, venant de Pézé-le-Robert, après s'être renfoncé en terre deux kilomètres plus à l'ouest.

Il existe sur le territoire du département, un assez grand nombre de ces sortes d'excavations donnant lieu à des cours d'eau souterrains momentanés, dont plusieurs appelés ainsi *gouffre*, lesquels sont cités aux articles des localites où ils se rencontrent.

GOULARD, hameau assez considérable, situé à un kil. au sud de la ville de Château-du-Loir, sur la rive droite du Loir, et formant une sorte de faubourg de cette ville. (Voir son article).

GOUPILLÈRE, nom d'une ancienne terre seigneuriale, de la commune de S.-Hilaire-le-Lierru, du canton de Tuffé, dont les anciens propriétaires, qui en portaient le nom, y ont ajouté celui de Dollon, en 1699. (Voir les articles SAINT-HILAIRE-LE-LIERRU et DOLLON.)

Il existe un autre fief de la Goupillère, dans la commune de Rouez, du canton de Sillé-le-Guillaume. (Voir l'article ROUEZ.)

GOURDAINE, NOTRE-DAME-DE-GOURDAINE, *Gurdana*, *Gursana*, *Monasterium Beatæ-Mariæ et Sanctæ-Tenestinæ ad Gurdana*, ancienne paroisse de la ville du Mans, qui fut dans

l'origine une communauté fondée par les parens de sainte Ténestine, sa première supérieure, vers l'an 560, sous le pontificat de S. Innocent, 8.e évêque du Mans, pour recevoir les nombreux pélerins qui venaient en dévotion au tombeau de S. Julien et de ses premiers successeurs, et dont les religieuses assistaient les pauvres, soignaient les malades, et se répandaient dans les campagnes pour y donner l'instruction chrétienne aux enfans. L'église de Gourdaine était située à l'extrémité nord-est de la rue du même nom, au bas des pans de Gorron, entre les anciennes murailles de la ville, dite enceinte des Romains, et la nouvelle, dite de Philippe-Auguste, construite sur le bord de la rivière de Sarthe, sur un terrain qui n'était qu'un marécage, qu'il fallut dessécher pour la construction de cette nouvelle enceinte, laquelle arrêta les débordemens de la rivière de ce côté. La paroisse contenait six rues, deux fontaines, deux portes de ville, et s'étendait à une lieue environ dans la campagne au nord-est de la ville. Le nom de *Gourdaine* vient incontestablement de sa situation près du lieu où était établi un bateau de ce nom pour le passage de la rivière, avant la construction du pont Ysoir ou Ysoar. Le monastère de Gourdaine, dont saint Bertrand, 3.e successeur d'Innocent, de 587 à 626, augmenta la dotation d'une partie de son patrimoine, avait été chargé, lors de sa fondation ou par cette seconde dotation, de plusieurs devoirs onéreux, dont l'évêque Aigilbert, 6.e successeur d'Innocent, le déchargea, à la condition que les religieuses blanchiraient le linge de l'église cathédrale et en entretiendraient proprement les ornemens : cet évêque leur permit d'élire parmi elles leur supérieure, sous la réserve de sa confirmation par lui ou ses successeurs. — Dans le commencement du 9.e siècle, ce monastère est brûlé par les Normands. — S. Aldric évêque, de 832 à 856, le réédifie, en consacre l'église en l'honneur du Sauveur, de la Vierge, de S. Etienne et des SS. Gervais et Prothais : il y établit des religieuses bénédictines, qu'il fait venir d'Entrammes, monastère de son diocèse, qu'il avait doté. — En 1525, le second dimanche de l'avent, M. de Chauvigni, évêque de Léon, ancien chanoine de la cathédrale du Mans, consacra l'église de Gourdaine, qui avait été reconstruite probablement, par commission de l'évêque Louis de Bourbon. N'ayant point voulu recevoir de vacations pour cette commission, on lui fit présent pour son diner de 7 sous 6 deniers de gibier ; d'un rognon et d'une poitrine de veau, valant 11 s. ; d'une douzaine de pains, valant 4 s. ; d'un pot d'Hippocras, de 16 s.; de cinq pintes de vin d'Orléans, de 4 s. 6 d. ; de quatre petits plats de *métier*, valant 4 s. ; et à

ses vicaires, un rognon de veau, un coq d'inde, un chapon, le tout valant 10 s.; au clerc, pour avoir écrit la dédicace, 22 deniers. — En 1691, on reconstruit la porte du pont Ysoir, placée dans le mur de la seconde enceinte, entre les rues de la Tannerie et de l'Hôpitau, et on bâtit en pierre la première arche de ce pont, en place d'un pont-levis qui y existait. Le pont Ysoir, reconstruit presque à neuf vers 1809, s'appelait dans l'origine pont *Sainte-Marie*, comme le monastère dont il était voisin. — Vers 1701, la muraille qui soutenait une terrasse de la maison canoniale dite des *Morets*, tombe et écrase l'église de Gourdaine, que le chapitre fait réédifier beaucoup plus belle qu'elle ne l'était avant cet accident. — En 1739, M. Mathieu Chesneau de Montgont, chanoine de la cathédrale, entreprend d'établir une communication de la paroisse de Gourdaine et quartiers adjacens, à l'extérieur de la ville, savoir : aux moulins aux Moines, à la fontaine Abel, réputée fournir la meilleure eau du Mans, au faubourg de S.-Vincent, au chemin de Coulaines, etc., et à faciliter par ce moyen les secours en cas d'incendie. Pour cet effet, il fait percer la muraille de la seconde enceinte au nord-est, et fait enlever une énorme quantité de terres, donnant plus de vingt mille charretées, produite en partie par le cimetière de l'église de Gourdaine, à l'effet d'établir le niveau de la rue qui se terminait au pignon de la nef de cette église. — En 1745, l'hôtel-de-ville fait construire un cintre en roussard dans cette ouverture et placer au-dessus une table de marbre sur laquelle fut gravée l'inscription PORTE SAMSON avec les armes de la ville et celles de M. Samson de Lorchère, alors lieutenant-général à la sénéchaussée et subdélégué de l'intendant, qui, ayant reçu du roi quatre mille livres à employer en travaux publics pour le soulagement des pauvres, les avait affectés à l'entreprise de M. de Montgont, dont la nouvelle rue porta le nom. Suivant les registres de la fabrique de l'église de Gourdaine, il existait près de l'emplacement où fut construite la porte Samson, abattue depuis quelques années, un souterrain qui fut rempli et bouché par ordre du roi, en 1592. Ce souterrain était probablement une portion de l'aqueduc romain des Fontenelles (voir cet article), qui se prolongeait et conduisait l'eau dans plusieurs salles de bains observées dans ce quartier, notamment sous une des tours de la première enceinte, dite tour de la Magdeleine, appartenant au chapitre de la cathédrale, et dont la partie d'aqueduc qui y amenait les eaux, passait dans une maison appartenant à M. de Gémarcé, chanoine, dans la rue des Chapelains; et une autre, observée dans une maison de la rue

de la Tannerie, appelée *Maison de l'École*. Le nom de cette maison vient probablement de l'ancien collége dit de Gourdaine, dans lequel était régent le poète Méat, vers 1547. — Vers 1672, l'évêque Louis de Tressan ayant voulu opérer la réforme de son clergé, dont les mœurs étaient loin d'être pures, à ce qu'il paraît, d'après les ordonnances synodales rendues par lui à ce sujet, établit plusieurs séminaires pour l'instruction des aspirans aux ordres sacrés, dont un dans le presbytère de Gourdaine. — En 1771, on reconstruit par les fondemens, le pignon d'une chapelle de cette église, qui est vendue et détruite en 1793. Les bénéfices ecclésiastiques de cette paroisse, outre la cure qui valait mille livres de revenu, étaient la chapelle Besnard, valant 100 liv.; celle Chonet, 200 liv.; celle de S.-Etienne du Bouchet, 100 liv.; celle du Grégnetier, 90 liv.; toutes à la présentation du chapitre de S. Julien; enfin, la sacristie, 270 liv., présentée par le curé et par le procureur de fabrique. La paroisse de Gourdaine relevait d'un grand nombre de fiefs, entre autres de la prévôté royale du Chapitre, de la baronnie de la Guierche, de la terre de Chantenay, en S.-Saturnin; de la commanderie de Guéliant, de l'abbaye du Pré, de celle de Beaulieu, du domaine du roi, à cause du comté du Maine; du marquisat de Lavardin, du fief d'Isaac, de celui du Cormier, en Sargé; des abbayes de la Couture, de l'Epau, de S.-Vincent; des fiefs de Marcé, de Broussin, en Fay; etc.

GOYETTE, forêt, connue aussi sous le nom de Hallais. Voir ce mot.

GRADON, petite rivière ou ruisseau, ayant sa source dans le bois de Courtangis, en S.-Jean-des-Échelles; se dirige à l'ouest, remonte au nord, puis au nord-ouest, arrose les communes de Courgenard, de Cormes et de Cherré, passe près ce dernier bourg pour aller se jeter dans l'Huisne, vis-à-vis la ferme de la Rivière, à 1 kilom. 1/2 au-dessous de la Ferté-Bernard. Cours 9 kilom., pendant lequel le Gradon reçoit un ruisseau venant de l'est et passant au bourg de Courgenard, celui de Valmer à Cherré, et fait tourner trois moulins.

GRANDCHAMP, *Magnus*, *seu Grandis Campus*; commune CADASTRÉE, du canton et à 14 kilomètres S. 1/4 O. de Saint-Patern; de l'arrondissement et à 15 kilom. O. S. O. de Mamers; à 32 kilom. N. du Mans; jadis du doyenné de Saosnois, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 16, 17 et 38 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Roissé-Fontaine et Louvi-

gny ; à l'E., par Thoiré ; au S., par René et Chérancé ; à l'O., encore par Chérancé et par Roissé, pour les trois-quarts ; la forme de cette commune est un carré long de 2 kilom 3 hectom. de diamètre du N. au S., sur 1 kilomètre 9 hectom. de l'E. à l'O., avec un appendice à l'angle N. E., en forme de carré-long également, d'un kilom. de diamètre du N. au S., sur 7 hectom. d'E. à O. Le bourg, situé au tiers sud du plus grand diamètre de ce premier carré, et au milieu de son second diamètre, forme comme deux petites rues qui s'étendent à l'O. et au N. de l'église, et est embelli par le château et sa grille d'entrée en fer qui y sont attenants. Eglise assez jolie, de construction moderne, annonçant qu'elle a été rebâtie depuis deux à trois siècles ; clocher en flèche ; cimetière clos de murs d'appui, l'entourant au N. et à l'O., dans lequel se trouve une ancienne tombe, dont les inscriptions sont illisibles. Le château, d'ancienne construction, flanqué de trois tours, en face duquel une belle allée de marronniers d'inde se fait remarquer, est accompagné d'un parc clos de murs et traversé par la petite rivière de Bienne qui traverse le bourg, et sur laquelle est un pont étroit appelé le pont *David*, à l'usage des gens de pied seulement.

POPULAT. De 88 feux, suivant les états de l'élection ; on en compte actuellement 203, comprenant 288 individus mâles, 365 femelles, total, 633 ; dont 258 dans le bourg, 60 au hameau de Bois-Mocquet, et 45 à celui de Moulin-Neuf, qui sont les principaux. — Augmentation de population depuis 1804 : 175 individus.

Mouv. décenn. Eglise dédiée à la Vierge, et par extension, à la Sainte-Croix, une portion de la vraie croix y étant conservée. Assemblées le 15 août, fête de l'Assomption, et le dimanche le plus proche du 3 mai, fête de l'Exaltation de la Croix. — La cure était à la présentation du seigneur temporel et valait 700 liv. de revenu ; la chapelle de S.-Christophe 70 liv. ; une autre chapelle dite de S.-Louis, dont le revenu n'est pas indiqué.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, qui ressortait pour partie au bailliage de Beaumont et à celui du Saosnois, dont le siége était à Mamers, était annexée à la terre et châtellenie de Grandchamp, depuis plus de trois siècles dans la famille de Perrochel, dont la branche qui la possède encore en porte le surnom. — En 1607, Charles Perrochel, grand audiencier de France, rend aveu au roi, pour la châtellenie et terre seigneuriale de Grandchamp, et fiefs en dépendant, relevant du duché de Beaumont-le-Vicomte et de la baronnie du Saosnois. Semblable aveu est rendu, en 1661, par Charles

Perrochel, son fils, conseiller d'état, membre du conseil privé ; et, en 1687, par Charles-François Perrochel, chevalier, fils et petit-fils des précédens. — En 1508, le 8 octobre, messire Jean de la Ballu, seigneur dudit lieu, de Villaine (la Carelle ?) et de Grandchamp, comparaît par Jean Vasse son procureur, dans l'ordre de la noblesse, à l'assemblée des trois ordres de la province, convoqués pour la réformation de la coutume du Maine. Le 13 octobre 1529, la terre de Grandchamp est saisie féodalement, aux assises du bailliage de Beaumont, à défaut des devoirs féodaux ; et, le 11 octobre 1530, delai est accordé aux mêmes assises, à demoiselle Marie de la Ballu, pour faire foi et hommage pour ladite terre de Grandchamp.

HIST. CIV. Par acte du 24 février 1697, Anne Belin fonde à Grandchamp, sous le titre de *Notre-Dame*, une école en faveur des enfans de la paroisse et de celles environnantes, tenue par deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul. Cette école, dont les revenus de 329 liv. avant la révolution, étaient réduites à 139 fr. en 1805, est transformée en maison de charité, tenue par deux sœurs d'Evron, du même ordre, chargées de donner des soins aux pauvres malades et d'instruire les enfans. — En 1826, le sieur Louatron donne à la commune, une maison évaluée deux mille francs.

HYDROGR. La commune est arrosée par la petite rivière de Bienne, qui la traverse de l'E. au S. ; et par les ruisseaux des Vallées et des Marais, qui venant de Louvigny et de Roissé, y entrent au N., et confluent avec la précédente, près et à l'E. du bourg, au hameau de Fleurs. — Moulins à blé de Grandchamp, sur la Bienne ; Neuf, sur les Vallées.

GEOLOG. Terrain généralement montueux, si ce n'est vers le N. E. ; boisé dans sa partie S. O. et O. ; de seconde formation, offrant partout le calcaire horisontal, propre à bâtir et à la chaux, mais un peu tendre à la gelée ; en extraction pour pierre de taille à la carrière des Caves.

CADASTR. Superficie de 545 hectares 81 ares, se divisant par nature de culture, en terres labourables, 359 hect. 93 ar. 90 cent., en 5 classes ; évaluées à 4, 11, 20, 35 et 41 f. — Promenades ou parc, 2-72-40 ; à 41 f. — Jardins, 5-76-39 ; 3 class. : 41, 45, 55 f. — Canal ou douves, 0-60-70 ; à 41 f. — Prés, 61-41-50 ; 4 cl. : 18, 36, 64, 73 f. — Pâtures, 38-70 20 ; 4 cl. : 4, 9, 18, 36 f. — Bois taillis et aulnaies, 54-56-00 ; 4 cl. : 4, 18, 22, 35 f. — Etangs, 0-24-20 ; à 18 f. — Mares, 0-02-80 ; à 2 f. — Carrières, 2-91-10 ; à 2 f. — Superficie des bâtimens, cours, 3-86 37 ; à

41 f. *Objets non imposabl.* : Egl., cimet., etc., 0-36-50. — Chemins et plac. publ., 11-90-60. — Terres vain. et vag., 0-20-0. — Riv. et ruiss., 2-58-25. = 137 maisons, château compris, en 7 class., de 7 à 120 f. — 2 moulins, à 140 et 180 f. — 1 tuilerie, à 30 f.

REVENU imposable : propriétés bâties, 1,802 f. ; propriét. non bâties, 12,998 f. 37 c. Total, 14,800 f. 37 c.

CONTRIB. Foncier, 2,349 f. ; personn. et mobil., 341 f. ; port. et fen., 113 f. ; 14 patentés : dr. fixe, 102 f. ; dr. proport., 68 f. 66 c. Total, 2,973 f. 66 c. — Perception de Bourg-le-Roi.

CULTUR. Sol argilo-calcaire et argilo-sablonneux, pierreux, médiocrement fertile, dans lequel les céréales sont cultivées dans la proportion de 10 parties en froment, 8 en seigle, 4 en orge, 2 en avoine et 1 en grains mêlés ou menus ; dont il y a exportation réelle du 5.e au 4.e environ ; trèfle et sa graine, quelque peu de sainfoin ; chanvre et fil ; bois ; arbres à fruits à cidre. Elèves d'une médiocre quantité de bêtes aumailles, de porcs, de moutons. — Assolement triennal ; 3 fermes principales, 20 bordages et closeries ; 20 charrues. = Fréquentation des marchés et foires de René, Beaumont, Fresnay, Mamers et Alençon.

INDUSTR. Extraction de la pierre à bâtir et à chaux. La tuilerie et chaussumerie de Bois-Mocquet, construite en 1826, languit, si même elle n'est abandonnée tout à fait.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route départementale n.° 5, de Mamers à Fresnay ; l'ancien chemin du Mans à Alençon, par Ballon ; et celui de Ballon à S.-Rémy-du-Plain ; quoique ne traversant point le territoire, passent à 2, 3 et 5 kil. N., O. et E. du bourg, et facilitent beaucoup les moyens d'exportation de la commune.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château, seulement, sous le premier rapport ; rien d'intéressant sous le second.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison et bureau de charité, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Beaumont-sur-Sarthe.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur primaire.

GRAND-LOUVRE ; voyez LOUVRE.

GRAND-LUCÉ (LE) ; voyez LUCÉ (LE GRAND-).

GRANDMONT, *Grandis Mons*, *Grandis Montis* ; prieuré conventuel, appelé aussi des BONS-HOMMES, fondé sur la lisière nord de la forêt de Bersay, dans et à l'entrée de laquelle il se trouvait situé dans l'origine, sur la paroisse, actuellement commune de S.-Mars-d'Outillé, du doyenné d'Oizé, à

3 kil. 172 E. S. E. du bourg de S.-Mars et à 7 kil. 172 O. de la petite ville du Grand-Lucé. Ce prieuré, construit vers l'an 1163, par Henri II roi d'Angleterre et comte du Maine, fut donné par lui aux religieux de S.-Etienne de Grammont, dans le Limousin, abbaye fondée par Henri I.er son aïeul, Mathilde, fille de Henri I.er, épouse de Geoffroi-le-Bel, père et mère de Henri II, et dont lui-même et Richard Cœur-de-Lion son fils furent bienfaiteurs, ainsi que grand nombre de seigneurs du pays., eut pour premier abbé S. Etienne de Thiers, qui lui donna une règle très-sévère, laquelle fut modifiée par les conciles de 1267 et de 1309. En 1168, Guillaume de Passavent, 38.e évêque du Mans, à la requête de frère Bernard, prieur, du consentement du doyen et du chapitre de sa cathédrale, donne au prieuré de Grandmont quelques terres voisines de ce prieuré, pour en augmenter l'enclos. Richard Cœur-de-Lion, fils et successeur de Henri II au comté du Maine, confirme la donation faite par son père à cet hermitage, et l'augmente des terres qu'il possedait dans la paroisse de Saint-Mars; enfin, Guillaume d'Oustillé, seigneur du fief de ce nom, donne aussi à ces religieux, les droits de *tiercerie*, cens et rentes qu'il y possédait en communauté et par indivis avec l'évêque, et quelques autres fiefs et domaines, que le roi Henri lui avait donnés pour récompense de ses services. Il leur fit cette donation à la charge de prier Dieu pour le salut de son ame et de celle de son bienfaiteur. — Vers 1214, Hamelin, 40.e évêque du Mans, se sentant accablé de vieillesse, se retire au monastère de Grandmont, y meurt quatre ans après âgé de cent ans, et y est enterré dans le chœur de l'église. — Le 8 octobre 1508, frère François de Saint-Mars, prieur de Grandmont, comparaît par son procureur messire Pierre Davy, prêtre, comme membre du clergé, dans l'assemblée des trois ordres de la province, convoquée pour l'examen du projet de réformation de la Coutume du Maine, publiée le 9 du même mois. — Une bulle de Clément XIV, de 1772, ayant supprimé l'abbaye de Grammont, cette bulle ne fut exécutée pour le chef-d'ordre, qu'après la mort de l'abbé vivant, lorsqu'elle fut rendue. Le dernier prieur commandataire du prieuré de Grandmont, fut l'abbé Gradot, chanoine et archidiacre de Sens, pourvu en 1766. Le nombre des religieux de ce prieuré était de 8 en 1700. — Voir, pour ce qui concerne l'état actuel de cet ancien établissement religieux, l'article Saint-Mars-d'Outillé.

GRAND SAINT-GEORGES; voyez SAINT-GEORGES DU BOIS.

GRAND SAINT-PIERRE (LE) ; voir SAINT-PIERRE DE LA COUR.

GRATEIL, ancien fief et commanderie de l'ordre de Saint-dean de Jérusalem, avec une chapelle à côté, en dépendant, dédiée à S. Eutrope, situés à l'extrémité de la commune d'Assé-le-Boisne, à 4 kilom. S. du bourg, et à 1 kil. N. O. seulement de la ville de Fresnay. Cette commanderie fut réunie, à une époque qui nous est inconnue, à celle de Guéliant, dans la paroisse de Moitron, qui n'en était éloignée que de 4 kilom. 1/2 seulement, au S. E. C'est près de ce lieu que vint s'établir le comte d'Arondel, en 1623, après avoir passé la Sarthe au gué de Grateil, et que Ambroise de Loré qu'il voulait surprendre à Saint-Cénery, vint l'attaquer et le battit. (Voir pag. 472 de ce volume.)

On appelle aussi butte ou montagne de GRATEIL, le côteau qui domine en ce lieu le cours de la Sarthe, sur sa rive gauche, auquel on donne 120 mètres d'élévation, et qui est surmontée elle-même par celle sur laquelle est assis le bourg d'Assé, laquelle l'excède en hauteur de 20 mètres environ.

GRAVÉ, ruisseau prenant sa source sur la commune de Monthoudou, à 2 kilom. 1/2 du bourg, coule à l'O. jusqu'au delà du hameau de la Chaîne, près duquel il reçoit celui de Guette, se dirige ensuite vers le S. S. E., reçoit un autre petit ruisseau venant d'Avesne, au-dessous d'un moulin auquel il donne son nom. Pendant son cours, de 5 kilom. 1/2, le Gravé arrose Monthoudou, Marolles, Avesne et Peray, et fait tourner un seul moulin.

GRAVELLE, ruisseau, le même que le Fessard. Voyez ce mot.

GRAVOT, ruisseau ou petite rivière, écrit GAVOST sur la carte de Cassini, prenant naissance à Souzay, dans le département d'Indre-et-Loire, coule au nord, entre dans le département de la Sarthe à Dissay-sous-Courcillon, après s'être grossi du ruisseau les Escotais, passe au bourg de Dissay, qu'il sépare en deux parties, y traverse sous un pont la route du Mans à Tours, et se jette, au-dessus de ce bourg, dans la petite rivière de Long, après un cours de 15 kilom., dont 4 1/2 seulement sur le département, où il fait tourner deux des moulins de Dissay.

GRÉEZ, GREZ ; GRÉEZ-SUR-BRAYE, N.-D. DE GRÉEZ ; *Gressus*, *Cellula Almiri*. Commune du canton et à 4 kilom. N. de Montmirail ; de l'arrondissement et à 44 kil. S. E. de Mamers ; à 49 kilom. E. N. E. du Mans ; ancien-

nement du doyenné de la Ferté-Bernard, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse du Mans et de l'élection de Château-du-Loir. — Distances légales : 4, 46 et 55 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par S.-Ulphace ; à l'E., par le département d'Eure et-Loir ; au S., par Montmirail et Melleray ; à l'O., par S.-Jean-des-Echelles et Courgenard ; l'étendue de cette commune est de 10 kilom. 1/2, de l'E. S. E. à l'O. N. O. ; sur 4 kilom. 1/2, du N. E. au S. O. Le bourg situé vers l'extrémité N. N. E. du territoire, sur le ruisseau de S.-Almer, près de son confluent avec la Braye, se divise en deux parties appelées *haut* et *bas-bourg* ; la première construite sur une colline formée par des rochers de grès, d'où vient le nom de ce lieu ; la seconde au pied de cette colline. Le haut bourg formant une espèce de petite place de deux rangs de maisons à l'O. et au S. de l'église. Celle-ci ayant sa porte occidentale romane à deux colonnes rondes, à chapiteaux à figures grotesques et serpens entrelacés. Clocher pyramidal. Cimetière attenant à l'O. de l'église, clos de murs dégradés, devant être supprimé, un terrain situé hors du bourg étant destiné à le remplacer. On remarque dans le haut bourg, à l'angle E. N E. de l'église, le presbytère, vieille maison à tourelle ; et à l'O., une maison bourgeoise, résidence du dernier notaire de Gréez, feu M. Boutroue, ex-conventionnel. Le Bas-Bourg forme une petite rue qui s'étend de l'O. à l'E.

POPULAT. Comptée pour 176 feux anciennement, elle est actuellement de 309, qui se composent de 744 individus mâles, 695 femelles, total, 1,439 ; dont 245 dans le bourg, 35 au hameau de S.-Antoine ; 28 à celui de la Caillardière et de 22 à 25 à ceux de la Hernerie, de la Haute-Simonnière et de Vaufargis.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812 inclusivement : mariag., 97 ; naissanc., 358 ; décès, 325. — De 1813 à 1822 : mar., 113 ; naiss., 429 ; déc., 252.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S. Almer ou Almire, dont la fête est fixée au 11 septembre. Assemblée le dimanche le plus prochain de ce jour. La cure, à la présentation du chapitre de la cathédrale du Mans, était estimée 1,100 liv. de revenu. — Il y avait, en outre, la chapelle de N.-D., dans le bas bourg, qu'on croit avoir été la première église paroissiale, les envois de l'intendance, pour affaires civiles, étant toujours adressés à *Notre Dame de Gréez* ; et celle de la Pinélière, annexée au château de ce nom. La chapelle de Gémasse, pas plus que le fief de ce nom, ni celui du Boile, ne sont de la commune de Gréez.

« Du temps de S. Innocent, 8.e évêque du Mans, S. Almer, auvergnat, choisit sa solitude au bas d'une colline entourée de bois, au-dessous du bourg de Gréez, nommée dans les anciens titres *Cellula Almiri*. D. Denis Briant dit que ce saint solitaire bâtit dans ce lieu un monastère en l'honneur de la Sainte-Vierge et de S.-Pierre, et que l'évêque S. Aldric, 15.e successeur d'Innocent, fit un don à ce monastère. » Almer et un grand nombre d'autres fuyaient la tyrannie de Thierri I.er roi d'Austrasie, qui faisait enlever les enfans des familles sénatoriales de l'Auvergne, et les faisait vendre comme esclaves dans des contrées lointaines. Calais, Bomer, Avit, Ulphace, compagnons d'Almire, se fixèrent sur les bords de la Braye; les autres, qui comme eux furent sanctifiés par les peuples du Maine, poussèrent jusque dans le Saosnois et dans le Passais, où ils formèrent comme ceux-ci de pieux établissemens.

En 1180, Eustache, archidiacre, fonde une prébende dans la cathédrale, laquelle il dote de beaucoup de biens, entre autres des dîmes qu'il possédait dans la paroisse de Gréez, à la charge par le chanoine qui en serait pourvu, de desservir assiduement l'autel de S.-Julien, de suppléer au besoin les hebdomadiers, et d'être prêtre ou prêt à le devenir à la plus prochaine ordination. Les papes Luce III et Alexandre IV, confirmèrent cette fondation.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était un membre de la baronnie de Courgenard, qui appartenait au chapitre de l'église du Mans : elle était annexée au fief de Cour-Giraud, par corruption Courgiraud. Le marquis de Vibraye, à cause du fief de la Cressonnière, qui lui appartenait, était recommandé aux prières nominales de l'église, après les chanoines : ce droit qui lui avait été dénié par eux, lui fut confirmé par arrêt du parlement. — Outre ces deux fiefs, il y avait encore celui de la Pinélière, qui appartenait, en 1761, à M. d'Ivry de la Pinotière, l'un des associés résidans du Bureau d'Agriculture du Mans; en 1777, à M. Lefebvre d'Ivry; et le Fief-Noir, dépendant de l'abbaye du Gué-de-Launay.

La paroisse de Gréez, enclavée dans le Perche-Gouet, d'un côté; de l'autre, dans le Fertois; relevait de la Ferté-Bernard, sous le rapport ecclésiastique, et comme ressortant de son grenier à sel, etc.

HYDROGR. La commune est arrosée par la rivière de Braye, qui la traverse du N. E. au S. O.; par le ruisseau de S.-Almer, qui, venant de l'E., passe au bas-bourg et va se jeter à l'O. dans la Braye, au-dessus du moulin de Courgiraud, après 4 kilom. 1/2 de cours; par celui de la Pinelière, qui vient du S. E., passe près la terre de ce nom où il traversait un étang

actuellement desséché, remonte au N. O. et se jette dans le S.-Almer près le Bas-Gréez, après un cours de 4 kilom. ; par celui de Vaufargis, qui vient de l'étang de la Borde, en reçoit un autre petit entre les Martellières, se dirige au N. O., reçoit celui venant de l'étang de Montmirail, au - dessus du moulin de la Bretêche, et va confluer dans la Braye près la ferme de Beauvais, après 4 kilom. de cours ; enfin, un autre ruisseau, considéré comme un second bras de la Braye, formé d'un grand nombre d'autres petits ruisseaux, et qui conflue avec le principal bras venant de S.-Ulphace (voir cet article), à 7 hectom. au N. N. O. du haut bourg. — Moulins : de la Motte, de Courgiraud, sur la Braye ; de la Pinélière, sur le ruisseau du même nom ; de la Bretêche, sur celui de Vaufargis ; tous à blé.

GÉOLOG. Terrain montueux, coupé, de seconde formation, offrant le calcaire moellon, propre à la chaux ; la glauconie sableuse, appelée *grison*, prise pour grès, lorsque ce nom fut donné à la commune ; la marne grise, dite *marne-beurre* dans le pays ; des sables, des argiles à brique, etc.

Plant. rar. Artemisia campestris, LIN.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,637 hectares ; jardins, 7 ; prés et pâtures, 320 ; bois de futaies et taillis, 110 ; landes et rochers incultes, 322 ; marais, 15 ; étangs et mares, 2 ; haies et fossés de clôture, 53 ; eaux courantes, 2 ; chemins, 33 ; superficie des bâtimens, 10. Total, 2,511 hectares.

CONTRIB. Foncier, 6,025 f. ; personn. et mobil., 583 f. ; port. et fen., 194 f. ; 28 patentés : dr. fixe, 122 f. ; dr. proport., 70 f. 67 c. Total, 6,994 f. 67 c. — Perception de Montmirail.

CULTUR. Sol généralement froid, maigre et peu profond ; très-peu productif ; cultivé en céréales, dans les proportions ci-après : méteil, 11 parties ; orge, 9 ; avoine 5 ; froment, 4 ; grains mêlés, 4 ; seigle, 3. Trèfle pour pâture, peu pour graine ; chanvre et un peu de lin ; pommes de terre, vesce, pois, etc. ; point de luzerne, ni de sainfoin ; prés de médiocre qualité, insuffisans pour les besoins ; bois en plusieurs bouquets ; 30 mille pieds d'arbres épars, dont le tiers à fruits, le reste en chênes, ormeaux, frênes, charmes et érables. Elèves d'un petit nombre de chevaux, la plupart vendus comme poulains, quelques-uns plus âgés, très-peu de qualité passable ; de bêtes à cornes, dont les 275.es vendus âgés de quelques jours seulement, 275.es comme taureaux et génisses, le surplus élevé pour la culture ; de porcs, dont 679.es sont vendus âgés de six semaines, 179.e à six mois, le reste à un an, de moutons, chèvres, etc. ; une soixantaine de ruches. — Com-

merce de grains, dont il n'y a exportation réelle que du 5.e au 6.e au plus du produit ; de graine de trèfle, chanvre et fil, bois, cidre, bestiaux, laine, beurre, fromage, cire, miel, volailles, etc. — Assolement quadriennal dans les fermes, triennal dans les petites tenues. 25 fermes, 50 bordages ; 80 charrues. Une trentaine d'individus vont en Beauce lors de la moisson, travailler à la récolte, et en rapportent le paiement de leurs *loges*. — Fréquentation des marchés de Montmirail, de Vibraye, de la Ferté-Bernard ; des foires de Montdoubleau (Loir-et-Cher).

INDUSTR. Extraction de la pierre à chaux à la Pinelière ; un four à chaux et à brique. Fabrication de toiles, par 25 à 30 métiers, tant pour les particuliers que pour la halle de la Ferté ; blanchiment du fil ; fabrication de quelques pièces d'étoffes en laine, ou laine et fil, pour l'habillement du cultivateur, qui fournit la matière première ; fabrication de sabots par une dizaine d'ouvriers.

ROUT. ET CHEM. L'ancien chemin du Mans à Paris, par Montmirail ; un autre de Montdoubleau à Nogent-le-Rotrou; sont les principales voies d'exploitation, avec les chemins vicinaux.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Pinelière, appartenant à M. de Saulty, maison ancienne, avec d'assez jolis dehors ; une maison bourgeoise, dans le bas bourg, à M.me Franchet du Mans. Comme noms remarquables : Courgiraud, la Bretêche, la Guerrerie, noms déjà expliqués ou portant leur signification.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Le notariat qui existait dans cette commune a été réuni à celui de Montmirail, vers 1810 ; la perception, à celle du même lieu, en 1827. Bureau de poste aux lettres, à la Ferté-Bernard.

GRÉEZ (LE) ; voyez GRÉZ (LE).

GREFFIER (LE), MONT-GREFFIER, ancien fief situé au Mans, sur la rive gauche de la Sarthe, au lieu où est actuellement le quartier et la promenade de ce nom. En 1081, Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, et l'un des prétendans au comté du Maine, ordonne au chapitre de Saint-Pierre de la Cour du Mans, de céder à Richard son pannetier, le fief du Greffier, à la charge par Richard de lui en faire hommage, et de le servir avec un cheval pendant un mois pour le doyen ou le chapitre, soit en Angleterre, soit en Normandie, ou, aux besoins du chapitre, de fournir à l'église, le samedi de Pâques, un cierge de 10 livres (on ne dit pas si c'est en poids ou en valeur), même de se battre, pour ledit chapitre, en cas de besoin. L'acte de cet accord est souscrit

du roi d'Angleterre, de Normand Ribolé, doyen dudit chapitre, de Foulques de Ribolé, de Hugues de Chaources, d'Albéric de Coulans, de Gaston de Malicorne, de Hubert de Coulongé, seigneurs manceaux; de Robert de Mantillé et de Richard de Marcé. La promenade du Greffier, d'un genre tout particulier, plantée en 1793, à l'exception de l'allée supérieure qui était une propriété particulière, offre un aspect extrémement pittoresque sur la Sarthe et sur les côteaux de S.-Pavin et de Rouillon qui lui font face. Depuis la même époque, le quartier du même nom a reçu un accroissement considérable, et a été le premier de la ville construit sur un plan régulier.

GRENOUILLET, ancien quartier de l'extrémité du faubourg du Pré, sur la rive droite de la Sarthe, prenant son nom d'un ruisseau qui s'y trouve, où commença, vers 1239, un incendie qui réduisit en cendres tout ce faubourg : les flammes ayant passé au-dessus de la rivière, pénétrèrent dans la ville, en consumèrent une partie avec la toîture de la cathédrale, et s'étendirent dans le faubourg de la Couture, jusqu'à Maupertuis, où est actuellement la poste aux chevaux, à l'entrée de la route de Paris.

GRÈZ (LE), LE GRÉEZ; *Gressus*; commune dont le nom ayant pour étymologie, ainsi que celle de Gréez, dont l'article précède, la nature du sol, s'écrit différemment néanmoins, l'usage ayant prévalu d'écrire celui de la première avec deux *e*, tandis que celui-ci s'écrit avec un seul. Du canton et à 2 kil. N. O. de Sillé-le-Guillaume; de l'arrondissement et à 33 kilom. N. N. O. du Mans; autrefois du doyenné de Sillé, de l'archidiaconé de Passais; du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 2 et 38 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée à l'O. et au N., par le département de la Mayenne; à l'E. et au S., par Sillé-le-Guillaume; au S. O., par Rouessé-Vassé; le territoire de cette commune s'étend, au S. E., jusqu'à l'entrée de la ville de Sillé, dont plusieurs maisons se trouvent situées sur ce territoire. De forme à peu près oblongue, son diamètre du N. au S., est d'environ 3,3 hectom., sur 2,3 hectom. de l'E. à l'O. Le bourg, situé sur un côteau vers l'O., à peu près au centre du territoire, ne se compose que de l'église, du presbytère et de deux autres maisons de fermes. Petite église, n'ayant de remarquable que son apparence d'ancienneté, avec un clocher ressemblant à un chapeau rabattu à forme ronde. Cimetière en deux parties, l'une attenante à l'ouest de l'église, et close de murs; l'autre séparée de la première par le chemin qui conduit à Sillé, close de murs et de haies.

POPULAT. De 76 feux autrefois, on en compte actuellement 120, qui comprennent 229 individus mâles, 273 femelles, total, 502 ; dont 25 au plus dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 45 ; naissances, 158 ; décès, 130. — De 1813 à 1822 : mar., 33 ; naiss., 158 ; déc., 110.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S. Nicolas, dont la fête patronale ou assemblée, qui n'a plus lieu, depuis la réunion de cette commune à celle de Sillé, pour le spirituel, tenait le dimanche le plus prochain du 6 décembre. La cure, avec un revenu de 400 liv., était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. Un ancien prieuré régulier de la même abbaye, situé dans la paroisse, qui valait 300 liv., était depuis long-temps possédé par des séculiers. Enfin, la chapelle de Ste-Marie, fondée par Philippe le Censier, ancien curé de la paroisse, valant 60 liv. de revenu, était à la présentation du curé et du procureur de la fabrique.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse annexée jadis au lieu de la Mortellerie, ferme actuellement, qui, dans les 15.e et 16.e siècles, appartenait à la famille Moreau, des seigneurs de la Poissonnière en S.-Ouen en Belin, devenue par acquêt un membre de la baronnie de Sillé. En 1581, Louise de Féchal, dame de la Béraudière, qui avait épousé, en 1545, François I Moreau, seigneur de S.-Ouen, donne procuration à François II Moreau, son fils aîné, seigneur de la Poissonnière, pour consentir en son nom le don qu'elle fait à Jean Moreau, son second fils, seigneur du Grèz, de la terre de la Béraudière, située dans la paroisse de Ceaulcé, en faveur du mariage de ce fils avec Renée fille de Jacques, seigneur de Crux, proche Avranches, et de Renée de Montchoveau. Ce Jean Moreau fut un des plus célèbres ligueurs de la province du Maine (voir son article à la BIOGRAPHIE). Il paraît qu'après la mort de Jean, tué devant Mayenne en 1590, son frère aîné François II Moreau (voir son article *loc. cit.*), hérita de la terre du Grèz, puisqu'il la vendit pour retirer celle de la Poissonnière saisie et aliénée par le roi, pour défaut de service, en 1597. On voit aussi, par des aveux de 1480 et de 1508, que cette seigneurie était, dès lesdites époques, possédées par un Jean Moreau, bisaïeul du précédent.

HYDROGR. La commune est arrosée à l'O., par le ruisseau de Quinquengrand, lequel a sa source dans la forêt de Sillé, à 1 kilom. 1/4 au N. O. du bourg du Grèz, coule au S., puis au S. O., jusqu'à son confluent dans celui de Ruban, au-dessous du hameau du Grand-Essard, après un cours de 4 kil., pendant lequel il fait tourner le moulin à blé de son nom,

qu'il laisse manquer d'eau une grande partie de l'année. Le Ruban limite la commune à l'est, près le hameau des Ebouleries, qui en dépend.

GÉOLOG. Sol montueux, couvert, notamment au nord, par une portion de la forêt de Sillé. Terrain intermédiaire, offrant le grès ancien en extraction.

DIVIS. DES TERR. En labour, 587 hectares; jardins, 7; prés et prairies, 42; bois de futaie, formant une partie de la forêt de Sillé, 276; taillis, 65; landes, 20; eaux courantes, 1 1/4; chemins, 2 1/2; superf. des bâtim., 3 1/4. Total, 1,000 hectares.

CONTRIB. Foncier, 1,406 f.; personn. et mobil., 206 f.; port. et fen., 61 f.; 9 patentés : dr. fixe, 48 f.; dr. proport., 5 f. Total, 1,726 f. — Perception de Sillé.

CULTUR. « Le sol, disait Lepaige, produit du seigle, de l'avoine et du carabin (sarrasin); la bruyère couvre presque toute la paroisse; il y a quantité de landes qu'on écobue, pour les ensemencer environ *tous les* 20 *ans*. On nourrit quelques troupeaux de brebis et de chèvres, de petite espèce. » On pourra juger des efforts et des succès du cultivateur, quoique encore sous l'influence de l'ancienne agriculture routinière, par le tableau de l'état actuel de cette commune, qui nous a été communiqué, et dont nous avons vérifié l'exactitude sur les lieux. « Le sol est passablement fertile, depuis 15 ans surtout que les cultivateurs ont marné et chaussumé la plus grande partie des terres, de sorte qu'on y recueille actuellement du froment et de l'orge, dans les bons fonds; du seigle, de l'avoine et du sarrasin, dans les médiocres. Beaucoup de landes en bruyères qui, de temps immémorial étaient improductives, ont été défrichées, quelques unes marnées, et produisent du froment, de l'orge, et du plus beau trèfle du pays. Ces landes ont été divisées, entourées de fossés qui les ont desséchées et ont fertilisé le terrain; quantité d'arbres fruitiers, de peupliers, y ont été plantés avec succès; les terres sablonneuses des collines ont été semées en pins, en pleine prospérité. Les fermiers des plus grosses fermes récoltaient à peine du grain pour leur nourriture, tandis qu'aujourd'hui les bordagers en obtiennent au delà de leurs besoins. » On recueille aussi du chanvre, du lin, des pommes de terre en abondance, de la graine de trèfle; beaucoup de fruits à cidre, des meilleures qualités; du bois, etc. Malgré la médiocre qualité des prés, les cultivateurs élèvent un grand nombre de bestiaux qui sont, comme du temps de Lepaige, de la plus chétive espèce. La commune fournit beaucoup de gibier, non seulement en perdrix, lièvres et

lapins, mais aussi en bécasses, râle des genêts, etc.; lequel participe de la bonne qualité de celui des Couëvrons (voir cet article), réputé le meilleur du pays, ce territoire occupant l'extrémité nord-est de ce chaînon de collines. — Assolement quadriennal; 10 fermes principales, un plus grand nombre de bordages et de closeries; 15 charrues. = Fréquentation des marchés de Sillé.

ROUT. ET CHEM. Chemins vicinaux de très-difficile exploitation. La prochaine terminaison des routes départementales du Mans à Mayenne par Sillé, et de cette ville à celle de Sablé, qui passent au S. E. et à l'E. de la commune, en facilitera les communications au moins pour l'extérieur.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Une assez jolie maison bourgeoise, à l'entrée de la ville de Sillé, par l'ancienne route de Mayenne; dans le bourg, le presbytère, accompagné d'écuries, grange, jardins et vergers bien plantés. Comme noms remarquables: Salvert (voir ce mot), la Vallière, du nom des anciens seigneurs de Sillé et du Grèz; Antenaise, de celui d'une des plus anciennes familles féodales de la province; etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie; bureau de poste aux lettres à Sillé le-Guillaume.

GROIRIE, château de la commune de Trangé, près et à l'O. N. O. du Mans, célèbre par la résidence qu'y a faite l'abbé de Rancé, réformateur des Chartreux. Voir l'article TRANGÉ.

GROUTEL, GROUSTEL, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Champfleur, à 1,2 hectom. S. S. E. du bourg, décrit un demi-cercle vers le N. O., coule ensuite au S., passe au hameau de Groutel qui lui donne son nom, et près duquel il reçoit un autre très-petit cours d'eau, et va confluer dans la petite rivière de Rosay-Nord, près et à l'O. de Bourg-le-Roi, après un cours de 4 kilom. 172, pendant lequel il fait tourner deux moulins.

Le fief de GROUTEL ou GROUSTEL, auquel était annexée la seigneurie de paroisse de Champfleur, qui lui donnait son surnom de *Champfleur en Groustel*, et dont nous avons parlé à cet article, avait son manoir et sa chapelle ruinés dès la fin du 17.e siècle: un hameau existe actuellement en ce lieu.

GRUAU, ruisseau ayant une double source, à la fontaine de ce nom, à l'O. du château de Montreuil-le-Henri et au S. E. du même, à 2,7 et 27 hectom. O. et O. S. O. du bourg de Montreuil, se dirige au S. O., jusqu'à son confluent dans la petite rivière de Veuve, à 1,6 hectom. N. du bourg de Saint-

Vincent-du-Lorouer, après un cours de 5 kilom. 1/2, pendant lequel il arrose les communes de Montreuil et S.-Vincent, déjà nommées et celle de Villaine, toutes du canton de Lucé, et fait mouvoir deux moulins.

GUÉ-AUX-ANES, petit cours d'eau venant de la Roche-Breslay, en Nuillé-le-Jalais, à 5 kilom. S. S. O. du bourg de Connerré ; ayant sa direction au N. E., jusqu'à son confluent dans la rivière de Dué, à 1 kilom. O. du même bourg. Cours de 5 kilom., pendant lequel il sépare les communes de Connerré et de Thorigné.

GUÉCÉLARD, GUÉ-CESLARD, *Vadus Celardi*, *vel Cæsaris*, nom qu'on croit pouvoir traduire dans le pays par GUÉ-DE-CESAR, du passage de la rivière de Sarthe près de ce lieu, par un corps des armées impériales romaines, opinion qui n'est appuyée sur aucun autre indice que ceux déjà donnés aux articles Alonnes et Belin, auxquels nous renvoyons. Hameau et ancienne paroisse, réunis à la commune de Fillé-Guécélard (voir cet article), du canton de la Suze ; anciennement du doyenné d'Oizé, de l'archidiaconé de Château-du-Loir, du diocèse et de l'élection du Mans ; situé à 16 kilom. S. S. O. de cette dernière ville, à 7 kilom. 1/2 E. de la Suze, et à 2 kilom. 1/2 S. du bourg de Fillé, dont il est séparé par la Sarthe, où un bac est établi pour la communication de cette partie de la commune, située sur la rive gauche de la rivière, tandis que Fillé se trouve sur la rive droite. — Distances légales : 9 et 18 kilomètres.

Le bourg ou hameau de Guécélard, se divise en deux parties, l'une se composant d'environ 35 maisons, construites sur les deux côtés de la route royale de Paris à Nantes, et y formant une rue d'un aspect assez agréable, où se trouvent plusieurs auberges et une manufacture de poteries ; l'autre où se trouve l'église et une vingtaine de maisons, un peu à la gauche (et non à la droite, comme nous l'avons dit par erreur à l'article Fillé), de la première. Eglise du genre gothique de transition, construite presque entièrement en grès roussard, à clocher en flèche, ne servant plus au culte, non plus que le cimetière qui y était attenant, aux inhumations.

POPULAT. De 180 individus dans les deux parties agglomérées, ne se divise pas, quant au surplus, de celle de Fillé (voir à cet article, l'alinéa y relatif), les deux paroisses étant réunies au civil, long-temps avant la révolution.

HIST. ECCLÉS. La cure, qui ne valait que 200 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans.

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse était annexée à celle

des Perrais ou à la vicomté de Foulletourte en Pârigné-le-Pôlin, fiefs appartenant à la famille de Broc. (Voir ces art.) Il est difficile de savoir s'il faut attribuer à ce lieu l'indication suivante de l'ouvrage intitulé *Noms féodaux* : « En 1342, aveu rendu par Jean Prel, sire de Mondan, pour le fief de la ville de Quesellart, relevant de Château-du-Loir. » Nous ne citons cet aveu que parce que nous pensons que Guécélard en est l'objet.

Voir pour le surplus de ce qui concerne le territoire de cette ancienne paroisse, l'article Fillé-Guécélard.

Nous devons dire ici pour les amateurs d'antiquités que c'est entre ce hameau et celui de Foulletourte, à peu de distance à droite de la route, que se trouvent les pierres druidiques décrites à l'article *Bruon*, lande qui se trouve en partie sur l'ancien territoire de Guécélard, et dont parle M. Vaysse de Villiers, dans son *Itinéraire descriptif*.

GUÉCHAUSSÉE, étang, marais et moulin de la commune de Saosne, du canton de Mamers, près desquels existe aussi un hameau du même nom, rendu célèbre dans l'histoire de la province, par un combat qui s'y donna en 1410 ou 1411, entre les deux partis des Bourguignons et des Armagnacs. Voir les articles SAOSNE et S.-REMY-DU-PLAIN. L'étang de Guéchaussée, empoissonné jadis en carpes, brochets et autres poissons, et contenant environ 16 hectares, est aujourd'hui en partie en marécages, et forme avec l'ancien marais du même nom, un ensemble de 25 hectares.

GUÉ DE BRAYE, nom du lieu où s'est formée la petite ville de Vibraye. Voir cet article.

GUÉ DE LA FEUGÈRE ou **FOUGÈRE**, ancienne aumônerie établie sur la rive gauche de la rivière d'Aune, à l'extrémité O. de la commune de Marigné, entre ce bourg et celui d'Ecommoy, chef-lieu du canton. Cette maladrerie fut réunie à l'hôtel-dieu de Château-du-Loir, par un arrêt du conseil de 1696. (Voir l'article MARIGNÉ.)

GUÉ DE L'AUNE, ou de L'AUNAY, *Abbatia de vado Alneti*, abbaye d'hommes, de l'ordre de S. Benoît, fondée vers 1159 ou 1164, par Rotrou, seigneur de Montfort au Maine troisième fils de Rotrou II comte de Mortagne et du Perche, lequel y plaça des moines de l'abbaye de Tyron, près de Nogent-le-Rotrou, sous l'épiscopat de Guillaume de Passavent, 38.e évêque du Mans. Le pape Alexandre III, confirma cette fondation, par une bulle datée de Sens, l'an 1164. Etablie dans l'origine sur la rive gauche de la petite rivière de Narais, là où l'ancien chemin du Mans à Saint-

Calais traverse cette rivière, à 3 kilom. 7 hectom. au nord du bourg de Challes, dans un lieu qui porte encore le nom de *Gué de l'Aune*, une dame nommée Mathie et Guillaume de Soriac ou de la Soraye, son fils, qui possédaient sur le bord de la Braye un terrain appelé l'île de Gosselin, le donnèrent, vers 1186, aux religieux du Gué de l'Aune, avec la dîme des terres qui leur appartenaient dans les environs et toute la glandée d'une forêt en dépendant, faisant actuellement partie de celle de Vibraye. Ces moines ayant trouvé cette situation plus commode et plus agréable, y transportèrent leur établissement, auquel ils conservèrent son premier nom, qui est resté à ce lieu.

Il est douteux si, avant la fondation de Rotrou de Montfort, qui ne fut peut-être qu'une simple donation, il n'existait pas déjà au Gué de l'Aune, *in condita Anciacinse*, un monastère fondé par S. Aldric, 24.e évêque du Mans, de 832 à 857 ?

Quoiqu'il en soit, les autres bienfaiteurs de ce monastère furent Guillaume de Fortinier, Hugues Bonami, de Valenne ; et Renaut de Danzé, seigneur des Loges, qui lui donna sept livres angevines, à prendre sur la prévôté de Montmirail.

Entre autres fiefs relevant de cette abbaye, on comptait le prieuré de Montcaulin, dans la forêt de Bonnétable ; et le Fief-Noir, dans la paroisse de Gréez.

En 1236, l'abbé et les religieux du Gué de l'Aune, reconnaissent que bien que la dîme de la paroisse de Thoigné doive être employée à la nourriture d'un de leurs moines, cette dîme appartient au chapitre de l'église du Mans. L'évêque du Mans Adam Châtelain, qui siégea de 1398 à 1439, fait le procès à Pierre de Châtillon, abbé du Gué de l'Aune et à ses religieux, dont la mauvaise conduite, dit le chanoine Morand, était un scandale public. Par une sentence qu'il fit rendre par son officialité, il leur imposa différentes pénitences, pour avoir fréquenté les cabarets, les jeux publics et les femmes suspectes, et leur défendit la continuation de ces désordres, sous peine d'excommunication. Et comme ils laissaient leur monastère tomber en ruines, il établit un économe de leur temporel, lequel après avoir pourvu à leurs besoins, devait employer le surplus des revenus à la réparation de leur maison. En vain ces religieux essayèrent-ils de se soustraire à cette sentence par tous les moyens, ils furent contraints de s'y conformer.

Le 20 décembre 1408, l'abbé du Gué de l'Aune comparaît par procureur au synode diocésain, assemblé par le même évêque, pour aviser à ce qu'il y a à faire relativement à la convocation du concile convoqué à Pise.

Cette abbaye qui valait au moins cinq mille livres de revenu, dont trois mille pour l'abbé et deux mille pour les religieux, ne possédait plus de ceux-ci, depuis qu'elle était en commande: le service divin y était fait par des prêtres séculiers. Le dernier abbé commandataire fut M. de Chabannes, vicaire-général du diocèse de Nevers, pourvu en 1761.

Du doyenné de Saint-Calais, dans l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, l'abbaye du Gué de l'Aune était bâtie sur la rive droite de la Braye, à 4 kilom. S. E. de la petite ville de Vibraye et sur son territoire communal; à 13 kilom N. de Saint-Calais, 29 kilom. E. de Montfort, et 44 kilom. E. du Mans; dans un lieu agreste et désert, où existe encore ce monastère, ayant la forme d'une simple maison bourgeoise, avec église ou chapelle à ouvertures cintrées, dont la porte occidentale est surmontée d'une croisée du genre gothique flamboyant, avec une enceinte de murs ayant une grande porte d'entrée de forme semi-ogive, dont les pilastres sont en grès roussard ou poudingue ferrugineux. Vendue pendant la révolution, cette maison est habitée par un des fils de l'acquéreur, M. Edme Duval.

Le hameau du Gué de l'Aunay, situé un peu au-dessous de l'abbaye, se compose d'une vingtaine de maisons, avec un moulin du même nom.

Il existe encore un troisième lieu appelé GUÉ DE L'AUNE, sur la rive droite de la petite rivière de ce dernier nom, du territoire de Pontvallain, à 5 kilom. N. N E. du bourg.

GUÉ-DE-MAUNY ou DE MAULNY, *Vadus-Mali-Nidi*, ancien château situé dans une position délicieuse, peu (8 hectomètres) au-delà de l'extrémité méridionale de la ville du Mans, sur la rive droite de la rivière d'Huisne, tout près de son confluent avec celle de Sarthe; dont il n'existe absolument rien aujourd'hui que l'emplacement indiqué par la tradition et l'élévation du sol, dans un carrefour où aboutissent plusieurs chemins venant du Mans, du bourg de Pontlieue et de Bouche-l'Huisne. On ignore l'époque à laquelle fut construit le château du Gué-de-Mauny: cependant, sa position et l'inscription L.A. MAINO. EQ. OB. EJUS MERITA PLEBS URBANA SENOMAN D., gravée sur une pierre, en majuscules du caractère romain, trouvée lors de la démolition de ce château, autorisent à croire qu'il fut un castellum romain, destiné peut-être à assurer le libre passage de la rivière d'Huisne, au gué qui se trouve en cet endroit, pour communiquer, comme cela a lieu encore, de la rive droite à la rive gauche, et de la nouvelle cité des Cénomans, *Subdunum*, le Mans, avec l'ancienne, Alonnes; par le *Castellum vetus* et *l'Odium Martis*,

qui existaient sur la rive gauche. (Voir les articles ALONNES et CHAHOUÉ.)

Suivant P. Renouard, le château du Gué-de-Mauny devint par la suite une maison de plaisance des comtes du Maine. Ce qui paraît certain, c'est qu'il fut habité par Charles de Valois, comte du Maine, qui le céda, lorsqu'il fut appelé à gouverner l'état comme régent sous ses trois neveux, les fils et successeurs de Philippe-le-Bel, à Philippe-de-Valois son fils, qu'Odolant Desnos dit y être né ; que celui-ci y demeura avec Jeanne de Bourgogne son épouse, qui y donna le jour au roi Jean, le 26 avril 1319 ; et que, vers 1369, pendant la captivité de ce dernier, fait prisonnier par le prince Noir à la bataille de Poitiers en 1356, ce château fut ruiné par les anglais, continuellement en armes dans les environs et jusqu'aux portes du Mans.

En 1329 ou 1330, Philippe de Valois fit édifier une chapelle à ce château, laquelle fut consacrée sous l'invocation de S. Denis, patron de la France, avec le titre de chapelle royale ; et pour y assurer le service religieux quotidien, il y établit un chapitre de six chanoines, dont le chef eut le titre de trésorier, avec deux diacres, pour y remplir les moindres emplois, et se réserva la collation des huit prébendes pour le revenu desquelles il affecta tous les profits et émolumens des sceaux et *passemens de contrats* qui se faisaient en sa cour et juridiction, avec droit de créer des tabellions dans l'étendue du comté ; en outre « le poids d'estalage et tous les droits qui se levaient non-seullement sur les bestiaux et charettes chargées qui venaient au marché de la ville, mais aussi sur les menues denrées qui se vendaient aux places publiques, avec cinquante livres de rente que Jean de Vendosme leur faisait tous les ans sur le péage de Lassai. De plus, ils leur assignèrent, en fonds d'héritage, « les métairies de Préaux et de Marshain, avec les eaux, bois, cens et rentes qui en dépendent, droit de chasse aux perdrix, lièvres, connils (lapins), et autres menues bestes, sur les terres du Gué-de-Mauny ; de pesche dans la rivière d'Huisne, et construire des moulins sur icelle. « Ils augmentèrent encore cette donation de quelques vignes, avec pressoir, » situées en un endroit qui, dans les titres anciens, porte le nom de la Vieille-Boucherie, et maintenant celui de Chasteaux et fief du Greffier (v. ce dernier art.), avec une maison size près la Porte au Bled, etc. ; le tout estimé 400 liv. parisis de revenu (8 à 9 mille f. d'aujourd'hui).» Le pape Jean XXII exempta tous ces prestres, chapelains et officiers, de la juridiction de l'évêque et de celle du métropolitain ; et Clément VI les confirma dans ces franchises et

leur octroya beaucoup d'autres priviléges, par sa bulle donnée à Avignon l'année 1342, notamment de pouvoir être pourvus de cures paroissiales, à condition de les faire desservir par des prêtres approuvés par l'évêque diocésain.

Après la ruine du château du Gué-de-Mauny, en 1369, ces chapelains se retirèrent dans la ville du Mans où ils firent bâtir, en 1380, une autre chapelle, avec l'agrément et l'aide du comte Louis I.er d'Anjou, second fils du roi Jean, près de l'hôtel de la Monnaie (l'hôtel-de-ville actuel), là où était un pressoir banal appartenant au comte. L'évêque Gontier de Baignaux, ayant voulu se prévaloir de cette translation pour les soumettre à sa juridiction, le comte Louis appuya leurs réclamations auprès du pape Grégoire XI, qui les maintint dans leurs priviléges, avec défense à l'évêque de les y troubler. Lors de la démolition de la chapelle du château du Gué-de-Mauny, les anciens tombeaux qui s'y trouvaient furent transférés dans l'église de Coëffort (voir cet article), appelée depuis de la Mission, où ils furent brisés pendant la révolution.

En 1741, un arrêt du conseil, rendu à la suite de lettres-patentes du roi Louis XV, portant réunion de la chapelle du Gué-de-Mauny à l'église collégiale de Saint-Pierre de la Cour (voir cet article), ordonna une enquête à l'effet de procéder à cette réunion à laquelle les chapelains étaient opposans, laquelle eut lieu en 1743 et subsista jusqu'à la révolution. Cette seconde chapelle fut démolie en 1743, et son terrain destiné à former la petite place située près de l'hôtel-de-ville, appelée de son nom *place du Gué-de-Mauny*.

En 1646, les habitans du Mans et les notaires royaux du Maine, obtiennent un arrêt du Conseil d'état (imprimé en 1647, 18 p. in-4.°), contre le droit de tabellionage auquel continuaient de prétendre les chapelains du Gué-de-Maulny, en vertu de leur fondation par Philippe de Valois, fondation qui est, dit-on, l'origine de cette institution dans le Maine. En 1733, lesdits chapelains publient un mémoire (36 pag. in-fol.), relatif à ce même droit.

En 1793, le 9 décembre au soir, veille de l'entrée de l'armée vendéenne au Mans, un poste républicain est placé au Gué-de-Mauny, avec deux pièces de canon, pour interdire à l'ennemi le passage de la rivière à ce gué. Voir PREC. HIST., p. CCCXVIII.

GUÉ-D'HERSÉ, ruisseau prenant naissance à la butte de Clermont, sur les confins au S. de la forêt de Sillé, coule au S. S. E., passe à 4 hectom. à l'O. du bourg de Pezé-le-Robert, se dirige ensuite plus à l'E., reçoit un autre ruisseau

venant de l'étang de Pezé, qui s'y perd après un cours de 2 kilom. seulement; traverse l'étang de Gué-d'Hercé, après une direction plus au S.; se dirige de nouveau au S. E., reçoit le ruisseau de Chaufour au-dessus du moulin de Vaux, et va se jeter dans la petite rivière de Longève ou Longuève-Ouest, entre les hameaux de Haut et de Bas-Troigné, après un cours de 7 à 8 kilom., pendant lequel il fertilise les communes de Pezé, Crissé et Neuvillelalais, et fait mouvoir quatre moulins.

GUÉLIANT, GUÉLIAND et GUÉLAND, peut-être dans l'origine GUÉ DES LANDES OU DE LA LANDE, ancienne commanderie de l'ordre du Temple, cédée ensuite à celui de S.-Jean de Jérusalem ou de Malthe, après la condamnation des Templiers; de la langue de France et du grand prieuré d'Aquitaine, située tout près de la rive droite de la Sarthe, sur le territoire communal de Moitron, à 2,2 hectom. N. E. du bourg de ce nom, dans le canton et à 3 kilom. 4 hectom. S. S. E. de Fresnay. La commanderie de Guéliant, dont les revenus étaient estimés, ses annexes comprises, à 3,100 liv. de revenu, relevait du présidial du Mans, et avait pour annexes celles de l'Epine en S.-Ouen en Belin, de Ballon, de Grateil en Assé-le-Boisne, de Crissé, de Rouessé-Fontaine, de Beaumont-le-Vicomte; ainsi qu'une autre dans le faubourg Montsort d'Alençon, dépendant autrefois du Maine; et quelques-unes peut-être encore qui nous sont inconnues. Les lots et ventes étaient doubles dans toutes les dépendances de cet établissement militaire et religieux, dont nous ignorons l'époque de la fondation et les noms des fondateurs, et qui possédait un fief dans la paroisse de Gourdaine du Mans, et un autre dans la paroisse de Fay (voir les articles des lieux désignés dans cet article). — Les commanderies étaient des établissemens tout à la fois militaires et religieux; l'administration en était confiée à un certain nombre de chevaliers, dont le chef, chargé de l'administration, avait le titre de commandeur; auxquels étaient adjoints un membre de l'ordre ayant la prêtrise. Le commandeur devait verser annuellement une certaine portion des revenus au trésor de l'ordre, sous le titre de *responsions*, après quoi le surplus était destiné à l'entretien de la maison et de ses membres, et à des aumônes aux indigens du pays. Par la suite, ces établissemens devinrent des bénéfices simples, qui restèrent soumis à la taxe annuelle au profit de l'ordre, et et qui furent donnés soit aux chevaliers, aux servans d'armes ou aux chapelains. Les revenus ayant diminué soit de valeur relative, soit par aliénation d'une partie des biens, des

réunions eurent lieu successivement, comme on le voit à l'égard de la commanderie de Guéliant.

« Martin Berruyer, 61.e évêque du Mans, de 1452 à 1468, ayant fait emprisonner par un décret de son official, Jean Lepelletier, commandeur de Guéliant, ce chevalier se pourvut par appel, pardevant le lieutenant de Touraine, des ressorts d'Anjou et du Maine. Il espérait se sauver en vertu des priviléges de son ordre ; mais l'impunité où étaient restés jusque là ses désordres et son libertinage, faisant voir l'abus de ces priviléges, il fut déclaré bien emprisonné comme sujet à la juridiction épiscopale. » *Morand.* — En 1656, François de Neufchaise, chevalier de Malthe, rend aveu pour la commanderie de l'Epine, dépendant de celle de Guéliant, relevant de la baronnie de Château-du-Loir. Voir pour l'état actuel du manoir de cette commanderie, l'article Moitron.

GUÉMANÇAIS, GUÉMANSAIS, ancienne aumônerie avec chapelle, où se trouve actuellement un hameau de la commune de Rouperroux, dans le canton de Bonnétable, sur la grande route qui conduit de cette ville à Saint-Côme. Voir l'article ROUPERROUX.

GUÉMANÇAIS, petite rivière ayant une double source dans la forêt de Hallais, sur la commune de Nogent-le-Bernard, du canton de Bonnétable; se dirige à l'O., traverse l'étang du Boulay, reçoit le ruisseau de l'Ortisière, entre lui et le hameau qui lui donne son nom, près duquel elle traverse la route de Bonnétable à S.-Côme ; limite cette dernière commune de celle de Rouperroux, et va se jeter dans la petite rivière d'Orne-N.-E., au-dessus du moulin du Vény, à 1,3 hectom. E. E. N. E. du bourg de Nauvay. Trois moulins sur son cours, qui est de 9 kilom. 172.

GUÉ-MARIS, ruisseau ; voir l'article BOULOIRE.

GUÉ-PERRAY, ruisseau qui, prenant naissance près le hameau de la Rousselière, en Changé, se dirige d'abord de l'E. à l'O., remonte ensuite au N. O., reçoit les ruisseaux de Chefraison et de Menèche, à peu de distance au N. E. du bourg de Changé ; remonte au N., reçoit un autre petit ruisseau venant de l'étang de la Bonde, se dirige ensuite au N. E., pour aller se jeter dans l'Huisne, entre l'Epau et le bourg d'Yvré-l'Evêque. Cours fort sinueux, de 6 kilomètres, sans moulins.

Un autre petit ruisseau du même nom se trouve à Bouloire. Voir cet article. Ce nom se reproduit d'ailleurs assez souvent dans le département.

GUÉRANDE, petite rivière prenant sa source à la fontaine Sans-Fond, dans la lande de Vion, passe un instant sur le territoire communal de Parcé et dans la partie sud de celui de Vion, traverse la grande route de la Flèche à Sablé à l'arche de Louaille, dont elle traverse aussi le bourg, ainsi que la partie N. de la forêt de Malpaire, en se dirigeant à l'O.; passe près et au N. du bourg de Précigné, à l'O. duquel elle reçoit la Vautonne et ensuite le ruisseau de Perray-Neuf, avec lesquels elle va confluer dans la Sarthe, à l'extrémité O. de la commune de Précigné, et à 1 kilom. S. de l'ancien bourg de Varenne-Boureau (Mayenne). Cours de 14 kilom., sur lequel un seul moulin.

GUERCHE (LA); voyez GUIERCHE (LA).

GUERPEIGNÉ, ruisseau prenant naissance à 2 kilom. S. du bourg de Nogent-le-Bernard, au N. de celui de S.-Georges du Rosay, coule à l'O., passe tout près au S. du bourg de Rouperroux, où il traverse la grande route de Bonnétable à S.-Côme, et va se jeter dans le Tripoulin, à 1 kilom. S. du bourg de Courcival, après avoir fait tourner un seul moulin, pendant un cours de 7 kilom. 1/2.

GUETTE, ruisseau de la commune de la Chapelle-aux-Choux, désigné à cet article sous le nom de Pressot. Voir ce mot.

GUIERCHE (LA), GUERCHE, *Guerchia*; du latin barbare *Quercia*, chêne, dont on a fait ensuite *Guercia*, comme le disent encore les italiens. Commune du canton et à 7 kilom. 1/2 S. S. O. de Ballon; de l'arrondissement et à 12 kilom. N. du Mans; jadis des Quintes, du diocèse et de l'élection de la même ville. — Distances légales : 9 et 14 kil.

DESCRIPT. Bornée au N., par Montbizot et Souligné-sous-Ballon; à l'E., encore par Souligné et par Joué-l'Abbé; au S., par Montreuil-sur-Sarthe; à l'O, par la rivière de Sarthe qui la sépare de la Bazoge et de Souillé; la forme de cette commune est une sorte de croissant dont les extrémités sont obtuses, ayant sa partie concave à l'E., et celle convexe à l'O.; de 3 kilom. 1/2 de diamètre du N. au S., sur 2 kilom. 1/2 de l'E. à l'O., vers l'extrémité N.; contre 1 kilom. 1/2 au centre et à toute la partie S. — Le bourg, situé presque au centre de ces diamètres, un peu plus au S., à 1/2 kilom. de la Sarthe, sur sa rive gauche, se compose d'une assez longue rue qui longe du sud au nord l'ancien chemin du Mans à Montbizot. Eglise n'ayant rien de remarquable dans sa construction. Le fond du grand autel était celui des Minimes du Mans. Clocher en flèche. Cimetière entourant l'église, clos

de murs d'appui, dans lequel sont les tombes de deux anciens curés de la paroisse, dont l'un, M. Cailleteau, le fut pendant 44 ans. On remarque dans le bourg la maison de mademoiselle Vallienne.

POPULAT. De 96 feux, suivant les états de l'élection, elle en contient actuellement 185, qui comprennent 384 individus mâles, 415 femelles, total, 799; dont environ 275 dans le bourg, 30 dans le hameau appelé le Bourg-Neuf, 20 et 15 dans ceux de la Renouerie et de la Haie. Un hameau, situé à l'E. N. E. du bourg, appelé *Guerchette*, est de Joué-l'Abbé, commune limitrophe.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 63; naissances, 165; décès, 172. — De 1813 à 1822 : mar., 60; naiss., 204; déc., 130.

HIST. ECCLÉS. L'église, ancienne succursale de la paroisse de Joué-l'Abbé, sous le patronage de la Vierge et de Ste-Anne. Assemblées le dimanche le plus prochain du 27 juillet, et le 1.er dimanche d'octobre, fête du Rosaire.

En 1204, suivant Lepaige, le seigneur de la Guierche fonda cette annexe, qui fut érigée en cure par Hamelin, 40.e évêque du Mans, de 1190 à 1214. Son revenu était estimé à 500 liv.; elle était présentée par les religieux de l'abbaye de la Couture du Mans.

Suivant le même encore, Jeanne de Tucé, dame de la Guierche, fit construire et fonda dans le château, en 1456, une chapelle dédiée à S. Jacques, que l'évêque Martin Berruyer décréta. Etant tombée en ruines, le service, ainsi que le revenu, estimé 60 livres, furent transférés dans l'église paroissiale.

En 1202, toujours suivant Lepaige (tom. II, p. 185), il y eut contestation entre Herbert de la Guierche et les religieux de la Couture, au sujet de la chapelle que Herbert son père avait fondée dans son château : il leur en céda le patronage pour y mettre fin.

Il y a dans ces textes des contradictions évidentes, comme nous en rencontrerons dans l'alinéa suivant, lesquelles nous avons en vain cherché à concilier.

Il y avait dans l'église de la Guierche, deux confréries érigées, l'une en l'honneur de Ste-Anne; l'autre au Rosaire, celle-ci autorisée par une bulle de Clément IX, du 13 juillet 1670. Ces confréries n'existent plus sous leur rapport primitif.

HIST. FÉOD. Le premier seigneur connu de la Guierche, serait, suivant Lepaige, Beaudouin sire de Tucé (voir LAVARDIN-TUCÉ), qui vivait en 1403. Mais, par d'autres passages du même auteur, on en trouve de bien plus anciens,

portant pour nom propre celui du lieu, ainsi qu'il était d'usage dans les 10.e et 11.e siècles. Du reste, Lepaige et les autres annalistes, sont pleins de contradictions sur l'histoire ecclésiastique et féodale de cette paroisse, qu'il nous a été impossible d'approfondir. Nous devons ajouter que nous ne pensons pas que ces contradictions proviennent de la confusion du nom de ce lieu avec celui de la Guierche en Bretagne, actuellement d'Ille-et-Vilaine.

Ainsi, en 1080, on trouve un Audran de la Guierche, lequel signe dans le chapitre de la cathédrale du Mans, une convention relative à l'église de Sainte-Jame (voir cet article), paroisse voisine de celle-ci; Herbert de la Guierche fondateur, ou père du fondateur de la chapelle du château, dont il est parlé plus haut, qui assista, sous le pontificat de l'évêque Hoël, 1081-1097, à un autre accord relatif à l'église de Tennie (voir cet article).

Jean de Tucé, toujours suivant Lepaige, aurait succédé immédiatement à Beaudouin, sire de Tucé. Cela paraît irrécusable, d'après un aveu rendu au roi par Pierre de Savoisy, 58.e évêque du Mans, le 23 janvier 1394, pour le temporel de son évêché. Il y est dit : « *Item*, ce que tient de moy à foy et hommage simple, M. Jean de Tucé, chevalier, seigneur de la Guerche, à cause de sa femme. » Ne serait-il point raisonnable de croire que c'est lui qui a été le premier seigneur de la Guierche, de la maison de Tucé, par son mariage avec l'héritière des anciens seigneurs de ce lieu? Quoiqu'il en soit, Jeanne de Tucé, sa fille, dont il est parlé au paragraphe précédent, laquelle épousa François de Beaumanoir (voir son article à la BIOGRAPHIE), était dame de la Guierche en 1456; puis, toujours d'après Lepaige, Jean Carbonnel, chevalier, chambellan du roi Charles VIII, qui aurait possédé cette seigneurie en 1489, et aurait fait établir dans ce bourg un marché qui n'y existait plus dès avant 1780; enfin elle serait passée dans la famille de Rostaing, puis dans celle de Huraut de Vibraye, etc.

D'un autre côté, voici d'autres renseignemens, puisés à une source certaine, l'ouvrage intitulé *Noms Féodaux*, qui n'est composé que d'extraits de titres originaux conservés dans les archives de l'état. — Une suite d'aveux rendus en 1361, 1392, 1398, et, enfin, par Tristan de Rostaing, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, font voir que la terre seigneuriale de la Guierche relevant du Mans, était possédée à ces différentes époques, par la famille de Rostaing. Elle serait passée dans cette famille, suivant l'abbé Belin, par le mariage d'un Tristan de Rostaing, grand-maître des

eaux et forêts de France, avec Françoise de Robestel, fille unique de François de Robestel, baron de la Guierche et de Jacqueline Huraut, ce qui ne paraît pas exact, puisque, au contraire, on voit par un aveu de 1505, que Florimont Robertel ou Robestel, trésorier de France, était seigneur de la Guierche, postérieurement, par conséquent, à la famille de Rostaing. Il serait bien plus probable que ce fut par le mariage de François (ou peut-être Florimont) de Robestel, cité par l'abbé Belin, avec Jacqueline Huraut, que la Guierche fut passée dans cette dernière famille qui la posséda en effet, comme on le voit par plusieurs aveux de 1662 à 1670, desquels aveux il résulte que Henri Huraut, marquis de Vibraye et de la Guierche, relevait pour cette dernière terre, des seigneurie et châtellenie de Beaumont-le-Vicomte (Beaumont-sur-Sarthe) et de Ballon. En 1737, Paul-Maximilien Huraut, chevalier, seigneur de Vibraye, et Anne-Renée de Fremon-d'Aumeuil, vendent la Guierche à Michel Coupart de la Bloterie, écuyer, secrétaire du roi, seigneur de la Freslonnière en Souligné-sous-Vallon, paroisse voisine, lequel en rend aveu l'année suivante; enfin celui-ci aliéna la Guierche au comte de Tessé qui la réunit à son marquisat de Lavardin (voir les articles LAVARDIN-TUCÉ et VERNIE); et c'est depuis cette époque que le château tomba en ruines, ayant été tout à fait abandonné.

Le fief de la Guierche s'étendait dans plusieurs paroisses, notamment dans celles voisines de Souillé, Montbizot, etc., et jusques dans celle de Gourdaine de la ville du Mans.

Le 15 juillet 1528, et le 14 octobre de la même année, la terre de la Guierche est saisie féodalement, par jugemens rendus aux assises du bailliage de Beaumont-le-Vicomte, à défaut de foi et hommage, autant qu'il en relève de Beaumont. Le 2 mai 1536, par un autre jugement rendu aux mêmes bailliages, injonction est faite au sergent de Beaumont « d'aller faire défense à la dame de la Guierche de tenir ses plaids le jour que tenaient les assises de Beaumont, et de l'adjourner pour faire la foy et hommage. »

La juridiction de la baronnie de la Guierche était composée d'un bailly, d'un procureur fiscal et d'un greffier: elle ressortait au présidial du Mans pour la plus grande partie; à Beaumont et à Ballon pour le surplus. Le sieur des Malicottes, qui se rendit célèbre dans la province, comme jurisconsulte, pour ses Remarques sur la Coutume du Maine, fut bailli de cette juridiction.

Outre le fief seigneurial de la Guierche, il y avait encore dans la paroisse celui du Buisson, annexé à la terre de ce

nom, possédée par les prêtres lazaristes de la Mission du Mans, à qui Geoffroi de la Touche, seigneur de Montbizot en fit don ; celui de S.-Marceau, annexé à la seigneurie de Montreuil-sur-Sarthe, dont était propriétaire, en 1777, M. Dagues de la Touche ; et celui annexé à la terre de la Troinardière, appartenant à la même époque à M. Goussaut de Paluau. Peut-être est-ce la possession de ces différens fiefs, et les prétentions des propriétaires sur la seigneurie de paroisse, qui a causé la confusion que nous avons signalée au commencement de ce paragraphe et dans le précédent.

HISTOR. « En l'an 1158, Henri de la Guierche se croisa pour le voyage de la terre-sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. » Nous persistons à croire, comme nous l'avons déjà établi aux articles Beillé et Boessé-le-Sec, et à la page CVII du Précis, que tous les seigneurs désignés sur la liste des croisés avec Geoffroi de Mayenne, étaient du Bas-Maine et de la Bretagne, à très peu près, et que de tous ceux du Haut-Maine, en petit nombre, les plus rapprochés du Mans à l'ouest, étaient les seigneurs de Chemiré, de Malicorne, de Chaources et d'Assé ; et nous pensons, par conséquent, qu'il s'agit ici d'un seigneur de la ville de la Guerche en Bretagne, et non pas de cette commune-ci.

HIST. ANECDOT. A. Offray, l'un des continuateurs du Roman comique de Scarron, cite (au chap. XLVII), la paroisse de la Guierche, comme la première station des comédiens, héros de ce roman, lors de leur voyage du Mans à Alençon.

HIST. CIV. Une ordonnance royale, du 19 novembre 1828, autorise l'acceptation d'une pièce de terre de 33 ares, léguée par le sieur Guillaume-Augustin Cailleteau, aux pauvres de la Guierche.

HYDROGR. La rivière de Sarthe limite la commune à l'O., ainsi qu'il a été dit, et s'y divise en deux parties au moyen d'une île qui s'y trouve sur ce point, laquelle est du territoire de la Guierche ; le ruisseau de Pensais, venant de S.-Rémy, limite la commune à son extrémité S., la sépare de celle de Montreuil, et va se perdre dans la Sarthe, ainsi que le petit ruisseau des Pierres, qui, venant de Joué-l'Abbé, la traverse de l'E. à l'O., en passant au hameau de son nom, à 1/2 kil. au S. du bourg. — Moulin de la Guierche, à blé, sur la Sarthe, attenant à l'île qui y est située, avec écluses qui servent à y communiquer et à traverser la rivière pour aborder sur le territoire des communes situées sur sa rive droite ; avec lesquelles la communication est fort difficile et souvent impossible en hiver.

GÉOLOG. Sol plat, boisé de haies bien fournies en bois fo-

restiers de toute nature ; terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique, des marnes blanches et bleues, recouverts de couches argileuses assez profondes ; et du grès roussard sur quelques points.

DIVIS. DES TERR. En labour, 388 hectares ; jardins, 9 ; prés et prairies, 136 ; bois taillis, 67 ; landes, 9 ; superficie des bâtim., 5 ; chemins, 32 ; eaux courantes, 4. Total, 650 hect.

CONTRIB. Foncier, 3,354 f. ; personn. et mobil., 390 f. ; port. et fen., 143 f. ; 9 patentés : dr. fixe, 40 f. ; dr. proport., 23 f. Total, 3,950 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Terres argilo-calcaires pour la plupart, et argilo-sablonneuses, passablement fertiles ; cultivées en céréales presque en égale quantité des quatre principales espèces, dont il n'y a point ou que très-peu d'exportation réelle ; chanvre et fil ; trèfle et sa graine ; pommes de terre, etc. ; arbres à fruits et cidre. Elèves de quelques poulains, de bêtes à cornes, porcs, peu de moutons, quelques chèvres, etc. — Assolement quadriennal dans les grandes et moyennes fermes, triennal dans les petites ; 35 charrues, pour 4 grandes fermes et 31 moyennes et gros bordages. = Fréquentation des marchés de Ballon, Beaumont et le Mans.

ROUT. ET CHEM. Un ancien chemin du Mans à Alençon passait dans le bourg, avant la confection de la route royale, n.° 138 ; celle du Mans à Ballon, passe à 1 kilom. 173 du territoire, dans sa partie la plus rapprochée qui est au N. E.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Absolument rien sous l'un ni sous l'autre rapport. Nous avons dit que le hameau de Guierchette (petite Guierche), qui est situé à 1,8 hectom. à l'O. 1/4 N. du bourg, se trouve sur le territoire de Joué-l'Abbé.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale ; résidence d'un percepteur ; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans.

GUINGALOIS (SAINT-) ; voyez SAINT-GUINGALOIS.

H

HABIT (L'), hameau de la commune de Domfront, à une portée de fusil de la route de ce bourg à celui de Conlie, où se trouve une chapelle dédiée à la Vierge et la maison chef-lieu de cet ancien bénéfice ecclésiastique, remarquable

par sa tourelle, ses croisées en croix à moulures à filets, et les chambranles de la cheminée de sa salle basse du style gothique ; et sa fuie qui subsiste encore. La chapelle, entretenue en bon état, toujours fréquentée, et où l'on vient d'assez loin en dévotion, se fait remarquer aussi par une belle croisée gothique et les ornemens assez élégamment sculptés qui terminent ses deux pignons. On remarque dans ce hameau, qui se compose d'un assez grand nombre de fermes, et se prolonge pendant plus d'un kilomètre, plusieurs puits construits avec soin. L'ancienne maison bénéficiale, qui a du être un prieuré anciennement, est actuellement une belle ferme, devenue propriété particulière ; la chapelle a été donnée par le propriétaire à la commune, et dépend de l'église de Domfront. (Voir ce que nous en avons dit à cet article.)

HAIE et **HAIES** ; voyez HAYE (LA) et HAYE (LES).

HAIGNE, rivière ; voyez HUISNE.

HALAIS ; voyez HALLAIS.

HALGRÉ, ruisseau prenant naissance dans le bois des Calonnes, à 2 kilom. N. E. du bourg de la Chapelle-S.-Fray, se dirige au N. E., reçoit celui des Vergotières, venant de la lisière E. des mêmes bois, près la ferme de Bouillon, prend sa direction au N., un peu plus loin, près la ferme du Puy, et va confluer dans le ruisseau d'Epières, au moulin de son nom, sur la commune de Ste-Jame-sur-Sarthe, après 4 kilom. 172 de cours, sans autre moulin que celui de Halgré à son confluent.

HALLAIS, forêt, appelée aussi GOYETTE, d'un ancien fief situé à sa lisière E. N. E., contenant 238 hectares (360 arpens) de bois, la plupart en taillis, en majeure partie sur le territoire communal de Nogent-le-Bernard, du canton de Bonnétable, au N. E. de cette ville, entre elle et la forêt de son nom, la ville et la forêt de Bélesme, et la forêt de Perseigne (voir ce mot), la dernière desquelles les autres sont des démembremens. Située à peu de distance à l'E. S. E. de Saint-Côme, la grande route projetée entre la Ferté-Bernard et ce dernier bourg, la traverse à sa lisière est. Du domaine de l'ancienne baronnie de la Ferté-Bernard, cette forêt appartient encore aux derniers propriétaires de cette baronnie, de la famille de Richelieu.

HALLAIS, prieuré fondé vers 1136, sous l'épiscopat de Hugues de Saint-Calais, 37.e évêque du Mans, par Bernard, seigneur de la Ferté-Bernard et de Malétable (Bonnétable actuellement), dans le doyenné de Bonnétable,

archidiaconé de Montfort, appelé *Prieuré de Hallais de la Salle*, à cause de sa situation entre deux habitations de ces noms, sur la lisière sud de la forêt de Hallais. Suivant notre chronologie des seigneurs de la Ferté-Bernard (voir cet article), le fondateur de ce prieuré serait Bernard II, dit l'*Ancien*. Ce prieuré, qui était sous l'invocation de S. Nicolas, fut réuni à l'abbaye de la Pelice, près la Ferté, lors de la fondation de cette abbaye, vers 1189; ou plutôt, lors de la confirmation de cette fondation, en 1192, par Bernard III; ou mieux encore, en 1205, lors d'une seconde confirmation par Bernard IV, dit le *Jeune*. Cette dernière version est d'autant plus probable, que le pape Célestin III, qui approuva cette fondation, ne monta sur le trône pontifical qu'en 1198. Le revenu de ce prieuré, qui était présenté dans l'origine, par l'abbaye de Saint-Denis près Paris, ensuite par celle de la Pelice, était évalué 280 liv. Voir pour l'état actuel des bâtimens, l'article NOGENT-LE-BERNARD.

HAMON, surnom de l'une des deux communes d'Auvers de ce département. Voir AUVERS-LE-HAMON.

HAUT-FOURCHÉ, monticule de la commune de Saint-Léonard-des-Bois. Voir cet article.

HAYE (LA), ruisseau ayant sa source entre le hameau des Durandières et celui de la Ganerie, à 1 kilom. 1/2 au N. du bourg de S.-Léonard, coule au S., passe près à l'O. de ce bourg et à l'E. de celui de Loupelande, où il reçoit le ruisseau des Allouardières et celui de l'étang de la Fosse, traverse la partie S. E. des beaux bois d'Aux ou Villaine, reçoit le ruisseau de Loupmortier et va se jeter dans la Sarthe, au-dessous du moulin de son nom, à 1 kilom. 1/3 au S. S. E. du bourg de S.-Benoît. Cours, 6 kilom. 1/2; un seul moulin.

HAYE (LA), hameau d'un petit nombre de maisons avec auberge, sur la route royale de Paris à Nantes, entre la Ferté-Bernard et Connerré; à 10 kilom. 1/2 N. E. de ce dernier, et 8 kilom. 1/2 S. O. de la Ferté.

HAYES (LES), village ou hameau de la commune d'Arçonnay, à l'extrémité O. de la commune, tout près au sud d'Alençon. En 1418, Ambroise de Loré et un autre gentilhomme appelé Fontenay ou de Fontaines, ayant eu avis qu'un corps considérable d'anglais, chargé des dépouilles du pays, sous les ordres d'Edmond comte de la Marche, était dans le voisinage, le surprennent près de ce village, lui tuent deux ou trois cents hommes et lui font bon nombre de prisonniers.

HÉDONNE, vulgairement RÉDONNE, ruisseau prenant

naissance à 2 kilom. à l'O. du bourg de Cogners, dans le canton de Saint-Calais, coule à l'E. jusque près le château de la Béchuère, où après avoir reçu trois autres ruisseaux, dont deux venant de Cogners et l'autre de S.-Gervais-de-Vic, au N., se dirige au S. E., et traverse la route de S.-Calais à Bessé sous une arche, pour se jeter dans l'Anille, à 172 kil. N. E. du bourg de la Chapelle-Huon, après un cours de 5 kilom. 172, pendant lequel il fait mouvoir deux moulins.

HELLOU, commune située sur la rive gauche de la Sarthe, aux portes d'Alençon, dont le bourg se trouve à 5 kilom. 172 S. O. de cette ville, laquelle fut comprise dans le département de la Sarthe, et le canton de Montsort, lors de la nouvelle division de la France en 1790. Hellou, qui ne dépendait point du Maine, mais bien de l'Alençonnais à cette époque, a été distrait de la Sarthe et compris dans l'Orne, vers 1793.

« Il y avait sous la seconde race de nos rois, dit Odolant Desnos, un canton considérable dans le voisinage d'Alençon, appelé *Hellou*, que Foulques de Sougé (probablement Sougé-le-Ganelon. Voir cet article), qui en était possesseur, donna en 835, par moitié au chapitre du Mans et au prieuré de Sougé, dépendant de l'abbaye de la Couture de la même ville. Il s'y forma quatre paroisses, dont l'une a conservé le nom de Hellou; la seconde se nommait Sainte-James, réunie à Hellou; la troisième S.-Germain de Corbie (voir cet article); et la dernière réunie à S.-Germain.

Hellou n'appartenant plus au département, nous devons nous borner à cette indication.

HERMITAGE S.-THIBAUT; voyez SAINT-THIBAUT, hermitage.

HIERRÉ, ancien fief de la paroisse de Tassé. Voir cet article.

HILAIRE (SAINT-); v. SAINT-HILAIRE, plusieurs articles.

HOMME (L'), ou **LHOMME**, nom qui paraît venir de HAM, qui signifie maison, habitation, mot que les Normands ont changé partout en *hom*; d'où vient le nom de hameau, qui exprime un assemblage de maisons sans église, ni juridiction locale, d'où il suit que l'époque de la construction d'une église en ce lieu serait postérieure à celle d'une première agglomération de maisons, ce qui a dû arriver dans bien d'autres endroits. Commune CADASTRÉE, du canton et à 2 kilom. N. N. O. de la Chartre; de l'arrondissement et à 24 kilom. S. S. O. de Saint-Calais; à 40 kilom. S. S. E. du Mans; autrefois du doyenné de la Chartre, de l'archidiaconé

et de l'élection de Château-du-Loir ; du diocèse du Mans. — Distances légales : 2, 28 et 48 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Courdemanche ; au N. E. et à l'E., par Ruillé-sur-Loir ; au S. E., par la Chartre ; au S., par le Loir qui la sépare de Marçon ; à l'O., par Chahaigne ; cette commune forme une espèce de parallélogramme, s'allongeant du N. au S., échancré en croissant à son angle S. E. ; de 4 1/2 à 5 kilom. de diamètre dans sa longueur, sur 3 1/2 à 4 kilom. de l'E. à l'O. Le bourg, peu considérable, situé à 1 kilom. 1/2 des extrémités S. S. E. et S. O. du territoire, forme une rue assez courte, mais passablement large, qui s'étend du N. au S., jusque devant la porte occidentale de l'église. On y remarque une maison à tourelle, ancienne prestimonie fondée par les seigneurs de la Gidonnière, et quelques maisons modernes assez jolies. Eglise à croisées cintrées, à porte occidentale semi-ogive ; clocher en flèche ; cimetière entourant l'église au sud et à l'est.

POPULAT. De 73 feux autrefois, elle en contient actuellement 288, qui se composent de 603 individus mâles, 624 femelles, total, 1,227 ; dont environ 200 dans le bourg, et presque autant au hameau de Montjoie, le plus considérable de ceux de la commune, au nombre de plus de 30.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 88 ; naissances, 275 ; décès, 169. — De 1813 à 1822 : mar., 84 ; naiss., 202 ; déc., 227.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S.-Martin ; assemblée le dimanche le plus prochain du 25 août fête de S. Louis.

La cure, ancien prieuré conventuel des chanoines réguliers de S. Augustin, était à la présentation de l'abbé de Vaas. Une prestimonie, dont la maison existe dans le bourg, fut fondée par les seigneurs de la Gidonnière, en faveur d'un vicaire chargé d'aller dire la messe à la chapelle de ce château : elle valait 100 liv. de revenu et était présentée par ces seigneurs. — Un ancien bénéfice religieux de charité, appelé l'Hopitau, où est un hameau de ce nom, à 1,2 hect. N. N. O. du bourg, n'offre plus rien de relatif à cette double destination. A 3 kil. environ au N. du bourg était une chapelle, actuellement détruite, qui s'appelait l'*Ancien l'Homme* ; une autre, dite de S.-Jacques, à 1 kilom. au S. de celle-ci, n'existe plus également.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était un membre du marquisat de la Chartre. A 2 kilom. N. E. du bourg, sur le penchant du côteau qui domine au N. la petite ville de la Chartre et l'admirable vallon de *Vau-du-Loir*, on remarque le château de la Gidonnière, de construction moderne, avec

avenues et de jolis dehors, appartenant à madame la comtesse de Nonant la mère, qui l'habite. L'ancien ministre de la marine Malouet est mort dans ce château. Un autre ancien fief, appelé la Richardière, situé à 2 kilom. N. 1/4 O. du bourg, est une maison bourgeoise aujourd'hui : le *merc* féodal de Montjoie est à côté. Enfin, à 1 kilom. 1/2 plus au N., était un autre manoir, ferme aujourd'hui, appelé la Vieille-Cour.

HIST. CIV. Il existait anciennement une petite école ou collége, fondé dans cette paroisse, qui ne subsiste plus. Madame de Nonant loge, nourrit et entretient à son château, deux sœurs de Ruillé, chargées de faire les petites écoles et de donner des soins aux malades indigens.

Une ordonnance royale du 4 novembre 1824, autorise l'acceptation de la donation faite à la commune par madame la comtesse Leconte de Nonant-Raray, 1.° d'une maison et dépendances, estimée 5,300 f., d'une rente de 401 f. sur l'état, d'une rente de 11 stères 1/2 de bois de chauffage, et de 200 bourrées ; 2.° d'une autre rente de 41 f. sur l'état.

Dans sa séance du 13 avril 1817, la société centrale d'agriculture séant à Paris, accorde une médaille d'argent au sieur Dufour, cultivateur à l'Homme, pour culture en pommes de terre de 13 hectares d'un terrain maigre, où il pouvait à peine tripler la semence en seigle, et qui lui a produit 30 mille décalitres de ces tubercules.

L'Homme est la patrie de René-Michel Péan, habile chirurgien. Voir la BIOGRAPHIE.

ANTIQ. Au centre du côté O. de la commune, sur le bord de la Veuve, existe une tombelle appelée Montjoie, *Mons-Jovis*, près du hameau du même nom, qui paraît avoir été le *merc* féodal du fief de la Richardière. A 3 kilom. 1/2 au N. N. E. du bourg, et à la même distance au N. N. O. de celui de Ruillé, on trouve dans un champ de la ferme de *Maupertuis*, un dolmen portant le même nom et aussi celui de *Pierre-plate* : ce dolmen se compose d'une grande pierre de 3 mètres 1/2 à 4 mètr. (10 à 12 pieds) de long, sur 2 mètr. 2/3 à 3 m. (8 à 9 pieds) de large, dont l'épaisseur varie de 2/3 de mètr. à 1 mètr. 1/2 (2 à 4 pieds), laquelle est posée horisontalement sur 7 à 8 autres placées verticalement en terre, s'élevant d'un mètre au-dessus du sol. Une seule ouverture du côté du sud, permet de pénétrer dans l'intérieur de ce dolmen, d'où son nom de *Maupertuis*, d'après les idées de sorcellerie et de crainte qu'ont toujours inspiré ces sortes de monumens aux habitans du pays, confirmées par le nom d'*Aitre* (demeure) *aux Fées*, que porte une ferme voisine, de la commune de Ruillé-sur-Loir.

GÉOLOG. Terrain plat jusqu'à 1 kilom. 172 à 2 kil. de la rive du Loir, s'élevant ensuite en amphythéâtre au nord, sur tout le reste du territoire, de seconde et troisième formation, offrant du grès en extraction à la carrière de Pince-Alouette, du calcaire tufeau, et de la marne à une assez grande profondeur.

CADASTR. Superficie totale de 1,831 hectares 67 ares, se divisant par nature de culture, en — Terres labourables, 1,203 hect. 94 ar. 87 cent.; en 5 classes, évaluées à 3, 8, 11, 22, 30 f. — Jardins, 29-89-12; 2 class.: à 30, 40 f. — Avenues, 1-01-0; à 30 f. — Vignes, 199-50-01; 5 cl.: 6, 12, 30, 55, 90 f. — Prés, 152-53-22; 3 cl.: 30, 60, 90 f. — Pâtures, 52-14-15; 2 cl.: 8, 22 f. — Bois taillis, 86-70-02; 3 cl.: 6, 13, 20 f — Landes, 33-52-40; à 2 f. — Mares, 0 54-60; à 8 f. — Superfic. des bâtim. et cours, 14-16-24; à 30 f. *Obj. non impos.*: Egl., cimet., presbyt., 0-72-60. — Chem. et plac. publ, 48-33-66. — Riv. et ruiss., 8-65-11. = 325 maisons, en 8 class., de 4 à 110 f. — 2 moulins à eau, à 80 et 120 f.

TOTAL du Revenu imposable, 33,698 f. 17 c.

CONTRIB. Foncier, 6,875 f.; personn et mobil., 834 f.; port. et fen., 235; 16 patentés: droit fixe, 76 f.; dr. proportionnel, 38 f. 33 c. Total, 8,058 f. 33 c. — Perception de la Chartre.

CULTUR. Superficie argileuse, argilo-calcaire et argilo-sablonneuse, passablement fertile; culture des céréales dans la proportion de 35 parties en seigle et méteil, 30 en froment, 16 en avoine et 12 en orge, dont il n'y a point ou presque point d'exportation réelle; chanvre et fil; trèfle et sa graine; pommes de terre (voir le paragraphe HIST. CIV.); prés de qualités variées, du bon au médiocre; bois, arbres à fruits et noyers, vignes, dont fait partie le clos des Janières, situé sur le côteau qui domine la Chartre au N., au-dessous du château de la Gidonnière, produisant le vin blanc le plus estimé du département (voir ce qui en a été dit à l'article du canton de la Chartre, tom. 1, p. 338). Elèves d'un petit nombre de poulains, de bêtes à cornes, en assez grande quantité, ainsi que de moutons et de chèvres; peu de porcs. — Assolement quadriennal; 6 fermes principales, 40 moyennes et bordages, un plus grand nombre de petites closeries: ces petites tenues réunies par hameaux au nombre de près de 35. 52 charrues, dont plus de la moitié servent à plusieurs cultivateurs chacune. = Fréquentation des marchés de la Chartre, principalement; de Château-du-Loir, le Grand-Lucé; des foires de Saint-Calais.

ROUT. ET CHEM. Le chemin de Lucé à la Chartre, qui passe

près et au N. E. du bourg ; celui qui conduit à Château-du-Loir par Chahaigne ; la route de la Chartre à Vendôme et à Saint-Calais, par le Pont-de-Braye ; les routes de la même ville à Château-du-Loir, à Tours, à Vendôme, par l'autre rive du Loir ; offrent pour cette commune de nombreux moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Gidonnière et la Richardière, sous le premier rapport ; comme noms remarquables : Salvert, Richelieu, la Roche, les Crouzilles (coquilles), les Tuffières, les Caves, expriment la nature du terrain et la situation des lieux ; la Borde-Beurre, la Verrière, la Varenne, leur ancienne destination ; le Petit-Paris, la Rominerie, l'Etre-Pucelle, la Croix-de-Bourges, etc.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale, maison de charité ; un débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à la Chartre.

HOMMET, surnom de l'une des petites contrées de l'ancienne province du Maine, appelées *Champagne*, que nous avons décrites au tome 1.er, pag. 267 et suivantes. Nous ajouterons à ce que nous y avons dit de relatif à la CHAMPAGNE-HOMMET, que la juridiction de cette baronnie, dont le chef-lieu était le château de Verdelle dans la paroisse de Poillé (voir ces mots), était exercée par un bailly, un lieutenant de celui-ci, un procureur-fiscal et un greffier.

HOMMOYE (L'), château avec bois et étang, situés dans la commune de Joué-en-Charnie. Voir cet article.

HORAIS, ruisseau, le même que le Narais. Voir ce dernier mot.

HUCHEPOCHE, ruisseau cité par Lepaige, aux articles Colombiers et Piacé, lequel, d'après le cours qu'il lui donne dans ce dernier article, paraît être la Semelle. Voir ce mot.

HUISNE, HUINE, HUIGNE ; HAIGNE, en ancien langage ; YAIGNE, *Cout. du Maine ; Iliogina*, *Idonea*, *Ioyna*, *Eucania ;* la troisième, pour l'importance, des rivières du département de la Sarthe, prend sa source dans la commune de S.-Hilaire de Soisay, à l'extrémité ouest de la forêt de Bélesme (Orne), se dirige au nord, puis, après avoir décrit un demi-cercle, redescend au sud pour passer à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), après avoir arrosé Mauve et Regmalard (Orne) ; pénètre sur le territoire de la Sarthe, entre le bourg du Theil (Orne) et celui d'Avézé (Sarthe), par la partie N. E. de ce département qu'elle traverse à moitié, du N. E. au S. O., en passant à la Ferté-Bernard, à Connerré, au Pont-de Gesnes, à Yvré-l'Evêque, contournant la ville

du Mans au sud, passe sous le pont de Pontlieue et va se jeter dans la Sarthe, aux moulins de Bouche-d'Huisne, peu au-dessous du hameau du Gué-de-Maulny, à 2 kilom. environ à l'O. du bourg de Pontlieue, et à 1 kil. 172 au S. S. O. de la ville du Mans. Cours total, très-sinueux, de plus de 140 kilom. ; exactement, de 64 kilom. 3 hectom. sur le département, où sa pente totale est de 21 mètres 27 cent., et où l'on y compte 24 écluses ou déversoirs, et un assez grand nombre de ponts, dont les principaux sont ceux d'Avézé, de la Pelice, de la Ferté-Bernard, du Pont-de-Gesnes, de Champagné, d'Yvré, et celui de Pontlieue, en pierre, le plus beau du département, avant la construction du pont Napoléon au Mans, sur la Sarthe, et de Coëmon, sur le Loir. L'Huisne fait mouvoir une cinquantaine de moulins, dont environ 30 sur le territoire de la Sarthe, où elle arrose 24 à 25 communes, et y reçoit un grand nombre d'autres cours d'eau, les principaux desquels sont, par sa rive droite, les petites rivières de Même, Rosay-E., Chéronne, Vive-Parance ; par sa rive gauche, celles de Gradon, Barbe-d'Orge, Dué et Narais.

Profonde, suffisamment large, l'Huisne, dont le cours est généralement tranquille, roule une quantité d'eau suffisante pour une navigation active : cette quantité est évaluée, par heure, à 25,518 mètr. cubes, à la hauteur de Pontlieue. Ses eaux, sans odeur, d'un goût plus agréable et paraissant plus limpides que celles de la Sarthe, par conséquent, devant être plus salubres, en diffèrent peu néanmoins en réalité, ainsi que le prouve leur analyse comparée. Celle de l'eau de l'Huisne, faite par M. Marigné, pharmacien au Mans, a donné le résultat suivant, sur 5 litr. ou 10 kilog. de cette eau :

Carbonate de chaux.	10	17 grains.
——— magnésie.	3	
Sulfate de chaux.	1	
Hydrochlorate de soude, mêlé d'hydrochlorate de magnésie et de chaux.	2	
Perte.	1	

Suivant un rapport fait au roi, en 1821, la rivière d'Huisne entre dans le système de navigation intérieure de la France, comme moyen de canalisation pour la réunion de l'Eure à la Sarthe, par un embranchement du canal de Paris au Loir, la vallée supérieure de l'Eure jusqu'à Pontgouin, et une jonction de l'Eure à l'Huisne, qui serait elle-même rendue navigable jusqu'à son embouchure dans la Sarthe. La longueur de ce canal serait de 132,000 mètres, et la dépense en est estimée à 10,494,000 fr. M. Chaubry, ancien ingénieur des

ponts et chaussées, n'évaluait cette dépense qu'à 400,000 fr., pour la rendre navigable dans le département, en se contentant des écluses marinières.

En 1747, le duc de Chévreuse, propriétaire de la terre et de la forêt de Bonnétable, obtint un arrêt du conseil qui lui permettait de rendre l'Huisne flottable à ses frais, depuis le Pont-de-Gesnes jusqu'au Mans, pour le tirage de ses bois. Ce flottage eut lieu jusqu'en 1767, époque depuis laquelle les portes marinières ont été négligées, quelques-unes même entièrement détruites ou obstruées. Cette rivière pourrait encore être facilement rendue flottable, en attendant l'exécution du projet de navigation, jusqu'à la Ferté-Bernard, et même jusqu'à Nogent-le-Rotrou. Les productions des rives de l'Huisne, qui coule dans une vallée extrêmement fertile, s'étendant du Mans à Nogent-le-Rotrou, mais dont l'aspect le plus riche est surtout de cette dernière ville à Connerré (40 k.), et dont sa navigation assurerait des débouchés plus favorables, consistent en pierres de grès et calcaires, pour le pavage et la bâtisse, qu'on extrait dans les carrières d'Yvré, Champagné, Duneau, Vouvray, Sceaux, etc.; en tuiles, briques et chaux, fabriquées à Champagné, S.-Michel de Chavaigne, Lavaré, Vouvray, Tuffé, la Ferté, etc.; en poteries et faïenceries, des fabriques de Prévelles et de Tuffé; verreries de Coudrecieux et de Montmirail; fers de Vibraye (Cormorin); bois de construction, merrains, etc.; bois à brûler et charbons des forêts de Vibraye, de Montmirail, et des taillis environnant la Ferté, du N. à l'E.; cidres, foins, etc. L'importation des grains de la Beauce et d'une foule d'autres marchandises venant de Paris et de Rouen, aurait lieu d'amont en aval; celle des sels, résines, épiceries, vins, lins, etc., de Nantes et de tout le S. O., d'aval en amont, pour les besoins du pays.

On doit à M. Chaubry, déjà cité dans cet article, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, actuellement en retraite, un excellent travail sur la navigation des trois grandes rivières du département, avec plans et tableaux, lequel a été imprimé en abrégé dans *l'Analyse des Travaux de la Société des Arts du Mans*, 1820, in-8.°, travail que l'auteur a bien voulu nous confier en original, et dans lequel nous avons puisé les principaux élémens de cet article.

En 1533, il fut proposé dans une assemblée de l'hôtel-de-ville du Mans, de rendre navigable les deux rivières de Sarthe et d'Huisne; le procureur de ville fut député près le chapitre diocésain pour l'engager à contribuer à cette dépense, ce dont, après une longue délibération, il s'excusa, « ne pouvant

entrer dans un entreprise qui lui couterait beaucoup sans profit. » Ce refus obligea de renoncer à cet utile projet. Une proposition semblable fut renouvelée en 1551 : les ingénieurs ne demandaient que 5,200 liv. pour la dépense nécessaire pour cette double navigation ; une taille extraordinaire fut arrêtée pour y subvenir, sous l'agrément du roi ; mais les troubles causés dans la province par les dissensions religieuses qui commencèrent à cetté époque, firent encore échouer ce projet. Repris une troisième fois, en 1636, sur l'offre de quelques ingénieurs, leurs demandes parurent si excessives, tant pour l'exécution que pour l'entretien des travaux, qu'il ne parut pas possible d'accepter ces propositions.

Par lettres-patentes de Charles VIII, données à la Flèche au mois de septembre 1481, il est donné pouvoir aux échevins de la ville du Mans, « de faire nétoyer, curer et décombrer les rivières de Sarthe et d'*Huisne*, en manière qu'elles puissent porter bateau et naviguer, tant au-dessus qu'au dessous de la dite ville, et pour ce, faire ôter, abattre et démolir duis, comores, bois, pierres, chaussées, moulins et autres choses empêchant leur cours, appelant ceux qui sont à appeler en dédommagement raisonnable ceux qui pourraient y avoir intérêt, etc. »

Théodulphe, évêque d'Orléans, qui vivait sous Louis-le-Débonnaire et mourut l'an 821, rapporte, dans une épitre en vers latins à l'évêque Madoin, une sécheresse extraordinaire et miraculeuse, survenue de son temps dans la rivière de Sarthe, au mois de février, et une autre semblable dans l'Huisne :

Tale quod asseverant flumen Idonea passum,
Ad quod ab urbe fluens, sat propè Sartha bibit.

HUNAUDIÈRES (ÉTANG DES), d'environ dix hectares, dépendant de la terre du même nom, située dans la commune de Mulsanne. Voir cet article.

HUNE, ruisseau qui prenant sa source près du hameau de Fay, dans la commune de Maisoncelles, à 2 kilom. 273 S. O. de ce bourg, coule d'abord à l'O., puis au N. O. ; passe au S. du bourg de S.-Mars-de-Locquenay et de celui de Volnay, près de chacun desquels il reçoit plusieurs autres petits ruisseaux venant du N. et du N. E. ; en reçoit en autre plus considérable au moulin à papier de Challes ; et se jette peu après dans le Narais, au S. du moulin Champion. Cours, 10 kilom. 172, sur lequel sont établis 4 moulins.

HUTTE (LA), hameau de la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre, sur la partie de la route royale n.° 138, du

Mans à Alençon, à 36 kilom. N. de la première de ces villes et 12 kilom. S. de la seconde, laquelle route est croisée dans ce lieu, presque à angle droit, par celle départementale n.° 5, partie de Fresnay à Mamers, à 7 kilom. 1/2 E. N. E. de la première de ces villes, et 22 kilom. O. 1/4 S. de la dernière. On y compte 8 à 10 maisons, dont une servant de poste aux chevaux, et deux autres d'auberges.

I

IGÉ (MOTTE D'); voyez MONT-JALLU.

INGRANDE, ruisseau qui, ayant sa source entre le bourg des Hermites et celui de Marcé (Indre-et-Loire), se dirige à l'O. N. O., pour aller confluer dans la Deme, sur le territoire de Beaumont-la-Chartre, entre le moulin du Fresne et celui de Changé. Cours, 10 kilom. environ, dont 2 seulement dans le département.

IRE, petite rivière prenant naissance près l'ancien prieuré des Salles, dans la partie O. de la forêt de Bersay, coule au S. S. E., arrose Beaumont-Pied-de-Bœuf, Ouincampoix, Luceau, et se jette dans la Prélambert, à Château-du-Loir. Cours, 11 kilom., sur lequel sont établis 7 à 8 moulins.

ISAAC, nom de deux petites fermes situées près et au N. E. du Mans, où sont des sources et des réservoirs qui fournissent les eaux des fontaines de S.-Julien, près la cathédrale, et de la place S.-Pierre de cette ville. Un aqueduc fut établi pour la conduite de ces eaux, en 832, par les soins de l'évêque S. Aldric, lequel ayant été détruit postérieurement, fut remplacé par des canaux qui alimentent les principales fontaines de la même cité. En 1526, François Billier lègue ces deux petites fermes ou bordages à la cure du Crucifix de la dite ville, à charge de prières pour le repos de son ame et de celles de ses parens.

ISLE (L'), ancienne châtellenie avec un château dont il reste des ruines considérables, dans une presqu'île de la petite rivière de Vègre, sur sa rive droite; sur le territoire de la commune de Mareil-en-Champagne. Voir cet article.

ISLE (BOIS DE L'), dépendant de l'ancienne châtellenie de ce nom, formant un bouquet de taillis d'environ 250 hectares,

en majeure partie en essence de chêne, situé à 2 kil. au N. du château dont il est parlé à l'article précédent, au pied du rocher de Pisgrel, sur le territoire des trois communes de Mareil-en-Champagne, Brûlon et Joué-en-Charnie.

ISLE (L'), ou L'ILLE, ruisseau ayant sa source à la fontaine de l'Hermitière, au centre de la lisière sud de la forêt de Bersay, décrit un demi-cercle après lequel il se dirige à l'E. N. E., en traversant l'une des parties les plus étroites de la forêt, passe dans l'étang de la Vallée des Pierres, et va se joindre à la Veuve, au-dessous du Grand-Moulin et du bourg de S.-Vincent-du-Lorouer, dont il sépare la commune de celle de S.-Pierre-du-Lorouer. Cours, 6 kilom., sans moulins.

ISLES (BOIS DES), bouquet de taillis d'environ 72 hectares, formant l'extrémité des bois dits de la Bazoge, sur le territoire de la commune de la Chapelle-S.-Fray, entre les deux forêts dites de Lavardin et du Vieux-Lavardin, à 15 kil. N. 1/4 O. du Mans. Une partie de ces bois ayant été arrachée, un certain nombre de maisons ont été construites dans le terrain de ces défrîchemens. On extrait du minerai de fer dans ce bois pour la forge d'Antoigné.

J

JALLU (MONT-); voyez MONT-JALLU.

JAMBET, hameau situé à 1,3 hectom. au S. 1/4 O. du bourg de S.-Christophe, canton de Beaumont, auquel il donne son surnom. Voir l'article SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET.

JAMBRON, ruisseau formé de la réunion de ceux de Ponceau et de Toussant, au moulin de Lézardière, dont on lui donne aussi le nom; coule à l'E. N. E., et va grossir celui de Gommer au hameau de l'Epinay, après un cours de 5 kil. sous ce nom, pendant lequel il fait tourner quatre moulins.

JANIÈRES, nom du plus célèbre clos de vigne du département. Voir les articles CHARTRE (LA) et HOMME (L').

JARRIER, ruisseau qui prend sa source à l'extrémité N. O. des bois de Pezé, près l'extrémité E. de la forêt de Sillé,

coule du S. au N. N. E., passe à 1 kil. à l'O. du bourg de Montreuil-le-Chétif, reçoit à la même distance au N. de ce bourg un autre petit ruisseau, et va se jeter dans l'Orthe, à 1/2 kil. à l'E. du bourg de Douillet, et non pas à l'O., comme nous l'avons dit par erreur à cet article, après 6 kil. de cours, sans moulins.

JAME-SUR-SARTHE (SAINTE-); voyez SAINTE-JAME-SUR-SARTHE.

JAUZÉ, JAUSÉ, JAUZAI, *Jauseium*; commune du canton et à 5 kilom. N. O. de Bonnétable; de l'arrondissement et à 15 kil. S. de Mamers; à 27 kil. N. 1/4 E. du Mans; jadis du doyenné de Ballon, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 6, 18 et 31 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., parCourcival; au N. E. et à l'E., par Rouperroux et Terrehaut; au S., par Sables; à l'O., par S.-Aignan; cette commune, dont le territoire est fort circonscrit, n'a que de 2 à 3 kil. dans tous les sens. Le bourg, situé vers l'extrémité orientale de la commune, ne se compose que de 8 à 10 maisons ou fermes, isolées les unes des autres, formant l'équerre autour de l'église, dont celle dite la Cour-de-Jauzé y attenant, et le presbytère, la plus remarquable, qui n'en est séparée que par un chemin. Petite église n'ayant rien de particulier dans sa construction, accrue depuis peu d'années de deux chapelles latérales, bâties aux frais de M. Hyppolite Desson, qui a décoré celle de la Vierge d'ornemens très-élégans et d'un beau tableau représentant l'Assomption, ouvrage d'un artiste de Paris. Un orgue a cylindre a été donné à cette église par le desservant actuel M. Menard. Clocher en flèche; cimetière entourant l'église, clos de murs d'appuis, dont une partie formait l'enclos de la Cour-de-Jauzé, dont il a été parlé. On remarque dans ce cimetière un très-gros if, dont les branches abandonnées à elles-mêmes n'ont point été mutilées par les ciseaux. (V. plus bas HIST. ECCLÉS.)

POPULAT. De 54 feux autrefois, elle en contient actuellement 75, qui se composent de 129 individus mâles, 159 femelles, total, 288; dont 45 dans le bourg. — La population paraît avoir diminué d'un quart au moins depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariag., 25; naissanc., 120; décès, 122. — De 1813 à 1822 : mar., 38; naiss., 142; déc., 66.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S. Barthélemy. Assemblée le dimanche le plus raproché du 24 août. La cure,

à la présentation de l'évêque diocésain, valait environ 800 liv. de revenu.

Nous dirons, à l'occasion du bel if dont nous avons parlé plus haut, que, d'après M. Fr. Pluquet (*Mém. de la Soc. Linn. du Calvados*, 1824.), l'usage de planter cet arbre dans les cimetières, remonte aux premiers temps du christianisme et paraît y avoir succédé au noir cyprès des anciens, comme emblême de la mort ; et que cet arbre est devenu plus rare encore, à ce qu'il paraît, dans ceux de notre département que dans le Calvados, tandis, au contraire, que le buis paraît s'y être conservé plus communément.

On remarque dans une des écuries de la *Cour de Jauzé*, quelques traces d'ouvertures, actuellement bouchées, qui semblent annoncer que c'était une ancienne chapelle de ce fief. Les habitans lui donnent le nom de *Huguenotière*, et croyent que ça été un ancien temple protestant. Ils donnent le même nom et la même distinction à un grenier de la ferme de la Paysanterie, à l'un des bouts duquel on remarque une espèce de tribune élevée. Il est possible qu'après la révocation de l'édit de Nantes, lorsque le temple de S.-Aignan, paroisse limitrophe, fut interdit aux religionnaires, les anciens seigneurs du pays, dont la plupart professaient la religion réformée, ayent employé ces deux locaux à réunir les fidèles de leur communion, secrètement et en petit nombre, c'est-à-dire leur domesticité et leurs vassaux et fermiers, pour prier en commun ; mais bien certainement ces deux locaux n'ont pu avoir la destination spéciale de temples protestans.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée d'abord à un ancien château dont il ne reste plus que des douves en partie comblées, puis à la Cour de Jauzé, qui en dépendait, appartenait dans les derniers temps à la maison Levayer de la Davière (v. l'art. COURGEMONT), et passa par alliance dans celle des comtes de Sourches. Bel-Air, autre fief, actuellement maison bourgeoise, située à 7 hect. N. O. du bourg, appartient à M. le vicomte Hyppolite Desson, de S.-Aignan, dont l'épouse, sa cousine, sœur du comte Desson, de S.-Aignan, a sa sépulture avec un monument, dans le petit cimetière de S.-Aignan (v. cet article.). La Paysanterie, autre fief, simple ferme aujourd'hui, à la même distance au S. du bourg, est la propriété de M. Auvray, ancien préfet de la Sarthe.

La paroisse de Jauzé était comprise dans l'ancien Saosnois et dans le baillage de Mamers.

HYDROGR. Aucun cours d'eau n'arrose cette commune, à peu de distance de laquelle passe, à l'E., la petite rivière de Tripoulin, venant de Bonnétable.

GÉOLOG. Terrain généralement plat, couvert, secondaire, offrant la même glauconie qu'à S.-Aignan (v. cet article), en extraction sur plusieurs points, notamment à l'O., comme moellon, pour bâtir.

DIVIS. DES TERR. En labour, 378 hectares; jardins, 5; prés, 81; bois-taillis, 37; superf. des bâtim., 7; chemins, 19. Total, 525 hectares.

CONTRIB. Foncier, 2,432 f.; personn. et mobil., 204; port. et fen., 68; 2 patentés : droit fixe, 30 f.; dr. proport., 10 f. Total, 2,744 f. — Perception de S.-Aignan.

CULTUR. Superficie argileuse et argilo siliceuse, passablement fertile, surtout aux environs du bourg, cultivée en céréales dans les proportions de froment, orge, avoine, de chacun 10 parties; menus ou grains mêlés, 2; seigle, 1; dont il y a exportation réelle de 174 à 173; trèfle et sa graine, chanvre et fil, pommes de terre, etc.; bois, peu d'arbres à cidre. Elèves de bêtes aumailles, vendues comme taurailles, et de porcs; peu d'élèves de chevaux, de moutons et de chèvres. — Assolement triennal et quadriennal, le premier beaucoup plus usité; 7 fermes, 30 bordages; 14 charrues. = Fréquentation des marchés de Bonnétable, de Ballon et de Mamers.

ROUT. ET CHEM. Rien que des chemins vicinaux, tous d'assez difficile exploitation, dont le principal conduit de Bonnétable à Marolles-les-Braults, en passant dans le bourg de Jauzé.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien de plus que ce qui est indiqué plus haut.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Bonnétable.

JEAN, (SAINT-); voyez SAINT-JEAN, plusieurs articles.

JOUANNET, ruisseau, le même que le Rouperroux. Voir ce dernier mot.

JOUÉ-EN-CHARNIE et **MONTREUIL-EN-CHAMPAGNE**; *Jouenium*; *Gaudiacum*, *vel Jocondiacum-in-Carnia*; *et Monasteriolum-in-Campania*; commune formée de deux anciennes paroisses et communes réunies par décret du 22 décembre 1809, du canton, et à 3 kil. 172 N. O. de Loué, de l'arrondissement et à 29 kil. O. du Mans; distances prises du bourg de Joué, celui de Montreuil étant éloigné de 1 kil. seulement à l'E. E. S. E. de celui-ci; les deux paroisses autrefois du doyenné de Brûlon, de l'archidiaconé de Sablé, de l'élection de la Flèche et du diocèse du Mans. — Distances légales : pour Joué, 4 et 34 kilom.; pour Montreuil, 3 et 33 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Chemiré-en-Charnie ; à l'E., par Chassillé ; au S. E. par Loué ; au S. par Mareil-en-Champagne ; au S. O. et à l'O., par Brûlon et S.-Denis-d'Orques; cette commune d'une forme presqu'indescriptible, s'allonge du N. au S., sur un diamètre central de 5 kil. 1/2, contre un diamètre variable de 2 à 4 kil. de l'E. à l'O. Le bourg principal, celui de Joué, presqu'au centre du territoire, entoure l'église et le cimetière à l'O. et au S. et forme deux petites rues à l'E. et à l'O., qui s'étendent de cette espèce de place jusque sur la grande route du Mans à Laval, qui le cotoye au N., sur les bords de laquelle un certain nombre de maisons, dont plusieurs auberges forment une autre petite rue. Église assez jolie, n'ayant rien de bien remarquable, avec une tour à l'O., sur laquelle est construit le clocher de forme pyramidale. Cette tour, dont les ouvertures sur chaque face étaient cintrées, paraît avoir été détruite jusqu'au quart de sa hauteur, et reconstruite pour le surplus. Cimetière entourant l'église à l'O. et au S., clos de murs d'appui. (V. pour l'autre bourg l'article MONTREUIL-EN-CHAMPAGNE.)

POPULAT. De 212 feux autrefois, dont 152 sur le territoire de Joué et 60 sur celui de Montreuil, cette commune en contient actuellement 279, qui comprennent 640 individus mâles, 648 femelles, total 1288 ; savoir : 971 pour l'ancien territoire de Joué, dont 270 dans le bourg ; et 317 pour celui de Montreuil, dont 80 dans le bourg. Une dizaine de hameaux dont les principaux contiennent, celui de la Patterie, 45 individus ; de Poilpaille, 36 ; les Gautiers, les Loges, chacun 30; de la Berterie, de Palais, chacun 25. Augmentation de population depuis 1804, pour tout le territoire, 1/12e environ.

Mouv. décenn. Pour tout le territoire, de 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 80 ; naissances, 416 ; décès, 367. — De 1813 à 1822 : mariag., 77 ; naiss., 382 ; déc., 261.

HIST. ECCLÉS. Eglise de Joué, dédiée à S.-Martin de Tours. Assemblée le dimanche le plus prochain du 11 novembre. (V. l'art. Montreuil-en-Champagne, pour tout ce qui concerne l'hist. ecclés. de cette ancienne paroisse.)

La cure de Joué fut, dans l'origine, un prieuré conventuel de l'ordre de S.-Benoît : elle valait environ 1,000 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans. Les religieux dont il se composait, y vêcurent en communauté jusque vers le milieu du 15.e siècle, qu'ils se retirèrent dans le monastère de la Couture. A cette époque, le prieur dudit monastère était titulaire du prieuré de Joué, ce qui dura jusqu'à l'entrée dans cette abbaye des bénédictins de la réforme de S.-Maur, vers 1660, époque depuis laquelle le

prieuré de Joué fut possédé et habité par un des anciens bénédictins non réformé. Ce prieuré valait 500 liv. de revenu.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse de Joué était, suivant Lepaige, annexée au prieuré-cure : elle relevait du marquisat de Sablé. Elle avait haute, moyenne et basse justice, qui ne s'exerçait plus à l'époque où Lepaige écrivait.

Outre cette seigneurie, il y avait plusieurs autres terres nobles dans la paroisse, savoir : 1.° celle de l'Hommois, possédée long-temps par la famille de Biars, très-ancienne dans la province. Vendue en 1775, par M. Henri de Biars de l'Hommois, cette terre, dont l'ancien château est remplacé par une maison à la moderne, avec une fuie, des bois et de beaux dehors, appartient actuellement à M. Delelés, par son mariage avec M.lle de Morandais ; 2.° Beaumont-le-Chevreuil ou le Grand-Beaumont, autre belle terre, composée d'un ancien château avec chapelle, de jolis jardins, bois et bosquets, ayant autrefois droit de fief, avec haute et moyenne justice, droit de pêche, moulin, etc., était, avant la révolution, la propriété de la famille Chenon du Boulay, vendue après la mort de M. Chenon de Beaumont, conseiller à l'élection du Mans, député aux états-généraux en 1789 (voir son article à la BIOGRAPHIE), cette terre est actuellement la propriété de M. de Saint-Cyr, de Laval ; 3.° la Crespinière, terre qui se composait du fief de ce nom et de ceux de Baubigné et du Puy. Cette terre qui n'est plus qu'une ferme, était un démembrement de celle de Coulaines, située dans la paroisse de Loué, et appartenait à M.me Bastard de l'Étang, née de Fragué ; 4.° enfin, les fiefs du Plessis et des Isles, situés paroisses de Mareil et de S.-Ouen-en-Champagne, s'étendaient sur celle de Joué, ainsi que celui de Bouillé, de la paroisse de Torcé-en-Charnie (Mayenne). Les seigneurs de Bouillé avaient même droit aux recommandations nominales du prône, dans l'église de Joué, à cause de ceux de leurs prédécesseurs du nom de Loré, qui avaient donné droit d'usage aux habitans dans leurs bois de Joué.

M. de Biars de l'Hommois fut choisi pour l'un des correspondans de la société royale d'Agriculture de la généralité de Tours, pour le bureau du Mans, en 1761.

ANTIQ. On trouve dans les landes de Girouard ou Giroie et sur des champs de la ferme des Bassetières, d'énormes amas de scories antiques, dont on charge depuis long-temps la partie de la grande route du Mans à Laval, entre Joué et S.-Denis-d'Orques.

HIST. CIV. Soit que l'on fasse venir le nom de Joué de *Jocularis*, plaisant ; de *Jucundus*, agréable ; ou de *Gaudialis*,

réjouissant ; toujours est il que ce nom paraît exprimer une situation agréable, telle qu'est celle du bourg, dominant sur une vallée où sont de jolies prairies à l'E., arrosées et fertilisées par le Palais, petite rivière dont le nom semble corrompu de celui de *Palès* ; et que ces noms semblent avoir été donnés à ces lieux par les Romains, pendant leur longue station dans le pays (voir le PRÉC. HIST., *seconde époque*), confirmée, à notre avis, en ce qui concerne Joué, par les scories de forges à bras, dont nous signalons l'existence à l'alinéa précédent.

On donne dans le canton l'épithète d'*Ours de Joué*, aux habitans de cette commune : nous ne savons fondé sur quoi.

Située à la proximité des deux forêts de la Charnie et de nombreux bouquets de bois qui l'entourent, cette commune fut lors de la première guerre des chouans, le théâtre de plusieurs combats. — Le 6 décembre 1795, les chouans, au nombre de 400 environ, viennent coucher à Joué et y attaquent le lendemain matin le cantonnement de S.-Denis-d'Orques, composé de 80 soldats républicains. Le bruit des coups de fusil fait accourir celui de Chassillé et un détachement de la garde nationale de Loué. Bientôt la fusillade s'engage dans la lande de Bastaing, en face l'avenue de l'Hommois, où les chouans s'embusquent derrière les haies. Après une heure de combat, ceux-ci se retirent dans les bois de l'Hommois, d'où ils sont forcés de se jeter dans celui de Volmé. L'avant-garde des républicains, forte de 30 hommes, s'embusque à son tour derrière une haie et cesse son feu ; les chouans croyant leurs munitions épuisées, cherchent à les envelopper; mais assaillis bientôt par le gros de la colonne, ils sont forcés de se retirer et sont poursuivis pendant 3 lieues jusqu'au delà de la forêt de la petite Charnie et de la commune de Neuvillette, et rejetés sur le territoire de la Mayenne, après une perte assez considérable en morts et blessés : au nombre des premiers se trouvent les nommés Martin et Bihoreau, d'Epineu-le-Chevreuil. Ce combat fut l'un des plus marquans de l'époque, dans la contrée, et y est resté célèbre. — Vers le milieu du mois de mai 1799, les chouans se portèrent à Joué, avec l'intention d'y couper l'arbre de la liberté : les habitans s'étant armés, les forcèrent à se retirer sans avoir pu exécuter leur projet.

HYDROGR. Le ruisseau ou petite rivière de Palais, venant de Chemiré-en-Charnie, traverse la commune du N. au S. S. O., en séparant les anciens territoires de Joué et de Montreuil, et passant au milieu des deux bourgs, à l'E. du premier et à l'O. du second, et traversant la grande route du

Mans à Laval, sous une arche. Le ruisseau des Bruyères, prend sa source près la ferme de ce nom, se dirige au S. O., sépare la commune, dans la première moitié de son cours, de celle de Chemiré, et se jette dans le précédent, au moulin de Chalgrin, après 2 kilom. de cours; celui de l'Hommois prend naissance dans les prés de ce nom, coule parallèlement au précédent et se réunit comme lui au Palais, après un cours de 1 kilom. 1/2; un autre plus petit, a sa source près la ferme de la Couerre, passe au hameau des Forges et va également se perdre dans le Palais, par sa rive gauche, comme les deux précédens; enfin, celui de la Berterie, s'y jette par sa rive droite, après un cours de 2 kilom. 1/2 du N. N. O. au S. E. — Moulins de Beaumont, de Chalgrin, de Palais, de Culdeloup, les trois premiers à blé, le dernier à trèfle et à tan, tous sur le ruisseau le Palais.

GÉOLOG. Terrain coupé, boisé, montueux, dont une des collines, qui domine le principal des cours d'eau précédens, appelée colline de la Joptière, s'élève à 30 mètres environ au-dessus du niveau de l'eau; terrain de transition, offrant un marbre gris-brun, à peu-près semblable à celui de Chassillé; le calcaire jurassique; le grès blanc; l'argile à brique, etc. (voir l'article CHASSILLÉ, dont la géologie est à peu-près la même que pour cet article-ci.)

Plant. rar. Chrysanthemum segetum, LIN.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,117 hectares; jardins, 28; landes, 37; prés et prairies, 242; bois taillis, 392; étang, 1/2; superfic. des bâtim., 9 1/2; rout. et chem., 28; eaux courant., 6. Total, 1,860 hectares.

CONTRIB. Foncier, 6,749 f.; personn. et mobil., 650 f.; port. et fen., 176 f.; 13 patentés: dr. fixe, 93 f.; droit proport., 33 f. Total, 7,501 f. — Perception de S.-Denis-d'Orques.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, argilo-sablonneuse et de sable pur, très médiocrement fertile autrefois, dont la culture a été considérablement améliorée depuis vingt ans, surtout par l'emploi de la chaux comme engrais. On y cultive les céréales dans la proportion de seigle, 35 parties, avoine, 30, orge, 20, froment, 15, méteil et grains mêlés, 15, sarrasin, 10. On y recueille en outre, chanvre et fil; trèfle et sa graine; pommes de terre, citrouilles, etc.; beaucoup de bois, en différens bouquets, qui sont ceux de l'Hommois, une faible partie; du Creux, plus de la moitié; et de l'Isle, environ le tiers. Arbres à fruits à cidre. — Quelques élèves de poulains, un assez bon nombre de jeunes bestiaux aumailles et de porcs; peu de moutons. — Assolement qua-

driennal ; 4 grosses fermes, 16 autres moins considérables, le double au moins de bordages, une grande partie réunis par hameaux, dont l'ancien bourg de Montreuil, exclusivement habité par des cultivateurs ; 75 charrues. — Fréquentation des marchés de Loué et de Brûlon.

INDUSTR. Extraction du marbre, mis en œuvre à la marbrerie de Loué, ou employé à la confection de la chaux ; de la pierre calcaire, de la terre à brique, etc. Deux fours à chaux seulement, où l'on emploie l'anthracite comme combustible ; un troisième à chaux et à brique et tuile ; quelques métiers à toile.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 157, partie du Mans à Laval, traversant la commune de l'E. à l'O., passant entre les deux bourgs de Montreuil et de Joué, et longeant celui-ci au nord ; et celle départementale, n.° 5, partie entre Brûlon et Sillé, la traversant de l'O. au N. E. ; offrent de faciles moyens d'exploitation à ses habitans.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Les châteaux de Beaumont et de l'Hommois, comme habitations ; la Chevalerie, Montabon (Mont-Abbé) ; le Haut-Rocher, les Mortiers ; la Poterie, les Forges, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans.

ÉTABL. PARTIC. Une institutrice.

JOUÉ-L'ABBÉ ; *Joueium*, *seu Gaudiacum-Abbatum* ; commune du canton et à 8 kilom. 172 S. de Ballon ; de l'arrondissement et à 11 kilom. 172 N. du Mans ; autrefois des quintes, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 8 et 13 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par la Guierche et Souligné-sous-Ballon ; à l'E., encore par Souligné ; au S., par Neuville et Montreuil-sur-Sarthe, à l'O., encore par Montreuil et par la Guierche ; cette commune, de forme elliptique, s'étend du N. au S., sur un diamètre d'environ 4 kilom., contre 3 kil. au plus de l'E. à l'O., dans sa partie centrale. Le bourg, situé vers le centre du premier de ces diamètres, et à la presque extrémité O. du second, se compose d'une petite rue un peu distante de l'église au N., et de 4 à 5 maisons, placées à angle obtus, à l'O. S. O. de l'église, entre lesquelles le terrain forme une sorte de place. Eglise fort simple, ayant un maître-autel à la romaine en bois, et celui de la chapelle dite de la Vierge, assez bien décoré. Clocher en flèche, avec un clocheton en pyramide sur le pignon occidental de l'église. Cimetière attenant à l'E. N. E. de l'église, clos de haies seulement.

POPULAT. De 62 feux autrefois, actuellement de 119, qui comprennent 315 individus mâles, 325 femelles, total, 640; dont 105 dans le bourg, 25 au hameau des Curies, 20 environ à celui de *Guierchette*, qui dépend de cette commune et non de celle de la Guierche, comme son nom semblerait l'indiquer.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812 inclusivement : mariages, 43; naissances, 176; décès, 132. — De 1813 à 1822 : mar., 57; naiss., 174; déc., 100.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S.-Denis. Assemblée le dimanche le plus près du 9 octobre, fête de ce saint. La cure, valant 500 liv. de revenu, était à la présentation des religieux de l'abbaye de la Couture du Mans. — Vers la fin du 13.e siècle, Raoul I.er, seigneur de Beaumont-le-Vicomte, restitue l'église de Joué à Gausbert, 1.er abbé de la Couture, lequel gouvernait en même temps celles de Bourgueil et de Maillezais en Anjou. On peut croire que c'est de cette époque et par suite de cette restitution ou donation, que la paroisse de Joué prit le surnom de l'*Abbé* ? — Il y avait à Joué une chapelle, dite de la Bellangerie, estimée 80 liv. de rente, à la présentation de l'abbé du même monastère de la Couture. Cette chapelle avait été fondée en 1521, par le P. René Beaudrier, religieux bénédictin. On y lisait cette inscription en mauvers vers :

« Frère René Beaudrier, religieux,
Prieur de Prez (Pray ou Peray), vers Dieu dévotieux,
Fit construire de neuf cette chapelle,
Fort dévote, très-excellente et belle;
Etant fermier de Joué, à chacun
Agréable, l'an quinze-cent-vingt-un.
Priez pour lui qu'à la fin Dieu lui fasse
Cette grâce que tous ses maux efface.
Amen. »

M. Huard, curé de la paroisse de la Couture du Mans, a fait construire depuis quelques années une autre chapelle sur la terre de la Chapuisière, qu'il a donné au séminaire diocésain du Mans.

(Voir encore pour l'histoire ecclésiastique de Joué, l'alinéa sous le même titre, de l'article la Guierche, page 536.)

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, était une châtellenie appartenante, comme l'église, aux religieux de la Couture du Mans, par la réunion qui, suivant Lepaige, en fut faite à ce monastère, en 1615. Elle était annexée à la terre de la Cour, dont le manoir, appelé château, n'est qu'une assez petite maison bourgeoise, faisant partie de celles indiquées plus haut, comme étant situées à l'O. N. O. de l'église. Il

est probable que cette réunion est postérieure à 1615, puisque, de 1662 à 1670, on trouve Gilles Sanglier, chevalier, indiqué comme seigneur de Joué, lequel relevait du marquis de Vassé, seigneur des terres de Beaumont-le-Vicomte, de Ballon, de Dangeul, etc. (Voir du reste l'alinéa HIST. FÉOD. de l'article la Guierche.)

HYDROGR. La commune est arrosée par le ruisseau de Pensais, qui la traverse du N. E. à l'O. Etang du même nom, en partie desséché. — Moulin de Pensais, à blé, sur le ruisseau de ce nom.

GÉOLOG. Terrain plat, autour du bourg; ondulé sur le surplus de la commune; de seconde formation, recouvert d'une couche d'alluvion.

DIVIS. DES TERR. En labour, 708 hectares; jardins, 11; landes, 17; prairies, 311; bois taillis, 166; étang et marais, 8; chemins, 27; eaux courantes, 3; bâtim., cours, édif. publ., 9. Total, 1,260 hectares.

CONTRIB. Foncier, 3,753 f.; personn. et mobil., 245 f.; port. et fen., 86 f.; 2 patentés : dr. fixe, 9 f.; dr. proport., 2 f. Total, 4,095 f. — Perception de la Guierche.

CULTUR. Superficie argilo-sabloneuse et de sable pur, ensemencée en céréales, dans la proportion de deux parties froment et avoine, et d'une partie seigle et orge. Trèfle et sa graine; chanvre et fil; pommes de terre; un quart de la superficie en prés et prairies, de bonne qualité pour la plupart; beaucoup de bois, d'arbres à cidre, etc.; élèves de quelques chevaux, d'un assez bon nombre de bêtes à cornes, porcs, moutons, chèvres, volailles. Beurre, fruits et cidre, menues denrées. — Assolement triennal; 7 fermes principales, environ 25 bordages; 38 charrues. = Fréquentation des marchés de Ballon et du Mans.

INDUSTR. Quelques tisserands confectionnent des toiles, de commande seulement.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route départementale n.° 11, du Mans à Ballon, traverse du S. au N., l'extrémité E. du territoire; le chemin du Mans à la Guierche, passe à peu de distance de son extrémité S O. et O.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La maison de la Cour ou le Château, dans le bourg, et de la Chapuisière, déjà citées; la Manchonnerie, maison bourgeoise, avec une avenue allant aboutir à la route départementale n.° 11, à M. Mauboussin notaire au Mans. Comme noms remarquables : la Mérie, la Chevalerie, la Garenne, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale Bureau de poste aux lettres, au Mans.

JUIGNÉ, JUIGNÉ-VERDELLE, JUIGNÉ-SUR-SARTHE; *Juniacum*, *Juigneum*; *Juviniacum*, de jeune, nouveau; *Jove igne*, de *Jovis*, Jupiter et *ignis* feu, suivant l'auteur du MONT-GLONNE; commune CADASTRÉE, du canton et à 4 kilom. N. E. de Sablé; de l'arrondissement et à 25 kil. N. O. de la Flèche; à 39 kil. O. S. O. du Mans. Jadis, du doyenné de Brûlon, de l'archidiaconé de Sablé, du diocèse du Mans, et de l'élection de la Flèche. — Distances légales: 4, 29 et 47 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Auvers-le-Hamon; au N. E., par Asnières; à l'E., par Avoise; au S., par la rivière de Sarthe, qui la sépare de Parcé et de Solesme; à l'O., par Sablé et Gastines; la commune forme une espèce d'éllipse, qui s'étend de l'E. N. E. au S. O., sur un diamètre de 4 à 5 kil., contre 3 kil. du N. au S. Le bourg, situé à l'extrémité S. S. E. du territoire, peu considérable, bâti sur une éminence qui domine presque à pic le cours de la Sarthe, forme une petite rue qui s'étend du N. au S. et aboutit devant la porte occidentale de l'église en passant à l'O. du château. On y remarque l'église, petite mais assez jolie, du genre roman, ayant une chaire à prêcher en bois, ornée d'assez bonnes sculptures, avec un tableau fixé au baldaquin. Clocher en bâtière; cimetière attenant à l'église de trois côtés, clos de murs. Le château, belle maison assez moderne, se compose de deux aîles se joignant à angle droit, au-devant de l'une desquelles, celle nord, règne un balcon dans toute sa largeur, supporté par des arcades formant galerie, à un seul étage, surmonté de mansardes; la cour, entourée de fossés ou douves sèches, sur lesquels est un pont-levis en fer, servant de principale entrée; avec un enclos renfermant de beaux jardins, un bois bien percé, etc.; le tout forme une très-agréable habitation.

On remarque également dans le bourg, plusieurs anciennes maisons, dont le prieuré, à tourelles, fenêtres en croix de pierre, etc., et plusieurs jolies maisons modernes. De la terrasse du château et de l'esplanade qui se trouve devant la porte occidentale de l'église, la vue s'étend au S. O., le long du cours de la Sarthe où l'on voit le bourg, l'église et l'ancienne abbaye de Solesme, la ville de Sablé et son château, les nombreux rochers de marbre, fort élevés, qui dominent la Sarthe sur ses deux rives, ce qui forme l'un des plus agréables points de vue qui se rencontrent dans le département.

POPULAT. De 167 feux, sur les états de l'élection; actuellement de 250, qui comprennent 425 individus mâles, 498 femelles, total, 923; dont 275 dans le bourg. Une dizaine

de hameaux, dont les plus remarquables sont ceux du Port de Solesme, et du Port-Etroit, le long du cours de la Sarthe.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mariages, 73 ; naissances, 238 ; décès, 173. — De 1803 à 1812 : mar., 77 ; naiss., 244 ; déc., 214. — De 1813 à 1822 : mar., 65 ; naiss., 289 ; déc., 186.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S. Martin de Tours ; assemblée le second dimanche de mai. — La cure, qui valait 600 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de la Couture, ainsi que le prieuré, estimé valoir 300 liv. de revenu. Les autres bénéfices étaient la chapelle S.-Michel de la Bouchardière et la prestimonie du S.-Sacrement ; Bourgonnière, à la présentation du seigneur, la chapelle de la Rivaudière, à celle des héritiers du fondateur ; et la chapelle de Ste-Catherine. — Par son testament, rapporté plus bas, Jean Lessillé, seigneur de Juigné, fait plusieurs legs en faveur de l'église de Juigné. — Ordonnance royale du 4 octobre 1820, ordonnant l'acceptation d'une rente de 200 fr. donnée à l'église de Juigné, par le sieur Leclerc comte de Juigné.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée au château de Juigné, porta successivement le titre de châtellenie, puis celui de baronnie, après son union avec la châtellenie de la Champagne-Hommet, par lettres-patentes de décembre 1615, lequel titre fut transféré ensuite sur ladite terre et seigneurie de Juigné, par lettres-patentes de 1647. La date de son érection en marquisat, titre qui lui était donné en dernier lieu, lequel reportait à celui de Sablé, nous est inconnue.

Mathurin de Quatre-Barbes, le même qui, en 1290, assista le jeune Amauri de Craon, l'un des quatre barons tenus de porter l'évêque d'Angers sur leurs épaules, lors de son intronisation, ce que ne pouvait faire cet enfant, qui revendiquant néanmoins ce privilège, se tint auprès de son remplaçant, ainsi que nous l'avons déjà rapporté à la Biographie (*Introduct.* p. XLV), est le premier seigneur de Juigné connu. Cette terre passa de la famille de Quatre-Barbes, dans celle de Poussin, puis, dans celle de Lessillé, par le mariage de Thiéphanie Poussin avec Nicolas de Lessillé. Jean Lessillé, issu de ce mariage, étant mort sans enfans, de même que Pierre Poussin, frère de Thiéphaine, qui avait épousé Jeanne, dame de la Chartre et de Marçon, Colas Leclerc, issu de Roland Leclerc, qui avait épousé une sœur cadette de Thiéphaine et de Pierre Poussin, succéda à Jean Lessillé son cousin germain, dans les terres et seigneureries de Juigné, Coulaines (en Loué), de la Motte d'Arthézé

(v. cet art.), d'Hierré (en Tassé) et de la Nouillère. Roland Leclerc, vivait vers la fin du 13.e siècle, du temps de Philippe-le-Bel; Colas Leclerc, en 1480, était aussi seigneur pour moitié, de la châtellenie de Milon, en Amné.

René Leclerc, seigneur de Juigné, ayant acquis, en 1600, de la maison de Bénehart, la châtellenie de Champagne-Hommet, alors annexée à la terre de Verdelle-en-Poillé, y réunit sa terre de Juigné et obtint leur érection en baronnie, puis fit transférer ce titre sur la terre de Juigné qui en devint le chef-lieu, ainsi qu'il a été dit plus haut. Le château de Verdelle, le plus curieux de ceux du Maine, par ses belles sculptures du style de la renaissance, qu'habitaient les premiers seigneurs de Juigné, du nom de Leclerc, comme on le voit par un aveu rendu par Jarri Leclerc, en 1668, fut probablement abandonné par eux lorsqu'ils eurent fait bâtir celui actuel de Juigné. (V. les articles CHAMPAGNE-HOMMET, t. 1.er, p. 272 et l'art. POILLÉ.) La terre de Juigné, dont quelques parties ont été vendues pendant la révolution, continue d'appartenir à la famille Leclerc de Juigné (v. à la Biographie l'art. JUIGNÉ.), dont le marquis, dernier décédé, avait été pourvu de la pairie par Louis XVIII, laquelle son fils aîné, possesseur actuel de cette terre, a perdue, à défaut d'avoir prêté le serment prescrit par la loi du 30 août 1830.

Amauri IV, de Craon, seigneur de Sablé, institue Jean Lessillé, écuyer, seigneur de Juigné, l'un de ses quatre exécuteurs testamentaires. Jean Lessillé à son tour, par son testament ci-après, ordonne dix messes, pour Amauri.

En 1441, un seigneur de Juigné, Roland Leclerc ou Colas son fils, fit partie des gentilshommes angevins et manceaux qui se réunirent pour courir au secours des habitans de Cossé-le-Vivien, assiégés dans leur église par les Anglais.

Outre la châtellenie de Juigné, il existait plusieurs autres terres fieffées dans la paroisse, savoir : l'Hommeau, le grand Maupertuis, Vrigné, Rousset, la Hortenpied, les Places et le Prieuré.

Jean le Devin, sieur de Villette en Moranne, qui vivait en 1533, était propriétaire et seigneur de l'Hommeau. (Voir son article à la BIOGRAPHIE.)

Eustache Jarri, seigneur de Maupertuis, fut gouverneur du château de Sablé, de 1555 à 1575, et peut-être au-delà de ces deux époques. Madelon Jarri, porté à la Biographie, était également seigneur de Maupertuis et de Vrigné.

— Un arrêt du conseil d'état, du 24 octobre 1751, défend à la dame de Juigné, de percevoir aucun droit de péage sur la Sarthe et autres rivières, dans l'étendue de la baronnie de

Champagne : cette dame imposait les bestiaux chargés, qui traversaient le territoire de la seigneurie de Juigné et de Champagne réunis.

On croit trouver dans la figure de Joseph, du sépulcre de Jésus-Christ, formant le groupe de figures de la chapelle à droite de l'église du prieuré de Solesme, le portrait du seigneur de Juigné, vivant à l'époque où ces belles sculptures furent exécutées. (V. à l'article SOLESME, la description de ces statues.)

ANTIQ. On trouve dans les bois de la Motte, situés à 2 kil. au N. du bourg, au milieu d'un sol marécageux, une tombelle très-élevée, qu'entourent à d'assez grandes distances plusieurs lignes irrégulières de parapets en terre et de larges fossés, qui se prolongent jusques dans les bois de Rousset, où l'on observe encore un ancien puits. Ces enceintes peuvent renfermer trois hectares de terrain.

Le testament de Jean Lessillé offre des détails si curieux sur le langage, le style, et les usages du 14.e siècle, que nous ne pouvons résister au désir de le faire connaître textuellement, en en retranchant les dispositions citées à d'autres articles de localités.

« Au nom de la sainte, souveraine et indivisible Trinité, etc.

« Je Jean Lexillé, seigneur de Juigné-sur-Sarthe, agrevé de corps par maladie, bien remembré de ma pensée.... voulant pourvoir à moi et à mes proesmes (proches, *proximi*).... fais mon Testament et derraine (dernière) volonté, etc.

« Premièrement : Ge recomande l'ame de moy à Dieu, etc.... Je vuil (veux) et comande que mes debtes et les (legs) soient paiez et solus par la main de mes Exequtours.... et vuil que chacune personne digne de foy, ou tenu pour digne de foy, venant à mes amendemens, soit cru par son serment en sa demande (pour ses dettes), jusques à la somme de dix sous tournois et au dessobs.

« *Item* :.... et que à chacun desdits jours de mon obseque et de mon sème (service anniversaire) une charité generale soit faite en la ville de Sablé, et que à chacun pouvre venant à chacune d'icelles charitez cinq deniers tournois soient donnez pour le salut et remede de mame (mon ame). *Item* : Ge donne et laisse au Rectour (curé) et à la fabrice de la ditte église de S.-Martin de Sablé à tousiourmes (toujours) par moitié, dix sols de annuelle et perpetuelle rentes.... pour les sepultures de moy et de Katherine ma compaigne et espouse en laditte Eglise de S.-Martin.... *Item* : Ge donne et laisse au Prieur et convent du Prieuré de S.-Nicolas de Sablé, quarante sols une fois paiez, pour dire et celebrer en leur dit Moustier un anniversaire solemnel. *Item* : Ge donne et laisse à tousiourmes à l'Abbé et Couvent de Bellebranche et à leurs successours quatre septiers de saigle et douze chapons, le tout de rente perpetuelle, que les Gauterons et Gautiers, et leurs frareschaux (frères et sœurs) me doivent par chacun an à l'Angevine, pour.... *Item* : Ge donne et laisse aux Freres Menours (Mineurs, les Cordeliers) et Jacobins du Mans, à chacun d'iceux couvens, quarante sols.... *Item* : Ge donne et laisse aux Colleges de S.-Julien du Mans,

de la Maison-Dieu des Ardens, de la Maison-Dieu de Confort, et de S.-Julien du Pré, a chacun d'iceux colleges, vingt sols a paier une fois.... *Item* : Ge vuil et commande que trois véages (pélerinages) soient faits et accomplis, c'est assavoir, un a S.-Père de Rome, un a S.-Jacques en Galice et l'autre a S.-Michel du Mont au peril de la mer.... *Item* : Ge vuil et ordonne un anniversaire de cent messes par chacun de trois ans continuels en suivant mon décès, et une charité du pris de cinq deniers en pain ou en vin, a chacun pauvre qui y vendra, pour le salut et remede de l'ame de moy. *Item* : Ge donne a tousiourmes... a tous les Rectours curez de Sablé, deux sols six deniers, a paier une fois.... aux Rectours des Eglises de S.-Martin et de N.-D. de Sablé, de Gastines, Juigné.... 40 sous de rente a departir par egale portion a chacun desdiz curez.... *Item* : Ge fonde et institue a tousiourmes au Rectour de laditte Eglise S.-Martin de Sablé, pour l'aumentation de ladite cure, une chapellenie de trois messes la semaine, en semaine, et une Antoine (antienne), verset et oraison ordinaire des mors (morts), sur la sépulture de moy, de ma ditte compaigne, mon pere, ma mere, et mes autres amis ensepulturez en laditte Eglise, et ce chacun dimanche.... pourquoi je donne et laisse, ma metairie de Pont de Veige, si comme elle se poursuit, o les appartences d'icelle, laquelle tenue a onze deniers de cens, et avec six journeulx (journaux) de terre.... *Item* : ma clauserie de la Loge-Jamet, etc.... et une noë.... joignant à la rivière d'Arve (Erve)... *Item* : Ge donne et laisse au Secretain (sacristain) de la ditte Eglise de S.-Martin de Sablé.... cinq sols de rente, à prendre sur 50 sous de rente que me doit par chacun an Oudin le Gantier (1).... pour que afin que ledit Secretain et ses successeurs soient tenus à sonner les sains (*signa*, les cloches), quand on fera l'anniversaire pour nous en laditte église.... *Item* : Ge donne et laisse au Rectour de l'Eglise de Juigné-sur-Sarthe (à qui il donne plus loin la qualification de ville), pour une messe annuelle, six sextiers de saigle, un sextier de froument, le tout de rente et 45 s. de rente, ledit bled a la mesure de Champaigne (de la Champagne-Hommet, voir tom. 1.er, pag. 273), a estre paiez chacun an par la main de mes havis (hoirs)....

« *Item.... Après différens dons à plusieurs églises, il ajoute* : Ge vuil et commande que les chapellenies dessus dites soient annexées o les cures desdittes Eglises par decrés des Prelas, et procurées a mes depens. *Item* : Ge vuil et commande que les chastels des bestes et avoirs (*averii*), qui sont à present esdittes metaieries, soient et demeurent a tousiourmes es lieux dessus dis au proufit desdits curez et de leurs successeurs, sans que lesdits curez ne leur diz successeurs puissent vendre aucune chose des chastels dessus dis, pour ce et afin que les chastels dessus dis soient et demeurent toujours en tiers, sans ameniser ni deperir, fors que chascun desdis curez prendront moitié ou crois desdittes bestes.... *Item* : A la frerie de S.-Jacques de Juigné-sur-Sarthe, deux sextiers de mouture de chacun an de rente.... pour aider a faire la chasrité de laditte frerie. *Item* : Ge donne et laisse à tousiourmes aux parroissiens affluens chacun an en l'Eglise de Juigné au jour de Pasques, une jalaye de vin, assignée sur mes domaines de Juigné, pour bailler et distribuer a chascun apres ce (que) il aura

(1) Ce mot LE GANTIER, qui se trouve plusieurs fois dans le cours de cet acte, joint au nom d'Oudin, quoique écrit avec une capitale, paraît être plutôt une qualification qu'un nom propre, et, dans ce cas, assurerait une antiquité de plus de 4 à 5 siècles, à la fabrique de ganterie qui subsiste toujours à Sablé. Voir cet article.

fait sa reception (reçu Dieu, communion ?) en laditte Eglise a laditte journée de Pasques pour l'ame de moy et de laditte Catherine ma compaigne, et pour estre remembré (recommandé) chascun an en laditte Eglise au jour de Pasques. (Suivent différens dons à ses domestiques, à des prêtres pour avoir leurs prières, etc.) *Item* : Ge donne au curé de Juigné, cent sols une fois paiés, pour prier Dieu pour le remède et salut de l'ame de moi.

« *Item* : Ge vuil et commande que Huet des Veilles soit creu pour son serment de ce qu'il demande de ses services. *Item* : Ge vuil et commande que Estienne Malie ait a boire et menger selon son estat, tant qu'il vivra, par la main et aux depens de mes hairs. Et quand Dieu fera son commandement de lui, ge vuil et commande que nosdits hairs ou exequtours facent dire et celebrer six Messes pour l'ame dudit Estienne, et que ils lui facent faire cerqueu et luminaire le jour de son obit, montant une livre de cire. *Item* : Ge vuil et commande que mes boys de Juigné, de Chiefs feret, de la Hardonnière, de la Karonnelière et de la Bodesyere soient vendus et de trais, pour mettre et convertir en mon execution. (Suivent d'autres dispositions ayant le même objet, portées à l'article SABLÉ.)

« *Item* : Ge vuil et commande que 100 Messes soient dittes et célébrées pour les ames de feu Guillaume d'Auvers et de feu Guet son fils. *Item* : Ge vuil et commande que 10 Messes soient dittes et célébrées pour l'ame de feu Monsieur Amaulri, jadis sire de Craon, darrain (dernier) trépassé, dont Dieu ait l'ame.... *Item* : Ge vuil, commande et ordonne, que en outre et par en sonmet (en somme); tout ce que j'ay divisé dessus et declairé, cent Messes soient dittes et célébrées pour les ames de tous ceux et celles a qui je puis estre tenu et o qui je en a oumis faire au temps passé par quelconque voye et manière que ce soit, tant en marchandise que autrement.

« Et a l'execution de cest enni present Testament et derraine volonté faire et accomplir, ge prens, charge et depute tous mes biens meubles quelxque ils soient, et tous les fruits, revenus et esmolumens de toute ma terre, de toutes mes rentes et autres chouses heritaux de trois ans, et trois cuilliettes prouchains venans apres le jour de mon obit, pour les prendre, vendre, detraire, emploier, mettre et convertir en ma ditte execution. Et laditte execution accomplie, si revenant ou residu y a des biens meubles dessus dis, ou des fruis, etc.... ge donne et laisse tout icelui residu et demeurant à Katherine, ma compaigne et espouse, a en faire haut et bas sa plaine volenté, comme de ses autres propres chouses.

Item : Ge eslis ou establis mes aumosniers et executours de cest present mien Testament ou derraine volonté Katherine ma compaigne et espouse, M. Gilles Croczonart prestre, Colas le Clerc le jeune, Seguin Auberi, Jehan Rousseau et M. Jehan Vaalin, auxquels, etc.... et proceder et avant aler en la compaignie de laditte Katherine ma compaigne, nonobstant l'absence des autres, et sans ensaigner de leur non-ponance (pouvoir) ou non-volenté, et a chacun de mes dis executours qui vaqueront audit fait, ge donne et laisse chacun ou qu'ils vaqueront au dit fait cent sols en outre leurs dépences. *Item* : Ge prive tous et chacuns mes hairs contredisans.... de toute et telle succession et eschoitte comme a eux et a chacun d'eux pourrait eschoir, toucher et appartenir, de tous et chacuns mes biens.... Et afin que cest mien present Testament ou derraine volonté vaille et soit garni de plus grant fermeté, je suppli et requier, que il soit scellé des

sceaux desquels l'en use aux contras de la Cour du Bourc-Nouvel, avecques le scel duquel l'en use en la cour de honorable homme et discret le doyen de Bruslon.

« Et a la supplication dudit Testatour, ge M. Giles Croczonart Prestre, Tabellion et Notaire desdittes Cours, qui fu present auxdittes chouses testées par moy passées, ay fait mettre et apposer a cest present Testament les sceaux desdittes Cours au (pour) plus grant confirmation et en tesmoin desdittes chouses. Ce fut fait, donné et passé le Mardi feste de S. Martin d'iver l'an de grace mil trois cent quatre vingt deux, presens ad ce, Jehan de Mellan, Clerc, Guillaume de la Roche, Michel Mirré, Perrot Trudaine, Jehan Moreau, Guill. Cailleau, et plusieurs autres tesmoins dignes de foi. »

Ensuite de ce testament est un codicile, de l'année 1384, lequel n'offre aucune particularité digne d'intérêt.

HIST. CIV. Une ordonnance du roi du 28 novembre 1821, autorise l'acceptation de la donation faite par le comte et la comtesse de Juigné, de la jouissance d'une maison et dépendances pour servir à l'établissement d'une école de charité dans la commune de Juigné ; d'une rente de 200 francs donnée par le comte de Juigné, pour l'entretien des sœurs qui dirigeront ladite école ; de l'engagement pris par le marquis de Juigné de payer une rente viagère de 100 fr., à la décharge de la fabrique, qui, en échange, constituera une rente de pareille somme au profit de ladite école ; et d'une somme de 100 fr. payée par la marquise de Juigné, pour les frais de premier établissement. Deux sœurs d'Évron desservent cette maison de charité, selon les règles de leur institut.

— Un décret, daté de Varsovie le 6 janvier 1807, autorise l'acceptation d'un legs de 600 fr. fait aux pauvres de Juigné, par le sieur de Montreuil ; et une ordonnance du 20 octobre 1824, celle d'une somme de 360, faite aux mêmes, par la dame Houdemont, née Chantelou.

Outre Nicolas le Clerc de Juigné, et Madelon Jarri, écrivains, nés à Juigné, quelques biographes assignent aussi cette ancienne paroisse comme le lieu de naissance du cardinal Cointerel. Voir tous ces articles à la BIOGRAPHIE.

HYDROGR. La Sarthe arrose et limite la commune au S. ; le ruisseau de l'Arche, venant des bois de Brice, la traverse du N. au S. pour aller se jeter dans la précédente, après un cours de 4 kilom. 172 ; le territoire s'étend peu loin de la petite rivière d'Erve au S O. — Moulin de Juigné, à blé, sur la Sarthe ; du Port de Solême, faisant mouvoir une scierie de marbre établie par M. Landeau en 1821, dont le tournant peut faire manœuvrer 80 scies à la fois.

GÉOLOG. Sol montueux le long des cours d'eau, plat sur le surplus ; terrain intermédiaire ou de transition, offrant des grès à grains fins, de couleur plus ou moins foncée jusqu'au

roussard, des veines d'anthracite, des marbres dits de Sablé, de couleur gris-ardoise veiné de blanc, passant au noir après le polissage. Ces marbres en extraction à Port-Étroit, dès 1721, époque où commença la construction du pont de Sablé, offrent quelques espèces de fossiles, dont une d'assez grande dimension, paraît être l'*Amplexus coralloïdes* de Sowerby; des couches de chaux carbonatée très-ferrugineuse et des amas considérables de minerai de fer d'excellente qualité; des schistes argileux interposés en couches minces entre les blocs de marbre, au milieu des feuillets desquels se remarque une coquille bivalve paraissant appartenir au genre térébratule; enfin, entre les bancs de grès, du grain le plus fin, on observe des filons calcaires et des veines d'argile blanchâtre.

Plant. rar. Conyza squarrosa, LIN.; Melica ciliata, LIN.; Melissa calamintha, LIN.; et, dans les rochers qui bordent la Sarthe, plusieurs des plantes indiquées aux articles Gastine et Sablé.

CADASTR. Superficie de 2,066 hectares, 20 ares 50 centiares, se divisant par nature de terrain, savoir: — Terres labour., 1,365 hectar., 83 ares, 85 centiar.; divisés en 5 classes, évaluées à 5, 12, 18, 24 et 34 f. — Avenues, terrasses, bois d'agrém., 5-55-50; à 34 f. — Jardins, 23-73-28; 2 cl.: 34, 40 f. — Vignes, 33-31-10; 2 cl.: 12, 20 f. — Vergers, pépinières, 2-63-20; 2 cl. 34, 40 f. — Prés, 150-44-40; 4 cl.: 12, 27, 43, 66 f. — Pâtures et pâtis, 38-80-70; 2 cl.: 5, 10 f. — Bois de futaies, 4-84-00; à 24 f. — Bois taillis, chênaies, semis, 287-92-50; 3 cl.: 5, 15, 24 f. — Broussils, 3-43-40; à 3 f. — Landes, 45-33-00; à 5 f. — Friches, marécages, 1-26-10; à 3 f. — Mares, 1-03-20; à 5 f. — Carrières, 0-33-40; à 12 f. — Sol des propriét. bâties, 16-63-27; à 34 f. — *Objets non impos.*: Egl., cimet., presbyt., 0-87-20. — Chemins, 59-31-30. — Riv. et ruiss., 24-91-20. = 190 maisons, en 7 classes, à 6, 10, 18, 25, 35, 50 et 100 f. — Le château, à 300 f. — Le moulin à blé, à 240 f. — Celui à scier le marbre, à 120 f. — 1 four à chaux, à 100 francs.

REVENU imposable: propriétés bâties, 5,113 f.; propriét. non bâties, 45,606 f. 53 c. Total, 50,719 f. 53 c.

CONTRIB. Foncier, 6,359 f.; personn. et mobil., 472 f.; port. et fen., 188 f.; 14 patentés: dr. fixe, 82 f.; dr. proport., 57 f. Total, 7,158 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, productive, cultivée en céréales principalement; trèfle, chanvre et fil, lin, vignes, noyers, pommes de terre; peu d'arbres à fruits. Elèves de

quelques chevaux, de veaux et génisses, de porcs, peu de moutons, quelques chèvres, etc. — Assolement triennal; 30 fermes principales, 50 closeries; 60 charrues, dont 2 par métairies. = Fréquentation des marchés de Sablé.

INDUSTR. Exploitation du marbre aux carrières de Port-Etroit, dont on dégage les couches à l'aide de coins enfoncés dans des rainures pratiquées de distance en distance dans le sens de ces couches; son dégrossissage et son sciage, au moyen d'une machine hydraulique. Confection de la chaux, dont les débris de marbre taillé, ou celui de qualité inférieure sont la matière, et l'anthracite le combustible. Cinq à six métiers à toile de lin, de commande pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. Un chemin de Sablé à Juigné, sur le bord de la Sarthe; un autre plus éloigné de sa rive, très-fréquenté autrefois pour le transport des vins de l'Anjou, dans le Haut-Maine et la Bretagne, tous deux conduisant à Viré; un autre se rendant à Loué par Asnières; la grande route de Sablé à Laval, et le bac qui sert à traverser la Sarthe, du hameau appelé Port de Solesme au bourg de ce nom, sont les principaux moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château et autres maisons indiquées au commencement de cet article; Vrigné, à 1 kilom. 1/2 à l'E. du bourg, vieux bâtiment carré, à 2 pavillons et tourelle hexagone, à fenêtres à croix simples et doubles, en pierre, à lucarnes allongées; à ornements extérieurs du genre gothique, racheté par M. de Juigné; les Places, à 2 kil. E. du bourg, avec chapelle autrefois, la Hartenpied, à 2 kilom. à l'O. S. O. du même; ne sont plus que des fermes actuellement.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison de charité, bureau de bienfaisance, résidence d'un percepteur. Bureau de poste aux lettres à Sablé.

ÉTABL. PARTIC. Une sage-femme.

JUILLÉ, *Juilleium*, *Juliacum*; de *Julius*, Jules, soit que ce nom, comme plusieurs autres du pays, puisse être soupçonné avoir été donné par les romains, soit qu'il soit commémoratif du mois de Juillet, époque d'un premier établissement, d'une fondation quelconque en ce lieu? Dans le premier cas, il serait un diminutif de *Julia Cesarœa*, *Julia Augusta*, etc. Commune du canton et à 2 kilom. 1/2 N. de Beaumont-sur-Sarthe; de l'arrondissement et à 22 kil. S. O. de Mamers; à 27 kilom. N du Mans; anciennement du doyenné de Beaumont, du Grand-Archidiaconé, du diocèse

et de l'élection du Mans. — Distances légales : 3, 25, 32 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Piacé ; au N. E. et à l'E., par Vivoin; au S., par Beaumont ; à l'O., par S.-Christophe-du-Jambet et par Moitron ; cette commune, dont le territoire s'étend sur les deux rives de la Sarthe, a la forme d'un espèce d'ovoïde, s'allongeant de l'E. à l'O., sur un diamètre de 4 à 5 kilom., contre 2 à 3 kilom. de largeur du N. au S. Le bourg, situé au tiers E. du premier de ces diamètres et vers le centre du second, dans une jolie situation, sur un côteau dominant au N. E. le cours de la Sarthe, qu'on y passe sur un pont de sept arches en pierre, se compose de l'église et d'un groupe de maisons attenant à gauche de la grande route du Mans à Alençon ; de l'ancien château, à la droite de cette route, servant actuellement de ferme, n'ayant de remarquable qu'une cheminée dont le manteau est supporté par deux cariatides de grandeur naturelle. Petite église peu ancienne, à ouvertures ogives, assez bien décorée à l'intérieur, à clocher en flèche, entourée par le cimetière, clos de murs. On y remarque en outre, une vieille maison, proche l'église, servant actuellement de presbytère, et qui paraît être un ancien fief. Deux maisons neuves, assez belles, sur le bord de la route, à MM. Dupont d'Alençon, et Dutertre, capitaine retraité.

POPULAT. De 85 feux autrefois, actuellement de 124, comprenant 240 individus mâles, 295 femelles, total, 535 ; dont 217 dans le bourg, 30 environ au hameau des Aigremonts, dépendant de la commune et de celle de Piacé, et de 12 à 15 dans chacun des autres hameaux, au nombre de 4 à 5.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 43 ; naissances, 124 ; décès, 136. — De 1813 à 1822 : mariag., 38 ; naiss., 159 ; déc., 90.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation du premier apôtre de la province, S. Julien ; point d'assemblée. — La cure, estimée valoir 1,200 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbaye de S.-Vincent du Mans. Les autres bénéfices ecclésiastiques étaient : S.-Etienne de Falaise (mal à propos indiqué à l'article Beaumont-sur-Sarthe, comme appartenant à cette commune), ancien prieuré de l'abbaye de S.-Jean de Falaise, devenu simple chapellenie, à la présentation de l'abbé de ce monastère ; S.-Pierre de Pont-Neuf et S.-Aubin, anciennes églises paroissiales supprimées depuis long-temps, également portées à tort à l'article Beaumont, et pour lesquelles nous renvoyons à ce que nous en avons dit à l'alinéa HIST. CIV. de cet article (tom. I.er, pag. 130) ; enfin, la chapelle de S.-Louis du Bouchet.

Sous l'épiscopat de S. Hadouing, 12.e évêque du Mans, 624-654, Alain de Douillet (*Doliacum* n'a jamais du faire Dollon) et sa femme, ayant perdu leur fils unique, mort d'une chute de cheval à la chasse, se donnèrent eux et leurs biens, consistant en douze *villas* (fermes, métairies), dont était Juillé, à cet évêque et à son chapitre, à condition d'en être nourris le restant de leur vie. Plus tard, Witerne de Juillé s'étant fait moine dans l'abbaye de S.-Vincent, donne à cette abbaye le tiers qui lui appartient dans l'église de ce nom : les religieux l'échangent avec Guillaume Riboulé et Hildegarde son épouse, fille de Witerne, contre celle de Piacé, échange consenti, le 19 février 1098, par Hugues frère d'Hildegarde, lequel leur donne en outre le tiers qui lui appartenait dans cette dernière, ce qu'y possède également, à titre d'usufruitier, le médecin Herbert, une terre de deux journées de labour, droit de pêche sur la rivière de Sarthe, la dîme de blé qu'il perçoit à Doucelles et au Mont-de-la-Garde en Courgains, le tout faisant partie de la dot de Julienne sa femme. L'abbé lui donne comme gage du contrat, 40 sols et un cheval.

On trouve dans la chronologie des abbés de la Couture, un Jean de Juillé, élu 27.e abbé, en 1368.

Un jugement rendu le 19 avril 1526, aux assises du baillage de la seigneurie de Beaumont, ordonne la saisie du temporel du prieuré de Falaise, à défaut de devoirs et obéissances féodales.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée à l'ancien château, était une baronnie devenue membre du comté de Sérillac (voir cet article), appartenant à la famille de Faudoas : elle ressortissait en entier à Beaumont. Quelques terres de la paroisse relevaient du prieuré de Vivoin.

On voit, par ce qui précède, que les premiers seigneurs de Juillé portaient dans les 10.e et 11.e siècles, le nom de la paroisse, ainsi qu'il était d'usage alors. — On trouve dans l'aveu rendu au roi par l'évêque du Mans, Pierre de Savoisy, pour le temporel de son évêché, le 23 janvier 1394 : « *Item*, ce que tient de moy à foy et hommage simple, tant en fief qu'en justice, M. Jean de Tussé, chevalier, seigneur de Juillé et de la Guierche, à cause de sa femme. *Item*, ce que tient de moy Gervais de Mondragon, à cause de sa femme, à cause des fiefs de Juillé, me doit par an de service une paire d'éperons blancs, quand ils seront suffisamment requis. » — Il résulte de différens jugemens rendus aux mêmes assises de Beaumont, que de 1532 à 1539, cette terre fut possédée par Jean Dorvaux et ensuite par ses enfans. D'autres juge-

mens des mêmes assises, de 1531 à 1533, font connaître que S.-Aubin et la Ségussonnière, en Juillé, dont le premier est actuellement une ferme et le second un hameau, connu sous le nom abbréviatif de Séez, étaient alors dans la famille de Bois-Yvon. Enfin, en 1640, Françoise de Froullay, veuve de Gabriel de Falaise, baron de la Ferrière, rend aveu pour la terre de la Ségussonnière, acquise de René de More (ou de Moire?) chevalier. Charles de Froullay ayant hérité ces biens de sa sœur, le nom de Falaise se trouve éteint.

HISTOR. Suivant une tradition, déclarée apocryphe par le Corvaisier, S. Thuribe, premier successeur de S. Julien sur le siége épiscopal du Mans, dans le 3.e siècle, aurait été mis à mort à coups de pierres, à Juillé, dans une sédition élevée contre les chrétiens, ou, suivant une autre version, y aurait eu la tête tranchée par les payens. (Voir la notice de cet évêque, à la BIOGR., p. VII.)

En 1279, l'évêque Jean de Tanlai fait arrêter un officier d'Amaury de Juillé, puis Amaury lui-même, ce qui occasionne une petite guerre civile dans la province. (Voir les détails de cet événement à l'article ARÇONNAY, t. I.er, p. 21.)

HIST. CIV. Par son testament du 11 janvier 1671, H.-L. du Boucher, curé de Juillé, fonde dans cette paroisse une prestimonie collégiale, qu'il dote de bois, maisons avec leurs jardins, etc., à laquelle présentaient les héritiers du fondateur, conjointement avec le seigneur de Clinchamp. Il ne reste plus rien de cette fondation.

Une ordonnance royale du 28 avril 1824, autorise l'acceptation du don fait par M. Michel Dutertre des Aigremonts, d'une somme de 300 fr., aux pauvres de Juillé. Le même donne une autre somme de 300 fr., à partager entre les mêmes pauvres et ceux de Beaumont et de Congé-sur-Orne, au choix du sieur Dutertre Courtillerie.

HYDROGR. La Sarthe, sur laquelle est un pont en pierre, situé au-dessous du bourg, traverse la commune du N. O. au S. E.; la Bienne, la limite pendant 1 kilom. seulement au N.; le ruisseau de Gommer, la traverse du S. O. à son centre, où il va se décharger dans la Sarthe. — Point de moulins.

GÉOLOG. Sol ondulé, découvert; terrain de seconde formation, offrant le calcaire jurassique en morceaux appelés *tête de chat*, de la marne bleuâtre, et du grès ferrifère, en extraction sur plusieurs points.

DIVIS. DES TERR. En labour, 349 hectares; jardins, 17; vignes, 3; prés et prairies, 105; bois taillis, 137; superficie des bâtim., 7; riv. et ruiss, 6; rout. et chem., 5; total, 629 hectares.

CONTRIB. Foncier, 3,642 f. ; personn. et mobil., 301 f. ; port. et fen., 104 f. ; 7 patentés : dr. fixe, 47 f. ; dr. proport., 10 f. Total, 4,104 f. — Perception de Piacé.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire et argilo-sablonneuse, passablement fertile ; culture des céréales dans la proportion de trois quarts au moins en froment et orge, contre un quart en seigle, avoine et grains mêlés ; trèfle, chanvre, pommes de terre, un peu de vigne, bois et foins ; arbres à fruits et cidre, peu abondamment. Elèves de poulains, bestiaux, peu de porcs, davantage de moutons, etc. — Assolement quadriennal pour les fermes principales, triennal pour le surplus. 10 fermes, 25 bordages, un grand nombre de petites closeries ou *maisonnies* habitées par de pauvres gens ; 33 charrues. = Fréquentation des marchés de Beaumont-sur-Sarthe et de Fresnay ; des foires de Mamers et d'Alençon.

INDUSTR. Une dizaine de métiers à toile, fabrique de Fresnay dite d'Alençon, plus que doublés quand la fabrication est active. Extraction du grès roussard, pour charger la route.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route royale n.° 138, du Mans à Alençon, traverse le territoire du S. au N., en passant dans le bourg.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien de plus que ce qui a été indiqué dans le cours de cet article.

ETABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Beaumont.

JULIEN (SAINT-) ; voyez SAINT - JULIEN, plusieurs articles.

JUPILLE, S. ; *Jupiliæ* ; commune CADASTRÉE, du canton et à 11 kilom. 1/2 N. de Château-du-Loir ; de l'arrondissement et à 29 k. O. S. O. de Saint-Calais ; à 29 k. S. S. E. du Mans ; anciennement du doyenné, de l'archidiaconé et de l'élection de Château-du-Loir, du diocèse du Mans. — Distances légales : 13, 24 et 34 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par la forêt de Bersay, dite de Jupilles, et par Pruillé-l'Eguillé ; à l'E. et au S. E., par Thoiré-sur-Dinan ; au S. et au S. E., par Flée et par Beaumont-Pied-de-Bœuf ; à l'O., par la forêt et par Marigné ; sa forme est celle d'un heptagone irrégulier, pouvant se réduire à celle d'un coin, ayant son extrémité la plus large, ou sa tête, au N. O. ; la plus étroite, ou sa pointe, au S. E. Plus grand diamètre, du N. O. au S. E., de 6 k. 3/4 ; largeur, de 3 1/2 à 5 1/2 k. Le bourg, situé au centre du territoire, et au fond de l'échancrure du croissant que décrit la forêt de Bersay, à 1 k. 1/2 S. de cette forêt, forme une rue

assez longue, partant de l'église et se dirigeant à l'O., jusqu'au cimetière qu'il entoure, en forme de place, de trois côtés. Eglise du genre gothique secondaire, n'ayant rien de remarquable, à clocher en flèche très-allongée ; cimetière mal entouré de haies seulement.

POPULAT. De 247 feux jadis, actuellem. de 326, compren. 1,422 individus, en nombre à peu près égal de chaque sexe, dont 260 dans le bourg ; population remarquable, par les hommes de belle taille et bien constitués dont elle se compose.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 82 ; naissances, 309 ; décès, 299. — De 1813 à 1822 : mar., 109 ; naiss., 327 ; déc., 239.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S. Pierre ; assemblée le dimanche le plus voisin du 29 juin. Cure jadis à la présentation du prieur de S.-Guingalois de Château-du-Loir. Le prieuré du Houx, situé à 2 k. S. E. du bourg, à la même présentation, avait été fondé au mois de mai 1219, en faveur des religieux de S.-Guingalois, par Guillaume des Roches, sénéchal du Maine, etc. La chapelle Ste-Catherine, était présentée par le seigneur de la paroisse.

HIST. FEOD. La seigneurie de paroisse, annexée jadis à un fief de son nom, appartenait, en 1789, à M. Janin, procureur du roi à Château-du-Loir. Elle était possédée dans l'origine, par une famille du nom de Jupilles, dont un membre, Joachim de Jupilles, fils de Guillaume III de ce nom, épousa Jacquine de Prez qui lui apporta la terre de Moulins-le-Carbonnet dont il devint seigneur. Probablement que la branche de Jupilles, de la paroisse dont nous traitons, s'éteignit promptement, ou que ces seigneurs cessèrent par alliance ou par vendition d'être possesseurs de Jupilles, après que Joachim se fut fixé à Moulins, puisque, dès le 14.e siècle, le fief de Jupilles, de la paroisse de Jupilles, est possédé par une famille d'un autre nom ; tandis que les seigneurs de Jupilles, devenus possesseurs des seigneuries de Moulins, Oisseau (le Petit-), et des terres d'Alonnes, le Champ-à-la-Louve, etc., toutes situées entre Alençon et Fresnay, font bâtir un manoir féodal sur le territoire de Fyé (voir cet art.), au milieu de leurs nouvelles propriétés. (Voir le second des articles suivans.)

Rendent aveu, en 1342, Guérin de la Prière, pour les fiefs de Jupilles et de la Poissonnière, l'hébergement de la Momerie ou Moinerie, et droit d'usage dans la forêt de Burçay (Bersay) ; en 1413, Pierre Guarreau, écuyer, pour les fiefs de Jupilles et de la Poissonnière ; en 1626, Magdelon Thoumas ou Thoumon, sieur de Jupilles, relève d'Ant. René

Gillier, chevalier, son suzerain comme seigneur de l'hôtel et maison forte de Passavant ; en 1606 et 1657, Jacq. de Fromentières, chevalier, conseiller du roi en son grand conseil, rend aveu pour les terres de Jupilles, des Étangs et de la Moynerie.

Autres fiefs : en 1341, aveu de Jeanin Pillet, fils de feue Gervaise Pillet, pour l'habergement de la Pilletière ; en 1342, 1394 et 1413, Huet Quarreau ou Quarrel, ensuite P. Quarreau, écuyer, et Blanche du Pont sa femme, pour l'habergement de la Quarrelière et de la Roche-Maupetit (situé à 7 hect. N. du bourg), ensemble l'hôtel de la Pilletière et dépendances, les habergemens de la Moynerie et le domaine de Haut-Baigneux ; en 1405, 1489 et 1492, par Guill. de Villers, pour la métairie de la Thoynardière et domaine de la Ferrière, paroisse de Jupilles ; par Jean de Villiers, écuyer, et par Marguer. de Tucé, sa veuve, pour les terres seigneur. de la Ferrière, de Perriers, et de la Thoynardière, sit. par. de Jupilles et de Beaumont-Pied-de-Bœuf ; de 1394 à 1670, par Gillot Thibergeau ; Mery Th., écuyer ; Jacques Th. écuyer, gentilhomme de la Chambre ; Louis Th., chev., sieur de la Motte, pour les fiefs de Villate, et l'haberg. de la Testerie, les seigneur. de Préaux, et de la Roche de Flée, paroisse de Jupilles ; 1402, 1489, Macé et Jean Hardiau, pour la terre seigneur. de la Gauldruère ou Gaultdruyère, paroisse de Jupilles et droit d'usage dans la forêt de Bersay ; 1551 et 1667, par Suzanne Morin, dame de Loudun, veuve de Louis de Clermont, et par son fils Jacq. Morin, écuyer, conseill. au parlem. de Paris, pour les fiefs de la Garenne de Jupilles et de Fontaine-Marie ; le tout relevant de Château-du-Loir. — Le fief de la Pilletière, cité dans cette nomenclature, est une assez jolie maison de construction moderne, en forme de pavillon, avec fuie, assise sur un côteau qui domine au N. E., le cours du Dinan : cette terre appartient à M. le comte de l'Enfernat.

HIST. CIV. Pendant les cent-jours de 1815, les royalistes insurgés se portèrent dans la commune de Jupilles, y pillèrent plusieurs maisons et en emmenèrent de nombreux ôtages des deux sexes.

Jupilles, l'un des points les plus élevés de l'arrondissement de Saint-Calais, fut l'un des 35 sommets de triangulation adoptés, sur le territoire actuel de la Sarthe, pour la confection de la grande carte de France de Cassini.

HYDROGR. Le ruisseau le Dinan, prenant sa source vers l'extrémité N. O. de la commune, sur la lisière de la forêt de Bersay, la traverse du N. O. au S. E., dans son plus grand

diamètre, en passant à 1,2 hect. S. du bourg, au S. S. E. duquel il reçoit celui de la Roche, qui a la sienne au N. N. E. du bourg, et n'a que 3 k. de cours.

GÉOLOG. Sol montueux, coupé ; terrain secondaire, offrant des poudingues siliceux et des argiles à sa surface ; des marnes blanche et jaunâtre, à différentes profondeurs.

CADASTR. Superficie totale de 2,640 hectar. 16 ares 80 cent., se divisant en Terres labour., 1,197 h. 63 a. 65 cent. ; en 5 classes, éval. à 5, 10, 19, 28 et 36 f. — Jardins, 39-27-07 ; en 3 cl. : à 36, 40, 45 f. — Vignes, 3-27-50 ; 2 cl. : 18, 36 f. — Prés, 148-93-80 : 4 cl. : 15, 30, 50, 80 f. — Pâtures, 9-83-35 ; 2 cl. : 6, 15 f. — Bois taillis, 50-97-10 ; 3 cl. : 6, 12, 20 f. — Terr. vain. et vag., 16-94-70 ; à 3 f. — Étangs, mares, marais, 3-19-50 ; à 30 f. — Superficie des bâtim., cours, 15-56-87 ; à 36 f. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt., 0-68-80. — Partie de la forêt roy. de Bersay, 1,097-22-80. — Chem. et plac. publ., 54-75-25. — Riv. et ruiss., 1-86-41. = 350 maisons, en 7 class. : 68 à 4 f. ; 126 à 8 f. ; 104 à 12 f. ; 36 à 20 f. ; 9 à 30 f. ; 6 à 40 f. ; 1 à 60 f. — 3 moulins, à 60, 100 et 120 f.

Total du Revenu imposable, 33,910 f. 87 c.

CONTRIB. Foncier, 4,594 f. ; personn. et mobil., 863 f. ; port. et fen., 285 f. ; 48 patentés : dr. fixe, 279 f. ; dr. proport., 77 f. 49 c. Total, 6,098 f. 49 c.

CULTUR. Superficie argileuse et argilo-siliceuse, froide, produisant méteil, orge, avoine, froment et seigle, en proportion décroissante, et en quantité insuffisante pour la consommation ; chanvre, trèfle, pommes de terre, etc. ; bois, dont partie de la forêt de Bersay ; prés médiocres, vignes, arbres à fruits à cidre, etc. ; fil, etc. Elèves de poulains, bêtes à cornes, porcs ; moutons, en moyenne quantité ; bon nombre de chèvres. — Assolement triennal ; 15 fermes et métairies, 45 bordages ; 40 charrues, dont moitié seulement, à l'usage chacune d'un seul cultivateur. = Fréquentation des marchés de Lucé, Château-du-Loir ; des foires de la Chartre.

INDUSTR. Confection de toiles façon dite de Château-du-Loir, de différentes largeurs, depuis les 3/4 jusqu'aux 17/16.es Exploitation des bois de la forêt de Bersay (v. cet art.).

ROUT. ET CHEM. Il n'existe sur cette commune d'autres voies d'exploitation que des chemins vicinaux, dont quelques uns sont en très-bon état.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Pilletière, décrite plus haut ; les Forges, maison bourgeoise ; les autres fiefs ne sont plus que des fermes actuellement. Sous le rapport des noms, outre ceux déjà cités : la Clergerie, les Forges, la Ferrière, Beauregard ; Ville-Oiseau ; etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, résidence de notaire, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Château-du-Loir.

JUPILLES, nom donné vulgairement à la forêt de Bersay (voir ce mot). Aux possesseurs du domaine seigneurial et forêt de Bersay, que nous avons indiqués à cet article (tome 1er, p. 158), nous devons ajouter : Jacq. Tiercelin, chev. de l'ordre du roi, qui en rend aveu en 1574.

JUPILLES, nom d'un fief et terre seigneuriale, situés dans la commune de Fyé, et qui paraissent y avoir été fondés par une branche des seigneurs de la paroisse de Jupilles, qui, par l'alliance de Joachim de Jupilles, fils de Guillaume III, avec Jacquine de Prez, devinrent seigneurs des paroisses de Moulins-le-Carbonnet, d'Oisseau (le Petit-); des terres d'Alonnes et autres; dans les environs sud-ouest d'Alençon.

Les généalogistes font remonter la famille de Jupilles à Philippot et à Gervais de Jupilles, qui vivaient vers la fin du 11.e siècle. Le roi Saint Louis ayant besoin d'un objet que possédait cette famille, dans la châtellenie de la Ferté-Alais, donne, en juillet 1269, à son cher et fidèle écuyer, Raoul I.er de Jupilles, qui, avec Guillaume son fils, le suivit dans la Terre-Sainte; et au chapelain de la maison de Jupilles en Fyé; 6 livres de rente, monnaie parisis, à prendre sur la prévôté d'Alençon. La maison de Jupilles perçut cette rente jusqu'à la révolution, par l'intermédiaire des chapelains des chapelles de Ste-Catherine et de S.-Louis, du château de Jupilles, lesquelles furent réunies en une seule, en juin 1726.

Sous Charles VII, Raoul II de Jupilles, chevalier, seigneur d'Aunou, près Séez, et de Jupilles au Maine, s'empare, sur les anglais, avec plusieurs autres capitaines, du fort de Saint-Martin de Sécz, et est tué dans l'assaut donné à ce fort, par Fastol, le 3 mars 1433. Enterré dans l'église cathédrale de Sécz, son fils Guillaume III, fonde dans cette église un service solennel pour le repos de l'ame de son père, pour lequel il donne 500 écus d'or, moyennant quoi le chapitre s'oblige de le défrayer lui cinquième, avec chevaux et domestiques, pendant un jour, s'il vient assister à ce service, et dans son absence ou après sa mort, de faire distribuer aux pauvres une certaine quantité de pain, de viande et de boisson.

Thomas, sieur de Jupilles, est au nombre des religionnaires qui s'emparèrent de l'autorité dans la ville du Mans, le 3 avril 1562. Voir la BIOGRAPHIE.

La terre et le château de Jupilles, sont la propriété de mademoiselle de Jupilles, épouse de M. de la Roque, d'Alençon. Plusieurs tombeaux de cette famille, ont été déposés

dans le jardin du château, lors de la destruction de la chapelle, pendant la révolution. (Voir l'article FYÉ, à la page 491 de ce volume.)

Un autre fief du nom de JUPILLES, que nous croyons avoir appartenu à la même famille, situé à 3 k. 172 O. de Beaumont-sur-Sarthe, est actuellement un hameau d'Assé-le-Riboul.

K

KALÈS, KARLÈS, KARILEF (SAINT-); voyez SAINT-CALAIS, ville.

L

LA BARRE; voyez BARRE (LA), et de même pour tous les noms précédés de l'article LA.

LABRICIN (Territoire ou pays), *Condita Labricensis*, *Labrocinsis*, *Labrincensis*, ou *Lavarcinensis*, était une petite contrée qui s'étendait, à ce qu'on croit, depuis Genest-Lavardin, près Montoire, dans le Bas-Vendômois, jusqu'aux bords de l'Anille et du Tusson, au N. O.; Vancé, et même Maisoncelles, auraient fait partie de ce territoire, suivant certains compilateurs : c'est sur ce territoire que S. Thuribe, évêque du Mans dans le 3.e siècle, établit le premier monastère qui, après que l'anachorète Kalès ou Karilef s'y fut fixé, dans la première moitié du 6.e siècle, porta le nom de Saint-Calais; que l'évêque S. Innocent, vers la même époque, fonda l'abbaye de S.-Georges-du-Bois, à peu de distance au S. O. du même Genest-Lavardin, des dons du roi Childebert et d'Ultrogothe sa femme; enfin, une charte de Pepin, de 751, et une autre de Charlemagne, de 773, parlent du territoire Labricin, comme étant situé dans le pays du Maine, *in pago Cenomanico*. Tout ce territoire, de l'ancien diocèse du Mans et de la province du Maine, ne se trouve plus compris dans la Sarthe que pour la partie en-deçà de la Braye, toute celle qui se trouve sur la rive gauche de cette rivière étant actuellement du département de Loir-et-Cher.

LAIGNÉ-EN-BELIN, S.-MARTIN-DE-LAIGNÉ ; *Laigneum*, *Leigneum*, *Stus-Martinus-de-Leigneio ;* de *Lignum*, bois ? Commune CADASTRÉE, du canton et à 6 kilom. 1/2 N. N. O. d'Ecommoy ; de l'arrond. et à 14 kil. 1/2 S. du Mans ; dans la petite contrée appelée Belinois, d'où le surnom *en Belin* ; jadis du doyenné d'Oizé, de l'archid. de Château-du-Loir, du diocèse et de l'élection du Mans. — Dist. légales : 7 et 17 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N. O. et au N., par Moncé-en-Belin et Mulsanne ; à l'E., par Theloché et Ecommoy ; au S., par S.-Ouen-en-Belin ; à l'O., par S.-Gervais-en-Belin ; sa forme irrégulière peut se rapporter à un carré long ou à un coin rétréci au nord, ayant deux appendices au S. S. E. et au S. O. Diam. central, du N. au S., 4 k. 1/2 ; du N. aux deux extrémités des appendices, 6 k. ; largeur d'E. à O., de 1 k. 1/2 à l'extrémité N., à 2 k. 1/2 au centre et 4 k. 1/2 à l'extrémité S. Bourg assez joli, situé au tiers N. du diam. du N. au S., près la limite O. du territoire, à 8 hect. seulement de celui de S.-Gervais, auquel il est pour ainsi dire lié ; formant une rue d'E. à O., passant au S. de l'église, au bout occidental de laquelle rue en est une autre, se dirigeant au S. Eglise du genre gothique primitif, n'ayant rien de remarquable qu'un assez beau chœur ; clocher pyramidal ; cimetière l'entourant à l'O. et au S., clos de murs d'appui. Près et à l'O. de l'église, se trouve le presbytère, ancienne maison gothique ; et au N. O., attenant à l'église par sa cour, la Chantrerie, ferme actuellement, avec tourelle, remarquable par ses croisées parfaitement carrées.

POPULAT. Jadis de 182 feux, on en compte actuellement 296, comprenant 670 individus mâles, 638 femelles, total, 1,308, dont 300 environ dans le bourg ; 90 au hameau de Boishasard ; 46 à celui de la Hardonnière ; 40, 35 et 28, à ceux de la Croix, du Grand-Pineau et des Saules.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mar., 93 ; naiss., 326 ; déc., 270. — De 1813 à 1822 : mar., 95 ; naiss., 387 ; déc., 237.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S.-Martin de Tours ; assemblée le dimanche le plus voisin du 11 novembre. Fête de dévotion à la chapelle de Ste-Anne, le 26 juillet.

La cure était un bénéfice de la Chantrerie du chapitre cathédral du Mans, à la présentation du chantre, qui était archidiacre né de cette paroisse. La Chantrerie, autre bénéfice, avec maison particulière, dont il est parlé plus haut, avec de beaux dehors autrefois, fief et domaine et droit de dîmes dans la paroisse, l'évêque y présentait. Ce fut Gervais de Château-

du-Loir, 31.e évêque du Mans, de 1036 à 1055, qui donna à son chapitre ce bénéfice, auquel était attachée la seigneurie de paroisse. Les autres bénéfices étaient la chapelle S.-Jean, aussi à la présentation du chantre en dignité ; la Chapellerie, à 1/2 k. E. du bourg, qui valait 185 liv. de revenu ; la chapelle Ste-Anne, à 2 k. S. du même, sur le bord de l'Erip ; et deux prestimonies fondées, l'une en 1598, par Nicolas Heuzard ; l'autre en 1658, par Jacques Chevalier, tous deux curés de Laigné. En 1705, Jean Trouvé, ancien soldat de milice, fonda dans l'église de Laigné, un *Exaudiat* avec répons et oraison, pour le roi, lesquels devaient être chantés aux principales fêtes de l'année.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, selon Lepaige, était annexée à la Chantrerie de l'église du Mans, dont il est parlé plus haut : cette seigneurie était contestée par les seigneurs de Belin, dont le fief s'étendait dans le bourg et dans une grande partie de la paroisse. Nous avons vu, en effet, à l'article Belin (t. 1, p. 147), que Laigné faisait partie de la petite contrée appelée Belinois et du comté de Belin et Vaux réunis ; et différens ordres donnés aux habitans de la paroisse, pour la garde de la forteresse et château de Belin.

Chanteleux, autre fief, possédé anciennement par la famille de Hue, passa par acquêt dans celle de Rivière-Fournier, puis, de même, dans celle de Lehoux. M.me veuve Lehoux, propriétaire actuelle, a transféré le chef-lieu de cette terre sur celle de la Grande-Chauvière où elle a fait bâtir une nouvelle maison, accompagnée d'un beau jardin entouré d'eau, d'un bois percé avec bosquets, et de deux avenues conduisant l'une à la grande route du Mans à Tours, l'autre vers le bourg de Laigné.

HIST. CIV. En 1784, Vincent Dutertre, curé de Laigné, fonde un collége dans cette paroisse et y affecte une maison avec jardin, et un bordage.

Quatre ordonnances royales des 28 janvier 1824, 28 décembre 1825, 20 septembre 1826, et 3 janvier 1827, autorisent l'acceptation 1.° d'une maison avec dépendances, léguée par le sieur le Prévost, aux communes de Laigné et de Saint-Gervais-en-Belin ; 2.° d'un champ estimé 400 fr., donné par la demoiselle Voisin aux pauvres de Laigné ; 3.° de deux rentes, au total de 40 f., et d'une autre de 50 f., données par la demoiselle Dufay de Boismont, aux communes de Laigné et de S.-Gervais. Ces legs ont servi à l'établissement dans le bourg de Laigné, d'une maison de charité, desservie par deux sœurs d'Evron, pour l'usage de ces deux communes.

La résidence de notaire qui, avant la révolution, était au

bourg de Laigné, a été transférée à celui de S.-Gervais, presque contigu.

HYDROGR. Le ruisseau l'Erip, venant d'Ecommoy, traverse la commune d'E. à l'O., vers son extrémité S., et y fait mouvoir les moulins à blé de S.-Père, de Cuœuvre et du Buron.

GÉOLOG. Sol plat généralement, ondulé vers la partie nord; terrain secondaire, excepté vers l'extrémité N. O., où il est d'alluvion.

CADASTR. Superficie totale de 1,240 hectares 52 ares, se divisant ainsi : Terr. labourabl., 859 hect. 28 ar. 15 cent., en 5 class., éval. à 7 f., 13 f. 80 c., 24, 36 et 50 f. — Jardins, 34-01-67; 3 cl. : à 50, 63, 75 f. — Avenues, 1-09-90; à 50 f. — Douves, 0-09-50; à 50 f. — Vignes, 4-41-40; 2 cl. : 34, 50 f. — Prés, 155-11-77; 3 cl. : 21 f. 20 c., 48, 72 f. — Pâtures, 54-29-16; 3 cl. : 7, 12, 17 f. — Bois taill. et fut., 36-74-20; 3 cl. : 11, 16, 24 f. — Châtaigneraies, 1-85-70; 2 cl. : 29, 34 f. — Pinières, 29-92-44; 3 cl. : 8, 10, 12 f. — Landes, 6-21-50; 2 cl. : 2 f. 60 c., 4 f. — Etangs, 0-34-60; à 28 f. — Mares, 0-88-25; 6 cl. : 7 f., 13 f. 80 c., 24, 48, 50, 72 f. — Superficie des bâtim., cours, 10-28-30; à 50 f. *Objets non imposabl.* : Egl., cimet., presbyt., 0-31-70. — Rout. et chem., 44-65-86. — Riv. et ruiss., 0-97-90. = 271 maisons en 10 class. : 5 à 6 f.; 76 à 8 f.; 86 à 12 f.; 61 à 15 f.; 13 à 21 f.; 16 à 30 f.; 7 à 39 f.; 5 à 57 f.; 3 à 75 f.; et 1 à 150 f. — 3 moulins, dont 2 à 100 f., le 3.e à 110 fr.

REVENU impos. : propriét. bâties, 4,581 f.; propriétés non bâties, 34,786 f. Total, 39,367 f. 03 c.

CONTRIB. Foncier, 4,294 f.; personn. et mobil., 843 f.; port. et fen., 220 f.; 31 patentés : dr. fixe, 181 f. 50 c.; dr. proport., 67 f. 33 c. Total, 5,605 f. 83 c. — Perception de Mulsanne.

CULTUR. Superficie argilo-sablonneuse, médiocrement fertile, cultivée en céréales, dans la proportion de 25 parties de seigle, 5 d'orge, 3 de froment et 3 d'avoine, dont il n'y a point d'exportation réelle; un peu de maïs, chanvre, trèfle et pommes de terre, en assez grande quantité; vignes, en *voliers* (voir l'article de canton d'ECOMMOY); arbres à fruits à cidre, noyers, marronniers; bois à brûler; prés de médiocre qualité. Peu d'élèves de poulains, un assez bon nombre de veaux et génisses; de porcs, qu'on engraisse; très-peu de moutons et de chèvres. — Assolement triennal; 6 fermes principales, un bien plus grand nombre de bordages et maisonnies, la plupart réunis par hameaux au nombre de 9 à 10;

20 charrues. — Fréquentation des marchés d'Ecommoy et du Mans.

INDUSTR. Confection de toiles dites communs et bâtards, qui se vendent au Mans et à Château-du-Loir.

ROUT. ET CHEM. La grande route du Mans à Tours par Ecommoy ; l'ancienne route qui d'Arnage, où elle s'embranche avec celle de Paris à Nantes, conduit à Pontvallain et au Lude ; offrent aux habitans leurs principaux moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien de plus, sous le premier rapport, que ce qui est indiqué ci-dessus ; sous celui des noms : les Quintes, la Fuye, la Varenne, la Bataillère, les Mineries, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison de charité, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Ecommoy.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur primaire, une sage-femme.

LAILLÉ, hameau de la commune de Marigné, sur la route du Mans à Château-du-Loir, à 12 kilom. environ N. N. O. de cette dernière ville, et à 6 kilom. S. S. E. d'Ecommoy. Il s'y trouve plusieurs auberges, et un débit de tabac.

LAMNAY, LAMNAI, LAMENAY ; *Lameneium*, *Ameneio* ; commune tirant son nom, comme celle d'Amné, de l'agrément de sa situation, *amœnitas* ; du canton et à 7 kil. O. de Montmirail ; de l'arrondissement et à 36 kilom. S. S. E. de Mamers ; à 40 kilom. E. 174 N. du Mans ; jadis du doyenné de la Ferté-Bernard, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales : 8, 42, 47 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par Cormes et Saint-Jean-des-Échelles ; à l'E., encore par S.-Jean et par Champrond ; au S., par Vibraye et par Lavaré ; à l'O., par Saint-Maixent ; son territoire forme un ovoïde ayant la pointe au N. N. O., de 8 kilom. de longueur, contre 1 kilom. 172 à 5 kilom. de largeur. Le bourg, situé sur une éminence, vers la partie centrale du second de ces diamètres, et au tiers N. N. O. du premier, forme une espèce de place au S. de l'église, en face de laquelle est un rang de maisons de ce côté ; une petite rue commence à se former le long de la route qui passe à l'O. de cette même église ; une autre se dirige de l'angle S. E. de cette petite place, dans la direction de Montmirail. L'église, grande, bien et solidement construite, du genre gothique, ayant un bas-côté au N., voûté en pierre ; à clocher en flèche très-courte, sur une grosse tour carrée ; cimetière y attenant au N. et à l'O., clos de murs.

On remarque dans ce bourg, une vieille maison, appelée *la Corne*, qui paraît avoir été un ancien manoir féodal, avec jardins enclos de murailles.

POPULAT. De 159 feux autrefois, actuellement de 298, comprenant 520 individus mâles, 545 femelles, total, 1065; dont 335 dans le bourg, 30 au hameau des Finardières et 25 à celui de Perruchay.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 101; naissances, 281; décès, 245. — De 1813 à 1822 : mar., 88; naiss., 347; déc., 207.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S.-Martin de Tours; fête patronale le 1.er dimanche de novembre. — La cure, qui valait 1,200 livres de revenu, était à la présentation du chapitre de la cathédrale du Mans. — La chapelle de Ste-Marguerite, située près le bourg, qui valait 180 liv. de rente, et était à la présentation du seigneur, a été convertie en maison. La chapelle de Ste-Croix, dans l'église, valait 28 liv. : elle était présentée par les héritiers des fondateurs.

« Au commencement du 13.e siècle, Pierre Rhanne donne à l'évêque et au chapitre diocésain, tous les droits et dixmes qu'il avait dans l'église de Lamnay, et fait sceller l'acte de cette donation du sceau des templiers. »

A l'un des piliers du chœur de l'église, au côté droit de l'autel, on voit une peinture représentant un ecclésiastique à genoux. Au-dessous est une inscription portant que « Maître le Maczon, prestre, curé de la paroisse, décédé le 29 août 1612, donna 300 sous, livres tournois, pour réparation et décoration du crucifix et autres images de l'église. »

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, devenue un membre du marquisat de Vibraye, était annexée au château de l'Etang, vieux manoir situé à 1,2 hectom. N. E. du bourg, lequel tirait son nom d'un petit étang qui baignait ses murs. Ce château est encore remarquable par ses anciennes meurtrières, et surtout par les sculptures du genre gothique flamboyant, qui ornent ses fenêtres en croix de pierre et l'extérieur de la porte d'entrée d'une petite tour située à l'angle S. S. O. de la maison. On voit qu'il existait une autre tour à l'angle N. N. O., laquelle a été détruite, ainsi qu'une portion de bâtimens qui se trouvait au N. de la même maison. Ce manoir, vendu pendant l'émigration du marquis de Vibraye père, appartient à M. Athanase Cohin, négociant à la Ferté-Bernard.

Les autres terres fieffées de la paroisse étaient les Filletières, ferme actuellement, dont la chapelle est convertie en grange, appartenant à M. Picot-Deshormeaux, député; les Jaunières du Bois, à M. de Chamois; les Charbonnières, ancien châ-

teau, avec chapelle anciennement et enceinte close de murs, à M. Deloste, de Cherré ; la Corne, dont il est parlé plus haut, dans le bourg.

HIST. CIV. En 1787, un ancien curé de Lamnay, appelé Cerveau, plaça 12,000 livres en rentes sur l'hôtel de ville de Paris, pour établir dans cette paroisse une maison de charité, dont les revenus se trouvent réduits à 132 fr. Un décret impérial, daté de Schoënbrunn le 20 septembre 1809, autorise l'acceptation de trois parties de rentes sur l'état, s'élevant à 300 fr., données par le sieur Louis Barbot de la Princerie, ex-curé de la même paroisse, pour le rétablissement de cette maison de charité, qui est dirigée par deux sœurs de la congrégation d'Évron.

ANTIQ. Le terrain situé à l'extrémité N. N. O. de la commune, formant un promontoire au confluent des deux premiers ruisseaux décrits ci-après, porte le nom de *Champfort*. Il est probable, quoiqu'il n'en reste plus de traces ni de tradition, qu'un camp y a existé autrefois.

HYDROGR. Le ruisseau de l'Étang, prenant son nom du lieu de sa source, limite la commune de l'E. au N. O., où il va se jeter dans le ruisseau de Barbe-d'Orge, après 4 kilom. de cours ; celui de Chassé, prend sa source au centre du territoire et se dirige au N. N. O.. pour se rendre dans le même ruisseau de Barbe-d'Orge, après 4 kilom. 1/2 de cours ; enfin, celui de la Fontaine-Musson, prend naissance à 1 kil. à l'O. de celui de Chassé, se dirige parallèlement à lui, jusqu'à ce qu'il s'y réunisse, après avoir parcouru 2 kilom. 1/2 seulement de terrain. — Moulins : de l'Étang, sur le ruisseau de ce nom ; de Mouchet et de Taillecourt, sur le Chassé ; tous à blé. — Un moulin à vent, près et au N. E. du bourg.

GÉOLOG. Terrain montueux, dans toute la circonférence de la commune, sur lequel on remarque particulièrement la *butte de Lamnay*, d'environ 100 mètres d'élévation. Terrain secondaire, assez généralement recouvert d'une couche de sable d'alluvion, offrant une glauconie calcaire dont on extrait une assez grande quantité pour employer comme fondant, sous le nom de *castine*, à la forge de Cormorin (voir ce mot) ; de la pierre calcaire propre à être convertie en chaux, assez peu commune ; de la marne grise, sablonneuse, durant peu ; du grès ferrifère, en morceaux roulés ; des sables, etc.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1,131 hectares ; jardins, 30 ; landes, la plupart plantées en pins, 84 ; prés, pâtures et pâtis, de médiocre qualité, 115 ; bois futaies, 1 ; bois taillis, 87 ; étangs, mares, marécages, 6 1/2 ; superficie des bâtimens, 7 1/2 ; routes et chem., 8 ; eaux courantes, 3. Total, 1,473 hectares.

CONTRIB. Fonc., 4,874 f. ; personn. et mobil., 467 f. ; port. et fen., 240 f. ; 24 patentés : dr. fixe, 153 f. ; dr. proport., 70 f. 33 c. Total, 5,804 f. 33 c. — Percept. de Montmirail.

CULTUR. Superficie argilo-sablonneuse et de sable pur, médiocrement fertile, cultivée en céréales, dans les proportions de 5 parties en seigle, 4 en avoine, 3 en orge et 2 en froment, dont il y a insuffisance du tiers à la moitié pour la nourriture des habitans ; produisant, en outre, chanvre, trèfle, sainfoin, pommes de terre. Il y existe beaucoup de plantations d'arbres de toutes sortes, outre les bouquets de bois ; arbres à fruits à cidre et à couteau, marronniers, etc. Élèves d'un petit nombre de poulains et de jeunes chevaux, d'une assez grande quantité de veaux et génisses ; de porcs ; peu de moutons, quelques chèvres, 45 ruches, etc. Commerce de grains, de bestiaux, de chanvre et fil, graine de trèfle, bois, cidre, miel et cire, etc. — Assolement quadriennal ; 5 fermes principales, 45 moyennes et bordages ; 49 charrues. = Fréquentation des marchés de Vibraye, Montmirail, la Ferté-Bernard ; des foires de Saint-Calais.

INDUSTR. Extraction du calcaire ; un fourneau à chaux ; fabrication de toiles pour particuliers, de quelques unes en canevas, pour le commerce.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route départementale, n.° 6, comprise entre la Ferté et Vibraye, qui passait au nord-est du bourg de Lamnay, et qui a reçu, depuis deux ans, une nouvelle direction par le bourg même, traverse la commune du N. au S. ; elle et l'ancienne route, qui passe plus à l'est que la précédente ; ainsi que l'ancien chemin du Mans à Paris et à Orléans, qui traverse l'extrémité sud ; offrent de faciles moyens de communication avec les environs.

HABIT.° ET LIEUX REMARQ. Les Jaunières, actuellement maison bourgeoise. Comme noms remarquables : la Merie, le Plessis, Champfort, Beauvais ; les Querelleries ; les Vignes, les Noyers ; la Poterie ; noms déjà expliqués ou suffisamment explicatifs.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau de bienfaisance, maison de charité ; instituteur primaire avec allocation communale ; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac ; un expert-arpenteur. Bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard.

LANDON, ruisseau ainsi nommé par Cassini, et dont le véritable nom est MERISE. Voyez ce mot.

L'ANILLE ; voyez ANILLE (L'), et de même pour tous les noms qu'on peut faire précéder des articles LA ou LE avec

L' seulement, par élision, et qu'il faut chercher à leur nom seul, en supprimant l'article.

LAULNAI, **LAUNAI** ou **LAUNAY**; voyez AUNAY (L'), plusieurs articles.

LAULNE et **LAUNE**; voyez AUNE (L').

LAUTONNIÈRE, ruisseau; voyez AUTONNIÈRE (L').

LAVARDIN, ancienne baronnie sur le Loir, dans la paroisse de S.-Genest-Lavardin, de l'ancien diocèse du Mans, dans le Bas-Vendômois, à 3 kilom. S. S. E. de Montoire, où existe les ruines d'un château-fort appelé Lavardin, actuellement sur le territoire du département de Loir-et-Cher. Cette baronnie, qui appartint pendant long-temps à une branche des Beaumanoir de Bretagne, ayant été unie par mariage au comté de Vendôme, a fait ensuite partie du duché de Vendômois. Dans le 15.e siècle, un cadet de cette maison s'étant allié à la famille des seigneurs d'Assé-le-Riboul, fit bâtir sur la lisière d'une forêt peu éloignée du manoir de son beau-père et qui appartenait à celui-ci, une forteresse à laquelle il donna le nom de Lavardin. Située dans la paroisse de Mézières, qui en prit le surnom *sous-Lavardin*, cet ancien château fut désigné sous le nom de VIEUX-LAVARDIN, depuis que le marquisat, dont il était le chef-lieu, fut transféré, dans le 17.e siècle, au château de Tucé-Lavardin. Voir les articles LAVARDIN ci-après, et MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN.

LAVARDIN, anciennement TUCÉ ou TUSSÉ, et LAVARDIN-TUCÉ; *Lavardinum*, *Tuceium vel Tusseium*; commune du canton et à 8 kilom. S. E. de Conlie, de l'arrondissement et à 13 kilom. N. O. du Mans; ancienne paroisse du doyenné de Sillé-le-Guillaume, de l'archidiaconé de Passais, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales: 8 et 15 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Domfront; à l'E. et au S. E., par Aigné; au S., par Degré; à l'O., par Cures; la forme de cette commune est un ovoïde irrégulier, s'étendant du S. E. au N. O., où est sa pointe, sur un diamètre de 4 1/2 kil. contre 1 à 2 1/2 kilom. de largeur. Le bourg, situé au centre du premier de ces diamètres et à 6 hectom. seulement de la limite S. E. du territoire, à mi-côte, dans une position agréable, forme une petite place à l'E. de l'église, de laquelle place divergent plusieurs petites rues. On y remarque plusieurs maisons bourgeoises, assez jolies. A une portée de fusil à l'O., se trouve le château, dont il sera parlé plus bas. Très-petite église, n'ayant l'apparence que d'une chapelle,

à clocher en bâtière, au sud de laquelle est attenant le cimetière, clos de murs en mauvais état.

POPULAT. De 71 feux anciennement, on en compte aujourd'hui 105, comprenant 198 individus mâles, 220 femelles, total, 418; dont 225 dans le bourg, 25 au hameau des Forges (voir son article particulier), 25 à celui de Bellevue et 20 à celui des Landes.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 37; naissances, 147; décès, 119. — De 1813 à 1822 : mariag., 41; naiss., 112, déc., 88. La population a plutôt diminué depuis 1804, qu'augmenté.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S.-Bertrand, 11.e évêque du Mans; assemblée, le dimanche le plus prochain du 3 juillet, fête de ce saint.

La cure, qui valait 700 liv. de revenu, était à la présentation du seigneur temporel, ainsi que la chapelle de Saint-Laurent, qui valait 300 liv., et était desservie au château.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse de Tucé, annexée au château, était une ancienne châtellenie qui appartenait, à l'époque la plus ancienne dont on ait connaissance, à des seigneurs du nom de Saint-Loup, dont les successeurs portèrent le nom de Tucé, jusqu'à ce qu'elle passât dans la famille de Ribol, Riboul ou Riboulé, par le mariage de Béatrix de Tussé ou Tucé, avec Hubert d'Assé-le-Riboul, chevalier de l'ordre de la Genète, qui mourut dans le 13.e siècle. Soit que les descendans d'Hubert et de Béatrix ayent pris indistinctement les noms de Riboul et de Tucé, ou que de doubles alliances aient eu lieu dans ces familles, toujours est-il qu'on trouve ces noms indistinctement employés parmi les possesseurs de Tucé, jusqu'à ce que cette terre passât dans la maison de Lavardin. Dans la première moitié du 15.e siècle, Jean de Beaumanoir, fils de Guillaume, seigneur de Landemont, cadet de l'ancienne maison de Lavardin-sur-Loir, ayant épousé Marie Riboulé, fille de Foulques, seigneur d'Assé-le-Riboul et de Lavardin, se fixa, à ce qu'on peut croire, au château actuellement appelé *Vieux-Lavardin*, que probablement il reçut de son beau-père pour la dot de sa femme, ou plutôt qu'il fit bâtir. En 1477, Gui de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, marie Julienne sa fille aînée, avec René de Champagne, fils de Pierre, seigneur de Champagné et de Parcé; et, vers la même époque, Beaudouin de Champagne, frère de René, épouse Jeanne de Tucé, seule héritière de la famille de ce nom : les enfans de ces derniers prirent le nom et les armes de la famille de Tucé. Ce ne fut qu'après le mariage de François de Beaumanoir, seigneur de

Lavardin, arrière petit-fils de Jean de Beaumanoir, avec Jeanne de Tucé, fille de Beaudouin de Champagne-Tucé, baron de Milesse, en 1595, que la terre de Tucé passa dans la maison de Beaumanoir de Lavardin, et que ce dernier nom fut accolé à celui de Tucé. Par lettres-patentes du mois de décembre 1561, la châtellenie d'Assé fut réunie à la baronnie de Lavardin (le *vieux-Lavardin*), en faveur de Jean de Beaumanoir, maréchal de France, et celle-ci érigée en marquisat, par d'autres lettres-patentes de juillet 1601. Enfin, sous le règne de Louis XIV, ce titre fut transféré sur la terre et manoir de Tucé, qui furent appelés dès-lors Lavardin-Tucé, et plus communément, Lavardin seulement.

Par suite du mariage de Magdeleine de Beaumanoir, fille de Henri I.er, marquis de Lavardin, seigneur de Malicorne, gouverneur du Maine, etc., avec René II de Froulai, comte de Tessé, baron d'Ambrières, de Vernie (voir ce dernier article), etc., le marquisat de Lavardin passa dans la famille de Tessé, après la mort d'Emmanuel Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, colonel de cavalerie, tué à la bataille de Spire, le 15 octobre 1703, sans laisser de postérité; lequel était petit-neveu de Magdeleine. Cette terre est restée dans cette famille, où elle s'est considérablement accrue, tant par alliances, qu'acquisitions, etc., jusqu'à l'époque de la révolution. Une grande partie des biens de cette maison, l'une des premières de la province du Maine par les dignités et les richesses qui s'y trouvaient accumulées, furent vendus, par suite de l'émigration de M. René-Mans VI de Froullai, comte de Tessé, marquis de Lavardin, vicomte de Beaumont et de Fresnay, baron d'Ambrières et de Vernie, grand d'Espagne, lieutenant-général pour le roi, dans les comtés du Maine, Perche et Laval. Décédé depuis son retour d'émigration, M. de Tessé n'a point laissé d'enfans de son mariage avec Adrienne-Catherine de Noailles.

Nous n'essaierons pas d'établir ici la longue nomenclature des seigneurs de Tucé et de Lavardin : nous nous bornerons à faire connaître ceux que mentionnent les chroniques de la province, seulement pour Tucé, jusqu'à l'époque où cette terre devint le chef-lieu du marquisat de Lavardin, renvoyant à l'article suivant pour ceux-ci.

Sous l'épiscopat de l'évêque du Mans Sigefroy, de 960 à 993, le baron de Saint-Loup, cité plus haut, seigneur de Milesse et de Tucé, est assassiné par Guillaume, seigneur de Sillé. Voir l'article MILESSE.

Vers le commencement du 13.e siècle, Hubert d'Assé, issu

d'une branche cadette des Riboulé, seigneurs d'Assé-le-Riboul, épouse Béatrix de Tucé.

Suivant des aveux de 1393 et 1408, Jean de Tussé, chevalier, relève de Foulques Riboulé, seigneur de la baronnie de Lavardin.

En 1434, Catherine de Tucé est élue 15.e abbesse d'Étival. (Voir cet article.)

1453, 1470. Beaudouin, sire de Tucé, à cause de Jeanne de Tucé sa femme, et Louis de Tucé, écuyer, rendent aveu pour le fief seigneurial de Tucé.

1469. Jean de Tucé est nommé 35.e abbé de la Couture, et meurt en 1489. — Les 8 et 15 octobre 1508, messire Jacques de Tucé, chevalier, seigneur de Tucé, et Beaudouin de Tucé, baron de Milesse, seigneur de la châtellenie de Tucé, comparaissent, le premier en personne, le second, par M.e Louis Leboucher son procureur, aux procès-verbaux d'examen et de publication de la Coutume du Maine.

En 1620, Marguerite de la Baume, veuve de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin et de Malicorne, gouverneur au pays et comté du Maine, rend aveu pour ledit marquisat de Lavardin. — Dans un aveu de 1636, Catherine de Longueval, veuve de Jean de Beaumanoir, baron de Tucé, est portée au nombre des vassaux du marquisat de Montfort-le-Rotrou. — Dans d'autres aveux de 1662 et 1670, Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, fils du précédent, est porté comme vassal de la terre seigneuriale de Beaumont-le-Vicomte ou de celle de Ballon — En 1731, René-Mans de Froullai, comte de Tessé, rend aveu pour le marquisat de Lavardin.

On trouvera à la *Biographie*, des notices historiques sur les principaux personnages de ces différentes familles, aux mots Beaumanoir, Lavardin, Froullai et Tessé.

Sans parler des seigneuries connues sous les titres et noms de comtés de Froullai et de Tessé, de vicomtés de Beaumont et de Fresnay, de baronnies d'Ambrières et de Vernie, que possédait dans le Maine la maison de Tessé; le marquisat de Lavardin réunissait, dans le territoire actuel de la Sarthe, les seigneuries de paroisse d'Assé-le-Riboul, Bazoge (la), Chapelle-S.-Fray (la), Conlie, Cures, Degré, Domfront, Guierche (la), Mézières-sous-Lavardin, Neuvillelalais, Neuvy, N.-D. de la Quinte, N.-D. des Champs, Pizieux, Poché, S.-Chéron, S.-Christophe du Jambet, S.-Saturnin, Ste-Sabine, Ste-James-sur-Sarthe, Ségrie; Souillé, en partie; Tennie, en partie; et parties aussi des paroisses de Gourdaine et de S.-Pavin de la Cité, de la ville du Mans. A l'époque

des guerres de la Ligue, les seigneurs de Lavardin ayant prétendu à la seigneurie de paroisse du Tronchet, ne purent réussir dans leurs prétentions. Une foule d'autres terres seigneuriales et anciens fiefs se trouvaient compris dans la composition de ce marquisat.

Le 4 juin 1304, Jean de Pezé, marquis de Pezé, fait aveu au seigneur d'Assé-le-Riboul et de Lavardin, pour les fiefs et seigneuries de la Chapelle-S.-Fray, Vignoles, en Neuville-lalais et Courteilles, en Pezé; réunis alors audit marquisat de Pezé.

La juridiction du marquisat de Lavardin, qui était annexée d'abord au vieux château de ce nom, situé dans la paroisse de Mézières, surnommée *sous-Lavardin* (voir son article), s'exerçait à Conlie, depuis que ce marquisat avait été transféré sur la terre de Tucé-Lavardin : elle s'exerçait par un bailli, un procureur-fiscal, un lieutenant et un greffier, et ressortait au présidial du Mans, dont ce marquisat relevait pour le tout. La juridiction de la baronnie de Milesse, était jointe, à Conlie, à celle de ce marquisat. La juridiction de la terre du Mortier, située paroisse de la Bazoge, distincte de celle du marquisat de Lavardin, auquel cette terre se trouvait réunie, était exercée par le lieutenant de celle de Conlie; mais les appellations se portaient à Beaumont-le-Vicomte ou Beaumont-sur-Sarthe. Celle de la baronnie d'Antoigné, paroisse de Ste-James-sur-Sarthe (voir ces articles), était réunie à celle du marquisat de Lavardin. Enfin, un des marquis de Lavardin ayant acquis les fiefs de Monnet et des Croisettes, les juridictions de ces fiefs, qui s'exerçaient anciennement dans le bourg de Coulaines, furent réunis au même marquisat par lettres-patentes, mais s'exercèrent au palais du Mans, par les syndics des avocats de cette ville; et quoique le fief de Monnet ressortît au juge temporel de l'archevêque de Tours, on n'y assignait pas, mais on plaidait au palais, de même que pour les Croisettes.

Il existe au Mans une rue de Tucé, dont plusieurs des maisons environnantes relevaient du marquisat de Lavardin. En 1604, le seigneur de Lavardin ayant voulu établir dans son hôtel au Mans, une juridiction, sous le nom de Tucé, le parlement, sur l'opposition des officiers du présidial du Mans, le débouta de cette prétention.

Le château de Lavardin-Tucé, situé dans un fond, tout près à l'O. du bourg, qu'il ne faut pas confondre avec celui du vieux-Lavardin, décrit à l'article suivant, est presque entièrement détruit. Il n'en subsiste qu'une tour carrée où était, dit-on, le trésor; les restes d'une autre grosse tour ronde,

construite sur une motte ou tombelle, ayant des embrâsures à meurtrières, et une fenêtre à double ouvertures arrondies par le haut, du genre roman ; le tout entouré de murs et de fossés secs, sur lesquels est un pont-levis. Ce château était situé à l'extrémité S. O. de la forêt. C'est aujourd'hui la propriété de M. Voisin, maire.

HISTOR. En 1098, Guillaume le Roux roi d'Angleterre, se rendant de Fresnay au Mans, pour faire le siège de cette ville, vint coucher le premier jour à Tucé, le second à Montbizot, le troisième aux portes du Mans.

En 1425, le sire de Tucé commandait dans la ville du Mans, lorsqu'elle fut assiégée par les anglais, sous les ordres du comte de Salisbury, qui la battirent avec le canon. L'année suivante, avec Ambroise de Loré, la Hire, et autres gentilshommes français, il surprend les anglais dans la même ville, d'où ils sont chassés. Le comte de Suffolck, leur chef, surprend à son tour les français et les chasse du Mans dès le lendemain. (Voir pour ce qui concerne Lavardin, l'article suivant.)

ANTIQ. Il existe sur le territoire de Lavardin, des dépôts considérables de scories de fer de forges à bras, dont on se sert pour ferrer la route départ. n.° 2, entre Maule et Domfront.

HYDROGR. Le ruisseau de Vaux-Parfond, prend sa source dans la forêt de Lavardin, à 1 kilom. au N. N. O. du bourg, coule au S. E., pour aller se jeter dans l'Autonnière, sur le territoire d'Aigné, après 4 1/2 kilom. de cours, dont 3 kil. sur la commune ; celui de Montmorault, la limite à l'O., pendant un kilom. seulement. Point de moulins : celui de la Cassine ainsi que l'étang de ce nom, alimentés par le Montmorault, sont détruits.

GÉOLOG. Sol montueux, coupé, boisé ; terrain tertiaire et d'alluvion ; offrant du calcaire, du grès blanc et du grès ferrugineux, du minerai de fer de plusieurs qualités, des sables ocreux rouge et jaune, des marnes, etc.

DIVIS. DES TERR. En labour, 340 hectares ; jardins, 20 ; landes, la plupart plantées en pins, 23 ; prés et pâtures, 75 ; bois taillis, de la forêt du nom de Lavardin, 343 ; autres, en 7 bouquets, 50 ; superficie des bâtimens, 6 1/2 ; chemins, 33 ; eaux courantes, 1/2. Total, 891 hectares.

CONTRIB. Foncier, 2,372 f. ; personn. et mobil., 275 ; port. et feu., 67 ; 8 patentés : dr. fixe, 33 f. ; dr. proportion., 5 f. Total, 2,752 f. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argilo-sablonneuse et plus généralement de sable pur, médiocrement productive, dans laquelle les céréales sont cultivées à peu près par égale portion en fro-

ment, seigle, orge, avoine et grains mêlés, et dont il n'y a point d'exportation réelle ; chanvre et fil ; trèfle et sa graine ; pommes de terre, etc. ; bois à brûler et charbon ; beaucoup d'arbres à fruits et cidre de bonne qualité, s'exportant au Mans ; etc. Elèves de quelques poulains, de veaux et génisses, de porcs, qu'on y engraisse ; peu de moutons, quelques chèvres. — Assolement quadriennal ; une assez grosse ferme ; 15 à 18 moyennes et bordages ; 15 charrues. = Fréquentation des marchés de Conlie et du Mans.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 2, du Mans à Mayenne, qui longe la partie N. E. du territoire, l'espace de 2 kilom. ; une ligne qui d'au de-là de la partie N. de la forêt du nouveau Lavardin, se dirige à l'O., ensuite au S., à travers cette forêt, jusque près le château ; et plusieurs chemins vicinaux ; sont les principaux moyens d'exploitation de la commune.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien sous le premier rapport ; sous le second, les noms des Landes, les Mézières, Terre-à-Riots, indiquent la nature du terrain.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, perception, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans, de distribution à Coulans.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur et une institutrice primaires.

LAVARDIN (VIEUX-), château situé à l'extrémité nord d'un mamelon, se rattachant à une chaîne de collines, sur l'une desquelles est plantée la forêt du même nom, à 1 kilom S. E. du bourg de Mézières, et 6 hectom. S. de celui de Saint-Chéron, dans le canton et à 5 kilom. 1/2 N. E. de Conlie, à 8 kilom. 1/2 S. du bourg et du château de Lavardin-Tucé, de l'article précédent. Ce manoir, dont il ne reste plus qu'une portion du bâtiment principal et les murs d'enceinte, presque en ruines, avec cours et jardins, était une ancienne forteresse, dont les murailles varient depuis deux jusqu'à près de quatre mètres d'épaisseur, et qui nous a paru la plus forte, sous ce rapport, de toutes celles que nous avons visitées, en assez grand nombre, dans le département. A l'extérieur du bâtiment principal ou château proprement dit, au sud, est un entablement ou galerie à machicoulis, et à son angle nord - ouest existe encore un pavillon carré fort massif, dont les parallèles ont été détruits. Toutes les fenêtres sont à croix de pierre, en grès roussard, sans filets ni autres ornemens : elles étaient défendues par des grilles en fer, à barreaux croisés, très-rapprochés et extrêmement solides, ainsi qu'on le voit encore par celle qui subsiste à une seule de ces fenêtres. Ses hautes et fortes murailles d'enceinte avaient été construites avec tant

de solidité, comme celles des bâtimens, qu'elles tombent par pans entiers, lorsqu'on essaie d'en détacher les pierres. On remarque dans l'angle N. O. de cette enceinte, des ouvertures qui étaient dit-on, celles des prisons. Toutes ces murailles sont percées de nombreuses meurtrières ; un large fossé, actuellement à sec, les entourait, sur lequel est aujourd'hui un pont de deux arches en pierre, du côté de la porte d'entrée, lequel aura remplacé un pont-levis. Au nord de l'enceinte du château, existe une motte ou tombelle, assez large à sa base, de 35 mètres au moins d'élévation, au sommet de laquelle était une chapelle entièrement détruite. Séparée des murs du château par le fossé qui leur est commun sur ce point, une portion de mur qui existe encore vers sa base sud, paraît être la pile qui recevait un pont-levis servant à y communiquer de l'enceinte du château. Cette motte était elle-même entourée d'un large fossé, dans la partie ouest duquel on remarque une fontaine dont la source est assez abondante pour avoir pu, au moyen de retenues, emplir et entretenir d'eau ces fossés et ceux du château. Non loin, à 2 kilom. au N. de ce château, existait, à l'extrémité d'un autre mamelon du même côteau, un autre manoir, beaucoup moins important, mais fortifié, appelé la Corbinière, du même genre d'architecture, qui paraît avoir été construit à la même époque à peu près : il appartenait à la même famille dans ces derniers temps, et semble n'avoir été qu'un ouvrage avancé de la forteresse du Vieux-Lavardin (voir sa description à l'article MÉZIÈRES et SAINT-CHÉRON).

Nous avons dit, à l'article précédent, qu'un membre de la famille des Beaumanoir de Lavardin près Troo, dans le Bas-Vendômois, ayant épousé, de 1420 à 1430, la fille du seigneur d'Assé-le-Riboul, s'était établi sur les confins de la forêt actuellement appelée du *Vieux-Lavardin*, qui appartenait à ce seigneur, et y avait construit ce manoir, dont le genre d'architecture répond assez bien à l'époque dont il s'agit. Du mariage de ce Jean de Beaumanoir, seigneur de Landemont, écuyer d'écurie du roi, fils de Guillaume, chambellan du roi, avec Marie, fille de Foulques Riboulé, seigneur d'Assé-le-Riboul et de Jeanne de Montejean, survint une seconde famille de seigneurs appelés du nom de Beaumanoir de Lavardin, comme ceux du Bas-Vendômois, lesquels, eux ou leurs enfans, devinrent par alliance seigneurs de Milesse, d'Antoigné, de Tucé, de Malicorne, de Mayet, de Coulaines, de Sainte-Sabine, etc., toutes paroisses du territoire actuel du département de la Sarthe. Nous avons vu aussi, à l'article précédent, que cette terre de Lavardin, érigée d'abord

en baronnie, le fut en marquisat, en 1601, en faveur de Jean III de Beaumanoir, créé maréchal de France par Henri IV, en 1595, et que ce titre, tranféré plus tard, sous Louis XIV, sur la terre de Tucé, prit alors le nom de Lavardin-Tucé, d'où résulte la probabilité de l'abandon du château de Lavardin par ses seigneurs, et l'usage de l'appeler *Vieux-Lavardin*, pour le distinguer de celui de Lavardin-Tucé, qu'on appela alors aussi *Nouveau-Lavardin*, quoique sa construction paraisse antérieure de plusieurs siècles. Enfin, nous avons vu encore, que le marquisat de Lavardin passa dans la maison de Froullai de Tessé, vers la fin de l'année 1703, et qu'il y resta non-seulement jusqu'à la révolution, mais encore, n'ayant point été vendu alors, jusqu'au retour d'émigration de M. le comte de Tessé, dernier marquis de Lavardin A la mort de celui-ci, il est échu par héritage, ainsi que la forêt du même nom, à M. de Chavagnac son parent.

En 1200, Philippe-Auguste après avoir pris le château de Ballon, où commandait Guillaume de Burelin, assiégea celui de Lavardin qui fut incontinent secouru. Est-ce bien du château du Vieux-Lavardin qu'il s'agit, ou, a-t-on appliqué ce siège à celui de Tucé? Dans le premier cas, le nom de Lavardin lui aurait été donné plutôt que nous n'avons été porté à le croire, et les Beaumanoir y auraient eu leur premier établissement avant celui de Lavardin sur le Loir, où se serait fixée plus tard une branche de cette famille, au contraire de ce qu'ont prétendu quelques écrivains, que nous avons suivi dans ce qui précède.

En 1426, Jean II de Beaumanoir, baron de Lavardin, chambellan du roi Charles VIII, gouverneur de Melun, est chargé par le connétable de Richemont de la garde et défense du château de Sablé. (voir cet article.)

En 1475, 1572, 1670, Gui de Beaumanoir écuyer, Jean de Beaumanoir écuyer, fils de Charles, et Henri-Charles de Beaumanoir, chevalier, maréchal de camp, rendent aveu pour le marquisat de Lavardin; de plus, le dernier, pour les terres et châtellenies du Mortier-la-Bazoge, et seigneurie de Sainte-Sabine.

En 1477, Gui de Beaumanoir, marquis de Lavardin, marie Julienne sa fille à René de Champagne Parcé, qui meurt de maladie au château de Lavardin, en 1480.

Le 8 octobre 1508, dame Hélène de Villeblanche, ayant le bail (la tutelle) de ses enfans, issus de Jean II de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, d'Amené, et de la Chapelle-Gastineau, comparaît par son procureur M.e Jean Denisot, à l'assemblée des trois ordres de la province, pour l'examen de la coutume du Maine.

1525. François de Beaumanoir, petit-fils de Gui, épouse le 9 juillet Jeanne de Tucé-Champagne, fille de Beaudouin de Champagne (lequel était frère de René, dont il vient d'être parlé à la date de 1447), et de Jeanne de Tucé. Beaudouin, en épousant l'unique héritière de la baronnie de Tucé, prend le nom et les armes de cette maison. Par le mariage de François de Beaumanoir, eut lieu la réunion des deux terres de Lavardin et de Tucé. Celle d'Assé-le-Riboul y fut réunie en 1561, comme il a été dit à cet article, et son château cessa probablement d'être habité par ses seigneurs, comme cessa de l'être plus tard celui de Lavardin, après que ses propriétaires se furent établis dans celui de Tucé.

1572. Charles Beaumanoir de Lavardin, père du maréchal, est poignardé et jeté dans la Seine, à Paris, lors du massacre de la S.-Barthélemy. (Voir la BIOGRAPHIE.)

1589. Après la prise du Mans sur les ligueurs, par Henri IV, ce prince se rendant à Laval, passe au château de Lavardin, où le conduit Jean de Beaumanoir, l'un des principaux chefs de son armée. On y montre encore la chambre, fort peu intéressante du reste, dans laquelle le roi coucha.

Plusieurs des hommes remarquables de la maison de Beaumanoir, notamment Charles, 70.e évêque du Mans, naquirent au château du Vieux-Lavardin. C'est à tort que nous avons dit, dans la notice qui le concerne, page LXIV de la Biographie, que cet évêque était né au château de Lavardin-Tucé. Cette faute provient des écrivains nos prédécesseurs, qui n'ont jamais distingué l'un de l'autre ces deux châteaux.

LAVARDIN (Forêt du VIEUX-), située entre les bourgs de Poché, Ste-Sabine, S.-Jean-d'Assé, Mézières, et Saint-Chéron, sur un côteau qui domine à l'E. la plaine calcaire appelée *Champagne* de Conlie, à l'extrémité N. duquel côteau est bâti le château du vieux-Lavardin dont elle dépend. Cette forêt qui, au S., se rattachait jadis à celle du Mans, par les bois des Isles, de la Bazoge, des Calonnes, la forêt de Lavardin-Tucé, dont l'article suit, les bois de Maule, de Milesse, etc.; s'étendait au N., à ce qu'on peut croire, jusqu'à celle de Sillé, par les bois du Tronchet, ceux d'Assé-le-Riboul, comme le prouve le nom de *la Forêt* que porte encore un vieux château de cette paroisse, situé à 3 kilom. au N. de ce bourg; ceux de Vernie, de la Chouasnière et de Pezé. Dans son état actuel, la forêt du vieux-Lavardin, placée sur le territoire communal de Mézières, Ste-Sabine et S.-Jean-d'Assé, ayant une étendue de 4 kilom. environ de l'O. S. O. au N. N. E., sur 1 1/2 à 2 1/2 kilom. de largeur, contient environ 600 hectares (900 arpens) de bois, la plupart en taillis, es-

sence de chêne. Le minerai de fer s'y rencontre assez abondamment, et s'y exploite à découvert, pour la forge d'Antoigné : on y extrait aussi le grès roussard, pour bâtir.

Sous le règne de Henri IV, le marquis de Lavardin (probablement Jean III de Beaumanoir, maréchal de France), étant à la chasse dans cette forêt, y fit arrêter un malheureux, nommé François Trouillu, qui travaillait à un fourneau à charbon, parce qu'il n'avait pas ôté devant lui son bonnet qui cachait une corne qui lui était crue au front, dès l'âge de huit ans, et qu'il ne voulait pas laisser voir, et l'envoya au roi comme une curiosité. (Voir le mot TROUILLU à la *Biographie.*)

LAVARDIN-TUCÉ (Forêt de) ou du NOUVEAU-LAVARDIN. Cette forêt qui n'a porté le nom de Lavardin, que depuis la réunion de ce marquisat à la baronnie de Tucé, ainsi qu'il a été dit aux articles précédens, est séparée de celle du Vieux-Lavardin par les bois des Isles, de la Bazoge, et des Calonnes, qui occupent un espace plus considérable que chacune des deux forêts de Lavardin séparément. Située sur le territoire des communes de Lavardin-Tucé, d'Aigné, de Domfront, sa forme est celle d'un croissant irrégulier ou mieux d'un angle un peu aigu, dont la pointe est au N. O., l'extrémité de la branche la plus courte au S., et celle de l'autre branche au S. E., le bourg de Lavardin près de l'extrémité de la première. Elle occupe une demi-circonférence d'environ 6 kilom., sur une largeur qui varie de 1 à 1 1/2 kilom. au plus. Traversée de l'E. au N. O., dans sa partie N. E., par la partie de la route départementale n.° 2, du Mans à Conlie, sa contenance est d'environ 500 hectares (750 arpens), la majeure partie en bois taillis, essence de chêne, les parties anciennement incultes, plantées actuellement en pins maritimes. On y rencontre, comme dans la précédente, du minerai de fer, qui s'exploite également pour la forge d'Antoigné, du grès ferrifère, des sables ocreux jaune, rouge, etc.; et des amas de scories de forges à bras, autrefois nombreux, mais que le ferrage de la route qui vient d'être citée commence à épuiser.

LAVARRÉ, LAVARÉ, LAVARAY, *Lavarcium*, *Lavariacum*; nom qui semble devoir son étymologie à un lieu de lavage, à des bains? Commune du canton et à 6 kilom. 1/2 O. de Vibraye; de l'arrondissement et à 17 kilom. N. N. O. de Saint-Calais; à 34 kilom. E. du Mans; jadis du doyenné de la Ferté-Bernard, de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légales, 8, 20, et 40 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Bouer; au N. N. E., par

Lamnay ; à l'E., par Vibraye ; au S., par Semur et Dollon ; à l'O., encore par Dollon ; la forme de cette commune est celle d'un demi-cercle irrégulier, ayant sa corde au N. N. O., et sa partie convexe de l'O. S. O. à l'E. N. E., le diamètre de la corde étant de 8 kilom., et le diamètre du territoire, en largeur, variant de 1 kilom. 1/2 aux extrémités, à 4 kilom. dans la partie centrale. Le bourg, situé aux 2/5.es vers O. du premier diamètre, et vers le centre du second, forme deux petites rues qui s'étendent, l'une du N. au S., l'autre de l'E. à l'O. autour de l'église : celle-ci du genre roman, à ouvertures à plein-cintre, ayant sa porte occidentale accompagnée de deux colonnes en grès ferrifère, rondes, sans socles à leur base, avec chapiteaux à palmes et à chaînons entrelacés. On remarque au fond de l'autel un tableau représentant le ciel, où siége le Père éternel, accompagné des deux autres personnes de la trinité, d'anges, etc. ; une échelle y conduit de la terre, en traversant les différentes régions planétaires. Clocher en flèche ; cimetière entourant l'église, à l'O. principalement.

POPULAT. Portée à 100 feux sur les anciens états de l'élection, elle est actuellement de 246, qui se composent de 544 individus mâles, 595 femelles, total, 1139 ; dont 265 dans le bourg. Une dizaine de hameaux, sont formés de la réunion de bordages et maisonnies.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 62 ; naissances, 270 ; décès, 363. — De 1813 à 1822 : mar., 84 ; naiss., 282 ; déc., 192.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage du chef des apôtres ; assemblée le dimanche le plus prochain du 29 juin. La cure, qui valait 600 liv. de revenu, était présentée par l'abbé de la Couture du Mans, dont elle était un ancien prieuré, fondé par Patri de Chourses, de 1040 à 1060, avec l'approbation de Geoffroi comte d'Anjou, et de Foulques comte de Vendôme, alors seigneurs de fiefs dans la paroisse. En 1140, Philippe, seigneur du Perche-Gouet, cède aux chanoines de la collégiale de Montmirail, 40 sous angevins que lui payaient annuellement les moines de la Couture, pour la protection que lui et ses ancêtres accordaient à la terre et aux habitans du fief prieural de Lavarré. On peut croire, ou que cette protection devint insuffisante, ou que cet accord fut rompu, puisque, en 1195, Renaut, seigneur du Mont en Saosnois (Mont-Renaut), se charge de la défense du même fief, moyennant 20 sous de rente que les moines lui paieront annuellement. Une chapelle, appelée de Tronc-Esnault, à 4 kil. N. E. du bourg, dédiée à S. Frimbault, de 80 liv. de revenu, était à la même présentation que la cure.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée au prieuré, dépendait de la mense des religieux de la Couture du Mans. (Voir l'alinéa précédent.)

Il existait deux autres fiefs dans la paroisse, celui de Bois-Guinant, qui appartenait à la famille Corvasier, et celui de la Grande-Rivière. Le premier, situé à 2 kilom. N. N. E. du bourg, dont la maison a été reconstruite à la moderne, est actuellement la propriété de M. de Montlibert; le second est également une maison bourgeoise.

ANTIQ. On remarque sur ce territoire, dans la direction du N. O. au S. E., une portion de chemin ferré, appelé *Chemin de César*, qu'on croit avoir été une voie romaine. Il en a été parlé plus en détail à l'article BOUER. Serait-il déraisonnable de penser que le nom de cette commune, qui semble indiquer un lieu propre à laver, à baigner, aurait pour étymologie des bains qui y auraient existé lors de l'occupation du pays par les romains?

HIST. CIV. Lavarré, comme on le voit, sur la carte du *Fertois* (placée en face la page 336 de ce volume), formait l'extrémité sud de cette petite contrée, et ressortait du grenier à sel de la Ferté, comme de son doyenné. Il y existait en 1789, un bureau de contrôle ou d'enregistrement, qui fut transféré au Luart, en 1791, et a été supprimé depuis.

NOSOLOG. En 1778 et 1788, des péripneumoines épidémiques et très-meurtrières, qui régnèrent dans le Fertois, et qui paraissent dues à la constitution météorologique des printemps de ces deux années, s'étendirent sur Lavarré. M. Mallet, médecin du Mans, appelé à combattre la première, et Th. D. Verdier, médecin à la Ferté, qui le fut pour la seconde, en ont publié des descriptions.

HYDROGR. La commune est arrosée de l'O. au S. O., par la petite rivière de Longuève-E., qui la sépare de Dollon; du centre au N. O., par le ruisseau de Tortaigne ou Crosé, qui, prenant sa source près et au S. E. du bourg, va se jeter dans la Longuève; à son extrémité N. E., par les petits ruisseaux de Gripeau et de Bois-Guinant, qui, remontant au N., vont se jeter dans le ruisseau de Queune, après 3 kilom. de cours, au plus. Quelques petits étangs, dont la contenance sera indiquée aux détails cadastraux. — Moulins de Brehaut et de Coliger, sur le Tortaigne; de Gripeau, sur le ruisseau de ce nom; tous à blé.

GÉOLOG. Sol montueux, du N. E. au S. E. par E.; plat sur le surplus; où se trouvent néanmoins des monticules arrondis en mamelons, dont le principal est appelé la butte de Montangis, variant de 30 mètres environ de hauteur. Terrain

d'alluvion, offrant généralement des grès ferrifères et des sables quartzeux. La marne grise et l'argile figuline se rencontrent sur quelques points.

DIVIS. DES TERR. Contenance d'environ 2,300 hectares, dont la division par nature de culture sera indiquée à l'article VIBRAYE (canton de), les résultats cadastraux n'étant point encore à notre disposition.

CONTRIB. Foncier, 3,420 f.; personn. et mobil., 501 f.; port. et fen., 177 f.; 32 patentés : dr. fixe, 200 f.; dr. proport., 37 f. Total, 4,335 f. — Perception de Dollon.

CULTUR. Superficie généralement sablonneuse et argilo-sablonneuse, maigre, peu productive, dans laquelle les céréales sont cultivées dans la proportion de 7 parties en seigle, 6 en orge, 3 en froment, 3 en méteil, 1 en maïs et sarrasin. On y cultive en outre les citrouilles, chanvre, trèfle, pommes de terre, etc.; arbres fruitiers à cidre, réussissant mal; un peu de vigne; prés et pâtures de médiocre qualité; bois, en 18 bouquets environ; la plupart des landes plantées en pin maritime, quelques portions encore incultes. Élèves d'un petit nombre de chevaux et d'ânes; bon nombre de veaux et de génisses, porcs, moutons, quelques chèvres et quelques ruches. Fil, graine de trèfle, cidre, vin, cire, miel, menues denrées. — Assolement varié, le quadriennal dominant; 15 fermes principales; un grand nombre de moyennes, de bordages et *maisonnies* (maison avec jardin et closeau); et 46 charrues. = Fréquentation ordinaire des marchés de Vibraye; plus rarement ceux de S.-Calais, Montfort, la Ferté-Bernard.

INDUSTR. Trois tuileries, appelées des Bordelais, des Tuyaux-Rouges, des Joliveries; quelques métiers à toiles, en canevas, pour le commerce; communes pour les particuliers.

ROUT. ET CHEM. L'ancien chemin du Mans à Châteaudun par Vibraye, traversant le bourg; un autre du même point à la même destination et à celle de Paris, par Montmirail, passant à peu de distance au N. du territoire; un chemin de Semur à Vibraye, qui parcourt la partie S. E. seulement; celui considéré comme une ancienne voie romaine, dont il est parlé plus haut; et quelques autres chemins vicinaux, offrent à cette commune ses principaux moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Comme habitations, outre celles indiquées précédemment, les Haies et le Godet, maisons bourgeoises; sous le rapport des noms : la Corvée, la Cour-Gormier, le Ménil, le Château-d'Anjou, la Reine-Bourgère, l'Hermitage; les Bordes, les Chevries, les Rues-Chèvres, les Tertres, Montangis, Mont-Levreau, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à la Ferté-Bernard.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur primaire.

LAVENAY, LAVENAI, *Lavenium*, *Lavenaium*; étymologie analogue à celle de l'article précédent, mais qui semble annoncer, que c'est le territoire qui est abondamment baigné par les cours d'eau qui l'arrosent. Commune CADASTRÉE, du canton et à 12 kilom. N. E. de la Chartre; de l'arrondissement et à 15 kilom. S. de Saint-Calais; à 45 kilom. S. E. du Mans; autrefois du doyenné de la Chartre, de l'archidiaconé et de l'élection de Château-du-Loir, du diocèse du Mans. — Distances légales : 13, 17, 53 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par la Chapelle-Gaugain; à l'E. et au S., par la Braye et le Loir, qui la séparent du département de Loir-et-Cher; à l'O., par Poncé; cette commune forme un ennéagone irrégulier qui peut se rapprocher d'un croissant, écorné au N. E., dont la partie concave est au S. E. Sa plus grande étendue, du S. au N. E., par O. et N., est de 5 k. sur 1 à 2 k. de l'argeur. Le bourg, situé sur la rive gauche du Tusson, se compose d'une rue qui s'étend de l'E. à l'O., en passant au N. de l'église. Celle-ci n'ayant rien de remarquable, à clocher en flèche affilée et assez élevée. Cimetière à l'extrémité O. du bourg, où se trouve une tombe en pierre, d'un bon style, sur laquelle on lit l'inscription suivante, répétée sur les deux faces latérales : « MADAME LA COMTESSE DE BAVIÈRE-GROSBERT, DÉCÉDÉE LE 22 AOUT 1822, AU CHATEAU DE LA FLOTTE. » Cette dame était la mère de madame de la Roche-Bousseau, propriétaire de ce château.

POPULAT. De 100 feux autrefois, on en compte aujourd'hui 135, se composant de 267 individus mâles, 287 femelles, total, 554; dont 92 dans le bourg, et 20 environ dans la partie du hameau de Pont-de-Braye, qui dépend de la commune.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 31; naissances, 141; décès, 125. — De 1813 à 1822 : mar., 40; naiss., 174; déc., 129.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à S. Julien, patron et premier évêque du diocèse; faible assemblée, le 27 janvier, fête de ce saint. La cure, qui était estimée valoir six à sept cents livres de revenu, était à la présentation de l'évêque du Mans, par le don qu'en avait fait à la mense épiscopale, Pierre Ahanned, vers l'an 1210. Une chapelle, dite de Ste-Croix, fondée en 1517, par Benoît Fillette prêtre, était à la présentation du procureur de fabrique. Celle de S.-Jean-Baptiste, au château de la Flotte (v. cet art.), l'était à celle des seigneurs du lieu.

Pierre le Royer, qui fut le 49.e évêque du Mans, de 1294 à 1296, légua à son chapitre une dîme de blé et de vin dans la paroisse de Lavenay, qu'il avait achetée n'étant encore que chanoine, d'un habitant de Malicorne ; en outre, le triturage et les pailles auxquels il avait droit dans ladite paroisse.

En 1648, un couvent de religieux camaldules y fut fondé près le château de la Flotte. Voir ce qui en a été dit, ainsi que du séjour de S. Richmir ou Rimay au même lieu, p. 442 de ce volume.

Une ordonnance royale, du 26 octobre 1825, autorise l'acceptation du don d'une grange avec écurie et dépendances, estimées 250 f., fait à la fabrique de l'église, par MM. de Fiesque de la Roche-Bousseau.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, était annexée au château de la Flotte, sur lequel nous avons donné un article spécial (p. 441 de ce vol.), auquel nous renvoyons. La branche des du Bellai, qui posséda la Flotte et en prit le surnom, paraît avoir commencé à Jean du Bellai, fils puîné de Jean III seigneur de Bellai, chambellan de Charles VII et du roi René, duc d'Anjou et comte du Maine. Jean du Bellai de la Flotte mourut en 1522, et cette branche s'éteignit dès la 3.e génération, par le mariage de Renée, fille de René II de la Flotte, gouverneur de Metz et lieutenant du roi en Touraine, avec Charles de Hautefort. V. la BIOGRAPHIE aux mots BELLAI.

L'abbé de S.-Calais avait à Lavenay une métairie ou borde appelée la Coudre, à laquelle était attaché le droit de haute justice : elle était « baillée à 35 s. de rente à temps » en 1391. Il avait en outre plusieurs cens et rentes sur divers autres objets de la paroisse, savoir : 45 s. sur la terre de la Brelaudière, alors appelée Mautabrinière ; « *Item*, sur le moulin de Bréhaut, que tient la dame de la Flotte, 4 sextiers de seigle de litte (d'élite), à la mesure de Saint-Karlès, 12 boiss. pour le sext., et 2 s. de rente sur ledit moulin, et 3 s. sur le bois de Bréhaut, et est icelui blé et rente pour une composition ancienne, pour la 6.e partie dudit moulin, que ledit abbé soulait avoir, et en bonnes lettres à l'abbaye. »

Dans l'aveu de la châtellenie de S.-Calais, déjà cité ailleurs, de l'an 1465, on trouve : « Le curé de Lavenay tient de moi (le châtelain) en garde et au divin service, le presbytaire et appartenances dudit lieu. — Jehan de Courtils me doit foy et hommage simple et 2 s. de service chacun an, au jour de Toussaint, rendus en mondit chastel, et loyaux aydes et tailles, à cause du fié Mouton et appartenances, sis à Lavenay. »

HIST. CIV. Le 1.er juillet 1647, Ant. Huau curé, fonde en cette paroisse un collége, à la présentation des curé et procureur fabricier, et le dote d'une maison avec jardin, et de fonds de terres produisant 80 livres de revenu. — Une maison de charité, desservie par deux sœurs d'Evron, pour école et secours à domicile aux pauvres malades, y a été établie depuis quelques années.

ANTIQ. Il existe dans un champ de la commune, proche la grande route qui, du hameau de Pont-de-Braye, conduit à Bessé, un dolmen de moyenne dimension, dont la table et quelques-unes des pierres de support sont renversées.

Le chemin qui du Pont-de-Braye conduit près et au S. du bourg de Vancé, au N. de celui de S.-Georges de la Couée, jusqu'à la ferme du Grand-Ivet, en S.-Mars de Locquenay où il disparaît, est une ancienne voie romaine assez bien conservée, pendant l'espace de 24 kilom.: sa largeur est de 3 mètr. 1/4, sur une épaisseur de près d'un mètre. Un hameau qui se trouve à 1,3 hect. au N. de celui de Pont-de-Braye, porte le nom de Grande-Voie. Du hameau de Pont-de-Braye, dont partie dépend de Lavenay et l'autre de Sougé, la même voie traversait la Braye sur les ponts de ce nom, et se rendait ou plutôt prenait naissance et servait de communication à un camp romain dont il reste encore quelques traces, situé sur un promontoire fort élevé, au confluent de la Braye et du Loir, en face et à 2 kil. 1/2 du bourg de Lavenay, tout à côté, au N. O., du bourg de Sougé. Il nous est impossible de nous refuser à donner ici la description de ce monument qui appartient d'autant mieux à l'histoire de la province que la paroisse de Sougé, sur lequel il se trouve, était autrefois du diocèse du Mans et de l'élection de Château-du-Loir. Caylus a donné la description de ce camp avec un plan, t. IV de ses *Antiquités Gauloises.* » Sa position est très-avantageuse, dit-il; il est placé à l'extrémité d'un côteau escarpé de trois côtés; ce qui forme une fortification naturelle. Le côté du nord, qui communique à la plaine, est défendu par un fossé de 42 toises de longueur sur 7 de largeur, et de 15 à 18 pieds de profondeur. Les terres produites par cette excavation, ont été jetées en dedans du camp, pour former un rempart de 12 à 15 pieds de hauteur, vers le milieu duquel on a laissé une ouverture de 5 toises de largeur pour l'entrée et la sortie. L'emplacement contient en superficie 6 mille toises carrées (2 hect. 1/2), d'où l'on peut estimer la quantité de troupes qu'il a pu contenir. La situation de ce camp romain ne peut être plus avantageuse. Il commande toutes les hauteurs voisines, et il domine sur une étendue de pays très-considérable, le long

des bords rians du Loir et de la Braye et beaucoup au delà de ces deux rivières. Les coupures, que l'on voit au milieu de l'espace que ce camp occupait autrefois, sont modernes et ne méritent aucune attention : on l'appelle, par tradition, le *Camp de César*, comme on nomme tous ceux des romains ; en effet, sa disposition est absolument pareille à celle que cette nation guerrière choisissait de préférence sur une montagne escarpée, et commandant une rivière. » *Ann. de la Sarthe* pour 1815.

Non-seulement la voie romaine que nous avons décrite, servait de communication de ce camp vers et avec la station romaine du Mans, *Suindinum* ; mais il en existait une autre encore par Poncé, bourg voisin, où sont quelques vestiges d'un ancien pont sur le Loir, et une vieille tour romaine, où des médailles ont été trouvées, etc. (voir l'article PONCÉ) : il est probable qu'une autre existait aussi, qui, de l'issue de ce camp à l'E., conduisait à Troo et à d'autres forteresses et stations qui devaient se trouver le long de la même rivière dans le Vendômois. Quoiqu'il en soit, une tradition miraculeuse que l'auteur du *Cenomania*, D. Denis Briant, a regardée comme inventée à plaisir, et que, dans la page XXIX du PRÉCIS HISTORIQUE, nous avons promis d'expliquer, nous semble offrir une nouvelle preuve du séjour des romains en ce lieu. Le Corvaisier (*Hist. des Ev. du Mans*, p. 62) et J. Bondonnet (*Vies des Ev. du Mans*, p. 71), rapportent qu'au village d'Artins « S. Julien, apôtre et premier évêque du Maine, détruisit par un signe de croix un temple dédié à Jupiter, brisa l'idole de ce Dieu et chassa un effroyable dragon qui faisait sa retraite dedans et empoisonnait de son haleine tout le pays d'alentour ; qu'il délivra un jeune enfant que suffoquait un horrible serpent entortillé à l'entour de son corps. » Abandonnons le miracle, ce qu'il y a d'exagéré dans l'infection du pays par l'haleine d'un serpent, et ne voyons que le fait historique. Le village d'Artins est tout voisin de celui de Sougé et comme lui au confluent des deux rivières du Loir et de la Braye, de sorte que le territoire des deux communes pouvait ne faire qu'un alors ; on sait d'autre part que le culte des romains s'exerçait dans les camps comme dans les cités ; et nous avons dit ailleurs que, pendant une occupation de plusieurs siècles, les habitudes de la vie civile ont du se joindre à celles de l'état militaire, dans les établissemens que forma ce peuple dans notre pays. Il est donc très-vraisemblable et tout naturel de croire, que le miracle attribué à S. Julien, miracle que nous déclarons ne vouloir point discuter sous le rapport de la foi, a un fond de vérité historique irréfragable ;

qu'un temple de Jupiter, ou de toute autre divinité payenne, a pu et du être élevé dans ou auprès du camp romain de Sougé; que par conséquent des serpens ont pu se trouver en effet nourris et entretenus dans ce temple, puisqu'il est prouvé par les médailles, les monumens les plus authentiques, que les serpens faisaient partie du culte des romains. Nous connaissons la description de trois médailles qui l'attestent, et il en existe un plus grand nombre. Dans l'une, à l'effigie de Commode, une femme donne à manger à un serpent; dans une seconde, où se trouve la tête d'une des Faustines, et dans une autre offrant celle d'Aurélien, des femmes présentent l'une à manger, l'autre un vase, à un serpent *placé sur un autel*. En Phrygie, le peuple aussi adorait le serpent; et l'apôtre S. Philippe ayant fait mourir un de ces reptiles, en invoquant Dieu, les prêtres de cette monstrueuse divinité crucifièrent l'apôtre et le firent périr à coups de pierre.

HYDROGR. La commune est arrosée par le Tusson qui la traverse du N. au S., dans sa partie la plus étroite, en passant près du bourg; par le Loir, qui la limite à son extrémité S.; et par la Braye, qui la borne aussi sur deux points au S., se divise en deux bras et forme une île, au-dessous des ponts de Braye, à son confluent dans le Loir. — Moulins à blé, de la Flotte, sur la Braye; des Grandes-Planches et des Rouaudières, sur le Tusson.

GÉOLOG. Sol montueux, formant un côteau en amphythéâtre, le long et sur les rives droites du Loir et de la Braye. Terrain secondaire, offrant le calcaire tufau et la marne.

Plant. rar. Menyanthes trifoliata, LIN., dans le Tusson et le Loir.

CADASTR. Superficie totale de 768 hectares, 65 ares, se divisant ainsi: — Terres labour., 466 hect. 28 ar. 24 centiar., en 5 class., évaluées à 3, 6, 11, 21 et 28 f. — Jardins, 9-02-42; 3 cl.: à 28, 32, 35 f. — Avenues, 0-30-80; à 28 f. — Vignes, 52-60-48; 3 cl.: 20, 35, 45 f. — Prés, 81-19-30; 4 cl.: 18, 36, 60, 90 f. — Pâtures, 36-12-25; 3 cl.: 5, 11, 39 f. — Bois taillis, 82-81-53; 4 cl.: 4, 6, 10, 15 f. — Landes, 7-93-40; à 2 f. — Marais et mares, 0-17-30; à 11 f. — Superficie des bâtim., 4-94 86; à 28 f. *Obj. non impos.*: Egl., cimet., presbyt. et jardin, non-valeurs, 0-45-75. — Rout., chem., plac. publ., 22-30-18. — Riv. et ruiss., 4-48-42. = 171 maisons, en 7 class., de 2 à 45 f. — 3 moul. à eau, 2 à 110 f., 1 à 130 f.

TOTAL du Revenu imposable, 13,822 f. 33 c.

CONTRIB. Foncier, 2,861 f.; personn. et mobil., 414 f.; port. et fen., 123 f.; 21 patentés: dr. fixe, 105 f.; dr. pro-

port., 73 f. 99 c. Total, 3,576 f. 99 c. — Perception de Poncé.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, de médiocre fertilité, où les céréales sont cultivées dans la proportion de 6 parties en froment, orge et méteil ; contre 1 en seigle et avoine ; chanvre et trèfle ; prés de qualités variées ; vignes, dont le crû de la Flotte est l'un des plus vantés du canton ; arbres à fruits à cidre, etc. ; chanvre, fil, graine de trèfle, bois, vin, peu de cidre. Bon nombre d'élèves de veaux et génisses, peu de moutons et de porcs, encore moins de chevaux, ânes, chèvres. — Assolement triennal et quadriennal ; 2 fermes principales ; les petites et bordages, la plupart réunis en 10 hameaux ; 20 charrues. = Fréquentation des marchés de la Chartre, de S.-Calais et de Montoire (Loir-et-Cher) ; celui du dimanche matin à Bessé.

INDUSTR. Quelques métiers à toiles, fil et coton, fabrique de Bessé.

ROUT. ET CHEM. Les routes départementales n.os 4 et 6, qui de la Chartre et de Saint-Calais se joignent à Pont-de-Braye, dont la première traverse la rivière de ce dernier nom pour se rendre à Troo, Montoire et Vendôme ; offrent les principaux moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Flotte, belle maison moderne, sur le côteau qui, de la rive droite du Loir, domine au nord tout le pays et offre le plus beau et le plus riche point de vue; Ste-Croix, maison bourgeoise. Sous le rapport des noms : la Fontaine-du-Chêne, la Flotte, qui semble annoncer que le Loir était flottable très-anciennement sur ce point.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, maison de charité, bureau de bienfaisance ; un débit de tabac, au hameau de Pont-de-Braye. Bureau de poste aux lettres à Saint-Calais, de distribution à Bessé.

LAVERNAT, LAVERNA, S, TS, AY ; *Lavernium*, de la plante appelée Berle, *Laver* ; ou du mot *lavernio*, larron ? Commune CADASTRÉE, du canton et à 6 kilom. 1/2 S. S. E. de Mayet ; de l'arrond. et à 31 k. E. de la Flèche ; à 34 k. S. 1/4 E. du Mans ; jadis des doyenn. et archidiac. de Château-du-Loir ; du diocèse du Mans ; de l'élection de la Flèche. — Dist. légal. : 7, 37, 40 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par Mayet ; au N. E., par Beaumont-Pied-de-Bœuf ; à l'E., par Luceau ; au S. E., par Montabon ; au S. et au S. O., par Vaas ; à l'O., par Verneil ; cette commune forme un pentagone irrégulier, qui peut se réduire à un carré long, un peu arqué à l'E., de 7 à 8 kil. de diamètre, du N. au S. ; sur 2 1/2 à 3 1/2 k. de largeur. Le

bourg, presque au centre du premier de ces diamètres, à peu de distance de la limite occidentale du territoire, ne consiste qu'en une petite rue, s'étendant du N. au S., en passant à l'O. de l'église. Celle-ci, assez bien décorée à l'intérieur, n'ayant rien de remarquable dans sa construction, à clocher en flèche; cimetière attenant à sa partie nord, clos de murs élevés.

POPULAT. De 140 feux sur les états de l'ancienne élection; actuellement de 190, qui comprennent 360 individus mâles, 414 femelles, total, 774; dont 150 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusiv. · mariages, 48; naissances, 274; décès, 151. — De 1803 à 1812 : mar., 48; naiss., 185; déc., 157. — De 1813 à 1822 : mar., 59; naiss., 204; déc., 127.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S. Pierre; assemblée, peu forte, le 29 juin. La cure, estimée 500 liv. de revenu, était présentée par le prieur de S. Guingalois de Château-du-Loir.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au fief de Ponceau, qui appartenait, en 1776, à lord Thomon. Ce manoir, situé à 1 k. 172 S. du bourg, près du ruisseau de son nom, est une maison à croisées en croix de pierre, avec une grosse tour ronde bien construite, une chapelle et un moulin : ce n'est plus qu'une ferme réunie à la terre de Mangé en Verneil-le-Chétif (v. cet art.), appartenant au prince de Beauvau. — En 1467, messire Georges de la Roche (de Mayet ?) était seigneur du Ponceau. — En 1489 et 1603, Ant. Boucher, écuyer, et René le Boucher, rendent aveu pour le fief seigneurial du Ponceau, ou Ponceau-Alleaume, relevant de Château-du-Loir.

HYDROGR. Le ruisseau de Ponceau, qui prend sa source dans les douves du presbytère et dans la fontaine du Bignon, près le bourg, arrose la commune, à peu près du centre à l'O. S. O., pendant 2 k., et la limite au S. O., pendant 1 autre kilom.; celui de Bois-Corbon vient s'y jeter peu au-dessus de la maison du Ponceau; la petite rivière de Prélambert ou Profontevaut, venant de la forêt de Bersay, limite sa partie N. E., pendant 1 k. seulement. — Etang de Gruau, peuplé de carpes. — Moulins : du Ponceau, sur le ruisseau de ce nom; de Gerdrun, sur la Prélambert; tous deux à blé.

GÉOLOG. Sol montueux, dans la partie sud, plat au nord; terrain secondaire, offrant le calcaire tufau; couches d'alluvion au sud du territoire.

CADASTR. Superficie totale de 1,987 hectares 35 ares 74 centiares, se subdivisant en : — Terres labour., 1,028 hectar. 93 ar. 49 cent., en 5 class., éval. à 3, 6, 12, 24, 38 f.

— Jardins, 30-97-96 ; en 2 cl. ; à 38 et 45 f. — Douves, 0-06-50 ; à 38 f. — Vignes, 12-29-42 ; 2 cl. : 12, 36 f. — Prés, 37-17-38 ; 3 cl. : 15, 38, 58 f. — Pâtures, 21-07-70 ; 2 cl. : 8, 18 f. — Bois fut. et taill., 189-21-31 ; 3 cl. : 6, 12, 24 f. — Châtaigner., 68-85-20 ; 3 cl. : 15, 30, 45 f. — Pinièr., 191-87-70 ; 3 cl. : 4, 8, 12 f. — Landes, 397-37-80 ; 2 cl. : 50 c., 3 f. — Etangs, 2-04-10 ; à 18 f. — Mar., 0-36-60 ; à 8 f. — Superfic. des bâtim., 7-10-58 ; à 38 f. *Objets non imposabl.* : Egl., cimet., presbyt., 0-08-0. — Chem., plac. publ., partie de la forêt royale de Bersay, 288-76-72. — Riv. et ruiss., 1-18-34. = 217 maisons, en 7 class., de 5 à 34 f. — 2 moulins, à 48 et 120 f.

REVENU imposable : propriét. bâties, 2,618 f. ; propriétés non bâties, 22,625 f. 15, c. Total, 25,243 f. 15 c.

CONTRIB. Foncier, 2,777 f. ; personn. et mobil., 362 f. ; port. et fen., 104 f. ; 13 patentés : dr. fixe, 62 f. 50 c. ; dr. proport., 17 f. Total, 3,322 f. 50 c. — Percept. d'Aubigné.

CULTUR. Superficie argilo-siliceuse et de sable pur, médiocrement productive, cultivée en céréales, principalement en seigle et méteil, dont il y a insuffisance pour la consommation des habitans ; en outre, maïs, citrouilles, chanvre, pommes de terre ; beaucoup de châtaigners, vignes, noyers, arbres à fruits à cidre, bois, etc. Très-peu d'élèves de chevaux, de porcs, davantage de bêtes à cornes, un petit nombre de moutons. — Assolement quadriennal ; 9 fermes principales, le surplus en bordages ; 45 charrues. = Fréquentation des marchés de Château-du-Loir et de Mayet ; des foires de Vaas et de Pontvallain.

INDUSTR. Exploitation du bois dans la forêt de Bersay ; confection de toiles, dites fabrique de Château-du-Loir et qui s'y vendent.

ROUT. ET CHEM. La route du Mans à Château-du-Loir, qui passe près de la partie N. E. du territoire ; et le chemin de cette dernière ville à Pontvallain, qui le traverse, sont les principales voies d'exploitation de la commune.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien sous le premier rapport, ni sous celui des noms.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Château-du-Loir.

LE BAILLEUL ; voyez BAILLEUL (LE), et de même pour tous les noms précédés de l'article LE.

LÉONARD (SAINT-) ; voir SAINT-LÉONARD.

L'ÉPAU, abbaye ; voir ÉPAU (L'), et aussi l'article YVRÉ-L'EVÊQUE.

LES ALLEUX ; voir ALLEUX (LES), et l'article NOGENT-LE-BERNARD.

L'HOMME, LHOMME ; voir HOMME (L').

LIGNIÈRES-LA-CARELLE, LIGNÈRES, LIGNIÈRES, LINIÈRE ; *Ligneria*, *Linaria*, *Lineria ;* de *Lignum*, bois ; et de *cariosus*, gâté. Commune du canton et à 6 kilom. O. de la Fresnaye ; de l'arrond. et à 17 k. N. O. de Mamers ; à 47 k. N. du Mans ; anciennement chef-lieu du doyenné de son nom et du Grand-Archidiaconé, dit de Saosnois ; du diocèse et de l'élection du Mans. — Dist. lég. : 7, 20, 57 k.

DESCRIPT. Bornée au N., par Montigny ; à l'E., par Chassé ; au S., par S.-Rigomer ; à l'O., par le Chevain ; la forme irrégulière de cette commune, peut se rapporter à un parallélogramme, auquel se rattachent, à l'O. N. O. et au S. O., deux petits appendices à peu près carrés. Son plus grand diamètre, de l'angle N. E. à celui S. E., est de près de 4 kil., contre 2 à 3 k. dans les autres sens. Le bourg, situé à 8 hect. seulement de l'extrémité N., entre la forêt de Perseigne et la rivière de Sarthe, à 6 k. à l'E. d'Alençon, ne se compose que de sept maisons dispersées au N. et au N. E. de l'église. Celle-ci, assez proprement décorée à l'intérieur ; à ouvertures, les unes semi-ogives, les autres d'une époque plus moderne ; à clocher en flèche peu élevée ; est entourée par le cimetière, clos de haies.

POPULAT. De 60 feux jadis, on en compte 49 aujourd'hui, qui comprennent 119 individus mâl., 112 fem., tot., 231 ; dont 32 dans le bourg, 30 environ au hameau des Hêtres, 15 à 18 à chacun de ceux de Lignerolles, Verdel et la Cocherie. Population plutôt diminuée qu'augmentée, depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusiv. : mariag., 22 ; naiss., 44 ; déc., 72. — De 1813 à 1822 : mar., 31 ; naiss., 67 ; déc., 54.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S.-Gervais et de S. Prothais. La cure, qui valait 800 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de S.-Martin de Séez, par le don qui en fut fait, d'abord, par Maynard, 28.e évêque du Mans, de 940 à 960, à son chapitre ; ensuite, par celui-ci, à l'abbaye de S.-Martin de Séez, lors de sa fondation, par suite de quoi deux moines de cette abbaye y furent envoyés s'établir, en 1087, par Robert son premier abbé.

La commune de Chenay est réunie à celle de Lignières, pour le spirituel.

En 1774, le curé et doyen de Lignières, appelé Fleury, publia dans le Journal Ecclésiastique, un mémoire sur cette

question : *Une femme, au défaut d'homme, peut-elle répondre la Messe ?* en réponse aux plaintes portées contre lui à son évêque, parce qu'il se faisait répondre et servir la sienne, par la sœur de son curé. L'évêque de Grimaldi l'interdit des fonctions de doyen rural, et cet écrit donna lieu à plusieurs réponses imprimées. Voir son article à la BIOGR.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait, lors de la révolution, à la famille de Chabot : elle était annexée à la terre de Bois-Girard, qui n'est plus qu'une ferme, située à 1 k. au N. N. O. du bourg, avec une fuie et de nombreux bâtimens, dont aucun n'est remarquable et n'a d'étages.

Le premier seigneur connu de Lignières, fut Anquetil Carel, Carrel ou plutôt Quarel, dont le fils, Richard, s'illustra en prenant part à la conquête de Naples et de la Sicile, en 1029, avec Tancrède de Hauteville. Richard était seigneur de Villaines, de Lignières, tous deux surnommés la Carelle, et de plusieurs autres paroisses et fiefs du Saosnois. Voir la *Biographie*, aux mots QUAREL. En 1260, le vicomte de Châtelleraut, baron de Saosnois, fait présent à Robert, seigneur de Roullée, de la seigneurie de Bois-Girard, située à Lignières. En 1490, Pierre de Garenne, seigneur de Roullée, vend la même seigneurie de Bois-Girard à Jean Tharel, en franc-alleu. Jeanne de Garenne, petite fille de Pierre, dame de Roullée et de la Juisselerie en Lignières, épouse Jean de Poillé qui, en 1545, paye le rachat de la Juisselerie au baron de Saosnois, à cause de sa femme. En 1666 et 1670, Jacq. de Chabot, écuyer, sieur de Bois-Girard, rend aveu pour la terre et seigneurie de Fontanelle, *alias* Fontenelle, sise paroisse de Lignières ; et en 1690 et 1697, François de Chabot, sieur de Bois-Girard, est porté, dans plusieurs aveux, comme vassal de la terre seigneuriale de Roullée et Garenne-Bonnebas; ainsi que Jacques Kasinier, chevalier, comte de Klosten, et Jacob de Vallée, écuyer, le premier comme seigneur de la Gerondière et le second des Vallées, dans la même paroisse.

La paroisse de Lignières-la-Carelle, faisait partie de la baronnie et de la petite contrée de Saosnois (voir cet article), et du bailliage de Mamers.

HYDROGR. Le territoire est arrosé et limité, à l'E., par le ruisseau des Vallées qui remonte, du S. au N., pour se jeter dans celui de Sarthon ; au S., par celui de Chaudon qui coule du S. E. au N. O., pour aller confluer dans la Sarthe, à l'O. du bourg du Chevain. — Point de moulins sur la commune.

GÉOLOG. Sol plat, au nord, s'inclinant vers la Sarthe ; terrain d'alluvion, offrant des blocs de quartz assez gros et des cailloux roulés.

DIVIS. DES TERR. Superficie d'environ 700 hectares, dont les terres en labour occupent 300 et les prés 200 hectares.

CONTRIB. Fonc., 3,074 f. ; pers. et mobil., 135 f. ; port. et fen., 82 f. ; 6 patentés : dr. fixe, 34 f. ; dr. proport., 6 f. Total, 3,331 f. — Perception de S.-Patern.

CULTUR. Superficie argilo-sablonneuse, passablement fertile, cultivée en céréales dans la proportion de 3 parties froment et orge, 1 de seigle et avoine ; en outre, en sarrasin, chanvre, trèfle, pommes de terre, etc. ; beaucoup d'arbres à fruits. Chanvre et fil, graine de trèfle, cidre, etc. Élèves de chevaux, de veaux et génisses, moutons, porcs ; engrais de bœufs. — Assolement triennal ; 9 fermes principales, un plus grand nombre de moyennes et de bordages ; 16 charrues. — Fréquentation ordinaire des marchés d'Alençon ; des foires et plus rarement des marchés de Mamers, Fresnay, le Mêle-sur-Sarthe (Orne).

INDUSTR. Quelques métiers à toile, fabrique d'Alençon.

ROUT. ET CHEM. L'ancien chemin d'Alençon à la Fresnaye et à Roullée ; celui de Neufchâtel à Alençon, par le Chevain ; et la route royale n.° 155, partie de Mamers à Alençon, qui passe près de l'extrémité S. O. de la commune ; lui fournissent ses principaux moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Frémisson, la Giraudière, les Vallées, maisons bourgeoises. Le nom de Lignerolle, comme celui de Lignières, indique que ce terrain était jadis planté en bois, et formait sans doute une des extrémités de la forêt de Perseigne, qui en est distante de 3 kil. ; le Bourg-Neuf, Fontenelles, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

LIGRON, *Ligronium* ; commune CADASTRÉE, du canton et à 9 kilom. S. E. de Malicorne ; de l'arrond. et à 11 kilom. N. E. de la Flèche ; à 30 k. S. S. O. du Mans ; ancienne paroisse du doyenné de Clermont-Gallerande ; de l'archid. de Sablé, du diocèse du Mans et de l'élection de la Flèche. — Distanc. légal. : 10, 12, 34 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par Courcelles ; au N. E., par la Fontaine-S.-Martin ; à l'E., par la même et par S.-Jean-de-la-Motte ; au S., par Clermont ; au S. O. et à l'O., par Bousse ; cette commune forme une sorte de croissant à cornes très-obtuses, ayant sa pointe concave au N. N. O., et celle convexe au S. S. E. : son plus grand diamètre, de l'O. S. O. au N. E., est de près de 7 k. ; contre 2 1/2 à 3 k. de largeur. Le bourg, assez joli, situé à 1 k. de la limite E. du territoire et de la route de Paris à Nantes, et à 1/2 k. au S. de la forêt

des *Défais de Vadré*, dont une portion existe sur la commune, se compose de trois lignes de maisons entourant l'église au N., à l'O. et au S., et y forme une sorte de place, d'où part une petite rue se dirigeant au S. O., vers les hameaux de la Croix, du Carrefour et de Bellouse, fort peuplés, qui se succédant de distance en distance, réunissent pour ainsi dire ce bourg avec celui de Courcelles (voir cet art.). Eglise bien décorée à l'intérieur, avec deux chapelles formant les bras de la croix; clocher en flèche; cimetière entourant l'église, clos de murs d'appui.

POPULAT. De 160 feux jadis, elle en contient actuellement 265, qui se composent de 941 individus, à peu près en égale proportion de chaque sexe, dont 112 dans le bourg, répartis en 28 feux; 102 au hameau de la Croix, en 32 feux; 158 à celui de Bellouse, en 45 feux; etc. Diminut. de populat. de 44 indiv., depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusiv.: mariag., 91; naiss., 253; déc., 189. — De 1803 à 1812: mar., 53, naiss., 234; déc., 193. — De 1813 à 1822: mar., 74; naiss., 238; déc., 185.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de la Vierge et de Ste-Anne. Assemblée le 15 août. Un autel de cette église, sous l'invocation de Ste-Emérence, est visité par de nombreux pélerins, qui viennent d'assez loin, le jour de la mi-août, et y faire dire des évangiles pour être guéris de la vapeur.

La cure, estimée valoir 700 liv., était présentée par l'abbé de S.-Aubin d'Angers, probablement par suite du don que fit aux moines de cette abbaye, vers l'an 1100, Gaudin de Malicorne, de la moitié des dîmes de ladite paroisse de Ligron. Le prieur de Malicorne, dont le prieuré dépendait de cette abbaye, devait employer le quart des dîmes qu'il percevait à Ligron, au soulagement des pauvres de cette paroisse.

Les manoirs seigneuriaux de la Samsonnière et de Saint-Lomer, dont il est parlé à l'alinéa suivant, avaient chacun une chapelle. Celle de S.-Lomer, petite et fort simple, située au coin d'un champ, peu loin des bâtimens, est toujours fréquentée: on y vient aussi de fort loin en dévotion, y déposer des ex-voto, prier, faire dire des messes quelquefois, et boire de l'eau d'une fontaine voisine, portant le nom du saint, pour la guérison des fièvres.

Le territoire de Ligron fait partie de celui dont S. Démétrie, compagnon de S. Martin, chassa une troupe de démons qui tourmentaient les habitans du pays. Voir les articles COURCELLES et FONTAINE-S.-MARTIN, où cette légende est rapportée.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, relevant autrefois de la châtellenie de Château-Sénéchal, était annexée à la terre de la Samsonnière, située à 8 hect. à l'O. du bourg. Cette terre, qui appartenait, en 1695, à messire René du Grenier, marquis d'Oleron, passa dans le comté de la Suze, par acquisition, en même temps que la baronnie de Longaunai dont elle faisait partie. (Voir les articles CHATEAU-SÉNÉCHAL, COURCELLES et LONGAUNAI.) — S-Lomer, autre terre noble de la paroisse, située à 3 k. O. du bourg, se compose d'un vieux bâtiment, ayant deux pavillons carrés aux deux bouts, et une fuie : ce vieux manoir et sa chapelle, appartiennent à M. Lépingleux, notaire à la Flèche.

HYDR. Le ruisseau le Ribou ou de Loyer, prenant sa source à la fontaine de la Perrine ; ceux de la Tuffière et de S.-Lomer, qui se réunissent au premier, après 3 et 4 k. de cours ; arrosent la partie N. O. du territoire, en se dirigeant à l'O. — Moulin à blé de la Petite-Beurlière, sur le Loyer.

GÉOLOG. Terrain secondaire, offrant le grès blanc et des argiles figulines, de différentes couleurs, propres à la poterie.

CADASTR. Superfic. totale de 1,347 hectar. 96 ar. 91 centiar., se divisant en : — Terr. labour., 767 hect. 03 ar. 73 c. ; en 5 class., éval. à 5 f., 9 f. 50 c., 15, 22, 27 f. — Jardins, 22-84-99 ; en 3 cl. : à 27, 38, 50 f. — Pièces d'eau, 0-97-40 ; à 27 f. — Vignes, 5-19-18 ; 2 cl. : 9, 15 f. — Prés 112-57-90 : 5 cl. : 10, 16, 25, 40, 60 f. — Pâtures, 41-51-0 ; 2 cl. : 3, 5 f. — Bois taill., 347-22-47 ; 4 cl. : 4, 7, 11, 16 f. — Pinièr., 2-44-50 ; 2 cl : 5, 8 f. — Landes, 3-61-80 ; 2 cl. : 3, 5 f. — Mares, 0-30-40 ; à 5 f. — Sol des propr. bât., 8-30-0. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt., 0 70-64. — Rout. et chem., 33-32-20. — Riv. et ruiss., 1-90-70. = 262 maisons, en 10 cl. : 12 à 4 f. ; 22 à 6 f. ; 83 à 8 f. ; 62 à 10 f. ; 36 à 12 f. ; 21 à 15 f. ; 17 à 18 f. ; 4 à 22 f. ; 2 à 25 f. ; 3 à 30 f. — 1 moul., à 50 f. ; 6 fours à poterie, dont 4 à 12 f., 1 à 20 f., 1 à 25 f. — 1 huilerie, à 15 f.

REVENU impos. : propr. bât, 2,903 f. ; propr. non bât., 17,064 f. 81 c. Total, 19,967 f. 81 c.

CONTRIB. Fonc., 3,818 f. ; pers. et mobil., 604 f. ; port. et fen., 157 f. ; 30 patentés : dr. fixe, 421 f. ; dr. proport., 33 f. Total, 5,033 f. — Perception de la Fontaine-S.-Martin.

CULTUR. Sol argilo-sablonneux, médiocrement fertile, cultivé en céréales de toute espèce, principalement en seigle et mét.; un peu de sarrasin, de maïs ; beaucoup de chanvre, terre; surtout dans la partie appelée les Rues ; trèfle, pommes de terre ; arbres à cidre, vignes, noyers, châtaigners ; bois, dont partie de la forêt des Défais de Vadré ou de Courcelles.

Elèves de chevaux, peu ; de bêtes aumailles ; de porcs, dont on engraisse un grand nombre ; de moutons ; pas de chèvres; poulardes. — Assolement quadriennal ; 13 fermes, 30 bordages et closeries ; 13 charrues. = Fréquentation des marchés de Malicorne et de la Flèche ; foires de la Font.-S.-Martin.

INDUSTR. Poterie de terre, connue dès le 13.e siècle, ainsi que le prouve un titre de cette époque, conservé au château de Courcelles-la-Suze, par lequel les potiers de Ligron sont tenus, collectivement, à une redevance de 100 boiss. d'avoine, envers le seigneur de Château-Sénéchal (voir cet article), pour avoir droit de fouiller de la terre à poterie sur ses domaines de Bodour, les Terriers et la Chohinière. La poterie de Ligron, qui se confectionne aux hameaux de Bellouse et de la Croix, y occupe 12 fourneaux, quoiqu'il n'en soit porté que 6 au cadastrement. — Une huilerie.

ROUT. ET CHEM. La route de Paris à Nantes, qui passe près et à l'est du bourg ; celles de la Fontaine-S.-Martin à Malicorne et de ce lieu-ci à la Flèche, quoique n'entrant pas sur le territoire, en facilitent néanmoins les exportations.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien de remarquable, autre que ce qui a été dénommé dans le cours de cet article.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à la Flèche.

LILLÉ ou L'ILLÉ, ruisseau ; voyez ISLE (L').

LINIÈRES ; voir LIGNIÈRE-LA-CARELLE.

LIVAUDIÈRE (LA), terre située en Fay (voir cet art.), qui fut vendue en 1608, par le marquis du Cleray, à M. Champion, écuyer de la duchesse de Berry : ses enfans ajoutèrent à leur nom celui de cette terre. M. de la Livaudière, dernier du nom, gentilhomme de la reine, l'a transmise à M.me veuve Crespon-Latour, qui l'habite. Ce fut lui qui fit bâtir la maison actuelle et planter les avenues et jardins. Le titre de marquisat était attaché à la terre du Cleray, qui dépend de la Livaudière, et où se trouvent les restes d'un ancien manoir.

LIVET, LIVET-EN-SAOSNOIS ou EN SONNOIS ; *Livetum* ; commune CADASTRÉE, très-petite, qu'il ne faut pas confondre avec Livet-en-Charnie, du département de la Mayenne ; du canton et à 9 kilom. 1/2 S. E. de Saint-Patern ; de l'arrondiss et à 11 k. 1/2 N. O. de Mamers ; à 40 k. N. du Mans ; anciennement du Grand-Archidiaconé, du doyenné de Saosnois, du diocèse et de l'élection du Mans. — Dist. légal. : 11, 13 et 47 kilom.

DESCRIPT. Bornée à l'O. et au N., par Ancinnes ; à l'E., par S.-Rémy-du-Plain ; au S., par Louvigny ; elle forme un

pentamètre dont les trois côtés, du N. N. O. au S. S. O. ont 12 hect., et ceux N. O. et S. O., 9 hect. seulement. Diamètres, variant de 13 à 17 h. Le bourg, situé sur une colline, près de la lisière S. O. de la forêt de Perseigne, à la presque extrémité nord du territoire, se compose d'un petit nombre de maisons, sur deux lignes, au S. et à l'O. de l'église, dont une neuve assez jolie, à M. Cormaille de Valbray. Église tout-à-fait insignifiante, à petites croisées très-étroites; clocher en campanille; cimetière entourant l'église, clos de murs à hauteur d'appui.

POPULAT. Portée pour 23 feux jadis, elle est actuellement de 41, comprenant 86 indiv. mâl., et 90 fem., tot., 176; dont les trois-quarts dans le bourg. Augmentat. de populat. de 2 individ. seulement depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mar., 9; naiss., 66; déc., 88. — De 1813 à 1822 : mar., 9; naiss., 50; déc., 34.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S. Martin. Point d'assemblée. La cure, qui valait 200 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de Tyron, du diocèse de Chartres. La commune, quoique réunie pour le spirituel à celle d'Ancinnes, entretient avec soin l'église et le presbytère accompagné de jardins et verger. On continue à inhumer dans le cimetière.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était en litige entre MM. de Lorgerie, et de Valbray, le dernier possesseur de la terre de son nom, dont le manoir, situé à 1 k. au sud du bourg, maison moderne, avec étang, agréablement située, au milieu de plantations d'arbres, comme dans un bocage. Elle est occupée par M.me Cormaille de Valbray mère.

Vers 1243, Mathilde, dame d'Amboise et de Montrichard, épouse de Richard III de Beaumont, donna la paroisse de Livet à l'abbaye d'Etival-en-Charnie (voir cet art.) fondée récemment par le père et la cousine de son mari.

Livet était compris dans la circonscription de l'ancien Saosnois, et dans le bailliage de Mamers.

HYDROGR. La commune est limitée au N. O., par la petite rivière de Semelle, pendant 1 k. au plus; elle est arrosée aussi par le ruisseau de Valbray, qui prend sa source dans l'étang du même nom, empoissonné en carpes, et se dirige au S. E., pour se jeter dans la Bienne, après 2 à 3 k. de cours. Point de moulins.

GÉOLOG. Sol montueux, découvert; terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique à l'état de moëllon, et de la marne blanche solide.

CADASTR. Superficie totale de 159 hectar., 68 ar., qui se divise ainsi : — Terr. labour., 114 hectar. 0 ar. 60 c. ; en 5 class., éval. à 3, 7, 14, 20, 24 f. — Jardins, 2-55-29 ; en 2 cl. : à 24, 32 f. — Prés, 10-89-30 ; 4 cl. : 10, 15, 30, 36 f. — Pâtures, 23-06-20 ; 4 cl. : 1, 6, 12, 16 f. — Bois taillis, 3-78-40 ; 2 cl. : 7, 14 f. — Etangs, 0-94-30 ; à 20 f. — Carrières, 0-12-30 ; à 1 f. — Sol des bâtimens et cours, 1-47-70 ; à 24 f. *Objets non imposabl.* : Egl., cimet., presbyt., etc., 0-04-90. — Chem. et plac. publ., 2-72-08. — Riv. et ruiss., 0-06-93. = 40 maisons, en 6 class, de 2 à 30 f.

REVENU imposable : propriétés bâties, 275 f. ; propr. non bâties, 2,278 f. 69 c. Total, 2,553 f. 69 c.

CONTRIB. Foncier, 579 f. ; pers. et mobil., 88 f. ; port. et fen., 40 f. ; 1 patenté : dr. fixe, 7 f. 50 c. ; dr. proport., 1 f. 50 c. Total, 716 f. — Perception de S.-Rémy-du-Plain.

CULTUR. Superficie argilo - calcaire et argilo-sablonneuse, passablement fertile, cultivée en céréales, dans la proportion de 5 part. froment et orge, contre 1 en seigle et avoine, dont il y a insuffisance pour la consommation des habitans ; chanvre, trèfle, sainfoin, jarosses, pommes de terre ; arbres à fruits à cidre ; etc. Peu d'élèves de tout genre de bestiaux, excepté en moutons, dont il y a assez bon nombre. — Assolement triennal ; 1 ferme principale, 9 bordages, 6 plus petites tenues ; 12 charrues. Il n'y a que 10 maisons éparses dans la campagne ; le territoire est tellement borné, que la plupart des fermes se composent de terres dépendantes des communes voisines. = Fréquentat. des marchés de Mamers, d'Alençon ; des foires de Beaumont et de Fresnay.

INDUSTR. Extraction de la pierre calcaire.

ROUT. ET CHEM. Le chemin de S.-Rémy-du-Plain à Alençon, passant tout près de la limite nord de la commune, sert, avec les chemins vicinaux, à son exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Valbray, maison bourgeoise, à M. Cormaille de Valbray. Tout près au N. et au N. O. du bourg, sont les ruines des anciens châteaux de la Chevalerie et de Vaubezon, sur le territoire d'Ancinnes.

ÉTABL. PUBL. Mairie. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

LOAÏLLE ; voyez LOUAILLE.

LOGES (LES), LOIGES, *Logiæ* ; vieux mot équivalant à ceux de tour, château ; ancienne paroisse, qui avait reçu ce nom, en effet, du château qui y est situé ; des doyenné et archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, du diocèse du Mans, de l'élection de Château-du-Loir ; réunie à la commune de Coudrecieux, par décret du 11 janvier 1808. — Dist. légal. :

de Bouloire, chef-lieu de canton, 4 kilom.; de S.-Calais, chef-lieu d'arrond., 14 k.; du Mans, 35 kil.

DESCRIPT. Le bourg, situé dans un fond, à 2 k. 172 O. S. O. de celui de Coudrecieux, se compose d'un petit nombre de maisons entourant l'église de toutes parts et y formant deux petites rues à l'O. et au S. Eglise romane, n'offrant rien d'intéressant; à clocher en cône mal construit en moellon, sur une tour carrée, qu'on croit en avoir remplacé un autre qui fut incendié. Cimetière ne servant plus aux inhumations.

POPULAT. De 73 feux jadis; actuellement de 105, comprenant 447 individ., dont 75 dans le bourg.

HIST. ECCLÉS. S. Martin, patron; point d'assemblée. La cure était à la présentation de l'évêque diocésain, par le don qu'en fit Dragon de Malmouche à l'évêque Hildebert, de 1097 à 1125, sous la réserve de la jouissance de ce droit, pendant leur vie, en faveur de ses fils Drogon, Richard et Lancelin, qui souscrivirent à cette donation.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château des Loges, vieux manoir situé à 1 k. au S. du bourg, sur une élévation, avec pavillon carré au S. O., deux tourelles rondes au N. E., entouré de fossés Ce fief avait donné son nom à une famille actuellement éteinte. On trouve en 1465, un Jean des Loges, dont il va être parlé ci-après.

Quoiqu'il en soit, nous avons vu à l'article de l'abbaye du Gué-de-l'Aune (p. 529 de ce vol.), que Renault de Danzé, seigneur des Loges, qui vivait à la fin du 12.e siècle, fut l'un des bienfaiteurs de cette abbaye, à laquelle il donna 7 liv. angevines de rente, à prendre sur la prévôté de Montmirail.

En 1391, l'abbé de Saint-Calais possédait plusieurs rentes et cens, et droit de haute vanerie dans la paroisse des Loges, notamment « les terres des Perrais que tient le sire des Loiges (Loges) à cens. *Item*, le petit Beurron (Buron), que tient ledit sire des Loiges à temps, et est ledit lieu au chaplein en l'abbaye, en faisant audit abbé certains cens et rentes et au couvent certaine rente, et est tenu ledit sire par son marché, héberger ledit lieu d'une suffisante maison, en l'y baillant bois s'il n'y en a sur le lieu assez, et sous les devoirs contenus au livre des cens de laditte abbaye. »

Dans l'aveu rendu au comte de Vendôme, par Jean de Bueil, en 1465, pour la châtellenie de S.-Calais, on lit: « Jehan des Loges, écuyer, me doit foy et hommage simple et un mois de garde en ma ville de S.-Kalès, o semonce advenant, et loyaux aides et tailles, etc..... à cause et pour raison de ses appartenances et terre des Loiges, ainsi qu'elle se poursuit en fié, justice et domaines. — Ledit escuyer, foy

et hommage simple et 15 jours de garde et une nuit, à mondit chastel, etc., pour les bois Mignots, ceux de Lessart, etc. — Maître Gervaise Goyet, foy et hommage lige et un chapel de rouses (roses), rendu à mondit chastel, par chacun an, au jour de la Penthecoste, par raison de la terre et appartenances de la Bourguinière, etc. »

Le château et terre des Loges appartiennent depuis longtemps à la famille le Gras du Luart, qui les possède encore. François le Gras du Luart, petit-fils du poète R. Garnier par sa mère, lequel vivait dans la première moitié du 17.e siècle, est qualifié seigneur des Loges. M. le Gras du Luart actuellement vivant, en étant encore propriétaire, nous doutons que, comme le dit Lepaige, la seigneurie de paroisse appartint, en 1776, à M. de la Tour du Pin.

Voir, pour le surplus de ce qui concerne cette ancienne paroisse, l'article COUDRECIEUX.

LOGES (LES), autre ancien château, situé dans la commune de Saint-Georges-le-Gautier. (Voir cet article.) Plusieurs autres lieux du département portent également ce nom.

LOGES (Bois des). On appelle ainsi un bouquet de bois ou petite forêt, située au S. E. du bourg de ce nom, laquelle avoisine l'extrémité méridionale de la forêt de Vibraye. Elle a un diamètre de 4 k. 172 du N. E. au S. O., sur 1 k. 174 du N. O. au S. E., et peut occuper une superficie de 12 à 13 hectares, non compris d'autres bois de la même paroisse des Loges, qui en sont voisins. Deux étangs y donnent naissance aux ruisseaux le Tusson et le Pirot. Ces bois contribuent à alimenter la verrerie de la Pierre en Coudrecieux.

LOGES (LES), ruisseau prenant naissance près et à l'E. du bourg du même nom, se dirige ensuite au N. O., où il fait un circuit au S. O., en décrivant un demi-cercle, pour aller se jeter dans la Tortue, à 1 k. 172 au N. N. E. de Bouloire. Cours, 5 k., pendant lequel il fait tourner deux moulins; et reçoit un autre petit ruisseau.

LOGNE, LOIGNE; voyez LONGNE.

LOIR (LE), *Ledus*, *Leda*, *Lorius*, *Lidericus*, *Lith*; rivière qui est la seconde, si ce n'est même la première, pour l'importance, la largeur et le volume de ses eaux, de celles du département de la Sarthe; elle prend sa source dans deux étangs des communes de Cernay et des Corvées, département d'Eure-et-Loir; se dirige d'abord au S., puis au S. E., en passant à Illiers et à Bonneval; ensuite vers le S. S. O.,

jusqu'à Châteaudun et Cloye ; entre sur Loir-et-Cher, passe à Fréteval et à Vendôme, et se contournant ensuite à l'O., à Montoire et à Troo ; puis dans le département de la Sarthe à Lavenay, après avoir reçu la Braye ; arrose et limite, sur quelques points, la partie méridionale du département de la Sarthe, notamment les communes de Poncé, Ruillé, la Chartre, l'Homme, Marçon, Chahaigne, Flée, Vouvray, Dissay-sous-Courcillon, Montabon, Nogent, la Bruère, Vaas, Aubigné, la Chapelle-aux-Choux, le Lude, Luché, Thorée, Mareil, Créans, Ste-Colombe, la Flèche, Cré et Bazouges. Le Loir pénètre ensuite sur Maine-et-Loire, à Durtal, et se réunit à la Sarthe, à Briolay, à 10 kil. au-dessus d'Angers. Cours total, extrêmement sinueux, de plus de 300 kil., dont, exactement, 98 sur le territoire de la Sarthe, où se trouvent 28 écluses ; 5 ponts, dont trois en bois, à la Chartre, au Lude, à Luché ; deux en pierre, à Coëmon (v. cet article), près Château-du-Loir, et à la Flèche ; six bacs, à Ruillé, à Chahaigne, à Nogent-sur-Loir, à Aubigné, à Montabon, à Cré et à Bazouges. Le nombre des moulins établis sur son cours total est au moins de 100, dont 30 environ sur le territoire du département, où elle reçoit un grand nombre de cours d'eau, les principaux desquels sont, par sa rive droite : la Braye, la Veuve, le Dinan, la Queue de Doué, le Ponceau, la Gravelle, l'Aune, les Sars et le Verron ; par sa rive gauche : la Dème, le Long, le Boëserard, la Fare, la Meaulne, la Marconne, l'Aunay-Lubin, les Cartes, le Chaloux et le Verdun. Cette rivière, large, profonde, bien encaissée, rapide, dont la pente est estimée être de 27 m. 44 cent. de Poncé à Bazouges, offre de fort grandes oscillations et plusieurs subdivisions au milieu desquelles sont des îles passablement larges et longues ; la hauteur de ses eaux entre les barrages, est ordinairement de 3 m., et dans plusieurs endroits de 5 à 6. Elle arrose, dans sa partie supérieure, une plaine fertile ; dans celle inférieure, depuis Vendôme, et notamment dans le département de la Sarthe, une large vallée, agréable, bordée de côteaux couverts de bois, de champs et surtout de vignobles estimés ; offrant généralement des roches de calcaire crayeux coquiller, de grès blanc et ferrugineux, de poudingues siliceux, etc. Depuis Troo jusqu'à Château-du-Loir, cette vallée, dont l'aspect est le plus riche et le plus pittoresque du département, est connue sous le nom particulier de VAU-DU-LOIR (v. cet art.).

Le Loir, écrit-on depuis long-temps, « est navigable depuis Cohémon, près Château-du-Loir, flottable depuis le confluent de la Braye, sur une longueur de 114 k. pour la partie

navigable, plus 28 k., pour celle flottable seulement. Cette navigation y existe au moyen d'écluses ou portes marinières, au nombre de 39, suivant Ravinet (*Hydrogr. de la France*) », de 20 seulement, de 3 m. 50 c. à 5 m. 32 c. de largeur, suivant M. Chaubry (1), ancien ingénieur en chef du département, dont nous avons sous les yeux, ainsi que nous l'avons dit à l'article Huisne, un travail étendu sur cet objet. La vérité est qu'aujourd'hui, par suite des atterrissements, de l'exaucement des chaussées et déversoirs des usines, des bateaux plus profonds et plus lourds, qu'ont fait construire les marchands, tirant de 108 à 135 centim. d'eau, au lieu de 54 à 80 c., dont avaient besoin les anciens, la navigation ne remonte plus qu'avec peine jusqu'au Lude, et ne dépasse point Vaas; tandis qu'il serait facile de la pousser jusqu'à Vendôme et même jusqu'à Châteaudun. Au surplus, cette rivière entre dans le système de navigation intérieure de la France, ainsi qu'il a été déjà dit, page 548 de ce volume, de manière à la faire communiquer avec celles d'Huisne, de Sarthe, d'Orne, de Rille, d'Eure et d'Iton, par conséquent à l'Océan, en amont, par la Manche, comme elle y communique par Nantes, en aval. L'exécution de ce plan offrirait de faciles débouchés aux nombreux produits des contrées qu'elle traverse ou avoisine, qui sont la Beauce, le Grand-Perche, le Petit-Perche ou Perche-Gouet, le Dunois, le Vendômois, le Vau-du-Loir, la Touraine, le Maine et l'Anjou; lesquels produits consistent en grains, vins, cidres, bois de construction et merrains, pierre à bâtir, briqueterie, poterie, faïencerie, verrerie, fers, etc., etc.; d'autre part, elle faciliterait le transport d'importation des denrées coloniales, des sels, des ardoises, résines, vins et eaux-de-vie des provinces éloignées, etc., etc.

Dès l'année 1739, M. Joubert de Villemarêt proposa au gouvernement de joindre le Loir à la rivière d'Eure, au moyen d'un canal, dont la dépense n'était évaluée par lui qu'à 1,100,000 fr., somme que M. Chaubry regarde comme bien insuffisante, estimant que, sur le département de la Sarthe seulement, les reparations à faire à la partie déjà navigable, pourraient s'élever à 200,000 fr., et celle pour pousser cette navigation jusqu'aux ponts de Braye, à 300,000 f. Cet habile ingénieur fait observer, que le rehaussement successif des chaussées, fait par les meuniers, pour augmenter la chute

(1) M. Cherrier, ancien ingénieur du département de la Sarthe, a fourni aussi sur le Loir, un grand nombre d'observations, analogues à celles que nous donnons ici d'après M. Chaubry.

de leurs eaux et parer aux atterrissements, a fini par inonder une grande partie des nombreuses prairies qui bordent le cours du Loir, au point que ces inondations permanentes, ont changé en marais les plus riches pâtures, et que, dans un cours de 16 k. seulement, entre la Flèche et Durtal, 264 hect. de prairies excellentes sont devenues sans valeur ; que plus de 400 autres h. en sont sensiblement endommagés, ce qui cause à ce seul canton, une perte annuelle de plus de 27,000 fr. de revenu, augmentée de plus d'un huitième depuis lors ; qu'enfin, sur les plaintes des propriétaires riverains, M. de Voglie, l'un des premiers ingénieurs de son siècle, fut chargé par le gouvernement, en 1752, de faire le nivellement du Loir depuis Angers jusqu'au Lude, sur 73 k. de longueur, et le devis des travaux, qu'il estima, tant pour l'abaissement des chaussées et déversoirs, que pour le creusage de la rivière, pour lui donner la hauteur nécessaire à la navigation, que pour répandre les déblais sur les terres voisines, à une somme de 800,000 f. L'adjudication de ces travaux eut lieu le 15 décembre 1758, mais les riverains, après s'être plaints de l'état des choses, se voyant obligés de supporter une partie de cette dépense, s'opposèrent eux-mêmes à l'exécution du projet, qui est resté abandonné.

Une autre opération, non moins essentielle, serait d'enlever les nombreux atterrissemens ou jars qui se rencontrent dans la rivière, à une profondeur suffisante pour en faciliter la navigation, laquelle est estimée à 1 m. 173 (4 p.), au moins, en contre-bas du niveau des eaux ordinaires, sur une largeur de 13 m. 173 (40 p.). Un arrêté de la préfecture de la Sarthe, du 12 juillet 1808, évaluait ces déblais à 10,267 m. 50 cent. cubes, et la dépense à 28,765 f. 32 c., d'après le dévis de l'ingénieur en chef du département. Ces travaux sont restés également suspendus.

Enfin, en 1796, M. de Belle-Ille, ancien ingénieur militaire de la marine, présenta, à l'administration municipale de Château-du-Loir, un projet de construction d'un canal, destiné à établir par eau, une communication de cette ville avec le Loir. Ce canal, d'une longueur de 2,000 mètres au moins et de 2,340 au plus, sur 17 m. de largeur à fleur d'eau, n'eut nécessité qu'un déblai d'environ 22,212 m. cubes (30,000 t. c.) pour la moindre longueur, et 29,615 m. c. (40,000 t. c.) pour la plus grande, ce qui n'eût occasionné qu'une dépense bien inférieure aux avantages qu'il présentait.

Quoiqu'avec un fonds assez vaseux, le Loir nourrit d'excellent poisson, dont les principales espèces sont la truite, la carpe, le brochet, la perche, la tanche, etc. On y ren-

contre aussi l'alose, le saumon, et quelques autres poissons de mer, qui y remontent par la Loire.

On peut croire que le nom du Loir, a la même étymologie que celui de la Loire, lequel, suivant M. El. Johanneau, viendrait de *liv goer*, en celtique, qui signifie rivière qui déborde. Celle donnée par M. Baudouin de Maisonblanche, tirée de la même langue, *lin guer*, rivière de la ville, paraît beaucoup moins naturelle et moins probable.

Le Loir est compris dans la nomenclature des rivières de l'Anjou, donnée par Pascal Robin, auteur angevin du 17.e siècle, dans les vers latins suivans, qui sont curieux :

« Arva quot Andicavum rigant? Altio [1], Laio [2], Lœdus [3],
Udo [4], Thæda [5], Liger [6], Sarta [7], Vigenna [8], Sebris [9],
Latanus [10], ac media secans urbem Meduana [11],
Et Liromus [12], veteri nota Camilicalæ,
Nec non et celebri Versutia [13] valle Credoni,
Et quæ Leura [14] suâ nobilitatur humo
Pretereà Brisacis Albantia [15] grata Calonis
Et quâ Cosca domus laudibus alta nitet. »

[1] L'Aution, [2] le Layon, [3] le Loir, [4] l'Oudon, [5] le Thouet, [6] la Loire, qui est comme la mère des autres, puisqu'elle les réunit toutes ; [7] la Sarthe, [8] la Vienne, [9] la Sèvre, [10] le Latan, [11] la Mayenne, [12] l'Irosme, [13] la Versée, qui vient du Craonnois, [14] l'Erve, qui traverse les Mauges ; et [15] l'Aubance, qui baigne les murs du château de Brissac.

LOMBRON, *Lombronio* ; commune du canton et à 3 kil. 1/2 N. N. E. de Montfort-le-Rotrou ; de l'arrond. et à 18 k. E. N. E. du Mans ; anciennement du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort ; du diocèse et de l'élection du Mans. — Distanc. légal. : 4 et 22 k.

DESCRIPT. Bornée au N., par Torcé et S.-Célerin ; à l'E., par la Chapelle-S.-Rémy ; au S., par le Pont-de-Gênes et Montfort ; à l'O., par S.-Corneille et Sillé-le-Philippe ; la forme de cette commune est à peu près celle d'un demi-cercle, dont la corde, ayant 8 k. de diam., est au S. O., et la partie convexe au N. N. O. ; sa largeur varie de 1 kilomètre 1/2 aux extrémités, contre 4 k. au centre. Le bourg, situé presque au centre du diamètre de la corde, à la presque extrémité S. S. O. du territoire, forme une rue un peu arquée du N. N. O. au S. S. E., passant à l'O. de l'église, en face de laquelle une autre petite rue, partant de la première, se dirige à l'O. : une autre portion du bourg, forme comme un hameau, à quelque distance à l'E. S. E. de la première. Jolie mais petite église, du genre gothique secondaire, avec autel à la romaine et tabernacle en marbre ; à clocher en flèche. Cimetière attenant au S. et à l'E. de l'église, clos de murs d'appui.

POPULAT. De 186 feux jadis, actuellement de 267, qui comprennent 625 individ. mâles, 666 fem., total, 1,291; dont 316 dans le bourg; 112 au hameau des Jouasières, 50 à celui des Bresteaux, 45 aux Trébuchets, 35, 30 et 25 à ceux des Tertres, des Boivinières et des Montchévraux.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclus.: mar., 110; naiss., 365; déc., 367. — De 1813 à 1822: mar., 129; naiss., 413; déc., 253.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S.-Martin; assemblée le dimanche le plus prochain du 11 novembre. — La cure, qui valait environ 1,600 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de S.-Calais. Le prieuré de Bresteau ou de S.-Jean-de-la-Pelouse, dont la chapelle existe mais ne sert plus au culte, à 1,4 h. N. N. O. du bourg, valait 330 l.: il était à la même présentation.

La tradition populaire veut que Bresteau fut une ancienne ville et sa chapelle la première église paroissiale du lieu, tandis que celle actuelle, n'était alors qu'une chapelle, qui ne devint église paroissiale de Lombron qu'après la ruine de Bresteau, pendant quelqu'une des guerres civiles qui, pendant plusieurs siècles, ravagèrent le pays: cette tradition paraît dénuée de fondement sous ce rapport. Une assemblée qui avait lieu à S.-Jean-de-la-Pelouse, le 24 juin, est encore fêtée par quelques fermiers voisins de ce lieu. — S.-Michel, autre chapelle, située à 2 k. N. du bourg; n'existe plus, de même que celle du château de Loresse.

« De 1255 à 1261, Guillaume Roland, 45.e évêque du Mans, consent à ce que le chapitre de son église abandonne au curé de Lombron, la dîme de cette paroisse, à la charge de payer tous les ans 10 liv. tournois au chapitre. » — « De 1274 à 1277, Geoffroi d'Assé, second successeur de G. Roland, lègue une somme d'argent à son chapitre, pour acheter des dîmes dans la paroisse de Lombron. » — « En 1275, Gui de Gallerande ou de Garlande, écuyer, de la paroisse de Beaufay, donne à l'église du Mans, toutes les dîmes qu'il a droit de prendre dans la paroisse de Lombron, avec une grange pour les retirer; il donne en outre deux autres traits de dîmes, et la moitié des pailles qu'il perçoit tant à Lombron qu'à Braistel, pour augmenter la dotation d'une chapelle fondée par Azon, ancien chantre de ladite église du Mans. » Lepaige, qui rapporte la donation de Guillaume Rolland et celle-ci, y trouve quelque chose de contradictoire. Mais il y avait tant de sortes de dîmes et de décimateurs alors, qu'il serait puéril de chercher à accorder ces apparences de contradiction.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, suivant Lepaige, était annexée à la terre de Pescherai, située dans la paroisse du Breil, et appartenait, dit-il, à la famille de Broc. Nous pensons que Lepaige s'est trompé; que cette seigneurie était annexée dans l'origine, à la terre et château de Braistel ou Bresteau, qui n'est plus qu'un hameau, situé à 2 k. au N. N. O. du bourg de Lombron, au-dessus du prieuré de Braistel ou S.-Jean-de-la-Pelouse, dont il a été parlé; que ce château ayant été ruiné, lors des guerres du moyen âge, le siége de cette terre fut transféré, et un nouveau manoir construit, sur le territoire de la paroisse de Beillé, où est actuellement Bresteau, dont il a été parlé à l'art. sous ce titre et à celui Beillé (pag. 224 et 143 du 1.er vol.); qu'en effet ce château a appartenu aux maisons de Laval et de Broc, de même que celui de Pescherai, ce qui aura causé l'erreur de Lepaige. De ce qui précède et de plusieurs autres documens, il résulte que la seigneurie de Lombron dépendait du comté de Bresteau.

Il y avait dans la paroisse le château de Loresse ou Lauresse, encore subsistant, situé à 1,1 h. S. E. du bourg, auquel était annexé une chapelle qui ne sert plus au culte. Reconstruit depuis deux siècles, sur une éminence, le château de Loresse est un bâtiment de forme moderne, à trois pavillons carrés, un au centre et les autres aux deux bouts, à embrâsures des ouvertures et angles des murs montés en briques; le pavillon du milieu surmonté d'une lanterne ou clocheton, où était une horloge, transportée dans l'église paroissiale pendant la révolution : ce château est accompagné de jardins, entouré de murs, d'une fuie et d'un joli bois. Il appartient à M. Langlois, négociant au Mans, à cause de la demoiselle Guillouard son épouse, dont le père et l'oncle l'avaient acheté d'un sieur Pâté de Reims. Loresse a été successivement dans les maisons de Montmorency, d'Avaugour, de Vaux-Loresse, le Coustelier de S.-Patern, etc. — La terre de Loresse donna son nom à une sous-branche des Montmorency-Fosseux, devenus branche aînée de Montmorency, en 1570. La branche de Loresse commença dans Pierre de Montmorency, 3.e fils de Pierre, premier marquis de Thorée, baron de Fosseux, et de Jacqueline d'Avaugour, lequel porta le nom de baron de Loresse et épousa, en 1584, Louise de la Faigne (v. cet art.), et, en 1601, Suzanne de Rieux. Pierre, fut gouverneur du Perche et de Château-du-Loir. Cette branche s'éteignit à la mort de Pierre II de Loresse, fils du second mariage du précédent, qui ne laissa point d'enfans de ses deux alliances, dont la dernière avec une Montmorency.

Dans le siècle dernier, les seigneurs de Bresteau et de Montfort transigèrent, relativement au partage de la suzeraineté de Loresse.

Un seigneur de Loresse, de la famille de Montmorency, suivant une tradition locale, fit le voyage de la Terre-Sainte dont il rapporta un morceau de la vraie croix qu'il déposa dans la chapelle de S.-Rémy, devenue église paroissiale du même nom (voir cet art.). Soit par lui de son vivant, soit après sa mort, suivant la même tradition, l'épée de ce noble croisé fut incrustée dans une espèce de fût de colonne, encore existant dans le cimetière du Pont-de-Gesnes, dans lequel nous avons en effet trouvé une sorte de cylindre en fer, remuant dans la pierre, mais qu'il nous a paru impossible d'en arracher et qui ne nous a point semblé appartenir à une épée, mais être une espèce de boulon ou tige de fer; la partie supérieure, qui en a été cassée et détruite, servait à contenir les branches supérieures d'une croix en pierre, dont la colonne restante formait le bâton. Si cette tradition a quelque vérité, et que le croisé dont elle parle fut réellement de la famille de Montmorency, il s'agirait de Thibaut de Montmorency, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec Louis-le-Jeune, en 1147; de Mathurin III qui accompagna S. Louis en Afrique, vers l'an 1270; ou de Guillaume son fils, qui fut chevalier du Temple.

La terre de la Grandmaison, avec une maison assez moderne flanquée d'une tour à l'E, située sur une élévation à 8 h. O. N. O. du bourg, appartenait autrefois à M. Guyonneau, officier en cour; actuellement à sa fille, M.me Belin de Berus.

HIST. CIV. Un arrêt du parlement, du 5 juin 1758, accorde aux notaires de la ville du Mans, contre maître Guédon, notaire à Lombron, le droit d'exercer dans tout le ressort de la sénéchaussée du Maine. Le notariat de Lombron est supprimé.

HYDROGR. Lombron est arrosé au N. O., par la petite rivière de Vive-Parance; du N. au S. O., par le ruisseau l'Ortier; au centre, par le Crocieux et deux autres petits ruisseaux, prenant naissance à la Grandmaison et près du bourg, qui affluent à l'Ortier; au S. E., par celui de Puiseaux, qui coule au S., et va se jeter dans l'Huisne, au-dessus du moulin du Breil, après 3 k. 1/2 de cours — Moulin à blé de Crocieux.

GÉOLOG. Sol montueux, coupé, du N. à l'E. et au S. O. particulièrement; terrain secondaire, recouvert de couches épaisses d'alluvion; offrant de la marne grisâtre, de la glauconie sablonneuse, des ludus quartzeux, des sables siliceux profonds, etc.

DIVIS. DES TERR. En labour, 765 hect. ; jardins, 35 ; vignes, 5 ; prés, 738 ; pâtur., 90 ; bois taill., 404 ; land. et pinièr., 129 ; étangs, 1 1/2 ; égl., cimet., presbyt., 1 1/2 ; chem., 37 ; eaux cour., 21 ; total, 2,227 hectares. — 310 maisons, 322 bâtim. ruraux.

CONTRIB. Fonc., 7,463 f. ; personn. et mobil., 753 f. ; port. et fen., 278 f. ; 22 patentés : dr. fixe, 103 f. ; dr. proport., 30 f. Total, 8,627 f. — Perception de Montfort.

CULTUR. Superficie argilo-sablonneuse et de sable pur, médiocrement fertile ; cultivée en céréales, dans la proport. de 11 parties froment et orge, contre 7 en seigle et avoine, qui suffisent à peine à la consommation des habitans. On cultive en outre, maïs, trèfle, pommes de terre, chanvre, citrouilles, etc. ; fruits à cidre, un peu de vin, bois, châtaigners, etc. Elèves de poulains, en petit nombre ; beaucoup de veaux et génisses, de porcs, de chèvres ; moutons, en moyenne quantité. — Assolement triennal et quadriennal ; 11 fermes principales, un bien plus grand nombre de bordages ; 40 charrues. = Fréquentation des marchés de Montfort, de Bonnétable et du Mans ; des foires du Pont-de-Gênes.

INDUSTR. Quelques métiers à toiles communes et canevas, pour particuliers, ou pour la halle du Mans.

ROUT. ET CHEM. Des chemins vicinaux seulement.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien autre que ce dont il a été parlé précédemment, sous le premier rapport ; sous le second, plusieurs noms indicatifs de lieux montueux ; le Paradis, Puiseaux, la Forêt, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau de bienfaisance, instituteur et institutrice primaires, avec rétrib. communale ; débit de tabac. Bureau de poste aux lettres, à Connerré.

LONE, l'AUNE ; voyez AUNE (L').

LONG, LON (LE), petite rivière, prenant sa source à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire), se dirige au N. O., entre dans le département de la Sarthe, à Dissay-sous-Courcillon, où elle reçoit le Gravot, près et au N. O. de l'église ; se jette dans le Loir, à 1 k. au N. O. de l'ancienne abbaye de Bonlieu. Cours total, 21 k. 1/2, dont 5 1/2 sur le département, où elle fait tourner trois moulins.

LONGAUNAI, LONG-AUNAY, AULNAY, AULNOYS, *Longus Alnetus* ; forêt que l'on trouve souvent citée dans les vieilles chroniques et les anciens historiens du Maine. Presqu'entièrement défrichée, aujourd'hui qu'il n'en reste plus que celle des Deffais de Vadré ou de Courcelles (voir cet

article), on a peine à la reconnaître dans les vastes landes, qui forment une partie du territoire situé entre la rive gauche de la Sarthe, d'un côté, et les bourgs de Malicorne, Courcelles, Ligron, S.-Jean-de-la-Motte, Oizé, Cérans, Parigné-le-Pôlin et Guécélard; c'est à dire, sur une superficie de 16 à 17 mille hectares de terrain, où elle s'étendait sur 11 à 12 anciennes paroisses, soit en partie soit en totalité. Jaillot donne une contenance de 500 arpens (330 h.) à cette forêt; mais presqu'entièrement détruite de son temps, il fallait néanmois y comprendre les bouquets de bois qui existaient encore alors, et qui n'en étaient que des démembremens, tels que ceux de la Vicomté et des Palis, en S.-Jean-du-Bois, qu'il porte à 523 arpens; de Minclou, en la Suze, de 250; de la Chaussepalière, en S.-Jean-de-la-Motte, de 300; des Deffais de Vadré, de 850, bouquet plus considérable que celui qu'il appelle de Longaunai; total, 2,423 arpens (1,598 hectares).

La forêt de Longaunai, faisait partie de la baronnie du même nom, dont l'article est ci-après. — De 1095 à 1110, Hélie de la Flèche, alors comte du Maine, accorde au chapitre de S.-Pierre-de-la-Cour, du Mans, droit d'usage dans la forêt de Long-Aulnay. — De 1110 à 1129, le prieuré de la Fontaine-S.-Martin reçoit de Foulques comte du Maine et d'Anjou, et d'Érembourge son épouse, fondateurs de ce prieuré, droit de pernage et chauffage, sans marque ni mesure, dans la même forêt. — En 1230, le roi S. Louis, dans ses lettres de confirmation de la fondation de l'Épau, donne à ce monastère le droit d'y prendre tout le bois nécessaire à ses besoins. — En 1482, Jean Boussevin dit Deneue, rend aveu au roi, pour 400 arpens de landes qu'il possède dans la forêt de Long-Aulnay. — En 1451, 1470, 1486, 1592, on voit, par différens aveux, que l'habergement de la Forterie, par. de Parigné-le-Pôlin, est déclaré situé *en*, puis *près* la forêt de Long-Aulnay; que le fief de Breslay et celui de la Verrière, sont situés dans la seigneurie de Long-Aulnay, dont ils relèvent. — En 1478, le seigneur de Brouassin avoue tenir du comte du Maine, un droit de chasse en la même forêt; et en 1452 et 1476, Jacquet et Jacques de Maridort, seigneurs de Vaux-en-Belin et de Château-Sénéchal, font également aveu pour « droit de chasse à grosses bêtes rouges, rousses et noires, en la seigneurie de Long-Aulnoys (*sic*) ».

Nous avons vu, aux articles Courcelles, Fontaine-Saint-Martin, Ligron, etc., que d'après la très-apocryphe histoire de S. Démétrius, compagnon de S. Martin de Tours, la troupe de démons qui tourmentaient ce pays et que fit dispa-

raître Démétrie, faisaient leur retraite aux *mollières de Gallier*, dans la forêt de Longaunai.

LONGAUNAI, Y ; ancienne baronnie dont le siége était établi dans la paroisse et commune de Mézeray, du canton de Malicorne, et s'étendait, comme la forêt du même nom, qui en faisait partie, sur plusieurs des paroisses circonvoisines. Du domaine des comtes du Maine, dans l'origine, elle passa dans celui de la couronne, après la confiscation sur Jean-sans-Terre, des biens des derniers comtes de cette province, de la maison de Plantagenet ; fut donnée, par engagement, à la maison de Champagne-la-Suze, puis à la famille le Haguais de Montgivrault, et enfin à celle de Chamillart. Le roi en ayant approprié par échange le comte d'Eu, celui-ci en traita avec M. de Chamillart de la Suze, qui la réunit au comté de ce dernier nom. Ce qui en reste fait actuellement partie de la terre de Courcelles (voir cet art.), appartenant à M. le marquis de la Suze. — La juridiction de cette baronnie était exercée à Mézeray, dans un ancien manoir situé près le bourg, appelé les Grandes Maisons, par le bailli ou maître particulier des eaux et forêts du Maine, ou par son lieutenant et par le procureur du roi : ces officiers connaissaient aussi des eaux et forêts dans l'étendue de cette baronnie (voir l'art. MÉZERAY). — En 1550, Henri II ayant ordonné l'arpentage général et la vente des landes dépendantes du domaine royal dans le Maine, Jean Menault, bailli des eaux et forêts de ce comté, Guill. Regnard, ségrier de la forêt de Long-Aulnay, et René Cornu, greffier de ladite forêt, déclarent aux commissaires du roi chargés desdites opérations, Fr. de Boislève et J. Teste dit de Bretagne, conseillers au parlement de Paris, que les dépendances de ladite baronnie s'étendent sur les paroisses de Foulletourte ou Cerans, la Suze, Mézeray, Ligron, Courcelles, la Fontaine-S.-Martin, Fercé, S.-Jean-du-Bois, S.-Jean-de-la-Motte, Oizé, Parigné-le-Pôlin, Roissé, etc. D'après ledit arpentage, ces landes se trouvèrent comprendre 5,456 arp. (3,600 hect.), et lorsqu'il s'agit de procéder à leur adjudication, le sieur Fr. du Bouchet, seigneur de la Forterie, par. de Parigné-le-Pôlin, y fit opposition, disant qu'à cause dudit fief : « il a droit de prendre le 6.e denier provenant des paissaiges, pasturaiges et aurislaiges de la forêt de Longaunay, ensemble des landes, bruyères et terres vagues à la vente desquelles on veut procéder, par suite de quoi son droit serait grandement diminué ; » sur quoi fut répliqué « que lesdits droits, s'ils avaient été accordés aux prédécesseurs dudit Dubouchet, comme sergens préposés à la garde de ladite forêt, ce droit ne pouvait s'étendre sur les

landes, qui n'avaient point eu besoin d'être gardées, et en auraient moins besoin encore lorsqu'elles seraient aliénées, etc. »

LONGÈVE, rivière ; voyez LONGUÈVE-OUEST.

LONGIS (SAINT-) ; voir SAINT-LONGIS.

LONGNE, LOGNE, LOIGNE, S ; *Loenna*, *Loenia* ; commune dont le nom signifie HAMEAU ; du canton et à 6 k. N. E. de Loué ; de l'arrond. et à 21 k. O. du Mans ; jadis du doyenné de Vallon, de l'archid. de Sablé, du dioc. et de l'élect. du Mans. — Distanc. légal. : 6 et 24 kil.

DESCRIPT. Bornée au N., par Epineu-le-Chevreuil et Amné ; au N. E. et à l'E., encore par Amné et par Brains ; au S., par Auvers-sous-Montfaucon ; à l'O., par Chassillé ; cette petite commune, de forme ovoïde, a de 2 à 2 k. 172 de diam. du N. au S., contre 4 k. d'E. à O. Le bourg, placé presque au centre du territoire, forme une, petite rue s'étendant du N. au S., passant à l'E. de l'église, et débouchant sur la grande route du Mans à Laval, où se trouvent d'assez belles maisons et plusieurs auberges. Eglise romane, l'une des plus remarquables de la contrée, par son chœur voûté en pierre, à colonnes romanes ; sa porte latérale sud, surmontée d'un cordon à denticules ; ses colonnes extérieures à chapiteaux romans, à ornemens variés, surmontées de futs de colonnes plus menus que ceux des inférieures ; par ses contreforts plats, à niches carrées, dans lesquelles se trouvent de petites croisées. Clocher en flèche ; cimetière entourant l'église, si ce n'est au nord, clos de murs et de haies.

POPULAT. De 75 feux jadis, actuellement de 137, compren. 249 individus mâles, 257 femelles, total 506 ; dont 324 dans le bourg, 25 au hameau de la Gabelle, et 18 à celui du Chêne.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariag., 27 ; naiss., 113 ; déc., 118. — De 1813 à 1822 : mar., 34 ; naiss., 140 ; déc., 114.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S. Pierre ; assemblée le dimanche le plus prochain du 29 juin. La cure, qui valait 500 liv. de revenu, était présentée par le chapitre diocésain. — Vers le commencement du 13.e siècle, Pierre de Chassillé abandonne au chapitre de l'église du Mans, la moitié des dîmes de Longne, affranchies de toute servitude féodale : le chapitre paie ce don 13 l. 10 s. mançais. — 1142 à 1186, Guillaume de Passavent, 38.e évêque du Mans, fait restituer à son chapitre, le patronage de l'église dudit lieu, dont s'étaient emparé des séculiers. — 1133 à 1135, les chanoines de S.-Pierre de la Cour, du Mans, transigent avec Guillaume, abbé de la Couture, devant Gui d'Etampes, év.

diocésain et Hugues, archevêque de Tours, sur des contestations qu'avaient le chapitre et le monastère, au sujet des paroisses de Longne et de Roëzé.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, était annexée au château des Bordeaux, situé sur le territoire d'Amné (voir cet art.). Elle passa, comme ce château, dans la famille du Bois de Maquillé (voir l'art. FLACÉ), en 1565, par le mariage de Guillaume I.er du Bois, seigneur de Bois-Gilbert, avec Jeanne de Mandan, fille d'Ambroise et de Catherine d'Azon, dame des Bordeaux.

HIST. CIV. On donne dans le pays, aux habitans de Longne, l'épithète de *burettiers*, dont nous ignorons la signification.

HYDROGR. La commune est arrosée à l'est, par le ruisseau de la Bailliverie, qui se jette dans le Gé ou Géax, après un cours d'un kil. au plus.

GÉOLOG. Sol montueux à l'ouest, où se trouve la butte dite du Brouillard, d'environ 20 mètres d'élévation. Terrain secondaire, offrant le calcaire compacte en extraction.

DIVIS. DES TERR. En labour, 384 hect.; jard., 9; vign. 12; prés et pâtur., 26; bois taill., 89; superfic. des bâtim., 2 1/2; égl., cimet., etc., 1; rout. et chem., 33; eaux courant., 1/2. Total, 555 hect.

CONTRIB. Foncier, 2,413 f.; personn. et mobil., 256 f.; port. et fen., 78 f.; 11 patentés: dr. fixe, 101 f.; dr. proport., 34 f. Total, 2,882 f. — Perception de Coulans.

CULTUR. Superficie argileuse et argilo-calcaire, passablem. productive; cultivée en céréales, à peu près en égale quantité, dont il n'y a point ou que peu d'exportation réelle; chanvre, trèfle, pommes de terre, arbres à cidre, vigne, donnant un vin médiocre; bois, etc. Elèves d'un petit nombre de poulains; de bêtes aumailles, porcs et moutons, en assez grande quantité. — Assolement quadriennal; 4 fermes principales, 10 bordages; 14 charrues. = Fréquentat. des marchés de Loué et de Vallon.

INDUSTR. Extraction et taille de la pierre calcaire pour bâtir, du moëllon pour la route. Quelques métiers à toile, pour particuliers seulement.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route n.° 157, allant du Mans à Laval, traverse le territoire de l'E. à l'O., par son centre, en passant à la droite du bourg, qui s'est accru de plusieurs maisons construites sur cette route; le grand chemin de Loué à Conlie limite la commune, au nord-ouest.

NOMS REMARQ. La Bailliverie, la Gabelle, la Tuilerie, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale; une institutrice primaire. Bureau de poste aux lettres au Mans, de distribut. à Coulans.

LONGUÈVE-EST, LONGUÈRE, *Cassini*; d'*aqua*, eau, d'où *aigue*, *aiguère*, et, par la suppression du g, *aive*, puis *eve*, *eveux*; petite rivière qui prend sa source à l'ouest de la forêt de Vibraye, dans la partie est du département, se dirige à l'O. N. O., arrose Semur, Lavarré, Dollon, le Luard; reçoit la Tortue et la Nogue réunies, au N. O. du bourg de Thorigné, où elle prend le nom de Dué, jusqu'à son confluent dans l'Huisne, tout près au N. de Connerré, après avoir traversé près de ce bourg le pont construit sur la grande route de Paris à Nantes. Cours, jusqu'à l'Huisne, 16 kil., pendant lequel elle reçoit le ruisseau des Loges, celui de Tortaigne et plusieurs autres, fait tourner 8 moulins, et nourrit brochet, truite, barbeau, et autres poissons qui y remontent de l'Huisne.

LONGUÈVE-OUEST, LONGÈVE; autre petite rivière prenant naissance aux fermes de la Gilardière et de Brisse, en Neuvillelalais, dans la partie ouest du département; se dirige à l'E. N. E., puis directement à l'E.; arrose Neuvillelalais, Vernie, Assé-le-Boisne, le Tronchet et Saint-Marceau, où elle conflue dans la Sarthe, à 1 k. 1/2 N. du bourg. Dans son cours de 13 k., elle reçoit plusieurs ruisseaux assez importans, fait mouvoir 10 moulins et nourrit brochet, perche, chevanne, gardon, goujon, etc.

LORESSE, LAURESSE, château; voir l'art. LOMBRON.

LOROUER (LE), LOROER, LOROIR, LORROUER, *Laboratorio*; petite contrée située à la lisière E. N. E. de la forêt de Bersay ou de Jupilles, ne se composant que des communes de S.-Pierre et de S.-Vincent du Lorouer, dont la première n'est souvent appelée que du seul nom de LOROUER. Voir ces deux articles.

LOUAILLE, N.-D. DE LOUAILLE, LOAILLE, LŒILLE, LOUEILLE; *Loeillium*; de *Lua*, déesse des expiations, ce qui annoncerait un établissement romain, très-probable en ce lieu? (voir l'article VION, *Antiq.*) Commune CADASTRÉE, du canton et à 8 kilom. 1/2 S. E. de Sablé; de l'arrond. et à 17 k. N. O. de la Flèche; à 42 k. O. S. O. du Mans; autrefois du doyenné, de l'archiprêtré et de l'élection de la Flèche; du diocèse d'Angers. — Dist. légales: 9, 20, 49 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par Vion; au N. E., par Parcé; à l'E., par le Bailleul; au S., par la Chapelle-d'Aligné; à l'O., par Précigné et Courtillers; cette commune forme un pentamètre irrégulier, de 3 k. de diam. central du N. au S., sur 4 k. d'E. à O. Le bourg, situé à l'extrémité N. du

territoire, se compose d'une petite rue, s'étendant, de l'O. à l'E., jusqu'à la route de la Flèche à Sablé où elle aboutit, et où se trouvent plusieurs auberges ; cette petite rue passe à quelque distance au S. de l'église, devant laquelle elle forme une place. Eglise assez jolie à l'intérieur, reconstruite depuis un certain nombre d'années, à clocher en pyramide écrasée, sur une tour carrée. Ancien cimetière, attenant à l'église, ne servant plus aux inhumations ; un autre à 1 h. au S. E. du bourg, sur le bord de la grande route, dans lequel est une petite chapelle, clos de haies seulement. On remarque dans le bourg, la Grande-Maison, ayant un pavillon carré, des fenêtres en croix de pierre, etc., au-dessus de l'une des portes on lit la date de 1628 ; plusieurs autres du même genre, à moulures plates, à filets, etc. ; une tombelle ou motte, vis-à-vis le portail de l'église, d'environ 25 mètres d'élévation, entourée de larges fossés, qui dépendait de la métairie de la Cour.

POPULAT. De 72 feux jadis, aujourd'hui de 87, comprenant 185 individus mâles, 181 femelles, total, 367 ; dont 115 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivement : mar., 28 ; naiss., 117 ; déc., 91. — De 1803 à 1812 : mar., 20 ; naiss., 98 ; déc., 97. — De 1813 à 1822 : mar., 26 ; naiss., 102 ; décès, 61.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de la Vierge ; point d'assemblée La cure était à la présentation du curé du Bailleul ; la chapelle S.-Jacques ou de Bourdon, à celle du seigneur ; le curé de Louaille présentait à la prestimonie matutinale.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, annexée à la Grande-Maison et dont la juridiction et les droits féodaux s'exerçaient à la Cour, fut réunie, à une époque inconnue, à celle de Précigné. L'une et l'autre furent portées, au commencement du 16.e siècle, dans la maison de Laval Bois-Dauphin, par le mariage de Guionne, fille de Bertrand de Beauveau seigneur de Précigné, avec René 1.er de Laval, seigneur de Bois-Dauphin. Ces terres furent réunies au marquisat de Sablé, érigé en 1602, par suite de l'acquisition que fit Urbain de Laval, de la baronnie de Sablé (voir les articles PRÉCIGNÉ et SABLÉ). — Le fief des Marais, à 1 k. N. E. du bourg de Louaille, ne dépend point de cette commune, mais de celle de Vion.

HYDROGR. Le ruisseau de la Fontaine-sans-Fond, venant de la lande de Vion, traverse la grande route sous une arche

au bourg de Louaille et sépare le territoire de ces deux communes. — Point de moulins.

GÉOLOG. Sol plat, totalement boisé dans la partie S. O.; terrain secondaire, offrant le calcaire horizontal.

CADASTR. Superficie de 1,049 hectar., 45 ar. 60 centiar., se divisant en : — Terr. labourabl., 618 hect. 51 ar. 60 cent.; en 5 class., éval. à 5, 9, 15, 22 et 27 f. — Jard., 15-18-45 ; 2 cl. : à 27, 34 f. — Pépin., 0-11-50 ; 2 cl. : 27, 34 f. — Verg., terr. plantés, aires, 2-38-10 ; à 22 f. — Douv., 0-10-50 ; à 27 f. — Vign., 3-74-40 ; à 6 f. — Prés, 124-62-40 ; 4 cl. : 9, 15, 24, 30 f. — Pâtur., 13-55-60 ; à 7 f. — Bois futaies, 1-70-0 ; à 18 f. — Bois taillis, 209-61-90 ; 4 cl. : 5, 11, 15, 22 f. — Broussaill., 0-15-80 ; à 4 f. — Landes, 25-21-60 ; à 5 f. — Mares, mortiers, 1-93-30 ; à 5 f. — Sablonnièr., 0-39-0 ; à 2 f. — Superfic. des bâtim., 4-08-50 ; à 27 f. *Objets non impos.* : Egl., cimet., presbyt., 0-88-15. — Rout., chem., plac. publ., 25-19-60. — Ruiss., 2-05-20. = 76 maisons, en 6 cl. : 11 à 4 f. ; 36 à 10 f. ; 20 à 16 f. ; 5 à 24 f. ; 3 à 40 f., 1 à 60 f.

REVENU imposable : propriétés bâties, 1,024 f. ; propr. non bâties, 14,407 f. 79 c. Total, 15,431 f. 79 c.

CONTRIB. Fonc., 2,355 f. ; pers. et mobil., 172 f. ; port. et fen., 65 f. ; 4 patentés : dr. fixe, 38 f. ; dr. proport., 11 f. Total, 3,641 f. — Percept. de Précigné.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, passablement product., ensemencée en seigle principalement, moitié moins en froment, peu en orge et en avoine ; exportat. réelle du tiers environ des récoltes ; produit en outre chanvre, trèfle, pommes de terre, vigne donnant un vin médiocre ; bois, dont 1/5.e au moins dépend de la forêt de Malpaire. Peu d'élèves de chevaux ; bon nombre de veaux et génisses, de moutons, de porcs, dont on engraisse la plupart ; de chèvres, etc. — Assolement triennal ; 5 fermes principales ; 15 bordages et closeries ; 17 charrues. = Fréquentation des marchés de Sablé.

INDUSTR. Nulle autre que la culture des terres.

ROUT. ET CHEM. La route royale, n.° 159, traverse le territoire du S. E. au N., en longeant l'extrémité E. du bourg.

NOMS REMARQ. Les Royaux, la Reinière, les Moineries, les Roches, la Motte-Landry, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres à Sablé.

LOUDON, château en Parigné-l'Evêque. V. cet article.

LOUÉ (CANTON DE), de l'arrondiss. du Mans, compris entre le 2.e degré 16 min. et le 2.e d. 39 m. de longitude, et

entre le 47.e d. 55 m. et le 48.e d. 4 m. de latitude ; se composant de 14 communes et de 16 anciennes paroisses, qui sont :

* Amné,
Auvers-sous-Montfaucon,
* Brains,
* Chassillé,
* Chemiré - en - Charnie et Etival-en-Charnie,
* Coulans,
* Cranne-en-Champagne,
* Epineu-le-Chevreuil,
Joué-en-Charnie et Montreuil-en-Champagne,
* Longne,
Loué, *chef-lieu ;*
S.-Denis-d'Orques,
Tassillé,
* Vallon.

Ce canton qui, d'après l'organisation de 1790, faisait partie du district de Sillé-le-Guillaume, ne se composait alors que de 8 communes, compris celle du Creux, réunie à S.-Denis-d'Orques dès avant l'arrêté du 13 brumaire an x, qui l'a constitué dans l'état actuel. Celles dont les noms sont précédés d'une astérisque, faisaient partie, savoir : Amné, Chassillé, Chemiré, Etival, celui-ci commune séparée alors, et Epineu, du canton de ce dernier nom, supprimé ; Brains, Coulans, Cranne et Vallon, de celui de Vallon : Montreuil était aussi une commune séparée, du canton de Loué.

Borné au N., en majeure partie par le canton de Conlie, beaucoup moins par ceux de Sillé et du Mans ; à l'E., encore par ce dernier et par celui de Conlie ; au S. et au S. S. O., par celui de Brûlon ; à l'O., par le départem. de la Mayenne ; la forme de ce canton est un carré long irrégulier, s'étendant de l'E. S. E. au N. N. O. sur un diamètre de 21 kilom. environ, sur 10 kil. de largeur, dans lequel le chef-lieu se trouve près et au centre de la ligne formant sa limite S. Le point de son territoire le plus rapproché du chef-lieu de département, qui est à l'E. N. E., n'en est distant que de 11 k., tandis que le plus éloigné, qui est à l'O., l'est de 36 k. — Superficie, 21 kil. carrés ou 21,000 hectares de contenance environ.

POPULAT. De 15,062 individus, suivant le récensement arrêté par ordonnance du 15 mars 1827, répartis en 3,760 feux, comprenant 7,383 indiv. mâl., 7,673 femelles. Augmentation de population depuis 1804, 1,969 individus, ou un peu moins de 3/23.es — La superficie étant de 210 kilom. carrés, c'est 71 indiv. 3/4 pour chacun.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 1,020 ; naiss., 4,057 ; déc., 3,490. — Produit de chaque mariage, 3 50/51.es — Excédant des naissances sur les déc., 567 ou un peu plus de 1/7.e = De 1813 à 1822 : mar., 1,042 ; naiss., 4,229 ; déc., 3,233. — Produit de chaque mariage, 4 1/17.e environ. — Excéd. des naiss. sur les déc., 996 ou 5/21.es à peu près.

CONTRIB. Foncier, 80,309 f. ; personn. et mobil., 8,541 f.; port. et fen., 2,988 f. ; 432 patentés : dr. fixe, 3,050 f. ; dr. proport., 1,198 f. 16 c. Total, 96,083 f. 16 c. ; ce qui fait 6 f. 37 c. 14/15.es environ par individu ; ajouter 3 f. 58 c. 4/15.es additionnels, fait 9 f. 96 c. 1/3 de contrib. directes, payées par chaque individu du canton. — Quatre percepteurs, y ayant leur résidence, sont chargés du recouvrement de ces contributions.

De l'arrondissement électoral de la Flèche, avant la charte de 1830, le canton de Loué a fourni, antérieurement à la loi du 19 avril 1831, le nombre de jurés et d'électeurs ci-après :

	JURÉS.	ÉLECTEURS d'arrond.	ÉLECTEURS de départ.
Pour 1828, et élections de novemb. 1827.	25	18	5
—— 1829.	24	19	4
—— 1830.	24	20	4
—— 1831.	24	21	0

(Nous donnerons en un seul tableau, le nombre des électeurs et des jurés, d'après la loi du 19 avril 1831, afin de ne rien changer à l'ordre de notre travail précédent. Nous faisons observer que, dans les listes pour 1831, les colléges de département se trouvent supprimés).

HYDR. Le canton de Loué est arrosé par les petites rivières le Treulon, dont les sources se trouvent à son extrémité O. ; le Palais ; la Vègre, la plus importante d'entre elles, laquelle coupe le territoire en deux parties presque égales ; par le Gé et la Gée ou Géax, cette dernière le limitant presque à l'E. ; ayant toutes leur direction du N. au S. ou au S. O., pour aller se jeter dans la Sarthe. Un grand nombre d'étangs, principalement dans la partie occidentale ; une fontaine d'eau minérale à Chassillé ; une autre d'eau douce, au sommet du rocher d'Orques. — 31 moulins sur ces cours d'eau, dont 4 à 2 roues, la plupart à blé ; 1 à papier, plusieurs à tan et à trèfle. — 1 moulin à vent.

GÉOLOG. Sol légèrement ondulé, plus montueux dans la partie ouest ; coupé, boisé ; terrain de transition sur la rive droite de la Vègre, secondaire sur la rive gauche, offrant des marbres en exploitation sur plusieurs points, qui le disputent en bonté et en beauté à ceux de Sablé et d'Asnières ; du minerai de fer, de l'anthracite, des grès anciens et à aiguiser, dans la première partie ; de très-beau calcaire jurassique, compacte, ou oolitique sur quelques points, de bonne qualité ; des marnes, des argiles à poterie et à briqueterie, des bois pétrifiés, etc. Le calcaire jurassique contient un grand

nombre de fossiles, dont les espèces sont indiquées aux articles de localités, ou sont les mêmes que ceux dénommés à l'article cantonnal de Brûlon ; un certain nombre de plantes rares et de coquilles fluviatiles et terrestres, également indiquées aux articles locaux.

CULTUR. Ce canton, l'un des plus fertiles de la Sarthe, produit en abondance froment, orge, méteil, seigle, avoine ; sarrazin, dans sa partie occidentale seulement ; trèfle, en quantité ; bien moins de sainfoin et de luzerne ; jarosses, pois, millet ; pommes de terre, citrouilles, etc. ; chanvre, de bonne qualité, sans être d'une grande taille, appelé Brémont ou Angevin ; prés d'assez bonne nature ; beaucoup de bois, dont les principaux bouquets sont une portion de la forêt de la Grande-Charnie, d'environ les deux tiers ; une petite partie de celle de la Petite-Charnie ; les bois de la Chartreuse de S.-Denis-d'Orques, du Creux, de Chemiré, d'Epineu, de l'Hommoie ; une partie de ceux de l'Isle, etc. ; tous en essence de chêne pour la grande majorité, de bouleau, aune, etc. Il reste encore, sur ce canton, une portion de landes stériles, susceptibles de donner des produits abondans, à l'aide d'une culture bien entendue. Arbres à fruits de toute espèce, dont ceux à cidre des espèces et variétés suivantes : en pommiers, *Fréquins*, plusieurs sortes ; *Normandie*, *Chénevotte*, *Raîté*, *Locard*, *Ameré* ; en poiriers, *Taffu*, *Rougeolet*, *Blot*, *Bourdinière*, *Vert*, etc. ; noyers ; quelques clos de vignes, peu importans, donnant des vins médiocres. Elèves de poulains et d'assez beaux chevaux, de veaux, génisses et jeunes bœufs, de porcs, dont on engraisse un grand nombre ; moutons, peu de chèvres, beaucoup de volailles, particulièrement des oies ; un certain nombre de ruches. — Assolement quadriennal, généralement usité ; le triennal, beaucoup moins. Le plus grand nombre de fermes n'excédant pas 15 à 30 hectares. (30 à 60 journaux) de contenance ; quelques-unes de 35 à 45 hect. (80 à 100 journaux) ; beaucoup de bordages et closeries, mais moins de ces dernières que dans plusieurs autres cantons. Environ 625 charrues, dont deux tiers traînées par bœufs et chevaux, l'autre par chevaux seuls. — Emploi, pour engrais, des fumiers animaux, des charrées, et, depuis quelques années, de la chaux en compôts, dont l'emploi, dans les fonds argileux et froids, a particulièrement contribué d'une manière remarquable aux progrès de l'agriculture et à l'augmentation des produits en céréales, dont il y a exportation réelle. — Commerce agricole consistant en grains, graine de trèfle, en quantité ; chanvre et fil, cidre, fruits, noix, bois à bâtir, merrains,

bois à brûler et charbons ; beurre, menues denrées ; poulains et chevaux élevés, qui se vendent ainsi que les jeunes bœufs, aux foires de Loué, Vallon, Sablé, Conlie, le Mans ; taurailles ; porcs, maigres et gras ; moutons ; oies et autres volailles ; gibier, plume, laine, peaux, cire, miel, etc.

INDUSTR. Consiste dans l'extraction du minerai de fer et la fabrication des fers à la forge de Chemiré-en-Charnie (v. cet art); dans l'extraction des marbres, sur plusieurs points, et leur exploitation aux marbreries du chef-lieu ; dans celle de la pierre à bâtir, donnant de superbe et excellente pierre de taille, comparable à celle de Bernay ; du moellon, de la pierre à chaux, qu'on cuit dans 7 à 8 fournaux ; des terres à tuile et à brique, dont il y a 4 à 5 manufactures ; dans celles à poterie, de la fabrique de S.-Denis-d'Orques, où est aussi une manufacture de faïence dite *caillou*, pour laquelle la terre est prise dans le département de la Mayenne ; fabrique de papier au chef-lieu, par les anciens procédés ; tanneries à Loué, à Epineu ; apprêt de pierres à aiguiser, à S.-Denis-d'Orques ; fabrique d'étoffe de laine à Vallon ; de toiles communes, de commande pour particuliers, ou pour les halles du chef-lieu ou du Mans, dont il y a un certain nombre de métiers, dans la plupart des communes du canton.

FOIR. ET MARCH. Loué et Vallon ont des foires et marchés (v. ces art.) ; les habitans fréquentent en outre ceux du Mans et de Brûlon, les foires de Conlie et de Sablé.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 157, du Mans à Laval, traverse le canton par son centre, de l'E. à l'O. ; il l'est également du S. au N., par celle départementale n.° 5, partie de Sablé à Sillé, vers son extrémité occidentale ; par le grand chemin de Sablé à Conlie, vers son centre, du S. au N. N. E.; par deux autres chemins, du Mans au chemin précédent, et du Mans à Loué par Vallon, dans sa partie S. E. Chemins vicinaux nombreux, mais de difficile exploitation.

ANTIQ. Quelques vestiges d'antiq. rom., ont été découverts à Coulans ; de nombreux amas de scories de forges à bras, sur Joué, dont le nom et celui de sa petite rivière, semblent avoir été donnés par les romains ; quelques anciens châteaux, dont celui de Coulaines, du 15.e siècle, sur Loué ; de Coulans, belle maison moderne ; quelques églises du moyen âge, notamment celle de Longne, passablement remarquable. — Ce canton a fourni plusieurs hommes célèbres ; les deux Pilon, père et fils, sculpteurs ; Abel Foulon, ingénieur ; Dalibard, naturaliste ; J. Cosset, cordelier, écrivain. etc. (Voir leurs articles à la BIOGRAPHIE.)

ÉTABL. PUBL. Une justice de paix, 14 mairies ; 1 cure can-

tonale, 13 succursales ; 4 résid. de notaire, 1 d'huissier, 1 d'expert ; bur. d'enrégistrement, établi à Vallon, pour les deux cantons de Loué et de la Suze ; 1 brig. de gendarmerie à cheval, à Chassillé, 1 à pied à S.-Denis-d'Orques ; 4 résid. de percepteurs ; 4 recettes bural. des imp. indirects, 4 débits de poudre de chasse, 12 déb. de tabacs ; 1 hospice à Vallon ; 2 maisons de charité tenues par des sœurs d'Evron ; 3 bur. de bienfaisance ; 2 écoles communales tenues par des frères de Ruillé ; 1 lieu d'étape à Chassillé ; 2 relais de poste aux chevaux ; bureau de poste aux lettres au Mans, de distribution à Coulans.

ÉTABL. PARTIC. Plusieurs écoles primaires, dont une très-bien tenue à Loué, 1 docteur en médecine, 3 officiers de santé, 2 sages-femmes, 1 pharmacien ; plusieurs messagers se rendant plusieurs fois par semaine au Mans ; voiture publique, faisant le service de la poste tous les jours, du Mans à Laval et retour.

LOUÉ, LOUÉ-EN-CHAMPAGNE, *Loïacum* ; commune chef-lieu de canton, de l'arrond. et à 26 kil. O. du Mans ; autrefois du doyenné de Vallon, archid. de Sablé, dioc. et élect. du Mans. — Dist. légales : 31 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Joué ; au N. E., par Chassillé ; à l'E., par Tassillé ; au S., par S.-Christophe-en-Champagne ; à l'O., par Mareil et encore par Joué ; cette commune, de forme ovoïde, s'étend du S. E. au N. O., sur un diamètre de 5 kil. 1/2, contre 3 à 4 kil. de largeur. Gros et agréable bourg, situé sur la pente inférieure d'un coteau de la rive droite de la Vègre, qu'on y passe sur un pont en pierre, à 1 k. 2 h. de l'extrémité S. O. du territoire, se composant d'une petite place à l'E. de l'église, à l'extrémité orientale de laquelle on remarque la cure, vieille maison à tourelle carrée ; d'une autre place, séparée de la première par l'église, et où est une assez belle halle : de cette place, deux rues s'étendent au N. E., et sont réunies par une troisième qui se prolonge au S. E. jusqu'au pont. Eglise fort simple à l'intérieur, avec jubé ou tribune à son extrémité ouest, à ouverture demi-ogive, à porte occidentale entourée à l'extérieur d'une grosse moulure ronde, avec un rang de denticules, et une seconde moulure carrée entourant l'imposte et, offrant, au centre, une tête grotesque. Clocher en bâtière, sur une tour romane. Cimetière triangulaire, hors et à 1/2 kil. au N. du bourg, clos de murs et de haies, dans lequel est une chapelle appelée l'Oratoire.

POPULAT. De 170 feux jadis, on en compte 366, qui se composent de 822 individ. mâl., 852 fem., tot. 1674 ; dont

1085 dans le bourg, 120 au hameau de la Corbinière, 65 à celui de la Fosse, 45 à la Barattière, 30 à la Godardière, etc.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812 inclusiv. : mar., 121 ; naiss., 446 ; déc., 332. — De 1813 à 1822 : mar., 111 ; naiss., 437 ; décès, 298.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S-Symphorien ; assemblée, dite de la Confrérie, le dimanche de l'Octave du S.-Sacrement. — La cure, qui valait 600 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans, ainsi que le prieuré, valant 700 liv., qui fut donné à cette abbaye par Raoul III vicomte de Beaumont, qui le fonda en 1218. — Les autres bénéfices ecclésiastiques de la paroisse étaient le prieuré de Bastaing, valant 250 liv., que présentait le prieur de Château-l'Hermitage (v. cet art.) ; la chapelle de la Pépinière, fondée le 22 mai 1647, par Michel Moriceau, sieur de la Poterie, et Perrine Lepelé son épouse, qui la dotèrent d'une maison, avec jardin, d'une métairie et autres objets, le tout estimé 100 liv. de rente. Un parent du fondateur, sur la présentation du curé, nommait à cet chapellenie, dont le titulaire était obligé de nourrir et entretenir deux pauvres, l'un de la paroisse de Loué et l'autre de celle de Joué-en-Charnie. La chapelle de la Renaudière, dite de l'*Ecole*, ayant pour dotation un bordage valant 70 liv. de revenu, était donnée en bénéfice au vicaire, qui était tenu d'instruire les enfans. Enfin, la chapelle du manoir de Coulaine, valait 30 liv. de revenu.

L'évêque Avesgaud, qui siégea au Mans de 994 à 1035, donna l'église de *Loïacum*, qu'on croit être Loué, à Godehilde l'une de ses sœurs.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, qui reportait à Beaumont-le-Vicomte, était annexée jadis au château de Loué, forteresse construite dans le bourg et détruite depuis environ 25 ans. De la maison des vicomtes de Beaumont, ses plus anciens seigneurs connus, elle passa dans celle de Laval, par le mariage, en 1280, de Jeanne, fille de Louis de Brienne, et d'Agnès vicomtesse de Beaumont, avec Gui VII de Laval, duquel mariage vint André de Laval, tige de la branche de Laval-Châtillon, et de celui-ci Gui de Laval, son fils puîné, chef de la sous-branche de Loué, d'où vinrent celles de Lezai, de la Faigne, de Tartigni, d'Auvilliers, de Bois-Dauphin, etc. La branche de Laval-Loué, s'éteignit à la 8.e génération, par la mort de Gui de Laval, marquis de Nesle, etc., mort sans postérité, le 29 avril 1590, des blessures qu'il reçut à la bataille d'Ivry. La branche de Laval-Loué a donné plusieurs hommes remarquables portés à la *Biographie*, au mot LAVAL.

La terre de Coulaines, à laquelle était annexée le château du même nom, situé sur la rive gauche de la Vègre, à 2 kil. 3 hect. au N. O. du bourg, appartenait dans le 14.e siècle à Jean de Lessillé, seigneur de Juigné (v. cet art.), d'où elle passa par alliance dans celle de Leclerc, ensuite dans celle d'Assé, par le mariage, en 1572, de Françoise le Clerc de Coulaines, avec René 1.er d'Assé, seigneur de Montfaucon, dans la paroisse d'Auvers-sous-Montfaucon. La dernière héritière du nom d'Assé ayant épousé M. de la Ville-Favart, celui-ci vendit Coulaines, depuis la révolution, à M. Fautrat de la Guérinière, dont le fils en a hérité et l'habite actuellement. Le château de Coulaines est une construction du 15.e siècle, ayant fossés, pont-levis, etc., avec des reconstructions et embellissemens modernes. Cette terre, à laquelle avait été réunie, par alliance ou par acquisition, celle de Loué, possédait la seigneurie de paroisse à l'époque de la révolution.

En 1508, le 8 octobre, messire Louys le Clerc, chevalier, seigneur de Coulaynes, comparait parmi la noblesse de la province, a l'assemblée des trois ordres, pour la révision de la Coutume du Maine. — De 1529 à 1532, Gilles de Laval, seigneur de Loué, est cité, à différentes reprises, aux assises du bailliage de Beaumont, pour y donner aveu de ladite terre, obtient plusieurs fois délai, est condamné à bailler ledit aveu, qu'il rend enfin le 15 octobre 1532.

HIST. En 1417, les anglais, qui tenaient déjà un grand nombre de places dans le Maine, s'emparent de celle de Loué.

HIST. CIV. Dans la nomenclature des épithètes données aux habitans du canton de Loué, ceux de la commune chef-lieu sont qualifiés de *hableurs*.

Loué possédait un grenier à sel de la direction du Mans, pour lequel cette denrée fut taxée, en 1790, à 5 liv. 15 s., le plus bas prix de tous ceux de cette direction.

Loué est la patrie d'Abel Foulon, ingénieur et écrivain; de Germain Pilon, père, statuaire, et, à ce qu'on croit aussi, de Germain Pilon, fils, qui obtint dans le même art, une si grande célébrité. Quelques-uns cependant croient ce dernier né à Paris. (V. ces art. à la BIOGRAPHIE.)

HYDROGR. La rivière de Vègre traverse la commune du N. N. E. au S. S. O., en cotoyant le bourg; le ruisseau le Palais, passe proche de l'extrémité N. O. du territoire; le ruiss. des Baratières, venant du N. et se dirigeant au S. E., puis à l'E., se jette dans la Vègre à 2 kil. N. E. du bourg, après 2 kil. de cours. — Moulins de Coulaines, à 2 r.; Neuf, du Bourg, à 2 r.; et de Barigné, tous à blé; de la Roche, à papier; tous sur la Vègre.

GÉOLOG. Sol passablement plat, traversé par le vallon de la Vègre, sur la rive gauche de laquelle le côteau atteint 26 à 27 m. de hauteur ; terrain de transition, offrant le marbre noir et gris, en extraction ; le calcaire jurassique compacte, de la marne blanche, de l'argile à brique, etc.

Plant. rar. Helianthemum vulgare, DESF.

DIVIS. DES TERR. En labour, 1267 hect. 20 ar. ; jard., 66 h.; prairies, 1994 h. 44 ar. ; bois-taillis, 100 h. 80 ar. ; superfic. des bâtim. et cours, 30 h. ; rout. et chem, 32 h. ; riv. et ruiss., 4 h. 56 ar. Total, 1,700 hect. environ.

CONTRIB. Fonc., 8,195 f. ; personn. et mobil., 1,174 f. ; port. et fen., 451 f. ; 109 patentés : dr. fixe, 803 f. ; dr. proport., 290 f. 66 c. Total, 10,913 f. 66 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, très-productive, ensemencée en céréales, à-peu-près en égale portion de chaque espèce, dont il y a exportion réelle du quart et plus des produits ; beaucoup de chanvre et de trèfle ; pommes de terre, sainfoin, etc. ; quantité d'arbres à cidre, etc. Elèves de chevaux, taurailles et jeunes bœufs ; porcs, dont on engraisse un bon nombre ; moutons. — Assolement quadriennal ; 30 fermes ou métairies ; 35 bordages ou closeries ; 69 charrues.

INDUSTR. Papeterie de la Roche ; deux ateliers de marbrerie, dont les produits se répandent à 30 lieues à la ronde ; un fourneau à chaux et à brique ; autrefois 3 tanneries, dont une remise en activité avec corroirie. Un certain nombre de métiers à toiles communes, qui se vendent à la halle du lieu ou à celle du Mans.

FOIR. ET MARCH. Marché le mardi, l'un des meilleurs du département, pour les grains ; le premier de chaque mois, très-fort, spécialement consacré à la vente des toiles et des bestiaux. Deux foires d'un jour, fixées au lundi de l'octave du S.-Sacrement et au mardi d'après le 30 août, pour bestiaux, grains et merceries. — Les habitans de la campagne fréquentent, en outre, les marchés de Vallon et de Brûlon ; les foires du Mans, de Sablé et de Conlie.=Le commerce consiste, aux marchés de Loué, en chevaux, bestiaux, toiles, grains de toute espèce, sarrasin compris ; chanvre, fil, graine de trèfle ; fruits, cire, miel, volaille, gibier, menues denrées.

L'ancien boisseau de Loué est égal : ras, à 46 litr. 04 centil.; comble, à 52 l. 06 c.

ROUT. ET CHEM. La route départementale d'Angers à Alençon et à Mamers, traverse la commune du S. O. au N. E., en passant près le bourg; le chemin du Mans à Loué par Vallon, et du Mans à Brûlon par Cranne et Mareil, passent dans la

partie S. et E. ; 7 chem. vicin. ont été reconnus par le conseil municipal, pour être mis en état d'entretien.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Coulaines, Berigné, comme habitations ; sous le rapport des noms : la Chevalerie, la Poterie, anciens fiefs ; la Croix-Monquin, la Roche, Haut-Eclair, Frilouze ; le Pavillon, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, justice de paix avec prétoire ; cure cantonnale ; école de garçons, avec allocation communale ; résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un expert, ressortissants du bur. d'enregistr. de Vallon, dans le canton ; résid. d'un percepteur des contrib. direct. ; recette à cheval des contrib. indirect., bur. de déclaration des boissons, 1 déb. de poudre de chasse, 2 déb. de tabacs. Bur. de poste aux lettres, au Mans, de distribut. à Chemiré-le-Gaudin.

ÉTABL. PARTIC. 1 docteur en médecine, 1 offic. de santé, 1 sage-femme, 1 pharmacien ; 2 messagers allant, deux fois par semaine, au Mans.

LOUEILLE ; voyez LOUAILLE.

LOUPELANDE, LOUPLANDE, *S.-Léonard de Louplande ; Lupilanda, Sanctus-Leonardus Lupilandæ* ; commune CADASTRÉE, dont le nom doit signifier *Lande du Loup,* et venir de quelque tradition oubliée ; du canton et à 5 kil. N. de la Suze ; de l'arrondissement et à 14 kil. O. N. O. du Mans ; autrefois du doyenné de Vallon, de l'archid. de Sablé, du dioc. et de l'élect. du Mans. — Dist. lég. : 6 et 17 kilomètres.

DESCR. Bornée au N., par Souligné-sous-Vallon et par Etival-lès-le-Mans ; à l'E., par Etival et par Voivres ; au S., par Voivres, Roëzé et Chemiré-le-Gaudin ; à l'O., par Chemiré et Souligné ; sa forme est à-peu-près celle d'un carré long irrégulier, un peu rétreci vers le centre et échancré à l'est ; s'étendant de l'O. S. O. au N. N. E. sur une longueur de 5 à 6 kil., contre 3 et 4 kil. de largeur. Cette commune possède deux centres d'agglomération, savoir : l'ancien bourg de Loupelande, situé au tiers O. du diam. longitudinal et au tiers S. du second diam ; et le bourg de S.-Léonard, placé au centre du 1.er de ces diam. et aux 2/5.es N. du second. Le premier de ces bourgs, dont l'église et le cimetière n'existent plus, ne consiste que dans une vingtaine de maisons, formant une sorte de demi-cercle en face d'une belle avenue qui conduit au château de Vilaine, à l'O. S. O. On remarque près de ce bourg, les restes d'un ancien fort ou château, bâti sur une motte entourée de larges fossés : ce qui reste de ses murs disparaît tous les jours. Celui de S.-Léonard, assez joli, situé à 1 kil. 3 h. du précédent, consiste dans une rue s'étendant de

l'E. à l'O. des deux côtés du chemin du Mans à Vallon, avec une église à ouvertures étroites et cintrées, bien entretenue, dont l'autel et son tabernacle sont en marbre : au fond de l'autel, un assez beau tableau représentant l'Ascension de J.C.; clocher en forme de pyramide très-raccourcie ; cimetière entourant l'église, clos de murs de soutenement, le terrain en étant élevé au-dessus de celui de la rue. Près et à l'E. N. E. du bourg, est la maison de S.-Pierre, ancien fief dont il est parlé plus bas, à croisées en traverses en pierre.

POPULAT. Jadis de 140 feux, actuellement de 217, comprenant 410 individus mâles, 474 femmelles, total 884 ; dont 75 au bourg de Loupelande, 225 à celui de S.-Léonard; 25 au hameau des Epiceries. Il existe une légère diminution de population, depuis 1804.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mar., 62 ; naiss., 243 ; déc. 286. — De 1813 à 1822 : mar., 90 ; naiss., 245 ; déc. 235.

HIST. ÉCCL. L'église paroissiale de Loupelande, était sous le patronage de S.-Laurent ; assemblée, dans ce bourg, le dimanche le plus proche du 10 août. Celle de S.-Léonard-des-Bois, sous l'invocation de ce saint anachorète, le dimanche le plus rapproché du 6 novembre. — La cure de Loupelande, qui valait 800 liv. de revenu, était à la présentation du chapitre royal de S.-Pierre-de-la-Cour du Mans, lequel percevait la moitié des dîmes de la paroisse et possédait près la chapelle, aujourd'hui église de S.-Léonard, un fief, réuni par la suite à la baronnie de Loupelande, dont le manoir était la maison désignée plus haut sous le nom de S.-Pierre. Les autres bénifices étaient, trois chapelles fondées, en 1411, dans l'église de Loupelande, par Jean Pélerin, chevalier, seigneur dudit lieu, et par Isabelle de Germaincourt sa femme, la 1.re, dite de la Grande-Courbe, qui valait 160 l. ; la 2.e, de la Petite-Courbe, de 190 l. ; et la 3.e, de l'Épinai, de 250 l. ; toutes trois à la présentation du seigneur ; enfin une chapelle fondée au château de Vilaine. (V. plus bas, HIST. FÉOD.)

Le bourg et l'église de S.-Léonard, surnommé *des Haies*, étaient dans l'origine un hameau où fut construite une chapelle dédiée à ce saint. On y célébra d'abord une première messe paroissiale du dimanche, et, plus tard, la première et la grande messe alternèrent entre les deux églises, dans lesquelles le S.-Sacrement était également exposé et consacré.

Une ordonnance royale du 7 mai 1817, autorise l'acceptation de divers ornemens d'église, estimés 650 f., légués par le sieur Dariot, à la fabrique de l'église de S.-Léonard-de Loupelande.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était une simple châtellenie, qui fut érigée plus tard en baronnie. Après avoir appartenu à des seigneurs de son nom, comme toutes celles des 9.e et 10.e siècles, elle passa dans la maison de la Suze et ensuite dans celles des seigneurs de Sablé, de la maison de Craon, par le mariage d'Hersande, fille d'Herbert de la Suze, dans le 11.e siècle, avec Robert II de Sablé; elle entra ensuite dans celle des Roches, par le mariage de Marguerite de Sablé avec Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Maine et Touraine : leur fille Clémence la porta ensuite dans celle des vicomtes de Châteaudun, par son mariage avec Geoffroi VI, comte de Blois et de Chartres; puis elle revint dans celle de Craon, par le mariage de Marguerite de Flandre, vicomtesse de Châteaudun, avec Guillaume de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard (v. cet art. à la p. 316 de ce vol.). Le cardinal Pierre de la Forêt, qui était né à la Suze, étant devenu chancelier de France, acheta la terre de Loupelande, mais comme alors il fallait être noble pour posséder des fiefs, et que la charge de chancelier ne donnait par ce titre, il obtint du roi Jean des lettres de noblesse, en 1354. Loupelande échut après sa mort à Isabelle sa nièce, épouse de Jean Pélerin, de Sens, maître-d'hôtel de Louis I.er duc d'Anjou et comte du Maine, gouverneur de Château-du-Loir. En 1399, Isabelle de Germaincourt, veuve de Jean Pellerin, chevalier, accusé de stellionat au préjudice du duc d'Anjou, abandonne à ce prince la châtellenie de Loupelande, et ses terres d'Athenay (v. cet art.), situées au Maine. Il paraît que ces biens leur furent restitués, puisque c'est postérieurement, comme on le voit plus haut, qu'ils fondèrent trois chapelles dans l'église de Loupelande. Quoiqu'il en soit, la terre de Loupelande passa de nouveau, par acquisition, dans la maison de la Suze, ensuite dans la maison de Laval, de la branche de Raiz ou Retz, par le mariage, en 1403, de Marie de Craon avec Gui II de Laval, seigneur de Retz. Leur fils puîné, René de Laval, qui avait épousé Anne de Champagne, dame de Vallon, Crénon, Bérus, Maigné, etc., ayant dissipé la dot de sa femme, celle-ci fit ses reprises en 1414, au nombre desquelles furent les terres de Loupelande, la Suze, Coulans, etc., qu'elle légua à Brandelis de Champagne son cousin, en faveur de qui celle de Loupelande fut érigée en baronnie Elle resta dans cette maison jusqu'à Gaspard de Champagne qui, s'étant aussi ruiné, donna lieu au démembrement et à la vendition des différentes portions du comté de la Suze. M. Michel de Chamillart, acheta la terre de la Suze et quelques autres en 1711; M. Gautier, celles de

Coulans, de Loupelande, etc., qui passèrent par alliance à M. Pasquier, conseiller au parlement de Paris. Enfin, en 1739, Fr. de Gaignon, chevalier, seigneur de la terre de Vilaine ou Vilenne, mestre de camp de cavalerie, fils de Jacques de Gaignon, lieutenant-général des armées, rend aveu pour la terre et seigneurie de Loupelande-S.-Léonard, acquise par son père, de Louis Pasquier, lieutenant-particulier au châtelet de Paris, et de Renée Gautier son épouse.

La terre de Villaine ou Vilenne, appelée actuellement terre et château d'Aux, dont le manoir est situé à l'extrémité O. S. O. de la commune, dépendait autrefois de la paroisse limitrophe de Chemiré-le-Gaudin, et fut transférée dans celle de Louplande, pour le spirituel, avec l'agrément de l'évêque de Tressan, 1671 à 1712, à la demande de Jacques de Gaignon, marquis de Vilaine, acquéreur de Loupelande. La seigneurie de paroisse de Chemiré, qui était annexée à la terre de Belle-Fille, située dans cette paroisse, en fut distraite, pour être annexée à celle de Vilaine, lors de l'acquisition que fit de celle de Belle-Fille M. Nepveu de la Motte, en vertu du retrait qu'avait droit d'exercer le baron de Pirmil, suzerain, qui le céda à M. de Gaignon. Par lettres-patentes du 22 avril 1767, la terre de Vilaine (qu'il ne faut pas confondre avec le marquisat de Champagne-Vilaine, ainsi que nous l'avons déjà dit pag. 276 du t. 1.er), fut érigée en comté, en faveur de L. J. A. de Gaignon, marquis de Vilaine. Par ces lettres-patentes, sont joints, unis et incorporés à ladite terre et seigneurie de Vilaine, les terres, fiefs, seigneuries et justices de Loupelande, S.-Léonard, Voivres, Préaux, S.-Benoît-sur-Sarthe, Chemiré-le-Gaudin et Étival-lès-le-Mans, pour ne faire qu'une seule et même terre et une seule justice, haute, moyenne et basse, sous le nom de Vilaine, et en jouir lui, ses hoirs et successeurs, tant mâles que femelles. Il résulte d'anciens aveux, que la terre de Vilaine était, dès 1315, dans la maison de Gaignon. En 1379, Jean de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme, baron de Pirmil, affranchit la terre de Vilaine, de tous devoirs féodaux, en faveur du Marquis de Gagnon, pour par lui en jouir à titre de *franc-aleu*. Après la mort de M. L. J. A. de Gaignon, dernier comte de Vilaine, cette terre, possédée pendant près de 6 siècles par cette famille, fut vendue par Henriette-Antoinette de Gaignon sa fille, à M. d'Aux, armateur à Nantes : elle appartient aujourd'hui à M. Pierre marquis d'Aux, qui l'habite. Le comté de Vilaine relevait de Pirmil, en ce que comportait l'ancienne terre de son nom ; du présidial du Mans, pour ce qui provenait de la baronnie

de Loupelande. Son manoir ou château, situé dans un fond, à 2 kil. à l'O. 1/4 S. du bourg de Loupelande et à 4 kil. 1/2 N. N. O. de celui de la Suze, est une maison moderne, peu remarquable et trop basse d'étage, à deux pavillons carrés aux deux bouts, surmontés de croisées en lucarnes, dans le genre roman ; avec de vastes accessoires ou communs, une fuie, une chapelle, une orangerie, etc. La cour d'entrée, au S., fermée par une grille, est entourée de douves de trois côtés, qu'alimente le ruisseau de Loup-Mortier ; en face est une grande pièce d'eau, bordée de plantations de peupliers, sur laquelle est un pont en pierre. Ce château est accompagné de jardins, d'une belle futaie bien percée, et de longues avenues, dans différentes directions.

Pierre, seigneur de Champagne et de la Suze, qui assista les 8 et 15 octobre 1508, à l'examen et à la publication de la coutume du Maine, était aussi seigneur de Louplande.

En 1671, René de Chantepie était seigneur du fief de Préaux, en Louplande, réuni depuis au comté de Vilaine.

HIST. CIV. Une ordonnance du roi, du 28 avril 1824, autorise la commune à accepter le legs à elle fait par la demoiselle Garnier, de son domaine des Nerries, estimé 4,520 f., pour le revenu, servir à la dotation de sœurs de charité chargées de l'instruction des jeunes filles pauvres de la commune et de donner des secours et des médicamens aux pauvres malades. Il paraît que cet établissement n'a pas encore eu lieu.

HYDR. La commune est arrosée par le ruisseau de la Haye, qui la traverse du N. au S., en passant près des deux bourgs ; reçoit, près de celui de Loupelande, celui des Allouardières qui n'a que 1 k. 1/2 de cours et celui de la Fosse, seulement 1 k. ; et à l'extrémité S., celui de Loup-Mortier, venant du N. O., qui s'y jette après 3 kil. de cours, pendant lequel il sépare la commune de celle de Chemiré-le-Gaudin ; enfin, celui de Pont-Chabot, ayant ses deux sources sur le territoire, l'arrose au N. E. — Point de moulins.

GÉOL. Sol peu ondulé, boisé ; terrain secondaire, offrant le même calcaire que celui décrit à l'article Chemiré-le-Gaudin (v. cet art.).

CADASTR. Superf. de 1843 hect. 01 ar. 89 centiar., se divisant ainsi : — Terr. labour., 1186 h. 25 ar. 0 cent. ; en 5 cl ; évaluées à 12, 20, 25, 30 et 34 f. — Aven. et jard., 41-69-10 ; 2 cl. : à 34 et 45 f. — Douv., 0-58-30 ; à 34 f. — Vign., 1-75-0 ; à 35 f.—Prés, 87-92-30 ; 5 cl. : 9 f. 70 c., 17 f. 50 c., 33, 44, 81 f.—Pâtur., 13-75-80 ; 2 cl. : 4 f. 40 cent., 9 f. 60 c. — Bois futaies, 7-57-50 ; 2 cl. : 14 f. et 18 f. 80 c. — Bois taillis, 403-36-80 ; 5 cl. : 3 f. 79 c., 9-30, 14 f., 18-80, 27 f.

— Pinières, 0-56-0 ; à 1 f. — Land., 15-32-0 ; à 3 f. 50 c. — Superf. des bâtim. et cours, 10-60-50 ; à 34 f. *Objets non impos.* : Egl., presby., cimet., 0-16-0. — Chem., 72-05-78. — Ruiss., 1-41-81. = 197 maisons, en 10 class., de 9 f. à 225 f.

CONTRIB. Foncier, 4,619 f. ; personn. et mobil., 447 f. ; port. et fen., 120 f. ; 16 patentés : dr. fixe, 124 f. ; dr. proport., 22 f. Total, 5,332 f. — Perception de Chemiré-le-Gaudin.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire et argilo-sablonneuse, très-médiocrement fertile autrefois, beaucoup améliorée aujourd'hui, à l'aide de la chaux et de la marne ; cultivée en céréales de toutes sortes, dont il y a exportation réelle de plus de moitié ; trèfle, sainfoin, chanvre, pommes de terre, pois, etc. ; un peu de vigne donnant un vin médiocre ; beaucoup d'arbres à cidre, noyers ; beaucoup de bois, etc. Elèves de chevaux, de bêtes à cornes, moutons, porcs dont on engraisse un bon nombre ; quelques chèvres. — Assolement quadriennal ; 3 fermes principales, 30 moyennes, un grand nombre de bordages ; 80 charrues. = Fréquentation des marchés de la Suze, de Vallon et du Mans.

INDUSTR. Fourneaux à chaux et à brique aux Noiras et à la Goupillère, dont les produits sont estimés. Quelques métiers à toile commune.

ROUT. ET CHEM. Chemin du Mans à Chemiré, passant dans le bourg de S.-Léonard ; ceux du Mans à la Suze, et du Mans à Vallon, passant à proximité du territoire au N. et au S. E. : ce sont, avec plusieurs chemins vicinaux, les principaux moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château d'Aux, déjà cité ; la Claye, maison bourgeoise. Sous le rapport des noms : la Grande-Maison, la Motte, l'Artuisière, les Châteliers, Granville, la Verrerie, la Brûlerie, l'Hermitage, la Perrière, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres au Mans, de distrib. à Chemiré-le-Gaudin.

ÉTABL. PARTIC. Un instituteur primaire.

LOUVIGNY, I, É ; *Louvigneium*, *Lupigneum*, *Lupiniacum* ; de *lupus*, loup, et d'*ignis*, brûlé ? Commune CADASTRÉE, du canton, de l'arrondiss., et à 12 kilom. 1/2 O. de Mamers ; à 37 kilom. N. du Mans ; autrefois du doyenné de Saosnois, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Dist légal. : 15 et 44 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par Ancinnes et Livet ; à l'E., par S.-Rémy-du-Plain ; au S., par les Mées, Thoiré-sous-Contensor, et Roissé-Fontaine ; à l'O., encore par

Ancinnes ; sa forme est à peu près celle d'un cœur, dont la pointe est au nord. Diam. centr., du N. au S., de 3 kil. 173 ; de l'E. à l'O., de 1 k. à la presque extrémité N., de 3 kilom. au centre, et de 4 k. 172 à l'extrémité S. Le bourg, bâti au centre du territoire, forme une rue qui s'étend d'E. à O. en passant au N. de l'église, que deux rangs de maisons entourent à l'E. et à l'O. Le presbytère, ayant de jolis dehors, est la seule maison qui ait quelque apparence. Eglise romane, dont la porte occidentale a son arcade ornée de deux grosses moulures, puis de trois rangs de billettes ; croisées gothiques de deux époques différentes. Clocher en campanille. Cimetière entourant l'église presque en entier, clos de murs d'appui.

POPULAT. De 82 feux jadis, actuellement de 140, compren. 330 individus mâles, 296 femelles, total, 626 ; dont 270 dans le bourg, 100 au hameau de l'Angotière, 30 à chacun de ceux de l'Aubépine et du Petit-Alençon ; 27 à celui d'Ancinette, pour la partie dépendant de la commune ; 23 à celui des Vallées, etc.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 49 ; naissances, 156 ; décès, 102 — De 1813 à 1822 : mar., 43 ; naiss., 168 ; déc., 97.

HIST. ECCLÉS. S. Germain, évêque d'Auxerre, patron de l'église ; assemblée le dimanche le plus prochain du 31 juillet. La cure, à la présentation de l'évêque diocésain, valait environ 1,300 liv. de revenu. Il y avait dans cette paroisse, suivant Lepaige, un hospice ou léproserie sous le nom de Maison-Dieu. — En 1210, Gautier Patrice fait don, à l'abbaye de S.-Vincent du Mans, d'une partie de la dîme de Louvigny, avec le batteur.

Il existait une chapelle, actuellement détruite, à Ancinette, hameau situé à 2 k. 8 h. O. du bourg, réuni autrefois à Ancinnes dans le tableau des paroisses de l'élection du Mans. Ce hameau fait aujourd'hui partie des deux communes d'Ancinnes et de Louvigny. (Voir plus haut, POPULAT.)

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée à la terre de Louvigny, dont le château, de construction du 16.e siècle, accompagné de jardins, bois et avenues, est situé à 1 kilom. S. S. E. du bourg et à 8 h. de la grande route de Mamers à Fresnay. Cette terre appartient depuis 1559, dit-on, à la famille Bouvet de Louvigny : M. de Louvigny, ancien député, en est possesseur actuel. Cependant M. de Bernières, célèbre par sa piété, dont la vie a été imprimée, et qui vivait vers 1650, était seigneur de Louvigny. La famille Bouvet de Louvigny réunissait à la terre et seigneurie de ce dernier nom, celles des paroisses d'Ancinnes, S.-Rémy-des-Monts, Com-

merveil et le fief de Biards en dépendant, le fief d'Ardillers ; la seigneurie des paroisses de S.-Aubin-des-Coudrais et de Boessé-le-Sec : ces deux dernières vinrent dans cette famille par suite du mariage de demoiselle Adèle-Monique-Henriette de la Goupillère de Dollon, avec M. Charles de Louvigny, capitaine au régiment de cavalerie Royal-Etranger. — Le fief de Chansonnay, en S.-Côme-de-Vair, relevait en partie de la seigneurie de Louvigny.

Cette paroisse faisait partie de la baronnie de Saosnois et du baillage de Mamers.

HIST. CIV. Le 28 février 1589, Jean de Gastineau, écuyer, seigneur de la Pecotière, fonde un collége à Louvigny. — Une maison de charité, dirigée par deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul, y fut également établie par dame Elisabeth Droullin, veuve de Louvigny. Les biens de ces fondations ont tous été vendus.

Un sieur de Louvigné (s'agit-il de cette paroisse ou de celle du même nom dans le département de la Mayenne ?) est cité au nombre des calvinistes qui, le 1.er avril 1562, s'emparèrent de l'autorité dans la ville du Mans.

M. Bouvet de Louvigny, père, fut l'un des 60 associés de la province du Maine, au bureau d'agriculture du Mans, fondé en 1761, et fournit à la Société des Arts du Mans, en 1796, un mémoire sur la statistique de la commune de Louvigny. Nous avons déjà cité M. le comte de Louvigny son fils, au PRÉC. HIST., pag. CCCCXIII ; et, comme député de la Sarthe, nous lui consacrons un article à la BIOGRAPHIE.

HYDROGR. La rivière de Bienne arrose et limite la commune au S. E. ; le ruisseau de Beauvais, ayant sa source au N., se jette dans cette rivière à l'E., après 2 kil. de cours ; celui des Vallées, prenant aussi naissance au N. du bourg, traverse la partie ouest du territoire, du N. au S. O. — Moulin à blé des Vallées, sur le ruisseau du même nom.

GÉOLOG. Sol plat, excepté le long des cours d'eau, où les côteaux qui les bornent, atteignent, sur plusieurs points, de 20 à 25 mètr. de hauteur. Terrain secondaire, offrant le calcaire oolithique, du grès légèrement feuilleté, etc.

CADASTR. Superficie de 870 hect., 45 ares, 30 cent., se divisant comme il suit : — Terr. labour., 745 hect. 78 ar. 75 c.; en 5 class. ; éval. à 2, 7, 11, 18, 27 f. — Avenues, 0-34-40 ; à 27 f. — Pièces d'eau, 0-19-0 ; à 27 f. — Jardins, 7-43-59 ; 3 cl. : à 27, 32, 36 f. — Prés, 34-72-50 ; 3 cl. : 24, 45, 60 f. — Pâtis, 15-53-50 ; 3 cl. : 21, 39, 48 f. — Bois futaies, 8-49-0 ; à 27 f. — B. taillis, 22-10-0 ; à 18 f. — Auln. et saulaies, 0-34-10 ; à 18 f. — Friches, terr. incultes, 9-71-

70 ; à 2 f. — Mares, 0-02-68 ; à 9 f. — Sol des bâtim. et cours, 4-69-98 ; à 2 f. *Objets non imposables* : Egl., cimet., presbyt., 0-67-0. — Rout. et chem., 18-98-80. — Cours d'eau, 1-40-30. = 134 maisons, dont 18 à 3 f. ; 17 à 6 f. ; 46 à 12 f. ; 36 à 18 f. ; 22 à 24 f. ; le château, 200 f. — Moulin des Vallées, à 200 f.

REVENU impos. : propriétés bâties, 2,260 f. ; propriétés non bâties, 17,337 f. 25 c. Total, 19,606 f. 25 c.

CONTRIB. Foncier, 2,317 f. ; personn. et mobil., 317 f. ; port. et fen., 88 f. ; 11 patentés : dr. fixe, 54 f. 50 c. ; dr. proport., 35 f. Total, 2,811 f. 50 c. — Perception de Saint-Rémy-du-Plain.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, dite de *grouas*, passablement productive, cultivée en céréales, dans la proportion de 9 parties en froment et orge, contre 1 en seigle et avoine, dont il n'y a point d'exportation réelle ; sarrasin, trèfle, sainfoin, chanvre, pommes de terre, jarosses, etc. ; bois, dont 20 h. dans le parc du château ; arbres à fruits, etc. Elèves de veaux et génisses, porcs, beaucoup de moutons, très-peu de chevaux, quelques chèvres et un petit nombre de ruches. — Assolement triennal ; 5 fermes principales, 21 moyennes, un plus grand nombre de bordages ; 72 charrues. = Fréquentat. des marchés de René, Mamers, Fresnay et Alençon.

INDUSTR. Quelques métiers à toile, dite fabrique de Mamers, ou de commande pour particuliers.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 5, traverse le territoire de l'E. à l'O. à son extrémité S. Les grands chemins de Dangeul à S.-Rémy-du-Plain et à Alençon, et de Ballon et Bourg-le-Roi à Ancinnes, passent à sa proximité et lui servent également de moyens d'exploitation.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le château seulement, sous le premier rapport. Sous le second : Beauvais, le Bourg-Neuf, le Petit-Alençon, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, résidence d'un expert, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Mamers.

LOUVRE, nom qu'on a prétendu, en cherchant à donner l'étymologie du palais qui le porte à Paris, venir du mot anglais *lover*, et signifier le château de l'amant ; que portent plusieurs anciens fiefs et manoirs du Maine et du département de la Sarthe, notamment à Troo, petite ville sur le Loir, qui était autrefois du diocèse du Mans, et dont le château portait ce nom ; au Mans, où une auberge de la place du Gué-de-Mauny, s'appelle encore le GRAND-LOUVRE, qui était jadis un fief, d'où ressortait une partie de la paroisse du Grand-S.-Pierre, sur laquelle cette maison était située. Ce

fut dans cette maison du Grand-Louvre, habitée alors par Jean de Vignoles, lieutenant-particulier du sénéchal du Maine, que les calvinistes se rassemblèrent pour se concerter sur les moyens d'opérer un soulèvement général et de s'emparer de l'autorité dans la ville du Mans, ce qu'ils exécutèrent le 1.er avril 1562. Le nom de *Louvre* paraît donc avoir du exprimer anciennement, un fief, un château, soit par sa racine propre, soit, ce qui paraît plus probable, à l'imitation de celui qui portait ce nom à Paris, et qui, par son ancienneté, comme château royal et l'un des plus anciens fiefs royaux, aurait servi de type, et serait devenu l'origine de cette dénomination.

LOUYE, ancien prieuré de bénédictins de l'abbaye de Tyron au Perche, situé sur le territoire de l'ancienne paroisse et commune et à 1 k. 172 S E. du bourg de la Fresnaye, sur la lisière nord de la forêt de Perseigne. Ce prieuré, qui valait 300 à 400 liv. de revenu, était à la présentation de l'abbé de S.-Martin de Séez.

Bahuchet, trésorier de France, sur lequel nous avons donné une notice à la Biographie, était seigneur de Louye, suivant Moréri, qui le nomme Nicolas Behuchet ou Beuchet. Il est possible que ce soit cette famille qui, par une fondation pieuse, ait converti ce fief en prieuré.

LOUZE, S; *Lusia*, *Lutosa;* de *lusus*, jeu, divertissement; ou de *lutosus*, boueux, bourbeux? Commune du canton et à 4 kil. S. E. de la Fresnaye; de l'arrond. et à 10 k. N. N. O. de Mamers; à 48 kil. N. 174 E. du Mans; autrefois du doyenné de Saosnois, du Grand-Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distances légal.: 5, 11, 57 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Roullée et les Aulneaux; à l'E., par cette dernière et Contilly; au S., par la forêt de Perseigne, Beauvoir, Aillères et Neufchâtel; à l'O., par la même forêt et la Fresnaye; cette commune s'étend du N. N. O. à l'E. S. E., sur un diamètre de 5 k., contre 2 k. de largeur. Le bourg, situé sur un monticule, vers l'extrémité N. N. O. du territoire, et sur la lisière N. N. E. de la forêt de Perseigne, se compose d'un petit nombre de maisons, groupées à l'O. et au N. E. de l'église. Celle-ci fort simple, à la gauche du chœur de laquelle est une chapelle dite du Rosaire, où se trouvait un caveau servant à l'inhumation des seigneurs de la Tournerie. Clocher en flèche peu élevée; cimetière entourant l'église, clos de murs à hauteur d'appui.

POPULAT. Jadis de 64 feux, actuellement de 96, se com-

posant de 220 individus mâles, 240 femelles, total, 460; dont 116 dans le bourg; 33 au hameau du Boulay, 24 à chacun de ceux des Buissons, des Essarts, du Hameau; 18 à ceux de la Maison-Rouge, le Genetay, le Parc-du-Bois, le Pressoir; 15 à ceux de l'Allée, le Pissot et le Moulin.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivem.: mariag., 45; naissances, 112; déc., 107. — De 1813 à 1822: mar., 28; naiss., 106; déc., 63.

HIST. ECCLÉS. Église sous l'invocation de la Vierge; assemblée le 15 août. La cure, estimée 600 liv. de revenu, était à la présentation du prieur de S.-Martin du Vieux-Bélesme, au Perche, par suite du don qu'en avait fait Guillaume Talvas I, à la collégiale fondée par lui audit Bélesme. La chapelle du Rosaire, valait 200 liv. de revenu; celle de S.-Claude, au château de la Gastine, 35 liv.: cette dernière présentée par le seigneur de cette terre. Une maison dans le bourg, appelée la Prestimonie, probablement celle de la chapelle du Rosaire, a été vendue pendant la révolution.

Une ordonnance royale du 11 juillet 1827, autorise l'acceptation de la moitié du presbytère, offerte en don à la commune, par les héritiers du sieur Marin.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château de la Tournerie, situé à 1 k. 3 h. O. N. O. du bourg, remarquable pour avoir appartenu à René de S.-Denis, sieur, puis baron de Hertré, gouverneur, ensuite lieutenant au baillage d'Alençon, l'un des plus célèbres capitaines du règne de Henri IV et des plus dévoués à ce prince (voir à la BIOGR. l'article HERTRÉ); et pour avoir été habité pendant quelques jours par ce prince, lorsqu'il vint, au mois de décembre 1589, faire le siège d'Alençon, dont de Hertré dirigea l'investissement. D'une construction fort simple, qui paraît peu antérieure à l'époque dont il s'agit, le château de la Tournerie, flanqué de deux pavillons carrés, précédé d'une cour enceinte par deux autres pavillons semblables, joints par un mur d'appui surmonté d'une balustrade en pierre, le tout entouré d'un fossé sur lequel est un pont en pierre qui a du remplacer un pont-levis, n'a rien d'intéressant dans son intérieur qu'un grand escalier en pierre, et les tuyaux qui conduisaient les eaux d'une fontaine dans les appartemens. Mais ce qui le rend intéressant, c'est la chambre où coucha le bon roi, située dans le pavillon à gauche, qu'on appelle la chambre de Hertré, restée telle qu'il l'occupa avec ses boiseries dorées, sa tapisserie en cuir doré, son alcove avec un lit à quenouilles, à ciel et rideaux en drap bleu de ciel, brodé en soie, les pentures du ciel de lit brodées en compartimens, absolument comme un dais d'église.

En 1596, la terre et seigneurie de la Tournerie fut érigée en châtellenie par Henri IV, en faveur de René de S.-Denis, chevalier, baron de Hertré, gouverneur d'Alençon, que le roi fit lieutenant au bailliage d'Alençon et à qui il donna une portion de la forêt de Perseigne et l'abbaye du même nom en commande, sous le nom d'un confidencier, le curé de Louzes d'alors, nommé Jean Alix. — De 1682 à 1690, la Tournerie fut possédée par Alex.-Jean Sevin, chevalier, seigneur de Gomer (aussi en Louzes), qui en rend aveu comme l'ayant acquis d'Hercule-François comte de Boiron, gouverneur de Morlaix, ensemble des fiefs et seigneuries de Louzes, Roullée, S.-Rémy-du-Plain et le fief de S.-Thomas, situé entre les bourgs de Blèves et des Aulneaux. La Tournerie fut vendue par ce dernier, avec la seigneurie de la paroisse de Louzes, de 1690 à 1697, à J.-B. Jariel, seigneur de Forges, conseiller à la cour des Aides de Paris, fils de Mathurin Jariel, secrétaire du roi, qui avait acquis précédemment la seigneurie de Roullée. La seigneurie de Louzes et la Tournerie appartenaient, en 1738, à la famille de J.-B. Bersin, grand-audiencier de France, légataire universel pour un tiers de Vincent le Blanc, et à ses cohéritiers; elle avait été acquise par le testateur d'Edme Mathurin du Jariel. La Tournerie est actuellement la propriété de M. Jacques Cottin.

Il est permis de croire qu'une famille dont l'origine est plus ancienne que les époques citées précédemment, porta le nom du fief de la Tournerie, et que c'est d'elle que descendait le commandant d'artillerie de la première division de l'armée française qui pénétra dans la Haute-Egypte, sous le commandement de Desaix, appelé de la Tournerie, dont le nom fut gravé par Casteix, dans le temple de Phila, avec ceux de tous les officiers-généraux de cette division, le 13 ventose an VII (3 mars 1799).

Le château de la Gastine, à 3 k. E. S. E. du bourg de Louzes, entre ceux de Beauvoir et des Aulneaux, est un ancien manoir fortifié, remarquable par ses dehors boisés, d'un aspect un peu sauvage, et les belles pièces d'eau en forme de caneaux qui l'environnent. En 1666, Hélène Rossart, veuve de Jean Faguet, écuyer, fille unique de Jean Rossart, écuyer, et de demoiselle du Grenier, rend aveu pour les terres et seigneuries de Réveillon, Louvières, la Gastine, etc. En 1690 et 1697, Fr.-Jos. de Barville était seigneur de la Gastine et relevait de J.-B. Jariel, seigneur de la Tournerie, etc. Cette terre est actuellement la propriété de M. le comte de Semallé. (Voir ce nom à la BIOGR.)

Il y avait encore sur la paroisse le fief de Gomer, les fiefs

et chât. de S.-Loup, et de Pescoux, ces derniers à 2 k. S. E. du bourg, dans et à l'extrémité E. de la forêt de Perseigne. Le fief de Pescoux qui, en 1535, appartenait à Christophe Perot, seigneur de Vernie, sénéchal du Maine, et, lors de la révolution, à M. de S.-Simon-Courtomer, avait la seigneurie de paroisse de Contilly, avec juridiction bailliagère, ainsi qu'il est détaillé, p. 91 de ce volume.

Louzes relevait de Beaumont-le-Vicomte et du bailliage d'Alençon, à cause de la baronnie de Saosnois.

HYDROGR. Le territoire est arrosé par un grand nombre de ruisseaux, ayant leur source dans la forêt, et portant les noms des lieux où ils sourdent, savoir : Vallée - Jouannet, Vall. - de - Mouchefou, Vall.-de-S.-Loup, Vall.-Tendeul, Vall. - Douet - Minet, Pissot, Puy de la Roche, etc. Ces ruisseaux se réunissent après leur sortie de la forêt, et, sous le nom de Rouperroux, se dirigent au N. E., pour aller confluer dans l'Autrèche, au bourg de Blèves. — Moulin à blé de Louzes, sur les deux premiers de ces ruisseaux réunis ; de S.-Loup, sur celui du même nom.

GÉOLOG. Sol montueux, dans toute la partie de la forêt, s'affaissant vers le N. et le N. E. ; buttes du Buisson, de Doué-Minet, du Puy-de-la-Roche. Passage des terrains secondaires aux tertiaires, offrant de la pierre calcaire propre à la taille et à la chaux, des grès blancs, du schiste argileux, etc.

Plant. rar. Chrysanthemum segetum, LIN.

DIVIS. DES TERR. En labour, 437 hectares ; jardins, 17 ; pâtures et pâtis, 75 ; bois, partie de la forêt de Perseigne, 366 ; superfic des bâtim. et cours, 17 ; eaux cour., 3 ; chemins, 11. Total, 916 hectares.

CONTRIB. Foncier, 1,806 f. ; personn. et mobil., 213 f. ; port. et fen., 84 f. ; 10 patentés : dr. fixe, 60 f. ; dr. proport., 18 f. Total, 2,181 f. — Percept. de la Fresnaye.

CULTUR. Superficie argilo - calcaire, maigre, froide, peu productive ; culture des céréales à peu près en proportion égale entre les gros et menus blés, dont il y a insuffisance pour la consommation ; chanvre, trèfle, etc. ; arbres à cidre ; bois, etc. Quelques élèves de chevaux, veaux et génisses, porcs, chèvres ; davantage de moutons en proportion. — Assolement triennal ; 4 fermes principales, 17 moyennes et gros bordages, etc. ; 21 charrues. = Fréquentation des marchés de Mamers et du Mêle-sur-Sarthe (Orne) ; des foires d'Alençon et de Mortagne (Orne).

INDUSTR. Exploitation du bois dans la forêt (voir les art. la FRESNAYE, canton, et celui PERSEIGNE, forêt) ; 2 fourn. à chaux, à Pescoux et à S.-Loup, dont la pierre s'extrait près de ces fourneaux ; 2 métiers à toile.

ROUT. ET CHEM. Un grand chemin de Mamers au Mêle, en état de route départementale, traverse la partie E. du territoire; chemins vicinaux difficiles à exploiter en hiver.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Gastine, la Tournerie, comme habitations; quant aux noms, outre ceux déjà cités: le Chêne-au-Prêtre, Trompevelours, Frileux, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale; bureau de poste aux lettr. à Mamers.

LOYER, *Cassini*, LOHIER, *Jacq. Leloyer*; ruisseau confondu avec le Ribou, par *Jaillot*; formé de plusieurs cours d'eau venant de Ligron, coule au N. O., arrose Ligron et Courcelles qu'il limite; Bousse et Arthézé, qu'il sépare de Courcelles et de Malicorne; et se jette dans la Sarthe au N. O. de ce dernier bourg, après 9 à 10 k. de cours, pendant lequel il reçoit plusieurs autres ruiseeaux, notamment le Ribou, et fait mouvoir 7 moulins.

LUARD, LUART (LE), *Luarium*; LE PIN, *Pinus*, avant le 17.e siècle; commune du canton et à 7 kilom. 172 S. E. de Tuffé; de l'arrond. et à 35 k. S. S. E. de Mamers; à 30 k. E. 174 N. du Mans. Autrefois du doyenné et de l'archidiaconé de Montfort-le-Rotrou, diocèse et élection du Mans. — Dist. légal.: 8, 41, 35 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N. et au N. E., par S.-Maixent; à l'E., par Bouer; au S., par Dollon; au S. O., par Duneau; à l'O., par Vouvray-sur-Huisne et Sceaux; cette commune ayant à peu près la forme d'une oreille humaine, dont la partie inférieure serait au N., s'étend sur un diamètre de 7 kil. de ce point jusqu'à l'extrémité S., et sur une largeur qui varie de 1 à 3 k. d'E. à E. Le bourg, situé vers l'extrémité S. E. du territoire, se compose d'une longue rue portant le nom de *Trocadéro*, s'étendant du S. O. au N. E., en passant au N. de l'église; d'une autre petite rue, partant du centre de la précédente et se dirigeant au N., et d'une petite place en face de cette dernière, située à l'est de l'église, sur laquelle est une petite halle en bois. Eglise fort simple, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, rebâtie en 1607, par la munificence des seigneurs du Luard, qui avaient leur sépulture dans la chapelle de la Vierge. Clocher en bâtière; ancien cimetière entourant l'église, ne servant plus aux sépultures, et dont la partie E. a formé la place; le surplus, planté d'arbres, est enceint de murs d'appui. Un autre cimetière, hors et au N. du bourg, sur le bord du chemin qui conduit à Sceaux, clos de murs élevés, dans lequel vient d'être placée une tombe en marbre noir, sur la sépulture d'un de ces hommes dont la fortune est

le seul titre à cette distinction. On remarque dans le bourg, plusieurs maisons bourgeoises, dont celle construite par feu le major Bory, et, à son extrémité E. N. E., sur le bord du chemin de S.-Maixent, un établissement de bains avec une auberge, appelée S.-Martin (v. plus bas HYDROGR.) ; au S. O., à l'entrée du parc du château, une maison construite avec goût, résidence du régisseur et servant de mairie provisoire ; plus avant dans le parc, le château, décrit ci-dessous.

POPULAT. Anciennement de 136 feux ; aujourd'hui de 260, qui se composent de 452 individus mâles, 494 femelles, total, 946 ; dont 350 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mariages, 61 ; naiss., 222 ; déc., 223. — De 1813 à 1822 : mar., 78 ; naiss., 277 ; déc., 177.

HIST. ECCLÉS. La Vierge, patrone de l'église ; assemblée le 24 juin, fête de S.-Jean. — La cure, qui valait 600 liv., était à la présentation de l'abbé de la Couture du Mans.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse était annexée au château du Luard, situé sur la lisière S. d'un bois, à 1 k. S. S. O. du bourg, peu remarquable, se composant d'un corps de bâtiment à un étage avec mansardes, flanqué de deux pavillons carrés à l'O. et d'un à l'E.; un second bâtiment servant de cuisine et de communs, joints au premier à l'est, une tour ronde où se trouve l'horloge, les réunissant ; un autre bâtiment en retour au nord, le tout précédé d'une cour fermée par des grilles en fer ; derrière, au sud, un petit jardin anglais enceint de douves ; une fuie, etc. Il est entouré de bois et de nombreuses plantations de peupliers, marronniers, etc. Une muraille au nord, au pied de laquelle passe le chemin de Connerré au bourg du Luard, est destiné à former un parc clos. En face de la grille, un puits artésien commencé il y a 2 ans, a été abandonné à près de 100 m. de profondeur. — La terre et ancienne châtellenie du Luard, était possédée dès le 16.e siècle par Michel le Gras, le premier connu de cette famille, lieutenant particulier du sénéchal du Maine, de 1569 à 1582. François I le Gras, conseiller au parlement de Bretagne, puis au Grand-Conseil, en 1581, fut obligé de prouver, en 1589, qu'il n'avait point pris parti avec les ligueurs dans la ville du Mans : il épousa Anne, fille du poète Robert Garnier, lieutenant-criminel au Mans, puis conseiller au Grand-Conseil. Par lettres-patentes de janvier 1726, enregistrées le 7 juin suivant, la terre et châtellenie du Luard, avec ses dépendances, furent érigés en marquisat, en faveur de François V le Gras, baron du Tertre, maître des requêtes et intendant du Roussillon. Anne le Gras, marquis du Luard, chevalier de S. Louis,

lieutenant aux gardes françaises, fit toutes les campagnes sous le maréchal de Saxe et mourut fort âgé, en janvier 1812, après avoir traversé la révolution avec la réputation d'un patriote bienfaisant et laissant sa mémoire vénérée par tous les partis. Son fils unique, M. Rolland-Marie le Gras, lui a succédé dans la propriété de la terre du Luard, d'une étendue considérable, et qui se composait, en 1789, des seigneuries et paroisses du Luard, Coudrecieux, avec la verrerie qui en dépend, Bouer, les Loges; les fiefs de la Quentinière, du Tertre-Blanc, de Touche-Ronde, situés paroisse du Luard. Cette terre relevait du présidial du Mans, et, pour partie, du bailliage de la Ferté-Bernard.

HIST. CIV. Ce n'a été que dans le 17.e siècle, dit-on, que la paroisse du Luard, qui s'appelait d'abord LE PIN, a pris son nom actuel de son principal fief, sans doute, remplacé par le hameau actuel des *Luards*, à 2 k. S. du bourg, sur le territoire de Dollon? Ce nom de Luard, paraît venir de *Lua*, déesse des expiations; ou du grec *lukè*, lumière; et, dans tous les cas, semblerait avoir été donné par les romains?

On lit dans l'aveu fait au roi, en 1394, par l'évêque Pierre de Savoisy, pour le temporel de son évêché: « *Item*, ce que tient de moy Marie du Pin, jadis femme de feu Michel de sur l'Etang (voir l'art. LAMNAY), à foi et hommage, c'est à savoir l'estre du Luard, avec ses appartenances, et, pour raison d'icelles choses, m'est tenu faire de service par an au jour de Toussaint, 6 s. tournois. » On voit par ce passage, que la première famille des seigneurs de cette paroisse en portait l'ancien nom, comme il était alors d'un usage général.

Une ordonnance royale du 14 janvier 1824, autorise l'acceptation 1.o d'une somme de 1,200 f., et 2.o d'une pièce de terre de 8 ares, estimée 800 f., offerts en donation par la demoiselle Cosson, aux pauvres de la commune.

NOSOL. Ce que nous avons dit à l'article, Lavaray d'une épidémie qui régna dans cette paroisse, s'applique aussi à celle du Luard, où elle se répandit également.

HYDROGR. La petite rivière de Longuève-E., limite la commune au S.; le ruisseau de Tortaigne ou Crosé, un très-court espace au S. S. E.; celui de Queune, la traverse d'E. à O., vers son extrémité N.; celui des Quatre-Vents, passant près le château, se jette dans la Longuève, après 2 kilom. au plus de cours. — Moulin à blé des Ronches, sur la Longuève. = Fontaine minérale, crue sulfureuse, sur laquelle a été établie la jolie maison de bains, avec auberge, appelée Saint-Martin, dont il a été parlé plus haut. Il est possible que ces eaux, qui n'ont point encore été analysées, aient donné son nom au hameau de Salé, qui se trouve en ce lieu?

GÉOLOG. Sol plat, sur lequel se trouve, à l'est, un mamelon sablonneux, appelé butte de Bouer, de 40 m. d'élévation, dont un tiers se trouve sur le Luart. (Voir l'art. BOUER.) Terrain secondaire et tertiaire, offrant la glauconie sableuse, de la marne grise, du grès ferrifère, des sables siliceux profonds. Eau minérale, indiquée à l'alinéa précédent.

DIVIS. DES TERR. En labour, 841 hect.; jardins d'agrément, 2; jard. potag., 7; prés et pâtur., 180; bois, 91; landes, toutes plantées en pins, 171; superfic. des bâtim., 35; rout. et chemins, 17; eaux courantes, 31. Total, 1,375 hectares.

CONTRIB. Foncier, 2,926 f.; personn. et mobil., 617 f.; port. et fen., 258 f.; 39 patentés : dr. fixe, 239 f.; dr. proport., 83 f. Total, 4,123 f. — Perception de Sceaux.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, argilo-sablonneuse, et de sable pur, médiocrement productive, cultivée en céréales, à peu près en égale portion de chaque espèce, dont il n'y a point d'exportation réelle; en outre, maïs, sarrasin, pommes de terre, citrouilles, trèfle, peu de chanvre, haricots, etc.; foins, bois, beaucoup d'arbres à cidre, de marronniers, etc. Peu d'élèves de poulains; bon nombre de veaux et génisses, de moutons, porcs de lait et gras; chèvres; ruches, dont il se fait un commerce assez considérable, ainsi que de leurs produits, par plusieurs habitans. — Assolement quadriennal; 6 fermes principales, 29 bordages, 31 charrues. — Fréquentation des marchés de Montfort, Bouloire, S.-Calais, Vibraye, la Ferté. Un petit marché de menues denrées a lieu le mardi.

INDUSTR. Un fourneau à chaux; extraction du calcaire moëllon; de 10 à 15 métiers à toile, dites canevas, suivant l'activité de la fabrication, et toiles communes pour particuliers. Un certain nombre de journaliers vont en Beauce, travailler à la récolte.

ROUT. ET CHEM. La grande route de Paris à Nantes, passe peu loin du territoire à l'est : l'ancienne route du Mans à Paris, par Montmirail et Châteaudun passe dans le bourg; celle qui conduit à Vibraye, passe près de la limite sud.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Rien de plus que les lieux cités, sous le premier rapport; sous celui des noms : la Barre, les Garennes, les Parcs, Longuève, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale, bureau de bienfaisance; instituteur primaire avec pensionnat; résidence d'un notaire; débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Connerré.

LUCEAU; LUCAIAU, suivant d'anciens titres; *Lucellus*; de *lucus*, bois sacré chez les Romains, ou de ce que le corps de troupes de cette nation, qui aurait stationné en ce

lieu, aurait appartenu à la peuplade des *Leuci*, de la province appelée première Belgique ? Commune CADASTRÉE du canton et à 2 kil. 7 hectom. N. N. O. de Château-du-Loir ; de l'arrondissement et à 35 kil. S. O. de Saint-Calais ; à 38 kil. S. 1/4 O. du Mans ; autrefois du doyenné, de l'archidiaconé et de l'élection de Château-du-Loir, du diocèse du Mans. — Dist. légal. : 3, 41, 43 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par Beaumont-Pied-de-Bœuf ; au N. E., par Flée ; à l'E., par Château-du-Loir ; au S., par ce dernier et par Montabon ; au S. O. et à l'O., par Lavernat ; la forme de cette commune est celle d'un triangle à côtés inégaux, dont les angles sont au N. O., au N. E. et au S., ayant 5 kil. de côté au N. N. E., autant à l'E. S. E., 8 kil. à l'O. S. O. Le bourg, situé dans un fond, à 1 kil. 1/2 des limites S. O. et S. E. les plus rapprochés, et tout près à droite de la grande route du Mans à Château-du-Loir, forme une rue qui s'étend du N. au S., en passant à l'O. de l'église. Celle-ci, appartenant au genre gothique tréflé, n'a rien de remarquable du reste. Clocher en flèche très-raccourcie ; cimetière près et au N. E. du bourg, clos de murs en partie, et partie de haies.

POPULAT. De 323 feux autrefois, actuellement de 434, se composant de 788 individus mâles, 825 fem., total, 1,613 ; dont 250 dans le bourg.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusivement : mar., 87 ; naiss., 327 ; déc., 311. — De 1813 à 1822 : mar., 126 ; naiss., 313 ; déc., 227.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous le patronage de S.-Martin ; assemblée le dimanche le plus prochain du 1.er juillet. — La cure, prieuré régulier des chanoines de S. Augustin de l'abbaye de Vaas, était à la présentation de l'abbé de ce monastère et valait 1,100 liv. de revenu. — En 1519, l'office fut transféré de cette abbaye dans celle du prieuré de Luceau, « à cause d'une peste qui régnait dans le pays de Vaas. »

A 1,2 h. S. S. E. du bourg, existait l'ancienne maladrerie de Rahard, valant 300 liv. de revenu, qui avait été unie à l'hôpital de Château-du-Loir.

En février 1771, le faubourg de la Pitoulière, du territoire de Luceau, fut réuni pour le spirituel, par l'évêque diocésain, à la paroisse de S.-Guingalois de la ville de Château-du-Loir, à laquelle il est attenant.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse appartenait en 1777 au fils de Charles O-Brien, comte lord de Thomond. (voir l'art. BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF.) — En 1603, René de Couetterie, seigneur de la Couetterie en Beaumont-Pied-de-Bœuf, rend aveu pour les terres seigneuriales de Luceau et de Courtiron, cette dernière située audit Luceau.

HYDROGR. Les petites rivières de Prélambert et d'Ire, traversent la commune, la première du N. O. au S., en passant tout près et à l'O. du bourg ; la seconde du N. E. au S. également, en longeant l'extrémité E. — Moulins d'Illeray, de Gachot, de Prélambert et de Guerpeigné, sur le Prélambert; de la Voluerie, sur l'Ire ; tous à blé.

GÉOLOG. Sol ondulé, coupé ; terrain secondaire, offrant le calcaire tufau.

CADASTR. Superfic. de 1,877 hect. 40 ar. 60 centiar., se divisant comme il suit : — Terr. labour., 1,305 hect. 30 ar. 25 cent., en 5 class. ; éval. à 5, 9, 18, 27 et 36 f. — Jard., pépin., vergers, 49-67-40 ; 3 cl. : 36, 38, 42 f. — Douves, 0-04-50 ; à 36 f. — Vignes, 133-94-25 ; 5 cl. : 4, 8, 12, 21, 30 f. — Prés, 174-12-74 ; 4 cl. : 20, 40, 60, 72 f. — Pâtur., 34-91-71 ; 3 cl. : 4, 12, 30 f. — Bois, 95-78-0 ; 4 cl. : 4, 9, 18, 24 f. — Châtaigner., auln., 3-11-14 ; 2 cl. : 6, 12 f. — Landes, 0-26-0 ; à 3 f. — Mares, 0-23-24 ; à 12 f. — Superfic. des bâtim. et cours, 14-73-74 ; à 36 f. *Obj. non impos.* : Egl., cimet., presbyt., 0-89-60 ; chemins, 58-51-17. — Riv. et ruiss., 5-87-99. = 433 maisons, en 8 cl. : 61 à 4 f. ; 170 à 6 f ; 155 à 12 f. ; 32 à 18 f. ; 11 à 24 f. ; 1 à 27 f. 2 à 30 f. ; 1 à 40 f. — 5 moulins, à 70 f. chacun.

TOTAL du Revenu imposable, 40,757 f. 25 centimes.

CONTRIB. Foncier, 8,062 f. ; personn. et mobil., 1,034 f. ; port. et fen., 372 f. ; 36 patentés : dr. fixe, 175 f. 50 c. ; dr. proport., 56 f. 83 c. Total, 9,700 f. 13 c. — Perception de Château-du-Loir.

CULTUR. Superficie argilo-calcaire, médiocrement productive, cultivée en céréales, dans la proportion de 21 parties en méteil, 19 en avoine, 6 en orge, 4 en froment ; dont il n'y a pas ou que peu d'exportation réelle. Produit en outre, chanvre, trèfle, pommes de terre, vignes, arbres à fruits à cidre, noyers, marrons, etc. Peu d'élèves de chevaux, de porcs et de chèvres ; un peu plus de moutons ; bon nombre de veaux et génisses — Assolement triennal ; 15 fermes principales, beaucoup de moyennes, bordages et closeries, la plupart réunies par hameaux au nombre de 36 environ, dont 4 principaux. = Fréquentation des marchés et foires de Château-du-Loir, des foires de la Chartre.

INDUSTR. Un certain nombre de métiers à toiles, dites fabrique de Château-du-Loir.

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 158, du Mans à Tours, traverse le territoire du N. au S. ; celle départementale n.° 9, la traverse sur une très-petite partie de son extrémité S. ; plusieurs chemins vicinaux assez bons.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Motte, ancien fief; Loup-Pendu, Rahard, maisons bourgeoises. Comme noms remarquables : la Borde, Cour-Marceau, les Barres, la Justice, la Verdière; l'Hopitau; Pampelune, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale; débit de tabac. Bureau de poste aux lettres à Château-du-Loir.

LUCEAU, nom que portait une prairie de la rive droite de la Sarthe, sise près le Mans, dans laquelle fut bâtie l'abbaye de Beaulieu, fondée en 1120. Voir l'article BEAULIEU.

LUCÉ-LE-GRAND (CANTON DE), de l'arrondissement de Saint-Calais, compris entre le 1.er degré 42 minutes et le 1.er degré 57 min. de longitude; entre le 47.e degr. 46 min. et le 47.e degr. 55 min. de latitude; se compose de 8 communes ou anciennes paroisses, dont les noms suivent :

* Courdemanche,
Lucé-le-Grand, *chef-lieu*;
* Montreuil-le-Henri,
Pruillé-l'Eguillé,
* S.-Georges-de-la-Couée,
* S.-Pierre-du-Lorouer,
S.-Vincent-du-Lorouer,
Villaine-sous-Lucé.

Suivant l'organisation de 1790, ce canton, compris dans le district de Château-du-Loir, ne se composait que de cinq communes, dont était celle de Marigné, qui en a été distraite depuis. Celles dont les noms sont précédés d'une astérisque, ajoutées à sa composition par l'arrêté du 13 brumaire an x, dépendaient précédemment, la 1.re et la 4.e, du canton de Chahaigne, la 2.e de celui de Tresson, et la 3.e du canton de Bessé, tous supprimés par cet arrêté.

Borné au N., par le canton de Bouloire; au N. E., par celui de S.-Calais; au S., par ceux de la Chartre et de Château-du-Loir; à l'O., encore par ce dernier et par celui d'Ecommoy; sa forme est un ennéagone irrégulier, qui peut se réduire à un carré long, de 10 à 11 kil. de côtés au N. O. et au S. E., contre 14 à 15 k. au N. N. E. et à l'O. S. O. Le chef-lieu s'y trouve placé à 4 k. de la limite N. O. la plus rapprochée et à 13 k. de celle S. E. la plus éloignée. La limite N. E. de ce canton, la plus voisine du chef-lieu d'arrondissement, en est distante d'environ 12 kil.; la plus éloignée, qui est à l'O., de 30; celle la plus rapprochée du chef-lieu de département, qui est au N. O., en est distante de 22 kil.; et la plus éloignée, au S. E., de 30 kil. — Superficie de 170 k. 172 ou de 17,050 hectares, environ.

POPULAT. De 12,419 individus, suivant le récensement de 1827, répartis en 2,710 feux, comprenant 5,623 individus mâles, 6,796 femelles. Augmentation de population depuis

1804, de 1,588 individus ou un peu plus de 178.e. — La superficie du canton étant de 170 kilom. 172 carrés, c'est 72 individus 576.es environ par kilom. carré.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812 inclusivement : mar., 741 ; naiss., 2,818 ; décès, 2,523. — Produit de chaque mariage, 3 1715.e environ. — Excéd. des naiss. sur les décès, 295 ou 5738.es à peu près. = De 1813 à 1822 : mariag., 924 ; naiss., 3,042 ; décès, 1,962. — Produit de chaque mariage, 3 9731.es — Excédant des naiss. sur les décès, 1,080 ou 9725.es à très-peu près.

CONTRIB. Foncier, 46,857 f. ; personn. et mobil., 6,915 f. ; port. et fen., 2,402 f. ; 363 patentés : dr. fixe, 2,013 f. 50 c. ; dr. proport., 782 f. 56 c. Total, 58,970 f. 06 c., ce qui fait 4 f. 74 c. 374 par individu ; ajoutez 2 f. 60 c. additionnels, fait 7 f. 34 c. 374 de contributions directes payées par chaque individu du canton. — Deux percepteurs, y ayant leur résidence, sont chargés de leur recouvrement.

De l'arrondissement électoral de Saint-Calais, avant et depuis la loi du 19 avril 1831, le canton de Lucé a fourni le nombre d'électeurs et de jurés ci-après, avant cette loi. Nous donnerons en un seul tableau, pour le département, celui produit par suite de la nouvelle loi.

	JURÉS.	ÉLECTEURS d'arrond.	ÉLECTEURS de départ.
Pour 1828, et élections de novemb. 1827.	25	22	5
—— 1829.	26	24	6
—— 1830.	27	25	8
—— 1831.	30	28	0

On remarquera que, pour 1831, les grands-colléges n'existent plus.

HYDROGR. Les principaux cours d'eau de ce canton sont les petites rivières d'Etangsort et de Veuve, qui ont leur direction au S. S. E. et se réunissent pour aller confluer dans le Loir, après avoir reçu une vingtaine de ruisseaux dont les principaux sont le Chabosson, le Gaberonne et le Vaux. Plusieurs d'entre eux se perdent en terre, dans des espèces d'entonnoirs appelés gouffres, pour reparaître après un cours souterrain plus ou moins prolongé. — 26 moulins sont établis sur ces cours d'eau, dont 25 à blé et 1 à foulon. — Il existe sur ce territoire plusieurs étangs non desséchés.

GÉOLOG. Terrain coupé, légèrement montueux, dont la partie la plus élevée est à l'ouest, la portion de la forêt de Bersay qui se trouve située sur le canton. Terrain secondaire où domine le calcaire jurassique compacte, propre à bâtir et à la

chaux ; et surtout le tufau, en extraction sur plusieurs points. Il présente en outre des marnes de couleurs blanche, jaune et grise, des grès blancs, des poudingues siliceux en blocs saillissans sur le sol et des ludus quartzeux. En général, ce canton offre beaucoup moins d'intérêt, sous le rapport de l'histoire naturelle, que la plupart de ceux décrits précédemment. Des aérolithes y sont tombées en 1768. (Voir l'article suivant.)

DIVIS. DES TERR. Relativement à la superficie, les différentes natures de terrain sont à peu près dans la proportion suivante : — Terres en labour, 12,740 hectares ; jardins, 295 ; vignes, 85 ; prés, prairies et pâtures, 185 ; partie de la forêt royale de Bersay, 1,550 ; bois particul., 650 ; landes dont celles de Vaugautier, du Petit-Bouleau, etc., en partie plant. en pins, 1,530 ; étangs, marais, mares, 20 ; superficie des bâtimens, cours, 105 ; Egl., cimet., presbyt., plac. publ., etc., 7 ; routes et chem., 128 ; rivières et ruiss., 60. Total, 17,050 hectares.

CULTUR. Superficie argilo – calcaire et argilo-sablonneuse, caillouteuse ; tout à fait sablonneuse au N. O. ; médiocrement fertile, cultivée en céréales en proportions décroissantes en seigle et méteil, orge, froment, avoine et mêlarde, dont il y a à peu près suffisance pour la consommation des habitans. On y cultive, en outre, trèfle, luzerne, chanvre, de peu de qualité ; beaucoup de pommes de terre, de citrouilles ; vignes, dans presque toutes les communes du canton, disposées en treilles appelées *voliers* (voir l'article de canton d'ÉCOMMOY) dans celle de Lucé ; beaucoup d'arbres à cidre ; noyers, maronniers des trois variétés, dans la partie sablonneuse, etc. L'espèce de cépage des vignes est, en rouge, le plus abondant, le *Pineau d'Aunis* et un peu de *Gros-Noir* ; en blanc, le *Pineau* ; en voliers, le *Gros – Noir*. Les espèces et variétés de fruits à cidre sont : en pommiers, les *Franger*, *Locard*, *Jaune*, *Calville*, *Aigre*, *Fréquins*, de plusieurs variétés ; *Doux-Amer*, *Robinet* ; en poiriers, les *Sauge*, *Menard*, *Borde-Beure*, etc. Prairies donnant du foin de peu de qualité. La portion de bois de la forêt, est en belle futaie, essence de chêne pour la très-grande majorité. Le mûrier blanc a été cultivé assez abondamment sur la commune de Lucé.

Elèves d'une petite quantité de poulains et de chevaux, de peu de prix ; d'un assez grand nombre de veaux, génisses et jeunes bœufs ; d'une assez grande quantité de moutons et de chèvres ; peu de porcs, engrais de ceux-ci et de veaux ; quelques ruches dans chaque ferme. — Assolem. trienn. et quadrienn., ce dernier le plus général ; le plus grand nombre de fermes

de 12 à 18 hectar. (27 à 40 journaux), un petit nombre au-dessus de cette contenance, jusqu'à 40 hectares (90 journaux); beaucoup de bordages et de petites closeries ou *maisonnies*. Baux de 9 ans, à prix d'argent, un certain nombre à moitié de grains. Environ 600 charrues, dont moitié au moins se subdivisant entre plusieurs cultivateurs, dont 175.e sont traînées par chevaux et bœufs ; le surplus par chevaux seuls. — Emploi pour engrais, presque exclusivement, des fumiers animaux, avec feuilles et chaume ; de la marne, un peu de charrées. — Commerce agricole consistant en grains, chanvre et fil, graine de trèfle, vins, dont la qualité devient d'autant meilleure, que la vigne occupe la partie la plus méridionale du canton ; cidre, noix, marrons, châtaignes et nouzillards ; bois, bestiaux, laine, cire et miel, volailles, gibier, menues denrées.

INDUSTR. Elle consiste principalement dans la confection des toiles, façon de Château-du-Loir, qui se vendent dans cette ville et à Montoire, et dont il existe des métiers dans toutes les communes du canton ; dans le blanchîment du fil ; l'exploitation du bois, dans la forêt ; l'extraction de la pierre à chaux et du tufau, de la terre à tuile et à brique ; deux tuileries et fours à chaux. Un certain nombre de journaliers vont en Beauce travailler à la moisson. L'éducation des vers à soie, qui avait été tentée au chef-lieu, est abandonnée depuis 50 ans.

FOIR. ET MARCH. Le chef-lieu seul a des foires et un marché. Les habitans fréquentent en outre ceux de Château-du-Loir, la Chartre, S.-Calais, Ecommoy, Mayet ; et le marché de Montoire (Loir-et-Cher), pour la vente de leurs toiles.

ROUT. ET CHEM. La route départementale n.° 3, du Mans à Lucé, entre dans le canton par le N. O. et y parcourt 4 k. au plus ; elle s'embranche au chef-lieu avec deux grands chemins réunis d'abord, qui se dirigent l'un au N. E. pour se rendre à S.-Calais, l'autre à l'E. qui conduit à Bessé et à Vendôme ; avec un 3.e conduisant, par le S. S. E., à la Chartre, où il s'embranche avec la route départementale n.° 6, de la Ferté à Tours ; et, enfin, avec une 4.e qui, se dirigeant au S., se rend à Château-du-Loir.

ANTIQ. MONUM. On trouve sur le territoire plusieurs monumens celtiques, dolmens, peulvans, etc. ; des tombelles ou mottes ; une trace d'ancienne voie romaine observée au S. E. et qui devait traverser le territoire dans la direction du N. O. ; etc. Ces monumens sont décrits aux articles de localités. Parmi le grand nombre d'hommes distingués qu'ont produit la province et le département, on ne cite guère, de ce canton que le jurisconsulte LeGaufre, né à Lucé. (V. la BIOGR.)

ÉTABL. PUBL. Une justice de paix, 8 mairies ; 1 cure cantonnale, 7 succursales ; 4 résidences de notaire, 2 d'huissier ; 1 bureau d'enregistrement ; 1 brigade de gendarm. à pied ; 2 résidences de percepteur des contributions directes ; 1 recette à cheval et 2 recettes buralistes des contributions indirectes, 2 débits de poudre de chasse et 7 débits de tabac ; 7 bureaux de bienfaisance, 2 maisons de charité ; 1 collége communal et une institution, avec allocation communale, 2 maisons d'éducation pour les filles avec pensionnats ; 1 bureau de distribution de la poste aux lettres, relev. du bureau du Mans.

ÉTABL. PARTIC. Plusieurs écoles primaires ; 4 officiers de santé, 4 sages-femmes ; 3 messagers (voir l'article suivant pour ceux-ci).

LUCÉ (LE GRAND), LUCÉ-LE-GRAND ; *Luciacus*, *Luceïum*, *Luciacum* ; nom dont l'étymologie paraît être la même que celle de Luceau. Petite ville et commune chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 21 kilom. O. S. O. de Saint-Calais ; à 26 kil. S. E. du Mans ; autrefois du doyenné, de l'archidiaconé et de l'élection de Château-du-Loir ; du diocèse du Mans. — Distances légales : 25 et 30 kilomètres.

DESCRIPT. Bornée au N., par Challes et S.-Mars-de-Locquenay ; à l'E., par Vlilaine-sous-Lucé ; au S. E., par Montreuil-le-Henri ; au S. et au S O., par S.-Vincent-du-Lorouer et Pruillé-l'Eguillé ; à l'O., par S.-Mars-d'Outillé ; la forme de cette commune est un triangle irrégulier de 8 kil. de côtés à l'O. N. O. et au N. E. ; de 8 kilom. 1/2 au S. O. Le chef-lieu, bâti vers l'extrémité E. du territoire, au sommet d'un côteau qui domine à l'E. le cours de la Veuve et du ruisseau de Rifroger, est une jolie petite ville construite sur un plan régulier, depuis qu'elle fut incendiée en 1781. Elle se compose d'une place carrée, coupée à angles droits par quatre rues principales, assez bien construites ; et de quelques petites rues communiquant des unes aux autres de celles-ci. Entre deux des premières, sur la place, est une entrée latérale du château, par les communs, de belle apparence. Le château, est une jolie maison à trois pavillons saillans au centre et aux deux bouts, construite vers le milieu du dernier siècle, sur les ruines d'une ancienne forteresse, par M. Pineau de Lucé, intendant d'Alsace. Sa façade principale, donnant à l'E., du côté de la rue qui conduit à la route du Mans, est précédée d'une avant-cour fermée par un portique à colonnes, surmontée d'un balcon en pierre, le tout d'une construction un peu lourde. Il est accompagné d'un beau parc, clos de murs élevés en partie, et partie de murs de soutenement et fossés. Eglise, ayant sa principale entrée sur la place, du côté op-

posé au château, voûtée en pierre, du style gothique tertiaire, fort simple dans sa construction, quoique assez élégante. Clocher pyramidal, sur une grosse tour carrée du genre gothique primitif, dont une partie fut détruite lors de l'incendie dont il vient d'être parlé. Cimetière à l'extrémité O. N. O. de la ville, clos de murs élevés et de haies, au milieu duquel a été élevée depuis peu une belle croix en pierre, avec un socle, sur lequel on lit, du côté sud : « A la mémoire de « M. P. Dorin, curé de Lucé ; à l'est : il fut le modèle et le « père de ses paroissiens, qu'il édifia pendant 28 ans par ses « vertus ; au nord : Né à S.-Denis de Villenette, le 11 mai « 1747, décédé à Lucé le 14 mars 1830 ; enfin, à l'ouest : « Elevé par l'amitié, la vénération et la reconnaissance. »

POPULAT. Comptée pour 372 feux sur les états de l'élection, elle est en ce moment de 530, qui se composent de 1,065 individus mâles, 1,295 femelles, total, 2,360 ; dont 1,223 dans la partie agglomérée. Elle était portée à 2,467, dans le récensement de 1827.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusiv. : mariages, 180 ; naissances, 550 ; décès, 544. — De 1813 à 1822 : mariag., 221 ; naiss., 562 ; déc., 381.

HIST. ECCLÉS. Eglise sous l'invocation de S. Floride. La cure, qui valait 900 liv. de revenu, était à la présentation du seigneur, suivant Lepaige ; de l'évêque du Mans, suivant l'*Alman. Manceau*, qui nous paraît plus exact. Le prieuré de Vazon, situé au confluent de deux ruisseaux, à 3 k. N. 174 O. de la ville, dépendait de l'abbaye de S.-Georges du Bois, dans le Vendômois, valait 300 liv. et était à la présentation de l'abbé de Vaas, encore selon Lepaige ; du prieur de Château-l'Hermitage, selon un autre document. Il y avait, en outre, la chapelle de la Valencière, estimée 170 liv. ; celle de Saint-Martin, fondée au château, valant 70 liv., à la présentation du seigneur ; et celle de la Chevalerie, dont il est parlé plus bas.

HIST. FÉOD. Suivant les mémoires de l'intendance de Tours, « la seigneurie de paroisse, ayant le titre de baronnie, fut anciennement dans une maison noble du nom de Lucé, d'où elle passa en celle de Chelles (ou plutôt d'Eschelles), dont Marie de Chelles, fille unique de Pierre, chevalier, seigneur de Montreuil (le Henri), qui la porta en dot à Brisgaut de Coësmes. Elle fut érigée en baronnie en faveur de Nicolas de Coësmes, qui vivait en 1489. Jeanne de Coësmes, fille de Louis, la porta dans la maison de Montafié, avec la baronnie de Bonnétable (voir cet article), d'où ces deux terres passèrent dans la maison de Bourbon-Soissons. Lucé apparte-

nait, en 1697, au comte de Soissons, à cause de son aïeule, Anne de Montafié, femme de Charles de Bourbon, comte de Soissons. » Cette terre passa ensuite dans la maison Pineau de Viennay. Elle appartenait en 1739 à M. Jacques Pineau de Viennay, seigneur du Val, baron de Lucé, qui fut président au Grand-Conseil, intendant de Touraine, puis d'Alsace, et, par le décès de son fils, en 1774, à sa fille M.lle Pineau de Lucé. Elle est possédée actuellement par M. le marquis d'Argence.

Dans le 11.e siècle, Gervais de Château-du-Loir, dont Hélie de la Flèche épousa la fille, en premières noces, était seigneur de Lucé (v. l'art. CHATEAU-DU-LOIR.) On peut donc croire que les seigneurs qui portèrent comme nom de famille celui de Lucé, étaient antérieurs à cette époque.

Pagan ou Payen de Couesmes (voir ce mot), Coësmes, Coysmes, Coaymes et Coaesmes (car ce nom s'est écrit de toutes ces manières), le plus ancien connu des seigneurs de Lucé de cette famille, avait épousé Jeanne d'Alençon. On trouve, de 1392 à 1573, une suite d'aveux pour la terre de Lucé et celles de Pruillé-l'Eguillé, de la Fontaine (en Saint-Mars d'Outillé), etc., par Lyon de Couesmes, Brisegaud, qui reçut Lucé en dot de Marie d'Eschelles ou Eschielles (et non pas Chelles), François, un autre François, Charles et Jean de Coesmes, fils de Louis, gentilhomme de la chambre du roi. — En 1752, Jacques Pineau, chevalier, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Viennay, rend aveu pour la baronnie de Lucé et la seigneurie de Pruillé; et, en 1777, M. de Viennay, seigneur du Val-Pineau, l'était également de Lucé.

La juridiction de la baronnie de Lucé, qui s'étendait sur 5 à 6 paroisses (17, suivant Expilly), était exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal et un greffier : elle ressortait à la baronnie de Château-du-Loir pour le tout. Les fourches patibulaires étaient plantées à 2 k. 4 h. N. N. E. de la ville, à la droite de la route du Mans.

En 1403, Jean de Maigrefort rend aveu pour un domaine et droits en la ville de Lucé. La même année, Jean LeBiardays rend aveu pour la sergenterie fayée (fieffée) de Lucé, lequel office relevait du Mans.

Les 8 et 15 octobre 1508, Charles de Coesmes, seigneur de Lucé et d'Orthe, maistre Jean du Perroux, châtelain de Lucé, et Macé Soulai, procureur des habitans dudit lieu de Lucé, comparaissent en personne à l'assemblée des trois ordres de la province, pour l'examen de la Coutume du Maine, et le premier seulement, au procès-verbal de publication de ladite coutume.

La Chevalerie, autre terre noble de la paroisse, située à 2 k. 8 h. à l'O. de la ville, avec une belle maison de construction moderne, jardins, bois bien percés, avenues, etc., appartenait en 1777 à un sieur Lechat. C'est actuellement la propriété de M. Mesnard de Seillac. La chapelle de ce château y fut fondée le 31 mars 1681 et érigée en succursale, par Rolland LeVayer et Marguerite Savin son épouse, en faveur d'un desservant chargé des fonctions curiales, de faire le catéchisme, etc. La dotation consistait en 200 liv. de revenu, avec une maison et jardin.

HISTOR. En 1098 ou 1099, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, ayant mis le siège devant Mayet, et y ayant été blessé, est forcé de se retirer à Luché, suivant Trouillard; mais plutôt à Lucé, qui est à égale distance, et dont le nom est à peu près le même en latin. M. Guizot, dans sa traduction d'Orderic Vital, a écrit Lucé, avec raison, suivant nous.

En 1426, le seigneur de Lucé était au nombre des gentilshommes de la province, qui, avec Ambroise de Loré, s'emparèrent de la ville du Mans sur les anglais commandés par le comte de Suffolk.

En 1521, Charles de Coesmes, seigneur de Lucé, fut fait capitaine d'une compagnie de francs-archers, levée dans la province, où elle fit beaucoup de dégâts dans les campagnes.

En 1574, le seigneur de Lucé commandait, sous le maréchal de Matignon, un corps de 5 à 6 mille arquebusiers employés au siège de Domfront en Passais où l'infortuné Montgomery qui était à la tête des protestans, obligé de se soumettre, fut conduit à Paris et condamné à mort, par la perfidie de Catherine de Médicis.

HIST. CIV. Il existait sur le territoire de Lucé, une maladrerie dont une ferme, située à 1,4 h. N. O. de la ville, porte le nom.

Par la fondation de la chapelle de la Chevalerie, dont il a été parlé plus haut, le desservant de ce bénéfice était chargé, outre ses autres fonctions, de faire l'école aux enfans de la paroisse.

Le 13 septembre 1768, des aérolithes, ou *pierres du ciel*, dont une pesant 13 liv., tombèrent près du château de la Chevalerie, sur le territoire de Lucé. Envoyées à l'Académie des Sciences, celle-ci les fit analyser par Lavoisier, Cadet et Fougeray; leur pesanteur spécifique était de 3, 58; elles donnèrent à l'analyse, sur 100 parties : soufre, 8 1/2; fer, 36; silice, 55 1/2. Attaquées par l'acide muriatique, elles dégageaient une odeur hydro-sulfureuse très-intense.

Le 2 juin 1781, un violent incendie, qui se manifesta chez

un boulanger fabricant de chandelles de résine, consuma en un instant l'église, les halles et plus de 200 maisons : 15 personnes y périrent ; un grand nombre se trouvèrent ruinées par ce funeste événement. Cependant des secours de toute espèce furent prodigués aux victimes, par les cultivateurs des environs et surtout par M.lle Pineau, alors baronne de Lucé, qui reçut dans son château les familles sans asile, fit abattre des bois peu éloignés, quoique trop jeunes, afin d'éviter des frais de transport ; acheta et fit venir des ardoises d'Angers ; fit extraire de la pierre sur ses propriétés ; et céda le tout à bas prix pour faciliter les reconstructions ; dépensa, enfin, plus de 100,000 liv., dit-on, pour le soulagement des habitans. Une quête fut ordonnée en leur faveur, et un mandement publié par l'évêque de Gonssans, pour la rendre plus fructueuse. Le gouvernement fit construire à ses frais les façades des nouvelles constructions, sur un plan régulier.

En 1779, une dyssenterie épidémique, apportée, dit-on, de la Beauce, par les journaliers qui y vont faire la récolte, affligea le territoire de Lucé. Le médecin Vétillart, du Mans, qui fut envoyé pour la traiter, en publia l'histoire la même année. (Voir la BIOGR.)

Un décret impérial, daté d'Ebersdorf, le 4 juin 1809, autorise l'acceptation d'un legs de 12,000 f., fait par la demoiselle Pineau de Lucé, aux pauvres du domaine de la terre de Lucé. (Lucé, Pruillé-l'Eguillé et Villaine sous Lucé.)

Lucé est la patrie d'Ambroise Le Gaufre, jurisconsulte, qui y naquit en 1568. (Voir la BIOGR.)

HYDROGR. La petite rivière de Veuve, sépare la commune à l'E., de celle de Villaine-sous-Lucé ; le ruisseau de Rifroger, la limite en partie au S. S. O., et la traverse d'E. à O pour le surplus ; celui de Chabosson, la limite au S. ; enfin ceux de Madrelle et de Montingrand, qui y prennent naissance, l'arrosent du N. O. au S. E. dans sa partie N. : tous ont leur direction d'O. et de N. O. à E. et S. E, pour aller se jeter dans la Veuve, sur la commune. — Moulins : de Madrelle, sur le ruisseau de ce nom ; de la Brulacière, sur le Rifroger ; Grand-Moulin, sur la Veuve ; tous à blé.

GEOLOG. Sol montueux et très-coupé ; terrain secondaire, offrant le calcaire tufau en extraction, ainsi que la marne blanche ; des sables et des ludus quartzeux, dans la partie N. O. principalement.

DIVIS. DES TERR. En labour, 2,171 hectares ; vignes, 7 ; jardins, 25 ; prés et prairies, 183 ; pâtis, de peu de qualité, 95 ; bois futaies, 10 172 ; bois taillis, 158 ; landes, la plupart plantées en pins, partie de celles dites de Vaugautier, 325 ;

mares, 2 1/4 ; superficie des bâtimens et cours, 23 ; Egl., cimet., presbyt., etc., 3/4 ; rout. et chemins, 37 ; cours d'eau, 17 1/2. Total, 3,055 hect.

CONTRIB. Foncier, 8,915 f. ; personn. et mobil, 1,878 f. ; port. et fen., 615 f. ; 134 patentés : dr. fixe, 862 f. ; droit proport., 359 f. 41 c. Total, 12,629 f. 41 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argilo-sablonneuse et de sable pur, peu productive, cultivée en céréales dans la proportion de seigle et méteil, 12 parties ; orge, 9 ; froment et avoine, de chacun 4 ; dont le produit est insuffisant pour la nourriture des habitans. On y cultive en outre, trèfle, chanvre, peu de chaque ; pommes de terre, citrouilles, etc. Vignes en treilles dites *voliers* ; fruits à cidre, noyers, beaucoup de marronniers ; le mûrier à soie à la Chevalerie ; prés de qualité inférieure. Elèves de poulains ; beaucoup de bêtes à cornes, de moutons, de chèvres ; moins de porcs, dont on engraisse un certain nombre ; etc. — Assolement triennal et quadriennal ; beaucoup de terres louées à moitié de grains ; 33 fermes, 61 bordages, davantage de closeries et maisonnies ; 144 charrues. = Outre le marché de Lucé, les habitans fréquentent ceux d'Ecommoy, de Mayet, de la Chartre et de Château-du-Loir.

L'ancien boisseau de Lucé équivaut, ras, à 18 litr. 59 cent. ; comble, à 22 litr. 03 centil. — La pinte, à 1 litr. 14 centil.

INDUSTR. Fabrication de 5 à 6 cents pièces de toiles, en brin, brin et gros et canevas, qui se vendent à Château-du-Loir. Extraction du tufau et de la marne. Il existait, en 1777, au domaine de la Chevalerie, une plantation de 2 à 3 mille mûriers blancs, pouvant produire plus de 50 liv. de soie. M. de Seillac y avait établi une chaudière, un moulin et tous les ustensiles nécessaires pour la préparation et le dévidage de la soie : un bâtiment de 70 pieds de longueur avait été construit pour cette opération, abandonnée depuis long-temps.

FOIR. ET MARCH. Marché le mercredi, très-fort en bestiaux, et en blés, provenans des environs de S.-Calais et du Vau-du-Loir, dont il s'enlève de 200 à 300 hectol. par semaine pour le Mans. — 6 foires d'un jour, pour bestiaux, grains, denrées du pays et merceries, fixées aux mercredis 4.e de février, 1.er de mai, 3.e de juillet, 3.e d'octobre, 2.e de novembre, et d'avant Noël, par *décr. du* 6 *sept.* 1802.

ROUT. ET CHEM. Route départementale n.° 3, du Mans à Lucé ; quatre grands chemins, partent de Lucé, se dirigeant à l'est et au sud, pour se rendre, en se subdivisant, le 1.er à S.-Calais et à Bessé ; le 2.e, à la Chartre et à Château-du-Loir.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Le Château, la Chevalerie et

quelques autres maisons bourgeoises moins importantes. Comme noms remarquables : la Vectière, ancien fief ; la Marquisière, la Chevalerie, la Borde, la Herse, Pierrelaie ; la Maladrerie, la Chapellière ; la Chevrie, la Porchère ; les Minerays, les Poteries ; Jouvence.

ÉTABL. PUBL. Mairie, justice de paix, cure cantonnale, bureau de bienfaisance ; une institution avec pensionnat, où l'on enseigne les premières classes du latin ; une maison d'éducation de jeunes personnes ; une école d'enseignement mutuel ; pour lesquels établissemens la commune accorde plus de 800 fr. de rétribution. Résidence d'un notaire, de deux huissiers, bureau d'enregistrement ; résidence d'un percepteur des contributions directes ; recette à cheval et bureau de déclaration des boissons, des contributions indirectes, débit de poudre de chasse, 2 débits de tabac ; résidence d'une brigade de gendarmerie à pied. Bureau de distribution des lettres, relevant du bureau de poste du Mans.

ÉTABL. PARTIC. Trois officiers de santé, 2 sages-femmes ; une voiture publique faisant le service des dépêches, allant et venant tous les jours de Lucé au Mans, et correspondant avec Tours ; deux messagers, faisant le même voyage deux fois par semaine.

LUCÉ - SOUS - BALLON, *Luceium sub Balladone* ; commune du canton et à 9 kilom. S. O. de Marolles-les-Braux ; de l'arrondissement et à 20 kil. S. S. O. de Mamers ; à 22 kil. N. du Mans ; et à 3 kil. 273 N. de Ballon, qui lui donne son titre distinctif. Jadis du doyenné de Beaumont, du Grand - Archidiaconé, du diocèse et de l'élection du Mans. — Distanc. légal. : 10, 23 et 26 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par Meurcé et Nouans ; à l'E., par Congé-sur-Orne ; au S., par Teillé ; à l'O, encore par ce dernier et par Maresché ; sa forme est un ovoïde, ayant sa partie obtuse au N. et sa pointe au S. S. O. Diam., du N. au S., 3 kilom. 1/2 ; en largeur ou d'E. à O., il varie de 1 k. 1/2 vers l'extrémité S., à 3 kil. au centre et 3 kil. 1/2 au N. Le bourg, situé au centre du premier de ces diamètres, et au tiers E. du second, forme une rue qui s'étend du N. au S. et passe à l'O. de l'église, et une toute petite place au N. de celle-ci, assez bien décorée dans l'intérieur, n'ayant rien de remarquable du reste ; clocher en bâtière ; cimetière entourant l'église au N. et à l'O. On voit, dans le bourg, l'ancien château appelé la Cour, simple maison bourgeoise avec enclos ; et le Pin, ancien fief, avec tourelle, qui n'est plus qu'une ferme.

POPULAT. De 71 feux anciennement, aujourd'hui de 108, comprenant 262 individus mâles, 286 femelles, total, 548 ;

dont 125 dans le bourg, 45 au hameau de la Croix-Hôtel, 20 à celui du Tertre, etc.

Mouv. décenn. De 1803 à 1812, inclusiv. : mariages, 41 ; naissances, 114 ; décès, 100. — De 1813 à 1822 : mar., 47 ; naiss., 157 ; déc., 80.

HIST. ECCLÉS. Eglise dédiée à la Ste-Trinité, avec assemblée le dimanche de cette fête. — La cure, qui valait 600 liv. de revenu, était présentée par le seigneur de la paroisse. Une prestimonie, dite des Levilain, était à la présentation des descendans du fondateur.

En 1106, l'évêque Hildebert confirme les moines de Saint-Vincent du Mans, dans la possession de plusieurs églises, dont était celle de Lucé, qui leur avaient été données par des laïques.

HIST. FÉOD. La baronnie de Lucé-sous-Ballon, qui n'avait que le titre de châtellenie en 1613, était annexée au château appelé la Cour, situé dans la partie nord du bourg. Après avoir été possédée pendant près de quatre siècles, par la branche des Maridort de Bourg-le-Roi (voir cet art.), elle fut portée en dot, vers le milieu du 18.e siècle, dans celle de Touchèpres, par le mariage de .... de Rochefort, petite-fille de L.-Ch. de Maridort, sénéchal du Maine, et de .... de Perrochel, avec ..... de Touchèpres. Cette terre appartenait en 1789, à M.me Godard d'Assé. La juridiction de cette baronnie, était exercée par un bailly, un procureur-fiscal et un greffier ; elle ressortissait à celle de Touvoye (voir cet article), qui relevait pour le tout du présidial du Mans.

Quoiqu'elle se trouve comprise dans le territoire de la grande plaine du Saosnois, la paroisse de Lucé, n'était comprise ni dans la baronnie de ce nom, ni dans la composition et le ressort de son bailliage.

HIST. CIV. Une ordonnance royale du 1.er avril 1830, autorise l'acceptation du legs fait à la commune de Lucé-sous-Ballon, par le sieur Beucher, d'une maison avec dépendances, estimée 800 fr.

HYDROGR. Le ruisseau le Runan, venant de Nouans et de Meurcé, traverse le territoire du N. au S., et reçoit au-dessous du bourg, celui de la Marre, qui prend naissance à l'E., et s'y réunit après 2 kil. de cours. — Point de moulins.

GÉOLOG. Sol plat, boisé sur quelques points ; terrain secondaire, offrant le calcaire jurassique compacte.

DIVIS. DES TERR. En labour, 566 hect. ; jard. d'agrément et potag., 14 ; prés et pâtures, 119 ; bois taillis, du Breuil, 15 ; mares, 1/2 ; superficie des bâtimens et cours, 2 1/2 ; Egl., cimet., presbyt., 1/2 ; chemins, 3 ; cours d'eau, 2 1/2. Total, 723 hectares.

CONTRIB. Foncier, 3,798 f. ; pers. et mobil., 214 f. ; port. et fen., 86 f. ; 6 patentés : dr. fixe, 35 f. ; dr. proport., 11 f. Total, 4,144 f. — Perception de Congé-sur-Orne.

CULTUR. Sol argileux et argilo-calcaire, productif, cultivé en céréales dans la proportion de 15 parties en froment, 10 en seigle, 6 en orge, 3 en avoine, dont il y a exportation d'environ les 2/3 ; beaucoup de trèfle, chanvre, etc. ; très-peu d'arbres à cidre. Élèves de quelques poulains, de bêtes à cornes, d'un petit nombre de porcs, de moutons, de chèvres. — Assolement triennal ; 13 fermes principales, 42 bordages; 50 charrues. = Fréquentation des marchés de Beaumont-sur-Sarthe et de Ballon ; des foires de Fresnay, de Mamers et de Bonnétable.

INDUSTR. Nulle autre que l'agriculture.

ROUT. ET CHEM. Deux grands chemins de Ballon à Mamers et à S.-Rémy-du-Plain, et de Ballon à Bourg-le-Roi et à Alençon, traversent le territoire du S. au N., en passant dans le bourg, à 1 kil. au-delà duquel ils se bifurquent.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. La Cour ou l'ancien château, à M.lle Lefebvre, du Mans ; les Deux-Amans, maison bourgeoise, qui paraît devoir son nom à quelque ancienne histoire dont la tradition est perdue, à M. Marigné, ancien pharmacien au Mans. Sous le rapport des noms : la Croix-Hôtel, la Poissonnière, le Breuil ; la Gaudinière, le Bray, le Tertre, le Grèz, etc.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale. Bureau de poste aux lettres, au Mans.

LUCHÉ ET **PRINGÉ** ; *Lucrum*, *Luchiacus*, *Lucheium*, *Luchiacum et Pringeium* (voir l'étymologie alinéa ANTIQ.). Commune CADASTREE, formée de la réunion, vers 1808, de l'ancienne paroisse et commune de Pringé à celle de Luché ; du canton et à 9 kilom. N. O. du Lude ; de l'arrondissement et à 11 k. E. de la Flèche ; à 35 k. S. 1/4 O. du Mans ; jadis du doyenné de Clermont-Gallerande, de l'archid. de Sablé, du diocèse du Mans et de l'élection de la Flèche. — Distances légales : pour Luché, 10, 13, 42 k. ; pour Pringé, 13, 11 et 43 kilom.

DESCRIPT. Bornée au N., par S.-Jean-de-la-Motte et Mansigné ; à l'E., par Coulongé ; au S., par le Lude et Thorée ; à l'O., par Mareil-sur-Loir ; sa forme est une ellipse irrégulière, dont l'extrémité O. est obtuse et celle E. en pointe, profondément entaillée vers son centre, des deux côtés N. et S., s'étendant de l'O. 1/4 N. à l'E. 1/4 E., sur un diamètre de 12 kil. 1/2, sur une largeur qui varie depuis moins de 1 kilom. vers l'extrémité E., à 2 kil. 1/2 dans la partie

centrale entaillée, et à 5 et 6 kil. 1/2 dans sa plus grande largeur. Le bourg de Luché, situé à 2 kil. 1/2 de la limite S. du territoire, à 4 kil. de celle O., et à 1 kilom. 1/2 de celle formée par l'entaille S., à peu de distance au N. de la rivière du Loir, se compose d'une assez grande place, entourant l'église, de laquelle divergent plusieurs petites rues dans différentes directions. Eglise romane, n'ayant rien de remarquable ; le chœur seul est voûté en pierre, au-dessus de l'une des portes on voit une petite statue équestre en pierre, de S.-Martin. Clocher pyramidal, sur une tour carrée romane, à doubles fenêtres étroites sur chaque face. Cimetière attenant à l'extrémité E. du bourg, clos de murs pour les trois-quarts, de haies pour le surplus ; il s'y trouve une chapelle où l'on va en station processionnellement. Le bourg de Pringé (voir cet article), est situé à 2 kil. 4 hect. N. O. de celui ci.

POPUL. Portée à 378 feux pour Luché et à 67 pour Pringé, sur les états de l'ancienne élection, elle est actuellement de 503 feux, se composant de 1,089 individus mâles, 1,494 femelles, total, 2,583 ; savoir : 420 feux et 2,270 individ. pour l'ancien territoire de Luché, dont 94 feux et 505 indiv. dans son bourg ; 83 feux et 313 indiv. pour Pringé, dont 64 feux et 267 individ. pour ce dernier bourg.

Mouv. décenn. De 1793 à 1802, inclusivem., pour les deux territoires : mar., 202 ; naiss., 740 ; déc., 444. — De 1803 à 1812 : mar., 191 ; naiss., 697 ; déc., 619. — De 1813 à 1822 : mar., 168 ; naiss., 621 ; déc., 480.

HIST. ECCLÉS. S. Martin de Tours patron de l'église ; assemblée le dimanche le plus prochain du 4 juillet. La cure, et le prieuré qui était situé à 1 k. 1/2 à l'O. du bourg, étaient à la présentation de l'abbé de S.-Aubin d'Angers. Ce prieuré fut fondé par Raoul I.er de Beaumont, vicomte du Mans, et par Emmeline de Montrouveau, sa première femme, dame du Lude et de Luché, lesquels, vers le milieu du 11.e siècle, donnèrent une partie et vendirent le surplus de l'église de Luché, avec les oblations et la dîme de 14 bordages, aux moines de S.-Aubin, pour 500 sols d'or. Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, et Vulgrain, évêque du Mans, autorisèrent cette donation, que Hubert, vicomte du Lude, fils de Raoul, ne consentit à ratifier, qu'au moyen d'une somme que les moines lui payèrent. Ce bénéfice était tenu en commande lorsque Henri IV en fit don aux jésuites de la Flèche, pour l'établissement de leur collége en cette ville, et valait 1,200 liv. de revenu. Le possesseur de ce bénéfice avait le droit exclusif d'instituer un maître d'école à Luché ; de donner des lettres

de maîtrise à huit bouchers et plus ; chacun d'eux devait au prieur un quartier de mouton, le jour de l'Assomption. Les jésuites, devenus possesseurs de ce prieuré, eurent des différens avec l'abbaye de S.-Aubin, le curé, les seigneurs de fiefs et les habitans, qui ne voulaient leur payer la dîme qu'à la 20.e gerbe et qui furent obligés, par arrêt du parlement, de la payer à la 13.e — Les autres bénéfices étaient : la chapelle Ste-Anne de la Renaudière et celle de S.-Jacques, à la présentation de l'évêque du Mans ; celle de S.-Gilles du Petit-Poillé (actuellement en Mansigné), que présentait le curé ; et celle de N.-D., à la présentation des héritiers du fondateur.

Il existe au château de Venevelles une chapelle, voûtée en ogives, restaurée par le propriétaire actuel. Une des tours de ce château est appelée vulgairement la *Huguenotière*, pour avoir servi aux exercices de la religion calviniste qui fut professée assez long-temps par les seigneurs de ce château. Une chapelle existait aussi à la Chauvinière, autre fief de la paroisse.

A peu de distance du château de Venevelles, sur le côteau de la rive gauche de l'Aune, à la ferme de la Marsuardière, existent les restes d'une église qui paraît ou avoir été bâtie sur le penchant de la colline, ou n'être que la crypte d'une église supérieure, construite en pierres de taille : on ne voit plus que la naissance des arceaux en ogives, dont les angles ne sont point à arètes vives, mais plates, de 10 à 12 pouces de largeur. On ne sait rien sur cet édifice dans le pays.

A la ferme de la Noirie, située entre le bourg et le château de Venevelles, un pavillon du principal bâtiment servait, il y a peu de temps, aux exercices religieux de l'église dissidente, connue sous le nom de *Petite-Eglise*.

En descendant du bourg de Pringé à la plaine de Gallerande, il existe un monticule, appelé la *Butte du Prêche*, où furent découvertes, il y a quelques années, les ruines d'un ancien temple protestant.

HIST. FÉOD. La seigneurie de paroisse, qui était un membre du comté du Lude (voir cet article), passa dans le 11.e siècle, comme on l'a vu plus haut, dans la maison de Beaumont, des vicomtes du Mans, par le mariage d'Emmeline de Montrouveau, dame du Lude et de Luché, avec Raoul I.er On ne sait pas positivement auquel des manoirs de la paroisse elle était annexée.

Les autres fiefs étaient Mervé, sur la rive droite du Loir, à 1 kil. S. O. du bourg de Luché, belle maison moderne actuellement, agréablement située, accompagnée d'avenues, d'un bois assez étendu, dans un des carrés duquel sont les

ruines d'un ancien château fort, entouré de douves, appelé le Vieux-Mervé, où le petit peuple de la contrée croit qu'il existe un trésor enfoui : la seigneurie de S.-Mars de Cré, près le Lude, relevait de ce fief. Suivant l'histoire de la maison de Montmorency, Louis de Laval, seigneur de la Faigne, mort en 1547, acquit Mervé de François de Châteaubriant et de Jeanne de Tucé son épouse ; tandis que, suivant un autre document, elle lui aurait été apportée en mariage par Aliénor fille de Léonard de Castillio, seigneur de Bançai et de Matefêlon et de Françoise de Châteaubriant. Cette terre passa dans la famille de Clermont-Gallerande et devint un membre de ce marquisat. Mervé est actuellement la propriété d'une famille qui en porte le nom : il passera par alliance dans celle de Follin.

La Grifferie, autre terre noble, sur la rive droite du Loir, à 6 k. 1/2 E. S. E. du bourg, se composait, en 1774, d'un très-beau château, bâti à la moderne, de plusieurs fermes, bois, etc., avec cinq fiefs voisins les uns des autres, qui étaient le Courant, le Breil, la Grue, la Famillionnière et la Bourse-Grisière, fermes actuellement. Cette terre appartenait en 1606 à Jean Couette de la Couetterie, écuyer, fils de Jacques, écuyer. C'est actuellement la propriété de M. de Foucault, ancien préfet.

Venevelles était une sergenterie fieffée, dépendante de la baronnie de la Flèche, ainsi qu'il résulte d'un aveu fait en 1414, par le duc d'Alençon, comme seigneur de cette baronnie, au duc d'Anjou. Ce château, situé à 2,7 hect. E. N. E. du bourg de Luché, sur la rive droite de l'Aune, est une maison ancienne, assez forte autrefois, avec tours et pavillons carrés, larges fossés en maçonnerie, alimentés par la rivière, pont-levis, etc. Il appartient à M. Lebaigue, ancien maire, qui y a fait de nombreuses reparations. Cette terre, était depuis 4 siècles dans la famille d'Espaigne, lors de la révolution. Pierre d'Espaigne II, qui vivait à la fin du 14.e siècle, épousa Catherine Garnier, dame du domaine d'Aunay, en Luché : son fils Jean I.er, est le plus ancien connu de cette famille, qui ait porté le titre de seigneur de Venevelles. Louis, fils de Jean, rend aveu en 1490, à l'abbé de S.-Aubin d'Angers, pour la terre d'Aunay. Jean II, comparut à l'arrière-ban du comté du Maine en 1512, et s'allia par mariage à la famille Dureil de la Barbée. Henri I.er, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, obtint l'érection en marquisat de la baronnie de Venevelles, composée alors de 14 fiefs. Louis-Henri, qui servit dans la guerre de la succession d'Espagne, fut proscrit avec son père, sous Henri II, pour cause de

religion, et ne recouvra ses biens qu'après son abjuration du calvinisme, en 1709. Henri-Jacq.-Louis, émigra et fit toutes les campagnes de l'armée de Condé ; son fils Charles d'Espaigne, marquis de Venevelles, prit du service sous l'empire, devint colonel de cavalerie, et fut chargé d'une inspection de cette arme en 1827. Les armoiries de cette maison étaient ce qu'on appelle des *armes parlantes* : d'azur, au peigne d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or ; ce nom s'écrivant dans l'origine *ès-peigne*. On voit par différens aveux que la terre de Venevelles relevait de celle de Fay, en Mansigné, et du comté du Lude.

L'Auneau, autre fief, situé sur un côteau, à 1 kil. 172 N. N. O. du bourg, est actuellement une maison moderne, appartenant à M. Lespine, médecin à la Flèche. Les autres fiefs étaient la Chabotière, la Chauvinière, l'Aunay, la Brosse, les Haies-le-Vicomte, les Grandes-Roches, le Petit-Poillé, qui ne sont plus que des fermes ou des hameaux aujourd'hui. Gallerande et le Plessis-Allouin appartiennent à l'article Pringé. (Voir aussi ceux CLERMONT et GALLERANDE.)

HIST. CIV. Le 7 octobre 1536, Jean Lalande, prêtre, fonde un collége à Luché, en faveur d'un ecclésiastique, à la présentation du prieur. Une décision ministérielle, du 7 octobre 1807, transfère à l'hospice de la Flèche la propriété de la maison collégiale.

En 1690, le curé Grandhomme établit une école de filles dans la même paroisse, et la dote d'une maison. Les habitans se cotisent pour ajouter à cette fondation de quoi y entretenir deux sœurs au lieu d'une institutriee. Cette maison de charité, tenue actuellement par 3 sœurs d'Evron, a conservé son ancien revenu de 316 liv., auquel la fabrique ajoute un supplément annuel. Ces sœurs font l'école et donnent des soins aux malades.

Autorisations, par décrets et ordonnances : du 9 décembre 1810, d'accepter par la commune, la donation faite aux pauvres de Luché, par la dame veuve Bardet, de 16 ares 50 centiares de vigne ; du 15 février 1811, d'accepter 1.° deux legs faits aux mêmes, par la demois. Papin du Gravier, de 2 pièces de terre et de la closerie du Tertre, ou de la somme de 2,500 f. ; 2.° l'offre faite par les sieurs et demois. Papin du Gravier, neveu et nièce et héritiers de la testatrice, d'abandonner ladite closerie auxdits pauvres, quoiqu'elle soit évaluée 4,000 f. ; du 24 septembre 1817, d'accepter pour la fabrique de l'église, au profit d'icelle, l'offre faite par un anonyme d'indiquer 6 parties de rentes ecclésiastiques, célées au domaine, montant à environ 60 liv., et d'en percevoir les

arrérages ; du 25 mars 1818, d'accepter par la commune un legs de 500 f., fait aux pauvres d'icelle, par la demois. Belin des Plantes ; du 8 septembre 1819, d'accepter par la même, un pièce de terre évaluée 460 f., offerte en donation aux pauvres, par la demois. Chauvelier ; du 8 mars 1829, d'accepter par la fabrique, une maison avec jardin et dépendances, évaluée 3,000 f., offerte à l'église vicariale de Pringé.

HISTOR. Suivant Trouillard, historien des comtes du Maine, Guillaume-le-Roux forcé de lever le siége de Mayet, en 1098 ou 1099, se retire à Luché. Nous avons dit page 669, qu'Orderic Vital nous semblait mieux traduit par M. Guizot, qui a écrit Lucé. (Voir LUCÉ (LE GRAND.)

Dans les premiers jours de février 1800, 150 chouans, commandés par la Motte - Mervé, attaquent dans le bois de Mervé 15 gardes nationaux du Lude, pères de famille, qui escortaient une somme de 9 à 10 mille francs que le percepteur de cette ville allait verser à la Flèche. Après une courageuse résistance, les gardes nationaux obligés de se rendre sont désarmés, après avoir perdu un des leurs et avoir eu cinq blessés.

En mai et juin de l'année 1806, une épizootie qui régnait sur les porcs dans le canton du Lude, en fait périr plus de 300 dans la seule commune de Luché. (Voir l'article LUDE (canton du).

ANTIQ. *Etymol.* Le nom de Luché, comme plusieurs de ceux dont les articles précèdent immédiatement, paraît venir ou de ce que les troupes romaines qui auraient occupé ce territoire étaient de la peuplade des *Leuci*, dont la cité se trouvait dans la première Belgique ; ou de la situation de cet établissement à la proximité d'un de ces hauts lieux, consacrés au culte, que les romains appelaient *lucus* ou bois sacrés. Cette dernière opinion semblera la plus rationnelle, si l'on considère que la partie nord-est du territoire de Luché, située sur la rive gauche de l'Aune, forme un monticule ou espèce de promontoire, au confluent de cette petite rivière avec celle de Loir, sur lequel se trouve une ferme appelée *le Camp* ; que cette ferme, actuellement de la commune de Mansigné, et qui était autrefois de Luché, est placée absolument comme tous les lieux où les romains avaient l'usage d'asseoir leurs stations ; qu'un bois assez considérable se trouve tout à côté, entre cette ferme du Camp et le château de Venevelles, qui semble avoir été jadis un *castellum*, destiné à défendre le passage de l'Aune et l'entrée du camp de ce côté, tandis que le bois dont il vient d'être parlé aurait été le *lucus*, ou bois sacré, de cette station ; qu'enfin, en arrachant les fondations d'anciens murs qui se trouvaient exister encore, il y a 4 à

5 ans, dans un pré, au pied du côteau où a du être placé le camp, au nord de la ferme de ce nom, sur le bord de l'Aune, on en a retiré en quantité des morceaux de grandes briques romaines à rebords et à entailles, que j'ai pu observer lors de mes explorations dans ce lieu, et dont je possède un échantillon bien entier. Si l'on ajoute à ces considérations que, dans la description du camp romain de Tourlaville (Manche), par M. de Gerville, on trouve également une ferme appelée le *Grand-Camp*, une élévation couverte de bois, un hameau nommé *Luce*; il sera difficile de se refuser à adopter l'étymologie de *lucus* pour Luché, et de reconnaître, malgré l'absence toute naturelle de travaux de terrassemens, dans un terrain en pleine culture, l'existence d'un ancien camp romain dans ce lieu, dont la situation est absolument celle du camp de Sougé (voir à l'article LAVENAY, page 604); d'autant mieux que les châteaux de Mervé, de la Grifferie; ceux de Cherbon (sur Coulongé); de Fay et de Passau, sur Mansigné; d'Aubevoie, *via Alba*, sur le Lude; peuvent avoir été dans l'origine, comme celui de Venevelles, de petites forteresses destinées à défendre l'entrée de ce camp, l'une des stations que j'ai déjà indiquées avoir dû exister de distance en distance, le long du cours du Loir, de même que M. Bodin a démontré l'existence d'un pareil système de défense, établi par la même nation, sur les rives de la Loire. Il est encore infiniment remarquable, que la petite contrée appelée Cherbonnais, située dans le triangle formé par le cours des deux rivières de Loir et d'Aune, et une ligne tirée de l'une à l'autre, à peu près dans la direction du château de Cherbon, c'est à dire par la route de Pontvallain au Lude, qui paraît avoir été une voie romaine (voir l'article ALONNES), est occupée par une population ayant des mœurs particulières, analogues à celles observées par feu M. Deslandes à Cré (voir cet article): retard dans la civilisation; répugnance à s'allier avec des individus d'un autre territoire, quoique de la même commune; persévérance à conserver l'ancienne forme des vêtemens; enfin, tout ce qui caractérise une peuplade particulière, ayant conservé quelques traces de son caractère primitif.

Plusieurs médailles romaines ont été trouvées, à différentes époques, sur la commune de Luché, notamment, depuis 5 à 6 ans, dans le champ du Prêche, près le bourg de Pringé, une en or, de Vespasien, de la grandeur d'un louis, mais plus mince, laquelle fut vendue 19 f. à un orfèvre.

On rencontre aussi, dans le bourg de Luché, un grand nombre de tombeaux d'un calcaire coquiller à grains fins et à

très-petites coquilles, assez friable, tout à fait différent de ceux des tombeaux de Cré et de Pontvallain, plus identique avec celui d'un tombeau découvert à Chemiré-le-Gaudin ; ce qui établit trois espèces bien distinctes de calcaire à tombeaux et détruit complètement le système de ceux qui les veulent rapporter tous au calcaire coquillier de Douai en Anjou, décrit par M. J.-F. Bodin. Les tombeaux de Luché, à couvercles bombés triangulairement, sont ordinairement garnis d'ossemens, rarement d'ustensiles quelconques, et sont sans inscriptions. On a trouvé aussi dans le bourg, un grand amas d'ossemens réunis dans une seule fosse en pleine terre.

Suivant la chronique de S. Démétrie, dont il a été parlé aux articles Courcelle, Fontaine-S.-Martin et autres, la femme d'un nommé Codarin, gouverneur d'Anjou, qui s'appelait Aphelina, ayant été convertie par les miracles de ce saint, qu'elle avait voulu faire mettre à mort, se fit baptiser à la Fontaine-S.-Martin, et s'étant en allée de ce lieu sur les bords du Loir, elle manqua d'y être assassinée par deux malfaiteurs, près d'un endroit où elle avait vu la veille au soir une grande clarté. S.-Martin de Tours, accompagné de Démétrie, l'ayant sauvée du danger qu'elle avait couru, elle fit bâtir une église en son honneur, resta à faire pénitence pendant trois ans et mourut dans l'endroit où elle avait vu cette lumière, qui fut appelé *lucra*, lieu resplendissant, et par corruption Luché.

De vieilles traditions locales, analogues à celles du trésor enfoui à l'ancien château de Mervé, rendent redoutables les carrières à tufau du côteau du Loir, habitées par un *Vavassou* (vavasseur, arrière-vassal).

HYDROGR. La rivière de Loir (sur laquelle est un pont en bois au S. du bourg, construit en 1825, et pour la dépense duquel un péage a été établi pour 10 ans), limite la commune au S., à l'exception d'une portion qui s'étend au-delà, sur sa rive gauche, qu'elle traverse ; la rivière d'Aune, improprement Lone, traverse le territoire en partie, du N. N. E. au centre, pour venir confluer dans la précédente, à 1 kil. à l'E. du bourg ; le ruisseau de Virfolet, venant d'Yvré-le-Pôlin, le limite l'espace de 1 k. 1/2 au plus, au N. N. O., où il se jette dans l'Aune, peu au-dessus du moulin de Venevelles ; celui de la Cailletière arrose la partie S. S. E., se dirige au N. O. et va se jeter dans le Loir, au-dessous du moulin de Villaine, après 3 k. 1/2 de cours ; ceux du Breil, des Motteries, et du Petit-Auneau, situés sur le terrain de la rive gauche du Loir, coulent à l'O. N. O. pour aller, réunis, confluer dans cette rivière, au-dessous du moulin de Mervé ;

celui des Trempayères, ayant son cours du N. au S., passe près et à l'E. du bourg de Pringé, pour aller aussi se rendre dans le Loir, en face le hameau de la Rivière, après 3 k. 1/2 de cours ; enfin, celui de Malvaut limite la commune à l'O., et la sépare de celle de Mareil. — Les eaux d'un étang situé au N., dans les landes de Vaux ou du Vau, passaient pour être minérales. — Moulins de la Courant, de Villaine, de Ponton, de Mervé, des Isles, sur le Loir, le dernier à foulon ; de Venevelles, à blé, à 2 roues ; de la Blandinière, à tan ; sur l'Aune.

GÉOLOG. Sol montueux dans la partie E. S. E. et dans celle N. O., ainsi que le long du cours de l'Aune. Terrain secondaire, offrant le calcaire tufau en extraction, souvent mêlé de rognons de silex corné.

Plant. rar. Ononix natrix, LIN. ; Phalangium liliago, SCHR. ; Polygonatum uniflorum, DESF.

CADASTR. Superficie de 4,908 hectares 24 ares, se divisant comme il suit : — Terres labour., 2,892 hect. 01 ar. 19 c. ; en 5 class. ; évaluées à 5 f. 30 c., 11 f., 20 f. 40 c., 32 f. 10 c., 44 f. 70 c. — Jard. d'agrém. et aven., 8-39-40 ; à 44 f. 70 c. — Jard. potag., 63-94-88 ; 3 cl. : 44 f. 70 c., 55 f. 80 c., 67 f. — Douves et mares, 1-23-80 ; à 44 f. 70 c. — Vignes, 218-01-40 ; 4 cl. : 12 f. 10 c., 24 f 20 c., 42 f., 69 f. 50 c. — Prés et prairies, 486-47-60 ; 4 cl. : 12 f. 70 c., 28 f. 20 c., 56 f. 90 c., 83 f. — Pâtures, 217-67-86 ; 3 cl. : 5 f. 50 c., 11 f., 19 f. 20 c. — Bois futaies, 2-92-80 ; 3 cl. : 5 f. 10 c., 10 f. 20 c., 15 f. 10 c. — B. taillis, 341-73-23 ; 4 cl. : 5 f. 10 c., 10 f. 20 c., 15 f. 70 c., 21 f. 20 c. — Châtaigneraies, 1-74-30 ; 2 cl. : 5 f. 10 c., 10 f. 20 c. — Pinièr., 124-29-30 ; 3 cl. : 4 f. 10 c., 7 f., 9 f. 90 c. — Landes, 356-18-71 ; 2 cl. : 2 f. 10 c., 4 f. 10 c. — Superficie des bâtimens, cours, 25-73-51 ; à 44 f. 70 c. *Objets non imposabl.* : Egl., cimet., presbyt., bâtim. publ., terr. labour., jard et pâtis, 1-51-53. — Chemins, 115-68-17. — Riv. et ruiss., 50-66-33. = 476 maisons, en 10 class., de 9 à 72 f. — Château de Gallerande, 450 f. — 3 châteaux et maisons bourgeoises, 2 à 114 f. ; et 1 à 225 f. — 6 moulins à blé, 3 à 100 f., et 3 à 200 f. chacun. — 1 moulin à foulon, à 70 f. — 1 grange, à 9 f. — 10 caves, en 2 cl., à 4 f. 50 c. et à 6 f.

REVENU imposable : propriétés non bâties, 96,506 f. 71 c. ; propriétés bâties, 11,339 f. 50 c. Total, 107,846 f. 21 c.

CONTRIB. Foncier, 13,670 f. ; personn. et mobil., 1,904 f., port. et fen., 661 f. ; 86 patentés : dr. fixe, 487 f. 50 c. ; dr. proport., 181 f. Total, 16,903 f. 50 c. — Chef-lieu de perception.

CULTUR. Superficie argileuse et argilo calcaire, passablement fertile, au N. et à l'O. ; sablonneuse et maigre dans la partie E., comprise entre les deux rivières d'Aune et de Loir, ou le Cherbonnais. Terrain de la rive droite de l'Aune produisant du bois, de gros blés, de la vigne, du chanvre, etc. ; celui de la rive gauche, du seigle et autres menus, et planté en pins, dans la partie N. ; prairies sur le bord du Loir. Exportation réelle d'une petite quantité de grains, dont le seigle est pour les 4/5.es On cultive en outre chanvre, trèfle, pommes de terre, vigne, noyers, marronniers, arbres à cidre, etc. Elèves d'un petit nombre de poulains, de veaux et génisses, moutons, porcs, engrais de ceux-ci principalement. — Assolement triennal ; 45 domaines à charrues ; plus de 300 à bras. = Commerce agricole en grains, vins, qui s'exportent au Mans ; ceux du territoire de Pringé, à la Flèche.

INDUSTR. Extraction du tufau, dans 10 carrières environ, tant des côteaux de la rive droite du Loir, que de la rive gauche de l'Aune, dont la plus considérable est celle des Piliers : ce tufau est estimé, s'exporte et alimente de pierre à bâtir tout le pays environnant. Fabrication d'étoffes façon de Mayet, par une seule famille, qui occupe trois à quatre métiers ; confection de quelques pièces de toiles, fabrique de Château-du-Loir, pour laquelle Luché fournit beaucoup de fils. Huileries à chenevis, lin, noix, dont le produit s'exporte au Mans, à Saumur, etc.

FOIR. ET MARCH. Petit marché de menues denrées, au bourg de Luché, les dimanches et fêtes au matin ; 3 foires d'un jour, peu suivies, fixées aux samedis 4.e de juin, 2.e de septembre et 2.e de novembre, pour bestiaux, grains, merceries ; par *décr. du* 6 *septemb.* 1802. Fréquentation de ceux du Lude, la Flèche, Pontvallain, Mansigné, la Fontaine-S.-Martin. Les habitans du Cherbonnais ne s'aventurent pas au-delà de ceux du Lude.

ROUT. ET CHEM. La partie de la route royale n.o 159, de la Flèche au Lude, passe près de l'extrémité S. du territoire située sur la rive gauche du Loir, ainsi que l'ancien chemin qu'elle a remplacé ; la vieille route du Mans au Lude et en Anjou, par Arnage et Pontvallain, indiquée plus haut comme une voie romaine, passe près de son extrémité E., et l'atteint dans une très-petite partie ; chemins de Luché à la Flèche, au Lude, à la Fontaine-S.-Martin et à Mansigné, plus ou moins bien entretenus.

HABIT. ET LIEUX REMARQ. Gallerande, Venevelles, Mervé, la Grifferie, l'Auneau, et quelques autres maisons bourgeoises moins importantes Sous le rapport des noms, outre

ceux déjà indiqués : la Voie, nom qui justifie les conjectures précédentes, alinéa ANTIQ. ; l'Aleu, qui indique une terre libre, sans suzerain ; les Loges, les Grandes - Maisons, la Montchevalerie, la Marche, le Château des Salages, la Ménagerie ; les Grandes - Roches, le Tertre, le Breil, etc. ; le Bourg-Nouveau, Ecosse.

ÉTABL. PUBL. Mairie, succursale-cure, succursale vicariale à Pringé ; bureau de bienfaisance, maison de charité, instituteur primaire, avec indemnité communale ; résidence d'un notaire, d'un percepteur ; bureau de déclaration des boissons, débit de poudre de chasse, débit de tabac. Bureau de poste aux lettres, à la Flèche.

ÉTABL. PARTIC. Un officier de santé, une sage-femme. Voir au mot PRINGÉ, ce qui est particulier à cette ancienne paroisse.

LUDE (CANTON DU), CADASTRÉ, de l'arrondissement de la Flèche ; compris entre le 1.er degré 56 minutes et le 2.e d. 2 min. de longitude, et le 47.e d. 35 m. et le 47.e d. 43 m. de latitude, se composant de 9 communes et de 11 anciennes paroisses, qui sont :

* Bruère (la),
* Chapelle-aux-Choux (la),
* Chenu,
Dissé-sous-le-Lude,
* Luché et * Pringé,
Lude (le) et S.-Mars-de-Cré, *chef-lieu* ;
* S.-Germain-d'Arcé,
Savigné-sous-le-Lude,
Thorée.

Lors de l'organisation de 1790, ce canton qui faisait partie du district de la Flèche, ne fut composé, jusqu'à l'arrêté du 13 brumaire an X, que de 5 communes. Celles précédées d'une astérisque, faisaient partie du canton de Vaas, supprimé, à l'exception de Pringé et de Luché qui se trouvaient compris, le premier dans celui de S.-Jean-de-la-Motte, aussi supprimé ; Luché dans celui de Pontvallain. Dans cette dernière organisation, S.-Mars de Cré était conservé comme commune, et n'a été réuni que posterieurement à celle du Lude, de même que Pringé, placé alors dans le canton de Pontvallain, et réuni depuis à Luché. A l'exception de Luché et de Pringé, tout le territoire de ce canton était avant la révolution de la province d'Anjou et du diocèse d'Angers. — Sa limite N. O. la plus rapprochée du chef-lieu d'arrond., en est distante de 4 kil. 172 ; celle E., qui en est la plus éloignée, l'est de 35 kil. La limite la plus voisine du chef-lieu de département, qui est au N. N. O., s'en trouve à 30 kil. ; et celle E. S. E., la plus éloignée, à 47 kil. — Ce canton est limité au N., par ceux de Pontvallain et de Mayet ; au N. N. E., par celui de Château-du-Loir ; à l'E. et au S., par les

départemens d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire ; à l'O., par le canton de la Flèche. Sa forme est une espèce de carré long, à côtés fort irréguliers, s'étendant d'E. à O., sur un diamètre de 26 à 27 kil., contre une largeur qui varie de 5 à 12 kil. du N. au S. Le chef-lieu se trouve placé presque au centre de ce territoire, un peu au nord.

De 264 kil. carrés de superficie, ce canton contient, d'après l'arpentage cadastral, 26,420 hectar. 73 ares 10 centiares, divisés par nature de terrain et de culture, comme il suit :

	hectares.	ares.	cent.
Terres labourables.	14097	36	57
Jardins potag. et d'agrément, aven., bosq., etc.	437	43	35
Vignes.	607	43	79
Prés, prairies.	1973	57	12
Pâtures, pâtis.	1708	06	95
Bois de futaies, taillis, aulnaies, châtaigner. .	1804	31	32
Pinières.	335	71	00
Landes, terr. vain. et vag.	3827	88	95
Minières de fer, carrières.	1	50	50
Etangs, mares, douves, viviers	19	33	51
Superficie des bâtimens, cours, aires.	126	97	12
Eglise, cimet., presbyt., et autres propriét. publ., en terres labour., bois et landes, pinières, etc.	724	08	03
Routes et chemins.	586	63	34
Rivières et ruisseaux.	170	41	55

= 2,555 maisons, dont une seulement désignée comme château, quoiqu'il y en ait 20 au moins qui méritent ce nom ; 14 caves ; 4 halles ; 10 boutiques et magasins ; 58 granges et bûchers ; 28 moulins à blé, 2 à foulon, 2 à tan ; 4 fours à chaux et briques ; 1 huilerie.

REVENU impos. { Propriét. bâties, 72,516 f. 40 c. / —— non bâties, 399,801 07 } 472,317 f. 47 c.

POPULAT. De 11,545 individus, repartis en 2,520 feux, compren. 5,409 mâles, 6,136 femelles. — Diminution de population depuis 1804, 968 individus, ou 1/13.e, un peu moins. — La superficie du canton étant de 264 kil. carrés, c'est 43 1/2 individus par chacun d'eux.

Mouv. décenn. De 1793 à 1812, inclusiv. : mariag., 969 ; naiss., 3,550 ; déc., 2,533. — Produit de chaque mariage, 3 2/3. — Excédant des naiss. sur les décès, 1,017 ou 10/35.es = De 1803 à 1812 : mar., 875 ; naiss., 3,033 ; déc., 2,859. — Produit de chaque mariage, 3 5/6.es — Excédant des naiss. sur les décès, 174 ou 3/14.es = De 1813 à 1822 : mar., 926 ; naiss., 2,951 ; déc., 2,260. — Produit de chaque mariage, 3 5/26.es — Excédant des mariages sur les décès, 691 ou 8/35.es ; le tout à très peu près.

CONTRIB. Foncier, 57,448 f. ; personn. et mobil, 7,215 f. ; portes et fenêtres, 2,777 f. ; 411 patentés : droit fixe, 2,703 f. 50 c. ; droit proportionnel, 1,100 f. Total, 71,243 f. 50 c. ; ce qui fait par individu, 6 f. 17 c. 1711.e environ, auxquels il faut ajouter 3 f. 21 c. 5766.es d'accessoires ; c'est 9 f. 38 c. 176.e de contributions directes payées par chaque habitant de ce canton. Trois percepteurs sont chargés de leur recouvrement, dont deux y ont leur domicile, le 3.e sur celui de Mayet.

De l'arrondissement électoral de la Flèche, avant comme depuis la loi du 19 avril 1831, le canton du Lude a fourni le nombre de jurés et d'électeurs ci-après. (Voir à l'article SARTHE (département), le tableau de ceux produits par l'effet de la loi du 19 avril 1831.)

	JURÉS.	ÉLECTEURS d'arrond.	ÉLECTEURS de départ.
Pour 1828, et élections de novemb. 1827.	35	31	7
—— 1829.	35	32	7
—— 1830.	38	36	10
—— 1831.	41	38	»

Pour cette dernière année, les grands colléges n'existent plus.

HYDROGR. Le principal cours d'eau de ce canton est le Loir, qui le traverse d'E. à O., dans tout son entier, vers sa limite N. principalement, et le limite sur quelques points : quoique navigable sur toute son étendue, il ne l'est facilement que jusqu'au chef-lieu. Les autres sont la petite rivière d'Aune et le ruisseau de Malvaut, qui confluent au Loir par sa rive droite ; les petites rivières de Fare, de Meaulne, de Marconne, des Cartes, et les ruisseaux de Pressot et d'Aunay-Lubin, par sa rive gauche. — Quelques étangs, peu considérables. = 27 moulins à blé, dont plusieurs à 2 roues, le tournant seulement d'un 28.e et celui d'une forge, 3 à tan, 3 à foulon.

GÉOLOG. Sol généralement ondulé, plus uni aux extrémités E. et O. de la rive gauche du Loir, où les côteaux qui bornent le vallon au S., s'écartent davantage de sa rive. Terrain secondaire, offrant presque généralement le calcaire tufau ; du calcaire grossier ? du grès blanc et de la marne blanche, sur différens points, ainsi que le quartz ou silex molaire (pierre meulière), le silex pyromaque, dans lequel se rencontrent des alcyons fossiles ; couches de silex roulés ; argiles à brique, sables quartzeux et calcaire, minerai de fer, etc. Ce canton, qui n'a encore été qu'effleuré sous le rapport des recherches botaniques, paraît offrir comme celui de la Flèche et par la

même cause (voir page 370 de ce volume), le sol le plus riche en plantes intéressantes du département (Voir les art. des communes, tant pour les *Plant. rar.* que pour la GÉOLOG.)

CULTUR. Superficie argileuse, argilo-calcaire, argilo-sablonneuse et de sable pur, médiocrement fertile en général, cultivée en céréales dans la proportion de seigle et méteil, 55 parties; orge, 16; froment, 14; avoine, 12. Elle produit en outre, un peu de sarrasin, citrouilles, pommes de terre, chanvre, trèfle; prairies, de bonne qualité sur les bords du Loir; vignes, dans la proportion du 44.e de la superficie, donnant des vins assez estimés, la plupart en blanc, qui tiennent le milieu pour la qualité entre ceux du canton de Château-du-Loir et les vins blancs légers du canton de la Flèche, dont les cépages sont des mêmes espèces que ceux de ces cantons (voir leurs articles); ces vins se consomment sur les lieux et dans les environs; marrons, noyers, arbres à fruits à cidre, dont les espèces et variétés sont: en pommiers, plusieurs variétés de *Fréquin*, le *Jaune*, le *Coné*, le *Nicolaïé*; en poiriers, le *Tison*, le *Sauge*, le *Guédai*. Point de massifs considérables de bois, mais un grand nombre de bouquets donnant un total du 13.e de la superficie du canton. S'il reste encore beaucoup de terrain en landes et bruyères, la quantité n'en est pas telle qu'elle le paraît d'après le cadastrement, une portion de ces landes ayant été plantées un pins maritimes, depuis cette opération. — Elèves d'un petit nombre de poulains, de chétive espèce; d'une assez grande quantitité de veaux et génisses, peu remarquables également par leur qualité; bon nombre de moutons; nourriture et engrais des porcs, pouvant être considéré comme la principale spéculation en ce genre; très-peu de chèvres; un petit nombre de ruches. Assolement triennal, presque absolu; très-peu de fermes excédant 25 à 30 hect. (57 à 68 journ.) de contenance; le plus grand nombre de 10 à 25 (23 à 57 journ.); beauconp de closeries ou petites tenues au-dessous. Baux de neuf ans, un certain nombre à moitié fruits ou colonie partiaire. Labours à la charrue, traînée par chevaux seuls, dans la proportion de 12 contre 29 avec bœufs et chevaux; 410 charrues, plus de 650 domaines cultivés à bras à l'aide du croc, comme dans le canton de la Flèche. Emploi pour engrais des fumiers animaux, de la marne et de la charrée, presque exclusivement. Le commerce agricole y consiste en grains, dont il n'y a point d'exportation réelle, mais plutôt insuffisance; chanvre et fil, graine de trèfle, vins et cidre, bois; bestiaux, surtout des bœufs et des porcs gras; volailles, gibier, menues denrées. Il est remarquable que, quoique ce canton ne soit

pas l'un des plus fertiles du département, c'est peut-être néanmoins celui où l'on vit au moindre prix.

INDUSTR. Extraction du calcaire tufau, pour bâtir, sur la plupart des communes du canton ; du grès, du minerai de fer, de la pierre à chaux et de l'argile à brique, pour la cuisson desquels il y a plusieurs fourneaux ; fabrication des toiles, soit de commande pour particuliers, soit pour la fabrique de Château-du-Loir, que plusieurs de ses communes alimente de fils ; fabrication d'étoffes grossières, serge, droguets, etc. : la fabrique d'étamine qui y existait jadis, entièrement tombée ; tanneries, au chef-lieu ; plusieurs huileries.

FOIR. ET MARCH. 11 foires au chef-lieu et à Luché, qui tous deux ont un petit marché le dimanche matin, outre celui du jeudi au Lude. Les habitans fréquentent aussi ceux de la Flèche, la Fontaine - S. - Martin, Pontvallain, Mansigné, Vaas, Château-du-Loir ; Château - la - Vallière (Indre-et-Loire) ; et Noyant (Maine-et-Loire).

ROUT. ET CHEM. La route royale n.° 159, de Tours à Rennes ; celle départementale n.° 9, de Château-du-Loir au Lude ; l'ancienne route du Mans au Lude, par Arnage et Pontvallain; traversent le territoire, la 1.re du sud au nord-ouest ; la seconde pendant 6 à 7 kilom., du nord nord-est au centre ; le troisième, du nord au centre, pendant 3 kilom. seulement ; le grand chemin de la Flèche à Pontvallain en traverse une petite portion au nord-ouest ; ceux du Lude à Baugé, à Noyant, à Château-la-Vallière, le traversent du centre au sud-ouest, au sud et au sud sud-est.

ANTIQ., MONUM. Plusieurs dolmens et peulvans, dont celui indiqué à l'article Chenu, se trouve bien sur le territoire de cette commune, quoiqu'en dise l'auteur de la statistique de l'*Annuaire de* 1831 ; plusieurs traces de camps et de voies romaines, des médailles du haut et du bas-empire, des tombeaux en grès coquiller ; plusieurs châteaux fort remarquables, des motes féodales, etc. ; sont les principaux monumens et vestiges d'antiquités qui se rencontrent sur ce canton, qui n'a produit qu'un petit nombre des hommes remarquables portés à la *Biographie*, dont les principaux sont Plancher, historien ; les Daillon ; Damours, jurisconsulte ; etc.

ÉTABL. PUBL. Une justice de paix, 9 mairies ; une cure cantonnale, 9 succursales, dont une vicariale ; 1 hospice, 3 maisons de charité, 3 bureaux de bienfaisance ; un collége communal ; 4 résidences de notaires, 1 d'huissier, 1 d'expert, 1 bureau d'enregistrement ; 1 brigade de gendarmerie à cheval; 2 résidences de percepteurs des contributions directes ; 1 recette à cheval et 4 recettes buralistes des contributions indi-

rectes, 5 débits de poudre de chasse, 7 débits de tabac ; 1 lieu d'étape pour les troupes ; 1 relais de poste aux chev., 1 bureau de poste aux lettres.

ÉTABL. PARTIC. Plusieurs instituteurs primaires ; 3 docteurs en médecine, 1 doct. en chirurgie, 2 officiers de santé, 4 sages-femmes, 2 pharmaciens. Une voiture publique, chargée du service des dépêches de la Flèche à Vendôme, passant chaque jour au Lude et retour ; une autre voiture publique de la Flèche au Lude ; un service de roulage accéléré sur la même route ; plusieurs messagers du Lude au Mans, à la Flèche, à Château-du-Loir et retour, une ou plusieurs fois par semaine.

LUDE (LE) et S.-MARS-DE-CRÉ ; *Lus*, *Ludum*, *Ludium* ; *Lusdum et Stus-Medardus* ; petite ville et commune CADASTRÉE, chef-lieu de canton, formée de la réunion de celle de S.-Mars-de-Cré à celle du Lude, par décret du 13 août 1810 ; de l'arrondissement et à 18 kilom 1/2 E. S. E. de la Flèche ; à 41 kil. S. du Mans ; à 10 kil. 1/2 de Château-du-Loir ; anciennement chef-lieu du doyenné et de l'archiprêtré de son nom, du diocèse d'Angers, de l'élection de Baugé, province d'Anjou. — Distances légales : pour le Lude, 22 et 48 kil. ; pour S.-Mars-de-Cré, 5 k. du Lude, 16 de la Flèche et 15 du Mans.

DESCRIPT. Bornée au N., par Luché et Coulongé ; au N. E., par Aubigné ; à l'E., par la Chapelle-aux-Choux ; au S., par Broc (Indre-et-Loire), pour une petite partie, et par Dissé-sous-le-Lude ; au S. O. et à l'O., par Savigné-sous-le-Lude ; encore à l'O., par Thoré ; au N. N. O., par Luché ; sa forme, très-irrégulière, peut se rapporter à un carré long, rétréci à l'O. en forme de coin, ayant plusieurs échancrures, notamment vers l'extrémité O., lequel s'étend de l'E. S. E. au N. O. dans un diamètre de 11 kil., sur une largeur qui varie de 2 à 5, 6 et jusqu'à 7 kil. à l'extrémité E. La ville, située aux 2/5.es E. du diamètre longitudinal et aux 2/5.es du diamètre transversal, se compose de plusieurs rues, dont deux principales se joignant à angle-aigu pour former comme un Y ; de trois places qui sont : le *Champ de Foire*, situé à son extrémité sud, où se vendent les bestiaux ; celle du *Mail*, à l'extrémité nord, où se tient la foire aux cuirs ; et la place du *Marché au Blé*, petite, mais pavée, située au centre de la ville ; d'une petite rue, qui conduit de cette place à l'église, garnie des deux côtés de boutiques séparées les unes des autres, que l'on appelle les Halles. L'église, presque au centre du diamètre longitudinal de la ville, dont le clocher est en flèche, le chœur seul voûté en pierre, et dans laquelle est

un buffet d'orgues, n'a rien de remarquable dans sa construction, qu'un porche ou balai supporté par 4 piliers en pierre, et semble accuser, comme l'a observé avant nous M. Vaysse de Viliers, l'indifférence religieuse de ses riches seigneurs. Cimetière à l'O. de la ville, à l'entrée du faubourg appelé Bourg-Nouveau, clos de murs élevés. Le château, principal ornement de cette ville, peu éloigné de l'église, se trouve décrit plus bas. L'ancien couvent de Récollets, est un assez vaste bâtiment, servant actuellement de caserne à la gendarmerie. Deux anciennes maisons, situées au centre de la ville, se font remarquer par des arabesques et des médaillons sculptés sur les murs extérieurs, d'un assez bon goût. L'Hôpital est une belle maison de construction régulière, n'ayant rien de remarquable d'ailleurs. L'Hôtel-de-Ville, à côté duquel est l'institution ou collége, offre une assez belle façade : il a été construit depuis peu d'années, sur les fondations de l'ancien hospice. Enfin, plusieurs maisons particulières assez belles, contribuent à l'embellissement de la petite ville du Lude, où l'on arrive, du côté de l'O., en venant de la Flèche, par une haute chaussée plantée d'arbres, à laquelle vient aboutir l'avenue du château de la Ganetière, peu éloigné à la droite de la route ; et où l'on passe le Loïr, sur un pont en bois, pour se diriger au N. E. vers Château-du-Loir. A 2 kil. 173 S. E., se trouve le hameau de Raillon, qui a donné son nom à une foire considérable qui tenait jadis près ce lieu ; à côté se trouve le prieuré du même nom, et la jolie maison du Châtelet. — Le bourg de S.-Mars-de-Cré, à 5 kilom. 172 N. N. O. du Lude, et comme lui sur la rive gauche du Loir, ne se composait jadis que de deux maisons, avec une église, détruite depuis la révolution.

POPULAT. Comprise pour 691 feux pour le Lude, et 29 pour S.-Mars, sur les états de l'élection ; pour 1,000 feux en 1697, suivant les mémoires de l'intendance de Tours, ce qui supposait de 5 à 6 mille individus ; elle est actuellement de 685 feux, comprenant 1,535 individus mâles, 1,619 femelles, total, 3,154 ; savoir : 663 feux et 3,037 individus pour le Lude, dont 500 feux et 2,200 individus agglomérés dans la ville ; 22 feux et 98 individus pour l'ancien territoire de S.-Mars; 22 feux et 65 individus au hameau de Raillon. Les autres hameaux de la commune sont : Thienvale, au N. ; la Châtaignère et le Carrefour, au N. O. ; Cuissé à l'E. S. E. ; Noisement au S. S. O. ; les Vieilles-Aitres, la Soudairie, etc.

Mouv. décenn. Pour tout le territoire, de 1793 à 1802, inclusivement : mar., 279 ; naiss., 889 ; déc., 887. — De 1803 à 1812 : mar., 272 ; naiss., 783 ; déc., 940. — De 1813 à 1822 : mariages, 281 ; naissances, 753 ; décès, 738.

HIST. ECCLÉS. Église sous le patronage de S.-Vincent. La cure était présentée par l'abbé de S. - Aubin d'Angers, ainsi que le Prieuré curial et celui de N.-D. du Raillon, fondés tous deux par les anciens seigneurs du Lude, en faveur de l'abbaye de S -Aubin. Les autres bénéfices ecclésiastiques de la paroisse étaient: la chapelle de N.-D. de la Délivrance, située près et au S. S. E. de la ville, présentée par la famille de la Barre de Montchaumont; celles de Ste-Catherine de la Bonnetière et du S.-Sépulcre, par le curé paroissial; celle de S.-Jean-Baptiste, par le même, conjointement avec l'aîné de la famille des Moriceaux. Le seigneur du Lude présentait à celles de S.-Michel, du Château, de S.-Thomas, de Ste-Anne de la Roche-Savin, de S.-Aubin du premier collége, et à la prestimonie de la Sacristie; il présentait et nommait à la prestimonie fondée par René Fouzil, dite des Daillons; à une autre, dite de la Sacristie; à la chapelle du Châtelet et à celle de la Magdeleine. Le seigneur de Champmarin présentait à la chapelle de la Conception; l'aîné de la famille des Thiots, à la prestimon. de N.-D. des Vertus; les familles des fondateurs, à la prestimonie des Testards, à la chapelle du S.-Sacrement et à celle de Ste-Anne; enfin, l'évêque diocésain, à la prestimonie de Paradis.

(Voir à l'article SAINT-MARS-DE-CRÉ, ce qui est particulier à cette ancienne paroisse.)

Le couvent des Récollets, fondé par un des seigneurs du Lude, de la famille Daillon, possédait 8 religieux en 1697.

(Voir plus bas, HIST. CIV., ce qui concerne les établissem. de bienfaisance et d'éducation, d'origine ecclésiastique.)

Le Lude était le chef-lieu d'un archiprêtré du diocèse d'Angers, lequel comprenait 45 paroisses, 2 abbayes et 13 prieurés, et s'étendait dans un espace de 10 à 12 lieues d'E. à O., sur 4 du N. au S. Le titre d'archiprêtre était annexé à la cure de Denezé. Neuf seulement de ces paroisses, font actuellement partie du département de la Sarthe.

Un caveau, dont l'ouverture se trouvait placée sous le pupître de l'église du Lude, ayant été ouvert pendant la révolution, se trouva contenir 13 grands cercueils, 1 petit et 3 cœurs en plomb. Un seul des corps qu'ils contenaient, n'était pas entièrement consommé; les autres étaient en déliquescence, à l'exception des ossemens.

HIST. FEOD. La seigneurie du Lude était, dans l'origine, une châtellenie annexée à la forteresse de la Motte, bâtie dans l'emplacement de la terrasse du château actuel. Cette châtellenie, qui s'étendait sur plusieurs paroisses, avait droit sur la rivière du Loir, rives et fonds, pendant un cours de 28 k. 1/2,

depuis Vaas jusqu'au moulin de Villaine, en Luché. Elle devait tous les ans, le jour de la Magdeleine, au seigneur suzerain, un épervier réclamé, garni de longères de soie verte et sonnettes d'argent, devoir dont Jean d'Espinay, seigneur de Durtal s'exempta. Elle fut érigée en comté par lettres-patentes de François I.er, du mois de mai 1545, enregistrées les 6 août et 5 décembre suivans, pour relever du roi à cause de son château de Baugé, à foi et hommage lige, le jour de la Magdeleine, au devoir d'un épervier réclamé comme ci-dessus, avec droit de rachat, quand le cas y échéait par la coutume du pays ; celui-ci fixé à 200 livres, par un accord en jugement, du 1.er juillet 1571. Ce comté réunissait les seigneuries du * Lude, * Aubigné, Dissé, * Luché, * Savigné, * la Chapelle-aux-Choux, * Mansigné, S.-Mars-de-Cré, Chigné, Pontigné, et celle de l'ancienne église de Chalonne, que le seigneur de Linière, fief de cette paroisse, contestait ; plusieurs métairies, closeries, bois, moulins, etc. : celles de ces paroisses dont le nom est précédé d'une astérisque, dépendaient primitivement de la châtellenie de la Mothe-sous-le-Lude, toutes pour partie seulement. Les autres fiefs y annexés étaient ceux de la Maudrousière, en la Chapelle-aux-Choux, qui s'étendait sur cette paroisse et sur celle du Lude et relevait de S.-Germain-d'Arcé ; la Roche-Sevin, Montvaillant et l'Imbaudière, paroisse du Lude, l'un et l'autre en ce qui relevait à foi et hommage de Mervé, lesquels reportaient au comté du Lude ; en outre, les seigneuries de Broc, de Venevelles et la Grifferie en Luché ; celles des Rues et de Lorière, en Dissé ; de Sarcé et du Colombier ; de Courbron, en Coulongé ; de la Créonnière ; et plusieurs autres de la province d'Anjou. Par lettres-patentes du mois de juillet 1675, Louis XIV érigea la terre et comté du Lude en duché-pairie, en faveur de Henri de Daillon, gentilhomme de la chambre ; mais les lettres de cette érection n'ayant point été enregistrées, cette terre retomba en comté, titre dont elle a joui jusqu'à l'époque de la révolution. Ce comté relevait de la juridiction de Durtal, jusqu'à l'époque où le maréchal Charles de Schomberg fit remise de cette mouvance, vers le milieu du 17.e siècle, en faveur de Timoléon de Daillon son parent, une double alliance existant entre les deux familles.

Le seigneur du Lude, outre les bénéfices ecclésiastiques auxquels nous avons vu qu'il présentait dans la paroisse, avait encore la présentation de la cure de Pontigné, alternativement avec l'évêque d'Angers, et présentait à une chapellenie de la paroisse de Broc.

Les *sujets* du comté devaient faire guet et garde au château,

en reparer les fossés, curer et nettoyer les allées du parc et de la terrasse, faner, emmulonner et mettre dans les greniers les foins qui lui appartenaient. Le comte avait la propriété exclusive des regains ou secondes herbes des prairies de la Courbe et de Thienval. Il avait seul le droit de délivrer des lettres de maîtrise aux bouchers de la ville, d'exiger qu'ils prêtassent serment devant ses officiers, à l'effet de quoi chacun de ces bouchers était tenu de payer à son commissaire, pour droit de visite, 5 sous et un aloyau de bœuf du poids de 5 liv., pour lesquels le commissaire devait à la corporation un pot de vin, un gâteau de 30 deniers, et une aiguille enfilée.

Il pouvait exiger de ceux de ses sujets ou vassaux, qui voulaient transférer leur domicile hors du comté, 20 s. par charretée de meubles; avait droit d'obliger les marchands de poisson de lui donner, une fois l'année seulement, une pièce de poisson à son choix ou à celui de ses officiers, avant qu'ils exposassent leur marchandise en vente dans sa ville du Lude.

Il avait aussi le droit de se faire livrer au grenier à sel de la ville, ou à tout autre, 12 grands minots de sel, pour lui tenir lieu de péage sur cet objet, et ce à l'époque où le sel était vénal.

La juridiction du comté était exercée par un bailli, chargé en outre des fonctions de maire, un lieutenant, un procureur fiscal et un greffier. Les fourches patibulaires étaient plantées à 1 k. S. O. de la ville.

Le 8 juillet 1775, le bailli Damours rend une ordonnance sur le glanage, par laquelle défense est faite aux laboureurs d'en priver les pauvres.

Les archives du Lude ont conservé un titre du 14.e siècle, rapporté par l'auteur des *Recherch. histor. sur l'Anjou*, trop curieux pour être omis ici, où il est essentiellement à sa place. Ce titre qui fait connaître les obligations du bailli et des habitans, lorsque le seigneur venait habiter son château, prouve à quel point ces maisons étaient dépourvues alors des choses les plus nécessaires au service du maître; le voici : « Le ber-
« mier (bailli-maire) du Lude, homme de foy (vassal),
« es doit querre (quérir, chercher), quant monseigneur
« vient au Lude, coettes et tables, escuelles, tranchouers et
« voires (verres), et doit querre chiez les bourgeois du chas-
« tel, pelles, trépieds, pichez (pots, cruches), formes
« (siéges), et doit querre pailles chiez les paysans dehors,
« et doit querre au chapelain et au portier garder la garenne
« des lièvres et connins (lapins). Et est tenu de semondre
« (avertir) les pescheurs aler pescher pour monseigneur
« ou à son commandement, et de garder lez (chemins), et

« doit semondre l'échauguette (tour élevée et couverte, où « était la sentinelle) de la ville, quant mestier (besoin) sera, « et de aler o (avec) eulx, lui ou son sergent, et doit crier « les bans quant justice le commande. Et doit aler semondre « les bourgeois de faire la taille, lui ou son sergent, les pré- « vouts ou leurs commandemens, d'aler cueilir la taille, et « doit aler o eulx et doit garder les prinsons et pendre les « larrons ou faire pendre et couper les pieds ou les oreilles, « et semondre les quintaines (pieu servant de but pour les « courses à la lance), et tailler les mesures à vin de la ville « et de la châtellenie. » Dulaure a rapporté dans son histoire de Paris, une pièce analogue qui prouve que Philippe-Auguste, chaque fois qu'il venait dans cette ville, exerçait également le *droit de prise* ou *de ravage* sur les habitans : ce ne fut que par des lettres-patentes de Louis XIV, du mois de mars 1669, qu'ils furent exemptés de ce droit.

Nous avons rapporté à l'article Gallerande (pag. 496 de ce volume), un don de Louise de Brienne, vicomtesse de Beaumont, dans lequel il est question de la châtellenie du Lude qu'elle possédait.

Cette châtellenie appartenait, dans les premiers siècles de la féodalité, à une famille de son nom. On trouve au commencement du 11.e siècle, un Isambert du Lude, et en 1062, un Vivien du Lude, qui fut présent et signa à un acte relatif au prieuré de Vivoin. Elle passa dans celle des seigneurs de Beaumont, vicomtes du Mans, dès la fin du même siècle, par le mariage de Raoul I.er avec Emmeline de Montrouveau, laquelle était fille aînée d'Isembard ou Isembert du Lude. Ces seigneurs donnèrent la qualification de vicomtes du Lude à leurs fils puînés, à titre honorifique seulement ; et l'on voit Raoul II, second fils de Raoul I.er de Beaumont, porter le titre de vicomte du Lude dès 1098, quoiqu'il ne fut point possesseur de ce lieu. Le Lude passa dans la seconde maison de Beaumont, dite de Brienne, et y resta jusqu'en 1378, que Marguerite de Poitiers, veuve de Jean II vicomte de Beaumont, qui l'avait eu pour sa part des acquêts faits pendant son mariage, le céda pour la somme de 1080 liv., après la mort de Louis son fils unique, tué en 1364, à la bataille de Cocherel, à Jean de Vendôme, seigneur de Feuillette, son neveu, en faveur de son mariage avec Marie fille de Robert d'Orange, et de Marie fille de Bertrand du Guesclin, oncle du connétable de ce nom. En 1402, Marie d'Orange, mariée en secondes noces avec Thomas le Moyne, et Jean de Vendôme, écuyer, issu de son premier mariage, possédaient le Lude, qu'on trouve compris, à titre de vassalité seulement,

dans un aveu de 1414, comme une dépendance de la baronnie de la Flèche. Pierre de Vendôme maria sa fille Jeanne, avant 1440, à François de Montberon, et engagea la terre du Lude à Gilles de Daillon, qui vivait sous le règne de Charles VII, lequel, par contrat du 28 juin 1443, épousa Renée dame de Fontaine, fille aînée de René seigneur de Fontaine, et de Jeanne de Vendôme dame du Lude, qui, en secondes noces, avait épousé François de Montberon, seigneur de Mortagne. Après la mort de sa femme, en 1457, Gilles acquit de Guy de Carne, l'un des héritiers de la terre du Lude, les droits de celui-ci dans cette propriété, pour la somme de 2,400 liv. La famille de Daillon, qui a produit des hommes fort célèbres dans les armes, dans l'église et dans les lettres, notamment le fameux Jean I.er de Daillon, que Louis XI appelait son *compère*, et Jacques de Daillon son fils, qui mourut si glorieusement à la bataille de Ravenne, posséda la terre du Lude jusqu'en 1685, que Henri de Daillon, grand-maître de l'artillerie de France, mort sans enfans le 30 août 1685, en faveur de qui Louis XIV avait érigé cette terre en duché-pairie, la transmit aux enfans de Charlotte-Marie de Daillon sa sœur, Antoine-Gaston J. B. de Roquelaure, marquis de Biron, fait duc après la mort de son père, si tristement célèbre par son inconduite dans sa jeunesse, par son mariage peu honorable et par un livre ordurier tombé dans un aussi juste mépris que l'était l'auteur lui-même dans l'esprit de Louis XIV, et Marie-Charlotte de Roquelaure sa sœur, qui épousa le duc de Foix Candale et mourut sans postérité. Françoise, fille du duc de Roquelaure et de Louise de Laval que lui avait fait épouser le roi, porta la terre du Lude à Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, prince de Léon, qu'elle épousa le 29 mai 1708. Louis-Marie-Bretagne de Rohan-Chabot leur fils vendit le Lude, par contrat du 2 décembre 1751, à Joseph-Julien Duveloar, chevalier, seign. de Lurveu, qui, par son décès, transmit cette terre à dame Françoise-Joséphine Butlée sa nièce, épouse de messire Et. Baude, marquis de la Vieuville, qui la laissa à dame Elisabeth-Françoise sa fille, épouse de Louis-Céleste-Frédéric marquis de Talhouet, membre de la légion-d'honneur, dont M. le marquis de Talhouet, maréchal de camp, pair de France, propriétaire actuel.

L'auteur du poème de la *Philippide*, Guillaume le Breton, est le seul annaliste qui ait prétendu qu'Amauri I.er de Craon ait été seigneur du Lude.

Il a été parlé à l'article Étival-en-Charnie (page 265 de ce volume) de Renée-Eléonore de Bouillé, épouse d'Henri

de Daillon, le dernier seigneur du Lude de cette maison, femme despote et cruelle, dont il ne nous reste qu'un trait à rapporter ici d'après Dangeau. « Cette femme, dit-il, tou-« jours dans ses terres, ne se plaisant qu'avec les chevaux, « faisait trembler tout le pays. Elle fit mutiler un ecclé-« siastique en sa présence, pour avoir abusé dans son château « d'une de ses suivantes, le fit guérir, lui donna dans une « boîte ce dont on l'avait privé, et le renvoya !!! »

« Le château du Lude, dit M. Bodin, ouvrage du 16.e siècle, était flanqué de quatre tours énormes : il n'en reste plus que trois (l'une d'elles s'étant écroulée vers la fin du siècle dernier) : elles sont décorées, ainsi que le principal corps de logis, de pilastres, d'arabesques et de divers ornemens, parmi lesquels on voit des syrènes ; toutes ces sculptures sont médiocres, pour ne pas dire mauvaises ; mais la critique est désarmée lorsqu'on apperçoit, sur deux des piédestaux de la balustrade de la terrasse du côté de la rivière, deux porc-épics en demi-relief, sans doute placés là pour rappeler le souvenir d'un bon roi, de celui que les grands appelaient le *Roi roturier*, et que les roturiers appelaient le *Père du Peuple*, qui avait pris pour dévise le porc-épic avec ces mots *qui s'y frotte s'y pique*. Ces figures emblématiques portent à croire que le château a été bâti par Jacques de Daillon, qui, par ces sculptures, aura voulu apprendre à la postérité qu'il avait été honoré de la faveur de ce prince, dont il fut conseiller et chambellan. » On remarque sur la façade qui se présente du côté du parc, plusieurs rangs de bustes en médaillons des rois de France, sculptés en relief. De la terrasse dont nous venons de parler, la vue s'étend sur les jardins, sur le parc, orné d'un groupe en marbre blanc représentant Hercule étouffant Antée, ouvrage d'un manceau, Mongendre, dont il a été parlé à l'article Ecommoy ; et sur les collines, entre lesquelles serpente la rivière du Loir ; ce qui offre un très-agréable coup-d'œil. Un fossé large et profond environne le château qui, dans le dernier siècle, a été augmenté de plusieurs corps de bâtimens. « Le château du Lude, dit M. Vaysse de Villiers, est un des plus beaux de cette partie de la France. Sa hauteur majestueuse, sa construction, partie gothique, partie moderne, sa forme carrée, les énormes tours rondes qui ressortent de ses quatre angles, tout cela lui donne un aspect imposant, auquel ajoutent encore beaucoup sa situation avantageuse sur le bord du côteau qui domine le Loir. Au bout de l'allée est une large porte qui figure la principale entrée du château, comme cette allée en figure l'avenue : du côté du parc ce n'est qu'une porte

charretière ; en dehors, c'est un beau portail gothique, orné de sculptures, avec créneaux, meurtrières et machicoulis.

« L'intérieur a été nouvellement et richement meublé ; on en vante la distribution, et l'on y fait voir un appartement, dont les meubles, du 16.e siècle, ont été conservés, et où sont placées deux inscriptions : on lit sur la 1.re : « Henri IV « a couché dans cette chambre, la veille du sacre (Fête-Dieu), « l'an 1598, et a assisté à la procession, qui fut la première « cérémonie catholique où il se trouva depuis sa conversion.» Sur la 2.e : « Louis XIII a couché dans cette chambre, le 5 « juin 1619, en allant en Touraine voir Marie de Médicis sa « mère qui s'y était retirée ; d'où elle alla à Angers, excita « une révolte qui fut appaisée en 1620, par la prise du Pont-« de-Cé, où le roi se trouvait : il était alors âgé de 18 ans. » On y fait remarquer aussi les belles voûtes des cuisines, ainsi que les caves et l'épaisseur des murs dans les trois tours, ayant jusqu'à trois mètres un tiers (10 pieds). La cour du château, décorée de statues et de pilastres en marbre, est carrée : elle a quelque chose d'antique qui rappelle les petites cours carrées de Pompéïa. Elle est ornée depuis 5 à 6 ans de beaux orangers. On prétend que les travaux faits à ce château par M. de la Vieuville, vers 1787, lui ont coûté 279,000 francs.

Les autres fiefs de la paroisse du Lude (voir l'art. S.-MARS-DE-CRÉ, pour ceux de cette ancienne paroisse) étaient la Ganetière, Aubevoie et le Châtelet, les prieurés du Lude et de Raillon.

La Ganetière, à 2 kil. 172 à l'O 174 N. de la ville, maison peu remarquable par sa construction, avec une fuie, est accompagnée de beaux jardins, de bosquets et d'avenues, dont plusieurs viennent aboutir à la route du Lude à la Flèche. Ce fief, auquel est annexé celui de la Motte-Sevin qui y touche, appartient à M. le marquis de Broc, d'une famille ancienne de l'Anjou, dont il a été déjà parlé à l'article Foulletourte, laquelle tire son nom de la châtellenie et de la paroisse de Broc, voisine du Lude, du département de Maine-et-Loire. On trouve un Garinus de Broc cité dans un titre de 1006, relatif à l'abbaye de Vendôme, titre dont la date est contestée; un autre encore, paraissant comme témoin dans un accord fait entre Morel, seigneur de Villebernier et les chanoines de S.-Maimbœuf ; enfin, un des quatre anglais qui, le mardi 24 décembre 1169, mirent à mort par ordre de Henri II d'Angleterre, S. Thomas de Cantorbéry, dans l'église de cette ville, s'appelait Robert de Broc.

Aubevoie, *Via alba*, à 3 kil. N. de la ville, vers le sommet d'un côteau qui domine le Loir, est une maison en mauvais

état, entourée de murailles, ayant quelqu'apparence d'anciennes fortifications, comme tous les manoirs du moyen âge. On y remarque une chapelle creusée dans le tuf fort tendre du côteau, dans laquelle reste encore un autel en pierre et une balustrade de chœur en bois. Cette propriété, qui appartient à M. Méré du Lude, serait susceptible de devenir une habitation charmante, sa situation offrant une vue admirable le long de la vallée du Loir. Aubevoie donna son nom à une branche de la famille du Pont, originaire de Touraine, dont différentes branches s'établirent, il y a plus de cinq siècles, dans l'Anjou et le Maine. Jean II du Pont, chevalier, seign. d'Aubevoie, vivait en 1334. Thomas I.er du Pont, capitaine-gouverneur des ville et château de Baugé, posséda aussi la terre du Châtelet. Jean III du Pont fut, en 1350, chef de la 2.e branche de cette maison, et posséda la terre d'Aubevoie, et Jean IV du Pont, son arrière petit-fils, acheta les terre et seigneurie de Courbran, paroisse de Coulongé, en 1487. Ce fut en faveur de Pierre du Pont-Aubevoie que le nom de cette terre fut lié à celui de du Pont, en vertu d'une ordonnance de Charles IX, de 1571. Thomas du Pont - Aubevoie rendit hommage, en 1589, au comte du Lude, pour sa terre d'Aubevoie et ses fiefs de Courbran et de la Créonnière. Cette terre entra par alliance dans la maison de Boultz en 1649, et revint dans celle du Pont-Aubevoie, par acquisition, en 1750; puis, encore par alliance, passa dans celle d'Espaigne de Venevelles (voir l'art. LUCHÉ), en 1757. Les armes de la maison du Pont - Aubevoie étaient : d'argent, à 2 chevrons de gueules, 2 lions pour supports ; pour devise : *virtute et labore*. C'était sans doute une famille de magistrature, car on voit en 1489, un Jean du Pont, licencié ès - lois, rendre aveu pour justice et droit de chasse en sa terre d'Aubevoie, relevant de Château-du-Loir.

Le Châtelet, jolie maison moderne, entourée de douves, avec chapelle, située près le hameau de Raillon, à 3 kilom. 2 hectom. S. E. de la ville, a appartenu, comme on vient de le voir, à la famille du Pont-d'Aubevoie.

HIST. CIV. Le nom du Lude paraît venir par contraction du latin *lucidus*, clair, brillant ; et, dans ce cas, aurait été donné à ce lieu par les romains ; ou du celtique *ellumi*, allumer ?

Le Lude était une ville close, ainsi qu'il résulte de la pièce transcrite plus haut sur le droit de prise ; ses fortifications étaient déjà détruites en 1500.

Hôpital. Il y existait une maladrerie, fondée sans doute par ses premiers seigneurs, laquelle, en 1648, était estimée

300 liv. de revenu. Elle fut unie dans le 17.e siècle à l'Hôtel-Dieu.

En 1606, François de Daillon, comte du Lude, y fonde un hôpital pour les malades, sous l'invocation de Ste-Anne, autorisé par lettres-patentes de 1716, délivrées à la demande du duc de Roquelaure : il entretenait 16 lits, placés en deux salles. Le 27 janvier 1705, René - François de la Fontaine[1], sieur de la Cochinière, prêtre, établit l'hôpital de N.-D. de la Miséricorde, pour y recevoir des orphelines. Dans le même siècle, un autre hôpital, dit de Ste-Catherine, fut également établi pour servir de maison de retraite pour des filles estropiées. Thomas Bluet, conseiller du roi, receveur au grenier à sel, et Eléonore du Châtelet, son épouse, le dotent, en 1712, d'une partie des bâtimens où il fut établi, et Agnès Page ou le Page, lègue le surplus, par son testament du 15 juillet 1740. Un arrêté préfectural, du 7 juillet 1805, réunit ces trois hospices, dont les revenus, qui étaient de 8,259 liv. avant la révolution, se trouvaient réduits en 1805, à 2,989 f., en un seul hôpital, placé dans la maison de la Miséricorde, et fixe à 12 le nombre des lits. Cinq sœurs libres dirigeaient l'hospice en 1789, deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul, en 1805. — Différens arrêtés, décrets et ordonnances, autorisent l'acceptation des donations et legs suivans, faits à l'hospice du Lude : 12 mai 1804, par Marie Hériveau femme Moreau, de tous ses biens meubles et immeubles ; 30 mai 1806, par M. de Talhouet, d'une ferme produisant un revenu annuel de 600 f. ; 10 mars 1807, par la demoiselle Antoine, dite Coussincourt, d'une somme de 286 f. ; 31 janvier 1818, par madame de la Vieuville, marquise de Talhouet, d'une somme de 25,000 f., pour la fondation de quatre lits nouveaux, destinés à recevoir dans cet hospice les 4 plus pauvres malades du Lude, et d'une somme nécessaire pour fonder une messe par semaine dans sa chapelle ; du 28 août 1827, par les sieur et dame Lefranc, d'une créance de 580 f. — Par suite du legs de M.me de Talhouet, le nombre des lits est aujourd'hui porté à 20, distribués en deux salles, une de 10 lits pour chaque sexe. Sept sœurs d'Evron desservent cet hospice, dont 4 s'occupent des soins à donner aux malades, et 3 sont chargées de l'instruction des enfans.

L'hôpital actuel est un assez beau bâtiment régulier, ayant une jolie chapelle avec autel à la romaine ; le chœur est séparé de la nef par une balustrade en pierre, supportant 4 colonnes en marbre, surmontées de vases antiques. Dans le mur de l'abside, au fond du chœur, est déposée la dépouille mortelle de feue M.me la marquise de Talhouet : un bas-relief,

placé au-devant, offre son buste, dont on dit la figure ressemblante et justifier la réputation qu'avait cette dame, d'être une des plus belles femmes de la cour de Napoléon. Au côté droit de la tête, est représentée une urne, à gauche une lyre, au-dessous cette inscription : A LA MEILLEURE DES MÈRES, avec la date de son décès, à Paris, le 5 décembre MDCCCXIV, âgée de 44 ans, dit-on.

Bureau de charité. Les autres dons faits en faveur des pauvres du Lude, dont l'acceptation a également été autorisée par actes du gouvernement, sont : du 22 janvier 1808, un legs de 400 f., par la dame Raoul veuve Rioche ; du 21 janvier 1818, une rente de 400 f., pour vêtir annuellement les plus pauvres habitans de la commune, et une somme de 1,000 f. pour les pauvres de la *terre* du Lude, par feue M.me de Talhouet ; du 11 mars 1818, un legs de 500 f., par la D.lle Houdebert de Saint-Aubin. Un bureau de bienfaisance administre le produit de ces donations.

Écoles. L'ancien collége était un bénéfice ecclésiastique, à la présentation du seigneur et à la collation de l'évêque diocésain (Angers). Atuellement, comme on l'a vu plus haut, les sœurs de l'hospice font l'école aux jeunes filles.

Il existe en outre une institution ou collége, avec pensionnat, où s'enseignent les premières classes des humanités.

Mairie. L'office de maire du Lude, avant l'ordre de choses actuel, était annexé à celui de bailli.

Grenier à Sel. Compris dans la direction des aides d'Angers, le grenier à sel du Lude consommait, en 1700, 40 minots de sel. Ses officiers étaient un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier.

Maréchaussée. La brigade de maréchaussée qui y existait, dépendait de la sous-lieutenance de la Flèche.

Biogr. Outre les hommes remarquables de la famille de Daillon, dont la biographie se rapporte à l'histoire du Lude, cette ville est la patrie de Damours, ancien bailli du comté et jurisconsulte ; et de l'adjudant-général Lenoir-de-la-Cochetière. (V. ces art., ceux *Daillon* et ceux *Talhouet*, à la BIOGRAPHIE.)

HISTORIQ. 1027. — Alain V, duc de Bretagne, assiège le comte d'Anjou Foulques Nerra, dans le château du Lude, et le force à restituer à Herbert-Eveille-Chien, comte du Maine, les terres qu'il lui avait usurpées, et les otages qu'il en avait exigé, après l'avoir maltraité et emprisonné.

1427. — Les anglais s'étant emparés du Lude, au commencement du 15.e siècle, les sires de Raiz et de Beaumanoir, accompagnés d'Ambroise de Loré, reprennent d'assaut sur

eux les châteaux du Lude, de S.-Laurent des Mortiers et de Ramefort : le capitaine anglais nommé Blanquebourne est tué à la prise du premier de ces châteaux.

1799. — Le 29 octobre, sur les 7 heures du soir, une compagnie de chouans commandée par le capitaine Auguste, tombe inopinément sur la ville du Lude, pénètre au milieu de la place où était planté l'arbre de la liberté qu'elle abat, et se retire après avoir chassé la garde, composée de quelques vieillards incapables de lui resister.

Quinze jours après, une seconde troupe des mêmes, composée de quelques centaines de fantassins et de plusieurs cavaliers, entre de nouveau au Lude à 6 heures du soir, s'empare du corps de garde, place des factionnaires en plusieurs endroits et force le sergent-major des grenadiers de la garde nationale, de la conduire chez les hommes de sa compagnie qu'elle désarme. Elle repart le lendemain matin, emmenant plusieurs voitures chargées de ces armes et de différens effets pris chez divers particuliers.

Le 3 décembre suivant, 1200 royalistes entrent de nouveau dans la même ville, se logent dans les maisons, établissent leur quartier-général au château, et réunissent environ 4 mille hommes sur ce point, d'où ils les distribuent par cantonnemens de 60, 80 à 100 hommes, dans les communes environnantes. Un citoyen du Lude, le notaire Lépingleux, est arrêté ; destiné à être fusillé, il n'échappe à ce sort funeste que grâce aux vives instances de cinq de ses compatriotes, qui ne cessèrent leurs sollicitations auprès du général en chef Bourmont, qu'après avoir obtenu le prix de leurs efforts.

1815. — Le 9 juin, à 6 heures du matin, au moment où le poste de la garde nationale qui ne veillait que la nuit, venait de rentrer, 12 hommes à cheval du corps de royalistes commandé par les généraux d'Ambrageac et Tranquille, traversent la ville, vont s'emparer du pont situé sur le Loir et s'y établissent, tandis que le gros de cette troupe porté à mille hommes, dans la relation que nous avons sous les yeux, marche à leur suite. Un tambour de la garde nationale bat la générale dans la seule rue où il peut pénétrer ; plusieurs habitans prennent les armes et se portent à l'embouchure des rues déjà occupées par l'ennemi ; un combat acharné s'engage et dure trois quarts d'heure, au bout desquels les braves citoyens qui se sont sacrifiés pour la defense de leur petite cité, sont obligés de se replier et de fuir, après avoir fait des prodiges de valeur. Plusieurs maisons sont pillées, notamment celle du Maire, M. Lepingleux, celle du sieur Coipel, qui y perdit une valeur estimée 10 mille fr. ; l'hôtel de ville

fut dévasté, les papiers brûlés, à l'exception des registres civils; plusieurs citoyens furent mis à contribution, un certain nombre emmenés comme ôtages et renvoyés quelques jours après.

1816. — Le 15 mai, la cour prévotale de la Sarthe, escortée de la garde départementale, de cent gendarmes, d'un détachement du régiment de chasseurs et d'un détachement du régiment de la garde royale alors en garnison au Mans, ce dernier remplacé bientôt par un détachement de la garde nationale de la même ville, se transporte au Lude pour y juger 25 paysans et manouvriers qui avaient arboré l'étendard tricolore sous le nom de *Vautours de Bonaparte*. Le 27, sept de ces malheureux sont condamnés à la peine de mort, plusieurs aux galères et à d'autres peines; quatre des premiers sont exécutés le lendemain avec un appareil solennel!

MŒURS. Les habitans du Lude sont gais, affables, de société agréable; on remarque que les femmes, même dans la classe du peuple et chez les paysans, y sont généralement brunes, avec de très-beaux yeux noirs.

ANTIQ. A l'extrémité S. S. E. du territoire, dans un champ de la ferme de Cuissé, à l'E. du ham. de Raillon, on trouve un dolmen renversé, dont la pierre principale, formant la table ou le toit, a 2 m. 2/3 (8 pieds) de long sur 2 m. 1/3 (7 p.) dans sa plus grande largeur et 1 m. 2/3 (5 p.) dans la plus étroite. Cinq autres pierres accompagnent celle-ci, à l'une desquelles elle est encore appuyée d'un côté, et qui a 1 m. 1/3 (4 p.) d'élévation hors terre. Ces pierres ont du servir de support à la première, l'une d'elles pouvait en être la crédence.

Une voie romaine passait au Lude, venant du Mans et conduisant en Anjou et en Touraine. Elle devait servir de communication avec le camp décrit à l'article Luché.

HYDR. La commune est arrosée par le Loir, qui la traverse de l'E. au N., puis forme les deux tiers de sa limite dans cette partie; après avoir passé au bas et au N. O. de la ville, où on la traverse sur un pont en bois, construit depuis peu d'années. La navigation de cette rivière remonte difficilement au-delà du Lude, ainsi qu'il a été dit à l'article LOIR. La petite rivière de Maulne la limite à l'E., sur la rive gauche du Loir seulement; celle de Marconne, traverse une partie du territoire, du même côté, pendant un kilom. au plus; les ruisseaux d'Aunay-Lubin, de Roche-Sevin et de la Pâqueraye, le traversent aussi, sur la même rive du Loir, du S. au N. ou au N. O., pour aller confluer dans le Loir, comme les rivières de Maulne et de Marconne. — L'ancien

étang de Rihouy, qu'alimentait le ruisseau d'Aunay-Lubin, ayant eû sa digue emportée par les grandes eaux, en 1799, est actuellement en prairies — Moulins : de Malidor, un à blé et deux à tan ; de Thienval, un à blé, l'autre à foulon ; de la Courbe, à blé ; tous sur le Loir ; de Chaluau, à blé, sur la Maulne ; de Brouillet, aussi à blé, sur la Marconne.

GÉOL. Sol ondulé, si ce n'est dans la partie nord, entre la ville et l'ancien bourg de S.-Mars, le long du cours du Loir, où il est plus uni ; passablement découvert. Terrain secondaire, sur la rive gauche du Loir, offrant le calcaire tufeau, qui y est en extraction ; tertiaire sur la rive droite, où se trouvent le grès blanc, des silex roulés, et des couches assez profondes de sables siliceux.

Plant. rar. Anemone pulsatilla, LIN. ; Avena pratensis, LIN. ; Carex gynobasis, VILL. ; Globularia vulgaris, LIN. ; Helianthemum vulgare, DESF. ; Hypochæris maculata, LIN. ; Hippocrepis comosa, LIN. ; Hippuris vulgaris, LIN ; Kœleria cristata, PERS. ; Linum tenuifolium, LIN. ; Polygala amara, LIN. ; Silene nutans, LIN. ; Teucrium montanum, LIN ; Thesium linophyllum, LIN. ; Vulpia myurus, GM., *var.* spicâ erectâ. Il est probable que les plantes indiquées, à l'article Luché, se trouvent aussi sur le territoire du Lude, rive droite du Loir.

CADASTR. Superfic. totale de 4564 hect 20 ar. 20 centiar., se divisant ainsi : — Terr. labour., 268 h. 56 ar. 30 cent. ; en 5 class., éval. à 5 f., 10 f. 40, 17-70, 26-10, 34 f. 70 c. — Jard., 76-76-45 ; en 3 cl. : à 34 f. 70, 52 f., 69 f. 30 c. — Douves, 2-21-60 ; à 34 f. 70 c. — Vignes, 16-22-70 ; 3 cl. : 12 f. 80, 25-60, 40 f. — Prés, 421-4-30 ; 4 cl. : 14 f. 30 c., 33, 55, 82 f. — Pâtur., 421-16-60 ; 4 cl. : 3 f. 70 c., 7-40, 14-90, 22 f. 30 c. — Bois futaies et taillis, 303-24-70 ; 3 cl. : 7 f. 10 c., 13-90, 18 f. 50 c. — Pinièr., 121-73-70, 3 cl. : 3 f. 70 c., 6-90, 9 f. 90 c. — Landes, 307-59-90 ; 2 cl. : 1 f. 90 c., 3 f. 70 c. — Etangs, 2-70-0 ; à 7 f. 40 c. — Carrières, 0-58-0 ; à 10 f. 40 c — Superf. des bâtim. et cours, 27-60-45 ; à 34 f. 70. c. *Obj. non imposabl.* : Egl., presbyt., cimet., bâtim. publ., jard., vignes et terres labour., 5-70-20. — Rout. et chem, 115-05-60. — Riv. et ruiss., 61-98-70. = 794 maisons, évaluées en masse à 37,497 f. — 5 moul. à blé, ensemble, à 1,302 f. — 2 moul. à tan, ensemble, à 268 f. — 1 moul. à foulon, à 70 f. — 4 caves habitées, 36 f. — 4 halles, 192 f. — 3 boutiques, 48 f. — 7 magasins, 132 f. — 7 tanneries, 124 f. — 1 huilerie, 20 f. — 11 granges, 292 f. — 42 écuries, 514 f. — 5 bûchers, 36 f.

Revenu imposable : Propr. non bât., 74,586 f. 56 c.; propr. bât., 40,531 f. Total, 115,117 f. 56 c.

contrib. Fonc., 14,625 f.; personn. et mobil., 3,146 f.; port. et fen. 1,214 f.; 210 patentés : dr. fixe 1,626 f.; dr. proport., 686 f. 50 c. Tot., 21,297 f. 50 c. — Chef-lieu de perception. = La paroisse du Lude payait 6,700 l. de taille en 1697.

cultur. Superficie argilo-calcaire, argilo-sabloneuse, caillouteuse; de sable pur, sur la rive droite du Loir : médiocrement fertile; ensemencés en céréales dans la proportion de 8 part. de seigle, contre 1 en autres espèces. On supplée à l'insuffisance des produits, en important des grains de la partie avoisinante du département de Maine-et-Loire. On cultive en outre un peu de chanvre, de trèfle, beaucoup de pommes de terres; peu de vigne, d'arbres à cidre. Elèves d'un petit nombre de poulains et de chèvres; d'un assez grande quantité de bêtes à cornes, moutons, porcs : on engraisse beaucoup de ces derniers. — Assolement quadriennal; 15 fermes principales, un plus grand nombre de moyennes; 45 charrues, environ 60 cultures à bras.

Il est remarquable que, malgré le peu de fertilité du sol, cette petite ville est celle du département où l'on vive à meilleur marché.

industr. Le Lude possédait autrefois une fabrique d'étamines fort renommée. Ce fut particulièrement sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, que furent mises en vogue les *capes d'étamine du Lude*, qui passèrent de la Cour à Paris, ensuite dans les provinces. La fabrique d'Amiens imita ces tissus. « Quand il y a un fil de soie tors, dit Expilly, « autour de la chaîne des étoffes de laine qu'on fabrique à « Amiens, on les nomme *étamines de toutes façons*, ou *éta-* « *mines façon du Lude.* » Les étamines du Lude, comme celles de la Flèche, ont subi le sort de celles du Maine, tout-à-fait tombées depuis la révolution. On fabriquait aussi beaucoup de cuirs dans cette ville, près de laquelle s'était établi une foire célèbre pour la vente de cette marchandise, laquelle subsiste encore sous le nom de *foire du Raillon*, du hameau près duquel elle a lieu : elle tient, depuis 40 à 45 ans, dans la ville même, sur la place du *Mail.* Il ne reste plus que trois tanneries au Lude, qui occupent 8 à 10 ouvriers, et dont les produits se consomment sur le lieu, où se vendent à Tours et à la foire du Raillon. On y fabrique aussi quelques pièces de toile et d'étoffes de laine, de commande, pour les particuliers. Extraction à découvert d'un tufeau de bonne qualité, dans la carrière du Châtelet.

COMM. Grains, avoine principalement ; noix, marrons ; chanvre et fil, ce dernier pour la fabrique de toiles de Château-du-Loir ; bois ; tufeau ; cidre et fruits ; bestiaux, principalement aux foires d'avril et de mai, où il se vend de 1200 à 1500 bœufs ; porcs, à celle de décembre dite des *Avents*; de cuirs, à celle de septembre dite du Raillon; volaille, gibier, laine, menues denrées.

FOIR. ET MARCH. Marché le jeudi ; petits marchés de menues denrées, le matin des dimanches et fêtes. — 8 foires d'un jour, fixées aux jeudis 3.e de janvier, 1.er d'avril, 1.er de mai, celle-ci remise au lendemain lorsque l'Ascension tombe ce jour ; 1.er de juin, 1.er après le 8 septembre, dite du *Raillon;* 3.e d'octobre, et 3e de décembre, dite de l'*Avent.* (*Arrêté des Consuls, du* 3 *nov.* 1802; *Ord. royal. du* 27 *avr.* 1825.) Celle du Raillon consiste principalement en cuirs : c'est le magasin d'approvisionnement de tous les marchands et ouvriers en ce genre, des environs : elle attire une affluence considérable, et on y vient de fort loin.

L'ancien boisseau du Lude est égal, ras, à 15 litr. 24 centil.; comble, à 17 l. 80 c. — La pinte, à 1 l. 03 c.

ROUT. ET CHEM. Le territoire est traversé de l'E. S. E. au centre puis à l'O. N. O., par la route royale n.° 159, de Tours à Rennes, qui passe dans la ville ; de l'E. N. E. au centre, par celle départementale n.° 9, de Château-du-Loir au Lude : celle-ci traverse le Loir en y arrivant ; du N. au centre, par l'ancienne route du Mans au Lude, par Pontvallain. Un grand chemin part du Lude, pour se rendre à Saumur, par Noyant, etc.

HABIT. ET LIEUX REM. Rien de plus que ce qui précède sous le premier rapport, ni rien de saillant sous le second.

ÉTABL. PUBL. Mairie, justice de paix, cure cantonnale, hospice avec commission administrative, bureau de bienfaisance ; institution ou collége, petite école gratuite pour les filles. Résidence de deux notaires, de trois huissiers, d'un expert, bureau d'enregistrement ; brigade de gendarmerie à cheval ; gîte d'étape. Chef-lieu de perception ; recette à cheval des contrib. indir., bur. de déclarat. des boissons, 1 débit de poudre de chasse, 3 débits de tabac. Bureau de poste aux lettres, relais de poste aux chevaux.

ÉTABL. PARTIC. 3 docteurs en médecine, 1 doct. en chirurgie, 1 officier de santé, 3 sages-femmes, 2 pharmaciens ; une voiture publique de la Flèche à Château-du-Loir, faisant le service des dépêches de la Flèche à Vendôme, tous les jours, aller et retour ; trois messagers du Lude au Mans, une et deux fois par semaine. De bonnes auberges, cafés, etc.

(Voir l'art. SAINT-MARS-DE-CRÉ, pour ce qui concerne l'ancien état de cette partie de la commune.)

FIN DU SECOND VOLUME.

ERRATA DU TOME SECOND.

(Nous n'indiquons ici que les corrections les plus essentielles ; la sagacité du lecteur suffira pour la rectification des fautes typographiques et autres, faciles à remarquer. Celles qui seraient omises ici seront portées à un *errata* général qui terminera l'ouvrage.)

Article CHEMIRÉ-LE-GAUDIN, Page 12, ligne 35, *au lieu de :* Fonlletourte, *lisez :* Foulletourte.
— COEFFORT, page 52, lig. 33, *au lieu de* : *Canda fortis,* lisez : *Cauda fortis.*
— NOTE, — 78, — 42, — : Passais manceau : — Passais normand.
— CONLIE, — 81, — 17, — : 2800 : — 1560.
— ÉCOMMOI, — 251, — 39, — : banches : — blanches
— id. — 251, — 1, — : *après* KOEL *ajoutez un* point.
— FERRIÈRE, — 291, — 35, *au lieu de* : dont, *lisez* : dans.
— FERTOIS, — 339, — 5, — : située, — : situé.
— id. — 340, — 27, *après le mot* point, *ajoutez une* virgule.
— JUILLÉ, — 575, — 18, *ajoutez* : et 8 à 10 autres métiers occupés à la confection de toiles ouvrées, qu'on y fabrique depuis un an.
Au titre courant, — 623, — *au lieu de* : LOMBBON, *lisez* : LOMBRON.
id. — 625, — même faute.

CARTE.

Placer *la carte du Fertois*, (*dans la* 12.e *livraison*,) *en regard de la page*. . . . . 336.

La Bibliothèque
niversité d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 002904745b

DC 611 .S351P4 1829 V2
PESCHE, JULIEN REMY.
DICTIONNAIRE TOPOGRAPH

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 05 11 20 14 2